

JOURNAL

DES SAVANTS

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS

ANNÉE 1895



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

HACHETTE ET CIE LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

M DCCC XCV

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1895.

East India Census, 1891, General Report, London, 1893. *Presented to both Houses of Parliament by command of Her Majesty.* — *Recensement de l'Inde orientale en 1891; Rapport géneral présenté en 1893 aux deux Chambres du Parlement par ordre de Sa Majesté la Reine,* 288 pages in-fol., xxxix pages d'Appendices.

Le Gouvernement anglais a fait faire en 1891 le recensement de l'Inde, et les résultats ont été publiés l'année dernière, sous la forme habituelle des documents parlementaires. C'est un *blue-book* de plus de 300 pages in-fol., communiqué à la Chambre des lords et à celle des communes. Il y a dix ans, un travail du même genre avait été exécuté; et il est probable qu'à l'avenir il y aura des rapports décennaux pour constater l'état de la population indienne. Cet intervalle suffit pour noter bien des changements dont l'administration doit se préoccuper. Le rapport général de 1891 a été rédigé par M. J. A. Baines, nommé commissaire à cet effet, et il a été achevé par lui à Oxford, le 10 juillet 1893. Il est très régulièrement composé, et il fait grand honneur à l'auteur. C'est sans doute par reconnaissance pour l'Université qui l'avait instruit que M. Baines a orné son travail de citations nombreuses, anglaises, allemandes, latines, grecques même; Lucrèce, Horace figurent à côté d'Euripide, de Strabon. En France, nous serions assez étonnés de rencontrer ces parures littéraires dans un document tel que celui-ci; mais nos voisins en sont moins frappés que nous, parce que chacun se pique d'avoir passé par les Universités et d'avoir retenu, dans des occupations administratives, le souvenir d'études qui forment et fortifient les intelligences. Ce n'est donc pas une critique que nous adressons à M. J. A.

Baines; et, loin de là, nous souhaiterions qu'en France on oubliât moins ce qu'on a appris dans nos lycées, même au risque de passer pour pédant.

Le rapport général est divisé en dix chapitres, qui traitent successivement de la géographie de cette vaste contrée, de la distribution de la population, de ses mouvements, de ses occupations diverses, de l'ethnographie qui comprend les langues. les religions et les castes, l'instruction populaire, l'assistance publique, les sexes, les mariages, et enfin les âges. Une conclusion résume les mesures employées pour accomplir le cens, et les sommes qu'il a coûtées. Parmi ces renseignements, nous comptons nous arrêter plus particulièrement à ceux qui concernent les idiomes et les cultes; mais auparavant nous croyons utile de rappeler quelques faits essentiels.

D'abord, quelle prodigieuse entreprise que celle de recenser une population de 300 millions d'êtres humains, sur un territoire sept ou huit fois grand comme la France, où la densité est à peu près la même que chez nous, où l'on parle au moins dix-sept langues différentes, sans compter une centaine de patois, où les races sont presque aussi nombreuses, et où l'on peut trouver tout au plus 5 ou 6 p. 100 des indigènes sachant lire et écrire! M. Baines donne de longs détails sur les procédés dont on a usé pour atteindre le but poursuivi. D'accord avec les agents de 1881, on a dès 1889 arrêté les préliminaires du travail, en profitant de l'expérience acquise. Vers le début de 1891, tout était prêt pour le dénombrement proprement dit. Il a été accompli en quatre heures de temps, dans la nuit du 26 février, par un beau clair de lune, à un moment où l'on pouvait croire que tous les habitants étaient rentrés chez eux. Mais le nombre à lui seul ne suffisait pas, et il fallait y ajouter une foule d'indications indispensables, qui ont exigé encore plusieurs mois pour être recueillies. Afin de se faire une idée de ce labeur compliqué, on doit savoir qu'il a fallu 290 tonnes de papier pour l'impression de toutes les circulaires et de toutes les cédules. Un million de personnes, y compris beaucoup d'enfants, ont été chargées de ce soin, sous la direction de contrôleurs habiles. Il s'est écoulé près de dix-huit mois avant qu'on pût rassembler et vérifier toutes les pièces; et c'est vers la fin de 1892 que M. Baines a été mis en possession des éléments de son rapport. En le terminant, il a pu dire très justement que « le recensement indien est l'entreprise la plus pénible entre toutes celles de même espèce ». Elle a été conduite avec beaucoup d'économie, et comparativement à ce qui se passe dans d'autres pays, où les informations sont plus aisées, la publication définitive n'a pas trop tardé. En 1891, les populations ont été

beaucoup moins défiantes que pour le recensement antérieur; elles se se sont prêtées bien plus volontiers à celui-ci, persuadées de la parfaite honnêteté de cette enquête[1]. Elle a coûté en tout 6 millions de francs à peu près; 15 shellings par 1,000 habitants. En Angleterre, en France, en Europe, les frais sont beaucoup plus considérables.

Le nombre total des Hindous est, pour la presqu'île et ses annexes au Nord et à l'Est, de 287,223,241, sur une surface de 3,762,961 kilomètres carrés (1,560,160 milles carrés), dans 2,035 villes et 717,549 villages. A eux seuls, les villages renferment 260 millions d'âmes, dont 172 millions d'agriculteurs, c'est-à-dire les trois cinquièmes environ de la population totale. Il y a 30 villes de 100,000 âmes et au-dessus. Calcutta, si l'on y comprend les quartiers suburbains, est la plus peuplée (978,390). Viennent ensuite Bombay avec 821,764; Madras avec 452,518. Parmi les États indigènes, la ville d'Hyderâbâd a 415,039 habitants, Lucknow 273,028, et Bénarès 219,467. Le nombre total se répartit en 147 millions d'hommes et 140 millions de femmes.

Sur les 287 millions, 208 millions sont brahmanistes; les Sîkhs, les Djaïnas et les bouddhistes sont à peine 7 millions; les musulmans ne sont pas moins de 58 millions; les chrétiens forment $\frac{1}{130}$ de la population entière (2,284,380). Les brahmanistes sont surtout nombreux au Bengale (45 millions), dans les provinces nord-ouest 40 millions, 32 millions à Madras, 15 millions à Bombay, et 8 millions dans le Pandjab. Dans les États indigènes, il y en a 10 millions à Hyderâbâd, et 53 millions pour l'ensemble de ces États.

Sur les 2,284,000 chrétiens, plus de la moitié (1,315,263) sont catholiques; 295,016 appartiennent à l'Église anglicane; 191,746 sont baptistes, 40,407 presbytériens et 23,000 méthodistes. C'est tout au plus si, sur ce nombre de chrétiens, 168,000 sont européens. Le reste est composé d'indigènes.

En 1881, le recensement avait donné 253,793,714 âmes. En dix ans, l'accroissement a été de 33,386,201, ou de 3,338,620 par an. Avec cette progression, le chiffre doublerait en 86 ans.

Pour gouverner et assurer l'ordre sous toutes ses formes, il n'y a pas moins de 5,600,153 fonctionnaires, depuis les rangs les plus élevés jusqu'aux plus humbles. On compte 664,422 militaires et marins, dont la moitié, 330,229, figurent dans les États indigènes. Le reste est formé de l'armée et de la marine anglaise et de soldats recrutés dans le pays. Cette organisation paraît garantir une complète sécurité, bien que les souvenirs

[1] Voir le rapport de M. Baines, p. 287.

de 1857 entretiennent toujours quelque crainte. Les territoires britanniques, ou provinces administrées par les Anglais directement, renferment 195 millions d'âmes. Les États protégés en comptent 54 millions, et les États indépendants, mais tributaires, forment le surplus.

La question des races est en tout pays une des plus importantes; elle l'est particulièrement dans l'Inde; les races sont nombreuses, et le mélange n'a point effacé la diversité. Le rapport décennal a consacré tout un chapitre, le v[e] (p. 182 à 208), à la question des castes; mais il a laissé de côté celle des races, qui ne doit pas cependant être tout à fait confondue avec elle. L'Inde a subi plusieurs invasions qui ont infusé un sang nouveau, à chaque fois qu'elles se sont produites. Une des plus anciennes est celle des Aryas, qui sont arrivés dans la presqu'île par le Nord-Ouest et qui appartenaient à la race caucasique. Ils ont trouvé dans les pays qu'ils envahissaient une population autochtone, qui a été soumise sans disparaître, et qui a laissé des descendants encore très reconnaissables. Ils sont épars dans les différentes contrées de l'Inde. L'épopée du Râmâyana atteste que la conquête des Aryas s'est étendue au Sud et à l'Est et qu'elle est arrivée jusqu'à Ceylan. C'est cette conquête qui a donné à l'Inde sa physionomie propre, en lui apportant des croyances religieuses, une langue admirable et des aptitudes intellectuelles qui se sont révélées dans une littérature originale d'une prodigieuse fécondité. L'invasion macédonienne a été de trop courte durée et d'une étendue trop restreinte pour exercer une grande influence. L'invasion musulmane en a eu bien davantage, tout en se confinant surtout dans le Nord-Ouest; mais elle n'a pas converti un sixième de la population. Celle des Mongols n'a été sous Gengiskhan qu'une effroyable dévastation; et plus tard, bien que l'empire mongol, devenu plus civilisé, ait jeté un vif éclat, il n'a pas apporté de notables changements aux mœurs indigènes. Il a succombé sous les coups de la Compagnie des Indes. Aujourd'hui, les Anglais, possesseurs et surtout protecteurs du pays, y sont trop peu nombreux pour que cet élément étranger puisse altérer profondément les autres. Le peuple hindou est demeuré dans sa majorité ce que les Aryas l'ont fait il y a quelque trente ou quarante siècles.

Mais nous écartons ces problèmes d'ethnographie, encore trop obscurs, et nous nous arrêterons plutôt à celui de la caste. Ce système, qui est endémique à l'Inde, remonte aux premiers temps du brahmanisme. Ce sont peut-être les Brahmanes qui ont inventé cette organisation sociale à leur profit; mais ils ont trouvé pour l'établir une société qui la justifiait. On sait ce que sont les castes dans les Lois de Manou, le plus ancien monument où elles sont décrites et fixées, après la mention sans

doute apocryphe qu'en fait le Rig Véda. Selon Manou, les castes sont au nombre de quatre. Elles ont été créées par l'Être souverain, existant par lui-même, et duquel émanent toutes les créatures. « De même que les saisons reprennent chaque année leurs attributs spéciaux, de même les êtres animés doivent garder les occupations qui leur sont propres. Pour la propagation de l'espèce humaine, le Maître souverain des choses produisit : de sa bouche, le Brahmane; de son bras, le Kshatriya; de sa cuisse, le Vaisiya, et de son pied, le Soûdra..... Il imposa aux Brahmanes l'étude et l'enseignement des Védas; aux Kshatriyas le devoir de protéger le peuple; aux Vaisiyas le soin de labourer la terre et de faire le commerce; enfin aux Soûdras la seule fonction de servir les trois classes supérieures. Quant au Brahmane, il est le premier entre les hommes, de même que l'homme est le premier entre les êtres intelligents. Le Brahmane, destiné à s'identifier un jour avec Brahma, a la propriété de tout ce qui existe, et c'est par sa générosité que les autres hommes jouissent des biens de ce monde. Son devoir essentiel est de veiller à la conservation des lois civiles et religieuses[1]. » Voilà les quatre castes dans toute leur pureté. Mais Manou lui-même est obligé de reconnaître que la nature a des entraînements irrésistibles. Des Brahmanes se marient à des femmes de castes inférieures; des hommes de ces castes s'unissent à des femmes de castes plus hautes que la leur. De là des castes mêlées, auxquelles Manou donne des règles comme aux autres, mais qui de degrés en degrés descendent jusqu'aux Tchandâlas, les derniers des mortels, appliqués aux travaux les plus répugnants de la société, notamment aux fonctions de bourreaux[2].

Si les castes étaient déjà si mélangées dès le temps de Manou, on peut juger jusqu'où la confusion a dû se produire depuis trois mille ans. Les fonctionnaires anglais qui se sont acquittés du recensement de 1891 ont pris tous les moyens de rendre l'opération aussi exacte que possible, et ils sont arrivés à distinguer non pas toutes les castes, mais une certaine quantité des principales. Les Brahmanes eux-mêmes n'ont pu se préserver de ces divisions excessives; et il y a telle province où les nuances de castes ont été poussées jusqu'à 150, et chacune d'elles ne pouvait se marier dans la nuance voisine, ou s'asseoir à la même table. D'ailleurs, le fondement sur lequel la caste repose n'a pas changé; c'est toujours la naissance qui en décide. On reste toute la vie dans la caste où l'on est né, et la caste se confond avec la profession qu'on exerce.

[1] Lois de Manou, livre I, çlokas 30, 31, 98, 99, 100. — [2] *Ibid.*, livre X, çlokas 5 et suivants; et çlokas 51 à 56 pour les Tchandâlas et les Svapâcas.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les commissaires du recensement ont distingué dans leurs instructions et leurs circulaires jusqu'à 60 classes, réparties en six groupes plus ou moins nombreux. Le premier groupe est celui des guerriers ou militaires investis du pouvoir, des agriculteurs, des marchands de bétail, des ouvriers des champs, et des clans qui habitent les bois. Le second groupe comprend tous les hommes qui ont une profession, prêtres officiants, ascètes, serviteurs des temples, généalogistes, écrivains, astrologues, musiciens, chanteurs et danseurs, acteurs. Dans le troisième groupe sont les négociants, colporteurs et voituriers. Dans le quatrième sont tous les artisans et serviteurs indispensables au village et formant 24 subdivisions. Les professions errantes forment le cinquième, depuis les rémouleurs jusqu'aux faiseurs de tours. Enfin, le dernier groupe renferme tout ce qui ne rentre pas dans les précédents, c'est-à-dire des étrangers, qui ne font que passer sans résidence permanente. Le premier groupe représente à lui seul le tiers à peu près de la population (85,729,227); et dans ce groupe, les cultivateurs comptent pour 47,927,381, les ouvriers des champs pour 8,407,996. Les nomades et les bergers sont plus de 21 millions. Les tribus qui vivent dans les bois comptent 15,806,914 âmes. Les castes adonnées à la pêche en comptent 8,261,878. Les artisans sont plus nombreux : 28,882,531, orfèvres, forgerons, charpentiers, maçons, ouvriers travaillant le cuivre, tailleurs, tisserands, teinturiers, ouvriers travaillant l'huile, potiers, verriers, ouvriers travaillant le fer. Les domestiques et gens de maison ne sont pas moins de 14,019,626; les corroyeurs et les ouvriers attachés aux villages, veilleurs de nuit, boueurs, etc., sont 30,795,703. Les commerçants ne sont que 12,270,973.

Un chapitre plus intéressant est celui des professions proprement dites, qui représentent 21,652,422 habitants. La première et la plus respectée de ces professions, qui souvent ne sont que nominales, est celle de prêtre. Les Brahmanes sont 14,821,732. Les ascètes, qui sont presque aussi vénérés, sont 2,717,861; et leurs pratiques, bien que toutes facultatives, passent aux yeux de la foule pour une profession véritable. Les serviteurs des temples ne sont pas moins de 320,530. A côté des Brahmanes, les adorateurs de Çiva portent sur leur personne un emblème du Dieu; et de là leur nom de Djangam, mot qui signifie « mobile » et qu'on leur applique parce qu'ils déplacent l'image divine au lieu de la laisser à demeure dans le temple. Les Brahmanes n'en restent pas moins Brahmanes, tout en remplissant des fonctions autres que celles du culte. Beaucoup d'entre eux cultivent la terre, dans le Malabar et sur la côte occidentale, et sont les propriétaires du sol. Dans le

Dekan, ils monopolisent toutes les occupations où il faut savoir lire et écrire. Ils se chargent partout d'instruire les enfants. Quelques-uns sont ingénieurs. D'autres se font médecins; mais, par suite de préjugés religieux, on regarde ceux-là comme à peine orthodoxes. Quels que soient les moyens que le Brahmane emploie pour gagner sa vie, le commun peuple le respecte toujours profondément, et la distance des uns aux autres reste toujours exactement la même. La caste peut dans son sein se diviser à l'infini; mais pour les étrangers, elle est toujours homogène et compacte.

A côté des Brahmanes, les castes des généalogistes et des écrivains tendent à prendre chaque jour plus d'influence, les uns en conservant les traditions de famille, les autres en s'introduisant dans toutes les fonctions administratives, où leur plume est indispensable. L'instruction générale est fort inégalement répartie. On aurait pu croire que les Brahmanes, qui forment le vingt-cinquième à peu près de la population totale, tiendraient la première place sous ce rapport; comme ce sont eux qui sont de fait à la tête de la société, ils devraient être les plus éclairés. Il n'en est rien. Les Parsis, les Djaïnas, les juifs, les bouddhistes passent proportionnellement avant eux, ainsi que les chrétiens. Ils ne viennent qu'au sixième rang, avec neuf dixièmes d'illettrés. Ils n'ont au-dessous d'eux que les Sikhs et les musulmans. Cette infériorité des Brahmanes ne semble pas avoir diminué leur influence religieuse; mais avec le temps elle peut leur être fatale, quel que soit encore leur prestige auprès de la multitude.

Du reste, le rapport décennal ne donne peut-être pas sur la caste des Brahmanes toutes les informations désirables; elle est encore la première de toutes, quelque dégradée qu'elle puisse être. Sa domination séculaire ne paraît pas jusqu'ici sérieusement menacée. Relativement, elle est toujours la caste la plus intelligente des indigènes.

En ce qui concerne les religions de l'Inde, le rapport décennal fait une distinction entre les religions indigènes et les religions importées de l'étranger. Il étudie d'abord celle qu'il appelle l'animisme ou le culte des esprits, fort rapprochée du fétichisme, dont elle se distingue à peine. Les populations qui la pratiquent sont au plus bas de l'échelle de la civilisation. Ce sont les tribus et les clans qui habitent les bois, et qui forment quinze à seize millions d'âmes. On a pris pour animistes toutes les peuplades qui ne sont ni hindoues, ni bouddhistes, ni musulmanes, ni chrétiennes. Mais M. Baines remarque avec raison que la croyance au pouvoir des esprits est une superstition générale dans toute la presqu'île, et qu'on la retrouve mêlée aux autres cultes, quelque différents

qu'ils soient. On pourrait même dire qu'elle est commune non seulement à l'Inde, mais à l'Asie tout entière, et que, par exemple, la Chine y croit plus peut-être que tous ses voisins.

Le bouddhisme ne compte pas actuellement dans la presqu'île plus de 243,000 adhérents. Il n'y a guère que le nord-est du Kachemire et du Pandjab où l'on en trouve, ainsi que les parties orientales de l'Himâlaya, sur la frontière de la Birmanie et de l'Arrakan. Comment le bouddhisme a-t-il disparu de l'Inde? C'est une question jusqu'à présent restée sans réponse, et sur laquelle le rapport décennal essaye vainement d'apporter quelque lumière. Lorsqu'au VII[e] siècle de notre ère, le pèlerin chinois Hiouen-Thsang accomplit sa pieuse mission, le bouddhisme paraît encore très florissant. A cette époque, il y a douze cents ans qu'il vit dans le sein du brahmanisme, qui ne paraît pas s'en inquiéter. Puis tout à coup, vers le VIII[e] ou le IX[e] siècle, il cesse de vivre dans la presqu'île, subsistant au Sud, au Nord, à l'Est, à Ceylan, au Népâl, au Tibet, au Birman, et surtout dans la Chine. D'où est venue cette révolution subite? L'histoire en ignore les causes, et le problème est toujours absolument obscur.

Le djaïnisme est venu se placer entre le brahmanisme et le bouddhisme; il a conservé le régime des castes, que le Bouddha avait aboli de fait. Les djaïnistes sont, en général, adonnés au commerce, dans le nord et dans l'ouest de l'Inde. Dans le Midi, quelques-uns sont agriculteurs. C'est une secte intelligente et instruite, mais peu nombreuse. Les djaïnistes ne sont pas plus de 1,417,000.

La religion des Sikhs est une des plus récentes; elle a été fondée vers la fin du XV[e] siècle, et elle a été, à ses débuts, une sorte de compromis entre l'Islam et le brahmanisme. La tentative n'a pas été fort heureuse, et les Sikhs sont devenus fort hostiles à la foi musulmane. Répandus presque uniquement dans le Pandjab, ils y ont brillé du temps de Rundjet-Singh, et ils se rapprochent chaque jour du brahmanisme. Ils ne sont pas plus de deux millions.

Après la communauté brahmanique, c'est la communauté musulmane qui est de beaucoup la plus importante. On compte tout au plus 90 millions de musulmans sur la terre entière, et les deux tiers sont dans l'Inde. Ils sont répandus dans toute la presqu'île, mais surtout au nord-ouest dans le Sindh et dans le Kachemire. On peut rapporter à l'invasion mongole la conversion de ces contrées à l'Islam. Le Pandjab presque tout entier s'y est soumis, et ce sont les populations les plus belliqueuses qui l'ont adopté. Au Bengale, l'élément mahométan forme la moitié tout au moins. La proportion est peut-être encore plus forte

dans l'Assam. Le Birman inférieur a été converti par des négociants musulmans venus de Bombay et de Madras. C'est une influence analogue venue du Kachh et du Guzarate qui s'est exercée sur les États indigènes de la présidence de Bombay. Au contraire, il y a peu de mahométans dans les provinces centrales. Leur nombre est très petit dans le Mysore; et à Hyderâbâd, quoique toute l'administration soit musulmane, c'est à peine si un dixième de la population professe cette croyance. En général, les mahométans sont peu instruits; et il est difficile de recruter parmi eux des fonctionnaires, même de bas étage.

Ce sont eux qui ont eu la part principale à la révolte de 1857. Ils y ont montré beaucoup d'énergie et encore plus de férocité. Mais ils étaient en minorité, et leur cause était mauvaise. Le gros de la population ne les a pas suivis; et ils devaient être vaincus par une énergie encore supérieure à la leur. L'Inde aurait eu tout à perdre à leur triomphe, qui l'eût fait retomber dans la barbarie. Elle l'a compris; et l'insurrection avortée a consolidé, à son grand profit, le protectorat britannique. Elle a été aussi une leçon pour les Anglais, qui ont appris à être plus prudents pour la composition de leurs forces militaires.

En traitant des langues diverses qui sont en usage dans la presqu'île, le rapport décennal donne des indications géographiques et ne prétend pas faire œuvre de philologie; mais c'est déjà beaucoup que de constater approximativement l'étendue territoriale de chacun de ces langages, qui diffèrent selon les races et les contrées. Déjà du temps d'Hérodote, ces dissemblances avaient été remarquées; et M. Baines cite avec raison le témoignage de l'historien grec, qui a aujourd'hui plus de deux mille ans de date[1]. Le recensement a réussi pour 262 millions d'habitants, et il n'a pu arriver à rien de précis pour les 26 millions restants. Les idiomes sont au nombre de 150 tout au moins. Il serait difficile d'énumérer toutes les causes qui ont successivement amené de si nombreux changements. M. Baines en signale quelques-unes, et par exemple l'influence de la caste sacerdotale livrée à l'étude des livres sacrés, du bouddhisme, employant le magadhi au lieu du sanskrit, de l'islamisme, apportant une foule de mots persans et arabes, qui ont formé l'ourdou. Les Sikhs, en se séparant du brahmanisme, se sont créé bientôt un langage spécial. Les Mahrattes, uniquement préoccupés du pillage de leurs voisins, ont eu peu d'action, parce qu'ils ne séjournaient pas dans les contrées qu'ils ravageaient. C'est ainsi qu'ils n'ont laissé aucune trace de leur domination dans l'Orissa. L'ourdou n'a été que le langage des Mongols à la cour

[1] Hérodote, l. III, chap. 98, § 3, éd. Firmin-Didot, p. 165.

de Dehli. L'hindoustani lui-même n'est pas, ainsi qu'on le répète souvent, une sorte de *lingua franca*, qui serait comprise dans la presqu'île entière; c'est uniquement l'intrusion de quelques mots persans dans l'idiome ou le patois local. La classe dite lettrée, qui compte à peine pour un seizième dans la population totale, a en quelque sorte une langue à elle que les masses ne comprennent pas. Au sud de la presqu'île, c'est l'élément dravidien ou aborigène qui domine toujours. Il représente à peu près le cinquième de la population.

Les dix-sept groupes principaux de langues distinguées dans le Rapport se subdivisent en un nombre considérable de dialectes, qui, tout en ayant la même souche, s'éloignent plus ou moins les uns des autres. Ainsi, la première de ces langues, l'indo-aryenne, formant à elle seule près des huit dixièmes du langage général dans la presqu'île, se décompose en dix-huit dialectes, dont les plus importants sont l'hindi, le bengali, le marâthi, le penjâbi, le guzarâthi, l'ouriya, l'ourdou, etc. Le langage dravidien comprend douze dialectes : le télougou, le tamoul, le kanarèse, le malayâlam, etc., représentant à peu près le cinquième des langues de la presqu'île. Puis viennent d'autres langages, entre autres le tibétain-birman, divisé en dix-sept dialectes. Il y a aussi quelques dialectes irano-aryens. Enfin la langue anglaise compte à peine pour un millième dans cette Babel d'une confusion presque inextricable; mais elle est la langue des dominateurs et de la civilisation. Les Anglais sont à peine 240,000. Il y a aussi des Chinois, des Malais, des Japonais, dans le sud de la Birmanie. Le persan n'est resté en usage que dans un petit nombre de nobles familles musulmanes, et le pakhtoû de l'Afghanistan n'est parlé que dans quelques districts du Pandjab. Le groupe sémitique compte à peine 55,000 représentants, qui sont presque tous arabes. Il n'y a que 2,171 juifs, et autant de nos nationaux. Parmi les populations qui parlent des langues dravidiennes, les dialectes les plus important sont le télougou (19,885,137) et le tamoul (15,229,759); après eux, le kanarèse (9,751,885) et le malais (5,428,250). Dans ce groupe, c'est le tamoul qui jusqu'à présent nous est le mieux connu. Il s'étend sur tout le sud de la presqu'île jusqu'au Mysore, et jusqu'aux Ghâts à l'ouest. Mais les Tamouls, louant volontiers leurs services comme cultivateurs ou domestiques, ont porté leur langue dans les contrées voisines, à Ceylan et même en Birmanie. Ce qui les aide beaucoup à se placer, c'est qu'en général ils n'ont pas les préjugés et les scrupules religieux des domestiques du Nord, et que, par exemple, ils s'accommodent sans difficulté de la nourriture qu'on leur donne, quelle qu'elle soit.

Le malayâlam est parlé sur toute la côte du Malabar; c'est un dérivé du tamoul, dont il s'éloigne assez peu. Il paraît que le mot Mala, qui se retrouve aussi dans le nom de Malabar, signifie « montagne »; et ainsi le malayâlam serait l'idiome des montagnards de ces contrées; ils seraient presque les seuls à s'en servir. Le kanarèse a une assez grande affinité avec le tamoul. Il est parlé dans le Mysore, dans le Coorg et sur une partie de la côte occidentale. Le télougou est un dialecte presque aussi harmonieux que le tamoul, et il passe pour plus ancien. L'écriture télougou a été adoptée pour le kanarèse; c'est une transformation du dévanâgari altéré dans les inscriptions d'Açoka. Le télougou est d'ailleurs plus répandu que le tamoul. Il se trouve sur la côte orientale de la présidence de Madras, dans les Ghâts et dans une partie du Nizam. Il a pénétré aussi dans le Mysore, dans le Carnatic du Bombay, dans le Bérar et dans les provinces centrales. C'est aux Télougous que s'applique plus particulièrement le nom de Gentous, dérivé du nom de Gentils et attribué à ces races par les premiers Portugais.

On compte aussi parmi les langues dravidiennes des dialectes qui ne sont parlés, comme le tôda et le kôta, que par quelques milliers d'individus, habitant les vallées des Nilghiris. On pense que ces idiomes sont la forme archaïque du kanarèse, et l'on y rattache aussi le singhalais, le gond des tribus de l'Inde centrale, et même le kandh ou khond des peuplades de l'Orissa, qui ont pratiqué si longtemps les sacrifices humains.

Nous devons laisser de côté une foule d'autres langues, dont le caractère est plus ou moins bien connu : celle des Santhals, qui sont répandus dans le Bengale et qui sont d'excellents ouvriers des champs; le kour et le bhil; le savara, des frontières de l'Orissa; le khâsi, des frontières de l'Assam; les dialectes moitié birmans, moitié tibétains, avec le dialecte de Darjiling. Ce groupe ne contient pas moins de 7,293,928 habitants. Dans le nord-est de la presqu'île et dans les vallées les plus basses de l'Himâlaya, on distingue l'aka, le diphla-abor, le miri, le michmi, le kouki, etc.

Pour résumer tous ces détails, qui sont nécessairement un peu confus, le rapport décennal présente un tableau comparatif et les proportions des principaux langages pour les provinces et les États indigènes. Ainsi, dans l'Adjmer, l'hindi est parlé par la moitié des habitants; dans l'Assam, c'est le bengali, de même que dans la province du Bengale; dans les États du Bengale, c'est l'ouriya; dans le Bérar, c'est le mahratte, ainsi que dans la province de Bombay; dans les États de cette province, c'est le guzarate, comme dans le Baroda; dans le Sindh,

c'est le sindhi. Dans les provinces centrales, c'est l'hindi, tandis que c'est l'ouriya pour les États. Dans la Birmanie supérieure et inférieure, c'est le birman; dans le Coorg, le kanarèse, ainsi que dans le Mysore. Dans la province de Madras, le tamoul et le télougou se partagent à peu près également; dans les États, c'est le malayâlam qui domine; à Hyderabad, ce sont le télougou et le mahratte. Dans les provinces nord-ouest, l'hindi est presque seul; dans les États, c'est l'hindi et le garhwâli; enfin, dans le Pandjab, c'est le pandjâbi, ainsi que dans les États.

En somme, c'est l'hindoustani qui est de beaucoup le plus répandu dans la presqu'île. Mais nulle part aucun langage n'est unique, et à côté de l'idiome prédominant, il y en a toujours d'autres qui limitent plus ou moins son influence.

Cette prodigieuse diversité doit être un grand obstacle pour l'administration anglaise; mais en même temps c'est une garantie. Il est bien impossible que toutes ces populations, dont les langues, les mœurs, les croyances diffèrent si profondément, puissent jamais s'entendre et se réunir dans une action commune. Si ces 300 millions d'êtres humains pouvaient se concerter, leur action simultanée serait absolument irrésistible. Les étrangers, quelque courageux qu'ils fussent, seraient submergés et écrasés par le nombre. Mais tant de causes s'opposent à l'entente et à la cohésion que ce danger n'est pas à craindre, quoique la prudence conseille toujours d'y songer. A toutes les époques, l'Inde a été presque aussi divisée qu'elle peut l'être actuellement. En 1857, quand éclata l'insurrection des cipayes, ce n'était pas l'Inde qui se soulevait contre ses prétendus oppresseurs; c'était simplement une révolte militaire, qui fit de trop nombreuses victimes, mais qui ne pouvait amener une nouvelle organisation de la presqu'île, sous le despotisme d'un conquérant victorieux. Aujourd'hui l'unité n'existe que dans le gouvernement chargé de la direction et de l'éducation de cette masse énorme. Le pays n'est pas moins morcelé. Même sous la main des Anglais, cinq à six cents États indigènes gardent encore leurs coutumes locales et se régissent eux-mêmes à peu près complètement. Dans les provinces placées directement sous l'autorité britannique, l'indépendance est presque aussi grande; et l'intervention des maîtres ne se produit que dans la mesure indispensable.

Il n'y a pas, dans les annales de l'histoire, un autre exemple d'une domination aussi vaste et aussi sage. L'Empire romain lui-même n'en a pas approché. Surtout, il n'a jamais songé à l'amélioration du sort des vaincus. Depuis cent ans déjà, et spécialement depuis 1857, l'application constante de la métropole n'a pas d'autre but, et les progrès réa-

lisés justifient un système à la fois si généreux et si pratique. En gagnant les cœurs par une sincère bienveillance, on est sûr d'être obéi, et l'on peut compter sur la reconnaissance de ceux qui profitent de tant de bienfaits. C'est un très noble spectacle que l'Angleterre offre au monde; et l'on peut souhaiter aux autres nations de savoir l'imiter et de régler aussi bien qu'elle leurs rapports avec leurs colonies. Mais l'œuvre entreprise dans l'Inde par une nation chrétienne est colossale, et, à calculer d'après ce qu'elle a fait depuis le temps de Warren Hastings, on peut prédire qu'il lui faudra des siècles encore pour atteindre la fin qu'elle poursuit, c'est-à-dire mettre l'Inde en état de se gouverner elle-même sous un haut protectorat.

Mais si la politique a tant à faire, la science a devant elle des travaux non moins considérables : étudier toutes ces langues, les classer selon leur originalité; marquer en quoi elles se rapprochent et en quoi elles diffèrent; fixer la grammaire de chacune d'elles, pour celles qui ont une littérature, c'est là aussi un travail qui n'est guère plus aisé que celui de l'administration. La découverte du sanskrit, il y a déjà plus d'un siècle, a fait faire à la philologie les plus sérieuses conquêtes. Mais le sanskrit est loin de pouvoir expliquer tout. Une multitude d'idiomes n'ont pas le moindre rapport avec lui, pas plus qu'ils n'en ont entre eux. Il faudra bien du temps à la philologie comparée pour accomplir ces labeurs, et il est peu probable qu'elle les achève plus vite que la politique n'achèvera les siens. De part et d'autre, le succès définitif se fera longtemps attendre, en supposant même qu'aucun accident imprévu ne vienne interrompre le cours régulier des choses. Mais, outre les investigations de détail qui seront presque infinies, la science devra se poser la question de savoir comment tant de langages variés ont pu surgir et vivre côte à côte, sans se confondre les uns dans les autres. L'origine ne peut pas être purement humaine, et cette solution étroite du problème ne semble pas pouvoir sortir des faits constatés. Mais la question est posée depuis longtemps, et jusqu'ici aucune des réponses n'a été satisfaisante. L'origine vraie du langage pourrait bien être la même que l'origine de l'homme.

Mais ce sont là des considérations qui ne se rattachent que de très loin à la statistique d'un recensement; elles étaient agitées avant le travail de M. Baines, elles le seront encore longtemps après. Les données indirectes qu'on peut tirer de ce document n'en sont pas moins précieuses à bien des égards.

Quant aux religions et aux sectes, qui se sont multipliées presque autant que les langues, la conduite du gouvernement anglais a été irré-

IMPRIMERIE NATIONALE.

prochable. Il s'est contenté de la neutralité absolue; il n'intervient que si l'ordre public est troublé et s'il y a scandale. Hors de là, il s'abstient de toute ingérence. C'était un principe qui était pratiqué longtemps avant que l'impératrice des Indes garantît la liberté religieuse de l'Inde à l'égal de celle du Royaume-Uni. On peut faire remonter cette habile tolérance à Warren Hastings, qui a été un des premiers à en comprendre la nécessité. Le fanatisme hindou est d'une violence dont le fanatisme en Europe ne peut donner aucune idée. C'était là un obstacle insurmontable; et en essayant de le combattre, on aurait violé, sans aucun profit, un principe qui doit être sacré sur les bords du Gange aussi bien que sur les bords de la Tamise. S'il est un peuple pour qui les superstitions hindoues doivent être répugnantes, c'est certainement le peuple anglais; mais c'est un mérite de plus de ne pas céder à cette aversion légitime. D'ailleurs, le gouvernement montre la même neutralité envers les missionnaires européens qui essayent d'évangéliser la presqu'île; il ne les seconde ni ne les contrarie; il les ignore et il se borne à protéger les personnes quand elles sont menacées, comme il le fait pour toutes les croyances. On peut espérer que, dans un avenir bien reculé sans doute, l'Inde se convertira au christianisme; mais ce sera un acte spontané de sa part, quand les lumières seront assez répandues pour que les multitudes rougissent de leur foi grossière et en adoptent une meilleure. Mais ces perspectives sont bien lointaines, et il faut attendre patiemment une révolution si bienfaisante sans vouloir la hâter. Il faudra bien des siècles pour la réaliser.

Le rapport décennal de M. Baines nous montre par des chiffres incontestables où en sont les choses. C'est le service le plus sérieux qu'il puisse nous rendre; et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'humanité doivent l'en remercier. L'Inde représente à elle seule le cinquième tout au moins de la population du globe; et, par son génie, la place qu'elle tient s'accroît tous les jours, à mesure qu'on la connaît mieux. Son état présent n'est pas moins digne d'étude que tout son passé.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Griechische Urkunden. Les papyrus gréco-égyptiens du musée de Berlin. — 11 fascicules in-4°, Berlin, 1893-1894.

Le musée royal de Berlin a fait récemment l'acquisition d'un grand nombre de papyrus égyptiens, provenant presque tous de l'ancienne ville d'Arsinoé, près du célèbre lac Mœris. Ils sont écrits en grec et remontent à l'époque romaine. Quelques-uns seulement sont de l'époque byzantine. Les administrateurs du musée se sont aussitôt empressés de mettre ces précieux documents à la disposition du public. Les textes ont été rapidement déchiffrés, transcrits et reproduits par la lithographie, sans autres notes que l'indication des restitutions les plus nécessaires. Il ne s'agit donc pas d'une édition définitive. Les savants chargés du travail ont compris qu'avant tout il fallait aller vite et que tout autre procédé entraînerait des retards indéfinis. La résolution qu'ils ont prise mérite d'être approuvée et encouragée. C'est un exemple qui devrait être suivi partout.

Dans l'espace de deux ans, il a paru de cette collection 11 livraisons contenant 361 pièces. L'importance de cette publication n'a pas besoin d'être signalée. Il suffit d'y jeter les yeux. C'est la vie égyptienne prise sur le fait. A côté des actes officiels, des jugements, des contrats de toute sorte, on trouve des comptes, des lettres particulières, des pièces ayant un caractère tout privé. Ces documents n'ont pas tous assurément la même valeur, mais plusieurs offrent un très grand intérêt et nous apprennent des choses que nous ignorions. On en jugera par le simple extrait qui va suivre, et où les matières sont rangées dans un ordre à peu près logique. Nous étudierons successivement la famille et l'état des personnes, les successions et les testaments, les contrats de toute sorte, la propriété et les impôts.

La femme, mariée ou non, ne se présente généralement dans les actes qu'assistée d'un *κύριος*, mari, frère, beau-frère, fils, ou même tout autre parent. Toutefois cette formalité n'est pas prescrite à peine de nullité. Ainsi, dans un acte de l'an 114, une femme Tarmouthis qui déclare n'avoir pas actuellement de *κύριος*, son mari étant absent, adresse en son propre nom une plainte au préfet. En 289, une femme appelée Aurelia Titania agissant, dit l'acte, seule et sans *κύριος* contracte une obligation avec la formule de la stipulation romaine (n° 94). Enfin vers la même époque une autre femme intervient dans un affranchissement fait par ses fils et s'engage à la garantie, en déclarant qu'elle agit seule

3.

et sans *κύριος*, suivant l'usage romain, *χωρὶς κυρίου χρηματίζουσα κατὰ τὰ Ῥωμαίων ἔθη* (n° 96).

Quand le mari assiste sa femme en justice, devant un tribunal, il prend la qualité d'*ἔκδικος* (n° 136).

On sait qu'en Égypte, comme en Perse, l'ancien droit permettait, recommandait même les mariages entre frères et sœurs. Cet usage se maintint sous la domination romaine. Dans un acte de l'an 108 (n° 232) on voit figurer un certain Apollonius, de race persane, avec sa femme Marouti qui est en même temps sa sœur de père. Dans un autre acte de l'an 85 (n° 183), un autre Perse, Horus, paraît bien être le frère de sa femme Ériée.

La dot, en Égypte, était apportée en mariage par la femme, mais restait sa propriété, ainsi que le dit expressément le célèbre édit de Tiberius Alexander de l'an 68. Nous trouvons dans les papyrus de Berlin trois actes de constitution de dot, des années 81, 85, et 98 (n°s 251, 183 et 252). Par un singulier hasard, les maris sont tous les trois de race persane. Ils s'appellent Stotoétis, Horus, Satabous. La dot constituée est de vingt drachmes dans les deux premiers actes et de cent drachmes dans le troisième. La constitution a lieu pendant le mariage et par la femme elle-même et le mari reconnaît avoir reçu. La formule, qui est toujours la même, mérite d'être reproduite : « Que les époux continuent de vivre ensemble en bonne intelligence, comme ils l'ont fait jusqu'ici, le mari fournissant à sa femme tout ce qui lui est nécessaire, les vêtements et tout ce qui convient à une femme mariée, suivant ses ressources. S'ils viennent à ne plus s'entendre et se séparent, le mari rendra à la femme la dot apportée par celle-ci, immédiatement si la femme est répudiée, dans les trente jours de la demande si le divorce a lieu par consentement mutuel. S'il tarde à le faire, il devra payer moitié en sus et la femme le poursuivra sur sa personne et sur tous ses biens par voie d'exécution parée, comme s'il y avait jugement, *καθάπερ ἐκ δίκης.* »

Dans les trois actes que nous avons sous les yeux, cette constitution de dot est accompagnée d'un partage testamentaire fait par la mère ou l'aïeule du mari, entre tous ses enfants.

Les soldats romains ne pouvaient pas se marier tant qu'ils restaient au service. Les unions qu'ils contractaient n'étaient pas reconnues par la loi, et en conséquence la femme ne pouvait agir en justice pour demander une restitution de dot. On essayait de tourner la loi en dissimulant la constitution de dot sous forme d'un dépôt ou d'un prêt, mais le gouverneur ne s'y trompait pas. En l'an 117 (n° 114), Lucia Macrina se présente devant lui; son avocat Phanéius demande la restitution d'un

dépôt fait par elle entre les mains du soldat Antonius Germanus et conclut à être renvoyé devant un juge. « Nous savons, répond Lupus, que les dépôts dont il s'agit sont des dots. Je ne donne pas de juge en pareil cas, car il n'est pas permis à un soldat de se marier. On croirait que j'ai considéré un pareil mariage comme valable. » En 134, une autre femme appelée Tinboïs réclame à Cassius Gemellus, cavalier de la *turma Vocontiorum*, le montant d'un billet de sept cents drachmes. Les avocats du défendeur opposent la même fin de non-recevoir.

Il n'est pas souvent question d'esclaves. Il n'en est parlé que dans un testament romain sur lequel nous reviendrons et dans un acte qui paraît avoir été passé par des Romains. Les deux maîtres renoncent expressément à la puissance dominicale et au pécule. Leur mère intervient et se porte garante de l'affranchissement (acte du IIIe siècle, n° 96).

La tutelle pouvait être déférée par testament du père, comme nous le voyons par le testament égyptien de l'an 155 (n° 86) dont nous reparlerons tout à l'heure. A défaut de testament, elle appartenait de droit aux oncles, à l'exclusion de la mère. Nous avons plusieurs exemples de procès intentés par la mère survivante contre les tuteurs qui refusent de fournir des aliments à leurs pupilles (acte de l'an 211, n° 98; autre de l'an 135, n° 136).

C'est dans la matière des successions et des testaments que se présentent les pièces les plus importantes. Il est à propos d'en parler plus longuement.

Dans la famille égyptienne, les filles héritent comme les fils et les parts sont égales. Toutefois il y a un préciput en faveur du fils aîné, qui prend double part, *διμοιρία κατὰ τοὺς νόμους* (voir l'acte de l'an 105, n° 136; autre de l'an 155, n° 86).

La représentation était-elle admise? Elle était certainement dans les mœurs. Ainsi, dans le partage testamentaire de l'an 85 (n° 183) dont nous avons déjà parlé, une femme nommée Sataboutos donne ses biens par égales parts, sauf le préciput de l'aîné, à ses deux fils vivants, à ses deux filles, et aux enfants d'un autre fils décédé.

A la vérité, il s'agit ici d'un testament, ou d'une donation à cause de mort. En était-il de même dans les successions *ab intestat?* Nous allons être éclairés sur ce point par un jugement de l'an 135 (n° 19). Une femme indigène, nommée Chénalexas, disputait à son oncle Pétésouchos et à son cousin germain Dionysios une part dans la succession de son aïeule paternelle. Elle prétendait que cette part avait été recueillie par son père Alexandre, qui avait, disait-elle, survécu à la défunte, et, subsidiairement, qu'à défaut de son père Alexandre elle arrivait par repré-

sentation. Au principal, elle obtint un délai pour rapporter la preuve de la date du décès de son père. A l'échéance du terme, elle se présenta de nouveau et ne put faire cette preuve, mais c'est alors qu'elle invoqua subsidiairement le droit de représentation déclaré applicable aux Égyptiens indigènes par une constitution de l'empereur Hadrien et une décision de Gellius Bassus, gouverneur de la moyenne Égypte. Comme il s'agissait d'une question de principe, le juge Ménandre, ancien secrétaire impérial du nome d'Arsinoé, n'osa pas prendre sur lui de la résoudre et s'adressa au préfet Pettonius Mamertinus. Celui-ci répondit que Chénalexas était bien fondée à réclamer la part que son père Alexandre aurait recueillie, s'il eût vécu, dans la succession maternelle. Ménandre rendit un jugement conforme. L'avocat de Chénalexas, Asclépiade, demanda alors que Pétésouchos et Dionysios fussent tenus de restituer non seulement la part réclamée dans la succession, mais encore les fruits perçus pendant tout le temps qu'avait duré la détention des biens. Nous ne savons ce qui fut jugé sur ce point accessoire; mais en ce qui concerne le point principal, il ne reste aucun doute. Le droit de représentation que les Macédoniens avaient apporté en Égypte, mais qui ne s'appliquait originairement qu'aux Grecs, avait été étendu par l'empereur Hadrien aux indigènes égyptiens.

Quoique l'indivision fût un fait très fréquent en Égypte, le partage était la règle, et des actes nombreux en font foi, mais on se contentait de fixer les parts, ou plutôt de déterminer la fraction à laquelle chacun avait droit, et on continuait à jouir en commun, comme encore aujourd'hui chez les indigènes de l'Algérie.

Passons maintenant aux testaments. Le recueil des papyrus de Berlin en contient deux, un égyptien, de l'an 155, un romain de l'an 189. Ces deux pièces sont de la plus haute importance et nous devons en donner ici une analyse complète.

Prenons d'abord le testament égyptien. Le lieu est l'île de Socnopée, bourg du district d'Héraclée dans le nome d'Arsinoé. Le nommé Stotoétis Horou, fils de Panephremmis, prêtre du grand dieu Socnopée, faisant partie de la quatrième tribu, âgé de 43 ans et portant une cicatrice au deuxième doigt de la main droite, dispose ainsi qu'il suit : Je donne après ma mort aux deux fils que j'ai de ma femme Thasès, tous deux mineurs, nommés Horou et Pabous, à savoir : à Horou, double part de tout ce que je laisserai, meubles et immeubles, plus double part dans une somme de 2,500 drachmes prêtée par Thasès, alors qu'elle était la femme d'Horou, fils de Satabous; à Pabous, le tiers restant; à Thasès, tant qu'elle ne sera pas remariée, par mois, une artabe $\frac{6}{10}$ de

blé et deux cotyles d'huile, et par an 20 drachmes pour son vêtement.

Le testateur désigne à ses deux enfants, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la majorité légale, un tuteur qui est son collègue dans la prêtrise, Pabous Satabous, fils de Harpagathus. Ce tuteur pourvoira à ce que lesdits mineurs reçoivent la nourriture, l'huile, le vêtement et tout ce qui est convenable. Quand les mineurs seront en âge, il leur rendra compte de tout. On ne lui demande, du reste, aucune garantiè. Il aura même plein pouvoir pour vendre et hypothéquer, pourvu que ce soit avec l'assentiment de toutes les personnes qui ont assisté comme témoins audit testament et y ont apposé leurs cachets.

Suivent les noms, signatures et cachets des sept témoins. En outre, un nommé Harpagathès, fils de Pakusis, déclare qu'il a écrit l'acte pour le testateur illettré et qu'il en a fait le dépôt.

La forme de ce testament est toute romaine. C'est celle qui a été introduite par l'édit du préteur et qui consiste uniquement dans la présence de sept témoins apposant leurs cachets (*Institutes de Justinien*, livre II, titre x, § 2). Dans les testaments coptes et même dans un testament grec, on trouve en Égypte six témoins seulement, et l'apposition des cachets est inconnue. (Voir les papyrus coptes de Révillout et le papyrus grec publié par Wessely, *Wiener Studien*, IX, p. 266, toutes pièces du VIIe siècle.)

Au fond, il y a quelques remarques à faire. Stotoétis se conforme à la coutume égyptienne en donnant à son fils aîné double part. Sa femme Thasès, fille de Satabous, avait épousé en premières noces le nommé Horou, fils de Satabous, c'est-à-dire probablement son frère, encore d'après la coutume égyptienne. Quant au prêt fait par ladite Thasès au testateur, c'était à proprement parler un prix de vente de quatre aroures de terre. L'acte de vente avait dû porter que le prix était payé comptant. En réalité, Stotoétis était resté débiteur, mais comme les Égyptiens ne pratiquaient pas la vente à crédit, le prix restant dû était toujours censé payé, et ensuite prêté par le vendeur après le payement. On remarquera enfin la constitution d'une sorte de conseil de famille composé des sept témoins du testament, pour autoriser, s'il y a lieu, tous actes d'aliénation de la part du tuteur.

Ainsi dans cet acte la forme est romaine, mais le fond est égyptien.

Nous arrivons au testament romain, et ici ce n'est même plus une analyse que nous nous proposons de donner, c'est une traduction complète ou plutôt une restitution de l'original latin, d'après la traduction grecque, qui était nécessaire en Égypte pour qu'un testament pût être

ouvert en justice et deposé au greffe du tribunal. Nous en connaissons l'auteur. C'est un Romain, Gaïus Lucius Geminianus, qui prend le titre de *legum peritus*.

Ce papyrus, qui porte le n° 326, présente quelques lacunes, mais il est facile de restituer le sens et même les mots, à l'aide des formules bien connues du droit romain.

TESTAMENTUM.

Gaïus Longinus Castor, veteranus, honeste missus ex classe praetoria Misenensi, testamentum fecit his verbis : Marcellam, servam meam, majorem annis triginta, et Cleopatram, servam meam, majorem annis triginta, liberas et aequis partibus heredes mihi esse jubeo. Ceteri omnes exheredes sunto. Praecipiunto reditus meos, pro sua quæque parte, de bonis, postquam visa erit mihi heres esse; ne liceto autem vendere neque hypothecae dare. Si quid humanum contigerit praedictae Marcellae, tum ejus partem hereditariam Sarapioni, Socrati, et Longo restitui volo. Similiter Cleopatram partem suam hereditariam Nilo restituere volo. Quisquis mihi heres extiterit damnas esto dare facere praestare ea omnia quae in testamento meo scripta erunt, quaeque heredis fidei commissa erunt.

Sarapias, serva mea, filia Cleopatrae, libertae meae, libera esto. Ei do lego arouras frumentarias quinque quas habeo ad vicum Caranidem, in loco qui dicitur Stroutho, similiter arouram unam, quartam partem loci inferioris, similiter tertiam partem domus meae et tertiam partem ejus domus quam olim emi de Prapetheuto cui mater Thaseus, similiter tertiam partem palmeti quod possideo in vicinia fossae quae fossa vetus vocatur.

Efferri et sepeliri volo cura et pietate heredum meorum. Si quid deinceps reliquerim mea manu scriptum, quocumque modo, ratum mihi esse volo. Huic testamento dolus malus abest. Familiam et bona hoc testamento facto emit Julius Petronianus sestertio nummo uno, libripende Gaïo Lucretio Saturnilo, qui recognovit. Antestatus est Marcus Sempronius Heraclianus, qui recognovit.

Factum est testamentum in vico Caranide, nomo Arsinoite, xv kal. novembres, duobus Silanis consulibus, anno xxx imperatoris Caesaris Marci Aurelii Commodi Antonini, pii, felicis, Augusti, Armeniaci, Medici, Parthici, Sarmatici, Germanici. Athyr xxi.

Si quid amplius mea manu scriptum reliquerim, id ratum esse volo.

Absolutum et lectum in metropoli Arsinoe, in foro Augusti, in statione vigesimae hereditatum et libertatum, ix kal. martias, consulibus iis qui sunt, anno ii imperatoris Caesaris Lucii Septimii Severi Pertinacis Augusti. Mechir xxvii.

Reliqui signatores : Gaïus Longinus Aquinas, qui recognovit, Julius Volusius, Marcus Antistius, Petronianus, Julius Gemellus, veteranus.

DIPTYCHUM CODICILLORUM.

Gaïus Longinus Castor, veteranus, honeste missus ex classe praetoria Misenensi, codicillum feci. Marcum Sempronium Heraclianum, amicum et existimatione dignum tutorem feci, propria fide.

Cognato meo Julio Sereno do relinquo sestertios nummos iv m.

vii° id. februarias propria manu scripsi.

Signaverunt Longinus Aquilas et Valerius Priscus. Signatores Gaïus Longinus Aquilas, qui recognovit, Julius Philoxenus, Gaïus Lucretius Saturnilus, qui recognovit, Gaïus Longinus Castor, Julius Gemellus, veteranus.

Absoluti et lecti sunt eadem die qua testamentum apertum est.

Nous avons ici un testament prétorien, conservant encore un vestige de l'ancien testament *per æs et libram*, tel qu'il est décrit par Gaïus (II, § 103 et suivants). Le testateur commence par instituer deux héritières, ses esclaves Marcella et Cleopatra, en leur donnant la liberté (§ 186). L'une et l'autre sont âgées de plus de 30 ans. Il existe en effet un sénatus-consulte qui défend de faire un esclave libre et héritier s'il n'a pas 30 ans (Gaïus, II, 276). L'exhérédation générale est une mesure de prudence pour exclure toutes autres personnes du sexe féminin qui pourraient se présenter soit comme filles *in potestate*, soit comme posthumes, soit comme émancipées; une exhérédation nominative n'étant exigée que pour les personnes du sexe masculin (Gaïus, II, 123 et suivants).

Si Marcella et Cleopatra viennent à décéder, la part de la première appartiendra à Sarapion, Socrate et Longus; la part de la seconde à Nilus. Comme substitution, cette disposition serait nulle. Il est de règle, en effet, qu'après avoir institué un héritier *extraneus* le testateur ne peut instituer un second héritier pour recueillir la succession au décès du premier. Mais le même résultat peut être atteint par un fidéicommis. Le premier héritier est alors prié de remettre à son décès la succession à un tiers (Gaïus, II, 184 et 277). Et en vue de cette restitution, il est privé du droit d'aliéner ou d'hypothéquer.

Nous n'avons rien à dire de la formule *quisquis mihi heres erit* si ce n'est qu'elle était en quelque sorte de style. On peut voir, par exemple, les lois 3 et 104 au Digeste, *de legatis*, I.

Après l'institution d'héritier viennent les legs. Sarapias, fille mineure de Cléopâtre, et peut-être aussi du testateur, reçoit la liberté et tout ou partie de quelques immeubles, fonds de terre ou maisons. L'affranchissement *testamento* conférait de plein droit la cité romaine. A ce titre, Sarapias avait la *factio testamenti* avec le testateur. Elle pouvait recueillir un legs directement et sans qu'il fût besoin de recourir à l'expédient d'un fidéicommis.

La clause relative aux funérailles du testateur n'est que l'application du droit commun. *Funus eum facere oportet quem decedens elegit*, dit Ulpien (l. 12, § 4, D. *de religiosis*, XI, 7).

La clause par laquelle le testateur confirme à l'avance tous les codi-

cilles qu'il pourra faire est également de style. Celsus en donne la formule l. 18, D. *de jure codicillorum*, XXIX, 7.

Le testament a lieu *per æs et libram*, c'est-à-dire au moyen d'une mancipation fictive. L'*emptor familiæ* n'intervient que *dicis gratia*. L'opération a lieu en présence d'un *libripens* (Gaïus, II, § 103, 104) et d'un *antestatus*. Il n'est pas question des cinq témoins exigés pour la mancipation, mais il n'y a pas de difficulté. En effet, si le testament était nul comme testament *per æs et libram*, il était valable comme testament fait conformément à l'édit du préteur, qui n'exigeait plus ni mancipation ni intervention d'un *familiæ emptor*, et qui se contentait de sept témoins ayant apposé leurs cachets sur l'acte (Inst. de Justinien, II, 10, § 2). Dans l'espèce, nous voyons qu'il y a eu effectivement sept *signatores* dont trois ont reconnu leurs cachets le jour de l'ouverture du testament.

Le testament porte la date du 17 octobre 189. Il n'a été ouvert que le 21 février 194, au bureau de l'impôt du vingtième sur les successions et les affranchissements testamentaires, dans la ville d'Arsinoé, chef-lieu du nome. Les consuls ne sont pas désignés par leurs noms. Peut-être ne connaissait-on pas encore en Égypte les noms des consuls qui venaient d'entrer en fonctions pour l'année.

Le codicille, daté du 7 des ides de février, sans mention d'année, contient deux dispositions, à savoir : 1° une nomination de tuteur à la mineure Sarapias et aux femmes instituées héritières. Le tuteur nommé est Marcus Sempronius Heraclianus, le même qui a figuré au testament comme *libripens*. En droit strict, celui qui affranchissait un esclave par testament et en devenait ainsi le patron n'avait pas le pouvoir de lui nommer un tuteur; c'est ce que disent expressément Paul et Modestin (l. 1 et 4, D. *de confirmando tutore*, XXVI, 3); mais la personne désignée pouvait être confirmée par le préteur, *ex inquisitione*. Dans l'espèce, Marcus Sempronius Heraclianus sera tuteur *propria fide*, c'est-à-dire qu'il sera dispensé de fournir les garanties ordinaires, *nec satisdabit pupillo rem salvam fore*. Il sera traité comme tuteur testamentaire. *Testamento datos tutores*, dit Ulpien (l. 17, pr. D. *de testamentaria tutela*), *non esse cogendos satisdare pupillo rem salvam fore certo certius est*.

La seconde disposition du codicille est un legs de 4,000 sesterces en faveur d'un parent, nommé Julius Serenus. Le chiffre est mal écrit sur le papyrus. Nous croyons qu'il faut lire 4,000. Au surplus il importe peu.

Le testateur Gaïus Longinus Castor, qui n'avait pas signé le testament, signe le codicille avec six témoins dont trois, à savoir Gaïus Longinus Aquilas, Gaïus Lucretius Saturnilus et Julius Gemellus, ont déjà figuré

au testament, le second comme *libripens* et les deux autres comme simples témoins. Les deux premiers ont reconnu leurs cachets au jour de l'ouverture.

Il n'y a que six témoins *signatores*, et non sept; mais pour les codicilles aucune formalité n'était prescrite. La preuve de leur authenticité pouvait se faire par tous les moyens. *Cocidillos etiam plures quis facere potest*, dit Justinien (Institutes, II, 25, § 3), *et nullam solemnitatem ordinationis desiderant*.

L'ouverture du testament et du codicille de Gaïus Longinus Castor ne paraît avoir donné lieu à aucun débat. Les choses ne se sont point passées aussi paisiblement pour l'ouverture du testament d'un autre Romain dont nous ne connaissons pas le nom. La scène se passe le 26 mai 184, au tribunal d'Apollonius, préfet du district d'Héraclée. D'après le registre du greffe, dont nous avons un extrait sous les yeux, un certain Cassius, chef du bourg d'Antinoé, se présente contre Isidore Tiberinus, mineur, assisté de son frère utérin Longinus Cheremonianus. L'avocat de Cassius, un nommé Philotas, se lève et dit : « Un parent de notre client, citoyen romain, sur le point de mourir, a écrit un testament, puis il a fait venir Cassius et l'a prié de garder ce testament chez lui, avec recommandation de le produire et d'en demander l'ouverture quand lui-même serait mort, pour la manifestation de ses volontés. Le testateur étant mort, Cassius alla trouver les témoins qui avaient apposé leurs cachets, pour qu'ils vinssent assister à l'ouverture et que la procédure suivît son cours. Ils ne sont pas venus, et peut-être en ont-ils été empêchés par quelqu'un. Cassius s'est donc vu forcé d'avoir recours à toi et a conclu à ce qu'ils fussent mandés devant toi, montrant qu'il y avait contre lui une clause pénale pour le cas où l'ouverture du testament n'aurait pas lieu. Tu as déféré à cette demande et tu as fait venir lesdits témoins. Quatre d'entre eux sont ici présents, et en outre l'homme de loi qui a écrit le testament. Cassius produit en conséquence le testament de son parent et en demande l'ouverture, conformément au mandat qu'il a reçu. Si quelqu'un veut parler contre le testament avant l'ouverture, il n'est pas recevable à le faire, puisqu'il ne sait pas ce que l'acte contient. »

Longus, avocat d'Isidore, prend alors la parole et dit : « L'adversaire, craignant d'encourir la clause pénale en cas de non-ouverture du testament, se présente et soutient qu'il a reçu d'un de ses parents le testament qu'il veut produire. Mais le testateur n'est pas son parent, c'est ce que je prouverai tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, après le décès du testateur, Tasée, femme esclave du père du mineur, a enlevé tout ce qui se trou-

vait dans la maison; informé du fait, le frère utérin du mineur se présente comme exerçant l'action de celui-ci. Et d'abord en ce qui concerne le testament, je réponds que dans tout testament il y a sept témoins qui apposent leurs cachets. S'il y a en effet sept personnes qui aient apposé leurs cachets sur l'acte ici produit, qu'elles viennent et qu'elles reconnaissent leurs cachets avant tout. Mais si sur sept il n'en est venu que quatre, quand l'homme de loi se présente et conclut à l'ouverture du testament, j'entre en grands soupçons. »

Apollonianus, avocat, ajoute : « L'adversaire a fait main basse sur tout ce qui était dans la maison. Qu'il fasse venir son esclave Cronous. Celui-ci attestera que Tasée a été sa complice et a tout enlevé de concert avec lui. En ce qui concerne le testament, je dis qu'il importait beaucoup que le testateur lui-même et ensuite chacun des témoins eût apposé son propre cachet. » Il est essentiel de savoir s'il n'y a pas eu substitution d'un cachet à un autre. Un des témoins se trouvant empêché a envoyé son cachet, dont l'empreinte se trouve différente. On ne voit pas sur l'acte le cachet d'un autre témoin qui demeure maintenant à Alexandrie. . .

Un quatrième avocat, nommé Héliodore, réplique : « Puisqu'ils ont accusé Tasée, qui était l'esclave du père du mineur. . . »

Ici s'arrête malheureusement notre texte. Nous ne savons pas ce qu'a plaidé Héliodore. On peut cependant, jusqu'à un certain point, se rendre compte du débat. Le testament dont il s'agit ici est encore un testament prétorien, qui a dû être fait en présence de sept témoins et revêtu de leurs cachets. Il est de règle que l'ouverture du testament doit avoir lieu dans les cinq jours du décès, à moins d'empêchement. L'ouverture doit avoir lieu autant que possible en présence des témoins qui viennent reconnaître leurs cachets. Si tous ne peuvent pas venir, il faut tout au moins que la majorité soit présente. On peut voir sur ce point les explications de Gaïus, dans les lois 1 et 7, D. *testamenta quemadmodum aperiantur, inspiciantur et describantur*, XXIX, 3. On connaissait déjà un procès-verbal de *Gesta de aperiundo testamento;* mais cette pièce, qui porte la date de 474, est postérieure à la nôtre de près de trois siècles.

Cela posé, le mineur Isidore, qui paraît être le fils du défunt, forme opposition à l'ouverture du testament, qu'il prétend être faux. D'abord, il ne se présente que quatre témoins sur sept. Il manque un cachet, et les autres témoins ne reconnaissent pas les leurs. Première raison pour que l'authenticité du testament soit suspecte. C'est, au reste, ce que reconnaît Gaïus, l. 1, § 2, au titre cité D., XXIX, 3. Mais Gaïus ajoute

qu'il n'en faut pas moins ouvrir le testament, sous réserve de tous les droits.

En second lieu, les opposants allèguent qu'après le décès du testateur, Tasée, une de ses servantes, a fait disparaître tout le mobilier, avec l'aide de Cronous, esclave de Cassius. Dans ces circonstances, il doit être sursis à l'ouverture du testament ; pourquoi? C'est ce que les avocats ne disent pas, mais on peut, ce semble, suppléer à leur silence. En effet, s'il y a un procès en soustraction et détournement, il sera nécessaire d'entendre les esclaves Tasée et Cronous et de les mettre à la question; or la question ne peut être donnée à des personnes libres. On ne peut donc ouvrir le testament, car il serait possible que le testament contînt l'affranchissement de Tasée, et alors la preuve ne pourrait plus être faite.

Parlons maintenant des contrats.

Les actes de vente ont cela de remarquable que le prix est toujours payé comptant, ou par un chèque, *διαγραφή*, sur un banquier. Le bien vendu est exactement désigné par ses tenants et aboutissants et par la contenance. Le vendeur s'engage expressément à garantir l'acheteur contre toute éviction. S'il s'agit d'un esclave ou d'un animal domestique, la garantie porte en outre sur les vices cachés. Il est ordinairement stipulé que l'acheteur est chargé de faire opérer la mutation de cote sur les registres du cens. L'acte doit en outre être enregistré au bureau des ventes.

Si le vendeur ne garantit pas l'acheteur, il doit restituer le prix et payer moitié en sus, *ἡμιολία*. Dans un acte de vente passé sous Trajan (n° 350), le vendeur s'engage à restituer pour ce cas le double du prix, plus 250 drachmes pour le dommage, et autant d'amende au fisc, la vente tenant toujours.

L'exécution de l'acte est assurée par la clause *καθάπερ ἐκ δίκης*.

Dans un acte de vente d'un esclave gaulois, de l'an 359 (n° 316), il est dit que le vendeur garantit l'acheteur contre les vices cachés pendant six mois, et contre la fuite pendant dix mois.

L'immeuble vendu est ordinairement déclaré libre de toute dette, hypothèque et charge, *καθαρὸν ἀπὸ ὀφειλῆς καὶ ὑποθήκης καὶ παντὸς διεγγυήματος*.

Les actes relatifs aux locations de terres sont faits en la forme suivante : Un cultivateur s'adresse par écrit au propriétaire et lui offre de se charger de la culture pour un certain nombre d'années moyennant un certain prix et à certaines conditions. Le propriétaire met son acceptation au bas de la lettre et tout est dit. Telle est du moins la forme

des baux au second siècle, par exemple dans un bail de l'an 186 (n° 39); mais à partir du IVe siècle la formule n'est plus la même. Elle consiste en une reconnaissance passée par le preneur, avec cette clause que l'acte sera valable devant tous juges, et que le preneur interrogé a répondu, en d'autres termes qu'il est intervenu une stipulation.

La durée des baux est variable. On en trouve de trois, de quatre ans. Un bail de l'époque byzantine est fait pour tout le temps qui conviendra au bailleur.

Le prix consiste en argent ou en une certaine quantité de blé. Les impôts et charges publiques sont généralement laissés à la charge du bailleur. Le métayage, dans un bail de l'an 17, donne au preneur le tiers de tous les produits du sol, franc de tout impôt; dans un bail de l'époque byzantine, le preneur prend le tiers des légumes et le sixième du fourrage [1].

Dans trois baux sur six, la terre louée est prise dans un *κλῆρος κατοικίκος*. Dans le bail de l'an 313, ce *κλῆρος* a un nom et s'appelle *κλῆρος Ἀφρικιανὸς*. Ce sont probablement des terrains concédés par le fisc, à charge de certaines redevances, et affermés par les concessionnaires. Ainsi, au numéro 227, un vétéran, Gaïus Valerius, loue à un cultivateur nommé Ptolémée une aroure de *κλῆρος κατοικικός* sur un domaine de l'empereur. La redevance est de six artabes de blé par an.

Les preneurs sont toujours des hommes libres. On ne voit aucune trace de colons attachés à la glèbe.

L'intérêt de l'argent est en général d'une drachme par mine et par mois, soit 12 p. o/o par an. Le payement est assuré par une antichrèse, conférant au créancier le droit de semer et de récolter, en échange des intérêts (acte de l'an 114, n° 101; acte de l'an 128, n° 339). Pour la garantie du capital, l'emprunteur engage, *ὑπάλλαγει*, un immeuble (acte de l'an 157 entre Romains, n° 301).

L'acte de prêt consiste en un simple chirographe, mais il est dit que ce chirographe sera valable en quelque lieu qu'il soit produit, et comme s'il était fait par acte public, *τόδε χειρόγραφον τοῦτο κύριον ἔσῖω σοι πανταχῆ ἐπιφερόμενον, ὡς ἐν δημοσίῳ κατακεχωρισμένον* (acte de l'an 115, n° 50). Il est fait en double, *δίσσον γραφέν* (acte de l'an 138, n° 272). Ce dernier acte est passé entre deux Romains.

On trouve quelquefois la formule de la stipulation, *καὶ ἐπερωτηθεὶς ὡμολόγησα*, et celle de l'exécution parée, *καθάπερ ἐκ δίκης*. Dans un acte

[1] N°s 197 (an 17), 39 (an 186), 227, 303 (an 586), 308 (époque byzantine), 349 (an 313).

de l'an 120 (nº 69), entre deux soldats romains de l'*Ala Hadriana*, l'emprunteur dit au prêteur : « Tu pourras saisir ma personne et tous mes biens », mais ce n'est là, sans doute, qu'une formule. A cette époque l'esclavage pour dettes n'existait plus depuis longtemps, si ce n'est pour les créances du fisc, comme on le voit par l'édit de Tiberius Alexander, déjà cité.

L'emprunt se contracte aussi au moyen d'une *διαγραφή* sur un banquier, c'est-à-dire d'un chèque, ou billet cessible. Au jour du payement, la *διαγραφή* est remise au débiteur, pour qu'il puisse la détruire, *εἰς ἀθέτησιν καὶ ἀκύρωσιν* (acte de l'an 102, nº 44), et il reçoit une quittance.

Citons seulement un mandat général donné, en l'an 148, par un vétéran, Valerius Chaeremonicus, à un autre vétéran, Marcus Sempronius Clemens (nº 300), une quittance de dépôt, avec remise du titre *εἰς ἀθέτησιν καὶ ἀκύρωσιν* (acte de l'an 109, nº 196), enfin une quittance donnée, en l'an 50, par une nourrice pour la nourriture d'un enfant esclave du sexe féminin pendant six mois. Cette femme déclare expressément avoir reçu les aliments, *τροφεῖα*, l'huile, *ἔλαια*, le vêtement, *ἱματισμός*, et tout ce qui est d'usage, *τἄλλα ὅσα καθήκει δεδόσθαι*.

Au sujet du droit de propriété, nous ne trouvons à signaler qu'une seule pièce; mais elle a un grand intérêt. C'est un rescrit adressé par l'empereur Septime Sévère à une femme nommée Juliana, en 199 : « La *praescriptio longi temporis*, dit l'empereur, pour ceux qui ont un juste titre et ont possédé sans trouble, s'accomplit par vingt ans contre ceux qui habitent dans une ville différente, et par dix ans contre ceux qui habitent dans la même ville. » C'est peut-être le plus ancien texte où il soit question de la *praescriptio longi temporis* (nº 267).

On sait que les Ptolémées avaient établi sur tous les actes et contrats et sur toutes les mutations de propriété un droit d'enregistrement. Cet impôt se maintint sous la domination romaine. La quittance du droit est au pied de tous les actes que nous possédons, et une étude attentive permettrait d'en restituer le tarif. Bornons-nous à citer un acte de prêt de l'an 201, dans lequel le droit sur le principal est de 1 p. 100, pour chaque partie, et de 20 p. 100 sur le cautionnement, *βεβαιωτικόν* (nº 156).

Le plus grand nombre des actes que nous avons sous les yeux sont relatifs au régime fiscal, qui paraît avoir été extrêmement compliqué. Tout était soumis à l'impôt, moutons, porcs, chèvres, agneaux, chameaux, ânes, animaux domestiques de toute espèce, même les victimes destinées aux sacrifices, pêcheurs et bateaux de pêche, et tous ces im-

pôts sont recouvrés par des collecteurs, *πράκτορες ἀργυρικῶν*. Chaque chef de famille est tenu de faire tous les ans une déclaration, *ἀπογραφή*, contenant les noms, âge et signalement de toutes les personnes qui habitent la maison et de tous les objets imposables qui s'y trouvent. Le mot *ἀπογραφὴ κατ' οἰκίαν*, recensement par maison, revient à chaque instant dans les actes. Quant aux récoltes, et surtout aux récoltes de blé, d'orge, de foin, de vin, elles sont soumises à un régime plus rigoureux encore, celui de l'inventaire et du mesurage. La perception de l'impôt, qui s'effectue en nature, est confiée aux *σιτολόγοι*. Dans chaque nome, peut-être dans chaque bourg, il existe une société en commandite qui est chargée de ce soin et opère sous une raison sociale telle que celle-ci : Pollion, Pollux et Cie (*μετόχοι*, acte de l'an 216, n° 306). Nous voyons par le même acte que sur 19 artabes et demie le collecteur en prélevait 2 et demie. Il y a, en outre, des receveurs pour le foin, *χειρισταί χόρτου*, et pour le vin, *πράκτορες οἰνοῦ*.

Les charges ainsi imposées aux paysans étaient fort lourdes. En l'an 216, un nommé Pakusis adresse au préfet une pétition dans laquelle il expose qu'il a quitté le bourg où il habitait, ne pouvant plus payer. Il a été contraint de revenir, pour obéir à un ordre du préfet qui a enjoint à tous ceux qui ont quitté leur domicile d'y retourner. Aussitôt le contrôleur Aurélius Sotérichus lui a réclamé le triple de la dette originaire. Il demande à être entendu pour être déchargé (n° 159).

On voit, par ces déclarations, que la propriété est extrêmement divisée, et en même temps que les parties, après avoir fixé leurs droits respectifs, restent habituellement dans l'indivision. On déclare $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{9}$, $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{15}$ de maison.

Les cultivateurs d'un même bourg sont considérés comme responsables collectivement des non-valeurs, *ἐξ ἀλληλεγγύης* (acte du règne d'Antonin le Pieux, n° 85). Aussi, les sommes et objets perçus sont versés entre les mains des anciens du bourg, *πρεσβύτεροι*, et de leur secrétaire, *κωμογραμματεύς*.

Il existe un grand nombre de plaintes ou dénonciations adressées au préfet, avec demande d'une information judiciaire ou de la nomination d'un juge civil. Il s'agit de dommages aux champs (n° 72), de réclamation de la mère survivante contre les tuteurs de ses enfants mineurs (n° 98), de vols (nos 46, 146, 157, 321, 215), de trouble apporté à une possession (n° 291), de violences contre les personnes (nos 22, 36, 45). Le préfet n'attendait pas toujours la plainte. Dans une pièce du IIIe siècle, ordre est donné à cinq cavaliers dénommés de se porter dans un bourg et d'y rechercher certains malfaiteurs. Si les anciens du bourg

refusent leur concours ou se montrent négligents, ils seront liés et envoyés au préfet (n° 325). Quand il s'agissait d'une action purement civile, le demandeur présentait sa requête au préfet ou au gouverneur et, s'il obtenait la permission, il assignait son adversaire en lui faisant signifier par l'appariteur copie de sa requête (acte de l'an 99, n° 226).

Pour intenter une action en justice, il fallait d'abord présenter requête au préfet ou au gouverneur, en demandant la permission d'assigner. Si la permission était accordée, elle était signifiée avec la requête au défendeur, par un appariteur, qui signait l'original et la copie. Au jour fixé, les parties comparaissaient devant le préfet siégeant sur son tribunal, comme le préteur romain *in jure*. Un débat s'engageait alors entre les avocats des parties, *ῥήτορες*, et le préfet décidait, mais ordinairement il renvoyait l'affaire devant un juge pris sur une liste de notables, fonctionnaires ou anciens fonctionnaires, civils ou militaires. Dans un procès en annulation de testament, en l'an 124, le juge délégué fut le préfet de la *cohors prima Flavia Cilicum equitata*. La question de représentation dont nous avons déjà parlé fut portée d'abord en 134 devant un nommé Héraclide, et ensuite en 135 devant Ménandre, ex-secrétaire impérial de district. A la même époque, nous rencontrons un certain Claudius Philoxenus, qui porte le titre de néocore du grand Sarapis, ancien commandant de la première cohorte de Damas, du nombre des vétérans qui sont exempts des charges et nourris dans le musée, prêtre et grand juge, *ἀρχιδικαστής*. Nous avons même un extrait du registre de ses audiences, et nous assistons en quelque sorte à un des procès qui se plaidaient devant lui. Une femme indigène, appelée Tarpontos, se présente assistée de son mari Pasion, contre deux hommes indigènes appelés Phanomgeus et Petheus. Son avocat Bernicianus expose le fait : A la mort de Petheus, aïeul de Tarpontos, son fils aîné Petheus a recueilli double part, selon la coutume, et l'a donnée par contrat à Tarpontos, alors mineure. Il est décédé à son tour et les oncles de l'enfant ont réclamé la tutelle. Ils se sont emparés de tout, sans faire inventaire, refusant tout compte, négligeant de fournir des aliments à leur pupille. Les avocats adverses, Dionysius et Harpocration, répondent que le défunt était ânier public, *ὀνηλάτης δημόσιος*, qu'il a laissé des affaires embrouillées, *μετέωρα*, qu'ils ont dû prendre en main la gestion, qu'ils sont, au surplus, prêts à rendre compte, pourvu que leurs avances leur soient remboursées. Sur quoi le grand juge Claudius Philoxenus rend une sentence ainsi conçue : « Le préfet du nome informera du fait, et s'il appert que Phanomgeus et consorts, ainsi qu'il est dit dans la plainte, se soient emparés des biens paternels de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

plaignante et refusent de les lui rendre, il fera droit, ποιήσει τὰ προσήκοντα » (nos 73 et 136).

Les parties préféraient quelquefois s'en remettre à la décision d'arbitres. Ils faisaient alors un compromis, κομπρόμισσον. Deux actes de ce genre, tous deux de l'époque byzantine, nous montrent que les parties s'engageaient sous une clause pénale à accepter la décision à intervenir, et ajoutaient la formule de la stipulation καὶ ἐπερωτηθέντες ὡμολογήσαμεν.

Parmi les nombreuses pétitions adressées au préfet ou au gouverneur, il faut signaler celles des vétérans établis en Égypte, pour réclamer les bénéfices de toute sorte auxquels ils ont droit. En l'an 150, le vétéran Sempronius Serenus expose que son père Ptolémée, cultivateur à Karanis, et sa mère Thermouthis ont fait l'un et l'autre un testament dont l'ouverture n'a pu avoir lieu, parce que lui Sempronius était absent, au service militaire (n° 161). En 143, les vétérans qui ont servi dans l'infanterie et la cavalerie et sur les flottes de Misène et de Syrie, ayant le droit de cité romaine pour eux, leurs enfants et leurs femmes, réclament contre quelque difficulté qui leur est faite, sans doute au sujet des conséquences de ce droit de cité (n° 113). En effet, le soldat romain ne pouvant contracter un mariage légitime tant qu'il était au service, ses enfants nés avant sa libération ne pouvaient hériter de lui. Une lettre impériale publiée vers l'an 100 dans la *legio tertia Cyrenaica* et dans la *legio secunda et vicesima Dejotariana* avait cherché à tempérer la rigueur du principe en déclarant que les enfants dont s'agit, à défaut de la *bonorum possessio unde legitimi*, auraient la *bonorum possessio unde cognati* (n° 140). En l'an 200, Gaïus Julius Apollinarius, vétéran, cultivateur à Karanis, se plaint d'avoir été assujetti à une corvée ou charge annuelle, λειτουργία κατετήσιος, contrairement à l'ordonnance qui accorde aux vétérans cinq ans de repos à partir du jour où ils ont reçu leur congé (n° 180). Tous ces vétérans, qui portent des noms romains, sont d'origine indigène. Par ces actes, comme par les testaments cités plus haut, on voit comment Rome s'assimilait peu à peu les éléments égyptiens et grecs avec lesquels elle se trouvait en contact. C'est sans doute encore un soldat d'origine indigène que ce Gaïus Julius Diogenes, soldat de la *legio secunda Trajana fortis*, qui, au IIe siècle, achète des terres provenant du domaine de l'empereur et paye l'intendant de César en un chèque sur son banquier.

On voit par les simples extraits qui précèdent combien est abondante la source d'informations ouverte par la publication des papyrus de Berlin. Que sera-ce quand nous pourrons y joindre les papyrus de Vienne, faisant partie de la collection de l'archiduc Regnier, et ceux du

British Museum, sans parler de ceux qu'on découvre encore, de temps en temps, dans les profondeurs du sol égyptien? Dans quelques années, l'administration romaine en Égypte nous sera connue d'une façon complète, par des documents authentiques et avec toute la précision d'une statistique. Ainsi se renouvelle et s'étend avec une rapidité merveilleuse la connaissance de l'antiquité.

R. DARESTE.

Les Africains, étude sur la littérature latine d'Afrique, par Paul Monceaux.

M. Monceaux connaît bien l'Algérie, qu'il a quelque temps habitée. Il a publié sur elle des études intéressantes et qui ont été remarquées. Celle qu'il vient de nous donner sur la littérature latine de l'Afrique est une œuvre importante, qui comprendra deux volumes : le premier, qui a seul paru, est consacré aux auteurs payens; les chrétiens suivront.

M. Monceaux indique très nettement, dans sa préface, ce qu'il a voulu faire. « On connaît aujourd'hui, nous dit-il, l'organisation politique de la région de l'Atlas sous les Romains. A ce grand corps administratif si bien reconstruit que manque-t-il encore? Une âme. Dans tous ces cadres, on cherche des figures. » C'est cette âme de l'Afrique que M. Monceaux essaye de nous rendre; en d'autres termes, il veut reconstituer pour nous la littérature africaine.

Mais d'abord il se demande s'il y a véritablement une littérature africaine. La réponse à cette question diffère suivant le point de vue où l'on se place. Si l'on se met du côté des Romains, les Africains risquent de paraître « des provinciaux mal dégrossis qui s'étudient de loin à copier la capitale, et le lettré de Carthage ou de Cirta peut ne sembler qu'un lettré de province ». M. Monceaux se fait une autre idée de cette littérature. Pour la comprendre, il veut qu'on la juge de l'Afrique même, et non pas de Rome. « Passez les mers, nous dit-il, visitez Carthage, Theveste, Hippone, Madaura, Cæsarea; étudiez sur place les auteurs qui y sont nés, qui y ont vécu, qui y sont morts; relisez dans les livres, sur les manuscrits, dans les musées, toute l'histoire de la contrée. Regardez le ciel, et la montagne, et la mer. Alors vous sentirez une harmonie secrète entre le sol et les auteurs de ce pays; vous comprendrez mieux les

bizarreries de leur langue, l'étrangeté de leur style. Vous ne songerez plus à vous étonner de leurs apparentes innovations, vous cesserez d'appliquer à leur talent la mesure du goût classique italien, les défauts vous choqueront moins : c'est la rançon nécessaire des qualités puissantes, d'une originalité native. Ce que vous auriez condamné à Rome, vous l'admirerez peut-être à Carthage. »

Cette sorte de critique intuitive et enthousiaste, que M. Monceaux nous conseille, n'est pas sans quelque danger. Il est bon sans doute « de regarder le ciel, et la montagne, et la mer », mais, dans des recherches qui sont du domaine de l'érudition, il est encore meilleur d'étudier de près les documents. C'est, du reste, ce qu'a fait aussi M. Monceaux; mais je crains qu'il n'ait apporté à cette étude un peu de système et de parti pris. Admirateur, comme il l'est, de la littérature africaine, il lui est difficile de résister à la tentation de la grandir autant qu'il le peut, de la rendre, par tous les moyens, plus belle, plus originale, plus glorieuse. Quand on apporte une passion si vive à l'œuvre qu'on entreprend, on y répand le mouvement et la vie : c'est une grande qualité; mais quelquefois aussi on se trouve entraîné, sans le vouloir, à ne pas examiner d'assez près les textes, on en exagère l'importance, on leur donne un sens qu'ils n'ont pas, on y trouve plus qu'ils ne contiennent, on met le vraisemblable à la place de la vérité. Je crains que M. Monceaux ne se soit pas toujours préservé de ces défauts, et précisément parce que son livre est intéressant, agréable à lire, qu'il peut imposer au lecteur par un ton de profonde conviction et de parfaite assurance, je crois qu'il est bon de faire quelques réserves.

Dans la première partie de son travail, M. Monceaux s'occupe d'une question très importante, et qui est aujourd'hui fort controversée. Il étudie le latin qu'on parlait en Afrique, cherche quel en était le véritable caractère, d'où il est venu et par quelles phases il a passé. Voici quel est le résumé de ses idées; pour être sûr de les exposer exactement, j'emploierai autant que possible les expressions dont il se sert lui-même. Le latin fut apporté dans la banlieue d'Utique par des bandes de soldats, de laboureurs et de marchands, et s'étendit de là dans les villes du littoral, puis peu à peu dans les vallées et sur les plateaux de l'intérieur, autour des centres de colonisation. C'était un latin populaire, qui devait se développer d'abord et se déformer d'après ses lois internes. Dès le temps de Tibère, il fut exposé à des altérations plus graves par son contact avec les idiomes sémitiques de la contrée. Dans le double mouvement qui poussait les indigènes vers les villes et les Romains vers les campagnes, forcément les vainqueurs et les vaincus se mêlèrent; et, pour

les besoins de la vie, il se forma, comme aujourd'hui dans l'Afrique française, une langue hybride où le latin dominait, mais un latin tout infiltré de punique et de libyque. Cependant, vers la même époque, une influence opposée vint contre-balancer celle des anciennes langues de l'Afrique et préserver le latin d'une altération complète. Des maîtres, débarqués d'Italie, ouvrirent des écoles; ils firent une guerre sans trêve aux vices de prononciation, aux expressions qui sentaient la caserne, la boutique ou la ferme. Le résultat ne répondit guère à leur bonne volonté; s'ils retardèrent le latin sur la pente où il glissait, ils ne purent l'empêcher de s'imprégner des tours et des termes des anciennes langues du pays. En réalité, il n'est latin que d'apparence et n'a pas résisté « à l'action latente des idiomes sémitiques ».

Voilà quelles sont les opinions de M. Monceaux; elles paraissent au premier abord très vraisemblables; elles ont été soutenues par des savants dont M. Monceaux est heureux de citer le nom au bas de ses pages. Je ne lui reproche que de les présenter avec un peu trop d'assurance, comme si elles ne pouvaient pas être contestées. Elles l'ont été pourtant et le sont encore par des érudits qui n'ont pas moins d'autorité que ceux sur lesquels M. Monceaux s'appuie; et même il faut avouer que jusqu'à présent les faits semblent leur être contraires.

Assurément les anciennes langues du pays n'ont pas été supprimées par l'invasion du latin. On continua à parler le libyque et le punique; nous n'en pouvons pas douter. Quant à la proportion de ceux qui s'en servaient par rapport à ceux qui parlaient latin, nous ne la savons pas, et il est bien probable que nous ne la saurons jamais. Naturellement, M. Monceaux est tenté de l'exagérer dans l'intérêt de sa thèse. Il va jusqu'à prétendre que « c'est *surtout* en punique que se fit en Afrique la prédication chrétienne », sans nous dire sur quel texte cette assertion s'appuie. Sans doute le christianisme dut être prêché en punique à ceux qui ne comprenaient que le punique, et il est probable qu'on fit pour eux des recueils de prières et comme une sorte de catéchisme en cette langue. Il restait encore de ces *christiani punici* à l'époque de saint Augustin, et il cite avec complaisance une définition qu'ils donnent du baptême et qui lui semble venir de la tradition apostolique[1]. Mais ils

[1] *Sermo* 167. — A propos de la diffusion du latin à Hippone, saint Augustin semble se contredire. Il laisse entendre, dans ses *Confessions* (1, 14), que tout le monde le parle et qu'on l'apprend *inter blandimenta nutricum*. Au contraire, il dit ailleurs (*Epist.*, 84) que la prédication évangélique souffre par le manque de gens qui parlent latin: *Cujus (latinæ linguæ) inopia in nostris regionibus evangelica dispensatio multum laborat*. Évidemment, il ne veut pas dire qu'on ne

ne devaient être qu'une infime minorité. Tout nous prouve que le christianisme fut *surtout* prêché aux Africains en grec et en latin, qu'ils ont lu les livres saints dans le texte grec des Septante et dans la version latine qu'on appelle l'*Itala*, tandis qu'il n'est question nulle part d'une traduction de la Bible en punique. Il est vrai que M. Monceaux nous dit à plusieurs reprises que les prêtres étaient forcés de savoir le punique « pour les nécessités de la prédication »; mais là aussi il exagère, et le fait même sur lequel il s'appuie se tourne contre lui. Saint Augustin n'aurait pas demandé qu'on prît pour être évêque de Fussala quelqu'un qui parlât le punique, si tous les prêtres avaient été forcés de le savoir[1]. Parce qu'aujourd'hui encore on ne choisit, pour certaines paroisses du Morbihan ou du Finistère, que des curés qui puissent prêcher en bas-breton, dira-t-on que le bas-breton est parlé couramment par tout le clergé de France ?

Il n'en est pas moins vrai que le latin a vécu côte à côte et pendant des siècles avec le libyque et le punique, et qu'il paraît difficile qu'il n'ait pas ressenti de quelque manière les effets de ce voisinage. Il semble si naturel qu'il en soit ainsi que déjà les grammairiens de l'antiquité s'étaient préoccupés de trouver des traces de punique dans le latin d'Afrique. A la vérité ils y avaient très peu réussi. Nous savons que, dans son huitième livre, dont il ne nous reste aujourd'hui que les têtes de chapitres, Aulu-Gelle avait discuté la question suivante : *Quopsones, quod homines Africi dicunt, non esse verbum pœnicum sed græcum.* Isidore de Séville reproche aux Africains de commettre la faute appelée *labdacisme*, lorsqu'ils font entendre deux *l* dans *colloquium*. Il se trompe : il n'y a pas de *labdacisme* dans *colloquium* pour *conloquium*. C'est une assimilation, comme *allocutio* pour *adlocutio* ou *apparere* pour *adparere*, etc., et l'assimilation, dans les derniers temps de l'Empire, l'emportait partout; il n'y a rien là qui soit spécial à l'Afrique. Le grammairien Consentius, citant des exemples de barbarismes de prononciation, nous dit que les Africains abrégeaient la première syllabe des mots : *correpta priore syllaba, quod ipsum vitium africum speciale est;* il est vrai qu'il dit dans la même page qu'ils avaient aussi l'habitude de l'allonger : *producta priore syllaba, cum sit brevis, quod vitium Africorum familiare est.* Ce qui revient à dire qu'ils ne savaient pas la quantité; mais ce défaut leur était commun avec presque tout le reste du monde.

Ainsi les grammairiens anciens ne paraissent pas avoir réussi à dé-

le sait pas, mais qu'on ne le sait pas assez bien pour prêcher en cette langue. Il faut bien croire que l'auditoire entendait le latin, puisque c'était en latin qu'on lui prêchait l'Évangile.

[1] *Epist.*, 209, 3.

couvrir bien sûrement quels étaient les signes distinctifs de la latinité d'Afrique.

Ceux d'aujourd'hui ont-ils été plus heureux? Je ne le pense pas, si je m'en tiens aux exemples qu'a réunis M. Monceaux, et qu'il a dû choisir sans doute parmi les plus solides. Je néglige ceux qu'il me semble le plus facile de contester, et je m'en tiens aux plus importants. « Les écrivains d'Afrique, dit-il, rendaient souvent l'idée du superlatif par une tournure analytique, par le positif précédé d'un adverbe tel que *plurimum, egregie, eximie, longe, omnino,* même *horribiliter,* chez Fronton. » Or, c'est précisément ce qui arrive dans plusieurs langues sémitiques, où le superlatif n'existe pas. De là, comme on le pense bien, un rapprochement qu'on ne manque pas de faire entre ces langues et le latin africain. Mais on peut répondre d'abord que le superlatif n'est pas plus rare dans les ouvrages écrits en Afrique qu'ailleurs. J'ouvre au hasard Apulée, et je lis dans la fable de Psyché, la phrase suivante : *Sic infortunatissimæ filiæ miserrimus pater. . . dei Milesii vetustissimum percontatur oraculum,* trois superlatifs en moins de trois lignes. Quant à cet emploi de l'adverbe avec le positif, que M. Monceaux croit particulier aux Africains, il était fréquent chez les vieux comiques, dans le langage familier, et Cicéron, par exemple, n'hésite pas à dire à Atticus, en parlant d'une de ses lettres : *Valde bella est;* on sent bien que ce n'est pas la même chose que s'il avait dit : *Pulcherrima est.* Je suis assuré qu'il en est de même dans la plupart des cas sur lesquels s'appuie M. Monceaux et que l'adverbe y est employé tout exprès pour donner une force particulière à l'adjectif. Le seul que je puisse vérifier, puisqu'il n'a pas donné la source des autres, est celui de Fronton. Si M. Monceaux avait pris la peine de relire ce passage auquel il renvoie, il aurait vu avec quelle légèreté se font souvent ces recueils d'exemples auxquels on accorde une si aveugle confiance. D'abord, le prétendu passage de Fronton est pris dans une lettre de Marc Aurèle, qui, je crois, n'a jamais parlé punique. Il félicite son maître d'un discours merveilleux qu'il a écrit, et, après avoir entassé, en grec, en latin, les expressions les plus extraordinaires pour le louer : *O ἐπιχειρήματα! o τάξις! o elegantia! o lepos! o venustas! o verba! o nitor! o argutiæ! o kharites! o ἄσκησις! o omnia!* il finit en disant : *Horribiliter scripsisti hanc orationem*[1]. On ne voit pas trop comment *horribiliter* peut tenir ici la place d'un superlatif, puisqu'il n'y a pas d'adjectif dans son voisinage. C'est un simple adverbe, qui n'a absolument rien de punique. Il en est de même de certain emploi de

[1] *Frontonis et M. Aurelii epistulæ,* éd. Naber, p. 28 et 29.

l'infinitif qui semble à M. Monceaux avoir la même valeur que ce qu'on appelle les *noms d'action* dans les langues sémitiques. J'avoue que ces infinitifs sont d'un usage fréquent chez les écrivains d'Afrique; il y en a douze de suite dans une phrase d'Apulée et dix-sept chez Fronton. Mais quand on se reporte aux passages auxquels renvoie M. Monceaux, on s'aperçoit qu'il s'agit de ce qu'on appelle vulgairement l'infinitif de narration, qui n'a rien de sémite, et qui se retrouve dans Tite Live et encore plus chez Salluste, qui était tant à la mode au second siècle. Les Africains peuvent en avoir abusé — ils ont abusé de tout — mais assurément ils n'en avaient pas le monopole [1].

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas dans le latin d'Afrique des termes et des tours qui lui viennent de son contact avec les idiomes indigènes, et qu'une critique plus pénétrante et mieux préparée n'arrivera pas à les discerner? Il serait téméraire de le soutenir. Tout ce qu'on peut, je crois, affirmer, c'est que jusqu'à présent ce qu'on nous donne comme provenant du punique ou comme appartenant en propre à la latinité africaine est fort douteux ou tout à fait insignifiant; et comme les anciens textes ont été étudiés avec soin, et qu'il n'est guère probable qu'on en découvre beaucoup de nouveaux, nous avons quelque droit de croire qu'en général le latin, au moins le latin des lettrés, a continué de « s'y développer et de s'y déformer d'après ses lois intérieures », pour employer une expression de M. Monceaux, c'est-à-dire de la même façon qu'ailleurs, que le punique ou le libyque n'ont pas beaucoup plus influé sur lui que l'ibérien sur le latin de l'Espagne ou le celte sur celui de la Gaule.

C'est là un phénomène fort étrange, contraire à toute vraisemblance. et qui ne peut s'expliquer que par l'influence que les écoles ont exercée sur les classes lettrées de l'Empire. M. Monceaux, qui ne nie pas cette influence, a été amené à s'occuper assez longuement des écoles de l'Afrique. Il me semble que, dans l'étude qu'il en a faite, il ne se rend pas toujours très bien compte de la manière dont l'enseignement y était organisé. Un de ses chapitres est intitulé : *L'Université de Carthage*. Ce mot, qu'on ne peut employer que par à peu près, quand il s'agit de l'antiquité, paraît avoir trompé M. Monceaux. « Carthage, nous dit-il, possédait la seule université d'Afrique au sens précis du mot. Là seulement étaient repré-

[1] Ailleurs, M. Monceaux, pour caractériser le *tumor africus*, cite certains passages où les écrivains de ce pays juxtaposent des expressions equivalentes, ce qui du reste se fait aussi ailleurs; parmi ces passages se trouve celui-ci, d'une lettre de Fronton : *antiqui veteres*. Mais il y a longtemps que Buttmann a lu *Attici veteres*, ce qui est la véritable leçon.

sentés tous les genres d'enseignement, la philosophie comme la rhétorique ou la grammaire, les sciences naturelles comme les mathématiques, le droit, la médecine, l'architecture et la peinture. » M. Monceaux est dans l'erreur; il n'y avait nulle part, dans l'antiquité, d'université *au sens précis du mot*, pas plus à Carthage qu'ailleurs. Les seuls enseignements qu'on ait réunis pour être donnés ensemble et former un groupe, sont ceux de la grammaire et de la rhétorique, quelquefois de la philosophie. Le droit ne s'y joignit que dans quelques villes plus importantes, à Rome, à Constantinople, à Béryte[1]. Mais jamais la médecine n'a été comprise dans les études communes; on l'apprenait d'ordinaire en accompagnant un médecin renommé au chevet des malades. Il en était de même des beaux-arts. L'État, ou plutôt les villes, qui avaient besoin qu'on formât des architectes, des sculpteurs, des peintres, accordaient gratuitement des ateliers aux maîtres, et quelquefois des bourses aux élèves, mais c'était un enseignement distinct des autres et qui ne faisait pas partie de ceux qu'on donnait à l'école. Ce qui, dans l'Empire romain, a le plus ressemblé à une université, ce sont les écoles de Constantinople constituées par Théodose II; nous savons de quels professeurs elles se composaient; on y en comptait 31 : 3 rhéteurs et 10 grammairiens latins, 5 rhéteurs et 10 grammairiens grecs, 1 philosophe, 2 jurisconsultes.

Pour achever ici ce qui concerne les écoles de l'Afrique, je veux relever deux assertions de M. Monceaux qui me paraissent contestables. Il laisse entendre que la popularité dont Virgile y jouissait était due en partie « aux épisodes africains de ses poèmes, à l'histoire de Didon ». C'est sans doute une allusion à la façon enthousiaste dont saint Augustin parle du quatrième livre de l'*Énéide*, dans ses *Confessions*. Mais nous savons pourquoi il était si ému en le lisant, il nous dit qu'il brûlait dans son cœur des passions qui y sont exprimées : *Amabam amare*. Voilà ce qui lui faisait verser des larmes à cette lecture; l'Afrique n'y était pour rien. Ailleurs, M. Monceaux prétend que « la classe était coupée de temps en temps par un intermède de musique et de chant ». Ici encore il se laisse tromper par les mots. Quand saint Augustin dit : *Medeam cantabam, cantari audiebam*, il parle de ces tirades lyriques (*cantica*) qu'on débitait sur le ton d'une mélopée soutenue qui était de règle dans les morceaux

[1] Je ne veux pas dire qu'on ne pût pas apprendre le droit à Carthage — Tertullien le savait très bien — mais on ne l'apprenait pas dans les écoles. M. Monceaux dit quelque part de saint Augustin et d'Alypius qu'ils poursuivaient leurs études de droit. Je ne me rappelle pas qu'ils en aient fait l'un et l'autre une étude particulière. C'est de grammaire et de rhétorique qu'ils s'occupaient.

de ce genre. C'est une récitation de leçons, et si l'on croyait qu'il s'agit de quelque chose qui ressemble aux chants par lesquels on égaye quelquefois l'ennui des longues classes dans nos écoles primaires, on se tromperait étrangement.

Après cette première partie de critique générale, M. Monceaux entame l'étude détaillée des écrivains de l'Afrique. Ici encore, la passion qu'il éprouve pour son sujet l'entraîne trop loin. Quelle que soit la richesse de cette littérature, elle ne lui suffit pas; à toute force il veut l'accroître. Aux Africains authentiques il en ajoute de douteux; il met, dans la liste, des auteurs dont l'origine est inconnue, ou qui même sont certainement nés ailleurs. Longtemps on a cru que le poète Manilius était grec de naissance, parce que les hellénismes abondent dans son vocabulaire et sa syntaxe; mais M. Monceaux, qui réclame pour l'Afrique tous les écrivains chez lesquels il croit découvrir des africanismes, déclare que « les hellénismes ne prouvent rien », et qu'à ce moment il y en a partout. Il le proclame Africain, parce que les manuscrits « font de lui un Carthaginois (Pœnus) ». Quels manuscrits? De quelle autorité jouissent-ils? Quelle confiance peut-on avoir dans leur témoignage? C'est ce qu'il eût été bon de nous apprendre avant de nous dire avec tant d'assurance: « Quant à la patrie de Manilius, c'est sûrement l'Afrique. » Il en est de même de Florus. On connaît trois écrivains de ce nom qui ont vécu à la même époque, un poète, un rhéteur, un historien. Les trois personnages n'en font-ils qu'un? C'est bien possible et même probable. Cependant Otto Jahn trouvait l'identification trop téméraire: *Nemo usque temeritatis progredietur;* M. Monceaux, lui, n'hésite pas: il déclare qu'il n'y a qu'un seul Florus, qui était né en Afrique, et ne comprend pas qu'on en doute. Fronton ne soulève aucune difficulté: nous savons qu'il était de Cirta. Voilà donc un Africain dont on est sûr. M. Monceaux en voit un autre dans Aulu-Gelle; à la vérité, ni lui ni personne n'ont jamais dit que l'Afrique fût son pays, mais M. Monceaux en est parfaitement certain. La raison qu'il en donne, c'est qu'on a trouvé à Cherchel une inscription qui parle d'un certain L. Gellius Latro, fils d'Aulus Gellius Latro. Quoique nous ignorions de quelle époque cette inscription peut être, et que nous sachions que jamais Aulu-Gelle n'a porté le surnom de Latro, M. Monceaux est convaincu et il déclare « qu'on ne peut douter qu'il ne fût aussi un Africain ». La raison me semble très légère; des Gellii, il y en a partout, en Espagne aussi bien que dans la Gaule, et, comme les Romains n'usaient guère que d'une vingtaine de *prænomina*, il est inévitable que plus d'un de ces Gellii se soit appelé Aulus. Les autres arguments que M. Monceaux ajoute à celui-là

ne me semblent pas plus convaincants. « Aulu-Gelle, nous dit-il, était l'élève d'Apollinaris de Carthage »; mais, en ouvrant une école à Rome, Apollinaris n'avait pas l'intention de n'y recevoir que des Africains. « La plupart de ses maîtres ou de ses camarades, Apollinaris, Fronton, Festus, Celsinus, étaient des Carthaginois ou des Numides »; sans doute, mais il en avait d'autres comme Favorinus, Taurus, Hérode Atticus, qui étaient Grecs ou Gaulois. « Son vocabulaire, sa syntaxe, son style sont d'Afrique »; c'est ce qu'il m'est impossible de distinguer. Aulu-Gelle se sert de la langue qu'on parlait à Rome autour de lui. Je reconnais qu'il aime beaucoup les archaïsmes, mais il n'y a rien là qui le rattache nécessairement à l'Afrique. La manie de l'archaïsme était déjà née à Rome du temps de Quintilien, qui se plaint de ces auteurs qui se font un style dur par la lecture de Caton et des Gracques [1]. L'empereur Hadrien la mit à la mode [2]; et Fronton, voyant que les lettrés y prenaient goût, la poussa tout à fait à l'extrême. Ainsi toutes ces raisons, qui paraissent à M. Monceaux si solides, sont de peu d'importance. Ce qui achève de les ébranler, c'est qu'Aulu-Gelle, quand il remonte à sa première enfance, nous dit qu'il vivait à Rome, qu'il y a fait ses classes de grammaire, qu'il y a pris la robe virile; il ne paraît s'en être éloigné que pour un voyage en Grèce. Nulle part il ne nous dit qu'il vienne d'Afrique et qu'il y soit jamais retourné. Comment expliquer ce silence chez un homme qui parle de lui si volontiers? d'autant plus que M. Monceaux prétend qu'un des caractères de tout écrivain né dans ce pays, c'est de ne pouvoir le quitter. « Si une ambition de jeune homme l'a conduit à Rome, presque sûrement il regrettera son Afrique; il y reviendra, s'il le peut, non pas seulement pour y mourir, mais pour y vivre longtemps et y jouir de sa gloire. » Nous voyons donc qu'au témoignage même de M. Monceaux, Aulu-Gelle n'avait pas le tempérament d'un Africain; et, si l'on peut former une conjecture, je croirais qu'il est né à Rome ou dans les environs. Je ne veux pas poursuivre cette énumération; on y verrait que M. Monceaux n'est pas toujours heureux dans les efforts qu'il fait pour donner à l'Afrique des écrivains qui, en réalité, ne l'enrichissent guère; il lui suffit, par exemple, pour croire que Macrobe était Africain, de constater « qu'il a lu Cornutus, Fronton et Apulée, et qu'il imite sans cesse Aulu-Gelle ». Quant à Pertinax, qu'il semble vouloir mettre parmi les empereurs nés en Afrique parce qu'il était lui aussi l'élève d'Apollinaris, Capitolin dit positivement qu'il était né dans l'Apennin.

[1] Quintilien, II, 3, 21. — [2] Spartien, *Hadr.*, 16.

C'est Apulée qui est la gloire de la littérature païenne de l'Afrique; on comprend que M. Monceaux ait pris un grand plaisir à s'occuper de lui; il l'a fait avec bonheur, souvent avec éclat. Je lui reprocherai pourtant d'avoir peut-être exagéré certains traits de sa figure, dans le relief puissant qu'il lui a donné; il lui arrive parfois de forcer le sens des textes dont il se sert pour rendre le tableau qu'il fait de l'homme et de ses aventures plus vivant et plus curieux. A propos des sources de la Medjerda et du pays qui les environne, il dit : « La beauté de ces horizons frappa vivement Apulée et Augustin, qui naquirent tout près de là, l'un à Madaura, l'autre à Thagaste. » Comment peut-il le savoir, si ni l'un ni l'autre ne nous a fait confidence de ses impressions? Pour saint Augustin, notamment, qui aime si peu à dépeindre les paysages, cette note pittoresque est un véritable contresens. Ailleurs il prétend qu'Apulée « parlait le latin avec un accent détestable, dont il ne put jamais se défaire entièrement, et qui lui valut, à Rome, bien des railleries »; et un peu plus loin il ajoute « qu'il y devint le point de mire des mauvais plaisants qui riaient de son accent numide et de son latin barbare ». Je ne crois pas qu'Apulée nous ait jamais rien appris de semblable, or ce n'est que par lui que nous pourrions le savoir. Il parle de gens mal intentionnés qui répandaient de mauvais bruits sur son compte, *malevolorum disseminationes*, mais il ajoute qu'ils étaient jaloux de son savoir et de ses connaissances [1]; il n'est pas question de son accent et de son patois. Quand Apulée quitte Rome pour se rendre à Carthage, M. Monceaux pense que « des raisons de famille précipitèrent ce retour, et que son père venait de mourir, laissant une fortune assez considérable ». Il est plus naturel de croire que son père était mort avant qu'il fût parti pour Athènes et pour Rome, puisqu'il nous apprend que les dépenses de ses voyages et de ses études avaient un peu diminué son héritage [2]. Ailleurs, M. Monceaux nous fait un tableau très brillant du séjour d'Apulée à Carthage. Il nous le montre « édifiant les dévots, de la terrasse de Byrsa, en costume de prêtre d'Eschmoun ». Je ne sais si Apulée a jamais prêché au peuple « de la terrasse de Byrsa »; et je crois même qu'on peut douter qu'il ait été prêtre d'Eschmoun, ou, pour lui rendre son nom officiel, prêtre d'Esculape. Quand il s'appelle *illius sacricola et antistes*, il peut vouloir simplement dire qu'il est un de ses dévots et de ses fervents adorateurs; c'est le sens que les auteurs classiques donnent très souvent au mot *antistes*. Cicéron dit de quelqu'un

[1] *Metam.*, XI, 30. — [2] *De Magia*, 22 : *Longa peregrinatione et diutinis studiis... modice imminutum.*

qu'il est *artis dicendi antistes*[1] et Ovide appelle un de ses amis qui cultive les savants *antistes doctorum virorum*[2]. Apulée sans doute était prêtre, mais *sacerdos provinciæ*[3], c'est-à-dire délégué par sa province pour célébrer dans la capitale le culte de l'empereur, et saint Augustin nous apprend qu'il donna des jeux publics en cette qualité. De ses dernières années nous ne savons absolument rien. M. Monceaux ne se résigne pas volontiers à cette obscurité; il nous le montre dans sa vieillesse « passant une bonne partie de ses journées dans sa bibliothèque ou son laboratoire, lisant, écrivant, disséquant, tandis que sa femme elle-même le secondait dans ses travaux ». C'est bien possible; mais Apulée n'a jamais dit un mot de sa femme après le passage de son apologie où il raconte son mariage; nous ignorons donc tout à fait s'il l'a conservée longtemps ou s'il l'a perdue de bonne heure, si elle avait du goût pour l'étude et si elle était capable d'aider son mari; le plus simple, puisqu'on n'en sait rien, est de n'en rien dire : il ne faut pas s'exposer à faire un roman, même à propos d'un romancier.

La plupart des observations que je viens de faire, prises isolément, ne paraissent pas avoir beaucoup d'importance; mais outre qu'il n'y a rien qui ne soit important dans les recherches d'érudition, quand les fautes de ce genre se reproduisent un certain nombre de fois dans un ouvrage, l'ensemble en est altéré; il arrive trop souvent à M. Monceaux de forcer les textes dont il se sert[4]; de ce qu'ils contiennent réellement, il tire des conjectures qu'il donne aussitôt pour des certitudes. Ce n'est pas une bonne méthode; il faut avant tout ne faire sortir d'un texte que ce qu'il renferme, et, si l'on se croit autorisé à former quelque supposition à propos de ce texte, avoir grand soin de dire que ce n'est qu'une sup-

[1] Cicéron, *De orat.*, II, 46.

[2] Ovide, *Trist.*, III, 14, 1. On dirait qu'Apulée a imité Ovide; l'un dit : *cultor et antistes*, l'autre : *sacricola et antistes.*

[3] Hildebrand se trompe quand il pense que saint Augustin entend par *sacerdos provinciæ* le sacerdoce d'Esculape.

[4] Voici, de ce genre de faute, un exemple que je prends au hasard. A la page 240 il dit, à propos de Fronton : « Nous savons par Minucius Felix que son ouvrage contre les chrétiens avait eu un grand retentissement au pied de l'Atlas. » Ce renseignement ne manque pas d'importance, car nous souhaiterions beaucoup de savoir l'effet produit par cet ouvrage. Je me reporte donc au passage de Minucius, et voici ce que j'y trouve : Minucius parle du banquet où les chrétiens, disait-on, dévoraient un enfant, et il ajoute : *De convivio notum est; passim omnes loquuntur, id etiam Cirtensis nostri testatur oratio.* C'est donc de ce repas sacrilège que tout le monde parle et non du discours de Fronton; et, si Fronton reproduisait ce bruit après tout le monde, il ne s'ensuit pas nécessairement que son discours ait eu « un grand retentissement au pied de l'Atlas ».

position. Encore doit-on user très sobrement de ce dernier procédé ; ce n'est pas enrichir l'histoire que de l'encombrer d'hypothèses.

Gaston BOISSIER.

Mémorial du Dépôt général de la guerre, imprimé par ordre du Ministre. Publié par le général Derrécagaix. *Observations du pendule*, par le commandant Defforges.

La Condamine, en rendant compte de ses observations sur le pendule exécutées à Saint-Domingue, écrivait en 1743 : « Il eût été inutile que nous eussions entrepris cette expérience de nouveau si nous n'eussions cherché à enchérir sur la justesse de la détermination des premières observations. » Cette déclaration aurait pu précéder chacune des séries d'expériences justement célèbres de Borda, de Bessel, de Kater, de Basevy et de Heaviside, celles enfin du commandant Defforges, qui se poursuivent aujourd'hui avec l'espoir, justifié par de premiers succès, d'atteindre, de reculer peut-être, les limites connues de l'exactitude.

Les physiciens, depuis longtemps déjà, n'ont rien négligé pour écarter toutes les causes d'erreur. Les observations nouvelles n'en ont pas moins un grand intérêt, surtout quand elles sont faites en des points nouveaux.

La formule proposée pour représenter l'intensité de la pesanteur aux différents points du globe est déduite, en effet, d'hypothèses fort douteuses et beaucoup trop simples. La loi, longtemps acceptée, à laquelle on a donné le nom de Clairaut, est un point de départ. La correction, toujours nécessaire, présente des irrégularités et des anomalies dont l'étude minutieuse est devenue indispensable. C'est à elle qu'aujourd'hui, dans l'Inde, en Russie, en Suède et en France, s'attachent les observations. M. Defforges a transporté son instrument dans les régions montagneuses de l'Amérique du Nord; il opère en ce moment dans la Russie d'Asie. Le compte rendu récemment publié dans le Mémorial du Dépôt général de la guerre fait connaître, en même temps que le résultat de ses premières observations, le principe de son instrument, la description des perfectionnements qui le distinguent, et l'étude théorique des corrections apportées aux chiffres directement observés.

Nous devons montrer par quelques exemples quelles différences, au-

jourd'hui recherchées par les physiciens, font tout l'intérêt de leurs résultats.

La valeur de la gravité, d'après les expériences de Biot, serait à Paris

$$9^{m},80901,$$

M. Defforges propose d'y substituer

$$9^{m},81012.$$

A Édimbourg, Biot avait trouvé

$$g = 9^{m},81561;$$

M. Defforges propose

$$g = 9^{m},81681;$$

Kater avait trouvé à Édimbourg

$$g = 9^{m},81576.$$

Les différences qui dépassent un millimètre correspondent à un dixième de millimètre environ sur la longueur directement mesurée du pendule qui bat la seconde. Pour obtenir de telles approximations, il est nécessaire, dans le détail des expériences, de ne négliger ni les centièmes de millimètre, ni les cent-millièmes de seconde.

La précision des mesures doit dépasser de beaucoup la grandeur des variations à étudier. La formule approximative de Clairaut donne en chaque point du globe la valeur approchée de la gravité g, dont les différences avec les valeurs observées s'élèvent en certains lieux jusqu'à un millimètre, et exceptionnellement, à l'île de France, par exemple, peuvent dépasser deux millimètres. Mais elles se réduisent le plus souvent à quelques dixièmes de millimètre. Si les expérimentateurs, en mesurant la longueur dix fois plus petite du pendule, traitaient de telles grandeurs comme négligeables, leurs études deviendraient sans objet.

Les mathématiques aussi devraient être un instrument de haute précision, et le moins qu'on doive exiger, quand elles interviennent, c'est que l'exactitude des formules ne soit pas inférieure à celle des mesures. Il n'en est pas toujours ainsi.

La théorie du pendule rigide, oscillant sans frottement autour d'un axe parfaitement fixe, était, dès 1679, rigoureuse et complète; le beau livre d'Huygens n'y laisse rien à désirer. Ces conditions théoriques ne sont malheureusement pas réalisables et l'expérience la plus exacte laisse

subsister des erreurs qu'il faut corriger. Les études entreprises dans ce but sont innombrables et la bibliographie du pendule publiée en 1889 par les soins de M. Wolf, dans les Mémoires de la Société de physique, n'occupe pas moins de 216 pages. Laissons donc de côté ces longs et minutieux travaux, parmi lesquels ceux de Borda et de Bessel sur le pendule à fil sont particulièrement célèbres; nous parlerons seulement du pendule à réversion, pour lequel se rencontrent, d'ailleurs, toutes les causes d'erreur signalées avant son emploi.

Le système adopté par M. Defforges a été réalisé, pour la première fois, à Londres, en 1818, par Henri Kater, dont il a conservé le nom.

Kater, incontestablement, a rencontré par ses propres méditations l'artifice ingénieux aujourd'hui préféré par tous les physiciens; mais deux savants éminents, Prony et Bohnenberger, l'avaient proposé avant lui. Prony, sans se plaindre en rien ni faire de réclamation, se borna à rappeler l'antériorité de ses droits. La réponse de Kater montre combien l'illusion est facile, même pour un homme intelligent et de bonne foi, lorsque son amour-propre est en jeu; elle se termine ainsi : « Il semble évident que M. de Prony ne visait le théorème d'Huygens que dans le but de simplifier ses formules, car s'il avait vu qu'il en pouvait déduire la longueur d'un pendule sans autre calcul, la conclusion inévitable en serait ressortie instantanément que son troisième axe et ses formules étaient entièrement inutiles. »

Prony cependant, en 1790, avait présenté à l'Académie des sciences un mémoire, publié aujourd'hui par les soins de M. Wolf, dans lequel est très nettement énoncé le principe qui rend son troisième axe et ses formules antérieures complètement inutiles.

Le principe est fort simple. A chaque axe de suspension correspond un axe de rotation qui oscille précisément comme un pendule simple de longueur égale à sa distance à l'axe fixe. Huygens, pour chaque forme du corps, donne les formules qui déterminent la position de cet axe et dont les irrégularités de structure et le défaut d'homogénéité rendent le calcul difficile. Un théorème démontré par Huygens en permet la détermination expérimentale. Entre l'axe d'oscillation et l'axe de suspension il y a réciprocité, c'est-à-dire que si, après le renversement du corps oscillant, on le fait tourner autour de l'axe d'oscillation, la ligne qui dans la première expérience formait l'axe de suspension deviendra axe d'oscillation. Si donc le pendule est armé de deux couteaux à arêtes parallèles, autour desquels il puisse successivement tourner, si les temps d'ocillation sont égaux, la distance des arêtes sera précisément la longueur du pendule simple auquel correspondent ces oscillations d'égale durée. Le

calcul donne une première approximation. Le déplacement, ou l'accroissement d'une masse attachée au pendule, permet par des tâtonnements de faire disparaître la petite différence.

Bohnenberger, qui, après Prony, mais longtemps avant Kater, avait décrit le pendule réversible, a montré comment l'inégalité qui subsiste, quoi qu'on fasse, entre les durées de deux oscillations, n'empêche pas de calculer exactement celle qui correspond à un pendule simple de longueur égale à la distance des deux arêtes. Sa formule, très ingénieuse et rigoureusement exacte, a l'inconvénient d'introduire un dénominateur quelquefois petit. La division accroît alors l'influence des erreurs d'observation. Il faut tenir compte de cette remarque dans la construction de l'instrument. Si le centre de gravité est à égale distance des deux axes, la formule n'est plus applicable. Dans ces expériences, où l'on aspire à ne rien négliger, la résistance de l'air devait être soigneusement étudiée. Le problème n'est pas théoriquement résolu. L'air agit non seulement par sa résistance, par la perte de poids qu'il fait subir au corps qui y est plongé, mais aussi par une action que Bessel définit assez mal dans la phrase suivante : « par son adhérence à la surface du corps oscillant et par le frottement intérieur développé entre les molécules de la masse d'air qui accompagne le pendule en mouvement. »

Bouguer, le premier, a proposé une formule de correction; elle est insuffisante. Borda, Biot et Kater ont tenté de la corriger. Poisson a cherché, sans y réussir, à traiter la question avec une entière rigueur. Bessel, en s'appuyant sur l'expérience, a changé la forme de la correction; il a fait plus : par l'emploi du pendule réversible symétrique géométriquement au-dessus et au-dessous du centre de gravité, sans l'être dans la distribution des masses, l'influence du milieu est éliminée, d'une manière presque parfaite, par une combinaison des temps observés dans deux expériences successives qui est précisément celle que Bohnenberger a proposée dans un autre but.

Les formules adoptées, d'ailleurs, dont l'accord avec l'observation dans le vide est assez satisfaisant, font porter la réduction sur le chiffre des cent-millièmes de seconde seulement, et représentent à peine deux oscillations par vingt-quatre heures; la correction sur la longueur du pendule qui bat la seconde n'atteint pas vingt microns, c'est-à-dire la cinquantième partie d'un millimètre. Depuis longtemps déjà, les observateurs soigneux font osciller leur instrument dans le vide, et, après l'avoir soustrait à la résistance de l'air, ils ont pu vérifier directement les formules proposées pour la mesurer; celles de Bessel et de Stokes donnent des résultats très voisins de la vérité; mais l'accord dans les chiffres,

IMPRIMERIE NATIONALE.

lors même qu'il s'étend aux dernières limites de l'expérience, est loin d'enlever aux formules le caractère empirique. Comment croire, par exemple, à la vérité mathématique d'une formule dont la démonstration repose sur l'hypothèse suivante : « Une certaine masse m' du fluide ambiant est animée de vitesses variables aux différents points de la masse, vitesses que *nous pourrons toujours supposer* proportionnelles à la vitesse du pendule, d'ailleurs très faible. » Aucun lecteur, si confiant qu'il soit, ne peut croire à cette proportionnalité, qui, d'ailleurs, n'est justifiée par aucune preuve. Comment supposer que la masse agitée s'arrête périodiquement toutes les secondes, et que toutes les vitesses deviennent nulles comme celles du pendule? Le contraste d'une telle tolérance dans les raisonnements mathématiques avec l'extrême précision des opérations physiques choquera sans doute plus d'un géomètre.

L'influence de la suspension est de même ordre que celle du milieu. Le pendule oscille sur l'arête d'un couteau d'agate reposant sur un plan horizontal de même substance. Malgré la perfection du polissage, l'arête reste immobile sur le support et le mouvement se fait comme autour d'un axe fixe. L'assertion, cependant, n'est pas rigoureusement exacte, et l'on y voit une cause d'erreur qu'il faut corriger. « Il faut envisager, dit M. Defforges, l'effet du roulement sur l'arête du couteau, qui, si mince qu'elle soit, peut être assimilée à un cylindre; l'influence d'un léger mouvement de l'arête sur le plan de suspension, et enfin le résultat de l'entraînement du support par le pendule en mouvement. Borda avait négligé cette cause d'erreur et cependant le rayon de courbure de l'arête du couteau s'élève moyennement dans des couteaux de bonne apparence à 50 microns et peut atteindre 200 microns. »

M. Defforges, dans les considérations qui précèdent le détail de ses expériences, a rappelé la théorie de ces influences et les formules de correction qu'on en a déduites; il admet comme une vérité démontrée par l'expérience un léger glissement du couteau, soupçonné, dit-il, par Bessel, Oppolzer et Peirce. Ce glissement, s'il était démontré, serait difficile à expliquer et la théorie donnerait des conséquences fort éloignées de celles qui sont adoptées. De nouvelles expériences sont désirables. L'appareil, dit M. Defforges, est très délicat et demande les plus grandes précautions à cause de l'extrême petitesse de la quantité à mesurer. L'analyse des forces mises en jeu conduirait à considérer ce glissement comme rigoureusement nul.

Supposons d'abord les surfaces parfaitement polies et incapables d'exercer, l'une sur l'autre, une action horizontale. Quoique l'hypothèse ne soit pas réalisable, il n'est pas sans intérêt d'en suivre les conséquences.

Le centre de gravité du pendule, dans les conditions supposées, décrira une droite verticale. La rotation autour de ce centre de gravité est la même que si, les forces qui sollicitent le corps restant les mêmes, on le considérait comme fixe. La pesanteur alors est sans influence directe, et la réaction du support détermine seule le moment du couple moteur. Cette réaction, quand les oscillations sont petites, diffère fort peu du poids du pendule et son moment est le même que pour un pendule simple ayant pour longueur la distance h du centre de gravité à l'arête du couteau. En nommant MK^2 le moment d'inertie par rapport à la parallèle à cette arête, menée par le centre de gravité, le produit de l'accélération angulaire par ce moment MK^2 est égal au moment $Ph \sin \theta$ du couple moteur; le mouvement est le même que celui d'un pendule simple dont la longueur serait

$$h' = \frac{K^2}{h}.$$

Le frottement, en maintenant l'arête du couteau immobile, rend, comme on sait, les oscillations identiques à celles d'un pendule simple de longueur $h + h'$. On voit combien il serait inexact de dire qu'il n'affecte pas la durée. La résistance horizontale du support joue donc un rôle considérable. Deux cas peuvent se présenter. Si le coefficient de frottement a une valeur suffisante que nous devons calculer, l'arête du couteau, considérée comme un cylindre, roulera sans glisser sur le support; dans le cas contraire, il y aura glissement. La force horizontale, quand le corps roule, peut varier depuis la valeur zéro jusqu'à celle qui correspond au glissement; dans le cas de glissemement, elle est de valeur constante et égale au produit de la pression par le coefficient de frottement.

Supposons d'abord qu'il y ait roulement. Le centre de gravité du pendule se meut comme si toutes les forces appliquées au corps y étaient transportées. Le mouvement horizontal est donc dû uniquement à la force horizontale X, qu'elle permet de déterminer. En nommant M la masse du pendule, on a, en négligeant le rayon de courbure de l'arête,

$$M \frac{d^2 (h \sin \theta)}{dt^2} = X$$

ou

$$Mh \cos \theta \frac{d^2\theta}{dt^2} - Mh \sin \theta \left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 = X.$$

En nommant Y la pression égale à l'effort vertical du support, on a

$$P - Y = M \frac{d^2(h\cos\theta)}{dt^2} = - Mh \sin\theta \frac{d^2\theta}{dt^2} - Mh\cos\theta \left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2.$$

La considération de la rotation autour du centre de gravité donne

$$MK^2 \frac{d^2\theta}{dt^2} Yh = \sin\theta - Xh\cos\theta.$$

D'après les valeurs de X et de Y, elle prend la forme classique

$$M(h^2 + K^2)\frac{d^2\theta}{dt^2} = Ph\sin\theta.$$

La valeur de X devient, en éliminant $\frac{d^2\theta}{dt^2}$,

$$X = \frac{Ph^2 \sin\theta\cos\theta}{h^2 + K^2} - h\sin\theta\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2.$$

Si l'amplitude est, comme dans les expériences de M. Defforges, inférieure à trente minutes, cette valeur de X est plus petite que $\frac{P}{120}$. Le coefficient de frottement s'abaisse difficilement au-dessous de $\frac{1}{10}$; la force horizontale suffisante pour assurer le roulement est donc moindre que la douzième partie du frottement que le couteau peut exercer sur l'arête, et il semble impossible qu'aucun glissement se produise.

Les considérations théoriques sur lesquelles repose, dans les traités de mécanique les plus justement estimés, aussi bien que dans les mémoires spécialement consacrés à cette question, la théorie du frottement de roulement, sont, il faut l'avouer, fort peu satisfaisantes. Le rôle attribué au déplacement du point d'application de la force verticale semble fort exagéré; l'introduction d'une grandeur aussi mal définie est d'ailleurs incompatible avec toute théorie rigoureuse. L'auteur d'un livre classique est allé jusqu'à écrire : « Le frottement de roulement *résulte* de ce que le point d'application de la réaction de l'un des corps se trouve situé en avant du point de contact géométrique de leurs surfaces. » Le frottement de roulement est la force tangentielle qui naît au contact de deux corps solides imparfaitement polis, quand il y a mouvement relatif, ou tendance au mouvement. Cette force serait indépendante de la vitesse des points en contact, si cette vitesse n'était pas nulle. Elle l'est dans le cas du roulement. Le frottement, qui prend alors le nom de frottement de roulement, peut acquérir, suivant les cas, toute valeur inférieure à celle qui correspond au frottement de glissement. Déterminer

la grandeur de cette force en fonction du rayon de la roue, de la pression et du coefficient de frottement, est un problème mal posé et insoluble. C'est pour cette raison que d'habiles expérimentateurs ont proposé les lois les plus différentes. Le frottement de roulement est-il, comme l'ont affirmé Coulomb et Morin, inversement proportionnel au rayon, ou, comme Dupuis a cru le prouver, à la racine carrée de ce rayon? Cela dépend des forces qui font tourner la roue. Les conditions dans lesquelles se produisent le roulement peuvent pour un même rayon, une même vitesse, une même pression, et mêmes substances en présence, faire varier non seulement la grandeur, mais la direction du frottement de roulement. Le frottement de la roue d'une locomotive est négatif, et sert de force motrice; une seconde locomotive, identique à la première, et remorquée par elle, roulera avec la même vitesse, mais le frottement de roulement, pour elle positif, retardera la marche du train. Quand une charrette roule uniformément sur une route horizontale, le frottement dépend du diamètre et de l'état des surfaces de l'essieu et de la pièce qui le porte. Si le cheval ralentit son allure, le frottement, indépendant de la vitesse, quand elle est constante, varie brusquement, et peut changer de sens; on doit le considérer comme une force toujours prête à maintenir nulle la vitesse du point de la roue en contact avec le sol, et pouvant, pour produire cet effet, varier, dans un sens ou dans l'autre, depuis la valeur zéro jusqu'à celle qui correspond au frottement de glissement. On pourrait proposer et résoudre ce problème : « Quelles forces faut-il appliquer à une roue, de rayon donné, pour qu'elle roule avec une vitesse donnée, de telle façon que le frottement de roulement soit une fraction donnée du frottement de glissement? »

Villarceau, étudiant l'effet du roulement du couteau sur les oscillations du pendule, a commis une faute grave en alléguant, pour en évaluer l'intensité, les expériences de Morin et de Dupuis. La pesanteur, seule force extérieure appliquée au système, n'a rien de commun avec la traction d'un cheval et le frottement de l'essieu. La force tangentielle nécessaire au roulement est très différente dans les deux cas.

M. Defforges, après avoir admis le glissement, sur la foi d'expériences qu'il déclare très délicates, en calcule les effets, et les trouve très petits. Son calcul n'est pas acceptable. Après avoir, en effet, étudié, au point de vue cinématique, le mouvement dû à cette rotation accompagnée de glissement, et déduit de ses hypothèses l'axe instantané de rotation, il calcule l'accélération de la vitesse angulaire comme si cet axe était fixe; il ne l'est pas; il a une vitesse nulle, ce qui est bien différent; il ne peut,

comme le ferait un axe fixe, détruire les forces qui lui sont appliquées. Il n'est pas inutile d'insister. Considérons un corps solide dont le centre de gravité est fixe; il tourne autour d'un axe instantané, aucune force ne lui est appliquée; la direction de l'axe varie à chaque instant en même temps que la vitesse de rotation; on commettrait donc une grave erreur en mesurant l'accélération angulaire par la somme des moments des forces par rapport à l'axe instantané de rotation. En procédant ainsi, on la trouverait nulle. Les forces appliquées au corps solide, s'il y en avait, tendraient à produire une rotation autour d'un axe différent de l'axe instantané; il faudrait la combiner avec la première et non l'y ajouter. Le centre de gravité, enfin, a seul le privilège, quand il n'est pas fixe, de pouvoir être considéré comme tel dans le calcul des moments des forces qui produisent la rotation.

Le glissement que l'on a cru observer est très petit. Cela importe peu; s'il n'est pas nul, il produira, d'après les lois expérimentales acceptées de tous, un frottement indépendant de la vitesse, et de graves changements dans les phénomènes. L'effet produit, suivant les calculs de M. Defforges, serait au contraire extrêmement petit.

La théorie ne permet pas de glissement. L'expérience, nous dit-on, montre qu'il existe! Que faut-il croire d'une telle contradiction? En supposant les expériences irréprochables on peut accuser leur interprétation de reposer sur une hypothèse dont l'exactitude rigoureuse est impossible. L'artiste a voulu faire une arête vive, le physicien y voit un cylindre à *base quelconque;* la surface qui limite le couteau n'est, très probablement, ni un cylindre ni une surface réglée, mais une figure à courbures discontinues qui n'a pas de nom en géométrie, et dont le mouvement sur un plan imparfait ne peut recevoir avec rigueur les noms de roulement ou de glissement. Le dernier surtout ne doit pas être prononcé, car il fait croire au frottement de glissement proportionnel à la pression, et celui-là est inacceptable.

M. Defforges élimine, par un procédé ingénieux, l'influence de la courbure des arêtes de suspension; il lui suffit, pour y parvenir, de faire occuper successivement au centre de gravité du corps oscillant deux positions symétriques par rapport au centre de figure. Il y parvient par le déplacement d'une masse successivement placée aux deux extrémités du pendule.

Celui-ci conserve, comme le pendule de Bessel, sa forme symétrique. L'élimination de l'influence de l'air reste donc possible et, à l'aide de quatre expériences dont les résultats sont combinés par une formule très simple, on élimine aussi l'influence de l'épaisseur de l'arête supposée rectiligne.

L'étude des différences entre l'intensité de la pesanteur en chaque lieu et celle qui serait calculée par la formule de Clairaut est la conclusion très intéressante des résultats de M. Defforges. Les différences sont petites, mais elles se succèdent assez régulièrement pour inspirer confiance. M. Defforges se trouve d'ailleurs entièrement d'accord avec les observateurs qui l'ont précédé, comme avec ceux qui, aujourd'hui encore, dans l'Inde, en Russie et en Angleterre, poursuivent la solution de cet immense problème.

Le trait saillant de cette étude est l'accroissement de la gravité sur le bord de la mer et dans l'intérieur des îles, sa diminution au contraire au milieu des continents et dans les régions de montagnes, après, bien entendu, la réduction au niveau de la mer.

C'est le contraire de ce que le raisonnement *a priori* aurait fait supposer.

Le livre de M. Defforges se termine précisément par une représentation graphique qui, dans la région du méridien de Paris, met cette singularité, je n'ose pas dire cette loi, dans une complète évidence. La différence entre les valeurs de g observées et celles qui résultent de la loi de Clairaut, en supposant à Londres l'accord parfait, est positive au Spitzberg et égale à 88 en prenant pour unité le centième de millimètre. Cette différence décroît en restant positive jusqu'à Londres, où elle est nulle; elle devient négative en traversant la France et acquiert à Clermont-Ferrand la valeur -62 pour redevenir à Marseille égale à $+14$, à Bastia $+93$, à Alger $+47$ et à Laghouat enfin -148. Dans l'Inde, sur la côte, la différence est négative et s'élève à Madras à -71; dans l'intérieur du continent, on lui a trouvé pour valeur -498, c'est-à-dire près de cinq millimètres, et près d'un demi-millimètre par conséquent sur la longueur du pendule qui bat les secondes.

M. Defforges, dans sa très intéressante publication, n'a résumé que ses premières observations; il poursuit actuellement sa tâche, qui est immense; il a déjà transporté son instrument à travers l'Amérique du Nord et ses observations, jugées par l'Académie dignes du prix Ponti, seront prochainement publiées. Il observe en ce moment à Saint-Pétersbourg et se rendra jusqu'à Samarkand, trouvant ainsi l'occasion précieuse de comparer ses méthodes et ses chiffres avec ceux des observateurs russes et aussi, par leur intermédiaire, avec les travaux analogues poursuivis avec tant de persévérance et de succès par les officiers anglais dans l'Inde.

J. BERTRAND.

Essai de méthode en mythologie grecque. De l'origine des cultes arcadiens. Par Victor Bérard, ancien membre de l'École française d'Athènes (fasc. 67 de la Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes), in-8°. Paris, Thorin, 1894, 378 pages.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Avec le second chapitre de son livre, intitulé *Les déesses*, M. Bérard, poursuivant le développement de son idée, aborde des problèmes dont les données sont déjà plus complexes que celles de la question qu'il a traitée dans les pages consacrées au temple et au culte de Zeus Lykæos; il cherche à prouver qu'elles aussi, par le caractère des attributs et par celui des noms que leur assignait la tradition, la plupart des déesses qui furent adorées en Arcadie portent la marque sensible de leur origine sémitique. L'enquête instituée s'applique d'abord à deux divinités adorées en Arcadie, près de Phigalie, une Eurynomé, qui passait pour fille d'Okeanos, et la Déméter Mélæna ou *Noire*. La statue d'Eurynomé « est un *xoanon;* elle est attachée par des chaînes d'or, et, torse de femme jusqu'aux cuisses, elle se termine en poisson » [2]. Quant à Déméter, l'image qui la figurait a disparu; mais le souvenir en avait été conservé fidèlement par la tradition : « A Phigalie, il est un antre consacré à Déméter et dans cet antre il y avait autrefois un *xoanon*. La déesse était représentée assise sur une pierre. Elle ressemblait à une femme pour le reste du corps; mais elle avait la tête et la crinière d'un cheval. Des serpents et toute sorte de fauves étaient attachés à sa chevelure. Elle était vêtue d'une tunique qui la couvrait jusqu'aux pieds. Elle avait un dauphin dans la main droite, une colombe dans la main gauche. . . On l'avait surnommée *Mélæna* à cause de son vêtement noir » [3].

M. Bérard, sans avoir à recourir à des rapprochements forcés, retrouve chez les déesses syriennes les traits singuliers qui caractérisent les deux types décrits par Pausanias. Eurynomé, c'est la Dercéto d'Ascalon, que Lucien définit ainsi : « En Phénicie, je vis le simulacre de Dercéto,

[1] Voir les cahiers d'août et novembre 1894.

[2] Pausanias, VIII, 41, 4.

[3] Pausanias, VIII, 42, 4-7. On a prétendu que ce *xoanon* n'avait jamais existé. Voir les arguments que François Lenormant oppose aux négations de Petersen et d'Overbeck (*Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, article *Cérès*).

spectacle étrange, car, à moitié femme, elle se termine depuis les cuisses en queue de poisson [1]. » On montrait, dans les sanctuaires grecs, quelques statues chargées d'entraves [2]. De cette particularité on donnait, suivant les lieux, des explications diverses, toutes plus ou moins marquées au coin de cette subtilité ingénieuse où se complaisait l'esprit grec; mais M. Bérard se demande si, dans tout ce que l'on racontait à ce propos, il ne faut pas voir des interprétations très postérieures d'un usage dont l'origine avait été oubliée, usage qui, lui-même, serait né d'une méprise où l'on serait tombé en copiant l'image de certaines divinités orientales. Il reproduit, à ce sujet, deux intailles, où l'on voit des dieux et des déesses à queue de poisson, Dagon et Dercéto; dans le champ, autour de ces figures, serpentent des lignes sinueuses où, d'après l'analogie d'autres monuments asiatiques, on a reconnu des flots parmi lesquels nagent ces habitants de la mer. Ces flots sont indiqués d'une manière toute schématique; on a pu les prendre pour des cordes. Ailleurs, dans le méandre qui, sur d'autres monuments, enveloppe les jambes et les pieds de Mylitta, on aura vu, soit un lacis de liens, soit un filet. La première interprétation aurait suggéré l'idée d'une déesse enchaînée; de la seconde serait né le mythe de Dictynna, cette déesse crétoise qui, racontait-on, fuyant les poursuites de Minos, s'était jetée à l'eau de la pointe d'un rocher et avait été sauvée pour être tombée dans les filets d'un pêcheur [3]. On aurait là les résultats de l'effort que les Grecs ont fait pour prêter un sens à des simulacres qu'ils copiaient et s'appropriaient sans savoir quelle signification images et attributs avaient chez les peuples auxquels ils les empruntaient. C'est ce que M. Clermont-Ganneau a nommé la *mythologie optique*, dans la curieuse et pénétrante étude où il a étudié les coupes de métal phéniciennes qui ont été découvertes à Cypre et sur d'autres points du monde grec [4].

Des rapprochements du même genre s'imposent à propos de la Déméter Mélæna. Elle tient d'une main le dauphin, et de l'autre la colombe. Or, dans la mythologie grecque et romaine, la colombe et le dauphin sont deux animaux consacrés à Aphrodite et à Vénus. Comment cette Déméter arcadienne se trouve-t-elle ainsi définie par les attributs ordinaires d'Aphrodite? C'est que, comme Aphrodite, quoique sous un

[1] Lucien, *De la Déesse syrienne*, 14.

[2] Voir, p. 99, les exemples recueillis par M. Bérard.

[3] Callimaque, *Hymne à Artémis*, v. 190 et suiv.

[4] Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale. L'imagerie phénicienne et la mythologie iconologique chez les Grecs.* Première partie. La coupe phénicienne de Palestrina, avec huit planches in-8°, E. Leroux, 1880.

IMPRIMERIE NATIONALE.

autre nom, cette Déméter, elle aussi, n'est encore qu'une forme hellénisée de la déesse syrienne dont les Grecs ont tiré le type et peut-être même le nom de leur Aphrodite[1]. Le poisson et la colombe apparaissent auprès d'Astarté et des autres déesses dans les légendes du monde sémitique tout entier. La tunique noire qui avait valu à la déesse de Phigalie son surnom local s'explique de même. On sait quelles scènes de deuil bruyant et échevelé avaient leur place dans le culte d'Isis et d'Astarté. Par ces démonstrations, les femmes s'associaient, en Égypte, à la douleur d'Isis gémissant sur la perte d'Osiris son époux, et, en Syrie, à celle d'Astarté pleurant la mort du jeune dieu solaire, Adonis, Eschmoun, Rimmon ou Tammouz. La déesse qui présidait à ces cérémonies était figurée vêtue, comme la Déméter que décrit Pausanias, d'un long vêtement noir, et, comme elle, assise, dans l'attitude de la tristesse, la tête voilée et appuyée sur sa main[2]. Il a été signalé, en Syrie, des bas-reliefs rupestres qui la représentent dans cette pose et dans ce costume, que reproduit aussi une statuette de calcaire ramassée près de Tripoli[3].

Le trait le plus étrange de la Déméter Mélæna est sa tête de cheval. On a contesté, à ce propos, la valeur du témoignage de Pausanias; mais M. Bérard prouve qu'il y a, dans les mythes et les représentations figurées qui se rapportent à Déméter, d'autres traces d'une relation établie entre Déméter et le cheval. Pour échapper à Poseidon, Déméter se change en jument. Si maintenant on regarde du côté de l'Orient, on trouve mentionnés, parmi les êtres fantastiques nés du chaos et peints sur les murs du temple de Bel à Babylone, des monstres à corps d'homme et à tête de cheval[4]. Il est tout à fait inexact de prétendre, comme l'a fait M. Milchœfer, que le cheval ne joue aucun rôle dans la mythologie ni dans la symbolique des Sémites et des Égyptiens, tandis qu'il paraît, dès l'origine, dans les contes, légendes et récits des populations grecques[5]. Le type du cheval ailé se rencontre dans les bas-reliefs assyriens[6]. Dans les

(1) Sur le procédé d'altération phonétique par lequel le nom d'Aphrodite a pu sortir de celui d'Ashtoret, voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, p. 262, note 1.

(2) Apulée, *Métamorphoses*, XI, 3 et 4. Plutarque, *sur Isis*, 39. Macrobe, *Saturnales*, I, 21. Ézéchiel, VIII, 14.

(3) Renan, *Phénicie*, pl. XXXIV et XXXVIII. Lenormant, *Gazette archéologique*, 1875, p. 97.

(4) Fr. Lenormant a montré, d'après la version arménienne, que le vrai texte de Bérose n'était pas tout à fait pareil à celui que donne, pour ce passage, le Syncelle, qu'il devait porter : κεφαλὰς μὲν ἵππων καὶ σώματα ἀνθρώπων ἔχοντα (*Essai de commentaire sur Bérose*, p. 8 et 83).

(5) Milchœfer, *Anfænge der Kunst*, p. 55 et suivantes.

(6) *Hist. de l'art*, t. II, fig. 162 et 179.

groupes qui forment le revers de différentes monnaies des villes de la Syrie et de la Cilicie, groupes qui, même sous les empereurs romains, reproduisent avec persistance des motifs empruntés aux types et aux cérémonies des cultes locaux, le cheval remplace souvent le taureau auprès du cyprès pyramidal ou aux côtés d'Aphrodite et de Cybèle [1]. Pour les Grecs comme pour les Orientaux, le cheval est, par excellence, l'animal de la guerre, *πολέμιος*, disent les devins de Telmessos dans la réponse qu'ils donnent à Crésus, quand celui-ci les consulte, effrayé de voir, autour de Sardes, les chevaux dévorer les serpents [2]. Or Astarté n'est pas seulement la déesse de l'amour. Comme l'Istar babylonienne, elle est aussi la reine des chasses et des combats, celle qui dompte les fauves et les ennemis de son peuple. C'est pour cette raison peut-être qu'à la proue de son navire le Phénicien sculpte volontiers une tête de cheval, d'où le nom de *ἵπποι* que Grecs donnaient à ses vaisseaux. C'est le cheval que Carthage met sur ses monnaies; le site choisi pour y fonder la célèbre colonie de Tyr avait été celui où l'on avait trouvé une tête de cheval, la tête d'un cheval de guerre (*caput equi repertum*, *caput bellatoris equi, bellicosum potentemque futurum populum significans*) [3]. La déesse guerrière a donc pu, dans des simulacres qui ne nous ont pas été conservés, être figurée ayant pour coiffure la peau d'une tête de cheval, avec sa crinière; c'est cette peau qui servait de casque à certains des soldats de l'armée de Xerxès [4]; ou bien on a pu, comme on le faisait en Égypte pour maintes divinités, poser sur les épaules de cette déesse la tête même de l'animal qui lui était consacré. De manière ou d'autre, le type était créé, celui que nous retrouvons dans la Déméter de Phigalie.

Pour achever d'expliquer ce type par la symbolique orientale, il ne reste plus qu'à rendre raison d'un dernier détail : *sur sa tête de cheval et sur sa crinière, se dressaient des serpents et d'autres bêtes fauves.* « Ce qui illustre le mieux ce texte de Pausanias, c'est une plaque de bronze qui vient de Syrie ou de Palmyre et que M. Clermont-Ganneau a publiée comme une représentation de l'enfer assyrien [5]. Quatre registres superposés divisent la plaque en quatre régions : ciel, atmosphère, terre et enfer. Dans l'enfer, la déesse de la mort, monstre gigantesque au corps velu, au mufle bestial, portée par un cheval qui fléchit sous le poids, tient

[1] Voir les monnaies d'Arados, de Damas, de Tarse et de Gabala que reproduit Bérard (*Essai de méth. en mythol. gr.*, p. 112-113).

[2] Hérodote, I, 78.

[3] Justin, XVIII, 5.

[4] Hérodote, VII, 70.

[5] *Revue archéologique*, t. XXXVIII, p. 337. Voir aussi *Histoire de l'art*, t. II, p. 363.

dans ses mains des serpents, tandis que deux lionceaux s'élancent vers sa poitrine comme pour teter ses mamelles. Ce monument n'est point isolé. Une tablette de pierre, publiée par Lajard, nous offre la même déesse debout sur un quadrupède; elle tient des serpents et deux fauves monstrueux lui sucent les mamelles; la déesse est léontocéphale[1]. »

M. Bérard ne s'en tient pas là; il va chercher aussi dans les symboles orientaux les origines du mythe phigalien d'après lequel Déméter, pourchassée par Poseidon, se serait cachée, changée en jument, dans les troupeaux d'Onkos. Poseidon, prenant à son tour la forme d'un cheval, aurait possédé la déesse[2]. Sans discuter cette conjecture, qui peut paraître hasardée, on s'associera volontiers à la conclusion que formule l'auteur à propos des simulacres d'Eurynomé et de Déméter Mélæna : « Tant que l'on ne fait appel qu'aux rites et aux croyances des Hellènes, tous les attributs, poisson, colombe, vêtement de deuil, tête de cheval, serpents, semblent inexplicables, et leur réunion autour de la même déesse paraît étrange. Si nous recourons, au contraire, à la symbolique orientale, tous deviennent intelligibles; il faut donc admettre la présence de symboles orientaux dans le culte des déesses arcadiennes[3]. »

Ce que se demande ensuite M. Bérard, c'est si ces symboles ont été adaptés par les Arcadiens au vieux fonds de leurs croyances nationales, ou bien si l'Arcadie a reçu les idées, les conceptions religieuses, avec les symboles qui les traduisaient. Il se prononce sans hésiter pour la seconde solution; et voici les raisons qu'il donne du parti qu'il prend.

La déesse suprême des Arcadiens, c'est Déméter; or cette Déméter n'est pas la Déméter éleusinienne avec sa fille Koré. Le culte des deux inséparables déesses d'Éleusis n'a été introduit en Arcadie qu'assez tard, au temps de la fondation de Mégalopolis[4]. C'est ce que l'on soupçonnait du temps d'Hérodote. Selon l'historien, la Déméter arcadienne était une déesse apportée d'Égypte par les filles de Danaos, et transmise par les Argiennes aux femmes des Pélasges arcadiens. Ses rites, l'Arcadie seule les aurait conservés, alors que l'invasion dorienne les faisait tomber en désuétude dans le reste du Péloponèse[5].

Elle aussi, la Déméter arcadienne avait une fille; mais le nom de celle-ci était toujours une simple épithète; à Mégalopolis, où ce culte fut sans doute importé de Trapézunte, c'était la *Sauveuse*, *ἡ Σώτειρα*[6]; à

(1) F. Lajard, *Culte de Vénus*, p. 130, pl. XVII. *Histoire de l'art*, t. II, p. 804.

(2) Pausanias, VIII, 25, 4; 42, 1.

(3) P. 124.

(4) Pausanias, VIII, 31, 7.

(5) Hérodote, II, 171.

(6) *Τὴν κόρην δὲ Σώτειραν καλοῦσιν οἱ Ἀρκάδες*. Pausanias, VIII, 31, 1-2.

Phigalie et à Lycosoura, c'était la *Maîtresse*, *ἡ Δέσποινα*[1]; ailleurs enfin, c'était la *Très bonne et la très belle*, *ἡ Καλλίστη*. Or le titre de *Déesse du salut* est l'une des épithètes rituelles de toutes les déesses orientales, Grande Mère de Phrygie, Isis d'Égypte ou Astarté syrienne. Ce titre, *oz-hayim* ou *erek-hayim* en phénicien, on le trouve traduit en grec et en latin par des formules diverses, mais dont le sens est toujours le même, chez les auteurs et dans les textes épigraphiques. L'épithète *Ἐρυκίνη*, donnée à la célèbre Aphrodite du mont Éryx, en Sicile, n'est même qu'une transcription partielle du vocable sémitique. De même, *Δέσποινα* et son équivalent latin *domina* sont appliqués, par les Grecs et les Romains, aux divinités de Carthage, de Syrie et d'Égypte.

Comme *Σώτειρα*, *Δέσποινα* peut donc être une expression empruntée au rituel sémitique. M. Bérard n'affirme pas que pour toutes les divinités grecques cette épithète accolée décèle une origine orientale. « De même que le titre latin *Dominus*, le titre grec *δέσποινα* a pu s'appliquer à des divinités indigènes; mais il faut noter qu'en Arcadie Despoina n'est pas, comme Koré en Attique, une divinité secondaire, adorée auprès de sa mère. « C'est elle que, de toutes les déesses, les Arcadiens révèrent le plus », dit Pausanias quand il parle du sanctuaire de Lycosoura[2]. Ce sanctuaire, où sont adorées les Grandes Déesses, s'appelle *ἱερὸν τῆς Δεσποίνης*, et c'est à Despoina que l'on adresse les prières et les sacrifices, *θύουσιν τῇ Δεσποίνῃ*. Despoina est bien ici la déesse principale, la divinité poliade, « la *rabbat*, comme auraient dit les Phéniciens, de Lycosoura[3] ».

Cette adoration de la fille, isolée et rendue presque indépendante de sa mère, est en Grèce un fait exceptionnel. On l'a signalée aussi à Cyzique, où la Koré-Soteira réunit les attributs de la mère et ceux de la fille, Déméter n'apparaissant presque pas dans le culte et dans les traditions. Là et à Sardes, la Soteira paraît n'être qu'une forme hellénisée de la Grande Déesse orientale[4]. Sur les monnaies de Cyzique elle est saluée du nom de *maîtresse*, *Δόμνα Σώτιρα Κυζικηνῶν*, où l'on retrouve les deux épithètes arcadiennes, *δέσποινα σώτειρα*[5]. A Éphèse, on a de même *Κυρία Σώτειρα*, et ces titres de *Κύριος* et de *Κυρία*, comme le titre de *Δέσποινα*, ne paraissent guère avoir été donnés par les Grecs qu'aux divi-

(1) *Τὴν Δέσποιναν ὀνομαζομένην ὑπὸ Ἀρκάδων*. Pausanias, VIII, 10, 10; 42, 1.

(2) Pausanias, VIII, 37, 14.

(3) P. 128-129.

(4) François Lenormant, dans l'article *Cérès* du *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio.

(5) Mionnet, II, p. 529 et suivantes, p. 538, n° 168.

nités étrangères, venues de Thrace, d'Asie, de Syrie ou d'Égypte[1]. Il semble donc que l'on soit fondé, d'après ces analogies, à reconnaître aussi dans la **Δέσποινα Σώτειρα** des Arcadiens une divinité d'origine asiatique.

Outre Perséphone, que les Hellènes prétendaient reconnaître aussi bien dans la Soteira que dans la Despoina, la Déméter arcadienne avait une autre fille, que l'on appelait Artémis[2]. Dans le sanctuaire des Grandes Déesses, Déméter a Despoina à sa droite, Artémis à sa gauche; à Zoitia, Déméter et Artémis forment un couple analogue au couple Déméter-Koré[3]. Or le véritable nom de cette déesse, parèdre de Déméter, était, en Arcadie, Καλλίστη[4]. Ce nom n'est, comme *Δέσποινα* et *Σώτειρα*, qu'une simple épithète. M. Bérard croit y retrouver l'épithète phénicienne *Na'ama*, qui, comme l'épithète grecque Καλλίστη, vante à la fois la bonté et la beauté de la déesse; on devine, à divers indices, que les Syriens invoquaient, sous ce vocable, la Baalat de Byblos. Ici donc encore, l'hypothèse de l'emprunt paraît plausible; mais M. Bérard ne s'en tient pas là. Cette Kallisté, qui serait toujours la déesse syrienne vue sous un autre aspect, il veut la retrouver dans une nymphe Kallisto qui, aimée de Zeus, aurait été changée en ourse par Héra, et placée par son amant parmi les Immortels, dans la constellation de la Grande Ourse[5]. J'avoue n'avoir pas été très frappé des rapprochements qu'il établit entre Kallisté et Kallisto, et n'avoir pas saisi non plus l'intérêt des détails dans lesquels il entre au sujet du rite de l'*ἀρκτεία*, qui se célébrait en Attique, dans les fêtes d'Artémis Brauronia, rite dans lequel l'auteur croit entrevoir la tradition affaiblie d'un de ces sacrifices d'enfants qui étaient propres aux cultes sémitiques. La conjecture fût-elle fondée, et les indices allégués à ce propos sont bien légers et de faible valeur, il resterait à prouver ou tout au moins à rendre vraisemblable l'identité de Kallisto et de Kallisté, ainsi que la parenté de l'une et de l'autre avec l'Artémis Brauronia et avec l'Artémis qui, à Sparte, passait pour avoir, pendant longtemps, exigé l'offrande de victimes humaines, pour finir ensuite par se contenter du sang des garçons que l'on fustigeait devant son autel. Nous voici, avec les cérémonies de l'Attique et de la Laconie, loin de l'Arcadie; avec l'Artémis farouche,

[1] Roscher, *Lexikon*, article *Kurios*, p. 1755 et suiv.

[2] Pausanias, VII, 37, 3.

[3] *Ibid.*, VIII, 35, 7.

[4] Plutarque, *sur Isis et Osiris*, XV, et un texte de saint Jérôme, que M. Clermont-Ganneau a rapproché de celui de Plutarque. (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, t. XLIV, p. 26.)

[5] Pausanias, VIII, 35, 8. Roscher, *Lexicon*, art. *Kallisto*.

qui veut du sang, à Munychie et à Sparte, nous nous trouvons, ce semble, en présence d'un type qui paraît autre que celui de la *Sauveuse* ou *Maîtresse* arcadienne, de la *Toute-bonne,* divinité à laquelle rien ne nous autorise à prêter de si cruelles exigences. On voit d'ici le défaut, qui deviendra de plus en plus sensible à mesure que l'on avancera davantage dans la lecture du livre, défaut qui est moins dans la méthode même, dont le principe est juste, que dans le mode d'application de cette méthode. L'auteur a l'esprit trop ingénieux et trop subtil; il est trop prompt à supposer des rapports de cause à effet là où il n'y a souvent que de simples rencontres, rencontres de nom, rencontres d'usages et de rites qui s'expliquent par le fait que l'homme, pour traduire l'idée qu'il s'est formée de ses dieux, pour détourner leur colère et pour s'assurer leur bienveillance, ne dispose que d'un nombre restreint d'appellations et de pratiques. M. Bérard veut trop prouver, et, en se prévalant des moindres ressemblances, en admettant des relations imaginaires ou à peine plausibles, il ébranle la confiance que nous étions tout disposés à lui accorder là où il avait choisi ses exemples de manière à atteindre ce degré de vraisemblance qui, dans des recherches du genre de celles qu'il poursuit, équivaut presque à la certitude.

C'est là l'impression que nous laissent aussi les pages qui viennent ensuite et où M. Bérard montre quel rôle jouent dans les mythes de la Déméter arcadienne les deux mots Ὄγκος et Θέλπουσα, qui sont pour lui d'origine sémitique. Mis sur la voie par une glose d'Hésychius, il retrouve dans Θέλπουσα le *Dilbat* des inscriptions cunéiformes, le nom de la planète que les Grecs appelaient Φωσφόρος et les Latins *Lucifer,* de celle qui était consacrée à Astarté dans le monde sémitique, à Aphrodite dans le monde grec et à Vénus chez les Romains. Cet astre, il le voit figurer parmi les symboles religieux, sur les intailles orientales, les monnaies syriennes, cypriotes et puniques, auprès du cyprès, du taureau, du lion et du cheval. Il constate, sur ces monnaies, la présence simultanée ou l'alternance du cheval, de l'étoile, du croissant et du poisson; par ce détour, il revient au sanctuaire de Thelpousa, où la Déméter au cheval et au poisson était adorée par les Arcadiens, et la conclusion qu'il insinue, sans la présenter d'une manière formelle, c'est que, dans ce nom de Thelpousa, il faut reconnaître une transposition du nom sémitique de la planète. Ce serait un indice de plus à l'appui de l'hypothèse qui attribue à la Déméter arcadienne une origine phénicienne. Les objections viennent d'elles-mêmes à l'esprit, ou tout au moins les doutes. Ni Pausanias ni aucun autre écrivain ne nous apprennent que l'astre qui aurait donné son nom au sanctuaire arcadien joue aucun rôle dans le culte de la divi-

nité que l'on y adore, qu'il se rencontre parmi ses emblèmes. L'étymologie même reste contestable. *Δελέφατ, ὁ τῆς Ἀφροδίτης ἀστὴρ ὑπὸ Χαλδαίων*, dit Hésychius, et ailleurs il donne au même terme une autre transcription, qui est encore plus éloignée de Thelpousa, *Βελέβατος*[1]. Thelpousa, sans doute, ne s'explique pas par le grec; mais M. Bérard identifie Thelpousa et Delphos, Delphoussa; or une racine que possède le grec peut, à la rigueur, rendre raison de *Δελφὸς* et de *Δελφοῦσσα*[2]. Enfin, comme le suggère une remarque même de M. Bérard, *Dilbat* ou *Déléphat* donneraient plutôt un autre nom, *Téléphassa*, qui est celui que porte dans le mythe la femme de Cadmus; Téléphassa paraît plus près du prototype chaldéen que *Thelphousa.* Sans doute un prototype de ce genre a pu, suivant les tribus grecques qui se le sont approprié, fournir, en passant dans leur langue, des transcriptions très diverses, et nous ne nions pas la possibilité de la dérivation et de la forme particulière d'altération que suppose M. Bérard; mais tout cela demeure si obscur et si incertain que nous ne voyons pas quel surcroît d'autorité gagne à cette supposition la thèse qu'il soutient.

Il en est de même pour le mot *ὄγκος.* Le temple de Déméter, près de Thelpousa, est au lieu dit *ἐν Ὀγκείῳ.* D'autre part, Pausanias, faisant observer que l'Athéna béotienne porte le surnom d'Onga, ajoute : *Ὄγγα κατὰ γλῶσσαν τὴν Φοινίκων καλεῖται*[3]. Il n'en faut pas plus à l'auteur pour affirmer que l'Athéna de Thèbes, déesse de la guerre, et la Déméter au cheval, en Arcadie, ne sont au fond qu'une même divinité, qu'elles ont un même nom, lequel a été emprunté par toutes les deux au vocabulaire religieux des Sémites. Sans doute, cela peut être; mais *ὄγκος* est un mot grec qui a le double sens de *masse, enflure, faste*, et celui de *crochet.* D'autre part, M. Bérard n'affaiblit-il pas lui-même la valeur de sa conjecture quand il rapproche de l'Athéna Onga et de la *Δημήτηρ ἐν Ὀγκείῳ* les mots *Ὀγκηστὸς*, fils de Poseidon, *Ὀγχήστιος*, épithète de Poseidon, *Ὄγχηστος*, ville de Béotie où l'on adore un Héraclès dompteur de chevaux? Est-il vraisemblable que la même épithète divine ait pu être appliquée par les Grecs, lorsqu'ils hellénisaient les dieux phéniciens, à Déméter et à Athéna, à Poseidon et à Héraclès? Encore pourrait-on le comprendre, quoique Athéna n'ait rien à faire avec le cheval, si l'on retrouvait le cheval dans le mot sémitique dont Pausanias nous donne une transcription en lettres grecques. La Déméter phigalienne avait une tête de cheval;

[1] Hésychius s. v. *Βελέβατος, ὁ τοῦ πυρὸς ἀστὴρ, Βαβυλώνιοι.* — [2] C'est la racine qui a fourni les mots *δελφίν*, dauphin, et *δελφύς*, matrice. — [3] Pausanias, IX, 12, 2.

Poseidon, d'un coup de son trident, a créé le cheval; à Onchestos, Héraclès était appelé *attacheur de chevaux*, *ἱπποδέτης*; mais si les tentatives qui ont été faites par les hébraïsants pour retrouver le mot sémitique qui se cache derrière l'*ὄγγα* de Pausanias n'ont encore abouti à aucun résultat certain, il n'est aucune des restitutions proposées qui mette en ligne le cheval[1]. Tout cela n'est-il pas si sujet à caution et si hasardé que l'esprit s'y perd et finit par ne plus se sentir sur un terrain solide, par se demander s'il n'a pas donné trop vite son adhésion à ce qui d'abord lui avait paru probable et presque démontré?

Auprès de Déméter et de ses filles, à Phigalie comme à Thelpousa, on trouve un culte d'Aphrodite[2]. Les épithètes qui étaient appliquées à la déesse, dans ces sanctuaires, paraissent à M. Bérard n'être pas moins suggestives que celles qui, dans la même contrée, avaient servi à qualifier et à définir Déméter; il les étudie donc dans le même détail et par les mêmes procédés. C'est de l'Aphrodite *Ourania* et de l'Aphrodite *Pandémos* qu'il s'occupe tout d'abord. La première, il la retrouve, sans effort, dans cette Astarté que les Hébreux, malgré leurs prophètes, invoquaient sous le vocable de *Reine des cieux* (*meleket-hasschamayim*)[3]. C'est la *Θεὰ οὐρανία* de la Syrie hellénisée, la *Virgo cælestis* de la Carthage romaine. Quant à la Pandémos, l'auteur écarte avec raison l'interprétation que, dans l'âge de la philosophie, les moralistes avaient donnée de ces deux épithètes[4]. Il n'y voit pas plus la déesse qui préside aux rapports charnels des sexes que, dans l'Ourania, celle des amours immatériels et chastes. De même qu'*οὐρανία* veut dire simplement la déesse qui *règne dans le ciel*, il semble que *πάνδημος* ait signifié celle qui *règne sur tout le peuple*, la déesse de la cité[5]. Comme *δέσποινα*, c'est une traduction de la *rabbat* phénicienne; quand Thésée eut rassemblé en une ville tous les dèmes de l'Attique, il institua le culte de l'Aphrodite Pandémos[6]. Dans le temple, voisin de Mégalopolis, où se lisaient les noms de l'Ourania et de la Pandémos, Aphrodite était figurée triple; mais la troisième de ces images était anonyme[7]. A Thèbes, Pausanias a vu, en même nombre, de vieux *xoana* qui passaient pour avoir été dédiés à Aphrodite par la femme de Cadmos, Harmonia. Les deux premiers personnages de cette trinité sont Ourania et Pandémos. Le troisième c'est *Ἀποστροφία*;

[1] P. 140, note 4.

[2] Pausanias, VIII, 41, 10; 25, 1.

[3] Jérémie, VII, 18; XLIV, 18-20.

[4] Platon, *Banquet*, 181 et suivants. Xénophon, *Banquet*, VIII, 9. Pausanias, X, 16, 3.

[5] Harpocration, s. v. *Πάνδημος* : *ἔστι δὲ πάνδημον πάγκοινον.*

[6] Pausanias, I, 22, 3.

[7] Pausanias, VIII, 32, 1-2 : *τῇ τριτῇ δὲ οὐδὲν ἐπέθεντο.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Bérard pense qu'il a dû en être de même à Thelpousa, avant que l'on eût oublié le nom de cette dernière hypostase d'Aphrodite. Il fonde cette conjecture sur l'analogie qui existait, d'après lui, entre les cultes béotiens et les cultes arcadiens. Cette assertion, il la justifie, au cours de son étude, par de nombreux exemples, et cependant nous craignons qu'il ne s'avance beaucoup en croyant pouvoir combler ainsi la lacune. On ferait une longue liste des épithètes d'Aphrodite qui se rencontrent dans les textes épigraphiques et chez les auteurs. De celles-ci, plus d'une, entre autres celles que l'auteur va relever en Arcadie même, Ἐρυκίνη et Μαχανῖτις, a pu prendre, dans la trinité arcadienne, la place de l'Ἀποστροφία thébaine.

Pour ce qui est du sens de l'épithète, M. Bérard a grand'raison d'écarter l'interprétation édifiante qu'en donne Pausanias. D'après celui-ci, l'Apostrophia ce serait la déesse qui détourne les hommes des désirs et des actions coupables. Les hommes qui, dans un âge reculé, ont fondé tous ces cultes, étaient étrangers à ces préoccupations morales et à ces raffinements de la pensée. Ce à quoi ils songeaient, lorsqu'ils invoquaient la divinité, c'était au profit qu'ils pouvaient tirer de son concours, en échange du sacrifice qu'ils lui offraient. Pour ma part, j'expliquerais ἀποστροφία comme un synonyme d'ἀλεξίκακος, qui est un des surnoms favoris d'Apollon. M. Bérard cherche la signification de ce terme dans l'épithète ἐπιστροφία, qu'il rencontre à Mégare, appliquée à Aphrodite, et qu'il rapproche de rites usités à Mégare, à Platées et à Hiérapolis de Syrie, lesquels font allusion à un départ et à un retour de la déesse. L'Aphrodite *Apostrophia* serait celle qui se détourne, qui part; l'*Epistrophia*, celle qui retourne, qui revient à son domicile. A cette interprétation, il y a une difficulté, qui paraît avoir échappé à M. Bérard. Ἀποστρέφω et ἐπιστρέφω sont des verbes actifs qui conservent cette valeur dans leurs dérivés; c'est seulement sous la forme de la voix moyenne qu'ils signifient *se détourner* et *s'en retourner*. Ici encore, M. Bérard aurait été entraîné et trompé par son parti pris de trouver partout des mythes orientaux.

Poursuivant son enquête, M. Bérard constate qu'à Psophis Aphrodite est invoquée comme Ἐρυκίνη et à Mégalopolis comme Μαχανῖτις. Les Psophidiens racontaient que leur culte avait été apporté en Arcadie par la nymphe Psophis, fille d'Éryx, roi de Sicile[1]; mais il ne faudrait voir dans cette affirmation que l'effet du désir que les habitants de cette petite ville éprouvaient de relever le prestige du culte local en rattachant celui-ci, par ses origines, à ce temple du mont Éryx qui était également célèbre

[1] Pausanias, VIII, 24, 2.

par ses richesses et par son antiquité. La Sicile n'avait pas le monopole du culte de l'Astarté *Erek-hayim*, dont les Grecs ont fait l'Aphrodite Ἐρυκίνη. On le retrouve en Afrique[1], en Sardaigne[2], en Campanie[3] et ailleurs encore; dans les textes qui en témoignent, l'épithète caractéristique présente une variété de formes qui semble attester que ce culte a été introduit dans ces différents pays en des temps divers et par diverses voies. M. Bérard est donc fondé à reconnaître encore cette même épithète dans le nom de la déesse Ἑρκυνα qui était vénérée à Lébadée; chez d'autres écrivains, Ἕρκυνα est un surnom de Déméter[4]. Il y a donc apparence que l'Aphrodite Érycine n'est pas venue de Sicile en Arcadie, mais qu'elle a été directement importée en Arcadie par les Phéniciens.

C'est à Mégalopolis que Pausanias rencontre l'Aphrodite Machanitis, dont il explique ainsi le surnom : « Aphrodite est surnommée Μαχανῖτις à juste titre; c'est elle qui pousse les hommes à toutes les machinations (μηχαναί) et à tous les artifices[5]. » Ce même surnom était aussi porté, dans la même ville, par Athéna[6]. Là, Pausanias le tire aussi du mot μηχανή, mais en prenant ce mot dans une acception qui diffère légèrement de celle qu'il lui avait attribuée à propos d'Aphrodite. Ces interprétations rappellent celles qu'il a présentées à propos des épithètes Ourania, Pandémos, Apostrophia; on y devine d'autant plus aisément des inventions récentes de l'esprit philosophique, que l'on trouve aussi à Argos et en Béotie un Ζεὺς Μηχανεύς, pour lequel il est plus difficile de recourir à une explication de ce genre[7]. C'est dans un mot sémitique, *maχaneh*, qui signifie *camp*, que M. Bérard cherche l'origine commune des épithètes μηχανῖτις et μηχανεύς, où l'on reconnaît la même racine, avec une terminaison qui varie suivant que le surnom s'applique à un dieu ou à une déesse. Cette Aphrodite et cette Athéna Méchanitis, ce Zeus Méchaneus, ce serait une Astarté et un Baal du camp. Par *camp*, il faut entendre les postes fortifiés que les Phéniciens, pour protéger leurs navires échoués sur la grève et leurs dépôts de marchandises, avaient fondés dans beaucoup des îles et sur beaucoup des promontoires de la Grèce.

(1) *Deo sanctæ Erucinæ sacrum. Revue archéologique*, 1891, p. 156.

(2) Astarté *Erek*, dans un texte du *Corpus inscript. semiticarum*, t. I, n° 135.

(3) *C. I. L.*, I, n° 1495 : *Venerus Heruc.*

(4) Lycophron, 153; Tite Live, XLV, 27. M. Bérard reconnaît encore l'Astarté *Erek-hayim* dans l'Aphrodite Argynnis des Béotiens et dans l'Ἠριγόνη attique, la prêtresse de Dionysos; nous ne discuterons pas ici ces rapprochements qui prêtent davantage au doute.

(5) Pausanias, VIII, 31, 6.

(6) *Ibid.*, VIII, 36, 5.

(7) *Ibid.*, II, 22, 2; IX, 17.

Là, ces trafiquants offraient à leurs dieux un culte, aux cérémonies duquel assistaient, une fois des relations amicales établies, les indigènes du voisinage. De ce spectacle, ceux-ci rapportaient l'idée de certains types divins et de certaines pratiques; en imitant les rites dont ils avaient été témoins, ils cherchaient à s'assurer la bienveillance des divinités qu'ils avaient entendu appeler, par ces étrangers auxquels ils se mêlaient, les *dieux du camp*. Ils avaient perçu le son du mot, sans en comprendre le sens; ils l'avaient adopté, en lui donnant une des terminaisons que comportaient les lois de leur idiome. Plus tard, lorsque des curiosités jusqu'alors endormies se seront éveillées dans leur esprit, ils en chercheront une explication dans le vocabulaire de leur propre langue; mais, en attendant, ils n'avaient pas cessé de répéter le terme qui avait frappé leurs oreilles; ils l'avaient conservé avec cette fidélité qui, partout et toujours, défend contre toute grave altération les formules et les termes confiés aux liturgies religieuses. J'aurais aimé voir M. Bérard insister sur ce point, plus qu'il ne l'a fait, indiquer plus nettement ce qu'avaient pu être ces *dieux du camp;* il aurait donné ainsi plus d'autorité à son hypothèse, qui présente une grande vraisemblance.

Dans les dernières pages du chapitre, à propos d'Artémis, qui est adorée, à Phigalie, sous le vocable *Eurynomé*, M. Bérard cherche à retrouver aussi, dans cette dernière épithète, un titre de déesse sémitique. Dans le second élément, voisin des noms Εὐρυνόμη, Ἀσ7υνόμη, il veut voir l'épithète syrienne *Naama, Noéma* « bonne, belle », cette épithète dont il a cru reconnaître la traduction dans une autre épithète de Déméter et d'Artémis, καλλίσ7η; ici l'on se serait, au contraire, borné à une simple transcription, mais l'auteur avoue ne point savoir, ne point même deviner quel mot phénicien remplacent, dans la première partie du composé, ces syllabes εὐρυ qui ont, d'ailleurs, en grec comme le composé lui-même, un sens parfaitement clair. Eurynomé, celle qui règne au loin, c'est une épithète qui convient fort bien à une grande déesse comme Artémis. Les rapprochements que M. Bérard multiplie à ce sujet, et où il est question de la Britomartis crétoise, de la Déméter Lousia, de l'Ἡμέρα κόρη ou *douce vierge*, sont plus ingénieux que convaincants.

Nous ne saurions, sans excéder les limites qui s'imposent à ces comptes rendus, continuer à suivre pas à pas, dans tous ses détours, comme nous l'avons fait jusqu'ici, la marche à la fois lente et hardie du guide sur les traces de qui nous nous sommes engagé dans cette intéressante et délicate enquête. Nous avons résumé, de manière à en bien faire connaître le contenu, les deux premiers chapitres, qui sont, d'ailleurs, la

meilleure partie du livre. Le lecteur, si cette exacte analyse n'a pas rebuté sa patience, a maintenant une idée suffisamment précise de la méthode que M. Bérard s'attache à suivre, des résultats auxquels elle le conduit et des dangers auxquels elle l'expose. Dans une prochaine et dernière étude, après avoir indiqué rapidement ce que contiennent les trois derniers chapitres, nous tenterons de porter sur l'ouvrage un jugement d'ensemble, d'en faire ressortir les mérites et de montrer comment, malgré les réserves et les critiques qu'il appelle, il ajoute beaucoup à ce que nous savions ou croyions savoir des origines et du développement de la religion grecque.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 25 janvier, a élu M. Dieulafoy académicien libre, en remplacement de M. Duruy.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 14 janvier 1895, a élu M. Hautefeuille membre de la section de minéralogie, en remplacement de M. Mallard.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Espagne, avec une introduction et des notes par A. Morel-Fatio, avec la collaboration de M. Léonardin; t. I, Paris, Alcan, 1894, 520 p. in-8°.

La première des pièces que contient ce volume est datée du 20 février 1649, la

dernière de l'année 1700. Le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, est établi sur le trône d'Espagne, et toutes les questions qui ont été la matière de si longues et si difficiles négociations entre les cours de France et d'Espagne paraissent définitivement résolues. M. Mignet, M. Legrelle et d'autres avaient connu la plupart de ces pièces et les avaient fait connaître, mais sans les publier intégralement. A leur publication plus complète les éditeurs officiels ont joint des notes très étendues, tant sur les personnes que sur les choses; notes qui seront très utiles aux futurs historiens.

Le second volume, où la suite des pièces nous conduira à l'année 1789, sera très impatiemment attendu.

Journal de Jean de Roye, connu sous le nom de la *Chronique scandaleuse*, publié, pour la Société de l'Histoire de France, par Bernard de Mandrot; t. I, Laurens, 1894, XXIX-366 p. in-8°.

Cette *Chronique*, dite *scandaleuse*, et qui ne l'est guère, avait été déjà souvent imprimée, avec des interpolations diverses. M. de Mandrot pense avoir trouvé le texte original dans le n° 5062 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale; et c'est ce texte qu'il reproduit, l'éclairant par des notes savantes et nombreuses.

Deux questions sont traitées dans son introduction. La première est celle-ci : la *Chronique scandaleuse* est-elle, comme on le croit communément, une compilation faite sur les *Grandes Chroniques de France?* M. de Mandrot prétend, au contraire, que les rédacteurs de ces Grandes Chroniques, venus après l'auteur de la *Chronique scandaleuse*, lui ont emprunté tout ce que l'on a signalé comme tiré par lui de ces annales officielles. La seconde question a moins d'importance; elle est néanmoins intéressante. Il s'agit du nom de l'auteur. La plupart des bibliographes et des critiques l'ont nommé Jean de Troyes; d'autres, Denys Hesselin. M. de Mandrot assure et paraît bien prouver qu'il se nommait Jean de Roye, et qu'il était notaire au Châtelet, secrétaire du duc de Bourbonnais et garde de l'hôtel de Bourbon, à Paris.

Cette nouvelle édition de la *Chronique scandaleuse* la fera lire de nouveau par bien des gens qui l'avaient déjà lue. Elle est d'un bourgeois qui n'avait pas assez cultivé l'art d'écrire, mais qui ne manquait pas d'esprit. C'est son journal, qu'il a rédigé sans aucune prétention, uniquement, dit-il, pour ne pas demeurer oisif. Mais il était, comme Parisien, libre parleur et goguenard. On ne le lui reproche pas. Au contraire.

Dictionnaire grec-français, rédigé avec le concours de M. E. Egger, à l'usage des lycées et des collèges, par M. A. Bailly, correspondant de l'Institut, professeur honoraire au lycée d'Orléans. Paris, Hachette et Cie, XXXII et 2227 pages gr. in-8° à 3 colonnes.

J'ai toujours admiré le courage du savant qui ose faire le dictionnaire d'une langue; j'entends faire, c'est-à-dire composer, non pas copier. Le présent dictionnaire grec est le résultat d'un long et consciencieux travail, qui fait le plus grand honneur à M. Bailly et qui sera extrêmement utile aux élèves de nos lycées, si tant est qu'ils veuillent apprendre le grec; aux étudiants de nos facultés; j'ajouterai, à nos professeurs. Ceux qui voudront comparer le dictionnaire de Bailly à celui d'Alexandre, dont je suis loin de contester le mérite, ou au dictionnaire de Chassang, reconnaîtront un immense progrès. La quantité des voyelles est soigneusement indiquée; l'orthographe a été rectifiée d'après les documents épigraphiques; les formes verbales en usage dans la bonne prose attique, ainsi que celles que l'on trouve chez les poètes, sont enregistrées; les formes imaginées d'après une trompeuse analogie, qui

pullulent dans les anciens dictionnaires, se trouvent définitivement écartées. Ce sont là de sérieuses améliorations. Cependant nous attachons plus de prix encore à l'intelligente rédaction des articles, la filiation méthodique des significations de chaque mot, le choix des exemples, les renvois exacts, les bonnes traductions françaises. J'ouvre le livre au hasard, je parcours les articles *ψυχή*, *ἄγω*, *πράσσω*, *ποιέω*, et je suis frappé de la bonne ordonnance qui y règne, de la solide instruction que les élèves en pourront retirer. Citons *εἶεν*, « interjection peut-être apparentée à *εἶα*, mais non optatif de *εἰμί*. » Rien n'est plus juste. Mais on peut voir ici combien il est difficile de se soustraire complètement à une vieille erreur. La fausse étymologie persiste dans la traduction : « Soit! eh bien, soit! » « Soit » est de trop. Est-ce à dire que tout doive être parfait? L'auteur ne prétend pas à l'infaillibilité; il s'est lui-même expliqué, dans sa préface, avec autant de modestie que de justesse, sur les chances d'erreur auxquelles est exposé le rédacteur d'un lexique. Dans les termes techniques surtout, il était difficile d'être toujours exact. Exemple : Ἀγωγή ne veut pas dire « mode ou système de musique », mais « mouvement ». Δραχμή est le nom d'un poids, ensuite seulement d'une monnaie. Le premier sens du mot est oublié dans le corps de l'ouvrage, quoiqu'il figure dans l'Appendice. Je ne voudrais cependant pas faire l'éloge de cet Appendice; il est évident que M. Bailly n'a pas pris la peine de le revoir. Il n'aurait pas laissé passer « l'*ellé* commune, ancienne mesure babylonienne »; plaisant emprunt fait à un manuel allemand. Il n'aurait pas placé, dans le calendrier attique, le mois de mœmactision avant le pyatepsion : exemple de la ténacité des vieilles erreurs. En revanche la liste des radicaux, accompagnés de leurs principaux dérivés, résume d'une manière très heureuse les indications étymologiques éparses dans l'ouvrage. M. Bailly a bien mérité des études grecques en France; il offre un précieux instrument de travail à nos élèves; mais, hélas! en voudront-ils profiter? Il n'y en a plus beaucoup qui sachent un peu de grec et qui se soucient d'en apprendre davantage. Puisse l'excellent livre de M. Bailly ranimer des études qui languissent! Nous le souhaitons de tout cœur, sans trop y compter. H. Weil.

Jeanne d'Arc champenoise. — *Étude critique*, par M. l'abbé Misset. Paris, Champion, 80 p. in-8°.

Domremy, le lieu natal de Jeanne d'Arc, n'est pas et ne peut pas être contesté; mais on se demande si ce lieu, ou plutôt la partie de ce lieu où Jeanne d'Arc est née, était de son temps en Champagne, c'est-à-dire en France, ou dans le pays Barrois, c'est-à-dire en Lorraine. C'est une question de géographie. M. l'abbé Misset tient fermement pour la Champagne, et les preuves qu'il produit en grand nombre en faveur de son opinion semblent difficilement réfutables. Cela va chagriner les Lorrains. Ce n'est pas, à la vérité, la première fois qu'on leur dispute Jeanne d'Arc; mais on ne l'avait jamais aussi vivement réclamée pour la Champagne. M. l'abbé Misset est un critique ardent, qui poursuit les gens qu'il combat jusque dans leurs dernières retraites. Il faut bien se garder de le provoquer.

En fait, dit M. l'abbé Misset, le village de Domremy se divisait en deux parties, séparées par un ruisseau, le ruisseau des Trois-Fontaines, et l'une de ces deux parties, située du côté de Greux, était française, tandis que l'autre était en la possession d'un seigneur vassal du duc de Bar, lui-même vassal des princes lorrains. Or il est démontré, suivant M. l'abbé Misset, que Jeanne d'Arc est née, comme elle l'a dit elle-même, comme plus d'une pièce le prouve, dans la partie française, dans le Domremy royal, non dans le Domremy barrois.

AUTRICHE.

Papyrus Erzherzog Rainer. Führer durch die Ausstellung. — 1 vol. in-4°, Wien, 1894.

La collection de papyrus formée pas l'archiduc Rainier et comprenant plus de de 1,400 pièces vient d'être exposée au public dans un musée spécial. Ces documents, dont quelques-uns sont du plus haut intérêt, seront sans doute publiés intégralement. En attendant, la commission chargée de ce soin en a rédigé un catalogue complet avec analyses sommaires. Parmi ces pièces, il s'en trouve environ trois cents qui sont des actes juridiques en langue grecque, écrits en Égypte depuis le règne de l'empereur Domitien jusqu'à la conquête arabe. Joints aux papyrus du musée de Berlin, dont la publication est commencée, les papyrus de Vienne fournissent les plus précieux renseignements sur la vie privée des habitants de l'Égypte, province romaine : contrats de mariages, ventes, prêts, testaments, déclarations faites au fisc, rôles d'impôts, correspondance administrative, etc. Nous en parlerons plus longuement quand nous en posséderons la transcription complète. Nous devons nous contenter pour le moment de signaler quelques faits dignes d'attention. En 206 ap. J.-C., un certain Sarapion, créancier hypothécaire d'un nommé Théon, adresse au juge une demande d'envoi en possession de l'immeuble hypothéqué, la dette n'ayant pas été payée à l'échéance. En 235, un testateur se présente au bureau de l'agoranome et y fait son testament en présence et avec la signature des fonctionnaires du bureau et de six témoins, en conformité d'un édit de l'empereur Alexandre Sévère. — Vers 260, fragments des actes de la municipalité d'*Hermopolis Magna*. — Sous le règne de Théodose, l'intendant d'un certain Ausonius Nemesianus lui annonce par lettre que tous les ouvriers employés sur le domaine ont cessé de travailler et se sont retirés; par où l'on voit qu'en Égypte, à cette époque, les cultivateurs n'étaient point attachés à la glèbe. — Sous Justin II, un créancier, pour prêt de quatre *solidi*, tire une lettre de change de Constantinople sur l'Égypte, ladite lettre payable à vue.

Ces courtes indications suffisent pour donner une idée de la collection et de son importance.

R. D.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1895.

STATEMENT EXHIBITING THE MORAL AND MATERIAL PROGRESS AND CONDITION OF INDIA DURING THE YEAR 1891-1892, *and the nine preceding years, twenty-eigth number, being the third decennal report, ordered by the House of Commons to be printed,* 24 march 1894, f°. VI-488.

PREMIER ARTICLE.

Tous les dix ans, le gouvernement anglais fait faire un recensement de la population de l'Inde, et il y joint un second rapport sur l'état moral et matériel de sa colonie. Le document qui a paru au mois de mars de cette année est le troisième de ce genre. Cette statistique morale, plus intéressante que l'autre, a été confiée à la même main que celle du recensement. Le rédacteur a été M. J.-A. Baines, du service civil de l'Inde; et il a rempli cette laborieuse mission d'après les instructions du secrétaire d'État et du sous-secrétaire d'État pour l'Inde. C'est une garantie officielle de l'exactitude de tous les faits consignés dans ce document. Il est divisé en trente-deux chapitres, où l'on passe successivement en revue la population, l'administration, l'armée, la marine, les finances, l'agriculture, le commerce, les travaux publics, l'instruction publique, la situation du peuple, etc., et où l'on indique précisément, sur chacun de ces sujets, les progrès accomplis dans les dix dernières années.

L'empire anglais dans l'Inde entière se compose de deux parties distinctes : d'une part, les Provinces, et, d'autre part, les États protégés. Les provinces sont immédiatement placées sous l'autorité de la Couronne; les États indigènes, au nombre de 690, se gouvernent eux-mêmes

sous la suzeraineté du pouvoir central. On sait que la population totale donnée par le recensement de 1891 est de 287,223,431 habitants; mais le recensement n'a pas compris le Béloutchistan, le Népal et le Bhoutan, non plus que les possessions françaises et portugaises. Ce serait deux millions d'âmes de plus, et le chiffre définitif serait de 289,200,000. C'est le cinquième environ de la population de notre globe. Les provinces comptent 221 millions d'habitants, et les États 66. Des trois anciennes Présidences, il n'en reste plus que deux, Madras et Bombay, avec 35 et 18 millions d'habitants. La troisième présidence, celle du Bengale, a fait place à trois lieutenances générales, pour le Bengale, les provinces Nord-Ouest avec l'Oudh, et pour le Pandjab. Des commissaires en chef gouvernent les provinces centrales, l'Assam et la Birmanie; enfin de simples commissaires gouvernent l'Adjmir, le Bérar, le Courg, les îles Andamans et le Quettah dans le Bélouchistan. Les provinces, au nombre de treize, représentent à peu près les trois quarts de toute la population.

Les États indigènes, encore fort multipliés, sont loin d'être entre eux d'une importance égale. Tandis que Haïderabad possède 11 millions de sujets, un des chefs du Kattiavar, dans l'Inde centrale, ne commande qu'à deux villages, qui ont à peine 1,000 habitants. La plupart de ces États se sont formés assez récemment, et sont moins anciens que la feue Compagnie des Indes. Sans la protection anglaise, la plupart de ces États auraient disparu sous les coups de voisins plus puissants. Ils surgirent presque tous pendant l'anarchie qui a marqué la décadence et la chute de l'empire Mongol. Leur constitution offre les disparates les plus singulières : dans le Kachemire, ce sont les Hindous qui dominent les Musulmans; à Haïderabad, au contraire, c'est une poignée de Musulmans qui régissent les Hindous, dix ou douze fois plus nombreux. A Baroda, il suffit de quelques Mahrattes, au milieu d'une population cinquante fois plus forte. C'est Warren Hastings qui a inauguré la politique du protectorat, à la condition que l'État protégé ne pourrait ni contracter d'engagement avec les autres ni les attaquer. Grâce à cette simple stipulation, le pouvoir central s'est trouvé associé aux autorités territoriales. Cette coopération a porté les plus heureux fruits, surtout depuis l'insurrection de 1857. C'est ainsi que les services des chemins de fer, des postes, des télégraphes, de la justice criminelle, des douanes, etc., etc., ont pu s'organiser régulièrement dans toute la presqu'île. Comme les États ne peuvent avoir au dehors aucune relation diplomatique, le gouvernement anglais se charge de protéger leurs sujets à l'égal des siens. Dans une telle situation, les États indigènes n'ont plus d'intérêt pressant

à entretenir dans leur intérieur des forces militaires. S'il y avait des troubles, ce serait le pouvoir central qui les apaiserait. Cependant les États indigènes ont la faculté d'entretenir des troupes, et la confiance réciproque a été poussée assez loin pour que, depuis dix ans, quelques États aient offert leurs services militaires au gouvernement et que le gouvernement n'ait pas repoussé ces offres loyales; des officiers anglais sont devenus les instructeurs de ces forces nouvelles, qui pourront coopérer avec celles de la Couronne et rendre sur les frontières de réels services.

Le rapport décennal s'attache à faire connaître les changements survenus, durant la décade, dans les principaux États de la frontière et de l'intérieur. Ces détails sont fort curieux, mais nous n'avons pas à nous y arrêter. Le rapport donne même quelques renseignements sur Aden et la côte des Somalis, qui sont rattachés au gouvernement de l'Inde, et sur le golfe Persique, sur Baghdad et sur Mascate.

Ce qui nous intéresse bien davantage, c'est l'organisation administrative de ce vaste empire. Le vice-roi, comme gouverneur général en conseil, exerce l'autorité suprême dans toute l'Inde, sous le contrôle du secrétaire d'État. Cependant son pouvoir n'est pas partout le même : Dans l'Adjmir, le Courg, le Bérar et les districts réservés de l'Haïderabad, il est le chef unique de l'exécutif. Au contraire dans le Birman, l'Assam et les provinces centrales, il n'agit que par un commissaire en chef, qui est presque égal au lieutenant général, à qui le gouverneur général délègue ses pouvoirs pour le Bengale et les provinces Nord-Ouest. Par un acte général du Parlement, le vice-roi a sous ses ordres les deux présidents de Madras et de Bombay, nommés par la Couronne. Ces présidents ont conservé pourtant quelques privilèges; ainsi ils ont un conseil législatif; ils avaient une armée séparée; ils correspondent directement avec le secrétaire d'État.

Le gouverneur général de l'Inde, avec le titre de vice-roi, réside au Fort-William pendant une partie de l'année; mais d'avril à octobre, il est à Simla, dans les montagnes du Pandjab, où le climat est plus tempéré. Il met ce déplacement à profit pour d'utiles inspections, faites sur les lieux en compagnie de ses conseillers. Le vice-roi est pris par la Couronne parmi les hommes d'État du plus haut rang. D'ordinaire, il ne reste en fonctions que cinq ans, bien que cette limite n'ait rien d'obligatoire. Il ne peut agir que d'accord avec son conseil, sauf les cas de force majeure prévus par les lois. Réciproquement, le conseil ne peut rien par lui seul, et tous ses actes doivent être approuvés par le gouverneur général. En cas de dissentiment, il en est référé au secré-

taire d'État. Dans certains cas spécifiés, le gouverneur général peut donner des ordres aux présidents de Madras et de Bombay.

Le conseil exécutif se compose de cinq membres nommés par la Couronne; on les choisit dans le service civil et deux ou trois d'entre eux doivent avoir déjà servi au moins dix ans. Ils ne restent en fonctions que cinq ans, comme le vice-roi. Ils font partie nécessaire du conseil législatif; et on leur adjoint pour former ce second conseil six ou douze personnes, dont la moitié au moins doit être prise hors des fonctionnaires. C'est le gouverneur général qui les nomme; il est entendu qu'il doit toujours y avoir quelques indigènes dans cette législature. Les séances du conseil législatif sont publiques. Le quorum est de six, y compris le président, qui a voix prépondérante, et qui est le vice-roi ou son délégué. Le seul changement qui se soit produit dans les dix ans a été l'extension du nombre des législateurs. Par un acte de juin 1892, le gouverneur général a été autorisé à nommer quatre membres de plus, avec l'approbation du secrétaire d'État. Ces membres nouveaux peuvent être désignés au gouverneur général par l'élection dans certaines corporations, qu'il consulte. C'est là une innovation considérable.

Le secrétariat du gouverneur général est divisé en plusieurs départements. Sous lord Ellenborough, il y en avait quatre : intérieur, extérieur, finances et armée. Lord Dalhousie y ajouta les travaux publics; lord Mayo, l'agriculture et le commerce. Aujourd'hui les départements sont au nombre de sept. Les affaires se sont extrêmement multipliées par la création des chemins de fer et des canaux.

Cette organisation se répète à peu près la même dans toutes les provinces, excepté dans quelques contrées qui ont dû être soumises à un régime spécial, où un fonctionnaire anglais réunit sous sa responsabilité personnelle les pouvoirs judiciaires et administratifs. C'est ce qu'on appelle les régions non réglées (non-regulation).

Les provinces sont divisées en 249 districts, d'étendue et de population assez inégales. Le district est l'unité administrative, et il est placé sous les ordres d'un collecteur, qui y représente le gouvernement central, excepté pour les affaires judiciaires. Le premier devoir du collecteur est de percevoir les impôts; mais, de plus, il doit informer le gouvernement de tout ce qui se passe, et, pour s'éclairer lui-même, il doit chaque année faire plusieurs tournées dans sa circonscription. Le district est subdivisé en tahsils ou taloukas, dont les chefs sont en relations directes avec la population rurale, pour la levée de l'impôt. Ces chefs sont appelés tahsildars et mamlatdars, et ils exercent les fonctions d'une magistrature inférieure.

Le conseil législatif du gouverneur général ayant été augmenté de quatre membres nommés par lui avec l'approbation du secrétaire d'État, ces nouveaux membres sont parfois pris dans les grandes municipalités, dans les chambres de commerce, ou dans les sénats des universités. Une mesure non moins libérale a été adoptée pour le service civil de l'Inde. On n'y entrait autrefois qu'en passant par le collège d'Hayleysbury. Aujourd'hui, les emplois sont attribués au concours, sans aucune autre distinction que celle du mérite. Les concours sont passés également en Angleterre ou dans l'Inde, et personne n'en est exclu, quelle que soit sa religion ou sa naissance. C'est un sérieux progrès.

On a fait aussi des innovations fort utiles dans l'administration des grandes villes. Ces innovations ont commencé vers 1850; mais jusque-là on ne s'était guère occupé que des trois présidences, Calcutta, Madras et Bombay. Depuis une vingtaine d'années, on a constitué des municipalités partout où l'on a pu en réunir les éléments nécessaires. Les travaux publics, les écoles, les hôpitaux ont été les principaux objets qu'on a réglés. En remettant à des autorités locales certaines attributions, le gouvernement central s'est déchargé d'une lourde responsabilité, et il a préparé le futur développement d'une vie politique. Il y a de grandes difficultés, parce que le nombre des indigènes lettrés est excessivement restreint. Durant la période décennale, on a fait d'heureux efforts, et le gouvernement a peu à peu abdiqué son omnipotence partout où il l'a pu avec sécurité. On a généralement bien réussi. Les conseils municipaux et les bureaux locaux ont employé sagement les fonds disponibles, qui provenaient, soit des taxes particulières, soit des libéralités du gouvernement. L'emploi des fonds est réglé minutieusement par la loi; il n'a plus rien d'arbitraire. L'organisation municipale n'est pas partout la même, et elle varie selon les localités; mais partout où l'on a pu introduire l'élection, on a eu recours à ce système, qui évite bien des récriminations et des mécontentements. Aussi y a-t-il très peu d'Européens ou de fonctionnaires officiels dans les conseils municipaux. Le privilège de l'élection a été accordé à toutes les provinces. En 1891-1892, on comptait déjà 752 municipalités; leurs membres étaient au nombre de 10,273, dont 5,407 étaient élus et le reste nommé; 7,916 étaient libres de tout caractère officiel, et il n'y avait que 1,132 Européens contre 9,142 indigènes. En dix ans, l'amélioration a été considérable et très sensible dans toutes les parties de la presqu'île et sur une population de 15,742,581 habitants. La dépense totale a été de 97,246,450 roupies, et les recettes de 98,763,740, c'est-à-dire 10 roupies et demie par contribuable. L'octroi à l'entrée des grandes villes constitue

une forte part des recettes. Les denrées qui ne font que traverser la cité sont exemptes du droit. En 1888, le gouvernement s'est fait faire un rapport spécial, qui a prouvé que l'octroi était partout une facile ressource.

A Calcutta, le conseil municipal se compose de 72 membres, dont les deux tiers sont élus par les contribuables, et l'autre tiers nommé par le lieutenant gouverneur. Les électeurs ont été en 1888 de 11,664, dont près de 8,000 Hindous. Dans cette grande ville, le service des eaux est aussi difficile qu'il est important pour l'hygiène publique. Le choléra est endémique dans la localité; mais, grâce à des mesures intelligentes, ses ravages ont été notablement diminués. Les finances ne sont pas moins bien administrées, et le dernier emprunt fait en 1890 a été couvert plus de six fois. L'organisation municipale de Bombay remonte à 1872 et 1888. Il y a deux conseils, l'un, la corporation, de 72 membres, nommés moitié par les contribuables électeurs et 20 par les juges de paix, par l'université et par la chambre de commerce. Les 16 restants sont à la nomination du gouvernement. Sur la corporation on prend, pour former le conseil urbain, 12 membres, dont 4 sont choisis par le gouvernement, et les 8 autres par la corporation même. Le conseil urbain nomme son président, comme la corporation nomme le sien. Le gouvernement a son commissaire spécial, pris dans le conseil. L'aménagement des eaux présente à Bombay des difficultés au moins autant qu'à Calcutta; mais les finances y sont en bon état, les recettes surpassant les dépenses d'une centaine de mille francs sur un million à peu près. L'impôt par tête est quatre fois plus lourd qu'au Bengale. L'organisation municipale de Madras a été remaniée en 1884. Le conseil se compose de 35 membres, dont 24 élus par les contribuables et 8 nommés par le gouvernement, qui nomme en outre le président et deux vice-présidents. Sur 21 élections en 1891 et 1892, on comptait 7 Européens, 2 Musulmans, 1 Parsi, et le reste Hindou. La question des eaux est à Madras encore plus compliquée peut-être qu'à Calcutta et à Bombay. La ville de Madras est beaucoup moins riche que les deux autres; ses revenus ont augmenté depuis dix ans, mais ses dépenses se sont accrues davantage.

Outre les trois cités principales, il y a des municipalités de moindre importance, qui ont été organisées, partout où il a été prudent de le faire, par l'élection. Dans la présidence de Madras, l'électorat était concédé à 32 corporations sur 55, en 1891. Deux municipalités en avaient été déchues pour incapacité, tandis que deux autres y étaient appelées. La province du Bengale comptait, en 1891, 145 municipalités élues, outre

celle de Calcutta. Dans les provinces Nord-Ouest et dans l'Oudh, il y en avait 103. Des changements analogues se sont produits dans les provinces centrales, dans l'Assam, dans le Bérar, dans le Birman. Certaines municipalités ont été supprimées, tandis que d'autres étaient créées.

Là où le système de municipalité n'a pas pu être établi, on a formé, depuis une vingtaine d'années, des bureaux locaux, chargés de percevoir les taxes dont le produit ne peut être appliqué qu'aux besoins des localités. Ces bureaux résident en partie au chef-lieu du district ou dans ses subdivisions. En 1891, il y avait en tout 13,737 membres de ces bureaux, dont plus de la moitié étaient élus : 493 étaient Européens, le reste des natifs. Sur l'ensemble, les recettes ont été de 26,577,360 roupies, et la dépense a été un peu plus forte. Ces bureaux de localités ont, en général, bien réussi, surtout dans le Bengale, où fonctionnent 38 bureaux de district et 108 bureaux de localités moindres. Dans les autres provinces, les résultats sont également satisfaisants. Quelques-uns de ces bureaux ont étendu leur action sur l'instruction publique, primaire et secondaire.

Dans les villes maritimes, des bureaux spéciaux, en partie élus, se chargent de tout ce qui regarde l'administration des ports. Ils se composent d'ingénieurs, de membres des chambres de commerce, de conseillers municipaux, de négociants. Cette organisation a été introduite à Calcutta dès 1870. Quinze membres formaient le bureau; huit étaient électifs. La recette de 1891 s'est montée à 3,222,610 roupies, et la dépense à 2,297,410 roupies. Mais l'État a dû faire des avances pour les docks de Kidderpore sur l'Houghli, un peu au-dessous de Calcutta. A Bombay, l'organisation du bureau maritime remonte à 1873. En 1891, la recette était de 4,810,310 roupies, et la dépense de 4,623,900 roupies. A Kourrachi, le service installé en 1879 a été amélioré en 1886 et 1888. Le conseil se compose de huit membres, dont quatre à l'élection de la chambre de commerce et de la municipalité. A Aden, tous les membres du comité maritime sont nommés par le gouvernement. Chaque année, le port reçoit 1,600 à 1,700 navires, dont la moitié touche à Périm. A Rangoun, le comité est nommé aussi par le gouvernement. A Madras, le comité se compose de dix membres depuis 1889, dont quatre à l'élection. L'état de la mer exige de grands travaux sur cette côte orientale de la presqu'île. A Chittagong, dans le Bengale, le comité fonctionne depuis 1889.

Toutes ces corporations, municipalités, bureaux spéciaux, comités des ports ont dû faire des emprunts qui, en 1891, se montaient à 206,194,640 roupies, et dont la moitié était destinée à l'amélioration des ports.

Après tous ces détails sur l'administration municipale, le rapport dé-

cennal passe à la partie judiciaire, civile et criminelle. Aux trois hautes cours des présidences on a ajouté, en 1886, celles des provinces Nord-Ouest et du Pandjab. En 1892, les magistrats de ces hautes cours étaient au nombre de trente-deux, dont six natifs. Durant la décade, on a augmenté les attributions des hautes cours pour certaines questions maritimes; on les a allégées en confiant à des tribunaux inférieurs les petits procès au-dessous de 250 roupies. Il y a eu aussi quelques modifications pour l'Oudh, en 1890 et 1891.

Dans les juridictions dépendantes des hautes cours, il y a d'abord des juges de chaque district, immédiatement subordonnés à la haute cour ou au commissaire judiciaire. Le juge de district représente en même temps le tribunal civil, et il fait des tournées périodiques pour juger les crimes qui lui sont déférés par les magistrats supérieurs de sa circonscription. En général, la tendance de la législation, durant ces dix dernières années, a été de débarrasser les hautes cours des menus détails, afin de rendre la justice plus accessible aux plaideurs, et à laisser plus de temps aux juges des hautes cours pour surveiller la gestion de leurs inférieurs.

En fait de justice criminelle, les juges de district ont pleins pouvoirs, si ce n'est pour les condamnations à mort, qui doivent être ratifiées par la haute cour ou par le commissaire judiciaire.

Dans toutes les affaires, le droit d'appel et de revision est admis, sauf dans les très petites causes. Pour la plupart des cas, c'est devant le juge de district que l'appel est porté en première instance. Il peut l'être ensuite devant la haute cour, qui prononce directement ou par ses délégués.

Les procès purement civils sont jugés par toutes les cours, depuis les hautes cours jusqu'aux tribunaux des subdivisions. Le nombre total s'est élevé, en 1891, à 1,851,360. Les hautes cours n'ont eu à prononcer que dans 1990 cas. L'Assam est la région où il y a le moins de causes civiles portées devant les cours de district. Le Pandjab est celle où il y en a le plus. Les cours pour les petites causes en ont jugé 42,000 dans le Bengale, 35,000 dans le Pandjab, et 54,000 dans les provinces Nord-Ouest. La valeur des causes civiles est généralement très faible : la moyenne pour l'Inde entière est évaluée à 123 roupies, et la moitié de ces procès est au-dessous de 50 roupies. Le nombre des procès civils comparé à la population totale est à peine de 61 par 10,000 babitants. Les tribunaux ne pouvaient chaque année expédier toutes ces causes; et il en restait toujours un assez grand nombre à la charge de l'année suivante.

En 1891, sur 143,440 causes venues en appel, il en est 50,880 qui

n'ont pu être vidées, c'est-à-dire un tiers à peu près. En général, les jugements de première instance ont été mieux rendus, et les appels tendent à diminuer.

Le nombre des crimes et des délits, depuis le meurtre jusqu'au vagabondage, s'est accru dans la décade de 585,904 à 732,832; mais les condamnations n'ont été tout au plus que de la moitié, notamment pour les meurtres, où elles n'ont été que de 37 p. 100 sur 2,546 accusations en 1891, au lieu de 1,779 en 1880. Ce sont les vols surtout qui se sont accrus. En dix ans, les attentats contre les maisons habitées ont presque doublé (79,527 contre 153,581). Les exécutions capitales ont été moins fréquentes : 427 en 1891 contre 596 en 1880. C'est dans les provinces Nord-Ouest que les meurtres sont le plus nombreux. Il y a eu là, en 1891, 123 exécutions, c'est-à-dire plus du quart du nombre total.

Un des crimes les plus ordinaires et les plus redoutables, c'est le brigandage ou daïcotisme. Pour qu'il y ait fait légal de brigandage, il faut au moins cinq associés ou complices. Ce qui rend la répression très difficile, c'est que les coupables se réfugient dans les États indigènes, où la police est en général très inhabile. Pendant trois ans, de 1886 à 1889, le daïcotisme a sévi dans le Birman, à la suite de troubles politiques; mais on a fini par s'en rendre maître et le réprimer. En 1891, il y a eu pour l'Inde entière 378 cas de daïcotisme; dans les années précédentes, le chiffre des condamnations avait été beaucoup plus élevé. C'est principalement dans la province de Madras que le daïcotisme est répandu; mais toutes les parties de la presqu'île y sont exposées, quoique la répression ait été plus efficace depuis quelques années. Plusieurs chefs de bande, qui passaient pour des héros et des Rob-Roy hindous, ont été pris et exécutés. En 1891 seulement, trois de ces bandits ont payé de leur vie d'horribles exploits.

Le nombre des causes criminelles aux divers degrés a été, en 1891, de 1,525,662, jugées par des magistrats de tout ordre. C'est à Madras, au Bengale et à Bombay qu'il y a eu le plus de délits. A la fin de l'année il restait tout au plus 2 p. 100 des causes ajournées à l'année suivante. Les acquittements étaient à peu près la moitié des poursuites. Les appels étaient tout au plus du dixième, et c'est surtout dans le Birman qu'ils avaient lieu. Le tiers des appels était repoussé; la moitié des premières sentences était confirmée; un septième tout au plus était cassé. Les recettes pour l'administration de la justice ont été en 1891 de 31,873,050 roupies ou 7 millions de francs, et comme la dépense ne s'est montée qu'à 28,400,070 roupies, il y a eu un excédent de ressources de 3,472980 roupies.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La police, qui est l'instrument indispensable des tribunaux, se partage en deux branches, la police de village et la police de district. Dans les communes rurales, elle est le résultat d'une tradition fort ancienne; la police de district est la création régulière et forte de l'administration anglaise. Le village est l'unité responsable pour le recouvrement de l'impôt et pour la découverte des délits commis sur son territoire. Le chef du village est aidé par un veilleur, qui est chargé de l'informer de tout ce qui se passe. Ce veilleur est trop souvent pris parmi les malfaiteurs qu'il doit surveiller; mais il est auprès des habitants une garantie que les récoltes ne seront pas pillées par ses anciens camarades. Le village devait réparer le dommage causé par les criminels que le veilleur avait dénoncés. Cette organisation assez grossière n'a pas été détruite par le gouvernement; mais il l'a modifiée, en mettant les veilleurs ruraux en rapport avec la police du district. Le veilleur était en général rémunéré par un petit lot de terre que le village lui accordait. Aujourd'hui, on cherche à rendre les veilleurs plus vigilants par des gratifications données aux plus fidèles. Leur nomination par les notables du village (Pandchayat) est soumise à l'approbation du chef du district. Les choix sont ainsi plus éclairés et les agents y gagnent en considération.

L'organisation de la police régulière remonte à un siècle, sous lord Cornwallis. Chaque district est divisé en cercles de police. A la tête de chacun de ces cercles est un natif, qui a le droit d'arrêter les coupables et de les livrer au magistrat. On a transféré aux chefs de district les attributions des anciens Zémindars. Le même système a été adopté dans les trois présidences, avec quelques modifications. Sir Charles Napier introduisit dans la police une espèce d'organisation militaire, qui s'étendit presque partout. Aujourd'hui, la police est placée dans chaque province sous la haute autorité d'un inspecteur général; mais le détail de la répression reste entre les mains du magistrat du district. Ses agents principaux sont des Européens, et les subalternes sont des natifs. Dans le Birman et l'Assam, la police est presque entièrement militaire, pour réprimer le brigandage, qui a été si redoutable en 1885 et dans les années suivantes. Au chef-lieu de chaque district, on a formé des réserves de police, toujours prêtes à intervenir en cas de graves désordres; les hommes de ces réserves sont armés de fusils. En 1888 et 1890, le gouvernement a résolu d'augmenter les appointements de tous les employés de la police, et l'on procède successivement à cette amélioration. Les frais de police se sont élevés en 1891 à 26,479,920 roupies; ils étaient en 1881 moindres de trois millions de roupies. Le nombre total des agents était de 152,499. Les constables à pied étaient 106,012. L'ar-

mement consistait en armes à feu, sabres et bâtons, répartis presque également.

Les prisons, rangées en trois classes, prisons centrales, prisons de district et prisons subsidiaires, doivent être prochainement réorganisées. Le gouvernement a élaboré un projet qu'il a communiqué aux autorités locales pour avoir leur avis; mais comme ce projet a été conçu postérieurement à la date du rapport décennal, on ne peut rien en dire de précis. Il paraît cependant qu'il se rapprochera beaucoup de l'acte sanctionné en 1865 par le Parlement anglais. D'après les dispositions proposées par la commission spéciale nommée à cet effet, les coupables condamnés à un an et plus seraient enfermés dans les prisons centrales; les condamnés de 15 jours à un an feraient leur temps dans les prisons de district; au-dessous de 15 jours, la peine serait subie dans les prisons subsidiaires. Il y aurait un chapitre spécial pour la transportation. L'inspecteur des prisons centrales est généralement un médecin, délégué à ce titre. Il en est de même pour les prisons de district. Pour la direction intérieure des prisons, on choisit fréquemment d'anciens détenus qui ont donné des garanties de bonne conduite, mais qui ne sont pas du pays.

La transportation a lieu à Port-Blair dans les îles Andamans. Il ne paraît pas que cette peine soit aussi efficace qu'on le désirerait; on pense à rendre la discipline plus rigoureuse et à ne plus laisser autant de facilités aux coupables. Il y en avait qui, sur les profits de leur travail, pouvaient envoyer de riches cadeaux à leurs anciens camarades dans l'Inde. En 1892, le nombre des transportés était de 11,356, dont les trois quarts condamnés à vie.

En général, les prisons dans l'Inde sont assez mal tenues et les évasions sont fréquentes. Depuis deux ans, on cherche les moyens de rendre la surveillance plus efficace. On a fondé des écoles pour les jeunes détenus, et les résultats obtenus depuis deux ans paraissent satisfaisants. On a également amélioré l'hygiène des maisons de détention. La mortalité y a diminué en dix ans de 42 à 30 par mille. D'ailleurs, le nombre total des détenus était à peu près revenu en 1891 à ce qu'il était dix ans auparavant, après avoir diminué en 1884 et 1887. Les femmes détenues étaient au nombre de 24,993.

Un chapitre fort intéressant du rapport décennal est celui qui concerne l'armée et la marine. A la fin de l'année 1892, les soldats européens étaient au nombre de 73,000, et les natifs au nombre de 147,500. Il y avait 9 régiments de cavalerie et 88 batteries d'artillerie, le régiment comptant 631 chevaux et la batterie 162 hommes. Pour chacun

des 122 bataillons d'infanterie de natifs, c'étaient huit officiers européens qui avaient le commandement. Les sapeurs et les mineurs formaient 21 compagnies spéciales. Dans ces dernières années, beaucoup de mesures ont été prises pour l'hygiène des troupes, pour le service médical, pour le contrôle des approvisionnements de tout genre, pour les constructions et travaux militaires, et pour l'état-major, placé sous les ordres du gouverneur général. On s'est occupé aussi beaucoup d'améliorer l'organisation des troupes indigènes.

A l'imitation de ce qui s'est passé en Angleterre il y a trente ans, il s'est formé des corps de volontaires offrant leurs services gratuits. Ce mouvement, qui a commencé à Nagpour et dans le Bihar, s'est propagé; le gouvernement l'a secondé dès 1885, et aujourd'hui les volontaires inscrits sont au moins 27,000, dont 23,000 sont d'un service fort utile, comme on l'a vu en 1891 dans l'insurrection de Manipour. D'ailleurs, durant la décade, l'armée de l'Inde dirigée par le gouvernement central n'a pas eu à faire d'expédition considérable. Elle n'a eu qu'à réprimer quelques désordres sur les frontières, et elle a parfaitement rempli son devoir. Les forces européennes et indigènes sont réparties surtout entre le Bengale, le Pandjab et Bombay. Il y a près de 10,000 hommes à Quettah, dans l'Afghanistan. La dépense pour toute l'armée se montait en 1891 à 225,807,390 roupies, dont 68,396,777 étaient à la charge de l'Angleterre.

Si l'on se reporte à deux cents ans en arrière, on pourra mesurer par un seul chiffre les progrès de la puissance anglaise dans la presqu'île. En 1681, toute la force militaire de la Compagnie des Indes consistait en un poste de 20 hommes sur l'Oughli, qu'autorisait le nabab de Mourshidabab.

Depuis 1863, la marine indienne n'est plus chargée que de services secondaires. La défense des côtes est confiée à la marine royale, qui doit défendre aussi le golfe Persique. D'ailleurs, les deux administrations ont été confondues presque complètement. Bombay est le centre de la marine indienne. C'est là que réside le directeur, qui a un sous-directeur à Calcutta. Durant la décade, le gouvernement central n'a pas cessé de perfectionner les deux services; ils se sont signalés à l'envi l'un de l'autre dans l'expédition faite en 1885 sur les côtes de la haute Birmanie.

Le rapport décennal donne peu de détails sur les deux marines royale et indienne; et, par exemple, il n'indique pas le nombre précis des bâtiments employés dans toutes les deux. Il est vrai que ce sont là des détails de pure statistique.

Le budget de l'Inde est préparé chaque année par un des membres

du conseil du gouverneur général. L'année financière est la même que celle du Royaume-Uni, et le projet est publié aussi vers la fin de mars. Les dépenses et les recettes sont calculées sur les résultats des huit mois précédents. Ce document est soumis aussitôt que possible à la Chambre des communes, et le Parlement le discute dans le cours de la session. La question monétaire a suscité de grandes difficultés depuis cinq ou six ans; mais en somme les finances indiennes sont en bon état, et les recettes l'emportent sur les dépenses. Depuis le rapport de M. Baines, qui s'arrête à 1892, il a été fait une grande réforme dans la constitution des forces militaires. En 1893, on a organisé une seule armée indienne, au lieu des trois armées séparées dans chaque présidence. Cette armée unique a un commandant en chef, avec quatre lieutenants généraux dans les trois présidences et dans les provinces Nord-Ouest, y compris le Pandjab. Depuis un an, on n'a qu'à s'applaudir de cette concentration, réclamée dès longtemps.

Dans ces dernières années, le gouvernement s'est surtout appliqué à fortifier les frontières de sa colonie. Les vice-rois lord Dufferin et lord Lansdowne ont donné tous leurs soins à rendre la presqu'île le moins vulnérable possible sur les points où elle peut être attaquée. Les défenses des grands ports ont été assurées : Calcutta, Bombay, Kurrachi, Rangoon, Quettah du côté de l'Afghanistan, Attock au nord de l'Indus, Sikkarpour au midi, sont devenus des places presque imprenables, en même temps que ce sont des têtes de pont. Rawal-Pindi et Moultan sont l'objet de travaux immenses, qui sont presque achevés. En un mot, la défense de l'Inde par elle-même est assurée, en attendant les secours de toute espèce que lui enverrait la métropole en cas de conflit.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les sources du Roman de Renard, par Léopold Sudre, professeur au collège Stanislas. Paris, E. Bouillon, 1893, in-8°, VIII-354 pages.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

IV

Voilà donc la part des contes populaires dans ce qui fait le fond du *Roman de Renard*, la lutte entre Renard et Isengrin. Elle est considérable, et si on la supprimait le cycle manquerait de quelques-uns de ses traits essentiels. Mais elle ne le constitue pas tout entier : dans toutes ses formes, depuis la plus ancienne qui nous soit parvenue, l'*Ysengrimus*, un autre élément est intimement mêlé au premier, un élément qui ne saurait provenir de contes nés dans nos pays à une époque quelconque, et dont l'origine exotique se trahit à première vue par le fait que les récits qui le constituent ont pour personnage central le lion, considéré comme roi des animaux [2]. Cet élément a-t-il été, comme le dit Kolmatchevsky, « le *punctum saliens* de l'épopée animale », ou les premiers récits qui l'ont créée en donnant à quelques animaux des noms d'hommes l'ignoraient-ils encore et se bornaient-ils à réunir en un petit cycle, consacré à la guerre de Renard et d'Isengrin, des contes d'animaux traditionnels et quelques fictions nouvelles ? C'est ce que nous ne pouvons savoir, les plus anciens monuments, latins ou français, du cycle étant irréparablement perdus. Toutefois, je suis porté à croire, comme je l'ai déjà dit, que le lion était étranger aux premières formes du roman : c'est ce que semble indiquer la différence des noms qu'il porte dans l'*Ysengrimus* et dans le *Renard*, ainsi que la date visiblement peu ancienne de ces deux noms (*Rufanus* et *Noble*). Il me paraît probable qu'une petite épopée, latine ou romane, consacrée à la guerre d'Isengrin et de Renard, dans laquelle n'apparaissait pas encore le lion, s'est, à un certain moment, fondue avec un récit de provenance gréco-orientale : ce

[1] Voir pour les premiers articles les cahiers de septembre, octobre et décembre 1894.

[2] Aussi Jacob Grimm, qui voyait dans le *Roman de Renard* une ancienne *Thiersage* germanique, s'est-il efforcé de démontrer qu'elle avait primitivement existé sous une forme où l'ours remplaçait le lion comme roi des animaux ; mais cette thèse a été complètement détruite par la critique subséquente.

récit, dans lequel précisément le goupil et le loup apparaissaient comme ennemis, était depuis assez longtemps en faveur dans le monde des clercs, et il y avait été mis en œuvre dans des versions qui ignoraient encore les noms propres donnés aux principaux personnages.

C'est, en effet, dans le monde des clercs que se sont propagées les fables antiques qui ont pénétré dans le *Roman de Renard*. Mais il ne faut pas croire à une transmission purement littéraire et scolastique. M. Sudre a parfaitement montré la différence profonde qui sépare l'histoire des fables latines, copiées ou traduites sans altération pendant tout le moyen âge, de celle des fables transformées par la tradition orale pour devenir des épisodes de notre roman. Il est même bien digne de remarque que des fables de Phèdre (on peut laisser ici Avianus de côté) qui, par l'intermédiaire des mises en prose, ont été connues au moyen âge, il en est très peu qui aient trouvé accès dans le *Roman de Renard* [1], et qu'elles s'y présentent avec des différences si graves qu'il est très permis de croire qu'elles ne proviennent pas de ces mises en prose, mais qu'elles remontent indépendamment aux sources mêmes de Phèdre [2]. Il n'y a donc pas lieu d'attribuer une influence réelle sur la formation du *Roman de Renard* à la lecture des manuscrits latins et aux exercices d'école. Les fables ésopiques qu'il contient sont venues aux poètes par transmission orale, comme tant de contes et de romans du moyen âge qui ont leur origine à Byzance. Il serait trop long, et le plus souvent inutile après les recherches de M. Sudre, de l'établir pour les fables qui n'ont pas direc-

[1] On ne peut guère citer que le Goupil et le Corbeau et le Lion et le Cheval; sur le Partage du lion (ou plutôt du goupil), voir plus loin. La br. XII commence par une réminiscence de la fable du goupil qui sait cent tours et du chat qui n'en sait qu'un; mais cette branche, toute savante et en dehors du cycle, est l'œuvre d'un clerc.

[2] Dans la fable du goupil et du corbeau, Tiécelin tient le fromage non *en son bec*, mais sous sa patte, et c'est en se dressant et en s'efforçant pour bien chanter qu'il le laisse tomber; Renard ne lui parle pas de son plumage et ne doute pas qu'il chante, mais doute qu'il chante aussi bien que son père, etc. Sur les diverses formes de cette fable au moyen âge, dont plusieurs se rapprochent de la version de *Renard*, voir, outre le livre de M. Sudre (p. 295-300), la dissertation de M. Ewert, *Ueber die Fabel der Rabe und der Fuchs* (Berlin, 1892). La seconde partie du conte de *Renard*, où Renard veut happer Tiécelin lui-même et n'y réussit pas, est tout à fait propre au roman, et a été ajoutée à la première pour la rattacher à la scène des « malheurs de Renard » (voir *Journal des Savants*, 1894, p. 725, n. 3). Quant à la fable du lion qui veut examiner de près le sabot d'un cheval, elle est fort différente dans notre roman, où elle se présente sous diverses formes, mais où toujours, comme dans la fable grecque (Halm, 334-336), il s'agit d'un loup et non d'un lion, comme dans la fable latine.

tement rapport à la querelle d'Isengrin et de Renard; je me bornerai à parler brièvement de l'une et plus longuement de l'autre des deux fables qui les mettent en présence et où figure également le lion.

La première, la fable bien connue du partage du goupil, diffère en plus d'un trait, dans les diverses versions qu'en donne notre roman ou dans des versions indépendantes du moyen âge, de la fable ésopique correspondante (Halm, 260). Elle met en scène, comme chassant en commun, non le lion, l'âne et le goupil, mais, ce qui est à la fois beaucoup plus raisonnable et conforme aux données du cycle, le lion, le loup et le goupil. Elle diffère encore de la fable grecque en ce que le lion, au lieu de tuer et de manger aussitôt le premier partageur, se contente de lui enlever la peau de la tête d'un coup de griffe, ce qui permet au second sa plaisante et cruelle réflexion sur le maître « à la rouge aumusse » qui lui a appris à bien partager. Il est très probable que, par delà la fable grecque, les versions médiévales remontent à un conte oriental mieux conservé[1]. Au reste, comme on l'a vu ci-dessus, cette aventure, bien qu'à trois reprises elle ait pénétré dans le cycle, lui est, en réalité, étrangère, et n'a jamais pu s'y incorporer solidement.

La fable dont nous allons maintenant nous occuper est, au contraire, devenue le centre même et l'élément essentiel du cycle. Aussi a-t-elle déployé une vie très multiple et très variée, dont plusieurs phases se dérobent à nos yeux, et dont il est malaisé de suivre l'évolution avec certitude. Nous essaierons de le faire, en passant toujours du plus simple au plus composé. Nous commencerons par étudier le récit lui-même en dehors du cycle, puis nous le verrons pénétrer dans le cycle, où il occupe tout de suite une place prédominante, et enfin nous le verrons s'y transformer d'une façon toute nouvelle et engendrer un

(1) Une fable arabe nous montre un lion, un loup et un goupil chassant de compagnie : ils prennent un onagre, une gazelle et un lièvre; le loup partage proportionnellement, et le lion le tue d'un coup de griffe (mais ne le mange pas); le goupil adjuge tout au lion : « Qui t'a appris à si bien partager? dit le lion. — La tête de ce loup. » (J. Derenbourg, *Fables de Loqman le Sage*, Berlin, 1850, p. 11, n. 2.) Une fable analogue se retrouve chez les Touareg (voir Görski, *Die Fabel vom Löwenantheil*, Berlin, 1888, p. 53). On voit que, comme dans les versions du moyen âge, il s'agit de trois animaux carnassiers, et que, comme dans plusieurs d'entre elles, ils prennent trois animaux herbivores. Le lion tue, comme dans la fable grecque, le premier partageur, mais il ne le mange pas, et le coup de griffe à la tête rappelle aussi la version du moyen âge. Bien que la fable n'ait pas été jusqu'à présent signalée dans l'Inde, il est probable qu'elle en vient directement, comme la plupart des fables arabes; le chacal, naturellement, tenait à l'origine la place du goupil.

récit parfaitement distinct, mais qui a manifesté à deux reprises une tendance à se fondre de nouveau avec lui.

Nous avons sur ce sujet une fable grecque en prose (Halm, 255), qui doit remonter à une fable perdue de Babrios[1]. On la connaît par La Fontaine. Le lion est malade, et tous les animaux sont venus auprès de lui; le goupil seul est absent. Le loup saisit l'occasion[2], et accuse le goupil de manquer de dévouement au roi; le goupil, qui arrivait, entend les derniers mots; il excuse son absence sur les longs voyages qu'il a faits pour trouver un moyen de guérir le roi; enfin il en apporte un : que le roi fasse écorcher un loup vivant et s'enveloppe de la peau. Aussitôt on tue le loup, et le goupil tire en riant la morale de l'aventure : « Il faut exciter le maître à la douceur et non à la cruauté. »

Cette fable n'a pas été traitée par Phèdre, et par conséquent n'est pas dans les recueils latins du moyen âge. En Occident, elle nous apparaît tout à coup, à la fin du VIIIe siècle, dans une rédaction versifiée de Paul Diacre[3]. On sait que ce personnage, né à Cividale vers 740, passa du service de Didier à celui de Charlemagne; c'est à la cour du roi des Francs qu'il composa son poème, et il en avait sans doute trouvé le sujet dans ce milieu même[4]. Ce poème nous présente plusieurs traits, inconnus à l'apologue grec, qui allongent le récit et le rendent plus épique : l'ours est substitué au loup[5]; le roi menace de peines terribles le goupil absent; celui-ci est instruit non par ses propres oreilles,

[1] Elle est sûrement d'origine indienne, car elle repose sur la donnée tout indienne de la royauté du lion et de ses rapports avec le chacal (goupil). La maladie du lion et un rôle analogue du goupil se retrouvent dans plusieurs fables indo-grecques, notamment dans la célèbre fable du « Cœur mangé », proche parente de celle-ci, et qui, comme elle, est venue de Byzance en Occident au moyen âge (dès l'époque mérovingienne), mais sans entrer dans le cycle de *Renard*.

[2] Ces mots impliquent que le loup hait le goupil, et nous montrent déjà dans la conception grecque cette hostilité qui est la donnée fondamentale de notre cycle.

[3] Voir Dümmler, *Poetae latini aevi Carolini*, t. I, p. 62-64.

[4] C'est l'opinion de M. Reissenberger. Müllenhoff pensait qu'il l'avait plutôt rapporté d'Italie; mais, quand on pense aux nombreuses variantes du récit que nous rencontrons bientôt dans la littérature latine de la France, on est plus porté à croire qu'il circulait déjà oralement dans ce pays, venant naturellement de Byzance.

[5] M. Gerber voit dans cette substitution, qu'on ne retrouve dans aucune autre forme du récit, la preuve qu'au VIIIe siècle le cycle « ours-goupil » était connu dans l'Europe centrale; mais il est plus probable que c'est un simple hasard, une de ces déformations si fréquentes dans la transmission orale. C'est ainsi que dans le conte du « Cœur mangé » Fromond de Tegernsee remplace le lion par l'ours.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mais par la renommée, de la perfidie du loup; il étale devant le roi toutes les chaussures qu'il a usées dans ses voyages[1]; enfin et surtout l'ours (loup) n'est pas mis à mort : on se contente de lui enlever la peau, sauf celle de la tête et des pieds, et le goupil se livre sur la coiffure et les chaussures qui lui restent à de cruelles railleries[2]. Or, de ces traits, les uns se retrouvent dans des versions postérieures (notamment l'excoriation substituée à la mort), les autres ne s'y retrouvent pas (notamment le remplacement du loup par l'ours). Donc ces versions ne proviennent pas du poème de Paul Diacre; elles ont sans doute également une source orale. Voici les principales. Dans le *Romulus* anglo-latin[3], on désigne au roi malade le goupil absent comme un excellent médecin : le roi le fait citer à sa cour; avant d'y entrer, il se cache dans un trou voisin et entend l'accusation du loup; il dit tenir son remède d'un médecin de Salerne; on enlève au loup toute la peau, sur quoi le goupil se moque de lui à cause des mouches qui le piquent, et s'écrie : « Oh! comme les conseillers du roi sont heureux de revêtir ainsi la pourpre et l'écarlate ! » — Dans le *Romulus* de Munich[4], l'aventure est précédée de celle de la pêche à la queue; le loup conseille au roi, le premier, de s'envelopper de la peau du goupil; celui-ci, qui l'a entendu de son trou, dans le rocher même où est la caverne du lion, arrive tout souillé, soi-disant par ses longs voyages; il dit avoir appris son remède d'un médecin grec : il faudrait la peau d'un loup courtaud; on enlève au loup (comme dans Paul Diacre) la peau, sauf celle de la tête et des pieds, et le goupil, le voyant piqué par les mouches (comme dans le *Romulus* anglo-latin), le raille comme dans Paul Diacre[5]. — Dans l'*Ecbasis*, poème du xe siècle, il y a déjà plus de complications (voy. v. 392 et suiv.). Le loup, nommé *camerarius*, envoie l'édit convoquant tous les animaux pour apporter des remèdes au roi. Le goupil s'abstient : le loup (*sedulus hostis*) le dénonce, et on dresse un gibet pour le pendre; le *pardus*, ému de pitié, trouve le goupil non sans peine, et

(1) Ce trait, tout à fait médiéval, est à noter, parce qu'il nous montre, comme le *Roman de Renard*, les animaux plus rapprochés des hommes qu'ils ne le sont dans les fables.

(2) *Quis dedit, urse pater, capite hanc gestare tyaram, Et manicas vestris quis dedit has manibus ?*

(3) Hervieux, *Les Fabulistes latins*, n. éd., t. II, p. 561, 604; Marie, f. LIX.

(4) Hervieux, t. II, p. 282, et cf. l'abrégé du *Romulus* de Berne, *ibid.*, p. 308.

(5) *Quis es tu qui pergis deorsum per pratum, guantos* (ou *cirothecas*) *in manibus et capellum in capite gestans ?* — Une autre fable du *Romulus* de Berne (Hervieux, p. 304), d'ailleurs fort altérée et visiblement tronquée, est curieuse en ce que, comme dans l'*Ysengrimus*, l'âge attribué au loup forme un des éléments du récit.

l'amène à la cour. Celui-ci parle de ses longs voyages, et donne des détails fantastiques sur la façon dont il a obtenu le remède souhaité. Il fait écorcher le loup par deux lynx et l'ours; ce dernier, pris de pitié, fait épargner la tête et les pieds. Le lion, oint de graisses salutaires et enveloppé de la peau du loup, guérit. Le goupil adresse aux courtisans une longue invective, mais ne dit rien de particulier à sa victime. A travers la maladresse du moine lorrain, on voit déjà dans cette version la transformation épique du récit : aucune des fables précédentes ne nous disait si le remède du goupil avait guéri le roi, ni même comment on l'avait appliqué; ici on nous l'apprend au moins brièvement [1], ce qui suffit à changer tout le caractère du récit, qui originairement n'avait pour but que de nous montrer les mauvais desseins du loup punis par la ruse du goupil. Il faut surtout remarquer le titre de compère (*patrinus*) donné au loup par le goupil, et qui indique que, même avant la création des noms propres, il existait un petit cycle de contes d'animaux qui avait pour donnée une amitié feinte entre le loup et le goupil, considérés comme compères.

Le livre III de l'*Ysengrimus* nous présente la forme la plus ancienne, et la seule non mélangée à un autre récit, qui nous soit parvenue de cette histoire incorporée à notre cycle. Le roi des animaux, Rufanus, est malade, sans qu'on nous en dise la cause. On convoque les chefs des principales espèces animales, soit pour le guérir, soit pour l'aider à prendre ses dernières dispositions (on à proclamé à cette occasion la paix de l'empire). Isengrimus signale amèrement l'absence de Reinardus, et, se donnant comme médecin, ordonne au roi la chair d'un bélier et d'un bouc [2]; mais Joseph et Berfridus l'écartent avec leurs cornes. « Si Reinardus était là, disent-ils, il serait bien meilleur médecin; on devrait aller le chercher. » Bruno y envoie effectivement Gutero (le lièvre), qui trouve Reinardus faisant bombance chez lui; Reinardus lui dit de dire au roi qu'il ne l'a pas trouvé. Il rassemble des *species*, pend à son cou *multas soleas nec hiantes vulnere pauco*, arrive, les jette aux pieds du roi, et se lamente de l'ingratitude des cours. Interrogé par le roi, il raconte que, d'après son étude des étoiles, il a couru à Salerne, usant tous ses souliers, et en a rapporté une potion souveraine. Après des circonlocutions, il déclare que le roi doit, après

[1] Les onctions qui accompagnent l'enveloppement du malade et la transpiration qui est la suite du traitement se retrouvent dans toutes les versions du cycle.

[2] Cette intervention du loup comme médecin se retrouve dans le *Romulus* de Munich; elle a été sans doute inventée indépendamment, et est peu heureuse dans les deux cas.

avoir bu la potion, suer dans la peau d'un loup de trois ans et demi. Isengrimus s'écrie que, quant à lui, il est bien plus vieux, mais on lui rappelle qu'un an juste auparavant (dans l'aventure du pèlerinage), il a déclaré n'avoir que deux ans et demi [1]. Après une longue et fastidieuse discussion entre le pauvre Isengrimus et les autres, Bruno [2] enlève au loup la peau, moins celle de la tête et des pieds, et il apparaît tout sanglant. Reinardus lui dit alors de faire amende au roi pour avoir porté de la pourpre sous un vêtement d'apparence mesquine, et pour avoir fait tant de façons avant de donner sa peau. Comme le malheureux tend les bras vers le roi, Reinardus l'accuse de le provoquer. Enfin Isengrimus s'en va, sans sa peau, au-devant de nouvelles infortunes; le roi prend la potion, se revêt de la peau, transpire, guérit, et se fait lire le poème que Bruno a composé sur les aventures antérieures de Reinardus et d'Isengrimus.

Cette version, assez simple dans son fonds, est très surchargée dans ses détails par l'intervention personnelle de Nivard [3]. Elle doit à sa source l'édit qui convoque tous les animaux (*Ecbasis*), les chaussures usées (Paul Diacre), l'emploi des *species*, la transpiration et la guérison du roi (*Ecbasis*), la conservation de la peau de la tête et des pattes du loup (tous les récits antérieurs, sauf un). Ni l'*Ysengrimus* ni aucune autre version ne nous dit au juste pourquoi Renard n'était pas allé à la cour [4]. Il y est appelé par Bruno, qui le fait chercher dans un sentiment d'amitié pour lui, et qui joue donc à peu près le même rôle (sauf qu'il n'y va pas lui-même) que le *pardus* de l'*Ecbasis* : dans l'un et l'autre poème, un ami du goupil, voyant le danger qu'il court, le prévient, et remplace le hasard ou la vague renommée des fables précédentes.

Tel paraît avoir été l'état de notre récit, devenu partie intégrante du cycle épique animal, au commencement du XIIe siècle. On voit que ce récit ne peut avoir pour source directe ni le poème de Paul Diacre, où

[1] Il s'agissait alors d'éviter une fonction fort dangereuse, pour laquelle on demandait un vieux loup; les deux traits sont probablement de l'invention de Nivard et ne se retrouvent nulle part.

[2] Le rôle de l'ours comme écorcheur se retrouve dans l'*Ecbasis*.

[3] Les traits qu'on peut lui attribuer (sans parler des interminables discours) sont ingénieux, mais bizarres; je les ai signalés en note. Le plus singulier est l'extrême obésité prêtée à Reinardus, dont le ventre touche terre quand il entre chez le roi ; cela tient peut-être au trait indiqué dans la note suivante, mais en tout cas cela ne cadre pas du tout avec l'idée qu'on se fait du personnage.

[4] Le messager qui vient chercher Reinardus le trouve chez lui faisant bonne chère; ce trait se retrouve dans le *Reinhart Fuchs* et dans la br. I du *Renard*, où il s'agit, il est vrai, du *Plaid;* il y a là sans doute quelque « survivance » dont le sens nous échappe.

il s'agit de l'ours, ni l'*Ecbasis*, où il n'est pas question de chaussures usées, ni le *Romulus* anglo-latin, où on enlève au loup toute la peau, ni le *Romulus* de Munich, où l'aventure est rattachée à la pêche à la queue. Toutes ces versions sont dues à des variantes orales de la fable grecque transformée d'abord en conte amusant, puis en épisode du cycle épique; il est probable que ces variantes se sont produites dans le milieu des clercs; mais, à coup sûr, elles ne sont pas proprement érudites et scolastiques. La forme que nous trouvons dans l'*Ysengrimus*, comme dans la plupart des autres versions, et qui se caractérise par la réserve faite de la tête et des pieds dans l'excoriation du loup, ne se retrouve pas dans les deux versions du cycle dont nous avons encore à parler; mais une allusion provençale et une allusion française nous prouvent qu'elle a fait le sujet d'une branche, malheureusement perdue, de notre *Roman de Renard*[1].

Les deux autres versions du cycle (*Reinhart Fuchs* et br. X) sont l'une et l'autre, quoique diversement, impliquées avec l'histoire du *Plaid*. Je ne m'occuperai pour le moment que de ce qui appartient à notre épisode, et je remarquerai que certains traits communs aux deux versions diffèrent de ceux que nous avons relevés jusqu'ici : 1° Isengrin paraît être écorché tout entier, sans la réserve de la tête et des pieds; 2° plusieurs autres animaux, qui ont eu des torts envers Renard, subissent un sort analogue[2]. Cette multiplication des vengeances de Renard est bien dans le goût du moyen âge, qui ne se lasse jamais de répéter et de varier un thème donné; elle fait d'ailleurs mieux rentrer l'histoire dans le cadre de l'épopée : Renard achève de prendre la place prépondérante, et le rôle du loup devient presque accessoire. Des récits antérieurs, nos versions n'ont guère que les voyages de Renard, qui rapporte son remède de Salerne (mais sans le trait des chaussures usées), la potion et

[1] Pierre de Bussignac, troubadour du XIIe siècle, dit : « Anc Rainartz d'Isengri Nos saup tan gen venjar, Quan lo fetz escorzar El det per escarnir Capel e ganz Com eu faz quan m'azir. » (Grimm, p. CCI). La br. XXIII se réfère à un récit du même genre : Isengrin, après son aventure, fait son service de sénéchal devant la reine; la nouvelle peau qui lui est venue tranche par son mince duvet avec celle de la tête et des extrémités, et Renard, par une de ces railleries sanguinaires dont nous avons déjà vu tant d'exemples, lui reproche de paraître devant la reine avec la tête couverte et des gants aux mains (vers 1543 ss.).

[2] La liste des victimes de Renard, autres qu'Isengrin, paraît écourtée dans le français et indûment allongée dans l'allemand. Les griefs de Renard contre tous ces animaux se rapportent dans nos deux récits au rôle qu'ils ont joué dans la scène du *Plaid*; mais il n'en était sans doute pas ainsi dans la source commune.

les onctions, et la guérison du roi, nécessaire au récit. La plaisanterie de Renard à Isengrin sur son vêtement rouge manque complètement dans la br. X, et dans le *Reinhart* est transportée à Brun, également dépouillé de sa peau [1].

Voyons maintenant les deux récits à part, en commençant par celui de la br. X, qui est médiocre comme forme, mais s'éloigne moins sans doute de la source commune. Noble tombe malade (après une série d'incidents qui l'ont fort irrité contre Renard); il lui vient des médecins de toutes parts, mais aucun ne le soulage. Grimbert pense alors à son cousin Renard : s'il pouvait guérir le roi, ce serait une belle occasion de faire la paix; il va le trouver en secret; Renard lui dit de retourner à la cour et qu'il le suivra bientôt. Ainsi de l'accusation du loup il ne reste rien : elle aurait fait double emploi avec celle du *Plaid;* l'idée d'amener Renard à la cour vient spontanément à Grimbert [2]. Renard se procure des simples et dérobe à un pèlerin la fameuse drogue *aliboron* (ellébore). Il arrive, et est d'abord mal accueilli; mais il raconte ses longs voyages, son séjour à Salerne auprès d'un sage qui l'a instruit, montre ses herbes qui embaument, et fait taire les protestations de ses ennemis. Après avoir diagnostiqué la maladie, il demande pour la guérir la peau d'un loup [3], celle d'un chat, et une courroie de cuir de cerf (avec deux cornes); on écorche Isengrin, on mutile Brichemer, et on les chasse de la salle; Tibert se sauve par un trou. Le roi boit la potion, est enduit de l'*aliboron*, transpire et est guéri. Il donne à Renard toute sa faveur, et le fait escorter jusque chez lui par deux mille chevaliers [4]. Tout ce récit, bien que fort prolixe, est visiblement hâtif et tronqué; il paraît présenter quelques réminiscences de l'*Ysengrimus* ou de la source de l'*Ysengrimus;* il a remplacé dans notre collection des récits plus anciens et meilleurs [5].

[1] Seulement Brun ayant, comme Isengrin, perdu sa peau tout entière, Renard le raille sur ce qu'il n'a ni chapeau ni pelisse. Cf. encore br. I, v. 698.

[2] M. Sudre montre que ce détail rattache notre récit à ceux de l'*Ecbasis* et de l'*Ysengrimus* (voir ci-dessus, p. 91), tandis que dans *Reinhart* la venue de Renard est amenée par un ordre du roi, que Grimbert est chargé de lui porter. Cela prouve, en effet, que la br. X est ici plus primitive que le *Reinhart*, c'est-à-dire que la contamination du *Plaid* et de la *Maladie* s'est faite autrement pour les deux auteurs.

[3] Renard constate qu'il n'y a pas là d'autre loup qu'Isengrin : c'est donc à lui que revient l'honneur de prêter sa peau au roi, car il ne s'agit que d'un prêt. Ces deux traits rapprochent notre version de l'*Ysengrimus*.

[4] Jusqu'à *Terouane*, dit le texte. Toute cette branche est excessivement et parfois absurdement anthropomorphique.

[5] Les allusions d'autres branches (VI, 142; XI, 853; XVII, 400; XXIII, 245) ou sont trop générales pour qu'on

Celui du *Reinhart Fuchs* est à la fois plus simple et plus primitif en certains points, et plus compliqué et remanié en général; il est plus étroitement uni que celui de la br. X à l'histoire du *Plaid*, et il paraît en outre devoir plusieurs traits à l'invention, ou au moins à la combinaison personnelle du Glichezâre. D'abord il est encadré d'une façon que ne connaît aucune autre version. La maladie du roi Frevel a une cause très particulière : il a voulu faire reconnaître sa suzeraineté par des fourmis; sur leur refus, il a foulé aux pieds la fourmilière et tué beaucoup d'entre elles; pour les venger, leur roi est entré, par l'oreille, dans la tête du lion endormi, et lui ronge le cerveau. Reinhart l'a vu s'introduire, ce qui lui dicte son traitement : il soumet le malade (ceci est traditionnel) à une extrême chaleur, et lui enveloppe la tête avec la peau du chat : le roi des fourmis, attiré par cette chaleur, sort et vient dans la peau; Renard le trouve en étendant cette peau au soleil, et ne le lâche que moyennant la promesse d'une rançon [1].

On a beaucoup recherché l'origine de cette histoire; je pense qu'elle remonte à une fable que nous avons perdue, et à laquelle il est fait allusion ailleurs [2], où la fourmi faisait réellement périr le lion, et qui avait pour morale que les grands ne doivent pas mépriser la vengeance des petits. Elle n'est pas dans l'esprit du cycle, et c'est sans doute le Glichezâre qui l'y aura annexée. Revenons au récit ainsi encadré. Frevel, qui souffre cruellement, croit que Dieu le châtie parce qu'il néglige de tenir ses plaids, et il les convoque; ainsi la maladie se lie étroitement au procès. C'est comme messager du roi que Krimel (Grimbert) va trouver Reinhart, mais il ne lui parle (très vaguement d'ailleurs) que des accusations dont il est l'objet, et ne lui dit rien de la maladie du roi : on n'en

en puisse rien conclure, ou se rapportent à la br. X; il n'en est pas ainsi, comme nous l'avons vu, de celle des vers 1543 ss. de la br. XXIII.

[1] Cette rançon consiste en «mille châteaux dans la forêt»; on ne voit pas bien ce que l'auteur entend par là.

[2] Un texte provençal du XIIe siècle rapporte *Que l'autr'er nos ditz Johannitz Quel leon* (ms. *Que leons*) *aucis la formitz* (cité par M. Paul Meyer, *Alexandre le Grand*, II, 226). Alexandre de Paris, au XIIe siècle également, fait dire à Aristote : *Oés le profecie que nos dit Joakins; Que awan* (ms. *avant*) *ociroit le lion* (ms. *li lions*) *li* (ms. *le*) *formis* (*ibid.*). S'agit-il du célèbre abbé Joachim de Flore (mort vers 1200)? On pourrait chercher dans ses prophéties. Mais l'allusion provençale se rapporte à un récit et non à une prophétie. On peut remarquer que l'idée de donner *un roi* aux fourmis paraît devoir être née dans un pays où le mot était masculin; or au moyen âge je ne vois dans ce cas que la France du nord, où on peut croire par conséquent que la fable circulait en mettant en scène le roi des fourmis (il y a bien des rois des fourmis dans les fables indiennes, mais là n'importe quel animal qui figure est souvent qualifié de roi de ses semblables).

voit pas moins Reinhart se préparer au rôle de médecin. Il prend des épices, une boîte, un bâton, jette sur son habit de cour une robe de pèlerin, et arrive, avec Grimbert, à la cour. (Ici, les accusations contre lui recommencent, mais il n'y répond pas.) Il raconte à peine ses voyages, et dit simplement que maître Bendin de Salerne envoie au roi un électuaire souverain; mais il faut y joindre la peau d'un vieux[1] loup, celle d'un ours, celle d'un chat; plus tard il réclame du lard de sanglier, un bouillon de poule, une courroie de cuir de cerf, et, pour maître Bendin, un chapeau de castor. Malgré les protestations d'Isengrin et de Brun, et la scène touchante où Schanteklêr défend Pinte et offre de mourir à sa place, tout s'exécute[2], et le roi guérit[3]. Mais bientôt Reinhart lui donne une potion mortelle, sur quoi il avertit Krimel et l'emmène; en chemin, il rencontre Brun sans peau et se moque de lui. Le roi meurt; toutes les bêtes le pleurent, et chargent de malédictions « le bon Reinhart ». Cet épisode, qui termine le poème, paraît de l'invention du Glichezâre; on ne voit pas quel intérêt a Reinhart à faire mourir le roi, qu'il vient de sauver et qui lui doit de la reconnaissance. Le poète allemand a voulu donner un dénouement au poème, qu'il avait assez habilement composé en combinant des branches françaises isolées, et en même temps mettre dans un nouveau jour la méchanceté, la perfidie et l'insolent succès de Reinhart. Pour le reste du récit, il est très difficile de discerner ce qui appartient à l'auteur de ce qu'il trouvait dans sa source. On peut seulement croire, comme nous l'avons dit, que cette source contenait déjà la multiplication des victimes de Renard, qui se retrouve dans notre branche X.

En résumé, la fable du *Lion malade*, inconnue aux recueils de fables latines, arrivée de Grèce en Occident par transmission orale, s'y est développée de même. Des quatre formes que nous en possédons en dehors du cycle, aucune ne dérive d'une autre, mais toutes ont des traits communs, dont le plus important est que le loup, au lieu d'être tué, est simplement écorché ; ce trait caractérise ce qu'on peut appeler la version française de la fable[4]. Des trois récits appartenant au cycle, aucun ne

[1] Notez la différence avec l'*Ysengrimus;* il est vrai que le loup de l'*Ysengrimus* est réellement vieux : ce n'est que par un raffinement de cruauté que Reinardus feint de croire qu'il a trois ans et demi.

[2] Reinhart mange la chair de Pinte, et donne le lard du sanglier à son ami Krimel.

[3] Ici s'intercalent les deux bizarres épisodes, sûrement de l'invention du Glichezâre, de l'éléphant investi de la Bohême et de l'*olbente* (chameau) nommée abbesse d'Erstein, en Alsace.

[4] La même chose, nous l'avons vu, se remarque dans l'histoire du *Partage du goupil :* le maladroit partageur est tué dans la fable grecque, simplement

repose non plus sur une des fables indépendantes, mais ils se rattachent naturellement à la version française; ils racontent tous en détail la guérison du lion. Deux de ces récits, celui du *Reinhart Fuchs* et celui de la br. X, paraissent avoir une source commune: ils présentent, contrairement à l'*Ysengrimus* et à la tradition antérieure, l'excoriation du loup comme complète, et ajoutent à Isengrin d'autres victimes de la méchanceté de Renard et du despotisme du roi. L'un et l'autre ne nous sont arrivés que contaminés avec l'épisode du procès, mais la contamination paraît s'être faite indépendamment dans chacun d'eux, comme nous allons essayer de le montrer en étudiant cet épisode, le plus célèbre à bon droit du *Roman de Renard.*

V

La scène du procès de Renard, accusé devant le roi Noble par Isengrin et Chanteclair, est l'épisode le plus intéressant de notre épopée humoristique, celui qui a obtenu et mérité le plus grand succès, et qui fait encore aujourd'hui le trait caractéristique du *Roman de Renard* en regard du *Pantchatantra* ou des fables ésopiques. La forme la plus parfaite est celle de notre br. I, habilement imitée dans le *Reinaert* et passée de là au poème de Gœthe; mais il s'en faut qu'elle soit sortie du premier jet de l'imagination de l'auteur inconnu de cette branche. Elle a été précédée de beaucoup d'essais et d'ébauches avant de recevoir sa forme définitive.

On a remarqué depuis longtemps que l'idée du *Plaid* était empruntée à l'épisode de *Renard médecin.* Ils ont en commun plusieurs traits essentiels : la cour tenue par le roi, l'absence injustifiée de Renard, les accu-

dépouillé d'une partie de sa peau dans toutes les versions occidentales. Il me paraît probable, bien qu'on n'ait pas de rédaction du *Partage* aussi ancienne, à beaucoup près, que de la *Maladie*, que c'est la transformation opérée dans le *Partage* qui a amené celle de la *Maladie.* En effet, comme je l'ai remarqué plus haut, il est assez absurde de raconter, comme le fait la fable grecque, que le lion tue et mange le premier partageur, ce qui ne l'empêche pas d'être ensuite aussi affamé, et que le goupil assiste tranquillement à cette scène qui doit durer longtemps : on voit donc pourquoi la version occidentale a changé le récit ancien. Ce changement amenait naturellement celui de la remarque du goupil : au lieu de dire simplement, comme dans le grec, que ce qui lui a appris à partager, c'est le malheur de l'âne, il plaisante sur le chaperon ou l'aumusse rouge du loup; cette plaisanterie rappelle également beaucoup celles qui se trouvent déjà dans Paul Diacre sur le chaperon et les gants du loup (ou de l'ours), et elle a fort bien pu les suggérer.

sations portées contre lui, sa comparution tardive. Mais l'emprunt de ce cadre constitue à peine une vraie imitation; tout le reste est original et d'invention française. Une fois que nous avons constaté cet emprunt de la donnée première, nous avons à vrai dire épuisé le chapitre des « sources »; le récit lui-même est purement médiéval et sorti de l'imagination plaisante d'un premier conteur, dont la création a été fort embellie et allongée par d'autres.

Il n'y a aucune trace de cette histoire dans aucun texte étranger au cycle : en effet ce n'est pas à proprement parler un conte; c'est une scène qui n'a pu être inventée que quand le cycle existait déjà avec ses traits essentiels, les noms propres des animaux, l'hostilité de Renard et d'Isengrin, la juridiction souveraine de Noble. Elle est également inconnue de l'*Ysengrimus*, bien qu'elle existât peut-être déjà à l'époque de Nivard. La forme la plus ancienne que nous ayons [1] est conservée dans le petit poème franco-vénitien (br. XXVII), dont on a deux textes du XIVe siècle, assez altérés l'un et l'autre, mais qui doit remonter à un original français de la première moitié du XIIe siècle. Elle est extrêmement archaïque de toutes façons, et notamment par la versification [2]. Elle est plus strictement féodale et juridique que nos branches françaises; elle manque, dans sa forme, de souplesse, mais non d'humour, et le ton à

[1] Des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici peuvent porter à croire que dans la plus ancienne forme de la scène Chanteclair seul apparaissait se plaignant de Renard.

[2] Les vers sont réunis en « couplets » (voir *Journ. des Sav.*, 1894, p. 553) et souvent en quatrains, et presque partout se divisent en deux membres égaux; au milieu des rimes, on trouve quelques assonances féminines. M. Martin (*Obs.*, p. 100) a montré que beaucoup des vers du *Rainardo* se retrouvent dans la br. I, mais il en a tiré une conclusion opposée à la mienne. Il est évident que dans le passage suivant le *Rainardo* offre le texte ancien, que l'auteur de la br. I a accommodé aux nouvelles habitudes de la versification. Je rends au texte hybride du *Rainardo*, par quelques légers changements, la forme qu'il a dû avoir en français : *Deus! com la mule Grimbert trote! Mais la Rainart sovent açope; Deus! com la mule Grimbert amble! Mais la Rainart sovent estanche* (v. 164-167). Nous avons là un quatrain en assonances; la br. I (v. 1190-1193) garde les mots *amble* et *açope*, mais détruit le quatrain, et leur donne des rimes parfaites : *Or s'en vont li baron ensemble : Deus! com la mule Grimbert amble! Mais la Renart sovent açope : Li sanz li bat desoz la crope.* Sur l'importance du nom de *Bocha* (fr. *Bochart*) donné au singe secrétaire du roi, voir les remarques de M. Sudre, p. 95. Remarquons encore que dans *Reinhart* comme dans *Rainardo* Grimbert, défendant son cousin, dit qu'il est absurde de prétendre que Renard ait pu violer Hersent, qui est beaucoup plus forte que lui; ce trait n'est pas dans le *Renard* français. La réserve juridique que fait dans le *Rainardo* Grimbert au début de son plaidoyer se retrouve dans le *Reinhart* au début du plaidoyer de Brun pour Isengrin.

demi lyrique du récit est entraînant; le rôle de Chanteclair, considéré comme prêtre, est fort curieux et répond à une donnée ancienne abandonnée depuis [1]; la justification de Renard pour ses meurtres de coqs et de poules (comme quadrupède il est d'une autre religion) est tout à fait plaisante; la discussion sur le viol de la louve est vraiment comique et répond en outre à la plus ancienne forme de ce conte [2]. Enfin, de toutes les formes de l'épisode du *Plaid*, celle-ci est la seule qui ait un dénouement satisfaisant : Renard est absous de l'accusation d'Isengrin, et doit, pour être acquitté de celle de Chanteclair, promettre de ne plus se nourrir de chair et de gagner honnêtement sa vie [3]. C'est la seule aussi où l'arrivée de Renard à la cour soit bien expliquée. Les messages successifs de Brun et de Tibert sont encore inconnus : Grimbert va spontanément [4] chercher Renard, qu'il a défendu en son absence, se portant caution de sa comparution ; Renard, quoique mécontent de cette intervention, est obligé de faire honneur à la parole de son cousin. Au contraire, dans la forme postérieure, on ne comprend pas pourquoi Renard, qui n'a pas voulu venir à la cour, et qui depuis a porté à son comble l'irritation du roi en traitant ses messagers avec la dernière perfidie, se décide à suivre Grimbert, sans avoir aucun moyen d'éviter une condamnation qui le frappe en effet, et à laquelle il n'échappe, d'une manière fort imprévue, que pour se retrouver vis-à-vis du roi précisément dans la situation où il était avant de venir sottement à la cour [5]. Ici tout est clair, naturel et logique. Nous sommes visiblement tout près de l'invention première.

La version la plus ancienne que nous rencontrions ensuite est celle du Glichezâre. Elle est essentiellement, jusqu'à un certain moment, la même que celle de notre br. I. On peut dire avec la plus grande vraisemblance que, pour cette partie commune, tous les traits propres à la

[1] Cf. notamment dans Eudes de Cherriton (Voigt, *Kleinere lat. Denkm.*, p. 120) : *Venit igitur Chantecler, i. e. gallus, qui est capellanus bestiarum.*

[2] Voir ci-dessus, p. 97, n. 2.

[3] Cela sert de transition au joli conte du labourage de Renard en commun avec la chèvre, qui ne se retrouve plus dans la collection de nos branches, mais qui a fait partie du cycle, comme le prouve sa conservation par le Ménestrel de Reims et par *Renard le Contrefait.*

[4] On a vu plus haut (p. 94, n. 2.) l'importance de ce trait comme caractérisant les formes les plus anciennes du *Renard médecin*, et, par conséquent, du *Plaid*, qui en a imité le cadre.

[5] Il est vrai que dans *Reinaert* Renard ne vient à la cour qu'ayant déjà en tête un moyen de se tirer d'affaire, l'histoire du trésor d'Ermenric; mais personne ne doute plus que ce ne soit une invention du poète néerlandais. Dans le *Reinhart*, la difficulté n'existe plus, par suite de la contamination du *Plaid* avec la *Maladie*.

br. I ont été ajoutés par un remanieur[1], fort habile d'ailleurs[2], à un récit pareil à celui du *Reinhart Fuchs*[3]. Ce qui caractérise ce récit, c'est d'abord la façon dont se produit la plainte de Chanteclair. Isengrin a porté la sienne[4], et le roi n'est guère disposé à y donner suite, quand survient un incident dramatique : on amène sur une civière le corps de Copée, la fille (ou la sœur) de Pinte, femme de Chanteclair, et celui-ci et sa femme se jettent aux pieds du roi, en demandant justice de Renard. Noble est fort irrité : il envoie successivement Brun et Tibert sommer Renard de comparaître; celui-ci, exploitant la passion de l'un pour le miel et de l'autre pour les souris, leur attire des mésaventures qui manquent leur coûter la vie, et ils reviennent à la cour sanglants et demandant vengeance. Le roi, tout à fait furieux, envoie à Renard un troisième messager, son cousin et ami Grimbert, et cette fois le contumace se décide à comparaître.

A partir d'ici (v. 1200 de la br. I) le poème allemand et la branche française n'ont plus rien de commun. Le *Reinhart Fuchs* combine, comme on l'a vu, l'histoire du procès et celle de la maladie. Dès que Reinhart est arrivé à la cour, il ne s'agit plus que de cette dernière. MM. Voretzsch et Sudre pensent que le Glichezâre n'a fait que suivre une branche française dans laquelle le procès de Renard était de même enchevêtré avec l'histoire de la maladie du lion; mais cela ne me paraît guère probable. La suture des deux morceaux, dans le poème allemand, est trop visible, imparfaite et gauche : quand on parle de la maladie, on ne parle pas du procès, et quand on parle du procès, on ne parle pas de la maladie[5];

(1) Il est plus difficile de dire si les traits de *Reinhart* qui manquent dans *Renard* ont été supprimés.

(2) Tout ce qui paraît être de lui est d'une invention fort heureuse (sauf la dissertation très déplacée sur le mauvais arrangement des repas à la cour) : citons les plaisanteries de Noble sur le dommage dont se plaint Isengrin, l'apologie de Hersent et l'effet qu'elle produit sur le naïf Bernard, toute la scène de Pinte (remplacée dans l'allemand par une simple plainte de Chanteclair), celle de l'enterrement de la poule (beaucoup plus développée), la grosse ruse d'Isengrin se prétendant guéri sur le tombeau de Copée, la confession de Renard avec le joli épisode de sa récidive.

(3) Une comparaison complète des deux versions est dans le travail cité de M. Voretzsch.

(4) Naturellement, cette plainte est ici modifiée conformément à la nouvelle version du conte, admise dans le *Reinhart* comme dans le *Renard*, d'après laquelle Isengrin a été témoin du viol. Brun, dans le *Reinhart*, parle encore de la perte de la queue; cela paraît ajouté par le Glichezâre.

(5) Sauf une fois, très fugitivement, quand le poète dit que l'irritation du roi est encore augmentée par la douleur que lui cause sa maladie. On peut encore signaler que, quand Reinhart paraît à la cour, Isengrin, Schanteklêr, Brun et Diepreht répètent leurs accusations contre lui, mais il n'y répond même pas et parle tout de suite de son remède.

quand Grimbert vient trouver Reinhart, il l'engage à venir à la cour pour se défendre des accusations de ses ennemis, sans lui dire un mot de la maladie du roi[1], sur quoi Reinhart prend pour aller à la cour. . . . . une boîte de médicaments! On s'appuie, il est vrai, sur ce que la br. X française paraît également réunir les deux motifs, mais elle le fait d'une façon si différente qu'il n'y a aucune vraisemblance à lui attribuer une source commune avec le *Reinhart*[2].

Je crois, pour ma part, que le Glichezâre a eu sous les yeux une branche semblable à la seconde moitié de X, mais plus ancienne, et qu'il l'a lui-même amalgamée avec une branche semblable à I (1-1200); en effet, dans les deux branches, il trouvait le même cadre : le roi tenant sa cour, Renard absent et accusé, mandé à la cour et y arrivant, et il ne pouvait, dans le poème unifié qu'il rédigeait avec des épisodes isolés, reproduire deux fois ces mêmes scènes. Il était bien capable d'opérer une telle fusion, et nous avons vu d'ailleurs qu'il l'a assez maladroitement exécutée. Quant à l'auteur de la br. X, il a simplement remanié une branche ancienne, en lui donnant comme introduction une fort médiocre imitation du procès de Renard; il n'a relié ses deux parties l'une à l'autre qu'en motivant par son rôle dans la première la vengeance que Renard tire de Brichemer dans la seconde[3]. Le Glichezâre n'a pas eu sous les yeux, comme le supposent MM. Voretzsch et Sudre, une branche française composée de versions plus anciennes du commencement de I et de la fin de X.

Ce qui s'oppose surtout à cette hypothèse, c'est le *Rainardo*, qui nous montre la scène du procès sous une forme évidemment plus ancienne et sans aucun rapport avec la maladie. La difficulté n'existe pas pour M. Voretzsch, qui regarde le *Rainardo* comme une simple « Bearbeitung » de la br. I[4]; mais elle est réelle pour M. Sudre. Il s'en tire fort ingénieusement : « La chose, dit-il, s'explique très simplement. Ce qua les trouveurs ont appelé l'*estoire* de Renart était un vaste asile ouvert à tout venant. . . . . Les renouvellements d'un sujet n'en excluaient pas la rédaction première, et celle-ci tolérait le voisinage de ses puînées. A côté de la branche du *Jugement*, définitivement constituée, subsiste la

[1] Brun et Dieprecht, en s'acquittant de leurs messages, n'en font pas davantage mention.

[2] La place me manque pour établir ici cette conclusion, qui résulte pour moi avec certitude d'une étude attentive de cette branche,

[3] Le roi tombe malade entre la première et la seconde partie; mais il n'est pas exact de dire, comme M. Voretzsch : « Le roi est si irrité qu'il en tombe malade de dépit. » Voir les v. 1158-1176.

[4] De même M. Martin (*Obs.*, p. 99-100).

branche dont elle n'était que le rajeunissement, et où l'histoire du *Jugement* n'était pas encore dégagée de celle de *Renart médecin* » (p. 100). Mais si on examine la version du *Reinhart*, on voit qu'elle ne saurait nous représenter une branche ancienne, « non encore dégagée de celle du *Renart médecin* » : des traits comme l'apparition du cortège tragi-comique de la famille de Chanteclair, comme la guérison du lièvre sur le tombeau de la poule martyre, comme les trois messages successifs envoyés à Renard, etc., appartiennent visiblement à une forme très moderne relativement à la forme simple, sérieuse, un peu raide que nous offre le *Rainardo*. Le *Plaid* n'est donc pas à l'origine un simple épisode de la *Maladie du lion*, qui s'en serait détaché plus tard : c'est une fiction indépendante, qui a emprunté son cadre à la fable grecque déjà entrée et transformée dans le cycle, mais qui, dès qu'elle a existé, a vécu de sa vie propre. C'est le résultat que je tenais à établir, parce qu'il montre que cette fiction, qui fait après tout le principal mérite du *Roman de Renard*, est l'œuvre originale de nos poètes dans une plus grande mesure que ne le donne à entendre l'auteur des *Sources du Roman de Renart*.

J'aimerais à étudier de près cette branche I et à en faire ressortir les qualités; mais, obligé de me restreindre, je dirai seulement un mot de la seconde partie, pour laquelle nous n'avons plus le contrôle du *Reinhart Fuchs*, et qui pose à la critique de nouveaux problèmes. On s'accorde à faire commencer la br. I *a*, première suite de la br. I, au v. 1621; je me demande si elle ne devrait pas commencer au v. 1201, c'est-à-dire à l'endroit même où cesse tout rapport avec le poème allemand. On peut croire que l'auteur de la forme non remaniée de la br. I qu'a connue le Glichezâre n'avait pas terminé son œuvre, et que la branche I-I*a*-I*b* est un remaniement dans lequel a été englobée cette branche inachevée. Cela ne concorde guère, il est vrai, avec ce que j'ai dit plus haut du talent du remanieur de I, car la br. I*a*, qui serait de lui, est très faible et pleine d'imitations maladroites, et la br. I*b* est d'un tout autre style; mais il y a peut-être eu un premier remaniement des vers 1-1200, resté incomplet comme l'original ou autrement terminé, et les v. 1201-1620, ainsi que I*a*, peuvent être d'une autre main (I*b* est certainement d'une troisième). Ce qui me fait croire que le *Plaid* s'arrêtait primitivement au v. 1200, c'est qu'il semble bien que les vers VI 27-55 soient la suite directe de I 1198, VI 27-28 n'étant qu'une variante de I 1199-1200[1], en

[1] Dans la br. I, Renard et Grimbert chevauchent tant *Qu'il sont venu en la valee Qui en la cort lo roi avale : Descendu sont devant la sale* (I, 1198-1200). Dans la br. VI, un préambule fort inutile nous montre les bêtes, réunies à la cour de

sorte que l'auteur de VI paraît avoir continué le même fragment que le Glichezâre a incorporé dans son œuvre, en le fondant avec l'histoire de la maladie du lion.

Quoi qu'il en soit, dans la branche telle que nous l'avons, Renard essaie de se défendre, n'y réussit pas, et est condamné à être pendu; mais il obtient d'échapper à la mort en prenant la croix, au grand chagrin de la plupart des animaux [1]. En partant, il rencontre Couard le lièvre, l'emporte [2], et du haut d'un tertre jette au roi ses insignes de pèlerin avec toutes sortes d'injures. Les bêtes se mettent à sa poursuite, mais il arrive sain et sauf à son château de Maupertuis, auprès de sa femme et de ses trois enfants [3]. La br. I*a* nous présente ensuite, fort médiocrement, le siège de Maupertuis par Noble, l'adultère de Renard avec la reine, sa capture, sa nouvelle condamnation, sa grâce obtenue au moyen des richesses que sa femme apporte au roi, la plate imitation de l'épisode de Copée dans celui de Chauve la souris amenant le corps de Pelé son mari, la fuite de Renard sur un arbre, d'où il blesse le roi d'une pierre et se sauve grâce au désarroi causé par cet événement [4]. C'est un dénouement visiblement moderne donné à la scène du plaid, que l'auteur de la br. I avait laissée inachevée. Comme presque toutes les parties récentes du *Roman de Renard*, il ne doit rien aux contes ni aux fables : il est sorti tout entier de l'imagination d'un auteur français du moyen âge, et il donne à l'épopée animale le caractère factice et souvent déplaisant d'une imitation trop servile de l'épopée humaine.

Noble, se divertissant à chanter : *De bien chanter chascuns se peine : L'uns a l'autre son chant avale; A tant es vous devant la sale Danz Grimberz qui Renart ameine* (v. 27-30). Il semble que la continuation de I que nous a conservée VI commençait après le vers 1200 par : *Et danz Grimberz Renart ameine*, etc. Quand on a détaché ce morceau de I pour en faire une branche à part, on a remanié quelque peu le vers 1200 et on a ajouté un prologue postiche.

(1) Ici se place l'entrevue fort tendre de Renard avec Fière, la reine, non mentionnée jusque-là. Cet épisode prépare évidemment celui qu'on trouve dans I*a* (v. 1437-1455), et semble bien prouver que l'auteur de I*a* est aussi celui de ce passage.

(2) Couard réussit à s'échapper. La scène est plaisante, mais gâtée par un anthropomorphisme excessif (ce qui est dit des chevaux de Renard et de Couard est incompréhensible).

(3) A partir de la condamnation de Renard, le *Reinaert*, qui jusque-là suivait assez fidèlement la br. I, s'en écarte complètement. Le poète néerlandais a-t-il trouvé la suite trop médiocre ou ne l'a-t-il pas connue? Ce qui suit paraît en tout cas être de son invention, et (sauf l'histoire trop compliquée du trésor d'Ermenric) n'est pas mal inventé.

(4) Sur la br. I*b* (Renard teint), qui n'a qu'un rapport lointain avec I*a* (mais qui s'y réfère expressément, v. 2407-2487), voy. *Journal des Savants*, 1894, p. 792.

Un autre dénouement est dans la br. VI, qui se rattache, comme nous l'avons vu, au v. I 1200. On voit, après quelques vers de préambule visiblement ajoutés[1], Renard arriver à la cour avec Grimbert, qui l'encourage; le roi lui reproche tous ses méfaits[2], et finalement un combat singulier a lieu entre lui et Isengrin; Renard, vaincu, est sauvé par l'intercession de frère Bernard de Grantmont, entre au couvent, mais bientôt s'en fait chasser et retourne auprès de sa femme, jurant de se venger de ses ennemis. Pas plus que dans la continuation ordinaire de la br. I nous ne trouvons ici aucun emprunt à des contes ou à des fables : nous avons affaire à une invention toute médiévale, où les animaux sont représentés comme trop semblables à des hommes pour que la fiction garde ce degré de vraisemblance qui permet un certain acquiescement, tout en éveillant un sourire.

Il serait trop long de signaler ici, après MM. Knorr et Sudre, les imitations auxquelles a donné lieu la br. I, en général sous sa forme non remaniée, dans les br. X (première partie), V *a*, XXIII, XIII et XVII. Dans cette dernière, Renard, ayant échappé encore une fois à tous ses ennemis, rentre à Maupertuis. Grimbert et le milan Hubert viennent l'y chercher, mais Renard en a décidément assez de la cour. Sa femme Ermeline, d'accord avec Grimbert, persuade à Hubert que Renard est mort et lui montre la tombe et l'épitaphe d'un paysan appelé Renard comme étant celles de son mari. Le roi, apprenant cette nouvelle, regrette d'avoir perdu « son meilleur baron », et sur cette pauvre invention, le cycle de Renard est clos.

Bien que toutes les continuations et imitations de la br. I 1-1200 aient peu de charme pour nous, et qu'elles intéressent moins la critique que les épisodes du *Roman de Renard* qui reposent sur des fables ou sur des contes populaires, il ne faut pas oublier qu'elles occupent dans l'œuvre cyclique une place considérable, et qu'elles en forment la partie sinon la meilleure, au moins la plus originale et la plus proprement française. Elles ont poussé beaucoup plus loin que la branche (primitive) du *Plaid* le trait qui caractérisait déjà celle-ci, l'assimilation des

[1] Dans les mss. CHM on a un tout autre début que celui qui a été indiqué ci-dessus : on rattache la plainte d'Isengrin à l'histoire de la queue perdue et du *moniage*, et on raconte que sur cette plainte le roi avait envoyé Grimbert chercher Renard. Cela montre bien que VI 27-55 étaient une suite de I 1-1200 qui avait été copiée isolément, et à laquelle on a donné des commencements différents.

[2] Outre ceux qui concernent Isengrin, Pinte, Brun et Tibert (br. I), on y voit figurer les tours joués à Tiécelin (br. II) et à Roonel (br. X); cela doit être l'œuvre d'un remanieur.

animaux aux hommes, bien plus grande que dans les fables et les contes. Par là, si elles ont perdu en poésie, en gaieté et en attrait, elles ont l'avantage de refléter fidèlement pour nous la société du moyen âge. Au point de vue littéraire, elles nous intéressent en nous montrant les efforts d'invention de nos vieux conteurs. Ces efforts ne sont généralement pas brillants; mais celui qui leur a servi à tous de point de départ, la fiction du procès de Renard, a au contraire été tout à fait heureux. Il nous montre dans un juste mélange l'observation encore fidèle des mœurs et des caractères des animaux et la parodie de la société humaine; il fait honneur à l'esprit français, et il ne doit aux contes et aux fables qui circulaient dans le peuple ou parmi les clercs que ses données tout à fait générales, qui ne sauraient en diminuer le mérite et l'originalité.

VI

M. Sudre, dans son *Avant-propos,* s'exprime sur son œuvre avec un mélange de modestie et d'assurance également justifiées : « A considérer la rapidité avec laquelle la science des traditions se renouvelle, il ne serait pas impossible que dans dix ans mon livre fût à refaire dans un nombre considérable de ses parties. Je crois toutefois que mes conclusions ne seraient pas différentes. Au point où en est notre connaissance des rapports de la littérature écrite et de la littérature orale entre le XIe et le XIVe siècle, on peut regarder comme solidement acquis que le *Roman de Renart,* malgré son air de famille avec les apologues antiques, ne présente avec eux que des affinités rares et lointaines. Je suis même persuadé que tous les documents qu'il reste à découvrir, toutes les preuves que l'on pourra accumuler, seront favorables à cette thèse et établiront de plus en plus que l'épopée du goupil et du loup est sortie de la foule et non des livres. »

Je crois en effet que, si dans dix ans M. Sudre donne une nouvelle édition de son livre, plus d'un chapitre s'en trouvera profondément remanié, soit par les découvertes de nouveaux matériaux, soit par l'élaboration plus complète que la critique aura fait subir à ceux qu'elle aura à sa disposition. Cette élaboration, nul ne l'a pratiquée avec plus de compétence et de sagacité que l'auteur des *Sources du Roman de Renart,* et en terminant cette longue étude, où j'ai presque tout le temps laissé son livre de côté pour m'occuper du sujet lui-même et de parties de ce sujet qu'il avait à peine abordées, je tiens à lui rendre cette justice. Pour chacun des épisodes qu'il a traités, il s'est trouvé en présence de la profu-

IMPRIMERIE NATIONALE.

sion de parallèles qu'avaient accumulée ses prédécesseurs, et il l'a encore plus d'une fois accrue par ses recherches personnelles; mais loin de se laisser rebuter par cette masse bigarrée de contes appartenant à tous les temps et à tous les peuples, redisant chacun la même chose avec des variantes dont les trois quarts sont insignifiantes et dont il ne faut négliger aucune, il a procédé avec une patience infatigable, une attention constamment soutenue, une perspicacité toujours en éveil, au triage et au classement des éléments vraiment importants, souvent à peine reconnaissables dans leurs altérations ou bizarrement enchevêtrés les uns dans les autres. C'était une tâche presque aussi difficile que celles que dans les contes une méchante fée impose à la jeune fille qu'elle veut perdre : M. Sudre s'en est tiré à son honneur; il a réussi à mettre presque partout dans ce chaos de l'ordre et de la clarté. Mais par la nature même du sujet de ces recherches, qui va toujours croissant comme matière et qui est susceptible de tant de groupements différents, il est incontestable que l'histoire de tel ou tel thème pourra être refaite ou par lui-même ou par d'autres; j'ai essayé moi-même de présenter sous un autre jour les rapports de certains épisodes du *Renard* avec le cycle animal « nordique », et je présume que le côté oriental de la question est encore destiné à recevoir des développements et des éclaircissements tout nouveaux. M. Sudre a donc raison de dire avec modestie que son livre peut être bientôt à refaire dans un nombre considérable de ses parties.

Mais il a raison de dire avec assurance que les conclusions générales n'en seront point ébranlées. La théorie qui voyait dans le *Roman de Renard* une œuvre essentiellement scolastique et monacale ne peut résister aux preuves accumulées par l'auteur en faveur de la part considérable qu'y a le *folklore;* les fables antiques elles-mêmes qui y figurent (d'une façon moins « rare et lointaine » que ne le dit l'auteur) n'y sont pas arrivées par les livres. Il est vrai que ce sont des clercs qui ont recueilli dans la tradition orale les contes et les fables et qui les ont introduits dans la littérature, sans doute d'abord dans la littérature latine; mais cela n'en change pas plus la nature que le poème latin de *Waltharius* n'empêche la chanson de *Walther* d'appartenir à l'épopée nationale allemande. Le *Roman de Renard*, dans son fonds ancien, est la mise en œuvre française de contes d'animaux de provenances diverses, qui circulaient soit dans le peuple, soit parmi les clercs, il y a un millier d'années, probablement surtout dans la partie de la Gaule voisine de l'Allemagne.

Mais il faut ajouter à ce résultat, que M. Sudre a l'honneur d'avoir solidement établi, qu'une partie, et même la plus considérable, du *Roman de Renard* n'a pas de « sources » au vrai sens du mot. Déjà les traits

qui lui donnent son caractère propre, qui en font véritablement une épopée animale, — l'attribution de noms d'hommes aux animaux, la désignation d'Isengrin et de Renard comme compères, le rattachement de tous les épisodes épars à leur hostilité d'abord latente puis déclarée, — ces traits ont été créés en dehors de toute tradition. Pour continuer ou varier des récits traditionnels, comme ceux du viol de la louve ou du corbeau dépouillé de son fromage, on a inventé de nouveaux récits, qui ne se retrouvent pas dans le *folklore* et qui n'en proviennent pas. Le plus important des morceaux qui composent le roman, celui qui a surtout valu à l'épopée animale du moyen âge son succès et sa renommée, ne doit à la fable grecque du *Lion malade* que son cadre et sa donnée générale : c'est une invention française du XIIe siècle. A sa suite et à son imitation, d'autres épisodes ont été inventés, qui peu à peu ont transformé, à son désavantage, la physionomie de l'œuvre par un anthropomorphisme excessif, qui ont acheminé le *Roman de Renard*, simple « risée » au début, à devenir de plus en plus une allégorie et une satire, et qui ont créé ce type de Renard roi du monde si en faveur au XIIIe siècle. Cette part considérable de l'invention dans le *Roman de Renard* tel que nous l'avons était en dehors du cadre de M. Sudre; il faudrait en tenir le plus grand compte si l'on écrivait non une étude de sources, mais une histoire de l'épopée animale au moyen âge. Cette histoire est à faire, et nul ne serait plus capable de la faire que l'auteur du présent ouvrage. Elle mérite d'être écrite, car elle a un grand intérêt à la fois pour l'histoire du *folklore*, pour l'histoire littéraire, et pour l'histoire de la société, des mœurs et des idées. Une œuvre collective à laquelle, comme à une cathédrale, ont travaillé, sans l'achever, des générations d'ouvriers et d'artistes, une œuvre qui de France a passé à toutes les nations voisines et a semblé encore digne d'être renouvelée au plus grand poète des temps modernes, une œuvre qui a été assez populaire pour remplacer le vieux nom du goupil par celui de son héros, non seulement dans sa patrie, mais dans la France du midi, une telle œuvre appellera longtemps des études de plus d'un genre dans plus d'un pays; elle en a déjà beaucoup suscité. Après les travaux diversement méritoires de Jacob Grimm, de Paulin Paris, de Müllenhoff, de MM. Knorr, Voigt, Martin, Kolmatchevsky, Krohn, Gerber, Voretzsch et Büttner, le livre de M. Sudre, qui a profité de tous et qui les complète ou les rectifie tous, marquera une date importante dans l'histoire posthume du *Roman de Renard :* il clôt une époque et il en ouvre une autre.

GASTON PARIS.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Première partie : *Bibliographie,* par les Pères Augustin et Aloys de Backer. Seconde partie : *Histoire,* par le Père Auguste Carayon. Nouvelle édition par Carlos Sommervogel, S. J., Strasbourgeois, publiée par la Province de Belgique. *Bibliographie.* T. I-V, Bruxelles, O. Schepens; Paris, A. Picard, 1890-1894. Cinq volumes grand in-4°, à deux colonnes.

La plupart des ordres religieux ont tenu à honneur de dresser le tableau des ouvrages que leurs membres ont composés, de ceux-là surtout qui ont été publiés. C'est à cette pieuse et noble préoccupation que nous avons dû, dans le passé, un chef-d'œuvre de bibliographie, tel que les *Scriptores ordinis Prædicatorum* des PP. Quétif et Échard. Le recueil dont nous annonçons aujourd'hui les cinq premiers volumes ne sera ni moins remarqué ni moins estimé. Il a été exécuté avec autant de soin et de critique, et le terrain qu'il fallait reconnaître était bien plus étendu; les difficultés qu'on devait rencontrer n'étaient pas moins sérieuses et ne demandaient pas moins d'efforts pour être surmontées.

En effet, de tous les ordres religieux, la Compagnie de Jésus est assurément celui qui a produit le plus grand nombre de livres de théologie, d'histoire, de science et de littérature. Les livres pédagogiques que les Jésuites ont fait paraître au XVIIe et au XVIIIe siècle rempliraient à eux seuls une immense bibliothèque. La recherche et la notice de toutes ces productions n'intéresse pas seulement les religieux de l'ordre : elle est indispensable à tous ceux qui étudient sérieusement l'histoire littéraire et qui veulent se rendre compte du goût public, du mouvement de la librairie et de la direction des esprits dans les pays catholiques de l'Europe, comme aussi de la diffusion des idées et des mœurs européennes en Asie, en Afrique et en Amérique au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Il pouvait sembler téméraire de vouloir inventorier par le menu tout ce que les Jésuites ont livré aux presses depuis plus de trois cents ans; mais l'entreprise a été conduite avec une méthode et une persistance qui devaient en assurer le succès. Le premier essai parut de 1853 à 1861, en sept séries ou volumes, grand in-octavo, sous le titre de : *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus; ou Notices bibliographiques : 1° de tous les ouvrages publiés par les membres de la Compagnie de Jésus*

depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours; 2° des apologies, des controverses religieuses, des critiques littéraires et scientifiques suscitées à leur sujet, par Augustin et Aloys de Backer.

Il n'y eut qu'une voix pour proclamer le mérite de l'ouvrage et constater l'abondance et la sûreté des informations. Les lacunes étaient cependant considérables, et il ne pouvait pas en être autrement. Les auteurs le savaient mieux que personne. Encouragés par l'accueil fait à leur *Bibliothèque*, ils se remirent au travail et ne tardèrent pas à livrer au public une nouvelle édition, qui, par la disposition et surtout par l'étendue des additions, pouvait bien passer pour un ouvrage nouveau. Elle est intitulée : *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, etc. (comme dans la première édition), *par Augustin de Backer, avec la collaboration d'Aloïs de Backer et de Charles Sommervogel. Nouvelle édition refondue et considérablement augmentée.* Liège et Paris, 1869, 1872 et 1876. Trois volumes in-folio, à trois colonnes.

Ces trois volumes, de plus de 7,000 colonnes, ont pris place dans toutes les grandes bibliothèques parmi les instruments de recherche le plus fréquemment et le plus utilement consultés. Ils avaient été tirés à trop petit nombre, et la nécessité d'une réimpression ne tarda pas à s'imposer. Le P. Sommervogel, qui avait été associé à l'œuvre des PP. de Backer, était tout désigné pour préparer la nouvelle édition que réclamaient les libraires. Héritier des traditions de ses maîtres, il ne désespéra pas d'apporter de nouvelles améliorations à une œuvre déjà célèbre. Il y a réussi au delà de toute espérance, et la troisième édition fera oublier la deuxième, comme celle-ci avait effacé la première. Cette troisième édition n'est pas seulement une refonte des recherches des PP. de Backer; elle comprendra aussi une refonte du volume que le P. Auguste Carayon a publié en 1864 sous le titre de : *Bibliothèque historique de la Compagnie de Jésus.*

Par suite de cette extension, la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* sera divisée en deux parties bien distinctes : une partie essentiellement bibliographique, contenant l'indication des ouvrages composés par des Jésuites, et une partie historique, contenant l'indication des écrits relatifs à l'histoire de l'ordre et à celle des membres.

Il n'y a lieu de parler ici que de la partie bibliographique. Ce qui en est publié s'arrête à la lettre O et comprend environ 10,000 colonnes. La portion correspondante de l'édition antérieure tenait en 4,016 colonnes. On voit par ce simple rapprochement les développements que le P. Sommervogel a donnés à l'œuvre de ses devanciers.

Le plan de la Bibliographie est très simple. Les auteurs sont rangés

par ordre alphabétique. En tête de l'article consacré à chacun d'eux se trouve un *curriculum vitæ* de quelques lignes. Vient ensuite l'indication des ouvrages imprimés; ils sont placés suivant l'ordre chronologique de publication des premières éditions : classement logique, puisqu'il permet de suivre la carrière de chaque écrivain, mais qui n'est pas toujours le plus commode, quand il s'agit de retrouver les articles relatifs à des ouvrages pour lesquels le chercheur ignore la date de la première édition. Cet inconvénient est surtout sensible dans les grands articles, par exemple dans celui du cardinal Bellarmin, qui remplit 104 colonnes. Un court sommaire placé en tête de tels articles aurait rendu de grands services.

Je dois encore faire une observation sur le rangement alphabétique des noms. Les auteurs n'ont pas tenu compte de l'article simple ou composé qui entre en français dans un si grand nombre de noms patronymiques. Ils ont mis sous les rubriques BARRE, BOIS, CLERC et CROIX les détails qu'ils ont groupés sur les ouvrages des Pères *Jean-Baptiste de la Barre*, *François du Bois*, *Paul Le Clerc* ou même *Leclerc*, *François de la Croix*. Les bibliographes français se font aujourd'hui une loi de classer ces noms à La Barre (de), Du Bois, Le Clerc ou Leclerc, La Croix (de). Cette règle a été adoptée par le D[r] Dziatzko et par M. Vander Haeghen. Il y a tout avantage à s'y conformer.

A l'énumération des ouvrages imprimés succède l'indication des travaux restés à l'état manuscrit et des correspondances. Cette partie doit présenter de grandes lacunes; mais il faut savoir gré au Père Sommervogel d'avoir mis à profit les plus récentes publications de catalogues de manuscrits, et d'avoir signalé le premier beaucoup de pièces conservées dans les maisons de la Compagnie. La partie relative aux manuscrits est d'ailleurs secondaire. C'est sur les livres imprimés qu'a porté le principal effort des rédacteurs de la *Bibliothèque*. La masse de ce qu'ils ont vu, comparé, classé et décrit est vraiment effrayante.

Je savais depuis longtemps, comme la plupart des bibliothécaires, qu'on pouvait en toute confiance recourir à la *Bibliothèque* pour connaître les travaux de tous les Jésuites, même les moins étendus, même les plus oubliés. Mais j'ai voulu faire une expérience décisive avant d'émettre publiquement mon opinion.

J'ai pris au hasard un article assez important, celui du père Philippe Labbe. Je l'ai examiné à la loupe, en vérifiant sur les exemplaires de la Bibliothèque nationale la plupart des indications contenues dans les 34 colonnes de cet article, au tome IV de la *Bibliothèque*. Mes prévisions se sont réalisées. Tout ce qui appartient en propre aux PP. de Backer

et Sommervogel[1] est irréprochable, et les observations complémentaires ou rectificatives dont les collections de la Bibliothèque nationale ont pu fournir la matière se réduisent généralement à des détails de minime importance. On en jugera par le relevé suivant, où je suivrai pas à pas les différents paragraphes de la bibliographie des œuvres imprimées du P. Labbe, telle que l'a établie le P. Sommervogel.

1. Philippe Labbe se vantait du nombre des éditions de ses *Regulæ accentuum et spirituum græcorum;* en 1676 il en avait vu paraître plus de cent. Outre celles que le P. Sommervogel a citées, on en peut indiquer quatre, imprimées à Paris en 1639, 1650, 1660 et 1663. (Bibl. nat., X. 6975, 6976, 6977 et 6978.)

2. La première édition de la *Concordia sacræ et profanæ chronologiæ* a paru en 1637 sous la forme de six grands placards, signés A-F, dont le premier porte ce titre : *Concordia sacræ profanæque chronologiæ annorum 4053, ab orbe condito ad christ. æram, per VI mundi ætates et sæcula XLI, ex Chronico historico P. Philippi Labbe Biturici, Soc. Jesu. Ad illustrissimos principes Ludovicum, ducem Anguianum, Armandum, principem Contium, Borbonios fratres.* Ce résumé chronologique s'arrête à la mort de Henri IV. A la fin du dernier tableau on lit : *Biturigis, apud viduam Mauricii Levez, prope scholas utriusque juris. Veneunt et Parisiis apud Joannem Daumalle, via D. Joannis Lateranensis,* 1637. (Bibl. nat., G. 1554.)

3. Le traité intitulé *Græcorum dialecti poeticæ* n'a pas paru pour la première fois en 1651. Il y en a une édition publiée à Paris en 1645, chez M. et J. Henault. (Bibl. nat., X. 6997.)

9. Un exemplaire annoté du *Pharus Galliæ antiquæ* est dans la réserve de la Bibl. nat., L^2 3.

Voici une annexe du *Pharus*, qui ne paraît pas avoir été remarquée. C'est un grand placard, divisé en quinze colonnes, ainsi intitulé : *Notitia brevis Galliæ antiquæ, ex Pharo, in tabulam geographicam Ptolemaica methodo explicata, et celsissimis dynastis Henrico Borbonio, principi Condeo, Biturig. et Burg. proregi, etc., ejusque liberis clarissimis Ludovico Borbonio, duci Anguiano, etc., Armando Borbonio, principi Contio, etc., Annæ Borboniæ, duci Longuavillanæ, æternum consecrata, a R. Philippo Labbe Biturigo, Societatis Jesu sacerdote.* — (A la fin :) *Molinis, ex officina Petri Vernoy, typographi regii,* 1645. (Exemplaire mis en tête d'un atlas qu'avait formé Jacques Dupuy et qui, après avoir été longtemps conservé au Département des imprimés [G. 186 du catalogue de Clément; G. 596 du nouvel inventaire] est passé à la Section géographique.)

14. Un exemplaire de la première édition de la *Géographie royalle,* que l'auteur a enrichi d'annotations manuscrites, se conserve à la Bibliothèque nationale. (Réserve, G. 2046.) Il vient du collège de Clermont.

[1] Le plus souvent il est aisé de reconnaître les volumes ou les pièces dont les PP. de Backer et Sommervogel ont examiné eux-mêmes des exemplaires; mais il n'y a pas dans la *Bibliothèque* de signe matériel qui distingue les indications empruntées à des bibliographes antérieurs ou fournies par des correspondants plus ou moins familiers avec les procédés rigoureux de l'école contemporaine.

Une partie des exemplaires de la *Géographie royalle*, édition parisienne de 1652, portent sur le titre l'adresse du libraire Mathurin Henault. (Bibl. nat., G. 9374.)

Jean Henault a publié une édition de la *Géographie royalle* à la date de 1653. (Bibl. nat., G. 9376.)

A la suite de la *Géographie royalle*, édition lyonnaise de 1667, sont reliés dans l'exemplaire de la Bibl. nat. (G. 9377) :

1° *Dictionnaire géographique françois latin des provinces, rivières, montagnes, villes, citez et autres lieux du royaume de France, par le R. P. Phil. Labbe.* Lyon, 1667, in-12, 63 pages.

2° *Abrégé de la sphère..., par le P. Philippe Labbe.* Lyon, 1667, in-12, 41 pages.

3° *Tableau des villes et provinces du royaume de France, présenté à Sa Majesté par le P. Philippe Labbe.* S. l., s. d., in-12, 32 pages.

16. Il existe bien des *Couches sacrées de la Vierge* une édition portant le millésime de 1645; mais elle est in-12. (Bibl. nat., Y c. 7988.)

21. Les *Tetrasticha* sur la prise de Dunkerque ont été d'abord imprimés en 1646, sur une feuille in-4°, dont la quatrième et dernière page est restée en blanc. Au bas de la page 3 on lit cette adresse : *Prostant exemplaria apud Gasparum Meturas, via Jacobæa*, 1646. La Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires. (Y c. 3286 et Rés. m. Y c. 910 [9].)

22. De la Prosodie de Despautère, revue par le P. Labbe, il y a une édition publiée à Paris, en 1715, par J. Barbou, in-12. (Bibl. nat., X. 8540.)

29. Simon Benard a publié à Paris, en 1693, une édition du *Tirocinium linguæ græcæ*. (Bibl. nat., X. 7131.)

31. La première édition des *Tableaux généalogiques de la maison de France* doit avoir consisté en plusieurs feuilles gr. in-fol., signées A, B..., dont la première n'a reçu d'impression qu'au recto. Les feuilles A et B sont conservées à la Bibliothèque nationale, sous la cote L m³ 929. En tête on lit ce titre : *Généalogie très exacte et méthodique de la maison royale de France, dédiée au roy Louis XIV par le R. P. Philippe Labbe.*

Ne serait-ce pas à cette édition que se rapporterait la mention suivante, enregistrée par le P. Sommervogel à la col. 1309 : *Généalogie de la maison royale de France et de ses branches et rameaux, expliquée en quatre grandes feuilles. A Paris, chez Gaspar Meturas*, 1649?

Pour certains exemplaires des *Tableaux généalogiques*, édition de 1652, on a réimprimé un titre, avec le millésime de 1664. (Bibl. nat., L m³ 389, A.)

L'édition des *Tableaux généalogiques*, publiée à la Haye, chez Adrian Vlacq, en 1654, est réellement anonyme. Je l'ai constaté sur l'exemplaire de la Bibl. nat., L m³ 390.

34. Il y a une édition du *Regia Epitome Historiæ sacræ ac profanæ*, publiée à Paris, en 1654, par G. Meturas. (Bibl. nat., G. 13324 et G. 17982.)

41. Le *Triumphus catholicæ veritatis* est de l'année 1651. Telle est du moins la date de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, D. 12005.

46. L'édition de la *Grammatica linguæ universalis* que cite le P. Sommervogel est de l'année 1663. Cette date résulte des premiers mots de la préface et de la mention inscrite au frontispice : *ni an de Jesu Crist zæzi xasii*. Dans l'espèce de volapuc que le P. Labbe avait imaginé, zæ = 1000, zi = 600, xa = 60 et sii = 3. L'inventeur et ses amis se faisaient d'étranges idées sur les applications de cette langue universelle. En tête de la *Grammatica* se lit une petite pièce de vers, dans laquelle

un poète, jouant sur un assez singulier anagramme (LABBE = BABEL), félicite l'ingénieux jésuite d'avoir mis un terme à la confusion babélique.

La Bibliothèque nationale a recueilli deux exemplaires de ce curieux livret, sous les cotes X. 9248 et Rés. X. 1858. Ce dernier exemplaire porte un ex-libris au bas duquel est l'inscription : « Ex libris quos domui professæ Parisiensi Soc. Jesu testamento reliquit vir clarissimus D. Ægidius Menagius, patritius Andegavensis, vir inter literatos eruditissimus. Anno 1692. »

On ne connaît pas la première édition de la *Grammatica*, qui doit avoir été imprimée en 1663, comme celle que nous avons sous les yeux et qui, sur le titre, est annoncée comme *tertia editio auctior, correctior.*

Quant à la deuxième édition, ce doit être la traduction française, dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire relié dans le volume X. 1858 de la Réserve. Comme cette traduction n'a été connue du P. Sommervogel que d'après une mention inexacte et très abrégée, j'en donne ici la notice : *Grammaire de la langue universelle des missions et du commerce, très simple, très courte et très facile à apprendre à toutes sortes de personnes, pour dire et entendre, lire et escrire beaucoup de choses en peu de mots et de temps. Avec un essay du Dictionnaire et de l'Entrée à l'usage commun et familier de cette langue. Seconde édition augmentée. A Paris.* (A la fin p. 24 :) *Ni Paris, ni an de Crist zœzi xasii* (c'est-à-dire 1663). In-12 de 24 pages.

60. Les recherches du P. Labbe sur les écrivains ecclésiastiques, qui parurent en 1660 en deux volumes in-8°, devaient à l'origine former un appendice de l'édition que Cramoisy donna en 1658 de l'ouvrage de Bellarmin. Elles sont formellement annoncées sur le titre de cette édition : *Roberti Bellarmini de scriptoribus ecclesiasticis liber unus... ; cum appendice philologica et chronologica R. P. Philippi Labbe...* Il n'y a point trace de cet appendice, au moins dans les deux exemplaires du livre qui sont à la Bibl. nat. (Q. 3105 et Rés. Q. 501.)

71. La *Bibliotheca nummaria* a été réimprimée dans *Historiæ rei nummariæ veteres scriptores;* Leide, 1695; in-4°. (Bibl. nat., J. 6199.)

73. Un exemplaire du *Thesaurus epitaphiorum*, annoté par Mercier de Saint-Léger, est à la Bibliothèque nationale. (Réserve, G. 2641.)

78. Du Collège de Clermont est passé à la Bibliothèque nationale (Réserve, G. 162 et 163) un exemplaire de la *Concordia chronologica*, auquel manque le tome III de la seconde partie. Les marges de cet exemplaire ont reçu de nombreuses annotations, tracées, paraît-il, par un religieux qui préparait une nouvelle édition de la *Concordia*. Comme exemple des annotations, je citerai ce qu'on lit à la p. 608, à la fin du second tome de la première partie. Les mots « Demonstrationis de anno, mense ac die ‖ Dominicæ passionis » ont été biffés par l'annotateur, qui a mis en marge : « Je mettray icy deux ou trois lignes. »

Sur la liste du P. Sommervogel ne figure pas la réimpression que le P. Labbe fit paraître en 1663 d'un petit opuscule de Giovanni Batista Agnesi : *Immaculata conceptio beatæ Virginis Mariæ anagrammatibus CCCCXLIV... celebrata, autore Joanne Baptista Agnensi... R. P. Philippus Labbe... iterum iterumque prælo subjicienda... curabat. Lutetiæ Parisiorum, apud Petrum de Bresche*, 1663. In-8° de 16 pages. (Bibl. nat., Yc. 9863.)

D'après la minutie des observations que m'a suggérées l'examen de l'article consacré au P. Philippe Labbe dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, on voit jusqu'à quel point les PP. de Backer et Som-

mervogel ont poussé leurs dépouillements. Leur critique a été à la hauteur de leur patience, et il faut grandement apprécier le soin qu'ils ont mis à déterminer l'origine des ouvrages anonymes ou pseudonymes, à fixer le degré d'authenticité des publications posthumes et à distinguer les productions dues à des écrivains qui ont porté le même nom. Nous en pouvons donner un exemple, sans quitter l'article du P. Labbe. Il n'était pas facile de discerner, comme ils l'ont fait, dans le groupe des poésies latines qui portent le nom du P. P. Labbe, ou les initiales P. L., celles qui sont de Philippe Labbe et celles qui doivent être attribuées à Pierre Labbe.

Les fêtes scolaires et les cérémonies de tout genre dont les collèges des Jésuites furent si fréquemment le théâtre au xviie et au xviiie siècle ont donné naissance à une foule de programmes et de relations, en prose et en vers, en grec, en latin et en français, productions éphémères, devenues très rares, qui n'en sont pas moins curieuses, parce qu'on y trouve l'écho de l'opinion publique sur beaucoup d'événements religieux, politiques et littéraires. Les Pères de Backer et Sommervogel se sont bien gardés de les négliger. Ils en ont formé de petits groupes qu'ils ont passés en revue au nom de chaque collège. C'est ainsi qu'il nous font connaître :

Pour le collège		d'Amiens, 41 pièces;	Pour le collège		de Dijon, 44;
—	—	d'Avignon, 57;	—	—	de Grenoble, 26;
—	—	de Blois, 1;	—	—	de la Flèche, 96;
—	—	de Bourges, 13;	—	—	de Lille, 30;
—	—	de Caen, 31;	—	—	de Limoges, 4;
—	—	de Chalon, 4;	—	—	de Lyon, 131;
—	—	de Chambéry, 9;	—	—	de Metz, 12;
—	—	de Compiègne, 4;	—	—	d'Orléans, 6.

Ces listes, malgré leur étendue, sont loin d'être complètes, et l'examen des vieux fonds de nos bibliothèques publiques permettra à coup sûr d'y faire d'assez notables additions. Je signalerai l'existence à la Bibliothèque nationale (Réserve, Yf. 2522-2872) d'une série de plus de 400 programmes de représentations théâtrales données dans différents collèges français au xviie et au xviiie siècle. Les trois quarts de ces pièces viennent d'établissements dirigés par les Jésuites. J'en ai compté 3 pour Amiens; 1 pour Avignon; 3 pour Blois; 1 pour Caen; 2 pour Chalon; 1 pour Chambéry; 1 pour Compiègne; 21 pour Dijon; 1 pour Grenoble; 2 pour la Flèche; 1 pour Lille; 4 pour Lyon; 1 pour Metz; 4 pour Orléans; environ 230 pour Paris (collège de Clermont ou de Louis-le-Grand); 1 pour Reims; 17 pour Rennes; 4 pour Rouen; 1 pour

Toulouse; 3 pour Valenciennes. Cette collection, formée par Van Praet, renferme nombre de pièces qui ont échappé aux recherches du P. Sommervogel. Sur les 21 pièces du collège de Dijon, huit seront à intercaler sur la liste de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. En voici les dates, les titres et les cotes qu'elles portent dans la Réserve :

1692. La Gloire de la France. — Yf. 2704.
1693. Astræa in terras redux. — Yf. 2552.
1721. Justus et pastor. — Yf. 2732 (34).
1732. Nobilitatis æmulator. — Yf. 2761.
1732. Le Triomphe de la paix. — Yf. 2859.
1743. Codrus. — Le Joueur. — Yf. 2630.
1745. Le Projet manqué. — Yf. 2803.
1755. Saül. — Yf. 2823.

On y remarque des morceaux tout à fait dignes de fixer l'attention. A titre d'exemple, je décrirai sommairement le programme d'une représentation donnée, en février 1632, au collège de Bourges, par les élèves de seconde, au nombre desquels se trouvait le futur vainqueur de Rocroy :

Astion martyr. Tragoedia ad Hilariorum ferias dabitur ab secundanis collegii Bituricensis B. M. Societatis Jesu, die februarii anni M.DC.XXXII. — *Biturigibus, ex typographia Mauricii Levez, prope Scholas utriusque juris.* In-4° de 6 feuillets.

Sur le titre et au verso du titre sont gravées les armes de Condé. — Sur le folio 2, épître dédicatoire adressée à Henri de Bourbon par Louis, son fils, alors écolier au collège de Bourges.

Le livret contient à la suite de cette dédicace l'indication du sujet de la tragédie, un résumé de chacun des actes et la liste des trente-six acteurs entre lesquels les rôles étaient répartis. Le rôle principal, celui d'Astion, avait été confié au jeune duc d'Enghien, alors âgé de onze ans et demi : « ASTION : Illustrissimus princeps D. D. Ludovicus Borbonius, dux Enguineus. » Parmi les acteurs on remarque un Parisien nommé François Cocquelin, qui jouait le rôle d'un noble personnage : « RAZATES, nobilis : Franciscus Cocquelin, Parisinus. »

On envoya au père du principal acteur un exemplaire du programme, relié en vélin fleurdelisé. Cet exemplaire fut déposé dans la bibliothèque de Chantilly. C'est celui que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale (Réserve, Yf. 2550), à laquelle il a été attribué au moment de la Révolution, comme l'atteste une fiche attachée au premier plat du volume et portant les mots EM. CONDÉ (*Émigré Condé*), tracés par l'un des préposés à la formation ou à l'inventaire des Dépôts littéraires.

Voilà à coup sûr un petit joyau que les bibliophiles les plus sévères seraient fiers de pouvoir montrer dans leur cabinet.

Les auteurs de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* ont été bien inspirés quand ils ont fait entrer dans leur plan toute cette littérature scolaire, où se reflète un curieux côté de la société religieuse, aristocratique et bourgeoise de l'ancien régime. Je me demande même s'ils n'auraient pas pu s'engager encore plus loin dans cette voie. Je ne serai probablement pas seul à regretter qu'ils n'aient point parlé de certains volumes donnés aux meilleurs élèves et dont les dorures contribuaient à la solennité des distributions de prix. Personne ne se serait plaint de petites digressions, dans lesquelles auraient été signalés des livres tels que les deux suivants :

I. *Herodiani historiarum libri VIII... Lugduni, apud viduam Ant. de Harsy,* 1611. In-8°. — Reliure aux armes du duc de Luynes, avec un certificat inscrit sur la garde du commencement et portant que le volume avait été donné à Pierre Corneille, le 12 février 1618, comme second prix de poésie latine dans la classe de troisième au collège de Rouen :

Hunc librum in secundum strictæ orationis latinæ præmium, in tertia classe collegii Rothomagensis Societatis Jesu, meritus et consequutus est Petrus Corneille, eoque publice donatus, splendidissimo in theatro, ex liberalitate ac munificentia nobilissimi et [generosissimi] D. D. de Luynes, anno Domini M.DC.XVIII, XII februarii. Quod ego infra scriptus studiorum præfectus testor : G. JACOBVS. (Bibl. nat., Réserve, J. 3006.)

II. *Traicté de l'amour de Dieu, par François de Sales, evesque de Genève.* Rouen, J. B. Behourt, 1629. In-8°. Reliure en maroquin olive, dont les plats fleurdelisés portent au milieu les armes de Condé. Le feuillet de garde au commencement a reçu un certificat rappelant que le volume était un prix décerné à Louis de Bourbon (depuis le grand Condé), élève des Jésuites au collège de Bourges :

Illustrissimo principi Ludovico Borbonio, ob mirificam dicendi gratiam et scribendi in schola principatum, hoc præmium rector collegii Bituricensis J. B. Rolinus, servus obsequentissimus, offert. (Bibl. nat., Rés., D. 17599. — Décrit par le P. Henri Chérot, dans les *Études religieuses,* n° du 15 janvier 1894.)

Une reliure absolument semblable à celle du livre qui vient d'être indiqué recouvre un Virgile, de format in-folio[1], qui se conserve à la biblio-

[1] *P. Virgilii Maronis Bucolica et Georgica, argumentis, explicationibus, notis illustrata,* auctore Jo. Ludovico de La Cerda Toletano. Lugduni, 1619. In-folio, volume coté F 271 dans la bibliothèque du palais de Fontainebleau.

thèque du palais de Fontainebleau. Un certificat écrit sur le feuillet de garde au commencement du volume nous apprend que ce Virgile était le premier prix de poésie latine, remporté en 1631 par le jeune Blaise Perrault, dans la classe de rhétorique au collège de Bourges. Nous y voyons aussi qui avait pris à sa charge les frais de la distribution des prix. Les volumes somptueusement reliés aux armes de Condé que reçurent les lauréats étaient dus à la munificence de l'illustrissime princesse Mme Anne de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, premier prince de la maison royale :

Ego infra scriptus, Collegii Bituricensis Beatæ Mariæ Societatis Jesu studiorum præfectus, testor ingenuum adolescentem Blasium Perrault hunc librum, qui inscribitur P. Virgilii Maronis Bucolica et Georgica, etc., in primum carminis latini præmium in rhetorica meruisse, et in publico ejusdem collegii theatro, munificentia principis illustrissimæ dominæ dominæ Annæ Borboniæ, Henrici Borbonii primi regiæ domus principis unigenitæ, 4° septembris anni Domini 1631, jure optimo consecutum. In cujus rei fidem, hanc scripturam chirographo meo signavi, et sigillo ejusdem collegii munivi. Biturigibus, anno Domini 1631.

JOANNES ALEXANDER, *præfectus qui supra.*

La future duchesse de Longueville avait voulu donner un éclat particulier à la distribution des prix du collège dont son jeune frère était alors l'un des plus brillants écoliers.

Ces détails méritent peut-être de trouver place dans l'histoire des établissements dont la direction fut confiée aux Jésuites. Mais on aurait mauvaise grâce à se plaindre de ne point trouver dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* des renseignements qui, à vrai dire, étaient en dehors d'un programme très largement conçu et très consciencieusement rempli. N'oublions pas, d'ailleurs, que le grand ouvrage du P. Sommervogel comporte une seconde partie, pour laquelle ont été réservées les indications bibliographiques relatives à l'histoire de la Compagnie. Cette seconde partie sera traitée, n'en doutons pas, avec la même ampleur, la même exactitude et la même critique que la première, et nous n'avons pas besoin d'en attendre l'apparition pour être certains que la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* restera définitivement classée parmi les meilleurs recueils bibliographiques de la seconde moitié du XIXe siècle.

LÉOPOLD DELISLE.

Méléagre de Gadara, par Henri Ouvré, chargé du cours de littérature grecque à la Faculté des lettres de Bordeaux. Hachette, 1894, 1 vol. in-8°, 264 p.

Le livre de M. Ouvré sur Méléagre est, peu s'en faut, un modèle de critique érudite et littéraire. Non seulement la nature et la valeur des huit manuscrits de l'Anthologie et des travaux dont ils ont été le sujet sont nettement indiquées, et la date de Méléagre, question importante pour qui veut comprendre et juger ses œuvres, est établie par une excellente discussion; mais encore le poète est lui-même étudié de très près avec une science et un sens d'helléniste remarquables. Sa langue, son style, les procédés de sa versification sont examinés avec un soin scrupuleux, et la comparaison avec les poèmes analogues de l'Anthologie en éclaire l'appréciation. Par suite, les questions d'authenticité deviennent plus faciles à résoudre, et l'auteur fait mieux saisir ce que Méléagre peut avoir d'original.

L'étude de la langue d'un poète est toujours très délicate, et l'on ne saurait affirmer avec une confiance absolue que M. Ouvré a constamment réussi à distinguer ce qui appartient en propre à Méléagre. Il lui échappe, par exemple, de noter comme une invention telle expression composée (*γλυκύπικρος*, appliqué à l'amour, dont la douceur est mêlée d'amertume) qui est déjà dans Sapho. Les lyriques ont de très bonne heure composé des mots avec une grande facilité. Nous n'avons qu'une faible partie du très riche vocabulaire des formes qu'ils avaient ainsi créées pour rendre le mouvement d'une pensée qui rapprochait en un instant les images et les idées. Comment donc reconnaître toujours avec certitude les inventions de la langue poétique à l'époque alexandrine?

Pour venir à bout de la tâche entreprise par M. Ouvré, il fallait, malgré l'étendue médiocre du sujet, beaucoup de travail, la connaissance de la poésie hellénique à ses différentes dates et un sentiment du grec très délicat. A ce sentiment d'helléniste très fin répond chez lui un talent de style tout à fait en rapport avec la nature de son sujet. Il parle, quand il décrit ou qu'il apprécie, une langue souvent brillante, toujours ingénieuse et souple, qui traduit bien les intentions et les nuances de sa pensée. Les lettrés lui seront donc aussi favorables que les savants. Peut-être seulement seraient-ils parfois tentés de lui demander un peu plus de simplicité et de naturel dans l'expression et une recherche moins constante de la vivacité et du trait. Mais peut-on lui reprocher beaucoup,

après ce long séjour chez les Alexandrins, d'avoir pris quelquefois le ton de la maison?

Méléagre est connu chez nous dans le public, surtout depuis un article écrit par Sainte-Beuve, en 1845, comme l'auteur de jolies épigrammes amoureuses et de l'idylle du printemps, fort admirée au XVIIIe siècle et considérée comme son titre principal à l'estime de la postérité. Cette idylle n'est pas de lui; M. Ouvré le démontre, surtout par des arguments tirés de la langue et de la versification, et, sans en contester le mérite, l'attribue, comme M. de Wilamowitz, à un écrivain de basse époque. Les épigrammes, que l'Anthologie a conservées au nombre de 134, sont de lui à bien peu d'exceptions près. Elles portent même un caractère si personnel qu'elles permettent presque de reconstituer sa biographie, et l'intérêt que mérite leur valeur littéraire en est notablement accru. Il est, en effet, assez curieux de pénétrer dans la vie de ce Grec d'Asie qui promène tranquillement, à ce qu'il semble, sa fantaisie amoureuse et ses goûts de poète et de lettré de Gadara, où il est né, dans la grande ville commerçante de Tyr, où il séjourne longtemps, puis dans l'île très littéraire de Cos, où il vieillit et meurt, pendant que ces pays sont troublés ou menacés par la guerre, les révolutions et la piraterie.

Gadara, la patrie de Méléagre, n'était pas, comme l'affirme Strabon, la Gadara de l'Idumée, mais la Gadara de Cœlé-Syrie, colonie grecque dont les ruines attestent l'importance. J'ai entendu dire que M. Ouvré avait été s'assurer du fait sur les lieux. Il parle dans son livre de la « fière situation » de la ville antique : « Assise sur un plateau rocheux, elle domine la gorge verdoyante où coule l'Hiéromax et où fument des sources thermales. L'horizon s'élargit lumineux et triste jusqu'aux lointaines collines qui cachent le lac de Tibériade. » Ce sont les impressions que l'on éprouve quand on réussit à faire quelque excursion rapide jusqu'à cette région aujourd'hui déserte, que la mauvaise volonté des Arabes ferme aux explorations archéologiques. On y voit « deux théâtres, une rue bordée de colonnes, des sarcophages d'une ornementation un peu lourde et des tombeaux creusés dans le roc »; le tout, sauf ces tombeaux, d'époque romaine. Là était un foyer de civilisation hellénique, qui s'établit et dura malgré les luttes sanglantes des Grecs et des Juifs et malgré l'existence d'un fond de population syrienne. Méléagre y naquit dans la seconde moitié du second siècle avant Jésus-Christ. Il florissait probablement vers l'an 95, sous le règne de Séleucus Épiphane.

« Je suis Syrien », dit Méléagre lui-même dans l'épitaphe qu'il avait composée d'avance pour son tombeau. M. Ouvré s'est attaché à donner

toute sa valeur à ce fait que le poète constate presque sous forme d'aveu. Il se demande ce que c'est qu'un Syrien, et de la race, de la situation géographique, du climat, il conclut, dans une jolie page, à un caractère particulier :

Les Syriens sont des Sémites. Frères des Juifs, ils ont comme eux les passions vives, et, dans l'intelligence, moins d'originalité que de souplesse. Mais, en outre, ils ont subi l'influence d'un pays séduisant et bizarre, admirable de fécondité dans les jardins de Saïda, dénudé sur les plateaux, grandiose et presque tragique dans les gorges du fleuve Adonis. La déclivité brusque du Liban rapproche et oppose plusieurs climats, et les souffles venus du désert parlent de vie libre et d'espaces inconnus. Trop étendue et trop divisée, la Syrie n'a pas le rythme et la proportion de la Grèce. Jamais elle n'a connu par elle-même l'unité politique.

Les hommes sont à l'image de leur patrie. Ne leur demandez ni la froide résolution des Romains, ni la puissante logique des Hellènes. Vifs et légers, avec un charme d'abandon et de faiblesse, ils excellent aux improvisations et s'amusent à la satire. Les contradictions des choses frappent ces esprits superficiels. Pour railler, il est utile de ne pas trop comprendre. Mais c'est en vain que le Syrien se plaît à contredire. Il ne demande qu'à se donner, séduit par l'amour plus encore que par la maîtresse, et enthousiaste jusqu'à l'inconstance. Qu'une forte discipline s'empare de lui, il se livrera sans révolte; vivant beaucoup par l'esprit et le cœur, il sera volontiers religieux. Les Druses et les Maronites ont éternisé le souvenir de leurs disputes. Au IIIe siècle avant notre ère, les dieux d'autrefois étaient détrônés; Épicure et Zénon prirent la place vide, et leur voix fut entendue jusque sur les lointains rivages de Béryte et de Sidon [1].

Voilà ce qu'ont été les Syriens et voilà ce que fut Méléagre. J'ai voulu citer toute cette page, parce qu'elle me paraît bien propre à faire apprécier le talent très personnel de M. Ouvré; son esprit ouvert aux idées et aux impressions, s'adressant, pour former ses opinions, à la nature physique comme à l'histoire politique et littéraire, et remarquablement ingénieux dans la pensée et dans l'expression. N'oublions pas qu'il est en même temps, comme nous avons commencé par le dire, un fin helléniste et un érudit méthodique et consciencieux.

Quant au portrait qu'il trace des Syriens, j'éprouve quelque scrupule à l'accepter complètement. Les Syriens qu'il représente, sont-ce les Sémites, frères des Juifs, comme l'annonce le début du développement, ou bien les Grecs établis en Syrie? Bien qu'il nous dise que la langue syrienne s'est élevée à la dignité d'un idiome littéraire et a servi à traiter des questions philosophiques, les noms qu'il a cités un peu auparavant et auxquels il paraît songer encore sont des noms grecs : Posidonius

[1] M. Ouvré cite, en note, trois philosophes sidoniens de l'époque hellénistique : l'éclectique Boéthos et deux Zénon, l'un stoïcien, l'autre épicurien.

d'Apamée, Lucien de Samosate, Archias d'Antioche, Antipater de Sidon et ses trois compatriotes qui viennent d'être indiqués en note, enfin Ménippe et Philodème de Gadara comme Méléagre. Je crois que sa pensée véritable est que Méléagre, de même que les autres Grecs de Syrie, subit l'influence du milieu où il vivait et où avait vécu avant lui sa famille, et qu'il y avait en lui des traits du caractère syrien. Cela est possible; mais j'avoue qu'il me paraît bien délicat de reconnaître et de dire nettement quels étaient ces traits syriens. Je m'en tiendrais pour ma part à la remarque générale que les mœurs des Grecs asiatiques étaient plus libres que celles des Grecs de la Grèce propre, et que le caractère de leurs œuvres s'en est ressenti par un certain manque de force ou de tenue. J'ajouterai, d'après le témoignage implicite de Méléagre lui-même, que les Grecs d'Asie et les Syriens en particulier étaient taxés d'une sorte de provincialisme. Autrement, il ne dirait pas dans son épitaphe : « Je suis Syrien : qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Le monde est à tous la patrie commune »; et il n'aurait pas soin d'accoler au nom de Gadara l'épithète d'*Attique*, en ajoutant, il est vrai, « chez les Assyriens ».

Ce qui me frappe le plus c'est, dans ces colonies lointaines, la force et la persistance du caractère hellénique. Les Grecs y conservent pendant des siècles, sans les laisser presque entamer, leur langue, leurs mœurs, leurs traditions, leur civilisation propre; ils vivent dans un monde qui est le leur et reste distinct de celui qui les entoure. En lisant les *Syracusaines* de Théocrite, qui se doute, à part un léger trait de satire, qu'il y a des Égyptiens à Alexandrie? A Gadara, Méléagre, fils du Grec Eucratès, reçut une éducation tout hellénique. La philosophie et les lettres y florissaient. Nous venons de rappeler les noms de Ménippe et de l'épicurien Philodème, en même temps auteur d'épigrammes amoureuses. Avant Philodème, Méléagre avait été aussi philosophe et poète léger. C'est ce qu'il dit lui-même dans son épitaphe, en constatant qu'il a commencé par la philosophie et qu'il avait choisi celle de Ménippe. Cette première vocation, qui attache d'abord à la secte cynique celui qui sera le chantre élégant de la vie galante, ne doit peut-être pas beaucoup nous surprendre. Ménippe avait écrit des satires en prose et en vers, où sa fantaisie revêtait les idées sérieuses d'une forme enjouée. C'est ce qu'indique le surnom de *σπουδογελοῖος* qui est rappelé par Strabon[1]. Méléagre dit de lui-même dans une épigramme[2] qu'il a réuni le plaisant et le sérieux, *γέλωτα καὶ σπουδάν* : c'est, comme le remarque M. Ouvré, le même mot décomposé. On comprend que son esprit vif et léger ait

[1] XVI, 759. — [2] Anth. Pal., VII, 421.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pris volontiers la forme à laquelle est resté attaché le nom de Ménippe. Quels étaient la part et la valeur du sérieux dans ses écrits philosophiques, c'est ce que les deux seuls fragments qui sont venus jusqu'à nous [1] ne permettent pas de déterminer. En tout cas, ces études qui avaient attiré sa première jeunesse ne le retinrent pas longtemps; il se laissa bientôt séduire par la vie de plaisir et par le genre de poésie qu'elle inspirait ou qui s'accordait le mieux avec elle, et ces nouveaux goûts le prirent tout entier et pour toujours.

C'est surtout à Tyr qu'ils paraissent s'être développés. Il se transporta de bonne heure dans cette dernière ville, chassé sans doute de Gadara par la dure domination des Juifs qui s'y établit pour un temps vers la fin du IIe siècle. Son séjour à Tyr se prolongea pendant de longues années; puis, pour une cause inconnue, il la quitta, déjà avancé en âge, et, après des voyages sur mer, rendus plus pénibles, comme il nous l'apprend [2] par la crainte des pirates, que Pompée n'avait pas encore détruits, il vint définitivement se fixer à Cos, où il acheva tranquillement de vieillir et mourut dans la première moitié du premier siècle. Dans la ville phénicienne se fit en lui la révolution morale qui l'arracha aux leçons de la philosophie et chassa de son front, d'après ses propres expressions, « l'air majestueux de la sagesse, l'Auguste Souveraine [3] ». Le beau Myiscos accomplit ce changement :

> Je suis pris, moi qui jadis tournais en ridicule les orgies des jeunes gens malades d'amour. Éros, l'enfant ailé, m'a placé dans ton vestibule, ô Myiscos, avec cette inscription : Dépouilles arrachées à la Vertu. (Traduction de M. Ouvré.)

Myiscos eut à Tyr de nombreux compagnons ou successeurs. Une pièce (XII, 256), où est ingénieusement tressée une couronne de jeunes Tyriens, assimilés chacun à une fleur, et qui offre, par conséquent, une analogie frappante avec la pièce qui servit d'introduction à l'anthologie de Méléagre, suggère la pensée que le poète avait publié à Tyr, non pas, comme le supposait Reiske, une anthologie de ce genre de poésie érotique, mais, selon l'opinion de M. Ouvré, un recueil des poèmes qu'il avait écrits sur ses propres amours. En même temps le nombre de ses maîtresses, qui furent toutes des courtisanes, n'était pas moindre. Telle était la vie galante dans ces pays et dans ce temps. M. Ouvré s'occupe consciencieusement à répartir tous ces objets de la passion changeante de Méléagre entre Tyr, où habitèrent la plupart, et d'autres pays où il sé-

[1] Athénée, IV, 157, B. XI, 502, C. — [2] Anth. Pal., XII, 85. — [3] Anth. Pal., XII, 101.

journa en passant, comme la Pamphylie, et Cos, où l'âge n'avait pas changé ses goûts. Ce soin scrupuleux s'explique d'abord parce que les dates des amours du poète sont en même temps celles de ses œuvres, ce qui n'est pas indifférent pour la critique; ensuite et surtout parce que ces amours ne sont pas imaginaires. C'est sa vie même qu'il nous raconte à propos de ces personnages réels qu'il a aimés d'un amour plus ou moins sincère. De là souvent un accent de vérité qu'on ne retrouve pas au même degré chez d'autres poètes de l'Anthologie et que les élégiaques Alexandrins n'avaient guère pu mettre dans leurs volumineux recueils. C'est ce qui fait en même temps, pour une bonne part, sa valeur poétique.

Voici donc, d'une manière générale, à quelles dates il publie ses ouvrages. Après avoir écrit les Ménippées à Gadara, il composa et réunit pour le public, pendant son séjour à Tyr, un grand nombre de ses épigrammes; il fit à Cos son Anthologie, où il inséra tous ses vers. Le nom particulier des Ménippées peut avoir été, comme M. Ouvré l'infère, après Jacobs, du premier passage d'Athénée et d'une épigramme de Méléagre (VII, 418), *les Grâces*. Il ne faut pas oublier que les Grâces grecques, *Χάριτες*, sont des divinités de la joie et de la gaieté. On sait que l'Anthologie, le premier recueil général d'épigrammes qui ait été fait, s'appelait proprement la *Couronne,* nom qui s'explique par le préambule dont j'ai déjà indiqué la nature, et que cette première compilation suscita des imitations nombreuses qui se continuèrent pendant une longue suite de siècles jusqu'aux Byzantins Constantin Céphalas, qui était du dixième siècle de notre ère, et Maxime Planude, qui vivait au quatorzième. On sait aussi que c'est dans le manuscrit de Heidelberg, le *Palatinus,* qu'on retrouve, distribuée dans sept des livres qu'il contient, l'anthologie de Céphalas, et, par suite, celle de Méléagre, que Céphalas avait dispersée dans diverses parties de la sienne.

M. Ouvré a rapproché ces pièces éparses et en a tiré, avec les renseignements qu'on vient de lire, une image intéressante de la vie amoureuse du poète. Nous y voyons ces banquets où les jeunes gens se rencontrent avec leurs maîtresses, portent leur santé « en buvant leur nom mêlé au vin pur », écoutent les vers qu'elles déclament ou les airs qu'elles chantent sur la lyre asiatique, la pectis, tandis que leurs esclaves dansent avec le sistre et les crotales. « Quelquefois Méléagre, suivi d'une joueuse de flûte, donne, dans la nuit claire, une sénérade à sa bien-aimée. » Zénophile lui donne son portrait, et il la remercie par un madrigal. Ses entraînements sont vifs, mais ils changent facilement d'objet. Aux transports succèdent les dédains. Mais il ne se lasse pas de cette vie d'amour

et de poésie et la prolonge au delà de la vieillesse. Sans doute pourvu des biens de la fortune, il ne chante que pour son plaisir, sans être obligé d'attendre, comme Léonidas, que les marins et les campagnards de Tarente lui payent ses dédicaces pour l'aider à remplir sa huche, ni de compter, comme Archias et Philodème, sur la générosité de Lucullus et de Pison, leurs patrons romains. Il y a peu de dédicaces et d'épitaphes dans le recueil de ses épigrammes; il ne nous entretient guère que de ses galanteries.

Il semble que, dans de pareils sujets, la part de l'originalité n'ait pas pu être bien grande. On avait fait avant Méléagre beaucoup de petits vers. La poésie légère remontait au moins jusqu'à Anacréon et même jusqu'à Sapho et à Mimnerne; et, plus près du poète, l'abondance des Alexandrins s'était répandue sur cette facile matière; ils en avaient épuisé les idées et les formes. Tel est, du reste, un des caractères de l'art grec; s'il n'y en a pas de plus inventif, il n'y en a pas non plus qui se répète davantage; la variété n'est souvent que dans le détail et dans le tour. C'est ce qui a eu lieu, en particulier, dans l'épigramme, dont le fond était peu de chose. Le même poète s'y amuse à traiter plusieurs fois le même thème. Les exemples ne manquaient donc pas à Méléagre; il avait même pris soin de les réunir, puisqu'il avait eu l'idée de composer une anthologie. Dans son recueil, il avait réservé une place aux anciens poètes; mais il avait surtout inséré les œuvres plus récentes. Le préambule de la *Couronne* est rempli de noms d'Alexandrins (je désigne par ce nom ceux qui appartiennent à la littérature alexandrine, quelle que soit leur patrie), et c'est surtout parmi eux qu'il choisit ses maîtres, dont les principaux paraissent avoir été Léonidas de Tarente et, plus immédiatement, Antipater de Sidon. Il était donc initié à toutes les petites inventions d'un art ingénieux. Il a cependant son originalité. Elle consiste, comme nous l'avons dit, dans un accent de sincérité que prend quelquefois l'expression des sentiments personnels; elle est surtout dans la grâce et la vivacité de son esprit.

Entre Méléagre et ses maîtresses, il n'est question de fidélité ni d'un côté ni de l'autre et la jalousie n'a rien de féroce. Dans une pièce, il se contente de souhaiter à un rival heureux que la lampe s'éteigne pendant la nuit. Cependant il ne s'interdit pas la peinture des feux qui le consument, ni les plaintes sur son abandon, ni les reproches contre les parjures. C'est dans ces thèmes consacrés de la poésie amoureuse que se montre parfois, sinon un sentiment profond, du moins un mouvement naturel de colère ou de mépris : ainsi, dans l'épigramme 175 du 5e livre de l'Anthologie, où les marques d'une nuit de débauche sont notées

comme autant de preuves d'une trahison, et plus encore dans l'épigramme 184, qui est comme une scène prise sur le vif. Le plus intéressant peut-être de ces petits poèmes est celui où il pleure Héliodora, la femme qu'il paraît avoir le plus aimée avec Zénophile (VII, 476). Sainte-Beuve n'avait pas manqué de le traduire. Il avait traduit aussi un certain nombre de jolies pièces, d'une grâce souvent cherchée et subtile, mais qui se distinguent des badinages ordinaires de la poésie galante et qui étaient les œuvres d'un charmant esprit. Une est particulièrement séduisante par sa vivacité. M. Ouvré la traduit à son tour, et je reproduis à peu près sa traduction :

Dis-lui cela, Dorcas; dis-lui et redis-lui tout, deux et trois fois, Dorcas... Cours; ne tarde plus, vole... Un instant, un instant encore, chère Dorcas; attends un peu. Où cours-tu avant de tout savoir? Ajoute à ce que j'ai déjà dit... Mais plutôt (je déraisonne!), ne dis rien, absolument rien... Ou seulement... Non, dis tout; ne t'épargne pas à tout dire... Mais pourquoi t'envoyer, ô Dorcas? Me voici moi-même avec toi, et même en avant!

M. Ouvré étudie les divers aspects de Méléagre dans une suite de chapitres dont les titres sont peut-être un peu disproportionnés avec le sujet : L'Amour et les Idées morales, la Mythologie, le Sentiment de la nature, l'Invention poétique. On vient de voir à peu près ce que sont dans Méléagre l'amour et l'invention poétique. Quant à la mythologie, elle se borne à celle d'Éros, qui n'est pas le dieu des théogonies sérieuses ni de la religion, mais l'enfant gracieux et mutin dont les Alexandrins avaient depuis longtemps consacré le type, modèle de figurines plutôt que de statues. Le sentiment de la nature n'est pas non plus une source d'inspiration bien profonde pour un poète si attaché aux plaisirs de la ville. Il n'y a pas à s'arrêter beaucoup ni sur les fleurs qu'il prodigue dans ses vers, ni sur la mention de certains animaux : le coq qui annonce la fin d'une nuit d'amour; le moucheron qui murmure un message à l'oreille de Zénophile; le lièvre familier que Phanion a fait mourir pour l'avoir trop bien nourri; la cigale, très joliment décrite d'ailleurs, pour laquelle il cisèle deux épitaphes.

Il faut lire cependant ces chapitres, qui sont pleins de fines observations, ainsi que tout le livre de M. Ouvré, dont je n'ai donné qu'un aperçu fort incomplet. J'ai tenu surtout à indiquer les qualités d'un jeune helléniste qui me paraît capable de traiter avec la même supériorité des sujets plus importants.

Jules GIRARD.

La Faune entomologique des tombeaux. — Application de l'entomologie à la médecine légale, par M. Pierre Mégnin.

Autrefois et même jusqu'à une époque assez récente, lorsqu'on n'était point parvenu à reconnaître le mode de reproduction d'une espèce animale, on n'éprouvait nul embarras : on déclarait tout simplement qu'il provenait du limon ou de la chair corrompue. Il y avait une apparence favorable à cette idée lorsqu'on voyait un morceau de viande ou un corps inanimé se couvrir de ces vers que les pêcheurs à la ligne qualifient d'asticots. Il a fallu des expériences scientifiques pour faire connaître la vérité.

L'expérimentateur qui, l'un des premiers, mit en pleine lumière le mode de reproduction des insectes est le célèbre médecin d'Arezzo, qui naquit en 1626 et mourut en 1698, Francesco Redi. L'amour de l'étude et l'amour du vrai, qui toujours se confondent, animaient l'esprit de cet illustre membre de l'Académie de la Crusca. Redi a laissé un livre contenant le récit de ses expériences relatives à la génération des insectes. Le livre parut à Florence en 1668. Un proverbe, emprunté aux Arabes, placé en épigraphe, exprime le sentiment de l'auteur : « Celui qui fait des expériences accroît le savoir; celui qui est crédule augmente l'erreur », dit le proverbe.

Parmi les résultats des expériences du médecin d'Arezzo, ceux qui ont été cités le plus souvent sont relatifs à la naissance des mouches, dont les larves se repaissent de la chair corrompue. N'était-ce pas pour les crédules, gens fort dédaigneux de l'observation patiente, une preuve manifeste de la génération spontanée que la présence des vers sur les viandes, sur les cadavres d'animaux. Ces vers pouvaient-ils provenir d'ailleurs que de la substance même sur laquelle on les trouvait?

Redi assura que la chair en putréfaction, toujours envahie par des vers pendant la saison chaude si elle est exposée à l'air, est constamment à l'abri de toute atteinte de ces animaux si elle est conservée dans des vases clos. Il vit les vers de la viande, ayant pris leur croissance entière, se changer en pupes, d'où sortaient de grosses mouches bleues, vertes, noires à rayures blanches, et il vit de ces mêmes mouches déposer leurs œufs sur la viande, et de ces œufs naître des vers, où, pour parler exactement, des larves absolument semblables aux premières. Ainsi fut démontrée assez facilement l'origine de ces animaux, dont les apparitions constantes semblaient être sans explication possible.

A une date déjà lointaine, je m'appliquais à faire ressortir le rôle immense que jouent dans la nature certaines créatures infimes. En effet, à la suite d'épidémies, après une bataille, des milliers de corps jonchent le sol et vicient l'atmosphère, en répandant des odeurs pestilentielles. Alors surviennent les mouches, et leurs larves, dont le développement est très rapide, accomplissant leur œuvre, ne tardent guère à faire disparaître les corps dont la présence est toujours funeste.

Orfila avait déja signalé la présence des mouches durant la décomposition des corps; mais ce qui lui avait échappé, c'est le rôle successif des différentes espèces de mouches. Sur ce point, les observations de M. Mégnin feront la lumière d'une manière complète.

L'approche de la mort d'un être humain ou d'un animal, dans une saison où les insectes sont en pleine activité, est précisément signalée par la ténacité de certaines mouches à se poser sur la peau, et particulièrement au voisinage des ouvertures naturelles, et surtout des narines. C'est que certaines émanations leur indiquent déjà l'imminence d'un événement qui va leur procurer en abondance des aliments pour leur progéniture, et ces mouches s'acharnent déjà à vouloir pondre dans les narines, dans la bouche ou même dans les yeux.

Aussitôt après la mort, et avant même que les premières phases de la putréfaction aient produit des gaz dont l'odeur soit perceptible à nos sens, d'autres mouches différentes des premières se montrent. Enfin, aussitôt que l'odeur putride devient sensible, une troisième cohorte de travailleurs arrive et succède aux premières. En sorte que, quand on procède à l'ensevelissement d'un mort, pendant l'été, on enferme le loup dans la bergerie. La preuve que cela se passe ainsi, c'est que dans l'exhumation des corps inhumés pendant la saison chaude, on trouve à foison des coques de chrysalides de Diptères sarcophages, montrant que des myriades de larves de ces insectes ont travaillé comme sur des cadavres exposés à l'air libre.

Pour que des vers parfaitement développés fussent visibles sur un corps exhumé à une époque rapprochée de la mort, à une saison peu avancée et par une température aussi basse, il a naturellement fallu que la ponte de la mouche eût lieu immédiatement après la mort, sinon quelques instants auparavant.

M. Mégnin va faire l'histoire naturelle de ces mouches dans l'ordre de leur apparition, puis il continuera par celle des insectes qui sont appelés par les émanations de la fermentation butyrique à laquelle donne lieu la substance grasse des corps; puis par ceux qui sont appelés par la fermentation qu'il appellera caséine, parce qu'elle est tout à fait l'analogue

de celle qui produit le fromage dit *avancé;* il terminera par la description des insectes et des Acariens qui se repaissent des derniers restes d'humidité cadavérique, et enfin par les rongeurs qui font disparaître les restes des tissus desséchés qui adhèrent encore aux os, tels que les tendons, les aponévroses et les lambeaux de téguments momifiés. Il les groupera par catégories de travailleurs, c'est-à-dire qu'il réunira dans un même paragraphe ceux qui apparaissent dans la même période, qui opèrent ensemble, ou qui se suppléent, car tous les insectes dont M. Mégnin va parler ne se rencontrent pas à la fois sur le même corps; les espèces peuvent varier suivant les localités, le pays, la saison, mais elles n'en sont pas moins toujours caractéristiques d'une seule et même période.

Ces insectes sont des Diptères, des Coléoptères, des Micro-lépidoptères et des Acariens, et on trouve souvent des insectes de deux et même de trois de ces classes zoologiques travaillant ensemble, surtout vers la fin de la décomposition.

Ce sont les mouches qui commencent les opérations. Les premières qui se montrent appartiennent aux genres Musca et Curtonevra; elles sont promptement suivies par d'autres mouches des genres Calliphora et Antomyia. Ensuite survient un autre groupe formé de mouches d'un beau vert métallique : ce sont les Lucilia et les Sarcophaga. La décomposition à l'air libre dans nos régions tempérées, où l'atmosphère est toujours plus ou moins chargée d'humidité, tient le milieu par ses caractères entre celle qui affecte les corps inhumés dans les cimetières et la momification rapide dans les déserts des pays chauds, sous l'influence de la chaleur, ou dans ceux de l'Himalaya, sous l'influence du vent sec et froid qui y règne. Si, dans ces dernières conditions, il ne se forme pas d'adipocire, comme dans les cimetières, il se forme néanmoins, probablement, dit M. Bordas, des acides gras volatils, qui disparaissent peu à peu par l'évaporation intense à laquelle sont soumis les corps. A plus forte raison s'en forme-t-il dans les corps en putréfaction à l'air libre, dans nos régions, et même de l'adipocire en abondance chez ceux qui étaient doués d'un certain embonpoint. Ce qui le prouve, c'est l'arrivée à un certain moment, lorsque les Diptères sarcophages que nous avons décrits ont en quelque sorte terminé leur rôle, de trois à six mois après la mort, c'est l'arrivée, dit M. Mégnin, d'une troisième catégorie de travailleurs, connus pour être friands, tant pour eux que pour leur progéniture, de substances grasses qui ont subi la fermentation acide. Ce sont des Coléoptères du genre Dermestes et des Lépidoptères du genre Aglossa.

Peu après la fermentation butyrique dans les matières grasses, il s'en développe une autre dans les matières albuminoïdes, qui est une véritable fermentation caséique, car elle appelle les mêmes travailleurs que le fromage, dont le degré avancé est celui où se développe cette fermentation. Nous voulons parler de la mouche qui donne les vers du fromage, la *Pyophila casei*, et d'une mouche voisine, la *Pyophila petasionis* Duf.

Du cadavre d'un individu mort d'apoplexie ou d'anévrisme dans son fauteuil, et trouvé dans cette situation dans sa chambre au bout de dix mois, les larves de cette dernière mouche s'échappaient par myriades, et étaient facilement reconnaissables aux sauts caractéristiques qu'elles exécutaient; du reste, l'examen de la mouche obtenue à la suite des métamorphoses de ces larves a prouvé à M. Mégnin que c'est bien à un Diptère du genre *Pyophila* qu'il avait affaire.

En compagnie des larves de cette mouche, il a trouvé d'autres mouches du genre Anthomyia et de nombreux exemplaires de jolis Coléoptères des trois espèces de Corynètes occupés à humer les liquides acides qui s'échappaient du corps en question.

Aux fermentations butyriques et caséiques succède une fermentation ammoniacale composite, sous l'influence de laquelle se produit une liquéfaction noirâtre des matières animales qui n'ont pas été consommées par les travailleurs des précédentes catégories, et dont les émanations en appellent une cinquième série appartenant aussi aux Diptères et aux Coléoptères.

Les Diptères de cette cohorte sont des mouches inférieures, petites, rangées par les entomologistes dans la tribu des Acaliptères, qui a pour caractères le style des antennes d'un ou deux articles distinct, le front large chez les mâles et les femelles, les cuillerons nuls ou rudimentaires, la première cellule postérieure des ailes ouverte.

Les mouches de cette section peuvent être divisées en deux groupes, suivant leur manière de vivre : les unes recherchent les décompositions animales, les autres les substances végétales vivantes. Les premières seules intéressent; elles appartiennent aux genres Tyréophore, Lonchée, Ophyra et Phora.

Les travailleurs de cette catégorie achèvent d'absorber toutes les parties fluides dont le corps reste encore imprégné. Le résultat de leur action, c'est la dessiccation complète, ou la momification des parties organiques qui ont résisté aux diverses fermentations qui se sont succédé et dont l'ensemble constitue la décomposition.

Ceux qui surviennent alors sont des Acariens, fonctionnant à tous les

IMPRIMERIE NATIONALE.

âges; mais ce sont surtout les femelles ovigères qui opèrent avec le plus d'acharnement. L'action de certains Acariens est telle que, si les circonstances les font arriver sur un corps en même temps que les travailleurs des premières catégories, tout en laissant ceux-ci fonctionner dans les cavités splanchniques, ils pénètrent sous la peau dans le système musculaire, y pullulent à l'infini, tout en absorbant les parties fluides et le tissu propre de l'organe, en respectant le tissu conjonctif; et le cadavre sera réduit à l'état de momie sans passer par les différentes fermentations et en conservant ses formes extérieures mieux qu'une momie égyptienne.

Lorsque les membranes, les téguments, les tendons sont complètement desséchés, apparaissent les Dermestes, ceux-là mêmes qui rongent nos fourrures, nos tapis, et surtout les collections d'histoire naturelle. On croit généralement que les corps inhumés sont dévorés par les vers comme les cadavres à l'air libre, et cette idée, très souvent vraie, bien qu'invraisemblable, vient de ce que le vulgaire croit encore au développement spontané de ces vers. Nous savons cependant que ces prétendus vers sont des larves d'insectes, dont la pénétration sous terre, à une certaine profondeur, ne se comprend guère.

Ces insectes sont, comme on l'a vu, des Diptères, des Coléoptères, des Lépidoptères, plus les Acariens, dont les larves ne sont pas vermiformes et sont, du reste, presque invisibles à l'œil nu. M. Mégnin a montré que le dépôt de leurs œufs par ces insectes, sur les corps à l'air libre, ne se fait pas au même moment pour tous, qu'ils choisissent chacun un certain degré de décomposition, et que ce moment varie depuis quelques minutes jusqu'à deux ou trois ans après la mort, mais qu'il est tellement constant pour chaque espèce, et la succession de leur apparition tellement régulière que l'on peut, par l'examen des débris qu'ils laissent, apprécier l'âge des cadavres, c'est-à-dire remonter assez exactement à l'époque de la mort, ce qui a souvent une importance capitale en médecine légale.

Connaissant les lois qui régissent le développement des vers des cadavres, on était convaincu, avec tous les naturalistes, que l'expression poétique *les vers du tombeau* était l'expression d'un préjugé, et que tout cadavre renfermé dans un cercueil enterré à deux mètres de profondeur, mesure réglementaire, se décomposait et se réduisait en poudre, selon l'expression biblique, sous l'influence des seuls agents physiques et chimiques et des microbes de la fermentation putride. C'était une erreur, car, ainsi qu'il a été reconnu, les corps inhumés, au moins dans les conditions ordinaires, sont dévorés par des vers, tout comme ceux qui

sont abandonnés à l'air libre; seulement ces vers sont moins nombreux en espèces.

On doit d'avoir pu faire la constatation de ce fait à M. le professeur Brouardel, président de la commission d'assainissement des cimetières, qui, en cette qualité, avait fait faire des exhumations pendant l'hiver de 1886-1887 au cimetière d'Ivry, pour se rendre compte de l'état de décomposition de certains corps inhumés dans des conditions spéciales, et avait procuré à M. Mégnin l'occasion d'assister à ces exhumations.

Les corps en question avaient été enterrés à des époques connues, variant de deux à trois ans, et, sur chacun d'eux, M. Mégnin a pu faire une ample récolte de larves, de coques de nymphes et même d'individus adultes de diverses espèces d'insectes. Après leur détermination, il a reconnu que, si le nombre des larves qui dévorent les cadavres inhumés est très considérable en individus, par contre celui des espèces est très limité, beaucoup plus que sur les corps à l'air libre; plusieurs sont les mêmes dans les deux cas, mais il y en a de spéciales aux tombeaux, dont les mœurs, jusqu'ici inconnues, sont extrêmement intéressantes pour les entomologistes.

Les espèces d'insectes recueillies dans les bières exhumées, soit à l'état parfait, soit à l'état de larves, sont les suivantes : quatre espèces de Diptères : la *Calliphora vomitoria*, la *Curtonvera stabulans*, la *Phora aterrima*, et une Anthomycide du genre *Ophira;* deux espèces de Coléoptères : le *Rhizophagus parallelocollis* et le *Philonthus ebeninus;* deux Thysanoures : l'*Achorutes armatus* et le *Templetonia nitida*, enfin un jeune Jule indéterminé.

Les larves des Coléoptères et celles des Diptères ont un rôle très actif dans la décomposition des corps inhumés; mais, comme sur les cadavres à l'air libre, elles n'apparaissent que successivement. Sur des corps inhumés depuis deux ans, le rôle des larves de Calliphores et de Curtonèvres était terminé depuis longtemps, car leur activité s'était exercée dès la mise en bière; les Anthomyis leur avaient succédé; mais les larves des *Phora* venaient seulement d'accomplir leur travail, car leur métamorphose nymphéale était toute récente, et l'éclosion des adultes s'est faite dans des tubes où on en avait renfermé un certain nombre, trois ou quatre jours après, ce qui a permis de récolter un grand nombre de ces mouches à l'état parfait. Signalons, en passant, que c'est par myriades que les nymphes des *Phora* existaient sur les cadavres de deux ans; ils en étaient couverts, mêlés à une poudre brune composée uniquement du produit des déjections des larves. Il y avait certainement là un grand nombre de générations.

« Quant aux larves de Rhizophagus, elles étaient encore en pleine activité, et, dit M. Mégnin, nous en avons récolté un grand nombre de très vivantes ainsi que quelques individus à l'état parfait.

« Comment ces divers insectes arrivent-ils sur des corps inhumés à deux mètres de profondeur et enfermés dans des cercueils aux planches assez bien jointes?

« Nous devons dire tout de suite, relativement à ces cercueils, que l'humidité et la poussée des terres provoquent très vite une torsion des planches et que de larges voies de pénétration se produisent, ainsi que nous l'avons constaté. »

Un fait curieux a fait découvrir de quelle manière les larves de Calliphores et surtout de Curtonèvres arrivent sur les cadavres. Les corps inhumés pendant l'été seuls en présentaient des restes, tandis que ceux inhumés pendant l'hiver en étaient totalement dépourvus, bien qu'ils présentassent des chrysalides d'Anthomyies et de Phoras, et de nombreuses larves très actives de Rhizophages.

Ce fait prouve que les œufs de ces Diptères sont déposés dans les ouvertures naturelles avant l'ensevelissement et que les larves se sont développées ensuite dans la bière. Ces mouches sont en effet très communes dans les chambres des malades et dans les salles des hôpitaux pendant la saison chaude; elles disparaissent pendant l'hiver.

Quant aux *Phora* et aux Rhizophages trouvés en pleine vie sur des cadavres inhumés depuis deux ans, il faut forcément admettre que leurs larves proviennent d'œufs pondus à la surface du sol par ces insectes, attirés par des émanations particulières; que les larves qui sont sorties de ces œufs ont traversé toute la couche de terre qui les sépare du cadavre, et que, dirigées par leur odorat, elles sont ainsi arrivées à la surface du cadavre. S'agit-il de noyés, M. Mégnin montre que même des crustacés qui s'attachent aux cadavres immergés peuvent servir à déterminer approximativement l'époque de la mort :

« Le 23 juin 1851, on trouva un cadavre dans la rade de Marseille. Quelle pouvait être la durée de submersion?

« Les tissus du crâne et de la face étaient détachés et flottants, les articulations du coude droit, des deux poignets, des phalanges des doigts étaient plus ou moins largements ouvertes, les débris des vêtements qui recouvraient le cadavre étaient parsemés de coquillages plus ou moins solidement implantés. C'étaient des Crustacés cirrhipèdes (Marion et Jourdan). Ces animaux se fixent, vers les mois d'avril ou de mai, sur les objets flottants à la surface de l'eau. Ceux qui s'observaient sur le corps étaient de dimensions différentes, permettant d'affirmer qu'ils

appartenaient à deux générations différentes. D'après ces données, on dut admettre que le cadavre flottait depuis treize mois environ ; avec les quinze jours nécessités pour le retour à la surface du cadavre, d'abord profondément immergé, on a une durée de séjour dans l'eau d'environ quatorze mois. Ce fait démontre que dans de pareilles ciconstances encore la zoologie peut venir en aide à la médecine légale. »

Les phénomènes de la décomposition des cadavres, suivant qu'ils sont exposés à l'air libre ou suivant qu'ils sont inhumés, présentent des différences capitales ; le rôle des insectes dans le second cas est quelquefois beaucoup moins marqué.

Si la température atmosphérique, l'hygrométricité de l'air, la succession des saisons étaient constamment d'une régularité parfaite, de manière que la succession des fermentations fût elle-même parfaitement régulière, la loi de succession des *travailleurs de la mort* découverte par M. Mégnin serait d'une application pour ainsi dire mathématique, en tant, du moins, qu'il s'agirait de cadavres présentant des masses charnues du même poids, car il a été constaté que, dans de petits cadavres, les phénomènes de chimie biologique *post mortem* se succèdent sensiblement plus vite que dans les grands.

Il y a donc lieu de tenir compte non seulement du volume du corps, mais de toutes les causes qui peuvent influer sur l'activité des fermentations et, par suite, sur la rapidité de la succession des catégories de travailleurs. Le problème n'est donc pas aussi simple ni aussi facile à résoudre qu'on pourrait le croire.

M. Mégnin, venant à s'occuper des applications de ses études à la médecine légale, commence par rappeler une intéressante observation due au Dr Bergeret, faite à Arbois le 22 mars 1850, au sujet du corps d'un enfant nouveau-né qu'on avait découvert dans une cheminée. Le corps était momifié, comme il arrive lorsqu'il se trouve placé dans un milieu très sec où l'air ne se renouvelle pas. Tous les viscères étaient détruits ; pourtant l'examen des débris d'insectes permit de préciser très approximativement l'époque de la mort. Cependant les notions entomologiques de l'auteur étant insuffisantes, il n'est pas possible d'accorder une valeur à ses conclusions.

M. Brouardel, sollicité d'émettre un avis au sujet d'une momie d'enfant. s'exprimait ainsi dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale :*

« Nous fûmes commis, le 13 janvier 1878, par M. le procureur de la République à l'effet de procéder à l'autopsie d'un cadavre de nouveau-né, trouvé dans un terrain vague de la rue Rochebrune. Le cadavre est celui d'un enfant du sexe féminin. Il est complètement desséché. Il est

transformé en une véritable momie. Sur la peau et dans les cavités du crâne fourmillent une quantité d'Acariens, que l'on distingue nettement à la loupe, et de larves d'insectes. »

M. le Dr Brouardel ayant fait appel aux lumières de M. Mégnin, voici quel fut le résultat de l'examen : « La momie d'enfant est couverte d'une couche pulvérulente composée de dépouilles d'Acariens. A la surface du corps je n'ai pas trouvé d'Acariens vivants; mais dans l'intérieur du crâne, il y en avait une colonie nombreuse et pleine d'activité. Tous ces Acariens appartiennent à une seule espèce, le *Tyroglyphus longior*. Le moment où la momie d'enfant a été exposée à l'air est donc éloigné du moment actuel de trois mois au moins, plus le temps nécessaire à la formation des matières grasses, ce qui porte l'exposition à l'air à six ou huit mois au plus. »

Dans une autre circonstance, il s'agit du corps d'un enfant de sept ou huit ans, trouvé, dans le courant de l'année 1882, dans un caisse à savon, et complètement desséché, dans un logement du quartier du Gros-Caillou, qui avait été habité par sa mère, une femme de mauvaises mœurs.

Dans son rapport, M. Mégnin fait les déclarations suivantes :

« Au milieu des étoffes dont le corps était enveloppé, on trouve une quantité innombrable de coques de lymphes, ou chrysalides de Diptères. Presque toutes les coques sont vides; pourtant quelques insectes parfaits, morts au moment où ils allaient sortir de leur coque, permettent d'en déterminer l'espèce. Les plus grandes de ces coques ont été laissées par le *Sarcophaga laticrus* et les plus petits par la *Lucilia cadaverina*. »

Après l'examen des *Dermestes lardarius*, dont le nombre de dépouilles est assez considérable, M. Mégnin a constaté la présence d'Anthrènes et de nombreuses générations d'Acariens.

Ce sont donc deux belles saisons successives qui se sont passées depuis la mort du jeune enfant, qui, en conséquence, remonte à environ deux ans.

Le 26 janvier 1883, une ordonnance de M. Guillot, juge d'instruction, chargeait M. le Dr Descout et M. Mégnin de rechercher, s'il était possible, les causes ou tout au moins l'époque de la mort d'un enfant nouveau-né qu'on venait de trouver desséché au fond d'un placard, dans une maison du faubourg du Temple.

D'après l'examen des différents insectes qui avaient rongé le corps, M. Mégnin déclara que la mort remontait à environ un an et qu'elle avait eu lieu avant le printemps de 1882. La mère de cet enfant, qui était une servante, a avoué qu'il était effectivement mort au mois de fé-

vrier de cette année-là, et voici ce que M. Descout écrivait à M. Mégnin au mois de mars 1883 :

« . . . . . Je vous annonce que l'appréciation que vous avez faite de la date de la mort de l'enfant est tout à fait exacte. La mère de l'enfant a été arrêtée et elle a avoué être accouchée le 3 février 1882. »

Le 10 décembre 1888, on trouva dans une chambre de Paris, assis dans un fauteuil, le cadavre, en partie desséché, d'un homme qui avait probablement été frappé d'apoplexie. M. Mégnin fut chargé, par l'examen des insectes et de leurs débris, de déterminer approximativement l'époque à laquelle remontait la mort.

M. Mégnin estima que la mort remontait au milieu de l'hiver précédent, en janvier ou février.

Les renseignements obtenus par la police portent en effet que le sujet avait disparu après la première quinzaine de janvier.

Le 15 janvier 1890, M. Mégnin fut chargé d'examiner un cadavre d'enfant trouvé à la gare de Lyon, afin de déterminer l'époque à laquelle remontait la mort. Ce cadavre était entièrement desséché, réduit à l'état de momie. M. Mégnin acquit la preuve que deux hivers s'étaient écoulés depuis la mort de l'enfant et que cette mort remontait au moins à l'automne de 1888.

Le 15 mars 1890, sur l'invitation de M. le professeur Brouardel, M. Mégnin a procédé à l'examen d'une tête humaine coupée, enveloppée dans un jupon de laine et trouvée dans les colis de rebut de la gare de Bercy. M. Mégnin a pu reconnaître que la mort du sujet auquel appartenait la tête remontait à l'automne de l'année 1888.

Les circonstances dans lesquelles M. Mégnin put servir la cause de la médecine légale et venir ainsi en aide aux opérations de la justice sont si nombreuses que nous ne pouvons les énumérer toutes.

Au milieu de toutes les applications chaque jour plus variées de la science, nous croyons avoir suffisamment fait ressortir le caractère d'une de ces applications bien inattendue venant servir un puissant intérêt dans les sociétés humaines.

Émile BLANCHARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 11 février 1895, a élu M. Guignard, membre de la section de botanique, en remplacement de M. Duchartre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

F. Gregorovius. *Promenades en Italie,* traduit de l'allemand, avec une préface de Émile Gebhart, professeur à la Faculté des lettres de Paris, 1 vol. in-18 de xix-290 pages. Hachette et Cie, Paris, 1894.

L'*Histoire de Rome au moyen âge,* par Ferdinand Gregorovius, est un des grands monuments de l'érudition historique en notre siècle. Elle s'étend de la chute du premier empire romain au sac de Rome en 1527. C'est, avant tout, l'histoire de Rome, c'est-à-dire des révolutions dont Rome a été le théâtre, à partir de l'invasion des barbares; mais, du même coup, c'est l'histoire de la papauté, y compris celle d'Avignon, de la société féodale de Rome, des ordres religieux, des hérésies, puis des cités et des provinces de l'Italie, au point de vue des crises politiques. Gregorovius, qui a connu l'aspect pittoresque de Rome mieux qu'aucun autre archéologue, expose, pour chaque siècle, ou chaque période notable, l'évolution architecturale de la ville. Sous le titre d'*Années de voyage en Italie,* il avait réuni les études particulières sur les différents sites de la Péninsule qu'il avait faites en vue de sa grande histoire. De ce volume une personne de haute intelligence, écrivant notre langue d'une manière sûre, ferme et pourtant souple, et qui veut rester inconnue, a traduit cinq fragments du plus captivant intérêt : Le Ghetto, Subiaco, Ravenne, les monts Volsques, la campagne romaine. Elle a rendu, avec une exactitude que son sentiment poétique colore sans l'altérer, avec l'accent de quelqu'un qui aurait accompagné l'auteur pas à pas, le caractère des ruines, des temps, des paysages de cette Italie morte que la puissance évocatrice de Gregorovius fait apparaître vivante devant notre esprit. Je connais tel brillant artiste, revenu depuis bien des années de la Villa Médicis, qui, à la lecture de ce livre, a senti renaître agrandies, avivées, les fécondes

impressions de ses anciens voyages d'études. M. Émile Gebhart, un maître incontesté dans la science et dans l'explication des choses italiennes, a écrit pour ce volume une préface comparable, dans son genre, à ces ouvertures où les beaux opéras s'annoncent et s'éclairent tout entiers. L'auteur de l'œuvre qui a pour titre : *Autour d'une tiare,* revenait ici, une fois de plus, dans le domaine historique où il est comme chez lui. Le livre et l'interprète méritaient cet introducteur. C. L.

Catalogue des bronzes de la Société archéologique d'Athènes, par M. A. de Ridder, ancien membre de l'École française d'Athènes, 1894, in-8°. (Fascicule LXIX de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.*)

Les bronzes de la Société archéologique proviennent soit des fouilles mêmes de la Société, soit des collections formées en Grèce, soit enfin, et ce sont de beaucoup les plus nombreux, de dons et d'achats faits en Grèce même et surtout à Athènes. D'où il suit que, découverts, donnés ou achetés en Grèce, ils ont grande chance d'en provenir. Si l'on néglige d'insignifiantes exceptions, on peut donc regarder la collection entière comme composée de pièces purement grecques, à la fois de travail et d'origine. L'avantage est précieux si l'on considère les collections européennes, où les bronzes dont l'origine hellénique est certaine sont au contraire les plus rares et où, surtout en Italie, les œuvres ambiguës abondent, qui semblent sur la lisière de deux arts, grec d'une part, étrusque ou romain de l'autre.

Œuvre de longue patience, ce catalogue a été dressé avec un soin auquel rendra hommage la critique la plus exigeante. On y trouvera toutes les indications qu'elle réclame aujourd'hui de quiconque entreprend des travaux de cette sorte. Il n'y manque, et ce n'est pas la faute de l'auteur, que cette illustration continue dont le premier exemple a été donné par le catalogne de sculpture du Musée de Berlin, et que l'on retrouvera prochainement dans le catalogue des bronzes du cabinet de la Bibliothèque nationale, à Paris. M. de Ridder ne disposait pas des ressources que la libéralité de l'Académie des inscriptions a fournies à M. Babelon. Il n'a donc pu avoir l'ambition de joindre un croquis à la description de chaque monument. Tout au moins a-t-il bien profité de la permission qui lui a été accordée par son directeur de donner quelques figures ; les vignettes insérées dans le texte et les cinq planches en héliogravure reproduisent des types intéressants et des morceaux de choix. Une table très complète termine le volume et facilite les recherches.

Ce répertoire continue dignement une tradition qui avait été fondée à l'École française par Albert Dumont. Il mérite de prendre place à côté des excellents catalogues de diverses collections athéniennes qui lui ont été donnés jadis par MM. Collignon, Paul Girard et Jules Martha. G. P.

Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube, par MM. Alexandre Bertrand et Salomon Reinach. Ernest Leroux, 1894, in-8°.

Ce volume est le développement de quelques leçons professées par M. Alexandre Bertrand à l'École du Louvre. M. Salomon Reinach, que les soins qu'il donne, depuis plusieurs années, au Musée de Saint-Germain, ont si étroitement associé à tous les travaux et à toutes les recherches de M. Bertrand, a aidé son maître et ami à rédiger ces leçons, à classer et à vérifier tous les textes sur lesquels s'appuie cette exposition, à choisir et à commenter les monuments et à en tirer les conclusions qu'ils suggèrent. Il a ajouté aux huit chapitres dont se compose le livre proprement dit, sous le titre d'*Annexes,* plusieurs dissertations d'un vif intérêt, parmi lesquelles on remarquera surtout la critique du récit de Tite Live sur la migration gauloise et une étude intitulée *Le Bouclier d'Achille et les situles celto-illyriennes.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Cet essai est consacré à l'étude d'une civilisation qui est qualifiée par les uns de celtique, par les autres d'ombrienne et d'illyrienne, et dont les vestiges caractéristiques ont été recueillis tant dans la Gaule orientale que dans l'Italie septentrionale et sur le Danube. Au point de vue archéologique, abstraction faite de toute désignation ethnique, c'est la *civilisation du premier âge du fer* ou *hallstatienne*, à laquelle succède, dans les mêmes régions et dans d'autres plus éloignées, celle du *second âge du fer*, la *tène* des archéologues suisses et allemands, le *marnien* des archéologues français, le *late celtic* des savants anglais. Cette dernière civilisation, en Italie, appartient déjà au domaine de l'histoire écrite; mais le *hallstatien* fait encore partie de ce que Broca appelait la «préhistoire», les seuls documents littéraires où cette civilisation ait laissé des traces étant fournis, comme M. Reinach l'a montré dans l'annexe G, par les poèmes homériques.

On reconnaîtra partout ici ces qualités d'une critique à la fois mesurée et hardie que M. Bertrand a portée le premier, du moins en France, dans des études qui avaient, jusqu'alors, été trop souvent livrées à la fantaisie; on y retrouvera la méthode que M. Reinach, suivant la même voie, applique avec tant de succès à la description des riches collections qu'il a entrepris de faire connaître au public. Les deux auteurs ne s'interdisent pas les hypothèses, dont il leur serait impossible de se passer dans l'état actuel de nos connaissances; mais ils ne les donnent jamais pour des certitudes.

G. P.

ALLEMAGNE.

Die delphischen Hymnen. Untersuchungen über Texte und Melodien, von O. Crusius. Goettingen, Dieterich, 1894, 167 pages in-8°.

Cette dissertation a paru comme supplément au *Philologus*, t. LIII. Elle a reçu les divisions suivantes: Avant-propos. I. Le péan d'Aristote; 1. Texte et remarques; 2. Langue, Technique métrique, Mythe, Date. II. 1. L'hymne athénien, en vers crétiques, avec notes vocales; 2. Fragments d'une hymne en vers crétiques, avec notes instrumentales; 3. Fragment d'un hymne glyconien, avec notes instrumentales; 4. Notes, mélodies et rythmes; 5. L'auteur des hymnes et leur destination. Conclusion. Les notes instrumentales dans les papyrus d'Euripide. Texte musical grec, avec traduction en notes modernes. Corrections et additions.

L'auteur examine successivement les interprétations, les remarques et les corrections de MM. Henri Weil, Th. Reinach, Carl von Jan et H. Reimann, qu'il a fait suivre des siennes propres. Tantôt il est d'accord avec ces savants; tantôt il discute et combat leurs assertions; tantôt encore il met sa vaste érudition au service de leurs théories. C'est ainsi qu'il ajoute de lumineux rapprochements à ceux que M. Weil avait déjà réunis. La discussion, chez M. Crusius, est toujours courtoise. Ce travail apporte une importante contribution à la triple histoire de la littérature lyrique, de la mélodie et du rythme chez les anciens Grecs. En somme, l'auteur contredit rarement ses devanciers sur un point capital, et, si le fait se produit, il a toujours au moins un allié dans quelqu'un d'entre eux. Du reste, il ne prétend pas avoir dit le dernier mot sur les questions relatives aux trouvailles lyrico-musicales faites à Delphes par notre École française d'Athènes. Avant de mettre en relief l'importance des fragments delphiques dont il fait une nouvelle et minutieuse étude, il a dit (p. 1) et nous répéterons avec lui: «Freilich, noch viele Hände werden an diesen Fragmenten zu thun finden.»

C. E. R.

AUTRICHE.

Avicembrolis (Ibn-Gebirol) Fons vitæ, ex arabico in latinum translatus. Primum edidit Cl. Baeumker. Monasterii, 1895, 558 p. in-8°.

On n'avait encore pu parler de ce livre fameux que d'après d'assez rares manuscrits. M. le professeur Baeumker vient donc de rendre un important service aux historiens futurs de la philosophie en le publiant d'après des manuscrits laborieusement collationnés. Le texte arabe est, croit-on, perdu ; mais il existait en Espagne à la fin du XII[e] siècle, et fut alors traduit en latin par Jean Avendeath et Dominique Gundisalvi. C'est le latin de ces deux traducteurs qui nous est donné par M. Baeumker, et il y joint deux abrégés, l'un de l'israélite Schem-Tob ibn-Falaqara, l'autre, conservé dans la bibliothèque de Lilienfeld, d'un auteur inconnu.

L'influence du *Fons vitæ* fut très grande, chez nous, au XIII[e] siècle. Si les réalistes avaient finalement eu le dessus dans la controverse engagée sur la nature des genres et des espèces, c'est-à-dire sur la nature de la substance, Avicembron (de son vrai nom Ibn-Gabirol) l'emportait sur Aristote. Cela certes aurait été de très grave conséquence. C'est bien assez, c'est déjà trop que les chimères de cet Arabe aient troublé l'esprit inquiet et subtil de Jean Duns Scot.

M. Baeumker a fait succéder aux abrégés du *Fons vitæ* un *Index rerum* qui est un véritable modèle de patience germanique. Cette table des matières n'a pas, en effet, moins de 300 colonnes en petit texte. Nous n'avons pas besoin de dire que rien n'y est omis.

GRÈCE.

Δημώδεις κοσμογονικοὶ μῦθοι ὑπὸ Νικολάου Πολίτου. Fables cosmogoniques populaires, par Nicolas Politis. Athènes, Perri frères, 1894, 51 p. in-8°.

Cette brochure est une de celles qui ont été offertes par les professeurs de l'Université d'Athènes et d'autres historiens et philologues grecs à M. Ernest Curtius à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire. L'auteur a recueilli les légendes sur l'origine et la formation du monde qui se transmettent de bouche en bouche dans les pays de langue grecque. Tout en différant, comme de raison, pour les détails, la plupart s'accordent sur quelques points. D'abord le ciel, qui est aussi appelé Dieu, touchait la terre de si près que les hommes et les bêtes pouvaient l'atteindre. Outragé par les hommes, qui abusèrent de ce voisinage, Ciel se sépara violemment de Terre avec le secours de Mer ; mais Ciel ne tarda pas à se brouiller avec cette dernière, dont il contint la fureur au moyen de trois crins de cheval. M. Politis rapproche de cette étrange cosmogonie les récits des peuples de la Polynésie, de l'Asie, de l'Égypte. La ressemblance se réduit à un seul point, la confusion originelle des éléments du monde.

Une assez grande partie du mémoire est consacrée à la cosmogonie hésiodique. L'auteur essaye d'en expliquer certaines singularités par ces vieux récits populaires qui survivent encore aujourd'hui dans leur forme enfantine. Ce n'est cependant pas à la Grèce actuelle, mais à la Polynésie, qu'il demande la clef des mythes d'Hésiode. Quand le Ciel était couché sur la Terre, leurs enfants, et particulièrement les hommes, se trouvaient fort gênés. D'après les Polynésiens, ils éprouvaient le besoin de se dresser, et, afin d'y arriver, ils firent si bien de leurs pieds et de leurs mains qu'ils finirent par repousser le ciel jusqu'à la hauteur où il se trouve actuellement.

Les enfants d'Ouranos, dont parle Hésiode, éprouvaient la même gêne que les hommes primitifs de la Polynésie : écrasés par le poids du ciel, obligés de chercher un refuge dans les creux de la terre, ils eurent recours, afin de se dresser et de jouir de la lumière, à un moyen radical : ils empêchèrent Ouranos de s'abandonner désormais à ses transports amoureux. Rien de plus légitime, et si certains vers taxent les Ouranides d'impiété, ces vers appartiennent à un interpolateur. Quelque ingéniosité que l'auteur ait mise à la démonstration de sa thèse, il ne nous a pas convaincu. La castration, dit-il, n'était pas, à cette époque, un moyen de renverser un souverain ; mais alors qu'il nous dise de quel autre moyen Kronos se sert dans la *Théogonie* pour s'emparer du pouvoir. Les enfants d'Ouranos ne cherchent pas un asile dans les creux de la terre; c'est Ouranos qui les refoule dans le sein de Géa, à mesure qu'ils viennent à naître, et les empêche de voir le jour. En faisant ainsi, Ouranos se conduit absolument comme Kronos se conduira plus tard; à cette différence près que ce dernier, au lieu de les faire rentrer dans le sein maternel, les avale lui-même. Évidemment ils craignent, l'un et l'autre, d'être renversés par leur postérité, et ils essayent de perpétuer leur pouvoir. Laïos voulait faire mourir son fils; pour des enfants immortels, il fallait user d'un autre procédé. Aussi ce procédé était-il d'usage dans le monde des dieux. Zeus avala Métis avant qu'elle mît au monde un fils plus fort que lui. Plus heureux que son père et son aïeul, il réussit là où ils avaient échoué.

S'ils ne peuvent servir à l'interprétation d'Hésiode, les récits populaires recueillis ou rapprochés par M. Politis n'en sont pas moins intéressants et se recommandent à l'attention des folkloristes. H. Weil.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1895.

Essai de méthode en mythologie grecque. De l'origine des cultes arcadiens. Par Victor Bérard, ancien membre de l'École française d'Athènes (fasc. 67 de la Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes), in-8°. Paris, Thorin, 1894, 378 pages.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Des observations présentées dans le second chapitre du livre de M. Bérard, il résulte, si l'on accepte les vues de l'auteur, que les déesses arcadiennes eurent des attributs orientaux et des appellations empruntées aussi à l'Orient; celles-ci se retrouveraient en Grèce sous deux formes, tantôt traduites, tantôt conservées presque intactes sous une hellénisation tout extérieure. Si ç'avait été là, dans ce domaine, tout l'effet de l'influence exercée par les Phéniciens, on pourrait supposer que les Sémites ont laissé derrière eux, en Arcadie, seulement quelques symboles et quelques mots, éléments secondaires qui n'auraient pas joué, dans la formation de la mythologie arcadienne, un rôle plus important que n'en pourrait avoir, dans le développement du christianisme, telle statue païenne prise jadis pour une image de la Vierge, ou tel nom de dieu antique transformé par la piété populaire en nom de saint; mais les épithètes traduites semblent déjà indiquer que les Arcadiens prêtaient à leurs déesses la même puissance, les mêmes fonctions spéciales, les mêmes qualités que les Sémites aux leurs. D'où vient alors cette ressemblance,

[1] Voir les cahiers d'août, de novembre 1894 et de janvier 1895.

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui se marque ainsi dans les conceptions mêmes et dans leur expression sensible? « Les mythes ont-ils coexisté de part et d'autre dès l'origine, indépendants les uns des autres, bien qu'unis par les ressemblances nécessaires que l'on peut toujours signaler entre des produits similaires de l'esprit humain? Les Sémites n'ont-ils fourni aux Pélasges que l'expression plus parfaite de sentiments et d'idées que ceux-ci possédaient depuis longtemps?

« Cette supposition nous serait encore permise si les invocations traduites ne se rencontraient chez les Arcadiens qu'à l'état isolé, sporadique. Mais il semble que, loin d'être isolées et comme indépendantes, elles forment entre elles de vrais systèmes et des systèmes constants; elles se groupent le plus souvent en triades rituelles. Nous devons examiner, dès lors, si ces systèmes d'épithètes ne recouvrent pas un système de mythes [1]. »

Ce que tient donc à démontrer M. Bérard, c'est que l'on retrouve en Grèce, et particulièrement en Arcadie, pour peu que l'on sache l'y chercher, tout un système de mythes qui est emprunté à l'Orient sémitique; si cette preuve est fournie, la thèse sera mise au-dessus du doute, car, s'il peut se faire que, sans concert préalable, deux peuples aient employé à peu près les mêmes mots pour qualifier et pour invoquer leurs dieux, il est difficile de mettre sur le compte d'une de ces rencontres une concordance des mythes qui implique une même manière de concevoir les puissances suprêmes et leur action sur le monde. D'un peuple à l'autre, là où il n'y a pas eu de ces contacts qui provoquent des emprunts, les mythes diffèrent.

M. Bérard, se référant au chapitre qui précède, commence par rappeler que les déesses arcadiennes ont un caractère commun et constant, la triplicité; puis il cherche à établir que cette triple déesse a un triple époux, Zeus-Poseidon-Dionysos. Il trouve dans l'hébreu et dans les idiomes qui lui sont apparentés la forme première de la plupart des mots qui désignent en grec les boissons fermentées et les vases qui les contiennent, et il s'en prévaut pour affirmer que le premier plant de vigne a été apporté en Grèce par les Phéniciens, que par conséquent Dionysos est un dieu de provenance syrienne. Ceci posé, il rappelle que cette triplicité du dieu et de la déesse est conforme à tout ce que nous savons des théogonies sémitiques et il étudie successivement, à ce point de vue, tant en Grèce qu'en Assyrie, en Syrie, en Arabie et à Carthage, les *dieux du ciel*, les *dieux de la terre* et les *dieux des enfers*. D'ailleurs — nous re-

[1] P. 160-161.

produisons ici les assertions de l'auteur sans les discuter ni les critiquer — en Syrie comme en Grèce, ces triades se ramènent à l'unité. Dans la triade masculine, c'est un dieu triple et un que nous donne l'analyse. Zeus, Poseidon et Dionysos sont tellement liés l'un à l'autre que les épithètes du dieu infernal passent au dieu céleste, et les épithètes du dieu terrestre et marin au dieu infernal. Ces échanges d'épithètes ne se comprendraient pas si l'on avait affaire à trois dieux séparés. La triple unité est plus sensible encore dans la déesse. Le triple dieu et la triple déesse forment donc un seul couple divin, toujours identique au fond, mais qui change d'aspect, suivant que telle épithète ou tel attribut a dominé dans l'un ou dans l'autre. Partout, chez les Sémites, ce couple divin engendre un dieu-fils, un Verbe, pour prendre la terminologie de la théodicée platonicienne et chrétienne, qui forme avec ce couple la trinité rituelle. Ce dieu-fils auprès du dieu-père et de la déesse-mère, c'est Adonis à Byblos, Echmoun à Sidon, Melqart à Tyr, ailleurs Tammouz. Ce Verbe est d'ordinaire un jeune dieu-soleil. C'est ce Verbe des religions orientales qu'il s'agit de retrouver en Arcadie. Cette recherche fait la matière du chapitre IV, intitulé *Le dieu-fils*.

M. Bérard commence par étudier, sous ses différents noms, le *dieu-fils des Phéniciens;* puis il passe aux *dieux-fils des Arcadiens.* Il en trouve un dans le héros Arcas, que la légende arcadienne donnait comme fils au triple Pélasgos-Lycaon-Nyctimos et à la triple Kallisto-Thémisto-Mégisto; il en trouve encore dans les trois dieux-fils du panthéon hellénique qui ont été particulièrement adorés en Arcadie, Asklépios, Héraclès et Hermès; les autres dieux-fils, Héphæstos, Dionysos, Arès, etc., paraissent avoir été presque inconnus chez les Arcadiens, ou du moins n'avoir eu d'autels chez eux que fort tard, lorsque, d'une province de la Grèce à l'autre, les différences s'effacèrent, et que, comme les dialectes de la langue, ceux de la religion tendirent à disparaître et à se confondre dans la vague unité du syncrétisme final. Les mythologues distinguaient plusieurs Asklépios; mais tous ces Asklépios avaient des liens avec l'Arcadie[1]. Quant à l'Apollon *secourable* (*ἐπικούριος*), auquel a été élevé le beau temple de Bassæ, près de Phigalie, M. Bérard semble disposé à n'y voir, sous un autre nom, qu'une variante de ce même type du dieu guérisseur.

Héraclès ne passait pas pour être né en Arcadie; mais l'Arcadie est le théâtre d'un grand nombre des exploits que lui attribuait la légende, et les Arcadiens sont ses compagnons ordinaires dans toutes ses entre-

[1] Cicéron, *De natura deorum*, III, 22, 57; J. Lydus, *De mensibus*, IV, 90.

prises[1]. Quant à Hermès, c'est, par excellence, le dieu fils des Arcadiens, et, pour tous les Hellènes, Hermès est un dieu arcadien. C'est dans une caverne du Cyllène que Maia le met au jour. C'est un fils de Lycaon qui l'élève. « Il représente, dans le panthéon hellénique, une conception très voisine de celle du *Verbe* sémitique, pour ne pas dire la même conception. Il est par essence le messager divin, l'envoyé, le ministre des dieux, leur héraut, leur ange, *Διὸς κήρυξ*, *λάτρις*, *τρόχις*, *ἄγγελος ἀθανάτων*. Hermès, dira plus tard le stoïcien Cornutus, est le Verbe que nous envoyèrent les dieux du ciel[2]; cet ange règne à la fois dans le ciel, sur la terre et dans les enfers[3]. » Dieu céleste, il est le messager de Zeus, celui qui vole à travers les airs et que l'on adore sur le sommet des monts. Dieu terrestre, il est le fécondateur des champs et des troupeaux, le savant et le fort, qui sert l'humanité, *ἐριούνιος*. C'est lui, au témoignage des Phénéates, qui a inventé l'écriture[4]. Il a aussi fondé la société humaine; les Arcadiens disent que l'Hermès Phénéate porta en Égypte les premières lois[5]. C'est lui surtout qui a posé les règles des échanges et des traités, fixé les poids et les mesures, découvert l'or, inventé le commerce[6], enseigné l'astronomie[7]. Il est le voyageur et le marchand; il est aussi le dieu de la gymnastique et de l'agonistique (*ἀγώνιος*, *ἐναγώνιος*), qui a sa place marquée dans toutes les palestres. Dieu des enfers, il est le *psychopompe*, qui emmène les âmes sous la terre; il est l'ange de Perséphone, *ἄγγελος Περσεφόνης*[8]. Comme il donne la santé et la vie, il sème aussi la mort :

Tum virgam capit; hac animas ille evocat Orco,
Pallentes alias sub tristia Tartara mittit,
Dat somnos adimitque, et lumina morte resignat[9].

Frappé de la similitude des conceptions, M. Bérard n'hésite pas à reconnaître dans Asclépios, dans Héraclès, surtout dans Hermès, le dieu-fils, le Logos ou Verbe des théogonies orientales; mais il pressent l'objection que l'on pourrait lui adresser en se fondant sur le nombre nécessairement restreint des solutions que comporte le problème de l'origine des êtres; n'est-il pas possible que, sans s'être entendus, deux peuples soient arrivés à une seule et même solution? Afin de lever ce doute, il

(1) Diodore, IV, 36.
(2) Cornutus, III, édition Teubner, p. 20.
(3) P. 276.
(4) Cicéron, *De natura deorum*, III, 56.
(5) Cicéron, *De natura deorum*, III, 37, 56.
(6) Diodore, I, 75, 94.
(7) Manilius, I, 33.
(8) *C. Ins. Gr.*, 5816.
(9) Virgile, *Énéide*, IV, 242.

cherche à montrer que, pour Hermès tout au moins, on retrouve, en sus de l'identité du type, une similitude de symboles et d'attributs, une ressemblance matérielle avec le dieu-fils des Phéniciens.

Dans toute la Grèce, dit-il, Hermès est représenté le plus souvent par un cippe, que surmonte parfois un buste et qu'orne presque toujours un phallus en érection; ce cippe de l'âge classique n'est que la forme perfectionnée de la pierre brute ou à peine dégrossie, plantée en terre comme un *menhir* breton. Or ces cippes ne sont pas autre chose que les *ançab* ou *nçab* des Arabes, les *neçib* des Phéniciens, les *hammanim* des Hébreux, ces pierres sacrées que le Sémite adorait comme la représentation ou plutôt l'habitation de la divinité, *bet-el*, dont les Grecs firent *βαιτύλια*, les *bétyles*. Les pierres levées peuvent représenter le dieu-père, la déesse ou le dieu-fils; mais elles semblent avoir figuré le plus souvent le dieu-fils, l'ange de Baal et d'Astarté, *neçib malac-baal*, *neçib malac-astoret*. Le phallus est l'insigne de plusieurs dieux orientaux, par exemple d'Amon-ra, le jeune dieu-soleil de l'Égypte, et de Baal-Phegor, le dieu des Madianites.

Avec le phallus, Hermès a déjà, sur les plus anciens monuments, un autre attribut, le caducée. Dans le symbolisme classique, le caducée est une baguette droite, quelquefois ailée, toujours ornée de deux serpents symétriquement enroulés; mais, à l'origine, ce symbole, beaucoup plus simple, n'était qu'une hampe que surmontait un disque couronné d'un croissant, de façon à tracer une sorte de 8 ouvert par le haut, 8. Les monuments puniques, stèles et monnaies, nous offrent cette même forme du caducée. On peut se demander si le caducée de Carthage était un emprunt fait à la symbolique des Grecs ou si, grec et punique, ce symbole ne venait pas de la symbolique phénicienne. M. Bérard écarte, comme peu vraisemblable, la première hypothèse; mais il est obligé de reconnaître que l'on n'a jamais rencontré le caducée dans les monuments qui proviennent de la Phénicie proprement dite. Ne le trouvant pas là où il aurait eu tant d'intérêt à le découvrir, il en cherche l'origine en Chaldée et en Syrie; il y voit soit une réduction de l'arbre sacré, couronné du disque et du croissant, soit un souvenir embelli de la baguette, verge ou crosse, que l'Orient a toujours mise dans la main de ses dieux, rois, prêtres, devins et magiciens. Les serpents qui, sans qu'il puisse bien dire quand ni comment, sont venus s'enrouler autour de cette baguette, sont d'ailleurs, selon lui, un symbole que la Phénicie affectait au dieu-fils et que la Grèce lui a emprunté. Quant aux quatre ailes d'Hermès, il les compare aux quatre ailes que la mythologie orientale attachait aux épaules des grands dieux, pour exprimer leur activité et

l'étendue de leur puissance. Il se demande même si ce n'est pas de la Phénicie que sont venus le bélier et le veau de l'Hermès *criophore* et de l'Hermès *moschophore;* il se demande si, parmi les tombes de divers héros que l'on montrait en Arcadie, il n'en était pas un certain nombre qui avaient été, à l'origine, des sépulcres de l'Attis-Adonis. Enfin, les dernières pages du chapitre sont consacrées à des rapprochements, qui ne sont d'ailleurs que très sommairement indiqués, entre certains couples de dieux-fils que présente l'Arcadie et d'autres que nous offrent les cultes sémitiques. L'auteur n'insiste pas davantage quand, à propos de l'Hermès enfant qui, d'après l'hymne homérique, fait déjà de si grandes choses, il évoque l'image des dieux nains de l'Égypte et de la Phénicie, de Phtah, de Bes, des Patèques sculptés à l'avant des navires sidoniens. Il semble avoir hâte d'arriver à la dernière question qu'il ait à traiter, qu'il pose en ces termes : « A côté du triple dieu et de la triple déesse, les Arcadiens ont donc aussi connu l'Ange de Baal et d'Astarté, le Fils, un, double et triple tout à la fois; la triple trinité des Sémites est à l'origine de la religion arcadienne; mais cette triade de trinités ne nous est apparue qu'après un long effort d'analyse et d'hypothèses. La religion arcadienne, telle que nous la retrouvons aux temps historiques, diffère profondément des religions sémitiques que nous connaissons. . . Or cette différence peut nous être alléguée comme un argument décisif contre nos hypothèses. . . Pourquoi, quand et comment la religion primitive des Arcadiens fut-elle transformée en un polythéisme tout hellénique, si l'on veut s'en tenir aux apparences extérieures, tout différent à coup sûr des théogonies phéniciennes? Comment l'Un et le Bon, se manifestant dans le monde par trois trinités-unités, se brisa-t-il en mille dieux indépendants[1]? »

Ce changement, qui a fini par rendre méconnaissables, sous les noms qu'elles ont pris et les figures qu'elles ont revêtues dans le panthéon classique, les divinités orientales que les ancêtres des Hellènes avaient empruntées aux Phéniciens, ce changement profond qui a si longtemps dérobé à l'historien les véritables origines des cultes de la Grèce, M. Bérard l'explique, dans son cinquième chapitre, par les qualités et les tendances propres du génie grec, par son goût pour le raisonnement et pour l'analyse, par l'idée qu'il s'est faite de la religion, par l'habitude qu'il a contractée de trouver en lui-même la mesure de ses dieux comme de toute chose; il montre que, s'il y a eu un peuple qui ait fait ses dieux à son image, c'est bien le peuple grec. Par l'effet naturel de cette

[1] P. 310-311.

disposition si marquée, les dieux polymorphes et myrionymes de l'Asie se décomposèrent, chez les Arcadiens et chez les autres tribus grecques, en une multitude de divinités, de démons et de héros. La Vierge-Reine du ciel fut Héra, Artémis, Athéna ou Koré, suivant que tel attribut ou telle épithète faisait prévaloir la qualité de vierge, de reine ou de puissance céleste. L'Ange des dieux répartit ses fonctions et sa puissance entre Hermès, Apollon, Héraclès, Asclépios et peut-être Arès; il abandonna ses tombeaux divins à Myrtilos, Œpytos, Échéphron et Promachos. De la religion *sémitisée*, le rationalisme grec tira les cultes et les légendes que Pausanias rencontra chez les Arcadiens de son temps.

M. Bérard, se prévalant d'un texte très curieux d'Hérodote, où celui-ci rapporte ce qu'il a appris à Dodone au sujet des croyances des Pélasges et des emprunts qu'ils ont faits aux barbares[1], résume sa théorie dans cette série d'affirmations :

1° Il semble qu'en Arcadie il y eut, à l'origine, une religion pélasgique fort simple, dans laquelle Pan et Séléné, le soleil et la lune, étaient les seuls dieux adorés.

2° Dans une seconde époque religieuse, Zeus Lykæos remplace Pan sur sa montagne; une religion sémitique se répand et s'établit dans les cantons arcadiens.

3° Décomposée par l'esprit analytique des Hellènes, cette religion donne naissance au panthéon anthropomorphique des Arcadiens[2].

M. Bérard reprend ensuite séparément chacune des périodes qu'il a indiquées. Pour la période primitive, où les Pélasges n'étaient pas encore entrés en contact avec les Orientaux, il reconnaît que nous ne savons rien. Il essaie de se représenter la période où domina l'influence phénicienne, qui avait en Arcadie comme sa citadelle dans le camp fortifié de Lycosoura; il retrouve, en Arcadie même, dans le Péloponèse et dans la Grèce centrale, la trace d'autres de ces camps phéniciens (*machaneh*), dont le nom sémitique s'est conservé dans les noms postérieurs, diversement altéré par les parlers locaux (**Μυκῆναι**, **Μηκώνη**, **Μύκωνος**, **Μιγώνιον**, etc.); il énumère les moyens de propagande, tels que tabernacles portatifs, statues de culte grandes et petites, figurines en terre émaillée, objets de bronze et de métal précieux, boucliers décoratifs, coupes ciselées, à l'aide desquels les Phéniciens ont familiarisé les indigènes de la péninsule hellénique avec les types divins qu'ils avaient créés. Comment s'est opérée ensuite la lente transformation qui a donné à tous ces dieux et à tous ces cultes importés du dehors un

(1) Hérodote, II, 52. — (2) P. 323.

caractère ou du moins une apparence hellénique? Là, M. Bérard constate que ce travail a dû commencer de bonne heure pour l'Arcadie orientale, qui, par l'intermédiaire de Tégée, a noué, aussitôt après l'invasion dorienne, des rapports étroits avec Argos, qui est alors la ville la plus importante qu'il y ait dans le Péloponèse. Pour l'Arcadie occidentale, ce changement ne se serait produit que beaucoup plus tard, au temps des expéditions thébaines, quand fut fondée Mégalopolis. Partout, cette adaptation des mythes de l'Orient aux théogonies helléniques avait été favorisée et hâtée par la diffusion des épopées d'Homère et d'Hésiode, devenues le patrimoine commun de tous les hommes de race grecque, ainsi que par l'action des artistes d'Argos et d'Athènes, qui furent appelés en Arcadie pour y construire des temples et y ériger des statues; temples et statues reproduisaient les types que la plastique avait créés dans les villes où le génie hellénique avait depuis longtemps pris conscience de lui-même et marqué à sa propre empreinte les conceptions religieuses et leurs manifestations sensibles.

Dans les dernières pages de son essai, M. Bérard, sans discuter à fond la question, laisse voir que, selon lui, la méthode d'investigation et de comparaison qu'il a appliquée aux dieux, aux mythes et aux cultes de l'Arcadie, pourrait et devrait l'être, avec le même résultat et le même succès, à la plupart des dieux des mythes et des cultes du reste de la Grèce : « Presque tout l'Olympe grec, dit-il, est peut-être d'origine sémitique. » Les Hellènes n'auraient apporté en Grèce qu'une religion tout à fait rudimentaire, semblable à cette religion primitive des Pélasges, dont le Soleil et la Lune semblent avoir été les seuls dieux; mais, trouvant une religion sémitique et lui appliquant les procédés ordinaires de leur dialectique instinctive, ils en auraient tiré leur panthéon et la plupart de leurs légendes. Les noms mêmes des dieux, — sauf quelques-uns qui manifestement sont d'origine aryenne, Zeus par exemple, — les noms divins pourraient bien n'être, en dernière analyse, que des épithètes ou des noms communs devenus noms propres, mais traductions, à l'origine, d'épithètes et de titres sémitiques, ou même des noms sémitiques hellénisés, modifiés par la même prononciation populaire qui tira Aphrodite d'*Ashtoret*, Astynomé d'*Ast-Naama*, Pélasgos de *Péleg*, Mélikertès de *Melqart*, etc. [1].

Nous avons terminé cette analyse, qui ne paraîtra pas trop longue si elle a pu donner l'idée de tout ce que l'ouvrage renferme de recherches ingénieuses et savantes, de vues vraiment personnelles. C'est à peine

(1) P. 364.

s'il nous reste la place d'indiquer très brièvement les réserves et les objections que nous avons déjà, à plusieurs reprises, donné à pressentir. Pour les développer, il faudrait suivre l'auteur pas à pas et écrire un livre qui aurait presque la même étendue que celui de M. Bérard.

Nous avons admis, à peu près de tout point, l'explication que donne M. Bérard des faits qu'il expose dans les pages consacrées à Zeus Lykæos, et nous en avons fait ressortir l'importance; mais, dès le second chapitre, où il cherche à justifier des conclusions semblables pour les déesses adorées dans les cantons occidentaux de l'Arcadie, nous ne nous sommes plus senti sur un terrain aussi solide. Ces déesses, où l'auteur veut voir des déesses sémitiques qui, sous leurs noms grecs, auraient toujours gardé la marque ineffaçable et secrète de leur origine, l'auteur n'arrive à les définir qu'à l'aide de rapprochements établis entre elles et d'autres déesses adorées en Béotie, en Attique, dans toutes les provinces du monde grec. Beaucoup de ces rapprochements sont dignes d'attention; maintes observations et étymologies ici présentées donnent de la vraisemblance à certaines des assimilations proposées, et, en lisant ce chapitre, on incline à penser que, comme le Baal du Lycée, plus d'une Baalat a dû s'établir sur les monts et dans les vallées de l'Arcadie, pour y demeurer après le départ du peuple qui l'y avait introduite; mais déjà plusieurs des comparaisons instituées provoquent le doute, et surtout le lecteur est dérouté parce qu'il est sans cesse contraint à sortir de l'Arcadie et à suivre l'auteur dans les pointes que celui-ci pousse en tous sens, vers tous les sanctuaires de la Grèce où il croit apercevoir d'autres divinités étrangères ou reconnaître celles qui lui sont apparues sur les rives de l'Alphée, du Ladon et de la Néda. Dans cette course aventureuse, où le chasseur part à chaque instant sur une nouvelle piste et mêle sans cesse ses voies, M. Bérard ne peut faire, pour chacune de ces figures qui se lèvent devant lui comme au détour du chemin et sur les pas desquelles il se lance, ce qu'il a fait pour le Zeus du Lycée; il ne peut enchaîner méthodiquement les preuves et épuiser le sujet; il émet des conjectures plus ou moins séduisantes et ne s'y arrête pas; il suggère; il donne à entrevoir des possibilités, sans emporter la conviction.

Ce défaut est encore plus sensible dans les troisième et quatrième chapitres, intitulés *Les couples divins* et *Le dieu-fils*. L'auteur a presque perdu de vue l'Arcadie. Il fait effort, de temps en temps, pour s'y reporter; tout d'un coup, comme par acquit de conscience, il y revient brusquement; puis il repart pour entreprendre quelque autre excursion à travers le monde sémitique ou le monde grec, sans qu'on puisse jamais prévoir où il va mener le lecteur.

IMPRIMERIE NATIONALE.

C'est que, dès le second chapitre, il a, d'abord avec une certaine réserve, puis bientôt, dès le chapitre III, plus hardiment et plus ouvertement, commencé à produire la démonstration d'une thèse autre que celle qui était annoncée sur le titre du livre. S'il a commencé par vouloir démontrer l'origine phénicienne de certains cultes arcadiens, le résultat ainsi obtenu n'est, dans sa pensée, qu'un cas particulier de l'idée générale que l'on sent tout le temps présente à son esprit et qu'il insinue là même où il ne l'exprime pas ouvertement. Cette idée, c'est celle qu'il a laissé deviner dès son introduction[1] et qu'il a formulée, au cours du chapitre V, dans un passage que nous avons tenu à citer tout entier; c'est celle qui se résume dans ces mots : « Presque tout l'Olympe grec est peut-être d'origine sémitique. » Ici les objections se pressent en foule. Nous ne pouvons que les poser, sans entrer dans le détail.

En premier lieu, il n'est pas douteux que la conclusion ne dépasse singulièrement les prémisses; celles-ci ne la justifient pas. Ce que l'auteur a prouvé pour le Zeus Lykæos, ce qu'il a rendu vraisemblable pour certains autres types divins, c'est que les religions et les cultes de l'Arcadie contiennent des éléments qui paraissent d'origine sémitique; mais, pour donner une valeur sérieuse à l'affirmation où aboutit cette enquête, il faudrait deux choses :

1° Démontrer que le cas est le même pour d'autres divinités, telles par exemple que Zeus et Apollon, la Déméter éleusinienne et Hestia, dont il n'a pour ainsi dire pas été question dans cette étude;

2° Démontrer qu'il n'y a rien de fondé dans les rapports que l'on a cru trouver, en s'appuyant sur la comparaison des noms et des mythes, entre plusieurs des dieux de la Grèce et ceux qu'ont adorés les peuples qui, comme les Hindous et les Iraniens, n'ont pu aller puiser à la source phénicienne.

Alors, mais alors seulement, quand M. Bérard aura fourni ainsi à la fois la preuve positive et la preuve négative que nous avons le droit de lui demander, il pourra, sans être taxé de témérité, émettre et prétendre imposer la doctrine qui lui est chère.

Jusqu'à ce qu'il ait rempli cette double obligation, nous sommes fondé à refuser d'admettre ces assertions, à les écarter par ce que l'on appelle, dans la langue de nos assemblées délibérantes, la *question préalable.* Nous n'irons pas au fond du débat; mais on nous permettra de présenter ici quelques considérations préliminaires qui donnent lieu de douter que l'on arrive jamais, par une suite de remarques et d'inductions qui puis-

[1] P. 10.

sent être avouées par une critique sévère, à établir la proposition que M. Bérard a formulée dans les dernières pages de son livre.

La première de ces réserves, c'est l'auteur lui-même qui nous la suggère. Voici comment il s'exprime à propos de la méthode que suivent les *folkloristes*. « Le sol et le sous-sol de la Grèce mythologique, dit-il, sont composés d'une infinité de formations successives. Si le *folklore* peut nous en expliquer quelques-unes, il ne paraîtra point qu'il y ait trop d'audace à essayer d'un autre procédé pour en expliquer quelques autres [1]. » Là M. Bérard a entrevu la vérité. Ce n'est pas une explication unique, quelle qu'elle soit, que comporte un ensemble aussi complexe que cette civilisation grecque, qui s'est trouvée à un certain moment, après le siècle d'Alexandre, résumer, pour le transmettre à la société moderne par l'intermédiaire des Romains, tout le travail utile du monde antique. Pas plus que l'industrie et l'art de la Grèce, sa religion n'a été l'œuvre d'un seul facteur. Lui-même, M. Bérard accorde beaucoup à l'originalité du génie de la Grèce; ne reconnaît-il pas, en effet, que ce génie, par sa vertu propre, par des procédés de raisonnement et de critique dont l'habitude et la pratique subsistent encore, nous dit-il, chez les Grecs d'aujourd'hui, a transformé tout ce qu'il a reçu, a défini, en les rendant intelligibles et en les ramenant à la taille de l'homme, en leur prêtant ses traits, les types colossaux et confus que l'Orient lui avait transmis? Le mécanisme de cette opération et ses résultats se comprennent mieux si l'on admet que, pendant toute sa durée, les Grecs avaient déjà sous les yeux, comme des modèles auxquels ils travaillaient à conformer ces types exotiques, leurs dieux nationaux, ceux qui avaient présidé à leurs longues pérégrinations, jusqu'au temps où, enfin établis, pour toujours, sur les rivages de la mer Égée, ils se sont trouvés en contact avec la civilisation orientale.

Je consens que l'on écarte ces assertions de la linguistique comparative dont, comme le rappelle M. Bérard, l'autorité a été si fort battue en brèche dans ces dernières années. Il y a pourtant tout au moins une des formes de la religion primitive des Grecs qui est certainement antérieure à toute relation avec les Phéniciens, c'est celle qui a laissé sa trace partout marquée dans les rites funéraires, dans la constitution, dans les lois de la cité, c'est le culte du foyer et celui des ancêtres, intimement unis l'un à l'autre par un lien que Fustel a mis en lumière, dans son admirable livre, *La Cité antique*. On sait que les prescriptions et les usages nés de ces croyances se retrouvent, à peu près pareils, chez les

[1] P. 45.

Hindous, les Iraniens, les Grecs et les Romains. Si le fétichisme initial a pris, par un développement spontané, cette forme identique chez tous ces peuples de même race, pourquoi les Grecs, seuls dans la famille aryenne, se seraient-ils montrés incapables de s'élever, par leurs propres forces, au degré supérieur, de monter du fétichisme à l'astrolâtrie, sa forme la plus haute, puis de concevoir des êtres en qui se résumaient et se personnifiaient les puissances et les lois de la nature? Pourquoi, comme les Hindous et les Iraniens, n'auraient-ils pas, avant d'avoir subi une influence étrangère, créé un polythéisme dont, plus tard, les éléments se seraient combinés avec ceux d'un autre polythéisme, de celui que les Grecs, quand leur horizon s'élargit, rencontrèrent chez les peuples de l'Asie Mineure et de la Syrie avec lesquels la guerre et le commerce les mirent en rapport? Dans le panthéon si riche et si varié que s'est donné la Grèce, il y a eu des indigènes et des étrangers naturalisés. A priori, cette hypothèse paraît bien plus conforme aux lois de la vie et bien plus vraisemblable que celle de cet emprunt en masse qui est supposé par M. Bérard.

Les origines des créations religieuses de la Grèce, nous les atteignons difficilement, parce que les monuments de la période primitive sont muets, l'écriture n'étant pas alors en usage. Mais, pour se faire une idée de ce qui s'est passé dans ce domaine, on n'a qu'à considérer les seuls produits de cette civilisation qui soient arrivés jusqu'à nous, ceux de l'industrie et de la plastique mycéniennes. Or, dans les monuments de cet art très particulier que nous ont révélés les fouilles de Troie et de Théra, de Mycènes et de Tirynthe, d'Ialysos, d'Orchomène et d'Amyclées, la part de l'influence orientale est très restreinte. Dans les plus vieilles couches d'*Hissarlik*, il n'y a pour ainsi dire aucune trace de cette influence. Elle ne se devine qu'à une ou deux figurines de plomb, qui reproduisent un type tiré de la Chaldée, et à l'emploi de quelques matières premières, comme l'ivoire, qui n'ont pu arriver jusqu'en Troade que par des intermédiaires en relation avec l'Égypte ; mais ce que l'on constate partout, c'est un effort autonome de l'esprit qui s'applique à satisfaire, au moyen de la pierre, de l'os et de la terre cuite, les besoins élémentaires de tribus occupées à sortir de la barbarie. Dans les îles, de nombreuses sépultures, qui appartiennent à une époque très reculée, ont livré un mobilier funéraire d'après lequel on peut reconstituer toute la vie des premiers habitants de l'Archipel; or celui-ci ne renferme pas cette pacotille phénicienne qui se rencontrera, en si grande abondance, dans des tombes très postérieures, comme celles de Camiros, de l'Étrurie et de la Sardaigne. Il y a bien là un type, celui de la déesse nue, les

mains posées sur les seins, qui semble être de provenance syrienne; mais c'est dans le marbre des îles qu'ont été taillées ces images grossières et l'exécution en est assez maladroite pour que l'on ne puisse en attribuer la paternité aux Phéniciens, qui, dès la première heure, ont été à l'école de l'Égypte. Ces insulaires travaillaient aussi le métal. Ont-ils reçu de voisins plus avancés les procédés dont ils se servent? Peut-être; mais, en tout cas, les formes qu'ils impriment au bronze ne sont pas copiées sur des modèles égyptiens ou chaldéens. A Mycènes et à Tirynthe, on a signalé quelques objets qui viennent sûrement de l'Égypte ou de la Phénicie, ceux par exemple qui sont en faïence émaillée; il y a eu importation de certains types et de certains procédés, tels que ceux de l'incrustation sur métal; mais, pris dans son ensemble, le style du décorateur mycénien se distingue à première vue de celui du décorateur de Sidon, de Memphis ou de Ninive. Ce style est vraiment personnel et singulier. L'artiste de Mycènes interprète à sa manière la forme vivante. Il a été le premier à se composer un répertoire de motifs empruntés à la faune des mers. Quant à la plante et à la fleur, le parti qu'il en tire n'est pas le même que celui qu'en ont tiré d'autres ornemanistes. Il en est de même pour l'architecture; le type de la tombe et celui du palais sont bien la propriété du constructeur mycénien; il ne les a pris à personne. Dans tout cet art préhomérique, sous quelque aspect qu'on l'envisage, la part de l'originalité est bien plus considérable que celle de l'emprunt.

Voulons-nous descendre plus bas, dans la période qui s'ouvre par la chute des antiques royautés achéennes, ce qui domine alors, dans la décoration des vases et des objets de métal, c'est ce que les archéologues appellent le *style géométrique*. Il paraît avoir été apporté en Grèce par les tribus qui y ont pénétré en venant du nord; les motifs qui caractérisent ce style, on les retrouve, à peu près pareils, en Grèce même et en Italie, sur les deux versants des Alpes et dans la vallée du Danube. C'est plus tard seulement, bien après le temps où s'acheva l'épopée, vers le huitième et le septième siècle, que l'influence des modèles orientaux se marque d'une manière très sensible dans les monuments de tout genre. Si, jusqu'à cette heure, l'élément indigène, tout en profitant des suggestions qu'il recevait de l'étranger, est resté si fort et si prépondérant dans les produits de l'art et de l'industrie, comment admettre que, dans l'ordre des conceptions religieuses, l'apport de cet élément ait été presque nul, que la Grèce ait tiré du dehors presque tous ses dieux et presque tous ses cultes? L'hypothèse de M. Bérard ne repose que sur des ressemblances de nom et de rite qui prêtent toujours plus

ou moins au doute. Mais l'archéologue fonde ses assertions sur des ouvrages de la plastique qui lui ont été conservés et mis en main par une chance inespérée; s'il y a contradiction entre les deux théories, toutes les présomptions ne sont-elles pas en faveur de celle des deux qui peut invoquer le témoignage des documents les plus certains et les moins sujets à contestation?

Enfin à quelle époque les Grecs, qui n'auraient eu jusqu'alors qu'une religion très élémentaire, auraient-ils adopté ainsi, en bloc, tout un personnel de dieux étrangers? Il faudrait que ce fût avant la naissance de l'épopée; car, dans celle-ci, les dieux ont déjà le caractère que M. Bérard indique comme la propre marque du génie de la Grèce; ce sont des personnes, des hommes plus grands, plus forts et plus beaux que ceux qui vivent sur la terre. Sans doute, l'épopée n'a reçu sa dernière forme que vers le xe ou le ixe siècle; mais tous ceux qui l'ont étudiée de près sont d'accord aujourd'hui pour reconnaître que l'Iliade et l'Odyssée représentent le dernier terme d'une longue élaboration, que les chants qui les composent remontent, par leur fond, à la période qui a précédé l'invasion dorienne, à ce que l'on nomme l'âge achéen ou mycénien; nous voici reportés ainsi vers le xiie ou le xie siècle tout au moins.

D'autre part, c'est vers le xve siècle que, d'après les documents égyptiens, on s'accorde à placer les débuts de l'industrie et de la marine phéniciennes, au temps des Ramessides. Étant données les pratiques d'une navigation qui ne connaissait pas la boussole et qui ne procédait que par lentes et successives étapes, les Phéniciens ont bien dû mettre un siècle ou deux pour arriver jusqu'à la Grèce continentale, en passant par Cypre et Rhodes, en créant le long des côtes de l'Asie Mineure et dans les îles, des comptoirs fortifiés qui leur servaient de point de départ pour pousser plus loin leurs explorations. Quand ils ont atteint le Péloponèse, ils y ont trouvé une civilisation qui avait déjà son outillage spécial, et son originalité très réelle. Si, malgré quelques emprunts faits à l'Orient, l'art achéen n'est pas un art d'imitation, un dialecte des arts orientaux, il est permis de croire que, chez ces tribus, la religion n'était pas moins formée, moins avancée que la plastique. Dans ce qui reste des peintures qu'ont exécutées, sur les murs des palais, les artistes de Tirynthe et de Mycènes, des figures de pierre, d'argile ou de bronze qu'ils ont modelées, des intailles qu'ils ont gravées pour les chatons de leurs bagues, on a cru entrevoir certains types divins; or, parmi eux, il n'en est qu'un qui ait un caractère franchement asiatique : c'est celui de la déesse nue qui se presse les seins. Les autres, celui du dieu couvert de l'égide, qui brandit la

lance, celui de la déesse qui joue avec les fauves, s'expliqueraient par la mythologie homérique.

Entre le moment où les Phéniciens ont pu aborder en Argolide et celui où le monde divin de la Grèce se montre d'abord esquissé dans l'art achéen et bientôt après constitué dans l'épopée, nous ne trouvons pas la place de cette période pendant laquelle les trafiquants phéniciens auraient imposé à un peuple presque sans dieux tout un système de conceptions théogoniques, toute une série de noms divins que ce peuple aurait commencé par accepter tels quels, quitte à les modifier plus tard. L'art des Grecs primitifs n'a jamais été un art purement phénicien; nous ne croyons pas non plus que jamais la religion qui a répondu à leurs inquiétudes et à leurs curiosités ait été, même pendant un temps plus ou moins court, tout exotique d'esprit et de forme, toute d'importation phénicienne.

Ce qui est vrai, c'est que, soit pendant la période mycénienne, soit pendant la période, plus mal connue quoique moins ancienne, qui va de l'invasion dorienne au VIIIe siècle, les tribus grecques, Pélasges, Achéens, Ioniens, ont beaucoup emprunté, dans la religion comme dans l'art et dans l'industrie, aux vieilles civilisations de l'Orient, à celle de la vallée du Nil et à celle de la vallée de l'Euphrate. Il n'est pour ainsi dire pas un historien qui nie aujourd'hui ces relations et qui ne cherche à évaluer l'action qu'elles n'ont pu manquer d'exercer sur le développement du génie grec et sur la marche qu'il a suivie. Aussi M. Bérard aurait-il pu se dispenser de prendre, dès le début de son œuvre, le ton d'un homme qui s'apprête à lutter contre des préjugés très puissants et très enracinés[1]. On dirait un assiégeant qui se prépare à frapper du bélier une porte épaisse et fermée de triples verrous; mais cette porte qu'il veut enfoncer est ouverte depuis longtemps. M. Clermont-Ganneau a signalé de curieux exemples de l'implantation et de la persistance des mythes syriens dans le Péloponèse[2]. Ernest Curtius a fait aux influences orientales, dans le développement de la religion grecque, la part presque aussi belle que la fait M. Bérard, et il a sur celui-ci l'avantage de montrer que ces influences ne se sont pas exercées par le seul intermédiaire des Phéniciens, mais qu'un autre courant, dont l'action n'a peut-être pas été moins forte, est arrivé jusqu'à la Grèce par les vallées occidentales de l'Asie Mineure, par Éphèse et Milet[3].

(1) P. 7-10.

(2) Clermont-Ganneau, *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse* (*J. asiat.*, 5e sér., X, p. 157; XII, p. 237).

(3) Ernest Curtius, *Histoire grecque*, traduction française, t. I, p. 60-67 et, pour plus de détail, l'essai du même auteur, intitulé *Die Griechische Gœtter*

La thèse de M. Bérard n'est donc pas aussi nouvelle, aussi hardie qu'il paraît le croire; elle ne l'est ni par la méthode qu'il applique, ni par les conclusions auxquelles cette méthode le conduit. Ce qui lui appartient en propre, c'est ce qu'il a mis de trop général et de trop absolu dans ses affirmations. Nous ne saurions pourtant regretter qu'il ait entrepris cette recherche. S'il n'est pas l'inventeur de la doctrine qu'il expose, il apporte à l'appui de cette théorie bien des observations ingénieuses, bien des rapprochements suggestifs et piquants. D'une étude attentive et très personnelle du terrain, des monuments et des mythes de l'Arcadie, il a tiré tout un chapitre, encore inédit, d'une histoire mal connue, dont il retrouve quelques pages perdues; il fait mieux comprendre comment s'est exercée en Grèce l'action des Phéniciens et quels ont été les effets utiles de leur propagande mercantile et religieuse. On ne pourra plus toucher à ce sujet des rapports de la Phénicie et de la Grèce sans prendre en très sérieuse considération les remarques et les idées de M. Bérard; il en restera beaucoup, alors même que l'on en aura déduit tout ce qui peut passer pour téméraire et exagéré. Plus d'une des interprétations et des assimilations qui sont ici proposées ne tardera point à tomber dans le domaine public.

La valeur de cet essai n'est d'ailleurs pas seulement dans les résultats acquis, dans la preuve fournie que les Phéniciens ont, à une certaine époque, circulé du golfe de Laconie à l'embouchure de l'Alphée, à travers les défilés des montagnes arcadiennes, et qu'ils ont laissé dans tout le sud-ouest de la Grèce des traces persistantes de leur passage et de leur séjour. L'ouvrage se recommande par d'autres mérites, qui en rendent la lecture très attachante. Il est écrit avec une vivacité toute juvénile, qui a son charme; on y sent partout combien l'auteur s'est intéressé à son sujet. On ne peut s'empêcher de souhaiter qu'il n'abandonne pas ces études d'histoire religieuse où, du premier coup, il a marqué sa place. Il possède la plupart des qualités qu'elles exigent, une grande puissance de travail, le goût des questions obscures et difficiles, la finesse d'analyse, une certaine subtilité qui saisit et démêle des rapports cachés à première vue. Nous lui demandons de devenir plus exigeant pour lui-même, d'appliquer plus rigoureusement les méthodes qu'il préconise, de se laisser moins aisément séduire par des étymologies spécieuses et ha-

lehre vom geschichtlichen Standpunkte (*Preussische Jahrbücher*, t. XXXVI). Je ne sais pourquoi Curtius n'a pas inséré cet article, un des plus riches d'idées qu'il ait écrits, dans le recueil qu'il vient de publier sous le titre de *Gesammelte Abhandlungen*, 2 vol. in-8°, Berlin, 1894. J'ai jadis donné une analyse assez étendue de cette étude dans la *Revue archéologique*, 1872, p. 408.

sardées[1]; nous lui demandons surtout de ne pas chercher à simplifier outre mesure, à tout expliquer par un seul principe. S'il sait, à l'avenir, embrasser les choses dans toute leur complexité, dans toute la diversité de leurs origines, servi par l'exhumation de ce monde mycénien qui a fait à l'histoire grecque un si large arrière-plan, servi par le progrès des études sémitiques, auxquelles le *Corpus* que publie l'Académie des inscriptions fournit des matériaux si authentiques et si bien classés, M. Bérard pourra beaucoup ajouter au peu que nous savions sur la genèse et sur l'évolution de la pensée religieuse du peuple grec, de ses cultes et de ses symboles. Par ce qu'il nous donne comme par ce qu'il nous promet, cet essai comptera, nous n'en doutons point, dans la série des travaux qui feront avancer l'enquête que la science contemporaine poursuit à l'aide d'instruments qui manquaient à nos prédécesseurs, par des méthodes d'analyse et de comparaison dont ils n'ont pu avoir que le pressentiment.

GEORGES PERROT.

LA VIE ET L'ŒUVRE DE PLATON, par M. Ch. Huit, professeur honoraire de l'Institut catholique de Paris. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Thorin et fils éditeurs, 1893, 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Malgré des efforts méthodiques et prolongés, malgré l'emploi constant de toutes les ressources de l'érudition, M. Ch. Huit a dû, nous l'avons dit, se résigner à ne présenter que comme probables beaucoup de détails de la biographie de Platon. Sur la date de composition, la publication, la succession chronologique, la transmission, l'authenticité des *Dialogues*, si notre auteur est parfois arrivé à la certitude, le plus souvent,

(1) Comme par exemple quand M. Bérard prétend rattacher le nom Ὀρχόμενος à la même racine qu'Ἠριγόνη, à la racine que forme la première partie d'un des surnoms d'Astarté, *Erek-Hayim* (p. 180-182), ou lorsqu'il veut faire dériver du phénicien *Kart* (ville) le nom de la ville grecque Chalcis (p. 328).

(2) Pour les deux premiers articles, voir les cahiers de septembre et octobre 1894.

IMPRIMERIE NATIONALE.

faute d'informations assez nombreuses ou assez sûres, il lui a bien fallu se contenter de conjectures et de vraisemblances. Mais il a embrassé avec tant de patience et examiné avec tant de scrupule les documents anciens et tous les travaux historiques et critiques des modernes que ses conclusions, quoique en général un peu timides, méritent une sérieuse attention.

La fin du tome premier est consacrée aux questions qui se rattachent à l'œuvre de Platon. Des deux parties qui y sont comprises, l'une traite de la publication, l'autre de l'authenticité des *Dialogues*.

A un point de vue général, M. Ch. Huit se demande dans quelles conditions en Grèce, aux ve et vi^e^ siècles, ont été composées et répandues les œuvres même les plus célèbres. « Par quels intermédiaires un livre passait-il des mains de l'auteur dans celle du public? A quelle époque ont paru les premiers libraires et les premiers éditeurs dans ces cités civilisées entre toutes, Athènes, Alexandrie, Rhodes et Pergame? Autant de problèmes souvent posés et qui néanmoins attendent encore leur solution. » Puis « en quel temps et de quelle façon s'est formée la tradition dont on se réclame aujourd'hui? Ceux qui l'ont établie ont-ils fait œuvre de critique... Quel degré de confiance et de respect méritent leurs décisions? » Le champ d'études ainsi défini est singulièrement vaste. Il importe donc de le restreindre en écartant tous les développements qui ne touchent pas au sujet. Telle est la sage résolution que prend M. Huit. Les lecteurs les plus bienveillants jugeront qu'il n'y est pas resté assez fidèle, qu'il a été çà et là surabondant, qu'il a trop insisté sur des résultats connus et désormais accordés, qu'enfin, faute d'un plan assez arrêté, il a mêlé des questions d'abord par lui-même distinguées, et est par là tombé dans des répétitions superflues. D'autre part, ils lui concéderont, sans doute, le bénéfice des circonstances atténuantes, à cause de la complexité des problèmes et du peu de renseignements que l'on possède pour les résoudre. Quant à nous, à ses conjectures nous opposerons rarement d'autres conjectures, au moins en ce qui concerne les éditeurs, les libraires, les moyens de publication et de transmission des ouvrages écrits, à l'époque de Platon. Nous nous contenterons de noter quelques-unes de ses solutions les plus curieuses, nous réservant de discuter lorsqu'il s'agira de l'authenticité de certains dialogues importants.

Le livre une fois publié, dit-il, appartenait à tout le monde, et la propriété littéraire était aussi inconnue que le privilège de l'éditeur. Mais il y a plus : on ne soupçonnait pas alors l'avènement de la littérature industrielle qui mesure la valeur des œuvres au nombre des exemplaires écoulés. Platon ne songeait qu'à se survivre à lui-même dans

ses amis et dans ses livres; les Grecs de son temps n'étaient, comme lui, avides que de renommée. De même que M. Huit, M. E. Caillemer a dit et a montré que la propriété littéraire, avec ses conséquences, n'existait à Athènes ni en droit ni en fait. Mais le savant juriste ajoute qu'en revanche la législation garantissait à l'écrivain que son œuvre resterait perpétuellement attachée à son nom, et que nul ne pourrait y faire des additions imprudentes, ou s'en attribuer injustement l'honneur. M. Huit a de la peine à croire que les dispositions de la loi fussent aussi précises. En tout cas, il ne peut s'empêcher de remarquer que les faits en ont mis en évidence la radicale inefficacité.

Mais quand donc les libraires commencèrent-ils à paraître? A partir des dernières années de la guerre du Péloponèse, une sorte de lassitude détourna de la politique d'assez nombreux Athéniens. L'érudition, jusqu'alors médiocrement estimée, trouva quelques partisans. Le poète Euripide recueille les productions littéraires les plus remarquables des âges précédents. L'hommage ou l'envoi d'un livre devient un moyen de se concilier la faveur de quelque amateur influent et riche. Denys de Syracuse paye à Eschine par des cadeaux plusieurs dialogues qu'il avait reçus de lui. Et ce tyran, appropriant ses dons au caractère de chacun, témoigne sa bienveillance à Aristippe par une somme d'argent, et à Platon par un livre.

C'est à ce moment qu'on voit l'industrie du libraire faire en Grèce son apparition. Toutefois sur ce qu'elle fut à ses premiers commencements, bien maigres sont les indications qui nous sont parvenues. Xénophon parle, dans son *Anabase,* de livres pillés, en même temps que d'autres objets, dans certains navires jetés par la tempête sur les côtes de la Thrace; il ne nous apprend pas si ces livres étaient destinés à une spéculation commerciale. Au IIIe siècle, nous voyons Zénon, venu de Cittium à Athènes, à l'âge de trente ans, s'asseoir chez un libraire occupé à donner lecture du second livre des *Mémorables.* Voilà de bien faibles renseignements sur les rapports de la philosophie avec les libraires. Cependant, dit M. Huit, « un fait est de nature à nous éclairer sur le peu de services que cette industrie a rendu à la science. Quatre siècles après Platon, Cicéron, . . . si prodigue quand il s'agit d'enrichir sa bibliothèque, en est réduit à demander à ses amis de lui prêter tel livre très connu; c'est ainsi qu'il s'adresse à Lucullus pour consulter les ouvrages d'Aristote et de Varron, ou qu'il prie Atticus de demander pour lui à Philoxène le traité de Panétius *Sur la Providence.*

En résumé, jusqu'au commencement du IVe siècle, l'écrivain ne dispose d'aucune publicité régulière: « Il garde entre ses mains son œuvre,

sauf à mettre à profit, pour la faire connaître, tantôt les circonstances, tantôt, si c'est un philosophe, ses relations personnelles avec ses disciples. Rien qui ressemble à un éditeur, c'est-à-dire à un intermédiaire attitré entre l'auteur et le public. »

Mais alors — car c'est là pour nous la question essentielle — quelle a donc été la publicité donnée aux écrits de Platon, soit par lui-même, soit par ses successeurs, et quelles en ont été les conséquences pour la conservation ou l'altération de l'authenticité de son œuvre? Là-dessus, M. Huit s'est livré à des études ingénieuses, à des rapprochements habiles, à des observations fines, parfois trop fines, mais en somme instructives. Signalons celles qui nous ont paru lui appartenir particulièrement.

On a souvent cité les passages du *Phèdre* où l'art de l'écriture est mis nettement au-dessous de l'art des discours. « L'art de l'écriture, dit Platon par la bouche de Socrate, ne produira que l'oubli dans l'esprit de ceux qui apprennent, en leur faisant négliger la mémoire..... Celui donc qui prétend laisser l'art consigné dans les pages d'un livre, et celui qui croit l'y puiser, comme s'il pouvait sortir d'un écrit quelque chose de clair et de solide, me paraît d'une grande simplicité; et vraiment il ignore l'oracle d'Ammon s'il croit que les discours écrits soient quelque chose de plus qu'un moyen de réminiscence pour celui qui connaît déjà le sujet qu'ils traitent. » M. Huit, en rappelant cette page, fait observer que Platon n'eût jamais dû écrire s'il eût voulu demeurer conséquent avec lui-même. Nous comprenons, quant à nous, tout autrement ce texte. Platon est toujours resté sous l'impression de l'influence extraordinaire de l'enseignement purement oral de son maître. Ce qu'il a voulu dire ici, et la suite le prouve, c'est que l'action directe, personnelle de la parole d'un éducateur tel que Socrate, plus efficace encore que les livres, « sème et plante dans une âme convenable, avec la science, à l'aide de la dialectique, des discours capables de se défendre eux-mêmes et celui qui les a semés. » En donnant si longtemps, dans l'Académie, des leçons à ses disciples, Platon était conséquent avec cette pensée. Mais M. Huit avait besoin de noter que ce philosophe n'estimait pas que la science est dans les livres; on verra pourquoi un peu plus loin.

Toutefois, continue M. Huit, bien que Platon fût plus fier de voir la jeunesse athénienne accourir à ses leçons que de compter le nombre de lecteurs que lui apporterait l'avenir, il est permis d'affirmer que, comme Thucydide par exemple, il a eu l'intention d'écrire en vue des siècles futurs. S'il n'avait voulu se livrer qu'à ces méditations qu'il nomme « des discours que l'âme se tient à elle-même », ou bien s'il ne s'était proposé

que de laisser à ses auditeurs de l'Académie des résumés de ses leçons, il n'aurait pas été aussi scrupuleux dans l'accomplissement de sa tâche d'écrivain. Car enfin, il ne faut pas trop s'imaginer, ainsi que l'a cru et affirmé le poète de Laprade, que « les Grecs, ces artistes par excellence, n'ont jamais retouché leurs ouvrages et que, du premier coup, ils ont atteint la perfection. » Isocrate a passé la moitié de sa vie à polir son *Panégyrique.* Quelques contemporains trouvaient que certaines harangues de Démosthène « sentaient l'huile ». Quoiqu'il fût avant tout philosophe, Platon n'a pas dédaigné de recourir au charme de l'expression pour mieux rendre ses pensées. Et s'il nous séduit par ce que V. Cousin appelle « les grâces incomparables, la sérénité suprême et comme le demi-sourire de la sagesse divine, » ce n'est sans doute qu'en cherchant un peu ces beautés de la forme. Je répondrai, sur ce point, à M. Huit qu'entre le travail de correction qu'Isocrate s'est imposé si longtemps et le premier jet tenu pour suffisant, ou même pour parfait, par l'écrivain, il y a un milieu. Ce milieu, c'est une facilité de génie qui est tantôt la verve fournissant l'expression vive, juste et naturelle sans effort, sinon sans quelques imperfections qui réclameront la retouche; tantôt l'inspiration puissante qui ne vient pas tous les jours, mais qui, lorsqu'elle arrive, triomphe du premier coup. La verve habituelle et heureuse, l'inspiration intermittente, mais opportune, puis les corrections utiles et promptes, voilà ce que je crois deviner dans l'œuvre de Platon. Je ne le conçois pas polissant et repolissant, limant et relimant les phrases de ses *Dialogues;* je ne le vois pas visant au « brillant éclat de l'ensemble », selon les expressions de M. Huit, mais le rencontrant à propos, et, quant à l'ordinaire, nous offrant au plus haut degré cette simplicité sans pareille, dont M. Huit ne prononce pas ici le nom et ne parle qu'une fois à la fin du second volume.

Néanmoins, si l'on se figure malaisément l'auteur de *Phèdre* et du *Banquet* allant à la chasse des mots jusqu'à ce qu'il ait mis la main ou sur le plus juste ou sur celui qui fera le plus d'effet, et obligé à cette préoccupation minutieuse par une sorte d'insuffisance dans le talent d'écrire, on admet sans difficulté que le philosophe ait eu le plus consciencieux souci de la composition de ses œuvres principales. Rien de plus naturel, rien de plus digne de lui que le besoin qu'on lui attribue de s'être appliqué à perfectionner l'ordonnance de ses grands dialogues, même d'en grouper systématiquement quelques-uns. J'inclinerais à adopter à cet égard l'opinion de Cron, dans son livre *Der Platonische Staat* (1876). « Il considère, dit M. Huit, la *République* non seulement comme l'œuvre platonicienne par excellence, mais comme le point central autour duquel

seraient venus successivement se coordonner et se grouper tous les autres éléments du système. Si nous en croyons cet érudit, Platon a eu sans cesse ce dialogue entre les mains, pour l'étendre, le corriger et l'adapter aux conquêtes successives de sa pensée. » Refuse-t-on de prêter à Platon un aussi constant travail de concentration systématique de toutes ses conceptions de philosophe et de politique? Il faudra pour le moins reconnaître que tel dialogue en complète ou en amende quelque autre, et que, afin de les mettre ainsi en rapport, il a dû longtemps les garder par devers lui.

Ce point accordé, M. Huit en conclut que, soit que l'on considère chez Platon les scrupules de l'écrivain ou les préoccupations du philosophe, « rien ne trahit en lui un auteur pressé de mettre le public dans la confidence de ses méditations ». Mais ce qu'il n'a pas fait ou n'a pas voulu faire lui-même, quelqu'un ne l'aurait-il pas fait, soit avec son consentement, soit malgré lui à son insu? Pourquoi n'aurait-il pas chargé un secrétaire, digne à ses yeux de toute confiance, de répandre dans le public une partie au moins, la totalité peut-être de ses ouvrages déjà composés? Parfois, répond M. Huit, on a eu l'idée d'assigner cette sorte de fonction à Philippe d'Opunte; mais nous savons trop peu de chose de ce disciple obscur de Platon pour hasarder à ce sujet plus qu'une très faible conjecture. La seconde supposition, celle d'une publication audacieuse accomplie malgré le maître, de son vivant même, a-t-elle plus de valeur? On y a insisté d'avantage. Il a été parlé d'un certain Hermodore qui peut-être avec, peut-être plutôt contre le consentement de Platon, aurait subodoré, dans la publication des *Dialogues*, ce qu'on nomme aujourd'hui une bonne affaire. L'anecdote est considérée comme suspecte, ou à peu près, par les érudits allemands. M. E. Chaignet écrit, au contraire, sans hésiter : « Platon n'était pas mort lorsque Hermodore, son disciple, entreprit, comme une affaire industrielle, une édition destinée à la vente, qui semble avoir été générale, et qui, faite avec l'approbation de l'auteur, sans doute sous ses yeux, avait été probablement revue par lui. » Et M. Chaignet ajoute : « Ce fut un véritable libraire travaillant pour l'exportation. » Selon M. Huit, ce sont là des hypothèses aussi gratuites qu'intéressantes. Des textes sur lesquels on les a fondées, c'est-à-dire de quelques lignes de Diogène Laërce, de Suidas, et de la restitution incertaine d'un papyrus d'Herculanum, la seule conclusion vraisemblable, d'après notre auteur, est celle-ci : un Syracusain, après avoir été l'élève de Platon à l'Académie, est rentré dans sa patrie emportant avec lui quelques écrits ou plutôt quelques entretiens du philosophe, dont il s'est habilement servi dans son propre intérêt.

« Ainsi, encore un coup, dit M. Huit, nous ne possédons aucun document, aucune indication qui établisse ou même qui fasse supposer que Platon, de son vivant, ait donné ou fait donner par d'autres une édition complète et authentique de ses œuvres. » Lors même qu'il aurait, ce qui est probable, distribué ou laissé prendre des copies d'un ou de plusieurs dialogues en particulier, la conclusion négative quant à une édition générale n'en serait pas infirmée.

Cependant, à défaut d'une pareille édition, livrée au public dans les formes régulières et établies, à quelles mesures de précaution Platon a-t-il dû avoir recours afin d'assurer, dans leur intégrité, la conservation de ses écrits? Voilà certes une question importante et qui réclamerait une ferme réponse. Or, cette fois encore, nous n'avons à proposer que des conjectures. Sans doute, Platon n'a pas abandonné ses compositions aux chances du hasard. Il y avait mis tant de lui-même, il y attachait visiblement tant de prix, que l'on ne s'expliquerait pas ou cette imprudence, ou cette négligence. Mais encore, de quelle façon les a-t-il lui-même conservées? On prétend qu'il les avait rangées à la place d'honneur dans sa bibliothèque. C'est justement de cette bibliothèque qu'il nous faudrait avoir sinon une histoire, au moins une mention précise. L'antiquité ne nous fournit rien de tel. Certes des dialogues comme le *Théétète* et le *Phèdre*, par exemple, attestent que celui qui les a écrits connaissait les philosophies antérieures à la sienne autrement que par la tradition. Il avait donc des livres. Mais il est à peu près avéré qu'une grande réunion de livres, chez un particulier, était rare au beau temps de la Grèce. Il serait donc téméraire de soutenir que Platon possédait une bibliothèque méthodiquement disposée, comme chacun de nos érudits contemporains a la sienne; que ses volumes, dûment étiquetés, y occupaient, sous une rubrique distincte une place spéciale, de façon à prévenir les confusions. Et tout cela fût-il certain, démontré, il resterait à prouver que cette bibliothèque, ainsi ordonnée, a été maintenue, gardée après le maître avec une incorruptible fidélité; qu'enfin plus tard on se référa toujours aux exemplaires qui y étaient contenus. Cette preuve, on l'attend toujours. Les choses se passeraient ainsi présentement; est-ce une raison pour en induire qu'il en était de même dans la première moitié du IVe siècle avant J.-C.?

Veut-on néanmoins admettre que le cabinet de travail de Platon ait renfermé de nombreux manuscrits, les siens et ceux que sa fortune lui avait permis d'acheter, et qu'il ait destiné cette collection d'abord à ses héritiers directs, puis, par ceux-ci, à son école? Aurons-nous là une garantie de la sûre et pure conservation de ses ouvrages? Non, dit

M. Huit, parce que à ses livres personnels d'autres s'étaient mêlés, sans doute, qui avaient usurpé le nom de Platon. Ceux que l'on nomme les *Socratiques imparfaits* ont beaucoup écrit. Diogène Laërce énumère plus de cent dialogues composés par eux ; et, fait qu'on ne saurait négliger, quelques-uns de ces dialogues portent des titres que l'on retrouve maintenant dans la collection platonicienne. Comment affirmer que des confusions ne se sont pas produites ? Ses élèves d'ailleurs, ainsi que la chose est en d'autres temps arrivée, ont été entraînés par l'influence d'une fréquentation assidue, par l'imitation, inconsciente ou volontaire, d'un maître admiré, non seulement à exprimer ses idées comme leur appartenant, mais encore à emprunter quelque chose de son style et de son tour d'esprit. Et lui, heureux de se reconnaître dans certains traits de ces compositions qu'il avait suscitées, comme un père aime à se retrouver dans la personne de ses enfants, aura recueilli, sans les marquer d'un signe spécial, et complaisamment mis parmi les siennes ces productions filiales, engendrant, par cette imprudente faiblesse, toute une lignée d'apocryphes.

Entre ceux-ci et les œuvres authentiques, le discernement serait possible si Platon avait eu soin de dresser une liste de ce qui était de sa main. D'autres ont été plus prévoyants. Cicéron, au début du second livre de son traité *De la divination*, énumère ses divers ouvrages de rhétorique et de philosophie. Galien, vers la fin de sa carrière, rédigea et publia un catalogue méthodique intitulé : *Des livres de ma composition.* Saint Augustin, dans ses *Rétractations*, donne une liste complète des quatre-vingt-quatorze ouvrages qu'il reconnaît comme siens. Il va même jusqu'à inscrire les premiers mots de la phrase initiale. Que de peines Platon nous eût épargnées, que de discussions il eût d'avance rendues inutiles s'il eût été aussi prévoyant que Cicéron et saint Augustin !

Il ne l'a pas été davantage, paraît-il, dans la rédaction de ses dernières volontés. D'après Strabon, Aristote en mourant avait légué sa bibliothèque à son disciple Théophraste ; celui-ci à son tour la donna à Nélée. Il y eut ensuite, au sein de l'école péripatéticienne, une constante sollicitude à l'égard des manuscrits du maître, d'autant plus qu'ils avaient eu à subir, chemin faisant, de lamentables vicissitudes. Les textes relatifs à l'histoire de l'Académie n'indiquent rien de semblable. Dans son testament, tel que nous le lisons chez Diogène Laërce, et dont l'inauthenticité n'est pas prouvée, Platon est muet sur ses écrits et sur sa bibliothèque. Quel a donc été, après sa mort, le sort des originaux de ses *Dialogues?* Encore une question très importante à laquelle on ne peut répondre que par des conjectures.

Cependant Grote est d'un autre avis. Il affirme que les manuscrits de Platon ont dû être transmis dans des conditions qui en ont garanti l'authenticité. Ces conditions sont la création de l'école platonicienne qui, pendant la vie du maître et pendant près de trois siècles après lui, posséda à l'Académie un même domicile, un centre philosophique, et aussi, apparemment, un dépôt de ses archives. Mais l'opinion de Grote se fonde, en outre, sur ce fait considérable et presque unique dans l'histoire de l'antiquité, que l'œuvre de Platon est arrivée intégralement jusqu'à nous.

M. Huit constate que, d'après ce qui est aujourd'hui universellement admis, rien de ce que Platon avait écrit ne s'est perdu; car les objections contraires paraissent de bien médiocre valeur. Est-ce à dire cependant que rien de ce qui a été écrit par d'autres ne nous ait été transmis sous son nom? Son héritage est-il pur de tout élément étranger? Grote en affirme la pureté non moins que l'intégrité. Et cette seconde partie de sa thèse a été chez nous reprise et défendue par M. Ch. Waddington. Voici, très bien résumé par M. Huit, le raisonnement de Grote : « Le catalogue des écrits de Platon a été dressé par les critiques alexandrins; si l'on réussit à établir que, depuis la mort du philosophe jusqu'au temps d'Aristophane de Byzance et même de Thrasylle, aucun apocryphe n'a pénétré dans la collection, les décisions de ces deux grammairiens doivent nous servir de règle; or, à part les exceptions universellement admises, ils reconnaissent comme authentique la totalité des dialogues qui nous sont parvenus. » En effet, dit Grote, dans cette Académie, maintenue, fréquentée pendant plusieurs siècles, survivant aux dévastations que causa le siège d'Athènes par Sylla, une suite ininterrompue de scolarques hérita des biens, des propriétés de l'école et de l'honneur de défendre ses destinées. Ces scolarques et leurs successeurs, ayant en mains tout l'héritage et, de plus, la tradition de la doctrine, étaient à même de donner des réponses précises à quiconque les interrogeait sur toute composition portant le nom de Platon. Un moyen de contrôle commode, infaillible, était constamment à la disposition des scolarques, et ce seul fait, ajoute Grote, a déjoué toutes les fraudes et, en outre, découragé et désarmé à l'avance les faussaires, qui évidemment ne l'ignoraient pas.

M. Huit avoue ne pouvoir accepter comme vraies ces assertions si précises. Nous ne le pouvons pas plus que lui. Elles reposent, en effet, sur des hypothèses que ne justifient pas les textes. D'abord, il n'est nullement établi qu'il y ait eu, de bonne heure, une recension officielle des dialogues, une sorte d'édition *princeps*, ayant possédé l'autorité d'un type consacré. En second lieu, pour la faire respecter, il eût fallu des disciples

jaloux de se conformer religieusement à la pure doctrine du fondateur. Tels ne furent certes pas les continuateurs prétendus des enseignements de l'Académie. Il est plus facile de voir en quoi ils diffèrent du maître que de montrer en quoi ils lui ressemblent. Un très savant et très consciencieux juge de la question, Th.-Henri Martin, a bien caractérisé ces infidèles héritiers d'une grande philosophie : « Platon, dit-il, a eu le malheur d'avoir dans ses premiers successeurs des partisans trop faibles pour défendre sa doctrine, assez présomptueux pour l'altérer, assez négligents pour la mutiler par l'abandon de quelques points essentiels, d'ailleurs assez peu intelligents pour ne pas en saisir l'idée véritable. » Est-il vraisemblable, dirons-nous avec M. Huit, que ceux qui respectaient si peu les théories du maître aient mis une sorte de piété à défendre contre toute atteinte, contre tout fâcheux mélange, les volumes où elles étaient contenues? Rien même ne nous incline à présumer qu'ils les aient souvent déroulés afin d'en méditer les textes. Crantor, d'après Cicéron, est le premier qui se soit avisé de les commenter; et Diogène Laërce cite, comme un fait à remarquer, qu'Arcésilas les ait possédés.

Grote n'hésite pas à affirmer que chaque dialogue était à l'Académie l'objet d'une si sévère vigilance qu'il était interdit d'en prendre copie sans l'autorisation du scolarque; mais le critique anglais a oublié de dire où il a puisé la preuve de cette affirmation. Cicéron, dans son *De oratore*, fait tenir à Crassus le langage que voici : « Platonis cum Charmada diligentius legi Gorgiam. » Ces mots signifient seulement que Crassus a lu le *Gorgias* avec Charmadas, dans un texte exact. Pourquoi donc M. Ch. Waddington interprète-t-il ces deux lignes de la façon suivante : « L'orateur, M. Crassus, obtint, par grande faveur, du scolarque Charmadas, de consulter sous ses yeux et d'étudier avec lui le manuscrit du *Gorgias*. Telles étaient les garanties qu'offrait alors aux érudits la collection conservée à l'Académie. » Cette interprétation serait légitime s'il était démontré que le manuscrit que Crassus et Charmadas lisaient ensemble était le seul qui existât. Or la preuve n'en est pas faite. On nous assure que les chefs de l'école étaient assez fortement armés pour rendre impuissantes les tentatives des faussaires. Mais ont-ils fait usage de ces armes? Grote dit enfin que, lorsqu'un dialogue douteux apparaissait, il suffisait d'en référer aux scolarques, qui étaient prêts à le contrôler. Par malheur, nous ignorons absolument si les lecteurs, les commentateurs, les libraires ont jamais sollicité ce contrôle.

Si, selon toute apparence, aucune édition d'ensemble des œuvres de Platon n'a été exécutée par ses soins et sous ses ordres, à quelle date ses dialogues furent-ils publiés après lui pour la première fois? A cet égard,

le silence de la tradition est absolu. Les textes conservés font seulement allusion à une édition contemporaine d'Antigone de Caryste en Eubée, naturaliste et polygraphe du IIIe siècle avant Jésus-Christ. Mais admettons que Platon ait donc été édité à cette époque, il reste à savoir où, par les soins de qui, et si ce fut à l'intention des platonisants ou afin de satisfaire la curiosité du grand public. Nous voudrions, en outre, être certain que les grammairiens groupés au Musée d'Alexandrie par les Ptolémées étaient d'habiles critiques en matière de textes philosophiques, et que les copistes qui travaillaient sous leurs ordres étaient soigneusement choisis et surveillés. Entre Platon et Aristophane de Byzance, cent ans environ se sont écoulés. Qui nous prouve que ce dernier, que Ptolémée III avait chargé de diriger la bibliothèque d'Alexandrie, n'a eu entre les mains que des manuscrits non altérés? Comment croire que, jusqu'à Thrasylle, jusqu'au temps de Tibère par conséquent, aux ouvrages rassemblés par Aristophane de Byzance et catalogués par Thrasylle, des apocryphes n'aient pas été indûment mêlés?

De la suite des arguments qu'il a enchaînés, M. Huit conclut que, malgré certaines apparences favorables, les écrits attribués à Platon par la croyance commune ont besoin de justifier de leur origine et doivent être soumis à l'épreuve de la critique. Cette épreuve est double. En premier lieu, les idées sont-elles en harmonie avec ce qui est connu des doctrines de l'auteur, la composition et le style d'accord avec les qualités propres de l'écrivain; en second lieu, la tradition à son égard est-elle ancienne, bien informée, constante, unanime? Ce sont là les deux critériums appelés en Allemagne, l'un interne, l'autre externe. Trop souvent, les jugements qu'inspire le premier risquent d'être arbitraires et de n'exprimer qu'un sentiment personnel; les recherches qu'impose le second ne laissent pas que d'aboutir maintes fois à des résultats négatifs. Longtemps aux XVIe et XVIIe siècles, l'usage exclusif ou excessif du critérium interne a entretenu d'inutiles polémiques. L'érudition moderne a préféré l'autre méthode, du moins en général. « A son exemple, dit M. Huit, c'est à l'étude patiente des textes et des documents que nous demanderons avant tout la lumière, et si plus tard nous avons recours à d'autres procédés... ce ne sera que contraint par les insuffisances de la première méthode. »

Mais les textes contemporains de Platon sont rares. Il n'y a pas eu dans l'école de tradition fixée. Les falsifications qui ont dû être provoquées de bonne heure n'ont jamais été l'objet d'une discussion approfondie. La question d'authenticité n'a été abordée qu'à une époque tardive et par des juges mal éclairés. En sorte que les seuls dialogues dont

l'origine n'est pas contestable sont ceux qu'Aristote a cités. D'où il résulte que tous les autres, faute de titres historiquement établis, doivent être discutés d'après le criterium interne, quelles que soient les difficultés, les incertitudes que présente ce genre d'examen. Il consiste essentiellement à considérer, dans chaque ouvrage, l'invention, la disposition et l'élocution.

La définition de l'un et l'autre criterium occupe les cent dernières pages du premier volume. Pourquoi tant de pages sur cette double façon d'aborder la question d'authenticité? Ne suffisait-il pas de poser ici brièvement les règles de la critique d'attribution, en réservant pour le second volume l'application de ces règles? C'est ici, selon nous, que la composition de l'ouvrage est défectueuse. L'auteur entre, dès à présent, dans le travail de discussion des dialogues; et ce travail, il le reprendra avec ampleur dans le second volume, sous le titre inexact et trop étroit de *Conclusions*. Or il y a déjà des conclusions dans le premier volume, et les conclusions du second renferment autant de discussions qu'il y a de dialogues dans les catalogues anciens. Cette ordonnance confuse existait déjà dans le mémoire manuscrit. L'auteur, en imprimant son ouvrage, n'en a pas assez rectifié le plan.

Malgré certains défauts du même genre, le second tome se déroule sans obscurité et sans trop d'embarras. Il est très intéressant, je dirai même en général remarquable par l'abondance des considérations comme par la sagacité de la critique. Quant à en présenter un résumé, nous ne saurions le tenter. Chaque discussion y est à lire et à peser attentivement. Obligé de nous restreindre, nous nous bornerons à indiquer quelques jugements de l'auteur et à en réfuter un ou deux autres.

Après une revue très complète des travaux des critiques modernes sur la question, depuis ceux du XVIIIe siècle jusqu'à ceux des savants les plus récents, tels que MM. Fouillée, Chaignet, Teichmüller, Bénard, M. Huit, dans le chapitre V de sa deuxième partie, discute, à fond cette fois, l'authenticité : 1° des dialogues non contestés; 2° des dialogues injustement contestés; 3° des dialogues incertains; 4° des dialogues apocryphes.

« Tout d'abord, dit-il, hâtons-nous de le proclamer, il y a un certain nombre de dialogues qui sont hors de tout débat. Leurs titres de possession, confirmés pour la plupart par le témoignage exprès d'Aristote, ont été solennellement et définitivement reconnus depuis l'antiquité jusqu'à nos jours... Ces huit dialogues, restés en dehors et au-dessus de toute attaque, sont: la *République* et le *Timée*, le *Gorgias* et le *Phédon*, le *Protagoras* et le *Théétète*, le *Phèdre* et le *Banquet*. » De ces dialogues,

notre auteur extrait la moelle de la doctrine platonicienne. Il essaie, en quatre pages, de dessiner le portrait intellectuel du philosophe, afin d'avoir un type auquel il comparera les images que présenteront les autres écrits, et qu'on ne devra admettre que si elles ressemblent à ce modèle.

Les dialogues que M. Huit regarde comme injustement contestés sont au nombre de six, savoir : les *Lois*, le *Philèbe*, le *Ménon*, le *Cratyle*, l'*Euthydème* et le *Critias*. Il les défend contre certains critiques allemands par des arguments empruntés tantôt aux témoignages externes, indirects mais très clairs, tantôt à des caractères internes, qu'il fait habilement ressortir. Nous devons signaler et louer en particulier ses deux discussions relatives à l'authenticité des *Lois* et du *Philèbe*. Ce sont deux chapitres de critique à la fois intéressants et solides où une sagacité pénétrante s'unit, comme dans presque tout l'ouvrage, à une érudition des plus étendues. Je ne crois pas qu'après la lecture de ces dissertations on puisse douter de l'origine de ces deux beaux ouvrages dans lesquels, d'ailleurs, l'antiquité tout entière a reconnu le génie et la main de Platon. Pour instruire scrupuleusement le procès des huit dialogues à tort suspectés, pour entendre les adversaires et les partisans avec une égale attention, M. Huit n'a pas lu moins d'une trentaine d'ouvrages allemands ou français. Aussi regarde-t-il cette partie de son ouvrage comme la plus originale, et il a raison. Les développements nécessaires et les preuves à l'appui des jugements n'y manquent plus cette fois; on en avait regretté, dans le travail manuscrit, la rareté sinon l'absence.

Nous arrivons aux dialogues que M. Huit appelle incertains. C'est une série assez considérable d'ouvrages qu'il se refuse à réunir dans une même classe avec les précédents. « Authentiques ou non, dit-il, ils n'ajoutent rien à la gloire de Platon et ne sauraient exercer sur la conception de sa philosophie qu'une influence très lointaine. » Nous devons répondre que ce ne sont pas là des raisons décisives. A s'en contenter, on risque d'éliminer des dialogues qui complètent, beaucoup plus que ne persiste à le déclarer M. Huit, tel ou tel aspect de la doctrine principale. Par exemple, on lui avait justement reproché de n'avoir pas compris que le *Grand Hippias* est la préface et comme la partie négative qui prépare, en l'épurant d'avance, l'esthétique affirmative contenue dans le *Phèdre* et dans le *Banquet*. Il maintient, nonobstant, son idée que cette esthétique perd fort peu à l'exclusion du *Grand Hippias*. Il ne voit pas assez non plus quelle est la réelle valeur psychologique du *Premier Alcibiade*, qui a obtenu l'admiration raisonnée de l'École d'Alexandrie, de Proclus surtout, et où l'on trouve quelques-unes des plus belles formules du

spiritualisme. Notons cependant qu'il n'est pas toujours aussi inflexible. Après nouvel examen, il reconnaît que les objections opposées à l'authenticité de l'*Apologie de Socrate* n'ont que bien peu de valeur; et sur le *Criton*, il conclut que, si Platon a voulu soutenir une thèse doctrinale ou, plus modestement, ajouter un chapitre éloquent à son *Apologie*, il était impossible de définir le devoir civique avec plus de force et de simplicité.

J'arrête ici, bien malgré moi, cette analyse de l'examen par M. Huit des dialogues incertains, et j'en viens enfin aux grands dialogues qu'il rejette comme apocryphes. Ils sont trois : le *Politique*, le *Parménide* et le *Sophiste*. Je ne m'attarderai pas à discuter l'authenticité du *Politique*, dont l'œuvre de Platon peut être allégée sans inconvénient notable. Elle ne souffrira non plus aucun dommage, à notre avis, si l'on en retranche le *Parménide*. L'admiration professée par les Alexandrins pour ce monument de la prodigieuse subtilité grecque est moins une preuve en sa faveur qu'une raison de l'éliminer. D'abord altérés, puis de plus en plus ivres d'unité métaphysique, les néo-platoniciens trouvaient là de quoi surexciter la tendance qui a produit leur mysticisme panthéistique. Nous n'avons pas les mêmes motifs qu'eux de croire que Platon s'est complu dans les jeux stériles de cette dialectique inextricable.

Toutefois, si nous sommes avec M. Huit contre le *Politique* et le *Parménide*, au contraire, en ce qui regarde le *Sophiste*, nous lui sommes absolument opposé. Déployant une vigueur de sévérité qui est de sa part chose rare, il dirige contre l'authenticité du *Sophiste* une savante dissertation de vingt-cinq pages. Or, à y regarder de près, l'échafaudage de cette longue critique ne repose que sur un seul argument. Si cette base est chimérique, rien ne restera debout. Il s'agit ici uniquement de savoir en quoi et comment, dans le *Sophiste*, Platon, comme on le soutient, est démenti, contredit, bien plus, réfuté par lui-même; de telle sorte que le dialogue ne peut être son ouvrage.

Quiconque a étudié la métaphysique platonicienne a présent à la mémoire ce passage célèbre : « Mais quoi! par Jupiter, nous persuadera-t-on si facilement que, dans la réalité, le *mouvement*, la vie, l'âme, l'intelligence ne conviennent pas à l'Être absolu; que cet Être ne vit ni ne pense, et qu'il demeure immobile, immuable, sans avoir part à l'auguste et sainte intelligence? » « De quoi s'agit-il? dit M. Huit. Est-ce du principe suprême dans l'ordre des existences, de Dieu? est-ce des Idées, considérées comme le fondement et le terme de la science? » Nous répondons: Il s'agit à la fois de Dieu et des Idées. En effet, de quel droit, quand on parle de cette doctrine, séparer Dieu des Idées, ou les Idées de Dieu? Ne sont-ce donc pas là deux aspects de l'Être absolu? Mais le

Dieu de la *République* est l'Idée suprême, le Bien. Le Dieu du *Phèdre* est Dieu en tant qu'il est avec les Idées. Le Dieu du *Timée* est créateur parce qu'il est le Bien et il crée d'après les Idées. Ces deux conceptions sont donc inséparables au point de vue de l'Être. Le raisonnement de M. Huit consiste à les séparer. Il soutient que le mouvement est en contradiction avec l'immobilité des Idées et de là il triomphe une première fois. Puis il rappelle que le Dieu du *Philèbe* et du *Timée* a bien l'intelligence, l'âme et la vie, mais que Platon ne lui a pas attribué le mouvement, la *κίνησις*, origine et condition de tout changement, et alors M. Huit triomphe une seconde fois et condamne le *Sophiste*. S'il eût envisagé dans leur intime union le Bien, Idée suprême, et la cause qui crée selon le Bien, s'il eût ensuite approfondi davantage la signification du *Timée*, son jugement aurait été tout autre.

M. Huit oublie en effet que la théodicée sublime contenue dans le *Timée* présente la même redoutable difficulté qu'offrent tous les systèmes où Dieu crée le monde et où le monde par lui créé commence d'exister. D'après M. Huit, ce Dieu n'est pas sujet au changement, car Platon ne lui aurait pas attribué le mouvement. Mais Platon a fait bien mieux que de lui attribuer le mouvement en employant le mot *κίνησις*; il le lui a conféré en réalité par toute sa théodicée. Le créateur du monde, dans le *Timée*, est la bonté parfaite; en conséquence, il *veut* faire le monde aussi semblable à lui que possible; il *veut* n'en former qu'un; il y *met* l'ordre, lui *donne* le mouvement et la vie; et, le *voyant* beau et bon, il se *réjouit* de l'avoir créé. Est-ce là rester immuable? est-ce là ne pas changer? Lorsque Platon composa le *Timée*, apparemment dans toute la force de son génie, il s'aperçut, et il l'avoue, qu'il parlait de la cause immuable en termes expressifs du changement, de la mobilité. Mais il passa outre plutôt que de renoncer à faire de Dieu le père du monde. A-t-il de nouveau réfléchi plus tard que créer, vouloir, mouvoir, se réjouir, c'est n'être pas tout à fait immuable, immobile? Nous l'ignorons. Mais, à coup sûr, certains amis des Idées, comme les nomme le dialogue en question, le lui ont rappelé. Que ce soient des Éléates attardés, des Mégariques subtils, quels qu'ils aient été, ils lui ont objecté, comme M. Huit, que l'Idée est immuable. Et lui, il en est convenu; mais il a procédé avec une raison souveraine à cette admirable théorie de l'alliance des genres, qui, conduite d'une main désormais en possession de toute sa puissance, aboutit à cette conclusion : « Entre le repos et le mouvement de l'Être et du Monde, il faut que le philosophe fasse comme les enfants dans leurs souhaits, *qu'il les prenne l'un et l'autre.* » Et c'est ce que fait Platon dans le *Timée :* il proclame le Dieu immuable à la fois et le Dieu

créateur ; les deux dialogues se tiennent : le *Sophiste* défend et confirme le *Timée*. Reste sans doute la difficulté de comprendre un immuable qui crée, c'est-à-dire qui change. Ici Platon imite d'avance la décision de Bossuet en présence de l'antinomie de la liberté et de la prescience : il tient ferme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'il ne découvre pas les anneaux qui les relient.

Ce n'est pas assez pour M. Huit d'enlever à Platon ce dialogue : il va jusqu'à essayer de prouver que l'auteur inconnu qui l'a écrit se rapproche autant d'Aristote qu'il s'éloigne de Platon. Voici un de ses arguments : Aristote, dit-il, a attaché son nom à la distinction de l'acte et de la puissance ; une assertion du *Sophiste* n'est que l'écho de cette doctrine. M. Huit se trompe. Le mot *δύναμις* exprime, dans le *Sophiste*, une puissance active. Aristote l'emploie aussi quelquefois dans ce sens. Mais, lorsque Aristote veut opposer la puissance, simple possibilité ou virtualité, à l'acte, il ne se sert pas du nominatif *δύναμις*, mais de la formule *τὸ δυνάμει*, et il désigne l'acte par *τὸ ἐνεργείᾳ* ; et enfin, l'acte parfait, complet, par le terme *ἐντελεχεία*. Il n'y a, dans le *Sophiste*, rien, absolument rien de semblable.

Les autres traits de ressemblance du *Sophiste* avec la doctrine péripatéticienne ne sont pas mieux établis. Le fussent-ils autant qu'ils le sont peu, il faudrait démontrer que beaucoup de vues d'Aristote n'étaient pas déjà esquissées, ou même nettement énoncées dans Platon. Il faudrait surtout nous faire croire et comprendre qu'un péripatéticien presque contemporain d'Aristote ait pu associer, réunir dans l'Être absolu le repos et le mouvement, tandis que, selon Aristote, le fondateur du péripatétisme, l'être absolu est un moteur immobile, *κινοῦν ἀκίνητον*. La différence ne saurait être plus profonde. Elle échappe pourtant à l'attention de M. Huit.

Il n'a pas cru, en terminant ce chapitre, pouvoir se dispenser de juger la collection des *Lettres*, annexée dès l'antiquité aux œuvres de Platon. La critique moderne, il est vrai, incline généralement à les en séparer. Mais Grote en Angleterre, M. Ch. Waddington en France, les tiennent pour authentiques. M. Huit n'y consent pas. Après les avoir étudiées une à une, et de très près, il conclut justement, selon nous, que ce qu'elles contiennent d'intéressant en ce qui touche la philosophie donnerait plutôt une idée inexacte et même fausse de l'enseignement platonicien, et qu'elles portent, dans certaines erreurs matérielles, des traces assez évidentes d'une origine postérieure.

La dernière partie traite de l'ordre chronologique des dialogues. Les difficultés du problème en égalent l'importance, M. Huit ne les a pas

dissimulées. Il les a toutes exposées avec le soin et l'exactitude nécessaires. Il a fait l'histoire des solutions diverses qui ont été proposées, sans oublier celle de Victor Cousin, dans le célèbre article du *Globe*, en date du 3 novembre 1827, et en rappelant celle de M. Paul Janet. Puis il propose la sienne, laquelle, dit-il, ne satisfera peut-être personne. Il lui paraît sage de partager les dialogues en deux séries : l'une où Platon s'inspire principalement de l'esprit, de l'enseignement, des préoccupations morales de Socrate; l'autre où, devenu tout à fait lui-même, il développe son vaste système sous ses divers aspects. « Mais, ajoute M. Huit, de cette donnée générale à la détermination méthodique de la date de chaque dialogue, évidemment il y a loin. »

Les deux appendices qu'on trouve à la fin du second volume ont l'étendue et la valeur d'un véritable livre. Ils remplissent près de cent pages in-8°, et ce n'est pas trop. Le premier est mieux qu'un catalogue des manuscrits de Platon : c'est une description souvent historique, toujours complète des richesses platoniciennes possédées par les diverses bibliothèques de l'Europe. M. Huit a accordé, comme il convenait, une place d'honneur au célèbre manuscrit d'Oxford, dont il a raconté l'acquisition à Pathmos par le savant Clarke, et aux deux manuscrits de Paris, cotés 1807 et 1808. Mais, avant de donner cette suite de renseignements si utiles, M. Huit n'a pu résister à son goût pour les considérations générales, et, une fois de plus, il a posé des règles et des méthodes qui sont connues, acceptées, et dont l'énoncé peut paraître superflu. Le second appendice est une savante énumération et une appréciation impartiale des principales traductions des dialogues dans toutes les langues anciennes et modernes, travail excellent, précédé, lui aussi, de réflexions préliminaires. Évidemment, sans rien sacrifier d'intéressant ou de nécessaire, M. Huit aurait pu éviter des longueurs. Son livre y aurait gagné en rapidité et en force.

Nous ne voulons pas finir sur une critique. L'ouvrage que nous avons examiné dans cet article, et dans ceux qui l'ont précédé, est un livre considérable qui manquait à l'érudition philosophique dans notre pays. Il résume tout ce qui avait été écrit jusqu'ici sur cette question difficile. Il y apporte parfois d'heureux compléments. Avec le beau livre de M. Alfred Fouillée, il couronne ce brillant ensemble de travaux français sur la philosophie platonicienne, dont les premiers dateront bientôt de quatre-vingts ans.

Ch. LÉVÊQUE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Lamartine, par M. Émile Deschanel. Paris, 1893 (Calmann-Lévy).

C'est une vive satisfaction pour ceux qui ont aimé et aiment encore Lamartine de rencontrer un livre agréable et spirituel, écrit par un maître distingué en l'honneur de ce grand poète, un peu trop oublié de nos jours et sacrifié à son heureux rival, Victor Hugo. Le livre de M. Deschanel n'est pas d'un flatteur partial et aveugle, il est d'un ami éclairé, d'un critique qui dit tout, le mal comme le bien, laissant toutefois percer par-dessus tout une admiration profonde et une tendre sympathie. Le Lamartine de M. Deschanel n'est pas celui de la légende, le barde éthéré qu'on ne se représente qu'une lyre à la main et les yeux au ciel : c'est l'homme lui-même avec ses faiblesses; c'est le poète réel, avec ses tâtonnements et ses chutes. Tout ce que la critique a écrit et découvert dans ces dernières années, tous les écrits publiés, y compris les *Lettres* et les *Confidences* du poète, notre auteur les a mis à profit; il s'est entouré des documents les plus authentiques, en ayant soin de les contrôler les uns par les autres; car les renseignements donnés par le poète lui-même ne sont pas toujours des plus exacts. Tous ceux qui aiment à blâmer ne trouveront pas qu'on leur ait ménagé la matière; mais, tout compte fait, c'est toujours le génie qui domine et qui occupe la première place. Si Bacon a dit, comme le répète notre auteur, qu'« il faut se garder d'ôter ses défauts à une pierre précieuse, de peur d'en ôter aussi les beautés, » on reconnaîtra que les clairvoyances de la critique ne doivent point aller jusqu'à détruire l'admiration pour le héros. L'auteur se résume ainsi : « Le drame est assez splendide et assez pathétique pour n'avoir pas à craindre l'analyse; les ombres ne sont pas des taches; la réalité en un si noble sujet ne détruit pas l'harmonie; et la vérité même, vue de près, est encore l'idéal. »

M. Deschanel a étudié dans son livre Lamartine tout entier, sous tous les aspects, comme poète, comme historien, comme homme politique. Nous nous bornerons à ce qui concerne le poète, et nous chercherons à mettre en lumière, d'après le critique, l'histoire de son talent.

L'auteur commence, à l'aide de nombreux écrits récents, par nous décrire l'enfance et la jeunesse de son héros. Il nous fait son portrait, peint au vif, dans une page pittoresque et piquante : « Plus énergique et plus mâle qu'on ne le peint d'ordinaire, il était d'un caractère vif, indépendant, prompt à se cabrer. Il ne faut pas se figurer un enfant blond et mou, fait de rose et de miel. Il était dru et même assez rude, ayant

du silex dans sa complexion, comme le terroir de ses vignes, prompt à s'exalter et prompt à s'abattre, d'un ressort puissant, d'une trempe d'acier, difficile à manier et à conduire, riche de sève, comme les ceps du Mâconnais. »

Mais laissons de côté la personne et le caractère de Lamartine; ce qui nous intéresse surtout en lui, c'est le poète et l'écrivain. M. Deschanel recherche d'abord quelles sont les influences qui ont entouré et nourri sa jeunesse. Elles sont les unes classiques, les autres romantiques; mais d'abord et avant tout, elles furent chrétiennes. Les *Évangiles*, Fénelon, l'*Imitation* furent les guides dont se servit sa mère pour élever sa jeune âme et la disputer aux séductions du siècle. Après ces premières lectures vinrent les poètes, et parmi eux d'abord Voltaire, dont la tragédie de *Mérope*, lue à haute voix par son père, l'avait enchanté, et dont il aimait la *Henriade*, qu'il apprenait par cœur; mais, plus que Voltaire, il aimait Racine et adorait *Athalie*. En revanche, il ne pouvait souffrir La Fontaine, dont le vers brisé affectait son oreille, en même temps que sa morale trop réaliste blessait son âme.

Bientôt après vinrent les influences modernes, et avant tout celle de J.-J. Rousseau, dont il lisait les *Confessions* à douze ans, ce qui était un peu prématuré, puis Bernardin de Saint-Pierre, puis Chateaubriand. Pour celui-ci, son admiration était plus ou moins mêlée de répulsion. Peut-être, cependant, a-t-il un peu sur ce point antidaté ses impressions, n'ayant jamais eu à se louer de ce grand pontife de la littérature du siècle. Le jugement qu'il porte sur lui dans son *Cours de littérature* n'en est pas moins des plus curieux. La première fois qu'il entendit lire une page de Chateaubriand : « Je fus, dit-il, ébloui, et non convaincu. Cela me fit l'effet d'un beau thème de rhétorique... Nous écoutions, ravis de ce merveilleux style... Cependant je ne sais quel apprêt, tout en me charmant, me frappait : c'est de la beauté cherchée; cela sent la grande décadence. » Ce dernier trait est très beau, mais est-ce bien le jugement de Lamartine à seize ans? N'est-ce pas ici plutôt celui du juge désabusé des dernières années? Quoi qu'il en soit, il reconnaissait que Chateaubriand lui avait ouvert l'horizon de la poésie moderne. Puis vinrent Mme de Staël, Gœthe et Werther : « Werther, dit-il, a été une maladie mentale de mon adolescence poétique; » enfin Ossian, l'Homère de cette époque. C'est de toutes ces influences mêlées qu'il recueillit la poésie la plus pure et la plus délicate, inspirée par l'amour et par la religion, nourrie de mélancolie et de sentiments vagues, exprimés dans une langue à la fois classique et nouvelle, qui trouva immédiatement un écho dans toutes les jeunes imaginations.

M. Deschanel résume d'une manière aimable et vive toute cette première période, qui a exercé une si grande influence sur la vie entière du poète : « Ce qu'il faut relever, dit-il, de cette première époque, c'est d'abord l'origine royaliste par le père et chrétienne par la mère; c'est ensuite la vie de famille, entre les caresses de la mère et des sœurs, trois femmes pour l'aimer et lui inspirer dès le berceau la pureté, la noblesse, la grâce, les élégances et les élévations morales (tout ce qui a manqué à J.-J. Rousseau); cette adolescence rêveuse dans le vallon, cette éducation libre et drue, rustique et féminine, dans la jolie nichée de jeunes sœurs, sous l'aile de sa tendre mère; la vie pleine, verdissante au sein de la nature; enfin, lorsque vint l'âge des études, l'heureuse éclosion des amitiés, ce printemps du cœur, et les joies de la pensée qui ne demande, elle aussi, qu'à s'ouvrir sous le rayonnement des belles œuvres classiques auxquelles viennent se mêler des inspirations plus modernes, ses premières amours littéraires. »

Arrivons à l'histoire des œuvres. Un critique délicat et fin, M. Anatole France, a écrit que « Lamartine était sans art ». M. Deschanel réclame contre cette appréciation par trop sommaire. Sans doute Lamartine a pu dire, et avec vérité : « Je n'aime pas l'effort, » et encore : « Je n'étais pas auteur. » Sans doute, Lamartine n'est pas aussi préoccupé du style que Chateaubriand et Victor Hugo. En outre, il n'est d'aucune école, ni classique, ni romantique. Il est, comme l'a dit Platon du poète, « une chose ailée » *τι πτερόν*. Enfin, il a une abondance naturelle qui ressemble trop souvent à de l'improvisation. Tout cela est vrai; mais rien de tout cela ne prouve que son talent ait été tout d'abord improvisé et n'ait pas demandé des études et des efforts. Il a appris, comme Racine, à faire difficilement des vers faciles. Il a eu à l'origine, comme tous les grands talents, même les plus spontanés, une période d'apprentissage et de gymnastique littéraire, sans laquelle tout eût été vain. Il lui a fallu assouplir son instrument pour en tirer plus tard ces notes si naturelles, si pures et si touchantes que lui inspirait son génie.

Lamartine, comme tous les poètes qui s'essayent à leur art, commença par l'imitation; et qui le croirait? les premiers vers de l'auteur des *Méditations* et de *Jocelyn* ont été imités de Gresset. *Vert-Vert* inspirant Lamartine! Voilà une singulière rencontre, qui s'explique d'ailleurs par la facilité du rythme, où Gresset a excellé. Voici, dans ce genre, des vers qu'à dix-huit ans notre poète adressait à un ami :

Tandis que d'un léger coton
Mon visage frais se colore,
Que tout sourit à mon aurore

Et que raisonner en Caton
Pour moi serait risible encore,

. . . .

Sur une plus courte mesure
Pour toi je vais mouler mes vers,
Et dans mille sentiers divers
Courir à huit pieds sans césure.

Ces vers ne sont pas merveilleux : c'est évidemment une étude. En voici une autre de quelques années plus tard, sur un autre mètre ·

Déjà le char rapide
A retenti sur le pavé glissant
Et dans les flots d'un peuple renaissant
Déjà ma main maladroite et timide
Contient à peine un coursier frémissant.

Bientôt la note mélancolique commencera à paraître, avec les mêmes idées qui provoqueront plus tard ses chefs-d'œuvre. Voici une romance sur un saule :

Arbre chéri de la mélancolie,
Arbre touchant par ma douleur planté,
Où chaque soir mon âme recueillie
Sur son tombeau vient pleurer la beauté,
De mon Emma toi qui couvres la cendre,
Sur son destin tu me parais pleurer
Et tes rameaux se plaisent à descendre
Vers ce gazon qui semble t'attirer.

Ici encore, les vers sont médiocres; mais il est remarquable que ces vers soient inspirés par la même idée qui nous donnera plus tard *le Lac* et *l'Isolement.*

Après ces premiers essais, Lamartine entreprend de plus grandes œuvres sur lesquelles il compte pour assurer sa gloire et qui devaient n'y servir de rien ; la tragédie et l'épopée, les grands genres, comme on les appelle en rhétorique, sont les attractions de sa muse. Il écrit un *Saül*, une *Médée*, une *Brunehault*, un *Mérovée*, un *César*. De toutes ces œuvres en projet, celle qu'il a poussée le plus loin, c'est *Saül :* « Je viens d'en finir un acte entier, écrit-il, selon le mode de Shakespeare; le suivant sera du Racine, si je puis. » Il reconnaît, d'ailleurs, que sa pièce est plus épique que dramatique. Cependant il veut se faire jouer; il voit même à cet effet Talma, qui trouve la pièce superbe, mais impossible. Lui-même reconnaît son infériorité dans le genre dramatique : « Je fais bien les vers d'une scène, dit-il, mais moins bien toute la scène; je fais passablement bien quelques scènes, mais horriblement mal l'ensemble

de l'ouvrage. » Plus tard il écrira encore : « Pour moi la poésie n'est que du chant; le drame veut trop d'art; je ne suis pas assez artiste. »

Il aspirait plus haut encore, en rêvant un grand poème épique, que l'on a toujours espéré en France, et que nul n'a pu faire, et probablement ne fera jamais. Lamartine avait choisi un sujet véritablement épique : c'était Clovis, sujet à la fois national et chrétien, dans lequel on pouvait, comme dans les *Martyrs*, mettre en face l'une de l'autre les deux religions du paganisme et du christianisme. Le poème devait avoir vingt chants. « Je ne pense pas qu'à Clovis, » écrivait-il en 1818. Mais il se découragea bientôt et s'essaya à d'autres sujets. L'illusion du poème épique, aussi bien que de la tragédie, était le préjugé de l'époque. Béranger lui-même avait été sous le joug de cette illusion. Il ne se doutait pas que le *Roi d'Yvetot* ferait plus pour sa gloire qu'un *Charlemagne* ou un *Philippe Auguste* chanté par Lucien Bonaparte ou par Parseval de Grandmaison. En 1818, Lamartine concourait à l'Académie des Jeux floraux pour une ode sur la statue d'Henri IV; il eut pour concurrent Victor Hugo, alors âgé de dix-huit ans, et qui remporta le prix.

Il se rapprochait plus de son propre genre en écrivant des vers élégiaques dans le genre de Parny et de Bertin. Parny était l'un de ses poètes favoris. A l'occasion de sa mort, Lamartine lut des vers en son honneur à l'Académie de Mâcon :

Combien de fois ma tendre adolescence,
Se dérobant aux regards curieux,
Pour dévorer tes écrits amoureux
De ses mentors trompa la vigilance!
Combien de fois, cachant mes pas discrets
Dans les détours de la forêt profonde,
J'allais chercher loin du bruit et du monde
A deviner tes amoureux secrets!

L'influence de Parny se fait aisément reconnaître dans les poésies de Lamartine. Cette lecture assouplit sa langue. Heureusement il n'a pris à ce poète que la grâce et la mollesse de son style, et en a répudié la volupté trop licencieuse. Il prêta ainsi à l'amour une langue nouvelle, désapprise depuis longtemps. Il n'est pas moins vrai qu'il a dû à Parny quelques-unes de ses notes les plus charmantes. Que l'on se rappelle ces vers sur la mort d'une jeune fille, où le voluptueux poète, avec une délicatesse exquise, disait en terminant :

Ainsi le sourire s'efface,
Ainsi meurt, sans laisser de trace,
Le chant d'un oiseau dans les bois.

N'est-ce pas le souvenir de ce trait aimable et touchant qui a inspiré à Lamartine ces vers si connus sur le golfe de Baïa :

Ainsi tout change, ainsi tout passe,
Ainsi nous-mêmes nous passons,
Hélas! sans laisser plus de trace
Que cette barque où nous glissons
Sur cette mer où tout s'efface.

Inutile de mentionner avec le nom de Parny celui de Millevoye, dont l'influence est aussi visible sur notre poète, et avec lequel Lamartine a lutté dans sa pièce sur le *Poète mourant*. Sans doute, Millevoye était plus touchant; car il pleurait sur lui-même et sur sa mort prochaine, tandis que Lamartine, d'une santé robuste, ne mourait que littérairement; mais il avait bien autrement de souffle et d'ampleur que son intéressant émule.

Enfin, il serait curieux de rechercher dans Lamartine les traces d'une lecture de Delille, qui lui a fourni en partie les éléments de la langue descriptive; M. Deschanel a omis cette recherche, qui certainement donnerait des résultats intéressants.

Bref, pour résumer toute cette éducation poétique, disons avec M. Deschanel : « Ce que ni Gresset ni Voltaire ne lui ont appris, c'est maintenant Parny, Bertin, Léonard, Gilbert, Millevoye, qui le lui enseignent, lui faisant sentir, après Racine, l'harmonie du style poétique, la flexibilité du tour, la périphrase musicale. »

Si nous ne devons pas nous étonner de voir le chantre des *Méditations* apprendre à versifier avec Gresset et Parny, nous ne devons pas non plus trop nous scandaliser que l'amant d'Elvire ait amusé sa jeunesse par des amourettes de garnison. On peut avoir un génie angélique sans être un ange. Racine, malgré *Athalie*, n'avait pas été dans sa jeunesse trop innocent en ce genre; on sait qu'il a fini par aimer Dieu comme il aimait ses maîtresses. Louis Racine seul a pu, par piété filiale, prétendre que son père n'a connu l'amour qu'en peinture, et d'une manière exclusivement littéraire. La mort de Raphaël n'ôte rien à la pureté virginale de ses madones. Laissons donc dans l'ombre ces faiblesses, qui n'ôtent rien à la gloire du poète, mais qui n'y ajoutent rien non plus.

C'est sous l'empire de ces différentes influences que Lamartine s'essaya à la poésie dans les genres les plus divers. Mais c'était toujours son grand poème de *Clovis* qui lui tenait au cœur : « Je vais me remettre, écrit-il, au grand ouvrage de toute ma vie, à *Clovis*. Si je réussis, je serai un grand homme; sinon la France aura un Cotin et un Chapelain de plus. » Ce ne fut ni l'un ni l'autre qui arriva. Il ne fit pas *Clovis*,

et il fut un grand homme; mais ce fut à d'autres sources qu'il puisa sa gloire : « Il allait droit, dit M. Deschanel, à un ciel nouveau qu'il découvrait, comme Christophe Colomb, sans s'en douter. »

L'histoire détaillée de cette découverte d'un ciel nouveau est l'objet d'une profonde et savante étude dans le livre de M. Deschanel. Comment se sont faites les *Méditations*, comment se sont-elles produites et répandues, comment se sont-elles successivement étendues et enrichies à chaque édition nouvelle, voilà ce que nous pouvons savoir aujourd'hui avec une entière certitude. Ce travail de critique, qui peut quelquefois nous désillusionner en nous montrant ce que l'on peut appeler les coulisses du métier, n'en est pas moins du plus vif intérêt.

En 1819, Lamartine portait au libraire Didot les *Méditations* (il leur avait déjà donné ce titre), pour le faire imprimer à dix exemplaires, afin d'en voir l'effet. Il était déjà l'idole des salons, et il le disait avec une singulière naïveté : « Il n'y a qu'une voix, écrit-il à son ami, sur mon talent poétique. J'ai fait des enthousiastes; on me demande des vers partout. » Il dînait dans le grand monde aristocratique et royaliste, chez le duc de Rohan, avec M. de Montmorency, M. de Bonald, l'abbé de Lamennais. Il avait été passer quelques jours chez le duc de Rohan, à la Roche-Guyon. Il y avait composé une pièce sur la *Semaine sainte,* qui était, suivant lui, « les plus délicieuses stances religieuses que l'on puisse imaginer. C'est original, pur comme l'air, triste comme la mort, doux comme du velours. » Plus tard, il revenait sur ce jugement, qui n'avait pas été ratifié par ses amis : « Tout le monde, dit-il, les trouve détestables; j'y souscris. » Les femmes surtout encouragèrent ses premiers pas; par exemple, Mme de Raigecourt, Mme de Sainte-Aulaire. C'est chez celle-ci qu'il rencontra M. Decazes, M. de Lafayette, le duc de Broglie : « Mon nom, dit-il, est éclos dans ce salon. » Il était reçu également chez la duchesse de Broglie, chez Mme de Montcalm, sœur du duc de Richelieu. Chateaubriand, dès l'origine, lui battit froid : « Il a toujours été, dit Lamartine, cérémonieux, contraint, muet et affecté avec moi. » D'après une anecdote racontée par Sainte-Beuve, il l'appelait *grand dadais.* Lamartine, de son côté, a saisi avec une pénétrante clairvoyance les défauts du grand écrivain : « C'est, dit-il, le plus grand style qu'un homme puisse avoir en dehors du naturel. » Il voyait aussi M. de Genoude, qui a joué un rôle important dans la publication des *Méditations.* Lamartine lui-même, dans son roman de *Raphaël,* a poétisé et dramatisé toute cette histoire. Des revers de fortune l'auraient décidé à chercher des moyens de vivre avec sa plume. Il se serait adressé au fameux imprimeur Didot, qui l'aurait découragé pas ces mots : « Vos vers ne res-

semblent à rien; renoncez à ces nouveautés. Lisez Delille, Raynouard, Michaut, Luce de Lancival. Ressemblez à quelqu'un, si vous voulez qu'on vous lise. » Dans le roman, le poète brûle son manuscrit, sans en sauver une page. On sait bien que les choses ne se sont pas passées ainsi. Le manuscrit ne fut pas brûlé. Quant à l'anecdote sur Didot, elle n'est pas invraisemblable; elle paraît bien même avoir le cachet de la vérité; car rien n'est plus difficile que de reconnaître le talent quand il n'a pas encore été consacré par le succès. Mais il est possible qu'elle soit de quelques années antérieure; car, à cette époque, on le persécutait pour publier ses vers; on lui promettait d'avance cinq cents souscriptions. Enfin le volume parut le 13 mars 1820 chez un éditeur nommé Nicolle, et non chez Gosselin, comme Lamartine l'écrivit plus tard avec son inexactitude ordinaire. On ne nous dit pas quels honoraires Lamartine reçut pour ce premier ouvrage; mais je tiens de M[me] de Lamartine elle-même que le volume lui fut payé 1,200 francs : elle s'en montrait très indignée; mais si l'on considère que c'était l'œuvre d'un écrivain inconnu du public, et qu'il s'agissait de poésies, on ne s'étonnera pas que l'éditeur n'ait pas voulu risquer davantage. L'ouvrage était précédé d'un avertissement signé E. G. (Eugène de Genoude), qui caractérisait les traits principaux de ce nouveau genre de poésie : « Ce sont, était-il dit, les épanchements tendres et mélancoliques d'une âme qui s'abandonne à ses vagues aspirations. Quelques-uns de ces chants s'élèvent à des sujets d'une grande hauteur; d'autres ne sont, pour ainsi dire, que des soupirs de l'âme. » La première édition des *Méditations* eut sur-le-champ un succès prodigieux; un mois après, le 15 avril, il en parut une seconde, et cinq dans la première année. En 1825, cinq ans après, il en avait paru quatorze. Le nombre des pièces augmente avec chaque édition. En 1830, il y a trente pièces, six de plus qu'en 1820. En 1847, il y en a quarante et une. Peut-être était-ce trop. Quelques-unes de ces pièces nouvelles sont toutefois encore pleines de charme : par exemple, les stances à Elvire : *Oui, l'Anio murmure encore;* la pièce intitulée *La retraite,* et qui commence ainsi : *Aux bords de ton lac enchanté;* enfin la pièce qui a pour titre *Philosophie.* Ces deux pièces sont d'un ton un peu différent des autres méditations; c'est le ton d'un épicurisme délicat et d'un scepticisme aimable, inspiré d'Horace, qui jurent un peu avec l'inspiration religieuse qui anime le reste du poème; ce n'est plus la mélancolie rêveuse de *l'Isolement* et du *Lac*, c'est la sagesse de l'expérience survivant aux désillusions de l'amour :

Pourvu que dans les bras d'une épouse chérie
Je goûte obscurément les doux fruits de ma vie,

IMPRIMERIE NATIONALE.

Et que d'heureux enfants ma table couronnée
D'un convive de plus se peuple chaque année.

Ô Elvire, où êtes-vous? Mais on ne peut nier que ces pièces d'une poésie moins austère ne jettent une variété aimable sur l'œuvre du poète.

M. Deschanel, en analysant *les Méditations*, y a trouvé avec raison trois sortes de poésies : les poésies élégiaques, qui sont l'œuvre du génie propre de Lamartine, des poésies lyriques, plus ou moins inspirées de J.-B. Rousseau, et des poésies philosophiques, qui se rattachent à Voltaire. C'est dans les premières, *le Lac, l'Isolement, l'Automne, le Vallon*, qu'est la nouveauté, l'invention, le génie créateur. C'est là que Lamartine a trouvé une langue nouvelle, d'une musique merveilleuse et d'un charme dont rien n'a péri. Ses autres poésies ont quelque peu perdu; cependant il ne me semble pas juste de n'y voir qu'un reflet de J.-B. Rousseau et de Voltaire. Que le moule du style soit plus ou moins emprunté à ces deux maîtres, cela est possible; mais, est-ce le reste d'une illusion de jeunesse? il me semble que dans quelques odes, celle de *l'Enthousiasme*, par exemple, Lamartine dépasse de beaucoup la poésie de J.-B. Rousseau. Quant aux poésies philosophiques, il est vrai que le premier type de ce genre de poésies a été donné par Voltaire; mais, le moule étant donné, n'y a-t-il pas dans Lamartine une richesse de langage, un éclat et une émotion, une grandeur de périodes que l'on ne trouve pas dans Voltaire? Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître avec M. Deschanel que le livre des *Méditations*, sorti d'une inspiration intime, n'en a pas moins été savamment et artistement composé. Les élégies, les odes, les poésies philosophiques y ont été très adroitement mêlées et donnent de la variété à une œuvre où le défaut à craindre pouvait être la monotonie.

Voyez en effet : la première pièce est *l'Isolement*, cette œuvre délicieuse où apparaît d'abord la note nouvelle qui donnera le ton à tout l'ouvrage; puis la grande pièce sur *l'Homme*, adressée à lord Byron, et dans laquelle le spiritualisme religieux, restauré par Chateaubriand, traduisait en vers ce que celui-ci avait dit dans une prose éclatante; puis la poésie du *Soir*, où la mélancolie se colore de grâce et de douceur et s'exprime dans un rythme plus léger que le solennel alexandrin. On revient ensuite à de plus grands objets. C'est la pièce sur *l'Immortalité*. La note originale et première reparaît dans *le Vallon*. La poésie philosophique se passionne et devient lyrique dans *le Désespoir*. Nous arrivons enfin au centre des poésies, au chef-d'œuvre de la poésie nouvelle, au *Lac*, l'immortel soupir de la douleur et de l'amour. Ainsi se poursuit

jusqu'à la fin des *Méditations*, dans un agréable et touchant mélange, l'union de la poésie intime et personnelle avec la haute poésie philosophique et l'inspiration religieuse. Nous aurons encore la note mélancolique avec *l'Automne*. Mais, pour donner à toute l'œuvre sa signification chrétienne, pour couvrir en quelque sorte ce qu'il y a de profane dans ce gémissement sur le vide de la vie et les déceptions du cœur, l'auteur couronne le tout par un dithyrambe sur la *Poésie sacrée*, où se révèle déjà le poète des *Harmonies*. Il est évident que dans cette suite, dans cet entrelacement de poésies si différentes, se cache un art délicat et habile, qui a su et voulu varier les couleurs et les tons.

Reprenons maintenant l'histoire séparée des différentes poésies dont se compose l'œuvre, sinon de toutes, au moins des principales. *L'Isolement*, la première de toutes, est de 1818. Elle fut inspirée à Lamartine par la mort d'Elvire, qui l'avait plongé dans le plus profond chagrin. « On dirait, écrit sa mère dans son journal, qu'Alphonse est abattu par quelque chagrin secret. Il faut qu'il ait perdu par la mort ou autrement je ne sais quel objet qui cause cette mélancolie si profonde. » La cruelle épreuve dont Lamartine fut alors si frappé fut la crise qui développa son talent vers des voies nouvelles. Pour le poète le malheur est le gage de la gloire. La poésie de *l'Isolement* n'était d'abord que la huitième dans le recueil manuscrit des *Méditations*. Lamartine se décida à la mettre la première, non, comme il le dit plus tard, par droit de primogéniture (car elle fut écrite après *le Lac*), mais parce que, ainsi que le dit M. Deschanel, « elle annonce l'œuvre entière et la contient comme le gland contient le chêne ». Il y a quelques changements de style à noter entre la pièce primitive, telle qu'elle a été écrite d'abord, et depuis publiée dans les *Poésies inédites*, et la pièce des *Méditations*. La comparaison a été faite en détail par M. Félix Beyssié dans son livre sur la *Jeunesse de Lamartine*. Voici l'un de ces changements. Dans la pièce originale, l'auteur avait écrit:

Ce que j'ai tant *pleuré* paraîtrait à mes yeux.

Lamartine corrigea par la version actuelle:

Ce que j'ai tant *rêvé* paraîtrait à mes yeux.

M. Deschanel fait remarquer, avec le sens d'un critique délicat et sûr, que Lamartine substituait ainsi l'idéal vague à l'idéal précis, et il compare ingénieusement le vague de Lamartine aux brouillards légers qui donnent tant de grâce aux paysages de Corot.

Passons au chef-d'œuvre de Lamartine, la méditation du *Lac*. M. Deschanel en voit avec raison l'origine dans une scène admirable de la *Nouvelle Héloïse*. « Nous gardions un profond silence, écrit Saint-Preux à un ami. Le bruit égal et mesuré des rames m'excitait à rêver. Peu à peu je sentis augmenter la mélancolie dont j'étais accablé. Je me rappelai une promenade semblable faite avec elle durant le charme de nos premières amours. C'en est fait, me disais-je, ces temps, ces temps heureux ne sont plus; ils ont disparu pour jamais. » Ces dernières paroles si touchantes ne revivent-elles pas renouvelées, et en quelque sorte rajeunies, dans ces stances admirables que tout le monde sait par cœur : « Ô Temps, suspends ton vol! » et cet hémistiche en est-il moins beau parce qu'il a été emprunté à Thomas? et celui-ci : « Le flot fut attentif, » l'est-il moins aussi pour avoir été pris à Quinault? Thomas et Quinault auraient-ils droit de se plaindre parce que leurs deux hémistiches, perdus dans l'oubli, sont devenus immortels?

Ce qui dépoétise quelque peu le charme du *Lac*, c'est une strophe écrite pour Graziella, qui a été depuis transportée à Elvire. Si ce n'est pas tout à fait la même strophe, au moins est-ce le même sentiment et le même mouvement :

Coulez, jours fortunés, coulez plus doucement,
Pressez moins votre course, heures délicieuses,
Laissez-moi savourer ce bonheur d'un moment,
Il est si peu d'heures heureuses!

On voit que le style laisse encore à désirer. Les *heures heureuses* sont d'une fâcheuse harmonie; le *bonheur d'un moment* est un peu plat; la forme définitive, celle du *Lac*, est beaucoup plus belle :

Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours.

Mais le mouvement est le même, et ce bel hémistiche : *Laissez-nous savourer*, avait été écrit pour Graziella.

Quant à la partie philosophique des *Méditations*, il nous semble, comme nous l'avons dit déjà, que M. Deschanel est un peu sévère, notamment pour la pièce du *Désespoir*, où il ne veut voir que de la rhétorique. Sans doute, depuis ce temps, un pessimisme plus profond a trouvé des accents plus âpres et des couleurs plus noires; mais, dans ce nouveau pessimisme, n'y a-t-il pas aussi du convenu et de la rhétorique? Malgré tout, il nous semble que, même aujourd'hui, la pièce du *Désespoir* est encore émouvante et hardie. C'était la première note de ce

genre que l'on trouvait dans notre littérature. Voltaire lui-même dans son poème sur Lisbonne, était encore optimiste :

> Un jour tout sera bien : voilà notre espérance.
> Tout est bien ici-bas : voilà l'illusion.

Dans son *Candide*, il avait serré de près le problème du mal, mais avec une ironie froide et cruelle, sans un mot de pitié ni d'émotion. Il faut remonter jusqu'à Pascal pour trouver un cri aussi douloureux que celui de Lamartine sur les misères humaines. Le *Désespoir* conserve donc, au moins comme date, une grande valeur. On sait que cette pièce avait affligé Mme de Lamartine, sa mère, et que c'est pour l'apaiser et la consoler qu'il fit la *Réponse* de la Providence, une pièce bien inférieure à la précédente. C'est le sort de la vérité d'être moins émouvante que l'erreur, et du bonheur d'être moins touchant que son contraire. *Le Paradis* de Dante ne vaut pas son *Enfer*. Il y a un genre poétique pour inspirer la terreur et la pitié; il n'y en a pas pour la sérénité et la joie. Musset seul, depuis Lamartine, a pu rendre de la poésie à la croyance, en y mêlant le doute et l'espoir :

> Si le ciel est désert, nous n'offensons personne;
> Si quelqu'un nous entend, qu'il nous prenne en pitié.

M. Deschanel continue l'analyse des pièces philosophiques et en parle avec une certaine sévérité, en insistant surtout sur l'imitation de Voltaire. Cependant les vers qu'il cite lui-même ne ressemblent guère à du Voltaire :

> Souvent, tu t'en souviens, dans cet heureux séjour
> Où naquit d'un regard notre immortel amour...

Et ceux-ci, d'un vol vraiment sublime :

> Ah! si dans ces instants où l'âme fugitive
> S'élance et veut briser le corps qui la captive...

Il y avait là, il nous semble, des accents d'une grande nouveauté. Ce qu'il y avait de neuf surtout, c'était ce perpétuel ressouvenir de l'amour humain s'unissant à l'inspiration religieuse, ce mélange de l'amour et de la religion que M. Deschanel lui-même signale comme une des notes originales des *Méditations*. Tout cela n'est pas du Voltaire.

Ce dernier caractère, à savoir le mélange de l'amour et de la religion, explique très bien le succès des *Méditations*, surtout auprès des femmes. « Les femmes, dit spirituellement M. Deschanel, ont besoin à la fois de

vertu et d'amour. La nouvelle poésie satisfaisait à ce double idéal. C'est par ce mélange enivrant (mais est-il une plus noble ivresse?) que le monde féminin, qui dispose de la gloire, fut conquis et entraîné à tout. »

Ce ne furent pas seulement les femmes qui furent conquises; ce furent aussi les hommes, et, parmi ceux-ci l'un des premiers, qui le croirait? était le plus désabusé des hommes, le plus froid des diplomates, le prince de Talleyrand. « Qu'il vous suffise de savoir, écrivait-il à la princesse de Talmont, que je n'ai pu dormir et que je l'ai lu jusqu'à quatre heures du matin pour le relire encore. Il y a là un homme; nous en reparlerons. » *Les Méditations* renouvelaient ainsi le prodige de la *Nouvelle Héloïse*, que de belles dames en grande toilette avaient continué de lire toute la nuit, oubliant d'aller au bal; mais ici ce n'étaient pas des dames; c'était un vieux politique qu'une poésie d'un accent si nouveau arrachait au sommeil. Un autre désabusé, le roi Louis XVIII, avait même envoyé au jeune poète un témoignage de satisfaction, en lui adressant la collection des classiques latins. « C'était, dit notre auteur, comme un prix de concours. » Peut-être était-ce quelque chose de plus; peut-être le royal épicurien, qui était du dix-huitième siècle, ne comprenait-il pas grand'chose aux sentimentalités modernes. Peut-être voulait-il dire au jeune homme : « Lisez vos classiques, ils vous apprendront à écrire et à penser. »

Telle fut la première période de l'histoire poétique de Lamartine, période de gloire, d'idéal et de simplicité. Il y ajouta plus tard quelques notes nouvelles dans les *Harmonies* et dans *Jocelyn;* mais la grâce de la jeunesse, la conscience délicate de l'écrivain, le souffle candide de l'inspiration, tout cela s'affaiblit peu à peu; rien ne surpasse la première éclosion et la première fleur.

Nous arrêterons ici notre analyse de l'ouvrage de M. Deschanel, ne voulant pas faire un livre sur un livre, et nous contentant de recommander la suite comme une lecture des plus agréables, qui rappellera bien des souvenirs aux hommes de notre âge et fera connaître à la jeunesse bien des choses qu'elle ne sait pas.

PAUL JANET.

F. DE BOTELLA. *ESPANA Y SUS ANTIQUOS MARES.* Madrid, 1892, in-4°, 268 pages, avec 14 cartes et 1 planche.

M. F. de Botella, inspecteur général au corps royal des Mines d'Espagne, contribue depuis longtemps à étendre la connaissance géologique de la Péninsule et à accroître l'exploitation de ses richesses minérales. Tout récemment ce savant a publié avec luxe un volume in-4° consacré à la description du sol. Cet ouvrage s'adresse surtout aux personnes désireuses d'acquérir des idées générales sur l'histoire du globe et particulièrement sur celle de l'Espagne.

Toute science, dit M. de Botella dans sa préface, doit chercher l'appui de ses congénères et faire converger les divers points de vue d'où l'on peut considérer les faits. C'est ainsi que la géologie, en étudiant notre planète, poursuit ses investigations au delà de l'histoire écrite et établit des connexions avec les sciences astronomiques, physiques, chimiques et naturelles, ainsi qu'avec le domaine de l'histoire et de la géographie. En recherchant les formes et les états par lesquels la région qu'il étudie a passé pendant les anciennes époques, le géologue prépare la scène où s'est développée plus tard la vie humaine et il facilite la recherche de l'historien.

Malgré l'instabilité bien reconnue de l'écorce terrestre pendant les longues périodes qui nous ont précédés, certaines parties occupées par l'Espagne actuelle paraissent avoir été très anciennement émergées, tandis que d'autres sont restées pendant bien longtemps recouvertes par la mer. Aidé par des données positives, M. de Botella cherche à reconstituer les contours des anciennes mers qui ont successivement couvert cette région du globe, et d'abord les mers silurienne, carbonifère, triasique et jurassique. Pour la mer crétacée les dépôts sont beaucoup plus hétérogènes que ceux des mers antérieures, et les traits généraux du relief d'alors se sont conservés dans les formes actuelles. Les dépôts éocènes, les uns marins, les autres lacustres, sont remarquables par leurs bancs puissants de conglomérats. Au commencement de cette période, apparaissent les premiers mouvements qui ont amené l'union entre les monts Cantabriques et les Pyrénées. Dès le début de l'époque miocène, la Péninsule commence à se rapprocher des contours caractéristiques de son orographie actuelle. Plus tard, se montrent les vestiges des actions glaciaires dans les roches polies, striées et cannelées qui en sont les résultats et les témoins.

Des cartes fort habilement exécutées représentent la disposition des mers qui se sont succédé sur cette portion de l'Europe.

Plusieurs autres planches présentent aussi un véritable intérêt. Telles sont une carte de l'Espagne romaine, au IVe siècle de notre ère, avec l'indication des provinces à cette époque; une autre carte de la constitution orographique de la Péninsule, établie d'après la triangulation géodésique, et faisant ressortir avec beaucoup de netteté les principales directions des chaînes, que complète un tableau synoptique; une carte géologique de l'Espagne et du Portugal à l'échelle de $\frac{1}{2\,000\,000}$ où sont mises à profit les nombreuses observations de Verneuil et Collomb, en même temps que celles recueillies par M. de Botella lui-même de 1848 à 1879, époque de la publication; une carte hypsométrique des deux mêmes pays (1888 à 1890), avec les courbes de niveau qui ont été poursuivies sous la mer et qui en indiquent la lithologie. On suit sur cette carte les connexions de l'orographie avec la constitution géologique des nombreuses chaînes de montagnes de la Péninsule. M. de Botella a construit cette carte avec le plus grand soin, en prenant pour bases les triangulations de l'Institut géographique, les nivellements officiels, ses propres observations barométriques, ainsi que celles de MM. de Verneuil et Collomb, de M. le général Ybanès et du colonel Coëllo. Ce travail considérable, exécuté avec ses seules ressources, manifeste chez l'auteur un zèle bien méritoire pour la science.

M. de Botella a trouvé, pour la cote du niveau moyen de la Péninsule, le chiffre de 660 mètres, c'est-à-dire un peu moins fort que le chiffre (700 m.) donné antérieurement. Dès lors, il s'est cru autorisé à ne considérer comme régions montagneuses que celles qui atteignent ou dépassent 1,000 mètres. Ces chiffres assigneraient à l'Espagne, pour l'altitude, le second rang parmi les contrées de l'Europe. Représentés sur une carte spéciale, les résultats font ressortir tous les principaux occidents orographiques avec une clarté remarquable. Des tableaux synoptiques montrent, en chiffres, la direction et l'étendue des principales cordillères et sierras. On y voit se réduire à un petit nombre d'orientations tout un chaos de protubérances qui avait d'abord découragé l'auteur. Il en est de même des cours d'eau, dont les plus importants, Douro, Tage, Guadiana, affectent une orientation moyenne de E. 18° N. à O. 18° S. En résumé, il est quatre directions principales qui, d'après M. de Botella, se manifestent tout particulièrement dans la structure de l'Espagne : E. 17° N.; N. 21° O.; O. 17° N.; N. 26° E. De nombreux linéaments alignés suivant ces quatre directions sont figurés sur une carte; ils forment un système de mailles ou réseau qui re-

produit d'une manière saisissante la disposition des fractures que l'expérience peut faire naître, par l'effet d'une torsion, dans une plaque solide.

M. de Botella assimile la Péninsule ibérique à un quadrilatère trapézoïdal auquel s'ajouterait, vers le sud, une petite surface triangulaire; la grande ligne séparative des eaux océaniques et des eaux méditerranéennes partagerait cette surface suivant deux plans inclinés de sens inverse. En se guidant d'après les lignes de partage des eaux, on reconnaît dans la Péninsule 13 bassins hydrographiques, dont 5 de première grandeur : Douro, Tage, Guadiana, Guadalquivir et Èbre. Les surfaces respectives de chacun de ces bassins sont évaluées numériquement.

En outre M. de Botella décrit les diverses divisions et subdivisions qu'il établit dans le système ibérique et signale les noms que leur appliquaient les Romains. Quel que soit l'intérêt de cette description détaillée de tout le relief montagneux et de celui des divers bassins orographiques, nous ne nous y arrêterons pas; nous nous bornerons à signaler la forte inclinaison générale qui distingue le versant oriental du versant occidental.

Il y a plus d'un siècle et demi, Scheuchzer, un des naturalistes suisses les plus instruits, faisant une revue générale des travaux publiés en divers pays sur l'histoire naturelle, remarquait l'absence presque complète en Espagne d'écrivains qui se soient occupés de botanique, de zoologie et des corps inorganiques. « Si les nations germaniques, dit-il, pèchent à cet égard par l'excès et par un besoin immodéré d'écrire et de publier, l'Espagne se fait distinguer par le défaut contraire [1]. » Ce jugement porté alors par un travailleur infatigable et dévoué à la science n'est plus vrai depuis un demi-siècle. Cependant quelques publications de valeur avaient été faites dès le siècle dernier par Bourguet (*Traité des pétrifications*) sur les fossiles des environs de Barcelone, et par le Père Joseph Torrubia dans ses *Dissertations de physique*, où sont consignées de nombreuses observations sur les fossiles de divers terrains, avec 14 planches de figures exécutées avec beaucoup de soin.

Les savantes recherches de Verneuil doivent être signalées d'une manière exceptionnelle par la féconde impulsion qu'elles ont imprimée aux études géologiques sur la Péninsule. Ce savant avait, au plus grand profit de la science, exploré l'Europe, y compris toute la Russie, ainsi que les États-Unis, lorsqu'il pensa à porter ses excellentes investigations sur l'Espagne, qui alors avait été beaucoup moins étudiée que la plupart des

[1] *Bibliotheca scriptorum historiæ naturalis omnis terræ*, in-8°, 1716.

IMPRIMERIE NATIONALE.

autres parties de l'Europe. De 1849 à 1862, l'éminent géologue n'exécuta pas moins de douze voyages dans la Péninsule, tantôt seul, tantôt accompagné d'Édouard Collomb. Par sa carte géologique et par les mémoires qu'il publia à la suite de ses laborieuses excursions, de Verneuil peut être proclamé comme ayant fondé les éléments de la géologie stratigraphique de l'Espagne.

A la première moitié de ce siècle appartiennent, entre autres ouvrages dignes de mention, l'aperçu de Hausmann, celui de Guillaume Schulz, qui fit une étude approfondie des Asturies (1834), et les mémoires d'Ezquerra del Bayo. Casiano de Prado, vers cette époque, et plus tard Vilanova contribuaient à nous faire connaître leur pays. Bien d'autres noms de géologues distingués, espagnols ou étrangers, mériteraient d'être mentionnés. Postérieurement à l'œuvre de Verneuil, qui n'a été modifiée dans aucun de ses traits essentiels, les études du service de la carte géologique d'Espagne ont beaucoup augmenté nos connaissances sur la géologie des différentes provinces. Ce service, qui a été organisé en 1873, a depuis lors publié à peu près régulièrement chaque année un volume de bulletins et un volume de mémoires, les premiers donnant des esquisses purement géologiques, les secondes comprenant des monographies plus détaillées, surtout au point de vue géographique et minier. De plus cette publication a généralement reproduit (en espagnol) les notes et mémoires relatifs à l'Espagne publiés par des géologues étrangers à la commission, soit en Espagne, soit dans d'autres pays. Parmi ces derniers, il en est de français; tels sont les membres de la mission envoyée en Andalousie à la suite du tremblement de terre de 1884 : M. Barrois, qui a étudié les Asturies; M. Carez, le nord de l'Espagne; M. Hermite, les îles Baléares, et M. Nicklès, le sud-est du pays. Les diverses publications du service géologique constituent donc un répertoire précieux des connaissances acquises depuis une vingtaine d'années sur la constitution de l'Espagne. Dans cet ensemble, il est juste de signaler les études du savant directeur M. Fernandez de Castro, celles de MM. Vidal, Gonzalo y Tarin, Mallada, Cortazzar, A. Maestre, Egozcue, Maureta et Y Codina. On ne peut oublier, quoique ne provenant pas de membres de la commission officielle, les travaux de M. Macpherson, dont la plupart ont rapport à des vues d'ensemble et qui sont d'un ordre supérieur, non plus que ceux de M. Calderon.

Dès 1879, M. de Botella publiait la carte géologique dont j'ai parlé plus haut, et où il résumait bien tout ce qui était connu à cette époque. Une nouvelle carte publiée tout récemment par la commission géologique représente les progrès réalisés depuis lors.

Le moment paraissait venu d'essayer d'interpréter et de mettre en œuvre les nombreux documents que l'on possédait pour en tirer des considérations générales. L'histoire géologique de l'Espagne, c'est-à-dire les différentes phases de la formation du sol, l'origine du relief et ses rapports avec les anciennes géographies aux époques successives, sont des questions traitées avec beaucoup de jugement et de science par M. de Botella dans l'œuvre dont nous venons de rendre compte. A cette occasion, l'auteur rappelle l'incontestable mérite de M. de Verneuil et les conseils et encouragements qu'il a reçus du savant français.

Le beau et savant volume de M. de Botella apporte un nouveau témoignage du dévouement à la science de l'auteur, qui fait ainsi honneur à son titre de membre de l'Académie de Madrid et de président de la Société de géographie de cette capitale, si pleine de souvenirs d'illustres navigateurs.

DAUBRÉE.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France; t. XXV, Poitiers, Valenciennes. Paris, Plon, 1894, 637 p. in-8°.

On n'aura presque rien à reprendre dans les catalogues de ces deux collections, l'exécution en ayant été confiée à des bibliographes très expérimentés. Ce sont là des travaux faits avec le plus grand soin et qu'on peut louer sans réserve. Nous ne saurions mieux témoigner avec quelle attention nous avons lu ces savants catalogues qu'en signalant aux auteurs les changements qu'il nous semble utile d'apporter à d'anciens titres qu'ils ont reproduits tels qu'ils les ont rencontrés, avec des erreurs ou des lacunes. Il ne s'agira, c'est bien entendu, que de manuscrits latins.

Nous voyons d'abord, au n° 23 du catalogue de Poitiers, sous le nom d'Adam, chanoine de Prémontré, une concordance des deux testaments qui, disent les rédacteurs du catalogue, n'est citée par aucun bibliographe. Elle ne l'est pas, en effet, sous le nom de ce chanoine, à qui n'aurait pas dû l'attribuer le copiste du manuscrit de Poitiers; mais elle l'est par Martène et par l'*Histoire littéraire*, t. XVI, p. 431, sous le nom de Garnier de Rochefort, évêque de Langres. Or il n'y a pas à douter de

cette attribution; Garnier, ancien abbé de Clairvaux, avait donné lui-même à cette abbaye deux exemplaires de son livre, qui sont aujourd'hui les nos 33 et 392 de Troyes. On n'en connaît, dit M. Daunou, que le titre. Cependant les copies n'en sont pas très rares; il y en a trois notamment à la Bibliothèque nationale, sous les nos 588, 589, 599; mais elles sont anonymes. C'est pourquoi sans doute elles n'ont pas été connues par M. Daunou. On s'étonne de voir, en lisant ce livre, que les mêmes mots ont dans l'Écriture tant de sens divers, souvent contraires. Il est vrai que l'auteur paraît quelquefois les interpréter un peu librement.

Dans le n° 89, des *Questions* anonymes sur la correction fraternelle. Elles sont pareillement anonymes, comme le remarquent les auteurs du catalogue, dans le n° 275 de Cambrai. Mais elle se trouvent dans le n° 665 de Troyes sous ce titre : *Fratris Galteri, doctoris theologiæ, ordinis Minorum, postea episcopi Pictavensis, Quæstiones de correptione fraterna, publice disputatæ Parisius in scolis fratrum Minorum;* et elles sont mentionnées parmi les œuvres de cet évêque dans le tome XXV de l'*Histoire littéraire*, p. 312. Il s'agit ici de l'intraitable Gauthier de Bruges, qui, déposé par le pape, après avoir été spolié par le roi, mourut vénéré comme un martyr par ses anciens confrères.

Au n° 247, le sermon anonyme qui commence par *Humiliavit semetipsum* est du dominicain Guy d'Évreux. Nous l'avons sous son nom dans un grand nombre de manuscrits. Quoiqu'il soit d'une longueur inusitée, il offre peu d'intérêt; ce n'est, en effet, qu'un récit paraphrasé de la passion d'après les synoptiques. Il y a peu d'allusions aux mœurs contemporaines. L'orateur n'oublie pas toutefois, voyant Jésus sur une ânesse, de reprocher aux évêques le luxe de leur cavalerie. Les évêques étant alors en lutte ouverte avec les ordres nouveaux, un dominicain ne pouvait négliger aucune occasion de les tancer. C'est ce qu'a fait souvent Guy d'Evreux, mais avec moins de violence que beaucoup de ses confrères. On a lieu de croire qu'il était bonhomme. Ses sermons ont été, de son temps, très goûtés. Mais on se demande aujourd'hui ce qui en a pu faire le succès. Ce sont des sermons de cabinet, très travaillés, comme il semble, mais dépourvus d'esprit, quoiqu'il y ait surabondance de proverbes français et de propos vulgaires. Quand il s'agit de sermons prononcés, on peut admettre que l'orateur les a parsemés de ces lazzis pour égayer son auditoire de clercs, de badins écoliers. Mais les divers recueils de sermons que nous a laissés Guy d'Évreux étant des œuvres littéraires, il n'a pu vouloir, en y mêlant tant de français, que satisfaire son goût personnel pour la vulgarité.

Les manuscrits de Valenciennes sont plus nombreux que ceux de Poi-

tiers. Ils sont aussi plus précieux. Venus pour la plupart de la riche librairie de Saint-Amand, ayant été rarement ouverts par les moines depuis le xive siècle, plus rarement, de nos jours, par les laïques qui en sont devenus possesseurs, ils nous ont été conservés presque purs de toute souillure. Ce sont là de très belles reliques. Un des derniers bibliothécaires de Valenciennes, M. Mangeart, nous en avait donné, en 1860, un catalogue estimé. Et pourtant le nouveau, dont l'auteur ne se nomme pas, nous apprend que M. Mangeart ne nous a pas suffisamment renseignés sur le contenu de tous les volumes par lui décrits. Nous avons donc avidement recueilli les informations inattendues que nous apporte ce nouveau catalogue, et nous avons, en les recueillant, fait quelques remarques, puis, après ces remarques, quelques enquêtes dont voici les résultats.

Un opuscule, dont les premiers mots sont: *Multi homines*, nous est indiqué, comme étant un fragment anonyme, sous le n° 85. Mais sous le n° 14, ce qu'on n'a pas remarqué, ce fragment se trouve sous le nom de saint Anselme. Or ce n'est pas un fragment; c'est un vrai traité sur la béatitude céleste, et saint Anselme n'en est pas le véritable auteur. On le peut lire dans le tome CLIX de la *Patrologie*, col. 587, sous le nom du fervent disciple d'Anselme, Eadmer. Et ce n'est pas là une attribution douteuse; Eadmer se nomme lui-même en tête d'une épître liminaire qui manque dans les deux manuscrits de Valenciennes. Auditeur constant de saint Anselme, il s'est efforcé, dit-il, de se rappeler quelques-uns de ses dires sur la vie qu'on doit vivre dans la céleste patrie; mais il reconnaît que la rédaction de l'écrit est sienne, et prend soin de nous avertir qu'il ne faut pas faire remonter jusqu'à saint Anselme la responsabilité de son mauvais style. Ce sont là des déclarations très précises.

Le n° 132 contient trois pièces de vers dont l'auteur est, dit-on, Hildebert de Lavardin. La première se trouve aussi dans le n° 155 (fol. 27) de Saint-Omer; mais elle y est anonyme. L'auteur est-il vraiment Hildebert? Nous en doutons. Ni Baluze, ni Beaugendre, ni même l'abbé Bourrassé ne la lui ont donnée, ne l'ayant nulle part rencontrée sous son nom. Les deux vers qu'on en cite sont, d'ailleurs, si mal tournés que nous hésiterions à les croire d'Hildebert alors même qu'ils lui seraient attribués par un manuscrit digne de quelque confiance. Or ce n° 132 n'en mérite aucune. Il est vrai que la deuxième des pièces dont il nomme l'auteur Hildebert, la *Passion* de sainte Agnès, a d'abord été publiée par Gaspard de Barth, puis par Beaugendre, comme étant de l'illustre évêque; mais elle est de Pierre Riga, qui l'a fait transcrire, comme une de ses œuvres préférées, dans le bouquet de fleurs, *Floridus aspectus*, offert par lui,

comme nous l'avons dit[1], à son archevêque Samson. On la peut lire au n° 42 du *Floridus aspectus* dans le n° 1136 de l'Arsenal. Quant à la troisième pièce, le plaidoyer de Daniel pour Suzanne, Beaugendre l'a pareillement imprimée sous le nom d'Hildebert; mais c'est un fragment de l'*Aurora* et conséquemment il n'est pas douteux qu'elle soit de Riga.

Hildebert est peut-être, parmi les écrivains du moyen âge, celui à qui sa juste renommée a fait le plus de tort. Il avait laissé des vers très louables, si louables que des critiques exercés les ont, même de nos jours, crus des vers antiques. C'est pourquoi d'anciens copistes, incapables de discerner le bien du mal, ont mis à son compte un nombre considérable de grands ou de petits poèmes que les manuscrits antérieurs leur offraient anonymes. Ils ne l'ont pas toujours, en agissant ainsi, gravement compromis. Les vers de Pierre Riga, que l'on connaît trop peu, ne sont certes pas sans valeur; mais ceux de Pierre le Peintre, de Thibaud et de tant d'autres, avec lesquels on a grossi le recueil de ses œuvres, sont, pour la plupart, pitoyables.

Nous avons à dire quelques mots sur deux sermons anonymes qui nous sont offerts par le n° 161. Le premier, commençant par *Approbatæ consuetudinis*, est incontestablement de Fulbert, évêque de Chartres. De nombreux manuscrits le lui donnent, et il est imprimé sous son nom dans le tome CXLI de la *Patrologie*, col. 320. L'auteur du suivant, *Gaudeo dilectissimi*, est-il plus incertain? On va en juger. Le rédacteur du catalogue l'attribue de plein droit au pape saint Léon. C'est là ce que nous avons fait autrefois, comme lui[2]. Ce sermon est en effet imprimé dans les *Œuvres* de saint Léon. Mais y devrait-il être? Telle est la question. Ce sermon avait été pour la première fois publié par Marrier, en 1612, sous le nom vénéré de l'abbé de Cluny, saint Odon, et cette attribution n'avait encore paru suspecte à personne quand, en l'année 1650, Théophile Raynaud la déclara fausse et revendiqua ledit sermon pour le pape saint Léon. Cette revendication étant appuyée de raisons qui pouvaient sembler bonnes, Paschase Quesnel ne se défendit pas de la croire fondée, et, donnant en 1675 son édition des *Œuvres* de saint Léon, il crut devoir y insérer le sermon. Eh bien, il eut tort de le faire, et nous allons le prouver. Quel est le témoignage des manuscrits? Pas un ne nomme l'auteur saint Léon, et dans le n° 29 de Chartres, ainsi que dans le n° 17002 de la Bibliothèque nationale, très authentique manuscrit du xe siècle, venu de l'abbaye de Moyssac, il est nommé saint Odon. Ajou-

[1] *Les Mél. poét. d'Hildebert*, p. 4 et suiv. — [2] *Hist. littér. du Maine*, t. VIII, p. 282.

tons avec l'*Histoire littéraire* que ce sermon, *In cathedra S. Petri*, paraît avoir été prononcé dans une église dont saint Pierre était le patron; ce qui était le cas de Cluny. Ainsi Marrier ne s'était pas trompé; le manuscrit, que nous ne retrouvons plus, où il avait lu le nom de saint Odon, l'avait bien informé. Celui qui s'est trompé, c'est Théophile Raynaud, critique léger et paradoxal, dont nous aurions dû nous méfier davantage.

Le n° 196 va nous arrêter plus longtemps. La première pièce de ce volume a pour titre *Sententiæ Drogonis, abbatis sancti Joannis Laudunensis, post episcopi, de passione Christi.* Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle ait été publiée comme étant de ce Dreux ou Drogon, abbé de Saint-Jean, dans le tome CXLVI, col. 1515, de la *Patrologie*. Mais on s'étonne qu'après l'avoir éditée sous ce nom, les auteurs de la *Patrologie* l'aient une seconde fois imprimée dans leur tome CLXXXIV, col. 741, parmi les œuvres supposées de saint Bernard; puis une troisième fois, dans leur tome CLXXXIX, col. 1733, sous le nom d'Ernauld, ou Arnoux, abbé de Bonneval. Et ces trois éditions dans le même recueil, sous trois noms divers, n'étonnent pas seulement; elles inquiètent; on ne sait laquelle on doit admettre de ces trois attributions signalées ou recommandées par le même éditeur. S'adresse-t-on à l'*Histoire littéraire* pour lui demander la solution du problème? Elle répond, dans le tome XI, p. 701, en nommant l'auteur Drogon, et dans le tome XII, p. 539, en le nommant Ernauld. Auquel de ses dires faut-il se fier?

C'est là ce que nous allons rechercher.

Les manuscrits, eux aussi, se contredisent. Outre Drogon, Ernauld et Bernard, ils nomment encore saint Cyprien. Écartons d'abord celui-ci. Comme des critiques autorisés en ont depuis longtemps fait la remarque, l'œuvre n'est ni de sa plume ni de son temps. Drogon est plus vraisemblable, et, dès le XVI[e] siècle, plusieurs éditions ont paru sous son nom, éditions reproduites dans le tome XXI, p. 320, de la *Bibliothèque des Pères* et dans le tome cité de la *Patrologie*. Mais un manuscrit vu par Oudin à Clairvaux, qui est aujourd'hui le n° 509 de Troyes, a pour titre : *Ernaldi, abbatis Bonævallensis, liber de cardinalibus Christi operibus, quem scripsit ad Adrianum papam.* Il ne peut s'agir ici que d'Adrien IV, élu pape en 1154. Or Drogon, abbé de Saint-Jean, est mort au plus tard en 1134; il n'a donc pas connu ce pape Adrien.

Mabillon, qui n'a pas jugé cet écrit digne de saint Bernard, a néanmoins reconnu qu'il s'en trouvait une copie sous son nom dans la librairie de Saint-Victor. C'est probablement celle que conserve aujourd'hui la Bibliothèque nationale, au fol. 115 du n° 14517. Le témoignage de cette copie n'est certes pas à dédaigner, car elle est, suivant M. Delisle,

du XIIe siècle. C'est pourtant un faux témoignage si le titre du manuscrit de Clairvaux est exact, car saint Bernard, mort en 1153, n'a pas non plus connu le pontificat d'Adrien IV. Or on ne peut supposer qu'on ait, à Clairvaux même, mis au compte de l'abbé chartrain un écrit authentique de saint Bernard.

Reste donc cet abbé chartrain, prosateur dont le style très orné n'est pas du meilleur goût. Abbé de Bonneval dès l'année 1138, et n'étant mort qu'après l'année 1156, il fut, lui, contemporain du pape Adrien IV. Oudin qui, le premier, a publié l'écrit sous le nom d'Ernauld, cite, à l'appui de cette attribution, un autre manuscrit de Clairvaux et plusieurs d'Angleterre. Nous la trouvons, pour conclure, la mieux fondée. Cependant l'affaire est tellement embrouillée que nous n'avons pas l'assurance de l'avoir débrouillée complètement.

Ce n° 196 nous offre d'autres questions à résoudre. La deuxième pièce de ce volume est intitulée : *Sententiæ ejusdem de creatione hominis et redemptione. Ejusdem* veut dire l'abbé Drogon, et, en effet, ces *Sentences* sont imprimées sous son nom dans le tome CLXVI de la *Patrologie*, col. 1547. Mais cela ne prouve pas qu'elles soient de lui. Elles sont anonymes dans les n°s 14804 (fol. 62), 14925 (fol. 213) de la Bibliothèque nationale et 54 d'Évreux; mais, les ayant rencontrées ailleurs sous le nom de saint Bernard, Mabillon les a sans hésiter admises dans ses *Œuvres;* elles y figurent sous le n° 45 parmi les *Sermones de diversis*. C'est donc une sorte de sermon, et comme il est non seulement farci d'antithèses, mais, de plus, écrit tout entier dans cette langue vive et colorée qui est la langue propre de saint Bernard, Mabillon n'a certainement pas été trompé par les manuscrits dont il a fait usage.

Il n'y a pas de vrai désaccord sur la troisième pièce de notre volume. Elle y porte le nom de saint Bernard et est imprimée dans ses *Œuvres*, n° 96 des *Sermones de diversis*. A la vérité, l'*Histoire littéraire* la donne à Drogon; mais d'après notre manuscrit, où, comme on vient de le dire, l'auteur est nommé Bernard. Il y a là une simple méprise. Le débat recommence sur la quatrième pièce, intitulée *De septiformi gratia Spiritus sancti*.

Notre manuscrit l'attribue à saint Bernard, et elle a été publiée sous son nom. Mais c'est une attribution que Mabillon n'a pas acceptée, et il a dédaigneusement rejeté cette œuvre médiocre parmi les *Aliena et supposititia S. Bernardi; Patrologie*, t. CLXXXIV, col. 1113. Est-elle de Drogon, sous le nom duquel elle est aussi publiée dans la *Patrologie*, t. CLXVI, col. 1553? Cela paraît très douteux, aucun manuscrit n'étant cité comme offrant son nom. Il s'en trouvait un à Cîteaux, dit Casimir Oudin, où

le nom qui se lisait était celui d'Ernauld, et, quoique jugeant, ainsi que Mabillon, l'œuvre peu recommandable, il a cru devoir la publier sous ce nom d'Ernauld. Nous ne pouvons vérifier l'assertion d'Oudin en ce qui concerne le manuscrit de Cîteaux. Ce manuscrit paraît perdu, et tous ceux que nous avons rencontrés jusqu'à ce jour sont, hormis celui de Valenciennes, anonymes : Bibl. nat., 12261, 13422, 14517, 18219. Nous ne ferons tort à personne en disant que l'auteur est ignoré.

Au n° 198, les annotations anonymes sur le livre des Juges sont de Hugues de Saint-Victor : *Patrologie*, t. CLXXV, col. 87.

Au n° 227, le sermon qui commence par *Induite vos armatura* est pareillement anonyme en divers manuscrits que nous avons cités ailleurs [1]; mais il est au nom de Geoffroy de Troyes dans le n° 13586 de la Bibliothèque nationale. Ce Geoffroy de Troyes, prédicateur aujourd'hui peu connu, jouit, en son temps, d'une certaine célébrité. Il nous semble à nous bien emphatique. Mais c'est un défaut de goût qu'on ne reprochait alors à personne. M. l'abbé Bourgain a signalé, dans les sermons de Geoffroy, plus d'une vive parole contre les évêques, les archidiacres, les pignitaires du clergé séculier [2]. Il était pourtant lui-même un de ces dignitaires, étant doyen d'un chapitre. Mais on se croit toujours exempt des vices qu'on dénonce chez les autres.

Le poème en vers rythmiques qui commence, au n° 233, par *Christus nobis tradidit*, a plusieurs fois été copié sous le nom de saint Bernard. C'était faire beaucoup d'honneur à cette pièce, dont la langue est très défectueuse. C'est la langue qu'on parlait couramment dans l'université de Paris vers la fin du XIVe siècle, un latin facile, mais si barbare que saint Bernard lui-même aurait eu peine à le comprendre. L'auteur de ce poème est Henri de Langenstein, qu'on appelle communément Henri de Hesse, aussi fécond que mauvais rimeur.

Hildebert n'est certainement pas l'auteur de tous les petits poèmes qui lui sont attribués dans le n° 249. Ceux qui commencent par *Impia Judæa* et *Ecclesiæ circa* ne se rencontrent pas dans l'édition de ses *Œuvres*. Nous en connaissons une autre copie dans le n° 15149 (fol. 11 et 12) de la Bibliothèque nationale; mais elle y est anonyme. Pour ne pas quitter encore ce volume, les deux sermons pareillement anonymes qui s'y trouvent et qui commencent par *Duo sunt* et *Notum est* sont d'Yves de Chartres.

Quelques mots seulement sur un traité *De natura rerum* que contient

[1] *Not. et extr. de quelques man.*, t. II, p. 300. — [2] *La Chaire franç. au XIIe s.*, p. 278, 282.

le n° 320. Les uns, dit le rédacteur du catalogue, le croient d'Albert le Grand, les autres l'attribuent à Thomas de Cantimpré. M. Delisle a péremptoirement démontré [1] que l'auteur véritable de cette compilation sans critique est le crédule auteur du traité *De avibus* et qu'Albert le Grand, nous l'en félicitons, n'y est pour rien. Il a, de plus, été prouvé par M. Delisle que le nom de Mengor, ou de Mengos, qu'on lit en de méchants vers, à la fin de ce traité, dans un manuscrit de Berne, est celui du scribe, non celui de l'auteur. Cependant, ce que l'on a pas encore, croyons-nous, remarqué, ce Mengor a sa notice dans l'*Histoire littéraire* [2], et même une notice de quelque étendue. Mais tout y est pure fiction. Le manuscrit cité de la bibliothèque de Berne était, paraît-il, dans les premières années du XVIIe siècle, entre les mains d'un certain Théodore Zwinger, qui l'avait fait connaître à Gaspard de Barth, et celui-ci, rencontrant le nom de ce Mengor, qui se disait moine bénédictin,

Ordinis invicti monachus sancti Benedicti,

l'avait sans hésitation cru l'auteur du livre [3]. Cela ne pouvait manquer d'intéresser les successeurs de dom Rivet. Un confrère, auteur d'un savant livre, dont le nom, longtemps perdu, venait d'être retrouvé! Mais ce livre, dont la lecture les aurait sans doute éclairés, leur manquait. S'ils l'avaient eu dans les mains, ils n'en auraient pas fait vivre l'auteur au XIe siècle, dans le monastère de Fleury, quand il se dit expressément religieux dominicain [4] et contemporain du cardinal Jacques de Vitry [5].

L'ouvrage anonyme qui commence, au fol. 44 du n° 321, par *Potissimam universorum*, est dans un volume de Saint-Marc sous le nom de Boèce. C'est là, dit M. Valentinelli, une fausse attribution [6]. Cependant nous ne sommes pas en mesure d'en proposer une autre. Cet ouvrage nous est inconnu. Mais nous connaissons bien le suivant, pareillement anonyme. C'est le *Thesaurus pauperum* de Pierre d'Espagne, qui fut pape sous le nom de Jean XXI. On l'a souvent copié, traduit, imprimé. Il y a des recettes pour se guérir de toutes les maladies, sans l'intervention des médecins. La passion de Pierre d'Espagne était de vulgariser toutes les sciences, même la logique, et le gros public, qui veut apprendre sans peine, a longtemps secondé cette entreprise d'une contestable utilité. On compte cinquante éditions d'un de ses manuels.

(1) *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXX, p. 397.
(2) *Ibid.*, t. VII, p. 458.
(3) Caspari Barthii *Adversaria*, lib. XXXII, cap. XX.
(4) Man. lat. de la Bibl. nat. n° 14720, fol. 75, col. 3.
(5) *Ibid.*, fol. 1, col. 2.
(6) *Bibl. man. S. Marci*, t. IV, p. 90.

Un opuscule anonyme, qui doit être intéressant, a pour titre dans le n° 411 : *De varietatibus carminum Boetii.* Le manuscrit est du IXe siècle, et l'on ne peut ne pas être curieux d'apprendre ce que savaient les grammairiens de ce temps-là touchant les formes diverses de la métrique. Nous voudrions bien aussi connaître sûrement l'auteur de cet écrit. Il est nommé Loup dans une autre copie que renferme le n° 377 de Metz. Est-ce Loup Servat, l'abbé de Ferrières? L'âge de notre manuscrit permet de le supposer. Ses lettres prouvent, d'ailleurs, qu'il était très versé dans la métrique. Souvent interrogé sur la quantité douteuse de quelques mots, il cite des exemples, disserte et donne en maître son avis motivé. Enfin, si nous avons perdu presque toutes ses poésies, nous en avons du moins conservé quelques-unes, et, entre autres, une hymne à saint Wigbert, composée sur un des modes qu'Horace a préférés :

En piis splendent revoluta votis,
Annuo nobis veneranda cultu,
Festa Wigberti. Populo frequenti,
Christe, faveto!

Loup Servat, ce docte imitateur d'Horace, vivait, notons-le, dans les premières années du IXe siècle, et nous ne saurions attribuer l'opuscule sur la métrique de Boèce à aucun autre lettré de son nom et de son temps.

Il y a au moins une fausse attribution dans le n° 516. Au fol. 29 de ce volume, une paraphrase du psaume *Afferte Domino* se lit sous le nom d'Aelred, abbé de Riewal. Elle est attribuée, sans plus de raison, à saint Bernard dans le n° 184 du Mont-Cassin. C'est, en effet, un chapitre détaché d'un assez gros livre, dont l'auteur véritable est Richard de Saint-Victor. Il serait superflu d'indiquer tous les manuscrits qui donnent ce livre au rhéteur victorin; il suffit de dire que le fragment dont il s'agit ici, plusieurs fois publié sous son nom, est dans le recueil de ses *Œuvres*, au tome CXCVI de la *Patrologie*, col. 285.

Enfin, au n° 521, fol. 45, nous avons un traité de morale anonyme, qui l'est aussi dans le n° 5137 (fol. 18) de la Bibliothèque nationale. Mais si ces copies ne nomment pas l'auteur, c'est qu'il y manque la dédicace, qu'on lit ailleurs, notamment dans les nos 2247 de Troyes et 99 de Bruges, où l'auteur nous apprend qu'il était ermite et s'appelait Alboin. L'*Histoire littéraire* suppose qu'il était moine de Gorze, et qu'il vivait au Xe siècle[1]. On le placerait mieux, croyons-nous, dans les premières

[1] *Hist. litt. de la Fr.*, t. VI, p. 553.

années du XIe. Rappelons que nous avons déjà parlé de cet obscur écrivain dans notre cahier de novembre 1886 [1].

Voilà nos rares additions ou corrections aux catalogues de Poitiers et de Valenciennes. Ces catalogues, répétons-le, sont très louables; mais les manuscrits latins du moyen âge sont, pour la plupart, anonymes, et, quand ils ne le sont pas, les indications qu'ils fournissent méritent peu de confiance. Ils n'offrent presque pas un titre qui ne donne à résoudre une question plus ou moins obscure. Employons-nous, les uns et les autres, à deviner ces énigmes, en nous aidant, comme il convient, réciproquement.

B. HAURÉAU.

Le Babou Pratapa Chandra Roy, de Calcutta.

C'est avec un vif regret que nous apprenons que le Babou Pratapa Chandra Roy est mort à Calcutta, le 11 janvier dernier. Il avait cinquante-trois ans, étant né en 1843, dans le village de Sanko, district de Burdwan. Il avait été élevé à l'école primaire de cette humble localité. Il était venu à Calcutta à l'âge de seize ans. Le riche Babou Kali Prasanna Singha l'avait patronné et avait fait les frais de la première traduction bengalie du Mahâbhârata. La douceur et l'intelligence du jeune Pratapa lui avaient conquis la bienveillance de tous ceux qui le connaissaient; et sa probité, ainsi que son savoir, inspirait la plus juste confiance. La traduction bengalie du Mahâbhârata était achevée quand son protecteur vint à mourir. Pratapa, privé de cet appui, ouvrit une petite boutique de libraire, qui ne tarda pas à prospérer. Après huit années de succès, il pensa à donner une seconde édition de la traduction bengalie. Cette nouvelle entreprise réussit aussi bien que la première. Mais, à cette époque, un deuil cruel vint le frapper dans ses affections de famille; et durant longtemps il ne put se livrer à aucun travail. Quelques années plus tard, il reprit ses occupations laborieuses; et, d'accord avec ses amis, il fonda une imprimerie uniquement consacrée au Mahâbhârata, qu'il voulait répandre, en le distribuant à peu près gratuitement; c'est le Dâtavya Bhârata Kâryâlaya, c'est-à-dire l'atelier du Mahâbhârata gratuit. Il donna d'abord une troisième édition de la traduction bengalie, et entreprit ensuite la

[1] *Journal des Savants*, 1886, p. 685.

publication d'une traduction anglaise, en même temps qu'il imprimait le Harivansa et le Râmâyana. Tous ces ouvrages, formant une masse considérable de volumes, ont été donnés généreusement et presque sans rémunération.

De tous ces travaux admirables, celui qui nous intéresse le plus c'est la traduction anglaise. Dans l'état actuel, cette traduction, que Pratapa n'a pu compléter, est arrivée à son 93e fascicule. Il n'en faut plus que cinq ou six pour que l'œuvre soit achevée. Voilà plus de douze ans qu'elle a été commencée. La veuve de Pratapa, qui est sa seconde femme, est résolue à faire tous les sacrifices qu'elle pourra, afin que l'ouvrage soit complété. Ce soin sera remis au Babou Kisori Mohan Ganguli, qui a été le collaborateur assidu de Pratapa.

Quant à nous, ce qui nous préoccupe, c'est d'avoir à notre usage une traduction fidèle du Mahâbhârata, tout entière en anglais. C'est presque un monument sacré pour les Hindous : nous n'avons pas la même superstition ni le même enthousiasme; mais un poème national de 212,000 vers est toujours excessivement curieux, et la traduction que nous en donnait Pratapa Chandra Roy est d'une exactitude irréprochable. Celle de M. Hippolyte Fauche, en français, n'offrait pas autant de garanties; et elle a été arrêtée aux deux tiers à peu près. Espérons mieux de celle de Pratapa; des mains pieuses et de généreux amis s'associeront pour la terminer.

Quant au traducteur que la mort vient d'enlever à la science, il a été durant sa trop courte carrière un homme excellent, distingué par son dévouement, sa bienveillance et son esprit de charité. Il a été d'une libéralité sans bornes, et il n'a jamais songé qu'à ses compatriotes. Le monde savant ne doit pas le laisser disparaître sans lui accorder un souvenir et un éloge bien mérités. Il est mort, comme il le devait, dans la foi brahmanique.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Sir H. G. Rawlinson, à Londres, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 5 mars 1895.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Weierstrass, à Berlin, a été élu associé étranger de l'Académie des sciences en remplacement de M. Kummer, le 25 février 1895.

L'Académie des sciences, dans la séance du 18 mars 1895, a élu M. Carnot académicien libre, en remplacement de M. F. de Lesseps.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Cantù, à Milan, associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 11 mars 1895.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 9 févriér 1895, a élu M. le duc de Broglie, membre de la section d'histoire, en remplacement de M. Duruy.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

W. Helbig. *L'Épopée homérique expliquée par les monuments,* traduction française de M. Trawinski, avec une introduction de M. Max. Collignon, 1 vol. in-8°, xv-600 pages, 2 planches hors texte et 198 figures dans le texte, Didot, 1894.

Lorsqu'a paru cet ouvrage, qui est arrivé aujourd'hui à sa seconde édition, M. G. Perrot, dans un article publié par la *Revue des Deux-Mondes,* a exposé la méthode qu'a suivie l'auteur allemand et les principaux des résultats auxquels il est arrivé [1]; comme M. Perrot, tous les critiques qui se sont occupés de ce livre en Angle-

[1] *Revue des Deux-Mondes,* 1885, t. LXX, p. 275-318, *Homère d'après les plus récentes découvertes de l'archéologie.*

terre et en France, aussi bien qu'en Allemagne, lui ont fait un excellent accueil; il n'y en a pas que l'on trouve plus souvent cité dans toutes les études qui, depuis quelques années, ont été consacrées à l'âge mycénien et à l'âge homérique. Comme on s'est accordé à le reconnaître, ce qui fait l'intérêt de cet essai, c'est qu'il donne aux récits de l'épopée un caractère de réalité qui leur manque tant que l'on n'a pas réussi à se représenter, grâce à des monuments contemporains d'Homère ou même plus anciens, ce qu'étaient les costumes, les armes, les outils des héros du poète, tout le matériel et l'appareil de leur vie domestique et militaire. M. Trawinski, en mettant cet ouvrage à la portée du lecteur français par une traduction fidèle et claire, a donc rendu un réel service à tous ceux dont la curiosité se tourne vers les deux poèmes sans rivaux qui nous sont parvenus sous le nom d'Homère. L'introduction, où M. Collignon dresse avec une élégante précision le bilan des plus récentes découvertes, aide encore à comprendre combien il est utile ou plutôt nécessaire aujourd'hui de réclamer le secours de l'archéologie quand on veut pénétrer la pensée et juger l'œuvre des peuples qui sont en dehors de l'histoire.

Étude sur le manuscrit G. 1036 des archives de la Lozère, par M. P. Gachon; Montpellier, Martel, 1894, XLIV-67 p. in-4°.

Ce manuscrit des archives de la Lozère contient quatre pièces d'un intérêt inégal, mais toutes néanmoins intéressantes, qui se rapportent au différend du pape Clément V et de l'empereur Henri VII. Ces pièces, qui peuvent être datées de l'année 1313, sont des mémoires juridiques en faveur du pape, où sont doctrinalement contestées les prétentions de l'empereur à l'indépendance. Et d'abord, *omnes homines subsunt papæ ratione peccati*, le péché d'Adam. De plus l'empereur a, comme roi des Romains, fait hommage au pape et prêté serment de fidélité. Il doit donc, comme vassal, obéir à son suzerain. Ainsi peut être résumée la doctrine des quatre pièces publiées par M. Gachon. M. Gachon ne nous en a pas seulement fourni le texte; il l'a de plus commenté dans une *Étude* savante où les caractères des deux personnages qui occupent la scène, le cauteleux Clément et le fougueux Henri, sont fidèlement décrits. Ce commentaire est un chapitre d'histoire dont la lecture est très instructive.

ITALIE.

Giovani Curti. *Carlo Emanuele I, secundo i piu recenti studi.* Milano, 1894, IX-250 p. in-8°.

Ce volume commence par une courte introduction, où sont exposées sommairement les réformes qu'entreprit Philibert-Emmanuel pour remettre en état son duché, dévasté tour à tour par les Français et par les Espagnols. Son fils Charles-Emmanuel, surnommé le *Bouclier de l'Italie*, poursuivit son œuvre. M. Curti le compare à Richelieu. Il ne fut pas, à la vérité, moins entreprenant; mais entre eux il y eut cette différence que Richelieu réussit le plus souvent dans ses entreprises, tandis que Charles-Emmanel mourut de douleur après avoir échoué dans les siennes. Il avait obtenu pourtant, durant sa vie, d'assez beaux succès. S'il n'avait pu se faire sacrer légitime roi de France, comme petit-fils de Henri II, il avait pendant quelque temps occupé le duché de Provence, et les Ligueurs ne cachaient pas qu'ils espéraient en lui après la mort de Henri III. Forcé de traiter avec Henri IV, Charles-Emmanuel eut l'adresse de s'appuyer sur la France contre l'Espagne, mais il ne demeura pas volontiers fidèle aux engagements qu'il avait pris avec elle. C'est là ce qu'avait prévu le cardinal

d'Ossat. « Ce prince, écrivait-il, ne procédera pas plus rondement à l'exécution de l'accord qu'il ne fit en sa négociation. Il mettrait volontiers la chrétienté à feu et à fer s'il trouvait les autres princes aussi faciles à rompre la paix comme il l'a été de la violer. » Ce qui nous paraît être le titre principal de Charles-Emmanuel à sa grande renommée, c'est la constance de son ambition et son indomptable obstination à poursuivre l'exécution de ses desseins, dont la plupart furent téméraires. « Son but principal, dit M. Curti, fut de changer sa couronne ducale en royale et ce fut là son idéal pendant les cinquante années de son gouvernement. » Il a même un instant rêvé la couronne impériale. Il est resté duc, mais après avoir fait beaucoup de bruit et avoir certainement élevé le rang de son duché. C'était, d'ailleurs, un prince vigilant, qui s'est employé constamment à corriger les désordres traditionnels de l'administration ducale, et l'on ne peut hésiter à dire qu'il a des droits à la reconnaissance de son pays.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AVRIL 1895.

Nivellements de haute précision, par Charles Lallemand, ingénieur au corps des mines. Paris, Librairie polytechnique, Baudry et Cie; 1889.

Ce livre, en même temps qu'une minutieuse et savante exposition de l'art du nivellement, contient le compte rendu des opérations exécutées en France sur un réseau de 12,000 kilomètres, à partir de l'année 1884, et poursuivies depuis avec une précision qui n'avait jamais été dépassée. Depuis longtemps déjà, chaque département avait son nivellement; l'ensemble n'existait pas. A Paris, les hauteurs étaient rapportées à un plan de comparaison s'élevant de 75 mètres au-dessus du pont de la Tournelle. Les départements du Cher et de l'Allier avaient pour zéro commun un repère gravé sur un pilier de la cathédrale de Bourges. Lyon rapportait ses cotes au niveau de la basse mer à Marseille. Lorsque deux réseaux se pénétraient, si, comme il arrivait presque toujours, les zéros n'avaient pas été comparés, les différences de hauteur étaient impossibles à évaluer. Un très habile conducteur des Ponts et Chaussées, Bourdaloue, après avoir fait ses preuves par le nivellement du département du Cher, proposa à l'administration d'exécuter à forfait celui de la France entière, en s'engageant à une exactitude rarement atteinte avant lui : trois millimètres par kilomètre devait être l'erreur maxima; ce qui, remarquons-le bien vite, est loin de représenter trois mètres par mille kilomètres. Les erreurs, quand on a écarté les causes constantes, sont réglées par les lois du hasard; leur somme, quand elles sont en grand nombre, croît proportionnellement à la racine carrée du nombre des stations. L'erreur probable, pour mille kilomètres, était, d'après les engagements de Bourdaloue, non pas de trois mètres, mais à peine de

trois décimètres. Les résultats inspirèrent d'abord une entière confiance. Le détail minutieux des opérations servait de preuve. Pour tout polygone fermé, la somme des différences était assez petite pour attester l'habileté et le soin des opérateurs. Comment mettre en doute les résultats obtenus par un homme dont la bonne foi est au-dessus de tout soupçon, mesurant entre Brest et Marseille, de kilomètre en kilomètre, les différences de niveau, revenant à Brest par une autre route, pour y trouver, par l'addition des différences successives, une erreur totale de $0^{m}30$? La démonstration, cependant, n'est pas suffisante. Les erreurs systématiques, c'est-à-dire celles qui résultent d'une imperfection des instruments, échappent à tout contrôle de ce genre. Si, par exemple, les divisions de la mire sont imparfaites, et que les millimètres soient trop longs de cinq ou six microns, la différence répétée produira des erreurs toujours dans le même sens, qu'aucune vérification ne saurait révéler. Indépendamment de ces imperfections, une cause singulière d'inexactitude avait été signalée; sans songer à la nier, les géodésistes les plus habiles avaient cru son influence négligeable. Cette difficulté, paradoxale en apparence, et que Bourdaloue n'a jamais soupçonnée, provient de l'indétermination de la différence de niveau entre deux points donnés. Si l'on parcourt un polygone fermé en mesurant, sans aucune erreur, la différence de niveau entre deux sommets consécutifs, la somme des différences ne doit pas être nulle, et la vérification regardée par Bourdaloue comme décisive, si le succès en était parfait, attesterait des erreurs commises. Si le contraire a paru évident, c'est que l'on comparait inconsidérément la surface de la terre, non à un plan, l'erreur serait grossière, mais à une sphère. La forme est moins simple, et les surfaces de niveau, normales en chaque point à la direction de la pesanteur, ne sont pas parallèles; la distance qu'il faut parcourir verticalement pour descendre de l'une à l'autre n'est pas égale à celle qu'il faudra parcourir en sens inverse pour remonter en un autre lieu de la seconde à la première. La différence entre deux cotes, résultant du choix de la route sur laquelle on la mesure, peut surpasser le triple de l'erreur probable due à l'imperfection des mesures.

Cette remarque, dont M. Lallemand a signalé le premier l'importance pratique, donne lieu à une grave question. Si l'on peut, par des mesures irréprochables, trouver pour une même cote un nombre infini de résultats différents, quel est celui qu'il faut adopter? Comment, en d'autres termes, définir pour une surface de niveau une cote qui convienne à tous les points?

La distance de deux surfaces de niveau très voisines, d'après un théo-

rème rigoureusement démontré, varie en leurs différents points en raison inverse de l'intensité de la pesanteur. Si donc un point pesant tombe de l'une à l'autre, la distance parcourue étant inégale, le travail de la pesanteur n'en sera pas moins le même, et l'on peut, par conséquent, définir la différence de niveau de deux surfaces par le travail que développe la pesanteur sur un point matériel de masse donnée quand il passe de l'une à l'autre. La correction qui pour chaque résultat géométriquement obtenu mesure cette correction mécanique, et doit rendre égales toutes les mesures entre deux points, peut être théoriquement calculée. Une formule, très voisine de l'exactitude, fait connaître en effet l'intensité de la pesanteur en chaque point, et l'expression mathématique de la correction qui en résulte se traduit par l'aire d'une courbe aisée à construire et à mesurer au planimètre.

Les mesures nouvelles entreprises à la suite du vœu émis en 1864 par la première réunion de l'Association géodésique à Berlin ont eu d'importantes conséquences. Une différence de niveau considérable entre la Méditerranée et l'Océan semblait résulter des résultats antérieurement proposés. La Méditerranée se trouvait à $1^{m}10$ environ au-dessous de l'océan Atlantique; telle était la différence de niveau entre Marseille et Brest. Les mesures entreprises par les ingénieurs espagnols signalaient, entre Alicante et Santander, une différence de $0^{m}64$. La mer du Nord, à Amsterdam, se trouvait à $0^{m}32$ au-dessus de l'Adriatique à Trieste. Ces écarts, toujours dans le même sens, dépassaient de beaucoup les erreurs regardées comme possibles; les mesures nouvelles ne les confirment pas.

Il faut, avant tout, définir le niveau de la surface d'une mer; comme il varie à chaque instant, il semble comporter une indétermination qui enlèverait toute signification aux résultats signalés. Le niveau dont on parle est le niveau moyen, non pendant quelques mois, mais pendant un grand nombre d'années. Le médimarémètre de M. Lallemand fonctionne à Marseille depuis dix ans déjà; il se compose d'un tube en cuivre, fermé en bas par une cloison poreuse. On y observe directement le niveau moyen de la mer. Un coup de sonde par jour suffit pour suivre les lentes variations du niveau dans le tube. A Brest, les opérations se poursuivent depuis quarante ans, et la moyenne comptée à partir du premier jour peut être aujourd'hui considérée comme invariable. Ces points de repère étant bien connus, les différences mesurées avec les précautions les plus minutieuses ont rectifié les erreurs d'abord acceptées. Les garanties semblent aujourd'hui complètes. Le nouveau réseau français est relié au réseau italien, qui lui-même se raccorde avec les

mesures autrichiennes. Il est rattaché aux lignes belges et, par celles-ci, aux nivellements de la Hollande et de l'Allemagne du Nord. L'ensemble des comparaisons réduit les différences à des chiffres insignifiants. En rapportant les cotes au niveau moyen de la mer à Marseille, on a trouvé que la différence avec Brest, c'est-à-dire avec le niveau moyen de la mer à Brest, évaluée par Bourdaloue à $1^{m}10$, doit être réduite à $0^{m}07$. Entre Marseille et Trieste, la différence, évaluée à $0^{m}42$, est en réalité $0^{m}02$. Entre Marseille et Amsterdam, la différence n'est pas $0^{m}74$, comme on l'avait cru, mais $0^{m}01$ seulement.

La dépression de la Méditerranée par rapport à l'Océan paraissait expliquée par la salure plus forte qui donnait aux eaux de la Méditerranée la densité 1.029, au lieu de 1.027 qui est celle de l'Océan. La théorie des vases communiquants, en tenant compte de la profondeur minima du détroit de Gibraltar, 400 mètres environ, donnait par un calcul facile, les chiffres mêmes de Bourdaloue; comment accepter alors ceux qu'on leur substitue? La même objection peut être faite contre l'équilibre de la Baltique et de la mer du Nord. L'eau de la Baltique, presque douce, a pour densité 1.005; celle de la mer du Nord a la densité normale 1.027. Les deux mers communiquent par plusieurs détroits dont le plus profond présente des fonds de 18 mètres au maximum.

La dénivellation devrait être $0^{m}40$; les observations des ingénieurs prussiens assignent aux deux mers un même niveau.

L'explication peut être devinée. Malgré les différences observées à la surface, les mers dans leurs profondeurs ont même salure et même densité.

Les géodésistes, en publiant le résultat de leurs mesures, ne manquent jamais d'y joindre l'évaluation de l'erreur probable, en y introduisant plusieurs décimales. Une telle assurance doit surprendre. Si l'on connaît l'erreur, pourquoi ne pas la corriger? pourquoi, si on l'ignore, tant de précision dans sa mesure? La théorie sur laquelle reposent ces évaluations est rigoureuse, à la condition toutefois que certaines conditions, admises dans les démonstrations, soient exactement remplies. M. Lallemand, qui joint à une grande habileté d'expérimentateur une science étendue et profonde, a consacré un chapitre à la théorie des erreurs; il a fait, j'ose le dire, trop ou trop peu. Ses explications ne sauraient suffire pour le lecteur qui n'a pas étudié ailleurs cette théorie; pour ceux qui la connaissent, elle peut causer quelque embarras.

L'étonnement commence dès les premières lignes du chapitre intitulé : *Rappel de quelques définitions et formules du calcul des probabilités.*

La première de ces définitions est celle de l'erreur moyenne; cette erreur moyenne, d'après la définition adoptée, n'est nullement la moyenne des erreurs commises ni la valeur probable de cette moyenne, mais la racine carrée de la moyenne des carrés des erreurs; on n'ajoute même pas que ces mesures doivent être nombreuses. Pourquoi cette convention si peu d'accord avec le sens évident et bien connu des mots? Gauss, sans l'avoir jamais proposée, en est le premier auteur; il a nommé erreur moyenne *à craindre* une grandeur qui, pour un nombre d'épreuves considéré comme infini, est équivalente à celle que M. Liagre a nommée erreur moyenne; le mot supprimé était important et marquait la différence avec l'erreur moyenne dont le sens très clair n'avait pas à être défini. L'erreur probable est, pour tous les auteurs, celle qu'il y a probabilité égale de dépasser ou de ne pas dépasser. Pourquoi dire qu'elle est sensiblement les deux tiers de l'erreur moyenne? Cela n'est pas inexact, mais la valeur $0,47693\sqrt{2}$ aurait eu l'avantage de rappeler par la précision des chiffres la parfaite rigueur des conséquences déduites des suppositions acceptées.

Les théorèmes relatifs à la loi des erreurs supposent les erreurs mesurées et connues. Les géomètres ne s'arrêtent pas à ces difficultés. Lorsque le nombre des mesures est grand, et que les causes d'erreurs constantes ont été soigneusement écartées, la moyenne des résultats obtenus, égale à très peu près à celui qui occupe le rang moyen quand on les classe par ordre de grandeur, diffère toujours très peu de la valeur véritable. Il faut, pour utiliser cette remarque, avoir pris un grand nombre de fois la même mesure; il ne serait pas possible de le faire dans le cas qui nous occupe. M. Lallemand, oubliant cette nécessité des grands nombres, énonce la règle suivante : Quand on ne connaît pas la valeur exacte de la quantité mesurée, on lui substitue pour le calcul la moyenne de ses mesures; cette moyenne doit être considérée alors comme la valeur la plus probable. Dans ce cas, ajoute le savant auteur, pour calculer l'erreur moyenne, il faut diviser la somme des carrés des écarts non plus par le nombre des mesures, mais par ce nombre diminué d'une unité.

La courte note destinée à justifier ou, comme dit l'auteur, à faire comprendre cette règle, doit laisser le lecteur fort incertain. On remplace n par $n-1$, uniquement pour que la formule se réduise à $\frac{0}{0}$ quand l'observation est unique! On a proposé des démonstrations dont l'insuffisance est moins évidente; aucune ne peut entraîner la conviction. Il suffit de remarquer qu'elles supposent, dans l'exemple auquel le raisonnement s'applique, qu'on puisse négliger la somme des produits deux

à deux des erreurs réellement commises, à cause de l'équivalence des produits positifs et des produits négatifs. Si le nombre des épreuves n'est pas considérable, la probabilité pour qu'il en soit ainsi est petite.

L'auteur, s'appuyant sur la règle énoncée, admet cependant que, si le nombre des mesures se réduit à deux, l'erreur probable de la moyenne arithmétique est égale au tiers de la discordance qui existe entre les deux résultats. Ce théorème ne mérite aucune confiance. Si, changeant un peu l'énoncé du problème, on demande dans quelle proportion diminue l'erreur probable lorsque l'on adopte la moyenne de deux mesures successives prises directement, on trouve pour multiplicateur $\frac{1}{\sqrt{2}}$.

Pourquoi, dira-t-on, changer l'énoncé? Parce que, sans ce changement, aucune solution n'est possible. Les conditions proposées sont incomplètes et l'on pourrait, avec les mêmes données, suivant des circonstances qu'on ne dit pas, être conduit à des réponses très différentes. La connaissance plus ou moins assurée de l'habileté de l'opérateur est un élément de l'appréciation qu'il n'est pas permis de passer sous silence. Cette habileté, dira-t-on, est supposée complètement inconnue; il faut le croire, puisque l'énoncé n'en fait aucune mention. Le résultat, quand elle est connue à l'avance, doit donc être changé. Or il est impossible qu'elle ne le soit pas plus ou moins.

Qui oserait donner la même réponse aux deux problèmes suivants :

1° Bessel a observé deux fois la déclinaison d'une étoile; on trouve dans ses registres deux mesures dont la différence est de 10″. Quelle est l'erreur probable en adoptant la moyenne des deux mesures?

2° Un étudiant qui, lorsqu'il observe, commet habituellement des erreurs de plusieurs minutes, a mesuré deux fois la déclinaison d'une même étoile; la différence de ses deux mesures est 10″. Quelle est l'erreur probable en adoptant la moyenne des deux mesures?

Le calcul des probabilités, a-t-on dit avec raison, n'est que le bon sens réduit en formules. A ces problèmes très différents, le bon sens l'affirme, la réponse ne peut être la même. Bessel, dans la mesure d'une déclinaison, ne commettait pas d'erreurs de dix secondes; l'une des deux mesures inscrites sur ses registres a été certainement prise dans de mauvaises conditions et doit être rejetée; en l'associant à l'autre pour prendre la moyenne, l'erreur probable n'est pas, comme l'affirme l'énoncé du théorème, égale au tiers de dix secondes; elle est, très vraisemblablement, voisine de cinq secondes. Si l'étudiant maladroit qui ne peut répondre des minutes a trouvé deux mesures différant de dix secondes, c'est sans doute un effet du hasard, il a probablement commis deux fois

les mêmes fautes, et la moyenne des deux résultats, pas plus que l'un des deux, ne mérite aucune confiance. L'erreur probable, malgré leur accord, est plus grande qu'une minute.

En refusant confiance au principe sur lequel on fait reposer l'évaluation numérique de la précision, j'ai hâte d'ajouter que la comparaison des chiffres justifie de la manière la plus satisfaisante le bon accueil fait à l'ensemble du travail. S'il faut renoncer à évaluer chaque jour l'erreur à craindre, par la seule comparaison de deux ou trois mesures d'une même grandeur, lorsque les mêmes observateurs opèrent un très grand nombre de fois, dans des conditions légèrement variables, on peut réunir les différences successivement constatées comme si elles se présentaient dans une seule et même mesure; la théorie des erreurs est alors applicable et mérite confiance.

Lorsqu'une même grandeur est mesurée un grand nombre de fois, les erreurs fortuites se répartissent toujours suivant la même loi, dans laquelle s'introduit une seule constante qui mesure l'habileté de l'observateur. La courbe dont les abscisses sont les erreurs successivement commises, et les ordonnées les fréquences de chacune d'elles, a la forme d'une cloche renversée, qu'il est facile de produire par l'inscription sur un même dessin de tous les résultats convenablement disposés. Des modèles préparés à l'avance, pour chaque valeur de la constante inconnue, sont rapprochés de la courbe obtenue, et il *arrive toujours* que l'un d'entre eux coïncide avec elle d'une manière très satisfaisante. Le nombre auquel correspond ce modèle représente la précision cherchée.

Les nombres ont été soumis à une autre épreuve. Le croisement continuel des routes sur lesquelles on opère permet de nombreuses vérifications dont le succès, sans qu'il soit nécessaire d'introduire les savantes formules de Gauss et de Laplace, suffirait pour rassurer complètement. Ces formules, cependant, comme il arrive toujours, en donnant une indication plus précise, peuvent recevoir une vérification nouvelle. L'erreur totale, somme des erreurs partielles, croît, nous l'avons dit, proportionnellement à la racine carrée de la distance. Cela signifie que, si la différence de deux mesures prises suivant deux routes différentes de longueur l est égale à λ, le rapport $\frac{\lambda}{\sqrt{l}}$, pris en valeur absolue, variable bien entendu dans les différentes épreuves, donnera, pour la moyenne des valeurs de λ, l'évaluation de la précision cherchée. Si l'on suppose la probabilité d'une erreur proportionnelle à

$$e^{-k^2z^2},$$

on devra prendre

$$k = \frac{1}{\lambda \sqrt{\pi}}.$$

Plus d'un lecteur, en consultant le livre de M. Lallemand et en le prenant pour guide, laissera échapper une innovation de haute importance sur laquelle, avec une modestie exagérée, l'habile ingénieur a négligé d'attirer l'attention. Je veux parler de l'emploi très ingénieux des abaques pour la représentation graphique de formules souvent très compliquées.

Une courbe représente une fonction d'une variable et peut avantageusement, dans des limites d'exactitude presque toujours suffisantes, tenir lieu d'une table à simple entrée; c'est le principe de la géométrie cartésienne. Une surface, suivant la même théorie, représenterait une table à double entrée, mais combien incommode serait son emploi! Il faut renoncer, à moins d'artifices fort éloignés de l'évidence, à représenter les fonctions d'un nombre plus grand de variables.

Tel est cependant le problème dont à plusieurs reprises M. Lallemand donne une très ingénieuse et très simple solution. Pour mesurer par exemple ce qu'il nomme l'appoint dynamique de chaque cote de hauteur, M. Lallemand définit les points du sol par deux coordonnées, dont l'une est la latitude, l'autre l'altitude; par chacun de ces points passe une hyperbole. Le réseau de ces courbes est tracé à l'avance; la cote attribuée à chacune est la mesure de la correction. La correction due à l'erreur de réfraction est beaucoup plus compliquée, et la représentation graphique qu'en donne M. Lallemand semble un véritable tour de force. Le nombre à évaluer dépend en effet de six paramètres : la pression barométrique, la longueur de la ligne nivelée, les températures aux points extrêmes, la température moyenne et enfin la différence de niveau obtenue. Par plusieurs séries de lignes tracées sur la même figure et marquées chacune d'un numéro d'ordre, et la juxtaposition d'une figure auxiliaire mobile, un hexagone avec ses diagonales, dans une situation déterminée dans chaque cas par la valeur des paramètres, on peut, à l'intersection de deux lignes, l'une sur la figure fixe, l'autre sur la figure mobile, lire le nombre représenté par les formules dont le calcul serait long et difficile.

Cette élégante méthode a été développée, généralisée et rendue accessible à tous par les travaux justement remarqués de M. d'Ocagne. M. Lallemand, comme le savant ingénieur l'a déclaré, en est le premier inventeur. Les travaux de Léon Lalanne, il serait injuste de l'oublier, avaient depuis longtemps ouvert la voie.

Quant aux résultats des immenses travaux poursuivis depuis près de vingt ans par toutes les grandes nations de l'Europe, il faut se garder d'en mesurer l'importance par la petitesse des changements apportés aux chiffres antérieurs. Toute contribution nouvelle à la connaissance de la forme du globe est un service rendu à la science. Les travaux publics y sont dès à présent et directement intéressés. Le rapporteur du budget des travaux publics en 1890, M. Félix Faure, évaluait à plusieurs centaines de millions l'économie que la France aurait réalisée sur le coût d'établissement de ses 32,000 kilomètres de chemins de fer si elle eût possédé en temps utile le nivellement général de son territoire.

J. BERTRAND.

Psyche, *Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen*, von Erwin Rohde. *Psyché, le culte des âmes et la croyance à l'immortalité chez les Grecs*, par Erwin Rohde. Freiburg im Breisgau, Mohr, 1894. 2ᵉ partie, p. 289-711, in-8°.

Nekyia, *Beiträge zur Erklärung der neuentdeckten Petrusapocalypse. Nekyia, Contributions à l'interprétation de l'Apocalypse de Pierre*, récemment découverte. Par Albrecht Dieterich. Leipzig, B. G. Teubner, 1893, VI et 238 p. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Il y a cinq ans que M. Rohde a publié la première partie de sa *Psyché;* et nous nous sommes alors empressé d'appeler l'attention des lecteurs de ce journal [1] sur un ouvrage aussi considérable par l'étendue et la méthode des recherches qu'attachant par la forme littéraire que l'auteur a su lui donner. L'ouvrage n'a été achevé que l'année dernière, et nous allons aujourd'hui rendre compte de la seconde moitié, qui a été conçue dans le même esprit et écrite avec le même talent que la première. Dans l'intervalle parut l'étude de M. Dieterich, qui roule sur le même sujet et complète heureusement, modifie quelquefois, celle de M. Rohde. M. Dieterich commence par l'examen de l'Apocalypse apocryphe récemment découverte en Égypte; mais ce n'est là pour lui qu'un point de départ.

[1] 1890, p. 621.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il s'est proposé de montrer que cette description chrétienne de l'autre monde a ses antécédents dans l'antiquité payenne et que l'imagination des Hellènes en a fourni non seulement les traits généraux, mais aussi la plupart des détails; et il a parfaitement réussi à démontrer sa thèse. M. Dieterich est disciple de M. Usener, le savant professeur de Bonn qui s'applique depuis nombre d'années à découvrir les fils cachés qui relient certaines légendes du christianisme naissant à des légendes et à des croyances helléniques, et son livre instructif et intéressant fait le plus grand honneur à l'école dont il est sorti. Nous voulons, dans cet article, parcourir rapidement les matières traitées par les deux auteurs, faire connaître les principaux résultats auxquels ils sont arrivés, sans nous interdire de les discuter quelquefois ou d'ajouter des observations que la lecture de leurs ouvrages nous a suggérées.

M. Rohde distingue avec raison entre la croyance à la permanence de l'âme et la croyance à son immortalité. De ces deux croyances, la première, qui est au fond du culte des ancêtres, avait fait le sujet du premier fascicule de son livre. Comment l'idée de l'immortalité de l'âme est-elle née et s'est-elle développée en Grèce, il l'expose dans la seconde moitié de l'ouvrage. Il y a là deux conceptions qui semblent se confondre à première vue et dont il importe de marquer nettement la différence. Le culte des ancêtres n'est pas un hommage rendu à des âmes bienheureuses; sans doute, il suppose que les morts continuent d'exister d'une certaine façon, quelque part, dans leur tombeau, dans les espaces souterrains, dans l'extrême Occident au delà du coucher du soleil; mais leur existence, faible et inerte, dépend des vivants. Ils ont besoin, d'être nourris par eux, abreuvés par leurs libations. Ils ne laissent pas, il est vrai, d'avoir une certaine puissance, notamment celle de venger le mal qu'on leur a fait pendant leur vie et de punir l'oubli où on les laisse après la mort; mais ils reçoivent beaucoup plus qu'ils ne peuvent donner, et leur permanence même, dont la durée est obscure et mal définie, semble attachée à la permanence de leur famille, au souvenir de leurs descendants. Il y a loin de ce double de l'homme, réduit à l'état de souffle ténu et d'image vaporeuse, toujours en peine de nourriture, à la notion d'un être supérieur, immortel ou, plutôt, éternel dans le passé comme dans l'avenir. Ce n'est pas que les deux croyances n'aient coexisté et ne se soient mêlées dans beaucoup d'esprits; si nous les trouvons côte à côte et même obscurément combinées, il n'en est pas moins légitime de les séparer et de se rendre compte de leur différence.

L'éternité de l'âme est proclamée par les Orphiques au VIe siècle avant notre ère. D'où venait cette croyance et quelle était son origine? M. Rohde

répond qu'elle venait de Thrace et qu'elle s'était répandue dans la Grèce déjà plusieurs siècles auparavant, quand le culte du Dionysos thrace envahit d'abord le pays grec et s'y établit après de vives résistances. Suivant lui, ce culte et cette croyance, que les témoignages unanimes des anciens attribuent aux peuples de la Thrace, se tenaient par un lien naturel, psychologique. Exaltés par une musique troublante, de violentes contorsions, des danses échevelées, des courses folles, par le mystère de la nuit, probablement aussi par des boissons enivrantes, les fidèles ne se possédaient plus; il leur semblait que leur âme ravie s'envolait de leur corps pour se confondre avec le Dieu dans une union mystique. Tel aurait été le sens littéral et premier du mot *extase*, *ἔκστασις*, *ἐκστῆναι φρενῶν*, et c'était là, pour les bacchants, non une simple supposition ni un phénomène froidement constaté, mais un fait directement éprouvé et d'une certitude absolue. L'âme, qui se séparait ainsi du corps, qui s'unissait à la divinité, dut paraître d'une essence supérieure au corps, divine, immortelle. Nous sommes tout prêt à adopter cette explication en la modifiant quelque peu, en distinguant deux états d'âme différents. La démence bacchique était une possession; la bacchante, comme la sibylle, la pythonisse, était pleine du dieu (*ἔνθεος*); l'esprit divin supplantait l'esprit individuel, il entrait dans le corps de l'extatique, le remplissait d'une énergie surnaturelle ou d'une clairvoyance divine. Ce n'était donc pas l'âme humaine qui se détachait du corps pour s'abîmer dans l'essence divine, c'était le corps qui recevait la visite du dieu. Il importe de bien distinguer ces deux genres d'exaltation mystique. Dans celui qui nous occupe, l'âme individuelle était subjugée ou expulsée. Nous ne nions pas que le délire divin fût quelquefois considéré comme une sortie de l'âme; mais alors même, comme ce n'est pas elle, mais le corps qui participait du divin, cette séparation ne donnait à l'âme aucune dignité supérieure, aucun titre à passer pour une nature divine et immortelle.

Interrogeons plutôt les anciens eux-mêmes; c'est le plus sûr moyen de savoir ce qu'ils pensaient. Les poètes grecs du v[e] siècle qui revendiquent pour l'âme une origine et une essence divines, en appellent non pas aux phénomènes extraordinaires de la fureur sacrée, mais à ceux du sommeil. Ceux-là, en effet, révèlent la présence d'un dieu dans un corps qui lui sert d'organe; mais le sommeil amortit l'activité du corps: dans l'état de veille, quand le corps agit, quand les yeux sont ouverts, l'âme est assoupie et sa vue est obscurcie; au contraire, quand le corps est endormi, que les membres sont étendus inertes et que les paupières se ferment, c'est l'âme qui veille, c'est elle qui voit : affranchie du corps, elle manifeste sa nature supérieure par des songes qui présagent l'avenir.

Or le sommeil est le frère de la mort, son image passagère. Vienne la séparation définitive, le corps sera la proie de la mort, l'âme restera vivante, car seule elle vient des dieux (τὸ γάρ ἐστι μόνον ἐκ θεῶν). Telle est la doctrine de Pindare et d'Eschyle. Après avoir vu en rêve le fantôme vaporeux et insaisissable de son ami, Achille se persuade qu'une faible image de l'homme descend dans la maison d'Hadès; plus tard, on verra dans les songes prophétiques la preuve de la divinité de l'âme. C'est toujours à l'état mystérieux du sommeil qu'on demande la clef du mystère de la mort. Le plus sage serait peut-être de ne pas aller au delà de ce qui est expressément attesté, et de nous interdire toute conjecture sur ce que nous ignorons. Cependant, s'il est permis de raisonner par analogie, on peut croire que la prostration qui succède à l'état violent de la fureur divine, le phénomène du sommeil léthargique, contribuait à fortifier la croyance à la nature supérieure de l'âme. Le corps reste inerte, on le dirait mort; la vie, l'âme, semble l'avoir abandonné. Cependant le corps finit par se ranimer, l'âme y rentre. Où a-t-elle été entre temps? Si la léthargie a duré longtemps, l'âme a dû s'envoler très loin, dans un autre pays, ou bien dans le séjour des dieux. C'est ainsi que l'on racontait qu'Aristéas de Proconnèse, Hermotimos de Clazomène, d'autres encore, avaient été vus à une grande distance de l'endroit où leur corps demeurait inanimé. C'était l'apparition de leur âme, leur image, leur double.

Les personnages que nous venons de nommer se placent vers la fin du VIIe siècle et le commencement du VIe. On lira avec intérêt dans le livre de M. Rohde l'esquisse de l'état religieux de la Grèce depuis la première invasion du Dionysos thrace jusqu'à cette époque. A la divination augurale, qui est une science qui peut s'apprendre, un art qui s'exerce de sens rassis, l'esprit se trouvant dans son assiette habituelle, vient s'ajouter la divination fanatique d'un être possédé par quelque dieu. Remarquons en passant que le Prométhée d'Eschyle enseigne aux hommes le premier de ces deux genres de divination, de même qu'il leur enseigne à observer les astres, à construire des vaisseaux, à compter et à écrire. Il ne leur donne pas l'inspiration prophétique, qui n'est pas de son domaine, puisqu'elle ne peut s'enseigner. Ce dernier genre de divination entra, en quelque sorte par contagion, dans la religion calme et sereine d'Apollon: la Pythie s'assit sur le trépied de Delphes et s'enivra de vapeurs souterraines. Dans le même temps, au VIIIe et au VIIe siècle, la tradition savante place ces femmes et ces hommes inspirés, prophètes ambulants, connus sous les noms génériques de Sibylles et de Bakis, dont l'apparition fit une impression assez profonde pour ne s'effacer

jamais de la mémoire des Grecs. Plus tard, quand la raison prima l'extase, les chresmologues n'étaient la plupart du temps que des collectionneurs d'oracles qu'ils attribuaient à ces personnages devenus légendaires et qu'ils débitaient à la foule crédule.

L'inspiration divine, qui prévoyait l'avenir et pénétrait en général les choses cachées, révélait les moyens de détourner les maux imminents et de conjurer les maux présents, de laver les souillures, de s'assurer l'assistance des puissances occultes par des pratiques de sorcellerie. La doctrine de la souillure et de la purification, absente des poèmes homériques, prend un grand développement. Ici, il faut se garder d'un malentendu : les termes de souillure et de purification doivent être pris dans leur sens premier et matériel. Cela est évident quand il s'agit de laver la souillure produite par le contact d'un cadavre ou d'un nouveau-né. Mais le sang versé se lave de la même manière, la lustration du meurtrier est aussi toute matérielle. Cela est vrai, et M. Rohde a raison d'insister sur ce point, mais n'y insiste-t-il pas trop? Il y a certaines différences de degré qu'il ne faudrait pas négliger. Le meurtrier, surtout celui qui a versé le sang d'un proche parent, souille le pays tout entier: la présence d'Œdipe à Thèbes cause la disette et la peste; le parricide d'Alcméon infecte toute la terre; il est obligé de chercher un asile dans les Échinades, îles de formation récente. Voilà des miasmes, tout matériels sans doute, mais d'un effet si puissant, si terrible, que les actes qui les ont provoqués se trouvent marqués d'une profonde horreur. Un crime exceptionnel agit comme un miasme répandu dans l'air: au lieu de dire que la souillure est toute matérielle, disons que la distinction entre le monde moral et le monde physique n'est pas encore faite.

Les figures plus ou moins distinctes que nous entrevoyons à la fin du VIIe siècle et au commencement du siècle suivant offrent un contraste frappant. D'un côté, les personnages sacerdotaux, entourés d'une légende merveilleuse, que nous venons de rappeler, les Abaris, les Aristéas, les Hermotimos, les Épiménides, de l'autre, des hommes avisés, prudents, d'une sagesse toute pratique, les Solons, les Pittakos et les autres que l'on rapproche en les désignant du nom des Sept Sages. En même temps les premiers efforts de la pensée philosophique, assez hardie pour prétendre résoudre d'une manière rationnelle et du premier coup le problème de l'origine et de la constitution du monde, coïncident avec des doctrines mystiques, des croyances religieuses systématisées, doctrines très différentes de l'interprétation raisonnée et physique des phénomènes, et néanmoins se combinant quelquefois avec cette interprétation dans un mélange hybride.

L'Orphisme, sur lequel on consultera toujours avec profit et plaisir le beau livre de M. J. Girard, jeta d'abord dans la Grèce une conception nouvelle de la nature de l'âme, des idées, ou plutôt des images précises de ce qui attend l'âme après la mort, ajoutons, de ce qu'elle avait été avant la naissance. Ces idées étaient celles d'une secte, dans laquelle on entrait par une initiation (τελετή); c'est assez dire qu'elles n'étaient pas répandues dans toute la nation; elles exerçaient cependant de l'influence et sur les superstitions populaires et sur les croyances épurées des esprits les plus élevés. La secte professait la religion de Dionysos; elle avait son culte, elle avait ses légendes, comme les autres religions helléniques; mais elle s'en distinguait par deux caractères. Sa religion n'était pas une religion d'État, disons mieux, religion de cité; elle n'était attachée à aucun lieu et s'ouvrait à quiconque demandait à y entrer. Son second caractère, c'était d'avoir une doctrine, qu'elle s'efforçait de dégager plus ou moins nettement de ses mythes ou de ses symboles. Hérodote avait déjà reconnu que les poèmes qui se décoraient du nom d'Orphée, pour se donner un air de vénérable antiquité, étaient plus jeunes qu'Homère et Hésiode. Un des plus anciens, les Τελεταί, avait été composé par le fameux Onomacrite du temps des Pisistratides. Il en existait déjà un certain nombre au ve siècle; d'autres s'y ajoutèrent par la suite, et les anciens furent considérablement amplifiés et modifiés. Nous en possédons beaucoup de fragments, plusieurs assez étendus, mais il est malaisé d'en déterminer la date. Du reste, la plupart roulent sur la mythologie divine, qui n'est pas de notre sujet. Quant à l'homme, son avenir et son passé, nous connaissons assez bien la forme que la doctrine orphique prit dans la Grande-Grèce au contact de l'école pythagoricienne. Pindare, Empédocle, Platon se sont approprié cette doctrine, en l'adaptant chacun à ses conceptions poétiques ou philosophiques; ils s'accordent cependant pour les traits essentiels, non seulement entre eux, mais aussi avec des documents épigraphiques récemment découverts et d'une importance capitale pour l'histoire de l'Orphisme.

Dans la deuxième Olympique, Pindare félicite Théron d'Agrigente non seulement d'être un prince puissant et glorieux, mais de savoir, grâce à l'initiation à certains mystères, ce qui attend l'homme après la mort. Théron sait que les crimes commis ici dans le monde gouverné par Zeus sont punis sous la terre par un juge sévère. Sans insister sur les supplices des méchants, le poète se plaît à dépeindre l'existence des justes, qu'il appelle une vie (*βίοτον*) sans larmes et sans efforts passée près de divinités vénérables. De nuit comme de jour ils sont éclairés par un soleil souterrain : c'est le premier trait du tableau, trait bien hel-

lénique, bien humain. Sans lumière, point de joie; il fallait tout d'abord écarter l'horreur des ténèbres infernales. Ce n'est pas tout. Les morts renaissent et ils expient ici les fautes qu'ils ont pu commettre là-bas. Ainsi s'expliquent des malheurs qui peuvent sembler immérités. Ceux qui, trois fois, dans l'un et l'autre séjour ont su préserver leur âme d'injustice, reçoivent la récompense définitive : ils vivent dans une félicité parfaite dans les îles des bienheureux, où gouvernent Kronos et Rhéa. Pindare transporte dans cet Élysée, situé aux confins de la terre près du fleuve Océan, Kadmos, Pélée, Achille, les héros des vieilles épopées. Évidemment, il cherche à concilier autant que possible les données homériques et hésiodiques avec des conceptions toutes différentes. Ainsi fit aussi Eschyle dans son *Prométhée*, comme nous l'avons montré ailleurs.

Un beau fragment d'un *Thrène* de Pindare[1] offre une description plus détaillée de l'Élysée souterrain, où les élus font de la gymnastique ou de la musique ou se délassent par d'autres jeux au milieu de prés fleuris, dans un air parfumé de l'encens des autels. Ils jouissent de la lumière, mais ici c'est notre soleil qui leur luit pendant nos nuits. Dans le lieu des supplices, au contraire, les fleuves infernaux exhalent une vapeur noire et répandent d'affreuses ténèbres. Un autre fragment[2], plus intéressant, parle d'une ancienne faute (*παλαιὸν πένθος*) à expier. Quel est cette ancienne faute? Le poète ne le dit pas; mais il ajoute que ceux qui s'en sont rachetés au gré de Perséphone reviennent au soleil d'en haut dans la neuvième année : ce sont les rois illustres, les athlètes forts et agiles, les sages, destinés à être invoqués un jour comme de saints héros.

On a trouvé dans quelques tombeaux du territoire de l'ancien Thurii six feuilles d'or couvertes d'inscriptions, qui remontent au IVe siècle avant notre ère. On y lit des vers évidemment destinés à rappeler aux défunts le chemin à suivre sous terre et les paroles à prononcer afin d'être admis au séjour des bienheureux. La forme même de ces vers laisse deviner leur origine : ce sont les fragments d'un poème qu'on a désigné avec justesse comme le livre des morts d'une secte orphique. Nous aurons l'occasion de revenir sur la plus longue de ces inscriptions, trouvée à Pétélia[3]. Ici nous ne relèverons que les vers dans lesquels l'âme du défunt affirme son origine céleste :

Γῆς παῖς εἰμι καὶ οὐρανοῦ ἀστερόεντος,
αὐτὰρ ἐγὼ γένος οὐράνιον.

[1] Fr. 106, Bergk. — [2] Fr. 110. — [3] *Inscr. gr. Siciliae et Italiae*, éd. Kaibel, n° 638.

« Je suis enfant de la terre et du ciel étoilé, mais moi je suis d'origine céleste. » La tournure est gauche, et en apparence tautologique. D'après la vieille cosmogonie tous les êtres sont issus du mariage de Ciel et de Terre. Ce n'est pas à ce titre que le défunt se dit enfant de ces deux divinités. D'après une doctrine assez répandue au ve siècle, et que l'on trouve dans Épicharme, dans Euripide, même dans une épitaphe officielle, le corps vient de la terre, l'âme vient du ciel, et quand ils se séparent, ils retournent chacun à son origine. Dans les présents vers, le défunt dit d'abord être enfant de Terre et de Ciel, en parlant de l'être complexe, et comme il est actuellement une âme pure, il ajoute : « Mais moi je suis d'origine céleste. »

Voilà ce que l'âme doit dire aux gardiens de la source de Mémoire. Sur trois tablettes découvertes près du bourg de Corigliano [1], elle s'adresse à Perséphone elle-même, la grande déesse qui, d'après Pindare, que nous venons de citer, décide de la destinée des défunts. De ces trois tablettes, la deuxième et la troisième offrent le même texte, à très peu de chose près; la première s'accorde avec ce texte pour les premiers vers, mais s'en écarte pour les vers suivants. Voici la partie commune :

« Pure et issue de pures, j'arrive devant vous, Reine des enfers, Euclès, Eubouleus et vous autres dieux immortels; car je me glorifie d'être, moi aussi, de votre race bienheureuse. Mais je fus frappée par la Parque et le trait du dieu qui lance la foudre. »

Ἔρχομαι ἐκ καθαρῶν καθαρὰ, χθονίων βασίλεια
Εὐκλῆς Εὐβουλεύς τε καὶ ἀθάνατοι θεοὶ ἄλλοι·
καὶ γὰρ ἐγὼν ὑμῶν γένος ὄλβιον εὔχομαι εἶμεν.
Ἀλλά με μοῖρ(α) ἐδάμασσε καὶ ἀσΊεροπητὰ κεραυνῶν [2].

La locution *μοῖρ' ἐδάμασσε* s'applique chez Homère généralement, non exclusivement [3], à la mort de l'homme, et les savants qui se sont occupés de ce morceau, semblent l'avoir entendu de même ici. Mais la suite des idées me fait penser que notre poète parle, tout au contraire, de la naissance terrestre d'une âme forcée d'entrer pour la première fois dans un corps. Cela sera plus clair encore dans l'autre version, où le dernier des vers cités est légèrement varié et précédé de :

ποινὰς δ' ἀντεπέτεισ(α) ἔργων ἕνεκ' οὔτι δικαίων.

(1) *Inscr. gr.*, etc., n° 641.

(2) Une tablette porte *ασΊεροβλητα κεραυνον*; une autre *ασΊεροπητι κραυνων*. Nous suivons Dieterich, *De hymnis Orphicis*, 1891, p. 31.

(3) Cf. Homère, *Od.* III, 269.

« J'ai subi la peine d'actes injustes, quand je fus frappée par la Parque et le trait du dieu qui lance la foudre [1]. »

L'âme demeurait jadis avec les dieux, alors qu'elle n'avait pas encore terni la pureté de son essence divine. Mais elle commit une faute, un crime (c'est le *παλαιὸν πένθος* des vers de Pindare), et ce crime entraîna sa chute. Force lui fut de se marier avec un corps, de naître : naissance qui équivalait pour elle à la mort; aussi la locution *Μοῖρ' ἐδάμασσε* y convient-elle parfaitement. Les Orphiques appelaient le corps le tombeau de l'âme (*σῶμα-σῆμα*), et un personnage d'Euripide demandait, conformément à cette doctrine : « Qui sait si ce que nous appelons mourir n'est pas naître, et si naître n'est pas mourir [2] ? » Quelle pouvait être la faute commise par l'âme immortelle? Empédocle le dira plus explicitement.

Les mots qui suivent sont très obscurs, et d'autant plus que le texte n'est pas bien établi. On ne voit pas bien comment et pourquoi l'âme aurait été frappée de la foudre. S'il s'agissait de la mort, cela serait encore plus étrange, car un genre de mort aussi rare et extraordinaire serait déplacé dans une formule à l'usage de tous les initiés; mais nous venons d'écarter cette interprétation. Un passage de Platon jette peut-être du jour sur ces mots. A la fin de la *République*, on voit les âmes renaître à la vie terrestre : la terre tremble, la foudre gronde, et elles s'élancent dans les corps comme des étoiles, apparemment comme des étoiles filantes.

Après la partie commune des tablettes, voyons la seconde partie, pour laquelle elles diffèrent. On lit d'un côté : « Maintenant je parais en suppliante devant la vénérable Perséphone, afin d'être admise par sa grâce au séjour des âmes pures. »

Νῦν δ' ἱκέτις ἥκω παρ' ἁγνὴν Φερσεφόνειαν,
ὥς με πρόφρων πέμψῃ ἕδρας ἐς εὐαγέων.

Voilà une humble prière. Dans la première des trois inscriptions réunies sous le n° 641, l'âme est sûre de son salut et triomphante. « J'ai pris mon vol, dit-elle, j'ai échappé au triste cycle des peines et des douleurs, d'un pied rapide j'ai atteint l'enceinte désirée, je me suis abritée sous le sein de Despoina, la reine des enfers. »

Κύκλου δ' ἐξέπταν βαρυπενθέος, ἀργαλέοιο,
ἱμερτοῦ δ' ἐπέβαν στεφάνου ποσὶ καρπαλίμοισι,
Δεσποίνας δὲ ὑπὸ κόλπον ἔδυν χθονίας βασιλείας.

[1] Nous proposons *εὖτέ με μοῖρ' ἐδαμάσσατ(ο) ὅ τ' ἀστεροπητὰ κεραυνῶν* pour *ειτε με μοιρ εδαμασατο ειτ αστεροπητι κραυνων*. Mais les corrections de textes aussi fautifs sont extrêmement douteuses.

[2] Euripide, *Phrixos*, fr. 833 Nauck.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Et la déesse répond : « Fortuné, bienheureux, de mortel tu deviendras dieu. »

Ὄλϐιε καὶ μακαριστέ, θεὸς δ' ἔσῃ ἀντὶ βροτοῖο.

Suit la formule sacramentelle : Ἔριφος ἐς γάλ' ἔπετον, je suis un chevreau tombé dans le lait. Après avoir passé par des existences et des épreuves diverses, revêtu, pour son supplice, toute sorte de corps, l'âme est enfin délivrée de cette entrave, sortie de ce tombeau qu'on appelle le corps. Kora et Dionysos ont écouté la prière que l'initié leur adressait dans le poème d'Onomacrite, « de le délivrer du cycle, de laisser respirer l'âme affranchie de la misère » :

Κύκλου τ' ἀλλῦσαι καὶ ἀναψῦξαι κακότητος [1].

Voilà le trait le plus saillant de la doctrine orphique sur la nature et la destinée de l'âme, la croyance à la métempsycose, la dure nécessité pour l'âme de renaître sans cesse en revêtant des corps divers. Le corps est pour elle une entrave, une prison, un tombeau; l'existence terrestre, la vie d'ici-haut (il faut bien dire ainsi, pour parler comme les anciens), mériterait plutôt le nom de mort, et la félicité suprême consiste à en être délivré à jamais. Rien ne paraît plus contraire au génie des Hellènes que des conceptions pareilles. Il ne faudrait cependant pas attribuer aux vieux Orphiques ce que nous appelons des croyances spiritualistes, ni se laisser induire en erreur par les interprétations des Orphiques néo-platoniciens. Pour les premiers, le bonheur des élus était un bonheur très matériel. On les a vus dans Pindare se livrer à des exercices de gymnastique et de musique : c'est bien l'idéal grec, une vie de loisirs noblement remplie, une fête olympique sans fin. D'autres promettaient de joyeux banquets, du vin à flot, l'ivresse des convives [2]; c'est un idéal quelque peu thrace. Je ne sais quelle idée ils se faisaient de la nature des âmes sorties de leur prison; ils ne savaient peut-être pas au juste eux-mêmes; mais ils ne les concevaient certainement pas comme de purs esprits.

Les initiés parviennent à la suprême félicité par la grâce de Perséphone et des autres dieux auxquels s'adresse le culte des mystères. Perséphone figurait déjà dans les vers de Pindare. Quant à Eubouleus, faut-il l'identifier avec Hadès ou avec Dionysos? Je ne sais. Sur une feuille d'or [3], difficile à déchiffrer et à comprendre, on a relevé les noms de Πρωτόγονος, Γῆ παμμήτωρ, Κυϐέλη, Κόρη, Τύχη, Φάνης, Δημήτηρ. Protogonos

[1] *Orphica*, fr. 226 Abel. — [2] Voir Platon, *Rép.*, II, p. 363 D. — [3] Comparetti, *Journal of Hellenic studies*, III, p. 114; Fiorelli, *Notizie degli scavi*, 1879, p. 157; Dieterich, p. 36.

et Phanès, étrangers aux croyances populaires et à la mythologie usuelle, appartiennent à la cosmogonie orphique et marquent bien l'origine de nos tablettes. Ces textes trouvent leur complément et leur illustration dans certains vases trouvés dans le même pays et remontant à la même époque[1]. On y voit, en effet, Orphée intercéder auprès de Perséphone en faveur des fidèles initiés à ses mystères. C'est tantôt un jeune homme, tantôt toute une famille, dont il demande l'admission dans le séjour des bienheureux. Les mystes se reconnaissent à la couronne de myrtes qu'ils portent. Dans une de ces peintures, Hadès est près de Perséphone, et ils semblent délibérer entre eux.

On aura remarqué combien l'âme que l'on fait parler dans une de ces inscriptions insiste sur sa pureté : elle se dit pure, issue de pures (*ἐκ καθαρῶν καθαρά*), et elle aspire au séjour de ceux qui sont exempts de souillure (*ἕδρας εὐαγέων*). Les dévots adorateurs de Dionysos avaient coutume de s'appeler les purs et les saints (*καθαροί*, *ὅσιοι*). Ils prétendaient acquérir la pureté par des lustrations, qui enlevaient la souillure matérielle; par des extases, qui les mettaient en communication avec le dieu; enfin par des abstinences. On sait que les principes de la secte, proclamés par les poèmes orphiques, interdisaient toute nourriture animale. La perfection de la vie orphique (*βίος Ὀρφικός*) consistait dans une rigoureuse chasteté. Souvent cette prétendue sainteté n'était que de l'hypocrisie, et l'ascétisme cachait la débauche. Euripide a flétri ces tartufes payens dans une invective prêtée au père d'Hippolyte[2]. Mais ailleurs le même poète s'est plu à orner de toutes les vertus une figure sacerdotale qui répond bien à l'idéal orphique; c'est le personnage de Théonoé dans le drame d'*Hélène*. Son entrée en scène[3] est fort curieuse. Elle fait porter devant elle des flambeaux, afin de purifier l'air, parce qu'elle ne veut respirer que l'éther céleste. Une autre torche balayera le sol de la souillure qu'un pied impie aura pu y laisser. Quel luxe de lustrations, quelles précautions infinies pour ne pas exposer sa sainte personne! Ce ne sont cependant pas de vaines simagrées. Elle reste chaste et vierge sans forfanterie : si elle ne cède pas à Cypris, loin de la braver, comme Hippolyte, elle supplie la déesse de lui être propice, et elle croit rendre service à son frère en desservant sa passion et en l'empêchant malgré lui de commettre une mauvaise action. Il y a loin de l'Idothéa homérique, cette bonne fille de Protée, compatissante au malheur d'un bel étranger, au personnage créé par Euripide, à la vierge inspirée, qui rappelle les

[1] Kühnert, *Unteritalische Nekyien*, dans *Jahrbuch des k. deutschen archaeolog. Instit.*, Berlin, 1893, p. 104. — [2] Euripide, *Hippol.*, 948-957. — [3] *Hélène*, 865-870.

grandes Pythagoriciennes de la famille des Diotima. Chez elle la pureté morale s'associe aux purifications extérieures; parmi les Orphiques, il y avait, sans doute, suivant le proverbe, beaucoup de thyrsophores, mais peu de vrais bacchants dignes du dieu.

Si la dévotion, les pratiques, les purifications et les abstinences étaient des titres à la délivrance et au salut, il faut ajouter qu'on y arrivait grâce à des peines salutaires. Sur une autre feuille d'or[1], on lit ces paroles de bienvenue adressées à une âme délivrée : « Salut! réjouis-toi d'avoir subi la souffrance que tu n'avais pas encore subie. De mortel que tu étais tu es devenue dieu, chevreau tombé dans le lait. Salut! joie! prends la route de droite vers les prés et les bois sacrés de Perséphone. »

Χαῖρε παθὼν τὸ πάθημα· τὸ δ' οὔποτε πρόσθ' ἐπεπόνθεις·
θεὸς ἐγένου ἐξ ἀνθρώπου, ἔριφος ἐς γάλα ἔπετες.
Χαῖρε, χαῖρε, δεξιὰν ὁδοιπορῶν
λειμῶνάς τε ἱεροὺς κατά τ' ἄλσεα Φερσεφονείας.

M. Dieterich a très bien interprété ces vers. L'âme est félicitée d'avoir passé par l'expiation définitive, celle qui ne lui impose plus, comme les précédentes, l'obligation de reprendre un corps. On voit que la peine purifie; le châtiment, pour qui sait comprendre sa vraie nature, est un bienfait, un passage douloureux à l'innocence reconquise et à la félicité.

On reconnaît ici le germe de la doctrine développée avec tant de force et d'éloquence dans le *Gorgias* de Platon. Le philosophe établit que faire le mal est un malheur; le faire impunément, un malheur plus grand encore; enfin, qu'il vaut mieux pour l'homme subir la peine de ses fautes que de ne pas les expier. Si l'Orphisme s'est élevé à des conceptions pareilles, il faut sans doute y reconnaître l'influence de l'école de Pythagore.

Faut-il attribuer à la même influence la doctrine de la métempsycose? Cela est assez vraisemblable; d'après une tradition très répandue dans l'antiquité, Pythagore le premier enseigna cette doctrine parmi les Grecs. Cependant l'Orphisme et le Pythagorisme se sont pénétrés de si bonne heure, qu'il est malaisé de faire le départ des éléments et de déterminer les apports. Que l'âme passe successivement par toute sorte de corps, soit d'homme, soit de bêtes, cette croyance ne répugne pas à l'esprit humain autant que nous sommes aujourd'hui disposés à le penser; on l'a trouvée chez un grand nombre de peuples. Mais il n'y en a pas de trace en Grèce avant la seconde moitié du VIe siècle, et l'on a posé la

[1] *Inscr. gr. Sic. et Ital.*, n° 642.

question de savoir où les Grecs l'avaient prise. M. Rohde estime qu'elle fut importée de Thrace avec le culte fanatique de Dionysos; M. Gomperz, dans une remarquable Histoire de la philosophie antique [1], dont il n'a encore donné que les trois premiers fascicules, émet l'hypothèse que cette doctrine est venue aux Grecs du fond de l'Inde par une infiltration latente. L'opinion la plus ancienne, celle d'Hérodote, qui croyait la métempsycose empruntée aux Égyptiens, n'a plus guère de partisans aujourd'hui. C'est que la science n'a pas, jusqu'ici, découvert cette doctrine dans les vieux documents égyptiens. La faculté, attribuée à des êtres privilégiés, de prendre toutes sortes de formes ou d'apparences, n'est pas la migration des âmes. Les Grecs l'admettaient depuis longtemps. Les métamorphoses passagères, fréquentes dans les poèmes homériques, y sont réservées aux dieux; la mythologie grecque accordait le même don à des mortels; exemple : le Périclyménos des Catalogues hésiodiques [2]. Ajoutez les fables connues de Progné, de Philomèle, d'Arachné, de Daphné et de tant d'autres femmes changées en oiseaux ou en arbres. Ces derniers contes se rapprochent déjà de la métempsycose et pouvaient y préparer l'imagination des Hellènes. Les systèmes des philosophes ioniens y préludaient d'une autre manière. L'idée qui domine chez ces penseurs, c'est celle de l'évolution, de la transformation des éléments de la nature, de la vie circulant dans l'univers. Nul n'avait la vive intuition de cette vérité à un plus haut degré qu'Héraclite. Il exprima avec une vigueur incomparable ce mouvement incessant, ce devenir continuel, cette vie qui descend, qui remonte, qui s'agite, qui bouillonne, qui fait et défait sans repos ni trêve le tissu des existences. La métempsycose n'est pas dans Héraclite; mais quand Platon essaye de démontrer l'éternité des âmes, il emprunte une partie de ses arguments à Héraclite. De même, dit-il, que les morts se recrutent parmi les vivants, les vivants doivent se recruter parmi les morts.

Nous réservons à un prochain article la suite de cette étude, l'action sur les philosophes et sur les croyances populaires des idées jetées dans la Grèce par les sectes orphiques.

Henri WEIL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Gomperz, *Griechische Denker, eine Geschichte der antiken Philosophie*, Wien, 1894, p. 103. — [2] Fragm. 33 Rzach.

Mémoires de Larévellière-Lépeaux, publiés par son fils, 3 volumes in-8°. Paris, librairie Plon.

Les Mémoires de Larévellière-Lépeaux ont été imprimés en 1872 sous la direction de son fils. Le fils hésita au dernier moment, et remit l'édition entière à son petit-neveu, M. Robert David d'Angers, fils de l'illustre sculpteur et arrière-petit-fils de Larévellière, en le chargeant de la publier quand il le jugerait à propos. M. Robert David d'Angers avait trouvé un éditeur, mais la publication éprouva des retards, et quand les trois volumes furent en état de paraître, M. Sadi Carnot était président de la République. Larévellière-Lépeaux était l'ennemi déclaré de Lazare Carnot, et il en parle dans ses Mémoires comme on parle d'un ennemi, surtout quand on est à la fois passionné et sincère. M. Robert David d'Angers ne voulut pas fournir des arguments aux ennemis de la République, et il prit la résolution d'attendre, pour publier les Mémoires de son aïeul que M. Carnot fût sorti de charge. Il donna le manuscrit à la Bibliothèque nationale, garda l'édition en dépôt, et c'est aujourd'hui seulement qu'il lui permet de voir le jour.

Nous sommes inondés de confidences posthumes. Tout le monde écrit ses Mémoires, ou, si vous voulez, on publie les Mémoires de tout le monde. Les grands et les petits, les vivants et les morts s'en mêlent également. Cette ardeur de se raconter vient sans doute de la grande diffusion des journaux. Nous avons tous la manie de la publicité. Il semble que nous nous donnons la peine d'agir, uniquement pour avoir le plaisir de dire ce que nous avons fait.

Larévellière-Lépeaux est mort en 1824; mais il était mort une première fois en 1799, après le 30 prairial. Depuis cette époque, il n'appartint plus à la vie publique. Plusieurs écrivains le traitent sévèrement. Je ne prétends pas faire de lui un grand politique; mais c'était un grand homme de bien, qui fit courageusement son devoir dans les circonstances les plus difficiles. Ce n'est pas un mince éloge pour un homme qui a joué de 1789 à 1799 un rôle considérable dans les affaires publiques. Il fallait prendre une résolution chaque jour, et risquer sa vie presque chaque jour. Larévellière avait d'autant plus de mérite à rester sage qu'il était d'une nature passionnée.

Il a écrit ses Mémoires comme on écrit toujours ses Mémoires : d'abord, pour se défendre contre les attaques de ses ennemis, et ensuite pour attaquer ses ennemis à son tour. On y retrouve à chaque page le

bon citoyen, mais on y retrouve aussi l'homme de parti. M. Thiers et M. Lamartine les ont connus avant la publication. Ils forment deux volumes d'une lecture intéressante et facile. L'éditeur a rassemblé, dans un troisième volume, des pièces à l'appui, dont quelques-unes ont une haute importance.

En général, je n'aime pas les mémoires posthumes; ils encombrent l'histoire sans l'éclairer. Parlez-moi du témoin qui répond lui-même de son témoignage, qui est là pour le défendre, et pour recevoir les coups, s'il y a lieu. Celui-là est un vrai témoin, qui, dans certains cas, peut être aussi un martyr. Mais je n'aime pas celui qui d'abord se met à l'abri, et qui attend, pour porter plainte contre un contemporain, que l'accusé et l'accusateur ne soient plus là. Ceux qui le lisent croient prendre la vérité sur le fait et souvent ils n'entendent que les échos lointains d'une rancune. Je me demande si la postérité ne connaît pas mieux l'histoire que les contemporains. Les contemporains sont victimes de leurs passions et de leurs intérêts. Les petites choses leur cachent les grandes. L'impartialité leur est presque impossible. L'histoire est comme une peinture qui, pour être bien jugée, a besoin d'un reculement.

A la création du Directoire, Larévellière-Lépeaux était président des Anciens. Il fut nommé directeur le premier, par 317 voix au conseil des Cinq Cents, et à l'unanimité moins deux voix par le conseil des Anciens. Il était évidemment l'homme nécessaire. Cela ne veut pas dire qu'il était le premier homme du parlement, ni même qu'il passait pour l'être. De grands événements politiques et militaires eurent lieu sous le Directoire; mais ils sont pour la plupart connus dans leurs moindres détails. Ce qui serait infiniment curieux et précieux, ce serait une peinture de la société française à cette époque. On était, pour ainsi dire, entre deux mondes : le monde de la Terreur, qui venait de finir, et le monde impérial, qui allait commencer avec le Consulat. Chacun avait besoin d'une apologie pour le passé et d'une place pour l'avenir. Les moins avisés, ne croyant plus à rien, pas même aux probabilités, se hâtaient de jouir. Il faut l'avouer, Larévellière-Lépeaux ne nous donne pas le secret des âmes par le tableau des mœurs. Ce n'est ni un écrivain de génie, ni un grand homme d'Etat; c'est plutôt un politicien qu'un homme politique.

Autant que j'en puis juger, l'intérêt de son livre se concentre en deux points : le récit du 18 fructidor, parce qu'il a fait le 18 fructidor, et le chapitre des théophilanthropes, parce qu'il a été le patron des théophilanthropes et qu'il a passé pour leur chef. Je disais, il y a un instant, que les faits historiques de cette période sont bien connus; mais il reste à apprécier les responsabilités, et même à discuter la moralité des coups

d'État, alors si fréquents : le 31 mai, le 9 thermidor, le 18 fructidor, le 22 floréal, le 30 prairial, le 18 brumaire. Il y aura toujours deux théories en présence : obéir à la légalité jusqu'à en mourir, ou recourir à la force en invoquant le droit de légitime défense. Chacun restera fidèle à son principe; on discutera perpétuellement sur les degrés.

Le 18 fructidor est un coup de force exécuté par la majorité du Directoire contre la minorité du même Conseil et la majorité nouvelle des conseils des Cinq Cents et des Anciens qui venait de se former à la suite des élections de prairial. Larévellière-Lépeaux a la responsabilité principale de ce coup d'État; car c'en est un, et il fut conçu, préparé et réalisé par lui, avec le concours de ses deux collègues, Barras, qu'il méprisait et qu'il acheta, et Rewbell, qu'il aimait et qu'il dirigea. Ce rôle, joué par cet homme, est tout à fait inattendu. C'est la seule fois de sa vie qu'il fut infidèle à sa doctrine, d'obéir à la légalité, même quand elle se tournait contre lui. Il faut encore noter que son coup d'État ne fut pas un de ces coups de force modérés, comme on en voit quelques-uns, qui consistent simplement à déposséder les adversaires et à leur imposer tout au plus un exil temporaire. Les directeurs Carnot et Barthélemy, 42 membres du conseil des Cinq Cents, 11 membres du conseil des Anciens, des journalistes et des gens de lettres, tels que Laharpe, Suard, Sicard, Fontanes, etc., furent condamnés à être déportés à Sinnamari. On n'alla pas jusqu'à la mort. La différence de la mort à la déportation était tout l'adoucissement des mœurs que l'on avait gagné depuis la Terreur. Il est juste cependant de dire que la plupart des condamnés parvinrent à s'échapper, ou à se cacher, peut-être avec la connivence du Gouvernement, qui avait peur de ses propres excès. Larévellière a pu être faible et hésitant dans l'application; cela ne diminue pas sa responsabilité, et c'est le sentiment de cette responsabilité qui lui a dicté ses Mémoires.

Il serait fort intéressant de comparer le récit de Carnot, le proscrit, qui du reste en fut quitte pour la peur et parvint à s'échapper du Luxembourg, avec celui de Larévellière, le proscripteur. Ils sont d'accord pour reconnaître que la majorité des Conseils, conseil des Anciens, conseil des Cinq Cents, inclinait vers la politique modérée, qui était aussi celle de Carnot et de Barthélemy. Les élections qui venaient d'avoir lieu et la nomination de Barthélemy à la place de Letourneur, que le sort avait désigné pour sortir du Directoire, montraient que la majorité tendait à passer de gauche à droite. Carnot, scrupuleux observateur de la Constitution, laissait s'accomplir ce mouvement, même il y a lieu de croire qu'il s'en réjouissait. Larévellière se désolait. Il avait le droit de

se désoler, puisque le pouvoir lui échappait, mais il avait le devoir de se résigner.

Depuis longtemps, le Directoire était divisé en deux parties comme les Conseils, avec cette différence que la majorité du Directoire était à gauche et que la majorité des Conseils inclinait à droite. Il en résultait une gêne profonde, et comme une impossibilité de vivre.

Carnot reprochait à la majorité du Directoire d'avoir lutté contre la majorité des Conseils et la volonté du pays en s'obstinant dans une politique qu'il qualifiait, avec exagération, de politique jacobine. « Je ne suis pas jacobin, répondait Larévellière, mais je suis républicain et vous ne l'êtes plus. C'est pour sauver la République que je viole la loi républicaine. » Plus il sentait la force de l'attaque, plus il éprouvait le besoin d'insister sur l'apologie.

La réponse qu'il présente dans ses Mémoires est aussi animée que si les deux adversaires étaient encore en présence, discutant leurs prétentions réciproques devant un corps politique ou devant un jury. D'abord, il exagère les opinions de ses adversaires, comme ceux-ci exagéraient les siennes. Les amis de Carnot n'étaient pas monarchiques, quoiqu'ils fussent appuyés par les monarchistes, et Larévellière n'était pas jacobin, quoiqu'il fût soutenu par les jacobins. La modération de Carnot plaisait à la faction de Clichy, mais Carnot était un républicain convaincu et persévérant, qui n'était affilié à aucune secte. Larévellière, qui le détestait cordialement, n'hésitait pas à le dénoncer comme un factieux. Toutes les fois que, dans les délibérations du Directoire, Carnot et Barthélemy soutenaient le parti de l'apaisement et défendaient les mesures demandées par la majorité des Conseils, il regardait cette conduite comme un acte d'hostilité contre la République. Il croyait que Carnot, devenu très puissant dans le Directoire par l'entrée de Barthélemy, candidat de la droite qui fut nommé, et maître de la France par l'avènement du nouveau tiers qui allait déplacer la majorité du conseil de Cinq Cents, assurait la victoire des Clichyens et préparait tout doucement, et par des voies légales, détournées du sens que le législateur avait voulu leur donner, le rétablissement de la monarchie. Il y avait, selon lui, une vraie et une fausse légalité. La vraie légalité consistait à défendre la forme du gouvernement contre la fausse légalité, qui allait évidemment la détruire. Toute la question, disait-il, est de savoir si Carnot conspirait avec les Clichyens pour renverser la République; si le fait est constant, le droit de la majorité du Directoire, son devoir strict était de lutter contre les Conseils et les électeurs, et de défendre la République contre la loi, par la force.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Je reste persuadé que Larévellière-Lépeaux a cru à la conspiration, que, pour lui, la République était en danger et qu'il n'a eu aucun doute sur le devoir qui lui incombait. Je crois en même temps que Carnot n'a commis d'autre crime que de préférer une politique d'apaisement à une politique de provocation. Je crois surtout que, si la République et le Directoire n'avaient pas eu d'autres ennemis que les Clichyens, ils n'auraient pas été aussi malades qu'ils l'étaient. Le mal de la République était en elle-même, dans l'incapacité des hommes et dans la nature de la Constitution. Larévellière dit qu'il était d'autant plus nécessaire d'éloigner Carnot qu'il avait l'armée dans la main. Carnot n'était pas à ce point maître de l'armée. On n'était plus au temps du Comité de salut public, où chaque membre était tout-puissant dans sa sphère à condition de respecter la toute-puissance de ses collègues dans leurs sphères respectives. Dumouriez était remplacé par Bonaparte. Le Directoire, qui restait aux prises avec les vices de la Constitution et l'ambition de Bonaparte, n'avait, en livrant la bataille de fructidor, gagné qu'une victoire sans lendemain.

J'ai été un peu surpris par le chapitre des théophilanthropes. Je comptais sur des renseignements qui ne sont pas venus. Nous savons peu de choses sur cette secte, qui est tombée rapidement sous le ridicule et qui est restée ridicule dans l'histoire un peu au delà de ce qui serait juste. Elle reposait sur une idée très simple : prendre à la religion chrétienne tout ce qui est édifiant et moralisateur; lui ôter tout ce qui est contraire à la raison et inquiétant pour l'autorité. L'idée n'était pas ridicule en elle-même; les théophilanthropes la rendirent ridicule par la manière de l'appliquer. La France vivait depuis si longtemps appuyée sur la religion catholique qu'elle se trouva, après l'avoir perdue, semblable à une orpheline. Ceux mêmes qui n'avaient jamais cru à rien reconnurent qu'il leur manquait quelque chose. Ils se réjouissaient de ne plus payer la dîme, d'être dispensés des offices, de n'avoir plus à faire élever leurs enfants par les moines et les prêtres, d'être débarrassés de la confession et des autres exercices spirituels; mais ils ne savaient plus sur quoi faire reposer l'obligation morale, quel nom invoquer à la mort ou dans le péril, comment expliquer ou justifier les lois; ils ne retrouvaient plus le serment; ils étaient réduits à ne plus voir qu'un contrat ordinaire dans le mariage, comme ils le déclarent par une loi formelle. Ils comprenaient cette parole de Voltaire, que « les offices religieux sont une sorte d'opéra pour le pauvre ». Ils regrettaient de lui avoir ôté son opéra, et ils sentaient que quelque chose d'indéfinissable et de réel manquait à la vie publique. Ce même Voltaire, en son temps, avait élevé une église

dans son domaine avec cette inscription : *Deo erexit Voltaire;* il y avait communié, ce qui était un sacrilège aux yeux des croyants et aux yeux de beaucoup d'incrédules. Son rival dans la lutte contre les églises, Jean-Jacques Rousseau, avait écrit le *Vicaire savoyard.* L'Assemblée constituante, qui plaçait la Constitution sous les auspices de l'Être suprême, comme le fit du reste la Convention en 1793 et en l'an III, avait entrepris précisément la même chose que les théophilanthropes, l'épuration de la religion, mais avec cette différence qu'elle s'efforçait de rester catholique, et que les théophilanthropes s'efforçaient de ne plus l'être. Elle fit la constitution civile du clergé, en disant bien haut qu'elle entendait conserver et même améliorer la religion, ramenée à son origine et à la pureté de la primitive Église.

C'était une erreur fondamentale; si la religion avait été au début telle que la constitution civile la faisait, ce qui est plus que douteux, elle s'était depuis si profondément modifiée que la religion proposée ou plutôt imposée par les théologiens de l'Assemblée devait être considérée comme une religion nouvelle. Ils avaient beau soutenir que leur œuvre était excellente en elle-même, qu'elle était purgée des anciens abus, qu'elle était conforme à la morale naturelle et à la loi du pays, qu'elle supprimait pour l'avenir toute occasion de conflit entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle; on leur répondait que, quand même leur religion serait meilleure que l'ancienne, elle était autre; et que la question est de savoir non si une religion est bonne, mais si elle est vraie, c'est-à-dire révélée. Une religion inventée par un homme ou par une assemblée et qui n'est pas le texte ou le développement d'une révélation usurpe le nom de « religion ». Elle est, en réalité, une philosophie : philosophie religieuse, si l'on veut, philosophie accompagnée de cérémonies, mais philosophie.

Les théologiens de la Constituante se croyaient à l'abri parce qu'il n'avaient pas touché au dogme; ils n'avaient fait de révolution que dans l'Église. Mais l'Église, organe de la révélation, ne consentait pas à être transformée par des laïques; elle n'admettait pas davantage qu'on pût faire élire ses évêques, c'est-à-dire les définiteurs de la foi, par des laïques, et des laïques infidèles. Cette création de la constitution civile du clergé, qui fut la plus grande pensée et la plus grande faute de la Constituante, aboutit d'abord à séparer l'Église catholique en deux partis ennemis l'un de l'autre; et au bout d'un temps très court, elle eut pour conséquence la proscription des prêtres et de toute religion.

C'est dans ce néant que Chaumette proclama le culte de la Raison. Pour cette fois je ne dirai pas que ce culte peut être considéré comme un pré-

curseur des théophilanthropes. On l'appelait le « culte de la Raison », mais on l'aurait mieux appelé le « culte de la Négation ». C'était une manière nouvelle d'affirmer la suppression des cultes chrétiens et de tous les cultes. Il y avait cependant, dans ces processions et ces cérémonies, comme une reconnaissance indirecte du besoin involontaire qui porte les foules vers les idées générales et les symboles. Laissons cela pour ne pas introduire ici une autre question. La réaction du sentiment religieux fut très prompte.

Un homme se leva qui démontra la nécessité de relier les citoyens d'un même peuple par le lien d'une foi commune, qui demanda la proclamation de l'existence de l'Être suprême et la reconnaissance de l'immortalité de l'âme.

Quel fut cette homme? Robespierre. La séance où il proclama ses idées religieuses fut une des plus émouvantes de la Convention. Il y eut un moment très court d'étonnement et d'hésitation; mais, après les premières paroles, l'assemblée tout entière fut enlevée. Il fut couvert d'applaudissements. On l'applaudissait sans doute quand il disait que le législateur ne peut pas adopter un système et tenir école de philosophie; mais on l'applaudissait surtout quand il proclamait l'existence de vérités accessibles à tous, admises chez tous les peuples, nécessaires à tous les hommes, et quand il proposait à la sanction de l'assemblée cette loi, qui lui aurait coûté la tête s'il l'avait présentée trois mois plus tôt : Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Robespierre ne se bornait pas à décréter l'existence de Dieu. Il instituait une fête qu'il célébra effectivement et dans laquelle il figura comme pontife en qualité de président de la Convention; et cette fête devait être suivie de fêtes régulières tous les décadis, dédiées, suivant l'esprit du temps, à la Bienfaisance, à la Raison, au Bonheur, au Malheur, etc.

Nul doute que, s'il avait vécu et gouverné plus longtemps, il eût établi dans toute la France un culte officiel de l'Être suprême qui eût été, avec bien peu de différence, le culte des théophilanthropes. La tentative de Robespierre, en 1794, avait été accueillie par les uns avec un secret mépris, et par un grand nombre avec enthousiasme. Celle des théophilanthropes, en 1796, rencontra de nombreux adhérents, et des détracteurs qui, cette fois, eurent le champ libre. Il est certain que les théophilanthropes se trompaient sur un point capital : ils croyaient qu'on peut créer un culte à une époque d'extrême civilisation. L'analyse et la crédulité ne s'accordent point ensemble. Un culte peut durer, dans une époque d'analyse; mais il ne peut y naître. On sait la terrible et profonde raillerie de Talleyrand, qui dit à Larévellière-Lépeaux : « Vous

avez un moyen infaillible de fonder solidement votre culte, c'est d'être crucifié le vendredi et de ressusciter le dimanche. »

Cette erreur fondamentale condamnait la secte nouvelle à périr; mais elle n'explique pas le débordement de plaisanteries et d'injures par lequel elle fut accueillie. Il y avait une raison, une seule, qui la condamnait; il y en avait beaucoup qui l'auraient recommandée et conseillée, si elle avait été possible.

Les débuts de la secte remontent à la fin de l'année 1796. Le 26 nivôse, an v (16 décembre 1796), une réunion de cinq pères de famille, Chemin (Chemin-Dupontès), Jones, Mandar, Moreau, Valentin Haüy eut lieu chez Haüy, directeur de l'Institution des aveugles des deux sexes, 34, rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards. Les fondements de la religion nouvelle furent posés. Quelque temps après, parut un petit livre intitulé : *Manuel des théanthrophiles ou adorateurs de Dieu et amis des hommes*, contenant l'exposition de leurs dogmes, de leur morale et de leurs pratiques, et publié par C***. Il n'y a pas d'autre nom; l'auteur de cet opuscule était Chemin. C'est lui qui, d'ailleurs, joua le rôle principal dans l'établissement et le développement de la religion nouvelle. Il publia sous son nom dans le courant de l'an VI un recueil intitulé : *Code religieux et moral des théophilanthropes*, contenant :

1° Le Manuel;

2° Le Rituel, ou recueil des hymnes, avec l'ordre des exercices;

3° L'Instruction élémentaire de morale, par demandes et par réponses;

4° L'Année religieuse, ou recueil d'extraits puisés dans les moralistes anciens et modernes sur la religion et la morale universelles.

On remarquera que la secte avait changé de nom. Elle s'appelait au début la secte des théanthrophiles. Elle prit ensuite le nom de théophilanthropes, qui lui parut plus harmonieux et plus intelligible. Elle prenait la peine de le traduire dans tous ses écrits et dans ses discours, qui commençaient invariablement ainsi : Théophilanthropes, adorateurs de Dieu et amis des hommes.

Le but des nouveaux sectaires, très nettement et très fréquemment exprimé, est de prendre à toutes les religions ce qu'elles ont de commun et d'exclure tout ce qui est confessionnel. Ils excluent, ils ne proscrivent pas; ils veulent que les catholiques, les protestants, les juifs, les musulmans, tout en restant ce qu'ils sont, puissent être théophilanthropes. Ils le sont, car ils sont adorateurs de Dieu et amis des hommes. C'est dans la même pensée qu'ils suppriment les cérémonies, les liturgies, les costumes sacerdotaux, et les formes symboliques de la Divinité. Ils les sup-

priment en principe, mais ils y reviennent souvent dans la pratique. Quand Larévellière-Lépeaux leur fit accorder la permission de tenir leurs assemblées dans les églises catholiques alors désertes, ils n'y introduisirent aucun symbole nouveau; voilà ce qui était conforme à leurs déclarations. Ils y placèrent un autel très simple, destiné à recevoir les offrandes : des fleurs et des fruits, selon la saison. Ils suspendirent aux murs cinq pancartes, dont la principale portait ces mots : Les théophilanthropes reconnaissent l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Les autres prescrivent d'obéir aux lois, d'honorer ses parents, etc., la morale la plus universelle et la plus simple, ce qu'un ministre célèbre appelait, il y a quelques années, la vieille morale de nos pères. On se réunissait le dimanche, mais on déclarait expressément que chaque association restait libre de choisir un autre jour pour ses exercices religieux. Il y avait quatre fêtes annuelles, dédiées aux quatre saisons. D'autres fêtes étaient d'un ordre politique : la fête de la fondation de la République, la fête de la Souveraineté du peuple, la fête de la Liberté.

Les réunions du décadi se passaient de la façon la plus simple. Il n'y avait pas de clergé. Le culte était dirigé par des chefs de famille. Ces chefs de famille se réunissaient en conseil pour discuter les intérêts communs. A la séance du décadi, ils dirigeaient l'assemblée, prononçaient des discours, et entonnaient les hymnes et les cantiques. Ils devaient être vêtus d'une façon grave et décente, disait le Manuel. Il n'y avait pas de costume en principe; mais quelques mois à peine après la fondation, les théophilanthropes adoptaient l'habit français bleu, avec une ceinture rose et une robe blanche. Chemin, comparant ce costume à la robe noire des protestants, disait : « Ce costume est, comme celui des protestants, simple et grave; mais, offrant l'heureux mélange de blanc, de rose et de bleu, il repose l'œil plus agréablement et annonce un moraliste aimable. »

Les chefs de famille, avec ou sans robe blanche, présidaient aux mariages, aux obsèques et à la réception, dans cette église qui n'était pas une église, des enfants nouveau-nés. Les mariages, les enterrements n'étaient imposés à personne. Tout était libre chez les théophilanthropes. On s'engageait à admettre le dogme et à pratiquer la morale de la secte; mais on s'engageait librement. Ceux qui continuaient de se marier, etc., selon les rites des religions existantes, n'en étaient pas moins théophilanthropes : le Manuel établit formellement qu'on peut présenter un enfant qui vient d'être baptisé. Cette présentation ressemble extérieurement au baptême. Il y a même un parrain et une marraine. Le mariage offre encore plus d'analogie : la promesse de fidélité, l'anneau, la pièce de mariage, le

discours de l'officiant, qu'on a soin d'appeler seulement un chef de famille, les chants. Il n'y avait de nouveau que les chaînes de fleurs dont on enlaçait les futurs époux.

Les chefs de famille pouvaient improviser leurs discours ou les lire. Nos pères lisaient le plus souvent leurs discours. L'art de l'improvisation est moderne. Le Manuel fournissait aux chefs de famille des discours tout faits, dont ils donnaient lecture, en conservant le droit d'y faire les changements indiqués par les circonstances.

Ce Manuel contenait aussi les cantiques, hymnes, lectures et conseils religieux, proposés aux adhérents, sans être imposés à personne. La provenance des cantiques n'est pas indiquée. Il y a de magnifiques fragments de nos poètes; mais on y trouve surtout des vers qui sont évidemment l'œuvre des chefs de famille, et dont il faut citer quelques échantillons pour expliquer les malheurs de la secte :

Homme, donne en hiver des soins à ta famille,
Des leçons à tes fils, un époux à ta fille;
Délasse-toi par d'utiles loisirs.
Imite la nature; elle n'est point oisive;
Sous un voile de glace, elle est encore active,
Comme aux jours des riants zéphyrs.

Citons encore la strophe suivante :

Ce monde était rude et sauvage :
L'homme naît, et Dieu lui prescrit
D'orner, de soigner son ouvrage;
Il travaille, et tout s'embellit.
Heureux travail! à la nature
Un lien florissant l'unit;
Ce lien, c'est l'agriculture,
Et l'abondance en est le fruit.

Les lectures ne sont pas plus heureuses. Une chose frappe tout d'abord : c'est la prétention à se rattacher aux dogmes religieux et philosophiques des premiers âges, et la confiance avec laquelle ils affirment que la race humaine a débuté par la croyance à un Dieu unique, à l'immortalité de l'âme et à la plus pure morale, sans aucun mélange de superstitions. Il faut aussi remarquer qu'avertis par un instinct secret, et ne pouvant invoquer la consécration d'une révélation, ils s'étudient à se donner l'autorité de la tradition, en mettant leurs maximes sous les auspices de Confucius, de Zoroastre et des philosophes chinois, dont ils publient de longs extraits, empruntés la plupart aux lettres des Missions. Cette même tendance s'est manifestée récemment et pour les

mêmes causes quand on a célébré au musée Guimet une messe boudhique. Les adversaires les plus prononcés du catholicisme y étaient en admiration et en respect. Les théophilanthropes ont au moins sur ces néoboudhistes l'avantage de reconnaître beaucoup de mérite à Jésus-Christ et de faire loyalement l'éloge de sa doctrine et de son église. Larévellière est lui-même louangeur, quoique, dans son admiration pour toutes les religions, il place au dernier rang l'Église catholique, à laquelle il reproche avec amertume l'abomination de la confession auriculaire. Ce n'est pas à la primitive Église qu'il impute cette tache, ce n'est pas à Jésus-Christ; c'est aux prêtres et aux moines du moyen âge, qui ont bouleversé son Église et falsifié son dogme.

Les écrits des théophilanthropes sont en géneral très courts, et ils justifient par leur intransigeance le dédain dans lequel la secte est tombée. Quelques conseils spirituels, où ils prétendent entrer plus profondément dans les détails intimes de la vie de leurs affiliés, pourraient peut-être expliquer que ce dédain ait été mêlé de cruelles railleries. C'est de la casuistique : « Fais chaque soir ton examen de conscience. Prends le matin telle résolution. » Ils poussent si loin leurs prétentions en cette matière qu'il y a dans leur manuel un chapitre relatif à la propreté, dont ils font, comme Destutt de Tracy, une vertu morale. Et d'abord on se demande de quel droit ces chefs de famille, qui se défendent d'être un clergé et d'avoir autorité sur leurs associés, se permettent de faire de la casuistique. La casuistique par elle-même est ce qu'il y a au monde de plus scabreux. Il faut le génie d'un Bossuet, la subtilité et la tendresse d'un Fénelon pour se guider à peu près dans ce labyrinthe. Les plus grands esprits s'y sont perdus. On ne peut s'étonner, en parcourant ces pages, des railleries qu'elles ont suscitées; mais ces railleries sont quelquefois d'une violence qui semble inexplicable et d'une dureté singulière envers des hommes remplis d'intentions honnêtes, dignes d'admiration pour leurs vertus, et dont les naïvetés semblent faites pour exciter le sourire plutôt que la colère.

Les théophilanthropes demandèrent l'application à leur profit du décret de la Convention qui déclarait que les églises étaient propriété nationale et ne pouvaient être affectées à l'usage exclusif d'aucun culte. Malgré la résistance des catholiques, un certain nombre d'églises à Paris furent ouvertes aux théophilanthropes pour l'exercice de leur culte.

Notre-Dame devint dans la religion nouvelle le temple de l'Être suprême; il y avait l'église du Contrat social, des Orphelins de la patrie.

Le Gouvernement ne se borna pas à accorder aux théophilanthropes la jouissance de certaines églises; ils furent installés à Saint-Méry par

une commission du Gouvernement. Le *Moniteur* du 9 floréal (28 avril 1797) contient en première page une note sur les théophilanthropes, qui commence ainsi : « Depuis peu de temps, il s'est formé dans Paris une société que tous les amis des bonnes mœurs doivent voir avec plaisir, quelles que soient les nuances de leurs opinions : c'est la société des théophilanthropes, ou adorateurs de Dieu et amis des hommes, etc. » Sans vouloir donner à cette note aucun caractère officiel, on doit avouer que le fait de son insertion au *Moniteur* est assez frappant.

La religion nouvelle se développa rapidement en province. Fontainebleau, Metz, Chantilly, Rodez, Nancy, Château-Thierry, Soissons, Clamecy, Poitiers, Châlons, Bourges, Sancerre, Auxerre, Liège, Sens, le Havre, eurent leur société théophilanthropique [1].

Parmi les théophilanthropes, figurent Creuzé La Touche, Bernardin de Saint-Pierre, Dupont de Nemours. La Bibliothèque nationale possède un grand nombre de petites brochures, le plus souvent anonymes, relatives à la secte. L'une d'entre elles, publiée sans nom d'auteur, sans indication de date ni d'origine, contient un discours adressé par Bonaparte aux théophilanthropes, qui rappelle les discours de Milan et du Caire.

Voici le texte de ce discours :

« Citoyens, en vain la calomnie s'efforce-t-elle à vous dénigrer, à vous ridiculiser, à vous peindre comme voulant remplacer une religion respectable, mais qui, au fond, n'a dominé jusqu'ici sur le cœur des faibles mortels que par l'astuce, le mensonge et la terreur. Le sang que ses ministres ont fait verser sur le globe entier, et dernièrement encore sur le sol de notre patrie, ne nous le prouve que trop. Non, citoyens, ces mensonges que le fanatisme en fureur a vomis contre vous n'ont point altéré mes sentiments pour cette association respectable; mais j'ai voulu me convaincre par moi-même des moralités qu'on y publiait.

« C'est le motif qui m'amène au milieu de vous. Le peuple immense qui se rassemble ici pour adorer l'Éternel et se pénétrer des grandes vérités morales qu'on y publie, me procure la plus grande satisfaction. Comme vous, citoyens, adorateur de Dieu, convaincu de l'immortalité de l'âme, je me ferai un plaisir de visiter partout vos honorables associations. Aimez-vous en frères; soulagez-vous dans l'adversité; protégez le faible contre le puissant; réfutez l'erreur; répandez la lumière autour de vous; portez la paix dans le sein des familles; surtout évitez les disputes; elles sont la mort de l'ordre. Que tous les cultes soient pour

[1] Gachon, *Histoire de la théophilanthropie.*

vous un objet de respect, ainsi que les ministres qui les exercent; ne les ridiculisez jamais; c'est le moyen d'avoir la paix dans l'intérieur et d'éviter les animosités. En ne vous écartant pas de ces préceptes, vous serez imités de tous les peuples, avec lesquels je désire que nous soyons tous amis. Gloire et prospérité à la République; réunion de tous les peuples; paix éternelle avec le monde entier : tel doit être le vœu unanime des théophilanthropes, de qui je partagerai toujours les principes. »

Larévellière-Lépeaux est présenté à ses adversaires comme le chef de la théophilanthropie, et le débordement d'indignation et de sarcasmes dont la secte fut l'objet se précipite surtout sur lui. Napoléon, dans ses Mémoires, dit en parlant de lui : « Le Jardin des plantes et la théophilanthropie faisaient toute son occupation. Il était fanatique par tempérament, patriote chaud et sincère, citoyen probe, bien intentionné. Il entra pauvre au Directoire et en sortit pauvre. »

Les théophilanthropes se sont toujours défendus d'avoir eu l'appui du Gouvernement. Voici ce que dit Chemin, dans sa brochure « Qu'est-ce que la théophilanthropie ? » : « L'opinion s'est généralement répandue qu'un ex-directeur de la République française avait institué et soutenu la théophilanthropie. Il est important de détruire cette erreur : d'abord dans l'intérêt de la vérité; en second lieu, parce que la théophilanthropie ne doit pas être regardée comme l'ouvrage de l'autorité, ni comme une affaire de parti, mais comme une institution indépendante de tout gouvernement. Je puis affirmer, au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré, que l'autorité publique, ni aucun de ses membres, n'a eu la moindre part à l'établissement de ce culte. Les théophilanthropes n'ont cessé, avant la chute de l'ex-directeur, de le dire à qui a voulu l'entendre, et comme la haine aveugle paraissait vouloir les envelopper dans la disgrâce de leur prétendu patron, ils ont été obligés de publier une déclaration qui donne à cet égard l'explication la plus positive et dont je garantis la vérité. »

Dans cette déclaration, qui date du 5 messidor an VII, il est dit que : « l'institution s'est élevée sans aucune impulsion étrangère, ni directe ni indirecte, » et que, si les théophilanthropes firent trois visites à Larévellière, « jamais cet ex-directeur n'a rien fait ni pour l'institution elle-même, ni pour aucun des individus qui y sont consacrés. »

Larévellière, sans aller aussi loin que Chemin, s'attacha à démontrer qu'il était étranger à la secte.

Il n'était pas affilié; il n'avait fait aucune déclaration d'adhésion à la doctrine contenue dans le Manuel et exposée dans les assemblées; il n'avait même à aucune époque assisté à ces assemblées. Ces déclarations

et l'absence de preuves contraires auraient dû faire cesser les attaques dont il était l'objet. Il n'eût été que juste de lui donner acte de la double déclaration qu'il faisait, de n'avoir jamais adhéré dans le passé et de refuser son adhésion dans le présent. Mais les partis ont-ils jamais connu la justice? On avait mille raisons d'attaquer un directeur. Pour quelle raison aurait-on attaqué Valentin Haüy ou Dubroca, ou tel autre obscur chanteur de cantiques? Avait-il, oui ou non, ouvert les églises aux théophilanthropes? Il l'avouait et même, avec sa loyauté ordinaire, il s'en vantait. Leur avait-il donné une somme sur les reliquats de la police? Il l'avouait aussi. Donc il était lui-même théophilanthrope, l'inventeur et le chef de la secte. Comme il était nerveux et irritable, il souffrait cruellement de ces attaques; elles empoisonnèrent une partie de sa vie. Quand il écrivait ses Mémoires, quinze ans ou vingt ans après, son ressentiment ne s'était pas adouci, sa souffrance n'avait pas diminué. Il consacre tout un chapitre, qui est long, à prouver son innocence et à montrer la mauvaise foi de ses ennemis. Il ne lui vient pas à l'esprit que la génération qui lira ses Mémoires ne s'intéressera pas à sa défense parce qu'elle ne s'intéresse pas à l'attaque; que les théophilanthropes ne lui apparaîtront que comme une des formes les moins intelligentes et les moins puissantes de la lutte soutenue par l'esprit religieux contre les tendances positivistes pendant la Révolution. Tout ce qui a quelque valeur dans le mouvement dirigé par les théophilanthropes, c'est le mémoire lu à l'Institut par Larévellière-Lépeaux, qui n'était pas théophilanthrope. On y trouve ce qu'il y a de bien dans la secte, c'est-à-dire la religion et la morale naturelles, et rien de ce qui est niais et impuissant, c'est-à-dire la création d'un culte, d'une liturgie et d'une casuistique.

Un arrêté consulaire du 12 vendémiaire an x (2 octobre 1801) retira aux théophilanthropes les églises dont ils avaient la jouissance, et leur interdit l'exercice public de leur culte. Il est probable qu'il leur rendit service en les supprimant, dans l'état de discrédit où ils étaient. Ils ne récriminèrent pas. Ils ne parlèrent pas du discours attribué à Bonaparte. On dit alors qu'ils étaient « morts avant d'être tués ». Larévellière lui-même ne protesta pas contre cette suppression. Mais, quoiqu'il fût étranger à la secte, comme il a pris grand soin de l'établir, il regretta certainement son effondrement. On peut dire que ce fut un honneur pour elle d'avoir obtenu l'approbation et la protection d'un homme tel que lui.

Quoiqu'il ne fût pas affilié aux théophilanthropes, leurs doctrines sont les siennes, leur but était le sien. Il fut comme eux, tant qu'il vécut,

adorateur de Dieu et ami des hommes. Ses Mémoires, sans jeter de grandes lumières sur l'histoire de la philosophie, seront lus avec intérêt et laisseront à ses lecteurs le souvenir d'un homme de bien, courageux, désintéressé et fidèle.

Jules SIMON.

Das Pariser Nationalkonzil vom Jahre 1290. Ein Beitrag zur Geschichte Bonifaz VIII und der Pariser Universität[1].

M. le docteur Henri Finke, professeur à l'Université de Munster, vient de découvrir et de publier un document d'un grand intérêt pour l'histoire du clergé français et de l'Université de Paris au temps de Philippe le Bel. C'est un récit très animé des discussions qui eurent lieu à Paris, à la fin de l'année 1290, en présence des légats du pape, au sujet des privilèges que Martin IV, par la bulle du 13 décembre 1281 (*Ad fructus uberes*), avait conférés aux religieux de l'ordre des Mineurs.

La bulle avait été fort mal accueillie par le clergé français, qui, sur beaucoup de points, combattit avec acharnement les prétentions des religieux. Le différend prenait des proportions inquiétantes, quand, pour y mettre fin, le pape Nicolas IV envoya en France deux légats, les cardinaux Benoît Gaëtani et Gérard de Parme.

La mission des deux légats a été mentionnée par plusieurs historiens contemporains, comme ayant pour principal objet le rétablissement de la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Au dire d'un chroniqueur sénonais, Geoffroi de Courlon, ils devaient aussi traiter avec Philippe le Bel de certaines affaires ecclésiastiques[2], et les petites Annales de l'abbaye de Saint-Denis parlent d'un concile qu'ils tinrent dans l'église de Sainte-Geneviève à Paris[3]. Mais nous étions dans une complète ignorance sur les questions que cette assemblée avait agitées. Il y avait

[1] Dans *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde* (Rome, in-8°), année 1895, p. 171-182.

[2] *Recueil des historiens*, t. XXII, p. 9 c.

[3] « Eodem anno missi fuerunt a curia Romana duo legati in Francia, quorum nomina dominus Girardus et dominus Benedictus, qui, convocatis omnibus prelatis ejusdem regni, tenuerunt concilium in ecclesia Beate Genovefe Parisius. » Petites Annales de Saint-Denis, publiées par Élie Berger dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XL, p. 295.

là une très regrettable lacune, que la découverte de M. Finke est venue combler. Grâce à ce savant professeur, nous avons maintenant un compte rendu détaillé des séances du concile réuni à Paris pendant le mois de novembre 1290.

Les légats n'avaient rien dit des instructions que le souverain pontife leur avait remises, et le bruit s'était accrédité en France qu'ils donneraient satisfaction aux réclamations du clergé. La suite des événements montra combien ce bruit était dénué de fondement.

Les prélats se réunirent en concile à Paris, le jour de la saint Martin (11 novembre 1290), pour communiquer aux légats leurs observations sur la bulle de Martin IV.

Les doléances du clergé séculier furent exposées par l'évêque d'Amiens, Guillaume de Mâcon, prélat éloquent, dont le rôle dans la lutte contre les réguliers, depuis 1282 jusqu'en 1286, a été si parfaitement retracé par M. Hauréau[1]. Jacques de Boulogne, évêque de Térouanne, soutint la cause des réguliers.

Ce n'était là qu'une entrée en matière; les religieux essayèrent alors de savoir quelles étaient les dispositions des cardinaux; mais ceux-ci continuèrent à se renfermer dans un silence absolu. De part et d'autre on ignora quelle pourrait être la solution jusqu'à la veille de la Saint-André (29 novembre 1290), jour où les prélats et le clergé de Paris s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Geneviève. Guillaume de Mâcon pressait les légats de se prononcer. « Sire Benoît, répétait-il sur tous les tons, pourquoi ne faites-vous pas droit à nos réclamations, en révoquant le privilège des religieux, puisque le pape vous en a donné le pouvoir? » Un profond silence s'étant établi, le cardinal prit la parole. Le discours qu'il prononça laisse entrevoir le caractère violent et l'esprit dominateur du prélat qui allait bientôt monter sur le trône pontifical et prendre le nom de Boniface VIII. Après avoir plaisanté sur l'insuccès des démarches antérieures de Guillaume de Mâcon en cour de Rome, il déclara sans aucun détour que les religieux étaient le seul membre sain de l'Église et qu'il fallait les protéger, bien loin de les troubler dans la jouissance de leur privilège. Et il ajouta : « Je voudrais les voir ici tous ces maîtres de Paris dont la présomption s'affiche en cette circonstance, eux qui se permettent d'interpréter un privilège du Souverain Pontife, et qui supposent sans doute que la cour de Rome l'a accordé sans mûre délibération. Ils devraient savoir que la cour de Rome a des pieds de plomb et non de plume. Ils s'imaginent que nous les considérons comme

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 385-394.

des savants; ce ne sont que des sots, plus que sots, car ils ont rempli l'univers du poison de leur doctrine.»

Après ce discours, qui ne souffrait pas de réplique, on passa à la lecture des actes du concile.

Mais l'affaire n'en devait pas rester là. Maître Henri de Gand, qui jouissait alors d'une grande autorité dans les écoles, se hâta de réunir les maîtres de l'Université. Il les conjura de ne pas accepter la décision des cardinaux. « Nous pouvons, disait-il, discuter sur l'Évangile, pourquoi pas sur le privilège des religieux? »

Cet essai de révolte fut aussitôt porté à la connaissance des cardinaux. Pour y couper court, Benoît Gaëtani suspendit les leçons de Henri de Gand, et confia l'exécution de cette sentence à deux maîtres non moins estimés des étudiants, Jean « de Murro » et Gilles de Rome[1].

Le lendemain, 30 novembre, beaucoup de maîtres des facultés se rendirent auprès des cardinaux pour réclamer en faveur de Henri de Gand. Ils furent très mal accueillis, et Benoît Gaëtani ne garda vis-à-vis d'eux aucun ménagement. « Vous, maîtres de Paris, dit le fougueux légat, vous faites un sot emploi de votre science; vous troublez l'univers, ce que vous ne feriez pas si vous connaissiez l'état général de l'Église. Vous siégez dans vos chaires et vous vous imaginez que la chrétienté doit être régie par vos raisonnements. Ces frivoles raisonnements troublent la conscience de beaucoup de fidèles. Il n'en peut être ainsi, mes frères; non, il n'en peut être ainsi. Comme c'est à nous que le monde est confié, nous devons tenir compte non de votre bon plaisir, mais de ce qui est utile à tout l'univers. Vous croyez peut-être jouir chez nous d'une grande considération; mais votre prétendue gloire n'est que fatuité et fumée. Au lieu de discuter des questions utiles, vous perdez votre temps à des niaiseries et à des futilités. La question qui vous préoccupe n'a pas le sens commun : un sot la pose sottement, et un maître la développe et la résout non moins sottement. Je connais vos raisonnements; seraient-ils bons, qu'il y aurait moyen d'y répondre, et voici la solution que nous apportons : « Sous peine de privation des offices et des

[1] Le texte porte simplement *magister Egidius*. Gilles de Rome est trop connu pour qu'il soit nécessaire de lui consacrer une note. — L'autre professeur, *Johannes de Murro*, eut aussi sa célébrité. Il mourut en 1312, après avoir été général des Franciscains et évêque de Porto. Nous avons trois lettres de Nicolas IV, adressées au chancelier de l'Église de Paris, le 6 juin, le 1 et le 31 décembre 1288, pour l'inviter dans les termes les plus pressants à conférer à « Johannes de Murro » la licence de professer la théologie à l'Université. *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. II, p. 20-23, nos 548, 550 et 551.

« bénéfices, nous défendons à tous les maîtres de prêcher, de discuter et « de conférer, en public ou en particulier, sur le privilège des religieux. » Ce privilège conservera donc toute sa force. Si on en doute, qu'on demande l'avis du Souverain Pontife. Je vous le dis en vérité, la cour de Rome, plutôt que de révoquer le privilège, briserait l'Université de Paris. »

Le compte rendu que je viens de résumer est évidemment l'œuvre d'un partisan des religieux. Certaines parties peuvent être taxées d'exagération; mais, dans l'ensemble, ce doit être une relation fidèle des principaux incidents du concile.

Le texte de cette sorte de procès-verbal est trop long pour être entièrement reproduit ici; il suffira d'en citer, à titre d'exemple, le paragraphe dans lequel est rapporté le premier discours de Benoît Gaëtani :

In vigilia vero sancti Andree, convenit universitas prelatorum et clerus Parisiensis ad ecclesiam sancte Genovefe, acta consilii audire desiderans, et precipue de privilegio revocando, vel saltem de interpretacione. Surgens ergo Ambyanensis clamabat : « Domine Benedicte, quare finem clamoribus nostris non facitis, revocando privilegium Fratrum, cum ad hoc faciendum auctoritatem a sede apostolica acceperitis ? » Eciam multa similia proposuit, que longum esset enarrare. Ad hec verba, dominus Benedictus, indicto silencio, inquit : « O fratres coepiscopi, vestre caritati dominum Ambyanensem, vestrum procuratorem et advocatum, diligentissime recommendo. Ipse enim in curia Romana contra dictum privilegium ardentissime laboravit, et tamen nichil profecit, volens hic supplere, in quibus sensit se in curia defecisse. Et, ut cernitis, consumptus est laboribus et expensis. Set fateor coram omnibus vobis quod non habemus potestatem dictum privilegium revocandi, nec Fratres, contra quos latratis, turbandi, set pocius dictum privilegium confirmandi. Hoc enim membrum solum sanum reperimus. Ideo non sunt turbandi, set potius confovendi. Et ideo volumus ut privilegium, sicut datum est, in suo robore permaneat. » Et adjecit : « Vellem omnes magistros Parysienses adesse, quorum fatuitas hic clarescit, qui ausu temerario et nefario sibi presumptuose interpretacionem dicti privilegii assumpserunt, putantes curiam Romanam sine deliberatione tale privilegium dedisse. Scire debent pro certo quod curia Romana non habet pedes plumeos set plumbeos. Putant enim dicti magistri quod reputati sint scientes apud nos, ymmo stultis stulciores, quia non solum se, sed jam totum orbem sua doctrina pestifera repleverunt. Sub auctoritate ergo qua fungimur, ad hoc nobis specialiter delegata, revocamus et irritum facimus quidquid contra dictum privilegium a quocunque est attemptatum. Posset enim sic omne privilegium sedis apostolice per magistrorum versucias annullari. » Hiis dictis alia acta consilii legebantur.

Le légat paraît avoir obtenu gain de cause dans les réunions de Sainte-Geneviève; mais il avait profondément blessé beaucoup des maîtres et des écoliers, si brutalement condamnés au silence, et ces blessures devaient encore saigner treize ans plus tard quand l'Université embrassait si chaudement la cause de Philippe le Bel contre Boniface VIII.

Le document qui nous a transmis les paroles de Benoît Gaëtani se trouve dans les papiers d'un dominicain du XVe siècle, frère Jacques de Soest[1], aujourd'hui conservés en Westphalie et partagés entre trois dépôts: la Bibliothèque royale de Munster, les Archives de l'État et les Archives de la ville de Soest[2]. C'est dans le lot de la ville de Soest que le professeur Henri Finke a découvert la relation du concile de 1290 : nous devons le féliciter, moins encore peut-être de cette très intéressante découverte que de la sagacité avec laquelle il a fixé la date et reconnu la portée d'un document auquel le Père Denifle et M. Chatelain accorderont une place d'honneur dans le supplément de leur admirable Cartulaire de l'Université de Paris.

LÉOPOLD DELISLE.

LACROIX. *LES ENCLAVES DES ROCHES VOLCANIQUES.* 1 volume in-8°; 710 pages avec 8 planches et 33 figures.

Dans les roches constitutives de l'écorce terrestre, on en rencontre fréquemment qui ont été poussées des profondeurs à travers les masses préexistantes et qui, à raison de cette origine, sont comprises sous la dénomination générale d'*éruptives*. Parmi celles-ci, il en est une catégorie nombreuse à laquelle on a donné le nom de *volcaniques*. Quoique antérieures à l'époque actuelle, elles se rapprochent, en effet, des laves que nous voyons journellement sortir de la bouche des volcans. Comme celles-ci, elles ont été évidemment poussées vers la surface, à travers les terrains préexistants, dans un état de fusion ou de mollesse dû à la chaleur dont elles étaient douées.

En traversant les terrains dans lesquels elles se frayaient un passage, les roches volcaniques leur ont arraché çà et là des fragments qui y sont restés empâtés. Ces fragments ou *enclaves*, de grosseurs diverses et à con-

(1) Sur ce religieux, mort après l'année 1422, voir Quétif et Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 774.

(2) C'est aussi des archives du couvent des Dominicains de Soest que vient un recueil de lettres relatives pour la plupart à l'ordre des Dominicains, qui est passé en 1875 des Archives de Munster à la Bibliothèque royale de Berlin. Winkelmann l'a mis à profit pour la publication des *Acta imperii inedita*, et Henri Finke en a tiré les éléments d'un petit volume très intéressant intitulé : *Ungedruckte Dominikanerbriefe des XIII Jahrhunderts;* Paderborn, 1891; in-8° de IV et 176 p.

tours fréquemment anguleux, tranchent par leur aspect sur le reste de la roche. Leur provenance se reconnaît à première vue; ils constituent une preuve de l'arrivée violente de la roche, qui les présente comme des témoins de son passé. De plus, les enclaves ont souvent été modifiées dans leur caractère minéralogique. La nature de ces changements témoigne d'abord que la roche qui les a saisis et empâtés possédait une chaleur aujourd'hui dissipée; en outre, qu'elle contenait alors certains corps ayant le pouvoir d'agir chimiquement sur ces débris.

Depuis longtemps ces faits avaient été remarqués dans bien des localités. M. Lacroix vient de les étudier dans leur ensemble et dans toutes leurs particularités essentielles.

L'intérêt de cette étude est facile à comprendre. En effet, les modifications dont il s'agit, qu'elles soient simplement physiques ou qu'elles soient chimiques aussi, fournissent des indications précieuses sur les conditions où se trouvait originairement la roche volcanique, pendant qu'elle agissait sur l'enclave.

Avant tout, les minéraux nouveaux qui se sont développés soit autour, soit dans l'intérieur du fragment enclavé, doivent être observés avec soin. A la suite de cet examen, il devient possible d'apprécier, dans une certaine mesure, la température initiale de la roche volcanique, ainsi que la nature et l'énergie des agents chimiques qu'elle pouvait tenir en dissolution dans sa masse, jusqu'à ce qu'elle les eût expulsés par son refroidissement.

Quelque restreinte que paraisse au premier abord la question à laquelle est consacré le volume de M. Lacroix, elle intéresse à la fois certaines branches de la géologie et de la minéralogie.

L'histoire naturelle des minéraux ne consiste pas seulement dans une description de leurs caractères. L'étude de leur mode de formation y ajoute un très haut intérêt. Il importe de sortir du laboratoire pour étudier cette origine sur place, d'après tous les caractères du gisement. C'est ce qu'a fait M. Lacroix, aussi bien en France qu'à l'étranger, en parcourant des pays classiques : la Suède, la Norvège, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, l'Allemagne, l'Italie et une partie de l'Amérique du Nord. Non seulement il a exploré les régions les plus intéressantes pour les données nouvelles qu'il devait y recueillir, mais aussi il a étudié soigneusement les collections minéralogiques des pays qu'il parcourait. D'ailleurs, attaché depuis plusieurs années au service de la carte géologique de France, il a découvert, notamment dans les Pyrénées, de nouveaux et intéressants gisements de minéraux.

Un progrès très considérable s'est opéré depuis une trentaine d'années

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans les méthodes servant à étudier les susbtances minérales. Ce progrès est dû à l'examen de lames minces taillées dans ces substances, puis soumises, sous l'action du microscope, à des procédés optiques variés et fort ingénieux. M. Lacroix a très largement fait usage de ces méthodes; c'est ainsi qu'il est arrivé à des résultats d'une grande précision et qu'il eût été impossible d'obtenir autrefois.

A leur arrivée au jour, les laves actuelles ne consistent pas en simples masses fondues par la *voie sèche*, telles que les laitiers de nos hauts fourneaux; elles contiennent en dissolution des vapeurs, principalement la vapeur d'eau, ainsi que des gaz et des substances salines. Ces divers éléments, associés intimement à la pâte de la roche, et en proportion parfois assez considérable, ne s'en dégagent que très lentement, à mesure que le refroidissement s'opère. Il en résulte qu'un débris de roche étrangère, après avoir été empâté dans une de ces masses en fusion, se trouve non seulement porté à une haute température, mais encore soumis à des agents *minéralisateurs* que la roche tenait incorporés dans sa pâte avant d'arriver à la surface. La pression sous laquelle opéraient ces agents augmentait leur puissance. Le plateau central de la France dans les innombrables éruptions volcaniques dont le Puy-de-Dôme, le Cantal et l'Ardèche ont été le théâtre, est riche en exemples de ces transformations.

Au point de vue de leur composition et des modifications qui nous occupent, les roches volcaniques peuvent être divisées en deux grands groupes, que l'auteur désigne sous les noms de *basaltoïdes* et de *trachytoïdes*. Sous le nom de basaltoïde, on comprend des laves de couleur ordinairement foncée, compactes ou scoriacées, telles que les basaltes, qui ne contiennent pas essentiellement un minéral de la famille du feldspath orthose. Au contraire, ce minéral abonde dans les laves dites *trachytoïdes*, dont la couleur est en général plus claire; tels sont les trachytes, les andésites acides et les phonolites.

1° *Modifications exercées par les roches basaltoïdes.* — Pour les masses basaltoïdes, les modifications sont surtout d'ordre physique et résultent principalement de l'influence de la température. Ainsi dans un fragment de granit enclavé, le mica seul a souvent été fondu; dans d'autres cas, le feldspath l'a été également; ailleurs, enfin, il en a été ainsi de la roche entière, comme on le voit à la Denise, près du Puy, où des blocs de gneiss sont entièrement transformés en scories bulleuses.

Dans ce dernier cas, les roches enclavées devaient peut-être leur haute température à ce qu'elles étaient arrachées à de grandes profondeurs.

Ailleurs, au contraire, des roches transportées au dehors n'étaient enlevées qu'aux abords de la surface du sol et, par suite, n'ont subi que des modifications assez faibles ou nulles. C'est ainsi que, dans les brèches basaltiques du Velay, on trouve des fragments de granulite recouverts ou imbibés de verre basaltique et possédant cependant leur feldspath encore intact; les éléments très fusibles, tels que le mica et le grenat, ont seuls été transformés. Dans ce cas, l'enclave n'a même souvent subi la fusion qu'à sa périphérie.

Parmi les modifications les plus fréquentes causées par les roches basaltoïdes dans leurs enclaves, je me bornerai à mentionner encore les suivantes. Le quartz et le grès quartzeux ont été frittés ou *étonnés*. Au microscope, on y distingue un grand nombre d'inclusions gazeuses, qui se rencontrent également dans les feldspaths soumis aux mêmes conditions. Le minéral, de transparent qu'il était, est devenu tout à fait trouble; cela résulte de ce qu'il est criblé d'une multitude de bulles microscopiques, souvent liquides, produites par la condensation de la vapeur d'eau dans de très petites cavités.

Quant aux argiles et aux schistes argileux qui étaient aussi enclavés dans les basaltes, ils ont subi généralement une simple cuisson, comme celle qu'ils présentent au sortir d'un four à briques; souvent aussi ils sont recouverts d'une sorte de vernis. Plus rarement, dans d'autres gisements, on distingue au microscope, à proximité de la roche volcanique, des minéraux qui s'y sont développés en très petits cristaux, particulièrement le silicate cristallin nommé cordiérite et des octaèdres de spinelle.

Tandis que les calcaires enveloppés ont été quelquefois à peine modifiés, dans d'autres cas il s'y est développé des minéraux cristallisés, comme la wollastonite et le grenat. Dans les houillères embrasées par suite de l'exploitation, comme il en existe dans l'Allier, à Commentry, et dans l'Aveyron, la chaleur produit des effets tout à fait comparables à ceux que nous venons de signaler. Il est non moins intéressant de les comparer aux matériaux des *forts vitrifiés*. Pour construire les murs de ces antiques forteresses, on a soudé, par l'action ramollissante de la chaleur, des fragments de roches diverses. Sainte-Suzanne et Château-Maignan, près de Saint-Jean (Mayenne), ainsi que le Camp de Peran, près de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le Puy de Gaudy (Creuse), Hartmannswillerkopf (haute Alsace), présentent des exemples extrêmement remarquables de ces constructions, rappelant celles que l'on a reconnues depuis longtemps en Écosse, aux environs d'Inverness[1].

[1] Ces transformations ont été décrites dans plusieurs articles de la *Revue archéologique*, janvier et juillet 1881; mai 1882.

Lors même que les roches étaient aussi difficilement fusibles que le granit, les anciens sont parvenus à les agglutiner et même à les fondre. Pour obtenir une telle chaleur, ils ont mis habilement en œuvre des procédés extrêmement puissants et encore inexpliqués. L'examen microscopique de certaines parties des enceintes vitrifiées, a montré des verres où la chaleur a produit des substances cristallisées, identiques à certains minéraux très volcaniques répandus, par exemple au spinelle et à un feldspath triclinique. Les modifications sont donc du même ordre que celles de certaines enclaves et il n'y a pas lieu de s'étonner de cette ressemblance.

2° *Modifications exercées par les roches trachytoïdes.* — Contrairement à ce que l'on constate pour les roches basaltoïdes, les effets causés par les roches trachytoïdes ont souvent été très énergiques. Cependant la chaleur paraît avoir été moins intense dans ces dernières. Les phénomènes de scorification sont rares, tandis que ceux de cristallisation ont souvent été très caractérisés. Il paraît que la masse volcanique, bien qu'arrivant au jour à une température moins élevée que dans les cas précédents, contenait plus d'agents minéralisateurs à l'état de dissolution. Peut-être ces agents contribuaient-ils à maintenir plus longtemps celle-ci à l'état de fusion. Parmi ces compagnons figurait certainement la vapeur d'eau, dont l'action chimique était accrue par la pression.

De nombreuses localités de l'Italie méridionale sont depuis longtemps célèbres parmi les minéralogistes, à raison du grand nombre d'espèces que renferment des blocs calcaires qui ont été soumis aux foyers volcaniques et par la beauté des cristaux qu'ils présentent. La Somma au Vésuve, les champs Phlégréens, Procida, le massif de Rocca Monfina, dans le Latium, les monts Albains, ainsi que le lac de Bolsena, en représentent les principaux gisements. Quant aux minéraux qui ont été engendrés dans ces laboratoires souterrains, ils sont nombreux. Nous mentionnerons la périclase (magnésie cristallisée), le mica, le péridot, le spinelle, le pyroxène, la wollastonite, l'anorthite, le grenat, l'idocrase, la haüyne, l'outremer et la humite.

Ce sont des roches trachytiques ou à amphigène qui ont produit des actions minéralisatrices si intenses.

La formation de ces minéraux intéressants peut s'expliquer ainsi : alors que les calcaires gisaient encore dans la profondeur, ils ont été attaqués, sous pression, par des émanations provenant du magma volcanique voisin, émanations dans lesquelles peut-être des chlorures de magnésium, d'aluminium, de fer, des chlorures, fluorures et silicates alcalins étaient

entraînés par la vapeur d'eau. Pénétrés par ces émanations variées, ces calcaires sont devenus le siège de réactions chimiques et de la formation de minéraux variés, rappelant tout à fait, comme l'a remarqué autrefois Léopold de Buch, ceux qui se sont produits dans les roches anciennes.

Observations générales. — Des études faites il y plus de trente-cinq ans sur le métamorphisme et des expériences qui en ont imité certains effets caractéristiques avaient déjà appris que beaucoup de transformations remarquables présentées par la nature ne peuvent être attribuées à la chaleur seule, comme on l'avait d'abord supposé. La chaleur aurait été impuissante à produire de tels effets, si elle n'avait pas eu des collaborateurs dans certains agents de minéralisation, aidés d'ailleurs par la pression qui peut régner dans l'intérieur des roches. Des expériences synthétiques ont démontré ce que l'observation des gisements avait fait pressentir. On vient de voir que les résultats obtenus par M. Lacroix confirment ces conclusions, en même temps qu'elles y ajoutent des faits nombreux et précis.

Ainsi les principales transformations étudiées dans l'ouvrage qui vient de nous occuper paraissent s'être effectuées, grâce à l'émanation de substances diverses, dans la roche modifiée, telles que vapeur d'eau, silicates alcalino-terreux, chlorures alcalino-terreux et, parfois, fluorures alcalins.

Si les magmas basaltoïdes et les magmas trachytoïdes ont exercé des actions si différentes l'une de l'autre, cela peut résulter de ce que, les premiers étant basiques et très fluides lors de leur fusion, la vapeur d'eau et les matières volatiles qu'ils tenaient en dissolution s'échappaient facilement dès que la pression diminuait par le fait de l'épanchement au dehors. Alors qu'une roche trachytoïde passait par les mêmes conditions, elle pouvait sans doute, pense M. Lacroix, grâce à sa moindre fusibilité et à sa porosité plus grande, conserver plus longtemps les minéralisateurs emprisonnés dans ses enclaves; des réactions ainsi opérées, comme dans des vases hermétiquement clos, auraient effectué plus énergiquement des tranformations minéralogiques.

D'ailleurs, lorsque l'intrusion des roches s'est effectuée dans la profondeur au lieu de se faire près de la surface, la pression étant plus forte, les phénomènes de cette sorte ont pu se produire avec beaucoup plus d'intensité. C'est ce qui paraît être arrivé pour les calcaires métamorphiques rejetés par les anciens volcans de l'Italie centrale et méridionale, et en particulier par le cratère de la Somma. Par la richesse et par la nature des minéraux qui y ont été engendrés, ils sont tout à fait comparables aux calcaires triasiques du Tyrol méridional, plus anciennement modifiés

par des diorites et des diabases. Rien de semblable ne s'est produit dans l'épais manteau de basalte qui recouvre la craie du nord de l'Irlande.

Dans les études qui font l'objet de cet article et dans d'autres qui s'y rattachent, M. Lacroix a éclairé une partie très intéressante de l'histoire des minéraux et des phénomènes éruptifs.

DAUBRÉE.

Les écoles de Chartres au moyen âge,
par M. l'abbé A. Clerval. Paris, Picard, 1895, 572 pages in-8°.

L'auteur de ce gros livre a fait, avant de l'écrire, les plus patientes, les plus scrupuleuses enquêtes. Il n'y a pas une source d'informations qu'il n'ait visitée et curieusement explorée. On ne poursuit pas si loin ses recherches si l'on n'est animé par quelque passion. Or M. l'abbé Clerval en a une, et très vive. Né Chartrain, il aime avant tout son pays, son église, et, dans son zèle pour leur gloire commune, il a formé l'entreprise de nous prouver que la ville de Chartres fut, durant deux siècles, le foyer de toute lumière, le soleil dont les rayons ont éclairé les astres moindres de l'hémisphère occidental. Nous ne pouvons dire que sa démonstration nous ait semblé pleinement convaincante; mais nous ne regrettons pas qu'il ait pris tant de peine à rendre vraisemblable même ce que nous ne pouvons tenir pour vrai, puisque le résultat de ce grand labeur est un livre savant, très savant, où les historiens des lettres latines au moyen âge trouveront des renseignements utiles, quelquefois inattendus.

L'école de Chartres n'offre rien de notable durant les premiers siècles du moyen âge. Il y a là, comme ailleurs, quelques clercs désireux d'apprendre ce que leurs compagnons ne rougissent pas d'ignorer; mais aucun n'est un homme de marque. C'est à la fin du xi[e] siècle, sous l'épiscopat de Fulbert, que les Chartrains commencent à faire parler d'eux. D'où venait ce Fulbert? A cette question on a répondu par les plus diverses conjectures. M. l'abbé de Clerval croit, avec Mabillon, qu'il venait d'Italie. Cela ne s'accorde guère avec la *Chronique de Fontenelles*, qui le compte parmi les élèves de Gerbert à l'école de Reims. Ce qui nous semble du moins prouvé, c'est qu'il fit ses études sous un bon maître, car il fut, pour son temps, un lettré. Si les vers qu'il nous a laissés sont dépourvus

de tout mérite, ses sermons sont d'une noble facture et ses lettres, solennelles ou familières, sont écrites avec beaucoup d'aisance. Il faisait, d'ailleurs, grand cas de la littérature et s'employait très honorablement à seconder les efforts de tous ceux qui en avaient, comme lui, le goût. M. l'abbé Clerval ajoute que c'était un saint. Nous le voulons bien. Mais ce qu'il nous est difficile d'admettre, c'est qu'il ait été, comme philosophe, chef d'école. Une ou deux phrases obscures font, à la vérité, soupçonner qu'il avait en philosophie certaines opinions du faux Denys et de Jean Scot Érigène; mais si l'école de Chartres devint plus tard un séminaire de réalistes, il n'est pas responsable de cela. Nous avons, dans une de ses lettres, l'expresse déclaration de sa défiance à l'égard de toute philosophie : « Toute philosophie, dit-il, doit s'en tenir à l'observation des choses sensibles; l'abord des choses insensibles est interdit par des portes closes; il faut que la raison humaine se résigne à s'arrêter là. » Telle n'est pas, on le sait, l'opinion de Jean Scot Érigène. Si donc Fulbert lui a fait quelques emprunts, il s'est fermement prononcé contre le point capital de sa doctrine.

M. l'abbé Clerval suppose aussi que les premières leçons de nominalisme furent données à l'école de Chartres par un certain Jean, qui aurait eu pour disciples Robert de Paris, Roscelin de Compiègne et Arnould de Laon. C'est ce que M. l'abbé Clerval tire d'une chronique citée par Du Boulay, mais qu'on ne retrouve plus. Or en admettant que la phrase conservée de cette chronique doive être entendue comme l'entend M. l'abbé Clerval, notons que l'école de Chartres n'est pas nommée dans cette phrase, qui nous laisse ignorer dans quel lieu professait le philosophe, d'ailleurs absolument inconnu, qui fut le maître de ces deux autres nominalistes, inconnus comme lui, Robert de Paris et Arnould de Laon. Il est néanmoins constant qu'il y eut à Chartres, dès le temps de Fulbert, un clerc qui, n'ayant pas lu sans profit la Logique d'Aristote, refusait le caractère de la réalité concrète aux plus légitimes conceptions de l'intellect. Nous voulons parler de Bérenger. Mais il ne professa pas à Chartres et n'y fit pas un long séjour. La philosophie, d'ailleurs, n'a pas été l'objet particulier de ses études et de son enseignement; il ne lui doit que d'avoir été conduit par elle à vouloir rendre intelligible ce qui, dans la théologie traditionnelle, ne l'était pas, ne devant pas l'être.

Il n'en est pas moins vrai que l'école de Chartres fut, du temps de Fulbert, en assez grand honneur. Il ne paraît pas qu'elle eût alors une préférence marquée pour une philosophie quelconque; mais elle avait de bons maîtres, dont le plus connu, le pétulant Hildeger, ne manquait pas d'esprit. Ils enseignaient, comme il semble, bien des choses qu'ils

savaient mal; mais, dans un champ encore inculte, ils semaient des graines mêlées, dont quelques-unes devaient fructifier.

C'est sous l'épiscopat de saint Yves et celui de Geoffroy que l'école de Chartres fut tout à fait engagée dans le réalisme par ses trois chanceliers, Bernard, Gilbert et Thierry. Bernard et Thierry, deux Bretons, étaient frères. Nous avons cru prouver que Bernard était le plus jeune. Suivant M. l'abbé Clerval, c'était l'aîné. Nous avons dit, interprétant le témoignage de Jean de Salisbury, qu'il enseignait, en 1136, à Paris. M. l'abbé Clerval prétend qu'il était mort, n'ayant jamais quitté Chartres, avant 1130. Entre M. l'abbé Clerval et nous c'est un vieux débat. Il a ses arguments, nous avons les nôtres, et, si les siens ont incontestablement de la valeur, les nôtres nous paraissent en avoir aussi. Cessons, sur ce point, de nous quereller. Un autre point, plus important, sur lequel nous sommes d'accord, c'est que Bernard de Chartres fut un professeur de grand renom, dont l'influence fut considérable. Jean de Salisbury, qui nous a transmis des renseignements pleins d'intérêt sur sa manière d'enseigner, nous le représente sous les traits d'un austère vieillard, qui professait la grammaire suivant la méthode de Donat et de Priscien, énonçant d'abord, expliquant les règles, et réservant ce qu'il avait à dire sur les artifices de la rhétorique et de la logique, pour en parler seulement après avoir bien fait connaître comment les règles avaient été observées par les bons auteurs. Déjà quelques maîtres procédaient autrement, ayant moins souci d'instruire leurs écoliers que de faire preuve d'esprit ou de connaissances variées. Ces maîtres, appelés par Jean de Salisbury « Cornificiens », raillaient la gravité de Bernard; mais celui-ci ne cachait pas son dédain pour leur frivolité. Il est regrettable que Jean de Salisbury nous ait transmis peu de renseignements sur la doctrine philosophique de Bernard; le peu qu'il en dit suffit néanmoins pour nous apprendre que c'était un platonicien résolu, qui croyait fermement à l'éternité de la matière et des idées, et faisait procéder la génération des choses de leur perpétuel accouplement. Nous sommes mieux informés en ce qui concerne Gilbert de la Porrée. Si Bernard a, ce qu'on croit, commenté Porphyre, son commentaire est perdu. Les écrits de Gilbert nous ont été conservés, et l'on y voit un logicien très expérimenté, très sagace, en même temps qu'un réaliste très convaincu. Bernard avait dit avant Bacon : « Nous sommes des nains assis sur des épaules de géants, et pour cela nous voyons plus loin qu'eux. » Ces géants, c'étaient, pour Bernard, les maîtres anciens : avec Donat et Priscien, Aristote, Platon, Boèce. Telle était aussi l'opinion de Gilbert, qui, voué lui-même à l'étude assidue des anciens, prescrivait à ses auditeurs de toujours marcher à leur suite. On

a jugé sa doctrine téméraire; on n'a jamais pu faire ce reproche à sa méthode. Si cette méthode fut censurée par quelques maîtres de son temps, c'est uniquement parce qu'elle leur semblait rendre l'acquisition de la science plus laborieuse. « Les anciens, disaient-ils, à quoi bon? Quiconque a pâli sur leurs livres est devenu plus lent qu'un âne d'Arcadie [1]. » Combien d'années réclament les stations successives du *trivium* et du *quadrivium!* Enseignons tout à la fois, et vite. Il suffit de rester à l'école le temps qu'il faut, pour s'emplumer, aux petits des oiseaux [2]. Ensuite on n'a qu'à prendre son vol; on est propre aux emplois, aux affaires. Gilbert ne cachait pas son dédain pour ces amateurs de la science facile. « Maître Gilbert, rapporte Jean de Salisbury, déplorant leur folie, disait, lorsqu'il les voyait courir à leurs écoles, qu'ils ne seraient propres qu'au métier de boulangers, ce métier étant le seul auquel, dans son pays, on employait les gens qui n'en avaient appris aucun [3]. » Ces maîtres, qui parlaient de tout à la fois et qui n'enseignaient rien, eurent pourtant, ajoute Jean de Salisbury, beaucoup de succès et firent, pendant quelque temps, un grand tort à l'enseignement régulier. Mais il n'est rien resté d'eux; on ignore même leurs noms; tandis que Gilbert, qu'ils ont tant outragé, jouit encore de la gloire qu'il s'est acquise par ses écrits, longtemps classiques, sur Aristote, sur Boèce, ces anciens tant de fois conspués par la secte toujours renaissante des Cornificiens.

M. l'abbé Clerval expose très sincèrement la doctrine de Thierry. C'est le pur panthéisme. Bernard et Gilbert, très favorables l'un et l'autre à cette doctrine, ne l'avaient pourtant ni l'un ni l'autre, croyons-nous, didactiquement professée. C'est là ce qu'a fait Thierry, le verbe haut, avec l'assurance calme d'un logicien qui ne peut être, pense-t-il, contredit. Il n'y a vraiment qu'un seul être, Dieu. Il vit en nous, en lui nous vivons. Dieu, disait Jean Scot Érigène, court dans tous les êtres. Il est, dit Thierry, leur substance même; ils existent confondus dans son indivisible unité : *Divinitas singulis rebus forma essendi est, nam, sicut aliquid ex luce lucidum est, vel ex calore calidum, ita singulæ res esse suum ex divinitate sortiuntur. Unde Deus totus et essentialiter ubique esse perhibetur. Unitas igitur singulis rebus forma essendi est. Unde vere dicitur : omne quod est in Deo est, quia unum est.* C'est bien là, M. l'abbé Clerval n'hésite pas à le reconnaître, le panthéisme sans réticences. Il ne nous semble pas même que Spinosa l'ait aussi dogmatiquement présenté.

Le panthéisme avait alors, à la vérité, dans toutes les écoles, d'assez nombreux partisans. Si la plupart des théologiens, craignant de s'égarer

(1) Jean de Salisb., *Metalog.*, lib. V, cap. III. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*, cap. V.

dans les sentiers obscurs de la philosophie, ne s'appliquaient qu'à rechercher le sentiment des Pères sur les dogmes de la religion, presque tous ceux qui, moins prudents, s'aventuraient à philosopher sur la nature des choses étaient bientôt conduits à faire profession d'un panthéisme plus ou moins développé. Cela s'explique aisément. Pour s'élever philosophiquement au somment des causes, ils n'avaient pas alors un autre guide que Platon, et de Platon ils ne connaissaient que le *Timée*, commenté par Chalcidius. Or ils lisaient dans ce commentaire que tout procède de l'éternelle unité par l'intermédiaire des idées semblablement éternelles, et que, tous les phénomènes étant de périssables accidents qui se produisent à la surface d'un substant immuable, l'objet premier de la science est la définition de ce principe commun, qui est l'un, qui est Dieu. De ces prémisses au panthéisme il n'y a pas loin. La tendance générale des théologiens platonisants était donc vers cette doctrine. Mais nulle part elle ne fut alors aussi franchement, aussi brillamment professée que dans l'école de Chartres. On peut assurément juger qu'elle n'est pas acceptable; mais doit-on, en philosophie, ne louer que les gens dont on partage les opinions, et se défendre d'admirer Platon parce qu'on est sectateur d'Aristote?

Pourquoi cette doctrine, évidemment peu conforme à la chrétienne, n'a-t-elle pas été dénoncée, poursuivie, condamnée dès qu'elle s'est produite? Comment l'intraitable adversaire de toutes les nouveautés, saint Bernard, ne s'est-il nullement inquiété de celle-ci, quand il devait si maltraiter Gilbert, au concile de Reims, à propos d'une distinction qu'il n'avait pas voulu comprendre? La vraie, l'unique raison de cette indulgence singulière pour une telle doctrine, c'est qu'on n'en soupçonna pas d'abord la portée et qu'on fut même assez longtemps sans la soupçonner. Elle fut après Thierry reproduite par plus d'un maître, notamment par David de Dinan, qui ne scandalisa personne et mourut très honoré même en cour de Rome. C'est en l'année 1209 qu'elle fut pour la première fois condamnée, quand Amaury de Chartres, encore un Chartrain, en ayant tiré des conséquences pratiques, en eut ainsi fait reconnaître le péril.

La grande et juste renommée de l'école de Chartres ne fut pas durable; elle ne survécut pas aux trois maîtres que nous venons de nommer. A Thierry M. l'abbé Clerval fait succéder un certain Ernauld dont on ne dit rien, et à cet Ernauld Bernard de Moélan, plus tard évêque de Quimper, dont on sait uniquement qu'il fut un « bon clerc ». Mais M. l'abbé Clerval croit en savoir bien davantage. C'est lui, suppose-t-il, le Bernard que Jean de Salisbury vit à Paris en l'année 1136, le Bernard

qui, dit un poète railleur, professait en l'année 1141 sur la montagne Sainte-Geneviève, lui qui fut chancelier de Chartres vers l'année 1156, évêque de Quimper jusqu'en l'année 1167. Il semble enfin assez naturel à M. l'abbé Clerval « d'identifier Bernard de Moélan avec Bernard *Silvestris* ». Eh bien, la plupart de ces identifications, faites pour honorer l'école de Chartres, sont, il nous faut bien le dire, absolument chimériques. Bernard *Silvestris* professait à Tours en 1136, en 1145, en 1153, cela nous est attesté par d'incontestables documents; il n'a jamais été vu sur la montagne Sainte-Geneviève et n'a pas plus été chancelier de Chartres qu'évêque de Quimper. On s'accorde à lui reconnaître d'assez beaux titres à la gloire, et nous sommes sur le point d'en ajouter un autre; mais quant à celui d'avoir été Chartrain, nous sommes, que M. l'abbé Clerval nous le pardonne, dans l'obligation de le lui refuser.

Les successeurs immédiats de Bernard de Moélan à la chancellerie de l'église de Chartres paraissent avoir été Robert, Bouchard, Denys. Ils ont encore moins fait parler d'eux, et tous les maîtres qu'ils eurent sous leur discipline sont morts pareillement obscurs. Le dernier des chanceliers notables de l'église de Chartres est Pierre de Roissy, pourvu de cette dignité vers l'année 1205, après avoir été le zélé collaborateur de Foulques de Neuilly dans la conversion des usuriers et des filles de joie. En devenant chanoine, puis chancelier, il s'est, dit Jacques de Vitry, déshonoré. Il faut s'étonner de le voir ainsi traité par un ci-devant chanoine régulier, qui lui-même, après avoir prêché longtemps, quitta son habit et la chaire pour devenir évêque, puis cardinal. Mais on est moins volontiers indulgent pour les autres que pour soi. Nous ne devons peut-être pas, d'ailleurs, beaucoup regretter que Pierre de Roissy ne se soit pas employé plus longtemps à faire des conversions, car les agitations de la vie publique ne lui auraient pas permis d'écrire l'intéressant *Manuel* qu'il nous a laissé et dont M. l'abbé Clerval semble nous annoncer une édition prochaine. Nous en avons indiqué quatre exemplaires à la Bibliothèque nationale; nous en pouvons aujourd'hui signaler d'autres, dans les n°s 44 de Châlons-sur-Marne, 21 d'Évreux et 8 du collège *Allsoul*, à Oxford. Enfin deux autres se trouvent, nous dit M. l'abbé Clerval, au Vatican. Quand on peut avoir recours à tant de copies, on ne saurait manquer d'établir un bon texte.

M. l'abbé Clerval a-t-il aussi l'intention de publier les cinq sermons qu'il a rencontrés dans notre n° 14859 sous le nom de Pierre, chancelier de Chartres? Nous croyons devoir le prévenir, si tel est son dessein, que celui dont les premiers mots sont, au fol. 230, *Ascendam in palmam* a été depuis longtemps imprimé sous le nom d'Alain de Lille : *Patrologie*,

t. CCX, col. 223. Il est donc nécessaire de contrôler l'une et l'autre attribution. Une autre copie, mais anonyme, de ce sermon est dans notre n° 3818, fol. 53.

L'école de Chartres a-t-elle exercé toute l'influence que M. l'abbé Clerval voudrait lui faire attribuer? Nous ne le pensons pas. Elle eut d'illustres maîtres, dont plus d'un écolier occupe une place honorable dans notre *Histoire littéraire;* mais sa méthode et sa doctrine étaient, avant la fin du XIIe siècle, déjà discréditées, et, dès les premières années du siècle suivant, on cessa tout à fait de demander à Donat des leçons de grammaire, des leçons de philosophie à Platon. On écrivit alors moins correctement; mais on franchit avec moins de témérité les frontières assignées à la raison humaine. Le nominalisme de Roscelin et d'Abélard ne doit pas plus à Bérenger qu'à Gaunilon de Tours, surnommé par Hegel « le Kant des anciens temps ». Il y eut en divers lieux, dès l'ouverture des écoles épiscopales ou claustrales, des professeurs de logique qui refusèrent d'attribuer à tous les concepts de l'esprit une réalité conforme à celle des choses individuellement déterminées, et leur maître commun, ils l'ont dit et maintes fois répété, c'est Aristote. S'il y a, d'autre part, quelque apparence d'analogie entre le panthéisme chartrain et le réalisme de Jean Duns Scot, celui-ci ne procède certainement pas de celui-là. Jean Duns Scot n'a connu ni Bernard ni Thierry et n'a lu de Gilbert que le *Livre des six principes*, où n'existent pas plus d'arguments favorables à la thèse de saint Thomas qu'à la sienne, et ses abstractions réalisées ne sont pas celles de Chalcidius, ce sont celles d'Avicembron. On n'avait au XIIe siècle ni la *Physique* ni la *Métaphysique* d'Aristote; quand, au XIIIe siècle, on eut ces immortels écrits, avec les commentaires arabes de l'un et de l'autre, l'esprit et la forme de l'enseignement scolastique prirent un essor, un développement tout à fait inattendus, et les maîtres de ce temps dédaignèrent de rechercher ce qu'on avait pu savoir ou plutôt soupçonner avant eux.

Dès le milieu du XIIIe siècle, Chartres ne sera plus comptée parmi les villes lettrées. Ses petites et ses grandes écoles seront toujours ouvertes et fréquentées; mais on n'y verra plus siéger que des maîtres obscurs, dont quelques registres patiemment interrogés par M. l'abbé Clerval ont seuls préservé les noms d'un complet oubli. En France, disons mieux en Europe, il n'y a plus de maîtres fameux que ceux de Paris. A la vérité ce sont, pour la plupart, des étrangers ; mais c'est à Paris qu'ils ont étudié, à Paris qu'ils professent. Que l'on soit Ibère, Slave ou Teuton, la scène sur laquelle il faut venir se montrer, si l'on aspire à la gloire, c'est une chaire quelconque sur la rive gauche de la Seine ou le flanc

du *locutitius mons*, dans les rues jour et nuit bruyantes du Fouarre, de Garlande. Comme Tours, Orléans, Laon, ses anciennes rivales, ainsi qu'elle déchues, Chartres enverra désormais à Paris ceux des écoliers dans lesquels elle placera le plus d'espoir.

Ne quittons pas la plume sans féliciter encore une fois M. l'abbé Clerval d'avoir écrit un livre où se succèdent tant d'informations instructives sur les personnes et sur les choses de cet âge lointain. Il ne les donne pas toutes comme certaines, et quelques-unes de celles qu'il croit telles ne nous ont pas semblé l'être; mais il n'y en a pas une, même parmi les suspectes, qui ne mérite de fixer l'attention et d'être ensuite sérieusement contrôlée.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, est décédé le 1er avril 1895.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La Révolution française en Hollande. Paris, Hachette, 1894, 393 p. in-8°.

L'auteur de ce livre n'a pas cru devoir se nommer. Nous le remercions, quel qu'il soit, d'avoir entrepris de nous apprendre beaucoup de choses ignorées, et nous le félicitons d'avoir conduit à bonne fin une entreprise aussi laborieuse. Plusieurs écrivains hollandais avaient raconté les mêmes événements, mais sans avoir été admis à consulter les pièces déposées dans nos archives, et l'anonyme a tiré ses plus intéressantes informations de ces pièces, aujourd'hui facilement communiquées. Son livre est ainsi nouveau. Ajoutons que la lecture n'en est pas seulement intéressante; elle est encore agréable.

L'objet principal de ce livre est de raconter l'histoire de la République batave. La

série des faits commence avec l'invasion de la Hollande en 1795 et finit, en 1806, à l'avènement du roi Louis.

Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour, publiée par Eug. Plantet; t. II. Paris, Alcan, XLIII-784 p. in-8°.

Le premier volume de cette correspondance commençait avec l'année 1577 et finissait avec l'année 1700; le deuxième va de 1700 à 1770. Durant cet intervalle de soixante-dix années, la régence de Tunis a été successivement administrée par trois deys et quatre beys qui n'ont guère été moins hostiles les uns que les autres à l'influence française, et pourtant cette influence a constamment augmenté. On ne peut lire les pièces ici réunies sans gémir sur la triste condition de nos agents, particulièrement de nos consuls, dans ce pays de forbans. S'ils menacent, on feint de les satisfaire; mais c'est avec l'intention de les tromper; si leurs remontrances sont courtoises, amicales, on se détourne d'eux, sans tenir aucun compte de ce qu'ils ont pu dire. Les deys, les beys signent tous les traités qu'on leur présente, et les violent effrontément le lendemain du jour où il les ont signés.

Tous les documents publiés par M. Plantet ont été par lui tirés de nos archives, celles de la Marine et celles des Affaires étrangères. Un troisième et dernier volume contiendra la correspondance de l'année 1770 à l'année 1830.

ALLEMAGNE.

Beschreibung einer Handschrift mittelalterlicher Gedichte (Berl. cod. theol. 94, in-8°).

M. Wattenbach vient de décrire, avec le soin minutieux qu'il a coutume d'apporter à ses savantes analyses, un très curieux manuscrit de Berlin, autrefois conservé dans l'abbaye cambraisienne de Hautmont, qui contient un nombre considérable de poèmes latins dont quelques-uns n'étaient pas connus. La notice de M. Wattenbach nous offre plusieurs de ces poèmes jusqu'à ce jour inconnus, qui sont, pour la plupart, des épitaphes d'évêques, d'abbés, de princes flamands. Ces épitaphes importent à l'histoire; on y rencontre plus d'une utile information.

De qui sont tous ces poèmes? Le manuscrit n'en nomme pas les auteurs; mais M. Wattenbach nous les indique presque tous, et les principaux de ceux qu'il indique sont Hildebert de Lavardin, Marbode, Pierre Riga, les poètes les plus renommés du XIIe siècle. Le manuscrit de Hautmont méritait donc d'être particulièrement signalé. Beaucoup des poèmes qu'il renferme ont été, à la vérité, depuis longtemps publiés; mais ils l'ont été plus ou moins mal, par des éditeurs insuffisamment attentifs ou médiocrement lettrés. Les renseignements fournis par M. Wattenbach vont donc permettre de corriger leurs éditions défectueuses. Profitons de l'occasion qui nous est offerte de rendre plus lisible une courte pièce qui se trouve au fol. 94 du manuscrit de Hautmont. C'est une épigramme de Pierre Riga, que Beaugendre a publiée d'une façon peu correcte sous le nom d'Hildebert :

Forte nemus lustrabat homo; fera forte redibat
  Plena; latens anguis forte jacebat humi.
In pecudem pariter oculum cum cuspide misit
  Rusticus; agnovit missa sagitta manum,
Hasta feram sternit, anguem fera conterit, anguis
  Tabem fundit, ea tabe necatur homo.

Ossa forando, locum calcando, vomendo venenum,
Vir jaculo, pede sus, vipera tabe necat.
Saucia, contrita, sparsus, telo, pede, viru,
Bestia, vipera, vir, sternitur, aret, obit.

Il faut, pour comprendre les deux derniers vers, les lire ainsi : *Bestia saucia telo sternitur; vipera contrita pede aret; vir sparsus viru obit.* Ces tours de force métriques étaient, au XIIe siècle, très admirés.

ANGLETERRE.

The Churches and Monasteries of Egypt and some neighbouring Countries, attributed to Abû Salih, the Armenican, edited and translated by B. T. A. Evetts, with added notes by Alfred J. Butler. (*Anecdota Oxoniensia, Semitic series, Part. VII.*) Oxford, at the Clarendon Press, 1895, XXV-382 pages.

L'important ouvrage dont vient de s'enrichir la collection des *Anecdota* d'Oxford n'était pas complètement inconnu; l'unique manuscrit qui nous l'a conservé et qui appartient à la Bibliothèque nationale (n° 138 du fonds ancien, n° 307 du *Catalogue* de M. de Slane) avait été consulté et utilisé par Eusèbe Renaudot, par Quatremère, et, plus récemment, des fragments en avaient été cités ou traduits par M. Améliineau dans sa *Géographie de l'Égypte à l'époque copte,* et par M. Esteves Perreira dans sa *Vida do Abba Samuel do Mosteiro do Kalamon.* Mais on a jugé avec raison que le texte méritait les honneurs d'une publication intégrale, malgré ses lacunes et ses défauts. Nous ne possédons plus de l'ouvrage primitif qu'un abrégé, fait au milieu du XIVe siècle par un copiste maladroit, et de cet abrégé toute la première partie est perdue, avec le titre exact et le nom de l'auteur. C'est néanmoins le document le plus complet et le plus direct que nous ayons sur l'Église chrétienne d'Égypte à l'époque des croisades. Ceux qu'intéresse l'histoire de l'Égypte à tous ses âges trouveront, dans le livre attribué au *cheikh* arménien, à côté de renseignements nombreux et précis sur la situation matérielle et morale des églises coptes, leurs rapports avec les princes musulmans, la géographie de la vallée du Nil au début du XIIIe siècle, de précieuses indications sur la marche des traditions populaires relatives à l'Égypte pharaonique, grecque, romaine et chrétienne.

C'est avec raison que les éditeurs ont lu Aboû Ṣâliḥ, de préférence à Abou Selah, le nom de l'auteur tel qu'il est donné par le premier feuillet, malheureusement rapporté, du manuscrit; mais ils n'ont pas cherché à tirer parti de cette correction. On peut cependant faire observer que la forme même du nom ainsi restitué est un argument en faveur des renseignements fournis par ce feuillet. L'ouvrage en effet est certainement un débris de la littérature *chrétienne* en langue arabe, et l'auteur en est probablement d'origine arménienne (*Introduction,* p. IX). Il est remarquable que le nom attribué à cet auteur confirme parfaitement ces inductions, car *Aboû Ṣâliḥ* traduit très exactement le nom si répandu d'*Εὐσέβιος*.

La publication et la traduction du texte arabe appartiennent en propre à M. Evetts : la comparaison du texte qu'il a établi avec les fragments connus déjà suffit à montrer avec quel soin il s'est acquitté de sa tâche d'éditeur. Quatremère (*Mém. géogr. et histor.,* t. I, p. 474), trompé par une fausse lecture, avait fixé à 203,000 ardebs de sel la production annuelle des salines de Qalamoun, et son exemple avait égaré tous ceux qui l'avaient suivi : M. Evetts (fol. 71 *b*), dont les résultats concordent, sur ce point, avec ceux de M. Esteves Perreira, qu'il n'a pas connu (cf. *Vida do*

abba Samuel, p. 194), nous ramène au chiffre beaucoup plus vraisemblable de 3,000 ardebs.

Pour le riche commentaire dont il a accompagné sa traduction, M. Evetts s'est adjoint M. Alfred J. Butler, qu'avaient préparé à ce travail ses *Ancient Coptic Churches*. Les principales difficultés du texte ont été aplanies dans des notes qui font plus que doubler l'ouvrage, mais dont la minutie est quelquefois surabondante. Était-il indispensable, par exemple, de donner, d'après le *Recensement général de l'Égypte*, la population actuelle des localités identifiées? Et était-il nécessaire à l'intelligence du passage d'Aboû Ṣâliḥ sur la grande Pyramide de nous donner la hauteur de Saint-Paul de Londres? — D'autre part, malgré leur désir d'être complets, les deux collaborateurs ont fait quelques omissions : résumant (p. 81) les ouvrages qui ont essayé de définir le *Makaukas*, le mystérieux personnage qui livra aux Arabes l'Égypte chrétienne, ils ne signalent pas les ingénieuses et séduisantes hypothèses de M. Amélineau, ni le résumé qu'a présenté de la question le dernier historien qui ait traité le sujet, M. Esteves Perreira. La *Vie* éthiopienne *de l'abbé Samuel*, éditée et commentée par l'orientaliste portugais, aurait pu leur fournir d'utiles renseignements sur le couvent de Qalamoun. On peut regretter aussi qu'ils n'aient pas utilisé, pour le récit, tracé dans l'*Introduction*, des événements qui ont amené la chute des califes fatimites, le document le plus vivant qu'il y ait sur l'Égypte du milieu du XIIe siècle, l'*Autobiographie d'Ousâma*, qu'ont rendue si accessible les travaux de M. Hartwig Derenbourg.

Hâtons-nous d'ajouter que rares sont les occasions où l'érudition des auteurs s'est trouvée en défaut : les légères taches que nous avons signalées n'ôtent rien de son intérêt et de sa valeur à l'utile recueil de faits qu'ils ont mis à la disposition du grand public. Un quadruple index, une carte de l'Égypte, enfin la traduction, en appendice, de la partie du *Khitat* d'Al-Makrîzî qui est relative aux églises et aux monastères coptes, achèvent de rendre commode et recommandable leur laborieuse publication.

I. L.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1895.

Statement exhibiting the moral and material progress and condition of India during the year 1891-1892, and the nine preceding years, twenty-eigth number, being the third decennal report, ordered by the House of Commons to be printed, 24 march 1894, f°. vi-488.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

M. Baines a consacré un long chapitre, le xe (pages 190 à 220), aux finances indiennes. Le budget de l'Inde est réglé aux mêmes époques que celui de la Grande-Bretagne, et il est présenté également à la Chambre des communes vers la fin du mois de mars. Les estimations sont fondées sur les recettes des huit mois précédents; la discussion a lieu dans la session courante. En général, la situation est bonne. La recette totale, qui avait diminué de 1882 à 1888, a repris une marche ascendante de 1888 à 1892, et elle est plus élevée que jamais. Les sources principales du revenu sont toujours : l'impôt foncier, qui représente à lui seul les 4/10, l'opium, le sel, etc. La dépense s'est accrue en moindre proportion; et, de 1872 à 1892, les recettes sont passées de 402,290,000 roupies à 1,243, 500,000 pour l'Inde seule, sans compter les subventions de la métropole.

Durant la décade, diverses modifications dans les impôts ont été réalisées. Le prix du sel a été réduit de 2 roupies et demie à 2 roupies, et même moins dans le Bengale, dans le Birman, dans le Pandjab surtout. L'expérience a démontré que des taxes modérées sont plus pro-

[1] Voir le cahier de février 1895.

ductives. La consommation du sel s'est accrue en quelques années de 1,051,357 tonnes à 1,178,750. On a augmenté la taxe sur les liqueurs toxiques, afin d'en diminuer l'importation. On a étendu les anciennes taxes à des professions qui jusqu'alors en étaient exemptes. En même temps, on laissait aux gouverneurs de province un peu plus de pouvoir dans le recouvrement de l'impôt, et aussi plus de responsabilité. Ce sont des essais de décentralisation. On leur permettait en outre de prélever pour les besoins locaux une certaine partie du revenu général. Quand ce revenu s'était augmenté, le Gouvernement impérial recevait les deux tiers de la plus-value et concédait le reste aux localités. Ces améliorations de détail avaient commencé en 1870; et elles n'ont pas cessé leur action bienfaisante, malgré des calamités publiques telles que la baisse de l'argent et les ravages de la famine. Le progrès a été retardé quelques instants, mais il n'a pas été compromis.

Ce qui démontre péremptoirement que la prospérité générale n'a pas été atteinte, c'est le développement des caisses d'épargne. En 1881, il y avait seulement 15,651 natifs déposants; en 1891, ils étaient 411,907. Le nombre des déposants européens s'était accru presque autant, de 3,326 à 51,546. Les banques d'épargne sont de deux sortes : les banques de district et la banque postale. La création de ce service si utile remonte pour la presqu'île à plus de soixante ans.

Après des détails sur les taxes principales, sources du revenu public, le Rapport décennal rend compte de l'état de l'agriculture, des forêts, des mines, du commerce, des travaux publics, des postes et télégraphes, des inspections générales, géographiques, archéologiques, etc., et enfin de l'hygiène publique. Un ministère spécial de l'agriculture a été créé en 1881, et, en douze ans, il a pu faire déjà beaucoup de bien. A vrai dire, le ministre est plutôt un inspecteur général; car il doit faire chaque année des voyages dans les régions diverses. L'administration ne cherche pas à accroître la surface cultivable; elle pense plutôt à perfectionner les procédés de culture. Il ne faudrait pas croire que le paysan hindou soit aussi peu habile qu'en général on le suppose. Le docteur Welcker, chargé d'appliquer à l'Inde les méthodes de culture intensive en 1889, n'hésite pas à dire que le cultivateur dans l'Inde est au moins égal, et même supérieur sous quelques rapports, à la moyenne des paysans anglais, et qu'il sait supporter sans se plaindre des épreuves que personne ne braverait comme lui. L'irrigation, soit par des puits, soit par des canaux, est une opération de la plus grande utilité dans un climat exposé à tant de sécheresses; il est constaté que, sur 433 millions d'acres, il y en a 76 qui peuvent être irriguées, et sur lesquels 15 millions le sont déjà par

des puits. En général, l'eau des puits étant plus chaude, on la préfère à l'eau des canaux. L'État consent assez facilement à faire les avances nécessaires à ces entreprises, et les emprunts sont remboursés en quelques années sur les profits de l'exploitation.

La culture des céréales, dont le riz forme à lui seul plus de la moitié, représente les 4/5 à peu près de la production totale; puis viennent les huiles, les fibres, les cannes à sucre, l'indigo, le thé, le café, le tabac et les légumes. En 1892, ces récoltes diverses couvraient 150 millions d'acres environ. Le froment n'est pas plus que le tiers du riz; mais il est cultivé dans presque toutes les provinces, et surtout dans le Pandjab. Il en est de même du coton, qui occupe près de 9 millions d'acres. C'est Bombay et le Bérar qui en produisent le plus. Quant au blé, l'exportation n'a fait que s'accroître depuis vingt ans, et, en 1892, elle avait pris des proportions énormes pour l'Europe. Le millet est cultivé presque autant que le thé; mais on en exporte peu, et il sert surtout à l'alimentation des basses classes. Le coton, qui avait prospéré démesurément pendant la guerre de sécession en Amérique, est exploité de moins en moins. Le tabac est cultivé partout; mais il sert presque exclusivement à la consommation locale. Le Bengale compte à lui seul 600,000 acres plantées en tabac. Le café, qui n'est pas une plante indigène et qui a été importé dans la presqu'île en même temps que l'opium par les Musulmans, ne réussit pas très bien. Le thé, introduit il y a soixante ans, est surtout cultivé dans l'Assam et dans le Bengale. En 1892, il occupait 362,120 acres, et l'exportation a dépassé 120 millions de livres, presque entièrement à destination de l'Angleterre. Le quinquina, introduit en 1861, s'est développé presque aussi bien dans les plantations du Gouvernement et celles des particuliers. La culture de la canne à sucre couvrait, en 1892, près de deux millions d'acres et ne cessait de se répandre. Au contraire, l'indigo, qui n'est pas une plante indigène et qu'on exploite surtout dans le Bengale, tendrait à ne pas maintenir l'accroissement qu'il a pris depuis quelques années.

L'exploitation des forêts n'a été organisée que depuis l'année 1878 par un acte du gouverneur général. Le climat et le sol sont peu favorables, bien que l'Inde produise quelques excellents bois, comme le bois de teck, qui pousse surtout dans la haute Birmanie et dans la partie sud-ouest du Kanara et du Malabar. Il se trouve aussi dans la province de Bombay, au pied des Ghats. Le bois de sandal croît dans le sud des Ghats, surtout dans le Mysore et dans le Coorg. Le bambou se trouve presque partout dans la presqu'île, où il est d'un très grand usage. Ce sont là les essences principales; mais il y en a encore beaucoup d'autres

qui ne sont pas sans valeur. La surface forestière qui, en 1882, était de 71,972 milles carrés, s'élevait, en 1892, à 114,966; on a gagné par an plus de 4,000 milles carrés.

Grâce à ces soins bien entendus, l'Inde peut faire des exportations de bois qui, en 1892, représentaient plus de vingt millions de roupies. Le bois de teck y entrait pour un cinquième.

En somme, le produit net des forêts s'est beaucoup accru depuis que l'administration centrale s'en occupe, et, en 1892, il montait à 6,722,830 roupies. Vingt ans auparavant, il était à peine d'un cinquième. Le Birman et Bombay avaient la plus forte part.

L'exploitation des mines de tout genre s'est développée dans la période décennale. Le nombre des manufactures construites à l'européenne s'est multiplié; mais les travaux qu'elles exigent rencontrent de grands obstacles dans les habitudes séculaires de la population, qui se prête difficilement à ces innovations industrielles, venues de l'étranger. D'ailleurs, le pouvoir central a réglé le travail intérieur des ateliers, d'après les principes adoptés en Europe. Les femmes ne doivent travailler que onze heures sur les quinze heures, de cinq heures du matin à huit heures du soir. Les enfants employés dans les mêmes limites de temps doivent avoir au moins neuf ans et ne travaillent que sept heures par jour. Une commission établie en 1890 charge des inspecteurs de veiller à la stricte exécution des règlements. En 1892, les établissements inspectés ont été de 115, et l'on n'a dû prendre contre aucun des mesures de sévérité.

Le commerce de l'Inde, importations et exportations réunies, s'est élevé, en 1892, à 2,684,041,810 roupies, c'est-à-dire à plus de quatre milliards de francs. Il s'est accru en dix ans tout au moins d'un tiers. Le cabotage y figure pour le quart. Le nombre des navires employés à ce commerce est resté à peu près le même depuis trente ans; mais le tonnage a plus que doublé par l'agrandissement des constructions navales. C'est naturellemont le Royaume-Uni qui est maître de la plus forte part de tout le trafic. C'est à Bombay que l'activité était la plus grande; le port de Calcutta ne vient qu'en seconde ligne, puis Madras, Rangoon et Kourrachi. Ces cinq ports représentent la presque totalité des transactions. Bombay et Calcutta en ont à eux seuls les quatre cinquièmes. D'ailleurs, l'ouverture du canal de Suez a permis à la plupart des nations européennes de se mettre en relations plus suivies et directes avec l'Inde, au lieu d'employer l'intermédiaire anglais.

Pour compléter ce qui concerne le commerce, le Rapport décennal fournit quelques détails sur le commerce indigène qui se fait à la fron-

tière des États limitrophes. Quant au commerce intérieur, il est impossible de dire avec quelque exactitude quel peut en être le montant.

Les travaux publics comprennent les chemins de fer, les irrigations, les routes et les bâtiments civils. La construction des chemins de fer a commencé sous la présidence de lord Dalhousie. Depuis 1853, ils comptent aujourd'hui 17,564 milles de longueur ou 27,000 kilomètres. Ils ont coûté 203,244,000 livres sterling, plus de 5 milliards de francs. Les uns appartiennent à l'État, les autres à des compagnies que l'État soutient sous diverses formes, garantie d'intérêts et subventions. Quelques États indigènes, tels que le Kathiawar, le Râdjapoutana, etc., ont déjà construit des chemins de fer à leurs frais. Le secrétaire d'État pour l'Inde a été autorisé à employer jusqu'à 10 millions sterling, soit à la construction directe des chemins de fer, soit à des avances aux compagnies. En 1892 ces avances se montaient à 7 millions de livres. Le directeur général des chemins de fer dans l'Inde fait chaque année un rapport aux deux Chambres du Parlement.

En 1891, le nombre des employés était de 260,600, dont 250,036 natifs, 4,626 Européens et 5,936 Eurasiens. En dix ans, le nombre des voyageurs a presque triplé. Les accidents ont été fort rares.

En 1891, les travaux d'irrigation, si nécessaires dans un climat exposé à la sécheresse, ont coûté 29,450,190 roupies, et cette dépense se répartit entre le Gouvernement, les districts et les localités. Les canaux de l'État, grands et petits, avaient 12,782 milles de longueur; les dérivations en avaient 25,217, le tout arrosant 10,938,175 acres. Dix ans plus tôt, le nombre d'acres irriguées était de 6,920,173. Madras figurait en première ligne, et après Madras venaient le Pandjab et les provinces Nord-Ouest. Il y a, dans le Bengale et à Madras, des canaux qui ne servent qu'à la navigation exclusivement; mais presque toujours, là même où le cours d'eau est navigable, c'est surtout à l'irrigation qu'il sert.

L'entretien des routes et des bâtiments civils a coûté, en 1892, près de 50 millions de roupies. Le Gouvernement, les districts et les localités ont contribué à ces utiles travaux.

Le service des postes et télégraphes s'étend de jour en jour. En dix années, le nombre des lettres a plus que doublé. En 1892, il était de 335 millions. C'est un progrès bien remarquable quand on songe aux conditions particulières dans lesquelles l'Inde se trouve. Il n'y a pas moins de 8,617 bureaux. Il y a quarante ans, c'est à peine s'il y en avait le dixième. Les journaux transportés sont cinq fois plus nombreux. Les mandats de poste ont suivi la même progression. Quant aux letttres tombées au rebut, la quantité n'a presque pas augmenté dans les dix ans.

L'administration des postes est confiée à un directeur général. Les caisses d'épargne postales ont très bien réussi; elles ont ouvert 463,450 comptes. La quotité de chacun de ces dépôts diminue, ce qui prouve que l'opération devient de plus en plus populaire. La dépense des postes s'est accrue dans une proportion moindre que les recettes pour l'Inde; mais, en ce qui regarde le service de l'Angleterre, il y a eu une perte légère, qui disparaîtra bientôt. Le téléphone a été introduit assez récemment, et l'usage s'en est vite multiplié. Les abonnés, qui étaient 241 en 1882, sont actuellement près de 1,100.

Les télégraphes à l'étranger, sous-marins ou terrestres, forment un chapitre à part, bien que ce service relève aussi du directeur général. En 1891, les télégraphes et le téléphone ont rapporté 9,193,360 roupies; les dépenses ont été de 8,387,200 roupies.

A ces services on en a ajouté d'autres qui ne sont pas moins utiles, quoique plus spéciaux. Il y a des inspections pour les observations maritimes, pour la géologie, pour la carte générale de l'Inde, commencée en 1800 et continuée dans 4,000 stations qui sont réparties entre le Béloutchistan et Bangkok, pour la topographie, pour le cadastre, pour la géographie, et enfin pour l'archéologie, où Prinsep, Cunningham et tant d'autres se sont illustrés.

Malgré toutes les mesures prises pour la santé publique, le choléra, la petite vérole, les fièvres paludéennes, les serpents et les bêtes féroces font toujours bien des victimes. Les morsures des serpents, en 1891, ont tué 21,389 personnes. Pour combattre ce fléau, on donne des primes pour la destruction de ces redoutables animaux, et l'on autorise le port d'armes pour ceux qui en font la chasse. Les primes se sont élevées, en 1892, à 106,480 roupies. Les tigres sont fort dangereux; mais ils le sont bien moins que les serpents. Ceux-ci se cachent surtout dans les jungles et sur les poiriers épineux. On en a tué, en 1891, 511,000, la plupart dans les jungles. Il y a des hommes qui se font une profession de cette chasse périlleuse.

D'une manière générale, les soins médicaux sont donnés aux malades dans 1,809 établissements publics; dix ans auparavant, il n'y avait que 1,247 hôpitaux et hospices. Les recettes se montaient, en 1891, à 5,485,560 roupies. Il y a d'ailleurs beaucoup de riches fondations, dues à la générosité de particuliers charitables, Brahmanes, Musulmans, Djaïnas et surtout Parsis. Il y a aussi quelques hôpitaux bouddhiques.

Quant à la salubrité des grandes villes et des villages, le Gouvernement s'est toujours efforcé de l'assurer. Les populations ne s'en inquiètent guère, quoique ce soit un de leurs besoins les plus évidents. Il y a plus

de trente ans que l'administration s'en est préoccupée sérieusement. En 1888, un ordre du gouverneur général en conseil a prescrit de former dans chaque province un bureau sanitaire et proclamé la résolution du Gouvernement de pourvoir par des lois à toutes les mesures nécessaires. Cet ordre législatif trace aussi les règles les plus simples pour l'assainissement des localités. Les bureaux sanitaires sont en correspondance avec les autorités pour leur transmettre des renseignements et exécuter les opérations qui leur sont ordonnnées. Les bureaux n'ont d'ailleurs que voix consultative et ils sont les agents dociles du département de la santé publique. Depuis quelques années, le service a été créé ou régularisé dans les présidences de Bombay et de Madras, dans le Bengale, dans les provinces Nord-Ouest, où l'on a réglé tout ce qui concerne le drainage, les égouts et les habitations insalubres, dans le Pandjab, dans les provinces Centrales, et même dans la Birmanie, dans l'Assam, dans le Coorg et le Bérar.

Après avoir constaté tous ces progrès matériels accomplis pendant la période décennale, le Rapport donne un chapitre à un sujet encore plus intéressant, l'instruction publique. Éclairer les esprits, c'est préparer et faciliter toutes les améliorations; elles sont d'autant plus sûres que les peuples les comprennent mieux et acceptent les mesures prises dans leur intérêt. Déjà, en 1781, Warren Hastings avait fondé quelques établissements pour l'enseignement du sanskrit, de l'arabe et du persan; mais il n'avait rien pu faire pour l'instruction populaire. Soixante ans après Warren Hastings, en 1854, un ordre de la Cour des directeurs a posé les bases de l'enseignement public. Cet ordre a décidé trois points essentiels: d'abord la création d'un ministère spécial; en second lieu, la création d'universités dans chaque présidence; enfin la fondation d'écoles de tout degré, normales, secondaires et primaires, qui pouvaient être subventionnées. En 1859, la Couronne a confirmé toutes ces mesures. En 1882, des commissions d'instruction publique ont été instituées dans chacune des provinces, pour veiller à l'exécution régulière des mesures prescrites. Le secrétaire d'État a demandé que les travaux de ces commissions locales fussent résumés tous les cinq ans dans un rapport général. Deux de ces rapports ont été déjà publiés en 1888 et en 1892. Il en ressort premièrement que le nombre des élèves, qui était de 923,780 il y a vingt ans, est aujourd'hui de 3,856,821. Les établissements se sont multipliés dans la même proportion, et ils sont, à cette heure, 141,793. Les universités des trois présidences et celle d'Allahabad ne font que conférer les grades, mais elles n'enseignent pas. C'est une imitation des universités anglaises. Les écoles de tout genre se divisent en écoles de l'État, écoles

municipales, écoles protégées par l'État et écoles libres. Ces dernières sont au nombre de 26,800, avec 345,200 élèves.

En 1892, les universités avaient 16,277 élèves; les écoles secondaires, 473,294; les écoles primaires, près de 3 millions; les écoles normales, 5,146, et enfin les écoles professionnelles, 16,586. Ce sont les universités qui règlent leurs programmes et les matières des examens. Jusqu'à présent, elles ont médiocrement réussi, malgré tous leurs efforts. Seulement, elles ont propagé l'étude de l'anglais, au lieu du sanskrit et des autres langues indigènes. Les matières spéciales à l'instruction secondaire sont, en général, mal définies. Destinées d'abord à la préparation des examens universitaires, elles se confondent trop souvent avec les études primaires; et celles-ci se bornent le plus ordinairement à la lecture, à l'écriture et à des notions d'arithmétique. Ce sont surtout ces écoles qui réclament la vigilance et les encouragements de l'autorité.

Les écoles normales pour les hommes et pour les femmes ont grand'peine à se développer : la plupart des futurs instituteurs sont des indigènes convertis au christianisme, et il y a très peu de femmes hindoues qui consentent à se faire institutrices.

Tout ce système d'instruction publique est calqué sur le système anglais. Il a été utile à la métropole, qui le conserve avec grand avantage depuis des siècles. Sera-t-il également fécond dans la colonie indienne? La question est encore bien obscure, et, d'après les résultats obtenus jusqu'ici, le doute est toujours permis. Malgré les prévisions en sens contraire, deux points sont certains : le génie britannique est doué d'une énergie et d'une persévérance qui sont de force à surmonter les plus sérieux obstacles; et, en second lieu, l'intelligence hindoue s'est manifestée si puissamment depuis les temps les plus reculés qu'on ne doit jamais désespérer d'elle. La littérature sanskrite est, après les littératures classiques, la plus étendue de toutes; et, bien qu'elle ne puisse pas prétendre à être un modèle, elle est absolument originale et elle a quelques beautés qui ne sont qu'à elle. Les facultés qui l'ont produite sont-elles éteintes? On ne saurait le croire, et si elles ont subi quelque affaiblissement, elles ont toujours assez de force pour renaître sous une discipline supérieure et sous un enseignement plus méthodique. Il y a toujours eu, parmi les Pandits, bien assez d'intelligences studieuses pour que la tradition ne se soit jamais perdue; le foyer peut aisément se raviver et s'étendre. L'instruction primaire, en éveillant une multitude d'esprits, facilitera les progrès en tout genre, et les Brahmanes eux-mêmes n'hésiteront pas à recevoir les lumières nouvelles. Déjà, quelques-uns d'entre eux écrivent en anglais aussi purement qu'en sanskrit; et, comme ils

peuvent avoir accès à bien des emplois publics, ils sentiront l'irrésistible besoin d'égaler peu à peu les étrangers de qui ils reçoivent cet inestimable bienfait.

Nous convenons que c'est là un avenir bien reculé, et il suffit de rappeler un seul chiffre qui montre combien cette perspective est lointaine. L'Inde compte dans toutes ses écoles 4 millions d'élèves; mais, pour qu'elle fût au niveau de l'Europe, et proportionnellement à sa population, il en faudrait au moins 25 millions. A quelle distance n'est-on pas du but poursuivi! C'est une raison de plus pour le poursuivre résolument et sans hésitation.

En attendant, la dotation de l'instruction publique a été, en 1882, de 30,519,630 roupies. Les allocations ont presque doublé en dix ans et rien ne fait supposer que cet accroissement s'arrête de sitôt. Les écoles primaires et secondaires reçoivent à elles seules les deux tiers de la somme totale. Symptôme remarquable, les dons privés font presque autant que l'administration elle-même.

Le Rapport décennal conclut en ces termes l'exposé de l'état de l'instruction publique : « La revue générale qu'on vient d'esquisser doit prouver que, sur les points essentiels, le système actuel fonctionne bien, quoique lentement, pour atteindre son objet, qui est de faire entrer la notion de l'éducation chez un peuple qui, généralement, ne l'a pas comprise. La revision complète de tout le système qu'a réalisée le Gouvernement lui a permis de porter remède aux inconvénients les plus graves, et l'organisation nouvelle, dans toute la mesure où elle peut s'étendre, agit très régulièrement. Les difficultés qu'elle rencontre sont inhérentes aux fondements de la société hindoue; elles tiennent surtout à ce préjugé que lire et écrire est une profession semblable à toute autre, et que l'agriculteur en sait assez quand il laboure bien, ainsi que le barbier quand il rase convenablement. Lire et écrire ne regarde que la caste brahmanique, et les castes lettrées comme celle-là. »

Avant de songer à s'instruire et à s'éclairer, il faut vivre, et le progrès matériel doit nécessairement précéder le développement intellectuel. Or, dans l'Inde, un fléau presque périodique ravageait les populations : c'était la famine, qui, chaque année, faisait des millions de victimes. Cependant la récolte générale suffisait, et le pays produisait de quoi se nourrir; mais la difficulté des transports était un obstacle insurmontable, et dans telle région on périssait d'inanition, tandis que des régions plus heureuses jouissaient de l'abondance. Le Gouvernement anglais n'a jamais négligé ce devoir, qui était le premier de tous. Après de longs efforts, il est parvenu à vaincre le mal presque complètement. Grâce à

IMPRIMERIE NATIONALE.

des routes sans nombre, à des chemins de fer, à des canaux de tout genre, il a rendu les communications faciles, et le fléau n'est plus à craindre. La sécheresse est atténuée en grande partie par les irrigations, et les compensations peuvent s'établir utilement d'une province à l'autre, toutes les fois que la nature a été trop inclémente pour quelques-unes. C'est un triomphe incomparable, qui a été obtenu grâce à beaucoup de sagesse et de persévérance et qui n'a pas trop coûté. Tout n'est pas fait encore; mais il reste peu à faire pour que cette calamité disparaisse à jamais.

Les derniers chapitres du Rapport sont exclusivement consacrés à la situation des agriculteurs, qui forment à eux seuls les trois cinquièmes au moins de la population. Cette situation varie avec les diverses régions de la presqu'île, et, selon les températures, la vie a ses exigences plus ou moins impérieuses. L'Europe offre de ces variétés dans les peuples qui la composent; l'Inde en a de non moins tranchées. Vêtement, nourriture, logement, cultures, ne sont pas les mêmes dans un climat doux, qui ne change presque pas, et dans un climat où les extrémités de la chaleur et du froid se succèdent brusquement, comme dans le Pandjab. La comparaison entre la société hindoue et les nôtres ne serait pas plus facile. D'un côté, tout est héréditaire et traditionnel, suivant des coutumes immuables, tandis que, de l'autre côté, tout est mobile, et soumis, pour les individus, à des concurrences perpétuelles.

La population n'a pu s'accroître sans que la surface du sol cultivé s'accrût aussi. Les irrigations, soit par canaux, soit par puits surtout, ont eu d'excellents résultats, et, là où elles sont possibles, elles ne manquent jamais d'être très fécondes. Elles permettent souvent de doubler les récoltes, et elles offrent des ressources inappréciables. A mesure que le sol était mieux cultivé, la quantité du bétail s'augmentait, et le capital agricole s'accroissait dans la même proportion. Les cultures principales sont celles des légumes, du riz, du millet, du blé, du coton, etc., sur 150 millions d'acres carrées. Une partie considérable des habitants, une moitié peut-être, vivait aussi de viande et de poissons pris sur les côtes et dans les rivières. En somme, le bien-être s'est développé avec la multiplicité des communications de tout genre. En dix ans de temps, le transport des marchandises par chemin de fer a plus que doublé, ainsi que le nombre des voyageurs. En même temps, le prix de tous les produits agricoles s'est élevé dans une proportion semblable. Ce qui prouve bien la prospérité commune, c'est que les impôts rentrent chaque année avec la plus parfaite régularité, sauf dans quelques cas de force majeure. L'aisance n'est pas égale partout, mais elle fait partout d'importants pro-

grès. Dans un livre précédemment publié par un Pandit de Calcutta, éditeur d'un grand journal de cette ville, on lit ce passage que le Rapport ne manque pas de citer : « Dans un voyage que je viens de faire dans la partie orientale du Bengale, j'ai été heureux d'observer que les paysans avaient beaucoup gagné en bien-être et en civilisation. Pendant la saison froide, ils sont chaudement vêtus des cotonnades et des lainages venus d'Europe. Les femmes portent des parures plus coûteuses que n'étaient celles de leurs mères ou de leurs grand'mères. Elles ont renoncé à la vilaine coutume de porter des manchettes aux jambes plutôt qu'aux chevilles. Leurs bracelets de coquillages sont plus jolis que leurs menottes d'autrefois. Les bijoux sont en argent; il n'y en a plus en cuivre; et souvent ils sont employés à profusion. » On pourrait joindre bien d'autres témoignages à celui-là. Les Dacoïts trouvaient, chez les cultivateurs qu'ils volaient, des amas de bijoux de famille et des sommes d'argent accumulées dès longtemps.

La situation générale des agriculteurs serait donc fort bonne dans toute la presqu'île s'ils savaient se corriger de deux défauts qui entraînent de fâcheuses conséquences. Ils sont fort processifs, et les discussions devant les tribunaux sont sujettes à des frais onéreux. En outre, les paysans hindous font tous des dépenses excessives pour les cérémonies de famille, la naissance des enfants, leurs fiançailles prématurées, leur mariage, les obsèques des parents, la circoncision chez les Musulmans, etc. Il se mêle beaucoup de vanité à ces démonstrations, et l'on se croit d'autant plus orthodoxe qu'on les exagère.

Ces deux causes, jointes à bien d'autres, la passion du jeu, par exemple, font que la plupart des paysans sont insolvables, ou tout au moins fort endettés. Elles tiennent en grande partie aux mœurs et aux croyances; elles agissaient de temps immémorial, et l'administration des Anglais n'y est pour rien, non plus que le développement du crédit dans toutes ses branches. Il y a quelques régions, comme la vallée du Brahma-Poutra, où le mal est presque inconnu; mais c'est une exception.

Pour achever ce tableau de l'état de l'agriculture, le Rapport donne de longs détails sur les provinces administrées directement par l'autorité anglaise. Les renseignements y sont plus exacts et plus étendus, pour les douze provinces, depuis le Pandjab jusqu'à Madras, selon l'ordre officiel. En 1880, la surface cultivée était de 20 millions d'acres; en 1891, elle était de 24,480,073; 7,461,530 étaient irriguées par les canaux de l'État, par des puits, par des étangs. Il restait 24,472,000 acres qui étaient cultivables. La récolte principale du Pandjab est celle du blé;

il en a exporté annuellement jusqu'à 592,937 tonnes. Les chemins de fer et les routes ordinaires ont beaucoup contribué à ce commerce. Comme le sol est extrêmement divisé et que la propriété est tout au plus de neuf acres par propriétaire, ce sont les basses classes surtout qui profitent de toutes ces améliorations. On estime que chaque famille peut faire une épargne annuelle de 125 roupies. Les propriétaires formaient plus de la moitié des cultivateurs; le surplus étaient des fermiers, qui s'engagent par contrat, ou qui sont libres de se retirer à volonté.

La situation des provinces Nord-Ouest et de l'Aoudh paraît moins bonne que celle du Pandjab, et la population semble y être arrivée à son maximum, ne pouvant guère s'étendre qu'au Nord, où il y a encore de bonnes terres. Le Bengale, avec ses 71 millions d'habitants et sa population, la plus dense de toute la presqu'île, est dans des conditions presque aussi favorables que le Pandjab. L'Orissa et le Choutia Nagpour partagent cette aisance, malgré l'insalubrité du climat. Le Bihar est moins heureux, parce qu'il exagère encore le défaut habituel des paysans hindous, les dépenses excessives et peu nécessaires. Dans l'Assam, les cultivateurs semblent plus sages, malgré la richesse inespérée qu'y a produite la culture du thé. Pour la Birmanie, on distingue deux parties : la partie basse, qui est fertile; la partie haute, qui l'est moins. La partie basse exporte beaucoup de riz. L'administration s'occupe, avec une extrême vigilance, d'améliorer la situation ; et le progrès est sensible. Généralement, le cultivateur est propriétaire du sol qu'il exploite; mais il n'en est pas moins accablé de dettes. Le commerce s'est beaucoup accru dans ces dernières années. Le bien-être des habitants a suivi la même marche; et l'on peut dire que, dans la Birmanie, il n'y a pas de classe qui ne soit bien vêtue et bien nourrie; et depuis plusieurs années, les produits de la contrée dépassent de beaucoup les besoins de la population.

Le Rapport décennal se termine par quelques considérations analogues sur le reste des provinces : d'abord les provinces Centrales proprement dites, puis le Bérar, Bombay, l'Adjmer, le Coorg, et enfin Madras. Partout la prospérité a fait de sensibles progrès; et il semble que rien ne peut désormais en arrêter le cours régulier, sous la protection d'une administration sage et bienveillante, malgré tous les obstacles qu'y opposent non pas seulement le climat et le sol, mais les mœurs des habitants, qu'il est encore plus difficile de modifier. Nous eussions aimé trouver à la fin du Rapport un jugement général sur les résultats obtenus durant les dix dernières années. Ce jugement n'aurait pu être que favorable; mais, à son défaut, nous pouvons constater que depuis dix ans, les choses se

passent dans l'Inde anglaise comme les amis de l'humanité peuvent le désirer. Dans cette prodigieuse colonie, tout concourt à rendre de jour en jour meilleure la situation des habitants et à les éclairer sur leurs vrais intérêts.

On a pu remarquer que le Rapport, dont l'objet est surtout moral, n'a rien dit absolument des croyances religieuses des indigènes. Ce silence est calculé; ce n'est pas un oubli. Depuis Warren Hastings, et même depuis lord Clive, le Gouvernement anglais n'a pas cessé de pratiquer cette prudente politique. Il ne s'immisce en quoi que ce soit dans le secret des consciences, et il leur laisse loyalement la plus entière indépendance. Il a d'autant plus de mérite à cette neutralité sincère que les cultes indous n'ont pour l'esprit anglais que des côtés repoussants. Leurs superstitions n'ont fait que s'accroître, et ils sont tombés presque tous dans une immoralité révoltante. Tant qu'il n'y a pas de scandale public, l'autorité croit de son devoir de les ignorer; elle n'intervient que si l'ordre extérieur est compromis, et alors la répression est sévère et prompte. C'est là une conduite d'une sagesse consommée. La reine d'Angleterre, en devenant reine des Indes, voilà près de quarante ans, a fait le serment solennel de respecter la foi religieuse de ses sujets asiatiques, comme celle de ses sujets européens. En réalité, c'est ce que faisait le Gouvernement anglais depuis de longues années; mais l'engagement pris devant le monde civilisé n'a pas été inutile, en ce qu'il pourrait servir d'exemple à d'autres nations. Quant au fanatisme hindou, on peut affirmer qu'il est indomptable; et notre fanatisme occidental, malgré les excès trop fréquents qu'il a commis, est très loin encore de l'égaler en violence et en aveuglement. L'autorité anglaise a compris de bonne heure que l'obstacle était invincible; et, par respect pour ses principes, aussi bien que par impuissance, elle s'est abstenue. Si elle eût engagé la lutte, il est bien probable qu'elle eût été vaincue; elle se serait déjugée en pure perte.

Le peuple hindou restera-t-il à jamais dans ses convictions déplorables? Nous ne le croyons pas, et nous espérons pour lui un meilleur avenir; mais il faudra de longs siècles pour que les lumières de l'intelligence écartent ces ténèbres épaisses et amènent les peuples à rougir eux-mêmes de leurs aberrations et à les abandonner. Selon nous, la conversion doit être spontanée pour être sérieuse et durable; mais, pour qu'elle se réalise, il faut compter avec le temps, qui, à l'heure actuelle, est indéfini.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Grundriss der vergleichenden Grammatik der Indogermanischen Sprachen (*Esquisse de la grammaire comparée des langues indo-germaniques*), von Karl Brugmann und Berthold Delbrück. Strasbourg. Trübner, 1886-1893, 4 vol. in-8°.

Vergleichende Syntax der Indogermanischen Sprachen, von B. Delbrück. Erster Theil. (*Syntaxe comparée des langues indo-germaniques*. Première partie.) Strasbourg. Trübner, 1893, 1 vol.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans un récent article, nous avons rendu compte du grand ouvrage en deux tomes que M. Karl Brugmann a publié sous le titre d'*Esquisse de la grammaire comparée des langues indo-germaniques*. Nous disions qu'une seconde partie, promettant de n'être pas moins étendue que la première, faisait suite à l'ouvrage de M. Brugmann : cette seconde partie, intitulée *Syntaxe*, est due à M. Berthold Delbrück, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à l'Université d'Iéna. Il n'en a paru jusqu'à présent qu'un seul volume. Mais, comme les différents chapitres qui y sont traités forment jusqu'à un certain point un ensemble, nous pouvons en parler dès à présent.

Mais d'abord nous voulons dire un mot de cette association de deux écrivains qui ont, chacun en son genre, leur mérite incontestable, mais qu'on ne se serait pas attendu à trouver réunis sous un seul titre et pour une même publication. On nous permettra à ce sujet une remarque générale. Depuis quelques années la mode s'est établie en Allemagne de ces sortes d'associations. Les manuels publiés par M. Ivan Müller en sont un exemple typique. Ainsi le seul volume sur les grammaires grecque et latine est dû à sept auteurs différents, savoir : grammaire grecque, par M. Brugmann ; grammaire latine, par M. Stolz ; syntaxe latine, par M. Schmalz ; lexicographie grecque et latine, par MM. Autenrieth et Heerdegen ; rhétorique, par M. Volkmann ; métrique, par M. Gleditsch. Un exemple encore plus frappant est le *Grundriss* de la philologie germanique de M. Hermann Paul. Quoiqu'il y soit question d'une seule et même famille de langues, le tome I comprend le travail de treize auteurs. Les inconvénients de ce système se devinent. En supposant même une direction générale très attentive et une certaine unité de vues chez

[1] Voir le *Journal des Savants*, août 1894.

les collaborateurs, il est difficile qu'on n'ait pas à constater tantôt des contradictions, tantôt des redites. Des inégalités d'un autre genre sont inévitables. Quant aux avantages, ils sont surtout pour l'éditeur. La réunion d'un grand nombre de spécialistes ne peut manquer d'ajouter à l'autorité de l'ouvrage auprès de cette partie du public qui n'est pas en état de se faire une opinion par elle-même. Beaucoup s'imaginent qu'en possédant ces sortes d'encyclopédies ils possèdent une condensation, une quintessence de la science. Tandis que les ouvrages originaux, qui sont ceux où l'on apprend le plus, alors même que par certains côtés ils ont vieilli, risquent de n'avoir plus de lecteurs, ces manuels répandent partout leur doctrine et s'imposent par leur masse. Quelle que soit la notoriété des auteurs, et quelque mérite que puissent avoir certaines de ces publications, on ne peut s'empêcher de trouver à ces entreprises, faites pour frapper l'esprit du grand nombre, je ne sais quel caractère commercial.

L'association de MM. Brugmann et Delbrück ne pouvait heureusement pas avoir le même caractère. Nous apprenons dans la préface que l'intention de M. Brugmann avait été d'abord d'écrire lui-même une syntaxe comparative, qui aurait formé un tome III, moins développé que les deux premiers. Mais, ayant vu M. Delbrück publier en 1893 sa *Syntaxe de la langue sanscrite*, il renonça à son premier projet, et s'adressa à son collègue, qui devint dès lors auteur pour moitié de la grande publication du *Grundriss*.

Du moment que M. Brugmann devait se faire remplacer, il ne pouvait, en effet, trouver de collaborateur plus indiqué que M. Delbrück. Familier depuis longtemps avec les recherches de syntaxe, pour lesquelles il a déjà fourni de nombreuses contributions, M. Delbrück n'avait qu'un léger effort à faire pour étendre à un plus grand nombre de langues les vues prudentes et les observations solides dont il avait jusque-là fait profiter la grammaire indienne.

La grammaire comparée, par nature et par fidélité à ses origines, s'attache aux ressemblances plutôt qu'aux différences. Beaucoup des constructions et des règles que l'indianiste observe sont les mêmes en zend, en grec, en latin, en gothique, en ancien slave; il n'y avait donc qu'à colliger les faits de même sorte, et à les éclairer en les rapprochant. Cependant M. Delbrück n'a pas essayé de garder sous les yeux l'immense horizon où M. Brugmann avait promené les regards de ses lecteurs : dans cet assemblage d'idiomes, il en a résolument sacrifié un certain nombre. Ni l'arménien, ni l'albanais, ni le groupe celtique, ne figurent dans son volume. Il a également renoncé, et nous ne l'en

blâmons pas, à ces bibliographies touffues que les deux premiers tomes offrent en si grande abondance. L'impression d'ensemble qui se dégage de ce livre est celle d'une œuvre composée un peu rapidement, mais avec compétence et savoir. M. Delbrück se montre à nous comme un esprit ennemi des hypothèses et des systèmes. A l'opposé de la première partie, si la seconde pèche par quelque côté, c'est par un excès de prudence, défaut que dans un livre destiné aux commençants on peut aisément excuser. L'exposition est claire, peu chargée de termes techniques. Un débutant peut lire ce livre, un philologue de l'école classique peut le comprendre. L'auteur n'épuise pas la matière, mais il présente, à l'ordinaire, ce qu'elle offre de plus intéressant. Il ne craint pas d'intercaler, chemin faisant, quelques observations qui ne tiennent pas nécessairement au sujet; ces sortes de parenthèses reposent l'esprit du lecteur. Il ne fait pas non plus difficulté, à l'occasion, d'avouer les lacunes de son savoir ou d'indiquer les côtés faibles de ses conjectures, franchise qui va au-devant de la critique et qui inspire confiance. Il s'abstient généralement de la polémique et il ne prononce sur les œuvres de ses devanciers aucun de ces jugements tranchants qui, dans l'esprit du lecteur, tournent finalement au détriment de la science elle-même.

Après cette constatation générale, nous allons donner une idée des différents chapitres de l'ouvrage.

Le livre débute par une histoire abrégée de la linguistique. L'auteur la divise en trois parties : les Grecs; le moyen âge et les grammairiens logiciens; l'époque moderne.

Disons tout de suite que ce n'est point la meilleure partie du volume. L'exposé est trop cursif et il présente des lacunes surprenantes. On se serait attendu, par exemple, de la part d'un indianiste, à une exposition un peu plus complète de la grammaire indienne, qui a exercé et qui exerce encore sur la linguistique moderne une action si profonde. La partie consacrée au moyen âge tient en deux pages empruntées à Thurot[1]. La partie grecque, prise surtout à Steinthal, est traitée avec un peu plus de détail. Le chapitre le meilleur est celui qui s'occupe de la dernière période. Nous y avons remarqué le jugement sur Guillaume de Humboldt, qui a un caractère de nouveauté en ce qu'il n'est point un pur panégyrique.

M. Delbrück cite, non sans une certaine malice, quelques spécimens de la phraséologie vague de cet esprit chercheur et original, mais obscur et flottant. Quand on veut définir avec quelque précision la philosophie

[1] Page 13.

de Humboldt et marquer clairement les services qu'il a rendus à la science, on est un peu embarrassé, tant la pensée est chargée de restrictions et de réserves, tant elle est présentée en style oraculaire. On peut dire de son œuvre ce qu'il se plaisait lui-même à dire du langage : nous nous trouvons en présence d'une *ἐνέργεια*, plutôt que d'un *ἔργον*. Les services qu'il a rendus tiennent encore plus à sa personne qu'à ses écrits. Il a donné un mémorable exemple en ne reculant pas, lui haut dignitaire du royaume de Prusse, devant des recherches minutieuses et d'apparence ingrate. Il a critiqué, avec une véritable force, les vues superficielles, en matière de langage, de l'école de Condillac. On l'a vu étudier, en vrai *scholar*, non seulement le sanscrit, mais le kawi, le basque, les langues polynésiennes. Il a élevé dans l'estime du monde les recherches de linguistique, en montrant qu'elles nous font pénétrer au plus intime et au plus profond de la nature humaine. Il a jeté sur toutes les questions des lueurs un peu vacillantes, mais qui, par ce qu'elles avaient de mystérieux, étaient faites pour éveiller la curiosité et attirer les travailleurs. Enfin un de ses mérites, et non le moindre, c'est d'avoir protégé ces études et de les avoir fait entrer dans le cadre des universités, à la porte desquelles, sans lui, elles auraient probablement passé un quart de siècle à attendre leur admission.

La suite de cet exposé ne présente plus que de courts aperçus, qui frappent surtout par leurs lacunes. On est d'abord surpris de n'y trouver guère que des noms allemands ou slaves. La France, l'Italie, l'Angleterre sont passées sous silence. Adolphe Regnier, qui a publié un premier essai de syntaxe sanscrite, n'est pas mentionné. Quoique Allemands, Zeuss, Diez, Max Müller brillent par leur absence. Les langues modernes semblent exclues systématiquement. Il est impossible de s'expliquer autrement cette phrase où il est question du Dictionnaire sanscrit de Saint-Pétersbourg : « Il n'y a point d'autre dictionnaire qui puisse lui être comparé pour la richesse et pour la méthode historique[1]. » C'est là un oubli singulier chez un savant qui connaît sans doute le dictionnaire de Grimm. Il y a plus de syntaxe historique dans les articles de Rudolf Hildebrand et de Moriz Heyne (continuateurs du dictionnaire de Grimm) que chez beaucoup d'auteurs qui traitent de la matière *ex professo*. On a là une mine qui, peut-être à cause de sa richesse même, a été à peine entamée. Nous ne parlons pas des autres dictionnaires publiés sur un plan historique chez les différentes nations de l'Europe et qui, avec plus ou moins d'extension et de détail, présentent des richesses analogues.

[1] Page 59.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Delbrück est plus heureux quand il caractérise les différentes périodes que, depuis soixante-quinze ans, la linguistique a traversées, et quand il y joint quelques considérations générales sur la nature du langage.

La première période a été exclusivement consacrée à des observations de phonétique et de morphologie. Cela se comprend aisément : il fallait d'abord établir l'identité des mots et des formes, ce qui ne pouvait se faire qu'au moyen d'une phonétique exacte et d'une morphologie soigneusement étudiée. Ces deux parties de la grammaire comparée devaient donc se développer les premières. La phonétique, en particulier, a fixé l'attention et absorbé les forces de deux générations de linguistes. De syntaxe il n'est alors question que de loin en loin, à l'occasion de quelque forme rare dont il s'agit d'expliquer le sens. Parmi les premiers maîtres, Pott aurait mérité d'être mieux traité par M. Delbrück, car il n'y a guère de rapprochement dans le vaste domaine des langues indo-européennes qui n'ait été pressenti, essayé, discuté par lui.

Puis vient une seconde période qui épure et revise le travail de la précédente : l'âge de Curtius, d'Ascoli, de Corssen, de Kuhn, de Schleicher, âge encore trop près de nous pour être jugé avec l'équité nécessaire. C'est encore dans les travaux d'Ascoli et de Curtius qu'on peut étudier ce que la linguistique a produit jusqu'à présent de plus achevé. Il faut surtout apprécier chez ce dernier la peine qu'il s'est donnée pour combler la distance entre les recherches de linguistique et les occupations ordinaires de la philologie classique.

Quant à la période actuelle, son œuvre n'étant pas terminée, il serait prématuré d'émettre une appréciation. Il semble jusqu'à présent qu'elle s'attache surtout à bouleverser ce qui a été établi avant elle. Sa phonétique est la phonétique de l'âge précédent retournée. Sa morphologie affecte trop souvent un caractère arbitraire et paradoxal. Il serait injuste toutefois de ne pas reconnaître le progrès accompli sur certains points. L'effort pour faire entrer la syntaxe dans le cercle de ses recherches sera certainement l'un des côtés par où elle se recommandera au jugement de l'histoire.

Il est impossible de toucher à la syntaxe sans réfléchir sur la nature du langage et sur la façon dont il se transmet. M. Delbrück, s'inspirant du livre de M. Hermann Paul, donne à ce sujet quelques indications justes et utiles.

Ce n'est point par mots, mais par phrases, que le langage passe d'une génération à l'autre. Ces phrases forment un tout sur lequel certains mots se détachent d'une façon plus ou moins nette. Les mêmes mots revenant ailleurs, mais un peu changés, il s'opère chez l'auditeur un travail dont il n'a pas conscience, mais qui n'en est pas moins réel. Peu

à peu il reconnaît les mots en eux-mêmes et indépendamment de leur élément variable. C'est ainsi qu'il acquiert le vocabulaire.

D'autre part, la phrase se grave dans la tête comme un cadre dont l'agencement général est fixe, mais où les différentes parties peuvent être modifiées. De cette manière, par un travail obscur, il se forme dans l'esprit des paradigmes non écrits ainsi que des règles de syntaxe et de construction appliquées instinctivement. Pour constater l'existence de cette grammaire latente, il suffit de faire entendre devant un auditeur illettré un mot mal conformé ou une construction dont les différentes parties n'auraient pas leur place régulière : au mouvement de surprise qui se produira, il sera facile de voir que le modèle grammatical intérieur a été dérangé. Amener dans la région de la conscience tous ces types qui sont à l'état inconscient, telle a été, à l'origine, la tâche, peu commode, de la grammaire; il n'a pas fallu moins que le génie d'Aristote pour en poser les premiers jalons. Aujourd'hui, grâce à l'œuvre de vingt siècles, les choses sont moins ardues : chaque enfant qui, à l'école de son village, apprend les éléments de la langue maternelle, profite de ces siècles d'application, de ce travail accumulé.

Entre la syntaxe ancienne et celle de l'école moderne, il y a un certain nombre de différences. Le changement du point de vue peut être rendu sensible en rapprochant les définitions qui, à diverses époques, ont été données de la phrase. Prenons seulement les extrêmes. Voici d'abord la définition de Denys le Thrace, qui a été ensuite adoptée par Priscien : *Λόγος ἐστὶ σύνταξις λέξεων κατάλληλος διάνοιαν αὐτοτελῆ δηλοῦσα*, ce que Priscien traduit : *Oratio est ordinatio dictionum congrua sententiam perfectam demonstrans*. La définition est juste et claire, mais on peut lui reprocher de s'appliquer uniquement à des phrases énonçant un jugement. Il y a des phrases qui expriment un désir, un ordre, une interrogation, une exclamation, ou qui constatent simplement un fait. *Pluit* « il pleut » est une proposition. *Panem et circenses* en est une autre. Voyons maintenant la définition de M. Hermann Paul; celle-ci nous vient en droite ligne des psychologues : « La phrase est l'expression, au moyen du langage, le symbole annonçant que plusieurs représentations ou plusieurs groupes de représentations se sont associés dans l'âme de celui qui parle, et le moyen d'amener dans l'âme de celui qui écoute une association pareille des mêmes représentations [1]. » Cela est évidemment plus

[1] « Der Satz ist der sprachliche Ausdruck, das Symbol dafür, dass sich die Verbindung mehrerer Vorstellungen oder Vorstellungsgruppen in der Seele des Sprechenden vollzogen hat, und das Mittel dazu, die nämliche Verbindung der nämlichen Vorstellungen in der Seele des Hörenden zu erzeugen. »

compréhensif; mais cette longue période a le tort d'être une description plutôt qu'une définition. Elle a, en outre, un inconvénient qui, aux yeux de l'ancienne scolastique, eût passé pour un vice rédhibitoire : c'est qu'elle contient, ou à peu près, le mot qui était à définir. Qu'est-ce en effet que ceci : « La phrase est l'expression, *au moyen du langage*. . . », sinon la répétition, sous une autre forme, du terme dont on cherche à donner la définition ?

Après ce préambule philosophique et historique, M. Delbrück nous transporte *in medias res*. On se serait attendu à un chapitre sur les parties du discours, où l'on nous aurait appris ce qu'il faut penser de la division traditionnelle en neuf ou dix espèces de mots. Il y aurait eu là des distinctions assez importantes à faire. Si la différence du nom et du verbe remonte à une époque que nos observations ne peuvent plus atteindre, s'il faut se contenter de l'enregistrer, il n'en est pas de même pour d'autres parties du discours, telles que l'adverbe, la préposition, la conjonction, que nous voyons en quelque sorte se former sous nos yeux. Il eût été utile pour le lecteur de se trouver guidé et prévenu. Mais l'auteur, sans s'arrêter davantage à ces considérations préliminaires, place en tête de sa Syntaxe un chapitre intitulé : « Le Genre des substantifs »; après quoi il traite du Nombre et ensuite des Cas.

Passons tout de suite au chapitre de la déclinaison, qui est le plus étendu et le plus important du volume, puisqu'il comprend plus de deux cents pages.

M. Delbrück ne suit point l'ordre des cas habituellement adopté dans les grammaires. Cet ordre traditionnel nous vient des logiciens, qui ont placé en tête le nominatif parce que c'est le cas du sujet de la phrase. Il faut remarquer à ce propos que les grammairiens indous ont cédé à une préoccupation analogue, et que chez eux également le nominatif vient en tête des paradigmes de la déclinaison. Il n'en est pas moins vrai que le nominatif est probablement l'un des cas les plus récents, sinon le plus récent; on s'en aperçoit déjà à ce signe qu'il fait la différence du masculin et du neutre, laquelle manque aux autres cas. Une fois affranchi de l'ordre consacré, M. Delbrück devait en chercher un autre; voici celui qu'il nous propose : ablatif, locatif, instrumental, datif, génitif, accusatif, nominatif et vocatif. Le lecteur aurait désiré quelques mots d'explication pour justifier cet ordre. Mais toute explication manque. On pourrait encore excuser cette lacune si elle ne tenait pas à une conception de la déclinaison sur laquelle nous devons nous arrêter un instant, et à laquelle, pour le dire tout de suite, il nous est impossible de nous rallier.

Qu'est-ce que cette série des cas que nous trouvons à la première page

de toutes les grammaires latines et grecques, et dont nous avons tellement l'habitude que l'idée ne nous vient jamais ou nous vient très tard de nous en demander la signification originaire? Quelle était la pensée de ceux qui ont créé cette suite de flexions ? A quoi devaient-elles servir ? Dire que c'est un organisme, cela revient à se payer d'une métaphore et d'un vain mot. C'est à ce vain mot et à cette métaphore que revient la théorie de Frédéric Schlegel[1]. Si la linguistique est devenue une science, c'est en partant de cette idée, que, pour connaître le passé, il faut observer le présent, et que l'intelligence humaine, en ses traits généraux et en ses aptitudes, n'a pas été, au fond, différente autrefois de ce qu'elle est aujourd'hui. Les hommes d'à présent seraient incapables de créer *ex nihilo* et de faire accepter des syllabes dépourvues de sens, uniquement destinées à marquer le rôle d'un mot dans la phrase. Rien ne nous autorise à croire que les hommes d'autrefois aient eu des facultés en ceci supérieures aux nôtres. Pour découvrir quelle a pu être l'intention première de ceux qui ont créé les flexions casuelles, le seul moyen est d'interroger des idiomes plus transparents que les nôtres, et de voir si nous y trouvons un mécanisme plus ou moins pareil à nos déclinaisons.

On sait quelle est la réponse de ces idiomes : en finnois, en turc, dans différents dialectes de la Sibérie, nous voyons des adverbes et des prépositions, en se joignant au nom, composer des cas. Ces adverbes et ces prépositions expriment des directions dans l'espace. C'est ainsi qu'on a, dans plusieurs de ces langues, des déclinaisons plus complètes que les nôtres, puisqu'on y trouve des cas pour marquer, par exemple, l'absence (abessif) ou le passage à travers (translatif). De l'idée d'espace ces flexions ont été ensuite transportées à l'idée de temps et à l'idée de cause. Comprises de cette façon, les désinences casuelles n'ont plus rien de mystérieux : elles tiennent leur existence de l'agglutination d'un élément significatif, qui peu à peu s'abrège et fait corps avec le mot principal.

Il n'y a pas de motif pour ne pas appliquer aux langues indo-européennes l'enseignement qui ressort de ces comparaisons. Cela est d'autant plus légitime que, vus de près, les cas des langues indo-européennes, ou au moins la plupart d'entre eux, ont une signification locale. Ainsi l'accusatif marque le lieu où l'on va (*revertor domum*); le datif, le lieu dont on approche (*it clamor cœlo*); l'ablatif, le lieu d'où l'on vient (*pellere urbe*), et ainsi de suite. Il n'y a que trois cas qui résistent à cette expli-

[1] Voir *Journal des Savants*, janvier 1893 : article sur le livre de M. Ernest Renan, *L'Avenir de la science.*

cation : le génitif, le nominatif et le vocatif. Nous y reviendrons plus tard.

Les Allemands désignent cette explication sous le nom de théorie locale des cas (*localistische Theorie*). Elle a déjà été pressentie par les anciens. Les grammairiens byzantins Philémon, Theodosios et Planude reproduisent en termes presque identiques — probablement d'après quelque ouvrage antérieur — ce renseignement que les trois cas obliques du grec répondent aux trois questions *πόθεν*, *ποῦ* et *πῆ*. La même théorie a été reprise par un certain nombre de philologues modernes, parmi lesquels nous citerons seulement Wüllner et Hartung. Il semblait qu'elle dût tout particulièrement rencontrer l'assentiment des linguistes, puisqu'elle s'appuie sur une induction tirée de la comparaison des diverses familles d'idiomes. Il est vrai que, dans la famille indo-européenne, il est impossible de retrouver les adverbes ou les prépositions ayant servi à la soudure; mais ce fait n'a rien qui doive nous étonner, puisqu'il s'agit d'une agglutination de beaucoup antérieure aux époques que nous pouvons atteindre par l'observation directe. Les linguistes de la première période ne s'y sont pas trompés, quelles que soient les erreurs de détail où ils ont pu tomber. Pott, en particulier, se range franchement parmi les partisans de la théorie locale : s'il s'est fait illusion en pensant pouvoir tracer le dessin géométrique des directions exprimées par les cas — car le langage, œuvre de la foule, œuvre des siècles, ébauche souvent retouchée, ne saurait avoir cette régularité — il n'en reste pas moins qu'il s'est placé au vrai point de vue de l'histoire en mettant, par une idée juste et profonde, les particules de lieu tout à fait en tête de ses Recherches étymologiques.

Si nous revenons maintenant à M. Delbrück, nous constatons que dans sa Syntaxe il n'est point partisan de la théorie locale des cas. Cependant il l'a été autrefois; mais il déclare (pp. 185, 290, *passim*) qu'il en est revenu et qu'il a aujourd'hui « une absolue défiance pour les explications glottogoniques ». Il ne croit plus « que des prépositions puissent être dégagées des terminaisons casuelles ». Nous nous permettrons de faire observer qu'il y a là une confusion : ainsi qu'on vient de le dire, l'impossibilité où nous sommes de retrouver les particules de lieu qui ont donné naissance aux cas ne prouve en aucune façon que les cas n'aient pas eu autrefois cette origine. Nos langues sont trop anciennes, trop perfectionnées par l'usage, pour permettre cette sorte de vivisection. Elles ont fait pour les cas ce qu'elles ont fait pour les noms de nombre comme *vingt*, *trente*, *cent*. Nous avons peine à retrouver les éléments qui ont servi à former ces noms de nombre; mais nous n'en sommes pas moins

sûrs pour cela que des éléments plus simples, tels que *deux*, *trois*, *dix*, y sont enfermés.

Quelle est cependant l'explication que notre auteur oppose à la théorie locale? M. Delbrück ne se prononce nulle part très clairement à ce sujet. Il se contente de dire en passant qu'il croit que les cas ont eu dès l'origine « une signification grammaticale ». Si cette expression a un sens, elle marque, sous une forme adoucie et voilée, un retour aux idées de Frédéric Schlegel; car supposer que l'homme a tiré de sa tête des signes servant uniquement à l'agencement du discours, c'est supposer que le langage a été créé en une fois et de toutes pièces. Quand on voit combien un congrès d'ingénieurs électriciens doit se donner de peine pour assigner des dénominations aux quantités avec lesquelles il opère, on peut se convaincre que le rôle d'*ὀνοματοθέτης* n'a rien de facile, et ici il ne s'agirait même pas de trouver des noms pour des idées, ce qui est encore relativement aisé, mais il s'agirait d'imaginer et de faire passer dans l'usage de simples exposants modifiant une conception donnée.

Nous ne nous serions pas arrêté sur ce point de doctrine s'il ne devait pas avoir des conséquences pour toute la suite de l'exposition de M. Delbrück. Étant une fois persuadé que les cas avaient originairement « une valeur grammaticale », il est tenté de placer en tête, pour chaque cas, les emplois les plus abstraits : de là un renversement qui ne laisse pas que de troubler le lecteur et de nuire à la clarté. Si nous prenons, par exemple, le chapitre du datif, nous voyons qu'il commence par traiter du datif avec les verbes signifiant « donner, attribuer, offrir, annoncer, montrer, faire attention, obéir, être favorable, marquer du respect, s'habituer ». Mais comment supposer que ce soit là un emploi primitif? Le langage a employé avec ces verbes des mots au datif parce que ces mots au datif, indépendamment de tout verbe, marquaient déjà une idée d'approche et d'accession. Quand nous disons en français: *Au secours!* notre pensée est parfaitement claire par elle-même. Il n'y a donc rien que de naturel à dire aussi : *venir au secours*, *appeler au secours*. La syntaxe trouve son explication dans la conformation des matériaux qu'elle met en œuvre : elle joint les unes aux autres des pierres taillées à l'avance; c'est renverser tout ordre et toute logique que de mettre l'édifice avant la pierre. M. Delbrück s'est laissé ici trop influencer par les idées de M. Paul que nous avons exposées en commençant; si l'enfant reçoit le langage tout formé, il n'y a aucune conclusion à tirer de là pour la formation du langage. C'est ainsi que l'enfant reçoit de ses parents des idées, des habitudes, tout un ensemble de conceptions et de pratiques qui n'ont pas existé de tout temps et dont il appartient à l'his-

torien d'expliquer la genèse. Un linguiste qui écarterait de parti pris les explications « glottogoniques », et qui renierait ce genre de recherches à cause des abus et des erreurs où l'on a pu tomber, ressemblerait à un historien déclarant que par principe il ne veut pas chercher l'origine des institutions qu'il décrit[1].

On devine à quelles considérations abstruses nous sommes une fois conduits, si nous renonçons à la recherche d'une filiation historique. Je prends comme exemple ce qui est dit de l'accusatif : « On met, dit M. Delbrück, à l'accusatif la conception substantive qui est touchée le plus immédiatement et le plus complètement par la conception verbale[2]. » L'auteur paraît assez satisfait de cette définition, car il ajoute : « De cette façon l'accusatif est nettement distingué des autres cas : *immédiatement* le distingue du datif, *complètement* du génitif, *touché* du nominatif... » On se croirait au XIIIe siècle sur la montagne Sainte-Geneviève !

Par sa défiance pour les explications historiques, l'auteur se prive du moyen d'observer le langage en ses procédés habituels. Nous ne trouvons nulle part cette simple remarque de syntaxe qui rend compte d'une quantité de faits à première vue déconcertants : c'est que l'esprit populaire a l'habitude d'associer les contraires. Ainsi qu'il forme *méridional* sur le modèle de *septentrional*, ainsi qu'il a fait *mortuus* sur le modèle de *vivus*, ainsi il emploie une même construction avec les verbes à signification opposée. Si les verbes « prendre, ravir, enlever » se construisent avec le datif, c'est que « donner, attribuer, offrir » se construisent avec le datif. Si l'on dit *diffidere alicui*, c'est qu'on dit *credere alicui*. Si l'on dit, avec le génitif, *obliviscitur nostri*, c'est qu'on dit avec le génitif *meminit nostri*. Enfin, si l'on dit, avec l'ablatif, *in urbe*, qui a l'air d'impliquer une contradiction, puisque l'ablatif marque une idée d'éloignement, c'est qu'on disait *ex urbe, ab urbe*. C'est ainsi encore qu'en allemand *in dem Haus*, *zu dem Haus*, où *in*, *zu* se construisent avec le datif, a conduit à employer le datif dans des locutions comme *aus dem Haus*, *von dem Haus*. Il suffit d'écouter parler les personnes qui savent imparfaitement une langue et d'observer les fautes qu'elles commettent pour voir que c'est par des analogies de ce genre qu'elles se laissent ordinairement guider. Cette sorte de psychologie populaire est plus instructive que la pure statis-

[1] « Wir haben keinen Grund zu der Annahme dass es jemals anders gewesen sei, » dit M. Delbrück en parlant des enfants qui apprennent une langue toute formée.

[2] D. 187. « In den Akkusativ tritt derjenige Substantivbegriff welcher von dem Verbalbegriff am nächsten und vollständigsten betroffen wird. »

tique, et, en tout cas, elle est nécessaire pour éclairer celle-ci. Le savant américain Lanman a compté que, dans le Rigvéda, le datif singulier est employé 4,480 fois, au lieu que l'ablatif l'est seulement 1,062 fois; il en conclut qu'au pluriel, où le datif et l'ablatif possèdent en commun une seule et même forme, c'est le datif qui a le droit de la réclamer en légitime propriété. Un mot d'explication aurait mieux fait comprendre comment l'ablatif se trouve être le copropriétaire de son contraire[1].

Ceci nous amène à dire un mot d'une question que M. Delbrück a effleurée au commencement de son étude de la déclinaison, mais sur laquelle on aurait désiré un supplément d'information. C'est la question qu'il intitule : « Syncrétisme des cas ». Il y a des cas qui se mêlent l'un avec l'autre, soit que la prononciation ait fini par confondre des désinences originairement distinctes, soit que le langage ait, dès le principe, imparfaitement doté certains cas de la déclinaison. Ainsi l'instrumental manque en grec et en latin; le locatif n'est plus représenté que par de rares survivants; l'ablatif, resté très usité en latin, est sorti en grec des cadres réguliers de la flexion. Ce phénomène, dont tous les linguistes ont été frappés, et qui a conduit quelques-uns d'entre eux à supposer une continuelle décadence du langage, méritait d'être étudié de près. Il y a surtout un point, auquel M. Delbrück touche en deux lignes dans une note, qui aurait eu besoin d'être pleinement mis en lumière : c'est la guerre sourde que se livrent les désinences et les prépositions. Une fois que les prépositions sont introduites d'une façon normale dans la langue, les désinences casuelles ne mènent plus qu'une existence précaire. Menacées dans leur raison d'être, mises sans cesse en présence d'un moyen d'expression plus riche, plus distinct et plus commode, elles sont réduites à une sorte de vasselage. Comme elles n'apportent plus aucun secours réel à l'esprit, l'esprit peu à peu les néglige, les emploie avec distraction, les confond les unes avec les autres. Dès lors leurs jours sont comptés. A la première secousse éprouvée par la langue, elles tombent comme un appendice encombrant et inutile. Les seules qui aient chance de survivre ou au moins de prolonger leur existence sont celles qu'aucune préposition n'a pu entièrement remplacer, précisément celles qui n'avaient pas une signification locale; nous voulons parler du génitif et du nominatif.

Mais ceci demande de plus longues explications, que nous remettons à un prochain article.

[1] Disons à ce propos qu'il vaudrait mieux établir les statistiques de ce genre sur des ouvrages en prose. La poésie, et particulièrement une poésie comme celle des védas, offre une base peu certaine aux observations de syntaxe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Avant de terminer, nous voudrions donner un exemple de la façon dont nous aurions conçu cette partie de la Syntaxe. Nous choisirons l'accusatif.

Pour expliquer la règle qui, dans nos rudiments, est connue par la phrase de Lhomond *Eo Romam,* point n'est besoin de longues distinctions ni d'explications compliquées. L'accusatif *Romam* marquait à lui seul la direction vers Rome. C'est ce que nous voyons très bien par les bornes milliaires, où les noms à l'accusatif précédés ou suivis d'un chiffre servent à marquer la distance du lieu où l'on est jusqu'à la ville. Nous avons ici la langue officielle, laquelle, comme on sait, ne varie guère et garde les archaïsmes. Ainsi, une pierre milliaire inscrite au *Corpus* (tome I), sous le numéro 551, commence de cette manière :

HINCE SVNT NOVCERIAM MEILIA ↓I, CAPVAM XXCIIII, etc.

Cette valeur de l'accusatif s'est conservée pour quelques noms très employés, comme *domum* et *rus,* qui revenaient trop fréquemment pour qu'on y changeât rien. De même l'exclamation *Malam crucem,* qui équivaut à notre : Va-t' en au diable! L'accusatif s'est aussi maintenu pour toute sorte de noms en poésie, surtout chez Virgile :

At nos hinc alii sitientes ibimus Afros...
Ecl., I, 65.

Ibitis Italiam, portusque intrare licebit...
Æn., III, 254.

Italiam, fato profugus, Lavinaque venit
Littora...
Æn., I, 2.

Tollite me, Teucri; quascumque abducite terras...
Æn., III, 601.

Devenere locos, ubi nunc ingentia cernes
Mœnia...
Æn., I, 365.

Speluncam Dido dux et Trojanus eamdem
Deveniunt...
Æn., IV, 124.

Hac iter Elysium...
Æn., VI, 542.

On a aussi des exemples chez les prosateurs, quoiqu'ils soient plus rares. On trouve chez Cicéron : *Ægyptum profugisse, Africam ire, Rediens Campaniam*... Mais, en général, les noms de pays sont précédés

d'une préposition; peut-être faut-il faire ici la part des copistes et des éditeurs, lesquels pouvaient aisément ajouter un *in* qui leur paraissait nécessaire.

Cet emploi de l'accusatif une fois établi, passons aux verbes transitifs. C'est une imagination étrange de supposer que le langage ait commencé par créer des verbes à sens incomplet, ayant besoin, pour présenter une idée à l'esprit, d'un substantif qui les complétât. Telle est pourtant l'imagination de ceux qui déclarent que les verbes transitifs sont les plus anciens. Il faut dire, au contraire, que les verbes qui se suffisent à eux-mêmes, c'est-à-dire les verbes neutres, sont les plus anciens. Un certain nombre d'entre eux étant fréquemment accompagnés d'un substantif, l'esprit s'est tellement habitué à cette association que sans ce substantif ils auraient paru incomplets. Ils ont ainsi donné le modèle des verbes transitifs. Je m'en vais en donner un exemple.

Le verbe latin *petere* n'avait, à l'origine, d'autre signification que de marquer un mouvement rapide dans l'espace, tel que le vol ou une chute. Il est représenté en grec par deux verbes qui diffèrent par la conjugaison, mais appartiennent à une seule et même racine : *πέτομαι* « voler » et *πίπτω* « tomber ». Le lieu vers lequel on se rend étant mis à l'accusatif, on a pu dire *petere latebras* « se jeter dans une cachette », *petere altum* « aller au large ». Cicéron, parlant des grues qui cherchent l'hiver un climat plus chaud, dit : *Grues, loca calidiora petentes, maria transmittunt*[1]. On voit déjà comment *peto*, accompagné d'un substantif à l'accusatif, prend peu à peu l'aspect d'un verbe ayant avec lui son complément. Une fois dans cette voie, il ne s'arrête plus. Virgile dira :

Quin ut te supplex peterem et tua limina adirem
Idem orans mandata dabat[2].

Remplaçant l'idée du lieu par une idée abstraite, on dit pareillement : *petere fugam, salutem*. De là la construction avec deux accusatifs, comme dans le vers de Phèdre : *Ranæ regem petierant Jovem*. Enfin *petere* est devenu un verbe signifiant purement et simplement « demander » : *petere honores, consulatum*. En ce sens, il a donné *petitio, appetitus*.

Ce rapide exposé montre par quelle marche graduelle un verbe primitivement neutre s'habitue à un complément. Ajoutons qu'il est resté toujours dans la langue un souvenir de l'ancien verbe neutre : *competere* signifie « aboutir au même endroit, coïncider », d'où *competitio* « une

[1] *De Nat. Deor.*, II, 49. — [2] *Æn.*, VI, 115.

compétition » et *compitum* « un carrefour ». *Suppetere* signifie « accourir vers quelqu'un »; de là *suppetiæ* « le secours ».

Il reste à expliquer ce qu'on appelle l'accusatif de durée et l'accusatif de distance. Nous pouvons observer ici le langage en ses procédés habituels, qui ne sont pas tout à fait ceux de la logique. Assurément, dans cette phrase : *tres annos regnavit*, les mots *tres annos* ne peuvent, aux yeux du logicien, passer pour le complément direct de *regnavit*. Mais le langage ne se pique pas de cette exactitude : il dit *veiller toute la nuit, attendre six grands mois, patienter cinq jours*, en traitant les verbes *veiller, attendre, patienter*, comme s'ils étaient transitifs. C'est ainsi que Virgile a pu dire :

Itque reditque viam toties...
Gens inimica mihi Tyrrhenum navigat æquor...
.......Cava trabe currimus æquor.

Ce sont ces emplois qui ont donné naissance à un accusatif de distance et de temps : *Trinoctium continuum decubat. — Sollicitari noctes diesque. — Passus sexcentos aberant. — Duos pedes altus.*

En renonçant à chercher le lien entre les divers emplois d'une même forme grammaticale, M. Delbrück ne s'est pas seulement privé d'un élément d'intérêt : il a un peu perdu de vue l'objet de la grammaire comparée, qui ne serait qu'une assez inutile juxtaposition de grammaires particulières si elle ne visait pas à devenir grammaire historique. On comprend que, dans un livre exclusivement consacré au grec, au latin, au sanscrit, le savant se contente de distinguer les divers emplois d'un mot ou d'une forme, sans prétendre y introduire une filiation. Cela n'est pas obligé, et d'ailleurs cette filiation est souvent impossible à établir, du moment qu'on s'enferme dans les limites d'un seul idiome. Mais à quoi servirait l'appareil comparatif s'il ne devait pas nous aider à voir plus haut et plus loin? Sans doute le chemin est difficile, les pièges sont nombreux, les erreurs inévitables. Mais cet excès de précaution, s'il devenait la règle, enlèverait à la linguistique une de ses raisons d'être. Quoique l'exemple donné ici par M. Delbrück ne soit pas dangereux, quoique ce ne soit pas la timidité qu'on reproche d'ordinaire à nos confrères, il y a là comme une apparence de renoncement au but dernier de nos études contre lequel il est nécessaire de protester.

MICHEL BRÉAL.

PIETRO TOLDO. *CONTRIBUTO ALLO STUDIO DELLA NOVELLA FRANCESE DEL XV E XVI SECOLO,* considerata specialmente nelle sue attinenze con la letteratura italiana. *Les Cent nouvelles nouvelles. L'Heptaméron. Les Comptes du monde adventureux. Le Grand parangon des nouvelles nouvelles. Les Joyeux devis.* Roma, E. Loescher, 1895, XIII-153 pages, grand in-8°.

PREMIER ARTICLE.

« Née en bonne partie de l'imitation des Italiens, en partie aussi de la tradition populaire, la nouvelle littéraire française aux XVe et XVIe siècles nous présente des fruits abondants, sinon toujours exquis. » Ainsi s'ouvre la préface de M. Toldo au livre dont nous allons rendre compte. Bien que l'auteur ait étudié avec goût et intelligence, et non sans érudition, les recueils de nouvelles françaises de la fin du moyen âge et de la Renaissance, ce qu'il s'est surtout proposé, comme il le fait entendre dans le titre même de son ouvrage, c'est de montrer la dépendance où ils sont des recueils italiens antérieurs, et en général la dépendance où la nouvelle en prose française est à l'égard de la nouvelle italienne. Cette dépendance a été admise par tous ceux qui se sont occupés de la question, mais personne n'en avait fait l'objet d'une recherche spéciale et ne l'avait étudiée dans son ensemble. Le travail de M. Toldo lui-même n'est pas complet, comme l'auteur le reconnaît en citant à la première page de son livre divers recueils français dont il ne parle pas par la suite. Il paraît avoir eu pour objet principal et peut-être, à l'origine, unique, le groupe de nouvellistes dont Marguerite de Navarre est le centre, c'est-à-dire (sans parler de la peu originale Jeanne Flores) Marguerite elle-même, Antoine de Saint-Denis (si c'est bien lui l'auteur des *Comptes du monde adventureux*) et Bonaventure Des Periers. Il a rattaché à ce groupe, à plus ou moins bon droit, Nicolas de Troyes, et enfin il s'est aperçu qu'on ne pouvait traiter de la nouvelle française du XVIe siècle sans parler de celui qui en fut l'initiateur au XVe siècle et qui est resté le meilleur représentant du genre, Antoine de La Sale. Il paraît avoir ignoré l'existence de deux recueils, écrits entre ceux d'Antoine de La Sale et de Nicolas de Troyes, et dont nous n'avons malheureusement jusqu'ici qu'une connaissance très sommaire, le recueil composé à Sens

au xve siècle, que M. E. Langlois a signalé dans un manuscrit du Vatican [1], et surtout le recueil terminé en 1515 par le Messin Philippe de Vigneulles, dont Michelant a jadis donné des extraits [2], et dont le manuscrit est aujourd'hui, si je suis bien informé, dans une collection particulière; ces deux collections, à cause de leur ancienneté, offrent assurément un intérêt tout spécial, et il est à désirer qu'elles soient publiées. La collection sénonaise, à en juger par quelques-unes des rubriques imprimées, a certainement subi l'influence italienne; quant aux contes de Philippe de Vigneulles, ils ont été écrits à l'imitation de ceux d'Antoine de La Sale, et sans doute d'après des sources toutes françaises et surtout orales [3].

L'influence italienne sur les nouvellistes français s'est exercée de deux façons : l'une formelle, si l'on peut ainsi dire, et l'autre matérielle. La première se manifeste par l'adoption du genre même de la courte narration en prose [4], par le cadre qui, plus ou moins vaguement tracé, est emprunté, quand il existe, au *Décaméron*, par l'esprit qui anime les récits, par la morale qu'en tirent les conteurs. Le principal mérite du livre de M. Toldo est d'avoir signalé ces traits formels avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui. La seconde consiste dans l'emprunt des récits eux-mêmes. Parfois cet emprunt est tout cru et constitue proprement une traduction ; c'est le cas de beaucoup le plus rare. En dehors de ce cas, la constatation de l'emprunt est souvent très difficile. De ce qu'un même conte se retrouve dans deux recueils, l'un italien, l'autre français, il ne s'ensuit pas nécessairement que le plus récent l'ait pris

(1) *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au XVIe siècle*, par Ernest Langlois (Paris, 1889; tirage à part des *Notices et extraits des manuscrits*, p. XXXIII, 2e partie), p. 226-229. M. Langlois se propose de publier prochainement ce recueil ou au moins d'en donner des extraits, car, à côté de véritables nouvelles, il contient des morceaux d'un autre caractère qui paraissent dénués d'intérêt.

(2) Voir, par exemple, la jolie version de *La laitière et le pot au lait*, imprimée dans l'*Athenæum français*, 1853, p. 1137. Sur l'ouvrage en lui-même, voir *Gedenkbuch des Philippe von Vigneulles, herausgegeben von* H. Michelant (Stuttgart, 1852), p. XXVI-XXVIII.

(3) Toutefois, comme le remarque Michelant, Philippe avait fait un assez long séjour en Italie, et il est bien probable qu'il y avait lu ou entendu raconter des nouvelles.

(4) La courte narration en prose n'était pas inconnue en France : on la trouvait notamment dans le roman des *Sept Sages de Rome*, où quinze histoires étaient encadrées dans un récit principal; dans les suites, fort inférieures, qu'on avait données à ce roman; dans les sermons en langue vulgaire; dans divers livres didactiques (comme le *Ci nous dit* ou le *Livre du Chevalier de La Tour Landri*) ; mais elle n'avait pas été cultivée comme genre spécial avant l'imitation de Boccace.

au plus ancien. Il existait, il existe encore en Europe tout un fonds de contes plaisants qui circulent depuis des siècles de bouche en bouche, et peuvent entrer dans la littérature écrite aux temps et aux lieux les plus divers. Pour prouver qu'une rédaction écrite dérive d'une autre et ne provient pas, indépendamment, de la tradition orale, il faut d'abord établir que l'auteur de la rédaction la plus récente a pu connaître la plus ancienne, et ensuite signaler entre elles des ressemblances de fond et de forme qui excluent l'hypothèse d'une coïncidence fortuite. M. Toldo s'est bien rendu compte des difficultés de semblables recherches; il en donne des exemples dans sa préface, et il assure qu'elles l'ont engagé à procéder *con la massima cautela.* Il reconnaît modestement que, malgré ses précautions, il lui sera sans doute arrivé de commettre plus d'une erreur, et il ajoute que, dans ces matières, il faut savoir plus d'une fois se résigner d'avance à avoir tort. Peut-être s'y est-il résigné, en mainte occurrence, un peu trop facilement : il assure (p. XII) qu'il s'est astreint à ne citer que la source ou les sources probables et a négligé « les ressemblances douteuses et lointaines »; mais, comme on le verra, il a parfois oublié cet excellent principe, et s'est laissé aller à des rapprochements inutiles, qui s'évanouissent quand on veut les contrôler, et qui ne servent qu'à obscurcir les questions qu'ils prétendent éclairer. Il déclare, d'ailleurs, qu'il a recherché les origines italiennes de la nouvelle française *senza preconcetti e senza esagerazione.* Je ne doute pas de sa sincérité, mais il est certain que, sans s'en rendre compte, il a eu l'idée préconçue de faire à l'influence italienne la part la plus large possible, et qu'il a quelque peu exagéré cette part. C'est ce que je montrerai en examinant rapidement les cinq chapitres dont se compose son intéressant ouvrage. Je n'apporte, pour ma part, aucune sorte de prévention dans cet examen, et je reconnais que la thèse de M. Toldo, dans son ensemble, est parfaitement juste; mais je pense que, dans un assez grand nombre de cas, il a, contre la vraisemblance, attribué à une imitation spéciale ce qui appartient à la tradition orale commune. Il est tombé, au point de vue italien, dans la même erreur où sont tombés, au point de vue français, les savants qui ont vu dans un si grand nombre de contes de Boccace des imitations de nos fableaux. De même que la nouvelle italienne a été suscitée par les *novas* provençales et les fableaux français, la nouvelle française a été suscitée par la nouvelle italienne; mais, en France comme en Italie, le genre, une fois créé, ne s'est nullement restreint à l'imitation des modèles étrangers : il a puisé dans la tradition orale, qui lui était antérieure et lui a survécu, les éléments de son développement. M. Toldo ne l'a pas méconnu en principe, mais il

a été inconsciemment porté à l'oublier souvent, pour la nouvelle française, afin de la relier plus intimement à la nouvelle italienne. Ce serait une tâche très longue, et que je serais en bien des cas hors d'état d'accomplir, que de discuter tous les rapprochements qu'il a institués entre les nouvelles françaises et les nouvelles italiennes qu'il leur donne pour sources. Je me bornerai, pour chacun des auteurs qu'il a étudiés, à examiner l'appréciation générale qu'il en fait et à relever parmi ses rapprochements ceux qui me paraissent particulièrement intéressants ou contestables, et sur lesquels je me trouve en mesure d'apporter quelque lumière.

I. — *Les Cent nouvelles nouvelles.*

La notice que donne M. Toldo sur l'œuvre d'Antoine de La Sale est fort satisfaisante au point de vue littéraire (quoiqu'on puisse différer d'avis sur quelques détails); au point de vue biographique, elle présente une singularité que je ne m'explique pas bien. Il a eu sous les yeux l'édition de Thomas Wright (Paris, 1858), puisque ses citations sont faites d'après le texte de cette édition; toutefois il ne semble pas tenir compte de la courte mais précieuse introduction de l'éditeur anglais. Wright a mis hors de doute, à mon avis, le fait que le « monseigneur » auquel sont attribués plusieurs récits est, non pas le Dauphin de France, plus tard Louis XI, comme l'affirme le préambule de l'édition Vérard, mais le duc de Bourgogne Philippe. « Nous pouvons déclarer, dit Wright, qu'il ne se trouve pas un seul mot dans le livre des *Cent nouvelles nouvelles* qui puisse faire croire que Louis XI était un des conteurs. » Rien n'est donc plus faux que d'appeler ces nouvelles les *Cent nouvelles du roi Louis XI*, et il est regrettable que Littré, dans son dictionnaire, mette sous le nom de Louis XI les mots qu'il tire de ce recueil. On est étonné que M. Toldo ne tienne pas compte de la démonstration de Wright et continue à dire que dix nouvelles sont attribuées à Louis XI.

La légende qui fait raconter ces histoires dans le cercle du Dauphin Louis n'est pas, d'ailleurs, dénuée de tout fondement : il habita Genappe de 1457 à 1461, et, d'autre part, Antoine de La Sale, en 1459, datait de ce château son *Histoire de Jehan de Saintré*. On peut en conclure avec vraisemblance qu'il a rédigé là, au moins en partie, son recueil. Si le Dauphin n'est pas parmi les conteurs, on y voit figurer plusieurs des seigneurs français qui l'avaient accompagné dans son exil volontaire[1];

[1] Voir les recherches de Le Roux de Lincy et le résumé de la question que donne M. É. Picot, dans son admirable *Catalogue des livres de M. le baron James de Rothschild*, t. II, p. 245-247.

en outre, comme l'a remarqué avec raison L. Stern, plusieurs nouvelles ont visiblement été écrites dans le Brabant, et sans doute fort près de Bruxelles (on y cite Sainte-Gudule; l'un des conteurs est « l'*aman* de Bruxelles »). Il n'y a toutefois aucune raison pour révoquer en doute, avec Wright et Stern, l'exactitude de la date de Dijon, dans le manuscrit de Glascow, à la fin de l'épître dédicatoire; quant à celle de M CCCC XXXII, elle doit être corrigée en M CCCC LXII[1]. Le recueil fut composé par Antoine de La Sale en plusieurs années, soit à Genappe, soit à la cour de Philippe, au « commandement et advertissement » duquel il avait été « mis en terme et sur piez », et dont l'entourage habituel a fourni le plus grand nombre des prétendus conteurs; il fut terminé et offert au duc, à Dijon, en 1462, ce qui permet de prolonger d'un an la vie d'Antoine de La Sale, sur laquelle les documents nous manquent à partir de 1461. L'auteur de ces gaillardes nouvelles avait alors soixante-quatorze ans.

L'attribution des *Cent nouvelles nouvelles* à Antoine de La Sale a été proposée par Le Roux de Lincy; Wright l'a très ingénieusement appuyée. M. Toldo ne la discute même plus; mais encore ici je m'étonne qu'il ne mentionne pas l'intéressant rapprochement de L. Stern, dont il cite pourtant le travail, à propos de la nouvelle 98. J'y reviendrai plus loin; je me borne à dire ici que ce rapprochement apporte une confirmation importante à l'attribution qui est aujourd'hui admise, et que tout rend d'une vraisemblance bien voisine de la certitude[2].

L'influence du *Décaméron* sur Antoine de La Sale n'est pas douteuse. Il l'indique lui-même dans la lettre dédicatoire, où il dit qu'il traite « cent histoires assez semblables en matiere, sans atteindre le subtil et tresorné langage du livre des *Cent nouvelles*[3] ». Mais, précisément parce qu'il voulait donner un pendant français au livre de Boccace, il s'est abstenu de lui emprunter aucun récit : les contes que M. Toldo donne

[1] L. Stern a signalé divers rapprochements de style entre les *Cent nouvelles* et les autres ouvrages de La Sale; on pourrait facilement en ajouter d'autres. On peut aussi noter les souvenirs d'Italie qui apparaissent souvent, la présence parmi les conteurs de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, patron d'Antoine de La Sale, les mentions élogieuses du comté de Saint-Pol (« en la bonne et douce comté de Saint-Pol »), etc.

[2] P. Lacroix, dans son édition de 1874, propose M CCCC LXXII, ce qui expliquerait mieux la faute commise par le copiste. Mais Antoine de La Sale ne vécut pas si tard.

[3] C'est par une erreur singulière que Wright a cru qu'il s'agissait des *Cento novelle antiche*, le *Décaméron* ayant été très souvent désigné sous le titre de *Livre des cent nouvelles*. En revanche, M. Toldo dit par distraction (p. 5) qu'Antoine de La Sale cite le *Décaméron* en tête de la nouvelle 28 : La Sale se réfère là expressément au *De casibus illustrium virorum*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

comme pris au *Décaméron* sont des variantes parallèles et non des imitations. Quant aux autres *novellieri* italiens, il ne paraît en avoir directement connu aucun, bien qu'il ait pu entendre en Italie, où il avait passé plusieurs années de sa vie, quelques récits qui provenaient de leurs recueils. Il a mis à profit les *Facéties* de Pogge, comme on l'a constaté depuis longtemps, en les allongeant d'ailleurs beaucoup et en les traitant fort librement. Dans l'immense majorité des cas, les récits d'Antoine de La Sale sont indépendants de l'influence italienne. Je vais, à la suite de M. Toldo, en examiner quelques-uns.

Que la nouvelle 14 (*Le faiseur de pape*) s'inspire de celle de Boccace, *Giorn.* IV, *nov.* 2, c'est ce qui est fort douteux. Elle ressemble assez à la deuxième de Masuccio, mais elle ne saurait en provenir. Masuccio Guardato, de Salerne, a composé son *Novellino* entre 1470 et 1474, par conséquent après les *Cent nouvelles nouvelles*, et Antoine de La Sale n'a pu le lire. Masuccio n'a pas davantage puisé sa nouvelle dans le livre français. Il l'a peut-être prise dans un dialogue latin de Pontanus (l'éditeur de Masuccio croit au contraire que c'est Pontanus qui est l'emprunteur); mais, antérieurement à l'un et à l'autre, elle se trouve dans le *Champion des dames*, de Martin Le Franc, écrit en 1442 [1]; chez lui comme chez Masuccio et Pontanus, c'est le cinquième évangéliste dont la naissance est annoncée, tandis que chez Antoine de La Sale il s'agit d'un pape. Il n'est pas probable toutefois que le *Champion des dames* ait été lu dans le sud de l'Italie au xve siècle. On voit combien il faut être circonspect, en ces matières, dans les recherches de filiation.

Le sujet de la nouvelle 16 (*Le mari borgne*) circulait en Italie, dit M. Toldo, au temps de La Sale. Mais à quoi sert une telle indication à propos d'un conte qui se trouve dans la *Disciplina clericalis* et dans une masse d'écrits latins du moyen âge [2]?

Il n'y a aucune raison pour dire que La Sale, dans sa nouvelle 38 (*La lamproie*), s'est, entre toutes les versions de ce thème, inspiré de celle de Boccace; cette assertion est d'autant plus surprenante que M. Toldo résume lui-même les belles recherches de M. Bédier sur ce thème, d'où il résulte que notre nouvelle appartient à un « sous-groupe » caractérisé par une circonstance essentielle qui le met complètement à part des autres.

La ressemblance entre la nouvelle 49 (*La pièce d'écarlate*) et un conte du *Pecorone* de Ser Giovanni (*Giorn.* VII, *nov.* 1), que M. Toldo est, si je ne me trompe, le premier à relever, est assurément très frappante. Il

[1] Voir *Romania*, XVI, 404. — [2] Voir les notes de M. Œsterley au n° 122 des *Gesta Romanorum*.

n'est pas inadmissible qu'Antoine de La Sale ait pu lire un manuscrit du *Pecorone;* mais, puisque M. Toldo trouve — et avec raison — une tradition orale également vraisemblable, pourquoi serait-il nécessaire que cette tradition eût passé d'Italie en France? C'est bien le cas de demeurer dans cette sage incertitude que l'auteur lui-même recommande et à propos de laquelle il cite la comparaison faite, dans un cas analogue, par Manzoni : « Celui qui, trouvant dans un champ une herbe sauvage, voudrait savoir exactement si la semence dont elle est venue a mûri dans le champ même, si elle y a été apportée par le vent, ou si un oiseau l'y a laissé tomber, il aurait beau y penser, il n'arriverait jamais à une conclusion. »

La nouvelle 78 (*Le mari confesseur*) se retrouve dans d'assez nombreuses versions; il n'est nullement probable qu'Antoine de La Sale ait eu pour source le récit du *Décaméron*, qui ne ressemble au sien que par quelques traits accessoires et en diffère par tous les traits essentiels.

La nouvelle 98 soulève des questions difficiles et intéressantes. C'est presque la seule, au milieu de tous ces contes plaisants et d'ordinaire plus que grivois, qui soit d'un contenu et d'un style sérieux; le sujet en est même tout à fait tragique. Le voici en quelques mots. Deux amants s'enfuient pour se marier malgré leurs parents. Dans une auberge, des ribauds prétendent s'emparer de la jeune fille, dont la beauté a enflammé leurs désirs. Ils tuent le jeune homme, et déclarent à l'infortunée leur brutale exigence. Celle-ci feint de se résigner à son sort, mais trouve moyen de se tuer. M. Toldo n'a pas signalé, et j'en ai déjà exprimé ma surprise, l'intéressante constatation faite par M. Stern au sujet de cette nouvelle : elle n'est qu'un arrangement, abrégé et amélioré, d'une histoire qu'un certain Rasse de Brinchamel avait, quelques années auparavant, dédiée à Antoine de La Sale lui-même (Antoine met la nouv. 98 dans la bouche de « l'acteur »). C'est l'histoire de *Floridam et Eluide*, copiée dans plusieurs manuscrits et imprimée dans plusieurs éditions à la suite de *Jehan de Saintré*[1]. Brinchamel avait traduit lui-même un récit latin du célèbre Nicolas de Clamanges, mort peu après 1431. Il semble qu'il s'agisse d'un fait historique, et Clamanges le dit expressément; la scène n'en est pas précisée : *in Francie finibus*, dit Clamanges; *es fins de France*, dit Brinchamel; *es marches et mettes de France*, dit La Sale. Or Landau a déjà remarqué[2] et M. Toldo constate aussi[3] qu'une histoire

[1] Voir Ward, *Catalogue of romances in the Department of manuscripts in the British Museum*, I, 780.

[2] *Beitræge zur Geschichte der italienischen Novelle* (Vienne, 1875), p. 64.

[3] Il ajoute que la nouvelle française ressemble encore à la 5ᵉ de la IIIᵉ journée du *Décaméron;* c'est un de ces rapprochements superflus dont l'auteur aurait bien fait de se priver.

extrêmement semblable se lit dans le *Novellino* de Masuccio (*nov.* 31). On pourrait croire que le *novelliere* de Salerne a puisé dans la lettre latine de Clamanges, d'autant plus qu'il met en France la scène de son récit. Mais d'abord ce récit présente des circonstances assez différentes de celles des versions françaises; le sort des malheureux amants est encore plus atroce : ce sont des lépreux qui jouent le rôle des ribauds, ce qui ajoute à l'horreur de la situation de la jeune fille; ils égorgent l'amant plus traîtreusement, et c'est sur son corps même que la pauvre abandonnée se tue avec l'épée qu'il portait. Ensuite et surtout il faut remarquer les indications précises, quoique obscures pour nous, du temps et du lieu de l'aventure : « Al tempo che nel reame di Francia suscitò la Polzella, nella città di Nassì, prima e nobilissima tra le altre del ducato di Lorena, furono due molto generosi e strenui cavalieri, ognuno de ipsi antiquissimo barone di certe castella e ville poste detorno de detta città, dei quali l'uno era chiamato il signore de Condì, et l'altro misser Jannes de Bruscie. » *Nassì* est certainement Nanci; je ne devine pas quels noms se cachent sous ceux de *Condì* et de *Bruscie*, mais je ne doute pas que ce ne soient des noms réels de nobles familles lorraines; il y a là un petit problème dont je laisse la solution aux érudits du pays. Masuccio nous apprend que son récit lui a été apporté par « la fama, verissima reportatrice di vetusti fatti, » et il n'y a aucune raison de ne pas l'en croire. Cette tragique aventure, si elle s'est passée réellement, comme je le crois, en Lorraine peu d'années avant celle où Nicolas de Clamanges l'écrivit en latin en omettant tous noms de lieux et en donnant aux deux héros des noms de fantaisie (*Floridamus* et *Eluides*[1]), dut frapper les imaginations, et quelque Lorrain de la suite de René d'Anjou put la raconter à Naples, lors de l'expédition de celui-ci (1438-1442). Masuccio, né au plus tard en 1410, était dès lors d'âge à la retenir. On voit combien il serait peu juste de trouver dans la présence de ce récit chez La Sale et chez Masuccio la preuve d'une influence italienne exercée sur ce dernier : il s'agit, au contraire, d'un récit français passé en Italie. Nous verrons ailleurs que les cas de ce genre ne sont pas sans exemples certains; ils ont été sans doute beaucoup plus nombreux que nous ne pouvons le constater. A partir des expéditions de Charles VIII, il y eut longtemps plus de Français en Italie que d'Italiens en France, et si les Français ont certainement reçu dans ce pays, dont la civilisation les enchanta, beaucoup plus qu'ils n'ont donné, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'ils aient souvent aussi apporté avec eux des contes ou des histoires

[1] Dans Masuccio, l'amant s'appelle *Loisi* (*di Bruscie*), l'amante *Martina* (*di Condi*).

vraies que pouvaient recueillir les *novellieri* de Naples ou de Milan, avides de matière pour leurs récits.

II. — *Le Grand parangon des nouvelles nouvelles.*

J'intervertis ici l'ordre suivi par M. Toldo : sous le prétexte que Nicolas de Troyes se rattache au groupe de ce qu'il appelle les *deviseurs* de la cour de Navarre, il fait passer le recueil de Nicolas, terminé en 1537 [1], après celui de Marguerite de Navarre, qu'elle commença en 1546 et qui ne parut qu'en 1558. Le lien entre les deux ouvrages est extrêmement faible, sinon purement imaginaire. Comme Antoine de La Sale, Nicolas de Troyes met ses nouvelles dans la bouche de personnages dont les uns sont réels, d'autres sont empruntés à la littérature, d'autres, enfin, sont désignés par le titre d'une dignité ou d'une fonction rattachée à un « pont » sur lequel nous n'avons aucune explication : il s'en trouvait sans doute une dans le premier volume du recueil, dont le second seul nous est parvenu. Ce pont, qui possède un légat, un archevêque, un prince, un écuyer, un grenetier, un tailleur, un chaussetier et même un furet, doit être quelque construction purement fantastique. Je ne vois pas ce qu'il peut avoir à faire avec le pont très réel dont les interlocuteurs de l'*Heptaméron* attendent l'achèvement pour passer le « Gave bearnois » et rentrer chez eux. C'est cependant ce rapprochement, déjà indiqué par Mabille [2], qui fait le seul appui de la théorie de M. Toldo. Que Nicolas, « simple sellier, natif de Troyes en Champaigne, demorant à Tours, » ait été en relation avec la cour de François Ier, c'est ce qui résulte de plusieurs de ses récits; mais rien n'indique qu'il ait approché Marguerite et encore moins que la reine de Navarre ait connu le livre de l'humble artisan, resté inédit jusqu'à nos jours, et lui ait emprunté l'idée de son recueil. L'interversion opérée par M. Toldo est regrettable, car Nicolas de Troyes, avec Antoine de La Sale et Philippe de Vigneulles, forme précisément un groupe qui s'oppose nettement au groupe de la reine de Navarre, un groupe où la nouvelle, quoique née en France sous l'in-

[1] Le manuscrit porte : « le premier jour de mars 1536 », mais il faut entendre 1537 (l'année pour l'auteur ne commençant qu'à Pâques). En effet, l'aventure racontée dans la 16e nouvelle est donnée comme s'étant passée à Brienne « en l'an M D XXXVI au mois de may. » C'est donc vingt-deux mois et non dix que Nicolas de Troyes a mis à composer et écrire son second volume, et M. Toldo n'aura plus lieu de trouver, comme il le fait, une telle rapidité excessive.

[2] *Le Grand parangon des nouvelles nouvelles*... publié par E. Mabille (Paris, 1869), p. VI.

fluence du *Décaméron*, est purement française par son esprit et par ses sujets; il y avait donc lieu de rapprocher le *Grand parangon* des *Cent nouvelles* et de le séparer de l'*Heptaméron*.

En disant que les nouvelles du *Grand parangon* sont purement françaises d'esprit et de sujet, je ne parle bien entendu que de celles qui, dans le recueil, sont de Nicolas lui-même. Ce recueil, si nous l'avions, serait le plus considérable qu'on ait formé : le second volume, seul conservé, contient cent quatre-vingt nouvelles; si le premier en avait autant, on arrive à trois cent soixante, et rien ne prouve qu'il n'y en ait pas eu un troisième. Pour fournir ce nombre extraordinaire de récits, Nicolas de Troyes a largement puisé dans des livres antérieurs. Les recherches de Mabille, rectifiées en quelques points et précisées par M. Toldo, ont montré que, sur 180 nouvelles, 55 sont empruntées à peu près textuellement au *Décaméron* (dont Nicolas connaissait une traduction que nous n'avons plus[1]), 10 au *Violier des histoires romaines* (*Gesta Romanorum*), 60 aux *Cent nouvelles nouvelles*[2], 1 aux *Quinze joies de mariage*, 1 à Froissart[3], 1 à la *Celestina*, traduite et imprimée en français en 1527. A ce chiffre déjà respectable il faut ajouter un second extrait des *Quinze joies de mariage* (nouv. 52) et un morceau pris au roman de *Merlin*[4]; la nouvelle 50 est d'un style absolument différent de celui de Nicolas[5] : ce n'est pas à vrai dire une nouvelle, c'est

(1) Mabille, *l. c.*, p. XIII.

(2) Mabille n'en compte par erreur que 59, mais il en signale lui-même 60.

(3) La nouv. 11, dit Mabille, « est une des historiettes intercalées par Olivier de La Marche dans son *Traité du gage de bataille.* » Mais La Marche dit lui-même qu'il l'emprunte à Froissart. — M. Toldo dit, assurément sans l'avoir vérifié, que cette nouvelle ressemble plus à la nouv. 94 de Sercambi qu'au récit d'Olivier de La Marche; c'est une erreur absolue : Nicolas a simplement copié Froissart. Mais le rapprochement entre ce récit et la nouvelle de Sercambi est curieux. Le duel de Jacques le Gris et du seigneur de Carouge se passa en 1386 ou 1387; Sercambi, qui écrivait vers 1400, n'a pu évidemment puiser dans le livre de Froissart. Il a certainement écrit d'après un récit oral, et nous avons là un fait comparable à celui que nous avons signalé tout à l'heure dans Masuccio. Il y a une circonstance intéressante qui le prouve : Sercambi raconte que le mari (qu'il nomme simplement Alberigo) combattit *Jac lo Bric*, bien qu'il eût rapporté les fièvres de la croisade dont il revenait; ce détail n'est pas dans Froissart, ni dans aucun de ses copistes; mais on le trouve dans un très curieux document contemporain publié par Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, XII, 367).

(4) C'est la nouv. 124 de la table, dont Mabille a oublié de marquer la provenance, mais qu'il avait reconnue comme copiée d'ailleurs, puisqu'il ne l'a pas admise dans son édition, où il n'a voulu en général accueillir que des nouvelles originales. Voyez G. Paris, *Deux rédactions du roman des Sept Sages* (Paris, 1876), p. XXXVIII, note.

(5) M. Toldo trouve que cette nouvelle fait particulièrement honneur au

essentiellement un dialogue facétieux qui rappelle le ton de la *Celestina;* je ne sais d'où provient ce morceau, mais je suis convaincu qu'il n'est pas de notre auteur.

Le bon sellier nous dit lui-même, en tête de son second volume : « Je ne veuil pas dire que de mon entendement j'aye fait toutes lesdites nouvelles, mais les ay retirées de plusieurs livres, les autres j'ay ouy racompter à plusieurs bons compaignons, et d'aucunes que j'ay veu faire en mon absence (*sic*) et à moy mesme, ainsi que plus à plain est escript au premier volume sy y voulez veoir. » Nous ne pouvons malheureusement pas « y veoir »; mais dans le second volume il nous reste une cinquantaine de nouvelles[1] que nous ne retrouvons pas dans les livres dont Nicolas s'est servi. Les a-t-il prises dans d'autres, et notamment dans des livres italiens ? « Qu'un simple sellier, dit M. Toldo, ait pu se procurer, lire et comprendre, non seulement le *Décaméron*, mais tant d'autres auteurs italiens, la *Celestina* espagnole et le *Violier des histoires romaines*, c'est ce qui a lieu de surprendre. » Mais il faut beaucoup restreindre cet éloge donné à l'érudition du sellier de Troyes : il n'a lu le *Décaméron* et la *Celestina* que dans des traductions; Froissart, le *Violier*, les *Cent nouvelles nouvelles*, le *Petit Jehan de Saintré*, les *Quinze joies de mariage*, étaient imprimés et facilement accessibles. Quant aux *tanti nostri autori*, que M. Toldo désigne plus loin expressément, — le Pogge, Morlini, Masuccio, Castiglione, — il n'a sûrement connu ni Morlini, dont le livre latin fut extrêmement peu répandu, ni Masuccio et Castiglione, qui n'étaient pas traduits; il aurait pu lire le Pogge dans la traduction de Guillaume Tardif (imprimée vers 1510), mais elle ne paraît pas lui être tombée sous la main[2]. Je vais dire un mot de quelques nouvelles où M. Toldo a cru trouver la trace de l'imitation de ces auteurs. Mais je dirai d'abord que son jugement sur Nicolas de Troyes est intéressant et présente la première appréciation un peu détaillée qu'on ait donnée de cet agréable conteur.

Sur la nouv. 4 (*L'enfouisseur et son compère*), le raisonnement de

talent littéraire de Nicolas. Elle se distingue en effet des autres (pas toujours à son avantage); mais c'est qu'elle n'est pas du même auteur.

[1] Sur les 55 nouvelles admises par Mabille, deux (53 et 54) ont été empruntées par lui non au manuscrit original, où elles ne se trouvent pas, mais à une copie de la fin du XVIe siècle. Elles proviennent sans doute du premier volume. Il est fâcheux que Mabille n'ait donné aucun renseignement sur cette copie, et sur d'autres qu'il mentionne, et n'ait pas indiqué les autres nouvelles étrangères au second volume qui paraissent s'y être trouvées.

[2] Ou peut-être avait-il épuisé dans le premier volume son dépouillement des *Facéties;* il exploite généralement ainsi en bloc les ouvrages qu'il utilise.

M. Toldo est étrange : « Il y a bien, dit-il, une nouvelle de Sacchetti sur le même thème, mais la nôtre n'en vient pas, car dans Sacchetti l'enfouisseur est aveugle, et il ne l'est pas dans Nicolas; la source de Nicolas est la 43e nouvelle de Morlini. » Or, dans Morlini comme dans Sacchetti, l'enfouisseur est aveugle! Cette historiette, dont on a beaucoup de versions, n'a jamais été mieux contée que par Nicolas de Troyes; il a dû la puiser dans la tradition orale.

Il n'est pas plus juste de chercher dans Sacchetti (qui n'a été imprimé qu'au XVIIIe siècle) la source de la nouv. 20 (*Le prêtre crucifié*), sous prétexte que dans l'un et l'autre récit le mari est peintre : cette circonstance est nécessaire au récit et se trouve dans toutes les versions [1]. Encore ici le récit du conteur champenois est sans doute de source orale; la facétie des villageois qui ne savent pas s'ils achèteront un crucifix vivant ou mort court encore aujourd'hui dans toute l'Europe, et ne vient pas nécessairement de Pogge ou de Morlini; la fusion qu'on en trouve ici avec le thème principal est très heureuse, et propre, si je ne me trompe, à notre auteur.

Ce n'est pas seulement un épisode de la *Disciplina clericalis* qui se trouve dans la nouv. 22 (*Le bon juge*) : les trois récits dont elle se compose proviennent de cette source (où ils sont également juxtaposés), mais j'ignore par quel intermédiaire. Les rapprochements avec Sacchetti et Sercambi sont bien superflus; si l'on voulait donner les diverses versions de ces trois récits, il y aurait à dresser une liste qui, surtout pour le troisième épisode (*La bourse trouvée*), remplirait des pages entières [2].

Le commentaire de M. Toldo à la nouv. 31 est vraiment inconcevable. C'est l'amusante (et sans doute vraie) histoire d'un écolier qui, pour avoir les faveurs d'une dame intéressée, lui donne trente écus faux; quand elle veut s'en servir pour payer une robe, le marchand la fait arrêter, on prévient son mari, et elle est obligée d'avouer sa honte. Cette histoire, dit M. Toldo, sans même ajouter une réserve, « tire son origine de la 45e nouvelle de Masuccio, *semblable également dans la particularité des*

[1] Dans le fableau (Montaiglon et Raynaud, I, 194, et non IV, 194) il s'agit d'un tailleur d'images, et c'est bien ce qu'est en réalité le peintre de Nicolas.

[2] A propos de la nouv. 29, M. Toldo remarque qu'elle a été imitée par Rabelais, ce dont il fait gloire à Nicolas; mais il se trompe complètement en disant que le livre de Rabelais où se trouve ce passage est postérieur au *Grand parangon :* il est de 1532. Il s'agit d'ailleurs d'un de ces brocards comme on en trouve tant dans Rabelais, qui circulaient de bouche en bouche et qui n'ont pas d'auteur. Il serait plus admissible que l'auteur du *Grand parangon* l'eût emprunté au *Pantagruel,* mais ce n'est pas nécessaire, ni même vraisemblable.

écus ». Mais toute la pointe du récit de Nicolas est dans le fait que les écus sont faux, tandis que dans la nouvelle de Masuccio, que nous retrouverons tout à l'heure, il s'agit de ducats (et non pas même d'écus) de fort bon aloi. Tout ce que les deux histoires ont de commun, c'est qu'une femme se livre pour de l'argent et que son infamie est découverte. N'est-ce pas là un de ces cas de « ressemblances douteuses et lointaines » dont M. Toldo avait déclaré qu'il ne tiendrait aucun compte ?

A propos de la nouvelle 34, où l'on voit un moine blâmé par son abbé pour avoir été trop honnête, M. Toldo signale la grande ressemblance qu'offre avec le récit français un conte du *Fiore di virtù*. Mais l'historiette se trouve telle quelle dans une foule de versions du moyen âge, dont la plus ancienne est celle de Jacques de Vitri : voyez le nº LIII de l'édition Crane, où sont donnés de nombreux rapprochements.

M. Toldo reconnaît qu'il n'est pas possible de déterminer d'où Nicolas de Troyes a pris « l'inspiration » de sa 40ᵉ nouvelle, qui est la célèbre histoire de l'abbé auquel son seigneur pose des questions difficiles, et qui est tiré d'embarras par son meunier plus subtil que lui. Mais il éprouve le besoin d'ajouter : « Je noterai seulement que de toutes les versions antérieures la plus voisine du *Grand parangon* est celle de notre Sacchetti. » C'est une assertion absolument hasardée; M. Toldo n'a certainement pas fait la comparaison de toutes ces versions. Je ne l'ai pas faite non plus; mais il suffit de dire que dans Sacchetti il s'agit de quatre demandes, au lieu que dans Nicolas, comme dans la plupart des variantes, elles sont au nombre de trois seulement.

La mauvaise plaisanterie de l'homme qui demande une greffe de l'arbre où trois femmes se sont successivement pendues est, comme le remarque M. Toldo après Mabille, dans le *Violier des histoires romaines* [1], et il admet avec raison que le *Violier* est la source où Nicolas a puisé sa nouv. 41 (en ajoutant d'ailleurs un préambule fort bien inventé). Il était donc inutile de rappeler que Castiglione a reproduit ce trait en abrégé dans son *Cortigiano;* mais le plus fort est que ce rapprochement fournit à M. Toldo son unique raison de citer Castiglione (voyez ci-dessus) parmi les auteurs italiens qu'aurait connus Nicolas de Troyes.

[1] C'est la traduction de l'art. 33 (éd. Œsterley) des *Gesta Romanorum*. Le *Violier* attribue cette anecdote à Valère Maxime; c'est une erreur : les *Gesta* l'ont prise dans « Valerius », c'est-à-dire dans l'*Epistola Valerii ad Rufinum* de Gautier Map (voyez les notes d'Œsterley, qui d'ailleurs donne par erreur *Valerianus* et renvoie deux fois au même ouvrage, comme manuscrit et comme imprimé). Map paraît avoir emprunté cette historiette, qu'il a d'ailleurs amplifiée, à Cicéron, *De oratore*, II, 69 (les rapprochements de M. Œsterley avec Diogène Laërce et Plutarque sont erronés).

Le seul cas de ressemblance vraiment frappante entre une nouvelle italienne (en dehors du *Décaméron*) et une de celles de Nicolas est fourni par la dernière de l'édition Mabille. Il est certain qu'elle a absolument le même sujet que la 45ᵉ nouvelle de Masuccio. Dans l'une et dans l'autre, un jeune voyageur s'éprend ardemment d'une femme de rang honorable dans une ville qu'il traverse; il la séduit moyennant le don d'une grosse somme (cent écus dans le français, mille ducats dans l'italien), mais reprend ensuite sa route fort repentant de sa folie. Le hasard veut qu'il rencontre le mari de la dame, auquel, sans le connaître, il raconte sa mésaventure; le mari le ramène dans la ville qu'il vient de quitter, l'introduit dans sa maison, oblige sa femme à avouer la vérité, et lui fait rendre au jeune homme la somme qu'elle en a reçue, et sur laquelle il prélève seulement pour elle un ducat dans l'italien, « un petit blant » dans le français, comme étant le salaire qui convient à une femme de la profession où elle s'est rangée elle-même. La fin diffère dans les deux récits. Celle du *Grand parangon* est naturelle et gaie : le mari renvoie sa femme chez ses parents, « et demora en sa maison avec le compaignon, auquel il fit bonne chère jusqu'au lendemain matin, qu'il l'envoya sans rien payer. » Dans le *Novellino* elle est cruelle et forcée, et d'ailleurs bien dans le goût du pays et du temps où écrivait l'auteur : le mari, après l'humiliation infligée à sa femme, fait conduire le jeune homme pour la nuit dans une chambre richement garnie, « e ciò fatto, prima che al letto se ne andasse, con artificiato veneno fè fare a la moglie la sua ultima cena »; le lendemain il convoie le jeune homme un certain temps, le comble de présents, et ne se sépare de lui qu'avec des larmes et en lui jurant une éternelle amitié. Il y a d'autres différences, et assez graves, dans le cours du récit (la plus importante est que la dame de Masuccio frustre le jeune homme lui-même, au moins en partie, de ce qu'il avait si chèrement payé), mais il est incontestable que nous avons affaire à un récit foncièrement identique. Est-ce à dire que Nicolas de Troyes le doive directement ou indirectement à Masuccio? Je ne le crois pas. La scène de la nouvelle italienne est à Avignon, le héros du récit est un écolier castillan qui se rend à Bologne (dans Nicolas c'est un jeune marchand parisien, et la scène est entre Paris et Rouen). C'est peut-être une histoire vraie, arrivée dans la ville d'Avignon à quelqu'une de ces belles dames qui en faisaient l'ornement et qui ne passaient point pour sévères. Elle a couru en Italie et en France, et est arrivée indépendamment aux oreilles du secrétaire salernitain et du sellier champenois. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a entre le court récit de Nicolas et la narration quatre fois plus longue de Masuccio aucun de ces rapports intimes qui

rendent un emprunt certain ou vraisemblable, et comme il est infiniment peu probable que les nouvelles de Masuccio aient été répandues en France avant 1537 et que Nicolas de Troyes, si elles l'avaient été, ait pu les lire, nous penserons que tous deux ont une source commune qui nous est inconnue, mais qui peut bien être simplement la tradition orale.

On voit que le recueil de Nicolas de Troyes est, comme on devait s'y attendre *a priori*, d'origine purement française et populaire dans ce que l'auteur n'a pas copié de livres antérieurs. S'il avait connu des recueils italiens autres que le *Décaméron*, il serait bien surprenant qu'il ne se fût pas quelquefois borné, comme il l'a fait pour celui-ci, à en transcrire à peu près textuellement les récits; mais il n'en a connu, il ne pouvait en connaître aucun. Il ne savait, le brave sellier, ni le latin ni l'italien, et il se contentait, quand il n'avait pas à exploiter une mine abondante comme la traduction de Boccace, les *Cent nouvelles nouvelles* ou le *Violier*, de coucher par écrit dans son gentil et savoureux langage les aventures dont il avait été le témoin ou les contes que lui faisaient « les bons compaignons ».

GASTON PARIS.

(*La fin à un prochain cahier.*)

PSYCHE, Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen, von Erwin Rohde. Freiburg im Breisgau, Mohr, 1894. 2e partie.

NEKYIA, Beiträge zur Erklärung der neuentdeckten Petrusapocalypse, von Albrecht Dieterich. Leipzig, B. G. Teubner, 1893.

Recherches sur l'origine et la nature des Mystères d'Éleusis, par P. Foucart. Extraits des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXV, 2e partie, Paris, Klincksieck, 1895, 84 pages in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Nous n'avons pas encore touché aux Mystères d'Éleusis, qui ont tant exercé la critique et l'imagination des savants. Rien n'est plus célèbre,

[1] Voir le cahier d'avril, p. 213.

et rien n'est plus obscur; or nous ne sommes pas de ceux qui aiment à parler de ce qu'ils ignorent. Cependant, quand on veut étudier les idées que les anciens Grecs se faisaient de la vie future, on ne saurait laisser de côté ces fameux Mystères. Il faudra en parler. Heureusement, cette tâche est devenue plus facile, grâce au mémoire de M. Foucart, qui a paru depuis que notre premier article a été écrit. Ce mémoire se recommande tout d'abord par un mérite qui est, jusqu'à un certain point, indépendant de l'intérêt du sujet et de l'importance des résultats : c'est l'excellence de la méthode. M. Foucart ne néglige aucune donnée, aucun renseignement, il donne tous les textes relatifs à l'institution d'Éleusis; mais il ne les juxtapose pas, il les met en œuvre, il les amène sans précipitation et sans confusion à la place que leur assigne la marche de la recherche, et cette recherche est conduite magistralement. Si la belle ordonnance d'un travail savant, la lumineuse exposition d'une matière obscure et controversée, procurent à l'esprit un vif plaisir, plaisir que, pour notre part, nous n'estimons pas inférieur à celui que donne un discours éloquent, la lecture du mémoire de M. Foucart fait éprouver ce plaisir au plus haut degré.

On sait que les Mystères d'Éleusis sont bien nommés et que les initiés gardèrent fidèlement le secret qui leur était imposé. Aussi n'est-il pas aisé d'en déterminer la nature. Mais leurs origines sont enveloppées de bien plus d'obscurité encore, ce qui d'ailleurs est le cas de toutes les origines. Après l'antiquité grecque, qui lui est familière, M. Foucart a voulu connaître l'antiquité égyptienne. Il l'a étudiée dans les livres des égyptologues; il a parcouru le pays et visité ses monuments. La vue de l'Egypte a toujours exercé une singulière fascination sur les voyageurs. Comme jadis Hérodote, M. Foucart s'est persuadé qu'une civilisation aussi vieille dut puissamment agir sur les peuples plus jeunes qui se trouvèrent en contact avec elle. Or ce contact existait entre Égyptiens et habitants des pays grecs du XVIIe au XIIIe siècle, époque de la plus grande expansion maritime de l'Égypte, quand les Pharaons avaient leurs vassaux et leurs gouverneurs dans les îles de la « grande verte ». La ressemblance que l'on remarque entre le culte d'Isis et le culte de Déméter ne doit donc pas être considérée comme une coïncidence fortuite. On attribuait à la déesse d'Éleusis un double bienfait : l'un, d'avoir enseigné l'agriculture et, par suite, d'avoir fait passer ses adorateurs de la vie sauvage à la vie civilisée; l'autre, d'avoir institué des mystères qui donnaient aux initiés l'espérance du bonheur dans la vie future. Ces deux caractères de la religion d'Eleusis sont aussi les traits les plus saillants de la religion d'Isis. M. Foucart dit à la page 18 : « Ces deux caractères n'ont aucun

lien logique; s'ils se trouvent tous deux dans la religion de Déméter, c'est parce que tous deux ont été empruntés à la religion d'Isis. » On peut objecter qu'il existe entre ces deux caractères un lien, sinon logique, du moins naturel. La terre nourrit tous les êtres; d'après les idées des anciens, tout ce qui vit est sorti de la terre, et tout ce qui vit y retourne; elle est la mère nourricière; elle est aussi le tombeau des hommes. Il est donc assez naturel que les divinités chthoniennes, qui président à l'agriculture, règnent aussi sur les morts, et que les vivants cherchent à se les rendre favorables en vue du séjour qu'ils feront près d'elles. Ces ressemblances générales ne semblent donc pas suffire pour prouver la filiation; on aimerait à pouvoir s'appuyer sur des ressemblances de détail. Cependant l'absence des ces dernières ne prouve pas non plus que les deux cultes soient indépendants l'un de l'autre. M. Foucart dit avec raison que les Grecs ont beaucoup emprunté aux nations étrangères, sans jamais copier; qu'ils ont adapté à leur génie propre tout ce qu'ils ont reçu des autres. Il est vrai qu'on peut rapprocher un mythe égyptien d'un mythe attique : Osiris parcourt la terre pour enseigner l'agriculture et établir des lois bienfaisantes, comme Triptolème répand partout le bienfait de Déméter. En revanche, les mythes essentiels des deux cultes, celui d'Isis et d'Osiris et celui de Déméter et de Koré, sont très différents : au lieu d'un couple divin, nous trouvons à Éleusis deux déesses. M. Foucart ne dissimule pas cette difficulté; il essaye de la résoudre par une conjecture. Les monuments ont fait connaître récemment qu'Éleusis adorait, à côté des dieux désignés par des noms particuliers, deux êtres divins appelés simplement le Dieu (ὁ Θεός) et la Déesse (ἡ Θεά). Voilà qui nous reporte à la forme primitive de la religion éleusinienne, et ce couple divin répond bien à celui d'Isis et d'Osiris; plus tard seulement, la Déesse s'est dédoublée en déesse-mère et en déesse-fille. Cela est aussi savant qu'ingénieux. La thèse que Déméter est une Égyptienne naturalisée en Grèce ne pouvait être soutenue d'une manière plus spécieuse.

Que faut-il penser de deux autres arguments auxquels M. Foucart semble attacher de l'importance? Était exclu de l'initiation quiconque n'avait pas les mains pures (ὅστις τὰς χεῖρας μὴ καθαρός), et quiconque avait un langage inintelligible (ὅστις φωνὴν ἀξύνετος), c'est-à-dire, d'après l'interprétation qu'en donnent les anciens, les meurtriers et les Barbares. M. Foucart conteste l'interprétation du second membre de phrase. Elle n'apparaît, suivant lui, qu'aux derniers temps du paganisme, quand on ne comprenait plus le vrai sens de la formule. Anciennement, on avait eu l'intention d'exclure ceux dont la voix n'est pas intelligible par suite d'un défaut physique, ceux qui bégayent, qui balbutient, qui étaient in-

capables de répéter, avec les modulations prescrites, les formules sacrées. Et voilà qui sent son origine égyptienne : car les Égyptiens pensaient que les formules sacrées n'avaient de puissance que par l'exacte reproduction des mots et des intonations, condition qui exigeait une justesse parfaite de la voix. Disons d'abord que les mots *φωνὴν ἀξύνετος* peuvent désigner les Barbares : chez Eschyle, Clytemnestre dit de Cassandre *ἀγνῶτα φωνὴν βάρβαρον κεκτημένη*. L'explication traditionnelle n'est donc pas contraire à l'usage grec. Il faudrait cependant reconnaître qu'elle est erronée, si Isocrate disait en effet que « les Barbares étaient exclus des Mystères d'Éleusis en souvenir des guerres médiques, comme meurtriers, par conséquent n'ayant pas les mains pures ». Mais ouvrons le *Panégyrique* et relisons les sections 157 et 158. L'orateur parle de l'antique hostilité entre les Hellènes et les habitants du continent asiatique (*οἱ ἠπειρῶται*). De là vient, dit-il, que nous aimons à entendre les récits du siège de Troie et de la guerre contre les Perses (*τοῖς Τρωϊκοῖς καὶ Περσικοῖς*); et c'est à cause de cette vieille haine que les Eumolpides et les Kéryques interdisent l'accès des Mystères aussi aux autres Barbares, comme ils l'interdisent aux meurtriers (*ὥσπερ τοῖς ἀνδροφόνοις*, non *ὡς οὖσιν ἀνδροφόνοις*). Il n'y a pas lieu de s'arrêter au motif de l'exclusion, que l'orateur imagine pour le besoin de sa thèse; son texte, loin de contredire les autres témoignages, confirme que la proclamation des hauts dignitaires éleusiniens visait deux catégories d'exclus : les meurtriers et les Barbares.

L'autre argument est tiré de l'appellation vague « le Dieu et la Déesse » appliquée aux deux divinités que nous avons mentionnées plus haut. Ce fait est expliqué par la vertu magique que les Égyptiens attribuaient aux vrais noms de leurs dieux, noms qu'il était défendu de révéler aux profanes, parce qu'ils servaient aux conjurations efficaces. L'usage de ces appellations discrètes n'est peut-être pas exclusivement égyptien. Hérodote prétend que les vieux Pélasges ne désignaient pas encore leurs dieux par des noms propres. Plus tard encore on évitait de prononcer le nom des dieux infernaux, on disait « les Vénérables » (*Σεμναί*) ou les Bienveillantes (*Εὐμενίδες*), plutôt que les Erinys. « Nous tremblons de les nommer, dit Sophocle, nous passons devant leur bois sacré sans regarder, sans parler, en adorant par une pensée muette. » Le nom de Koré, « la Fille », que Perséphone portait généralement à Athènes, n'est pas non plus un nom propre.

Mais voici la plus forte objection que l'on puisse faire au système de M. Foucart. Après l'avoir fondé sur la présence simultanée dans la religion de Déméter, comme dans celle d'Isis, de deux caractères différents,

il infirme lui-même sa thèse en établissant que l'un de ces traits caractéristiques n'entra dans les Mystères d'Éleusis que longtemps après l'autre.

M. Rohde admet, nous l'avons dit, une double infusion, à plusieurs siècles de distance, d'idées religieuses venues de la Thrace. De même, M. Foucart attribue à l'influence réitérée de l'Égypte la constitution définitive du culte d'Éleusis. Isis-Déméter n'y avait été d'abord qu'une divinité agraire et civilisatrice, *καρποφόρος* et *θεσμοφόρος*. Ses fêtes les plus anciennes se célébraient au moment où le blé verdit (Χλοῖα), où le chaume se forme (Καλαμαῖα), où le grain est battu sur l'aire (Ἀλῷα). Dès le XIe siècle, les colons ioniens portèrent dans l'Asie Mineure et l'Archipel ces fêtes ainsi que celle des Tesmophoria. Disons en passant que cette dernière est mieux attestée pour Halimonte que pour Éleusis[1]. C'est seulement au VIIe siècle que la doctrine sur la vie future fut empruntée à la religion d'Isis et d'Osiris par des Grecs qui la rapportèrent d'Égypte et l'introduisirent dans les mystères d'Éleusis. Faisons ici une distinction. En réservant encore la question de l'influence égyptienne, on doit accorder qu'il est extrêmement probable que la grande fermentation religieuse du VIIe et du VIe siècle agit aussi sur Éleusis, en modifia, en transforma le culte et les croyances. Dans l'hymne homérique, Déméter enseigne aux Éleusiniens les saintes cérémonies qui assurent aux initiés le bonheur après la mort; que la culture du blé soit un bienfait de la même déesse, cela n'y est pas dit expressément; l'agriculture existe depuis longtemps, elle est antérieure à l'institution des Mystères. On dirait que le poète ne s'attache qu'aux éléments nouveaux de la religion éleusinienne, en laissant de côté les anciens éléments, qui frappent moins son esprit. Pour ce qui est du mythe raconté dans cet hymne, on ne lui connaît pas, que je sache, d'analogue en Égypte, mais il ressemble singulièrement à un mythe chaldéen. Quand Istar est descendue aux Enfers pour chercher Adonis, la vie dépérit sur la terre, parce que la déesse de l'amour a disparu; le dieu du ciel s'en émeut, et, grâce à son intervention, Istar est ramenée à la lumière. Quand la fille de Déméter est enlevée par Hadès, celle-ci frappe la terre de stérilité, et le genre humain eût péri, si Perséphone n'avait pas été rendue à sa mère sur l'ordre de Zeus. Est-ce à dire que le mythe grec soit d'origine babylonienne? Nous

[1] *Æneas Tacticus* est le seul auteur qui parle des Thesmophoria d'Éleusis : il raconte en effet, au ch. VIII, que les Mégariens tentèrent un jour d'enlever les femmes qui y célébraient cette fête. Mais cette anecdote est autrement racontée par Plutarque, *Solon*, VIII, et Polyen, *Stratég.*, I, 20, 2 : D'après leur version, les Mégariens partirent de Salamis pour le cap Kolias, près d'Halimonte, où les Thesmophoria sont attestés par de nombreux témoignages.

sommes loin de le penser. Mais il se peut que le mythe babylonien ait fourni un motif au récit du poète grec. Il en est des mythes comme des contes populaires : ils présentent un peu partout un certain nombre de traits communs, internationaux, qui se sont répandus on ne sait par quelle voie, comme des semences transportées par le vent ou dans le bagage des voyageurs.

Après avoir signalé une ressemblance qui nous semble intéressante, mais qui ne porte pas sur le fond du culte d'Éleusis, revenons au mémoire de M. Foucart, et voyons si la seconde phase de ce culte trahit l'influence de l'Égypte. Pour résoudre cette question, il importe d'étudier la nature de ces fameux Mystères, d'en pénétrer, si cela est possible, le secret. C'est ce que M. Foucart essaye de faire dans quelques chapitres, qui sont, à notre sens, la partie la plus solide de son travail. Les Mystères comprenaient des spectacles dramatiques (*τὰ δρώμενα*), l'exhibition d'objets sacrés (*τὰ δεικνύμενα*), les paroles prononcées par le hiérophante (*τὰ λεγόμενα*). Le spectacle reproduisait les aventures de Perséphone et de Déméter, en mêlant à la tradition connue certains personnages et certains incidents qu'il était interdit de révéler aux profanes. On représentait aussi le mariage de Zeus et de Déméter, et l'on montrait solennellement aux initiés l'enfant de cette union du ciel avec la terre, un épi de blé. On montrait aussi divers objets sacrés, religieusement conservés et entretenus par un serviteur spécial, et parmi lesquels les images des dieux, éclairées par une lumière éclatante, tenaient sans doute une grande place. Si ces spectacles faisaient une profonde impression sur l'esprit des fidèles, suffisaient-ils pour leur donner la ferme espérance d'une existence heureuse dans l'autre monde? M. Foucart pense avec raison qu'il fallait quelque chose de plus et que les paroles prononcées par le hiérophante, sans donner un enseignement proprement dit, sans développer une doctrine, devaient cependant contenir une promesse formelle du sort réservé aux initiés. Sur ce point M. Foucart s'est rencontré avec M. Rohde; mais, tandis que ce dernier se contente de cette affirmation générale, M. Foucart s'efforce de pénétrer plus avant, de deviner et de préciser.

Nous savons que les initiés n'étaient pas simples spectateurs, mais qu'ils prenaient une certaine part à quelques-unes des scènes déroulées sous leurs yeux. Les anciens nous parlent de courses dans les ténèbres, de terreurs, de frissons, auxquels succédaient une lumière merveilleuse, de riantes prairies, l'apparition de divinités augustes. Dans les *Grenouilles* d'Aristophane, on voit le chœur des initiés danser sur des prés fleuris, éclairés par un soleil qui ne luit que pour eux. Avant d'arriver au séjour

des bienheureux, les personnages de la comédie passent par des lieux effrayants, peuplés de serpents, de bêtes féroces, de toutes sortes de monstres. Ces scènes ne reproduisent pas ce qui se voyait à Éleusis (une pareille profanation n'eût pas été tolérée sur le théâtre d'Athènes), mais elles y font allusion. Dans un drame d'Euripide, Hèraklès dit qu'il a pu descendre aux Enfers et combattre avec succès le chien infernal parce qu'il avait été initié à Éleusis[1]. Telle était, d'autres témoignages[2] le confirment, la vertu qu'Éleusis attribuait à son initiation. En combinant ces diverses données, M. Foucart arrive à former une conjecture extrêmement plausible : « Pendant que les initiés erraient dans l'obscurité, à mesure que se déroulaient devant eux des tableaux effrayants, le hiérophante leur indiquait la route à suivre, les dangers à éviter, les noms véritables des divinités amies et ennemies, les paroles à prononcer pour avoir accès dans telle ou telle partie. » Ces paroles étaient le sésame qui ouvrait les champs élyséens et constituaient le secret qu'on ne pouvait divulguer sans impiété (*τὰ ἀπόρρητα*).

Les Mystères orphiques différaient des Mystères d'Éleusis sur beaucoup de points importants, mais, en somme, ils donnaient les mêmes espérances, faisaient les mêmes promesses. Voilà ce qui justifie le rapprochement dont M. Foucart se sert à l'appui de sa conjecture. Il invoque les vers orphiques cités dans notre premier article, et notamment ceux que nous n'y avons mentionnés qu'en passant, afin de les réserver pour cet endroit. Ils forment la plus longue et la plus remarquable des inscriptions sur feuilles d'or[3] :

« Dans la demeure d'Hadès, tu trouveras à gauche une source et près d'elle un cyprès blanc; garde-toi des eaux de cette source, ne fût-ce que pour en approcher. Tu en trouveras une autre, aux eaux fraîches et vives[4] qui proviennent du lac de Mémoire. Des gardiens se tiennent devant. Dis : « Je suis enfant de la terre et du ciel étoilé, mais moi (c'est-« à-dire l'âme détachée du corps[5]) je suis d'origine céleste : vous le savez « vous-mêmes. Or je suis sèche, la soif me fait périr; donnez-moi vite de « l'eau fraîche qui coule du lac de Mémoire. » Et ils te donneront à boire de la source divine; et alors tu régneras avec les autres Héros. »

(1) Euripide, *Hèraklès*, 613 : *Τὰ μυστῶν δ' ὄργι' εὐτύχησ' ἰδών.*

(2) [Platon] *Axiochos*, 13. Diodore, IV, 25.

(3) *Inscr. gr. Siciliae et Italiae*. Éd. Kaibel. N° 638.

(4) M. Dieterich fait observer que l'épithète *ψυχρόν*, ainsi que les verbes *ἀναψύχειν* et *εὐψυχεῖν*, qui reviennent souvent dans les inscriptions funéraires, fait allusion à *ψυχή* et rappelle ainsi l'idée de vie.

(5) Voir *Journal des Savants*, cahier d'avril 1895, p. 220.

Εὑρήσεις δ' Ἀΐδαο δόμων ἐπ' ἀρισ7ερὰ κρήνην,
Πὰρ δ' αὐτῇ λευκὴν ἑσ7ηκυῖαν κυπάρισσον·
Ταύτης τῆς κρήνης μηδὲ σχεδὸν ἐμπελάσειας.
Εὑρήσεις δ' ἑτέραν, τῆς Μνημοσύνης ἀπὸ λίμνης
Ψυχρὸν ὕδωρ προρέον· φύλακες δ' ἐπίπροσθεν ἔασιν.
Εἰπεῖν· « Γῆς παῖς εἰμι καὶ οὐρανοῦ ἀσ7ερόεντος,
Αὐτὰρ ἐμοὶ γένος οὐράνιον· τόδε δ' ἴσ7ε καὶ αὐτοί.
Δίψῃ δ' εἰμ(ί) αὔη καὶ ἀπόλλυμαι, ἀλλὰ δότ' αἶψα
Ψυχρὸν ὕδωρ προρέον τῆς Μνημοσύνης ἀπὸ λίμνης. »
Καὐτοί σοι δώσουσι πιεῖν θείης ἀπὸ κρήνης.
Καὶ τότ' ἔπειτ' ἄλλοισι μεθ' ἡρώεσσιν ἀνάξεις.

Loin de la Grande-Grèce, à Éleutherna, en Crète, M. Joubin a découvert dans un tombeau une inscription semblable, mais plus courte et très fautive [1]. C'est encore la source à droite, ce sont les mêmes paroles grâce auxquelles le défunt obtiendra de s'y abreuver et d'entrer dans la demeure des élus. L'itinéraire à suivre sous terre et les formules à prononcer se trouvaient sans doute exposés au long dans un poème que l'initié avait lu assidûment et dont il emportait des extraits dans la tombe pour lui servir de guide après la mort. M. Foucart estime qu'Éleusis donnait le même enseignement, un fil conducteur à travers les périls des Enfers, mais qu'elle le donnait d'une autre façon. Là « on mettait la leçon en action, comme on le faisait pour les légendes de la Déesse. Au lieu de décrire le monde souterrain, on le laissait voir à l'initié et on lui montrait le chemin; au lieu de lire dans un livre les paroles mystérieuses qui domptaient les ennemis et ouvraient les portes de la demeure bienheureuse, il les entendait de la bouche même du hiérophante. »

Il va sans dire qu'aucune des doctrines essentiellement orphiques, l'origine céleste de l'âme, sa chute, ses migrations à travers toutes sortes de corps, n'était enseignée à Éleusis : on sait par un passage célèbre d'Aristote qu'on n'y donnait pas d'enseignement proprement dit. Mais que là aussi la révélation des choses d'au delà, le fil conducteur vers le séjour bienheureux, les formules magiques qui en ouvraient l'accès, constituaient le privilège des initiés, le grand secret à garder religieusement, voilà ce qui semble ressortir du rapprochement de toutes les données et ce que M. Foucart établit avec le degré d'évidence auquel il nous est donné d'atteindre dans une matière essentiellement mystérieuse.

Une autre question concerne l'origine de la seconde phase du culte

[1] Voir *Bulletin de correspondance hellénique*, 1893, p. 177. Les fautes n'altèrent pas seulement le mètre, mais aussi la suite et la répartition du dialogue.

d'Éleusis. Doit-on l'expliquer par une influence de l'Égypte, ou y voir un développement naturel de la religion hellénique de Déméter? L'Égyptien voulait que sa momie emportât avec elle le Livre des morts ou un extrait de ce livre; là étaient consignées les étapes du long et dangereux voyage d'outre-tombe, le chemin à suivre, les formules à prononcer pour conjurer les puissances ennemies et s'assurer le secours des divinités amies. De même, l'adepte des Mystères orphiques faisait enterrer avec lui le *vade mecum* qu'on vient de voir, les extraits de ce poème, qui était un Livre des morts hellénique. La ressemblance générale est frappante; n'allons pas au delà. Ces vers étaient gravés sur des lamelles d'or. Était-ce parce que les Égyptiens regardaient l'or comme le plus puissant des métaux? Nous croirons plutôt que c'était tout simplement afin de préserver les tablettes de l'oxydation, et nous le croirons d'autant plus qu'à notre connaissance les Égyptiens se servaient pour le même usage non de l'or, mais du papyrus. L'âme des documents orphiques se dit altérée. Est-il sûr que la soif fût le tourment le plus redouté de l'âme du mort égyptien? Cela est possible, mais la formule *Δοίη σοι Ὄσιρας τὸ ψυχρὸν ὕδωρ* ne le prouve pas. Dans les épitaphes des derniers siècles du paganisme, Osiris a pris la place d'Hadès et de Dionysos. En Grèce les morts ont eu soif de libations dès la plus haute antiquité, et d'un autre côté il n'est question, ce semble, dans les documents égyptiens, d'aucune source de vie, où les âmes demandent à se rafraîchir. Mais nous n'avons pas besoin de petites ressemblances de détail, les ressemblances générales suffisent pour admettre que les sectes orphiques et pythagoriciennes aient beaucoup emprunté à l'Égypte. L'influence de l'Égypte sur Éleusis est plus problématique. Cependant la transformation de la religion d'Éleusis coïncide avec l'époque où l'Égypte s'ouvre aux Hellènes; les promesses du bonheur dans la vie future s'introduisent dans les Mystères d'Éleusis au moment même où des doctrines semblables sont recueillies en Égypte et répandues dans l'Attique. Nous n'avons osé suivre M. Foucart dans ses conjectures sur l'origine égyptienne du culte préhistorique de Déméter éleusinienne; mais une influence directe ou indirecte vers la fin du VIIe siècle avant notre ère semble assez vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le grand mérite et l'importance capitale des recherches de notre savant épigraphiste, c'est d'avoir soulevé un coin du voile qui couvrait les *ἀπόρρητα* d'Éleusis.

L'absence de doctrine explique qu'Éleusis ait eu moins d'action que l'Orphisme sur les systèmes philosophiques. Empédocle surtout et Platon sont imprégnés de conceptions orphiques au point que leurs écrits peuvent servir à compléter ce que nous savons d'ailleurs de ces der-

nières. Empédocle allie, par un compromis étrange, le raisonnement à la spéculation théologique, il est à la fois un homme de science et une figure sacerdotale, un prophète, qui reproduit les Pythagore et les Épiménide en plein ve siècle. Son âme est une exilée qui aspire à la patrie céleste. Une nécessité inéluctable bannit du séjour des dieux quiconque a commis un meurtre et s'est repu du sang de sa victime[1], ou a prêté un faux serment. Entraîné par le délire de la haine, Empédocle s'est jadis rendu coupable d'un tel méfait, et il expie ce *παλαιὸν πένθος*, comme dit Pindare, par un exil de trois myriades d'années[2] dans ce monde de misère (*ἄτης λειμών*). Là, jouet des éléments qui se le renvoyaient avec horreur, il a passé par toutes les existences, a été tour à tour homme et femme, poisson et oiseau, et arbre. Pareil est le sort de tous les humains, génies déchus par leur propre faute. Empédocle leur prêche de se sanctifier par des lustrations, de s'abstenir surtout de nourriture animale, crainte de dévorer leurs plus proches parents, de s'abstenir également de fèves et de feuilles de laurier. Comme il étendait la migration des âmes jusqu'aux plantes, il aurait dû, pour être conséquent avec lui-même, interdire aussi toute nourriture végétale. Mais c'était condamner les hommes à mourir de faim. Il se borne à interdire les plantes les plus nobles; en effet, il déclarait quelque part que, pour les âmes incorporées en des végétaux, le plus beau lot était de devenir laurier. Ajoutons un précepte moins superstitieux, s'abstenir du mal (*νηστεῦσαι κακότητος*). C'est ainsi qu'on peut s'élever enfin au sommet des existences terrestres, occupé par les devins, les poètes, les médecins et les chefs de peuple. De là, il n'y a qu'un seul degré à franchir pour renaître dieu, exempt des misères humaines, de vieillesse et de mort. On sait qu'Empédocle était à la fois devin, poète, médecin et chef de peuple; il pouvait donc, de son vivant, se proclamer dieu immortel (*θεὸς ἄμβροτος, οὐκέτι θνητός*). Pour Pindare, les candidats à la dignité de héros bienheureux, c'étaient les rois, les athlètes et les hommes distingués par la sagesse (*σοφίᾳ*), c'est-à-dire les poètes, peut-être aussi les

[1] Que des crimes de la sorte se commettent entre êtres divins, cela est étrange pour nous. Aussi Plutarque (*De esu carnium*, I, vers la fin) prétend-il qu'Empédocle s'exprime allégoriquement.

[2] *Τρίς μιν μυρίας ὥρας ἀπὸ μακάρων ἀλαλῆσθαι.* M. Dieterich entend « trente mille saisons », c'est-à-dire dix mille ans, d'après l'ancienne division de l'année. Il se donne trop de peine pour accorder Empédocle avec Platon. Nous nous en tenons, avec M. Rohde, à l'interprétation la plus naturelle. Ces grands nombres n'ont rien de rigoureux. Le supplice de Prométhée durera *μυριετῆ χρόνον* d'après la tragédie conservée; dans une autre, Eschyle le portait à *τρεῖς μυριάδας*.

penseurs. Platon, ayant moins d'estime pour le délire divin, qui ne sait ce qu'il dit, met les devins et les poètes beaucoup plus bas dans son échelle de l'excellence humaine : il leur assigne le cinquième et le sixième rang, et ne place au-dessous d'eux que les artisans, les sophistes et les tyrans[1].

Ces rêveries s'accordent mal avec la méthode toute scientifique de la cosmogonie du même Empédocle: son monde se forme et se développe d'après des lois physiques qui lui sont immanentes. Des conceptions de nature aussi différente ne peuvent être conciliées; cependant M. Rohde a montré, avec beaucoup de pénétration, comment elles pouvaient se loger dans le même esprit et y faire assez bon ménage. Chez Platon, la théologie et la philosophie sont beaucoup mieux fondues ensemble. Platon s'est plu à redire à sa façon, c'est-à-dire en poète, les mythes des théologiens orphiques; mais il les donne pour des mythes, non pour des vérités démontrées. Il en retient cependant, il en affirme les doctrines fondamentales. L'âme est, pour lui aussi, d'essence éternelle, divine; déchue par sa faute, emprisonnée dans un corps mortel, elle sera, après cette vie terrestre, punie ou récompensée, puis obligée de s'unir à d'autres corps, soit d'homme, soit d'animaux, mais capable de s'affranchir du cycle fatal, de se racheter par son effort. Quoiqu'il raisonne ces idées, le disciple de Socrate ne les avait pas trouvées par le raisonnement; il les avait reçues et acceptées, parce qu'elles satisfaisaient son esprit, répondaient à un besoin de son âme. Ensuite il essaya de les démontrer au moyen de sa dialectique, de les faire tenir dans un système puissamment combiné, mais forcément hypothétique. L'emprunt est plus d'une fois avoué par le maître, et il se marque même extérieurement par la terminologie qu'il affecte. Philosopher, c'est s'épurer, se sanctifier, la philosophie est une initiation (*τελετή*), qui a ses degrés, et le plus haut degré s'appelle *ἐποπτεία*. Il est vrai que Socrate s'était déjà servi du premier de ces termes; dans le *Banquet* de Xénophon[2], le riche et vaniteux Callias, rencontrant Socrate entouré de quelques disciples, dit avec une douce moquerie qu'il serait heureux d'avoir parmi ses convives des hommes qui ont purifié leur âme. Mais ce terme, d'un usage assez général, ne prend une couleur religieuse que s'il se trouve rapproché d'autres locutions plus spéciales.

En parlant la langue des théologiens, Platon se plaît à indiquer une provenance et une analogie; dans sa bouche les mêmes mots prennent

[1] Platon, *Phèdre*, p. 248 D, E. — [2] Xénophon, *Banquet*, I, 4 : *Εἰ ἀνδράσιν ἐκκεκαθαρμένοις τὰς ψυχὰς ὥσπερ ὑμῖν ὁ ἀνδρὼν κεκοσμημένος εἴη.*

un sens différent, transfiguré, ne sont plus que des métaphores qui laissent entendre quelque chose de plus haut. La purification ne s'opère plus par certains actes rituels, elle consiste à s'affranchir de la sensualité, à se concentrer dans la vie de la pensée. L'époptie, c'est la vision du monde idéal, le spectacle des vérités lumineuses. L'âme peut s'élever à cette hauteur, parce que jadis elle a déjà contemplé les Idées pures dans le monde supracéleste. Mais elle n'eut pas la force de se maintenir dans ces régions sublimes, et cette faiblesse intellectuelle, l'appétit d'une nourriture plus grossière, amena sa chute. Oublieuse de sa première existence et du spectacle dont elle jouissait alors, elle en garda cependant un souvenir latent, qui peut se réveiller, se nourrir et grandir. Dans les tablettes orphiques, l'âme buvait à la source de Mémoire avant d'être reçue parmi les bienheureux. Le philosophe platonicien boit à la même source, il apprend en se souvenant : on sait comment la théorie de la connaissance est rattachée au dogme de la préexistence. A force de s'éclairer ainsi en ravivant les souvenirs de jadis, l'âme se détache des sens, de la matière, elle se sépare du corps, ce qui revient à dire qu'elle meurt autant que cela est possible dès maintenant. La récompense de cet effort en est une conséquence naturelle, est inhérente à l'effort même; l'âme du philosophe s'est elle-même délivrée de sa prison terrestre.

Ce système ne va pas sans plusieurs difficultés. Il en est une qui n'a pas échappé à l'auteur du système, puisqu'il a senti le besoin d'y remédier. Mais en cherchant à éviter un inconvénient, il lui arriva de tomber dans un autre. D'abord, quand il écrivait le *Phèdre*, il avait expliqué la chute par la rébellion des passions généreuses et sensuelles contre la partie pensante de l'âme, l'impuissance du cocher à contenir les deux coursiers. Plus tard il comprit que l'immortalité, ainsi que le privilège de contempler les essences éternelles, ne pouvait appartenir qu'à la raison, au *νοῦς*. Or la raison pure ne saurait avoir de défaillance; aussi son entrée dans un corps mortel est-elle expliquée dans le *Timée* par la volonté du Créateur. Alors seulement l'association des deux parties inférieures de l'âme avec la raison peut amener sa chute et ses dégradations successives. Ce qui subsiste à jamais, c'est la raison seule. Mais la raison n'a rien d'individuel, et l'on a peine à comprendre ce que devient, dans ce nouveau système, l'immortalité personnelle, si chère à Platon et si hautement affirmée par lui. On a fait au système cette objection, qui semble très forte, mais qui ne s'est peut-être pas présentée à l'esprit du maître, et qui ne l'a pas empêché de rester jusqu'à ce jour le chef de l'école spiritualiste.

Les mythes de Platon nous ramènent à l'Orphisme. Il ne les a certainement pas inventés. Les peintures qu'il fait de l'au delà, dans quatre dialogues[1] écrits à d'assez longs intervalles, s'accordent si bien pour tous les traits importants qu'on doit supposer (M. Dieterich en fait l'observation) qu'elles sont empruntées aux théologiens. Cependant on ne peut douter non plus qu'il n'y ait mis son cachet, que, en poète qu'il était, il n'ait modifié plus d'un trait et n'en ait ajouté de nouveaux. Essayons, après M. Dieterich, de faire la part du poète philosophe et des poèmes orphiques. On lit dans le *Gorgias* qu'après la mort l'âme nue, dépouillée du corps, se présente devant des juges également débarrassés de l'enveloppe corporelle, et voilà ce qui assure l'infaillibilité des jugements : aucune souillure, aucune difformation vicieuse ne peut se dissimuler. Il n'en a pas toujours été ainsi : autrefois, les hommes, encore vivants, paraissaient devant des juges vivants. Mais on s'aperçut que le vêtement du corps cachait les vices des uns et obscurcissait la vue des autres; aussi Zeus y mit-il bon ordre. Voilà bien la méthode des mythes populaires : pour bien faire ressortir une idée, nous opposons la tournure négative à la tournure positive; le mythe met cette opposition en récit. Cependant il semble appartenir au philosophe d'insister ainsi sur la nudité des âmes, et nous sommes disposé à croire que Platon sut, en cette circonstance, plier son esprit aux procédés de l'imagination populaire. Pour ce qui est des noms des trois juges, point de doute : ils viennent de la tradition. Il convient toutefois de remarquer que les tablettes orphiques, ainsi qu'un thrène de Pindare, présentent Perséphone comme l'arbitre suprême du sort des défunts. Ce rôle est attribué à Hadès par Eschyle ou plutôt par la tradition à laquelle le poète s'est conformé, il nous le dit lui-même[2], et probablement aussi par Pindare dans sa IIe Olympique, quoiqu'il s'abstienne de nommer le juge implacable[3]. Mais le désaccord n'est qu'apparent. Dans le passage du *Gorgias* où sont nommés Minos, Rhadamante et Éaque, on voit Pluton veiller à la justice de leurs arrêts. Les trois juges étaient subordonnés aux grandes divinités qui président le tribunal. Pindare appelle Rhadamante leur parèdre[4]. Telle est la doctrine des théologiens. Celle de Platon n'en diffère que par une nuance. Sans contester l'existence des dieux de la religion

(1) L'essentiel se trouve aussi dans le résumé, *Lois*, p. 904.

(2) Eschyle, *Euménides*, 273 : *Μέγας γὰρ Ἅιδης ἐσΊιν εὔθυνος βροτῶν ἔνερθε χθονός*. — *Suppliantes*, 230 : *Κἀκεῖ δικάζει τἀμπλακήμαθ', ὡς λόγος, Ζεὺς ἄλλος ἐν καμοῦσιν ὑσΊάτας δίκας.*

(3) Pindare, *Ol.* II, 59 : *Ἀλιτρὰ κατὰ γᾶς δικάζει τις ἐχθρᾷ λόγον φράσαις ἀνάγκᾳ.*

(4) *Ol.* II, 75-76.

populaire, il les laisse dans l'ombre; il montre en pleine lumière Zeus, le dieu souverain, les trois déesses du destin et leurs images plus abstraites, plus philosophiques, Ananké et Adrastée.

Au carrefour où siègent les juges, la route par laquelle les âmes sont venues se bifurque[1] : les justes sont envoyés à droite, les injustes à gauche. Platon adopte ce symbolisme traditionnel; mais, pour lui, la route de droite mène en haut, celle de gauche en bas. C'est que sa science n'admet pas de soleil souterrain; il place donc le séjour des bons au-dessus du nôtre, dans un air plus pur, un jour plus brillant. Cependant il y a des degrés dans la vertu comme dans le vice, degrés auxquels répond la gradation des récompenses et des peines. Des marques servent à indiquer ces degrés; elles sont attachées aux bons par devant, aux méchants sur le dos. Rien de plus populaire que ce symbolisme. Quant aux peines, elles finiront pour les uns et dureront éternellement pour les autres; les premières doivent purifier, amender ceux qui les subissent; les secondes, méritées par des fautes irrémissibles, servent d'exemples effrayants. Cette distinction, qui répond au purgatoire et à l'enfer, n'est pas de l'invention de Platon. On se souvient d'Ixion, dont le châtiment et les paroles donnent, d'après Pindare[2], une leçon aux mortels. Ce qui appartient plus particulièrement à Platon, c'est que les criminels incurables se recrutent surtout parmi les tyrans, les puissants, les heureux de ce monde. Lui aussi est d'avis qu'un riche entre difficilement en paradis. Aux catégories de damnés répondent les catégories d'élus, distinction qui doit remonter aussi à quelque poème orphique, puisqu'elle se retrouve chez Pindare et qu'elle tient à la doctrine de la migration des âmes. On a vu dans Pindare des hommes jugés dignes de la félicité suprême passer de l'Élysée souterrain aux îles Fortunées; c'étaient les héros, les rois illustres, les athlètes, les grands poètes. Platon réserve la félicité finale aux âmes purifiées et éclairées par la philosophie, et comme ses élus du premier degré vivent dans un séjour qui répond aux îles Fortunées, il fait monter les plus parfaits aux régions supracélestes.

La splendeur de ces lieux est telle que l'imagination est impuissante à la concevoir, le philosophe l'avoue, et il s'abstient de la décrire, ou bien, quand il ose aborder ce sujet, il dit ce que la béatitude suprême n'est pas, plutôt que ce qu'elle est. En revanche, les supplices et les lieux de supplice offraient une facile et ample matière à la description;

[1] Tel est le sens de τρίοδος, *Gorg.*, p. 424 A. M. Dieterich (p. 120) s'y est trompé. — [2] *Pyth.* II, 24.

la tradition poétique en fournissait les traits principaux. Les fleuves des Enfers sont déjà dans l'Odyssée. Les noms de Cocyte, de Styx, et aussi, suivant l'étymologie la plus usuelle, celui d'Achéron, sont transparents; ils peignent la tristesse et l'horreur de ces lieux. Le Pyriphlégéthon paraît énigmatique à nos savants. M. Rohde demande s'il faut l'expliquer par l'usage de brûler les morts. M. Dieterich soupçonne qu'il se trouvait d'abord dans la région lumineuse où la terre confine au ciel et qu'il fut abusivement transporté dans les Enfers. Ces savants se donnent vraiment trop de peine pour expliquer une fiction dont l'origine est si facile à trouver et a déjà été indiquée par les anciens. Les hommes ont jugé, et avec raison, de ce qui se cache dans les profondeurs de la terre, par ce qu'en révèlent les éruptions volcaniques, et les torrents de lave ardente ont fait naturellement supposer le fleuve igné des Enfers. Il en faut dire autant des fleuves de boue. Sans doute, la doctrine des Mystères plongeait les profanes dans la bourbe (*βόρβορος*) pour les opposer aux dévots purifiés par l'initiation; mais la fiction du *βόρβορος* n'est pas née de là; elle vient de l'observation d'un phénomène volcanique. Le Pyriphlégéthon a suggéré l'idée de ces hommes de feu, vrais diables d'enfer, qui figurent chez Platon comme bourreaux des damnés. Platon ne les a certainement pas inventés. Lui viennent-ils directement de l'Orient? Il en parle dans l'Apocalypse d'Er le Pamphylien. Cependant les Grecs, qui ont su peupler les monts, les bois, les eaux, d'êtres qui s'harmonisent avec la nature des lieux, ne semblent pas incapables d'avoir donné aux régions ignées les habitants fantastiques qui leur conviennent.

Entre les damnés et les élus, il y a les âmes moyennes, qui expient leurs fautes et sont récompensées du bien qu'elles ont fait, dans un lieu qui leur est réservé. Ici encore, on peut croire que Platon ne fait que suivre une tradition, et voici pourquoi. Dans le mythe de la *République*, Platon ne daigne pas s'arrêter sur le sort des enfants morts en bas âge; il nous apprend cependant que le revenant qu'il met en scène n'avait pas négligé ce point secondaire. Cela veut dire que les théologiens en avaient parlé. On voit par là qu'ils étaient dès lors entrés en beaucoup de détails, et l'on doit supposer que leur attention s'était portée sur la classe la plus nombreuse des humains, ceux qui ne sont ni tout à fait vertueux ni tout à fait vicieux.

Après mille ans révolus, toutes les âmes, sauf celles qui sont entrées dans la félicité définitive du séjour supracéleste, doivent rentrer en des corps. Seuls, les plus grands criminels sont retenus au Tartare; ils s'apprêtent à le quitter comme les autres, mais, au moment d'en franchir le seuil, un tonnerre souterrain les arrête; c'est ainsi qu'ils sont avertis

que leur supplice n'aura pas de fin. L'honneur de cette fiction saisissante revient-il à Platon? On peut en douter. Nous savons en effet par Aristote[1] que les Pythagoriciens prétendaient déjà que les criminels dans le Tartare étaient effrayés par le tonnerre. Pour les autres, une nouvelle période millénaire va s'ouvrir. Le lieu de la scène, la vue des corps célestes, l'harmonie des sphères, les déesses du Destin qui président, la proclamation du héraut, tout est d'une grandeur solennelle. Les âmes choisissent elles-mêmes leur corps et leur condition; le sort ne décide que de l'ordre suivant lequel elles sont appelées, et les dernières trouvent encore un assez grand nombre de lots variés pour que le héraut puisse déclarer avec vérité : « Le choix est libre, n'accusez pas Dieu. » *Αἰτία ἑλομένου· θεὸς ἀναίτιος.* C'est une façon ingénieuse de sauver la justice de Dieu. Un vers de Pindare implique-t-il que cette fiction était déjà connue du temps de ce poète? Cela n'est pas évident[2]. Platon pourrait l'avoir empruntée aux institutions d'Athènes où certains magistrats étaient nommés au moyen d'une combinaison ingénieuse du sort et du choix. Cependant le même procédé, que nous venons de rapporter d'après la *République*, est déjà brièvement indiqué, comme une chose connue, dans le *Phèdre*, dialogue écrit assez longtemps avant la *République*. Ce fait semble trancher la question. Pour ce point encore, Platon a suivi les théologiens. Mais les exemples qu'il donne pour montrer comment les âmes choisissent chacune suivant son expérience et ses lumières, lui appartiennent certainement. Le divin Platon s'amuse et amuse ses lecteurs. Ajax n'a pas oublié l'ingratitude des hommes, il ne veut pas vivre avec eux et préfère devenir un lion. Thersite s'accommode du corps d'un singe. Ulysse, qui se souvient de tous les labeurs et de tous les dangers où l'entraîna son ambition, préfère la condition obscure d'un simple particulier. Platon s'est souvenu en cette circonstance de certains vers qu'Ulysse prononçait dans le Prologue du *Philoctète* d'Euripide[3]. Le philosophe aime à se délasser ainsi du sérieux de la grande scène qu'il vient de décrire.

Avant de s'unir de nouveau à un corps, les âmes sont envoyées dans la plaine de l'Oubli (*Λήθης πεδίον*) et obligées de boire au fleuve Amélès, dont les eaux fuient et s'écoulent sans qu'aucun vase puisse les retenir.

[1] Aristote, *Anal. post.*, II, 11, p. 94^b, 32. Nous devons le rapprochement à Dieterich.

[2] C'est ainsi que Dieterich (p. 112) explique, avec Lübbert, les mots : *θανόντων ἀπάλαμνοι φρένες ἐνθάδ' αὐτίκα ποινὰς ἔτισαν*, Pindare, *Ol.* II, 57. Mais la tournure plus explicite *ἀπὸ πάμπαν ἀδίκων ἔχειν ψυχάν*, *ib.*, 69, ne se prête guère à cette interprétation.

[3] Dion Chrysostome, LIX, 1, et Euripide, *Philoctète*, fr. 787 Nauck.

Rien n'est plus connu que le mythe d'après lequel les profanes sont condamnés, dans les Enfers, à verser sans cesse de l'eau en des tonneaux percés qui ne se remplissent jamais. On explique ce mythe par un jeu de mots : le labeur toujours imparfait, *πόνος ἀτέλεστος*, est imposé aux *ἀτέλεστοι*, qui ne sont pas arrivés à la perfection des initiés. Ne pourrait-on pas y voir l'image de l'infirmité d'un esprit incapable de conserver aucun souvenir? L'image est parallèle à celle dont se sert Platon : que l'eau ait la propriété de fuir à travers tous les vases, ou que l'état des vases produise cet effet, le symbole est essentiellement le même. La mémoire est le privilège de l'initié : on l'a vu, dans les tablettes orphiques, boire à la source de Mémoire; l'oubli est la punition des profanes et des criminels. Dans un fragment récemment découvert de la *Bibliothèque* d'Apollodore[1], le rocher auquel sont attachés Thésée et Pirithoos est appelé siège de l'Oubli, *Λήθης θρόνος*, ce qui explique (M. Dieterich en fait la remarque) les vers d'Horace[2] :

> Nec Lethæa valet Theseus abrumpere caro
> Vincula Pirithoo.

Pour revenir à Platon, il rattache le mythe qu'il emprunte à sa doctrine de la réminiscence. Les âmes avisées, dit-il, ne boivent pas immodérément : elles auront moins de peine à se souvenir de ce qu'elles avaient vu dans une autre vie et à se perfectionner par la science.

Ces dernières jouissent d'un privilège légitime. La foule des âmes déchues est, après dix périodes millénaires, délivrée du cycle des renaissances, des migrations et des peines, et revient alors à la patrie céleste. Les philosophes, éprouvés dans trois incarnations successives, n'attendent pas l'accomplissement du grand cycle cosmique; ils retournent au ciel après trois périodes révolues. Pindare promettait la félicité définitive à ceux qui trois fois dans l'une et l'autre existence s'étaient préservés du mal. Cet accord démontre que Platon s'est inspiré jusqu'au bout de traditions théologiques. Nous n'essayerons cependant pas de réunir toutes ces données en un corps de doctrine ou en un ensemble de mythes. Il existait plus d'un poème, plus d'un livre orphique, et le fonds commun des doctrines et des images n'excluait pas de nombreuses variations de détail.

Henri WEIL.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] *Apollodori epitome Vaticana*, VI, 3, p. 58 Wagner. — [2] *Odes*, IV, 7, 27.

THOMÆ CANTIPRATENSIS BONUM UNIVERSALE DE APIBUS QUID ILLUSTRANDIS SÆCULI DECIMI TERTII MORIBUS CONFERAT. Thesim proponebat Élie Berger. Paris, 1895, 71 p. in-8°.

Thomas, surnommé « de Cantimpré », d'abord chanoine régulier, puis frère Prêcheur, mourut, suivant Échard et M. Élie Berger, entre les années 1270 et 1272, après avoir beaucoup voyagé, beaucoup confessé, beaucoup écrit. Il ne paraît pas avoir, quoique Prêcheur, souvent prêché. On était, dans son ordre, assez libre. Si l'on n'y tolérait pas l'oisiveté, l'on n'y contrariait pas les inclinations naturelles. M. Berger fait usage d'un terme impropre lorsqu'il appelle les Prêcheurs et les Mineurs des « moines » (p. 8). Les couvents de ces religieux n'étaient pas des cloîtres; on en sortait, on y rentrait à toute heure du jour, les portes constamment ouvertes. Le moine est un solitaire qui, dans sa cellule, dans sa prison, vit pour lui-même, n'ayant aucun souci du monde qu'il a fui; le religieux mendiant est, au contraire, un apôtre, qui, toujours en course sur les grands chemins, a pour devoir principal de catéchiser le monde et s'en acquitte le mieux qu'il peut. Il est probable que Thomas se jugea plus propre à faire des livres que des sermons. Il écrivit d'abord la vie du bienheureux Jean, abbé de Cantimpré, puis celles des bienheureuses Christine, Lutgarde, Marguerite d'Ypres, une compilation *De natura rerum*, enfin le plus connu, disons mieux le seul connu de ses livres, son *Bonum universale de Apibus*, dont on a conservé de nombreux manuscrits et dont M. Berger compte sept éditions. Il a même été plusieurs fois traduit en français. Ce n'est pas à dire que cet écrit soit d'un grand mérite. Mais il y a beaucoup d'anecdotes, dans lesquelles l'auteur fait jouer des rôles très divers à des contemporains qu'il nomme, ou dont aisément on devine les noms. Cela rend cet écrit intéressant, même aux historiens. Mais ils le lisent avec méfiance. Un des éditeurs, Colvener, le compare à celui que nous a laissé Césaire d'Heisterbach. En effet, les deux livres se ressemblent; il n'y a pas moins de contes bleus dans l'un que dans l'autre.

« J'ai une démangeaison naturelle, dit Scapin, à faire part des contes que je sais. » Thomas eut cela de commun avec l'illustre valet. Ayant recueilli, dans tous les lieux qu'il a visités, une foule de récits, de propos, soit édifiants, soit scandaleux, il a pris plaisir à nous en faire part. Mais non pas, comme Scapin, avec une malice enjouée. Il n'a pas d'enjouement. C'est un narrateur dont le ton est plein d'âpreté. Jamais il ne

rit des gens qu'il prend à partie comme indévots ou malhonnêtes; mais, après les avoir considérés d'un œil sec et dur, il les envoie tous en enfer, même sans les plaindre. Il a, en outre, cela de particulier, qu'il croit tout ce qu'il conte. Lisez les *Exempla* de Jacques de Vitry que vient de publier M. Thomas Crane. Toutes les narrations de ce prédicateur fameux ont pour objet de confirmer une leçon de conduite. Elles prouvent ce qu'il entend prouver, et, par surcroît, elles intéressent, elles excitent l'attention des auditeurs que souvent porte au sommeil la monotone banalité d'une dissertation morale; mais il a dû certainement, étant un homme de sens, tenir pour fausses un grand nombre des histoires qu'il raconte, aussi fausses que les fables dont il fait l'emprunt au recueil du classique *Romulus*. Eh bien, tout autre est Thomas de Cantimpré. Il n'y a pas une histoire tellement fantastique qu'elle déconcerte sa crédulité. Pense-t-il qu'on ne la trouvera pas vraisemblable? Il a, dit-il, instruit l'affaire, et cite les témoins qu'il a successivement entendus. On le doit croire, il faut qu'on le croie.

Ce singulier personnage est à décrire. Il a eu pour maître, à Cologne, Albert le Grand. Venu plus tard à Paris, il a quelque temps habité le couvent de Saint-Jacques et suivi les cours faits dans cette docte maison. Cependant, pas plus à Paris qu'à Cologne, il ne s'est senti porté vers la philosophie. Jean de Trittenheim prétend qu'il a traduit du grec en latin plusieurs traités d'Aristote. Il n'en a traduit aucun, d'abord parce qu'il ne savait pas le grec, ensuite parce que la *Logique* et la *Métaphysique* lui semblaient, au même point, des manuels de vaine science. Ce n'est pas, d'ailleurs, qu'il ait eu plus de penchant pour le mysticisme que pour la théologie contentieuse. Le mysticisme est une doctrine, et il n'a pas de doctrine. Si ce n'est un philosophe, est-ce du moins un lettré? M. Berger nous paraît, sous ce rapport, le surfaire (pp. 26, 29). Il y avait, dans son temps, bon nombre de clercs plus lettrés que lui; néanmoins on reconnaît qu'il avait lu, non sans fruit, Sénèque et saint Augustin, et que, si le latin qu'il parle n'est pas très correct, il n'est pas d'une révoltante vulgarité. Eh bien, va-t-on se dire, en quoi donc ce personnage diffère-t-il de beaucoup d'autres? A cette question nous allons répondre en achevant son portrait. Ce qu'il nous reste à signaler chez cet homme, d'ailleurs banal, c'est, d'une part, l'étrange naïveté de son esprit, et, d'autre part, la violence de son caractère.

Il nous fournit tant de preuves de sa naïveté que nous ne savons lesquelles choisir pour la faire bien connaître. Dans tous ses écrits abondent des récits de miracles et il n'en est pas un seul qu'il n'admette. La Vierge et le Diable sont, à l'en croire, constamment occupés à nous sanctifier,

à nous châtier par des miracles. Or, si tous ceux qu'il rapporte étaient anciens, on s'étonnerait peu de le voir n'en pas douter ; mais il a la même foi dans les plus récents. Un chapitre presque entier de son livre *De Apibus* a pour matière les miracles opérés par un de ses contemporains, Jean de Vicence. Ce Jean de Vicence était mort en l'année 1260, et c'est, dit-on, en 1261 que Thomas acheva son livre. Eh bien, il y conte ceci : Frère Jean venant d'entrer dans certaine ville, toute la population se rend à sa rencontre, et, dans cette foule, une femme qui, vidant une pièce de vin, court et garde dans sa main, tant elle est troublée, le fausset avec lequel elle aurait dû fermer, avant de courir, le trou de son tonneau. Naturellement, en son absence, le vin se perd, inonde le cellier. Ayant donc, à son retour, constaté le résultat de son étourderie, la pauvre femme se voit perdue. Que n'a-t-elle pas à redouter de son brutal mari ! Elle retourne donc en toute hâte vers le saint homme, se jette à ses pieds, et le supplie de la sauver. « Femme, lui dit placidement celui-ci, rassurez-vous, ayez confiance. » Et rentrant à son logis, elle trouve le cellier sec et le tonneau plein. Il n'est certes pas plus incroyable que ce frère Jean ait, comme Thomas l'assure, *inter cetera innumerabilium miraculorum*, ressuscité sept morts et peut-être bien quelques autres encore. Traduisons un des récits : « Frère Jean, ayant prêché dans une ville devant un peuple immense et voulant se rendre dans une autre, fit demander un cheval, car il n'allait jamais à pied, au prévôt d'un couvent voisin. Le prévôt lui dit avoir un seul cheval, qu'il pouvait monter, lui son maître, mais qui ne supportait aucun autre cavalier. — « Si fougueux qu'il soit, fit répondre le saint au prévôt, envoie-moi ce cheval. » Le prévôt y consent et envoie le cheval, plus féroce qu'une bête fauve. Le voyant donc se cabrant avec rage, frère Jean lui trace sur le front le signe de la croix et lui dit : « Que le prince de la paix, le Christ, apaise « ta fureur ! » Ô prodige ! ô stupéfiant miracle ! Voilà que, devant tout le peuple, le cheval dompté s'agenouille et offre son dos à frère Jean, qui le monte, fait ses adieux à la foule et se rend où il voulait aller. » Nous ne croyons pas nécessaire de poursuivre l'analyse ou la traduction de ce chapitre. On voit assez combien notre homme était naïf.

Il est vrai qu'il avait une raison particulière pour croire Jean de Vicence capable d'avoir opéré tous les miracles qu'on mettait à son compte. Cette raison, c'est que le saint homme était frère Prêcheur. Or ce qui dominait tout chez frère Thomas, c'était l'amour de son ordre. Les deux ordres nouveaux avaient alors de nombreux et puissants ennemis. Les principaux représentants de l'Église séculière, les docteurs, les évêques, jaloux du crédit tous les jours croissant de ces

religieux, étaient entrés avec eux en lutte ouverte, disant qu'ils abusaient effrontément de leurs privilèges et qu'ils auraient bientôt envahi, si l'on n'y mettait obstacle, tout le domaine des autorités légitimes. Les deux ordres répondaient que, ces autorités s'acquittant mal de leurs devoirs, ils avaient été spécialement chargés par la prudence apostolique de les suppléer dans l'exercice des fonctions qu'elles avaient pris l'habitude de trop négliger. Des deux côtés, on s'attaquait, on s'injuriait, on se calomniait, chaque parti disant que le parti contraire était vraiment l'Antéchrist.

Eh bien, Thomas de Cantimpré fut un des plus passionnés défenseurs de son ordre, un des plus violents détracteurs de quiconque osait l'accuser d'ambition et d'orgueil. Les régents de l'Université veulent que le droit d'enseigner en public soit refusé à des aventuriers sans titre, sans diplôme. « Voyez, dit Thomas, l'audace de ces gens qui, venus le matin aux écoles avec la tête lourde, pour avoir la veille trop mangé, trop bu, s'opposent à ce que d'autres accueillent les écoliers auxquels ils n'ont su rien dire, n'ayant pas préparé la leçon qu'ils avaient à leur faire. » Les évêques, les curés se plaignent de voir une foule de clercs nomades envahir sans permission les chaires paroissiales et leur disputer la conduite des âmes, sans avoir pourtant aucun droit à l'héritage de saint Pierre. Vous êtes, leur répond Thomas, de voluptueux oisifs, impropres à toute utile besogne. Ce n'est pas Dieu, c'est le diable que vous servez. Thomas n'épargne pas même les papes. Un pape de son temps avait, dit-il, osé révoquer quelques privilèges des nouveaux ordres; mais, ayant signé cette révocation, il fut aussitôt frappé de paralysie et ne s'en guérit pas. Thomas assure même, sur la parole d'un témoin oculaire, que ce pape fut, après sa mort, envoyé par Dieu, pour être jugé, devant saint François d'Assise et saint Dominique : *A quodam sancto viro manifestissime visus est mortuus dari sanctis Dei Francisco atque Dominico judicandus* (*Bonum universale,* lib. II, cap. x, n. 21). Il s'agit d'Innocent IV, qui, pourtant, comme le fait remarquer M. Berger, s'était montré, durant son pontificat, assez favorable aux ordres nouveaux. Mais il s'en était repenti. Voilà son crime.

Les originaux de cette sorte ne feront jamais un bon livre; mais incapables de garder le secret sur ce qu'on leur dit, sur ce qu'ils voient ou croient voir, même sur ce qu'ils pensent, ils transmettent à la postérité d'utiles mémoriaux sur les sentiments, sur les mœurs de leur temps.

La plupart des manuscrits du *Bonum universale* sont du xve siècle. Cela se comprend. Thomas est un réformateur à outrance. S'il a eu la bonne fortune de rencontrer, dans ses courses en France, en Flandre,

quelques prélats honnêtes, quelques abbés recommandables, il a jugé tout autres la plupart de ceux qu'il a vus ou dont il s'est enquis; et c'est là ce qui l'a persuadé que l'Église est en pleine décadence. Quoi! les élections sont partout libres, dans les cloîtres comme dans les chapitres, et voilà les choix que font les électeurs! Ainsi la corruption monte de bas en haut, pour descendre ensuite de haut en bas. D'où cette conclusion: une réforme prompte et profonde est nécessaire. Or telle était, au xve siècle, l'opinion commune; on ne parlait en ce temps-là que de purifier l'Église, personne n'ayant encore désespéré de la sauver. Le livre de Thomas était donc alors considéré comme le manifeste d'un précurseur. Mais aujourd'hui, nos esprits étant plus calmes, nous distinguons dans ce livre ce qu'il convient d'admettre ou de rejeter. Assurément, l'Église était au XIIIe siècle plus mondaine qu'au XIIe, et ses mœurs étaient en conséquence plus relâchées; mais nous avons plus d'une raison pour ne pas croire à cette dépravation générale dont Thomas se plaît à nous faire un si hideux tableau. Nous ne croyons pas non plus à la damnation de tous les papes, les évêques, les abbés, les clercs séculiers ou réguliers, qui ne se sont pas montrés favorables aux ordres nouveaux. En ce qui regarde les personnes nommées ou clairement désignées par notre ardent pamphlétaire, avec M. Berger on hésite à tenir pour vrai ce qu'il raconte de Gautier Cornut, archevêque de Sens, recevant des juifs une forte somme et leur rendant à ce prix les exemplaires du Talmud qu'il devait faire brûler. Plus sûrement encore, on écarte comme fabuleuses les historiettes plus ou moins tragiques où le narrateur met en scène Philippe de Grève, Simon de Tournay, Hugues de Saint-Victor. Ce sont là des bavardages effrontément calomnieux.

M. Berger s'était proposé de rechercher ce qui peut, dans le livre de Thomas, servir à l'histoire. Il a dû trouver cette recherche souvent fastidieuse; on ne lit pas avec suite, sans arrêt, un si gros livre, écrit par un furieux qui manque d'esprit. Mais il peut se dire qu'il n'a pas fait en vain cette patiente enquête. Sa thèse est, en effet, très instructive et sera jugée très digne d'estime partout où il n'est pas devenu trop pénible de lire du latin.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans la séance du 2 mai 1895, l'Académie française a élu M. Gaston Boissier secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Camille Doucet.

L'Académie française a tenu, le 30 mai 1895, une séance publique pour la réception de M. José-Maria de Heredia, élu en remplacement de M. de Mazade.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 24 mai 1895, a élu M. Mommsen, à Berlin, associé étranger en remplacement de sir Rawlinson.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 27 mai 1893, a élu M. Frankland, à Londres, associé étranger, en remplacement de M. Van Beneden.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme, réunis, traduits et annotés par Théodore Reinach, Paris, Ernest Leroux, 1895, XXII et 375 p. grand in-8°.

M. Théodore Reinach a eu l'heureuse idée de réunir, plus complètement et plus correctement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, tous les textes épars dans les auteurs payens de l'antiquité grecque et latine où il est question du peuple d'Israël, en les accompagnant d'une traduction française, d'un commentaire substantiel et d'un index alphabétique. La tâche n'était pas facile, vu que la plupart des textes sont des fragments d'ouvrages perdus. M. Reinach a recueilli 125 extraits grecs et 91 extraits latins, appartenant à plus de cent auteurs différents, et les a soigneusement rangés, les uns et les autres, dans l'ordre chronologique. Tout le monde connaît les pages de Tacite sur les Juifs, et personne ne les a lues sans s'étonner que le grand historien, tout en marquant avec une justesse parfaite les traits les plus saillants du judaïsme, ait mêlé à son exposé un nombre prodigieux d'erreurs grossières et d'explications fantaisistes. On ne s'en étonnera plus en parcourant le livre de M. Reinach. Tacite n'a fait que résumer et condenser ce qui avait été écrit avant lui de juste et d'ab-

surde sur le même sujet. Ses ignorances sont celles de tout le monde. Sauf quelques notions vagues sur Moïse et l'Exode, les lettrés du monde gréco-romain ne savaient rien de l'histoire d'Israël avant Alexandre. Strabon et Trogue-Pompée ignorent David et les autres rois; ils se figurent que le peuple a toujours été gouverné par les grands prêtres; et il semble qu'Hécatée d'Abdère n'était pas mieux instruit. C'est qu'Hérodote n'avait jamais rien dit des Juifs, qu'il ne connaissait même pas et qui, de son temps, commençaient à peine de se remettre des misères de l'exil. Je crois que Ctésias les passait aussi sous silence dans son histoire des empires d'Orient; car on lisait Ctésias, et, s'il avait parlé de leurs rois, l'ignorance des historiens postérieurs ne s'expliquerait pas. Sans doute, ils auraient pu se renseigner près de Nicolas de Damas; mais ils ne lisaient pas la prolixe Histoire universelle (elle comptait 144 livres) de ce compilateur. Aussi M. Reinach fait-il observer avec raison que c'est seulement pour l'époque post-biblique que les auteurs païens nous fournissent, sur l'histoire des Juifs, des informations dignes d'être prises en considération. Mais leurs erreurs, leurs explications, leurs jugements ne manquent cependant pas d'intérêt, parce qu'ils les font connaître eux-mêmes. Ils sont si exclusivement nourris de leurs idées et de leurs croyances qu'ils veulent retrouver partout les dieux de leur Olympe; et, comme ils dédaignent d'apprendre les langues barbares, ils expliquent bravement par le grec les vocables hébraïques. Le nom des Lévites vient de *Λυσίας* ou d'*Εὔιος*, épithètes de Dionysos; le mot Sabbat rappelle les *Σάβοι*, adorateurs de Dionysos; et ces belles étymologies, jointes à certains détails insignifiants du culte, prouvent que le dieu des Juifs n'est autre que Dionysos. Les esprits éclairés admirent, quoi qu'ils en aient, la conception d'un dieu unique, invisible et qu'aucune image ne saurait représenter; mais ils sont trop de leur pays pour ne pas taxer d'insolence un petit peuple obscur qui refuse d'honorer ce Jupiter Capitolin qui donna à ses adorateurs l'empire du monde, et d'aveuglement des hommes qui ne tiennent aucun compte des augures et des prodiges.

M. Reinach a reproduit les textes d'après les éditions les plus autorisées, en ajoutant quelquefois une observation critique. On ne pouvait lui demander davantage, et il n'ignore certainement pas que maint passage est en mauvais état. Bornons-nous ici à proposer quelques corrections relatives aux fragments de deux auteurs. Nicolas de Damas, p. 78-79. Il s'agit d'Adad, roi de Damas. *Πόλεμον δ' ἐξενέγκας πρὸς Δαυίδην βασιλέα τῆς Ἰουδαίας καὶ πολλαῖς μάχαις κριθεὶς, ὑσΊάτῃ δὲ τῇ παρὰ τὸν Εὐφράτην, ἐν ᾗ ἡτΊᾶτο, ἄρισΊος ἔδοξεν εἶναι βασιλέων ῥώμῃ καὶ ἀνδρείᾳ.* Après *ἡτΊᾶτο*, il faut insérer *ἀποθανών*. — P. 82. Le pronom *οὗτος* se rapporte, ce semble, à *κατακλυσμός* et doit se traduire « ce déluge ». — P. 84. *Διατελεῖ δὲ καὶ τἄλλα τοῦτον τὸν τρόπον χρώμενος τῇ γραφῇ· ζῶντι γὰρ ἐν τῇ βασιλείᾳ καὶ σὺν αὐτῷ κεχαρισμένως ἐκείνῳ καὶ καθ' ὑπηρεσίαν ἀνέγραφεν.* Écrire *ζῶν τε γὰρ ἐν τῇ βασιλέως καὶ σὺν αὐτῷ <διαιτώμενος>*. — Lysimaque d'Alexandrie, p. 118. *Βόκχοριν δὲ τὸν ΑἰγυπΊίων βασιλέα εἰς Ἄμμωνα πέμψαι περὶ τῆς ἀκαρπίας τοὺς μαντευσομένους· τὸν θεὸν δὲ ἐρεῖν τὰ ἱερὰ καθᾶραι.* Le futur est impossible. Probablement : *τὸν θεὸν δ'ἀνελεῖν.* — *Ibid.* *Ἐπιλογήν* veut dire « choix ». Un peu plus bas l'usage demande *τοῖς σΊρατιώταις τούτους παραδοῦναι κατάγειν* (au lieu de *κατάξειν*). — P. 119. *Παραβαλλομένους* signifie « tentant l'aventure ». — *Παρακελεύσασθαι τε αὐτοῖς μήτε ἀνθρώπων τινὶ εὐνοήσειν* (l. *εὐνοῆσαι*), *μήτε ἄρισΊα συμβουλεύσειν* (l. *συμβουλεῦσαι*). Un peu plus bas *ἱκανῶς δὲ ὀχληθέντας* doit se traduire « après assez de misères ». Les inadvertances de ce genre sont rares; la traduction est généralement exacte, toujours claire et élégante.

N'oublions pas d'appeler l'attention des lecteurs sur l'*Appendice*, où l'on trouvera

un intéressant papyrus d'Alexandrie, en partie collationné à nouveau par M. Reinach. Ce sont les fragments du procès-verbal d'un procès plaidé devant un empereur du IIe siècle par les Juifs d'Alexandrie contre les Grecs de la même ville. Dans sa préface, M. Reinach nous promet un recueil de textes juridiques et épigraphiques, sous le titre de *Fontes rerum judaicarum*. Cette publication du savant et infatigable écrivain sera la bienvenue. H. Weil.

ANGLETERRE.

S. Hieronymi, presbyteri, qui deperditi hactenus putabantur, Commentarioli in Psalmos. Ed. D. Germanus Morin, Maredsoli, 1895, 114 p. in-4°.

Il n'est pas douteux que saint Jérôme ait interprété les Psaumes. Il parle lui-même de son commentaire, qu'il appelle *angustum Commentariolum*. Mais il est depuis longtemps reconnu qu'il n'est pas l'auteur de cette paraphrase des Psaumes, non moins indigeste que volumineuse, que nous offrent sous son nom divers manuscrits et qui, sous son nom, est imprimée dans le tome XXVI de la *Patrologie*, col. 822-1270. C'est l'opinion qu'ont tour à tour exprimée le judicieux Érasme, Sixte de Sienne, Melchior Cano, dom Rivet, signalant dans ce fatras des passages dont le style n'est pas évidemment celui de saint Jérôme, et des inepties qu'on ne peut mettre à son compte. Cependant, se sont dit quelques autres critiques, entre autres Bellarmin, n'est-il pas possible qu'il y ait là des fragments authentiques du commentaire laissé par le saint docteur? On l'a supposé; dom Morin en est convaincu, et sa conviction lui semble justifiée par la découverte de cinq manuscrits où se trouvent seulement les parties du verbeux commentaire qui sont du meilleur goût et du meilleur style. Ce sont ces parties que dom Morin vient de publier, après en avoir scrupuleusement amendé le texte, sous le titre de *S. Hieronymi Commentarioli in Psalmos*. Il serait intéressant de rechercher de qui sont les additions. Dom Rivet croit qu'elles sont d'un moine, qu'il qualifie d'imposteur. L'âge des manuscrits où ces additions se rencontrent pour la première fois fait supposer qu'il vivait au XIIe siècle.

BELGIQUE.

Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, etc., en usage dans l'Église latine, par M. le chan. Ulysse Chevalier. Louvain, 1894, in-8°.

Nous annonçons aujourd'hui la publication du troisième fascicule de ce *Repertorium*. Il commence par la lettre L pour finir aux mots *Quam grande* et n'occupe pas moins de 388 pages. M. l'abbé Chevalier poursuit avec un zèle vraiment extraordinaire l'exécution de tous les répertoires qu'il a simultanément entrepris. C'est un genre de travail qui serait à beaucoup d'autres très pénible. Y trouve-t-il de l'agrément? Il peut être, du moins, certain, qu'il fait œuvre utile. Tous les bibliographes lui doivent un témoignage de reconnaissance. On peut dire sans emphase qu'il leur rend des services quotidiens.

ÉTATS-UNIS.

The German Universities, their character and their historical development, by Fried. Paulsen, traduction anglaise de Edw. Delavan Perry, 1 vol. in-12, XXXI-254 p. New-York, Macmillan and C°, 1895.

En 1893, le gouvernement de l'Empire allemand chargea un groupe de profes-

seurs de rédiger, chacun dans sa spécialité, une description détaillée du système universitaire allemand, destinée à l'exposition de Chicago. M. Paulsen, professeur de philosophie à l'université de Berlin, auteur d'une excellente histoire du haut enseignement en Allemagne, était tout naturellement désigné pour écrire, en manière d'introduction à ce recueil de monographies, une notice générale, à la fois historique et philosophique. C'est cette introduction dont nous avons sous les yeux une édition spéciale, publiée en anglais avec de légères modifications. Cet ouvrage méritait particulièrement d'être connu aux États-Unis d'Amérique, où les universités, établissements d'État ou institutions privées, se sont organisées sur le modèle allemand; mais il serait bon de le lire et de le méditer en France au moment où s'agite de nouveau la question des Universités. L'auteur a su échapper au double échec auquel l'exposait l'étroitesse relative du cadre qui lui était imposé; il a évité également les vagues généralités et la sécheresse des descriptions purement matérielles. Sur quatre chapitres, le premier (*Aperçu historique*) et le troisième (*Les professeurs et l'enseignement*) pourront paraître dénués d'originalité. Ces détails sont aujourd'hui bien connus, même en France. Mais il ne faut pas oublier que dans un rapport officiel, destiné surtout aux étrangers, ces chapitres ne pouvaient être sacrifiés aux réflexions personnelles de l'auteur. Il en est d'autres où M. Paulsen se sent plus à l'aise pour déployer ses qualités de philosophe et d'historien. Tel est le chapitre II, relatif aux rapports de l'Université avec l'État, l'Église et la société. Nous apprenons avec intérêt par quelles transformations, de société privée qu'elle était au moyen âge, l'Université est devenue peu à peu une institution d'État, sans perdre d'ailleurs la majeure partie de son autorité; comment la théologie protestante a fait aisément corps avec l'Université, tandis que l'Église catholique conservait sous son gouvernement exclusif ses écoles et ses séminaires; enfin par quelles fines et profondes racines l'éducation universitaire étend son action à travers toutes les couches sociales de l'Allemagne, au point de constituer la véritable noblesse intellectuelle de ce pays. Le chapitre IV, consacré aux étudiants et aux études, est écrit avec autant d'exactitude que de pittoresque. Enfin une magistrale conclusion sur l'*Unité de l'Université* met en relief le véritable caractère du système allemand. C'est grâce à l'étroite connexion des facultés entre elles qu'une université allemande peut être considérée comme l'expression vivante de tout le système de la science. Dans cet organisme, tous les membres soutiennent entre eux des rapports d'action et de réaction. Il n'est guère de savant éminent qui, étudiant, n'ait élargi le champ de ses études spéciales par de fréquentes incursions dans les facultés voisines.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1895.

Recherches sur la législation cambodgienne (droit privé), par Adhémar Leclère, résident de France au Cambodge, 1 vol. in-8°, Paris, Challamel, 1890.

Recherches sur le droit public, la législation criminelle et la procédure des Cambodgiens, par le même, 2 vol. in-8°, Paris, Challamel, 1894[1].

Le peuple khmer ou cambodgien paraît être venu de l'Inde septentrionale dans l'Indo-Chine, il y a environ deux mille ans, et s'y être mélangé avec des races indigènes. Primitivement brahmanique, il s'est ensuite converti au bouddhisme, mais sans abandonner complètement l'ancienne religion. Établi sur les deux rives du Mékong, entre le Siam et l'Annam, il a eu longtemps une situation prépondérante dans la péninsule. Les monuments qu'il a élevés, et dont les ruines subsistent encore, témoignent d'une civilisation très avancée. La décadence est venue ensuite. Le Cambodge a été peu à peu envahi et dominé par ses voisins,

[1] Il faut joindre à ces trois volumes un article du même auteur sur le régime des biens entre époux et les successions (*Revue historique de droit*, 1894, p. 68-95). Voir aussi Moura, *Le royaume de Cambodge*, 2 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1883.

Il paraît que les codes cambodgiens ont été traduits en français par M. Cordier, évêque missionnaire. Cette traduction paraît avoir été imprimée à l'Imprimerie nationale de Saïgon en 1881, et formerait 282 pages in-8°. Nous en avons vainement cherché un exemplaire à Paris.

Les codes cambodgiens sont apparentés aux codes de Siam; mais ces derniers n'ont jamais été traduits. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque de l'École des langues orientales à Paris.

et n'aurait pas tardé à perdre son indépendance s'il ne s'était jeté en 1863 dans les bras de la France.

Depuis l'établissement du protectorat français, le pays commence à se relever et ne tardera pas à reprendre son ancienne importance. Les lois, qui dérivent du code de Manou, ont été en grande partie réformées. Les anciens codes ont été recherchés, imprimés et en partie traduits. Les résidents français chargés de diriger l'administration indigène ont étudié les mœurs et les traditions du pays, très mal connu jusqu'à ce jour. Un d'eux, M. Adhémar Leclère, après un séjour de huit ans au Cambodge, vient de publier le résultat de ses observations et de ses recherches. C'est un tableau de la législation cambodgienne en trois volumes, auquel il a joint un volume de contes populaires et de récits cambodgiens. Le tableau est encore incomplet; on peut cependant déjà se faire une idée assez exacte de l'état des choses que M. Leclère a entrepris de nous faire connaître.

La dynastie qui règne au Cambodge s'appuie sur le droit divin. La dignité royale est héréditaire dans la famille régnante, mais sans ordre de primogéniture, sans égard ni au sexe ni au degré de parenté. La désignation est faite dans une assemblée qui comprend tous les mandarins présents dans la capitale et qui est censée représenter la nation. En fait, le droit de vote dans l'assemblée n'appartient qu'aux cinq ministres. En cas d'extinction de la famille royale, le roi doit être pris par les mandarins parmi les bakous, qui paraissent être les descendants d'une ancienne famille royale indigène dépossédée du pouvoir et cependant conservée à titre éventuel et subsidiaire. Le roi ainsi désigné prend possession du pouvoir suprême en observant certaines cérémonies religieuses et civiles qui constituent une sorte de sacre, après quoi il se montre aux populations en faisant solennellement le tour de sa capitale, couronne en tête.

Absolu en théorie, le pouvoir du roi est en fait limité par les mœurs. Il est chef de la religion, chef de l'armée, législateur et juge souverain. En certains cas déterminés, il ne peut condamner qu'à des peines qui prennent fin avec son règne. Tandis que les mariages sont interdits généralement entre parents en ligne directe, et en ligne collatérale jusqu'au degré de cousin inclusivement, il est licite, et probablement il était autrefois obligatoire pour le roi, d'épouser ses sœurs nées d'une autre mère et même les femmes de son père défunt, pour fortifier par la concentration la supériorité de la race royale.

Après le roi, il faut signaler les personnes apanagées. Ce sont le roi démissionnaire, s'il y en a un; l'héritier présomptif, qui est d'abord le

frère, de préférence au fils; enfin la reine mère. Les deux grands fonctionnaires sont d'abord celui que M. Leclère appelle le maire du palais, ancien représentant de la noblesse, investi du droit de rappeler le roi au respect des anciennes coutumes du pays, et ensuite le grand maître des fonctionnaires, chargé d'exercer sur eux une discipline rigoureuse. Ces fonctionnaires, que nous appelons mandarins, sont au nombre de près de neuf cents pour tout le royaume. Ils sont de dix rangs ou classes et subordonnés aux ministres. Le roi les nomme et les révoque à volonté. Quant aux cinq ministres qui se partagent entre eux les services administratifs et les provinces, ce sont eux qui en réalité confèrent toutes les places et en trafiquent à prix d'argent. Il y a aussi un maître de la police générale du royaume, dont la responsabilité égale le pouvoir, car il peut être poursuivi en justice pour toute négligence et même condamné à payer un tiers de la valeur des objets volés et non retrouvés.

Tous les trois ans, il est fait un recensement général de la population, pour servir à la perception de l'impôt personnel, à l'exécution des corvées, au service de la milice, enfin pour constater de quel patron chaque individu dépend. Il est en effet de principe que tout homme libre doit avoir un patron, de même qu'au moyen âge en Europe tout homme libre devait être avoué par un seigneur. Cette relation de client à patron engendre des obligations réciproques : services d'une part, protection de l'autre.

En dehors de la hiérarchie administrative, le roi pouvait autrefois envoyer, où et quand il lui semblait bon, des agents extraordinaires, sorte de *missi dominici*, chargés d'une inspection ou d'une commission spéciale. Ce rouage vient d'être supprimé en 1892.

Deux fois par an, tous les fonctionnaires du royaume doivent se rendre dans la capitale pour y prêter serment de fidélité au roi. Cette cérémonie a lieu dans une assemblée solennelle. Elle consiste pour chaque fonctionnaire à répéter la formule consacrée, avec imprécation sur lui-même, et à boire une certaine quantité d'eau dans laquelle ont trempé les armes du roi.

Le culte et l'enseignement sont entre les mains du clergé bouddhiste.

Depuis 1877, les apanages sont supprimés en principe et doivent s'éteindre au décès des titulaires.

Le royaume est aujourd'hui divisé en 57 provinces. Chaque province comprend un certain nombre de circonscriptions qui répondent à un canton français. Autrefois, chaque canton était administré, sous l'autorité du gouverneur de la province, par un chef élu par les notables, qui formaient une sorte de conseil cantonal. Aujourd'hui les notables ont dis-

paru; les chefs de canton sont nommés par le gouverneur et se recrutent difficilement. Pour les retenir au service, il a fallu leur attribuer certaines exemptions d'impôts.

La population du Cambodge appartient à plusieurs races différentes. A une époque très reculée, les Khmers, venus de l'Inde, se sont établis dans le pays en conquérants et y ont apporté la religion brahmanique. Au-dessous d'eux venaient les indigènes, et à un degré encore plus bas les sauvages, c'est-à-dire les habitants des montagnes et des déserts du Nord. Nous ne parlons ici que pour mémoire des étrangers : Malais, Annamites, Chinois, Européens. Avec le temps les conquérants se confondirent dans la masse, et les distinctions d'origine s'effacèrent. La conversion au bouddhisme avait fait disparaître toute trace de castes. Si l'on fait abstraction des étrangers et des sauvages, qui sont aussi des étrangers, il n'y a aujourd'hui au Cambodge que trois classes : les privilégiés, les hommes libres non privilégiés et les esclaves.

Les privilégiés sont les nobles qui tiennent de plus ou moins loin à la famille royale et le clergé bouddhiste. Il faut y ajouter les fonctionnaires ou mandarins. Leur privilège consiste à ne payer aucun impôt et à ne faire aucune corvée. Les hommes libres payent une capitation et en outre la dîme de tous les produits de la terre. Ils doivent par an 90 jours de corvée et le service militaire illimité. L'usage veut que tout homme libre se choisisse un patron dans la classe supérieure.

Quant aux esclaves, c'étaient ou des prisonniers de guerre ou des condamnés pour crimes, ou enfin des débiteurs insolvables. Les esclaves du roi ne pouvaient jamais, du moins en principe, recouvrer la liberté; au contraire, les esclaves des particuliers pouvaient toujours se racheter en payant soit l'amende, soit la dette pour laquelle ils avaient été réduits en esclavage. La condition des uns et des autres était du reste assez douce. Le maître était tenu de pourvoir à leurs besoins et ne pouvait les maltraiter en aucune façon. Les abus de pouvoir étaient sévèrement punis, particulièrement à l'égard des enfants, des femmes et des filles. L'esclave pouvait demander à changer de maître. Son mariage était légalement reconnu. Enfin, indépendamment du rachat, il pouvait être affranchi soit par le denier, c'est-à-dire par une déclaration verbale faite par le maître, en public, avec exhibition de quelques pièces de monnaie, signes d'un payement fictif, soit par une déclaration écrite, remise par le maître au tribunal.

L'esclavage n'a pas encore été aboli au Cambodge, mais il disparaîtra dans un avenir prochain. Dès à présent, il ne se recrute plus. Il n'y a plus de guerres extérieures, par conséquent plus de prisonniers. Les tribunaux

cambodgiens n'appliquent plus les lois qui condamnent à l'amende et à la servitude la femme et les enfants des condamnés pour crimes; enfin une meilleure administration a introduit dans le pays plus de bien-être. Il est bien rare aujourd'hui qu'un homme se vende lui-même avec sa femme et ses enfants et se réduise volontairement à la condition d'esclave. D'ici à quelques années la classe des esclaves aura cessé d'exister en fait, sinon en droit.

La polygamie est permise au Cambodge, mais elle n'est pratiquée que par les mandarins et les gens riches. Il faut cependant en parler, car la loi en règle minutieusement les conséquences. Entre plusieurs femmes, le premier rang appartient à la grande épouse, c'est-à-dire à celle dont le mariage a eu lieu avec toutes les cérémonies prescrites par la loi et l'usage. Après elle viennent les femmes du milieu et celle du bout, autrement dit de la seconde et de la troisième classe. Toutes sont légitimes, mais leurs droits en ce qui concerne la succession du mari sont inégaux.

Le mariage est ordinairement précédé de fiançailles, qui ont lieu pour le jeune homme à 16 ans, pour la jeune fille à 13 ans. L'âge requis pour le mariage est de 18 ans pour l'un et de 15 ans pour l'autre. La parenté ou l'alliance constitue un empêchement. Le consentement du père et même de la mère est exigé absolument pour la fille, et seulement jusqu'à la majorité pour le fils. En aucun cas, la fille ne peut être mariée sans son consentement. Le mariage avec les esclaves ou les sauvages est permis aux hommes, mais rigoureusement interdit aux femmes.

Les cérémonies du mariage, nombreuses et compliquées, s'accomplissent dans le sein de la famille, sans aucune intervention de l'autorité publique. En principe, elles sont nécessaires; toutefois, quand la cohabitation a eu lieu au vu et au su des parents, ou quand il est survenu des enfants, l'union irrégulière peut être convertie en mariage légitime. On a prétendu que les prêtres de Bouddha avaient sur la nouvelle mariée le *jus primæ noctis;* mais cette assertion, énergiquement contredite par les Cambodgiens, paraît n'avoir aucun fondement.

Au fond, le mariage est un achat de la femme. Le père de celle-ci reçoit le prix, et en échange transmet tous ses droits au mari. Ces droits, au surplus, ne sont pas absolus. La femme ne peut ester en justice, ni s'obliger sans l'assistance de son mari. Elle est tenue d'obéir à son mari et de garder le domicile conjugal. Au besoin, elle peut y être ramenée de force et la corde au cou. Enfin le mari a sur elle un droit de correction modéré. Mais le mari ne peut vendre sa femme ni se vendre lui-même sans le consentement de celle-ci. Il a encore besoin de ce même consentement pour prendre une seconde ou une troisième femme, pour

entrer dans les ordres, ou adopter un enfant, ou encore pour se porter caution, ce qui est toujours grave, car le cautionnement peut avoir pour conséquence la réduction en esclavage, non seulement pour le mari, mais encore pour la femme et les enfants. Il ne peut donner sa femme en gage pour plus d'un an. La femme peut être témoin en justice. Le mari ne peut la maltraiter sans encourir une peine.

Le prix de la femme, son *wergeld*, est fixé à 70 francs, c'est-à-dire aux cinq sixièmes du prix de l'homme.

La femme veuve succède à la puissance paternelle. Elle jouit d'une entière liberté, sauf qu'elle ne peut ester en justice sans être assistée de son père ou d'un tuteur. A défaut d'oncle ou de frère, elle choisit elle-même son tuteur. Il en est de même de la femme divorcée, avec cette différence que celle-ci retombe sous la puissance paternelle si elle va demeurer dans la maison de son père. Le divorce est autorisé dans certains cas déterminés et doit être constaté par une lettre de divorce visée par un magistrat.

Le régime matrimonial est celui de la séparation de biens pour les biens apportés en mariage par chacun des époux. Quant aux biens de toute nature qui leur adviennent pendant le mariage, même à titre de donation ou de succession, ils tombent en communauté. A la dissolution du mariage, la femme prend le tiers de cette communauté. Quand il y a plusieurs femmes, celle du second rang participe à la communauté pour un sixième. Les propres des époux sont administrés par le mari, qui ne peut les aliéner sans le consentement de la femme. S'ils ne se retrouvent pas en nature à la liquidation, la valeur en est prélevée sur les biens de la communauté. C'est la seule garantie accordée à la femme contre son mari. Elle ne peut même pas demander la séparation de biens tant que dure le mariage.

L'époux survivant conserve généralement tous les biens, mais non comme héritier. Si la succession appartient aux enfants, la tutelle et la garde appartiennent à l'époux survivant, qui administre et fait les fruits siens.

Le père est le maître de ses enfants. Il peut vendre les garçons jusqu'à l'âge de 20 ans, les filles jusqu'à leur mariage. Il doit les nourrir et entretenir. A 18 ans, les fils sont inscrits au cens et peuvent quitter la maison paternelle, mais ne peuvent réclamer aucune part des biens ni de leur père ni de leur mère. Les enfants naturels n'héritent que de leur mère, mais peuvent être légitimés par mariage subséquent.

L'adoption est permise, même lorsqu'il existe des enfants. Elle a lieu soit par une simple déclaration faite en présence des anciens du village

et suivie d'une invocation aux ancêtres et d'un repas, soit même par le simple fait d'avoir recueilli et soigné un enfant.

L'état civil se prouve par témoins.

La fraternité contractuelle est pratiquée au Cambodge comme dans les pays slaves. Elle se forme par l'accomplissement de certaines cérémonies.

La parenté n'a d'effet légal que jusqu'aux cousins germains. Ils peuvent hériter d'un dixième des biens. Entre cousins germains, l'intérêt légal des prêts est réduit au tiers de l'intérêt ordinaire. Au delà du degré de cousin les effets de la parenté sont nuls.

Une opinion généralement répandue admet que la propriété est inconnue au Cambodge. La terre appartiendrait au roi. Les particuliers ne seraient que des concessionnaires, à charge de cultiver et de payer la dîme. Une théorie semblable a été soutenue pour la Chine, pour tous les pays musulmans et même pour l'empire romain, mais nulle part elle ne peut tenir contre la réalité des faits, pas plus au Cambodge qu'ailleurs.

Les quatre cinquièmes du territoire cambodgien sont des terres incultes. C'est le domaine national, ou plutôt c'est chose *nullius*. Les produits naturels, tels que l'herbe et le bois, sont à la disposition du premier venu, ce qui n'implique aucune appropriation du sol, mais cette appropriation est toujours possible. Tout individu peut s'établir sur une terre inculte, l'enclore, la cultiver, y faire des travaux d'irrigation, et il en devient alors le propriétaire. Il en était de même dans l'Europe du moyen âge. On acquérait ce qu'on avait défriché dans la lande ou la forêt commune. C'est ce qu'on appelait les *essarts* ou le *pourpris*. Il est vrai qu'au Cambodge le nouveau possesseur a besoin d'un titre, et obtient de l'État, représenté par le chef local, une concession, moyennant une très faible somme d'argent; mais ce n'est là qu'une formalité, dont l'accomplissement sert à confirmer le droit acquis par l'occupant, et ne peut être considéré comme une transmission de propriété. A vrai dire, la propriété n'est pas transmise, elle est créée par l'occupation et consacrée par l'acte de concession. De même en France et en Allemagne, au moyen âge l'*aprisio*, appelée aussi *captio*, *comprehensio*, était souvent confirmée par une charte.

La propriété ainsi constituée est absolue, perpétuelle, irrévocable. Elle peut être transmise à titre gratuit ou onéreux, entre vifs ou par succession. En un mot, c'est la propriété telle que nous la concevons. Sans doute l'État peut en exiger la cession pour cause d'utilité publique, mais à charge d'indemnité. Sans doute encore le propriétaire peut être dé-

pouillé par un jugement criminel prononçant la peine de la confiscation des biens, mais cela même suppose que le détenteur ainsi frappé était propriétaire.

Il en est de même des charges imposées à la propriété. Ces charges sont l'impôt sous forme de dîme et l'obligation de cultiver; mais quand l'Etat perçoit un impôt, c'est comme souverain et non comme propriétaire, et quant à l'obligation de cultiver, elle n'est autre chose que ce qui se trouve dans toutes les législations sous le nom de prescription. La propriété de la terre ne s'exerce et ne se conserve que par la possession et la culture effective. De même qu'on devient propriétaire par le défrichement, on cesse de l'être par l'abandon, en ce sens que la terre laissée inculte pendant trois ans peut être occupée par le premier venu comme étant redevenue *res nullius*.

Il est donc incontestable que la propriété existe. On peut tenir également pour certain qu'elle est individuelle. Ce n'est pas qu'il n'existe quelques traces d'une ancienne copropriété de famille, et même de village. Ainsi, en cas de vente comme en cas de confiscation, les membres de la famille, si éloignés qu'ils soient, ont un droit de retrait, et, à leur défaut, pareil droit appartient aux voisins, c'est-à-dire aux habitants de la même localité, aux *vicini*, dispositions d'autant plus remarquables qu'au Cambodge la succession en ligne collatérale n'existe point au delà du degré de cousin; mais l'existence d'un droit de retrait ne suppose pas nécessairement l'existence d'une copropriété. Il ne paraît pas qu'au Cambodge la vie par grandes familles, réunissant un grand nombre de ménages, ait jamais été pratiquée, comme elle l'a été par exemple chez les Slaves. D'ailleurs la nature du sol s'y prêtait peu, car le Cambodge est un pays de petite culture.

C'est donc sans fondement qu'on a contesté l'existence de la propriété individuelle au Cambodge. Quand on parle de propriété collective originaire, on confond trop souvent les choses qui n'appartiennent à personne avec celles qui appartiennent à tous, et l'indivision avec la communauté. Il n'y a aucune raison de croire que, même à une époque reculée, la propriété, au Cambodge, ait jamais été collective. L'existence du retrait lignager et même du retrait par les voisins, dans la législation cambodgienne, n'autorise pas à faire une pareille supposition.

L'ordre des successions au Cambodge est très original. En première ligne les biens passent au conjoint survivant, à la condition que ce conjoint n'ait plus ni père ni mère, et à charge pour lui de ne pas se remarier. En cas de second mariage il ne garde qu'une part des biens. Lorsqu'il y a plusieurs femmes, les biens se partagent entre toutes, mais

dans des proportions différentes, qui varient suivant le rang de l'épouse et suivant le nombre des enfants qu'elle a du défunt. A vrai dire, ce sont les enfants qui succèdent. L'époux survivant ne recueille les biens que comme tuteur faisant les fruits siens.

En seconde ligne, et à défaut de conjoint survivant, viennent les enfants et descendants, sans distinction de ligne ni de sexe. Toutefois l'aîné et le plus jeune prennent chacun double part. Entre enfants de plusieurs femmes, les parts varient suivant le rang qu'avaient leurs mères, comme épouses.

Il n'y a pas de succession au profit des ascendants. Il n'y en a au profit des collatéraux que jusques et y compris les cousins et leurs descendants, c'est-à-dire dans la seconde parentèle, et seulement pour une fraction de la succession. Lorsqu'un homme meurt sans laisser de parents au degré successible, une part de sa succession est dévolue à titre de récompense au parent même éloigné qui demeurait avec lui et qui l'a soigné dans sa maladie, ou même au voisin qui lui a rendu le même service. Après déduction faite des fractions qui sont recueillies par des héritiers, la succession est en déshérence et appartient au roi, à la charge d'en affecter le tiers à la célébration des cérémonies mortuaires, et sauf le droit de retrait qui appartient aux membres de la famille et, à leur défaut, aux voisins.

Le roi prend aussi une part dans les successions où il y a plusieurs épouses survivantes. C'est une forme d'impôt.

Les enfants qui recueillent les biens de leurs père et mère sont tenus de payer les dettes de la succession, en capital et intérêts, par reconnaissance envers leurs parents et pour leur épargner des peines dans l'autre vie, mais la loi trouve juste qu'il leur reste quelque chose. Si les dettes dépassent les forces de la succession, elles seront réduites plus ou moins, suivant les cas, et le payement pourra même en devenir purement facultatif pour les enfants.

La vente se fait soit devant témoins, soit par écrit sous seings privés. Les parties doivent, en principe, faire délimiter et jalonner le terrain par un fonctionnaire de l'administration, mais la sanction de cette règle consiste en une simple amende de contravention.

Les immeubles peuvent être engagés sous forme de vente à réméré ou d'antichrèse. Aucun terme n'est stipulé pour le rachat ou le payement, en sorte que la situation des parties l'une à l'égard de l'autre peut se prolonger indéfiniment. C'est du reste la conséquence d'une règle générale qui n'admet aucune prescription extinctive pour les actions personnelles.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Enfin les immeubles peuvent aussi être donnés entre vifs, par simple déclaration écrite du donateur, et à cause de mort par déclaration même simplement verbale, adressée aux héritiers légitimes, comme fidéicommis. La donation n'est pas sujette à la formalité de l'acceptation. Elle est toujours révocable *ad nutum*.

Les obligations semblent ne créer un lien définitif que si elles sont constatées par écrit ou bien s'il a été donné des arrhes ou un gage. Dans ce dernier cas la rupture du contrat donne lieu à des dommages-intérêts, par exemple pour les promesses de mariage.

Le prêt, dès qu'il dépasse un *domlong* d'argent, doit être constaté par écrit. C'est seulement à cette condition que le prêteur peut agir en justice. Le billet de dette doit être daté et signé par l'emprunteur et nommer la caution ainsi que les témoins. L'intérêt légal est fixé aujourd'hui à 3 p. o/o par mois pour les dettes d'argent et à 50 p. o/o par an pour les prêts d'objets en nature. Toutefois les intérêts accumulés ne peuvent dépasser le capital, et l'anatocisme est interdit. Si l'opération est faite entre parents ou alliés, les juges accordent aux débiteurs de fortes réductions soit sur les intérêts, soit même sur le capital.

Faute de payement à l'échéance, le débiteur est remis au créancier à titre d'esclave, sauf à se racheter en payant le montant de sa dette. La caution subit le même sort.

La procédure civile n'est pas distincte de la procédure criminelle. Elle a lieu devant les tribunaux provinciaux, sauf l'appel au tribunal suprême, lequel n'est autre que le Conseil du roi, qui est le juge souverain. La loi règle en détail la forme des plaintes et des citations. En général le prévenu doit fournir une caution, qui est naturellement son patron ou son supérieur, qui du reste peut être toute autre personne choisie par lui. La caution s'engage à représenter le prévenu et au besoin à subir la peine si le prévenu prend la fuite. La femme et les enfants de la caution qui ont souscrit l'obligation de leur mari et père peuvent être réduits en esclavage avec lui.

La preuve a lieu par témoins, qui prêtent serment avant de déposer. Quant aux témoins par ouï-dire, ils ne prêtent pas serment et ne sont entendus qu'à titre de renseignement. Les parties remettent au tribunal des mémoires écrits, et il est tenu procès-verbal des témoignages; du reste la discussion est orale et publique et la défense libre. Si les témoignages paraissent insuffisants pour former une preuve complète, le juge peut ordonner la question, qui se donne par le rotin, jusqu'à 90 coups, ou bien l'épreuve légale, c'est-à-dire le jugement de Dieu.

Les épreuves judiciaires étaient autrefois très nombreuses. On en

comptait jusqu'à dix, dont la plupart se retrouvent dans les codes brahmaniques. Aujourd'hui il ne reste que le serment, qui peut être exigé des deux parties, l'épreuve du plomb fondu, celle du plongeon, celle des cierges allumés, celle du tirage au sort, et enfin celle du riz cru.

L'exécution du jugement a lieu par autorité de justice. La loi dit expressément que, si le plaignant n'est pas satisfait de la peine infligée et la trouve trop légère, il ne peut demander au tribunal que le coupable lui soit livré pour en faire sa volonté, ce qui permet de penser que telle était en effet la coutume primitive. Si le condamné ne peut payer l'amende et les frais, il est vendu au marché, ou livré comme esclave à son adversaire. Sur le montant de l'amende, les juges prennent deux dixièmes; le surplus est partagé entre le Trésor public et la partie gagnante; s'il y a confiscation des biens, il y est procédé par trois fonctionnaires publics qui font l'inventaire et la liquidation.

Le jugement peut exiger du condamné qu'il prenne par écrit l'engagement de ne pas récidiver, sous une clause pénale déterminée. Ces sortes d'engagements sont très fréquents, surtout dans les affaires de peu d'importance.

Les anciens codes du Cambodge, qui paraissent avoir été des remaniements successifs de la loi de Manou, édictaient des peines aussi cruelles que nombreuses. Pour les grands criminels, la peine était la mort lente, qui pouvait être appliquée de vingt et une manières différentes. Venaient ensuite la mutilation, la chaîne, l'esclavage, la confiscation, la marque, l'exposition publique, le fouet, la cangue, la dégradation et l'amende. Ces codes furent revisés en 1624 et la pénalité fort adoucie. L'atténuation est bien plus sensible encore depuis l'établissement du protectorat français. La peine de mort, qui consiste dans la simple décapitation, est devenue rare; la mutilation a disparu. L'emprisonnement est réduit au maximum de dix ans. Il n'y a plus de condamnation à l'esclavage. Les autres peines anciennes sont supprimées. Notons seulement que la confiscation s'appliquait souvent non seulement aux biens du coupable, mais encore à ceux de sa femme et de ses enfants, et même, en certains cas, à ceux de ses père et mère et autres parents.

Les peines de la cangue et du rotin sont encore provisoirement en usage, l'une comme peine inférieure, l'autre comme correction avec faculté de rachat.

La peine la plus généralement appliquée aujourd'hui est l'amende. Celle-ci est d'autant plus forte que la situation sociale du coupable ou de la victime est plus élevée. Elle est aussi en proportion de l'importance du dommage causé par le délit. En cas de vol, l'amende peut s'élever

jusqu'à trois fois la valeur des objets soustraits, indépendamment de la restitution. L'amende se répartit passivement entre les coauteurs d'un même délit, dans la proportion de leur responsabilité, activement entre le Trésor public, les juges, la victime du délit, les personnes qui ont aidé à trouver et à saisir les coupables. En matière civile, l'amende est toujours du double du litige.

Le prix du sang, ou prix de la vie, qui se retrouve à l'origine de toutes les législations, n'est pas inconnu au Cambodge, quoiqu'il ait perdu son caractère primitif et se confonde aujourd'hui avec l'amende. Il est fixé uniformément par la loi à 30 *domlong* pour l'homme et 25 *domlong* pour la femme (85 et 70 francs), sans distinction entre libres et esclaves. Dans la pratique actuelle, il est de deux barres d'argent dans tous les cas. En cas d'homicide par imprudence, l'auteur du fait est condamné à payer le tiers du prix de la vie de la victime et, si celle-ci est un esclave, le tiers non de son prix légal, mais de sa valeur vénale. Lorsqu'un cadavre est trouvé sur une propriété, le propriétaire doit payer la moitié du prix de la vie, sauf son recours contre les auteurs du fait s'il les trouve.

Nous ne rappelons que pour mémoire un certain nombre de peines aujourd'hui hors d'usage, telles que l'exclusion de la famille, l'imprécation, l'amende honorable, la réprimande, etc. Enfin la peine de la déportation a été introduite en 1890, à la demande du gouvernement français, mais elle n'est pas encore entrée dans les habitudes des juges cambodgiens.

Les peines sont généralement aggravées et même portées au double en cas de récidive.

En ce qui concerne la responsabilité pénale, nous noterons seulement que la notion de la complicité est beaucoup plus étendue au Cambodge qu'en France. Elle s'étend à tous ceux qui ont profité du délit, ou qui l'ont connu sans le révéler, ou qui l'ont laissé commettre sans s'y opposer.

La partie spéciale du code, c'est-à-dire celle qui définit et classe les diverses infractions, n'offre rien de bien remarquable. On peut signaler au chapitre du meurtre l'impunité assurée au mari qui surprend sa femme en flagrant délit d'adultère et tue les deux coupables, à la condition expresse qu'il les tue tous les deux. Les coups et blessures et les injures entre parents ou alliés sont punis d'une amende qui varie suivant le degré de parenté ou d'affinité.

En cas de vol rural entre cultivateurs, si l'accusé nie et vient à être ensuite convaincu, il est condamné à une amende quatre fois plus forte que s'il avouait tout d'abord.

La peine du vol était primitivement la mutilation ou même la mort, plus tard l'esclavage et la confiscation; aujourd'hui c'est l'amende, l'emprisonnement et, dans les cas les plus graves, les travaux forcés.

Les anciennes lois admettaient la responsabilité solidaire de la tribu, du village, de la famille pour les crimes commis sur son territoire. Elles exigeaient aussi sous peine d'amende que les membres d'un même groupe se prêtassent mutuellement aide et assistance en cas de désordre ou d'accident. Ces dispositions ne sont plus appliquées aujourd'hui. Elles se rattachaient, suivant M. Leclère, à la condition de la propriété, qui dans l'origine aurait été collective et ne se serait individualisée qu'à une époque récente. C'est, comme nous l'avons déjà dit, une vue systématique assez répandue aujourd'hui, mais tout au moins fort exagérée. En tout cas la responsabilité collective, qui est une mesure de police, n'a aucun rapport avec la condition de la propriété.

La prescription est admise en matière criminelle, mais sous une forme singulière. Les crimes ou délits commis sous un règne ne peuvent être poursuivis sous le règne suivant. L'avènement d'un nouveau souverain produit l'effet d'une amnistie implicite.

L'ouvrage de M. Leclère peut, comme on le voit, servir d'introduction à l'étude du droit cambodgien. Par son origine, ce droit se rattache aux codes brahmaniques, mais il a subi des influences étrangères, venues de la Chine ou de l'Annam. Rien ne serait plus intéressant que de faire le départ de ces divers éléments. Cette entreprise, qui serait prématurée aujourd'hui, deviendra sans doute possible quand on connaîtra plus à fond les textes. En attendant, le travail de M. Leclère sera très utile, comme contribution à l'histoire du droit et aussi comme guide pour les résidents français dans leurs rapports avec les tribunaux indigènes. Cette législation sera sans doute complètement réformée, dans un avenir prochain; mais, pour que cette réforme réussisse, il faut qu'elle soit fondée sur une connaissance exacte du passé et sur l'intelligence des idées et des besoins de la population indigène.

R. DARESTE.

Pietro Toldo. *Contributo allo studio della novella francese del XV e XVI secolo*, considerata specialmente nelle sue attinenze con la letteratura italiana. *Les Cent nouvelles nouvelles. L'Heptaméron. Les Comptes du monde adventureux. Le Grand parangon des nouvelles nouvelles. Les Joyeux devis.* Roma, E. Loescher, 1895, XIII-153 pages, grand in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

III. — *L'Heptaméron.*

Le célèbre recueil de la reine de Navarre offre à l'étude un aspect tout autre que les collections d'Antoine de La Sale, de Philippe de Vigneulles et de Nicolas de Troyes. Marguerite déclare dès le début qu'il est fait à l'imitation de Boccace, et la mort seule (1549) l'empêcha de mener à bonne fin, comme l'auteur du *Décaméron*, ses dix journées et ses cent nouvelles; elle n'en a écrit que 72. Elle a entrepris son ouvrage, comme on l'a plus d'une fois démontré, après 1545 [2], et n'a cessé d'y travailler jusqu'à son dernier jour. M. Toldo, après tant d'autres, au premier rang desquels il faut placer Sainte-Beuve, apprécie ce livre singulier, qui nous offre le plus fidèle miroir de l'étrange état d'esprit de l'illustre auteur, état qu'elle partageait avec un grand nombre des personnes les plus distinguées de son temps : mélange de raffinement et de grossièreté, de cynisme et de délicatesse, de naïveté et de recherche, de piété sincère et d'immoralité presque inconsciente, de tendances réformatrices et de dévotion catholique, de mysticisme et de galanterie, de sensibilité et de dureté, d'enthousiasme et de scepticisme. Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet attrayant et compliqué, mais il y faudrait une étude particulière, dont ce n'est point ici le lieu. M. Toldo montre, en plus d'un point mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, combien l'influence italienne se fait sentir dans l'esprit même du livre et dans ce que l'on peut appeler le « milieu ambiant » où il est né. Cette influence, Marguerite l'avait subie dès l'enfance par l'éducation que lui avait donnée sa mère [3];

[1] Pour le premier article, voyez le cahier de mai 1895.

[2] Mais on verra plus loin (ce qu'on pourrait montrer par d'autres raisons encore) qu'elle avait écrit auparavant plusieurs nouvelles isolées.

[3] On peut voir d'intéressants détails là-dessus dans le livre récent de M. de

elle la développa pendant toute sa vie à la cour de son frère, qui s'était donné pour tâche d'introduire en France l'art et l'esprit de la Renaissance italienne; elle l'entretint sans cesse par ses lectures et par son commerce avec des Italiens distingués. Ce qui serait intéressant, ce serait de montrer comment se mêlèrent, chez elle et chez d'autres, à cette influence italienne et la vieille tradition française et le souffle tout nouveau, et contraire en bien des points, venu d'Allemagne avec la Réforme, et comment ces éléments disparates n'aboutirent pas en somme à se fondre en une harmonieuse synthèse. Le XVIe siècle reste une époque incohérente et incertaine, où les tendances contradictoires sont le plus souvent juxtaposées mais non ordonnées; aussi les œuvres les plus puissantes ou les plus aimables qu'il a produites ont-elles un caractère général de tâtonnements et d'ébauches qui déconcerte le lecteur et qui empêchera qu'elles donnent jamais une pleine satisfaction à l'intelligence et au sens esthétique.

Mais je laisse de côté ce point de vue général pour m'en tenir à la question plus terre à terre des emprunts matériels qu'aurait faits Marguerite aux *novellieri* italiens. Des rapprochements qu'a indiqués M. Toldo, cherchant toujours à ramener le plus de récits possible à des sources italiennes, la plupart ne sont pas donnés par lui-même comme probants, ou sont si vagues qu'il est inutile de les discuter. D'autres méritent un examen plus attentif et soulèvent quelques questions intéressantes. Notons d'abord, comme l'ont fait avec raison tous les commentateurs, que Marguerite déclare expressément que le nouveau *Décaméron* qu'elle entreprend différera de l'ancien en un point, « c'est de n'escripre nulle

Maulde-la-Clavière, *Louise de Savoie et François Ier* (Paris, 1895). Toutefois il ne faut pas accepter sans contrôle tout ce que dit et surtout tout ce que sous-entend l'auteur. Par exemple il écrit (p. 201), en parlant de Marguerite encore jeune fille : « Le *Décaméron* fut, je crois, sa bible et son bréviaire. » Et comme preuve, en note : « Il existe encore (ms. fr. 231) un très bel exemplaire de la traduction de Boccace. . . qui a dû être souvent feuilleté par la jeune Marguerite, car il fut exécuté pour sa mère et pour son frère. » Qui ne croirait d'après cela qu'il s'agit du *Décaméron?* Or ce manuscrit contient la traduction du *De casibus illustrium virorum*, ouvrage fort inoffensif. De même plus haut (p. 23-26), par une équivoque analogue, on nous parle d'un exemplaire de « *Boccace*, Boccace, le favori des cours, qui va devenir celui de Louise de Savoie et de ses enfants, » et on ne nous dit pas qu'il s'agit de la traduction du *De claris mulieribus*. Quant aux « plaisanteries peu obligeantes pour Louise de Savoie » que contiendraient les miniatures de cet exemplaire, elles me paraissent bien n'exister que dans la subtile imagination de l'auteur. M. de Maulde aime beaucoup à lire entre les lignes des documents qu'il étudie, et il suppose volontiers que c'est là qu'est le plus intéressant; mais on risque, à ce déchiffrement, de voir ce qui n'existe que dans l'œil trop tendu ou prévenu.

nouvelle qui ne soit véritable histoire. » Chacun des dix *deviseurs* doit dire « quelque histoire qu'il aura veue ou bien oy dire à quelque homme digne de foy ». On n'empruntera rien aux livres (aussi n'y a-t-il pas dans la compagnie de lettré de profession), et si une nouvelle (la 70ᵉ, voy. plus loin) est prise à un vieux roman, c'est par une exception qu'on signale et qu'on motive expressément. Je crois qu'il faut ajouter foi à cette déclaration de la reine de Navarre, non pas en ce sens que toutes les histoires de l'*Heptaméron* sont vraies, mais en ce sens que celles dont elle n'a pas été acteur, témoin ou confidente, elle les a entendu raconter comme vraies et elle a pu les croire vraies. Aucune n'est prise sciemment dans un livre. Ainsi les nouvelles 6 et 69, qui semblent provenir directement d'Antoine de La Sale [1], les nouvelles 8, 20 et 56, qui rappellent de près des contes de Pogge, de Morlini et de Cornazzano, n'ont pas été puisées par Marguerite dans ces auteurs : on les lui avait racontées, et elle les a redites à sa façon, les croyant vraies ou au moins ne les trouvant pas indignes de créance. Quant à savoir si les trois derniers récits proviennent en dernière analyse de Pogge, de Morlini et de Cornazzano, ou s'ils remontent, indépendamment d'eux, à une tradition orale dont nous ne connaissons pas le point de départ, c'est ce que pourrait seule établir une comparaison minutieuse de toutes les formes qu'ont revêtues les thèmes en question. Tout ce qu'il importe d'établir, c'est que la reine de Navarre ne les a pas copiés dans les livres de ces auteurs. Elle s'est piquée, non seulement, comme Antoine de La Sale, de donner un pendant français au *Décaméron* italien, mais encore de ne rien devoir aux livres antérieurs; nous n'avons aucune raison de croire qu'elle n'ait pas tenu l'engagement qu'elle avait pris [2].

[1] Comment M. Toldo peut-il laisser le choix, comme source de la nouv. 69, entre la 17ᵉ des *Cent nouv. nouv.* et la 37ᵉ de Morlini? Tout est pareil dans les deux contes français, au lieu que le conte latin offre des différences sensibles. Il est curieux que Marguerite mette l'aventure sur le compte d'un Italien; cela indique bien une transmission orale.

[2] C'est M. Toldo, si je ne me trompe, qui a le mérite d'avoir signalé le premier l'original de la chanson insérée dans la nouv. 19, « de laquelle, dit Marguerite, le chant est italien et assez commun, mais j'en ay voulu traduire les mots en françois le plus près qu'il m'a esté possible. » C'est la chanson *Che faralla, che diralla* (fr. *Que dira elle, que fera elle*), dont l'existence est attestée avant 1517. « Le mysticisme de Marguerite, dit avec raison M. Toldo, a notablement modifié et allongé la chanson populaire. » Il suppose, en outre, que toute la nouvelle, — où l'on voit deux amants qui ne peuvent s'unir entrer en religion, — n'est qu'un développement du thème de la chanson. Je croirais plutôt qu'il y a là quelque aventure vraie, dont le thème se retrouvait dans la chanson et se retrouve dans des poésies populaires de divers pays.

Assez simple en ce qui concerne les auteurs cités jusqu'ici, la question est vraiment difficile en ce qui touche les rapports de l'*Heptaméron* avec les nouvelles de Bandello. Ces rapports avaient déjà été signalés en partie, mais on les avait attribués sans hésiter à l'imitation de Marguerite par Bandello. M. Toldo en a augmenté le nombre, et il pense que, si dans quelques cas c'est le *novelliere* lombard qui a copié la narratrice française, dans d'autres cas la réciproque est admissible et même probable. C'est ce que je vais examiner après lui. Il faut remarquer d'abord que la chronologie, qui devrait éclaircir le problème, ne fait que l'embrouiller. Bandello a imprimé les trois premières parties de ses nouvelles, à Lucques, en 1554, c'est-à-dire cinq ans après la mort de Marguerite, mais quatre ans avant la première édition de l'*Heptaméron :* pour les nouvelles de ces trois premières parties il ne peut donc avoir utilisé le livre de la reine de Navarre. Il a pu l'utiliser pour sa quatrième partie, à laquelle il a dû, semble-t-il, travailler de 1554 à 1561, année de sa mort, et qui n'a paru qu'en 1578; toutefois M. Toldo remarque que la 20e nouvelle de cette quatrième partie est dédiée précisément à la reine de Navarre, et que la dédicace a dû en être écrite avant 1541. On peut donc affirmer que ni Marguerite n'a lu en imprimé le livre de Bandello, ni Bandello n'a lu celui de Marguerite; mais on ne peut affirmer qu'ils n'aient pas eu réciproquement connaissance de leurs manuscrits. Bandello vivait en France depuis 1525; il était bien en cour; il avait dédié à Marguerite, outre son *Hécube*, la nouvelle indiquée ci-dessus, et elle avait lu au moins celle-là et sans doute d'autres encore; mais, d'autre part, Bandello lui-même nous dit qu'il doit à la reine de Navarre telle ou telle de ses nouvelles. Pour certains récits qui leur sont communs il indique en général une source française, mais pour d'autres il indique une source italienne. On doit l'en croire dans les deux cas, dit M. Toldo, et dans le second, c'est Marguerite que nous devrons considérer comme l'imitatrice. Voyons donc, — en laissant de côté des rapprochements qui ne prouvent rien dans un sens ou dans l'autre, — les différents cas sur lesquels nous avons à nous prononcer.

« Il y a, dit M. Toldo, un fait singulier qui mérite d'être considéré attentivement. Dans les nouvelles qui passent d'un pays à un autre par tradition orale, même quand le fond du récit reste inaltéré, les changements extérieurs sont toujours sensibles. Certains traits sont plus accentués, d'autres disparaissent; l'accessoire devient le principal et le principal l'accessoire; des détails sont ajoutés ici, retranchés là. Au contraire, les ressemblances entre Bandello et Marguerite ont le caractère d'*imitation faite sur l'écrit.* Outre les exemples déjà produits plus haut. . . . , » et

l'auteur examine une nouvelle à laquelle je vais revenir. Mais d'abord, débarrassons-nous de ces « exemples déjà produits » : ils se réduisent à une nouvelle (*Hept.* 25, Band. IV, 13 et non 14) dont il n'est pas douteux que Bandello l'ait empruntée à Marguerite. C'est bien à tort, en effet, que M. Toldo révoque en doute la parfaite historicité de cette anecdote où l'amant est François Ier, encore duc d'Angoulême, et le mari l'avocat Jacques Disome; son scepticisme a lieu de surprendre, puisque, s'il ne paraît pas avoir consulté l'édition de l'*Heptaméron* donnée en 1880 par M. de Montaiglon, il a fait maintes fois usage du livre de Paulin Paris sur François Ier, dans lequel est résumée l'excellente dissertation de M. le baron Pichon sur ce curieux point d'histoire anecdotique [1]. La constatation indubitable de l'insertion par Marguerite, dans son recueil, d'une aventure galante de son frère est importante en ce qu'elle nous autorise à ajouter foi, pour d'autres récits, à des origines semblables attestées par Brantôme ou signalées par des critiques de nos jours [2]. Elle a en outre de l'intérêt pour la valeur des sources indiquées par Bandello. Il transporte cette anecdote à Galéas Sforza, et prétend la tenir d'Antonio Tilesio. Il est donc pris ici en flagrant délit d'emprunt déguisé et de « démarquage ». Notons d'ailleurs que l'imitation de Bandello se trouve dans sa IVe partie, pour laquelle il a pu mettre à profit le livre imprimé de la reine de Navarre.

Venons à la nouvelle 70 de l'*Heptaméron*, qui se retrouve dans la

[1] M. Toldo, par une distraction qui n'est certainement pas une habileté voulue (car à quoi bon ruser en pareille matière?), semble dire que P. Paris a contesté l'application de cette nouvelle à François Ier, tandis qu'il n'a repoussé que la vilaine légende de « la belle Ferronnière » (qui n'est pas d'ailleurs une *leggenda Brantomiana*, Brantôme l'ayant parfaitement ignorée).

[2] Il ne faut pas toutefois aller trop loin dans cette voie, et rapporter à Marguerite elle-même ou à son frère les histoires qu'elle raconte, sans avoir quelque preuve à l'appui. Les dires de Brantôme en ce point ont, comme on le sait, beaucoup de valeur, bien que P. Paris ait convaincu l'auteur des *Dames galantes* de légèreté et d'information imparfaite sur d'autres points. Mais j'ai peine à croire, avec M. de Maulde (*Louise de Savoie*, p. 201-214), que Marguerite et Bonnivet soient les héros de la 10e nouvelle (comme l'avait d'ailleurs déjà conjecturé M. de Montaiglon). Brantôme n'en dit rien, et l'histoire ne cadre guère avec l'aventure de la 4e nouvelle, qu'il attribue expressément à Bonnivet et à Marguerite. Le rôle que joue la mère de Florinde dans la 10e nouvelle peut convenir à Louise de Savoie dans l'opinion de M. de Maulde, mais je ne crois pas que Marguerite le lui eût fait jouer. Elle parle toujours de sa mère avec autant de respect que d'affection, et si c'est elle qu'elle a représentée dans dame Oysille, on conviendra que les maximes qu'elle lui met dans la bouche ne rappellent en rien l'indulgence, pour ne pas dire pis, que montre la comtesse d'Arande à l'audacieux galant de sa fille.

6e nouvelle de cette même IVe partie. Ici, non seulement le fond, mais la forme, les noms des lieux et (en partie) des personnages, sont identiques; les expressions mêmes sont souvent pareilles. Or c'est ici le seul cas où Marguerite déclare expressément avoir une source écrite; mais ce n'est pas une source italienne, c'est une source française : « Ce compte, dit Parlamente, a esté escript en si vieil langage que je croy que [1]. . . il n'y a icy homme ne femme qui en ayt ouy parler, par quoy sera tenu pour nouveau. » Ce n'est en effet, comme on l'a reconnu depuis longtemps, que le joli roman de la *Châtelaine de Vergi*, une des œuvres les plus délicates du XIIIe siècle. Marguerite a travaillé sans doute non sur le poème lui-même, mais sur une rédaction en prose du XVe siècle, qui ne nous a pas été conservée [2]. Les longs et emphatiques discours des deux amants au moment de la mort, avec leurs subtilités et leurs allusions mythologiques, me paraissent lui convenir bien moins qu'à un « rhétoriqueur » de l'âge précédent. Elle n'a certainement pas eu pour modèle Bandello [3]. Maintenant celui-ci a-t-il travaillé d'après elle? Il assure que l'histoire lui a été racontée à Casalmaggiore (donc avant 1525) par « un gentiluomo borgognone chiamato Edimondo Orflec, che da lungo tempo in Italia avea militato ». Là-dessus M. Toldo remarque : « Eh bien ! je le demande, est-il possible qu'une nouvelle entendue par Bandello vingt ans avant que Marguerite la mît en écrit ressemble assez à la rédaction de celle-ci pour en paraître une traduction? Ou Bandello ne dit pas la vérité, ou s'il la dit il faut arriver à une conclusion bien différente de celle des critiques antérieurs. » Nous avons vu plus haut qu'il ne fallait pas ajouter une foi aveugle aux assertions de Bandello sur la provenance de ses nouvelles. Ici il a certainement eu une source non orale, mais écrite. Ce pouvait être la rédaction de Marguerite (d'autant plus qu'il s'agit d'une nouvelle de la IVe partie); ce pouvait être aussi la rédaction française plus ancienne dont celle-ci s'était servie [4].

[1] Elle ajoute : « hors mis nous deux », c'est-à-dire Oysille et elle, preuve à joindre à celles qui permettent de reconnaître dans Oysille et Parlamente Louise de Savoie et Marguerite. Toutes deux étaient fort instruites et avaient lu force vieux livres que leurs contemporains ne connaissaient ou n'entendaient plus.

[2] Sur une version en prose qui aurait été imprimée au XVIe siècle, voir G. Raynaud, *Romania*, XXI, 158. Il ne peut s'agir ici de la rédaction en prose qu'a récemment imprimée M. le baron de Saint-Pierre (voir *Romania, ibid.*).

[3] Landau a fort à propos remarqué que dans le texte de Marguerite il est parlé, par une erreur évidente, des aigles qui dévorent le cœur d'Ixion; Bandello a rétabli le cœur de Prométhée, auquel il a ajouté le foie de Titye.

[4] La nouvelle 33 de la IIIe partie, où M. Toldo verrait volontiers une « première rédaction » de notre nouvelle, n'a

Pour les autres nouvelles communes à Marguerite et à Bandello, M. Toldo ne signale pas de ressemblances textuelles. D'autre part, il y en a une que Bandello déclare lui-même tenir, au moins indirectement, de la reine de Navarre. La nouvelle 24 de la IIe partie (*Heptaméron*, 23) lui avait été, dit-il, racontée par Jules César Scaliger, « e disse, per quanto ne aveva contezza, esser stato prima detto da madama Margarita di Francia, oggidi reina di Navarra, donna che in sè sola contiene la chiarezza con le lodi ed eccellenze di tutte le famose eroine da saggi scrittori per il passato lodate ». La nouvelle italienne a été écrite bien avant l'époque où Marguerite a composé l'*Heptaméron*[1]; mais il me semble résulter de l'expression « prima detto » qu'elle avait mis déjà cette tragique histoire par écrit, et que c'est sa rédaction qu'a suivie Bandello. Cela prouverait bien que la reine de Navarre, antérieurement à 1545, avait écrit des nouvelles isolées, qu'elle a ensuite réunies en les retouchant[2] et auxquelles elle en a ajouté d'autres. Il serait bien invraisemblable de supposer avec M. Toldo que Bandello, ayant écrit cette nouvelle, pour le fond, d'après le récit de Scaliger, l'aurait communiquée à Marguerite, « come omaggio di cosa da lei venuta ed a cui egli avea dato veste letteraria », en sorte que la reine de Navarre aurait ensuite imité un récit dont elle était le premier auteur.

La nouvelle 35 de la IIe partie fut racontée à Bandello, comme la précédente, à Bassens (près de Bordeaux), cette fois par Marie de Navarre, belle-sœur de Marguerite. C'est la nouvelle 30 de l'*Heptaméron*, l'histoire d'un inceste innocent et compliqué dont on retrouve des variantes localisées en plusieurs endroits de France et d'ailleurs.

La nouvelle 35 de la Ire partie de Bandello est tout à fait pareille, dit M. Toldo, à la nouvelle 35 (et non 25) de l'*Heptaméron* : « L'una novella non può assolutamente essere stata composta senza la conoscenza dell' altra. » Elles peuvent cependant avoir pour source commune un récit oral dans lequel aurait déjà figuré la « sconcissima punizione della colpevole » que raconte Bandello, et que Marguerite aura heureusement modifiée.

La nouvelle 36 de l'*Heptaméron* raconte la façon cruelle et discrète dont un président de Grenoble punit sa femme adultère tout en sauve-

en réalité aucun rapport avec l'histoire de la *Châtelaine de Vergi*.

[1] Cela résulte de la dédicace à Costanza Rangona Fregoso.

[2] La nouvelle en question contient une allusion à un fait de l'an 1545; il est vrai que cette allusion pourrait avoir été ajoutée par d'autres que l'auteur; mais il est inutile de le supposer : cela prouve seulement que Marguerite remettait au point ses nouvelles en les réunissant.

gardant son honneur. La première partie de l'aventure se retrouve dans Bandello (I, 11), qui l'attribue à un sénateur de Paris, et dit l'avoir entendu raconter à Milan avant son départ pour la France. Si M. Toldo avait connu l'excellente dissertation de M. Roman insérée dans les notes de l'édition Montaiglon, il n'aurait pas douté qu'il ne s'agît ici d'un fait historique, ou au moins cru tel, relatif à Geffroi Charles, président de Grenoble. Marguerite le désigne assez clairement : « Ung président [de Grenoble] dont je ne diray le nom, mais *il n'estoit pas françoys.* » Charles était en effet Italien de naissance, et s'appelait *de' Caroli.* L'histoire dut se passer vers 1505, et elle se répandit peu après à la fois en France et en Italie; mais elle n'est arrivée à Bandello que fort altérée. Le récit de Marguerite est beaucoup plus complet et se termine, comme il doit le faire, par la vengeance du mari, tandis que dans Bandello le mari se montre si débonnaire que la dame reprend tranquillement ses amours, en sorte que les éloges donnés à la sagesse du mari n'ont plus de sens.

La ressemblance de la nouvelle 14 de l'*Heptaméron* avec les deux nouvelles de Bandello, (I, 16, et III, 22) que cite M. Toldo est beaucoup moins étroite que celles qui ont été alléguées jusqu'ici. Le thème général d'un galant qui se substitue à un autre avec un plein succès se retrouve dans beaucoup de contes et n'a rien de caractéristique. Quant à l'aventure particulière que raconte Marguerite, elle l'attribue expressément à Bonnivet, et il est très probable que Bonnivet s'attribuait l'histoire, vraie ou fausse, et qu'elle la tenait de lui-même. Aucun des traits propres à son récit ne se retrouve dans ceux du conteur italien.

Je ne crois pas non plus qu'il soit besoin d'admettre un rapport d'imitation entre la nouvelle 32 de l'*Heptaméron* et la 12ᵉ nouvelle de la IIᵉ partie de Bandello. Le cruel traitement que le mari allemand inflige à sa femme n'a qu'une ressemblance générale avec celui que le mari piémontais fait subir à la sienne. Certaines circonstances du récit de Marguerite donnent d'ailleurs à penser que le fond de son récit est vrai. En tout cas, rien n'autorise M. Toldo à dire comme il le fait : « Certo trattasi d'un fondo commune, ma la novella giunse a Margherita modificata dall' arte italiana[1]. »

Marguerite, dit M. Toldo, comme conclusion de ses raisonnements sur l'histoire de la *Châtelaine de Vergi,* « aveva un debole, — trattandosi di donna mi si permetta l'espressione, — per la novellistica e quindi

[1] Les rapprochements indiqués par l'auteur entre les nouvelles 3 (et 15), 24, 43 et 52 du recueil de la reine de Navarre et les nouvelles IV 9, I 46, IV 26 et IV 25 de Bandello ne sont pas donnés par lui-même comme probants, et je me dispense de les examiner.

pei novellieri italiani. » Ce « faible », dont il paraît inutile d'excuser l'auteur de l'*Heptaméron*, ne s'attachait qu'au genre en lui-même et au *Décaméron*, pour lequel la reine de Navarre avait une vive admiration : on sait que ce fut elle qui inspira la traduction d'Antoine Le Maçon, dont l'apparition à son tour lui suggéra l'idée de son propre recueil. Mais dans aucune de ses nouvelles elle n'a imité ni Boccace ni les *novellieri* plus récents, que rien ne prouve même qu'elle ait connus[1]. Elle s'est donné pour tâche de ne rapporter que des histoires qu'elle savait ou qu'elle croyait contemporaines et vraies, et la seule fois qu'elle a dérogé à cette règle ce n'a pas été sans scrupule. Oysille refuse d'abord de dire le conte de la *Châtelaine de Vergi*, « pour ce qu'il n'est pas de nostre temps, et a esté escript par ung autheur qui est bien croyable, et nous avons juré de ne rien mettre icy qui ait esté escript. » C'est précisément cette abstention qui donne à l'*Heptaméron* un intérêt si particulier et si différent de celui que présentent les autres recueils de contes. Nous y trouvons en grande majorité des histoires réelles, racontées et jugées au point de vue moral par une des femmes les mieux informées et les plus « représentatives » de son siècle; mais nous n'y trouvons qu'une mince contribution à l'histoire comparée de la *novellistica*. Quant à l'influence italienne que M. Toldo s'est attaché à y montrer, elle est incontestable et dans l'inspiration même du livre et dans beaucoup des idées de l'auteur, mais elle ne paraît s'être exercée, au moins littérairement, sur aucun des sujets de ses récits.

IV. — *Les Comptes du monde adventureux.*

Ce recueil parut en 1555, par conséquent trois ans avant l'*Heptaméron* et les *Joyeux devis*. On admet que l'auteur appartenait au cercle de la reine de Navarre, et M. F. Frank, qui a réimprimé les *Comptes* en 1878, a interprété, à cause de cela, les initiales A. D. S. D., par lesquelles l'auteur se désigne, comme représentant le nom d'un certain Antoine de Saint-Denis, curé de Champfleur, près d'Alençon, que l'on voit mentionné dans un acte de 1544 par lequel Marguerite donne un règlement à l'hôpital d'Alençon. Tout cela repose sur quelques mots de Brantôme, qui dit à propos d'un épisode de *Jehan de Saintré* inséré dans notre recueil : « C'est le conte que vous voyez en les *Nouvelles du monde advantureux*, d'un valet de chambre de la reine de Navarre. » Mais le curé de

[1] Il faut naturellement excepter Bandello, qui, nous l'avons vu, avait dédié une de ses nouvelles à Marguerite.

Champfleur n'a jamais été valet de chambre de la reine de Navarre : Brantôme, qui estropie ici le titre des *Comptes du monde adventureux*, aura confondu ce recueil, qu'il cite à la volée, avec celui de Bonaventure Des Periers. Parmi les valets de chambre de la reine de Navarre, on n'en trouve d'ailleurs aucun dont le nom présente les initiales A. D. S. D.[1]. L'attribution à Antoine de Saint-Denis, personnage complètement inconnu du reste, est donc extrêmement douteuse[2]. Le livre, quel qu'en soit l'auteur, est-il sorti de l'entourage de Marguerite? On peut le croire, et M. Frank a accumulé à l'appui de cette idée des raisonnements et des conjectures qui forment un ensemble assez plausible. Mais ce qui nous intéresse ici, dans l'examen de ce livre d'ailleurs fort lourd, et d'une lecture que le style par trop gauche et maladroit rend vraiment fastidieuse, c'est la part qu'il convient de faire dans sa formation à l'influence italienne.

Cette part, encore ici, est moindre que ne le dit M. Toldo. Elle est énorme si l'on considère que sur cinquante-quatre nouvelles une trentaine sont prises, quelques-unes simplement traduites, de Masuccio; mais en dehors de ces emprunts textuels qui, en somme, ne constituent qu'une besogne machinale, rien n'indique que l'auteur ait été familier avec l'Italie ou la littérature italienne. M. Frank, et M. Toldo après lui, remarquent qu'il dit avoir entendu raconter une de ses histoires[3] à un banquier italien; mais il ne manquait pas de banquiers italiens en France. De ce que dans son prologue, d'ailleurs visiblement fictif, il se représente comme « faisant un voyage au pays de Provence, et traversant par

[1] « Ces quatre lettres, avait dit La Monnoye, peuvent signifier Antoine de Saint-Denis, Abraham de Saint-Dié, André de Saint-Didier, *ou tel autre nom.* » Ces noms paraissent imaginés au hasard par La Monnoye d'après les initiales. M. Frank, rencontrant le nom d'Antoine de Saint-Denis dans une pièce émanée de Marguerite, a été frappé de la coïncidence, et a construit là-dessus son ingénieux système. Mais rien ne prouve même que le curé de Champfleur mentionné dans l'acte fût en rapports particuliers avec Marguerite : il peut très bien avoir été nommé comme prenant une part quelconque au gouvernement de l'hôpital. D'ailleurs, malgré l'exemple de Rabelais, il paraît très difficile, en 1555, d'attribuer un tel livre à un curé, non à cause de sa licence (qui n'est pas extrême), mais à cause de la haine qu'il respire contre l'Église et, en plus d'un endroit, contre les curés. Notons encore qu'une des pièces de vers mises en tête est attribuée à *L. D. de l'autheur*, évidemment *La dame de l'autheur*, ce qui ne convient pas non plus à un curé.

[2] C'est l'avis de M. É. Picot (*Catal. Rothschild*, t. II, p. 251).

[3] C'est la 51[e] et non la 15[e], comme une faute d'impression le fait dire à M. Toldo. C'est parce que la nouvelle se passe en Italie que l'auteur suppose qu'elle lui a été racontée par un Italien. Elle est d'ailleurs, comme tant d'autres, simplement empruntée à Masuccio.

le Daulphiné pour gaigner la Savoye », il ne s'ensuit pas qu'il soit allé en Italie; au contraire, s'il y était allé, il est probable qu'il l'eût dit expressément. L'esprit de son livre n'est pas italien : il est empreint des passions qui enflammaient alors en France les ennemis de l'Église catholique. Le *Novellino* de Masuccio, inspiré aussi par la haine des gens d'Église, mais par une haine qui tenait à d'autres motifs [1], étant tombé entre les mains du mystérieux A. D. S. D., il y trouva une riche matière à exploiter, et il le fit passer presque tout entier dans son recueil [2], auquel il donna un préambule vaguement imité de Boccace. Pour ceux de ses contes qui ne proviennent pas de Masuccio, je n'en vois guère qu'un, le quatorzième, emprunté à Pogge, qui trahisse une provenance italienne. M. Toldo lui-même a dû en général se borner à des rapprochements qui ne prouvent nullement une dérivation et qui, plus d'une fois, pourraient être remplacés par d'autres. J'examinerai après lui quelques-uns des *Comptes du monde adventureux*, laissant de côté d'une part ceux qui sont évidemment pris à Masuccio, d'autre part ceux où l'apparence même d'une origine italienne fait défaut.

Le conte 6, remarque M. Toldo, se retrouve tel quel dans Bandello (IV, 28), où il s'agit, comme ici, d'un marchand de Lyon. J'ai déjà dit plus haut que le quatrième livre de Bandello a été composé, du moins en partie, de 1554 à 1561 : ce serait donc l'auteur italien qui aurait imité le conteur français; mais je me demande si les deux récits n'ont pas une source commune.

Le conte 9 rappelle de près, dans sa seconde partie, le conte célèbre de Boccace sur frère Cipolla, mais il ne me paraît pas qu'il en provienne. De semblables anecdotes sur des montreurs de fausses reliques et les tours qu'on leur jouait circulaient depuis le haut moyen âge [3].

Le conte 16, dit M. Toldo, « est évidemment tiré de la nouvelle 5 de Masuccio, mais il s'agit d'une imitation libre, avec des différences notables de scène et de personnages. » M. Frank avait déjà fait ce rapprochement; toutefois il n'est pas fondé. Le conte que nous avons ici est en rapport étroit avec le *Milleres tale* de Chaucer, dont les origines ne sont

(1) Masuccio a voulu flatter la dynastie aragonaise de Naples, en guerre avec la papauté. M. Toldo apprécie fort bien le livre de Masuccio, que L. Settembrini a jugé, à tous les points de vue, beaucoup trop favorablement.

(2) C'était, au point de vue littéraire, un assez méchant modèle; A. D. S. D. ne l'a pas embelli. M. Toldo indique même (p. 127) qu'il ne l'a pas toujours bien compris; il faudrait une comparaison attentive pour juger de la connaissance de l'italien qu'avait notre auteur.

(3) Notons que ce n'est pas de la *crusca* (son), mais du foin qu'on substitue ici aux reliques prétendues.

pas encore bien éclaircies, mais dont on a des variantes allemandes et françaises, et qui remonte bien probablement à quelque ancien fableau[1].

M. Toldo remarque que la cruelle facétie exercée contre un juif dans la nouvelle 17 se retrouve dans Domenichi. Mais Domenichi n'avait pas pour son récit une source italienne, puisqu'il en place la scène à Magdebourg, conformément à diverses versions allemandes, qui prétendent que le fait se passa réellement dans cette ville en 1270[2]. Notre auteur met la scène à Rome, ainsi que celle de sa première nouvelle, où figurent également des juifs, et il remarque dans les deux cas que les juifs sont nombreux à Rome et y occupent un quartier à eux. Il serait donc possible que ces anecdotes eussent été rapportées de Rome en France[3]. Celle-ci est d'ailleurs beaucoup plus ancienne que le XVIe siècle : sans parler de la date de 1270 donnée par les sources allemandes, je l'ai vue attribuée à saint Louis dans un texte sur lequel je ne puis actuellement remettre la main.

Le conte 30, d'après M. Toldo, « ricorda da vicino il *Decamerone*, g. VIII, n. 7 ». Il n'y a en réalité aucun rapport.

Le conte 38 est curieux dans sa première partie, où nous avons une des plus anciennes rédactions du thème de *Jean le sot*, si répandu dans le *folklore;* cette rédaction est d'ailleurs fort maladroite. Elle ne doit rien en tout cas à des sources italiennes. La seconde partie, qui n'a aucun lien avec la première, se retrouve, dit M. Toldo, dans Domenichi; mais elle se retrouve aussi ailleurs, et on sait que Domenichi a puisé aux sources les plus diverses.

Le conte 41 (*La Gageure des trois commères*) est, comme le remarque M. Toldo, « fra i temi i più diffusi della novellistica popolare e letteraria »; il se retrouve chez les peuples les plus divers. C'est sans aucune raison que la nouv. 81 de Morlini est donnée « come probabile e diretta inspiratrice del Saint-Denis ».

Le conte 47, qui nous raconte la triste fin de Barus et de Laurea, est, dit M. Toldo, « rifacimento o della 98a delle *Cent nouvelles nouvelles* o della 31a di Masuccio ». Il veut bien ajouter : « più probabilmente della prima che della seconda »; mais comment peut-on hésiter un instant?

(1) Voir *Romania*, VII, 471; VIII, 467.

(2) Voir Kirchhof, *Wendunmuth*, herausg. von H. Oesterley (Stuttgart, 1869), I, 2, 33, et les références de l'éditeur.

(3) Ce qui l'indique encore, c'est la cérémonie du baptême d'un Turc, à laquelle, dans le conte 1, assiste la juive qui hésite à se convertir. De pareilles cérémonies n'étaient pas rares à Rome et n'avaient guère lieu ailleurs.

C'est l'histoire de Floridam et d'Elluide, dont nous avons parlé ci-dessus, et toutes les circonstances propres au récit de Masuccio sont absentes de celui des *Comptes*. Il est cependant douteux que ce dernier provienne directement des *Cent nouvelles*. La scène est en Angleterre; les noms sont changés et ont une apparence latine; la pauvre amante, au lieu de se tuer, se fait religieuse. Il est possible qu'il y ait eu une variante écrite en latin en Angleterre, d'après le récit d'Antoine de La Sale ou de Nicolas de Clamanges, et que ce soit là la source de notre auteur.

Le conte 49 donne lieu à des remarques assez curieuses. Notre auteur l'a certainement emprunté à Masuccio (nouv. 41); mais le 128e des *Joyeux devis*, quoique traitant le même thème, n'a pas la même source, et je m'étonne que M. Toldo trouve qu'il se rapproche plus que le nôtre de la rédaction du *Novellino*. L'auteur du conte inséré dans les *Joyeux devis* a visiblement puisé dans Parabosco (I, 2), comme le montre la comparaison seule des deux « arguments »[1]. C'est la même histoire dont Scarron a fait un épisode de sa *Précaution inutile*, épisode que La Fontaine a imité dans son *Gascon puni*, en changeant avec bonheur le dénouement et par là l'esprit même du conte. Ce qui est assez singulier, c'est qu'un trait, d'ailleurs fort bon, qui ne se trouve ni dans Masuccio ni dans Parabosco (ni par conséquent dans les *Joyeux devis*), se rencontre dans les *Comptes du monde adventureux* et reparaît dans Scarron et dans La Fontaine. Rien ne s'oppose à ce que Scarron ait puisé directement dans les *Comptes;* ce qui est surprenant, c'est que l'auteur des *Comptes* ait eu l'initiative d'une invention heureuse; mais pour une fois il semble qu'il faille lui en faire honneur. — Autre particularité. On se rappelle la bizarre historiette qui fait le principal sujet du chapitre XXIV du livre II de Rabelais. Une dame de Paris, que Pantagruel avait aimée, lui envoie, après qu'il est parti sans prendre congé d'elle, un diamant qui est faux, avec les mots : *lamma sabacthani*, et le tout veut dire : *Dy, amant faulx, pourquoy m'as-tu laissée?* La dame n'a pas été mentionnée auparavant, et l'histoire n'est visiblement introduite ici que pour servir de véhicule à cette devinette, qui avait plu à Rabelais. Or M. Toldo montre, ce qu'on n'avait pas remarqué, qu'elle est prise à la nouvelle de Masuccio : là aussi une dame envoie à son amant oublieux *un diamante contrafatto* avec les syllabes hébraïques *lama zabatani*, et l'envoi, après

[1] Voyez les *Œuvres de La Fontaine*, éd. H. Regnier, IV, 384. Il est vrai que M. Toldo croit que c'est Parabosco qui a imité les *Joyeux devis*; mais comment cela pourrait-il se faire, puisque la première édition des *Diporti* est au plus tard de 1551, tandis que ce conte, qui n'est certainement pas de Des Periers, n'apparaît que dans l'édition de 1567 des *Joyeux devis?*

beaucoup de vaines recherches, comme dans Rabelais, est interprété de même : *Di, amante falso, perché me hai abbandonata*[1]? L'emprunt est certain, et il a cela d'intéressant qu'il nous prouve que Rabelais avait lu Masuccio, qui devait lui plaire par certains côtés. Une fois cette piste signalée, on trouvera peut-être d'autres rapprochements à faire entre le *Novellino* et le *Pantagruel.*

Ainsi, sauf peut-être les deux contes où il s'agit de juifs et pour lesquels je soupçonne une provenance romaine, les *Comptes du monde adventureux* qui ne sont pas des imitations, le plus souvent serviles, de Masuccio ne doivent rien aux *novellieri*, et on peut dire qu'ils sont très peu pénétrés de l'esprit italien.

V. — *Les Nouvelles récréations et joyeux devis.*

Il faut en dire autant du recueil publié sous le nom de « feu Bonaventure Des Periers » en 1558, c'est-à-dire quatorze ans environ après la mort de l'auteur désigné. On ne saura jamais ce qui est de lui dans cet amas de contes d'une valeur si inégale, les uns charmants et spirituels, d'un style à la fois naïf et pittoresque, les autres d'une insignifiance absolue ou même d'une insigne platitude et souvent d'une forme pénible et affectée. La Croix du Maine dit à l'article de *Bonaventure des Periers :* « Il est Auteur de quelques Contes et Faceties plaisantes, imprimées sous son nom, sous le titre de Nouvelles Récréations, etc. Mais les deux premiers[2] Auteurs de cet Ouvrage sont Jaques Peletier du Mans, médecin et philosophe, et Nicolas Denisot. » A l'article de *Jaques Peletier,* il dit plus nettement encore : « Les Nouvelles Récréations de Bonaventure des Periers est un livre de l'invention dudit Peletier et de Nicolas Denisot du Mans. Je ne veux pas nier qu'il n'y ait quelques contes en ce livre de l'invention dudit Bonaventure, mais les principaux auteurs de ce gentil et plaisant Livre de Faceties sont les susdits Peletier et Denysot, quoiqu'il ait été imprimé sous le nom dudit des Periers. » De même encore à l'article de *Nicolas Denisot :* « Il a composé une partie des Contes et Discours plaisans, contenus au livre intitulé : *Les Nouvelles Récréations de Bonaventure des Periers,* comme nous avons dit

[1] L'auteur des *Comptes* a laissé de côté cet épisode. Il ne se trouve pas non plus dans Parabosco, ni par conséquent dans les *Joyeux devis.* C'est donc par une singulière inadvertance que M. Toldo (p. 134) dit que « dans le *Devis* 128... est reproduite une anecdote du livre II, chapitre XXIV, du *Pantagruel* ».

[2] Je suppose qu'il faut lire *principaux* comme dans le passage cité ensuite.

ci-dessus, parlant de Jaques Peletier du Mans, qui en partie est Auteur dudit Livre. » Si l'on considère que La Croix du Maine était manceau comme les deux auteurs qu'il nomme, et que, d'après les articles qu'il leur consacre, il a eu sur eux des informations très précises, on ne doutera pas qu'il n'ait été bien informé sur ce point; il est plus que probable qu'il tenait ses renseignements de Jacques Peletier lui-même, qui mourut en 1584 : La Croix avait trente-deux ans et travaillait déjà à sa *Bibliothèque*[1]. Je tiens donc, pour ma part, l'assertion de La Croix du Maine pour parfaitement fondée, et c'était aussi l'opinion de La Monnoye. Le dernier éditeur des *Nouvelles récréations*, Louis Lacour, est résolument, avec Nodier, de l'avis contraire; mais il ne donne pas de preuves à l'appui de sa conviction. La comparaison des *Joyeux devis* avec les œuvres de Peletier et de Denisot semblerait pouvoir trancher la question. « Mais, dit judicieusement M. Hauréau[2], qui a fait cette comparaison et qui l'a pu faire? De la prose de Peletier on connaît à peine quelques graves discours, et il ne reste pas une seule ligne de Denisot qui ne soit un vers[3]. » Reste la comparaison des *Joyeux devis* avec les œuvres authentiques de Bonaventure. Cette comparaison, on ne l'a pas faite avec l'attention qu'elle exigerait, et je ne l'ai pas faite moi-même. Je dirai seulement que j'ai gardé de la lecture du *Cymbalum mundi* et de celle des *Joyeux devis* l'impression d'une sensible différence[4]. Mais une

(1) Il faut cependant remarquer que, Tabourot ayant aussi (et indépendamment de La Croix du Maine) attribué à Peletier le recueil mis sous le nom de Des Periers, Pasquier lui écrivit qu'il croyait que c'était une erreur, car Peletier, qu'il avait beaucoup connu et qui « estoit vrayement poëte et fort jaloux de son nom », ne lui avait jamais parlé de ce livre, parmi ceux qu'il se vantait d'avoir faits. Mais cet *argumentum ex silentio* ne suffit pas à réfuter les déclarations si expresses de La Croix du Maine.

(2) *Histoire littéraire du Maine*, t. III, p. 280.

(3) Notons cependant que les *Discours non plus mélancoliques que divers*, attribués sans aucune raison à Des Periers par Ch. Nodier et P. Lacroix, sont certainement en bonne partie de Jacques Peletier (et d'Élie Vinet; voy. Chenevière, *Bonaventure Des Periers*, p. 245). On peut y relever au moins le nom de *Robinea* (forme poitevine) donné à un paysan (p. 211 de l'édition Lacroix), qui rappelle *Garea* et d'autres noms poitevins des *Devis*.

(4) Il est notable en tout cas que dans le *Lexique de la langue de Bonaventure Des Periers*, par MM. Frank et Chenevière (Paris, 1889), on ne rencontre presque pas de mots qui se lisent à la fois dans les *Joyeux devis* et dans une autre des œuvres de Des Periers. Il est regrettable que les auteurs de ce lexique n'aient pas étudié de près la question de l'identité de la langue des divers ouvrages attribués à Des Periers : il leur était facile de faire un travail de comparaison que d'autres auront plus de peine à reprendre.

impression n'est pas une preuve : Nodier, qui avait le goût délicat mais peu sûr, écrit : « Plus j'ai relu les contes de Des Periers, plus j'y ai trouvé de simultanéité (*sic*) dans la forme, dans les tours, dans le mouvement du style. » Mais il a retrouvé tous les mêmes traits dans les contes de la reine de Navarre, et il écrit quelques lignes plus loin : « Des Periers est le véritable et presque le seul auteur de l'*Heptaméron*, comme des *Nouvelles récréations*. Je ne fais pas difficulté d'avancer que je n'en doute pas. » Or, si jamais il y a eu deux styles différents, c'est bien celui de Marguerite de Navarre et celui des *Joyeux devis*. En fait, nous n'avons aucune raison de révoquer en doute l'assertion trois fois répétée de La Croix du Maine : les *Récréations et joyeux devis* publiés en 1558 sous le nom de Des Periers contiennent peut-être quelques contes trouvés dans ses papiers, mais sont en majeure partie l'œuvre des deux Manceaux Jacques Peletier et Nicolas Denisot, dit le Conte d'Alsinois[1]. Cela ne s'applique d'ailleurs qu'aux 90 premiers numéros, seuls contenus dans l'édition *princeps*, et tout au plus aux deux suivants, ajoutés dans l'édition de 1561 ; quant aux 32 autres qui furent ajoutés par Galiot du Pré dans son édition de 1568 et aux 5 qu'il joignit encore à une édition suivante[2], ils ne sont ni de Des Periers ni de ses premiers imitateurs, mais sont dus sans doute à quelque manœuvre de lettres employé par l'imprimeur : la plupart sont en effet copiés de çà et de là, comme l'ont reconnu depuis longtemps les éditeurs des *Joyeux devis*[3], et ceux qui ne se retrouvent pas ailleurs sont absolument informes et presque inintelligibles[4].

Le recueil mis sous le nom de Des Periers, en le réduisant aux 90 premiers articles, et en le considérant, d'après son titre même, comme une

[1] Plus d'un conte a pour scène, et pour scène nécessaire, le Mans (14, 15, 22, 27, 28, 29, 38, 73), et les personnages qui y sont mentionnés sont désignés avec une précision qu'on ne rencontre point pour les autres villes, sauf pour Poitiers, où Peletier avait fait un long séjour. Au reste, la plupart des contes ont pour théâtre, outre Paris, des pays de l'ouest de la France que Des Periers ne paraît pas avoir connus. — On a souvent remarqué que les *Devis* mentionnent des dates très postérieures à la mort de Des Periers et très voisines de 1558 : on suppose qu'elles ont été ajoutées par les éditeurs; mais c'est assez difficile à croire (voir p. ex. le n° 29, où il s'agit précisément de René Du Bellay, qui fut le patron de Peletier et le reçut quelque temps dans cette maison de Tonnoye où se passe la nouvelle).

[2] Ces données ne sont pas toutes très assurées; je n'ai pas contrôlé les anciennes éditions, et les bibliographes se contredisent. Ce qui est certain, c'est que l'édition de 1558 en comptait que 90 articles.

[3] La plupart sont tirées de l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne. Le n° 128, comme on l'a vu, vient de Parabosco.

[4] Voyez par exemple les ineptes

réunion de joyeux propos tenus par des hommes d'ailleurs graves en leurs heures de récréation, révèle-t-il, comme le dit M. Toldo, une grande part d'influence italienne, et A. Darmesteter a-t-il eu tort de dire que ce recueil « semble relever plus directement [que l'*Heptaméron*] de la tradition gauloise des farces et des fabliaux »? Je ne puis le trouver. L'influence italienne se manifesterait par les types du pédant et du bouffon, par maintes allusions aux choses d'Italie, et par l'emprunt de nombreux récits aux conteurs italiens. Le type classique du pédant, qui vient bien en effet d'Italie, n'apparaît pas dans les *Joyeux devis*, car le curé du n° 21 est plutôt un mystificateur qu'un pédant (quant à l'écolier du n° 97, emprunté à un livre antérieur, il n'a rien à faire avec ce type). Les fous que certains contes mettent en scène sont les fous en titre d'office de rois ou de seigneurs français, et le singulier plaisir qu'on tirait jadis de ces êtres à moitié idiots et à moitié pervers n'était pas propre à l'Italie. Quant aux personnages et aux choses d'Italie mentionnés çà et là [1], ils attestent seulement qu'à l'époque où fut écrit notre recueil on les connaissait en France; mais cela ne prouve rien pour l'italianisme des auteurs. Au contraire, ils sont plutôt hostiles aux ultramontains : ils les représentent volontiers, — M. Toldo le remarque lui-même, — comme fourbes et poltrons, et l'on a souvent cité la réflexion du 88e *Devis*, faite à propos d'un Italien, que « les François ont tousjours eu cela de bon (entre aultres mauvaises graces) de prester plus voulentiers audience et faveur aux estrangers qu'aux leurs propres ». Les mots et proverbes italiens cités à l'occasion sont en bonne partie pris dans le Pogge et souvent altérés de façon à prouver qu'ils n'étaient guère compris. Enfin les italianismes de langage qu'ont relevés les commentateurs étaient entrés dans l'usage courant; ils attestent l'influence italienne sur le seizième siècle français en général, mais non sur les auteurs de notre recueil en particulier.

Quant aux emprunts matériels faits par ces auteurs à leurs prédécesseurs italiens, ils se réduisent à peu près, comme d'ordinaire, à quelques contes pris aux *Facéties* de Pogge. L'étude à laquelle M. Toldo a soumis

nos 124, 125 et 129. Ce dernier conte serait bien intéressant s'il était autrement conté : c'est, sous le nom de *Peau d'âne*, une variante du conte de Psyché; mais on n'y comprend à peu près rien. — Je ne sais par quelle erreur M. Toldo étudie sous le n° 112 le conte de *Toinette*, qui est le n° 62.

[1] M. Toldo les énumère p. 133; mais il y fait figurer les nos 93-129, qui, étant pris, comme on l'a dit plus haut, à diverses sources, ne peuvent rien prouver que pour ces sources. Ainsi il remarque que la scène est deux fois « al di qua delle Alpi », mais c'est dans les nos 110 et 128.

presque tous les récits du recueil qui ne sont pas de simples risées ou des anecdotes locales est une des parties de son livre qui ont le plus d'intérêt et où il a montré le plus d'érudition. Elle servira à ceux qui étudient la branche de la littérature comparée relative aux contes à rire; elle ne prouve nullement, comme il le dit, que nous puissions retrouver dans l'art italien la source de la plus grande partie des *Devis*. Il cite, à côté de Pogge, comme ayant été imités, Boccace, Masuccio, Pontanus, Morlini, et l'histoire de Gonnella [1]. Mais il n'établit nullement cette imitation [2]. Je ne discuterai pas ici chacune des attributions du savant critique; aucune ne saurait lui sembler décisive à lui-même. Si les auteurs des *Joyeux devis* ont connu, comme c'est probable, plusieurs des conteurs italiens qui les avaient précédés, ils se sont volontairement abstenus de leur faire des emprunts. Le prologue dit expressément : « Je ne suis point allé chercher mes contes à Constantinople, à Florence ne à Venise . . . et, comme disoit le bon compagnon. . . : *A quoi faire iray je à Rome? les pardons sont par deça.* » « C'est une vaine vanterie, dit M. Toldo : les sujets comme les types de ces contes sont italiens. » Si c'était vrai, il en faudrait peut-être conclure que les collaborateurs posthumes de Des Periers n'ont pas exécuté son programme; mais ils ne méritent pas ce reproche. Les contes des *Joyeux devis* sont éminemment des produits français. Si une partie des thèmes qu'ils traitent appartiennent à ce qu'on a si bien appelé « le matériel roulant » du *folklore* narratif européen, la mise en œuvre littéraire en est toute française. Les prélats, les curés, les moines, les écoliers, les gentilshommes, les bourgeois, les artisans, les paysans, qui jouent devant nous les scènes de cette joyeuse et triviale comédie, sont bien ceux de notre vieille France, et si les auteurs qui ont mis ces scènes en écrit, avec un talent et un succès varié, sont des érudits et des lettrés, ce sont avant tout de « bons compaignons » qui ont voulu rire avec leurs amis, se délasser librement d'occupations sérieuses, et qui en même temps ont eu la préoccupation visible de tracer un tableau amusant et fidèle du milieu dans lequel ils vivaient. Il n'y a pas de haine dans leur livre, il n'y a pas de tendance morale, il n'y a pas d'intentions cachées. « Je vous promets, dit dans le prologue (si c'est bien lui) l'auteur assagi du *Cymbalum mundi*, que je n'y songe ne mal ne malice. Il n'y a point de sens allégorique, mystique,

(1) Castiglione est cité expressément dans le n° 4, comme ailleurs l'Arioste, Boccace et Pétrarque. C'étaient évidemment des auteurs que tout lettré connaissait sous Henri II.

(2) Je ne parle pas des rapprochements avec d'autres *novellieri*, que M. Toldo lui-même, en les signalant, ne donne pas comme ayant été les modèles de nos auteurs.

fantastique... Il n'y fault ne vocabulaire ne commentaire[1]. » Peletier et Denisot n'ont pas été infidèles à ce dessein : leur recueil reste comme le dernier fruit, et non le moins savoureux, de la vieille et inoffensive gaieté française, déjà bien rare à l'époque où paraissaient le *Pantagruel*, avec sa hardiesse philosophique et sociale, l'*Heptaméron*, avec ses indignations mal contenues contre les prêtres et les moines, les *Comptes du monde adventureux*, avec leur haine plus déclarée contre l'Église, et enfin l'*Apologie pour Hérodote*, annonçant les fougueux pamphlets inspirés par les guerres de religion. Éloignés des passions françaises du temps, les *Joyeux devis* le sont également des tendances plus artistiques et des visées plus hautes des *novellieri* italiens : ils ne cherchent qu'à faire rire un moment, et, là où ils sont bien venus, il nous font rire encore en même temps qu'ils nous instruisent par leurs peintures minutieuses et naturelles et que souvent ils nous émerveillent par leur style. C'est un livre parfois fatigant et qu'il est difficile de lire avec quelque suite, mais c'est en somme un livre précieux, et surtout, je tiens à le redire, c'est un livre bien français.

Après cet examen attentif de l'ouvrage très méritoire de M. Toldo, on pressent la conclusion qui s'impose. L'influence italienne sur le genre de la nouvelle en France est incontestable. Une première fois, au xve siècle, l'idée de donner un pendant français à l'œuvre de Boccace inspire à Antoine de La Sale les *Cent nouvelles nouvelles*, dont procèdent à leur tour les recueils de Philippe de Vigneulles et de Nicolas de Troyes. La traduction de Boccace par Antoine Le Maçon (1545) est le signal d'un nouveau mouvement, auquel appartient l'*Heptaméron* et auquel se rattachent les *Comptes du monde adventureux*. Les *Joyeux devis*, conçus nécessairement avant 1544, année où mourut Des Periers, sont en dehors de l'un et de l'autre, et, bien qu'écrits dans un milieu où l'italianisme avait fortement pénétré, n'en portent guère que des marques extérieures. Dans les recueils mêmes qui sont nés sous l'inspiration de Boccace, l'influence italienne s'est surtout exercée dans la forme des récits; elle n'est sensible dans leur esprit que chez Marguerite de Navarre, dont les idées n'auraient jamais eu toute leur complexité sans le mélange d'un fort élément italien; quant aux sujets mêmes des contes,

[1] Il semble bien qu'il y ait ici une pointe contre Rabelais, qui, dans le prologue du l. I, avait parlé plus ou moins sérieusement de la *doctrine absconse* de son ouvrage. Si les mots sur le vocabulaire étaient une allusion à la *Briefve déclaration d'aucunes dictions* qui accompagne le quatrième livre, publié en 1552, ce serait la preuve que le prologue même n'est pas de Des Periers.

Boccace, traduit à part et respecté, n'en a fourni aucun, et nos conteurs ont ignoré ou laissé volontairement de côté les autres *novellieri*, sauf Masuccio, qui a passé presque en entier dans les *Comptes du monde adventureux*. Le Pogge seul, qui écrivait en latin, et dont les cyniques historiettes couraient déjà le monde avant lui, a été exploité par la plupart des conteurs français, excepté par Marguerite, qui s'est interdit tout emprunt à un livre antérieur. De tout ce mouvement, suscité par le *Décaméron,* mais resté en grande partie original, il n'est pas sorti un chef-d'œuvre comparable à celui de Boccace, mais il est sorti au moins trois livres qui ont été pour la littérature française un véritable enrichissement : les *Cent nouvelles nouvelles*, l'*Heptaméron* et les *Joyeux devis.*

Il y aurait à reprendre le sujet abordé par M. Toldo et à le traiter dans toute son étendue, en s'attachant au côté français plus qu'au côté italien. Ce dernier a été mis en lumière, avec quelque exagération, mais en revanche, semble-t-il, aussi complètement que possible, dans le livre dont j'ai rendu compte. Celui qui écrira l'histoire de la nouvelle française aux XVe et XVIe siècles devra à son prédécesseur italien une excellente orientation générale et beaucoup d'indications précieuses.

GASTON PARIS.

LA PHILOSOPHIE DE JACOBI, par Lévy Brühl (Alcan, 1894).

Tout le monde sait que ce qui a le plus éloigné les lecteurs français de l'étude de la philosophie allemande, c'est la réputation, bien méritée d'ailleurs, d'obscurité, qui pèse sur tous les philosophes allemands et en particulier sur les plus grands, Kant, Fichte, Schelling et Hegel. Tout en reconnaissant la vérité de ce reproche, il ne serait pas juste cependant d'en faire retomber exclusivement la faute sur ces philosophes, et il faut reconnaître que, dans les difficultés que nous éprouvons à comprendre cette philosophie, il y a peut-être aussi beaucoup de notre faute à nous-mêmes. Avons-nous fait tous les efforts nécessaires pour écarter ces voiles qui séparent toujours plus ou moins la pensée d'un peuple de celle d'un autre? Et d'abord, le premier de ces obstacles c'est la langue. La connaissance de la langue allemande a toujours été peu répandue parmi nous. Ce n'est que depuis quelques années qu'elle est devenue familière à la plupart de nos savants. Or est-il possible de bien comprendre

une philosophie quand on n'en connaît pas la langue ? La philosophie d'Aristote serait-elle intelligible à quiconque ne posséderait pas la connaissance du grec ? Les traductions les plus exactes sont insuffisantes pour donner une idée juste des formules aristotéliques. Le seul emploi du neutre que nous ne possédons pas en français permet aux Grecs et aux Allemands de donner aux formules abstraites une précision que nous ne pouvons égaler en français. — Le *das an und für sich* peut à peine s'exprimer dans notre langue, sinon de la manière la plus barbare : *le en soi et pour soi.* Il en est de même du *τὸ καθ' αὑτό* et du *τὸ καθ' ἕκαστον* des Grecs, que nous pouvons à peine traduire. Devons-nous rendre les Allemands et les Grecs responsables de notre propre barbarie ? Le *das Jenseits* et le *das Werden*, qui sont en allemand des expressions élégantes et claires, deviennent, dans notre langue, des expressions lourdes et bizarres; l'*au delà*, le *devenir* se sont cependant introduits chez nous par nécessité, mais contre le génie même de notre langue. Ainsi donc, même les traductions les plus fidèles ont le tort de parler allemand en français, et, par conséquent, de fatiguer notre esprit par des formules hétéroclites. Que sera-ce si ces traductions sont inexactes et infidèles ? Aujourd'hui sans doute, nous avons une bonne traduction de la *Critique de la Raison pure :* c'est celle de M. Jules Barni; mais avant elle, c'est-à-dire avant 1869, tout le monde sait que celle que nous possédions était un tissu de contresens. Combien donc de non-sens ont pu être attribués à Kant, dont la faute revenait à son traducteur ! J'en dirai autant de la traduction de la *Doctrine de la science* de Fichte, dans laquelle il n'y a guère une seule page sans contresens. Sommes-nous autorisés à nous moquer des Allemands pour les fautes que nous commettons nous-mêmes ? Disons aussi que les traducteurs ne se donnent pas la peine de chercher dans les auteurs les commentaires et les explications dont le texte aurait besoin. Je prends encore pour exemple la *Doctrine de la science* (*die Wissenschaftlehre*). Cet ouvrage séparé de tous les alentours qui l'ont accompagné historiquement est absolument inintelligible. C'est une œuvre d'une forme algébrique, qui ne dit rien à l'esprit. C'est un tissu de formules creuses ou qui paraissent telles, parce qu'aucun fait, aucun exemple ne vient illustrer le texte principal. Mais si l'on nous avait traduit les petits ouvrages qui ont précédé, accompagné ou suivi la *Doctrine de la science*, il n'en serait pas ainsi. Le premier écrit de Fichte : *Ueber den Begriff der Wissenschaftlehre;* la première introduction à la *Doctrine de la science* (*Erste Einleitung*, 1797); la seconde introduction (*Zweite Einleitung*, 1797); la nouvelle exposition de la *Doctrine de la science* (*Versuch einer neuer Darstellung der Wissenschaftlehre*, 1797), etc., sont des écrits d'un

caractère général, écrits dans la langue philosophique commune, qui jettent un très grand jour sur la doctrine de Fichte, et qui contiennent de très belles et de très profondes pensées. On a remarqué quelque chose de semblable chez Spinosa. Lorsqu'on veut suivre ses raisonnements géométriques, avec leur mécanisme fastidieux, la pensée nous paraît confuse et enveloppée; mais lorsque Spinosa reprend la langue littéraire, c'est-à-dire la langue générale, humaine, celle de tous les philosophes, par exemple dans ses *Préambules*, dans ses *Appendices*, dans quelques-uns de ses *Corollaires* ou *Scolies*, on est en face d'une pensée libre, d'une grandeur et d'une beauté incomparables.

Il ne suffit pas, pour comprendre une philosophie, d'entourer le système de tous les écrits accessoires dans lesquels l'auteur a essayé de traduire et de populariser sa pensée, et de le dépouiller de son appareil technique; il faut encore placer cette philosophie dans son milieu, dans le conflit des polémiques et des controverses qu'elle a suscitées, et qui souvent servent le mieux à pénétrer dans le fond des doctrines. Par exemple, on ne saurait trop s'étonner lorsque l'on voit la philosophie de Kant, si sobre et si circonspecte, qui consiste surtout à renfermer la raison humaine dans l'enceinte des faits et des phénomènes, et à renvoyer dans le domaine de l'inconnaissable, en faisant appel à la croyance, toutes les vérités de l'ordre moral et religieux, on s'étonne, dis-je, de voir une telle philosophie, que l'on a pu taxer de scepticisme, aboutir à la philosophie de Fichte, qui fait du *moi* le centre de l'univers, se posant lui-même et posant le *non-moi*, et faisant ainsi disparaître tout le royaume des noumènes, puisque le *moi* contient à lui seul tout ce royaume. N'y a-t-il pas un abîme entre ces deux conceptions? Comment, de 1781, époque de la *Critique de la Raison pure*, jusqu'en 1794, époque de la *Doctrine de la science*, la pensée a-t-elle pu parcourir un tel intervalle? C'est ce qu'explique toute la controverse du temps sur la philosophie kantienne. Lorsque parut, en 1781, la *Critique de la Raison pure*, elle resta d'abord pendant deux ou trois ans à peu près inconnue. Ce fut un philosophe d'un esprit facile et brillant, Reinhold, qui, s'étant attaché à la philosophie de Kant, lui donna tout à coup une popularité considérable. Il avait obtenu ce résultat en interprétant la doctrine de Kant de la manière la plus simple et en se rapprochant autant que possible des philosophies antérieures. Il opposait en effet deux grands noumènes placés en face l'un de l'autre, et se manifestant l'un à l'autre par une double série de phénomènes. Ces deux noumènes sont inconnus en soi et ne nous sont connus que par leurs phénomènes. Une telle interprétation, qui ramenait la doctrine de Kant à un demi-

réalisme et qui s'exposait en plein à l'objection célèbre de Jacobi, à savoir que l'hypothèse de ce double noumène supposait l'application du principe de causalité à l'objectivité, tandis que, selon Kant, ce principe ne devait avoir de valeur que dans le monde des phénomènes, cette interprétation, dis-je, enlevait à Kant une grande partie de son originalité, et n'était pas surtout très éloignée du dualisme cartésien. Mais, tandis que Reinhold ramenait Kant au dogmatisme, d'autres philosophes le faisaient aboutir au scepticisme. C'étaient Schulze et Salomon Maimon. Schulze, dans son livre d'*Énésidème*, combattait la doctrine de Kant en essayant de prouver que Kant s'était fait illusion en croyant qu'il avait réfuté la doctrine de Hume; il rétorquait les arguments de Kant et se montrait engagé dans une série inextricable de contradictions. Salomon Maimon aboutissait au même résultat, mais par une autre méthode. Au lieu de réfuter Kant par le scepticisme, il partait au contraire de Kant pour en déduire le scepticisme. Salomon Maimon est d'ailleurs un philosophe très original, qui mériterait bien d'être étudié en lui-même, et dont la vie, récemment racontée dans la *Revue des Deux Mondes* par Mme Arvède Barine, est aussi originale que la doctrine. On voit que la philosophie de Kant, dès son origine, s'est trouvée tiraillée en deux sens opposés : d'un côté, le réalisme, qui n'était qu'un écho affaibli de la métaphysique des écoles; de l'autre côté, le scepticisme, qui n'était que le retour à la doctrine de Hume. L'originalité du point de vue kantien eût été bien vite absorbée dans ces interprétations diverses; une seule issue restait : c'était de pousser plus avant le point de vue proposé par Kant et de l'interpréter dans le sens de l'idéalisme. Ce qui compliquait la doctrine de Kant, c'était l'hypothèse du noumène ou de la chose en soi; c'était la distinction de la matière et de la forme. Suivant Kant, la matière nous venait du dehors, la forme nous venait de l'esprit. De là un dualisme qui donnait naissance à beaucoup de difficultés; mais si l'on faisait évanouir le fantôme de la chose en soi, si l'on rattachait à l'esprit non seulement la forme de la pensée, mais la matière de la sensation, il ne resterait plus qu'un seul principe, l'Esprit, le *moi*, source de toute réalité et de toute existence, non pas le *moi* individuel et fini des êtres particuliers, mais le *moi* absolu, infini, qui se pose lui-même et pose toutes choses en se posant. Cet idéalisme, que l'on appelle en Allemagne « subjectif » parce qu'il part du *moi*, peut tout aussi bien s'appeler « idéalisme absolu », puisque le *moi* dont il s'agit est le *moi* absolu. Ce système était, suivant l'expression de Fichte lui-même, un spinosisme retourné. Au lieu de la notion inerte de substance, c'était la notion vivante du *moi* ou de l'Esprit

qui était placée au sommet de la réalité; le *moi* jouait le rôle de Dieu. Ce n'était pas cependant, pour Fichte, l'équivalent de la notion de Dieu; car le *moi* n'était infini qu'en puissance et non pas en acte : le développement du *moi* était un *processus* vers l'infini. Le concept n'était pas non plus celui de l'humanité, car il dépassait de beaucoup cette notion, mais c'était l'Être vu du point de vue subjectif, c'était l'Esprit. Qu'une conception si hardie pût sortir immédiatement de la philosophie de Kant, cela peut nous étonner, et cependant Fichte n'a eu qu'à développer certains passages de la *Critique de la Raison pure*, notamment la théorie de la conscience transcendantale et de l'aperception objective. Que, du reste, ce fût là la conséquence logique du kantisme, c'est ce qui résulte de cet autre fait, qu'un autre philosophe, Sigismond Beck, était arrivé de son côté aux mêmes conséquences, et cela même avant Fichte, mais sans y avoir apporté la même rigueur et la même précision, et sans avoir poussé aussi loin les conséquences. Aussi le nom de Sigismond Beck est-il resté dans l'oubli, tandis que Fichte brille dans la suite des noms illustres qui composent la chaîne de la philosophie allemande.

C'est aussi avec étonnement que l'on voit sortir du demi-objectivisme de Kant et de l'idéalisme pur de Fichte un système de panthéisme naturaliste aussi caractérisé que celui de Schelling. En Allemagne, où l'on veut que la pensée philosophique ait formé une chaîne continue depuis Kant jusqu'à Hegel, on qualifie le système de Schelling d'idéalisme *objectif*, sorte d'idéalisme qui n'en est pas un; mais la vérité est que, si en effet il y a dans Schelling un côté idéaliste exposé dans l'ouvrage intitulé *Système de l'idéalisme transcendantal*, il y en a un autre par lequel il a dépassé et éclipsé Fichte, c'est la *Philosophie de la nature*. L'éclat de cette doctrine a rempli les premières années de notre siècle. Cette seconde partie de la philosophie de Schelling a un caractère très prononcé de réalisme et d'objectivisme et n'a sa source ni dans Kant ni dans Fichte. C'est le retour manifeste de la critique à la métaphysique.

Ce singulier phénomène s'explique par une circonstance épisodique, qui a joué un grand rôle dans l'histoire de la philosophie allemande, et qui en a formé l'unité. C'est ce que j'appellerai la renaissance du spinosisme à la fin du XVIIIe siècle; encore le mot de renaissance est-il à peine juste; ce serait plutôt l'éclosion, l'apparition du spinosisme qu'il nous faudrait dire. En effet, au XVIIe et au XVIIIe siècle, Spinosa a été à peu près inconnu. Son nom était un épouvantail qui éloignait les lecteurs, non moins d'ailleurs que la forme aride et artificielle de l'auteur. Malebranche, que ses idées, sinon ses sentiments, rapprochaient si étroite

ment de Spinosa, le traitait de *misérable*, et se montra très étonné et irrité lorsque le géomètre Mairan fut venu le sommer de fixer le point précis où la philosophie de Spinosa se distinguait de la sienne propre. Fénelon, dans son *Traité de l'existence de Dieu*, réfute sous le nom de Spinosa un système qui n'avait rien de commun avec le spinosisme, et il le réfute à l'aide d'un système qui ressemble beaucoup à celui de Spinosa. En effet, il croyait que le spinosisme consistait à faire du monde une collection de substances, et il le réfutait à l'aide du principe de l'unité; or tout le monde sait aujourd'hui que le monde, pour Spinosa, n'est pas une collection et qu'il est dominé par le principe de l'unité de substance. Un seul philosophe, au XVIIe siècle, a bien connu Spinosa et l'a discuté avec pénétration et profondeur : c'est Bayle; mais il vivait en Hollande. Au XVIIIe siècle, Voltaire confond le spinosisme avec l'athéisme; il nous montre un petit juif s'approchant en tremblant du trône de l'Être suprême, et lui disant :

Je crois bien, entre nous, que vous n'existez pas.

Mais on a répondu avec raison que, dans Spinosa, c'est plutôt le monde que Dieu qui n'existe pas; c'est, a-t-on dit, un *acosmisme* plutôt qu'un athéisme. Rousseau, pas plus que Voltaire, n'a connu Spinosa, et il n'en parle pas dans son *Vicaire savoyard*. Un seul philosophe de ce siècle eût pu comprendre Spinosa, s'il l'avait lu : c'était Diderot, mais il ne l'avait pas lu. S'il lui consacre un article dans son *Encyclopédie*, c'est tout simplement en reproduisant littéralement l'article de Bayle. Montesquieu, dans sa *Défense de l'esprit des lois*, se défend contre l'imputation de spinosisme; mais il n'entend par là que le fatalisme, tandis que la vraie caractéristique du spinosisme est plutôt le *panthéisme*, mot qui n'existe pas dans la langue philosophique du XVIIIe siècle.

Enfin l'on peut dire que la philosophie de Spinosa n'a eu aucune influence sur la pensée moderne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'est alors seulement qu'une controverse célèbre de Jacobi et de Mendelsohn vint remettre ce nom en honneur et le fit entrer dans le courant général de la philosophie. Cette controverse avait pour objet ce que l'on appela le « spinosisme de Lessing ». Lessing, dans ses articles publiés, n'avait jamais fait profession de spinosisme; c'était un pur leibnizien. Ce fut donc une sorte de scandale lorsque Jacobi, rapportant une dernière conversation avec Lessing, lui faisait dire qu'il était spinosiste et que sa devise était *ἓν καὶ πᾶν*; nous retrouverons plus tard cet épisode important dans le livre de M. Lévy Brühl. Disons seulement qu'un ami de Lessing, l'un des philosophes les plus estimables du temps, Mendelsohn, se montra

très indigné de cette supposition ; il proteste contre l'assertion de Jacobi ; il affirme qu'ayant connu intimement Lessing, et l'ayant fréquenté pendant de longues années, il l'avait toujours connu spiritualiste et leibnizien. Jacobi insista et maintint son dire. Quoi qu'il en soit, cette controverse avait réveillé le nom de Spinosa, et dès ce jour ce philosophe rentra dans le courant philosophique moderne, et transforma la philosophie religieuse, et même la littérature. Le philosophe Herder, dans son livre intitulé *Gott*, essaye de concilier Leibniz et Spinosa. Le premier, je crois, il employa l'expression *unpersönliches Wesen* appliquée à Dieu, et combattit le pur théisme comme suspect d'anthropomorphisme. Le spinosisme entra en même temps dans la littérature avec Gœthe, dans la théologie avec Schleiermacher ; c'est de là qu'il s'est répandu plus tard dans toute la philosophie européenne. Voilà évidemment une des sources de la *Philosophie de la nature* de Schelling. La science en fut le centre. La première chose à faire, si l'on veut comprendre la philosophie de Schelling, c'est d'étudier les savants du temps, les physiciens d'abord et surtout les électriciens, auxquels il a emprunté son idée de la polarité, et les naturalistes, auxquels il doit l'idée d'évolution, qu'il a exposée bien avant les philosophes anglais. On voit que rien n'est moins exact que la thèse d'un développement unilinéaire et exclusivement idéaliste qui caractériserait la philosophie allemande. Cette philosophie est le confluent de deux courants, l'un kantiste, l'autre spinosiste, qui se sont fondus en un seul à partir de Schelling.

D'autres circonstances expliquent encore la difficulté qu'éprouve l'esprit français à entrer dans la pensée allemande. L'une de ces circonstances a été la persistance de la scolastique dans les écoles germaniques, persistance qui n'a pas eu lieu parmi nous. En France, la rupture de la philosophie et de la scolastique due au génie de Descartes a été absolue. La philosophie avait recommencé avec Descartes exactement comme si elle venait de naître la veille. La langue, la méthode, la position des questions, tout a été renouvelé. En Allemagne, l'esprit moderne s'est montré moins tranchant, moins révolutionnaire. Sans doute Leibniz, comme Descartes, a donné à sa philosophie une forme libre et littéraire ; mais d'abord il était beaucoup moins hostile à la scolastique que ne l'avait été Descartes ; en outre, immédiatement après lui, Wolf avait adopté dans l'exposition de la philosophie de son maître une forme pédantesque analogue à celle de la scolastique ; et c'est de l'école de Wolf qu'est sortie l'école de Kant, et tout ce qui a suivi. Sans doute le XVIII[e] siècle allemand fit des efforts pour imiter la clarté et la légèreté française et anglaise ; mais c'était artificiel et contraire au génie de l'Allemagne, dont

la pensée est aussi complexe que la langue. En un mot, la dialectique des écoles germaniques se rattache à la dialectique scolastique, comme l'enseignement des universités se rattache à l'enseignement du moyen âge. Chez nous, au contraire, tout a été rompu; on a coupé court à toute tradition, non seulement à la tradition du moyen âge, mais encore aux traditions anciennes. C'est ainsi qu'on retrouve dans Hegel l'influence d'Héraclite et du *Parménide* de Platon, et dans Schelling l'influence de l'alexandrinisme, tandis que rien de semblable n'a eu lieu en France, si ce n'est plus tard par l'intermédiaire de l'Allemagne.

Une autre circonstance qui explique encore le peu d'attraction réciproque des deux philosophies allemande et française, c'est que la première relève directement de la théologie et que la seconde est née d'une rupture absolue avec la théologie. Dans le cours du XVIIe siècle, les deux études avaient été encore étroitement unies l'une avec l'autre. Pascal, Malebranche, Bossuet, Fénelon sont à la fois des philosophes et des théologiens. Mais, à partir du XVIIIe siècle et de Voltaire, les deux branches se sont complètement séparées, sauf au commencement de notre siècle, où a surgi une école distincte qui a été précisément la réaction de la théologie contre la philosophie. En Allemagne, au contraire, c'est la philosophie elle-même qui a eu un caractère théologique. N'oublions pas que la plupart des philosophes allemands ont commencé par des études théologiques. Fichte, Schelling, Hegel, Schleiermacher avaient leurs grades théologiques; ils étaient ministres du saint Évangile et auraient pu être appelés à exercer les fonctions de pasteur. Aussi les doctrines les plus extraordinaires de l'Allemagne s'éclaircissent quand on les rapproche des dogmes chrétiens, dont elles sont la traduction abstraite. Par exemple, la doctrine, que l'on impute à Hegel, de l'identité des contradictions, se rattache de la manière la plus étroite à la doctrine des mystères chrétiens. Dans son *Histoire de la philosophie*, Hegel raille de la manière la plus méprisante la philosophie du XVIIIe siècle, qu'il appelle l'époque des lumières (*die Aufklärung*) et que Schelling appelait par raillerie l'absence de lumières (*die Ausklärung*). Hegel reproche à cette philosophie de ne pas connaître d'autre procédé que celui du dilemme : ou ceci, ou cela, *entweder, oder;* mais, dit-il, il y a toujours un troisième terme (*ein Drittes*). Ces philosophes, dont il ne saurait assez stigmatiser la platitude (*die Plälerei*), ne peuvent admettre qu'un Un soit Trois, que l'Infini devienne fini, qu'un homme puisse être responsable des fautes d'un autre homme, allusions évidentes à la Trinité, à l'Incarnation et au Péché originel. Toute la philosophie de Hegel a pour but de trouver un moyen terme entre deux opposés; elle est dominée par

l'idée de la Triade et du Médiateur. Dans Kant, la doctrine des phénomènes et des noumènes répond manifestement à la doctrine du règne de la nature et du règne de la grâce. Dans son traité sur *la Religion dans les limites de la raison*, Kant remplace le dogme du péché originel, qu'il appelle *héréditaire*, par celui du péché *radical*, qui entraîne les mêmes conséquences. Tous les hommes ont péché en Adam, non dans un Adam historique, individuel, origine de l'espèce, mais dans un Adam en général, dans l'homme absolu. C'est l'humanité en soi, dans son essence idéale, qui a péché et dont tous les membres sont solidaires. La célèbre doctrine de Fichte sur le *moi* absolu est la traduction de l'idée mère de la théologie protestante, à savoir l'idée de l'intériorité spirituelle, de l'immédiation de l'homme et de Dieu, sans aucun intermédiaire, doctrine qui, tout en faisant la part très large à la personnalité et à l'individualité, a en même temps une tendance naturelle vers le panthéisme.

Nous pensons donc que, si l'on veut pénétrer au fond de la philosophie allemande, il ne faut pas se borner comme on l'a fait jusqu'ici à de vagues généralités; il faut essayer une nouvelle méthode que j'appellerai méthode de circonvallation, et qui consiste à étudier les alentours des grandes doctrines, leurs origines, leurs variations, leurs controverses, en un mot à les voir vivantes et agissantes, au lieu d'en étudier le squelette. Il est vrai qu'on n'arrivera pas au but du premier coup, et qu'on rencontrera encore bien des obstacles, bien des obscurités venant de la pensée et de la langue; mais il n'y en aura peut-être pas plus que dans la philosophie grecque et dans la philosophie du moyen âge. À ce point de vue, l'un des procédés les plus instructifs sera l'étude des philosophes de second ordre, de ceux qui ont été mêlés à toutes les controverses, et, en particulier, peu d'études seront d'un plus vif intérêt et d'un secours plus lumineux que l'étude de la philosophie de Jacobi, dont M. Lévy Brühl vient de nous donner un excellent résumé. Parmi nos jeunes philosophes aucun n'est plus versé dans l'histoire de la philosophie allemande que M. Lévy Brühl. Il nous a déjà donné une preuve de sa compétence en cette matière dans son beau livre très remarqué sur la *Formation de la conscience nationale en Allemagne*. Il étudie, à l'École des sciences politiques, avec le plus grand succès, le rôle politique des idées philosophiques dans l'Allemagne moderne. Dans son nouveau livre, et dans plusieurs articles de la *Revue des Deux Mondes*, il s'est avancé plus avant sur le terrain de la philosophie proprement dite, et dans tous ses travaux il a fait preuve d'un excellent esprit, juste et fin, clair et pénétrant, très apte à débrouiller les ténèbres de la philosophie allemande et à distinguer les profondeurs

des non-sens. Puor en revenir à Jacobi, c'est un de ces philosophes qui, à la fois secondaires et originaux, nous fourniront le plus de lumière sur la philosophie de leur temps. Il a été mêlé à tous les systèmes depuis Kant jusqu'à Schelling; il a été en controverse avec Kant, puis avec Fichte, puis avec Schelling. Il est antérieur à la grande philosophie de Kant, qui n'a fait son apparition qu'en 1781, et il avait déjà sa propre direction philosophique avant que Kant eût choisi la sienne. Jacobi éclaire Kant à la fois par ses oppositions et par ses analogies. Ce sont deux philosophies opposées, puisque l'une est la philosophie du sentiment, l'autre de la raison pure; et en même temps ce sont deux philosophies de même nature, puisqu'elles tendent l'une et l'autre à substituer la croyance à la science. De même aussi, Jacobi est à l'opposé de Fichte, puisqu'il le combat dans une lettre célèbre adressée à celui-ci (*An Fichte*), et qu'il blâme dans Fichte aussi bien que dans Kant l'idée d'une règle abstraite et uniforme comme règle du devoir; mais en même temps, en prenant son principe dans l'inspiration personnelle, dans la conscience individuelle, il ne fait après tout qu'arborer le même drapeau que celui de Fichte, à savoir le drapeau du *moi*. Celui-ci d'ailleurs posait aussi, comme règle fondamentale dans sa morale, celle-ci : *Obéis à ta conscience*, ce qui ne paraît pas très différent de l'appel au sentiment. Enfin Jacobi a combattu le panthéisme de Schelling; mais lui-même avait enseigné que la raison abstraite, la raison spéculative ne pouvait conduire qu'au panthéisme et au fatalisme; et par là même il avait ouvert la voie vers ces deux doctrines, au moins pour ceux qui ne sont pas disposés à sacrifier la raison au sentiment. On voit que la philosophie de Jacobi reflète en quelque sorte toutes les écoles de son temps. Elle servira donc de commentaire et d'illustration à toutes ces écoles, sans compter d'ailleurs l'intérêt vif et pressant qu'elle inspire par elle-même, et qui est d'autant plus opportun que la philosophie de la croyance a repris de nos jours une sorte de faveur parmi nous.

PAUL JANET.

Les Grands Écrivains de France: Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition par M. A. de Boislisle, t. XI. Paris, Hachette, 1895. — *Villars d'après sa correspondance et des documents inédits*, par le marquis de Vogüé, de l'Institut, 2 vol. in-8°. Paris, Plon et Cie, 1888. — *Philippe V et la Cour de France*, par Alfred Baudrillart, professeur agrégé de l'Université, docteur ès lettres, 2 vol. in-8°. Paris, Firmin Didot, 1890.

PREMIER ARTICLE.

A diverses reprises j'ai parlé ici de l'édition originale des Mémoires de Saint-Simon, publiée par M. de Boislisle dans la collection des *Grands Écrivains de France*, avec de si précieux appendices et un si riche commentaire. Après un examen particulier des six premiers volumes, je me suis borné à signaler, en peu de lignes, aux *Nouvelles littéraires*, les tomes de VII à X à mesure qu'ils paraissaient. Je voudrais en reparler un peu plus longuement à l'occasion du tome XI, qui vient de paraître, en comprenant dans cet examen deux ouvrages dont M. de Boislisle n'a pas négligé lui-même de tirer parti; car ils apportent à l'étude de cette période, avec une appréciation très éclairée, un grand nombre de nouveaux documents: *Villars d'après sa correspondance et des documents nouveaux*, par le marquis de Vogüé; *Philippe V et la Cour de France*, par M. Alfred Baudrillart, nous pouvons dire aujourd'hui le R. P. Bandrillart, de l'Oratoire. M. le marquis de Vogüé, en publiant pour la Société de l'histoire de France le texte authentique des *Mémoires de Villars*, avait été amené à recueillir ses lettres pour en tirer des moyens de contrôle : il les a mis à profit dans une série d'études sur les principales époques de la vie de l'illustre maréchal, une des gloires de sa famille [1]. Le père Baudrillart n'a pas moins heureusement dirigé ses recherches, soit dans nos grands dépôts : archives du ministère des affaires étrangères et du ministère de la guerre; soit dans ceux de l'Espagne : archives d'Alcala de Hénarès et de Simancas; et il a pu encore puiser dans les archives du duc de la Trémoille, si libéralement ouvertes aux savants, dans les papiers de Louville, possédés par Mgr d'Hulst à titre d'héritage, et dans bien d'autres trésors littéraires.

[1] C'est dans la préface des Mémoires qu'il a fait l'histoire des documents dont il a pu faire usage.

Le tome XI des Mémoires de Saint-Simon s'arrêtait à la fin de 1699, au moment où va s'ouvrir la succession d'Espagne et où, par la mort du dernier roi de la maison d'Autriche, l'Europe est menacée de voir se relever, au profit de la maison de France, la domination de Charles-Quint. Il n'est pas sans intérêt de rappeler quelles étaient, en cette heure décisive, les prétentions des deux maisons rivales. On les peut mettre en parallèle dans les termes suivants :

Les maisons de France et d'Autriche se trouvaient à peu près au même rang dans l'ordre de succession. La fille aînée de Philippe III (Anne d'Autriche) était la mère de Louis XIV; sa fille cadette (Marie-Anne), la mère de l'empereur Léopold. La fille aînée de Philippe IV (Marie-Thérèse) avait épousé Louis XIV; sa fille cadette (Marguerite-Thérèse), l'empereur Léopold.

A l'un et à l'autre de ces degrés, Louis XIV prévalait par le droit d'aînesse; mais une renonciation formelle des deux archiduchesses, en montant sur le trône de France, en détruisait l'effet : seulement le roi pouvait opposer, en faveur de ses enfants, à la renonciation de Marie-Thérèse, l'inexécution d'une clause d'indemnité. A ce même degré les droits de la maison d'Autriche étaient représentés par le prince électoral de Bavière, né de Marie-Antoinette, la seule fille que l'Empereur avait eue de son mariage avec Marguerite-Thérèse; mais, d'un second mariage, il avait eu deux fils, et, pour leur conserver ses titres personnels à l'héritage de la couronne d'Espagne, il avait forcé sa fille, Marie-Antoinette, à renoncer aux droits de Marguerite-Thérèse, qu'elle allait porter, par son mariage, à une autre maison. Les titres de Louis XIV étant aussi réduits au néant par renonciation, l'Empereur conservait tous les droits de sa mère (Marie-Anne), fille de Philippe III, et prétendait les faire valoir en faveur de ses deux fils.

Mais Charles II, tout en inclinant vers la maison d'Autriche, répugnait à disposer de son héritage au gré de l'Empereur. Les renonciations de la France étaient sanctionnées par les actes publics de l'Espagne et de la France; la renonciation de Marie-Antoinette à l'héritage de sa mère et de Philippe IV était un acte privé où l'Espagne n'avait pas été partie. Le roi d'Espagne avait donc refusé d'abord d'en tenir compte, et légué tous ses États au jeune prince de Bavière, son plus proche héritier. Cependant l'influence de l'Empereur lui avait fait révoquer son testament et la chose restait toujours dans la même indécision[1].

La question de la succession d'Espagne avait, on le peut dire, occupé tout le règne de Louis XIV depuis la paix des Pyrénées : succession partielle d'abord après la mort de Philippe IV (1665), par application du droit de dévolution qui, en Flandre, à la mort du père déclarait son patrimoine dévolu à la fille du premier lit préférablement aux fils du second. En vertu de ce droit, Louis XIV, au titre de sa femme Marie-

[1] J'emprunte ce résumé à un petit livre que j'ai publié, il y a bien longtemps, dans la collection des *Cahiers de géographie historique*, t. V (*Géographie politique de la France*), p. 102.

Thérèse, disputa par les armes au nouveau roi Charles II l'héritage des Pays-Bas espagnols, et il en retint plusieurs villes au traité d'Aix-la-Chapelle (1668). Cette guerre pour la succession de Philippe IV pouvait faire pressentir ce qui arriverait de la succession de Charles II, s'il mourait sans enfants; et les deux intéressés, Louis XIV et l'empereur Léopold convinrent dès lors d'un partage. Louis XIV devait avoir la Franche-Comté, les Pays-Bas, la Navarre, Naples et la Sicile; Léopold, l'Espagne avec les Indes (l'Amérique espagnole), et en Italie le Milanais, les îles, les présides de Toscane. Mais avant que cette éventualité se présentât, bien des guerres avaient rompu l'accord des deux copartageants : la guerre de Louis XIV contre les Provinces-Unies et leurs alliés, Autriche, Brandebourg et bientôt Angleterre, guerre dont l'Espagne fit encore les frais au traité de Nimègue (1673); puis la guerre de la ligue d'Augsbourg, provoquée par les agrandissements que Louis XIV s'était adjugés, en pleine paix, au moyen des Chambres de réunion, guerre soutenue contre lui par l'Europe presque entière sous la direction de Guillaume d'Orange, stadthouder de Hollande, devenu, par la révolution de 1688, Guillaume III roi d'Angleterre. Cette fois Louis XIV dut signer à Ryswick (1697) une paix qui marquait un point d'arrêt dans ses conquêtes. On se rendait mutuellement tout ce que l'on s'était pris, tant en Europe que dans les colonies, pendant cette guerre : l'Espagne, qui n'avait rien pris, recouvra tout ce qu'elle avait perdu.

Ce qui explique la résignation ou, si l'on veut, la modération de Louis XIV en ce traité, c'est que la crise suprême de la succession d'Espagne était proche. Le grand roi ne se dissimulait pas que la ligue, devant laquelle il venait de s'arrêter, se relèverait plus résolue s'il prétendait s'approprier tout l'héritage. L'expérience et l'âge aussi avaient d'ailleurs bien tempéré son ardeur conquérante :

Son ambition, dit M. de Vogüé, était de régler cette importante question non par la guerre, mais par la diplomatie. Le grand revirement qui s'était opéré dans son esprit ne saurait être mis en doute. Rassasié de gloire militaire, il était arrivé à l'âge où les fumées de la victoire et l'éclat des lauriers ne suffisent pas à aveugler sur les effroyables maux de la guerre. Louis XIV ne tenait, d'ailleurs, ni pour lui ni pour aucun des siens, à l'ensemble de l'héritage espagnol; cette mosaïque d'États sans lien réel, cette étendue de côtes difficiles à défendre, ne le tentaient pas; le sentiment de l'équilibre européen lui était venu; il comprenait les concessions qu'exigeait la défiance des puissances; il était prêt à assurer à la France, par l'abandon de certaines provinces, les parties vraiment utiles de la monarchie espagnole (t. I, p. 74).

Dans cet ordre d'idées, il n'avait que deux partis à prendre : ou s'ar-

ranger directement avec l'Autriche; c'était en apparence la voie la plus naturelle; ou s'entendre avec l'Europe et imposer à l'Autriche une solution concertée sans elle. Il se serait bien volontiers accommodé avec l'Autriche, par un retour au traité de partage projeté en 1668; mais l'Autriche aspirait maintenant elle-même à la succession tout entière et se croyait sûre d'y arriver. Restait donc de s'entendre avec l'Europe, c'est-à-dire avec le chef de la ligue qui venait de le combattre, avec Guillaume, qui avait dans les mains les forces de l'Angleterre et des Provinces-Unies. Il mit sa diplomatie en campagne tout à la fois à la Haye et à Londres, à Madrid et à Vienne. « Elle devait, à la Haye et à Londres, désintéresser et convaincre; à Madrid, effrayer et séduire; à Vienne, provoquer des propositions sans en faire et se préparer à faire accepter les résolutions qui auraient été convenues réellement » (t. I, p. 77).

Pour cette triple mission il fit choix de trois hommes : Tallard, Harcourt et Villars. Saint-Simon se complaît à trouver et même à élargir le défaut de la cuirasse chez les personnages qui tiennent le premier rôle dans les scènes de l'histoire, et il est tout particulièrement passionné contre Villars. M. de Boislisle, dans ses notes, tempère ce qu'il y a d'excessif dans ces pages vraiment trop envenimées, et M. le marquis de Vogüé s'est particulièrement appliqué à défendre la mémoire du maréchal, son parent, dans la publication dont je viens de citer quelques passages. Villars, qui était surtout un soldat, un soldat signalé à vingt ans par sa bravoure et dont Condé avait dit, le matin de Senef : « Ce jeune homme-là voit clair, » s'était, en 1687, initié à la tâche qu'il allait remplir, dans une mission fort modeste : elle consistait à porter à Vienne des compliments de condoléance pour la mort de la mère de l'Empereur, sœur de la reine Anne d'Autriche, et à remettre à l'électeur de Bavière, Max Emmanuel, une lettre de sa sœur, la Dauphine Marie-Anne; message de famille qui pouvait lui donner l'occasion de voir dans quelles dispositions se trouverait l'électeur en cas de rupture avec l'Autriche. Villars plut au jeune prince; avec l'autorisation du roi, il l'accompagna en Hongrie, où les Autrichiens luttaient contre les Turcs, et se signala auprès de lui dans la glorieuse journée de Mohacz. Louis XIV estima que le renom qu'il avait obtenu comme soldat pourrait aider à son action comme diplomate et lui envoya une instruction détaillée en vue d'une alliance formelle de la Bavière et de la France. Mais l'électeur avait des prétentions qu'il espérait faire mieux accueillir de l'Autriche. Ce fut du côté de l'Autriche qu'il combattit dans la guerre qui éclata bientôt et se termina au traité de Ryswick. On tou-

chait alors à la succession d'Espagne. Ces antécédents expliquent pourquoi, des trois missions dont j'ai parlé, ce fut celle de Vienne qui échut à Villars.

Dans l'ordre d'idées adopté par Louis XIV, la mission principale était celle de Tallard. L'Angleterre et les Provinces-Unies n'étaient pas disposées à laisser se rétablir, avec une nouvelle branche de la maison d'Autriche en Espagne, l'empire de Charles-Quint, et les deux puissances étaient alors sous la main du prince qui, à la tête de l'Europe, venait d'arrêter Louis XIV par le traité de Ryswick. Pour prévenir ce nouveau danger d'une domination universelle, Guillaume III était donc disposé à accueillir les propositions du grand roi et à lui faire une part dans la succession espagnole. Mais quelle part? Ce qui eût convenu à la France, c'étaient les provinces espagnoles des Pays-Bas, les provinces où Louis XIV s'était avancé pour ainsi dire pas à pas, à chaque guerre, à chaque traité de paix : Aix-la-Chapelle, Nimègue, jusqu'à Ryswick; mais la Hollande redoutait ce voisinage de la France, et l'Angleterre n'eût voulu, à aucun prix, lui céder Anvers; or c'était avec ces deux États qu'il fallait s'entendre, si l'on voulait un partage pacifique.

L'entente se fit, et ce fut conformément aux vues de Guillaume III. Le traité signé à la Haye, le 11 octobre 1698, réglait ainsi les parts : au fils de l'électeur de Bavière, le principal héritier de la monarchie espagnole, l'Espagne avec les Indes, les provinces catholiques des Pays-Bas et la Sardaigne; à l'archiduc Charles, second fils de l'Empereur, le Milanais; au Dauphin de France, le royaume de Naples et ses dépendances[1]. La monarchie espagnole passait donc à une maison que les deux grandes puissances maritimes n'avaient point à redouter : l'Autriche et la France étaient reléguées en Italie, où elles pouvaient renouveler leurs querelles, en souvenir des guerres d'autrefois, pour le royaume de Naples et pour le Milanais.

Ce traité n'eut pas de suites. Charles II, froissé de voir ses couronnes ainsi distribuées de son vivant, légua, par testament, tout son héritage au prince de Bavière; mais ce jeune prince mourut, et un second traité, signé à Londres cette fois, toujours sous l'influence prépondérante des deux puissances soi-disant désintéressées, remaniait le partage : il donnait le gros de l'héritage, la part du jeune prince défunt, à l'archiduc Charles (Espagne, Indes, Pays-Bas, Sardaigne), et laissait au Dauphin de France le royaume de Naples, en y joignant la Lorraine, dont le duc

[1] Sur ce premier traité de partage dont Saint-Simon ne parle pas, voir la note de M. de Boislisle, t. VII, p. 116.

recevait, en échange, la part assignée à l'archiduc Charles dans le premier traité, le Milanais.

Saint-Simon a eu peut-être le tort de trop effacer l'initiative de Louis XIV dans ces traités [1]; mais il marque avec autant d'énergie que de vérité la pensée qui les domina :

Le roi Guillaume, dit-il, qui, depuis les succès de son usurpation, avoit fort augmenté son crédit par la confiance de tous les alliés de la grande alliance qu'il avoit ourdie contre la France et dont il avoit été l'âme et le chef jusqu'à la paix de Ryswick, et qui se l'était depuis conservée sur le même pied, entreprit de pourvoir de façon à cette vaste succession, que, lorsqu'elle s'ouvriroit, elle ne causât point de guerre. Il n'aimoit ni la France ni le Roi, et, dans la vérité, il étoit payé pour les bien haïr : il en craignoit l'agrandissement; il venait d'éprouver, par l'union de toute l'Europe contre elle dans une guerre de dix ans, quelle puissance c'étoit, après toutes celles dont ce règne n'avoit été qu'un tissu plein de conquêtes. Malgré les renonciations de la Reine, il n'osa espérer que le Roi vît passer toute cette immense succession sans en tirer rien : il avait vu, par les conquêtes de la Franche-Comté et d'une partie de la Flandre, le peu de frein de ces renonciations. Il songea donc à un partage que l'appât de le recueillir en paix, et sous la garantie des puissances principales, pût faire accepter au Roi, et qui fût tel en même temps qu'il n'augmentât pas sa puissance, ne fût qu'un arrondissement léger vers des frontières bien assurées, et que ce qu'il auroit de plus fût si éloigné que la difficulté de le conserver le tînt toujours en brassière, et ses successeurs après lui. En même temps, il voulut bien assurer les bords de la mer du côté de l'Angleterre, et mettre ses chers Hollandais à l'abri de la France, et partager l'Empereur si grandement, qu'il eût lieu de s'en contenter et de ne pas regretter une totalité qu'il n'avoit pas la puissance d'espérer contre la France. Il ne destinoit donc à celle-ci, pour ainsi parler, que des rognures. Ce fut pour cela qu'il s'en voulut assurer d'abord, comme la prévoyant la plus difficile à se contenter de ce qu'il lui vouloit offrir, et que, sûr, s'il le pouvoit, de son acceptation, il n'eût à présenter à l'Empereur que la plus riche et la plus grande partie, avec un nom qui pouvoit passer pour le tout, et que la tentation d'une si ample monarchie sans coup férir le consolât du reste, et la lui fît promptement accepter. Son plan arrêté fut donc de donner à l'archiduc, second fils de l'Empereur, l'Espagne et les Indes, avec les Pays-Bas, et le titre de roi d'Espagne; le Guipuzcoa à la France, parce que l'aridité et la difficulté de cette frontière est telle, qu'elle étoit demeurée en paix de tout ce règne au milieu de toutes les guerres contre l'Espagne; Naples et Sicile, dont l'éloignement et le peu de revenu étoient plutôt un embarras et un sauve-l'honneur qu'un accroissement, et dont la conservation tiendroit à l'avenir la France en bride avec les puissances maritimes; la Lorraine, qui étoit un arrondissement très sensible, mais qui ne portoit pas la France au delà d'où elle étoit, et qui, en temps de guerre, ne la soulageoit que d'une occupation qui ne lui coûtoit rien à faire; et, pour dédommagement, le Milanais à M. de Lorraine, qui y gagnoit les trois quarts de revenu et d'étendue, et, d'esclave de la France par l'enclavement de la Lorraine, de devenir un prince puissant et libre en Italie, et qui feroit compter avec lui (t. VII, p. 117-119).

[1] Voir la note de M. de Boislisle, t. VII, p. 117.

Un peu plus loin, insistant sur son appréciation de la conduite de Guillaume III, Saint-Simon se raille méchamment de Tallard, « qui se donnoit l'honneur du traité de partage qu'il avoit signé avec ce prince comme un chef-d'œuvre de politique dont il étoit venu à bout, tandis que le roi d'Angleterre, qui se moquoit de lui, s'applaudissoit avec raison de l'avoir imaginé et d'être parvenu à le faire accepter de la France, et d'y avoir engagé tous ses anciens alliés, excepté l'Empereur, qu'il espéroit toujours d'y ramener » (t. VII, p. 246). Il n'en fut rien pourtant. A Versailles, plus d'un personnage de la cour pensait comme Saint-Simon sur le partage. A Vienne, Villars aurait eu bien plus de peine à le faire agréer, car l'Empereur voulait maintenant le tout pour sa maison; et ainsi le langage pacifique que l'envoyé de Louis XIV était chargé de lui porter ne pouvait séduire personne. Villars put s'en apercevoir à la froideur de l'accueil qu'on lui fit. Sa position était trop équivoque. A la différence de Tallard, qui avait des pouvoirs pour conclure, il n'avait que la mission d'observer. Il parut même qu'on lui avait laissé ignorer les instructions données soit à Taillard, soit à Harcourt. On connut à Vienne le premier partage sans qu'il en sût rien; il n'apprit les négociations du second qu'en recevant la mission de le communiquer à l'Empereur (3 mars 1700) et de lui demander d'y adhérer, demande qui fut suivie d'un refus. Villars avait espéré un meilleur succès de son ambassade :

Pour cacher sa déception, dit M. de Vogüé, il sollicita du Roi un congé qui lui fut refusé. Louis XIV avait encore besoin de sa présence à Vienne, car il avait à conformer son attitude à la situation nouvelle et périlleuse créée par l'Empereur...

Et faisant le partage des responsabilités à la décharge de Louis XIV, sur lequel on a voulu faire peser tout le poids des malheurs de cette guerre :

Lui aussi, continue-t-il, voyait s'écrouler le fragile édifice de ses combinaisons; il avait tout sacrifié au repos de l'Europe : son orgueil de souverain, ses habitudes de conquérant, ses intérêts de chef de dynastie; il avait fait des avances à son plus mortel ennemi, subi le marchandage des négociants d'Amsterdam, accepté, pour la première fois, le second rôle dans une négociation importante, le tout dans l'intérêt de la paix, et il voyait le fantôme de la guerre se dresser devant lui. Il s'était trompé sur les sentiments de Léopold : il avait cru à sa modération et à sa perspicacité; il avait compté sans cette obstination douce et fataliste qui s'allie si bien à l'irrésolution dans les esprits faibles et ne leur laisse voir qu'un côté des questions. Léopold se jetait, les yeux fermés et de gaieté de cœur, dans la guerre, sans mieux en peser les conséquences qu'il n'en discernait les causes. La guerre devait durer douze ans, amener d'effroyables malheurs et donner à sa maison, malgré des succès militaires inespérés, des résultats inférieurs à ceux que lui assurait le traité. L'histoire impartiale lui laissera la responsabilité du sang versé inutilement; elle saura gré à

Louis XIV de ses efforts pacifiques, de la violence qu'il dut faire à son caractère et à ses habitudes pour les concevoir, les multiplier et les poursuivre (t. I, p. 121).

Louis XIV avait donc insisté, et Kaunitz, le principal ministre de Léopold, commençait à comprendre le danger du refus : « car on savait à Vienne ce qui se remuait à Madrid. » Tout ce qu'il put obtenir, c'est qu'on répondît à Villars de manière à « laisser les portes ouvertes à des négociations »; ce qui est résumé au procès-verbal de la délibération dans cette phrase macaronique : « *Die Porten tractandi offen zu lassen*[1]. »

Mais quand cette résolution fut prise, Charles II était mort depuis trois jours, et les espérances de l'Empereur singulièrement déçues. Voulant maintenir l'intégrité de sa monarchie et ne comptant pas que l'Autriche sût la défendre contre la France, le roi d'Espagne avait sacrifié à la résolution la plus nationale les intérêts de sa propre maison et institué, pour son légataire universel, le second des petits-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou.

Comment Charles II fut-il amené à cette détermination qu'on aurait pu tenir pour la plus improbable? Si, à Versailles, des hommes considérables étaient loin d'applaudir aux traités, qui étaient trop visiblement l'œuvre de Guillaume III, on était, en Espagne, bien plus opposé encore à toute idée de partage. A cet égard, les intérêts des grands étaient pleinement d'accord avec leurs sentiments patriotiques. Aussi, lorsque la mort du jeune prince de Bavière eut trompé les espérances de Charles II, il se forma dans la cour un parti résolu à lui substituer le second fils du Dauphin de France, fils unique de la reine Marie-Thérèse, sœur du roi d'Espagne. Saint-Simon, qui cherche volontiers le mauvais côté des choses dans ce qui se faisait depuis qu'il ne faisait plus rien, n'a garde d'en faire honneur à notre diplomatie :

Tout cela, dit-il, se pratiquoit sans que le Roi ni personne en France songeât à rien moins et sans que Blécourt en eût la moindre connoissance, et se pratiquoit par des Espagnols qui n'avoient aucune liaison en France, et par des Espagnols la plupart fort autrichiens, mais qui aimoient mieux l'intégrité de leur monarchie et leur grandeur et leurs fortunes particulières à eux que la maison d'Autriche, qui n'étoit pas à la même portée que la France de maintenir l'une et de conserver les autres (t. VII, p. 271).

Cela est vrai des Espagnols, mais M. de Boislisle fait ses réserves à l'égard de Blécourt et d'Harcourt lui-même, « qui suivaient, dit-il, jour par jour les progrès de ce parti français ou plutôt national ».

[1] M. de Vogüé, t. I, p. 126.

Le testament de Charles II causa une profonde surprise à tous ceux qui n'étaient pas dans le secret : à l'Autriche, qui s'était refusée au partage, espérant avoir le tout, comme aux États qui s'étaient engagés dans le traité de partage. En France on délibéra si on l'accepterait. A l'arrivée du courrier (mardi 9 novembre 1700), dit Saint-Simon :

Le Roi, qui devoit aller tirer, contremanda la chasse. . ., et quand il fut rentré dans son cabinet, il manda aux ministres de se trouver à trois heures chez Mme de Maintenon. Le conseil y dura jusqu'après sept heures; ensuite de quoi le Roi y travailla jusqu'à dix avec Torcy et Barbezieux ensemble. Mme de Maintenon avoit toujours été présente au conseil et le fut encore au travail qui suivit. Le lendemain mercredi, il y eut conseil d'État le matin chez le Roi à l'ordinaire, et, au retour de la chasse, il en tint un autre comme la veille, chez Mme de Maintenon, depuis six heures du soir jusqu'à près de dix. Quelque accoutumé que l'on fût à la cour à la faveur de Mme de Maintenon, on ne l'étoit pas à la voir entrer publiquement dans les affaires, et la surprise fut extrême de voir assembler deux conseils en forme chez elle, et pour la plus grande et la plus importante délibération qui, de tout ce règne et de beaucoup d'autres, eût été mise sur le tapis (t. VII, p. 293).

Saint-Simon note que le roi, Monseigneur (le Dauphin), le chancelier, le duc de Beauvillier et Torcy prirent seuls part à la délibération, « et Mme de Maintenon avec eux, qui se taisoit par modestie ». Ce fut le roi qui la pressa de donner son avis après les autres. « Ils furent partagés : deux pour s'en tenir au traité de partage, deux pour accepter le testament »; et l'auteur, tout en disant qu'il les résume, expose longuement et fortement les motifs des uns et des autres :

Monseigneur, ajoute-t-il, tout noyé qu'il fût dans la graisse et dans l'apathie, parut un autre homme dans ces deux conseils, à la grande surprise du Roi et des assistants.

Il se prononça pour l'acceptation en reprenant les meilleures raisons du chancelier; puis, de son propre chef, il réclama du roi l'Espagne comme son héritage maternel, non pour lui, mais pour son second fils, ne voulant pas troubler la tranquillité de l'Europe :

Le Roi, continue Saint-Simon, l'écouta fort attentivement, puis dit à Mme de Maintenon : « Et vous, Madame, que dites-vous sur tout ceci ? » Elle à faire la modeste; mais enfin, pressée et même commandée, elle dit deux mots d'un bienséant embarras, puis, en peu de paroles, se mit sur les louanges de Monseigneur, qu'elle craignoit et n'aimoit guère, ni lui elle, et fut enfin d'avis d'accepter le testament (p. 295-309).

Le roi remit au lendemain la décision. Ce jour-là, mercredi 10 novembre, ayant reçu, par de nouveaux courriers, « le vœu des seigneurs et

des peuples autant que la brièveté du temps le pouvoit permettre », il accepta et, le lendemain jeudi 11, il en fit la déclaration à l'ambassadeur espagnol. La peinture a rendu admirablement la présentation solennelle du jeune roi à cet ambassadeur. Il y faut joindre, pour comprendre toute la grandeur de la scène, les paroles que lui adressa Louis XIV, et celles-ci à son petit-fils, comme Saint-Simon les a reproduites :

Soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir; mais souvenez-vous que vous êtes né François pour entretenir l'union entre les deux nations; c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe (t. VII, p. 321).

Le jeune Philippe V fut accueilli avec enthousiasme en Espagne et proclamé unanimement dans tous les pays espagnols, à Milan, à Naples, en Sicile, en Sardaigne. Il fut accepté sans opposition au dehors, par tous les États, moins l'Autriche. Une chose est à noter au moment de ce prodigieux accroissement de la maison de France : dans l'Empire, l'électeur de Brandebourg profita de l'étonnement universel pour se proclamer roi de Prusse, de l'aveu de l'Empereur. Philippe V fut donc roi d'Espagne, même pour les puissances qui s'étaient montrées les plus hostiles à la France. Elles avaient besoin de se recueillir; elles n'étaient pas prêtes à manifester leurs vrais sentiments et à se jeter dans la lutte. Louis XIV n'aurait pas eu à craindre l'Autriche isolée; et, content de voir se terminer par cet acte du dernier descendant de Philippe II en Espagne la lutte des deux maisons, il n'aurait pas demandé mieux que de la faire accepter de l'Europe en lui ôtant la crainte de voir se rétablir, au profit de la France, la domination universelle de Charles-Quint. Il eût voulu l'Espagne gardant toutes ses coutumes, soustraite à toute ingérence française, avec un roi ami de la France, mais indépendant et ne s'occupant que des intérêts de l'Espagne, entouré de ministres espagnols. Mais pour cela il eût fallu un prince ayant l'âge et la capacité de gouverner. Or le duc d'Anjou, avec des qualités morales incontestables, était, par son inexpérience comme par son caractère, au-dessous de cette tâche. Saint-Simon le montre bien en plusieurs passages. L'ambassadeur vénitien qui a fait à « l'Excellentissime Sénat » de Venise un si curieux rapport sur l'audience où il complimenta Louis XIV de l'avènement du prince, nous a tracé de lui un portrait que M. de Boislisle a reproduit aussi dans ses appendices (Saint-Simon, t. VII, appendices XV et XVI, p. 602 et 604); portrait flatteur où il décrit surtout son extérieur, sa figure, sa noble prestance et la bonne impression que laissait toute sa personne; mais pour les qualités morales, il faut s'en rapporter plutôt à Saint-Simon, confirmé par plus d'un aveu de Louville lui-même, le menin, le

familier du prince, et par ceux qui ont été en rapports plus habituels avec le jeune roi.

Ce roi de dix-sept ans avait donc besoin d'être gouverné; or les grands d'Espagne, qui auraient dû le soutenir de leurs conseils, étaient dirigés eux-mêmes par leur ambition, et divisés par la lutte qui s'était engagée à la Cour à propos du testament du roi; de plus, par les effets mêmes du testament, les plus capables étaient malheureusement du parti de l'Autriche et à ce titre tenus à l'écart. Il en résulta que l'influence demeura exclusivement aux Français mis à côté du prince, à l'ambassadeur de France, duc d'Harcourt, à Louville, placé par Louis XIV auprès du jeune roi, non comme conseil, mais comme ami. C'est ce que le P. Baudrillart a fort bien montré et établi par des documents officiels dans son livre *Philippe V et la Cour de France.*

Ainsi Louis XIV avait voulu, dans cette grande fortune de sa maison, rassurer l'Europe en montrant que la France entendait laisser l'Espagne à elle-même et ne lui demander que son amitié. Et pourtant il avait commencé par une chose imprudente: il n'avait pas laissé partir son petit-fils, sans lui réserver, par un acte authenthique, ses droits éventuels à la couronne de France, acte qui pouvait faire du roi d'Espagne un roi de France, si son frère aîné, le duc de Bourgogne, mourait avant lui sans enfants. Il avait sincèrement voulu que l'ambassadeur de France restât étranger à la direction des affaires. Il avait refusé au duc d'Harcourt l'autorisation d'assister au *Despacho universal*, conseil suprême du gouvernement espagnol, refus auquel Harcourt se conforma tout en représentant qu'il faudrait bien pourtant en venir là. Il fallut le désir témoigné par les Espagnols eux-mêmes pour faire franchir au roi de France cette barrière. Ils voulaient sortir de leur décadence et croyaient, dit le P. Baudrillart, avoir pour cela besoin des Français:

Louis XIV, dit-il, leur apparaissait, ainsi qu'à beaucoup d'autres étrangers, comme l'incarnation de la royauté active, puissante, capable et bienfaisante; plus il les avait vaincus, plus ils l'admiraient. Il était pour eux une sorte de Dieu qui pouvait rétablir en quelques mois l'ordre dans les finances, l'honnêteté dans l'administration, la force dans l'armée; qui surtout devait faire régner la justice, même aux dépens des grands (t. I, p. 66)... Les deux chefs du gouvernement, Porto-Carrero et Arias, manifestaient des dispositions analognes, ajoute l'auteur: c'est le premier qui avait demandé que l'ambassadeur assistât au *Despacho;* quant au second, dans la première entrevue qu'il eut avec Louville, «il éleva Louis XIV au troisième ciel et dit que le bonheur de l'Espagne dépendoit des ordres qu'il voudroit bien lui envoyer, et *qu'il auroit même été à souhaiter qu'il eût envoyé des ministres* jusqu'à ce que le roi, son petit-fils, fût en état de gouverner par lui-même» (t. I, p. 67).

Ce sont les termes mêmes dont se sert Louville dans sa lettre à Torcy.

Louis XIV, qui aurait voulu se borner à des conseils, était donc poussé par la force des choses et par les instances mêmes des Espagnols à prendre la direction du gouvernement. Il va gouverner l'Espagne de Versailles. On en voit le progrès dans ses lettres. Il règle les affaires en Flandre, distribue les principaux emplois de la monarchie espagnole, ou du moins exige que les nominations lui soient soumises, retient en un mot le jeune roi en tutelle dans l'exercice de son pouvoir royal comme dans sa vie privée. Toutes ces mesures pouvaient être bonnes pour l'Espagne alors; mais elles démentaient ce que Louis XIV avait promis à l'Europe et allaient provoquer une ligue universelle devant laquelle l'œuvre entière faillit sombrer.

H. WALLON.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Sur les voyages de Galien et de Zosime dans l'Archipel et en Asie, et sur la matière médicale dans l'antiquité.

Parmi les traités d'alchimie syriaque contenus dans un manuscrit de l'Université de Cambridge et que j'ai publiés avec la collaboration de M. Rubens Duval, on trouve (p. 297 de la traduction, feuille 120 v° du manuscrit, Mm. 6.29) un ouvrage consacré à la matière médicale tirée des minéraux, lequel débute par ces mots : « Commencement du livre IX de Zosime le philosophe, sur les changements de la terre et de sa poussière, et sur les pierres et drogues tirées de la terre. » Cet ouvrage, qui occupe dix feuillets du manuscrit, se termine par les mots : « Fin du livre de Zosime, le philosophe, adressé à Théosébie, la prêtresse. » L'en-tête et la finale ne permettent guère de douter qu'il n'ait été compris dans la collection des œuvres de Zosime et composé, ou plutôt compilé, par ce savant. Le texte syriaque est d'ailleurs, de même que tous ceux que nous avons publiés, traduit du grec : la science syriaque, dans cet ordre comme dans tous les autres, a consisté principalement en traductions.

Or ce traité soulève des problèmes intéressants, relativement aux connaissances des anciens en matière médicale, aux voyages qu'ils accomplissaient pour s'en approvisionner et aux procédés suivis dans la composition de leurs médicaments. En effet, il renferme des articles similaires de ceux de Dioscorides, et quelques-uns traduits du traité

attribué à Galien sous ce titre : Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως « Sur le mélange et la puissance des médicaments simples ».

Zosime a dû copier Galien, l'un et l'autre ayant reproduit par places des auteurs plus anciens, Dioscorides notamment. Ces textes sont dignes d'intérêt, à la fois par ce qu'ils nous apprennent sur les mines et procédés minéralogiques des anciens, sur les voyages que faisaient alors les médecins pour s'approvisionner de drogues authentiques, et en particulier sur ceux qui y sont attribués à Galien, et qui figurent dans ses biographies; voyages que le texte syriaque rapporterait à Zosime, s'il fallait le prendre au pied de la lettre et le regarder comme absolument original. Mais nous avons affaire à un compilateur, qui a reproduit sans aucun changement une œuvre plus ancienne : cette pratique n'est pas rare dans l'antiquité, et chez les compilateurs orientaux et occidentaux du moyen âge; elle a donné lieu à bien des méprises.

Exposons les faits, c'est-à-dire le plan du traité de Zosime, avant d'aller plus loin.

C'est une compilation un peu incohérente, comme tout ce que nous a laissé cet auteur, et formée de quatre morceaux ou chapitres dissemblables.

Un premier chapitre renferme les noms de diverses drogues, rangés par ordre alphabétique depuis ἅλς (sel) jusqu'à ψιμύθιον (céruse) et ὀποπάναξ, qui devrait être écrit par un ὠ pour se conformer à l'ordre des lettres. Toutes ces drogues sont d'origine minérale, à l'exception de deux d'origine végétale (rhubarbe et opoponax), intercalées là on ne sait pourquoi. Elles sont décrites dans Dioscorides, suivant un ordre différent, et dans l'ouvrage de Galien, à peu près dans le même ordre et avec des détails sur les mines de Chypre, qui fournissent la cadmie et le misy, détails reproduits par Zosime; je reviendrai tout à l'heure sur ce dernier rapprochement.

Un second chapitre est intitulé : « Explication des terres de toute espèce par Zosime, le philosophe »: terre de Lemnos, terre de Samos, terre Selinusienne, terres de Chio, de Cimole, d'Érétrie, d'Arménies, terre *empelitis, pignitis*, etc. C'est la classification de Dioscorides; mais le texte même est traduit de Galien, ou, si l'on aime mieux, du commentateur de Dioscorides; on y trouve notamment un long passage sur la terre de Lemnos. La traduction n'est pas d'ailleurs identique avec le texte grec; ainsi le morceau de Galien relatif à l'emploi de la terre ou du bol d'Arménie contre la peste, durant une épidémie survenue en Italie (épidémie où Galien montra peu de courage), n'existe pas dans notre auteur; tandis qu'il ajoute des noms de provenance : montagne Bagavana, ville Agraca,

attribuables à une glose du traducteur syriaque. Ce chapitre se retrouve dans un autre manuscrit syriaque du British Museum, mais à l'état d'un simple sommaire d'une quinzaine de lignes, comprenant seulement sept terres, c'est-à-dire un nombre mystique.

Un troisième chapitre est consacré à la description des treize pierres, partagées en deux groupes : celui des sept pierres, hématite, galactite, etc., consacrées aux planètes, suivies de six autres, qui complètent le nombre sacramentel. Ce chapitre se trouve également dans le manuscrit syriaque du British Museum, sans l'indication des planètes, et avec deux articles en sus de treize. Le chiffre 12 est d'ailleurs signalé au début comme le nombre véritable, au lieu de 13.

Le rôle attribué à ces indications numériques est caractéristique du traité syriaque et lui imprime un certain cachet mystique et astrologique, qui n'existe pas chez les originaux grecs. En effet, tous ces articles sont le résumé de ceux de Dioscorides et ils sont reproduits aussi dans Galien ; mais ils n'y sont assujettis ni à un nombre déterminé ni à certaines relations avec les astres. Ils renferment en outre les applications médicales, qui ont disparu dans les textes syriaques : ceux-ci sont donc un résumé, exécuté à un point de vue purement chimique. Ils ont été traduits assurément du grec, mais à une époque plus récente et plus superstitieuse, soit par Zosime, soit par quelque auteur plus moderne, dont l'œuvre a été mise sous le nom de Zosime. Cependant la finale du chapitre l'attribue formellement à Zosime : « Fin des pierres qui ont une vertu médicinale de quelque sorte, dont se servent les sages médecins, sur lesquelles Zosime a fait des recherches et qu'il a décrites pour Théosébie, reine et prêtresse. »

Le quatrième chapitre est une sorte de vocabulaire « des expressions médicales de Zosime, le philosophe », renfermant des mots rangés sans ordre, quelques-uns avec un petit commentaire, où se trouvent notamment, à propos du nom de l'alouette huppée, *κορυδός*, des citations d'Aristophane et de Théocrite, que je n'ai pas pu retrouver dans leurs œuvres actuelles; je les signale aux hellénistes. D'après l'une, la huppe est antérieure à tous les animaux et porta le corps de son père sur sa tête pendant cinq jours, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé une région convenable pour l'enterrer. L'article relatif aux sels et spécialement à celui de Tragase n'existe ni dans Dioscorides ni dans Galien.

La composition de l'ouvrage étant ainsi définie, examinons la question des voyages attribués à Zosime et celle de ses recherches minéralogiques à Chypre, où il trouve le diphrygès, la cadmie, le misy et le sory, nécessaires à la fabrication de ses drogues.

Rappelons ici que :

Le diphrygès désignait le résidu infusible des fours où l'on traite le cuivre, ou bien encore du grillage de la pyrite [1], ou même de son oxydation spontanée;

La cadmie était constituée par un mélange d'oxydes métalliques (cuivre, plomb, zinc, etc.), sublimés ou entraînés dans la cheminée des fours pendant le traitement [2]. On désignait aussi sous le même nom un minéral naturel, dont le grillage produisait ces oxydes volatils;

Le misy et le sory étaient des sulfates basiques de fer, mêlés de sulfates de cuivre et d'alumine, plus ou moins secs ou hygrométriques [3], obtenus par la décomposition spontanée ou le grillage des pyrites et autres minerais de cuivre.

Dans le chapitre suivant, relatif aux terres, Zosime s'étend sur la rubrique ou terre sigillée de Lemnos, objet d'une fabrication et d'une exploitation religieuse et scellée par la prêtresse du lieu. C'est là que l'auteur parle de ses voyages en Célésyrie, à Rome, en Thrace, en Macédoine, en Troade et dans les îles de l'Archipel. L'auteur s'y exprime à la première personne. A prendre ce texte au pied de la lettre, il semblerait donc que Zosime, réputé, d'après ses autres ouvrages, un savant gréco-égyptien, aurait parcouru l'Asie Mineure, l'Archipel, la Thrace, et se serait rendu en Italie. Aucune mention de ces voyages ne figure cependant dans les ouvrages déjà connus de cet auteur, tels qu'ils existent dans la collection des Alchimistes grecs, et mieux encore dans le grand Traité méthodique, conservé en majeure partie en langue syriaque [4], et dont nous avons, M. Rubens Duval et moi, publié une analyse développée.

Le Traité même de minéralogie que j'analyse en ce moment paraît bien avoir été écrit par Zosime, à en juger par les phrases du commencement, de la fin et des chapitres intermédiaires. Mais l'interprétation littérale des affirmations qui y sont contenues ne saurait être acceptée, en raison des textes de Galien que je viens de rappeler, et qui s'y trouvent littéralement traduits, avec certaines lacunes et abréviations.

Galien, en effet, a exécuté tous ses voyages dans sa jeunesse, par curiosité scientifique, et pour s'approvisionner des matières premières avec lesquelles il composait ses médicaments, la thériaque notamment. C'est ainsi qu'il déclare [5] avoir rapporté une grande quantité de diphrygès

[1] *Introd. à la Ch. des anc.*, p. 233.
[2] *Ibid.*, p. 239.
[3] *Ibid.*, p. 242.
[4] *La Chimie au moyen âge*, t. II. *Traités d'Alchimie syriaque*, p. 210 à 266.
[5] Ouvrage cité, ch. III, 8, t. XII, p. 214, de l'édition de Kuhn.

des mines de Soli à Chypre. Ce passage est traduit mot pour mot par Zosime; mais il ne reproduit pas ce qui suit dans Galien :

« Dans ma jeunesse, ajoute celui-ci, j'ai appris à préparer les médicaments, sous la direction d'un maître chèrement rémunéré. J'ai été par mer à Lemnos, à Chypre, dans la Syrie palestinienne, afin d'en rapporter une provision de matières premières non falsifiées et suffisante pour toute ma vie. »

Un peu plus loin (p. 219), Galien parle de la cadmie de Chypre, fabriquée dans les fours en même temps que le diphrygès, ainsi que du minéral naturel qui la produisait et de ses variétés « botruitis », en forme de grappes, à la partie supérieure des fourneaux, et « placitis », en croûtes, le long des parois inférieures. Zosime a traduit également ce passage, ainsi que l'article de Galien sur le misy de Chypre, où l'auteur décrit l'entrée de la mine et ses trois veines de minerais superposées : celle d'en haut formée par le misy, la veine moyenne par la chalcite, la veine inférieure par le sory.

Les mots misy, sory, chalcite, dans ces articles, de même que celui de cadmie, ont un sens multiple : d'abord celui de minéraux natifs plus ou moins altérés, lesquels sont, dans le cas actuel, des pyrites cuivreuses inégalement riches en fer et en cuivre; ils signifient aussi les sulfates basiques, produits extrêmes de la décomposition de ces minerais sous l'influence de l'eau, spontanément, ou avec le concours d'un grillage plus ou moins complet. On conservait le même nom aux matières premières altérées, et aux produits successifs de leur transformation, mais en y joignant souvent une épithète, telle que « cadmie minérale » et « cadmie des fourneaux ».

Galien ajoute (p. 226) que le directeur de la mine, en lui montrant ces veines, disait : « Tu viens dans un moment où nous manquons de cadmie des fourneaux; mais tu vois quelle est notre richesse en ces trois matières (sory, chalcite, misy). » « J'en remportai, dit l'auteur, un poids considérable, que j'apportai en Asie, puis à Rome, et dont j'ai encore une provision plus de trente ans après. » Il décrit ensuite une altération, surprenante à ses yeux, du misy naturel : de petits fragments de ce sulfure s'étant agglomérés spontanément, avec formation d'une efflorescence intérieure. Cette portion du texte de Galien se retrouve dans le texte syriaque, mais altérée par une série de contresens dus au traducteur, qui n'avait pas vu les produits eux-mêmes.

Un second morceau, non moins intéressant, concerne la terre sigillée de Lemnos. Ici encore Zosime a reproduit le texte de Galien, en conservant une rédaction faite à la première personne.

Le début de ce chapitre, relatif aux différentes terres, est le même. Puis vient l'article sur la terre de Lemnos; le début en est fort abrégé dans Zosime, notamment la partie relative aux manipulations faites par la prêtresse. Cette terre, en effet, était vendue par une prêtresse, comme la liqueur dite chartreuse l'est aujourd'hui par les moines; c'était un oxyde de fer plus ou moins hydraté et impur. On la délayait dans l'eau, afin d'en séparer les pierres et le sable par décantation; puis on la laissait sécher et on imprimait sur les fragments le sceau de Diane, avant qu'elle fût durcie; d'où le nom de terre sigillée. Un préjugé populaire, rapporté par Dioscorides, prétendait à tort que l'on y ajoutait du sang de bouc, sans doute en raison de sa couleur rouge.

Galien explique quelles difficultés on rencontrait alors pour gagner Lemnos; comment, en se rendant d'Asie à Rome par voie terrestre, c'est-à-dire par la Thrace et la Macédoine, il fit un premier voyage par mer, d'Alexandrie de Troade à Lemnos, sur un vaisseau qui allait à Thessalonique, et qui le débarqua à Myrina, ville située à l'Occident de l'île de Lemnos et non à Héphestias, située à l'Orient et siège véritable de la fabrication; comment il dut se rembarquer aussitôt et aller jusqu'à Rome. C'est dans un nouveau voyage, en sens inverse, qu'il vit enfin la terre sigillée. On la retirait d'une colline, d'apparence brûlée et dénuée de toute végétation. Il décrit ensuite sa visite et l'achat de 20,000 sceaux, c'est-à-dire doses scellées de la terre de Lemnos, ainsi que les propriétés médicales de cette terre employée dans diverses maladies, après délayement dans le vinaigre, le vin, l'eau, etc. Le passage relatif aux voyages a été reproduit par Zosime, le reste étant abrégé ou supprimé.

Ces détails ne laissent, je crois, aucun doute sur le caractère véritable de l'ouvrage attribué à Zosime : c'est une compilation, analogue à celle de divers auteurs du IIIe et du IVe siècle de notre ère, tels qu'Africanus, Eusèbe et beaucoup d'autres. On s'explique ainsi l'incohérence apparente des autres ouvrages de Zosime; mais on voit en même temps qu'ils renferment des fragments de livres plus anciens, fragments intercalés sans aucun changement. J'en ai déjà fait la remarque pour les traités de Marie l'Égyptienne, relatifs aux alambics et à la distillation, et pour les livres des orfèvres alchimistes, concernant les alliages métalliques et l'imitation ou la falsification de l'or et de l'argent. Mais ces livres et traités sont perdus, tandis que le contenu du traité de Galien nous permet de saisir sur le fait la valeur des emprunts et le caractère même de la composition des œuvres de Zosime.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 13 juin 1895, une séance publique, pour la réception de M. Paul Bourget, élu en remplacement de M. Maxime du Camp.

Dans la séance du 20 juin 1895, l'Académie française a élu M. Jules Lemaître en remplacement de M. Duruy.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Verneuil, membre de l'Académie des sciences (section de médecine et de chirurgie), est décédé le 12 juin 1895.

Dans la séance du 17 juin 1895, l'Académie des sciences a élu M. Newcomb, à Washington, associé étranger en remplacement de M. Helmholtz.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Martha, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 30 mai 1895.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 22 juin 1895, a élu M. Castelar associé étranger en remplacement de M. Cantù.

LIVRES NOUVEAUX.

ALLEMAGNE.

Katalog der Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Bamberg. Bearbeitet von Dr Friedrich Leitschuh. — Erster Band. Erste Abtheilung. I Lieferung (Bibelhandschriften). Bamberg, C. C. Buchner Verlag Inhaber Rudolf Koch, 1895, in-8°, IX et 133 p.

M. le docteur Leitschuh, directeur de la Bibliothèque royale de Bamberg, commence la publication d'un catalogue des manuscrits confiés à sa garde. Ce catalogue sera digne d'une collection dont l'importance est universellement reconnue, depuis surtout que Pertz y a découvert le manuscrit original de l'Histoire de Richer.

La première livraison, qui vient de paraître, contient la notice de 155 manuscrits bibliques (textes et commentaires). Il y a là nombre de volumes de premier ordre : la Bible carlovingienne (n° 1), dont les peintures sont imitées de la Bible de Charles le Chauve, venue de Saint-Martin de Tours; le Psautier quadriparti, exécuté en 909

par les soins de Salomon, évêque de Constance (n° 44); plusieurs livres d'Évangiles ou évangéliaires, du IXe au XIIe siècle (n°s 92-97), dont un, le n° 94, datant du XIe siècle, se recommande par une très riche décoration; l'Apocalypse à peintures du Xe siècle, qu'on suppose être venue de l'abbaye de Reichenau (n° 140); une copie du commentaire de saint Grégoire sur Ézéchiel, dédiée à un des empereurs du nom de Henri (n° 84), comme l'indique une miniature de présentation, accompagnée de ces vers :

Præsul Gregorius, septeno pneumate plenus,
Obscurum vatem dilucidat Ezechielem.
Cæsar, care Deo, dignanter suscipe, quæso,
Hoc modicum munus quod dat tibi pauper amicus
Pectore sincero qui colit iudice Christo.

Le manuscrit 126 a pour nous un intérêt particulier. L'auteur du Catalogue lui a donné pour titre : *In epistolas sancti Pauli apostoli : Commentarius Odilonis, abbatis Cluniacensis, ex libris sancti Augustini collectus.*

L'attribution à saint Odilon de cette compilation, formée d'extraits des écrits de saint Augustin, repose sur les vers qu'on lit au commencement du volume :

Hoc opus egregium, cælesti nectare plenum
Quod valet clausum Pauli reserare volumen,
Presbiter indignus, monachorum lege ligatus,
Odilo cœnobii Clunicensis, jure cluenti
Obtulit augusto, simul exoptans sibi longum
Vivere post regnum cælesti in sede paratum.

Il est douteux que saint Odilon puisse être considéré comme le rédacteur de ce commentaire. Le manuscrit de Bamberg doit contenir le commentaire sur les épîtres de saint Paul, qui avait été tiré des écrits de saint Augustin par Florus de Lyon et qui a été publié sous le nom du vénérable Bède. Les détails donnés par M. Leitschuh ne permettent guère d'en douter. Suivant lui, le manuscrit de Bamberg s'ouvre par un extrait de Cassiodore (*Sententia Cassiodori ex libro de tractatoribus divinarum Scripturarum*), après quoi vient un titre monumental, en caractères onciaux, occupant cinq pages : *In nomine Domini et salvatoris nostri Jesu Christi. In hoc volumine continetur expositio epistolarum beati Pauli apostoli collecta et in ordinem digesta ex libris sancti Augustini episcopi, etc.* Titre et commencement du commentaire sur l'épître aux Romains : *In nomine Domini nostri Jesu Christi incipit expositio epistolæ ad Romanos. Paulus servus Jesu Christi vocatus apostolus... Paulus apostolus qui cum Saulus prius vocaretur...*

Or voici le début du commentaire de Florus dans un manuscrit du XIIe siècle qui vient du prieuré de Saint-Martin-des-Champs et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, n° 17452 du fonds latin : *Incipit prefatio venerabilis Bede presbiteri in expositione beati Augustini super epistolis Pauli apostoli. In hoc volumine continetur expositio epistolarum beati Pauli apostoli, collecta et in ordine digesta ex libris sancti Augustini episcopi... Incipit expositio sancti Augustini episcopi epistole beati Pauli apostoli ad Romanos. Paulus servus Christi Jhesu vocatus apostolus... Paulus apostolus qui cum Saulus prius vocaretur...* [1].

[1] Le manuscrit 17452 ne contient que le commentaire sur l'épître aux Romains. — La fin du commentaire sur l'épître aux Hébreux, tel que M. Leitschuh l'indique dans le manuscrit de Bamberg, se retrouve exactement à la dernière page de la copie de la compilation de Florus que nous offre le manuscrit latin 15275 de la Bibliothèque nationale.

Il semble qu'il y ait identité entre le texte du manuscrit de Bamberg et celui de Saint-Martin-des-Champs. Selon toute vraisemblance, le premier est, comme le second, une copie du commentaire de Florus, copie que saint Odilon fit faire pour la bibliothèque de l'abbaye de Cluni, et c'est à lui que j'appliquerais l'article 173 du Catalogue des livres de Cluni dressé vers le milieu du XIIe siècle : *Volumen in quo continentur excerptiones de diversis libris et sententiis beati Augustini in epistolas Pauli, juxta earumdem epistolarum ordinem decerpte*[1].

M. Leitschuh a soigneusement relevé les particularités relatives à l'origine et aux vicissitudes des manuscrits qu'il nous fait connaître. Je citerai comme exemple la note qu'il a remarquée en tête d'un manuscrit du XIe siècle (n° 27), qui contient le commentaire de Raban Maur sur les livres de la Sagesse et de Judith : *Sciendum quod hunc librum, cum altero volumine glossas super Eneida continente, apud Judeos diutius expositos et obligatos, ecclesia Ebracensis* (Ebrach, au diocèse de Wurzbourg) *novem unciis Bambergensium denariorum, libero mercatu nemineque contradicente, redemit anno 1243. Quos si quis injuste abstulerit, anathema sit.*

Terminons cette simple annonce en exprimant le vœu que le savant bibliothécaire de Bamberg puisse mener à bonne fin et dans un assez bref délai une entreprise dont le succès est assuré. L. D.

ANGLETERRE.

The Discourses of Philoxenus, bishop of Mabbôgh, a. D. 485-519, edited from Syriac manuscripts of the sixth and seventh centuries in the British Museum, with an English translation by E. A. Wallis Budge, litt. D., Keeper of the Egyptian and Assyrian antiquities, British Museum. Published under the direction of the Royal Society of litterature of the United Kingdom. Vol. II, introduction, traduction, etc.; Londres, Asher, 1894, in-8°, p. 192 et 597.

Le *Journal des Savants* a annoncé l'année dernière, dans le numéro du mois de juin, l'édition du traité de Philoxène sur la vie du parfait chrétien, dont le premier volume, contenant le texte syriaque, venait de paraître. Le second volume, qui a suivi de près son aîné, complète cette importante publication de M. Budge; il comprend une traduction anglaise du texte et une introduction étendue, dans laquelle l'éditeur a consigné ses recherches sur la vie, la doctrine et les œuvres du célèbre évêque.

Philoxène s'était proposé de tracer dans cet ouvrage un tableau exact de la vie ascétique, qui rapproche l'homme de Dieu. Toute question de dogme était en dehors de son sujet. Cependant le rôle que cet hérétique joua dans les controverses qui agitèrent la Syrie au Ve et au VIe siècle, l'influence qu'il exerça sur les destinées de l'Église syriaque, les persécutions auxquelles il fut en butte, sa mort tragique, d'autres circonstances encore faisaient vivement désirer la publication de ses écrits dogmatiques, conservés dans plusieurs manuscrits. Les nouveaux textes que renferme l'introduction de M. Budge répondent en grande partie à ce desideratum. Ils nous apprennent non seulement que Philoxène lança des anathèmes contre le concile de Chalcédoine, mais encore qu'il se prononça contre la doctrine de Nestorius avec la même ardeur qu'il mit à combattre les dogmes de l'Église orthodoxe relatifs à la nature du Christ.

[1] *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Fonds de Cluni* (Paris, 1884, in-8°), p. 347.

La liste des ouvrages de Philoxène, rédigée par M. Budge, comprend 80 numéros et témoigne de l'activité intellectuelle de cet auteur, dont la dialectique serrée était revêtue d'une grâce littéraire rare chez un écrivain syriaque.

La date exacte à laquelle Philoxène composa le traité publié par M. Budge n'est pas connue. Le savant éditeur la place dans les dernières années du ve siècle. Philoxène était alors évêque de Mabboug; or c'est en 485 qu'il fut élevé à cette dignité. D'un autre côté, il n'avait pas encore procédé à la revision qu'il fit, en 508, de l'ancienne version syriaque de la Bible, puisqu'il cite d'après la *Peschitto*. Ce traité rappelle les homélies qu'Aphraate avait écrites sur la foi deux siècles et demi auparavant. Il s'en distingue cependant autant par le contenu que par le style. L'œuvre d'Aphraate s'adresse à la communauté des fidèles; les règles tracées par Philoxène ne conviennent guère qu'à la vie ascétique. Pour permettre au lecteur de mieux apprécier le génie différent de ces deux compositions, M. Budge a imprimé à la fin de son introduction la première homélie d'Aphraate traduite en anglais.

Le premier volume de cette édition avait été fort apprécié par les orientalistes, auxquels il offrait un des meilleurs monuments de la littérature syriaque. La traduction que le second volume renferme met à la portée de tous les savants une œuvre de première valeur pour l'histoire de l'Église syriaque.

The modes of ancient Greek music, by D. B. Monro, M. A., Provost, of Oriel College Oxford, honorary doctor of letters in the University of Dublin. Oxford, at the Clarendon Press, 1894. 1 vol. in-8° de XVI et 145 pages.

M. Monro, chargé de faire l'article *Musica* dans la nouvelle édition de *Smith's Dictionary of Greek and Roman antiquities*, ne pouvait, dans cet article, donner un juste développement à sa théorie des modes musicaux de l'antiquité, toute personnelle et fort différente de celle qui a cours. Il a été ainsi conduit à traiter ce sujet à part. Telle est l'origine de son livre. L'auteur, pour citer ses propres termes, « has no claim to the title of musician », et il argumente plutôt en « scholar » qu'en artiste. Quelle que soit d'ailleurs l'opinion professée sur cette question, et tout en se tenant en garde contre des conclusions difficilement admissibles, on ne peut disconvenir que ce travail soit une consciencieuse enquête où prennent place tous les témoignages consignés dans la littérature classique. Jusqu'ici, les musicologues ont cru trouver le caractère principal, essentiel, des modes musicaux grecs dans la disposition variée des sept intervalles qui composent l'octave. Les musicographes grecs et latins postérieurs à l'ère chrétienne s'en sont expliqués assez clairement pour justifier cette manière de voir. M. Monro s'attache à démontrer que ce caractère réside plutôt dans la différence de hauteur d'échelles mélodiques toutes semblables entre elles. D'une part, il n'a rencontré chez les auteurs antérieurs à notre ère aucune preuve qu'ils aient tenu compte, pour constituer leurs modes, des diverses espèces de l'octave, et, de l'autre, il les voit et les montre caractérisant ces modes d'après le degré d'acuité ou de gravité des systèmes ou groupes d'intervalles mélodiques. Il semble, au premier abord, que ces deux arguments, l'un négatif, l'autre positif, corroborés l'un par l'autre, doivent emporter la conviction. Toutefois une sérieuse objection se présente. Les modes grecs, au nombre de sept ou huit, selon les époques, se retrouvent, à certains égards, et surtout en tant qu'espèces d'octave, dans les tons du plain-chant, et même (réduits à deux, le majeur et le mineur) dans la musique moderne. L'auteur supprime jusqu'à cette faible différence entre le système musical antique et le nôtre. Or admettra-t-on la possibilité, en un temps quelconque, d'une constitution musicale d'où les effets si différents obtenus par la différence des deux modes au-

raient disparu, et dans laquelle toutes les ressources du compositeur se réduiraient à différencier la hauteur de la gamme adoptée? Telle est pourtant l'inévitable conséquence de la doctrine de M. Monro. Il est vrai que, dans sa pensée, le caractère moral (*ἦθος*) consiste non seulement dans la différence de hauteur du chant, mais, en outre, dans les variétés du genre (diatonique, chromatique, enharmonique). Cela est vraisemblable; mais les auteurs sont muets sur ce point. Il est probable aussi que, comme Zarlino l'a remarqué dès le XVI[e] siècle, le rythme modifiait aussi l'éthos. Sous la réserve des observations qui précèdent, le livre de M. Monro contient plusieurs parties d'un très réel intérêt. La théorie de R. Westphal sur la notation musicale grecque y est traitée avec autant d'indépendance que de savoir. Les tableaux des échelles mélodiques, dressés par Claude Ptolémée, sont expliqués d'une façon assez plausible. L'auteur a consacré quelques pages substantielles aux morceaux de musique notée, récemment découverts et déchiffrés, tels que l'inscription de Tralles, le papyrus musical d'Euripide et des fragments d'hymnes delphiques. Il a reconnu, le premier, que la note qui accompagne une syllabe accentuée était généralement suivie d'une note plus basse affectée à la syllabe suivante. Vers la fin de l'ouvrage, il revient sur la question des modes et s'y montre moins absolu dans ses conclusions qu'il ne l'était au début. Il accorde que les anciens Grecs ont connu des formes analogues à nos modes majeur et mineur ou même à la tonalité médiévale, et se borne à contester que la différence des espèces d'octave fût la base de leurs modes. Selon lui, elle était secondaire et n'est érigée en règle que par Ptolémée ou ses contemporains. Pour M. Monro, la musique vocale primait l'instrumentale, laquelle ne servait guère que d'accompagnement. Cette assertion amène la question de l'harmonie simultanée des sons. L'auteur croit avec raison que les anciens l'ont pratiquée dans une certaine mesure, mais qu'elle ne fut jamais érigée en théorie. Son livre se termine par une nouvelle édition de l'hymne à Apollon, qui diffère à peine de celle de M. Th. Reinach. C. E. R.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1895.

The Yoga aphorisms of Patanjali with the commentary of Bhoja Râjâ and English translation by Râjendralâla Mitra, Calcutta, 1883, 8°, ccvi-227-118.

PREMIER ARTICLE.

Lorsqu'en 1823 Colebrooke publia son Mémoire sur la philosophie des Hindous, ce fut une véritable révélation. Le grand indianiste inaugurait, par ce travail tout à fait original, la fondation de la Société royale asiatique de Londres, dont il était le premier président. Jusqu'à lui, nous ne connaissions presque rien de la philosophie de l'Inde. Le peu qu'on en pouvait dire dans notre Occident lui avait acquis un renom de haute sagesse. Mais on ignorait absolument en quoi elle consistait. L'expédition d'Alexandre n'en avait appris quoi que ce soit à la Grèce. Les rares traditions qu'on avait pu recueillir depuis lors étaient tellement vagues qu'il était impossible de s'y fier. L'école philosophique d'Alexandrie n'avait pas été plus heureuse, bien que les rapports avec l'orient de l'Asie fussent devenus un peu plus fréquents et un peu plus sûrs. Notre moyen âge avait des préoccupations tout autres que celle-là, et il faut arriver à la fin du XVIIIe siècle pour que les renseignements commencent à être à la fois abondants et précis. C'est l'époque où William Jones fonda la Société asiatique de Calcutta (1784), peu de temps avant le départ de Warren Hastings, et où Charles Wilkins avait la gloire de publier la première traduction du sanskrit, la *Bhâgavad-Guîtâ*, épisode du grand poème épique le *Mahâbhârata*.

Vers ce moment, Colebrooke, à peine âgé de dix-sept ans (1782),

arrivait dans l'Inde, sous les auspices de son père, qui avait été pendant quelque temps à la tête de la toute-puissante Compagnie des Indes. Colebrooke avait reçu l'éducation la plus sérieuse dans sa famille; et, après quelques années de séjour avec elle en France, il s'était expatrié pour se créer une carrière dans la grande colonie. Ses débuts y furent très pénibles. Mais les humbles emplois qui lui furent confiés d'abord lui laissèrent le temps de se livrer à ses goûts littéraires; après Wilkins et William Jones, il fut un des premiers à cultiver le sanskrit, où il devint bientôt un maître des plus habiles. Dès 1805, il pouvait donner dans les *Recherches asiatiques* (t. VIII, 369-476) une étude complète sur les Védas. Avant lui, aucun Européen n'avait lu ces livres sacrés, et l'analyse en était aussi neuve que celle qu'il consacrait vingt ans plus tard aux Darçânas, ou systèmes de philosophie.

Voici ce que la philologie européenne apprenait par l'œuvre de Colebrooke, il y a plus de soixante ans. L'ensemble de la philosophie hindoue se compose de systèmes au nombre de six : deux qui passent pour essentiellement orthodoxes, c'est-à-dire conformes à la foi védique, ou plutôt aux principes des Oupanishades, recueil des méditations des ascètes brahmaniques : ce sont les deux Mìmânsâs, appelées, l'une, Première Mìmânsâ, et l'autre, Dernière Mîmânsâ, ou plus vulgairement Védânta. Des deux autres systèmes, le Nyâya n'est guère qu'un traité de logique, et le Vaiséshika un essai d'explication de la nature par les atomes. Les deux derniers systèmes sont le Sânkhya et le Yoga, issu du Sânkhya, et qui en diffère en ce qu'il est déiste, tandis que le Sânkhya proprement dit est athée.

Chacun des six Darçânas est rapporté à un auteur différent : Djaïmini pour la première Mîmânsâ; Vyâsa pour la seconde; Gotama pour le Nyâya; Kanada pour le Vaiséshika; Kapila pour le Sânkhya sans Dieu; et enfin Patandjali pour le Yoga déiste. On ne possède aucun renseignement sur ces personnages, qui ne sont que mythologiques. Il n'y a pas à s'étonner de ces obscurités dans le monde des Brahmanes, où l'on ne tient aucun compte ni des lieux ni des temps. D'ailleurs, la tolérance à l'égard de ces systèmes ne s'est jamais démentie, et les auteurs, quels qu'ils fussent, n'ont jamais été inquiétés; ils ont pu être impunément hérétiques. L'esprit hindou, il faut lui rendre cette justice, s'était montré aussi magnanime, ou aussi indifférent, pour le bouddhisme, qui, pendant douze cents ans de suite, a prêché une religion nouvelle qui sapait toutes les bases de la société indigène. La philosophie a toujours joui de la même liberté; elle n'en a pas été, il est vrai, plus féconde; mais elle n'a jamais été persécutée. Les polémiques, quand il y en a

eu, ont été absolument innocentes et les doctrines se sont combattues en toute sécurité.

Colebrooke passait successivement en revue tous les Darçânas, en commençant par la Sânkhya, avec le Yoga, et en continuant par le Nyâya et le Vaiséshika. Les Mîmânsâs première et seconde venaient après les quatre autres. Le savant indianiste résumait très brièvement, en général, les théories; il s'arrêtait surtout à énumérer les commentaires dont elles avaient été l'objet. Ces informations étaient fort précieuses pour la philologie; mais elles n'étaient pas de nature à contenter la curiosité des philosophes et des métaphysiciens. Cette lacune a été comblée en partie depuis Colebrooke par des travaux particuliers, soit dans l'Inde, soit en Europe. La plupart des Darçânas ont été étudiés, textes et traductions; mais jusqu'ici, aucun philologue n'a pu embrasser la totalité du sujet, en y donnant les développements nécessaires. L'histoire complète de la philosophie hindoue est toujours à composer. Les aphorismes des six écoles sont assez étendus, et ils sont en outre d'une concision presque énigmatique; les commentaires indigènes ne sont pas plus clairs, et les bien comprendre exigera un labeur ardu, où la philosophie doit avoir autant de part que l'érudition.

Nous voulons ici essayer de faire connaître le Yoga de Patandjali. Parmi les Darçânas, c'est celui auquel Colebrooke s'est le moins attaché, l'identifiant presque entièrement avec le Sânkhya de Kapila. Le Yoga mérite un examen plus détaillé; et comme nous en avons tout à la fois le texte, avec un commentaire sanskrit, et une bonne traduction anglaise, nous pourrons le comprendre et le juger plus exactement.

Mais, avant de parler du Yoga, il est bon de présenter quelques considérations sur la philosophie de l'Inde et sur l'esprit dont elle est uniformément animée. Quelle place doit-elle tenir dans l'histoire générale de la philosophie? Aujourd'hui que les annales de tous les peuples nous sont ouvertes, grâce aux admirables conquêtes de la philologie contemporaine, on peut assigner des rangs, sans crainte d'erreur. Partout l'intelligence humaine est de nature identique; mais, selon le degré de civilisation et les circonstances, les germes se sont plus ou moins développés. Nous n'hésitons pas à le rappeler : c'est la Grèce qui tient la première place; et quand une race a produit Homère, Platon et Aristote, sans parler d'une foule d'autres génies, qui peut lutter avec elle et lui disputer la suprématie? Rome n'est, en philosophie, qu'un très pâle reflet de l'esprit grec. Après Rome et la Grèce, il se passe plus de dix siècles sans que la philosophie renaisse; et, tout en rendant aux modernes la justice qui leur est due, on ne peut pas les égaler à leurs pré-

décesseurs de l'antiquité. C'est donc faire grand honneur à l'Inde que de la mettre immédiatement après la Grèce et Rome, à une énorme distance, mais sans rivalité possible pour cette seconde place.

La philosophie dans l'Inde n'est pas plus isolée qu'en Grèce ou que chez nous; elle a grandi avec tous les autres éléments intellectuels du pays, absolument comme dans le monde hellénique et le nôtre. Il ne faut en effet l'oublier jamais; après les littératures classiques, c'est la littérature sanskrite qui est tout ensemble la plus originale et relativement la plus belle. D'abord elle est d'une richesse presque incalculable. Elle débute par les Védas, dont le plus ancien et le plus important, le Rik, remonte à douze ou quinze siècles avant notre ère, et dont la langue est antérieure de beaucoup au sanskrit ordinaire. Les quatre Védas, devenus le sujet d'innombrables commentaires, produisent une liturgie presque aussi vénérée qu'eux-mêmes. Ce sont les Brahmaṇas, destinés à fixer le rituel et les détails les plus minutieux du culte. La série des écritures sacrées se termine par les Oupanishades, qui représentent assez bien ce qu'on peut appeler la métaphysique des Védas.

Voilà pour la partie religieuse, qui est complétée plus tard par les Poûraṇas, recueils qui s'adressent à l'imagination populaire et qui la satisfont par des légendes sur la vie et les aventures des dieux du panthéon indien.

A la suite de ces pieux monuments viennent deux grandes épopées, le Mahâbhârata, qui compte deux cent douze mille vers, et le Râmâyana, qui en a soixante et douze mille. Ce sont des œuvres d'un caractère spécial, qui ont conservé quelques traces de faits historiques; ils ont parfois des beautés inattendues comme la Bhâgavad-Guîtâ; mais ils ne sont le plus souvent qu'un tissu peu régulier de fables extravagantes. Elles suffisent cependant pour charmer les esprits; et aujourd'hui encore la mémoire des héros de ces deux poèmes transporte d'enthousiasme la multitude, qui se presse à des fêtes annuelles en leur honneur. Ce sont sans doute ces épopées qui ont fait naître le théâtre dans l'Inde. L'art n'y a point été poussé aussi loin que dans la Grèce ou que chez les peuples modernes. Mais l'apparition d'un théâtre dans la littérature sanskrite est un phénomène qu'on ne saurait omettre, parmi tant d'autres productions d'un génie qui n'est pas le nôtre, mais qui n'a rien emprunté à autrui et qui ne doit sa valeur qu'à lui-même.

Joignez à ces richesses d'autres ouvrages d'un ordre inférieur, grammaires, dictionnaires, traités d'astronomie, de mathématiques, de médecine, etc.; et l'on conviendra que placer la littérature hindoue au troisième rang, *longo sed proximus intervallo*, ce n'est qu'un acte de justice.

Cette littérature a de plus cet avantage d'avoir su préserver de l'injure du temps tout ce qu'elle a enfanté. A l'heure qu'il est, la plupart des œuvres brahmaniques sont imprimées, et par conséquent à l'abri de toute destruction. L'Inde, bien qu'envahie plus d'une fois par d'ambitieux voisins, n'a rien perdu de son passé, tandis que notre Occident, ravagé par les Barbares, a vu périr en partie l'héritage de l'antiquité et a été mille ans à réparer cette lacune.

On voit donc que la philosophie hindoue est née et qu'elle a vécu au milieu d'un mouvement intellectuel qui mérite l'attention la plus sérieuse. La philosophie est regardée à bon droit comme l'expression la plus haute et la plus claire de la pensée des peuples. L'Inde ne fera pas exception, et les Darçânas peuvent passer pour la représentation fidèle de ses croyances, et en même temps de ses erreurs les plus incurables.

Une première singularité qui nous frappe, c'est que le nombre des systèmes hindous est invariable; les siècles n'y ont absolument rien ajouté. Ils sont aujourd'hui au nombre de six, comme ils y ont toujours été, et comme sans doute ils y resteront à jamais. C'est là un fait unique dans l'histoire de l'esprit humain; on en chercherait vainement un autre exemple. En Grèce, les premiers essais de philosophie remontent à Thalès et à Pythagore, et jusqu'à la fermeture des écoles d'Athènes sous Justinien, les systèmes succèdent aux systèmes, jusqu'à l'épuisement total de l'esprit grec, et, après plus de mille ans, ils s'éteignent dans le mysticisme. Chez nous, quand la philosophie commence à secouer le joug de la théologie, les doctrines les plus diverses se multiplient également sans interruption. Depuis Descartes, le progrès ne s'est pas ralenti; il s'est même accru, avec la liberté définitivement conquise et incontestable. D'où peut venir cette étrange immobilité dans l'Inde? C'est là une question à laquelle il serait bien difficile de répondre; on ne peut essayer de l'éclaircir que par des conjectures. Un tort très grave des philosophes brahmaniques, c'est de ne jamais avoir compris que la science doit être essentiellement désintéressée. La philosophie vraie se borne à savoir pour savoir; l'étude du monde est par elle-même assez attachante pour n'avoir besoin d'aucun stimulant étranger. La science est fort louable sans doute de chercher des applications matérielles, qui sont si utiles aux sociétés humaines; mais la philosophie n'étudie l'univers que pour le connaître et non pour l'exploiter; c'est là son rôle; c'est là le domaine où elle doit se renfermer, comme chaque science spéciale doit se tenir dans le sien.

Ce désintéressement du savoir a été compris pour la première fois par la Grèce; et ce principe proclamé par Aristote a créé les sciences naturelles, qu'inauguraient l'Histoire des animaux et le Traité de la généra-

tion. Loin de là, les penseurs hindous ont été dominés par de tout autres préoccupations. Ils ont cherché deux choses en se livrant ou croyant se livrer à la philosophie : la béatitude éternelle et l'acquisition de pouvoirs magiques. Ce sont là des préjugés tellement enracinés dans les âmes qu'aucune d'elles n'y échappe; le Sânkhya athée de Kapila ne s'en défend pas plus que l'orthodoxie de Djaïmini. On aurait peine à le croire si les six Darçânas ne s'accordaient pour faire à leurs lecteurs des promesses aussi fallacieuses et aussi peu sensées. Ils se terminent tous par la même conclusion décevante.

Certainement l'homme fait bien de penser à la vie qui doit suivre celle-ci, parce que la vie présente ne se suffit pas et qu'elle serait incompréhensible si elle n'avait point de complément. Mais en attendant l'avenir, qui reste toujours caché, comme la Providence l'a voulu, c'est surtout la vie actuelle que nous avons à étudier, soit en nous, soit hors de nous, pour la bien conduire. Au contraire, la vie présente est presque nulle pour les philosophes hindous. Ils tiennent si peu de compte du monde où ils vivent qu'ils n'ont jamais su en tirer la science, telle que nous la cultivons dans notre Occident depuis plus de deux mille ans, et avec tant de succès. Ils s'en sont tenus à leurs préventions ou plutôt à leurs rêveries. La croyance à la transmigration des âmes est endémique dans toutes ces races, et ils l'ont acceptée et subie sans examen. Avant tout, il faut apprendre à sortir du cercle fatal des existences. Ce préjugé subjugue la philosophie comme tout le reste; l'esprit, tout en s'absorbant en lui-même, ne sait pas mieux s'observer qu'il n'observe le monde; la psychologie n'est pas plus avancée que la science de l'extérieur.

Quant aux pouvoirs magiques, les philosophes ne sont pas les seuls à y croire. Ces puissances surnaturelles sont attribuées à tous les Brahmanes, et elles semblent être leur récompense de la piété envers les Dieux. A plus forte raison, sont-elles acquises à ceux qui joignent la science à la dévotion. Les poèmes épiques sont pleins de miracles accomplis à ce titre par tous les ascètes. Il suffit de leur colère et de leur malédiction pour terrasser leurs ennemis les plus redoutables. Personnellement, ils peuvent à volonté se rendre invisibles, planer dans le ciel, pénétrer dans les entrailles de la terre, devenir aussi grands ou aussi petits qu'ils le désirent, etc.

Nous n'insistons pas sur de telles extravagances; mais on voit qu'elles doivent être bien peu favorables à la philosophie, qui est chargée de découvrir la vérité des choses.

Un autre défaut de la philosophie hindoue, aussi général que celui-là, c'est le mode de rédaction que tous les Darçânas ont adopté. Ils

ignorent ou ils dédaignent les conditions les plus nécessaires du style; ils ne développent jamais l'expression de leur pensée. Ce sont toujours des sentences de quelques mots. Ce laconisme est à peu près indéchiffrable, et les Pandits les plus intelligents ont grand'peine à vaincre ces obstacles. On suppose que ce sont là de simples notes, destinées à aider la mémoire des écoliers, et même celle des maîtres. L'hypothèse est assez plausible; mais elle n'explique pas comment les six Darçânas sans exception se sont soumis à une méthode aussi gênante et aussi imparfaite. Il est vrai qu'elle est rigoureusement appliquée à d'autres études que celles de la philosophie; et, par exemple, la grammaire de Pânini et les Prâtiçâkyas des Védas ne sont pas rédigés autrement. Il faut de toute nécessité ou une explication orale ou un commentaire pour porter quelque lumière dans ces obscurités. Pour nous, la difficulté est extrême, parce que nous avons l'habitude de procédés tout autres, et que nous pensons, non sans raison, qu'il faut écrire de manière à être compris par ses lecteurs. La philosophie hindoue aurait pu d'autant mieux se soustraire à ce joug que, dans d'autres sphères, le génie de l'Inde est d'une prolixité non moins extrême que cette concision presque invincible. Les Brâhmaṇas, les Oupanishades, les épopées, les Poûraṇas ont tous des longueurs interminables; et ils pourraient être dix fois plus courts qu'ils ne le sont sans rien perdre de leur valeur, du moins à nos yeux. A côté des ouvrages brahmaniques, le bouddhisme n'a pas été plus sobre.

Ainsi, la philosophie hindoue pouvait choisir et tenir une voie moyenne, qui en aurait rendu l'accès plus facile.

Un désavantage non moins fâcheux, c'est l'absence de toute chronologie, vice inhérent à l'esprit hindou, comme on le sait. Il n'a jamais songé à définir la marche du temps et à fixer ses souvenirs, même ceux qui pouvaient lui être les plus chers. Il n'y a que Ceylan qui, par le Mahâvansa, fasse exception, et qui ait conservé plus ou moins fidèlement ses annales, allant de l'époque du Bouddha jusqu'à la fin de notre XVIIIe siècle. Mais le reste de l'Inde, la presqu'île entière, a complètement ignoré l'histoire telle que notre Occident la pratique depuis Hérodote. Ce n'est pas que l'Inde ait été depuis trois mille ans plus tranquille que les autres nations. L'invasion des Aryas, l'excursion même d'Alexandre, le débordement des Scythes, la conquête arabe, les ravages de Gengis-Khan, la domination mongole, l'avènement du protectorat anglais, ce sont là des révolutions égales à toutes celles dont les autres régions de notre globe ont eu à souffrir. La matière n'a donc pas manqué; ce sont les historiens qui ont fait défaut; l'Inde n'en a pas produit. Dominée par la contemplation de l'infini, elle s'y est perdue à peu près complète-

ment, et comme, dans ce néant relatif de tous les êtres, elle n'a pas même fait de réserves pour l'homme, elle n'a pas distingué de personnalités au milieu de ce flot perpétuel de générations successives.

Sous ce rapport, la philosophie n'a pas été mieux traitée. Les prétendus fondateurs des Darçânas sont purement imaginaires. A quelle époque, dans quels lieux ont-ils vécu? quelle a été leur carrière et leur influence? On ne le sait, et c'est bien vainement qu'on chercherait à le savoir. Cependant la date est importante ici, autant que partout ailleurs. Ainsi pour le Sânkhya de Kapila, on a pu se demander s'il avait précédé le Bouddha ou s'il l'avait suivi. S'en est-il inspiré, ou lui a-t-il donné des leçons? A-t-il provoqué la réforme, ou s'en est-il servi? Il est aisé de comprendre tout l'intérêt de cette question. Le bouddhisme apparaît cinq ou six siècles avant notre ère; le Sânkhya, s'il est antérieur, prend une valeur qu'il n'a plus au même point s'il ne vient que postérieurement. Des doutes semblables peuvent être soulevés pour les autres systèmes. Mais comment juger de l'action qu'ils ont pu exercer les uns sur les autres, quand on ne possède pas la moindre notion sur les époques et sur les auteurs? Dans l'histoire de la philosophie grecque, nous avons à regretter biens des détails qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Mais les traits principaux nous sont connus, ainsi que la succession des écoles. Avec l'Inde, il faut renoncer à cet espoir et se contenter des monuments qu'elle a su garder sans nous dire d'où ils viennent.

L'indice le moins incertain dans ce dédale, c'est peut-être la langue dans laquelle les Darçânas sont écrits. C'est, sauf les termes techniques, l'idiome ordinaire du Mahâbhârata et du Râmâyana. Ces épopées sont relativement assez récentes, et, selon toute apparence, elles ne remontent pas plus haut que les premiers siècles de notre ère. Les Darçânas ne seraient donc pas plus anciens; mais, encore une fois, ce sont là de pures suppositions, d'où l'on ne peut rien conclure de précis. De nos jours, la lumière n'est point encore faite, et l'on n'aperçoit même pas d'où elle viendra. En attendant, les Darçânas, toujours au nombre de six, ne sont pas oubliés dans l'Inde plus que chez nous. Quelques Pandits les cultivent; et comme ils ont appris à parler et à écrire très correctement la langue anglaise, ils ont pu nous donner des traductions d'une fidélité irréprochable. Si quelqu'un peut bien comprendre les aphorismes des Darçânas, c'est certainement un Brahmane qui a pu tout à la fois recueillir les traditions et profiter des lumières qu'une civilisation supérieure apporte dans la presqu'île. Les savants de cet ordre ne peuvent jamais être en grand nombre, non plus que les philosophes; mais il sont mieux placés que personne pour cette délicate tentative.

Pour le Yoga de Patandjali en particulier, nous nous appuierons sur l'ouvrage de Râdjendralâla Mitra, qui a paru à Calcutta en 1883, et qui contient, après une longue préface, le texte et la traduction, avec le commentaire de Bhodja Râdjâ. Dès 1852, M. Ballantine, directeur du collège de Bénarès, avait donné les deux premiers livres du Yoga, sur les quatre de l'ouvrage entier. C'était le gouvernement des provinces Nord-Ouest qui avait provoqué cette publication. M. Râdjendralâla reproduit et interprète les quatre livres complets, texte, traductions et commentaire. C'est en nous aidant de ces deux ouvrages que nous analyserons le Yoga.

Mais la préface de M. Râdjendralâla mérite que nous nous en occupions très particulièrement. Elle n'a pas moins de 226 pages. Écrite en excellent anglais, elle prouve les progrès qu'ont pu faire les études de quelques Brahmanes intelligents et laborieux sous le protectorat britannique. Il est bien peu de philologues européens qui eussent pu faire mieux. Nous n'acceptons pas tous les jugements de l'auteur; mais sur les sujets qu'il a traités, les divergences sont inévitables, et la controverse est toujours ouverte. Ainsi d'abord, il croit que le Sânkhya de Kapila est antérieur au bouddhisme. Nous avons dit pourquoi nous sommes d'un avis contraire. Il accuse le Bouddha d'avoir adopté l'athéisme. Pour notre part, nous ne le pensons pas. Le bouddhisme ignore Dieu, mais il ne le nie pas, et ses adeptes n'ont jamais pensé à faire de leur maître la divinité suprême. C'est là une conception qui leur est absolument étrangère. Il est bien vrai que le Yoga fait beaucoup d'emprunts au Sânkhya; mais sur ce point essentiel il se sépare de lui, et il est plus formellement déiste qu'aucun des Darçânas. Tout ce qu'il accepte de Kapila, ce sont les vingt-cinq catégories destinées à expliquer la nature; mais il ne va pas au delà, et son principe fondamental est absolument différent. Il n'est pas même sûr que les catégories appartiennent en propre au Sânkhya, qui peut tout aussi bien les avoir prises au Yoga. La question de priorité est absolument incertaine; et en ceci une chronologie exacte manque comme partout. Le seul point qui ne soit pas douteux, c'est que, dans le Sânkhya et dans le Yoga, la libération finale de l'âme est obtenue par le même procédé, c'est-à-dire par la méditation (Samâdhi), qui isole complètement l'esprit de la matière. Pour le Sânkhya athée, l'esprit une fois libre se perd dans la vie universelle; pour le Yoga, l'esprit s'unit à Dieu.

Le texte actuel du Yoga comprend 194 aphorismes, divisés en quatre chapitres ou pâdas. Le premier traite de la méditation; le second indique les moyens de la bien pratiquer; dans le troisième, sont exposés les pouvoirs surnaturels que la méditation procure; et le quatrième intitulé :

Le détachement de l'âme (Kaivalya pâda), décrit l'état de l'âme délivrée de tous les liens terrestres et digne de s'unir à Dieu, dans l'état de pureté où elle est parvenue. Nous ne suivrons pas l'auteur dans tous les détails qu'il tire de l'analyse du Yoga; nous les retrouverons nous-même un peu plus loin.

M. Râdjendralâla constate que la doctrine du Yoga n'a pas reçu un bon accueil de la part de la science européenne. La métempsycose et les pouvoirs magiques ont suscité les plus justes critiques. Il n'est pas possible de les disculper; mais on peut dire que presque tous les peuples ont eu des superstitions analogues. Aujourd'hui même, il en subsiste encore beaucoup chez les peuples civilisés; et elles sont parmi nous moins sincères peut-être qu'elles ne le sont dans l'Inde. Quant à la métempsycose, Platon n'y a-t-il pas cru? Et notre Europe ne compte-t-elle pas encore bien des gens qui y croient? Peut-on s'étonner que dans l'Inde ce fût une conviction presque générale, il y a quinze ou vingt siècles? Nous ne pouvons savoir exactement à quelle époque vivait Patandjali; mais cette époque est incontestablement fort reculée. C'est une raison pour être indulgent à son égard.

Mais l'auteur, laissant ces questions insolubles, passe à des objets plus réels, et il dresse une bibliographie complète de tous les ouvrages sanskrits qui ont commenté le Yoga. Il en compte jusqu'à 150. Il les a rangés par ordre alphabétique, parce qu'il ne pouvait attendre aucun éclaircissement de la chronologie. Autant qu'on peut le supposer, le plus ancien commentaire est celui qui est nommé Yogabhâshya; du moins c'est celui que les Pandits estiment le plus; il a été déjà imprimé deux fois à Bénarès et à Calcutta, et avec une glose, en 1874 notamment.

Parmi tous ces commentaires, M. Râdjendralâla en a choisi un pour le reproduire : c'est celui qui est désigné sous le nom de Râdjamârtaṇḍa. Il se donne lui-même pour une simple glose (vritti). Il a le mérite d'être fort clair et de remplir parfaitement son humble tâche; il s'adresse en quelques mots à toutes les obscurités de l'original pour les dissiper autant qu'il le peut. Ce travail, qui mérite d'être pris pour modèle, est généralement attribué à Bhodja, roi de Dhârâ, qui florissait dans notre onzième siècle. Est-ce le roi qui personnellement a écrit ce commentaire? Ou bien est-ce par son ordre que le livre a été composé? Il n'importe guère, et nous pouvons en tirer profit à quelque main qu'il soit dû.

Le Yoga a été traduit en persan et même en arabe, en même temps que le Sânkhya, dans notre XIe siècle.

M. Râdjendralâla Mitra termine son intéressante préface en appréciant les travaux qui ont précédé le sien sur le Yoga, depuis Ward et Colebrooke jusqu'au docteur Ballantine, M. K.-M. Banerjea et le Révérend M. Mullens. M. Râdjendralâla s'était d'abord proposé de reprendre la publication du docteur Ballantine, en la complétant; mais ensuite, il s'est décidé à refaire personnellement la traduction des quatre livres du texte, avec la traduction du commentaire de Bhodja-Râdjâ. Quoique possédant à fond la langue anglaise, il a eu beaucoup de peine à trouver des équivalents pour les termes de la philosophie sanskrite. Il a vainement cherché au Bengale un Pandit qui pût l'aider. Personne à Calcutta n'avait étudié le Yoga. Il découvrit enfin à Bénarès un Pandit qui s'en était occupé; mais il ne put s'entendre avec lui. Il se vit donc contraint de s'en tenir à ses propres ressources et aux conseils de deux de ses amis, professeurs de nyâya et de sânkhya au collège sanskrit de Calcutta. Enfin, il a eu à sa disposition une dizaine de manuscrits d'où il a pu tirer quelques variantes, le texte étant d'ailleurs généralement très pur.

Voilà donc toutes les garanties que nous offre l'ouvrage de M. Radjendralâla Mitra. Nous pouvons nous en contenter, et il aplanira toutes les difficultés du Yoga. C'est un système excessif de mysticisme, dans le genre du mysticisme alexandrin, qui, brisant avec toutes les traditions de l'esprit grec, n'a guère été plus raisonnable que le mysticisme hindou.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les Sources de Tacite dans les Histoires et dans les Annales, par Philippe Fabia, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon.

Le livre de M. Fabia sur les *Sources de Tacite dans les Histoires et les Annales* a été couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le sujet qu'il traite est à la fois fort important et très difficile. Comme on a souvent accusé Tacite, dans ces derniers temps, d'être inexact et partial, le premier devoir de ceux qui l'étudient est de chercher s'il a été bien renseigné, à quelles sources il a puisé et l'usage qu'il a fait de

ces sources. Malheureusement les auteurs dont Tacite s'est servi pour composer ses ouvrages n'existent plus; nous n'en avons conservé que des fragments insignifiants, et, comme il a fait oublier ceux qui furent ses modèles, les critiques de l'antiquité ne nous en disent presque rien. Dans cette disette d'informations, on est réduit à des conjectures.

Cette extrémité n'est pas tout à fait pour déplaire à M. Fabia. Il paraît aimer les questions obscures et qui aboutissent rarement à des solutions certaines. Il marche hardiment au milieu des ténèbres, et, comme il apporte dans ses recherches une logique subtile, une érudition étendue et sûre, beaucoup de finesse et de ressources, on l'accompagne volontiers dans ses voyages aventureux. Je ne sais si le lecteur qui l'a suivi jusqu'au bout sera convaincu que les conclusions auxquelles il arrive sont incontestables, mais certainement il aura beaucoup appris sur la route.

Au lieu de perdre le temps à chicaner M. Fabia sur des points de détail, j'aime mieux discuter avec lui quelques questions générales sur lesquelles je ne suis pas entièrement de son avis.

La première de ces questions, la plus importante peut-être, est celle qui concerne la façon dont les anciens comprenaient l'histoire et l'idée qu'ils se faisaient des devoirs de l'historien. M. Fabia a raison de penser qu'ils n'étaient pas aussi exigeants pour lui que nous le sommes aujourd'hui; ils lui demandaient moins de rigueur et d'exactitude; ils ne lui imposaient pas une étude aussi approfondie des documents et des sources. Mais il ne faut rien exagérer non plus. En principe au moins, leur conception de l'histoire ne s'éloignait pas beaucoup de la nôtre. Il suffit, pour le constater, de rappeler la belle définition qu'en donne Cicéron dans le *De Oratore*[1]. Il veut que l'historien établisse avec soin la date des événements, qu'il décrive les lieux où ils se sont passés, qu'il en indique les causes et les résultats, qu'il peigne les mœurs et le caractère des personnages qui les ont accomplis, surtout qu'il les juge sans colère et sans faiblesse, et qu'il dise les choses exactement comme elles se sont passées. Une courte phrase lui suffit pour résumer ses obligations : *ne quid falsi dicere audeat; ne quid veri non audeat.* Voilà, dit-il, la règle suprême de l'histoire. Avons-nous trouvé autre chose? Cette règle n'est-elle pas celle que nous recommandons par-dessus tout aux écrivains qui entreprennent de nous faire connaître les événements du passé? Peut-être l'appliquons-nous un peu mieux qu'on ne le faisait autrefois, mais, au fond, et si l'on reste dans les généralités, nous n'en avons pas de meilleure à formuler.

[1] *De Orat.*, II, 12-16.

Il y avait, entre les historiens de l'antiquité et les nôtres, une différence de degré, mais non de système. Je crois donc que M. Fabia va trop loin lorsque, après avoir dit à propos de Tacite : « Pour nous, modernes, l'historien est médiocre », il croit l'excuser en ajoutant que ce n'est pas sa faute, « qu'il a rempli en conscience ses devoirs selon l'idée que son époque s'en faisait, et qu'il ne faut pas lui faire un crime de n'avoir pas été en avance de plusieurs siècles sur ses contemporains ». Il y a, je pense, quelque exagération dans cette pitié bienveillante, qui justifie Tacite en accusant tout le monde, et il me paraît difficile d'admettre que les écrivains de l'antiquité, par l'idée même qu'autour d'eux on se faisait de l'histoire, soient nécessairement condamnés à être « des historiens médiocres ».

Il est vrai qu'à l'endroit même où Cicéron donne de l'histoire cette belle définition que je viens de citer, il exprime sur elle des opinions qui ont fait scandale et auxquelles on attribue une influence funeste sur l'historiographie ancienne. Voici comment il est amené à les émettre. Au moment où Cicéron composait le *De Oratore*, il ne lui fallait pas beaucoup de perspicacité pour comprendre que la parole n'avait plus la même importance dans la République et que bientôt les questions ne seraient plus tranchées que par la force. Il avait alors prononcé la plupart de ses plus beaux discours, et de ce côté ne pouvait guère ajouter beaucoup à sa gloire. Il cherchait donc à se renouveler et se demandait à quel genre nouveau il pourrait un jour appliquer son talent flexible pour conserver son autorité sur le public lettré. Plus tard, quand le moment qu'il prévoyait de prendre un parti fut arrivé, quand l'éloquence lui fut tout à fait interdite et qu'il lui fallut se porter vers d'autres études, il se décida pour la philosophie; mais auparavant il semblait pencher vers l'histoire. Ce qui l'y déterminait surtout, c'est qu'il voyait de grands rapports entre l'histoire et l'éloquence, et qu'il lui semblait naturel et facile de passer de l'une à l'autre. Les vieux annalistes romains ne lui paraissaient médiocres que parce qu'ils n'étaient pas des orateurs; ils racontaient les faits sèchement et ne savaient pas les orner, *rerum narratores, non ornatores*, et voilà pourquoi l'histoire proprement dite n'existait pas dans la littérature romaine, *abest historia a litteris nostris.* Il faut donc que l'écrivain apprenne à *orner* le récit des événements, et comme c'est l'éloquence qui enseigne à le faire, il faut qu'il soit un orateur. Cette opinion, Cicéron l'a résumée un peu plus tard dans une phrase célèbre où il appelle l'histoire *oratorium opus maxime*[1].

[1] *De Leg.*, I, 2.

Elle a fait fortune dans la littérature latine. Tite-Live était vraisemblablement un professeur d'éloquence, qui avait écrit sur son art; Tacite ne s'est mis à composer ses ouvrages historiques que vers le milieu de sa vie; il avait commencé par être le plus grand orateur de son temps. Je suppose que tous les deux partageaient le sentiment de Cicéron et qu'ils pensaient, comme lui, que l'histoire doit être *opus oratorium.* Mais ils ne donnaient pas à ces mots le sens un peu trop restreint qu'on leur attribue aujourd'hui. Sénèque le père fait remarquer que l'étude de l'art oratoire ne prépare pas seulement à l'éloquence, et que c'est une sorte d'éducation générale qui mène à tout, *facilis ab hac ad omnes artes discursus, instruit enim quos non sibi exercet*[1]. C'est ainsi qu'on est arrivé à donner au mot *eloquentia* un sens très étendu. Dans le *Dialogue des orateurs* de Tacite, il ne signifie pas seulement la littérature en prose, opposée à la poésie[2], mais la littérature en général, et s'applique aussi bien à l'élégie et à l'épigramme qu'au drame et à l'épopée[3]. Je suis porté à croire qu'il convient de donner à la phrase de Cicéron une signification analogue. Il ne voulait pas dire seulement qu'il faut employer dans l'histoire les procédés de la rhétorique, mais que c'était avant tout une œuvre d'art, un genre littéraire comme un autre, qui demande qu'on ait grand souci de la composition et qu'on ne néglige pas le style. Ainsi entendu, le précepte est de tous les temps. Cicéron l'appliquait au sien; mais croit-on qu'aujourd'hui il soit devenu inutile? Jamais peut-être, à ce qu'il me semble, il n'a été plus de saison de rappeler que l'étude des documents est une préparation nécessaire à l'histoire, mais qu'ils ne sont pas l'histoire même, qu'il faut les interpréter et les mettre en œuvre et ne pas se contenter de les juxtaposer, et que, pour employer une comparaison de Taine, ils ressemblent à ces échafaudages qui servent à bâtir une maison et qu'on fait disparaître quand elle est construite.

Il n'y a donc pas à blâmer Tacite de s'être beaucoup préoccupé des qualités de composition et de style, puisque l'historien ne peut pas s'en passer, et que sans elles l'histoire n'est pas complète. M. Fabia pense qu'il en a eu par moments trop de souci, et ce reproche est juste à condition qu'on ne l'exagère pas[4]. Dans tous les cas, il n'a jamais cru que

[1] Sénèque, *Controv.*, II, *procemium.*

[2] Il garde ce sens sur les affiches de certaines de nos facultés des lettres où le nom de *professeur d'éloquence française* ou *latine* est opposé à celui de *professeur de poésie.*

[3] *Ego vero omnem eloquentiam omnesque ejus partes sacras et venerabiles puto, nec solum cothurnum vestrum et heroici carminis sonum, sed lyricorum quoque jucunditates et elegorum lascivias, et iamborum amaritudinem, et epigrammatum lusus.* Dial. de Orat., x.

[4] Il me semble que M. Fabia exa-

la belle disposition des parties, le bien-dire, les agréments de la forme, en un mot ce qu'on appelait alors l'éloquence pût, en histoire, tenir lieu de tout. Il félicite Tite-Live d'être à la fois très éloquent et très soucieux de la vérité, *eloquentiæ et fidei præclarus inprimis*[1]. L'union de ces deux qualités lui semblait donc nécessaire et il est probable qu'il aurait fait un cas médiocre de la première, si elle avait été seule. Dans la vie d'Agricola il parle avec quelque dédain des auteurs qui ont accumulé de belles phrases pour décrire la Bretagne, quand on ne la connaissait pas : « Ils ont cherché, dit-il, à briller par l'éloquence; moi je veux avoir le mérite d'être exact » *quod priores eloquentia percoluere rerum fide tradentur*[2].

Quand on admet, comme une vérité hors de contestation, que les historiens anciens ne tenaient guère compte que du bien-dire, on en conclut naturellement qu'ils se préoccupaient fort peu d'étudier avec soin les sources. Un critique allemand a été jusqu'à prétendre qu'une fois un premier ouvrage écrit d'original sur une époque, soit que l'auteur racontât des événements auxquels il avait assisté, soit qu'il eût dépouillé les documents qui les rapportent, il était d'usage, ou plutôt de règle, de ne plus essayer de recommencer le travail. Les écrivains postérieurs prenaient cet ouvrage comme la base de leurs récits; ils en respectaient le fond, se contentant d'en renouveler la forme, et ne se donnaient pas la peine de remonter plus haut. C'est ce qu'on appelle « la loi de Nissen ». Assurément on a très souvent agi ainsi; il y a eu de tout temps, aussi bien de nos jours que dans l'antiquité, des historiens disposés à se servir d'un travail antérieur, et même à le suivre servilement, par paresse d'esprit et pour s'épargner une fatigue; mais qu'on l'ait fait par système, que cette pratique n'ait pas été seulement autorisée, et presque consacrée, qu'elle soit devenue une loi à laquelle les plus grands esprits n'ont pas hésité à se soumettre, c'est ce qui paraît bien difficile à croire. M. Fabia, pour l'établir, s'appuie sur un passage de Pline le Jeune, dont il me semble qu'il exagère un peu la portée. Pline, répondant à l'un de ses amis, qui lui conseille d'écrire un ouvrage d'histoire, lui dit qu'il y est assez disposé, mais qu'il ne sait quelle matière il doit choisir. Il se de-

gère lorsqu'il reproche à Tacite de n'avoir pas toujours rapporté les petits faits, qui lui semblent insignifiants. Il l'accuse « de faire passer le souci de l'effet littéraire avant celui de l'exactitude ». Mais est-il possible de tout dire et « l'esprit scientifique » consiste-t-il à ne rien omettre? Même les détails qui semblent curieux, quand on les étudie isolément, est-il possible de les rapporter tous dans un travail de longue haleine?

[1] *Ann.*, IV, 34.

[2] *Agric.*, x.

mande d'abord s'il doit se décider pour un sujet ancien et déjà traité par d'autres, et, pour faire entendre ce que cette résolution a de favorable ou de dangereux, il ajoute cette phrase énigmatique : *parata inquisitio, sed onerosa collatio* [1]. Laissons de côté le second membre de phrase, qui est fort obscur [2]; le premier veut-il dire, comme le pense M. Fabia, que dans ce cas toutes les investigations sont finies, qu'il est inutile d'y revenir, « qu'il n'y a plus lieu de réunir, de contrôler des documents originaux, de faire, en un mot, une œuvre neuve par le fond », et qu'on n'a plus besoin de s'occuper que du style? C'est peut-être donner beaucoup de sens à une expression assez vague. Si par ces mots *parata inquisitio* on entend simplement que, le travail de recherche étant préparé, l'œuvre définitive en deviendra plus facile, il n'y a rien là qui ne soit de toutes les époques, rien qui confirme la prétendue loi de Nissen.

Dans tous les cas, la phrase de Pline le Jeune ne peut engager que lui-même. Il n'avait guère réfléchi sur les conditions de l'histoire; elle lui semblait un genre sans grande importance, qui n'exigeait pas de vocation spéciale, et où l'on était toujours sûr d'obtenir des succès faciles [3]. Il est vraisemblable que Tacite pensait autrement. Lorsque, vers l'âge de quarante ans passés, il commença d'écrire des ouvrages historiques, il s'était demandé sans doute quel était le moyen d'y réussir; il avait une méthode, et cette méthode, il a pris soin de nous l'exposer. Il nous dit que l'accord des écrivains antérieurs lui sert de règle, mais que, quand ils diffèrent, il rapporte les faits sous leur nom, pour leur en laisser la responsabilité : *nos consensum auctorum secuti, quæ diversa prodiderunt sub nominibus ipsorum trademus* [4]. Assurément la méthode est bonne. Tacite l'a-t-il toujours fidèlement suivie? C'est une question; mais on peut au moins conclure, de la façon dont il la formule, qu'il a la prétention de ne pas se borner à suivre un seul écrivain, et qu'il en compare plusieurs entre eux pour découvrir la vérité. C'est ce qu'il répète à tout moment avec complaisance : *invenio apud quosdam ; — scriptores temporum tradidere; — celeberrimos auctores habeo; — sunt qui ferunt; — alii perhibent*, etc.; à la vérité on a la ressource de contester ces affirmations; on peut soutenir qu'il exagère et se vante, quand il prétend qu'il a puisé à plusieurs sources à la fois. Mais quel intérêt aurait-il

[1] *Epist.*, V, 8.

[2] M. Fabia entend par ces mots *onerosa collatio* qu'il faudra comparer les sources, les contrôler l'une par l'autre, ce qui est un travail pénible. D'autres les expliquent en disant que la comparaison avec un ouvrage antérieur présente beaucoup de dangers, et j'avoue que ce sens me paraît préférable.

[3] *Historia quoquo modo scripta delectat. Epist.*, V, 8.

[4] *Ann.*, XIII, 20.

à nous le faire croire, s'il est vrai, comme Nissen veut l'établir, que c'était une loi de n'en consulter qu'une? Il n'avait aucun reproche à craindre, puisqu'il ne faisait que ce qui était permis à tout le monde, ce qui était devenu un usage dont personne ne s'écartait. On peut donc admettre que, n'ayant aucune raison de mentir, il a dit la vérité, et qu'en réalité, comme il l'affirme, il s'est servi de plusieurs historiens. Je veux bien que, parmi ces historiens, il s'en soit trouvé un qui lui ait inspiré plus de confiance et qu'il ait plus fidèlement suivi que les autres, parce qu'il le reconnaissait plus intelligent et plus exact. C'est ce qui arrive toujours, et il n'y a nul besoin d'attribuer à une époque particulière ce qui est un procédé naturel et ordinaire de l'esprit. Entendue de cettefaçon large qui consiste à dire qu'un historien se sert de ses devanciers et qu'il use particulièrement de celui qui lui inspire le plus de confiance, la loi de Nissen est de tous les temps. Tacite l'a observée comme les autres, mais il a dû l'observer avec indépendance. Son ami Pline le Jeune semble ne pas mettre en doute qu'il ne se livre, avant d'écrire ses Histoires, à des études personnelles. Sur le point de lui raconter une discussion qu'il a eue un jour avec le délateur Bæbius Massa, il lui dit : « Je sais bien qu'elle ne pourra pas échapper à vos consciencieuses recherches, puisqu'elle est dans les procès-verbaux du Sénat[1]. » Il admet donc, comme une chose certaine, que Tacite consultait, avant d'écrire, les *Acta Senatus*. Il est vrai que M. Fabia fait remarquer qu'il s'agit ici d'un fait qui s'est passé sous le règne de Nerva, et que, pour cette époque, si voisine de lui, Tacite, n'ayant pas un historien sur les pas duquel il pût se mettre, est bien obligé de remonter jusqu'aux actes officiels. Mais l'éloge que Pline fait de son ami me paraît plus général que ne le croit M. Fabia. Ce souci de l'exactitude (*diligentia*), cette recherche attentive de la vérité, n'est pas une qualité qui s'exerce d'une manière exceptionnelle, dans quelques circonstances rares et quand on ne peut pas se dispenser d'y avoir recours; c'est la méthode même de l'auteur, et Pline paraît bien dire qu'il en use dans toutes les occasions. Même quand il a sous la main un écrivain digne de foi, je ne crois pas qu'il renonce à contrôler son témoignage; à plus forte raison lorsque aucun ne lui semble mériter une entière confiance. Il nous dit, par exemple, que ceux qui ont raconté l'histoire des premiers Césars l'ont dénaturée, soit pour les flatter pendant qu'ils étaient en vie, soit pour les dénigrer après leur mort[2]. Il est donc vraisemblable qu'il s'est tenu

[1] Pline, *Epist.*, VII, 33.

[2] *Ann.*, I, 1. Il faut remarquer que Tacite, dans la condamnation qu'il prononce contre ceux qui ont écrit l'histoire de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron, ne fait aucune exception.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en garde contre eux, et qu'au moins dans les premiers livres de ses *Annales* il n'y en a point qu'il ait aveuglément suivi. Voilà, pour une portion de son œuvre, la loi de Nissen fort compromise.

Elle paraît au contraire justifiée si l'on étudie le commencement des *Histoires*. Cette partie de l'œuvre de Tacite est la seule qui nous permette une comparaison suivie avec un historien contemporain. Plutarque a traité le même sujet dans les vies de Galba et d'Othon, et il y a un grand intérêt à suivre de près les deux récits. C'est ce qu'a fait M. Fabia avec un soin et une intelligence remarquables, et ce qui reste la partie la plus curieuse de son travail. Il n'a pas eu de peine à voir et à montrer que les deux auteurs se ressemblent d'une manière étrange. Ce n'est pas seulement dans les récits des faits que cette similitude s'accuse. Après tout, il n'y a pas trop à s'étonner que les mêmes événements soient rapportés à peu près de la même manière; mais il est tout à fait surprenant qu'on retrouve chez les deux auteurs les mêmes appréciations exprimées dans des termes semblables, les mêmes tours de phrase, les mêmes images, c'est-à-dire ce qui appartient en propre à un écrivain, ce qui est la marque de sa personnalité. M. Fabia en cite des exemples fort singuliers; je n'en veux reproduire que quelques-uns. Voici comment Tacite nous fait connaître avec quelle maladresse les généraux d'Othon avaient établi leur camp à Bédriac : *adeo imperite ut quamquam verno tempore anni, et tot circum amnibus, penuria aquæ fatigarentur.* Plutarque emploie tout à fait la même tournure et les mêmes expressions : *οὕτως ἀπείρως καὶ καταγελάστως ὥστε τῆς μὲν ὥρας ἐαρινῆς οὔσης, τῶν δὲ κύκλῳ πεδίων πόλλα νάματα καὶ ποταμοὺς ἀεννάους ἐχόντων, ὕδατος σπάνει πιέζεσθαι.* Tacite, pour représenter le mouvement de la litière de Galba ballotée par la foule, dit : *agebatur huc illuc Galba, vario turbæ fluctuantis impetu;* la même image se retrouve chez Plutarque : *καθάπερ ἐν κλύδωνι.* Tacite dépeint d'un mot énergique le changement qui se fait dans le Sénat après la mort de Galba : *alium crederes Senatum;* Plutarque ne parle pas autrement : *καθάπερ ἄλλοι γεγονότες.* Une phrase suffit à Tacite pour représenter la situation d'Othon, que tout le monde redoutait, et qui lui-même avait peur de tout le monde : *cum timeret Otho, timebatur;* c'est ce que dit aussi Plutarque et à peu près de la même façon : *φοβούμενος γὰρ ὑπὲρ τῶν ἀνδρῶν, αὐτὸς ἦν φοβερὸς ἐκείνοις.* Ces ressemblances, qu'on pourrait beaucoup multiplier, ne peuvent pas être l'effet du hasard. On est tenté d'abord de les expliquer en supposant que l'un des deux auteurs a copié l'autre. Ce n'est pas l'opinion de M. Fabia, qui aime mieux croire qu'ils en ont copié tous les deux un troisième. Je ne puis discuter ici les raisons très sérieuses qui le lui font penser. Il ne doute pas que

Tacite et Plutarque aient travaillé sur une source commune, et il croit pouvoir affirmer que cette source était l'histoire de Pline l'Ancien, qu'il avait composée pour faire suite à celle d'Aufidius Bassus, et publiée sous ce titre : *A fine Aufidii Bassi.* Cette histoire, nous dit-il, Tacite l'a suivie pas à pas, ainsi que Plutarque, et comme à peu près tous les faits qu'il rapporte se trouvent chez Plutarque aussi bien que chez lui, il n'est pas probable qu'il ait ajouté rien d'important à son modèle. C'est la loi de Nissen dans toute sa rigueur. M. Fabia pousse cette opinion jusqu'à des exagérations bien singulières. Tacite a mentionné en un mot un événement qui s'est passé en 79, c'est-à-dire longtemps après que Pline avait fini son histoire et quelques mois avant qu'il mourût. Il semble bien que cette fois le grand historien ait volé de ses ailes et qu'il ne doive rien à son devancier. Qui sait? Pline existe encore; il peut avoir fait à son manuscrit un ajout dont Tacite ait profité. Ailleurs, parlant du culte de Sérapis, Tacite affirme que les origines de ce culte n'ont jamais été racontées par des écrivains romains, *nondum nostris auctoribus celebrata* [1]; c'est une façon de réclamer pour lui une sorte d'originalité, mais M. Fabia ne veut pas l'en croire. « Il ne faut pas, dit-il, prendre à la lettre son affirmation; cela signifie seulement qu'aucun auteur latin n'a encore raconté la chose en détail comme il va le faire. » Voilà donc Tacite réduit à ne pouvoir rien inventer de lui-même; son rôle se borne à copier un historien médiocre qui écrivait quelque vingt ans avant lui. Encore le copie-t-il souvent fort mal. Il ne le comprend pas toujours; il le tronque; il le dénature; il est plein de négligences et d'inadvertances. « Ces dé-

[1] Cette phrase appartient à l'une de ces digressions si fréquentes dans l'œuvre de Tacite, et qui en sont une des parties les plus originales. Elles font connaître combien était large, étendue, variée, profonde, l'éducation qu'il s'était donnée et à quel point elle dépassait celle des écoles de son temps. Le plaisir avec lequel il les introduit et la complaisance qu'il met à les développer montrent bien qu'elles lui appartiennent et qu'il en est fier. M. Fabia pense que, « pour un certain nombre d'entre elles, rien ne prouve qu'elles sont dues à son initiative »; et il lui conteste notamment celle où, à propos des innovations de Claude, il raconte l'origine de l'alphabet (*Ann.*, XI, 14). Je n'en sais pas, au contraire, que je lui attribue plus volontiers et qui porte plus la marque de ses recherches personnelles. Il s'y prononce contre certaines opinions reçues de son temps, et paraît, par moments, devancer les conclusions de la science moderne. Ainsi, contrairement aux idées reçues à son époque, il attribue l'invention de l'alphabet aux Égyptiens et soutient que les Phéniciens n'ont eu d'autre gloire que de le répandre. Il affirme aussi que les Romains ont reçu l'écriture directement des Grecs, ce qui est le sentiment de Kirchoff et de Mommsen, tandis qu'alors la plupart prétendaient qu'elle leur venait des Etrusques.

fauts, nous dit gravement M. Fabia, doivent le faire descendre dans notre estime, comme historien, au-dessous de la source. »

C'est là précisément ce qu'il n'est pas possible d'admettre. Pline l'Ancien n'est pas pour nous un inconnu. Nous pouvons apprécier sa médiocrité d'esprit, sa sotte crédulité, son manque de critique. C'est un compilateur plutôt qu'un véritable savant; et, quand il veut être un écrivain, il n'est souvent qu'un déclamateur. Comment croire qu'un homme de génie, comme Tacite, se soit astreint à se mettre docilement à la suite d'un auteur qui n'avait d'autre méthode que de ramasser des notes et de les mettre bout à bout [1]? S'il a jugé que l'histoire des premiers successeurs des Césars était faite par Pline d'une manière définitive, pourquoi l'a-t-il recommencée? Pensons-nous qu'il suffisait à son ambition de jeter quelques *flosculi* sur les récits de son devancier, sans y rien changer au fond d'essentiel? Et s'il s'est borné à ce travail d'écolier, comment peut-on se rendre compte du succès que son œuvre a obtenu et que M. Fabia lui-même a constaté [2]? Comprendrait-on que Pline le Jeune, si jaloux de la gloire de son oncle, eût déclaré solennellement que les *Histoires* de Tacite seraient immortelles [3], sans rappeler d'un mot discret l'œuvre capitale que Tacite s'était contenté de paraphraser?

On soutient à la vérité que les contemporains ne goûtaient guère que les beautés littéraires, et que Tacite était un écrivain de premier ordre : c'est, dit-on, ce qui suffit à expliquer son succès. Mais quand on veut préciser, lorsqu'il s'agit de montrer ce qui faisait de lui un si grand écrivain, et en quoi consistait son originalité, on se trouve dans un grand embarras. Qu'est-ce qui lui appartient véritablement dans son œuvre? Il emprunte à sa source, c'est-à-dire à Pline, tout le fond de ses *Histoires* · on n'en doute pas : la loi de Nissen l'exige. C'est déjà beaucoup; et pourtant ce n'est pas assez. La comparaison avec Plutarque semble bien indiquer qu'il lui prend aussi la forme. Mais alors que lui reste-t-il? Pour ne pas le dépouiller entièrement, on lui fait honneur d'avoir donné à tout ce qu'il imite un tour plus vigoureux et plus concis. La phrase que j'ai citée de Plutarque, dans la vie d'Othon : *φοβούμενος ὑπὲρ τῶν ἀνδρῶν αὐτὸς ἦν φοβερὸς ἐκείνοις*, doit traduire exactement la source. Tacite a ramassé l'idée en trois mots : *dum timeret, timebatur*. Plutarque raconte qu'Othon et Vitellius s'écrivaient des lettres de sottises : *πολλὰ βλάσφημα καὶ ἀσελγῆ ἀλλήλοις ἔγραφον, οὐ ψευδῶς μὲν, ἀνοήτως δὲ καὶ γελοίως*. Tacite

(1) Voyez Pline le Jeune, *Epist.*, III, 5.

(2) *Revue de philologie*. Janvier 1895.

(3) *Auguror, nec me fallit augurium, historias tuas immortales futuras. Epist.*, VII, 33.

donne à la phrase un tour plus vif et plus épigrammatique : *stupra et flagitia invicem objectavere, neuter falso*[1].

Si c'est tout, il faut avouer que ce n'est guère.

Ces qualités de métier qui consistent à regratter les phrases, à leur donner, par des suppressions habiles, par le choix et la place des termes, plus de vigueur et de relief, ne sont certes pas méprisables; mais est-ce là vraiment ce que l'on appelle le style? Nous entendons par le style autre chose que le talent de mettre des mots sur les idées des autres; or, dans le système de M. Fabia, c'est à quoi se borne l'œuvre de Tacite. La source a dû lui fournir non seulement les faits, mais la plupart du temps les idées et les phrases. Ces *sententiæ*, dont on lui fait honneur, devaient s'y retrouver, sous une forme peut-être un peu moins vive et moins parfaite, mais au fond identiques, comme elles sont chez Plutarque. C'est donc à cette source même, c'est-à-dire à Pline, qu'il faut en faire remonter le mérite. On ne peut admettre que les contemporains, qui prisaient tant ce genre de beautés, n'en aient pas été très frappés chez lui; soyons donc sûrs qu'on devait beaucoup lire son ouvrage, et que, s'il avait toutes les qualités que M. Fabia lui attribue, il devait être fort admiré. Que, pour quelques bonheurs d'expressions, on lui ait préféré une histoire nouvelle, dans laquelle le fond était tout à fait le même et la forme assez souvent semblable, j'avoue qu'il m'est impossible de le comprendre.

Voilà la difficulté à laquelle se heurte le système de M. Fabia, et elle ne me semble pas de nature à être aisément surmontée. La question des sources de Tacite n'est donc pas définitivement résolue; et si M. Fabia, après un si grand effort de sagacité et de science, n'est pas arrivé à la résoudre, je crains bien qu'elle ne reste encore longtemps obscure.

Gaston BOISSIER.

[1] Je ne dis rien de la phrase de Galba, rapportée par Plutarque et Suétone, quand il répond à ses légions « qu'il a coutume de choisir ses soldats, mais non de les acheter ». Tacite dit simplement : *legi a se militem, non emi*. Il a supprimé *consuesse*. Ce n'est guère la peine de l'en féliciter.

L'Année philosophique, publiée sous la direction de M. F. Pillon[1].

M. Pillon publie chaque année un catalogue raisonné des travaux philosophiques qui viennent de paraître, et il fait précéder ce catalogue de quelques morceaux importants de philosophie.

Cette année, le livre débute par une étude de M. Renouvier sur saint Paul.

Saint Paul est le premier qui entreprit d'enseigner la religion chrétienne aux Romains, non pas pour fonder des églises durables, car il croyait la fin du monde prochaine, mais pour préparer des élus au jugement dernier.

La loi autrefois donnée aux Juifs était désormais lettre morte; elle était remplacée par la foi depuis la venue du Christ. Selon saint Paul, les œuvres seules ne pouvaient opérer le salut; on ne pouvait l'attendre que de la foi et de la grâce.

M. Renouvier va trop loin en disant que saint Paul n'admettait pas la doctrine de l'immortalité de l'âme. A la vérité, l'apôtre ne pensait pas, comme les métaphysiciens du moyen âge et comme ceux du XVIIe siècle, que l'âme et le corps pussent exister séparément; mais il disait que, lorsque nous l'avons mérité par la foi et obtenu par la grâce, notre corps mortel et corruptible est remplacé par un corps spirituel dans lequel vit une âme immortelle. Platon lui-même, qui distingue si profondément l'âme du corps, ne la fait pas vivre séparée du char, *ὄχημα*, qui la porte, c'est-à-dire de son corps.

L'idée populaire, aux premiers temps de l'ère chrétienne, était qu'après la résurrection et le jugement dernier, les bons seraient récompensés, tandis que les méchants seraient punis et jetés dans un lieu de tourments appelé l'*Enfer*. Mais, d'après M. Renouvier, qui ne veut pas croire à l'éternité des peines, les esprits supérieurs pensaient que le châtiment du pécheur consisterait à être effacé du livre de vie; son âme disparaîtrait en même temps que son corps mortel. M. Renouvier prête cette opinion à saint Paul, en se fondant uniquement sur ce qu'il ne dit pas quel sera le sort des méchants.

L'apôtre avait d'abord cru que la *parousie*, c'est-à-dire la venue du Christ pour le jugement dernier, était très prochaine, et il le disait dans

[1] Chez Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, 1 vol. in-8°, 1895.

sa première épître aux Thessaloniciens; dans la seconde, elle lui semble moins imminente, et le signe avant-coureur de l'apparition de l'antéchrist est encore caché. Ce signe devait être l'introduction dans le saint temple de Jérusalem de la statue d'un homme, d'un prince, à côté des statues divines. Cette profanation avait failli avoir lieu sous Caligula; elle n'était plus à craindre au moment de la seconde épître, sous Claude.

Cependant saint Paul ne considérait pas le monde comme assez durable pour se préoccuper des mérites ou des défauts de l'organisation de la société. Il se borne à déclarer que c'est un devoir de conscience et non pas une simple nécessité d'obéir aux magistrats; car ils exercent une charge de Dieu.

Comme le fait très justement remarquer M. Renouvier, il y a une différence profonde entre l'Église primitive de saint Paul, qui ne daigne pas s'occuper du monde, et l'Église des siècles suivants, qui cherche à établir sa suprématie sur la puissance temporelle, ou tout au moins à s'affranchir de son autorité.

On ne trouve dans la doctrine de saint Paul ni Saint-Esprit, ni prêtres, ni sacrements. Cette doctrine ne prévalut pas dans l'Église; il faut arriver jusqu'à la Réforme, dit M. Renouvier, pour la voir reparaître.

On ne peut s'empêcher de regretter, en lisant cette forte étude de M. Renouvier, qu'il ait fait si peu d'allusion au rôle actif de saint Paul, qui est le côté superbe de sa vie. Sa doctrine, quoique puissante, surtout quand on pense au siècle où il vivait, est obscure et très fréquemment hypothétique; mais l'homme d'action, luttant à la fois contre l'Empereur, la civilisation romaine et la religion d'État, passant des années entières dans la captivité et gouvernant du fond de sa prison des églises nombreuses fondées par lui, animées de son esprit, volontairement soumises à son autorité et à ses conseils, est un des grands spectacles de l'histoire.

Le mémoire de M. Renouvier, malgré ses lacunes, est digne du philosophe éminent qui l'a écrit. On y voudrait seulement plus de clarté.

Je ne saurais trop redire que la pure langue française est à la fois utile à l'auteur et au lecteur : à l'auteur, parce qu'elle est la langue du bon sens; au lecteur, parce qu'elle ne se prête pas aux équivoques.

Le même reproche peut s'adresser à M. Dauriac, qui publie dans le livre de M. Pillon une étude intitulée : *Le phénoménisme neutre;* je lui reprocherai d'abord ce titre. Le mémoire n'est cependant pas sans valeur philosophique.

Le troisième mémoire contenu dans l'*Année philosophique* est une

longue étude de M. Pillon lui-même sur l'évolution de l'idéalisme au XVIII[e] siècle. M. Pillon examine cette évolution d'après la correspondance de Malebranche et de Mairan et s'efforce de prouver que Malebranche n'est pas le continuateur de Spinoza, comme l'ont prétendu M. Cousin et plusieurs de ses disciples.

Quoique M. Pillon ait, sur la plupart des questions, une doctrine bien arrêtée, ses notices sont toujours aussi impartiales qu'intelligentes. Les renseignements qu'il fournit sont exacts et complets et ses jugements sont d'un esprit dégagé de préjugés de toute sorte.

Je pense que la première impression d'un homme du monde qui lirait la table des matières de ce volume serait l'étonnement d'y trouver si peu de noms célèbres ou simplement connus. Il y en a tout au plus huit ou dix auxquels le grand public est habitué; les autres, s'ils sont connus, ne le sont que des philosophes ou même de quelque petite église philosophique. En France particulièrement, nous n'avons pas aujourd'hui d'école prépondérante ni d'écoles florissantes. Les grands disciples indépendants de M. Cousin, qui ont jeté tant d'éclat après leur maître, ont disparu, ou se reposent comme des esprits de leur trempe peuvent se reposer. Depuis l'école de M. Cousin et les écoles qui s'étaient élevées soit à son ombre, soit pour la discuter, il n'y a plus chez nous de doctrine exerçant une grande influence. Mais on continue à faire des recherches précieuses, soit sur des points particuliers de psychologie ou de métaphysique, soit sur des questions historiques. De là, cette profusion de noms d'auteurs et de titres d'ouvrages, ou peu connus, ou connus seulement dans un petit coin du monde intellectuel.

Les analyses de M. Pillon sont un guide très instructif : elles analysent le livre, elles le jugent en quelques mots avec indépendance etclarté, et, lorsque les idées qu'il contient ont été précédemment développées par une autre personne, elles signalent cette antériorité et cette coïncidence.

On peut lire par exemple la courte notice consacrée à la définition de la philosophie par M. Ernest Naville. Le livre lui-même est clair et précis, ce qui a facilité le travail du critique. Mais l'analyse donnée par M. Pillon est elle-même si bien faite qu'après l'avoir lue on sait d'avance ce que l'on trouvera dans le mémoire original. M. Pillon dit, en terminant, ce qu'il admet et ce qu'il rejette, sans se livrer à aucun développement, parce qu'il a coutume de ne développer sa pensée qu'autant que cela est nécessaire à la clarté de son exposition.

Je suis loin de trouver la même précision et la même clarté dans toutes les notices de M. Pillon. J'en prends deux qui ont pour objet Tolstoï et je les choisis exprès parce que je suis d'accord avec M. Pillon sur les cri-

tiques qu'il adresse à celui qu'il appelle le célèbre romancier. Le premier mérite de ces deux notices est d'avoir raison. Un autre mérite encore, c'est de résumer en deux pages un assez grand nombre de vues sur des points intéressants. Mais je n'y trouve ni la méthode ni la clarté du jugement sur M. Naville. On est quelquefois réduit à deviner; ceux qui n'ont pas l'habitude des discussions philosophiques doivent être déroutés par des allusions demeurées obscures et par des raisonnements qui s'arrêtent à moitié chemin.

Au contraire, quand il ne lui paraît pas utile d'analyser un ouvrage, M. Pillon prend le parti de le faire connaître au moyen d'une citation caractéristique et il y réussit le plus souvent. Ainsi, quand on a lu le passage consacré aux miracles de Lourdes, on sait parfaitement quelle est l'opinion de Médicus sur ces miracles et quelle est l'opinion de M. Pillon sur Médicus.

Quelquefois aussi, à force de vouloir abréger, M. Pillon n'éclaire pas suffisamment le lecteur sur des points importants. On voudrait qu'après avoir exposé la doctrine de Molinari sur les rapports de la religion et de la science, il ne se bornât pas à exprimer sa propre pensée dans une formule très incomplète.

L'article intitulé : *Problèmes de morale et de sociologie*, où il est question de M. Spencer, se compose de trois parties : la première est un jugement très sévère sur des articles de philosophie morale que M. Pillon déclare être de nulle valeur. Je cite ce jugement comme une preuve de sa complète indépendance. Au contraire, le second jugement, qui roule sur la comparaison de la coopération libre et de la coopération imposée, c'est-à-dire sur le socialisme, est une approbation sans réserve de la condamnation prononcée par Herbert Spencer contre la coopération obligatoire.

Mais je ne puis poursuivre ces exemples; j'ai voulu seulement montrer les qualités et l'utilité du recueil de M. Pillon. Non seulement les philosophes de profession, mais tous ceux qui s'intéressent à la métaphysique, à la morale et à la sociologie, peuvent le consulter utilement. M. Pillon est lui-même un philosophe, et c'est déjà aujourd'hui un grand mérite que de donner toute sa vie à des études qui ne rapportent à leur auteur aucun autre avantage que le plaisir, il est vrai sans égal, d'étudier avec indépendance les questions les plus élevées et la science la plus noble. On se rappelle, en parcourant son volume, qu'Aristote regarde l'inutilité de la métaphysique comme un des titres de sa grandeur.

Jules SIMON.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les Grands Écrivains de France. Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition par M. A. de Boislisle, t. XI. Paris, Hachette, 1895. — *Villars d'après sa correspondance et des documents inédits*, par le marquis de Vogüé, de l'Institut, 2 vol. in-8°. Paris, Plon et Cie, 1888. — *Philippe V et la Cour de France,* par Alfred Baudrillart, professeur agrégé de l'Université, docteur ès lettres, 2 vol. in-8°. Paris, Firmin Didot, 1890.

SECOND ARTICLE [1].

Avant que la guerre, dont l'imminence était manifeste, fût déclarée, les hostilités avaient commencé en Italie. L'empereur Léopold avait chargé le prince Eugène d'occuper le Milanais, qu'il considérait comme un fief de l'Empire, devenu vacant par l'extinction des mâles de la branche espagnole. Evidemment, il n'entendait pas s'en tenir là, et l'Europe ne devait pas rester étrangère à la querelle; mais rien n'était encore arrêté : il n'y avait que des pressentiments. On ne pouvait douter des dispositions de l'Angleterre et de la Hollande, toujours unies sous Guillaume III; mais elles n'étaient pas prêtes et, pour gagner du temps, elles avaient demandé à Louis XIV d'ouvrir des conférences : elles avaient même reconnu officiellement Philippe V, sous l'influence du même Guillaume. Toutefois, un fait avait particulièrement offensé les Hollandais et offusqué l'Angleterre du même coup. Pour protéger les Pays-Bas espagnols contre la France, les États généraux avaient obtenu le droit de tenir garnison dans quelques places frontières. Un prince français étant devenu roi d'Espagne, les provinces espagnoles des Pays-Bas avaient-elles encore besoin d'être protégées ainsi? Louis XIV ne le pouvait croire et, en conséquence, il envoya des troupes qui délogèrent les garnisons hollandaises de ces places et les renvoyèrent pacifiquement chez elles. Saint-Simon s'en indigne, non pas pour cette invasion inattendue, mais pour ce renvoi pacifique :

L'ardeur de la paix, dit-il, fit croire au Roi qu'en renvoyant ces troupes libres avec leurs armes et toutes sortes de bons traitements, un procédé si pacifique toucheroit et rassureroit les Hollandois, qui avoient jeté les hauts cris à la nouvelle de l'introduction de nos troupes... Il se trompa. Ce fut vingt-deux très bons bataillons

[1] Pour le premier article, voir le cahier de juin 1895.

tout armés et tout équipés qu'il leur renvoya, qui leur auroient fait grand faute, qui les auroient mis hors d'état de faire la guerre et, par conséquent, fort déconcerté l'Angleterre, l'Empereur et toute cette grande alliance qui se bâtissoit et s'organisoit contre les deux couronnes (t. VIII, p. 52).

Saint-Simon rattache la signature de cette alliance à une chose très grave, en effet, qui se passa vers ce temps. Louis XIV, tout en reconnaissant Guillaume III comme roi d'Angleterre au traité de Ryswick, n'avait pas laissé de conserver à Jacques II les honneurs de la royauté, et à cela il n'y avait rien à dire; mais ces honneurs devaient s'éteindre avec lui. Comme il était près de sa fin, Louis XIV, le 13 septembre, vint le voir à Saint-Germain et lui dit « qu'il étoit venu l'assurer qu'il pouvoit mourir en repos sur le prince de Galles et qu'il le reconnaissoit roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande » : « résolution, dit Saint-Simon, plus digne de la générosité de Louis XII et de François Ier que de sa sagesse ». Et, en effet, Jacques II étant mort le 16 septembre, le mardi 20, Louis XIV vint à Saint-Germain et reconnut le prince de Galles comme roi d'Angleterre (t. IX, p. 287-296).

Le roi Guillaume, continue Saint-Simon, reçut en sa maison de Loo, en Hollande, la nouvelle de la mort du roi Jacques II et de cette reconnaissance pendant qu'il étoit à table avec quelques princes d'Allemagne et quelques autres seigneurs : il ne proféra pas une seule parole, outre la nouvelle; mais il rougit, enfonça son chapeau et ne put contenir son visage. Il envoya ordre à Londres d'en chasser Poussin sur-le-champ et de lui faire repasser la mer aussitôt après : il faisoit les affaires du Roi en absence d'ambassadeur et d'envoyé, et il arriva incontinent à Calais.

Cet éclat, ajoute Saint-Simon, fut suivi de près de la signature de la Grande Alliance offensive et défensive contre la France et l'Espagne entre l'Empereur, l'Empire, qui n'y avoit nul intérêt, mais qui sous la maison d'Autriche n'avoit plus de liberté, l'Angleterre et la Hollande, dans laquelle ensuite ils surent attirer d'autres puissances, ce qui engagea le Roi à faire une augmentation de ses troupes (t. IX, p. 298).

Il faut noter pourtant que le traité principal fut signé le 7 septembre, c'est-à-dire neuf jours avant la mort de Jacques II, treize jours avant la reconnaissance publique de Jacques III. M. de Boislisle ne relève pas cet anachronisme; il note seulement que la signature eut lieu à la Haye le lendemain du jour où avait paru une déclaration de Louis XIV prohibant l'importation des marchandises anglaises[1], chose que les signataires du traité ne devaient pas connaître davantage. La ligue était depuis longtemps résolue.

Louis XIV, en cette conjoncture, n'avait pas seulement raison d'augmenter ses troupes; il avait à chercher aussi des alliances et il n'en pouvait guère trouver. Il comptait sur l'électeur de Bavière, qui avait été

antérieurement investi du gouvernement des Pays-Bas et avait l'espoir d'en obtenir la souveraineté par la suite. Il avait voulu se rattacher par un lien de plus le duc de Savoie, dont la fille aînée, mariée au duc de Bourgogne, devait devenir reine de France; il fit de la seconde une reine d'Espagne en la mariant à Philippe V, une reine de 13 ans et demi avec un roi de 17 à 18 ans! Mais qui pouvait compter sur la fidélité de la maison de Savoie? Pour s'assurer au moins de la jeune reine, il avait mis près d'elle une dame de compagnie, ou sorte de gouvernante, qui était dévouée à la France, sans être suspecte aux Espagnols, ni espagnole, ni française, une Française ayant résidé en Espagne et veuve d'un Italien, la princesse des Ursins. Saint-Simon, qui se réservait d'en parler si mal, en fait d'abord un portrait où il montre en elle les qualités maîtresses qui lui valurent l'ascendant dont elle jouit, avec le titre de *camarera mayor* (t. IX, p. 97 et suiv.).

La guerre commençait à s'engager quand Guillaume III mourut, « usé, avant l'âge, des travaux et des affaires qui firent le tissu de sa vie, avec une capacité, une adresse, une supériorité de génie qui lui acquit la suprême autorité en Hollande, la couronne d'Angleterre, la confiance et, pour en dire la vérité, la dictature parfaite de toute l'Europe, excepté la France ». Saint-Simon, qui résume ainsi son jugement sur ce grand prince, constate le dommage que la Grande Alliance devait en éprouver: « Mais, ajoute-t-il, elle se trouva si bien cimentée que l'esprit de Guillaume continua de l'animer, et Heinsius, sa créature la plus confidente, élevé par lui au poste de pensionnaire de Hollande, le perpétua et l'inspira à tous les chefs de cette République, à leurs alliés et à leurs généraux: tellement qu'il ne parut pas que Guillaume ne fût plus » (t. X, p. 129 et 137). A la mort de Guillaume (19 mars 1702), la couronne d'Angleterre, qu'il tenait de la Révolution plus que de sa femme Marie, fille de Jacques II, passa à sa belle-sœur Anne, toujours une Stuart, pour échoir ensuite à la maison de Hanovre (1714); mais son rôle, comme général dans la ligue, fut confié par la reine Anne à Marlborough, qui le continua dignement à nos dépens. La guerre qui se faisait déjà en Italie allait s'étendre à l'Allemagne et aux Flandres. Dans cette guerre, les alliés avaient pour généraux le prince Eugène, qui aurait pu être au service de la France, et Marlborough; la France, Catinat, qui, mal secondé, allait voir sa vieille réputation s'effacer devant la renommée naissante du prince Eugène; Villeroy, qui remplaça Catinat et donna à Crémone l'exemple fameux d'un général en chef pris dans une ville où l'ennemi s'était clandestinement introduit et d'où il avait dû sortir en toute hâte, mais emmenant son prisonnier; enfin Villars, signalé déjà comme

brave militaire, moins heureusement comme diplomate, et dont le mérite, quoi qu'en dise Saint-Simon, allait grandir comme chef d'armée. Saint-Simon, qui va le poursuivre dans tout le cours de ses mémoires de ses sarcasmes ou des plus venimeuses accusations, commence à le railler de son mariage avec une femme riche, jeune et belle[1], qu'il aurait voulu emmener avec lui en campagne et ne laissait derrière lui qu'avec des regrets d'amoureux et des précautions de jaloux[2]. Il va jusqu'à lui contester le principal honneur de la bataille de Friedlingue, qui prévint l'invasion de l'Alsace et aurait eu des suites considérables, si le duc de Bavière, par politique ou autre chose, n'avait pas été empêché de faire sa jonction avec les Français. M. le marquis de Vogüé, dans un récit fort lumineux, a montré comme Villars avait su préparer le succès de cette journée et l'avait assuré, non sans rendre hommage à la vigueur du comte de Magnac, premier lieutenant général de l'armée, qui, au moment où l'infanterie pliait, avait décidé, avec la cavalerie, le gain de la bataille[3]. Il ne faut pas oublier que c'est vers ce temps-là, au moment où cette grande guerre commençait, que Saint-Simon quitta le service. A la suite de la paix de Ryswick, on avait réformé beaucoup de régiments. Celui de Saint-Simon fut du nombre. Le noble duc se vit donc, selon l'usage, mis à la suite d'un régiment dont le colonel lui était inconnu. La guerre recommençant, il espérait en avoir un autre à commander. Son dépit fut grand lorsque, après une promotion nombreuse, il vit qu'il y avait encore cinq de ses cadets à passer avant lui. On peut voir au tome X de ses Mémoires la longue consultation qu'il sollicita et qu'il obtint des plus importants personnages pour justifier sa démission. Il la donna :

Je fis donc, dit-il, une lettre courte au Roi par laquelle, sans plainte aucune, ni la moindre mention d'aucun mécontentement, et sans parler de régiment ni de promotion, je lui marquois mon déplaisir que la nécessité de ma mauvaise santé

[1] M[lle] de Varengeville, 2 février 1702. (*Mémoires de Villars*, de Vogüé, t. II, p. 13; et Saint-Simon, t. X, p. 20, note 2).

[2] Saint-Simon, t. XI, p. 65; M[me] de Coulanges en parle aussi à M[me] de Grignan, non sans quelques pointes de malice : « Nul bonheur sans mélange dans ce monde. La passion de M. le maréchal de Villars pour sa femme est au-dessus de celle qu'il a pour la gloire, et sa délicatesse lui persuade que la gloire le traite mieux. » Et ailleurs : « Villars est si amoureux de sa belle maréchale, qu'il est difficile qu'il soit heureux. Cette passion est ordinairement suivie d'une autre qui trouble le repos, lors même qu'on a tout lieu de ne point s'inquiéter. » (*Lettres de M[me] de Sévigné*, citées par M. de Boislisle, *op. cit.*, note 1.)

[3] Saint-Simon, t. XI, p. 294 et suiv., et le marquis de Vogüé, *Villars d'après sa correspondance*, t. I, p. 161 et suiv.

m'obligeât à quitter son service, dont je ne pourrois me consoler que par une assiduité auprès de Sa personne qui me procureroit l'honneur de le voir et de lui faire ma cour plus continuellement (p. 61).

Louis XIV, avec juste raison, aimait mieux sa noblesse aux armées qu'à Versailles en pareille circonstance. Après avoir lu cette lettre, il dit avec émotion à Chamillart : « Hé bien, Monsieur, voilà encore un homme qui nous quitte. » C'est le démissionnaire qui nous rapporte ce propos. Il cite même ce trait particulier. Un peu après, dans une des cérémonies du grand coucher (voir ce qu'il en raconte), ce fut lui que le roi nomma pour lui tenir le bougeoir !

Ce n'étoit pas, dit-il, qu'il n'y eût à ce coucher force gens très marqués à qui le donner; mais le Roi fut assez piqué pour ne pas vouloir qu'on s'en aperçût. Ce fut aussi, ajoute-t-il, tout ce que j'eus de lui trois ans durant, qu'il n'oublia aucune bagatelle, faute d'occasions plus importantes, de me faire sentir combien il étoit fâché. Il ne me parla plus; ses regards ne tomboient sur moi que par hazard, etc. (t. X, p. 62-64).

C'était une vraie disgrâce. Saint-Simon a un peu l'air de s'en venger sur ceux qui, dans cette période si critique du grand règne, ont agi tout autrement que lui : témoin ce qu'il a dit et de Villars, qui fut fait maréchal en 1702 (voir t. X, p. 307-320), et de la grande promotion des maréchaux en 1703. Aux neuf maréchaux existants le Roi en ajouta dix autres le 14 janvier. Saint-Simon en prend occasion de retracer, en quelques pages, leur caractère. Vauban est le seul que sa critique ait épargné (t. XI, p. 7-58).

Il y avait à la tête des armées, avec les maréchaux, les princes qu'il fallait mettre en avant, tout en les doublant des maréchaux : le duc de Bourgogne et Philippe V.

Philippe V ne voulut pas demeurer étranger à la guerre qui se faisait pour sa couronne. Il avait, d'ailleurs, à se montrer aux peuples qui lui obéissaient en Italie, et Louis XIV, consulté, fut d'avis qu'il y allât. C'est un épisode de son règne dont Saint-Simon a relevé plusieurs traits et que le P. Baudrillart expose, avec des détails curieux, dans le livre cité. Reçu à Naples avec enthousiasme, le jeune roi ne pouvait point ne pas rencontrer aussi des conspirateurs. Louis XIV craignait même pour son petit-fils beaucoup plus les pièges des conspirations que les dangers des batailles. Les Italiens savaient user du poison et les Autrichiens auraient eu grand intérêt à ce qu'on s'en servît. Saint-Simon nous a dit et le P. Baudrillart a dû redire pourquoi le jeune roi Philippe V, après des preuves de bravoure données à Santa Vittoria et à Luzara, hâta son retour en Espagne.

Le duc de Bourgogne fit campagne en Flandre et pour lui le grand roi redoutait autre chose que ces conspirations italiennes : c'était son passage à Cambrai, siège archiépiscopal de Fénelon. Louis XIV eut beau donner les ordres les plus sévères pour qu'on se s'y arrêtât point : il fallait traverser la ville, et Fénelon vint au relais faire hommage à son royal élève :

Le jeune prince, dit Saint-Simon, attendrit la foule qui l'environnoit, par le transport de joie qui lui échappa à travers toute sa contrainte en apercevant son précepteur. Il l'embrassa à plusieurs reprises et assez longuement pour se parler quelques mots à l'oreille, malgré l'importune proximité de Saumery.

Une lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, datée de Péronne, 25 avril 1702 au soir, lettre citée en note par M. de Boislisle, rectifie néanmoins Saint-Simon en ce qu'il dit et de Louis XIV, et de Saumery, ancien sous-gouverneur du jeune prince :

Je ne puis, écrit-il, me sentir si près de vous sans vous témoigner ma joie et en même temps celle que me cause la permission que le Roi m'a donnée de vous voir en passant. Il y a mis néanmoins pour condition de ne vous point parler en particulier; mais je suivrai cet ordre et néanmoins pourrai vous entretenir tant que je voudrai, puisque j'aurai avec moi Saumery, qui sera le tiers de notre première entrevue après cinq ans de séparation. C'est assez vous en dire de vous le nommer, et vous le connoissez mieux que moi pour un homme très sûr, et, qui plus est, fort votre ami. Trouvez-vous donc, je vous prie, à la maison où je changerai de chevaux, etc. (t. X, p. 184, note 2).

Le roi avait donc été exactement obéi; mais cet accueil fit une grande impression à la cour et à l'armée, et Saint-Simon a pu le dire en forme de conclusion de ce récit :

La considération de l'archevêque, qui, malgré sa disgrâce, avoit su s'en attirer dans son diocèse, et même dans les Pays-Bas, se communiqua à l'armée, et les gens qui songeoient à l'avenir prirent depuis leur chemin par Cambray plus volontiers que par ailleurs pour aller ou revenir en Flandre (t. X, p. 185).

Saint-Simon ne méconnaît pas du reste l'inconvénient de ces jeunes princes à l'armée : c'était bon pour les Condés; mais des rois de fraîche date ou des héritiers du trône, on ne voulait pas courir les risques de leur ardeur et de leur sang généreux. On les menait à des sièges, on les éloignait des batailles; et encore dans les sièges leur valeur instinctive les exposait à plus de dangers qu'on ne l'eût voulu. En 1703, le jeune duc de Bourgogne, désigné d'abord pour la Flandre, avait été déclaré pour l'Allemagne, « où le maréchal de Tallard étoit avec une armée et Marcin

choisi pour être auprès de sa personne » (t. XI, p. 99). Il était au siège de Brisach, dont Vauban eut mission d'aller diriger les opérations :

M. de Bourgogne, dit Saint-Simon, s'acquit beaucoup d'honneur par son application, son assiduité aux travaux avec une valeur simple et naturelle qui va partout où il convient et où il y a à voir, à ordonner, à apprendre, et qui ne s'aperçoit pas du danger. Marcin lui faisait souvent là-dessus des représentations inutiles. La libéralité, le soin des blessés, l'affabilité et sa mesure suivant l'état des personnes et leur mérite, lui acquirent les vœux de toute l'armée.

Mais le roi le rappela à la cour :

On s'était bien gardé de lui laisser entrevoir que la guerre n'était pas finie. Le projet du maréchal de Tallard auroit été embarrassé de sa personne, depuis que l'exemple du Roi a borné ces premières têtes de l'État à des sièges et à des campements exempts des hazards des batailles (*ibid.*, p. 219).

M. de Boislisle cite, à ce propos, un passage de Dangeau, où l'on voit que le jeune prince, tout en se montrant fort affligé de n'avoir pas été au siège de Landau et à la bataille, avait fait cette réflexion que, « s'il eût été à l'armée, M. de Tallard auroit peut-être balancé à livrer la bataille et qu'ainsi il croyoit qu'il valoit mieux pour le bien de l'État qu'il n'y eût point été et que l'intérêt de sa gloire particulière devoit céder à la gloire du roi et à l'honneur de la nation » (*ibid.*, note 1).

Le départ de Philippe V avait fait donner la régence à la jeune reine, une princesse de 14 ans. C'est dire que plus que jamais le gouvernement de l'Espagne devait être en tutelle. Le P. Baudrillart l'a fort bien montré dans son livre, en citant les dépêches de Torcy et les lettres si remarquables, à tous égards, de Louis XIV lui-même; le retour du jeune roi ne changea guère, du reste, la situation, car les dangers allaient s'accroître. Après quelques succès encore (bataille d'Hochstedt gagnée par Villars sur les Impériaux), Louis XIV allait être ramené, sur tous les points, à la défensive. La Grande Alliance se manifestait dans son plein avec toutes ses prétentions. L'archiduc Charles, second fils de l'Empereur Léopold, proclamé roi d'Espagne, s'apprêtait à passer dans la péninsule, et les défections auxquelles on pouvait s'attendre, du jour où la ligue entrerait en action, commençaient à se déclarer : le roi de Portugal, trop mal soutenu peut-être, allait ouvrir la péninsule aux alliés[1], et dans le même temps, le duc de Savoie, que l'on avait cru en vain retenir dans l'alliance française par le mariage de ses deux filles[2], passait

[1] Saint-Simon, t. XI, p. 220, et la note de M. de Boislisle citant les traités signés à Lisbonne, à la Haye et à Turin, les 16 mai, 6 août et 25 octobre 1703.

[2] Dès les premiers mois de 1702, le duc de Vendôme, qui avait remplacé

à l'Empereur au prix de la cession du Montferrat. Ajoutez la détresse de l'Espagne, rendue alors plus sensible par la perte des galions qui rapportaient l'or de l'Amérique. Plus les espérances avaient été grandes, plus le mécontentement allait croissant. La Catalogne était prête à se révolter. Comme c'était Louis XIV qui, très ostensiblement, gouvernait, c'était lui qu'on rendait responsable de tout le mal; ce qu'il faisait pour rapprocher plus intimement les deux pays était pris en mauvaise part : telle fut sa tentative pour fondre en un même corps les deux noblesses, aussi mal vue d'un côté que de l'autre, comme le montre bien Saint-Simon.

C'est à propos de la défection du duc de Savoie, dont il est parlé en détail un peu plus loin (p. 272), que Saint-Simon reprend les affaires intérieures de la cour d'Espagne, et, après avoir signalé déjà les qualités bonnes et mauvaises de la princesse des Ursins, expose ses vues et les moyens qui la conduisirent par son influence sur la reine à une véritable domination. Nous ne pouvons que renvoyer à ces pages curieuses, où se trouvent si bien retracés les caractères de la reine d'Espagne et du roi, et au commentaire de M. de Boislisle, qui les complète à l'aide des documents contemporains, surtout des lettres de Louville [1]. L'anarchie était, à vrai dire, dans le conseil des personnages que Louis XIV avait envoyés de France auprès du roi d'Espagne pour le diriger. Louville accusait de tout le mal l'incapacité de Marcin; il était soupçonné à son tour d'avoir indisposé les Espagnols par sa hauteur; et le cardinal d'Estrées, substitué à Marcin, était mis en garde contre ce péril et invité à user de sa position d'ambassadeur pour ramener les Espagnols à leur maître. Il devait agir de concert avec Mme des Ursins, assurer le succès d'Orry, envoyé en Espagne dans la conviction que, par ses réformes, il allait y rétablir les finances, etc. Mais le cardinal d'Estrées, quelque bien qu'en dise Saint-Simon, n'avait pas la souplesse qu'il eût fallu pour vivre en bonne harmonie avec tant de factions, et relever en Espagne l'influence française, sans choquer les Espagnols. Le cardinal Porto-Carrero, qui était dans le conseil le représentant autorisé de l'Espagne en même temps que l'ami des Français, avait déclaré au roi, dès le retour du prince à Madrid, 17 janvier 1703, qu'il voulait, en raison de ses infirmités, se retirer : c'était supprimer le voile derrière lequel la domination de la

Villeroi, prisonnier, dans le commandement de l'armée d'Italie, écrivait à Chamillart : « J'avoue que M. le duc de Savoie est un allié nécessaire, mais il faut convenir en même temps qu'on doit être assez incertain de sa bonne foi pour ne pas dire qu'on devroit être sûr de sa mauvaise volonté, et j'oserois gager sur ma vie qu'il tournera casaque au Roi. » (*Mém. de Saint-Simon*, t. X, append. VII, 4, p. 484.)

[1] T. XI, p. 223 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

France se cachait encore. Que faire? Philippe V, aux abois, déclare qu'il va gouverner seul, aidé d'un secrétaire. Mais comment Louis XIV va-t-il prendre cette révolution de palais? Chacun écrit au grand roi ou à ses ministres : Philippe V, la reine, Mme des Ursins, Louville, le cardinal d'Estrées et son neveu, l'abbé d'Estrées, qui bientôt va être un personnage. M. de Boislisle, tout en caractérisant « cette période d'intrigues et de guerre acharnée entre les partis où personne, dit-il, n'était de bonne foi et ne disait strictement la vérité », renvoie très justement au livre du P. Baudrillart, qui a su faire, avec une grande perspicacité, la part de chacun[1]. Le cardinal d'Estrées avait été surtout irrité de se voir exclu du conseil suprême (*Despacho*) et, comme Louville, il accusait Mme des Ursins de tout le mal. On lui donna satisfaction. Torcy adressa une rude semonce à la *camarera mayor* et Louis XIV écrivit une lettre sévère à son petit-fils. Philippe V se soumit et fit entrer le cardinal d'Estrées au conseil. La jeune reine eut une attitude plus ferme dans sa soumission, récriminant contre le cardinal d'Estrées. Louis XIV renonça à rappeler Mme des Ursins et ordonna au cardinal d'Estrées de se réconcilier avec elle, ce qu'il ne fit qu'en murmurant; mais Philippe V commençait à sentir qu'il était par trop sous le joug. Il se plaignait d'être traité comme un enfant par les deux cardinaux, qui lisaient ses lettres; et, du reste, il ne savait se soustraire à une domination que pour tomber sous une autre. Mme des Ursins, après cette bourrasque, avait repris le dessus. Philippe V fit partir Louville et Orry pour la France, avec un mémoire contre les deux cardinaux; c'est Mme des Ursins qui l'avait dicté et on le faisait porter par Louville pour l'éloigner et manœuvrer plus à l'aise en son absence (juin 1703)[2]. Le fond de l'intrigue était de remplacer le cardinal d'Estrées par l'abbé, son neveu, que l'on trouvait plus maniable, et l'intrigue réussit[3]. Le cardinal s'était perdu lui-même par le ton violent de sa lettre à Torcy. Louis XIV le rappela et chargea l'abbé de l'ambassade.

Mme des Ursins s'était servie de Louville pour se débarrasser du cardinal; il s'agissait maintenant de perdre Louville.

Louville n'était pas dépourvu de moyens de défense. Ami du duc et de la duchesse de Beauvillier, avec lesquels il entretenait une si curieuse correspondance, il avait pu leur confirmer et redire aussi à M. de Torcy ce qu'il leur avait écrit dans ses lettres antérieures sur l'Espagne[4]; et les

(1) Saint-Simon, t. XI, p. 237, note 3, et Baudrillart, t. I, p. 128 et suiv.

(2) *Mém. de Saint-Simon*, t. XI, p. 247, note 7.

(3) Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. I, p. 148-158.

(4) Voir ce que M. de Boislisle a donné de cette correspondance, principalement

faits parlaient d'eux-mêmes. Tout empirait. Le roi de Portugal et le duc de Savoie allaient jouer leur rôle dans le camp où ils venaient de s'engager. Philippe V était incapable de se défendre; il priait Louis XIV de lui envoyer des troupes avec le maréchal Tessé, qui serait tout à la fois ambassadeur et général. Louis XIV finissait par trouver que l'Espagne était d'un poids bien lourd, et son ministre Torcy se serait bien volontiers passé de cette surcharge. Mais pouvait-on abandonner Philippe V à lui-même? Non : c'était tout sacrifier. Louville, revenu en Espagne, insistait plus que jamais sur ce point, qu'on ne pouvait s'y passer de la domination des Français. Il ne cachait pas ce qu'il pensait de la reine, de Mme des Ursins, d'Orry, qu'on avait cru l'homme nécessaire, et du confesseur, le R. P. Daubenton. Il disait qu'il fallait remplacer leur influence ou leur action par celle d'un homme qui ne chercherait que le bien du roi; et cet homme, il le faisait suffisamment entendre, c'était lui[1]. Mais le P. Daubenton, particulièrement menacé, sut prendre sa revanche. Le 23 octobre, la duchesse de Beauvillier écrivait à Louville :

Il y a contre vous des machines souterraines puissantes[2];

et le duc lui avait écrit la veille :

Il est arrivé ici deux courriers d'Espagne. C'en est fait : nous sommes battus; on vous rappelle à l'instant.

Il alla prendre congé sur-le-champ, dit M. de Boislisle en citant ce passage, et pour déguiser sa disgrâce, la reine se borna à lui dire : « Eh bien, Louville, vous nous quittez donc pour vous marier[3]? »

C'était peut-être un trait malicieux de la jeune reine, qui avait puissamment aidé à faire partir ce trop intime confident du jeune roi. Louville, du reste, avait pris sa mission en dégoût. Il était révolté de l'insolence de d'Aubigny, cet amant attitré de Mme des Ursins, que l'on disait décemment son mari secret, une parodie de Mme de Maintenon et de Louis XIV. Il avait cessé même d'estimer Philippe V :

Je vous dis nettement, écrivait-il le 16 octobre au duc de Beauvillier, que le roi devient faux et menteur, et que lui, qui n'avoit menti de sa vie, ment à présent depuis le matin jusqu'au soir. On a sur cela gâté le plus beau naturel du monde, et c'est à la

dans l'appendice I du tome X, p. 437 et suiv. et dans l'appendice VII du tome XI, p. 505 et suiv.

[1] Voir ses lettres dans l'appendice cité, t. XI, p. 525 et suiv., du 28 juillet au 16 octobre 1703.

[2] T. XI, p. 544.

[3] *Ibid.*, p. 248, note.

reine et à la princesse à qui on le doit, qui sont l'une et l'autre encore plus méchantes et plus fausses que je ne puis vous le dire.

Et sur la reine il ajoutait :

Je vous réponds encore sur ma part du paradis, car je ne saurois vous laisser tromper sur un point si essentiel, que la reine ne pense pas un mot de ce qu'on lui fait écrire par rapport à la France et sur le sujet de son père, qu'elle aime avec fureur et estime infiniment plus. Il est vrai pourtant qu'elle seroit fâchée d'être détrônée; mais je mettrois ma tête dans le feu que l'ambassadeur de Savoie, ou quelque autre, lui fera entendre sous main que ce n'est qu'à la France à qui on en veut, et que tout ce qu'on veut de là, c'est de procurer en Italie quelque avantage à sa maison, qu'elle aime plus que sa propre vie, etc. [1].

Le cardinal Porto-Carrero avait donné sa démission définitive, et le cardinal d'Estrées était parti enfin. En novembre 1703 restaient à la cour Mme des Ursins et l'abbé d'Estrées, toujours chargé de l'ambassade; ajoutez ce prétendu réformateur Orry, avec qui le roi travaillait seul. Orry, pour écarter de lui les jalousies que pouvait susciter une si grande faveur, demandait qu'on lui adjoignît quatre Espagnols : c'eût été un petit conseil au-dessus du grand; mais Louis XIV n'y consentit pas. Il régla à nouveau l'organisation du conseil suprême et y fit donner à l'abbé d'Estrées, son ambassadeur provisoire, cette entrée qu'il lui avait d'abord interdite. Ainsi se manifestait de plus en plus en Espagne l'ingérence de Louis XIV. Mais ce que l'Espagne attendait alors surtout de lui, c'étaient des troupes; car l'invasion était proche et Louville l'avait écrit dans sa dernière lettre :

S'il vient des troupes étrangères contre nous, le roi d'Espagne est perdu, à moins qu'on envoie des troupes françaises, et le seul fruit que vous aurez retiré de la succession d'Espagne, ce sera d'y avoir fait commander despotiquement pendant deux ans M. d'Aubigny (t. XI, p. 543).

Voilà quelle était la situation de l'Espagne à la fin de l'année 1703, point où s'arrête le tome XI des Mémoires de Saint-Simon. Nous nous arrêterons là aussi, sauf à reprendre, avec les volumes suivants, l'examen des livres de M. le marquis de Vogüé et du R. P. Baudrillart, qui vont plus loin. Disons seulement, pour ne pas laisser le lecteur sous l'impression que lui ont pu faire les funèbres adieux de Louville à l'Espagne, que la jeune reine, désespérée de la conduite du duc de Savoie son père, demeura fidèle à la cause espagnole comme le lui commandait son devoir

[1] Correspondance de Louville dans les *Mém. de Saint-Simon*, appendice VII, 17, t. XI, p. 542.

envers son mari et envers le grand roi qui l'avait faite reine en l'unissant à Philippe V. Louis XIV n'abandonna pas les Espagnols. Les succès qu'il venait d'obtenir en Italie lui permettaient d'étendre ses opérations. Il envoya dans la péninsule Berwick, pour commander, sous Philippe V, l'armée dirigée contre le Portugal, et Puységur pour lui rendre compte de la situation intérieure du malheureux pays. Le rapport de Puységur détermina Louis XIV à rappeler Mme des Ursins. Il attendit que le roi fût arrivé à l'armée de Portugal, afin de le soustraire aux plaintes trop justement prévues de la reine; et il leur écrivit à l'un et à l'autre (19 mars 1704), priant le roi « de contribuer au moins à calmer l'intérieur de son royaume », et la reine de suivre la droite raison en cette occasion comme en toutes les autres de sa vie : « Ne balancez pas, leur disait-il, à renvoyer la princesse des Ursins: il y va de tout pour vous[1]. »

Le roi et la reine se soumirent; la princesse des Ursins s'inclina, échangeant encore avec la reine, durant ses préparatifs de départ pour l'exil, une correspondance presque journalière où elle semblait surtout appliquée à calmer la douleur de sa chère maîtresse[2]. Vers la fin de mai elle avait pris résidence à Toulouse, comme on le verra dans le prochain volume de Saint-Simon.

Ne quittons pas le tome XI sans y signaler les détails que Saint-Simon nous donne sur les grands offices de l'Espagne. Il parle peu de Basville, intendant de Languedoc et des « religionnaires », des *Camisards,* comme on les appela aussi, qu'il persécuta si cruellement; mais en revanche il s'étend longuement sur un incident qui fut en cette année 1703 la grande affaire de la cour: je veux parler de la quête pour les pauvres qui se faisait, les jours de grande fête, à la grand'messe ou aux vêpres du roi, et de la bourse qui était tenue, à cette fin, par la dame que la reine d'abord, puis la Dauphine, puis même Mme de Maintenon désignait à l'avance. Les princesses de Lorraine et les princesses de même rang s'en étaient fait exempter, les duchesses n'y avaient pas pris garde d'abord. Ce fut Saint-Simon qui, soupçonnant que les princesses voulaient en tirer avantage sur elles, se promit bien que les duchesses ne seraient pas moins adroites, et agit de telle sorte que, même après les duchesses, les autres dames de qualité ne voulurent plus quêter. Grand scandale ! Le roi s'en prit aux ducs, et, non sans raison, principalement à Saint-Simon, trouvant étrange « que, depuis qu'il avoit quitté le service, il ne songeât qu'à étudier les rangs et à faire des procès à tout le monde »[3]. Saint-Simon vou-

[1] A. Baudrillart, t. I, p. 173. — [2] *Ibid.,* p. 174. — [3] Tome XI, p. 354-370.

lut en avoir le cœur net, et il raconte longuement comment il obtint de Louis XIV une audience où le roi, très fâché, parla très haut, mais où il parla plus haut encore, et fit si bien que le roi, « prenant un ton tout à fait gracieux et un air tout à fait de bonté et de familiarité, » finit par agréer ses raisons et lui dire qu'il était content de lui. C'est sur ce grand triomphe qu'il finit l'histoire de cette année.

Il ne me resterait plus qu'à parler des appendices où M. de Boislisle trouve le moyen d'enrichir sa belle édition de morceaux inédits, plusieurs de la main de Saint-Simon, comme : *Les maréchaux créés en 1703* (n° I); le *Cardinal Bonzy* (III); l'*Ordre du Saint-Esprit et ses grands officiers* (IV); les *L'Aubespine de Châteauneuf* (V); *Brantôme* (VIII); la *Comtesse de Béthune, son mari et son beau-père* (IX); ou de correspondances d'un grand intérêt : *La princesse des Ursins à la cour d'Espagne* (VI), lettres de Mme des Ursins, à Mme des Ursins, ou sur Mme des Ursins; et surtout la *Correspondance de Louville* (VII); enfin une correspondance de Saint-Simon lui-même à propos de la pairie : *Saint-Simon et la pairie* (XI).

H. WALLON.

La Finlande au XIXe siècle, décrite et illustrée par une réunion d'écrivains et d'artistes finlandais. Helsingfors, 1894, in-fol.

PREMIER ARTICLE.

Chaque siècle, disent les auteurs, marque de son empreinte les pays et les peuples. Les circonstances actuelles nous invitent à dire aux contemporains ce qu'est la Finlande de nos jours, ce qu'elle a été pendant ce siècle qui va finir. M. Charles Richet, l'éminent professeur à la Faculté de médecine, qui a visité le pays, déclare la contrée digne de fixer l'attention de tout Européen cultivé.

Toute chétive et obscure qu'elle est auprès de pays plus richement dotés, la Finlande réclame sans orgueil, mais sans hésitation, sa part dans l'œuvre civilisatrice accomplie en Europe. Sous le rapport de la position géographique, elle est un pont jeté entre l'Occident et l'Orient, une sentinelle avancée de la civilisation dans les régions glacées du pôle.

Au point de vue historique, elle est le dernier vestige intact d'une famille de peuples autrefois répandue sur de vastes territoires, maintenant désséchée dans la plupart de ses rameaux, mais qui revit dans un rejeton vigoureux. Sa culture est une suite de victoires remportées sur la nature hostile, à force de patience et d'énergie tenace; son histoire montre ce qu'un peuple peut souffrir sans perdre la conscience de lui-même. Ce pays ne saurait être enseveli sous les neiges, ce peuple ne saurait être effacé du nombre des nations sans que l'Europe du nord se sente mutilée par la perte d'un élément important de sa civilisation. A une époque les deux noms de Suomi et de Finlande, qui du peuple ont passé au pays, s'appliquaient à plusieurs branches de la race finnoise. Le pays s'étend sur le versant nord-est du bassin de l'Atlantique, entre le 59e et le 70e degré de latitude septentrionale. Du côté de la Russie, la frontière forme une ligne de 1496 kilomètres, qui, partant de Rajajoki sur le golfe de Finlande et passant par le milieu du lac Ladoga, se dirige ensuite irrégulièrement vers le nord et aboutit à la frontière de Norvège, qu'elle suit pendant 662 kilomètres, et de là, pendant 476 kilomètres, le long des rivières du Muonio et de Tornea, qui séparent la Finlande de la Suède. La superficie de la Finlande est de 373,604 kilomètres carrés, dont 41,659 sont occupés par des lacs. Cette surface correspond à peu près aux superficies réunies de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande, de la Hollande et de la Belgique. La Finlande est vraiment particulière sous le rapport de l'orographie, de la constitution géologique et de l'hydrographie.

Les terres septentrionales inclinent toutes, à l'exception de la Scandinavie et de la Finlande, vers l'océan Glacial, c'est-à-dire vers le nord, et gèlent sous les glaces du pôle. La Scandinavie et la Finlande, penchant vers le soleil, sont les seuls pays du nord qui offrent à la vie et à la culture un établissement durable. La Scandinavie est tournée en partie vers l'Atlantique, la Finlande tout entière vers la Baltique. La Baltique est une Méditerranée étroite, peu profonde, occupant une superficie d'à peu près 410,000 kilomètres carrés; elle atteint sa plus grande profondeur (427 mètres) dans le bassin sud; la profondeur diminue vers le nord, dans le golfe de Bothnie; elle dépasse rarement 80 mètres.

Occupant un cinquième de la superficie de l'Europe, la Baltique, dont les eaux ont une très faible salure, ne reçoit pas moins de 250 fleuves. Là, la marée est à peine sensible; le niveau se déplace selon les vents qui prédominent. Cette mer recevant tant d'affluents et n'ayant qu'un débouché étroit, son niveau dans le sud dépasse de

4 m. 75 celui de la mer du Nord. Il en résulte des courants habituels qui, avec les tempêtes, les brouillards, les rochers et les bas-fonds, mettent le courage et l'habileté des navigateurs à de rudes épreuves. Néanmoins rien n'entrave l'activité des communications. On compte sur les bords de la Baltique quatre capitales et plus de quarante importantes places de commerce; trente mille grands navires et une multitude d'esquifs d'un faible tonnage entretiennent annuellement les échanges entre tous les ports.

Les côtes méridionales de la Baltique sont constituées par des moraines; elles sont ouvertes, basses, sablonneuses, bordées de dunes où les vagues ont formé des bancs d'un aspect singulier. Les côtes de l'Esthonie, avec leurs falaises calcaires, ont déjà une apparence plus solide. La côte finlandaise s'élève comme un rempart de granit, protégé par une double ceinture d'ouvrages extérieurs. C'est d'abord, loin en mer, une ligne de rochers nus où, dans les intervalles, apparaissent des îles et des îlots boisés, qui, tantôt isolés, tantôt en groupe, forment un vaste archipel de l'effet le plus saisissant. Au sud, ce sont les archipels d'Aland, d'Abo et d'Eknas; à l'ouest, celui de Quarken. Les phares étant peu nombreux, le navigateur s'égarerait infailliblement, sans les balises, dans ce dédale d'îles, d'îlots, de rochers, de pointes de terre et de détroits. La Finlande, disent les auteurs, a émergé et continue d'émerger ruisselante du sein de la Baltique. Le feu travaille silencieusement, mais sans trêve, sous le fond de la mer; pas de volcan, pas de geyser, pas même une source thermale; seulement parfois un léger tremblement du sol trahit la présence de ce feu. Il n'a pas la force de faire éclater l'épaisse carapace dont le froid du pôle a recouvert ses foyers; il ne peut que rider la croûte terrestre, la soulever sur un point, l'abaisser sur un autre. Lentement, de siècle en siècle, il exhausse le plateau sur lequel s'étendent la Finlande et la côte opposée de la Suède. Tout le bassin de la Baltique semble être le théâtre d'un mouvement ondulatoire : exhaussement au nord, abaissement au midi. C'est une vague qu'on ne mesure pas avec les mesures du moment actuel, une onde qui, dès le commencement des temps, roule majestueusement à travers les siècles.

Ce phénomène est connu depuis longtemps; mais il a été pendant trop peu de temps et trop incomplètement l'objet de mesures pour que les résultats obtenus puissent être exacts. D'après des marques taillées dans le rocher et datant de cent cinquante ans, on a cru pouvoir compter que la côte nord du golfe de Bothnie s'élève de 1 m. 20 à 1 m. 70 par siècle; celle du golfe de Finlande, de 60 centimètres seulement. L'exhaussement diminue vers le sud; à la latitude de Stockholm, il est nul;

plus au sud, sur les côtes de la Scanie et de la Poméramie, il se produit un abaissement lent.

Les rayons du soleil n'atteignant le sol qu'avec une grande inclinaison entre le 60e et le 70e parallèle, la Finlande a un climat froid, et pourtant aucun autre pays sous la même latitude, sauf la Suède et la Norvège, n'est aussi favorisé. Peu élevée au-dessus de la mer, inclinée vers le midi, entourée d'eaux profondes, la Finlande subit d'une manière sensible l'influence du Gulf Stream. A raison de la grande étendue du pays, du sud au nord, il existe naturellement des différences considérables de climat entre les diverses parties. A l'époque où les cerises mûrissent à Abo, les fraises fleurissent à Tammerfors, tandis que le Lapon voyage en traîneau à la Saint-Jean. La différence est plus grande en hiver : la température moyenne de janvier varie de — 6° à Helsingfors à — 12° à Tornea, tandis que la moyenne de juillet + 17° est à peu près la même dans l'extrême nord et dans l'extrême sud. Une autre différence tient à la proximité de la mer. Dans l'intérieur, le climat offre des contrastes plus tranchés de chaud et de froid, de sécheresse et d'humidité, tandis qu'il est, au bord de la mer, plus humide et plus égal, plus frais en été, moins froid en hiver. En mai les arbres se couvrent de feuilles, deux semaines plus tôt dans l'intérieur que sur les côtes; mais ils se dépouillent aussi plus tôt à l'automne. En somme, par suite de l'abondance des eaux, la Finlande a un climat maritime. La température la plus élevée ne dépasse guère + 30°, la plus basse qu'on ait constatée avec certitude est — 48°.

L'hiver dure la moitié de l'année, de novembre en avril. C'est peu de temps pour la verdure, beaucoup pour les neiges. Dans le sud, la neige couvre le sol jusqu'en avril; dans le nord elle n'en disparaît que tard en mai. Les côtes méridionales sont en général bloquées par les glaces pendant cinq mois (de décembre en avril); celles du golfe de Bothnie, au nord de Qvarken, pendant sept mois, de novembre en mai. Dans les hivers rigoureux on peut passer en traîneau les golfes de Finlande et de Bothnie. Maintenant qu'on a construit un puissant vapeur bélier, le *Murtaja*, capable de briser des murailles de glace, le port de Hango reste accessible durant les hivers ordinaires.

Quelquefois le passage de l'hiver à l'été, et réciproquement, se fait avec une étonnante rapidité, quelquefois par de longues et inconstantes transitions. On croit avoir remarqué que cette période transitoire et indécise tend à s'allonger. La débâcle est le signal d'une résurrection de la vie telle que les climats plus méridionaux n'en offrent pas d'exemple. Ce sentiment indescriptible de l'activité vitale qui s'éveille est encore augmenté

par l'impression d'un jour sans nuit. Sur la côte sud seulement, les jours sont séparés par un court crépuscule.

Pendant trois mois, et plus encore dans le nord, il n'y a pas de ténèbres en Finlande. La nuit rayonne, l'éclat de l'horizon au nord rejette les ombres au midi; si cette région du ciel est voilée de nuages, tout s'enveloppe d'une lumière sans ombres. Nul pinceau ne saurait rendre l'impression d'une nuit pareille, où tous les objets semblent lumineux, où la lumière, nulle part concentrée, semble émaner de partout.

A cette lumière constante la vie végétative prend une activité étonnante. Tout ce qui vit se hâte de vivre. Un seul long jour ininterrompu voit germer la graine, la fleur s'épanouir et le fruit se nouer; et quand le jour tend à sa fin, quand scintille la première étoile, le fruit est mûr, la moisson est prête. La vie a parcouru rapidement son cycle annuel, sa tâche est accomplie, la flétrissure commence. Un soufle du nord, une nuit de gelée, et le monde des plantes se vêt, pour les adieux, des plus riches couleurs. L'obscurité augmente, les feuilles tombent; seuls les sapins et les pins restent verts au milieu de la décrépitude universelle. Ils dorment aussi; mais, comme des guerriers endurcis, ils dorment sous l'armure.

L'hiver vient, on l'accueille, non comme un ennemi, mais comme un ami cher et fidèle. Il jette des ponts, égalise les chemins et rend praticables les marécages inaccessibles. La vie des plantes semble éteinte, celle des animaux est pour la plupart assoupie; la vie des hommes au contraire se réveille et s'anime d'une activité nouvelle. Sous ces latitudes, l'agriculture serait impossible sans la neige, les communications difficiles sans la glace. Les tempêtes sont fréquentes et soufflent quelquefois en cyclones. Les aurores boréales sont intenses dans le nord de la Finlande. La structure des montagnes a beaucoup frappé les géologues; on les cite comme les témoins de différentes périodes. Tout d'abord ce sont des roches cristallines où l'on chercherait en vain une trace de vie animale ou végétale. Il semble que la vie soit apparue ici tout d'un coup, sans transition. Les roches et les collines de la Finlande actuelle ne sont que les fondements dévastés d'anciennes Alpes. C'est un paysage montueux qui ne frappe pas d'étonnement : il manque de grandeur. Tantôt le granit se dissimule sous la surface du sol, tantôt il s'étale en larges plateaux rocheux ou traverse le pays en longues courbes, séparées par des vallées, des landes, des marais. Dans le nord seulement s'élèvent des sommets dénudés dans leur majesté solitaire. Pourtant la plus haute montagne connue dans les limites de la Finlande, le Taivas-Kero, dans la chaîne du Maanselka, ne dépasse pas 858 mètres. Les plus grandes hauteurs

relatives sont dans le nord-est, d'où le terrain s'abaisse peu à peu vers le sud et l'ouest jusqu'à 300, 200 et 100 mètres, pour disparaître enfin sous la mer. La ligne de partage des eaux de la Baltique et de l'océan Glacial, commençant aux Alpes scandinaves sous le 69° de latitude, suit une chaîne de collines qui entourent le nord de la Finlande d'une muraille longue et sinueuse. D'abord cette chaîne, coupée de landes et de cailloux roulés, se dirige à l'est jusqu'à Talkanaoivi, à la frontière russe, elle se recourbe ensuite vers le sud et prend le nom sous lequel elle est le plus connue, le Maanselka, qui signifie colonne vertébrale du pays. La frontière politique ne suit que partiellement les frontières naturelles, dont elle s'écarte tantôt à l'est, tantôt à l'ouest. Le Maanselka approche du 64e parallèle à Miinankivi et passe alors sur le territoire russe, continuant à séparer le bassin du golfe de Finlande de celui de la mer Blanche.

C'est cette chaîne principale et ses ramifications qui constituent le système orographique de la Finlande.

Le Ladoga, le plus grand lac de l'Europe et dont la moitié septentrionale appartient à la Finlande, est une Méditerranée d'eau douce, ouverte et orageuse, longue de 280 kilomètres, large de 130 et couvrant une superficie de 1,603 kilomètres carrés. Les côtes nord sont bordées par un archipel assez considérable et par quelques îles isolées; la profondeur atteint 260 mètres dans cette partie du lac. Au sud, il est moins profond; les rives sont nues et sablonneuses. Le Ladoga reçoit 70 affluents, parmi lesquels, sur la rive russe, le Svir et le Volchov, qui sert de déversoir au lac d'Ilmen. C'est par le Ladoga que les eaux du système du Saima s'écoulent dans le golfe de Finlande par la Néva, large, navigable, vrai fleuve impérial. Le Ladoga est à 18 mètres au-dessus du niveau de la mer, niveau moyen; mais ce niveau est très variable.

Les lacs font l'orgueil, mais en même temps le désespoir du géographe finlandais, car aucun manuel ne peut les énumérer, ni aucune carte les figurer. Il n'est presque pas de vallée, de dépression du sol, qui ne soit ou qui n'ait été un lac. Quand le poète parle « du pays des mille lacs », il reste d'un bon quart au-dessous de la réalité. La Finlande ne peut se comparer, pour la richesse en eaux, qu'avec les archipels et les deltas. Elle a de l'eau alentour, dedans et dessous. Une partie des eaux, en effet, filtrant sous la surface du sol, a formé ses tourbières et ses marécages, menace constante et constante tentation pour le cultivateur, aujourd'hui foyers de gelées dévastatrices, dans dix ans peut-être champs couverts d'abondantes moissons. Bien que les mesures soient

d'ancienne date et que les superficies relatives ne soient pas connues avec exactitude, on peut calculer approximativement que ces tourbières et ces marais, qui, au commencement de ce siècle, couvraient 28 p. 100 des terres, n'en occupent plus qu'environ 20 p. 100. La bêche du laboureur, en creusant des canaux d'écoulement, conquiert encore plus de terrain que n'en livre si généreusement la mer.

Les lacs de la Finlande ne sont pas comme d'autres lacs, ni ses fleuves comme d'autres fleuves. Il y a ici, par la lente augmentation des pentes, une force grande et calme en constante activité vers un but déterminé. Ce qu'en d'autres pays on nomme systèmes fluviaux, ce sont en Finlande des systèmes de lacs. Un fleuve n'est ici que le dernier aboutissant d'un lac. Le lac coule comme le fleuve. Un courant faible, parfois à peine sensible, mais constant, trahit son mouvement. Il se ramifie, se rétrécit, s'élargit de nouveau et va, tantôt par un détroit, une rivière, un ruisseau, tantôt par un rapide bouillonnement, rejoindre le lac suivant, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous ces lacs réunis trouvent une issue qui les conduise à la mer. Quelquefois une chaîne de collines, une cime de moraine, une lande sablonneuse lui barre le chemin. Alors, quand il est bien gonflé par les crues du printemps, il brise l'obstacle; s'il ne peut le forcer, il le tourne ou se fraye un chemin souterrain. Quelquefois les eaux entrent en révolte et changent l'aspect des lieux. Le 13 avril 1830, le Längelmänvesi rompit les digues d'un canal et se précipita dans le lac de Roine, situé à 2 mètres plus bas. Le 4 août 1859, le grand lac Höytiainen rompant, lui aussi, les digues, se précipita par un saut de 20 mètres dans le lac de Pyhäselkä. Les hommes ont une occupation constante à empêcher ces révoltes ou à les rendre inoffensives.

On a calculé que la Finlande a, relativement à sa grandeur, un tiers de plus d'eau que la Suède, trois fois et demie de plus que la Norvège et la Suisse, huit fois de plus que la Russie d'Europe, dix fois de plus que l'Allemagne et l'Écosse, quarante fois de plus que le Danemark, l'Autriche, la Hongrie et la France. Par suite de l'émersion successive des terres, de l'exploitation des forêts et du dessèchement des marais, ces masses d'eau diminuent avec lenteur, mais d'une manière constante. Chaque année on abaisse le niveau de quelque lac et on dessèche quelque étang pour gagner du terrain; assez souvent le cultivateur a lieu de s'en repentir, quand, au lieu des eaux bleues d'un lac, il n'a réussi à obtenir qu'un marais favorable aux gelées. La profondenr des lacs varie beaucoup; les uns n'ont que quelques pieds d'eau, d'autres sont beaucoup plus profonds que les mers environnantes. Selon les traditions po-

pulaires, quelques-uns de ces lacs sont sans fond. Les eaux des uns sont troublées par la vase ou assombries par les écoulements des tourbières; d'autres sont clairs comme le cristal et transparents jusqu'à de grandes profondeurs. Leur couleur varie aussi de presque noire à bleu céleste. Le paysage finlandais offre un panorama constamment varié de rochers, de lacs, de forêts, de collines, de bruyères et de tourbières, auxquels s'ajoutent, dans le voisinage de la côte, des plaines et des fleuves. Les vastes landes de sable, parcimonieusement recouvertes de bruyères et de grands pins, sont particulières à la Finlande et n'ont nulle part la même grandeur désolée. La lande n'est pas le désert, n'est pas le steppe, ni la prairie; ce n'est pas le silence de la mort, ni la joie de la vie, et pourtant elle participe de tout cela à la fois; c'est comme une force concentrée en elle-même, une nature qui par moments peut être d'une douceur mélancolique, mais qui garde avant tout sa physionomie propre. Les forêts de conifères assombrissent le paysage finlandais en été, l'animent en hiver. Les lacs donnent à ce paysage la gaieté, l'éclairent, y font circuler la vie. L'hiver comme l'été, ils représentent pour la Finlande les perspectives ouvertes, la vie libre, l'invitation au mouvement et à l'action. Sans les lacs, ce pays serait un désert glacé.

Située près du cercle polaire, sur la limite de la zone glaciale et de la zone tempérée, la Finlande tient des deux pour sa faune et sa flore. Les plantes et les animaux y subissent à tous les degrés les alternatives de la misère et de la lutte, de la victoire et de la défaite; nulle part la vie n'est absente; elle lutte encore à la limite des glaces éternelles. Mais le nombre des espèces diminue en avançant vers le nord. Tandis qu'au sud de la Finlande on compte 709 espèces de plantes vasculaires, le nord n'en possède plus que 329. Les forêts montent jusqu'au 69e degré; mais quelques espèces, le bouleau par exemple, semblant user de ruse, rampent le long du sol et parviennent bien plus haut. Il n'y a pas encore bien des siècles que les landes, aujourd'hui dénudées, de la Laponie étaient couvertes de forêts de conifères, dont les voyageurs déterrent les racines pour s'en servir comme combustible.

Les forêts de la Finlande se composent presque exclusivement de pins, de sapins, de bouleaux et, pour une petite partie, d'aunes. L'arbre le plus précieux est le pin; il met de 80 à 100 ans à atteindre sa maturité; comme bois de charpente, ce n'est qu'au bout de 140 à 180 ans qu'il est bon à scier en planchers. Plus on avance vers le nord, plus le pin croît lentement. Le sapin ne grandit pas beaucoup plus vite. Il occupe les terrains plus fertiles. Le bouleau, célébré par le mythe, l'ami du foyer et des oiseaux chanteurs, pousse dans les terres plus légères.

L'aune aime les terrains humides. On trouve encore dans tout le pays, mais isolés ou formant de petits bouquets, le tremble, le sorbier et le saule. Le tilleul pousse jusqu'au 63°, l'érable jusqu'au 62°, le frêne et l'orme jusqu'au 61°. Les arbustes les plus communs sont l'osier, le genévrier et le coudrier.

Les landes et le sol des forêts sont couverts de bruyères. En échange des fruits du midi, le nord possède d'excellentes baies sauvages, dont les plus estimées sont : la ronce des pôles, la framboise, la fraise, la myrtille, l'airelle, la canneberge.

On a acclimaté le mélèze, le saule blanc, le lilas, le sureau, la spirée et un grand nombre de légumes et de fleurs.

Le seigle est la plus cultivée des céréales jusqu'au 64e degré. L'orge est répandue partout. L'avoine est très commune jusqu'au 64e degré. Quant au froment, qui est du pain pour l'Europe, mais du gâteau pour la Finlande, on le cultive un peu dans le sud et la plus grande partie de la farine de blé est importée de Russie.

Le roseau et 70 espèces de carex sont communs jusqu'au 68e degré. Les mousses et les lichens sont représentés par un très grand nombre d'espèces et ne s'arrêtent pas à la limite des neiges. Sans le lichen des rennes, qui constitue la principale nourriture de ces animaux, les hautes latitudes de la Finlande seraient inhabitables.

La faune finlandaise, à peu près pareille à la faune scandinave, comprend en outre quelques espèces venues de l'est. Sans parler des animaux domestiques, qui sont ceux du nord de l'Europe, et parmi lesquels le cheval finlandais, petit et extrêmement endurant, la faune comprend 450 espèces d'animaux vertébrés.

La chasse et la pêche ont été des industries importantes pour le pays. En 1888, il a été tué 93 ours, 48 loups, 246 lynx, 3,300 renards, 30 gloutons, 253 loutres, 95 martres, 1,268 hermines et 5,300 oiseaux de proie; 100,000 peaux de lièvres et 50,000 peaux d'écureuils petit-gris, exportées chaque année, témoignent de l'abondance des rongeurs. L'élan, autrefois très répandu, puis presque éteint, recommence à multiplier. Le renne, commun en Laponie, descend à l'est jusqu'au Ladoga.

Des 283 espèces d'oiseaux trouvées dans le pays, 221 sont indigènes et 62 seulement passent l'hiver.

Le grand et le petit tétras et la gelinotte sont l'objet d'une chasse productive. On compte 20 espèces d'échassiers et 49 espèces d'oiseaux nageurs, parmi lesquels le cygne, l'oie, le canard, l'eider et 14 espèces de mouettes.

Les reptiles, peu nombreux, ne comptent que 3 espèces de serpents, 3 de lézards et 3 de batraciens.

Ce pays, si riche en eau, possède 114 espèces de poissons, 70 de mer, 31 d'eau douce et 13 qui vivent à la fois dans la mer et dans les rivières. Les plus connues sont le saumon, le sik, la perche, le corégone, le hareng, l'anguille et la lamproie de rivière. On trouve l'esturgeon dans le Ladoga. La faune finlandaise compte encore 280 espèces de mollusques et 10,000 espèces d'insectes. L'écrevisse est commune et fait l'objet d'un commerce important.

Les moustiques du nord de la Finlande ont une fâcheuse célébrité ; ils empoisonnent l'existence pendant le court été de ces régions.

Tout cela donne l'image d'un pays en lutte constante avec une nature marâtre, souvent meurtri, jamais vaincu, toujours espérant, toujours vivant, même sous les neiges profondes. Rien de la gaieté insouciante du Midi ; la joie y est un rayon de soleil fugitif, la richesse y semble un conte de fées, la parure des champs y passe avec la rapidité d'un beau rêve. Sérieuse et dure, avec un trait de résignation mélancolique, telle est la nature finlandaise. Le secret de sa beauté est dans l'alternance constante de la mort et de la résurrection. La moitié de sa vie est enveloppée de ténèbres, l'autre éclatante de lumière. Le poète demande : Peut-on mourir pour ce pays? — Oui, répond l'histoire. Et on peut vivre pour lui.

Les provinces historiques de la Finlande se sont formées autour des donjons du moyen âge d'où les seigneurs gouvernaient leurs fiefs. A l'origine, ces provinces répondaient aux divisions naturelles du pays et à la répartition des divers groupes de la population. Puis les frontières en furent avancées ou reculées selon les besoins. L'administration civile des temps modernes, qui pouvait se passer des châteaux forts, introduisit une division en gouvernements compris dans les limites des anciennes provinces.

Ces provinces historiques sont au nombre de neuf : la Finlande proprement dite, l'archipel d'Aland, le Nyland, le Savolaks, le Satakunta, la Carélie, le Tavastland, l'Ostrobothnie et la Laponie. Cette dernière fait partie d'un vaste territoire, peu peuplé, que se sont partagé la Norvège, la Suède, la Russie et la Finlande; elle n'a jamais eu de gouvernement autonome. Les anciens titres et armoiries de ces provinces subsistent encore.

La vallée de l'Aura, qui porte ce nom depuis le temps où, seul, ce territoire était nommé Finlande, est une plaine fertile, coupée au nord seulement de rochers et de collines. Des baies profondes découpent les

côtes. C'est là, sous ce climat moins rude, dans cette plaine populeuse et bien cultivée, que la Finlande posa les premiers fondements de sa civilisation; c'est de là que datent ses plus anciens souvenirs historiques.

Abo a été le centre intellectuel de la Finlande de 1157 à 1827. La ville s'éleva à l'abri de la forteresse du même nom, bâtie par les premiers croisés et agrandie depuis. Elle fut pillée et brûlée par des incursions russes dès 1198, puis aussi en 1318. La cathédrale, achevée en 1300, est encore debout; elle fut non seulement le centre du catholicisme, mais un lieu de pèlerinages qui était en même temps un rendez-vous de commerce où les échanges se faisaient dans de grandes foires.

Lorsque en 1809 la Finlande fut réunie à la Russie, Abo fut trouvé trop éloigné de Saint-Pétersbourg et trop rapproché de Stockholm. En 1819, le sénat et les administrations, en 1828 l'université, furent transférés à Helsingfors.

Abo conserva son archevêque, sa cour d'appel, son gouvernement, son commerce et ses souvenirs en bronze. Rebâtie sur les deux rives de l'Aura, la ville compte aujourd'hui 32,000 habitants.

La province du Nyland a reçu son nom de colons suédois qui s'y établirent de bonne heure. Cette province, la plus petite en superficie, est la plus peuplée. Bien que formant une plaine fertile, le Nyland est couvert d'un réseau de rochers peu élevés et de monticules bizarres. La côte est découpée de golfes et dentelée de pointes; les rivières sont courtes, les lacs petits et nombreux. De grands propriétaires ont adopté et propagé les bonnes méthodes d'agriculture, qui, avec les fabriques et les exploitations minières, ont fait du Nyland la plus riche des provinces.

La capitale, Helsingfors, doit son nom à des colons venus de Helsingland et fut fondée en 1550 à l'embouchure d'une petite rivière, la Vanda. En 1616, alors qu'elle était encore un bourg insignifiant, la diète de Finlande s'y réunit en présence de Gustave-Adolphe. En 1812, Helsingfors fut déclarée capitale de la Finlande; la population, qui était alors de 8,000 habitants, est aujourd'hui de 70,000. Peu à peu la jeune capitale s'est ornée de nombreux édifices. En aplanissant des rochers et en comblant des estuaires, Helsingfors s'est fait une jolie situation sur une pointe rocheuse qui s'avance dans le golfe de Finlande, entourée d'îles, d'îlots et de bras de mer.

A l'ouest de Helsingfors, sur la côte, sont les villes d'Ekenas et de Hango. Hango, ville toute nouvelle située à la pointe du promontoire de ce nom, est le port d'hiver de la Finlande. En été, c'est une des stations

balnéaires les plus fréquentées du pays. L'empereur et la famille impériale ont coutume, pendant les beaux jours, de faire une excursion dans l'archipel finlandais. On a bâti à l'empereur, sur un des bras du Kymmene, où la pêche du saumon est abondante, une villa d'été sans prétention, connue sous le nom de *Langenkoski.*

Le Tavasland, qui comprend des parties de cinq gouvernements, est situé au centre du pays. Longue de 480 kilomètres, large de 320 kilomètres, cette province occupe toute la vallée du Païjanne et le sud de la vallée du Nasjarvi; ses cours d'eau se partagent entre ces deux bassins. Le Tavastien aime ses lacs; il préfère ramer deux fois la distance qu'il pourrait faire à pied ou en voiture; aussi les églises sont-elles toutes bâties au bord des lacs, pour que l'on puisse y arriver en bateau. Des chaînes de rochers, des landes et des lacs caractérisent cette région; les forêts sont devenues clairsemées dans le sud, tandis qu'elles couvrent encore d'une ombre épaisse le nord de la province.

La principale ville, Ivaskyla, fondée en 1837 sur la rive du lac de Jyvasjarvi, qui communique par des voies navigables avec le Païjanne, possède, depuis 1862, la première et la plus grande école normale primaire d'instituteurs et d'institutrices.

Le Satakunta comprend le bassin de Kumo et le nord du bassin de Nasijarvi, sur une longueur de 214 kilomètres. Le Satakunta est fier de ses lacs et célèbre pour ses collines étroites, qui s'élèvent en gracieuses courbes et d'où l'on a de merveilleux points de vue sur les lacs qu'elles séparent. Les vastes landes solitaires se transforment peu à peu à l'approche des côtes en plaines de sable.

La rivière de Kumo est navigable depuis le port de Rafsa, à son embouchure, jusqu'à l'importante ville commerciale de Bjorneborg, située à 30 kilomètres. Au nord de Tammerfors, qui est actuellemeut le principal centre industriel de la Finlande, se trouve le mont Pyynikke, d'où le spectateur a une vue grandiose sur les immenses masses d'eau qui donnent aux paysages du Satakunta un caractère si particulier.

La Carélie, la véritable patrie de la poésie finnoise, occupe l'est et le sud-est de la Finlande. Aucune autre province n'a subi des destinées aussi diverses que ce théâtre des luttes de frontière entre les empires de Russie et de Suède.

Viborg, qui compte 22,000 habitants, s'est développé à l'abri du château fort du même nom, bâti en 1293. Pendant plus de trois cents ans, le château de Viborg a été la clef de la Finlande et le théâtre des combats les plus sanglants.

La Carélie possède de nombreux rapides, dont le plus célèbre est

IMPRIMERIE NATIONALE.

celui d'Imatra. Il est formé par le Vuoksen, qui sort du lac Saïma par une chute peu considérable. Il s'élargit bientôt et devient un fleuve puissant. Au bout d'un kilomètre, il précipite son cours, marche par saccades, rencontre des rochers qui l'enserrent entre leurs parois, puis se précipite en écumant le long du rapide de Taïmokoski. Il franchit un second rapide moins important et après s'étale en une nappe d'eau de 338 mètres de large, puis tout à coup il s'engage dans une gorge étroite de 41 mètres où, sur un parcours de 800 mètres, il franchit une pente de 19 mètres. C'est là le célèbre rapide d'Imatra. L'œil ne peut suivre et la pensée a peine à saisir le tumulte de ces flots qui se précipitent les uns sur les autres, emportés dans une course folle, se colorant de toutes les nuances, se brisant en poussière d'écume contre les rochers du rivage. D'un bord à l'autre il est facile de jeter une pierre, mais la voix la plus puissante ne saurait se faire entendre.

L'Europe possède des chutes d'eau plus larges et plus hautes qu'Imatra; aucune ne lui est comparable pour la masse d'eau. On compte que le Vuoksen écoule 475 mètres cubes d'eau par seconde.

Le Savolaks, étroit au nord, s'élargit vers le sud; il comprend la vallée de Saïma sur un espace de 300 kilomètres de longueur. De toute la Finlande, si riche en lacs, le Savolaks est la contrée qui en compte le plus; il est plutôt archipel que continent. Coupé en tous sens par des collines et des moraines, qui, avec les lacs et les cours d'eau, font varier le paysage à l'infini, on ne sait quel point de vue on doit le plus admirer. Il y a cinq villes dans le Savolaks : Kuopio, la résidence du gouverneur, est bâti sur une presqu'île du lac de Kallavesi; Saint-Michel, situé sur une baie de Saïma; Nyslott, dont le château est la mieux conservée des forteresses du moyen âge en Finlande. A deux heures de Nyslott, dans le lac Puruvesi, se trouve une île, Punkaharjü, formée tout entière par une étroite colline longue de 6 kilomètres. La vue dont on jouit en cet endroit, une des plus belles de la contrée, attire grand nombre de touristes.

Sans compter la Laponie finlandaise, l'Ostrobothnie occupe les deux cinquièmes de la Finlande, c'est-à-dire une étendue équivalente à la superficie totale des royaumes de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg. L'Ostrobothnie est une plaine faiblement inclinée vers le golfe de Bothnie, sillonnée de fleuves, jonchée de pierres roulées, coupée de collines basses et de rochers de granit; mais, vers la frontière nord-est, la contrée devient montagneuse. De grandes étendues de ce pays étaient autrefois recouvertes par la mer, dont le fond s'est élevé graduellement. Cette émersion est si rapide qu'une période de quelques années suffit pour amener

des changements notables dans la configuration des côtes. Le sol argileux, très fertile, fait du sud de l'Ostrobothnie un des greniers de la Finlande. C'est surtout le long de la côte, plus peuplée, que se sont élevées les villes au nombre de neuf, tandis que l'intérieur n'en compte qu'une. La plus ancienne de ces villes est Vasa; au sud de Vasa sont les villes de Kristinestad et de Kaska.

La Laponie, telle que se la peint l'imagination populaire, c'est le Nord vague et désert, sans routes, où paissent les troupeaux de rennes, où l'orge ne mûrit plus, où la forêt mourante rampe le long du sol. Dans la réalité, cette Laponie-là n'a de frontières naturelles que l'océan Glacial. La Finlande envahit le nord de plus en plus. Le cheval, les routes carrossables, les champs cultivés pénètrent à la suite du colon finlandais sur le territoire du Lapon partout où le soleil permet l'espoir d'une récolte d'orge. Même arrivé à la limite des forêts, le colon ne regarde pas en arrière. Devant lui miroite la mer Glaciale et ses pêcheries abondantes. Mais une étroite bande de terrain appartenant à la Norvège l'en sépare, et il ne peut y arriver que comme mercenaire aux gages des pêcheurs norvégiens.

La Laponie finlandaise fait partie du gouvernement d'Uléaborg. Elle se subdivise en un territoire occidental, les marches de Torneå, chef-lieu Enontekis, et un territoire oriental, les marches de Kemi, chef-lieu Utsjoki, où se trouve l'église la plus septentrionale, à 107 kilomètres au sud du cap Nord. La perle de la Laponie, c'est le lac d'Enare, vaste, profond, poissonneux, semé d'îles, gelé pendant dix mois de l'année, mais qui, en juillet et en août, se couvre de barques de pêcheurs. Du reste, la Laponie, sa nature grandiose et triste, ses montagnes, ses *toudres* inexplorées, ses rapides, son long hiver, ses claires nuits d'été, ses aurores boréales, ses mirages, ses rennes et ses loups, ses saumons et ses moustiques, sont mieux connus des voyageurs que bien des parties peu visitées de la Finlande.

ÉMILE BLANCHARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

De Anselmo Laudunensi scholastico Facultati litter. Paris. thesim proponebat G. Lefèvre. — *Anselmi Laudunensis et Radulfi fratris ejus Sententias excerptas nunc primum edidit* G. Lefèvre. Mediolani Aulercorum, 1895, 2 fasc. in-8°.

Cet Anselme de Laon, qui fut, de son vivant, un professeur très entouré, n'était plus même, vingt ans après sa mort, ce que le poète appelle l'ombre d'un grand nom. D'autres maîtres, dont la méthode n'était pas la sienne, l'avaient fait vite et complètement oublier. On ne peut donc s'étonner s'il est, de nos jours, si peu connu.

A-t-il mérité de l'être davantage? C'est là ce que M. Lefèvre s'est proposé de rechercher, et il a fait cette recherche avec la patience la plus scrupuleuse. Plus d'une fois il s'est demandé, ne voyant que la nuit, s'il était dans le bon chemin. On ne s'étonne pas qu'il ait eu cette inquiétude. Cet Anselme vivait à la fin du XIe siècle, et nous n'avons pas de plus nombreuses informations, pour ce temps-là, sur les personnes que sur les choses. Il fallait donc un vrai courage pour entreprendre de remettre en scène, sur le théâtre de sa gloire évanouie, cet obscur régent dont les écrits authentiques sont, pour la plupart, de simples compilations.

Né, dit-on, vers l'année 1050, Anselme de Laon eut pour maître, à l'école du Bec-Hellouin, son illustre homonyme, le futur archevêque de Cantorbery. On ajoute que, ses études achevées, il vint enseigner à Paris, où Guillaume de Champeaux fut un de ses disciples. Mais cela n'est pas bien prouvé. On a fait, sur les origines de l'école de Paris, beaucoup de conjectures, et, pour les rendre vraisemblables, on a mis en présence les uns des autres, sur la même scène, des gens qui ne se sont peut-être jamais rencontrés. C'est, croyons-nous, Du Boulay qui, le premier, a fait venir à Paris l'écolier du Bec devenu maître. Or c'est une assertion que l'on tient pour douteuse quand on le voit dire ensuite qu'il y professa la philosophie. Jamais Anselme n'eut aucun commerce avec les philosophes, soit avec Platon, soit avec Aristote, et nulle part il ne put enseigner une science qu'il n'avait pas eu l'occasion, peut-être même le désir d'apprendre. La vie d'Anselme nous est à peu près inconnue jusqu'au jour où nous le voyons occuper une chaire dans la ville de Laon, sa patrie, et jouer, comme archidiacre de cette église, un rôle important dans l'élection d'un évêque.

M. Lefèvre a pris le soin de rappeler toutes les circonstances et les suites de cette tumultueuse élection, et la série des faits, par lui bien exposée, dans un latin simple et clair, est d'un constant intérêt. Le candidat auquel Anselme était contraire l'emporta; mais il fut bientôt reconnu que c'était un infâme personnage. Après avoir eu recours à l'assassinat pour se débarrasser d'un contradicteur incommode, il fut lui-même assassiné. Ne le plaignons pas, et ne recherchons pas si quelque chose peut excuser la funeste connivence des chanoines et des cardinaux qui ont servi l'intrigue de cet ambitieux mal famé. Oui, l'on peut alléguer à leur décharge les mœurs de leur temps. Mais la vaillante résistance d'Anselme prouve qu'il y avait, dans ce temps même, des gens honnêtes, et, s'ils étaient peu nombreux, ils ont d'autant plus de titres à notre estime. Tout ce qu'on nous apprend d'ailleurs sur la vie d'Anselme est pareillement louable. On voulut, quand il fut vieux, le faire évêque, mais il refusa, préférant conserver sa chaire. Il mourut en l'année 1117. M. Lefèvre publie deux épitaphes composées en son honneur. L'une est, dit-on, de Marbode. Cette attribution nous paraît douteuse. M. Lefèvre donne l'autre, sur la foi de dom Chamart, à Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Dom Chamart s'est évidemment trompé : Philippe, né, croit-on, en 1105, n'avait que 12 ans quand Anselme est mort. Il est, d'ailleurs, reconnu que dom Chamart n'avait aucune raison pour attribuer à l'abbé Philippe la plupart, sinon tous les vers qu'il a publiés sous son nom. Mais, quels que soient les auteurs de ces deux épitaphes, elles sont pareillement élogieuses, et conséquemment attestent l'une et l'autre le grand crédit qu'Anselme eut près de ses contemporains.

La gloire de l'école de Laon commence avec lui. M. Lefèvre paraît croire que cette école fut la première ouverte aux clercs séculiers. Qu'il ne croie pas cela. La création des écoles épiscopales est du IXe siècle, et il y en eut de célèbres au Xe, notamment celle de Reims, où Gerbert, bien plus docte qu'Anselme, eut des auditeurs nombreux. Il n'était pas d'ailleurs rigoureusement interdit aux clercs séculiers de fréquenter les écoles monastiques; Anselme n'avait-il pas été lui-même admis, quoique séculier, à l'école monastique du Bec? La vérité est que l'école de Laon était, avant Anselme, sans aucun renom, et que le succès de son enseignement la rendit célèbre dans tout le monde latin. Les chroniqueurs ont compté parmi ses disciples de futurs abbés, de futurs évêques, qui n'ont peut-être pas tous fréquenté son école. Ces chroniqueurs ne sont pas toujours des témoins dignes de confiance. Mais quand nous voyons le Lombard Landolfe nous attester lui-même qu'il traversa les monts, en

la compagnie d'Ulric, vidame de Milan, et d'Anselme de Pusterla, pour venir entendre l'illustre maître de Laon [1], nous nous laissons facilement persuader qu'il en vint un très grand nombre de régions moins lointaines.

Qu'enseignait-il? On ne suppose pas qu'il ait enseigné la grammaire ou la rhétorique. Ne citant presque jamais un poète profane, il ne donne pas même lieu de croire qu'il ait été ce qu'on appelle un lettré, comme, par exemple, son contemporain Marbode, évêque de Rennes. Son latin, sans être rustiquement incorrect, n'est pas celui des auteurs classiques; c'est plutôt celui des Pères africains. Assurément il a fait un stage quelconque dans le *trivium;* mais il n'a pas pris goût aux exercices des trois sciences qu'on y enseigne. Comme il nous a laissé quelques écrits théologiques, dont M. Lefèvre vient de publier, sous le titre de *Sententiæ*, des fragments assez étendus, on ne peut guère douter qu'il ait enseigné la théologie. Cependant, il n'y a rien de commun entre ses *Sentences* et celles, par exemple, de Pierre le Lombard; ce sont des réponses succinctes à des questions diverses; ce n'est pas un cours méthodiquement ordonné. Mais ses gloses et ses commentaires sur l'Écriture sainte font considérer comme plus certain que ses leçons avaient pour objet principal l'interprétation littérale et dogmatique des textes. Cet interprète avait-il tout le mérite que ses contemporains lui ont communément attribué? Pierre Abélard prétend qu'ils l'ont beaucoup surfait. Étant venu de Paris à Laon avec le dessein d'étudier sous un tel maître ce qu'il ignorait encore, la théologie, il le quitta, dit-il, *post paucos dies*, pensant qu'il ne pouvait, en lui prêtant plus longtemps l'oreille, que perdre son temps. On sait qu'Abélard, très content de lui-même, avait, pour les autres, trop de dédain. C'est pourquoi l'on ne se fie pas à son jugement sur Anselme. On peut d'ailleurs le contrôler en lisant les écrits conservés de ce docteur. Ses gloses ne sont guère instructives et il y a d'assez nombreuses bévues; mais ses commentaires diffus attestent une connaissance de l'Écriture et des anciens interprètes qui n'était certes pas commune à la fin du XIe siècle. Ce qui lui manque, c'est d'être philosophe, et c'est pour cela sans doute qu'Abélard ne fut pas plus curieux de l'entendre. M. Lefèvre lui reproche aussi de ne l'avoir pas été quelque peu. Il est bon, en effet, de l'être plus ou moins, même en théologie. Son maître à l'école du Bec, saint Anselme, l'était à sa manière, et c'est là ce qui nous le recommande aujourd'hui. Nous pouvons dire avec assurance que, si saint Thomas n'avait pas été, ce qu'il fut, un philosophe

[1] Muratori, *Rev. ital. script.*, t. V, p. 487.

très expert, il n'aurait pas été le premier des théologiens. Si donc la censure du pétulant Abélard fut trop vive, celle, plus modérée, de M. Lefèvre nous semble juste, et, sans hésiter, nous y adhérons.

Tout un chapitre de la thèse que nous résumons ici brièvement a pour objet le recensement des œuvres laissées par Anselme et par son frère Raoul, qui fut son collaborateur habituel. Nous avons quelques remarques à faire sur ce catalogue. N'ayant sous les yeux qu'un petit nombre de manuscrits, M. Lefèvre n'a pu contrôler toutes les assertions de l'*Histoire littéraire* sur le détail de ces œuvres. Or, si toutes ne sont pas inexactes, quelques-unes le sont, et il y en a de douteuses dont il importe de rechercher les fondements. M. Lefèvre nous offrant l'occasion de résoudre plusieurs questions très obscures dont il n'aurait pu lui-même rechercher la solution sans quitter sa chaire et venir faire dans nos bibliothèques un séjour de quelque durée, nous avons cru devoir, à nos risques, entreprendre une enquête dont il a certainement regretté de ne pouvoir se charger.

Parlons d'abord des *Enarrationes in Cantica canticorum,* anciennement publiées sous le nom de l'archevêque Anselme, que Gerberon, les jugeant indignes de lui, a, sans justifier sa conjecture, attribuées à Hervé, moine de Bourgdieu. Cette attribution n'ayant pas été généralement acceptée, Simon Fontaine s'est cru le droit de revendiquer pour Anselme de Laon l'écrit si mal noté par Gerberon, et l'a de nouveau publié sous le nom moins glorieux de notre scolastique. Ce droit, l'avait-il? Il l'avait, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire*. Mais c'est là ce qu'ils ne prouvent pas. Et cependant, sur la foi de leur dire, l'éditeur de la *Patrologie* a reproduit l'ancienne édition de ces *Enarrationes* sous le nom d'Anselme de Laon. La question à résoudre est, on va le voir, très embarrassante. Un manuscrit cité par Sanders donne l'ouvrage à l'archevêque Anselme; le n° 218 du Mans le donne au scolastique de Laon; le n° 13200 de la Bibliothèque nationale, à Raoul de Flaix; les autres exemplaires à nous connus sont anonymes. Écartons Raoul de Flaix; c'est là manifestement une fausse attribution. Un autre commentaire sur le Cantique a de même été donné par quelques bibliographes à ce Raoul de Flaix. Mais celui-ci n'est pas non plus de lui; il est de Robert, abbé de Saint-Vigor. Raoul de Flaix, nous l'en félicitons, n'a jamais commenté le Cantique. N'avons-nous donc lieu d'hésiter qu'entre les deux Anselme? Une autre difficulté s'élève. Il existe un commentaire inédit et moins prolixe sur le Cantique qui, sans nom d'auteur dans les n°s 338 de la Bibliothèque nationale et 37 des *Cod. Laud. miscell.*, à la Bodléienne, est, dans le n° 14801 de la Bibliothèque nationale, sous le

nom d'un *magistri Anselmi, viri religiosi.* Or ce n'est pas l'illustre archevêque que le scribe a pu qualifier ainsi; c'est bien plutôt Anselme de Laon. Voilà donc deux commentaires différents sur le Cantique qui lui paraissent attribués, l'un par le manuscrit du Mans, l'autre par le manuscrit de Paris. Sincèrement nous déclarons que, dans l'état des choses, nous n'osons imputer à personne la responsabilité du commentaire imprimé.

Il va s'agir maintenant d'un commentaire sur l'évangile de saint Matthieu, que la *Patrologie* nous offre aussi sous le nom de notre Anselme. Les bibliographes s'accordent à dire qu'il a commenté saint Matthieu; mais quand ils désignent son commentaire, ils ne s'entendent plus, croyant néanmoins s'entendre. Ce n'est pas, en effet, le même écrit qu'ils lui donnent les uns et les autres; ce sont trois commentaires différents. Il nous faut, si cela se peut, dégager la vérité de cette étrange confusion. Le commentaire imprimé commence par ces mots : *Liber generationis. In ipso exordio satis ostendit quod de humanitate Christi sit acturus.* D'abord publié sous le nom de saint Anselme, ensuite exclu de ses œuvres et, sans plus de raison, donné tantôt à Guillaume d'Auvergne, tantôt au moine Hervé de Bourgdieu, ce commentaire a plus tard été réclamé par Sanders pour Anselme de Laon, par Théophile Raynaud pour le scolastique d'Angers Geoffroy Babion. L'attribution véridique est celle de Théophile Raynaud. Anonyme dans les n°s 627, 6674, 14436, 14809, 14937 de la Bibliothèque nationale, 70 de Valenciennes, 72 d'Amiens, 504 de Douai, A 534 de Rouen, 10 d'Auxerre, 66 d'Orléans, etc., ce commentaire, très justement estimé durant tout le moyen âge, est sous le nom de Geoffroy Babion dans les n°s 624 de la Bibliothèque nationale, 109 de Laon, 227 de Troyes, et, sans contestation possible, il lui appartient. Si l'on n'a pas toujours reconnu l'identité de ce commentaire et du texte imprimé sous le nom de l'un ou de l'autre Anselme, c'est qu'il manque dans le texte imprimé le prologue de l'ouvrage, qui commence, dans les manuscrits, par ces mots : *Dominus ac redemptor noster ad commendationem evangelicæ fidei evangelium voluit non solum omnibus prædicari...* Cette identité constatée, il est pleinement démontré que le commentaire de Babion, qu'on croit généralement inédit, est imprimé sous un autre nom que le sien, et que les auteurs de l'*Histoire littéraire* se sont gravement trompés en l'attribuant, d'après Sanders, à Anselme de Laon.

Ayant, pour sa part, admis, d'après Théophile Raynaud, que Babion est l'auteur de ce commentaire, Casimir Oudin s'est empressé d'en inscrire un autre au catalogue de notre Anselme, un autre qui commence

par ces mots : *Evangeliam græce, latine bonum nuntium*, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale, n° 2491, sous le nom de : *Mag. Anselmi de Monte Leonis, Remensis archiepiscopi.* Or cet *Anselmus de Monte Leonis*, archevêque de Reims, étant certainement un personnage imaginaire, car il n'y a jamais eu sur le siège de Reims un prélat de ce nom, Oudin a proposé de lire, au lieu de *Monte Leonis*, *Monte Laonis*, et de traduire par : Anselme de Laon [1]. C'est une proposition à laquelle Fabricius a fait bon accueil [2]. Quand les auteurs de l'*Histoire littéraire* comptent Fabricius parmi les bibliographes qui se sont rangés à l'opinion de Sanders, ils se trompent; il a préféré souscrire à la conjecture de Casimir Oudin. Cette conjecture n'est pas, en effet, dépourvue de vraisemblance; les copistes ont ainsi corrompu beaucoup d'autres noms. Cependant nous ne l'acceptons pas, et nous allons montrer qu'elle n'est pas acceptable.

En effet, Anselme de Laon a commenté saint Matthieu, et les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont eux-mêmes constaté l'existence de son commentaire dans un manuscrit de Saint-Évroult; mais, n'ayant pas ce manuscrit sous les yeux, ils en ont cru le texte conforme à celui des *Enarrationes* jadis imprimées sous le nom de saint Anselme, et cette fausse opinion les a détournés de la vérité. Le manuscrit de Saint-Évroult nous paraît être celui qui se trouve aujourd'hui dans le n° 26 d'Alençon, sous ce titre : *Expositio de diversis auctoribus a domno Ansello, Laudunensi philosopho exquisitissimo, collecta super Evangelium Domini nostri Jesu Christi secundum Matthæum*, et qui commence par : *Cum, post ascensionem Domini, Spiritus Sanctus corda discipulorum illustrasset...* Ajoutons qu'on nous en signale deux autres copies anonymes : dans le n° 87 de l'Arsenal et le n° 111 du collège Saint-Jean-Baptiste, à Oxford. Cette exposition, plusieurs fois copiée, a donc eu quelque succès. Elle est inédite.

Pour ce qui regarde les *Enarrationes in Apocalypsim*, nous n'avons qu'à confirmer l'attribution de Simon Fontaine, de Casimir Oudin et de l'*Histoire littéraire.* Publiées à tort sous le nom de saint Anselme, ces *Enarrationes* sont, en effet, du scolastique de Laon. Si l'on avait quelque prétexte pour les rapporter à saint Anselme, on a négligé de nous le faire connaître, et nous ne les lisons sous son nom dans aucun manuscrit; mais elles sont, dans le n° 218 du Mans, sous le nom d'*Anselmus Laudunensis;* dans le n° 227 de Troyes, sous celui de *Radulfus*, c'est-à-dire de Raoul, le frère d'Anselme; dans le n° 712 de la Bibliothèque nationale,

[1] *Comment. de script. eccl.*, t. II, col. 908. — [2] *Bibl. med. et inf. lat.*, t. I, p. 114.

sous celui d'*Anselmus Lugdunensis*, pour *Laudunensis*. Ici donc il n'y a pas lieu d'hésiter.

Quelques mots encore. Il nous reste simplement à résoudre quelques doutes exprimés par les auteurs de l'*Histoire littéraire*. Le premier est relatif à un court traité *De Antichristo* dont les catalogues leur indiquaient une copie, sous le nom d'Anselme, dans le collège de Marie-Madeleine. N'est-ce pas, se disent-ils, l'écrit d'Adson qui porte le même titre? Oui, c'est bien cet écrit, et il nous est facile de le prouver, car il est encore sous ce nom d'Anselme dans le n° 16364, fol. 33, de la Bibliothèque nationale, où il commence par ces mots : *De Antichristo scire volentibus primo dicemus quare sic vocatur;* et ainsi commence, en effet, le traité d'Adson, plus d'une fois copié, même plus d'une fois imprimé sous les noms de saint Augustin, d'Alcuin, etc. Comme on le voit, il ne faut pas plus se fier aux éditeurs qu'aux copistes.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* se demandent en outre si ce n'est pas Anselme de Laon qu'il faut voir dans un Anselme, surnommé le Péripatéticien, dont un mystérieux opuscule leur était signalé par Du Cange dans un manuscrit de Jacques-Auguste de Thou. A cette question notre réponse ne peut être que fermement négative. Ce prétendu Péripatéticien nous est bien connu; c'est Anselme de Besate, chapelain de l'empereur Henri III, dont nous avons, il y a longtemps, analysé l'écrit indiqué par Du Cange[1]. Le manuscrit de Jacques-Auguste de Thou est aujourd'hui le n° 7761 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale.

M. Lefèvre nous permettra de le critiquer à son tour sur un point, sur un seul. L'*Histoire littéraire* n'a pas mentionné de sermons parmi les œuvres d'Anselme. Cependant, dit M. Lefèvre, on en a conservé deux, dont l'un a faussement été mis au compte de l'archevêque et publié sous son nom dans le tome CLVIII de la *Patrologie*, col. 644. C'est là ce que nous ne pouvons accorder à M. Lefèvre. Ce sermon est anonyme dans les n°s 529 (fol. 129), 13586 (p. 222) de la Bibliothèque nationale, 149 d'Alençon, 12 de Châlons-sur-Marne, et il est sous le simple nom d'Anselme dans les n°s 693 de la Mazarine et 380 de Cambrai; mais cet Anselme est l'archevêque Anselme dans les n°s 576, 1787 A, 1851 de la Bibliothèque nationale, 685 de la Mazarine, 44 de Vendôme, 131 de Soissons, 37 d'Évreux. Et nous allons clairement démontrer que l'œuvre est bien de lui.

Ce n'est pas, en fait, un sermon; c'est une dissertation pieuse, avec un prologue, et dans ce prologue nous lisons : *Quod ad gloriosam Vir*

[1] *Singular. hist. et litt.*, p. 179.

ginem, Dei genitricem, lectio ista pertineat... in conventu fratrum prout potui vulgariter jam plus quam semel exposui. Et quia quod dixi auditoribus placuit, dicta litteris mandare ab eisdem et maxime a dominis Wilhelmo Fiscanensi, Arnulfo Troarnensi, jussus, imo coactus sum... Ainsi l'auteur n'est pas un clerc séculier; c'est un moine. Ayant plus d'une fois discouru devant des moines, ses frères, *in conventu fratrum*, sur la virginité de Marie, il a été sommé par Guillaume, abbé de Fécamp, et par Arnoul, abbé de Troarn, de mettre en latin ce qu'il a précédemment dit en français; et voilà ce qu'il va faire, ajoute-t-il, sans aucun mouvement d'orgueil, simplement par obéissance. Or c'est en l'année 1088 qu'eut lieu l'élection d'Arnoul comme abbé de Troarn, et c'est en l'année 1093 qu'Anselme, abbé du Bec, fut appelé sur le siège archiépiscopal de Cantorbery. Ainsi la rédaction latine de cet opuscule fut faite entre ces années 1088 et 1093. Nous n'insistons pas. Le n° 13445 de la Bibliothèque nationale, où M. Lefèvre a vu, dit-il, cette rédaction latine sous le nom d'Anselme de Laon, est un manuscrit du XVIIe siècle, qui ne mérite, étant si moderne, aucune confiance.

Nous avons lu avec plus d'intérêt les *Sententiæ* d'Anselme et de Raoul, publiées pour la première fois par M. Lefèvre d'après un manuscrit de Troyes. Anselme est ici, comme nous l'avons dit, théologien, et de plus, il est canoniste; mais le théologien domine. Ce n'est pourtant pas un subtil discoureur. Aux questions qu'il s'adresse il répond en peu de mots. Voilà ce qu'il décide, sans s'inquiéter des objections qu'on pourrait lui faire. Mais, bien que ses décisions soient insuffisamment justifiées, elles sont, disons-nous, intéressantes. Il y a des points sur lesquels les théologiens ne se sont pas toujours accordés, et il est bon de recueillir, de produire tous les textes qui peuvent servir à l'histoire de leurs variations. M. Lefèvre doit donc être vivement remercié d'avoir tiré des ténèbres ces utiles fragments. Ajoutons qu'il nous a peut-être fait faire, en les publiant, une découverte. Dans le n° 16528 de la Bibliothèque nationale se trouve, sous ce titre *Liber beati Bedæ qui dicitur Oculus aureus*, une compilation considérable, en sept livres, qui finit, au fol. 252, par ces mots : *Finitur Sententiæ a magistro Anselmo collectæ.* Comme il y a, parmi ces *Sentences*, un assez grand nombre d'emprunts faits à Bède, le titre est d'une fausseté manifeste et l'*explicit* indique le véritable auteur, maître Anselme, c'est-à-dire Anselme de Laon. Mais il n'y a, dans cette compilation, rien d'Anselme ni de Raoul; le plus moderne des auteurs cités est Haimon. Avons-nous donc, dans ce numéro 16528, un exemplaire incomplet de l'ouvrage conservé dans le manuscrit de Troyes? Il nous semble que nous l'avons complet, mais que les *Sentences* d'Anselme et de

Raoul en doivent être séparées. Ce qui nous porte à le croire c'est qu'au folio 265 de notre volume, après un opuscule sans titre, nous lisons le troisième paragraphe des extraits publiés par M. Lefèvre sous le nom d'Anselme, ledit paragraphe faisant partie d'un autre opuscule intitulé : *Solutio contra objectiones mag. Anselmi archiepiscopi.* Ainsi l'écolâtre de Laon se serait engagé dans une controverse avec son ancien maître, et nous aurions, dans notre manuscrit, une des pièces de cette controverse, pièce dont celui de Troyes ne contiendrait qu'un fragment. Une seconde copie de cet opuscule est, sous le même titre, dans notre numéro 13577, fol. 24. Il a donc paru mériter d'être transcrit. Cè n'est pas tout. Au folio 458 de notre numéro 16528, vers la fin d'une autre compilation, nous trouvons tout le chapitre XXII des *Sententiæ* publiées par M. Lefèvre. De là, comme il semble, il faut conclure que cette autre compilation est aussi l'œuvre d'Anselme. Il est certain qu'Anselme fut surtout un compilateur.

Il y avait eu, dans les premières années du IXe siècle, une renaissance littéraire dont l'éclat avait pu faire croire qu'elle serait durable; mais elle ne l'avait pas été et c'est seulement vers la fin du XIe siècle que les études commencèrent à reprendre faveur. Cette heureuse réaction fit le succès d'Anselme. Il n'avait pas une science supérieure; mais il savait quelque chose, et, dans son temps, si ce n'est servir la messe et chanter en chœur, la plupart des clercs séculiers ne savaient rien. M. Lefèvre ne le fait pas trop valoir; mais il lui rend justice. Grâce à lui nous connaissons aujourd'hui cet écolâtre zélé dont on ne s'expliquait pas l'inconstante fortune. Pourquoi l'avait-on tant admiré? Pourquoi l'avait-on sitôt dédaigné? Nous le savons maintenant; M. Lefèvre nous le fait parfaitement comprendre, discernant, avec la sagacité d'un philosophe, pour quelle raison il fut, après un si grand succès, jugé par tout le monde insuffisant. De son temps, on pouvait tout prouver en citant un des Pères; mais, depuis qu'on a lu le *Sic et non*, on sait que les Pères se contredisent souvent et qu'il est en conséquence nécessaire d'alléguer, à l'appui d'une opinion quelconque, une autorité supérieure, celle de la raison. Or la raison tire de la logique ses arguments démonstratifs. Donc il importe au théologien lui-même d'être expert en logique; et il ne peut le devenir qu'après avoir séjourné plus ou moins longtemps à l'école d'Aristote. Eh bien, cela compris, ce n'est pas une simple réforme qui va se faire dans l'enseignement; c'est une véritable révolution.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le *Mathematicus* de Bernard Silvestris et *la Passio S. Agnetis* de P. Riga. Paris, Klincksieck, 1895, 49 pages in-8°.

Ces deux poèmes avaient été publiés par Beaugendre sous le nom d'Hildebert de Lavardin. On prouve qu'ils sont, le premier, de Bernard Silvestris, qui professait dans la ville de Tours vers le milieu du XIIe siècle; le second, de Pierre Riga, doyen de l'église de Reims. Les éditions de Beaugendre n'étaient pas bonnes; le texte du *Mathematicus* était surtout défectueux. On en donne ici de nouvelles, faites sur des manuscrits que Beaugendre n'a pas connus.

Vie de saint Bernard, par M. l'abbé Vacandard. Paris, Lecoffre, 1895, 2 vol in-8°.

Cette *Vie de saint Bernard* n'est pas une banale apologie; c'est une consciencieuse histoire de l'homme et de son temps. On ne peut demander à M. l'abbé Vacandard de rejeter comme simplement légendaires toutes les relations de faits surnaturels; il ne saurait avoir à l'égard de ces faits le scepticisme d'un philosophe laïque. Néanmoins il reconnaît que les anciens biographes de saint Bernard ont été plus d'une fois bien crédules et que leur témoignage est loin de mériter une pleine confiance. De même, en ce qui regarde la personne du saint abbé de Clairvaux, il ne la juge pas idéalement parfaite et n'excuse pas toujours la véhémence de son tempérament. Enfin il n'admire pas en tout le XIIe siècle, prenant soin de bien distinguer les hommes éminents qui l'ont illustré de leurs ignares et vulgaires contemporains. Ainsi le livre de M. l'abbé Vacandard est véritablement un écrit historique, qu'il ne faut pas dédaigner comme n'étant qu'édifiant. On comprend, en lisant ce livre, que les hommes doivent à leur caractère plus qu'à tout le reste l'autorité, l'influence qu'ils exercent sur les autres. Assurément saint Bernard fut un lettré, qui eut le don de l'éloquence; mais ses écrits, si remarquables qu'ils soient, ne sont pas d'un mérite supérieur à celui qu'on reconnaît, d'une commune voix, aux écrits de saint Anselme et de plusieurs autres. Son zèle pour les intérêts de l'Église fut très vif sans aucun doute; mais on ne saurait dire qu'il fut, en ce temps-là, sans pareil, sans égal. Ce n'est pas non plus par l'intrigue, par l'adresse, qu'il conduisit tant d'entreprises au point même où il s'était proposé de les conduire; il était trop violent pour être adroit. Mais il avait une très rare fermeté de caractère, un courage qui n'a jamais reculé devant aucun obstacle, et si naturellement le ton du commandement que, lorsqu'il donnait un ordre, il faisait trembler.

La biographie d'un homme qui mourut à l'âge de 63 ans aurait pu, se dit-on peut-être, occuper moins de deux gros volumes. Cependant la lecture de ces deux volumes est constamment attachante; on n'y trouve pas de longueurs; tous les détails y sont intéressants. Le livre de M. l'abbé Vacandard a un double attrait : beaucoup de science et un très bon style.

Éléments de grammaire comparée du grec et du latin, par Paul Regnaud, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Lyon. Première partie : Phonétique.

Cette phonétique n'étant qu'une première partie, nous attendrons, pour exprimer un jugement, que l'ouvrage soit complet. L'auteur se borne généralement au grec et au latin. Cependant, pour augmenter l'autorité de ses rapprochements, il appelle souvent à son aide le sanscrit, le zend, les langues germaniques et slaves. Quatre appendices étendus traitent de plusieurs questions controversées relatives à ces derniers idiomes.

ÉTATS-UNIS.

United States Geological Survey, J. W. Powell, director, 2 vol. in-4°, Washington. — *11e Report, 1889-1890. — 12e Report, 1890-1891. — 13e Report, 1891-1892*, 4 vol. in-4°.

On sait combien offrent d'intérêt les rapports relatifs aux travaux du *Geological Survey* des États-Unis, publiés annuellement par le directeur. Nous avons déjà rendu compte dans le *Journal des Savants* des premières années de cette belle publication [1]. Les trois dernières qui ont paru ne le cèdent aux précédentes ni par la valeur du texte, ni par le luxe avec lequel ces rapports sont imprimés, ni enfin par la beauté et le grand nombre des planches, beaucoup en photogravure, qui les enrichissent.

Le 11e rapport contient un travail très remarquable de M. Mc Gee : Histoire pléistocène du nord-est de l'Iowa. Le limon sableux et calcarifère désigné sous le nom de *lœss*, étudié d'abord dans la vallée du Rhin, s'est retrouvé depuis lors dans beaucoup de parties de l'Europe et en Chine, où M. le baron de Richthofen l'a bien fait connaître et où il présente un grand développement. Il couvre aussi de grandes étendues dans la partie des États-Unis à laquelle appartient l'État de Iowa.

Les travaux d'irrigation déjà exécutés dans de vastes plaines forment l'objet d'un volume spécial.

Pour donner une idée du luxe des figures, je dirai qu'il n'y a pas moins de 186 belles planches dans les 2 volumes du 11e rapport.

Le 12e rapport, avec ses 44 planches et 81 illustrations, présente, à la suite de rapports administratifs sur l'ensemble des travaux et les dépenses, des mémoires géologiques intéressants, dont je dois me borner à citer les titres :

Origine et nature des sols, par Nathaniel Southgate Shaler. Cette étude s'applique aux divers types de sols des États-Unis.

Le Continent nord-américain pendant la période cambrienne, par Charles Dootlithe Walcott.

Les Roches éruptives dans une localité des États-Unis, par Joseph Paxton Iddings.

C'est aux irrigations considérées non seulement aux États-Unis, mais encore dans

[1] Juin 1891, p. 346.

l'Inde, qu'est consacré le 2e volume. L'étendue de ce nouveau travail, ainsi que les 146 planches et 270 illustrations qui y sont insérées, témoigne de l'importance qu'on attache à cette question agricole.

Dans les quatre volumes relatifs au 13e rapport, 1891-1892, il en est un consacré à l'exposé du directeur; deux à l'irrigation et un à la géologie. Ce dernier, orné de 107 planches et de nombreuses illustrations, offre trois mémoires d'un intérêt particulier.

Depuis que les États-Unis ont acquis l'Alaska de la Russie, le gouvernement s'est activement occupé de l'exploration de cette vaste contrée, en grande partie glacée. Une première expédition au mont Saint-Élie eut lieu en 1891, sous les auspices du *Geological Survey* et de la Société nationale de géographie des États-Unis. On reconnut alors combien ce pays est intéressant pour les géologues aussi bien que pour les géographes. Il fut en conséquence décidé de continuer les études pendant les années suivantes, et une seconde expédition vient d'avoir lieu, sous le même patronage que la première. Elle devait tenter un nouvel effort pour atteindre le sommet du mont Saint-Élie, dont l'altitude est d'environ 4,500 mètres, c'est-à-dire peu inférieure à celle de notre mont Blanc; mais l'accès en est singulièrement difficile en raison de la région inhospitalière qu'il occupe. D'épais brouillards y règnent en effet pendant de longues séries de jours. Quand le soleil dissipe parfois ce rideau, on est saisi de surprise et d'admiration; c'est un magnifique panorama de hautes montagnes et de glaciers qui se révèle alors, avec un premier plan de forêts et de prairies parsemées de fleurs. Celui qui ne connaît pas ces merveilleux effets de lumière ne saurait se les représenter par ce qu'il voit dans des pays moins humides.

Quand on arrive dans les hautes régions, de vastes surfaces couvertes de neige unie et sans fissure, absolument désertes, s'étendent à perte de vue. A une altitude de 2,500 mètres au-dessus de la mer, ces neiges sont interrompues çà et là par des pics anguleux et dentelés, qui atteignent de 3,000 à 4,000 mètres.

Le mémoire de M. Israël Cook Russell, qui rend compte de toutes les observations faites sur cette remarquable contrée, est accompagné de 18 belles planches; ce sont des vues des plus pittoresques, et très habilement rendues par la photogravure, particulièrement du mont Saint-Élie, prises dans plusieurs directions, et du vaste glacier de Malespine. On peut ainsi acquérir une idée de ces sites grandioses et désolés, où les membres de l'expédition ont fait preuve d'une énergie et d'une persévérance des plus méritoires.

Un autre mémoire sur la *Mécanique de la structure des Appalaches,* par M. Bailey Willis, doit être tout spécialement signalé à l'attention. A la suite d'une représentation géométrique très claire des ploiements de plusieurs types que les terrains stratifiés ont subis dans cette chaîne de montagnes classique et des failles qui les coupent, l'auteur expose une série de recherches expérimentales tendant à les imiter. Il cite plusieurs devanciers dans ce mode d'investigation, mais non sans quelque omission. Le texte est accompagné de 50 planches, dont 21 sont consacrées aux résultats des expériences de l'auteur.

Je ne fais que mentionner deux autres travaux contenus dans le même volume: l'un sur l'*Élévation moyenne des États-Unis;* l'autre, sur l'*Histoire géologique des ports, leur nature, leur origine et leur relation avec le développement de la civilisation.* C'est une revue des ports des États-Unis, tant sur la côte Atlantique que sur la côte Pacifique.

A. Daubrée.

ITALIE.

Giuseppe Colucci. *Un nuovo poema latina dello XI secolo.* Roma, 1895, 284 p. in-8°.

L'auteur de ce poème latin, qu'on a cru longtemps perdu, qui a été récemment retrouvé, est l'évêque de Lucques Rangerio, mort le 25 janvier 1112, et la matière de son poème est la vie d'Anselme de Baggio, un de ses prédécesseurs sur le siège de Lucques, mort en 1086. M. Vincent de La Fuente ayant publié ce poème en 1870, M. Joseph Colucci s'est proposé, non pas de nous en donner une édition nouvelle, mais d'en tirer tous les vers qui pouvaient lui servir à composer, en les commentant, une ample biographie d'Anselme et une histoire complète de son temps. Rangerio n'est pas, d'ailleurs, un poète sans mérite. Nous ne l'accusons pas d'avoir fait des vers faux, comme celui-ci :

Clarus nobilium de sanguine patrum;

ou celui-là :

Divinum munus nec vendere nec dare;

et plusieurs autres; c'est au copiste ou à l'éditeur que nous les attribuons. Il a le sentiment de l'harmonie, ne prodigue pas les chevilles et trouve souvent le mot vif et juste pour exprimer ses opinions, qui ne sont pas banales. M. Colucci le compare à Marbode, à Hildebert. Quoiqu'il leur soit inférieur, il leur peut être comparé.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1895.

Grundriss der vergleichenden Grammatik der Indogermanischen Sprachen (*Esquisse de la grammaire comparée des langues indo-germaniques*), von Karl Brugmann und Berthold Delbrück. Strasbourg. Trübner, 1886-1893, 4 vol. in-8°.

Vergleichende Syntax der Indogermanischen Sprachen, von B. Delbrück. Erster Theil. (*Syntaxe comparée des langues indo-germaniques.* Première partie.) Strasbourg. Trübner, 1893, 1 vol.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Après avoir donné une idée générale du livre de M. Delbrück, nous allons maintenant entrer dans le détail.

L'auteur a, comme nous l'avons dit, réservé le verbe pour un second volume, non encore publié; le premier volume comprend l'étude, au point de vue de la syntaxe, de six parties du discours : le substantif, l'adjectif, le pronom, les noms de nombre, les adverbes et les prépositions.

Comme cela est naturel, le chapitre du substantif est le plus développé. Il ne compte pas moins de trois cents pages. C'est à l'occasion du substantif que l'auteur rencontre pour la première fois la notion du nombre et du genre. On se serait donc attendu à trouver ici sa pensée sur ces deux catégories grammaticales. Le nombre surtout est du domaine de la syntaxe, puisqu'il appartient à la fois au nom et au verbe, quoique n'étant pas exprimé de la même manière en ces deux parties du discours. Le nombre était-il primitivement compris dans le plan de

[1] Voir le *Journal des Savants*, août 1894 et mai 1895.

la déclinaison, ou ne s'y est-il introduit qu'après coup ? De quels moyens nos langues se sont-elles servies pour l'exprimer ? Est-il possible d'en dégager l'exposant ? Questions importantes, questions intéressantes, qu'on ne pourrait passer sous silence sans enlever à la grammaire comparée ce qui en fait le principal attrait et l'utilité dernière : une ouverture sur les procédés instinctifs de l'esprit humain. D'autres qui se proposaient à peu près le même objet que M. Delbrück n'ont pas craint d'entrer à cet égard en quelques observations qui, à tout le moins, auraient mérité d'être soit approuvées soit critiquées.

Quand on jette un coup d'œil sur les différentes familles d'idiomes, on constate qu'aucune n'a pu se dérober à l'obligation d'exprimer une notion aussi nécessaire que le nombre, aussi inhérente, en quelque sorte, à notre esprit; mais les moyens employés ont été très différents. Ces moyens, à les considérer en gros, sont de trois espèces :

1° La répétition. C'est le procédé le plus simple. En malais, *raja* (terme emprunté du sanscrit) signifie « prince » : *raja raja* désigne « les princes ». *Orang* signifie « homme »[1] : *orang orang* désigne les hommes.

Beaucoup de langues de l'Amérique se servent de ce procédé : en tepeguana, dialecte mexicain, on a *qui* « maison », *qui qui* « les maisons »; *du* « mère », *duddu* « les mères »[2].

Si élémentaire que soit cette façon de s'exprimer, nous nous en servons nous-mêmes tous les jours. Nous disons, pour donner l'idée d'une foule : *Il y avait du monde, du monde!* Pour marquer la durée : *Il a fallu des siècles, des siècles.* La phrase célèbre de Hamlet : *Des mots, des mots!* appartient au même procédé.

Toute rudimentaire qu'est cette manière de marquer le pluriel, elle peut donner naissance à une sorte de procédé linguistique. En tepeguana, si le mot a deux syllabes, on répète seulement la première. Ainsi *naxa* « oreille », *nanaxa; tara* « pied » fait *tatara.* Cette répétition est accompagnée par un changement de la consonne : *buy* « œil » fait *vupui; voca* « estomac » fait *voppoca.* On redouble la voyelle initiale, comme dans *ali* « enfant », pluriel *aali; ogga* « père », pluriel *oogga; ubi* « femme », pluriel *uubi*[3]. C'est le commencement d'un mécanisme grammatical.

[1] On sait que c'est le 1er terme du comp. *orang-outang* « homme des bois ».

[2] Cf. Sayce, *Principes de philologie comparée*, traduction française, p. 201. Les exemples cités sont tirés de cet ouvrage. Mais de ce redoublement nous ne conclurons pas, avec M. Sayce, que le pluriel a commencé par être un duel. En toutes les langues, l'expression est toujours inadéquate à l'idée.

[3] Il est impossible de ne pas remarquer que c'est précisément ce qu'ont fait les langues indo-européennes pour le redoublement du verbe.

Vienne un linguiste quelque peu enclin aux systèmes *a priori*, quelque peu porté aux idées mystiques, un Bonald, un Frédéric Schlegel, ou un Ernest Renan (car en linguistique c'est à cette école qu'il se rattache), et supposé qu'on prenne seulement le dernier état de la langue, on dira que c'est là le produit d'une intuition, la preuve d'une faculté spéciale des races primitives.

2° Un autre moyen est d'ajouter au substantif un mot signifiant « multitude, classe, totalité ». Ainsi en chinois *kiai* signifie « totalité », *pei* signifie « classe ». De là :

gin	hommes	*gin kiai*	les hommes
		gin pei	certains hommes
i	étranger	*i kiai*	les étrangers
		i pei	certains étrangers

En tibétain, dans les langues des îles de la mer du Sud, en beaucoup d'autres idiomes, le pluriel se marque de cette manière[1]. Ce procédé a l'avantage de permettre une distinction que nos langues indo-européennes ne font pas : celle de l'omniel, autrement dit d'une forme comprenant la totalité des objets, et celle du pluriel, c'est-à-dire d'une forme indiquant simplement la pluralité. Pour marquer cette différence, nous sommes obligés de dire, d'une part : *les hommes*, et d'autre part : *des hommes, certains hommes*. Le latin n'est pas moins embarrassé : il dit *homines*, sans que rien dans cette forme distingue le pluriel de l'omniel.

3° Le troisième moyen, c'est la flexion. Qu'était-ce, à l'origine, que cette flexion? Laissant pour le moment la question indécise, nous commencerons par faire observer que dans certaines langues l'exposant du pluriel est à découvert et se distingue parfaitement de l'exposant casuel. Par exemple en turc :

	Singulier.		*Pluriel.*	
	el	la main	*el-ler*	les mains
génitif	*el-in*		*el-ler-in*	
ablatif	*el-den*		*el-ler-den*,	etc.

EN MAGYAR.

	hal	le poisson	*hal-ak*	les poissons
datif	*hal-nak*		*hal-ak-nak*	
accessif	*hal-nal*		*hal-ak-nal*[2]	

[1] Il y a quelque chose qui, dans nos langues, ressemble de loin à ce procédé ; c'est quand de *man* « homme » l'anglais forme *man-kind* « humanité », ou quand de *Mensch* l'allemand fait *Menschheit*.

[2] Cf. Hübschmann, *Zur Casuslehre*, p. 103.

EN FINNOIS.

inessif	*talossa*	à la maison	*taloissa*	dans les maisons
ablatif	*talolta*	de la maison	*taloilta*	des maisons
allatif	*talolle*	vers la maison	*taloille*	vers les maisons

En ces langues, on voit clairement ce qui appartient à l'expression de la relation casuelle et ce qui appartient au nombre.

En est-il de même dans les langues indo-européennes? Il est aisé de constater que non. Aucun parallélisme entre le singulier et le pluriel, rien qui permette de reconnaître où est au juste l'exposant du nombre. Schleicher a cru que la différence entre λόγῳ et λόγοις, entre *tibi* et *vobis* permettait de constater dans la lettre *s* le signe de pluralité. Mais ce signe manque à certains cas : λόγοι, λόγων en sont dépourvus. Les neutres comme δῶρα, *templa* en sont également privés. D'autre part, nous avons un *s* à certains cas du singulier : au nominatif λόγο-ς, au génitif Ἕλλην-ος. Nous devons donc avouer qu'il est impossible de dégager en nos langues la marque du pluriel. Il y a fusion si intime entre l'exposant du cas, celui du genre et celui du nombre qu'on ne saurait aujourd'hui démêler ce qui appartient à chacun.

Cela ne veut pas dire que, dans une période plus ancienne, il n'ait pas pu y avoir des formes comparables à celles du turc ou du finnois. Mais le temps a fait son œuvre, il a tout aggloméré et soudé. Il en faut conclure simplement que l'état représenté par les langues indo-européennes est l'indice d'un âge plus avancé. Ce qui était d'abord distinct s'est mêlé; ce qui était transparent s'est obscurci. La pensée n'y a nullement perdu, la limpidité étymologique n'étant en aucune façon nécessaire et étant même quelquefois nuisible, comme nous le verrons plus loin, à la précision de la parole.

Quant au manque de symétrie entre les cas du singulier et ceux du pluriel, il a une autre cause que nous avons déjà fait pressentir. Beaucoup de cas ayant disparu, le parallélisme entre le singulier et le pluriel n'existe plus.

Il importe, à ce propos, de s'expliquer sur cette différence d'âge. On ne prétend pas (cela va de soi) que les peuples de race indo-européenne existent depuis un plus long temps sur la terre. Nous sommes ici en présence d'une question de civilisation, non d'une question de chronologie. Les peuples peu cultivés n'ont pas de passé, parce qu'ils n'ont pas de tradition. Leur langage, étant toujours très simple, peut toujours se renouveler aisément. Rien n'est plus facile, par exemple, que de remplacer un mot signifiant « multitude » par un autre signifiant « amoncellement »;

le procédé ne change pas, il reste après des siècles aussi rudimentaire qu'au premier jour. De là, la transparence de ces langues. Chez les nations sans culture, les générations ont beau se succéder, elles ne sortent pas pour cela de l'enfance. Au contraire, dans les races civilisées, chez lesquelles les formes du langage, une fois inventées, sont conservées par des traditions, par des chants, par des livres religieux, il se fait un lent travail de perfectionnement, qui modifie peu à peu le langage, qui le charge d'exposants nouveaux venant s'ajouter et se mêler aux anciens. Si la langue y gagne en perfection, elle y perd en simplicité et en clarté étymologique. De là, ces conglomérats de désinences en présence desquels l'analyse scientifique devient difficile. C'est la différence entre la hache en silex et le fusil à répétition : le Papou peut renouveler son arme aussi souvent qu'il le voudra; elle reste toujours une arme primitive.

Ici nous prévoyons une question : la marque du pluriel n'étant plus reconnaissable dans les langues anciennes, comment se fait-il que beaucoup de langues modernes aient un exposant du pluriel? En français, cet exposant est un *s* (l'*x* n'étant qu'une variété orthographique). En anglais, cet exposant est également un *s*, non pas l'*s* français, mais un *s* d'origine germanique. Il y a là, sans doute, une cause autre qu'un pur accident de phonétique. Déjà cette simple coïncidence que deux langues aussi différentes l'une de l'autre que l'anglais et le français soient parvenues à se pourvoir chacune d'un signe de la pluralité qu'elles ne possédaient pas à une époque plus ancienne, doit faire soupçonner qu'il y a là quelque cause plus profonde.

Voici la réponse qui nous est fournie par l'histoire. Cette marque du pluriel a été obtenue aux dépens de la déclinaison : en détruisant tous les cas, sauf un seul, l'anglais et le français se sont donné un exposant du nombre. Ce signe n'avait pas été créé pour exprimer spécialement le nombre : dans *homines*, *dominos*, *rosas*, il désignait aussi bien le cas. De plus, ce signe n'appartenait pas à tous les noms : il suffit de rappeler qu'en latin les pluriels neutres comme *templa*, en anglo-saxon les pluriels féminins comme *dæda* « actions », neutres comme *word* « paroles », ne l'avaient point. Mais la langue ayant détruit la déclinaison, sauf un seul cas, et ayant généralisé ce signe, il est devenu le véritable et unique exposant de la pluralité. Le français se montre même sur ce point plus radical et plus conséquent que l'anglais, où certaines formes, comme *teeth*, *men*, *mice*, *children*, pluriels de *tooth*, *man*, *mouse*, *child*, ou *oxen* pluriel de *ox*, se rapportent à une époque antérieure et sont les survivants d'un autre principe.

Le persan également s'est donné une forme du pluriel, ou plutôt il en a deux, l'une en *ân*, l'autre en *hâ*, tirées l'une et l'autre de l'ancienne déclinaison zende[1].

Cet accord entre des idiomes si différents doit faire comprendre combien est éloignée de la vérité la théorie qui présente nos langues comme livrées à une force aveugle et comme condamnées à une inévitable décadence. L'esprit populaire ne laisse dépérir que ce qui a cessé d'être utile, et il sait conserver, il sait même perfectionner ce qui doit servir. Les désinences casuelles étaient devenues superflues; mais, avec un à-propos qu'on ne manquerait pas d'admirer s'il s'agissait d'un homme et non d'une œuvre collective, s'il s'agissait d'un acte instantané et non d'un fait qui a pris plusieurs siècles, la destruction des flexions casuelles a servi à la création d'un exposant numérique. On ne devra jamais oublier ce fait quand il s'agira de démontrer (ce qui ne devrait pas avoir besoin d'être démontré, mais ce que d'étranges théories ont rendu nécessaire de remettre en évidence) que l'intelligence préside aux changements linguistiques, et qu'une langue dégénère seulement si la culture générale vient à dégénérer et à périr elle-même.

Mais nos langues présentent encore un autre problème, qui a tout l'intérêt d'un problème psychologique : c'est la présence, dans les plus anciens et les mieux conservés de nos idiomes, de formes spéciales pour le cas où il s'agirait de *deux* personnes ou de *deux* objets. Le duel a en apparence quelque chose d'enfantin qui fait l'effet d'une survivance sauvage restée implantée au milieu de la civilisation. C'est sans doute la raison pour laquelle Guillaume de Humboldt l'a pris sous sa protection et lui a consacré une de ses monographies. Il suffisait que l'école de Condillac eût déclaré le duel une forme de langage inutile pour que l'école de Herder y vît le reste précieux d'un âge antérieur où l'imagination populaire avait conservé toute sa force d'intuition et toute sa puissance créatrice.

Le duel ne mérite ni le mépris des grammairiens rationalistes, ni l'admiration des grammairiens poètes. C'est une forme assez répandue dans les différentes langues du globe. Nous la rencontrons d'une part chez des peuples très peu civilisés, par exemple les Grönlandais ou les habitants de la Nouvelle-Zélande, et d'autre part il se trouve en des langues d'une rare perfection, chez les Grecs, chez les Indous. En certains idiomes, il est borné aux objets allant par paire, tels que les yeux, les oreilles, les bras, les jambes. Il peut aussi désigner quelques grands aspects de la

[1] Sur ces pluriels persans, voir James Darmesteter, *Études iraniennes*, t. I, p. 121.

nature, tels que le jour et la nuit, le soleil et la lune, la terre et le ciel, la terre et l'eau. C'est là le duel nominal, celui qui a son siège dans le substantif. Dans d'autres idiomes, il s'applique aussi à la division des sexes, à toutes les idées et à tous les sentiments qui s'y rattachent. C'est le duel verbal, celui qui a son siège dans les verbes et dans les pronoms.

Ainsi compris, le duel n'a rien que de naturel et d'ordinaire. Il est le reste d'un âge qui avait produit une surabondance de désinences. Peu à peu, l'esprit d'ordre et d'économie s'étant imposé au langage, le duel a vu d'abord réduire, puis supprimer son domaine. Il est permis de supposer que le grec ancien en a gardé l'usage grâce à la poésie épique qui perpétuait et maintenait dans la mémoire les formes archaïques. En latin, il a déjà disparu, sauf pour les deux mots *duo* et *ambo*.

Nous passons maintenant à la notion du *genre*, qui n'est pas moins profondément imprimée sur le substantif que la notion du *nombre*.

Au lieu que le nombre est en quelque sorte une idée nécessaire, puisqu'elle se présente comme malgré nous et par la conception seule des objets, le genre est une idée accidentelle, contingente, étrangère à quantité d'objets. Mais ici, nous constatons une fois de plus la nature spéciale du langage. Il y a des langues qui, par une généralisation hardie de ce qui existe seulement chez les êtres animés, traitent le genre exactement comme le nombre, qui en font un caractère constant et obligatoire des substantifs. Les idiomes indo-européens sont de cette catégorie, fait considérable qui n'a pas manqué de frapper les observateurs.

Non seulement les langues indo-européennes ont un masculin et un féminin, qu'elles ont étendus bien au delà des limites nécessaires, mais elles ont un troisième genre, le neutre, dont la signification n'apparaît pas bien clairement, et sur lequel on a proposé des explications très divergentes. Était-il nécessaire d'inventer une flexion pour marquer un genre qui n'existe pas ou pour exprimer l'absence du genre? Y a-t-il dans cette flexion, comme on l'a prétendu, l'intention d'indiquer ce qui est inachevé, ce qui est destiné à avoir un genre plus tard, ce qui n'est pas encore arrivé à son plein développement? On n'a pas encore fait de réponse pleinement satisfaisante à ces questions.

Une complication nouvelle vient de ce que le langage, ayant une fois établi des catégories, ne s'y est pas tenu et a mêlé les choses de la façon la plus étrange. D'où vient qu'il y a des masculins comme ὀδούς « la dent », λίθος « la pierre », πέπλος « le voile »; des féminins comme θρίξ « le cheveu », χλαῖνα « la tunique », στήλη « la colonne »? D'où vient que la plupart des substantifs abstraits sont féminins, comme *cognitio*

« la connaissance », *scriptura* « l'écriture », *lætitia* « la joie », *libertas* « la liberté », etc ? Toutes les recherches faites à ce sujet n'ont donné jusqu'à présent que des résultats peu clairs. Le chapitre du genre, dans la Grammaire allemande de Grimm, est d'une richesse merveilleuse, mais les conclusions générales qu'on en peut tirer sont à peu près nulles.

Ces apparents caprices ont de quoi déconcerter des esprits habitués à la droite raison. Aussi retrouvons-nous sur ce point, entre l'école de Condillac et l'école de Humboldt, la même opposition que pour l'explication du duel. « Quoique les genres, dit Condillac, aient l'avantage de prévenir souvent les équivoques, il faut convenir, avec M. Duclos, qu'ils ont l'inconvénient de mettre trop d'uniformité dans la terminaison des adjectifs, d'augmenter le nombre de nos *e* muets, et de rendre notre langue difficile à apprendre. La langue anglaise n'a point de genre pour les noms; elle est en cela plus simple que la nôtre [1]. »

Un autre écrivain du dix-huitième siècle y voit cependant un avantage; c'est de rendre l'ordonnance de la phrase plus nette : « Pour les besoins de la clarté, les substantifs ont été divisés en trois classes ou genres. Cela est nécessaire à cause des rapports que les autres mots ont avec les substantifs. Il faut que le substantif ait quelque chose qui permette de reconnaître la relation que d'autres mots ont avec lui; il faut qu'on sache à quel substantif se rapporte un mot qui vient à la suite. C'est à cela que sert la division des substantifs par classes [2]. »

Ce serait, de la part des auteurs du langage, la preuve d'une grande faculté de prévision. Il est plus exact de retourner les choses et de dire que la liberté de construction des langues anciennes a été due, pour une grande partie, à la présence des désinences qui marquent le cas, le nombre et le genre. Plus nos langues modernes ont éprouvé de pertes sur ces différents points, plus elles ont été obligées de resserrer les règles de construction.

On commet une erreur de même sorte, quoique dans un esprit différent, quand on prête au langage, avec Humboldt et avec Grimm, je ne sais quelle symétrie mystérieuse et profonde. Jacob Grimm voit un sens caché dans la trinité du genre; il la rapproche de ce qu'il appelle la trilogie des personnes, et il y joint même la trilogie des degrés de comparaison et celle des temps du verbe : « Ce que la langue et l'imagination créatrice ont produit d'après leurs inspirations les plus secrètes,

[1] Condillac. *Principes généraux de grammaire.* — [2] Gürtler, *Grammaire générale.* Cité par Pott, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, article *Geschlecht* (*grammatisches*).

ce qui se montre sans exception dans les idiomes les plus anciens et les plus nobles, doit correspondre au plus haut point à la nature de la parole et doit rester à l'abri de la critique. Les idiomes plus récents, qui ont laissé appauvrir et confondre le genre, ont par là perdu une véritable force qu'ils possédaient antérieurement. Le reproche d'inutilité ressemblerait à l'objection qu'on pourrait faire contre le monologue dans le drame. A ce compte, il n'est presque rien dans l'art, dans la poésie, aussi bien que dans la langue, qui ne puisse être condamné [1]. »

Tous les substantifs, dit-il encore, sont sortis d'un appel parti du fond de l'âme humaine, appel entendu par un autre esprit et gravé dans la mémoire de l'un et de l'autre. Les substantifs ont donc dû commencer par le vocatif, de même que l'impératif a dû être la première forme du verbe. Tous les substantifs ont commencé par être des noms — des noms propres — et c'est seulement par un effet de la comparaison ou de l'analogie qu'ils sont devenus des noms communs.

Il faut rendre hommage à la hauteur et à la noblesse de ces considérations. Mais nous en voyons en même temps le point faible. Le procédé consiste à féliciter le langage chaque fois qu'il se trouve en dehors de la logique. Jacob Grimm était sans doute sincère quand il morigénait la raison au nom d'un principe supérieur, dont il reconnaissait l'action dans les diverses irrégularités du langage. Mais cette sincérité ne doit pas nous empêcher de penser que cette partie de son œuvre a vieilli : elle est faite de patriotisme (car pour lui c'est toujours de grammaire allemande qu'il s'agit) plutôt que de science.

N'attribuons pas au langage plus de sagesse que ne permet la courte intelligence de l'homme; ne lui demandons pas plus de conséquence et plus de régularité que n'en comportent les œuvres humaines, surtout quand ce sont des œuvres continuées pendant une longue série de siècles. Il faut s'attendre, en présence de ces longues élaborations, à des tâtonnements et à des retouches. Dans l'invention et dans la distribution des genres il y a sans doute plusieurs conceptions qui se croisent, plusieurs plans successivement poursuivis qui se contrarient. La préférence donnée au féminin pour les idées abstraites pourrait bien tenir, en dernier ressort, à la même conception mythologique qui a rempli le ciel, chez certains peuples, de déesses ou de fées présidant aux divers actes de la vie. Le problème le plus obscur est celui qui concerne le neutre. Les Grecs l'appelaient *οὐδέτερον γένος*, c'est-à-dire celui qui n'est ni l'un ni l'autre. Mais on a peine à se figurer l'esprit populaire créant un signe pour ex-

[1] *Kleinere Schriften*, III, 353.

primer une négation de cette espèce. Je serais plutôt disposé à croire que le neutre est le reste d'une ancienne classification où l'on s'était proposé de donner des rangs aux objets du monde extérieur, selon qu'ils paraissaient, ou non, doués d'énergie et de vie. On sait que certaines langues, où l'on serait loin de s'y attendre, présentent dans le choix de leurs expressions et de leurs formes grammaticales toute une hiérarchie graduée selon l'importance ou la dignité des personnes. Le neutre pourrait bien être un reste affaibli et employé à d'autres usages de cette vieille répartition. Ainsi s'expliquerait le genre neutre attribué aux mots comme *τέκνον*, et aux diminutifs comme *παιδίον*, *κορίδιον*, et en allemand *das Kind*, *das Mädchen*, *das Mägdlein*, *das Fräulein*. Il est vrai qu'on rencontre de nombreuses irrégularités. Mais, en pareille matière, un ordre rigoureux ne pouvait être observé longtemps : les siècles, en se succédant, ont dérangé et presque effacé le plan primitif. Il eût été surprenant qu'il en fût autrement; pourquoi le langage eût-il été plus fixe sur ce point que sur les autres? Pour ce qui est du genre de tel ou tel mot en particulier, c'est l'analogie, c'est la ressemblance plus ou moins lointaine avec un mot de même sorte, c'est quelquefois aussi une simple raison d'euphonie qui a pu guider les anciens *ὀνοματοθέται*.

Nous allons maintenant passer à un autre chapitre du livre de M. Delbrück, à celui de l'adjectif.

Entre le substantif et l'adjectif, il n'y avait dans le principe aucune différence de forme. Comme le langage, pour marquer les personnes ou les objets, les désignait par leur qualité, par leur manière d'être la plus saillante, tous les substantifs (autant que nous en pouvons juger) ont commencé par être des adjectifs [1]. *Sapiens* signifie « sage » : il est adjectif. Mais si nous voulons dire : « le sage », par exemple dans cette phrase : « Le sage ne craint pas la mort », il devient substantif. *Quadrupes* signifie « qui a quatre pieds »; mais quand il sert à désigner une classe d'animaux, il cesse d'être adjectif pour devenir substantif : « les quadrupèdes ». Ainsi, quand notre esprit, derrière la qualité mise en relief par le langage, va chercher une chose, nous avons un substantif; mais si, s'arrêtant à la notion de la qualité, il néglige l'idée de l'objet auquel elle appartient, c'est un adjectif que nous employons. La différence entre ces deux sortes de mots était donc, dans le principe, une différence tout intellec-

[1] Ce que nous disons là ne s'applique, bien entendu, qu'à une période relativement récente. Nous laissons de côté la question d'origine, pour laquelle il faudrait tenir compte des cris naturels, de l'onomatopée, etc. C'est une question située au delà de l'horizon grammatical.

tuelle : il a fallu des siècles pour qu'elle fût explicitement marquée par le langage. C'est ce qu'ont bien compris les grammairiens anciens, quand ils ont désigné d'un seul et même terme les deux espèces de mots : « *nomen* substantivum, *nomen* adjectivum ».

D'innombrables exemples montrent avec quelle facilité nous faisons prendre tour à tour à un nom l'un ou l'autre rôle : *ζῶον* « vivant » est devenu substantif vers le temps d'Aristote; *ἄλογον* « dépourvu de raison » lui a succédé dans la langue moderne au sens d'animal, et spécialement de cheval. En latin, *animal*[*e*] est lui-même un adjectif formé comme *mortale, capitale*. En français, la langue de tous les jours et de toutes les professions fournit des exemples : *l'Éternel, les humains, le général d'une armée, le second d'un vaisseau*, etc. L'une des applications les plus intéressantes de l'étymologie, c'est de retrouver comme adjectif dans une langue le terme qui est devenu substantif dans une autre : tels sont, en latin, des mots comme *magister, minister, filius*.

Une fois substantif, le mot se désintéresse beaucoup plus facilement de ses origines : il est exposé à tous les changements que les événements peuvent lui imprimer et à toutes les transplantations que subira l'objet dont il est l'emblème. *Κυριακή* était un adjectif qui désignait le jour (*ἡμέρα*) consacré au Seigneur, mais il servait aussi à désigner la maison de Dieu. C'est en ce dernier sens qu'il a passé chez les peuples de race germanique, et qu'il a donné l'allemand *Kirche*, l'anglais *church*. Le sens étymologique s'oublie si vite, une fois l'adjectif devenu substantif, que le langage est plein de contradictions : *un meuble impossible à transporter, un liquide qui s'est durci, des violettes blanches*. Si nous appliquions la loupe étymologique, ces contradictions se montreraient à tout instant et nous empêcheraient presque de parler, en sorte que là aussi l'altération phonétique apparaît comme une aide et une auxiliaire du langage.

Il est curieux d'observer une sorte de lente progression, qui fait succéder aux anciens substantifs des adjectifs venant peu à peu en prendre la place; souvent ces adjectifs sont des dérivés du substantif tombé en désuétude. Ainsi *hiems* a cessé d'être usité, mais il continue d'exister dans *hibernum* (*tempus*), qui a donné *hiver; dies* n'est plus employé, mais il subsiste dans *diurnum*, qui a fait *jour; poitrine* et *poitrail* sont des dérivés (*pectorina, pectorale*) de *pectus*, lequel est déchu de son rang, n'étant plus employé qu'en parlant des animaux (*le pis*). Le plus souvent la substitution se fait par simple omission du substantif : l'épithète prend la place du nom. Au lieu de dire *le futur époux*, on a *le futur;* au lieu de dire *des draps langes* (c'est à savoir des draps de laine), on dit simplement *des langes*.

On doit penser que de tout temps s'est produit ce fait, qui a sa raison d'être dans un besoin de détermination, dans un désir d'abréger, ou simplement dans le goût de la nouveauté. Nous sommes donc autorisés à croire que la plupart des anciens noms, devenus à la longue des signes conventionnels, ont commencé par être des adjectifs.

Mais le langage est soumis à des reflux bizarres. Il peut arriver aussi (quoique le fait soit moins fréquent) que des substantifs se dépouillent de leur contenu pour devenir de simples qualificatifs. On en a des exemples dans toutes les langues, car c'est une chose naturelle à l'homme de prendre quelque objet du monde matériel ou moral comme étalon d'une certaine manière d'être, comme symbole d'une qualité ou d'un défaut. C'est ainsi que plusieurs adjectifs français marquant la couleur sont d'anciens substantifs : *vermeil* (*vermiculus*) est le nom de la cochenille ; ce qui n'empêche pas Molière de dire :

Gros et gras, le teint frais et la bouche vermeille.

Dans les langues anciennes nous n'avons pas toujours le moyen de remonter jusqu'à l'objet qui a fourni le qualicatif, mais la possibilité d'une telle origine doit être présente à notre esprit. Depuis que les grammairiens indous nous ont habitués aux racines verbales, nous sommes un peu trop enclins à nous tourner exclusivement de ce côté. Rien ne prouve, par exemple, que *μέλας*, *ξανθός*, *niger*, *pullus*, ne soient pas d'anciens substantifs.

Je vais donner, pour finir, deux ou trois exemples de ce genre de formation, que je choisirai de préférence en latin.

Le substantif féminin *rudis* désignait en latin une baguette non encore dépouillée de son écorce. De là *ruditas* « l'état brut du bois », *erudire* « dégrossir ». Du substantif est sorti l'adjectif *rudis* « brut, inculte, illettré ». Lorsque nous disons familièrement d'un homme : « C'est une bûche, c'est une souche », nous parlons comme les Latins. L'onidistique ou langue des injures est particulièrement riche en termes de ce genre, car on n'a jamais manqué de spécimens empruntés au règne animal ou végétal pour caractériser les défauts de la nature humaine.

Dans un autre ordre d'idées, *uber* est un exemple de substantif devenu adjectif, sans qu'il ait cependant cessé pour cela d'être employé également en son premier sens de substantif. On sait que le nom neutre *uber* « mamelle » se retrouve en grec sous la forme *οὖθαρ*, en sanscrit *ûdhar*, en vieux haut-allemand *ûtar*. La priorité du substantif n'est donc pas douteuse. Pour s'expliquer comment un substantif signifiant « ma-

melle » a pu s'employer en qualité d'adjectif, il faut se rappeler certaines expressions métaphoriques. Dans Homère, le pays d'Argos est appelé *οὖθαρ ἀρούρης*, littéralement « mamelle de terre labourée » :

> Εἰ δέ κεν Ἄργος ἱκοίμεθ' Ἀχαιϊκὸν, οὖθαρ ἀρούρης,
> Γαμβρός κέν μοι ἔοι [1].

Peut-être faut-il dans le cas présent faire la part des dérivés, qui, comme cela arrive assez souvent, ont influé sur le sens du primitif. Il y a dans la langue de l'agriculture un verbe *uberare* « féconder », lequel est une métaphore empruntée à la femme dont le lait gonfle les mamelles.

Ce sont probablement les dérivés qui expliquent aussi les changements survenus pour le mot *vetus*, lequel était primitivement un substantif neutre, correspondant au grec *ἔτος*, *Fέτος*, et signifiant comme celui-ci « année ». De même que *onus* « fardeau » a donné *onustus*, de même le substantif neutre *vetus* a fait *vetustus* « qui compte des années, vieux [2] ». Ont aussi contribué au changement de sens les dérivés *veteranus* (formé comme *meridianus*, *quotidianus*), *vetustas* (formé comme *venustas*, *tempestas*). Le substantif *vetus* a pu d'autant mieux sortir de l'usage, que le latin s'était habitué à un autre mot pour signifier « année » ; c'est le mot *annus*, *amnus*, lequel signifie proprement « cercle » :

> Interea magnum sol circumvolvitur annum [3].

Quelquefois le changement de substantif en adjectif est plus extraordinaire, ayant donné lieu non seulement à une profonde modification du sens, mais à des flexions nouvelles. C'est ce qui est arrivé en latin pour le mot *homo*, dont le pluriel *homines* est devenu *omnes*, et a appelé après lui toute une déclinaison. Quoique cette étymologie ait rencontré jusqu'à présent une résistance presque universelle de la part des linguistes, nous ne la tenons pas moins pour certaine, et si nous la citons ici, c'est qu'elle est un des exemples les plus curieux et les plus frappants de l'influence exercée par le sens sur la forme [4].

Une remarque qui doit trouver ici sa place, c'est que le suffixe du comparatif a pour effet, en grec, de changer un substantif en adjectif.

Ainsi le mot *ἀγρός* « champ » donne un adjectif *ἀγρότερος* « agreste, sauvage ». C'est l'épithète donnée dans Homère à divers animaux : *ἀγροτέρας ἐλάφους*, *ἀγρότεροι σύες*, *αἶγας ἀγροτέρας*, *ἡμιόνων ἀγροτεράων*.

[1] *Iliade*, IX, 141. — [2] Cf. Brugmann, dans le Journal de Kuhn, XXIV, 38. — [3] Virg. *Æn.*, III, 284. Cf. le diminutif *annulus*. — [4] *Mémoires de la Société de linguistique*, V, 344.

De même, *θεός* « dieu » a fait *θεώτερος* « divin » : dans l'*Odyssée* (XIII, 111), la grotte des Nymphes, à Ithaque, est décrite comme ayant deux portes; l'une est pour les hommes, l'autre est la porte des dieux :

> *Αἱ μὲν πρὸς* Βορέαο *καταιβαταὶ ἀνθρώποισιν,*
> *Αἱ δ' αὖ πρὸς* Νότου *εἰσὶ θεώτεραι.*

Ὄρος « montagne » a donné *ὀρέστερος* « monticola ». *Od.*, X, 212 : *Ἀμφὶ δέ μιν λύκοι ἦσαν ὀρέστεροι ἠδὲ λέοντες. Il.*, XXII, 93 : *Δράκων ὀρέστερος.*

Ὅπλον « arme » a donné *ὁπλότερος* « en état de porter les armes », et par suite « jeune ». *Il.*, III, 108 : *Αἰεὶ δ' ὁπλοτέρων ἀνδρῶν φρένες ἠερέθονται. Il.*, IV, 325 : *Αἰχμὰς δ' αἰχμάσσουσι νεώτεροι, οἵπερ ἐμεῖο Ὁπλότεροι γεγάασι, πεποίθασίν γε βίηφιν.* Au sens de « jeune », l'adjectif peut aussi se rapporter à une femme. *Od.*, III, 465 : *Νέστορος ὁπλοτάτη θυγάτηρ.*

Δῆμος « peuple » a fait *δημότερος* « publicus ». *Anthol. Pal.*, IX, 693 : *Ἐδείματο, οὔτε πόληος, Οὔτε τι δημοτέροις χρήμασιν, ἀλλ' ἰδίοις.*

Ἔαρ « printemps » a donné *ἐάρτερος* « printanier ». Nicand. *Ther.*, 380 : *Πρόσθε βοῆς τέττιγος ἐαρτέρου.*

Buttmann (§ 69, rem. 8) ne croit pas que ce soit le suffixe du comparatif. Mais il n'y a aucune raison d'admettre deux suffixes *τερος*. Nous disons de même en français : *Ce chapeau est plus campagne. — Ce vêtement est plus cérémonie.*

Il s'est passé quelque chose de pareil pour le suffixe *ιων*.

Κέρδος « gain » a donné l'adjectif neutre *κέρδιον*, qui signifie « plus utile ». Le superlatif *κέρδιστος* a pris le sens de « callidissimus ». *Il.*, VI, 153 : *Ἔνθα δὲ Σίσυφος ἔσκεν, ὃ κέρδιστος γένετ' ἀνδρῶν.*

De même *κῆδος* « soin, souci » a fait *κήδιστος* « cher ». *Ἔλεγχος* « opprobre » a donné *ἐλέγχιστος* « le plus digne d'opprobre ». Pour expliquer ces comparatifs et superlatifs, on a supposé des positifs sortis de l'usage. Pour expliquer *αἰσχίων, αἴσχιστος*, l'on admet que l'adjectif *αἰσχρός* a perdu son *ρ*. C'est faire trop peu de cas de la force imaginative qui, chez tous les peuples et à tous les âges, continue de renouveler et d'enrichir le langage. Ne lisons-nous pas chez Racine :

> Un exécrable Juif, l'opprobre des humains.

On voit à quelles recherches intéressantes peut donner lieu cette parenté de l'adjectif et du substantif. Entre ces deux parties du discours il y a, à toutes les époques, de continuels et réciproques emprunts.

Cependant l'usage et le travail des siècles y aidant, l'adjectif s'est différencié, même extérieurement, du substantif. C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

MICHEL BRÉAL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

THÉORIE NOUVELLE DES PRINCIPES DE LA MÉCANIQUE, par Henri Hertz, Leipzig, 1894. Johann Ambrosius Barth. — *Die Prinzipien der Mechanik in neuem Zusammenhange dargestellt,* von Heinrich Hertz.

Ce livre étrange offre un intérêt très différent de celui que fait espérer le titre. La question discutée par un savant devenu rapidement illustre est de haute portée; en exposant dans un ordre nouveau les principes de la science du mouvement, Hertz fait paraître le désir, sinon la prétention d'en changer les bases. L'éminent auteur, dans une introduction très développée, signale tout d'abord les difficultés qui l'ont tourmenté dans l'étude classique de la dynamique. Aucune des objections proposées n'ébranlera, je l'espère, la confiance de ceux qui regardent la mécanique comme la plus parfaite entre les sciences physico-mathématiques. Henri Hertz, d'ailleurs, ne l'espère ni ne le désire : « Les objections présentées avec vivacité contre l'exposition classique des principes de la mécanique pourraient faire croire, dit-il, que je prétends les combattre et les nier, tel n'est ni mon dessein ni ma conviction. » En montrant seulement que les théories acceptées n'ont pas une certitude absolue, il veut acquérir le droit d'en rêver d'autres. La doctrine nouvelle, timidement exposée, semble en effet le rêve d'un savant de génie.

Les succès de Henri Hertz lui donnaient le droit de se faire écouter. Un auteur inconnu qui, pour les débuts, aborderait un tel programme, ne rencontrerait sans doute aucun lecteur. Rappelons d'abord les traits principaux d'une brillante et trop courte carrière.

Henri Hertz, fils aîné du docteur Hertz, alors avocat et plus tard sénateur à Hambourg, naquit dans cette ville en 1857. Élève du Johanneum, école supérieure de la ville, il s'intéressait moins à la théorie qu'à la pratique, s'exerçait aux travaux du tour et de l'établi, étudiait sans maître le dessin géométrique et passait ses dimanches à l'école des arts et métiers. Il voulut devenir ingénieur et commença ses études techniques

à Munich; mais les exercices mécaniques, dans lesquels il excellait déjà, furent négligés pour la science pure qui l'attira bientôt fort au-dessus des leçons destinées aux élèves-ingénieurs. Tout en se disant persuadé qu'il vaut mieux être médiocre comme ingénieur que comme savant, il consacrait tout son temps à la science. En faisant part à son père de cet entraînement irrésistible, il ajoutait : Ma résolution est prise, je ne te demande donc pas un conseil, mais la permission de changer de carrière. La permission fut accordée, et Hertz se rendit à Berlin, où Helmholtz lui ouvrit son laboratoire. A la manière dont il perçait les bouchons, limait les fils et montait avec perfection les appareils les plus simples, le maître reconnut immédiatement un élève extraordinairement doué. Hertz, au contraire, attendait avec impatience l'occasion de montrer son savoir et se plaignait qu'on lui laissât trop peu de temps pour combler les lacunes de ses études théoriques; le plaisir de voir et de produire les phénomènes l'emportait chez lui cependant sur celui d'étudier les livres des maîtres : « C'est une joie beaucoup plus grande, écrivait-il à son père, d'interroger la nature elle-même, pour les autres aussi bien que pour moi-même, que d'emprunter aux autres ce qu'ils ont fait sans moi. La lecture des meilleurs livres m'inspire le sentiment de mon inutilité. »

La question proposée aux élèves de l'Université pour le prix de physique était un problème d'électro-dynamique. Helmholtz, qui l'avait proposée, jugeait son jeune élève capable de la résoudre. En moins de quinze jours, il avait surmonté les difficultés principales et confiait à son père sa presque certitude d'atteindre le but.

Les difficultés cependant succédaient aux difficultés. Hertz réussit à les vaincre; non seulement il obtint le prix, mais les louanges accordées à son travail doublèrent pour lui la valeur de la médaille d'or, préférée à la récompense en argent qu'il aurait pu choisir. Ce fut le premier pas dans sa brillante carrière. Nommé successivement chef adjoint du laboratoire de l'Université à Berlin, professeur à Kiel, à Carlsruhe et à l'Université de Bonn, Hertz devint rapidement célèbre; ses expériences sur les oscillations électriques rendront son nom immortel. D'illustres académies lui ont décerné leurs plus hautes récompenses; il a obtenu, en 1888, la médaille d'honneur de la Société italienne des sciences; en 1889, le prix Lacaze à l'Académie des sciences de Paris et le prix Baumgarten à l'Académie de Vienne; en 1890, la médaille de Rumford à la Société royale de Londres; en 1891, le prix Bressa à la Société royale de Turin. Il est mort le 1er janvier 1894.

Le livre dont nous rendons compte est le fruit de ses dernières médi-

tations. On y verra, dit Helmholtz, qui, déjà mourant lui-même, en a écrit la préface, toute l'élévation de son génie : *Wie sehr das Nachsinnen von Hertz auf die allgemeinsten Gesichtspunkte der Wissenschaft gerichtet war, zeigt auch wieder das letzte Denkmal seiner irdischen Thätigkeit.*

L'illustre maître de Henri Hertz résume ainsi son jugement : « L'exposition des principes de la mécanique par Hertz procurera un plaisir extrême à tout lecteur qui s'intéresse à un système de dynamique d'une conception mathématique ingénieuse et complète. » Cette promesse d'un grand esprit encouragera plus d'un lecteur à poursuivre jusqu'à la dernière page une lecture qui lui présentera, dès le début, de graves raisons de défiance. On est tenté tout d'abord de déclarer le programme irréalisable. L'auteur cependant montre tant d'habileté, apporte tant de soin dans les détails, tant de rigueur dans la démonstration des formules, tant de précision enfin dans la définition de conceptions hardies timidement proposées, que, sans être ébranlé en faveur de la théorie nouvelle et sans partager, sur aucun point, les idées de Hertz, on peut y prendre un plaisir extrême. Si l'on oublie qu'il s'agit de physique, on peut admirer sans réserve l'esprit méthodique et ingénieux du géomètre.

L'introduction commence par un résumé critique de la science créée par Galilée, Huygens, Newton, d'Alembert et Lagrange. Hertz n'ignore pas la confiance qu'elle inspire aux meilleurs esprits et les innombrables vérifications qui dissipent tous les doutes : « On conçoit difficilement, dit-il, qu'on puisse douter de l'admissibilité logique d'un tel ensemble, et trouver des imperfections dans un système approfondi par d'innombrables savants et par les meilleurs d'entre eux. Mais avant de s'abstenir d'un examen il faut se demander si, en réalité, tous ces esprits ont été satisfaits; plus d'une difficulté peut y embarrasser un esprit clairvoyant et sévère. » Hertz veut préciser et cite un exemple : « Lançons une pierre, dit-il, attachée à une corde en lui imprimant un mouvement de rotation. Par ce mouvement nous communiquons certainement une force à cette pierre; cette force fait constamment dévier la pierre de la ligne droite. Si nous modifions la masse de la pierre et la longueur de la corde, nous trouverons que le mouvement s'accomplit suivant la deuxième loi de Newton. Mais la troisième loi exige une réaction à la force que notre main exerce sur la pierre; à cette nécessité d'une réaction, on répond que la pierre réagit sur la main en vertu de la force centrifuge, et cette force centrifuge est égale et contraire à la force produite par nous; une telle façon de s'exprimer est-elle admissible? Cette force que nous dénommons *force motrice* ou *force centrifuge* diffère-t-elle de l'inertie de la pierre? Pouvons-nous, sans détruire la clarté de nos idées sur ce sujet,

faire entrer doublement en compte l'action de la force d'inertie, une fois comme masse, une deuxième fois comme force? D'après nos lois du mouvement, la cause du mouvement est la force qui le précède. Avons-nous le droit de parler tout à coup, sans troubler nos idées, de forces qui seraient le résultat du mouvement? Pouvons-nous nous donner l'apparence de confondre ces forces de genre différent en les désignant par le même nom? L'appellation de « force » appliquée à la force centrifuge est donc impropre; il faut en accepter la désignation, comme celle de force vive, à titre de tradition historique; la conservation de ce nom peut s'excuser pour cause d'utilité, mais on ne peut en justifier l'emploi. »

Hertz trouve une autre objection dans l'embarras que tous ceux qui veulent exposer les principes de la mécanique éprouvent, suivant lui; d'où résulte le besoin de s'excuser çà et là et de glisser sur le commencement. Newton lui-même a dû éprouver cet embarras quand il définit la masse comme le produit du volume par la densité. Lagrange est également soupçonné d'avoir quelquefois hésité; et, comme dernière preuve, Hertz allègue les démonstrations du parallélogramme des forces et du principe des vitesses virtuelles acceptées par de grands esprits et condamnées par d'autres. Pourrait-on, demande-t-il, dans une science logiquement parfaite, rencontrer de telles dissidences?

Si le lecteur, après l'exposé détaillé de telles critiques, renonçait à lire le livre, il serait excusable.

L'objection relative à la force centrifuge, il faut oser le dire, révèle la plus complète ignorance des théories enseignées à tous les écoliers. Henri Hertz ne les a pas étudiées. On lance une pierre attachée à l'extrémité d'un fil dont l'autre extrémité est retenue par la main d'un observateur. La pierre, ne pouvant s'éloigner et suivre la tangente, est tirée par le fil. La force développée par lui est *centripète.* La réaction étant égale à l'action, la pierre exerce sur le fil une force égale et contraire, qui est la force centrifuge. Le fil retenu par la main ne peut céder à cette force; il tire la main qui lui résiste avec une intensité précisément égale à la force centrifuge.

Dans cette série d'actions et de réactions on n'aperçoit aucune des contradictions signalées par Hertz. La force centrifuge diffère-t-elle, dit-il, de l'inertie de la pierre? Non seulement elle en diffère, mais n'a pas avec elle le plus léger rapport. L'inertie de la pierre est une vérité, la force d'inertie une fiction qui, dans l'explication du phénomène, ne joue aucun rôle. Pour empêcher la pierre de décrire une ligne droite, il faut, à cause de cette inertie, exercer sur elle une force *centripète;* le fil doit s'en charger sous peine d'être rompu. Cette force centripète est,

avec la vitesse acquise, la cause du mouvement. La force centrifuge est sans action sur la pierre; c'est sur le fil qu'elle s'exerce et, par son intermédiaire, sur la main qui le retient. Personne n'a songé à lui donner le mouvement pour cause, il n'en est que l'occasion; elle n'en est pas moins une force réelle, et tellement réelle qu'elle cassera la corde ou arrachera le doigt que celle-ci ne peut quitter, si la vitesse est suffisamment grande.

Un écolier qui, par ses réponses, rendrait possibles les objections que Hertz croit pouvoir adresser aux théories classiques serait noté d'une boule noire dans toutes les universités de l'Europe, non pour oser douter des théories enseignées, mais pour avoir négligé de les apprendre. Quant à la discordance des géomètres sur la rigueur de certaines démonstrations, on peut répondre que la géométrie d'Euclide offre des exemples analogues. Le principe des vitesses virtuelles est difficile à démontrer rigoureusement; Laplace en a donné une preuve qui ne vaut rien. Personne ne l'ignore, mais personne n'y aperçoit un argument contre la science.

Une seconde conception d'origine beaucoup plus récente a été proposée pour exposer et relier entre eux les phénomènes mécaniques. « Vers le milieu de ce siècle, dit Henri Hertz, on prétendait expliquer les phénomènes de la nature par d'innombrables forces s'exerçant entre les atomes. Les physiciens, aujourd'hui, donnent leurs préférences à une autre conception. La découverte de la conservation de l'énergie les a conduits à considérer les phénomènes comme des transformations de l'énergie; leur but est devenu de rattacher les phénomènes à cette loi qui les domine tous. En appliquant cette conception à la théorie du mouvement, on est conduit à une exposition nouvelle de la mécanique dans laquelle la notion de force est remplacée par celle d'énergie. C'est à cette seconde méthode que nous devons prêter notre attention. »

La théorie dont parle Hertz et qu'il propose comme seconde conception de la science du mouvement n'a jamais, comme il le déclare lui-même, été exposée dans ses détails : « Il n'existe, dit-il, aucun traité de mécanique qui prenne pour point de départ la théorie de l'énergie rendue indépendante de la notion de force. Les initiateurs de la théorie de l'énergie ont pensé qu'il serait possible de créer un tel enseignement. On a fait remarquer que l'on pourrait éviter la notion de force et les difficultés qu'elle présente. Beaucoup de raisonnements déjà se prêtent à cette manière de voir; aussi sommes-nous à même de faire, dès à présent, une esquisse grossière de ce tableau. Nous pouvons indiquer le plan général d'une mécanique ainsi composée. Dans cette conception, nous accepterions quatre notions fondamentales indépendantes. Les deux pre-

mières, l'*espace* et le *temps*, ont un caractère mathématique; les deux autres, la *masse* et l'*énergie*, apparaîtraient comme des réalités physiques que rien ne peut détruire ou accroître. Malheureusement, Hertz se hâte de le déclarer, « il faut admettre, comme *conséquence de l'expérience*, que l'énergie se divise en deux parties, dont l'une dépend de la situation réciproque des points, l'autre de leurs vitesses; la première est l'énergie potentielle, l'autre l'énergie cinétique. »

Comment espérer qu'un tel partage devienne jamais un résultat d'expérience? Hertz sur ce sujet difficile ne donne aucune explication. La distinction des deux sortes d'énergie étant acceptée et comprise, un grand embarras subsisterait. « Il appartient à la physique de trouver, *dans des expériences antérieures*, la formule qui, pour chaque corps, en raison des conditions dont il est entouré, exprime son énergie potentielle. Jusqu'à présent trois éléments seulement sont liés entre eux, l'espace, la masse et l'énergie, pour déterminer les relations des quatre grandeurs fondamentales ainsi que la succession des phénomènes en fonction du temps, nous nous servirons de l'une des intégrales connues de la mécanique habituelle, peu importe laquelle. »

Hertz, pouvant choisir, propose le principe de Hamilton, dont il déduit cette loi unique susceptible, il le croit, d'être vérifiée par l'expérience : « Tout système de masses se meut comme s'il avait pour mission d'atteindre des situations données dans un temps déterminé, de telle sorte que la différence entre l'énergie cinétique et l'énergie potentielle soit un minimum. »

La réalisation de ce second programme exigerait la détermination préalable, dans chaque cas, de l'énergie potentielle. La difficulté serait grande.

Renonçant à cette seconde manière d'exposer et d'ordonner les principes, Hertz, révélant le but véritable de son livre, indique la méthode nouvelle que, sans oser l'accepter dès à présent comme un guide, il propose comme une espérance.

Cette fois encore il faut traduire littéralement :

« Une troisième disposition des principes de la mécanique, qui sera développée dans la partie principale du livre, se distingue des deux autres en ce qu'elle procède seulement de trois idées fondamentales indépendantes, l'idée de temps, l'idée d'espace et l'idée de masse. Elle se considère comme ayant pour tâche d'établir les rapports naturels entre les trois idées. Une quatrième notion, comme celle de la force ou de l'énergie, n'existe plus comme comme conception fondamentale. »

« En essayant de comprendre les mouvements des corps qui nous en-

tourent et de les rapporter à des formules simples et claires, en ne considérant que ce que nous avons devant les yeux, notre expérimentation manque généralement son but. Nous apercevrons bientôt que l'ensemble de ce que nous pouvons voir et comprendre ne forme pas un monde légitime dans lequel, à des états identiques, sont associées des conséquences identiques. Nous restons persuadés que le monde réel est plus vaste que le monde visible. Nous devinons la présence d'êtres invisibles. Derrière ceux que nous voyons nous devons chercher au delà des bornes de nos sens d'autres acteurs cachés. Ces influences plus profondes, nous les avons reconnues dans les deux premiers tableaux de la science et nous nous les sommes représentés comme des êtres d'un genre particulier; c'est pourquoi nous avons créé les notions de force et d'énergie. Une autre voie nous est ouverte. Nous pouvons admettre une collaboration cachée sans en attribuer la cause à une catégorie d'êtres nouveaux. Il est permis d'admettre que cet être occulte est à son tour mouvement et masse, c'est-à-dire un mouvement et une masse qui ne se distinguent des mouvements et des masses visibles que par rapport à nos moyens de perception. Telle est notre hypothèse. Nous admettons comme possible d'adjoindre aux masses visibles de l'univers d'autres masses qui suivent les mêmes lois sans qu'il existe aucune autre cause des phénomènes. Ce que d'habitude on désigne sous le nom de *force* et d'*énergie* ne devient autre chose qu'un effet de masses et de mouvements qui ne sont pas toujours perceptibles. C'est ainsi qu'on a rapporté les forces de la chaleur au mouvement des masses tangibles. Grâce à Maxwell, on admet que les forces électro-dynamiques nous montrent les effets du mouvement de masses occultes. Lord Kelvin place avec prédilection la possibilité d'explications dynamiques au premier plan de sa conception du monde physique. Dans sa théorie sur la nature rotatoire des atomes il a essayé de donner une description de l'univers conforme à cette manière de voir. Helmholtz a traité la même question dans l'examen des systèmes tourbillonnaires : c'est grâce à lui que les expressions de *masse occulte* et de *mouvement occulte* (*verborgene Masse, verborgene Bewegung*) sont devenues des expressions techniques. »

La conception n'a rien qui soit nouveau. C'est le retour aux idées cartésiennes. La matière subtile était une masse occulte et les tourbillons un mouvement invisible. L'idée reste aussi vague qu'il y a deux siècles; l'auteur n'indique pas une seule application. Les mouvements et les masses qui doivent remplacer les forces restent complètement inconnus, leurs effets le sont aussi; c'est une immense lacune sur laquelle Hertz, malgré son évidence, n'a pas jugé utile d'appeler l'attention.

Les applications de la méthode nouvelle, si on voulait les essayer, ne présenteraient sans doute aucune différence avec les déductions des théories ordinaires. S'il s'agit par exemple de calculer les mouvements d'un pendule, la pesanteur n'étant plus une force, il faut introduire des masses invisibles tourbillonnant autour du corps oscillant pour exercer sur lui des actions inconnues. L'expérience consultée nous apprendra que ces actions impriment à chaque élément de masse, quand il est libre, une accélération dirigée verticalement et mesurée par le nombre $g = 9{,}860$. Quand le corps n'est pas libre, ces effets, quelque nom qu'on veuille leur donner, se combinent et s'ajoutent, s'associent aux actions des liaisons, absolument comme le faisaient les forces. Toute règle réellement nouvelle conduirait à des résultats inexacts.

Il est un cas dans lequel, sans faire intervenir le monde invisible, nous voyons des vitesses et des masses agir par impulsion sous nos yeux. C'est celui où dans une machine des organes en contact se poussent mutuellement, comme par exemple les dents d'un engrenage. Ce cas général est traité dans un chapitre intitulé : *Systeme durch Kraft beeinflast.* Le mot *Kraft*, que nous nous permettrons de traduire par *force*, reparaît ainsi dans la science.

La définition un peu embarrassée que l'auteur propose pour ces forces ne leur assigne ni point d'application, ni direction, ni grandeur déterminée. On les calcule cependant, mais comme des multiplicateurs introduits algébriquement dans les équations. L'auteur est conduit ainsi à les représenter par des *vecteurs*, à les composer, et enfin à leur appliquer la règle du *parallélogramme des forces*, qui subsiste ainsi, et, lors même que l'idée de force serait abandonnée, elle en éterniserait le nom.

En excluant de sa théorie les forces que nous nommons *extérieures*, Hertz, pour nous servir du langage connu de tous, ne peut traiter que des systèmes libres, c'est-à-dire d'un système de masses assujetties à des liaisons mutuelles et dont aucune force ne trouble le mouvement. La théorie, très habilement et très savamment composée, est exposée avec un véritable talent pédagogique. Les définitions, les scolies, les théorèmes, les corollaires, la traduction algébrique des hypothèses, les transformations ingénieuses et savantes, portent à chaque page la marque d'un puissant esprit préparé par de fortes études. Que cet esprit soit celui d'un expérimentateur, l'œuvre tout entière de Hertz ne permet pas d'en douter, mais aucun lecteur du traité de mécanique ne pourrait le deviner.

Le premier livre intitulé *Géométrie et cinématique des systèmes matériels* débute par cette déclaration : « L'expérience est entièrement étran-

gère aux études renfermées dans ce livre. Tout y appartient au jugement *a priori* dans le sens qu'y attachait Kant; tout y repose sur les lois de notre esprit et n'a avec l'expérience aucun autre lien que ceux de ces lois elles-mêmes. »

Après avoir signalé l'embarras éprouvé par Newton pour définir la masse, Hertz semble à son tour plus embarrassé encore. Un élément de masse, dit-il, est un attribut (*Merkmal*) par lequel nous distinguons, à un instant donné, un point déterminé de l'espace d'un autre point considéré à tout autre instant.

Ein Massenteilchen ist ein Merkmal, durch welches wir einen bestimmten Punkt des Raumes zu einer gegebenen Zeit eindeutig zuordnen einem bestimmten Punkte des Raumes zu jeder anderen Zeit.

Cette définition, heureusement, ne joue aucun rôle, et quand le mot *masse* apparaît, le lecteur doit se contenter d'y attacher le sens qui lui est familier.

Hertz donne au mot *système* le sens très général qu'adoptait Lagrange; il introduit, pour étudier les mouvements, la notion très soigneusement définie d'une certaine grandeur à laquelle il assigne une direction sans que cette direction toutefois puisse s'assimiler à celle d'une ligne droite déterminée. On définit, en effet, l'angle que font deux changements différents effectués à partir d'un état initial donné. Lorsque l'angle est nul, les déplacements sont *parallèles* et la *direction* d'un déplacement quelconque est, *par définition*, ce qui lui est commun avec tous les déplacements qui font avec lui un angle nul.

Lorsqu'un système se déplace d'une façon continue, la différence de direction de deux déplacements infiniment voisins est nommée *courbure* de la route parcourue. Si les points sont libres et indépendants, chacun décrit une ligne droite avec une vitesse constante; la *courbure* dans ce cas est nulle et c'est le seul où elle le soit. Lorsqu'il existe des liaisons, la *courbure* du déplacement ne peut être nulle. Hertz énonce sans démonstration ce très élégant théorème :

Tout système libre reste dans l'état de repos ou dans celui de mouvement en suivant la route la plus près d'être droite.

Ce théorème fondamental est traduit sous cette forme qui rappelle intentionnellement une des lois de Newton :

« Systema omne liberum perseverare in statu suo quiescendi vel movendi uniformiter in *directissimam.* »

Cette expression de « route la plus voisine d'être droite », traduite par *directissima* et par *geradeste Bahn*, a été expliquée et traduite algébriquement sous plusieurs formes très habilement étudiées. Après avoir ainsi

préparé le lecteur à comprendre la loi fondamentale, *Grundgesetz*, l'auteur se borne à déclarer que, *déduite de l'expérience*, cette loi est nécessaire et suffisante pour résoudre tous les problèmes de la mécanique. Notre mécanique, dit le hardi novateur, ne connaît pas d'autre cause de mouvement que celle qui résulte de notre principe. C'est à peine si les mouvements des êtres vivants sont exceptés. Hertz réserve la question. Le principe, dans ce cas, prend, provisoirement, le caractère d'une hypothèse.

On se demandera sans doute, avec curiosité, sur quelles preuves repose cette base unique de la science. Henri Hertz, sans en proposer aucune, ajoute : « Nous considérons le principe fondamental comme le résultat le plus probable des expériences les plus ordinaires. Pour parler avec rigueur, le principe fondamental est une hypothèse qui s'accorde avec un grand nombre d'expériences et n'est démentie par aucune; il pourra recevoir, avec le temps, des preuves certaines empruntées à des expériences précises. »

Hertz veut dire sans doute qu'après avoir étudié les conséquences mathématiques de son principe, on pourra les soumettre à l'épreuve de l'expérience. Car le principe lui-même, sous la forme qu'il lui a donnée, ne se prêterait à aucune vérification directe.

L'épreuve est faite depuis longtemps; il est étrange que Hertz ne l'ait pas aperçu. Les lois classiques de la science du mouvement, celles que Hertz résume sous le nom de *premier tableau*, en y associant des objections qui l'autorisent à en contester la perfection logique, n'en sont pas moins, de l'aveu de tous, en concordance parfaite avec les faits. Le principe nouveau pourra donc être regardé comme vérifié suffisamment par l'expérience, s'il est démontré que, dans chaque cas, il conduit aux mêmes déductions mathémathiques que les formules de la science classique. Or la loi fondamentale de Hertz, dans le cas du système libre auquel aucune force extérieure n'est appliquée (c'est le seul qu'il ait voulu étudier), ne diffère pas, dans ses conséquences, d'un théorème célèbre de Gauss, que Hertz connaissait bien, car il le cite en le rapprochant de celui de d'Alembert dans une des pages de son livre.

L'admirable théorème de Gauss est très connu. Les œuvres du grand géomètre occupent une place d'honneur dans toutes les bibliothèques scientifiques, mais les professeurs ne l'enseignent pas. L'application aux cas particuliers ne leur semble pas assez simple, et d'ailleurs il ne figure dans aucun des programmes officiels surchargés cependant de tant de détails; il serait étrange, mais nullement impossible, que, pour être apparu comme dans un rêve sous une forme très différente et beaucoup moins

générale, à l'esprit d'un jeune physicien mort après de brillants débuts, il rencontre, après plus d'un demi-siècle, la célébrité et l'importance dont il est digne, et que n'a pu lui donner le nom de Gauss.

On nous permettra de rappeler l'énoncé :

Soit A un point quelconque d'un système mécanique, et m la masse de ce point; A' la position que prendrait le point A en vertu des vitesses acquises, et *sous l'influence des forces qui agissent directement sur lui*, si, pendant un temps infiniment petit, tous les liens du système étaient détruits; B la position à laquelle le point A doit réellement parvenir après le temps dt. La somme $\Sigma m\,\overline{BA'}^2$ est un minimum, c'est-à-dire qu'elle a une valeur moindre que toutes celles qu'elle pourrait prendre si les points B étaient remplacés par d'autres compatibles avec les liaisons.

Dans les cas pour lesquels la loi fondamentale de Hertz est proposée, les forces qui agissent directement sur les points du système n'existent pas. Traduisons, dans ce cas, le théorème de Gauss par une formule analytique.

Les coordonnées du point A étant x, y, z, celles du point A', puisque aucune force ne lui est appliquée, sont $x+\frac{dx}{dt}dt$, $y+\frac{dy}{dt}dt$, $z+\frac{dz}{dt}dt$. La position B qu'il occupera réellement a pour coordonnées $x+\frac{dx}{dt}dt+\frac{1}{2}\frac{d^2x}{dt^2}dt^2$, $y+\frac{dy}{dt}dt+\frac{1}{2}\frac{d^2y}{dt^2}dt^2$, $z+\frac{dz}{dt}dt+\frac{1}{2}\frac{d^2z}{dt^2}dt^2$. Le théorème de Gauss peut donc s'énoncer en disant que la somme

$$\sum dm\left[\left(\frac{d^2x}{dt^2}\right)^2+\left(\frac{d^2y}{dt^2}\right)^2+\left(\frac{d^2z}{dt^2}\right)^2\right],$$

étendue à tous les points du système, est un minimum, c'est-à-dire plus petite que si les points B étaient remplacés par d'autres compatibles avec les liaisons.

Si maintenant nous cherchons dans le livre de Hertz l'expression de la courbure que sa loi fondamentale déclare minima, nous trouvons, page 85, formule 106, qu'elle est exprimée par

$$\sum_1^{3n} m_\gamma\,\alpha_\gamma''^2;$$

$\alpha_\gamma''^2$ désigne la seconde dérivée de la coordonnée x par rapport à ce qu'on a nommé l'*élément de déplacement* (*Bahnelement*), ds. La seule différence entre les traductions analytiques des deux théorèmes provient donc de la substitution de la différentielle ds à la différentielle du temps dt.

Or, en étudiant l'exposition de Hertz, on reconnaît, quoi qu'il n'en fasse pas la remarque, que si l'on nomme M la masse totale du système, $M\left(\frac{ds}{dt}\right)^2$ en est la force vive. Cette force vive est constante puisque aucune force n'est appliquée au système; *ds* est donc proportionnel à *dt* et les formules sont équivalentes.

J. BERTRAND.

Apollonius de Rhodes et Virgile. — La mythologie et les dieux dans les *Argonautiques* et dans l'*Énéide*, par H. de La Ville de Mirmont, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux. Paris, Hachette, 1894, 1 vol. in-8°, VIII-778 pages.

PREMIER ARTICLE.

Dans les prolégomènes de son édition et de sa traduction latine d'Apollonius[1], Hoelzlin, au XVIIe siècle, disait que l'*Énéide* de Virgile ne serait pas ce qu'elle est si Apollonius n'avait pas existé : « Neque enim Aeneis Virgiliana esset quod est si nullus fuisset Apollonius. » Cette phrase, que cite M. de La Ville de Mirmont, n'a sans doute pas été pour lui une révélation; il semble cependant qu'il y ait pris l'idée de son travail. Il s'est proposé, non pas de rechercher tout ce que Virgile devait à Apollonius, mais d'examiner seulement une question particulière. Laissant de côté Médée et Didon, qui ont été si souvent rapprochées, il a porté son attention sur la mythologie et les dieux dans les *Argonautiques* et dans l'*Énéide*. C'est un sujet intéressant et très vaste, si l'on en juge d'après les dimensions du livre de l'auteur, qui atteint presque au chiffre de 800 pages. Je crains, pour dire franchement ma pensée, que ce ne soit beaucoup; d'autant plus que cet ample développement ne profite pas à la pensée principale, qui paraît quelquefois oubliée ou seulement indiquée, plutôt que complètement mise en lumière. M. de La Ville de Mirmont avait préludé à cette étude particulière par une traduction du poème grec. C'était une excellente préparation. Par cet examen continuel de l'expression qu'il s'agissait de rendre, il entrait

[1] *Apollonii Rhodii Argonauticorum libri IV* ab Jeremia Hoelzlino in latinum conversi... Lugduni Batavorum... Anno CIƆIƆCXLI.

profondément dans le travail du poète et se pénétrait peu à peu de ses idées. Mais peut-être s'est-il laissé entraîner à donner trop complètement le détail de ses analyses, au lieu d'en dégager ce qui était proprement de son sujet et d'exposer nettement sa pensée personnelle. S'il paraît ainsi s'égarer quelque peu en dehors du programme qu'il avait annoncé au début, nous lui devons du moins un répertoire commode de la mythologie des *Argonautiques* et de la mythologie correspondante de l'*Énéide*.

Il s'agissait d'abord de déterminer ce qui appartient en propre à Apollonius, soit dans les idées, soit dans l'expression. C'était la base indispensable du travail. Mais la tâche est assez délicate, parce que la disparition de nombreuses œuvres de l'antiquité ne nous permet pas de savoir avec certitude ce que l'auteur des *Argonautiques* avait pu emprunter à d'autres; et les indications contenues dans les scolies sont insuffisantes à cet égard. Nous en sommes souvent réduits à nous guider d'après le sens littéraire et à tâcher de discerner ce qui est au poète par la connaissance de son tour d'esprit et de ses procédés. Chacun voit ce qui manque à ces sortes de jugement pour s'imposer à la confiance.

L'ouvrage de M. de La Ville de Mirmont comprend trois livres : le premier a pour sujet la mythologie antérieure aux divinités olympiennes; le second est tout entier consacré au Zeus grec et au Jupiter latin; le troisième traite des autres divinités. En réalité, les deux derniers livres ne sont que des divisions d'une même partie et l'ouvrage n'a que deux parties. C'est l'abondance des matières dont il a cru devoir remplir la seconde qui la lui a fait diviser en deux. Il semblerait que la première dût être la plus importante par la nature du sujet et qu'Apollonius dût s'y montrer plus nouveau et plus original que dans l'autre. Et en effet, au lieu de la tradition homérique reproduite dans tant de poèmes, il s'y trouvait des cosmogonies et des systèmes d'origines toutes différentes, et, en particulier, l'orphisme, cette religion à demi-philosophique, qui surtout au VI[e] siècle, s'était emparée de la pensée grecque et qui devait l'occuper longtemps encore après Apollonius. Orphée, un des Argonautes, était, selon la légende, le chantre inspiré de cet âge antéhomérique. On sait le rôle qui devait lui être attribué dans le poème apocryphe qui nous est parvenu sous son nom et qui porte aussi le titre d'*Argonautiques*. Il paraissait naturel d'introduire dans ces antiques souvenirs des temps héroïques une mythologie plus ancienne que celle du cycle troyen, et le personnage d'Orphée, grandi par le développement de l'orphisme, y avait nécessairement une place d'honneur. Ajoutons que l'esprit des Alexandrins, dont tous les sujets sollicitaient la curiosité, n'avait pu rester étranger à ces matières, même avant que le néo-

platonisme fît aux doctrines orphiques une si large part. Il y a donc lieu de se demander ce que ces sources particulières ont fourni à Apollonius. On reconnaît avec quelque surprise qu'il y a fort peu puisé et que le résultat est assez médiocre.

Le passage capital, celui où l'on croit reconnaître une tradition orphique, se compose de seize vers, ou plutôt de trois ou quatre, car le reste a évidemment d'autres origines. Orphée, au début de l'expédition, apaise par son chant une querelle entre le héros Idas et le devin Idmon. C'est dans le poème comme la révélation de ce charme souverain auquel cède toute la nature et du caractère de poète religieux dont il est revêtu. Il expose aux Argonautes comment le monde s'est formé et quelles révolutions ont précédé l'organisation actuelle sous le sceptre de Zeus. Apollonius, qui veut sans doute, comme le remarque le scoliaste, établir un rapport entre l'harmonie du monde succédant à la lutte et l'apaisement de la querelle des héros, se borne à donner un résumé de ce chant cosmogonique. Le voici, dans une traduction que j'emprunte en grande partie à M. de La Ville de Mirmont :

« Il chantait comment la terre, le ciel et la mer, auparavant confondus entre eux dans une seule forme, sortirent d'une querelle funeste et se séparèrent chacun de son côté; comment dans les airs les astres, la lune, les roues du soleil conservent toujours fixe la route qui leur est assignée; comment les montagnes se sont élevées; comment sont nés, avec les Nymphes, les fleuves sonores; comment se sont produits tous les animaux qui vont sur la terre. Il chantait aussi comment à l'origine Ophion et l'Océanide Eurynomé régnaient ensemble sur l'Olympe neigeux; comment, vaincu par la violence d'un bras puissant, Ophion dut céder la souveraineté à Cronos, et Eurynomé à Rhéa; comment tous les deux furent précipités dans les flots de l'Océan. Cependant leurs vainqueurs étaient rois des Titans, dieux bienheureux. Zeus alors était un enfant; il ne savait encore dans son esprit que ce que savent les enfants. Il habitait dans l'antre du Dicté, et les Cyclopes, nés de la terre, ne l'avaient pas encore armé de la foudre, du tonnerre et de l'éclair : car c'est là ce qui donne à Zeus sa force glorieuse. »

Cette cosmogonie d'Orphée est d'un orphisme très modéré et même assez douteux. Il y est question de la querelle des éléments d'où est sortie l'harmonie du monde : s'il y a là un souvenir particulier, c'est celui du système d'Empédocle, comme l'indique une scolie. Le reste n'offre rien de particulier et se conforme en général à la tradition hésiodique, excepté ce qui est dit du règne d'Ophion et d'Eurynomé. Ici le poète n'explique pas comment les êtres se sont formés; dans un autre

passage[1], il parle des créatures imparfaites et monstrueuses qui sont sorties du limon primitif de la terre avant qu'elle fût séchée par le soleil : il n'est peut-être pas nécessaire de rappeler les noms de Thalès, d'Archélaos ou d'autres philosophes à propos d'une vieille idée qui était devenue depuis longtemps populaire. C'est la légende d'Ophion et d'Eurynomé, substitués comme anciens maîtres du monde à Ouranos et à Gæa, qui paraît étrangère au courant commun des croyances et des traditions théogoniques. Zeller, après avoir signalé le rôle qui est attribué à Ophionée (sans doute le même qu'Ophion) dans la cosmogonie de Phérécyde de Syros, le vieux maître de Pythagore, conclut des différences qu'il relève dans les deux cosmogonies qu'Apollonius n'a pas suivi Phérécyde, mais reproduit une version orphique. Cette conclusion n'est pas évidente. Il se peut qu'Ophion, qui semble avoir été une personnification monstrueuse du serpent, ait passé, avec d'autres conceptions orientales, dans la mythologie de l'orphisme. Il y aurait représenté ces forces inférieures, nées de la production désordonnée de la Terre, que le progrès vers une organisation harmonieuse a vaincues et privées de la souveraineté du monde. Il se peut que ce mythe d'Ophion et d'Eurynomé ait pris place dans ces mythes divers que les différents poèmes orphiques développaient sans doute avec une grande liberté et sans s'astreindre à des formes rigoureusement déterminées. Mais, comme nous ne possédons pas ces poèmes, nous n'en avons pas la preuve, et les rares témoignages que nous rencontrons dans les textes anciens, — un de Lycophron, l'aîné d'Apollonius, deux scolies d'Eschyle et d'Aristophane, un trait d'une parodie de Lucien, — en montrant que ce mythe était bien connu, au moins depuis le début de la période alexandrine, n'établissent pas pour cela qu'il appartenait à l'orphisme. Ce qui est hors de doute, c'est qu'Apollonius a laissé de côté les mythes orphiques qui avaient le plus frappé les imaginations, celui de l'œuf cosmique, celui de Phanès, cette transformation d'Éros, ceux qui se rapportent à Zagreus et qui, sous leurs formes à la fois dramatiques et symboliques, contiennent le fond de la doctrine. Il ne parle pas de ces symboles expressifs du *filet* dont les mailles s'enchaînent indéfiniment par le travail du Temps, du *cratère* où se mêlent les éléments bons et mauvais de l'humanité et de l'univers (il est vrai que nous ignorons à quelle date ils ont été inventés). Il ne dit pas un mot des mystères. Ainsi ni la pensée de l'orphisme, ni ses formes les plus frappantes, qui sont en même temps les plus poétiques, ne se retrouvent chez lui.

[1] IV, v. 676 et suiv.

Si l'on suit le personnage d'Orphée dans le reste du poème des *Argonautiques*, on n'y voit nulle part plus fortement marqué le caractère particulier dont une religion philosophique l'avait revêtu. Apollonius le nomme le premier dans la liste des Argonautes et dit que Jason s'assura son concours d'après le conseil de Chiron, le sage centaure. En quoi consiste le rôle de ce précieux auxiliaire? La légende lui attribue un double privilège : il est initié à la sagesse divine, et il est un musicien merveilleux. C'est à propos de la première de ces attributions que pourrait se manifester l'influence orphique : elle n'y paraît nullement. Dans trois ou quatre circonstances, les Argonautes agissent d'après les avis de ce confident des dieux : ils abordent à l'île d'Electra, nom ancien de Samothrace, pour se faire initier aux mystères et se concilier ainsi la faveur divine; ils exécutent une danse armée en l'honneur de Rhéa dindymienne pendant un sacrifice expiatoire, après le massacre des Dolions et de leur roi Cyzique; ils sacrifient à Apollon, qui vient de leur apparaître dans l'île déserte de Thynia; ils exposent le trépied du même dieu et l'offrent à la divinité locale pour qu'elle leur indique la sortie du lac Triton. Ce sont des services à peu près du même genre que ceux que leur rend le devin Mopsos; l'orphisme n'y est pour rien. Quand Orphée célèbre par ses chants Artémis ou Apollon près des lieux qui leur sont consacrés ou quand il adresse une prière aux nymphes Hespérides, il remplit la fonction ordinaire d'un poète religieux. Dans le reste du poème, c'est le musicien qui exerce son talent légendaire. Lorsque le navire *Argo* s'avance pour la première fois sur les flots, tandis que les dieux du haut du ciel et les nymphes des sommets du Pélion contemplent ce merveilleux spectacle, les Argonautes rament en cadence au son de la lyre d'Orphée. Il était le musicien indiqué de cette navigation héroïque. De même, dans l'île des Phéaciens, il chante l'épithalame de Jason et de Médée; c'était son office naturel. Le triomphe de son art, c'est de rendre ses compagnons insensibles aux chants des Sirènes. Tandis que résonnent les puissants accents de sa lyre, le navire fuit emporté par le vent et les flots, et bientôt la voix des perfides divinités n'arrive plus qu'indistincte à leurs oreilles.

Il est de toute évidence que l'Orphée d'Apollonius a un caractère plus poétique que religieux. Apollonius a vu surtout en lui un personnage de légende qui ferait bonne figure dans les tableaux et dans les récits. Lui-même n'est nullement un penseur; c'est un poète de talent ingénieux et curieux. Sa curiosité est la même que celle des élégiaques contemporains, collecteurs de mythes et de traditions sur les origines, les mœurs, les cultes, les particularités de toute sorte, auteurs de volumi-

neux recueils comme les *Causes* de Callimaque. On est toujours de son temps, même quand on passe pour novateur ou révolté. L'élève indocile de Callimaque a plus d'un point de ressemblance avec son maître. Dans la navigation des Argonautes le long des côtes de la mer Noire, il ne manque pas de mentionner le point appelé *Lyré* et de rapporter que ce nom venait d'une consécration de la lyre d'Orphée. Un peu auparavant, les héros ont passé devant l'embouchure du Callichoros, « le fleuve des beaux chœurs »; c'était le cas de rappeler que Bacchus s'était arrêté dans un antre voisin en se rendant de l'Inde à Thèbes, y avait célébré ses fêtes enthousiastes et institué des chœurs.

Le sujet prêtait particulièrement à cette mythologie géographique, et par là le poème ressemblait à l'Odyssée; les deux épopées racontaient de merveilleux voyages, et dans certaines parties, les mêmes lieux appelaient la description des mêmes merveilles et le récit des mêmes aventures. On peut donc dire que les *Argonautiques* sont jusqu'à un certain point une répétition de l'Odyssée. Mais le nom seul de l'antique poème éveille l'idée de la différence qui en sépare l'œuvre alexandrine. Que sont devenues la naïveté et l'émotion profonde du narrateur, le naturel et la vie de ses personnages? Il est juste de reconnaître qu'il ne pouvait guère en être autrement et que les influences contemporaines amenaient presque nécessairement Apollonius à remplacer des qualités à jamais perdues par une érudition attentive, et aussi, pour renouveler l'intérêt, par la recherche de l'extraordinaire.

C'est à cette dernière préoccupation plutôt qu'au souci de présenter un système théogonique qu'il faut rapporter ce qu'Apollonius dit de plus nouveau sur les Titans. Les Titans eux-mêmes tiennent peu de place dans son poème : il se borne à mentionner leur règne avec Cronos, sans parler de leurs combats contre les dieux olympiens ni de leur défaite, sans doute pour arrêter l'esprit sur l'image des âges du monde les plus anciens. Quant à leur rôle dans la constitution de l'univers, leurs rapports avec sa substance ou ses forces élémentaires, et cette idée du triomphe de l'ordre impliquée dans leur violente soumission, toutes ces conceptions intéressantes qui, très fortement exprimées dans Hésiode, avaient été reprises sous des formes diverses par les philosophes et par les théologiens, l'auteur des *Argonautiques* n'y songe pas. Il cherche à utiliser la mythologie courante et à l'adapter à son sujet en amplifiant le merveilleux et en montrant l'ingéniosité de son esprit par la nature de ses inventions ou de ses combinaisons. Les Argonautes, en pénétrant dans la Colchide aux confins du monde antique, se trouvent dans une région à peine humanisée, où est marquée l'empreinte sauvage des Titans, et

même qu'ils n'ont pas abandonnée encore. A l'embouchure du Phase, où ils arrivent, règne le Titanide Æétès, fils d'Hélios et petit-fils d'Hypérion; la redoutable Hécate, fille du Titan Persès, y a pour prêtresse la fille du roi, Médée; en face, ils aperçoivent aux limites du ciel et de la terre les prodigieux sommets du Caucase où le Titanide Prométhée subit encore sa peine. Cette dernière légende, la plus belle et la plus pathétique, ne pouvait être négligée par un poète qui recueille à peu près tout ce qu'il rencontre sur sa route; il lui réserve en effet une place d'honneur, et cela sans grands développements, mais au moyen d'une idée neuve et frappante. Il ne s'arrête pas à décrire encore une fois le supplice de Prométhée, et cependant il en remplit l'imagination. Les Argonautes, le soir, voient voler près des nuages l'aigle qui va dévorer le foie de sa victime; c'est un être monstrueux : le vent produit par le battement de ses ailes ébranle la voile du navire; et bientôt ils entendent la voix gémissante du supplicié; et, quand les lamentations cessent, l'oiseau immense, revenant de la montagne, passe encore au-dessus d'eux.

Le supplice de Prométhée suggère encore au poète une autre idée, d'un fantastique plus cherché, mais qui rattache plus directement la légende de Prométhée au sujet du poème. L'onguent qui rendra Jason invulnérable et assurera sa victoire sur les taureaux aux pieds d'airain qui vomissent des flammes et sur les guerriers nés des dents du serpent, c'est la substance même du dieu. De la première goutte tombée de son foie dévoré par l'aigle est née dans la montagne une plante dont la fleur s'élevait jaune comme le safran de Corycie, tandis que s'enfonçait dans la terre une racine pareille à de la chair fraîchement coupée. C'est le suc noir de cette plante que Médée, après s'être baignée sept fois, en invoquant autant de fois Brimô, la déesse souterraine, et s'être revêtue d'un voile sombre, est allée recueillir pendant la nuit dans une coquille des bords de la mer Caspienne. Et, pendant qu'elle tranchait la racine titanienne, un gémissement sortait des entrailles ébranlées de la Terre, et le fils de Japet lui-même gémissait, secoué par la souffrance. Le poète de l'Odyssée, décrivant la plante merveilleuse qui devait protéger Ulysse contre les enchantements de Circé, s'était contenté de dire : « Elle était noire à la racine et sa fleur était pareille au lait. Les dieux la nomment *moly;* il est difficile pour les hommes mortels de l'arracher du sol, mais les dieux peuvent tout. » Le merveilleux d'Apollonius est plus laborieux et plus compliqué.

Un poème héroïque ne se prêtait guère au développement d'une cosmogonie complète ni à une exposition approfondie de doctrines sur la

construction du monde et sur la destinée humaine; mais rien n'empêchait le poète, s'il en avait le désir et la force, de parler avec grandeur et avec émotion de ces sujets, qu'il rencontrait sur son chemin et qu'il tenait à ne pas négliger. On voit qu'Apollonius n'y a pas songé. Ce qu'il a trouvé de plus intéressant, c'est une peinture indirecte du supplice de Prométhée et des descriptions d'opérations magiques. La magie lui offrait peut-être le thème le plus nouveau, quoique la légende de Médée eût déjà défrayé la tragédie, et que Sophocle, en particulier, dans les *Coupeuses de racines*, lui eût présenté des idées dont il paraît avoir fait son profit; c'était assurément ce qui pouvait plaire le plus à ses contemporains, et même ce qui était pour eux le plus actuel. M. de La Ville de Mirmont rappelle à ce propos, comme témoignage d'un goût littéraire et de mœurs réelles, les *Magiciennes* de Théocrite. Il n'est guère besoin de dire qu'il n'y a pas chez Apollonius la grandeur et la passion que son prédécesseur avait su mettre dans cette image expressive d'une superstition populaire. Il fallait d'ailleurs des impressions d'un autre genre dans un sujet héroïque, et quand il s'agissait de la terrible magicienne Médée. Je viens de montrer qu'il les a cherchées dans des inventions extraordinaires et dans d'ingénieuses combinaisons.

Dans les *Argonautiques* paraît une autre magicienne, Circé. Elle y avait sa place marquée par droit de naissance; d'après la tradition homérique, elle était sœur d'Æétès et tante de Médée. Apollonius suit, comme il était naturel, cette tradition; il prend seulement soin d'expliquer comment Circé a été transportée sur le char de son père Hélios dans les régions occidentales, opposées à la Colchide. Mais, sans doute pour innover, il ne la montre pas dans ses fonctions de magicienne. Il n'est même pas certain qu'il les lui conserve. On ne sait pas bien si les hommes ont été transformés en bêtes par son art malfaisant. Elle apparaît, dit le poète, suivie d'un nombreux cortège formé d'êtres qui ne ressemblent ni à des hommes, ni à des animaux sauvages comme les lions et les loups que rencontrent autour de la demeure de la Circé d'Homère les compagnons d'Ulysse. Ce sont des composés de membres disparates, pareils à ces créatures inachevées et monstrueuses que la Terre enfanta du limon primitif avant qu'il eût été condensé par l'air sec. Ce mélange de formes avait-il été opéré sur des êtres humains par un jeu de la cruelle magicienne, Apollonius ne l'affirme pas, et on peut tout au plus le conclure du passage où il dit que Circé « *dans une pensée de ruse* invite les héros à la suivre en les flattant de la main ». Cette invitation n'est nullement rassurante. Ce qui ne laisse aucun doute, c'est le rôle imprévu qu'il attribue à Circé. Il fait d'elle une expiatrice. Elle

observe pour son compte des rites pieux; effrayée par un songe, elle se purifie elle-même au retour de l'aurore avec l'eau de la mer, comme l'Iphigénie d'Euripide dans *Iphigénie en Tauride* et comme l'Atossa d'Eschyle; puis elle purifie du meurtre d'Apsyrte Médée et Jason, et cette purification, nécessaire au succès de l'entreprise des Argonautes, est longuement décrite. Après quoi, elle chasse Médée avec des paroles de réprobation. On ne s'attendait pas à une Circé revêtue de ce caractère religieux, si pieuse et si sévère.

La magie est ici singulièrement mise de côté. Elle se retrouve dans un passage où la curiosité du poète se plaît à décrire une forme particulière d'enchantement. Parmi les dangers que courent les Argonautes, un des plus merveilleux est celui d'être écrasés par les fragments de rocher que leur lance le géant Talos pour les empêcher d'aborder en Crète. Et cependant ils meurent de fatigue et de soif. Ce Talos, dont Apollonius a pris l'idée dans on ne sait quelle légende, mais qu'il a sans doute inventé en partie pour rivaliser avec les Lestrygons et le Polyphème de l'*Odyssée*, est le dernier survivant d'une race d'airain née des hommes, enfants des frênes. Tout son corps est en airain et invulnérable, excepté en un point, sous le tendon du pied, près de la cheville. Là est une veine que protège seulement une mince enveloppe, et dont la rupture est mortelle. Gardien de la grande île de Crète, Talos en fait chaque jour le tour trois fois de ses pieds infatigables. Comment tromper sa vigilance ou vaincre un pareil ennemi? C'est Médée qui se charge de la victoire, et l'arme qu'elle emploie c'est la fascination. Elle s'avance sur le tillac du navire, et, après avoir invoqué dans des chants et dans des prières les Kères, « chiennes rapides d'Hadès, qui dévorent le cœur des humains », elle charge de haine et de colère ses yeux d'un éclat étrange, qui font reconnaître en elle une fille du Soleil, et les fixe sur le géant d'airain. D'affreuses apparitions troublent l'esprit du monstre; il se heurte la cheville contre une pointe de rocher, son sang coule, semblable à du plomb fondu, et bientôt il tombe comme une masse inerte.

Les analyses qui précèdent ont, je crois, l'utilité de faire voir quel genre de mythologue est Apollonius et où se porte l'effort de son esprit. En s'aidant des anciens mythographes comme Phérécyde de Léros, assez souvent cité dans les scolies, et à l'exemple de contemporains érudits comme Callimaque, il recueille soigneusement les légendes et les traditions religieuses et autres, qui se pressent en foule dans un sujet choisi en partie pour cette raison; et, dans cette multitude, il prend les plus intéressants pour les développer, les arranger, les combiner en vue de l'effet avec la liberté qu'ont toujours eue les poètes grecs. Il est lui-même

beaucoup plus poète que théologien. M. de La Ville de Mirmont me paraît aller trop loin quand il dit au début de son livre qu'« il est facile d'extraire des *Argonautiques* toute une doctrine sur les origines du monde et des dieux » et qu'Apollonius « a voulu présenter un ensemble savant de doctrines cosmogoniques et théogoniques ». Il me semble que la science d'Apollonius ne suppose pas un grand travail de coordination, et surtout qu'il n'y a pas chez lui de pensée profonde qui aboutisse à un système fortement conçu. Dans un second et dernier article, je dirai quelques mots des chapitres de M. de La Ville de Mirmont sur Virgile et des autres parties de son travail.

Jules GIRARD.

(*La fin à un prochain cahier.*)

La propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine, par M. Paul Guiraud, maître de conférences à l'École normale supérieure, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1893.

Dans l'histoire des institutions anciennes les rapports de l'homme avec la terre occupent une place prédominante. Ce sujet n'intéresse pas seulement l'histoire. Il touche au droit public et privé comme à l'économie politique. Il nous fait pénétrer dans les conditions les plus intimes de la vie sociale. On comprend que l'Académie des sciences morales et politiques l'ait mis au concours. En décernant le prix à M. Guiraud elle a récompensé un très savant et très utile travail. Le sujet était déjà très vaste par lui-même. L'auteur l'a encore étendu. Ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche. Il n'y a pas d'inconvénient à approfondir les questions, à les envisager sous tous les points de vue, à ne rien négliger de ce qui s'y rapporte, de près ou de loin, pourvu que les matières soient bien ordonnées, les discussions réduites aux points essentiels, et que le lecteur trouve facilement ce qu'il cherche, sauf à laisser de côté ce dont il n'a pas besoin.

Le malheur des travaux de ce genre c'est qu'ils sont toujours à refaire. Lorsqu'à la fin du XVIe siècle on eut achevé d'imprimer tout ce qui restait d'anciens manuscrits, on put croire que la matière était épuisée, et de fait les deux siècles suivants ne se sont signalés par aucune découverte importante. On a cru pouvoir composer alors des encyclopédies

de l'antiquité qui seraient à peu près définitives. C'était une grande illusion. Dans le cours du siècle présent la science s'est renouvelée. Des textes de la plus haute importance, qu'on avait longtemps crus perdus, se sont retrouvés, et si nombreux qu'il vaudrait la peine d'en dresser un catalogue spécial, contenant seulement des titres et des dates. On ne compte plus aujourd'hui les monuments épigraphiques dont la prodigieuse abondance a dépassé tout ce que l'on pouvait espérer. Enfin qui pourra dire ce que le sol de l'Égypte renferme encore de précieux documents? Il ne faut d'ailleurs pas oublier les points de comparaison nouveaux qui sont fournis par le progrès des études historiques sur l'Orient, sur le monde romain et sur le moyen âge. Le livre de M. Guiraud, quoique n'étant pas sans précédents, est donc bien un travail original et c'est à ce titre que nous en parlons ici. Les questions qu'il traite sont nombreuses. Il nous suffira d'en signaler quelques-unes.

Les Grecs ont-ils commencé par la propriété collective? Il y a aujourd'hui toute une école qui place le communisme à l'origine de toutes les civilisations. Prise dans sa généralité, la thèse est tout au moins contestable; appliquée à la Grèce elle n'a aucun fondement. Les textes qu'on a cités, les faits d'où l'on a prétendu tirer des inductions ne prouvent rien ou ont été mal compris. Pour ne citer qu'un exemple, on a soutenu que l'institution des repas publics dans un grand nombre de cités helléniques était un témoin attardé de la communauté primitive des terres. Rien n'est moins exact. Les repas publics ont été une institution religieuse, militaire, charitable, qui ne suppose en aucune façon un communisme primitif. Aujourd'hui même ils sont encore en usage chez les Kabyles, c'est-à-dire dans un pays où la division du sol est poussée jusqu'à l'extrême, où l'on ne conçoit même pas qu'il ait jamais pu exister un autre régime que celui de la petite culture et de la petite propriété.

La propriété en Grèce est donc un fait primordial. Elle a commencé en Grèce comme partout ailleurs le jour où le sol a été mis en culture. Je ne sais pourquoi M. Guiraud conteste que l'occupation et le travail de l'homme aient été pour rien dans la création du droit. La religion, le culte des ancêtres ensevelis dans les tombeaux de famille ont sans doute contribué à faire considérer la propriété comme perpétuelle et inviolable, mais l'appropriation du sol est un fait antérieur. Avant d'y enterrer ses morts, la famille avait dû s'y établir à demeure. Les fils ont placé le tombeau du père sur le sol occupé, cultivé et transmis par lui, c'est-à-dire sur le sol dont ils étaient déjà propriétaires.

Au surplus la question n'a guère qu'un intérêt théorique. En fait l'histoire ne remonte qu'à l'époque de la formation des États, et elle nous

apprend que presque partout en Grèce les États se formèrent par la conquête et commencèrent par le partage des terres entre les conquérants. Elles furent divisées par lots égaux et réparties par la voie du sort. Le droit conféré par ces partages était certainement un droit de propriété. On a soutenu, il est vrai, qu'il s'agissait d'une simple jouissance, temporaire et précaire, dont on a cru trouver des preuves dans un texte d'Hérodote et dans quelques vers d'Homère qui ne disent rien de pareil. M. Guiraud s'est donné la peine de soumettre ces textes à un examen critique; peut être aurait-il suffi d'une observation générale. Sans doute les partages ont été plus d'une fois remis en question. Les conquêtes, les révolutions, les guerres civiles ont souvent bouleversé les propriétés. Il y avait dans toute cité grecque un parti qui réclamait constamment un nouveau partage des terres et la suppression des dettes. Mais de ce que le droit a été méconnu ou sacrifié, on ne peut pas conclure qu'il n'existait pas [1].

Si le communisme primitif n'est qu'une hypothèse dénuée de preuves, il en est autrement de la communauté de famille. La famille patriarcale n'est pas un assemblage fortuit. C'est une association de personnes vivant ensemble sous le même toit, autour du même foyer et, comme dit Sumner Maine, une corporation. La terre est donc la propriété de la famille qui la cultive sous la direction de son chef. A proprement parler elle n'est pas héréditaire, car c'est la famille qui est propriétaire, et la famille ne meurt pas. Enfin elle est en principe inaliénable, ou du moins elle ne peut être aliénée que par la famille tout entière, dont le consentement n'est pas facilement supposable. Que ce régime ait existé dans l'ancienne Grèce c'est ce dont on ne peut guère douter, mais nous n'avons à cet égard que des indices, et il est inutile de chercher à reconstruire dans tous ses détails un passé qui restera toujours inconnu.

On ne saurait non plus attacher une bien grande importance à la description du domaine rural de l'époque héroïque. Les poèmes d'Homère et d'Hésiode fournissent quelques traits qu'on peut réunir pour en former un tableau, à la condition toutefois de combler les lacunes à force d'inductions et de conjectures. En tout cas, si les données éparses dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* ou dans *les Travaux et les Jours* peuvent servir à la reconstruction du passé, il est au moins douteux qu'on puisse rien conclure du silence de ces poèmes. Par exemple on peut hésiter à croire

[1] Quant aux donations de terre faites à Méléagre et à Bellérophon (*Iliade*, VI, 195, et XII, 314) elles n'impliquent nullement la périodicité ni la précarité des partages. Athènes au ve siècle faisait une donation semblable au fils d'Aristide.

avec M. Guiraud que le servage n'existait pas en Grèce à l'époque d'Homère, par cette seule raison qu'Homère n'en parle pas.

Un des effets du régime patriarcal est de favoriser l'expansion de la population. Les éléments rebelles ou réfractaires s'éliminent d'eux-mêmes. Tout ce qui ne veut pas se plier à la rude discipline de la communauté est réduit à chercher fortune ailleurs. M. Guiraud n'hésite pas à voir là une des causes du grand mouvement colonial qui a couvert de villes grecques l'Asie Mineure, la Sicile et l'Italie. Ce que cherchaient ces colons c'étaient des terres à cultiver, et ils ne pouvaient en trouver en Grèce, où la terre n'était pas dans le commerce. La remarque est juste en elle-même et je ne la conteste pas. Je demande seulement pourquoi, si cette cause était assez puissante pour conduire les Grecs à essaimer en masse hors de leur pays, cette cause n'a pas produit partout le même effet, pourquoi les autres nations du monde ancien n'ont pas obéi à la même impulsion, à l'exception des Phéniciens, qui étaient des trafiquants et non des agriculteurs. J'ajoute que le mouvement colonial a duré chez les Grecs même après la dissolution du régime patriarcal.

Cette dissolution, en effet, s'est produite de bonne heure, et par bien des causes. Sans parler des causes ordinaires, dérivant de la nature humaine et du besoin d'indépendance, la famille patriarcale a fait place à l'État, parce que l'État répondait mieux aux nécessités sociales. Les anciennes propriétés de famille se partagèrent. On distingua d'abord entre les propres et les acquêts; mais la libre disposition introduite en faveur des seconds finit par s'étendre aux premiers. La terre put désormais être l'objet de toute espèce de contrat. Elle put être transmise par vente ou par succession, engagée par vente à réméré ou par hypothèque. L'usage des testaments s'établit à Athènes avec Solon, à Sparte avec la loi d'Épitadée [1]. A ce moment, la révolution se trouva consommée. Les dernières traces de la communauté de famille avaient disparu, et du même coup la démocratie devint triomphante dans presque toute la Grèce. Les constitutions politiques se modifièrent en même temps que l'état social.

[1] M. Fustel de Coulanges et après lui M. Guiraud ont essayé d'expliquer par une hypothèse l'étrange résultat de la loi d'Épitadée, qui permettait d'aliéner la terre à titre gratuit, tandis que l'aliénation à titre onéreux restait interdite. Ils supposent que la donation servait à couvrir une vente déguisée ou le payement d'une dette antérieure, et qu'ainsi l'inaliénabilité disparut complètement en fait, sinon en droit. Mais il est difficile d'admettre que l'auteur de la loi n'en ait pas compris la portée, et s'il la comprenait, on ne voit pas pourquoi il aurait usé d'un détour, au lieu de déclarer ouvertement que désormais la terre pourrait être aliénée par tous moyens.

Si nous étions mieux renseignés sur cette période de l'histoire, nous y verrions comment se sont formées les diverses classes de la population, et surtout quelle a été la condition de la classe agricole. Le servage auquel elle fut soumise a eu des causes différentes suivant les lieux. La plus ordinaire paraît avoir été la conquête, qui, par exemple dans le Péloponnèse et la Crète, réduisit les anciens propriétaires au rôle de colons attachés à la glèbe. Dans l'Attique, où il n'y eut pas de conquête, le sort des petits cultivateurs ne valut guère mieux. La propriété de la terre se concentra en un petit nombre de mains. Dépourvus de capital, n'ayant d'autre profit que le sixième de la récolte, à peu près comme les Kammès de la Kabylie, les métayers athéniens s'endettèrent, et beaucoup furent vendus comme esclaves. Cette crise économique tenait peut-être à l'avilissement des produits agricoles résultant de la concurrence des céréales des contrées de la mer Noire. Quoi qu'il en soit, elle ne put être guérie que par une révolution qui abolit toutes les dettes. La question de l'origine du servage est, comme on le voit, extrêmement complexe et difficile. On la retrouve à toutes les époques de l'histoire et toujours avec la même obscurité. J'ai peine à croire, toutefois, qu'il faille chercher le type primitif du servage dans les conditions imposées par les maîtres à leurs esclaves affranchis.

La propriété individuelle est donc définitivement constituée. Il s'agit maintenant de décrire ce régime. C'est l'objet du second livre. L'auteur examine d'abord quelles sont les personnes capables de posséder. Ce droit n'était en général accordé qu'aux citoyens. Les étrangers ne pouvaient l'obtenir qu'en vertu d'un décret qui leur conférait l'*ἔγκτησις γῆς καὶ οἰκίας*. Sans méconnaître l'intérêt de ces recherches, nous ne nous y arrêterons pas. Nous avons hâte d'arriver à ce qui nous paraît être le véritable sujet de l'ouvrage, c'est-à-dire à la théorie du droit de propriété, telle que la concevaient les Grecs.

Cette théorie n'a jamais été exposée par eux *ex professo* dans des ouvrages comparables aux *règles* et aux *institutes* des jurisconsultes romains. Elle existait pourtant, à l'état latent si l'on peut s'exprimer ainsi, et on peut jusqu'à un certain point la reconstituer en réunissant ce qu'en ont tiré les philosophes et les orateurs. Au fond, les principes du droit grec n'étaient pas différents de ceux du nôtre, et le droit romain s'en est rapproché de plus en plus, à mesure qu'il s'est dégagé des formes archaïques. M. Guiraud a réuni et discuté tous les textes connus. On lui reprochera peut-être de ne pas toujours parler la langue du droit avec une précision rigoureuse, mais il ne faut pas s'attendre à trouver chez les Grecs des termes techniques exactement définis et l'essentiel est de ne pas se mé-

prendre sur le fond des choses. En général, M. Guiraud voit juste et explique clairement. Comme son travail échappe à l'analyse, je me bornerai à quelques observations de détail.

Le respect des bornes était-il placé, en Grèce comme à Rome, sous la protection de la Divinité? L'affirmation de Platon à cet égard était-elle conforme aux lois positives? M. Guiraud en doute. Nous savons cependant que les Grecs invoquaient le *Ζεὺς ὅριος* et le *Ζεὺς ἑρκεῖος*, et ce culte semble bien impliquer la croyance à une garantie supérieure. Je ne pense pas non plus que les contraventions aux lois sur les distances à observer entre voisins n'aient été réprimées en Grèce que par une simple amende. La sanction pécuniaire eût été par trop insuffisante, et d'ailleurs à Rome, où l'on avait copié la loi de Solon, la besogne mal plantée, arbres ou constructions, pouvait être détruite par ordre du juge [1].

D'après la loi de Gortyne, la femme qui devenait épiclère alors qu'elle était déjà mariée, pouvait divorcer et épouser soit son plus proche parent, soit même tout autre, mais, dans ce dernier cas, elle était tenue d'abandonner une part de la succession à son plus proche parent. M. Guiraud croit que cet abandon devait être fait au mari répudié. La loi, il est vrai, se borne à dire que la femme partage la succession, sans dire avec qui, mais le plus proche parent avait un droit sur la succession; on comprend que la loi lui en laisse une partie. Quant au mari répudié, la femme ne lui doit rien.

Comme sanction de l'égalité des partages, la loi athénienne avait institué le rapport des biens donnés. Suivant M. Guiraud, ce rapport était dû non pour tous les objets donnés, mais seulement pour les dons faits en avancement d'hoirie. La distinction ainsi présentée semble admettre que la dispense de rapport était toujours présumée; or c'est le contraire qui est vrai, en droit athénien comme dans notre droit français.

Une question bien autrement importante est celle de savoir quelle était la condition de la dot. M. Guiraud admet que la femme pouvait renoncer à son hypothèque sur les biens de son mari; mais, ajoute-t-il, il n'y a point d'indice qu'elle ait été libre de consentir à l'aliénation de sa propre dot, ou de l'aliéner elle-même avec l'agrément de son mari. Les Grecs, dit-il, semblent avoir pensé que les biens patrimoniaux de la mère devaient, autant que possible, passer à ses enfants. Je pense au contraire que la dot athénienne pouvait toujours être aliénée, non par le mari, qui n'en était pas propriétaire, mais par la femme elle-même assistée de son mari. L'aliénabilité est, en effet, de droit commun,

[1] Voir la loi 4, § 3, D. *finium regundorum.*

et l'inaliénabilité ne peut être présumée en l'absence d'un texte formel; de plus, les actes d'affranchissement, dont nous possédons un grand nombre, nous montrent à chaque instant la femme affranchissant un de ses esclaves avec l'autorisation de son mari. Si la dot eût été inaliénable, on ne concevrait pas qu'il n'ait pas été dit dans l'acte que l'esclave affranchi n'était pas dotal. L'inaliénabilité a été une création du droit romain de l'empire. Avant cette époque, elle n'était connue ni pratiquée nulle part.

Il semble inutile de pousser plus loin ces observations critiques. Dans un sujet aussi vaste, l'auteur a dû toucher à une foule de questions, souvent très difficiles, et les résoudre en passant, alors que chacune d'elles pourrait fournir la matière d'une longue discussion. Si quelques-unes de ses solutions paraissent contestables, il convient d'ajouter que, en général, l'auteur se décide pour les solutions les plus probables, et qu'il met toujours sous les yeux du lecteur tous les éléments de la décision.

Les chapitres relatifs au domaine de l'État, aux propriétés sacrées et à celle des associations sont les plus neufs, grâce aux renseignements fournis par les inscriptions. Le régime des associations est surtout remarquable. On savait très bien que Solon avait proclamé en pareille matière le principe de la liberté, sans autre réserve que celle de la police confiée au gouvernement par les lois. Ce qu'on ne savait pas, du moins avec certitude, c'est qu'il en était de même dans presque toute la Grèce. Les associations se formaient sans autorisation. Elles pouvaient acquérir toutes sortes de biens, meubles ou immeubles, et les aliéner, à moins qu'elles ne se fussent engagées à les conserver indéfiniment. On ne voit pas qu'il y ait jamais eu de conflit sérieux entre elles et l'État. La liberté de tester n'était pas moins entière en ce qui concerne le règlement de la condition des biens légués. Ceux-ci pouvaient être stipulés inaliénables, ou faire l'objet de substitutions fidéicommissaires, ou constituer de véritables fondations, subsistant par elles-mêmes, sans être attachées à une personne ou à une corporation. Enfin chaque dieu ou, si l'on veut, chaque temple possédait des domaines considérables, et les dépôts qui lui étaient confiés lui permettaient de faire la banque. Aussi la masse des biens de main-morte, comme nous dirions aujourd'hui, était énorme, et les Grecs ne songèrent jamais à en arrêter l'accroissement, d'où l'on peut conclure que les inconvénients de cet état de choses ne se faisaient pas sentir. En dépouillant tous les recueils épigraphiques, M. Guiraud est parvenu à réunir sur ces questions beaucoup de faits et de chiffres extrêmement curieux et intéressants.

Le troisième livre de l'ouvrage se place au point de vue non plus du

IMPRIMERIE NATIONALE.

droit, mais de l'économie politique. L'auteur constate d'abord que la répartition de la propriété en Grèce a varié suivant les temps. Les grands domaines de l'époque héroïque et aristocratique ont été morcelés à mesure que la démocratie est devenue prédominante; mais, à partir de l'époque d'Alexandre, un mouvement inverse se produit. La Grèce se dépeuple et s'appauvrit, et la terre se concentre dans un petit nombre de mains. A la même époque, le servage, qui avait été dans les pays oligarchiques le principal moyen d'exploitation de la terre, s'efface de plus en plus et finit par disparaître complètement après la conquête romaine. Il se fait alors comme un nivellement des diverses conditions sociales. Il n'y a plus de distinction que celle des maîtres et des esclaves, et encore la classe des esclaves, qui ne se recrute plus par la traite, diminue tous les jours par les affranchissements.

Tant que la Grèce fut un pays de petite propriété, la terre fut exploitée soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par des fermiers. Les ouvriers agricoles étaient soit des hommes libres, louant leurs services pour un salaire, soit des esclaves. Ces derniers étaient souvent apportionnés d'un lot de terre ou d'un troupeau, payaient à leurs maîtres certaines redevances convenues, et leur condition ne différait pas beaucoup de celle des anciens serfs. L'analyse et la comparaison des baux à ferme qui nous sont parvenus en grand nombre, surtout pour les biens de l'État, des corporations et des temples, permettent de reconstituer assez complètement le régime auquel était soumise l'exploitation de la terre. C'est peut-être sur ce point que nous possédons le plus d'informations. Il n'en est malheureusement pas de même pour ce qui concerne la condition des travailleurs. Toutefois M. Guiraud, qui n'a pourtant négligé aucune source, aurait pu trouver sur ce sujet quelque chose à prendre dans les romans grecs.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la description des procédés de culture. Nous n'avons aucune compétence pour parler des assolements, des engrais, des irrigations, ni de l'outillage, ni des procédés employés pour la culture des céréales, de la vigne, des fruits, des légumes, des plantes textiles et des bois, ou pour l'élève du bétail. Il y a là une foule de renseignements techniques très utiles pour l'explication des auteurs anciens, comme aussi pour l'intelligence de l'histoire et pour la représentation de l'état de la Grèce dans l'antiquité.

M. Guiraud ne s'en est pas tenu à recueillir ces données de fait. Il a essayé d'évaluer les charges que supportait en Grèce la propriété foncière, et de calculer la valeur vénale de la terre. Ces questions très complexes, très difficiles à résoudre même à l'époque moderne, le sont bien

plus encore quand il s'agit de l'antiquité. Malgré les renseignements fournis par les inscriptions, malgré les travaux de savants tels que Bœckh, nous ne savons pas encore si l'impôt foncier à Athènes frappait sur le revenu ou sur le capital, ni s'il était progressif ou proportionnel, ni par quels calculs on obtenait les évaluations de revenu qui servaient de base à la répartition des taxes. Il est bien certain que ces évaluations étaient au-dessous de la réalité, mais cela n'a pas d'importance au point de vue de l'impôt, du moment que l'évaluation se fait de la même manière pour toutes les propriétés, et qu'ainsi la proportion reste toujours exacte. Par une série de calculs ingénieux, M. Guiraud arrive à cette conclusion, qu'un Athénien au IVe siècle payait à l'État, en temps de paix, 1 p. 0/0 de son capital. Il va sans dire qu'en temps de guerre les besoins extraordinaires du Trésor pouvaient conduire à exiger plusieurs fois ce chiffre. Quant au rendement et à la valeur vénale de la terre, M. Guiraud s'est donné beaucoup de peine pour les traduire en chiffres. On peut accepter provisoirement ses calculs, dont les résultats paraissent probables, à la condition toutefois de ne pas oublier ce qu'ils ont nécessairement d'arbitraire et de conjectural.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'on a cherché à se rendre compte de tous ces phénomènes, de leurs causes et des mesures propres à en régler le cours. Les anciens philosophes n'ont pas fait autre chose. Pythagore, Platon, Aristote et les auteurs cités par ce dernier ont été des économistes à leur manière. Les utopies communistes ou socialistes se sont produites partout à de certaines époques. En Grèce, malgré le talent de ceux qui les ont soutenues, elles n'ont pas résisté aux sarcasmes d'Aristophane, ni aux pénétrantes analyses d'Aristote, ni surtout au bon sens d'une population intelligente. Ce n'est pas à dire que le socialisme n'ait pas eu en Grèce ses jours de triomphe. Chaque ville grecque a eu ses révolutions, et chaque révolution amenait la spoliation des vaincus. Abolition des dettes, nouveau partage des terres, tel était le résultat ordinaire des bouleversements politiques. Il durait jusqu'à ce que le parti vaincu se relevât et triomphât à son tour. Alors venaient les lois de réaction et de restitution, non moins arbitraires et injustes dans leurs procédés. Plusieurs de ces lois sont parvenues jusqu'à nous. Une des plus curieuses, que M. Guiraud n'a pu connaître, car elle n'a été découverte qu'en 1893, est celle d'Ilion en Asie Mineure. Elle dit quelles récompenses seront accordées aux tyrannicides, quelles peines seront infligées à toute personne qui aura rempli une fonction ou simplement fait acte de pouvoir sous la tyrannie ou l'oligarchie. Enfin, et c'est là surtout ce qui nous intéresse, elle ordonne que tous les proscrits soient réinté-

grés dans leurs biens ou indemnisés sur les biens de leurs adversaires, sans aucun égard pour les droits acquis, même aux tiers de bonne foi. A Halicarnasse, du moins, on avait respecté les possessions légitimes, et une procédure particulière imposait une certaine forme et une certaine mesure aux revendications; mais la loi d'Ilion n'en doit pas moins être regardée comme conforme au droit commun de la Grèce. La guerre civile était partout, avec son cortège de proscriptions, de confiscations et de représailles. Aussi la Grèce était déjà ruinée quand la conquête romaine lui rendit la paix.

Ce qui, dans l'antiquité, rendit les crises agraires si terribles, c'est que la terre était la richesse par excellence et que les productions de la terre fournissaient le principal objet du commerce. L'industrie, qui a transformé nos sociétés modernes, était à peine connue. La richesse mobilière, qui chez nous s'accroît sans cesse et sans limites, n'existait pour ainsi dire pas, si ce n'est dans quelques grands centres. Aussi les révolutions sociales et politiques ont aujourd'hui changé de caractère et les théories socialistes n'emploient plus les mêmes moyens. Le partage des terres a passé au second plan. Pour les modernes réformateurs, il s'agit avant tout de régler les conditions du travail, d'en mettre en commun les instruments et d'en répartir également les produits. Ce qui n'a pas changé, ce sont les procédés. Aujourd'hui, comme dans l'antiquité, c'est sur la violence que les agitateurs paraissent compter le plus.

Ces réflexions, qui terminent le livre de M. Guiraud, sont vraies; nous pouvons à notre tour en tirer cette conclusion : que les faits économiques jouent un grand rôle dans l'histoire, et qu'il faut savoir gré aux chercheurs qui s'appliquent à découvrir et à mettre en lumière ces faits que les anciens eux-mêmes n'ont pas toujours aperçus.

R. DARESTE.

La Finlande au xix[e] siècle, décrite et illustrée par une réunion d'écrivains et d'artistes finlandais. Helsingfors, 1894, in-fol.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le peuple qui a bâti sa demeure sur les roches granitiques de la Finlande a pour origine les plus anciens habitants du nord de l'Europe. Il était là avant l'histoire, avant toute légende, dans ce milieu rempli par la brume où s'effacent les souvenirs. Dès le commencement de notre ère, on l'appelait *Fen* ou Finnois. C'était un nom donné par les peuples voisins; lui-même s'appelait *Suomalaiset.* Ces noms du peuple ont ensuite passé au pays lui-même, que les étrangers appellent *Finlande* et que les indigènes nomment *Saomi.*

Là où se perd toute trace de l'histoire, les études de linguistique ont amené d'importantes révélations. Les philologues nous disent, en effet, que les Finnois appartiennent à une grande famille de peuples, les Finno-Ougriens, dont les restes sont actuellement disséminés sur un vaste espace, depuis l'Oural jusqu'aux rives du Danube, où ils ont comme un poste avancé dans le peuple des Magyares.

Il reste à considérer les Lapons, qui ne sont pas des Finnois, mais qui ont adopté un idiome finno-ougrien. Ces populations, pauvres et affaiblies, à l'exception des Magyares, sont les derniers représentants de peuples autrefois très puissants, qui, dans les premiers siècles de notre ère, occupaient et dominaient une grande partie de la Russie actuelle. Les Permiens de la Dvina et les Magyares sont les seuls peuples de race finnoise qui aient fondé des empires. Tous les autres ont manqué d'initiative politique; on en trouve une preuve dans ce fait que la majeure partie des populations qui appelèrent Rurik à les gouverner étaient finnoises; la puissance ainsi créée ne fut pas finnoise, mais russe.

Tous les Finnois de l'ouest, à l'exception des Lapons, ont été des peuples guerriers, leur force étant dans la défense et non dans l'attaque. Ils ne sont jamais partis d'eux-mêmes à la conquête de pays étrangers; ils ont toujours défendu leur territoire avec acharnement. Il a fallu cent cinquante ans et trois croisades aux Suédois pour faire la conquête de la Finlande, morceau par morceau, bien que les habitants fussent

[1] Pour le premier article voir le cahier de juillet 1895.

clairsemés et divisés par des querelles intestines. Le grand empire russe a mis trois siècles à se rendre définitivement maître du pays.

Les peuples païens finnois ne connaissaient pas l'écriture. Tout ce que nous saurions d'eux se réduirait d'une part à des antiquités de l'âge de pierre et de l'âge de fer, d'autre part à quelques renseignements bien insuffisants fournis par les nations étrangères, si les Finnois eux-mêmes ne possédaient une tradition orale singulièrement riche, qui a beaucoup occupé les érudits. Des chants épiques, entremêlés de fragments lyriques et d'incantations, se sont transmis de génération en génération à travers les âges; on se préoccupa de les recueillir vers la fin du siècle dernier. Élias Lönnrot réussit à y retrouver et à relier entre eux les fragments d'une grande épopée nationale, comparable aux chants homériques, et les publia en 1835 sous le titre de *Kalevala.* Des cinquante chants qui constituent le *Kalevala,* les plus récents portent les traces de l'influence du christianisme; mais la plupart remontent à une haute antiquité et les plus anciens semblent trahir des rapports avec les mythes de l'Inde.

On sait par le *Kalevala* qu'à l'époque de leur entrée en Finlande les peuples finnois étaient en train de passer de la vie nomade à l'établissement de demeures fixes. Ils pratiquaient l'agriculture en se transportant de lieux en lieux pour y défricher le sol après avoir incendié les forêts; ils faisaient paître leurs troupeaux dans les vallées. Leurs industries principales étaient la chasse et la pêche; ils faisaient sur la côte un commerce d'échange. Ils connaissaient le fer, le cuivre, l'argent et l'or, savaient forger les métaux et tisser la laine. Le sentiment de la famille était très développé, la femme était honorée comme mère. Les hommes libres avaient à leur service comme esclaves des prisonniers de guerre, traités avec douceur. La réunion des familles et de leurs chefs constituait la tribu. L'autorité paternelle était absolue. Les Finnois adoraient le soleil et le feu; on retrouve dans leurs traditions un touchant amour de la lumière et l'impression profonde des ténèbres des nuits d'hiver. Jusque dans les temps modernes, ils ont passé chez les peuples voisins pour de grands magiciens; eux-mêmes s'attribuaient volontiers un pouvoir mystérieux. Les Permiens avaient emprunté aux populations des bords de la mer Noire l'usage des temples et des idoles. Les Lapons adoraient des objets naturels peu communs. Les Finnois, eux, ne connaissaient pas le culte des images; ils avaient des arbres, des sources, des lacs, des rochers sacrés. Point de sacrifices sanglants. Le père de famille suspendait les bois de l'élan aux branches de l'arbre sacré; la mère répandait sur les racines quelques gouttes du lait des troupeaux.

L'histoire de la Finlande, depuis 1157, a constitué le peuple finlandais tel qu'il est. Ce peuple est un résultat de la fusion lente et continue de trois éléments originairement distincts et ennemis. On retrouve dans tout le pays des légendes populaires qui parlent d'une race de géants; on a voulu y voir l'indice de l'existence d'une population primitive dès longtemps disparue. On ne saurait dire avec certitude quand les Finnois sont entrés dans le pays. Il est probable que la prise de possession s'est faite par invasions successives, au cours de plusieurs siècles, dans les premiers temps de notre ère. Les Lapons sont venus les premiers, puis les Tavastiens, ensuite les Caréliens, enfin les Suédois. Cependant bien des raisons font admettre une colonisation très ancienne d'Aland et de la côte ouest. A l'époque de la première croisade suédoise, en 1157, de vastes contrées de l'intérieur étaient encore des solitudes inhabitées. Ce que l'on entend par la nation finlandaise n'existait pas alors. C'est la communauté de foi, de gouvernement, de loi et d'organisation sociale qui donna l'homogénéité à ces éléments discordants et les rendit solidaires dans les limites de la première frontière, fixée en 1323. Les Lapons restèrent le plus longtemps isolés; les trois autres peuples se rapprochèrent, mais la fusion se fit lentement.

Un fait remarquable, c'est que les populations suédoises et finnoises en Finlande, bien que se côtoyant sans se mêler, ne sont jamais entrées en lutte; au contraire, elles ont toujours combattu côte à côte sous le même drapeau. Il y eut rivalité, jamais oppression. Après avoir conquis la Finlande en trois croisades, en 1157, en 1249 et en 1293, la Suède la plaça en 1362 au rang de ses anciennes provinces; là le peuple était affranchi depuis longtemps; l'esclavage avait été aboli dans tout le royaume en 1335; depuis plus de cinq cents ans, tout Finlandais naît homme libre. Les Finnois de Finlande doivent à leur milieu et aux circonstances de leur histoire une communauté de type qui, bien qu'offrant des différences d'une contrée à l'autre, est facilement reconnaissable pour l'étranger.

Le peuple finnois n'est pas moins intéressant que le pays qu'il habite.

L'histoire des Finnois est fort obscure et l'on en est réduit à des conjectures quant à leur origine. Mais ce que l'on sait, c'est que ce peuple diffère profondément par sa langue, comme par sa race, des autres nations européennes; il n'est ni slave ni scandinave : il est « finnois ». Les traits généraux du caractère finnois ont quelque chose de fort et de dur, mais d'une force patiente, passive : la résignation, la persévérance et son revers, l'obstination, l'esprit lent, méditatif, peu expansif. Aussi le Finnois est-il lent à la colère, mais, une fois irrité, il ne

connaît plus de frein. Calme dans les périls, l'expérience du danger le rend prudent; généralement taciturne et laconique, il a des accès de loquacité; il est porté à attendre, à différer, à vivre au jour le jour, avec des alternatives parfois de hâte intempestive. Attaché aux choses qu'il connaît depuis longtemps, il est ennemi des nouveautés; il a à un haut degré le sentiment du devoir, de l'obéissance à la loi, aimant la liberté, hospitalier, probe, pieux. Son attitude est réservée, renfermée, peu facile d'accès. Il met du temps à se familiariser; mais alors il devient un ami fidèle; il manque d'à-propos, arrive souvent trop tard, est souvent importun sans s'en apercevoir, salue un ami qu'il rencontre quand celui-ci est déjà passé, se tait quand il faudrait parler, mais parle quelquefois quand il vaudrait mieux se taire. Il est un des premiers soldats du monde et un des plus mauvais calculateurs; voyant de l'or à ses pieds, faute de s'y prendre à temps, il se le laisse enlever sous le nez. Aussi est-il resté pauvre là où d'autres s'enrichissent. Quant aux traits extérieurs, il n'y a de commun à tous qu'une taille moyenne et une très forte charpente. . . « Ces gens, disait Pierre Brahé, qui chez eux passent leur temps à dormir sur le poêle, quand ils sont à l'étranger abattent chacun plus d'ouvrage que trois ouvriers ordinaires. . . » Un caractère commun à tous les Finnois, c'est la passion des contes, des chansons, des proverbes, des énigmes et un penchant à la satire, qui les rend ingénieux à découvrir les faiblesses et les ridicules.

Le Tavastien est le meilleur représentant de ce type, dont il offre tous les traits caractéristiques. Il habite les provinces du Tavastland, du Satakunta, le nord du Nyland et le sud de l'Ostrobothnie.

Le Tavastien est de grande taille, musculeux, large d'épaules. Il est de tous ses congénères le plus endurant, le plus laborieux, le plus humble d'aspect et le plus facilement satisfait; mais aussi le plus conservateur, le plus lent d'esprit et le plus opiniâtre. L'été, il travaille aux champs, de l'aube au couchant, sans autre nourriture que le *talkkuna*, farine d'orge, d'avoine et de pois mêlés, qui se mange avec du lait caillé. Tel il est resté depuis des siècles, sans se modifier sensiblement. Sa langue est le dialecte dur de la Finlande occidentale, mélangé d'un certain nombre de mots empruntés au suédois.

Les Caréliens occupent la Carélie, le Savolaks et le nord de l'Ostrobothnie. Comparé au Tavastien, le Carélien est plus élancé, plus vif, plus sensible, plus versatile. On dit qu'il est né poète et commerçant, et l'on s'étonne bien un peu de voir le rapprochement de ces deux facultés, qui tout d'abord semblent à peu près incompatibles. Le Carélien a conservé jusqu'à nos jours les vieux mythes finnois et il y ajoute sans

cesse de nouvelles compositions lyriques; sa langue est le dialecte finnois oriental, doux, riche en diphtongues, auquel se mêlent des mots russes. Le Carélien a l'amour des voyages. Il errait autrefois sur les mers à la recherche d'échanges à conclure ou d'aventures guerrières; on le rencontre aujourd'hui conduisant sa charette à Saint-Pétersbourg ou sa barque sur le Ladoga.

La population suédoise de la Finlande occupe Aland et son archipel, le sud du Nyland et la côte méridionale de l'Ostrobothnie. Le suédois, ayant été pendant deux siècles la langue de la littérature et des classes cultivées, est devenu la langue maternelle de beaucoup de Finnois. La population suédoise est plus portée à l'activité de la vie pratique qu'au sentiment ou à l'exercice de la pensée; cependant on a recueilli des contes et des chansons, d'une naïveté un peu grivoise, qui n'ont pas d'équivalents chez les Finnois.

Des quatre peuples qui se sont partagé la Finlande, c'est du Finnois que le Lapon se rapproche le plus par la langue, mais non par les mœurs et le caractère. Il est petit, frêle, agile; il a les cheveux noirs et les yeux bruns. Tour à tour violent et d'une indifférence passive, remuant et curieux comme un enfant, naïf, tendre, facilement trompé et vite effrayé, c'est un enfant de la nature qui n'a ni les traits essentiels du type finnois ni le sérieux de son caractère.

Le Lapon des montagnes, qui, pour son existence, dépend entièrement de ses troupeaux de rennes, les suit de pâturage en pâturage, vit comme ses pères en nomade indépendant. Le Lapon pêcheur séjourne en été sur les bords de la mer ou du lac d'Enarre et habite en hiver des demeures fixes. On a recueilli un assez grand nombre de légendes et de chansons laponnes; elles respirent toutes l'amour de cette patrie déserte et glacée qui nous paraît si dépourvue d'attrait. Quelques rares étrangers ont immigré en Finlande, et parmi eux, surtout dans les provinces de l'est, quelques Russes; il n'y a pas de juifs, ou du moins ils n'ont pas le droit d'exercer publiquement leur culte. Cependant il paraît qu'à Helsingfors il s'est formé une petite colonie juive constituée par des soldats russes licenciés.

La destruction des forêts était anciennement la condition nécessaire de la culture; de là l'idée si persistante dans le peuple que les arbres ne sont pas un bien, mais plutôt un simple embarras. Nulle part les forêts n'ont été aussi maltraitées qu'en Finlande. Depuis une trentaine d'années, le gouvernement a créé une administration forestière et a cherché à introduire une exploitation rationnelle. Le défrichement des bois par l'incendie a presque complètement cessé dans l'ouest, mais est encore en

IMPRIMERIE NATIONALE.

usage dans le centre et l'est. On abat les arbres et on les laisse sécher pendant un été; après quoi on y met le feu.

Le goudron de Finlande est expédié en Allemagne, en Angleterre et dans l'Europe méridionale. L'agriculture rationnelle, qui a mis du temps à s'introduire en Finlande, se répand maintenant avec les nouvelles machines agricoles. On pratique partout l'usage de sécher et de fumer le grain dans des étuves; ce procédé n'en affecte en rien le pouvoir germinateur. Du reste, les méthodes et les instruments agricoles varient d'une contrée à l'autre; mais partout l'agriculture est la principale industrie. L'humeur naturelle du Finnois le dispose au travail des champs, qui lui a appris à peiner sans relâche, à attendre patiemment, à espérer toujours. Le paysan attachait autrefois peu de prix à ses prairies, lorsque, il y a une dizaine d'années, une meilleure organisation de l'industrie laitière et la hausse du prix du beurre ont fait donner au soin du bétail une importance inconnue jusque-là.

La chasse, comme industrie, se pratique surtout au tir et au piège. Le renard se prend au piège ou au poison; on poursuit le loup sur des raquettes à travers les neiges profondes ou on l'attire dans des fosses. On cerne l'ours dans son antre; quelquefois, on l'attend à l'affût. La mort d'un ours se célèbre par un festin; les chants populaires lui donnent les noms les plus caressants. La chasse à l'ours, souvent dangereuse, est tenue en haute estime; les habiles tueurs d'ours sont célébrés comme des héros populaires. Mărten Kitunen, mort en 1833, abattit, à l'âge de soixante-quatorze ans, son cent quatre-vingt-dix-huitième ours adulte.

La pêche se pratique avec si peu de mesure qu'aujourd'hui elle donne peu de profit. Abondante seulement à l'époque du frai, on en use de façon à tarir au plus vite une importante ressource alimentaire. Les ustensiles les plus généralement employés sont la seine, la nasse, l'hameçon et le filet; le procédé le plus productif pour la pêche du saumon, c'est le piège. Quand on retire le piège de l'eau, on y trouve souvent plusieurs centaines de saumons.

La vie est assez misérable en somme : peu d'industrie, quelques fabriques de drap et de papier, et une agriculture bien peu rémunératrice. Pour échapper à la faim, nombre d'émigrants ont quitté ce sol inclément et ont été en Amérique. Il y a dans les États-Unis environ 80,000 Finlandais devenus Américains, remarquables par leur labeur persévérant et ayant à peu près conservé leur langue maternelle et leurs mœurs. L'émigration diminue, paraît-il. En résumé, malgré tant d'obstacles, la Finlande est habitée par un peuple plein de vigueur et de santé morale.

Les cours d'eau et les glaces, voilà les premières routes de la Finlande. Peu à peu, les piétons et les cavaliers se frayèrent des sentiers, qui suivaient de préférence la crête des hauteurs. Les chemins carrossables qui succédèrent à ces sentiers continuèrent à être tracés sur les collines; aussi beaucoup de routes sont-elles embarrassées de côtes qu'il eût été facile de tourner. L'hiver, on raccourcit le chemin en prenant directement par la glace des lacs et des marais. Les routes postales, dont l'entretien est à la charge des propriétaires, sont en général bonnes; depuis le XVI[e] siècle, des stations de postes sont échelonnées à un intervalle de 15 kilomètres en moyenne. Il n'y a pas de voitures dans les campagnes en Finlande; le seul équipage à quatre roues qu'on y connaisse, c'est la charrette du Carélien. Les villes ont leurs fiacres. Le seul moyen de transport sur les routes de la campagne, en été, est un véhicule très primitif: deux roues supportant, souvent sans ressorts, un banc étroit dans une caisse de bois.

Le foyer, la vie domestique a, dans le nord, une autre signification et une importance plus grande que dans le midi, où la libre nature est accessible à l'homme toute l'année et où seules la nuit et la tempête l'obligent à chercher un abri. Le foyer, dans le nord, ne répond pas seulement au besoin d'un refuge, mais aussi à un besoin d'union qui rend plus forts les liens de famille et plus profonds les sentiments.

Le mot finnois *koti* désignait à l'origine la tente nomade dont se servent encore aujourd'hui les Lapons, et qui consiste en pieux inclinés en forme de cône, recouverts de peaux de renne et maintenus en place, à l'extérieur, par de la neige battue. Au milieu de la tente, des pierres servaient de foyer et la fumée s'échappait par une ouverture ménagée dans le toit. Le long des parois étaient disposés des couchettes et des réduits à provision; le sol et les lits étaient recouverts de peaux de renne.

Cette demeure primitive n'était déjà plus en usage lors de l'établissement des Finnois de Finlande; elle était remplacée par une demeure fixe, une vaste cabane de troncs non équarris. Le foyer en pierre s'adossait à l'une des parois. L'usage des lits, de certains meubles et ustensiles, des dépendances autour de la maison, témoignait déjà d'un commencement de civilisation.

La cabane du paysan d'aujourd'hui est bâtie en troncs équarris; la salle commune est flanquée d'une ou deux chambres; dans quelques contrées, un corridor avec une porte de sortie aux deux bouts partage la maison. Seuls, les gros paysans de l'Ostrobothnie se bâtissent de vraies maisons de maître, à étage, les peignent de couleurs à l'huile, mais n'habitent pas l'étage, qu'ils réservent pour les grandes occasions.

Dans la vaste salle commune des cabanes ordinaires, la famille se réunit aux repas et y passe les heures sombres de la journée. Les hommes s'occupent de travaux de menuiserie, les femmes filent, cardent la laine, ou vaquent aux soins du ménage. Il n'est pas rare que la lecture d'un journal fasse partie des occupations de la veillée. Aux gens de la maison, maîtres et valets, se joignent, dans la plus parfaite entente, l'indigent, le mendiant de passage qu'on loge gratuitement.

Les dépendances de la ferme sont : l'écurie, l'étable, les remises, les étuves à sécher le grain, les granges, et, l'une des plus importantes, l'étuve où se prennent les bains de vapeur. On obtient la vapeur en jetant de l'eau sur de grosses pierres chauffées à blanc. Ces bains sont pour le peuple une des jouissances les plus appréciées, en même temps qu'une des nécessités de la vie. Il n'est pas, dans tout le pays, une personne du peuple qui ne prenne un bain de vapeur au moins tous les samedis; à l'époque des moissons ou du battage du seigle, on prend un bain tous les soirs. Dans bien des contrées, hommes et femmes se baignent ensemble, sans songer à mal, et quelques-uns, après le bain, courent tout nus à la maison à travers la neige.

Passionné qu'il est de solitude et d'indépendance, le Finnois bâtit volontiers sa maison à l'écart. Pourtant, dans les contrées très peuplées, on trouve de grands villages, ayant des boutiques, un marché, des écoles, des salles de lecture, une bibliothèque populaire. Dans les villages, la vie domestique est plus variée; mais dans les fermes isolées, tout l'intérêt semble se concentrer autour de l'industrie domestique, qui est un lien, en même temps qu'elle répond à une nécessité. Cette vie domestique du peuple des campagnes est simple et uniforme, mais point du tout morose. Le Finnois, si laconique au dehors, si renfermé en lui-même, s'épanouit à son foyer, devient gai et communicatif au milieu des siens. Il a fermé sa porte sur les ténèbres du dehors, les vastes champs de neige, les peines, les labeurs, et là, au coin du feu, il oublie sa lutte acharnée pour l'existence.

La foi luthérienne a jeté de profondes racines dans la conscience du peuple finlandais ; la tolérance s'est fait jour peu à peu ; mais les membres d'autres églises que la luthérienne ne sont pas nombreux en Finlande. Chaque paroisse choisit et rétribue elle-même son pasteur. Les rapports entre le prêtre et les fidèles sont en général bons, souvent marqués par une confiance mutuelle.

L'église est, à tous les égards, le centre de la paroisse. Aucun sacrifice ne coûte s'il s'agit de la bâtir, de l'entretenir ou de l'orner. Dans les anciens temps, on enterrait généralement les morts sous les dalles de la nef.

Maintenant les progrès de l'hygiène ont amené la création de cimetières dans le voisinage de l'église.

Le mariage civil n'existe pas en Finlande. Jusqu'au milieu de ce siècle, l'école était dans la dépendance de l'église; désormais séparées, elles n'ont plus un autre point de contact que l'enseignement de la religion, qui est obligatoire et surveillé par le clergé. L'église intervient encore dans la vie privée par l'*instruction* religieuse, qui prépare à la première communion. Il faut avoir fait sa première communion pour être admis à contracter un mariage. L'église, depuis sept cents ans, l'école, depuis trois cents ans, ont fait une guerre acharnée aux restes de superstitions païennes, sans réussir à les anéantir complètement. La superstition recule devant les progrès de la civilisation; mais elle couve sous la cendre dans l'imagination du peuple. La réputation de sorcellerie croît à mesure qu'on avance vers le nord. Pour l'habitant de la Suède, toute la Finlande en est suspecte. La croyance aux lutins subsiste encore. Les rochers, les lacs, les rivières, les sources, les habitations même ont leurs lutins et beaucoup prétendent les avoir vus. Il y a une soixantaine d'années encore, on jetait de petites pièces de monnaie dans les sources comme offrandes aux lutins. Le sorbier est un arbre sacré; mis au feu, on y lit un présage heureux ou malheureux. Il n'est pas permis de tuer une hirondelle ou une grenouille : la grenouille a été un être humain; l'hirondelle passe l'hiver endormie au fond des lacs.

On rapporte que Mme Louise Heiberg, la célèbre actrice, exprimait un jour le désir d'aller en Finlande pour voir des hommes qui ne ressemblent pas à tout le monde. Elle aurait dû voyager bien loin des villes pour réaliser son désir. Avec les facilités de communication, la civilisation a passé son niveau sur ce pays comme sur les autres. La vie des classes cultivées est ici à peu près ce qu'elle est partout. La force, l'agilité, la vitesse et un coup d'œil sûr sont des qualités qu'on tient en haute estime en Finlande comme ailleurs.

Le XVIIIe siècle venait à peine de commencer quand éclata une guerre qui devait amener un changement radical dans la situation politique de la Finlande. Jusqu'à Pierre le Grand, la puissance suédoise, établie en Finlande aux XIIe et XIIIe siècles, avait victorieusement résisté aux efforts d'agrandissement de la Russie. Mais la grande guerre du Nord se termina par la défaite des armées suédoises; la paix de Nystad, en 1721, consacrait la cession à la Russie de la partie sud-est de la Finlande. En 1743 encore, par le traité d'Abo, la Suède dut consentir au retrait de sa frontière jusqu'au Kymmene.

Quand en 1809 les troupes russes franchirent la frontière, elles ne

rencontrèrent d'abord presque aucune résistance. En quelques semaines elles avaient pénétré jusqu'à Abo; le commandant en chef de l'armée suédoise-finlandaise, Klingspor, n'avait cessé de commander la retraite. Dès le commencement de la guerre, l'empereur Alexandre Ier avait fait connaître son intention de conquérir toute la Finlande suédoise. Une diète générale fut convoquée pour le 10 mars 1809, et le 29 mars l'empereur fut proclamé grand-duc de Finlande. Mais ce ne fut que le 17 septembre suivant que la paix fut conclue à Friedrikshamm entre la Russie et la Suède. Le roi de Suède renonçait en son nom et au nom de ses descendants à tous ses droits sur la Finlande, dont l'annexion à l'empire, déjà accomplie de fait, était ainsi internationalement reconnue.

En 1854 éclata la guerre avec les puissances occidentales. Bien qu'elle porte le nom de guerre de Crimée, son théâtre s'étendit jusqu'aux bords des golfes de Finlande et de Bothnie. En mars 1854, l'empereur Nicolas visita Helsingfors, accompagné de tous ses fils. Le but de l'empereur n'était pas seulement d'organiser la défense, mais de se rendre compte de l'état des esprits. Ce qu'il vit à cet égard ne put que fortifier sa confiance dans le peuple de Finlande. L'empereur Nicolas mourut le 2 mars 1855 et Alexandre II, en montant sur le trône, se trouva en présence de la difficile mission de continuer la défense contre les armées alliées. Le blocus des ports de la Finlande, commencé en 1854, fut continué en 1855. La première année avait été marquée pour la Finlande par la prise et la destruction de la forteresse de Bomarsund, en Aland, ainsi que par quelques descentes des Anglais sur les côtes du golfe de Bothnie; le plus sensible dommage causé à la Finlande fut la prise par l'ennemi de la plus grande partie de sa flotte marchande. Le bombardement de Sveaborg du 9 au 11 août 1855 fut l'événement le plus important de cette guerre. C'est en mars 1856, pendant le congrès de Paris, que l'empereur Alexandre fit son premier voyage en Finlande après son avènement, et il y reçut le plus chaleureux accueil.

Le 18 juin 1863, un édit impérial convoqua les états de Finlande en diète générale à Helsingfors pour le 15 septembre 1863. Ils n'avaient pas été réunis depuis 1809; aussi cette nouvelle fut-elle accueillie dans tout le pays avec la plus vive satisfaction. L'empereur ouvrit solennellement la diète et prononça un discours mémorable qui marque un des moments les plus heureux de l'histoire contemporaine de la Finlande, car il inaugure une ère nouvelle de réformes et de liberté. Le maintien intégral de la constitution était reconnu.

Le 13 mars 1881, la nouvelle du meurtre de l'empereur répandit partout en Finlande le deuil et l'épouvante. Les états, réunis en diète, déci-

dèrent qu'une statue monumentale serait élevée à Helsingfors à la mémoire d'Alexandre II. Tous, jusqu'aux plus humbles, ont pris part à cette souscription.

A son avènement au trône, l'empereur Alexandre III adressa aux habitants de la Finlande une assurance semblable à celles de 1809, de 1825, de 1855, qui confirma la religion, les lois fondamentales et les privilèges du pays; dès le mois de mai de l'année 1881, l'empereur convoqua les états pour le 17 janvier 1882 ; le changement de règne n'interrompit pas l'ère des réformes inaugurée en 1863.

Émile BLANCHARD.

La Chronique d'Antonio Morosini.

Au mois de mai dernier, le R. P. Ayroles, qui poursuit avec ardeur ses recherches sur l'histoire de Jeanne d'Arc, voulut bien m'entretenir d'un opuscule publié à Trieste en 1892, dans lequel Mme Adèle Butti avait signalé l'intérêt d'une chronique italienne d'Antonio Morosini. Cette chronique, d'après les indications de Mme Butti, devait contenir vingt et une pages in-folio relatives à la Pucelle, et il en existait deux copies modernes : l'une à la Bibliothèque impériale de Vienne, en caractères illisibles; l'autre à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise; cette dernière avait été faite d'après l'exemplaire de Vienne, et l'exactitude en avait été vérifiée par feu M. le commandeur Bartolomeo Cecchetti.

Le R. P. Ayroles me pria de lui faire copier les passages du manuscrit de Venise (t. II, p. 983-1004) que Mme Butti avait mentionnés comme se rapportant à Jeanne d'Arc. Je m'adressai à mon savant et obligeant collègue M. Carlo Castellani, préfet de la bibliothèque de Saint-Marc, qui, peu de jours après, m'envoya la transcription des passages visés par Mme Butti. M. le sous-bibliothécaire Vittorio Baroncelli, qui avait exécuté la copie avec le plus grand soin, voulut bien m'avertir que l'exemplaire vénitien, classé à Saint-Marc sous la cote Ital. cl. VII, n° MM. XLVIII, était la copie de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne sous les n°s 6586 et 6587. Il ajoutait que Mme Butti n'avait pas renvoyé à tous les articles de la Chronique de Morosini qui concernent Jeanne d'Arc, et il m'offrait de compléter son travail en transcrivant tout ce qui touchait à un sujet si cher aux Français. J'ac-

ceptai sa proposition avec empressement, et, grâce à M. Vittorio Baroncelli, le R. P. Ayroles est aujourd'hui en possession de tout ce que Morosini nous a transmis sur les faits de Jeanne d'Arc. Espérons qu'il ne tardera pas à nous faire jouir du trésor dont il a le mérite de nous avoir révélé l'existence !

Je me suis empressé de faire part de cette découverte à la Société de l'Histoire de France, qui, en publiant le recueil de Quicherat, a ouvert des voies nouvelles aux historiens de la Pucelle. C'est d'ailleurs cette compagnie qui paraît devoir être appelée à mettre en lumière, non pas le texte complet de la Chronique de Morosini, mais au moins les parties de cette chronique qui intéressent directement notre pays. Il y aura là, n'en doutons pas, la matière d'une très curieuse publication, dont s'occupe déjà M. Germain Lefèvre-Pontalis, et que ce jeune savant saura mener à bonne fin.

Un examen rapide des extraits du manuscrit de Saint-Marc me porte à croire que la partie originale de la Chronique de Morosini est beaucoup moins un récit suivi qu'un recueil de relations adressées soit aux magistrats de la Sérénissime République, soit à de notables Vénitiens, pour les tenir au courant des événements qui s'accomplissaient dans les pays avec lesquels ils entretenaient des rapports de commerce.

Les guerres dont la France était le théâtre devaient jeter une grande perturbation dans les opérations des négociants de Venise. De là, nécessité pour eux d'être exactement renseignés sur la situation des partis, sur la marche des armées et sur les intrigues diplomatiques. A cette fin, ils avaient organisé un système de courriers qui leur apportaient des dépêches rédigées par des agents généralement bien informés; ils se faisaient, en outre, communiquer les nouvelles arrivées dans différentes cités de la haute Italie.

Les lettres et les bulletins de ce genre qu'Antonio Morosini a rassemblés forment un véritable journal, dont j'ai pu apprécier le caractère et l'importance en parcourant une partie des pièces relatives à Jeanne d'Arc. On en jugera par une courte analyse de plusieurs des morceaux sur lesquels il m'a été donné de jeter les yeux[1]. Ce sont généralement des lettres privées, écrites d'Avignon, de Marseille et surtout de Bruges en dialecte vénitien.

[1] Les extraits communiqués par M. Baroncelli, que j'ai eus entre les mains, sont la fidèle reproduction de la copie de la bibliothèque de Saint-Marc; mais cette copie aurait, je crois, besoin d'être revue sur le manuscrit de Vienne, auquel il sera indispensable de recourir quand on voudra donner une édition totale ou partielle de la Chronique d'Antonio Morosini.

Je commence par citer le passage où sont décrites les armes et l'étendard de la Pucelle :

« . . . Ladite damoiselle s'est fait faire une armure à sa taille. Elle chevauche et va armée de toutes pièces comme un soldat, et plus merveilleusement. Il paraît qu'elle a trouvé dans une église une très antique épée, sur laquelle, dit-on, il y a huit croix, et elle n'a point d'autre arme.

« Elle porte aussi un étendard blanc, sur lequel est Notre-Seigneur, tel qu'on le figure sur les images de la Trinité; d'une main, il tient le globe et de l'autre il bénit. De chaque côté est un ange présentant des fleurs de lys comme celles des rois de France. »

Je prendrai maintenant quelques extraits des dépêches postérieures.

D'une lettre écrite de Bruges, le 16 juillet 1429, par Pancrace Giustiniani à son père Messire Marc :

« Le Dauphin est passé à Troyes, avec l'intention d'aller à Reims; il ne fait rien sans le conseil de la damoiselle, laquelle dit qu'elle chassera les Anglais de France. »

Lettre du même, datée de Bruges, le 27 juillet 1429 :

« Ci-dessous je dirai ce que j'ai appris des nouvelles de France le 27 de juillet. On sait de certain, par diverses voies, que, environ le 12 de ce mois, le Dauphin eut Troyes de Champagne; avant qu'il l'eût, ceux du dedans voulaient un répit de trois jours, et puis volontairement la ville se rendit à lui comme à son vrai seigneur, et lui pacifiquement pardonna à tous les habitants et les reçut avec bonté, et tout de suite, par le commandement de la Pucelle. On dit qu'elle est la tête, le moyen, la directrice de tout, et on dit qu'elle suit le Dauphin, et qu'il y a avec eux vingt-cinq mille hommes de cette troupe, sans ceux qui sont aux confins de la Normandie avec le duc d'Alençon.

« Partis de Troyes, ils sont venus à Reims, où tous les rois de France se font sacrer; ils y arrivèrent le samedi 16ᵉ jour de ce mois, et sans aucune difficulté leur furent ouvertes les portes de la ville; et le dimanche 17, le Dauphin fut sacré avec toutes les cérémonies, et le sacre dura depuis tierce jusqu'aux vêpres, et la nouvelle en est arrivée par beaucoup de voies. »

Une lettre du même, écrite de Bruges le 20 novembre 1429, arrivée à Venise le 23 du mois suivant, fait allusion à une lettre du 4 novembre, qui avait été expédiée par la *scarsela*. Cette *scarsela*, dont il est plusieurs fois fait mention, devait être la valise des courriers qui faisaient le trajet entre Bruges et Venise.

La lettre du 20 novembre donne les nouvelles qu'avait apportées un ambassadeur du duc de Bourgogne, arrivé de Paris la veille, c'est-à-dire

le 19 novembre. Le bruit courait que le roi de France se mettait en mesure de tenir la campagne, au prochain printemps, avec une troupe extrêmement nombreuse. « On dit entre soi que le roi aurait cent mille hommes sur pied, c'est possible, mais cela me paraît un bien gros chiffre. Tous se mettent en mouvement aux paroles de la Pucelle, laquelle, à coup sûr, est en vie. Et bien nouvellement elle a pris d'assaut un château très fort à cinq lieues de Paris. Elle a aussi pu combattre sur la Loire. On raconte depuis peu de jours tant de choses des faits de celle-ci que, si c'est vérité, c'est à émerveiller ceux qui le croient et ceux qui ne le croient pas. A mon sens, chacun, suivant sa guise, le redresse et l'arrange, l'amplifie ou le diminue comme il le trouve bon, mais tant y a que tout le monde s'accorde à dire qu'elle est toujours avec le roi et que celui-ci est sous son ombre. Ce sont choses faites par l'envoyée de Dieu en faveur du roi, et tout ce qui se fera de nouveau aura le même principe; le croire n'est pas mal, et qui ne le croit pas ne fait cependant rien contre la foi. »

Le 25 juin 1430, on annonce à la Seigneurie ducale la victoire remportée à Authon, le 11 de ce mois, par le sire de Gaucourt et Rodrigue de Villandrando. Le bulletin se termine par ces mots : « La damoiselle est en bonne santé, très active et illuminée de la grâce de Dieu; son entreprise réussit. »

Nouvelles envoyées de Bruges le 3 juillet 1430 :

« On dit que, le jour de l'Ascension (24 mai), la damoiselle était toujours avec le roi. On dit aussi qu'elle a été prise par les gens du duc de Bourgogne. Nous ne savons pas ce qui en est, on l'apprendra. Depuis, le bruit a couru que la damoiselle avait été enfermée avec plusieurs autres damoiselles dans une forteresse, sous bonne garde; mais, grâce à Dieu, la garde ne l'a pas empêchée de s'en aller. Elle est retournée au milieu de ses gens, sans dommage pour sa personne. »

Nouvelles de Bruges envoyées le 24 novembre 1430, reçues à Venise le 19 décembre :

« La Pucelle a été envoyée à Rouen, au roi d'Angleterre, par Jean de Luxembourg, qui l'a livrée pour 10,000 couronnes. On ne sait ce qui en adviendra; mais on redoute que les Anglais la fassent mourir. Vraiment ce sont de grandes et étranges choses qu'elle a faites. On écrit qu'elle a parlé à beaucoup de gens depuis qu'elle est prisonnière. Tout le monde s'accorde à dire qu'elle est de bonne vie, très honnête et très sage. »

Autres nouvelles de Bruges, en date du 15 décembre 1430 :

« La Pucelle serait aux mains du duc de Bourgogne, et beaucoup en

tirent la conséquence que les Anglais l'auraient pour de l'argent; et le Dauphin l'ayant su envoya une ambassade dire au duc que pour rien au monde il ne devait consentir à un tel marché. »

Une dernière lettre, du 22 juin 1431, a trait au supplice de l'héroïne :

« La noble damoiselle avait été gardée à Rouen dans une très étroite prison; on disait que, par deux ou trois fois, les Anglais l'avaient voulu faire brûler comme hérétique, n'eût été messire le Dauphin de France, qui a envoyé moult menacer les Anglais; mais nonobstant cela, à la troisième fois, beaucoup d'Anglais, avec l'aide de quelques Français, la firent ardre à Rouen. Elle, avant le martyre, était bien contrite, et très pieusement disposée; on dit qu'alors lui apparut Madame sainte Catherine, vierge, qui la réconfortait, en lui disant : « Fille de Dieu, reste « ferme dans ta foi, et avec cela tu seras au nombre des vierges du Pa« radis dans la gloire. » Et après elle mourut avec contrition. De quoi Messire le Dauphin, roi de France, mena un deuil très amer, annonçant l'intention de tirer une vengeance terrible des Anglais. . . On prétend que les succès des Français sont la cause du supplice de la Pucelle, les Anglais disant : « La damoiselle une fois morte, l'entreprise du Dauphin « ne réussira plus ». Plaise à Dieu que ce soit le contraire! »

Ce simple aperçu doit suffire, je crois, pour montrer l'utilité du travail à entreprendre en France sur la Chronique d'Antonio Morosini. Il est fort étonnant que personne ne s'en soit jusqu'ici occupé et que l'auteur d'un aussi curieux recueil ait passé inaperçu. Le nom d'Antonio Morosini ne figure pas dans les grands répertoires biographiques et bibliographiques. On le chercherait vainement dans la *Bibliotheca historica medii ævi* de Potthast, et même dans la *Bio-bibliographie* du chanoine Ulysse Chevalier. J'ai cependant réussi à trouver sur l'œuvre et sur l'auteur des renseignements consignés dans deux livres imprimés, bien connus des érudits.

Les notes de M. Baroncelli m'avaient appris que la copie de la bibliothèque de Saint-Marc représentait les manuscrits 6586 et 6587 de la Bibliothèque impériale de Vienne. Je n'eus qu'à ouvrir le tome V des *Tabulæ codicum manuscriptorum. . . Vindobon.* (p. 23), pour y lire une notice ainsi conçue :

6586-6587 (Foscarini, 234-235). Chartacei, xv sæculi, 319 et 393 fol. — Antonio Morosini, « Cronica veneta », ab urbe condita usque ad annum millesimum quadringentesimum trigesimum tertium; ab initio mutila.

Toute brève qu'elle est, cette notice nous édifie sur deux points essentiels : 1° le manuscrit de Vienne date du xv[e] siècle et n'est pas une

copie moderne, comme le croyaient les correspondants du P. Ayroles; 2° il a fait partie de la bibliothèque du célèbre Marco Foscarini, doge de Venise, mort le 31 mars 1763.

Or il existe un catalogue détaillé des manuscrits de Marco Foscarini, que le gouvernement autrichien acquit au commencement de ce siècle pour 10,880 livres vénitiennes et qui arrivèrent à Vienne le 2 avril 1801. Ce catalogue, rédigé par Tommaso Gar, a été inséré en 1843 dans le tome V de l'*Archivio storico italiano*, lequel porte comme second titre : *Storia arcana ed altri scritti inediti di Marco Foscarini, aggiuntovi un Catalogo dei manoscritti storici della sua collezione* (Firenze, Vieusseux, 1843; in-8°).

La notice consacrée dans ce catalogue aux manuscrits CCXXXIV et CCXXXV de la collection Foscarini est ainsi conçue :

Cod. CCXXXIV, n° 6586.

Ms. sur papier du XVe siècle, difficile à lire, bien conservé, 320 feuillets in-4°.

CRONACA VENETA DI ANTONIO MOROSINI, depuis l'origine de la ville jusqu'en 1433. Première partie, de 1192 à 1415.

Cette chronique arriva à la connaissance de Foscarini quelques années après la publication de sa *Letteratura veneta* [1]; voilà pourquoi il n'en est pas question dans cet ouvrage.

La valeur de la chronique ressort d'une note annexée au manuscrit et qui a peut-être été rédigée par Foscarini lui-même. En voici la teneur :

« La présente chronique, ainsi appelée par l'auteur, qui fut, comme on le voit au feuillet 604 du manuscrit, Antonio Morosini q. Marco, est incomplète des cinquante premiers feuillets; on voit cependant que, conformément à l'usage des autres chroniqueurs, il a écrit des annales succinctes en suivant la chronologie des Doges. Les cinquante feuillets qui manquent au commencement contenaient l'histoire de la ville de Venise depuis la fondation jusqu'en 1192, date de l'élection du doge Enrico Dandolo.

« Plus l'auteur se rapproche du temps où il a commencé à écrire, plus il abonde en renseignements. On peut supposer qu'il se mit à l'œuvre en 1374, mais ce ne fut certainement pas après 1380, et il descend jusqu'au cours de l'année 1433; on ne peut savoir l'époque précise où il s'est arrêté, car il manque beaucoup de feuillets à la fin du manuscrit.

« Cette chronique, que l'on pourrait appeler un très exact journal à partir de 1374, a une valeur inestimable. On y voit les moindres affaires et les faits les plus considérables de la République, les guerres offensives ou défensives qu'elle a entreprises, soit seule, soit avec des alliés, tant contre des puissances isolées que contre des princes ligués; les délibérations du conseil des Pregadi, moins les actes qui devaient rester secrets; les séances du Grand Conseil, avec le nombre des membres présents, le texte des motions proposées et le résultat des votes; l'envoi et le retour des ambassadeurs; les commissions qu'ils recevaient, et les réponses qu'ils adressaient; les

[1] *Della letteratura veneziana libri otto.* Padova, 1751. In-folio. Je n'ai pas vu la nouvelle édition de cet ouvrage, publiée à Venise en 1854, in-8°.

expéditions des navires pour l'Égypte, la Syrie, Constantinople, Azof, Trébizonde et les autres parties du Levant, Aigues-Mortes et l'Angleterre; les noms des capitaines et des commissaires (*sopracomiti*), la nature et la valeur des chargements qu'ils portaient dans ces pays et des marchandises qu'ils en ramenaient. Antonio Morosini désigne les personnes dont il parle par les noms et les surnoms, auxquels il joint l'indication du père et celle du pays d'origine. Il mentionne les navires naufragés, ceux qui tombaient entre les mains des ennemis en temps de guerre, et ceux qui étaient la proie des corsaires; à propos des bâtiments perdus ou pillés de part et d'autre, il fait connaître exactement ce qu'ils portaient, la valeur et la qualité du chargement, les noms des morts, des blessés et des prisonniers; il donne des renseignements sur les inondations, sur les dommages qui en résultaient, sur les épidémies, les tremblements de terre et les tempêtes, les grêles, les pluies successives et les sécheresses; il décrit les processions faites pour obtenir de Dieu la cessation des calamités, et pour lui rendre grâces des victoires remportées. De tous les faits qu'il rapporte, il n'indique pas seulement l'année et le jour, il fixe encore l'heure à laquelle ils ont eu lieu. On trouve aussi dans la chronique la liste des grands princes qui sont venus à Venise, la façon dont ils ont été reçus et traités, les présents qui leur ont été offerts, les joutes données en leur honneur, les récompenses remises aux vainqueurs. Enfin, ce qui donne le plus de prix à la chronique, c'est que l'auteur y a exactement enregistré, avec force détails, toutes les guerres de l'Europe, et aussi celles de l'Asie et de l'Afrique, qui avaient quelque rapport avec le commerce des Vénitiens. Dans les pages consacrées à la guerre entre la France et l'Angleterre, on remarque les faits de la Pucelle d'Orléans. Morosini relate tout ce qui est arrivé au concile de Constance, il rapporte les conditions des ligues et des traités de paix, il reproduit les lettres écrites de différents lieux au sujet de batailles et d'autres faits considérables; en somme, c'est l'histoire générale, très exacte, de plus d'un demi-siècle.

« Cette chronique ou journal est écrite en langue vénitienne, en termes très simples, dont quelques-uns ne sont plus en usage. Chez l'auteur brillent la vérité, la simplicité, l'impartialité, toutes qualités qui se rencontrent chez si peu d'écrivains; et d'un bout à l'autre du recueil se révèlent avec une profonde sincérité les sentiments d'un patriote jaloux de la gloire de son pays et du bien public; on y sent les battements d'un cœur vraiment chrétien. »

Le manuscrit fut donné en 1756 à « S. E. il sign. Cav. e Procuratore Marco Foscarini » par le « sign. Annibale degli Abati Olivieri di Pesaro », également illustre par sa naissance et par son amour des lettres. On l'a relié pour plus de commodité en deux tomes, qui portent les titres de première et de seconde partie.

Au paragraphe 3 du feuillet 515, il est dit que l'auteur de la chronique eut une sœur mariée à Francesco Cornaro da S. Fosca, lequel eut un fils du nom de Donato.

Au feuillet 520, à la fin du premier paragraphe, nous voyons aussi que l'auteur se nommait Antonio Morosini. D'après le paragraphe 2 du feuillet 566, il eut un frère nommé Giusto, lequel avait deux fils, Benedetto et Lorenzo, et il était en 1431 commissaire de la galée de Corone.

Le premier volume commence ainsi : *Chorando li anni* MCLXXXXII. . . et finit à l'année 1416, par les mots : *confermandose in chomandante della Signoria.*

Cod. CCXXXV, n° 6587.
Ms. sur papier, comme ci-dessus.
CRONACA VENETA DI ANTONIO MORISINI. Seconde partie, de 1416 à 1433.

Premiers et derniers mots du volume : *Chorando anni M.CCCCXVI, oltra de questo, come semo a di tre del sovra ditto mexe de Agosto, se have pur nuove per uno chorier vegnudo de Fiandra da le parte de Broza. . .*

. . . Zoso per la Romagna a Veniexia.

Les derniers feuillets sont un peu gâtés par le temps, mais on en peut lire le texte.

Nous voilà donc bien fixés sur la date à laquelle vivait Antonio Morosini, sur la source et la nature des renseignements qu'on peut espérer trouver dans sa chronique et sur la nécessité d'y recourir pour étudier l'histoire de la période comprise entre les années 1374 et 1433.

Léopold DELISLE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Derenbourg, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 29 juillet 1895.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Ancelet, membre de l'Académie des beaux-arts (section d'architecture), est décédé le 4 août 1895.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Geffroy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'histoire générale et philosophique), est décédé le 14 août 1895.

LIVRES NOUVEAUX.

BELGIQUE.

La Mélopée antique dans le chant de l'Église latine, par M. Fr.-Aug. Gevaert. Gand, typographie et librairie de Ad. Hoste, 1895; 1 vol. in-4° de XXXVI-446 pages.

Tout le monde est d'accord sur l'origine hellénique de notre musique religieuse; mais il restait à démontrer cette vérité par une suite continue de rapprochements

et par des considérations techniques. M. Gevaert était mieux préparé que personne pour exécuter un tel travail. Voilà trente ans qu'après une lecture du premier ouvrage de M. R. Westphal il s'intéresse et s'adonne à l'histoire de son art. Depuis lors il a passé en revue tous les textes didactiques et littéraires relatifs à cet objet, et étudié les rares compositions de l'ancienne Grèce parvenues jusqu'à nous. Une fois lancé dans cette voie, il ne pouvait manquer d'aborder un jour et d'approfondir la question toujours agitée du chant ecclésiastique. Son grand et bel ouvrage, *Histoire de la musique dans l'antiquité*, faisait pressentir, dès 1875, que tôt ou tard il traiterait de l'art primitif de l'Église chrétienne, «art né sur les ruines de la musique païenne» (t. I, p. 391). En 1890, il publiait en effet un travail spécial sur les *Origines du chant liturgique de l'Église latine*, et dans le livre qu'il nous donne aujourd'hui la question a reçu son entier développement. Aussi pourrait-on dire que la matière est épuisée, si elle n'était inépuisable. Une introduction, pleine d'aperçus neufs et de considérations personnelles, montre la doctrine de l'auteur en opposition avec la plupart des idées reçues.

Sur un ton de courtoise polémique, il tire parfois des documents connus des conclusions autres que les musicologues qui l'ont précédé. Il fait justice de la «légende» qui a constitué saint Grégoire le législateur de la musique ecclésiastique. Pour M. Gevaert, «le travail de compilation et de composition des chants liturgiques fut en réalité l'œuvre des papes helléniques, Léon II, Benoît II et Serge I[er]. Il admet d'ailleurs, avec les Bénédictins auteurs de la *Paléographie musicale* et M. Ém. Burnouf (*Chants de l'Église latine*, p. 95), que le chant syllabique a précédé le mélismatique, qui affecte plusieurs sons à une même syllabe, et qui fut introduit, vers la fin du VIII[e] siècle, par l'influence des Grecs de Byzance ou plutôt des chrétiens helléniques de la Syrie. La question de la notation musicale employée par saint Grégoire est réservée, faute de documents.

La première partie de l'ouvrage proprement dit traite de l'origine et du développement des cantilènes antiphoniques de l'office divin. M. Gevaert revient ici sur l'histoire des modes grecs à l'époque classique; l'auteur, à propos de cette question si obscure, a reconnu dans son premier ouvrage (t. II, p. 207) le caractère conjectural des développements qu'il y a consacrés. Puis il passe à la théorie des modes et des tons gréco-romains; il s'arrête un moment sur la citharodie au temps de l'empire romain, il reproduit les hymnes grecs à Hélios, à la Muse, à Némésis, l'inscription funéraire de Tralles, la première Pythique de Pindare, le tout transposé en ton naturel afin de faciliter la comparaison de la pratique musicale chez les païens et dans l'église primitive. Vient ensuite l'histoire de l'hymnodie latine, des chants antiphoniques et notamment de leurs modes, devenus les modes ecclésiastiques encore en usage de nos jours. Le chapitre des thèmes nomiques révèle en quelque sorte l'étymologie mélodique des chants d'église, et presque toujours en fait ressortir l'origine grecque. La coupe des antiennes, terme employé dans sa plus large acception, leur mélopée, leur valeur musicale, leurs dates respectives, forment autant d'articles où l'érudition de l'auteur est documentée autant que pénétrante. La phrase suivante donnera une idée du travail énorme auquel s'est livré M. Gevaert : «Des 951 antiennes que nous avons recueillies chez Réginon et ses contemporains, 280 à peu près ont subi une altération quelconque; mais les 4/5 d'entre elles se laissent reconstituer d'un bout à l'autre avec une certitude complète, et presque toutes les autres sont réparables, du moins quant aux traits essentiels de leur dessin mélodique» (p. 221).

La seconde partie a pour titre : «Catalogue thématique des antiennes de l'office

romain connues par les documents musicaux du IXe et du Xe siècle. » C'est une revue analytique en même temps que l'inventaire raisonné des chants religieux compris dans le *Tcnarius* de Réginon (composé vers l'an 900). M. Gevaert en détermine la tonalité d'après ce musicographe et les ramène à 47 thèmes nomiques, entre lesquels se répartissent les cantilènes éoliennes ou hypolydiennes (1er et 2e, 5e et 6e modes), iastiennes ou hypodoriennes (4e, 7e et 8e modes) et doriennes (3e mode).

Le livre se termine par un appendice, où M. Gevaert traite à son tour (note A) des restes de la musique grecque découverts depuis 1880, complément opportun de son *Histoire de la musique de l'antiquité*. Ces précieux débris sont transcrits et retraduits d'après les vues personnelles de l'auteur. La note B porte sur des textes relatifs à la musique profane depuis le VIe jusqu'au XIe siècle; la note C, sur l'organisme ou diaphonie du Xe et du XIIe; la note D sur le *Responsale gregorianum;* enfin la note E contient le texte musical de l'offertoire chanté le 21e dimanche après la Pentecôte, d'après un manuscrit du XIIe ou XIIIe siècle provenant de l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims.

On pourra discuter à tort ou à raison, comme on l'a déjà fait, quelques-unes des propositions présentées par M. Gevaert, lui reprocher un luxe d'argumentations techniques difficiles à suivre pour un lecteur qui ne possède pas aussi bien que lui la théorie et l'histoire de la musique primitive; mais ce qu'on ne peut lui dénier, c'est la clarté d'une exposition toujours accompagnée d'exemples à l'appui, la multitude vraiment extraordinaire des faits expliqués, des documents mis en œuvre, et, en tout cas, on devra lui savoir gré de l'attrait qu'il a su donner à un sujet d'études qui, par sa complexité, aurait de quoi décourager les esprits les plus curieux. Ajoutons que l'exécution matérielle du volume, qui était fort délicate en raison des nombreux exemples de musique et surtout des tableaux qui constituent le catalogue thématique, fait grand honneur à l'éditeur typographe, M. Ad. Hoste.

C. E. R.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1895.

The Yoga aphorisms of Patanjali with the commentary of Bhoja Râjâ and English translation by Râjendralâla Mitra, Calcutta, 1883, 8°, CCVI-227-118.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous traduirons littéralement les premiers aphorismes du Yoga pour que l'on en connaisse le style, qui est également le style de tous les autres Darçanas.

1er aphorisme : « Maintenant, voici l'exposition du Yoga. »

2e aphorisme : « Le Yoga est la suppression des fonctions du principe pensant. »

3e aphorisme : « En cet état, le spectateur revient à la forme qui lui est propre. »

4e aphorisme : « En tout autre état, il a la même forme qu'ont ses fonctions. »

5e aphorisme : « Ses fonctions sont au nombre de cinq, qui peuvent être pénibles ou non pénibles. »

6e aphorisme : « Ce sont la notion droite, la notion fausse, l'imagination, le sommeil et la mémoire. »

Ce spécimen doit suffire; mais nous y ajouterons quelques éclaircissements, d'après les commentaires et les traductions. Il faut d'abord définir le Yoga; c'est la concentration de l'âme en elle-même, à l'exclusion de toutes les modifications qu'elle peut subir du dehors. L'esprit est alors

[1] Pour le premier article, voir le numéro de juillet 1895.

IMPRIMERIE NATIONALE.

réduit à sa substance, sans aucune altération. Il est à l'état de simple spectateur, et c'est la forme qui est vraiment sienne. Il la perd quand il exerce les facultés dont il est doué, et qu'il se confond avec les objets auxquels s'appliquent ces facultés. L'emploi d'ailleurs peut en être pénible ou agréable.

Ces assertions préliminaires sont acceptables; mais ce qui l'est moins, c'est la psychologie qui les suit. Mettre au même rang comme facultés de l'esprit le sommeil avec la mémoire, et l'imagination avec la vérité et l'erreur, c'est un mélange de physiologie, de psychologie et de logique qu'on ne saurait admettre. Le Yoga définit chacune de ces cinq facultés. Les notions droites sont la perception sensible, l'induction et le témoignage. La notion fausse est celle qui n'est pas conforme à son objet. L'imagination donne une connaissance purement verbale de choses qui n'ont aucune réalité. Le sommeil est la fonction de l'esprit dans laquelle il n'a plus la conception de quoi que ce soit. La mémoire consiste à ne pas laisser échapper l'objet qu'on a connu.

Les deux moyens de supprimer ces facultés et d'en délivrer l'esprit, c'est l'effort, répété sans cesse, pour repousser les fonctions extérieures, et c'est enfin l'impassibilité que cet effort finit par produire. L'esprit reste alors dans l'état qui lui est propre, et c'est là une conquête que lui assure sa persévérance. Il a la conscience de n'être dépendant ni des objets sensibles, ni même des prescriptions des écritures sacrées. Il se sent le dominateur des uns et des autres, et c'est là ce qui constitue l'impassibilité; on est ainsi affranchi et des plaisirs terrestres, et de ceux qu'on peut se promettre dans le ciel et qu'annonce le Véda. Rien n'égale cette impassibilité, puisque c'est elle qui peut nous conduire à la connaissance de Dieu. En procédant de cette façon, l'esprit a conscience d'avoir examiné tous les arguments et d'avoir pris une résolution après cet examen. Il se sent tout joyeux, et il comprend sa personnalité quand il pense à son Moi. Le contraire de cet état de l'esprit, c'est l'effacement de toute conscience; les résultats de tous les efforts antérieurs sont perdus.

Il y a deux classes de yoguis : ceux qui sont détachés de leur corps, et ceux qui restent en rapport avec la nature. Les premiers doivent remplir certaines conditions, au nombre de cinq : d'abord le désir du Yoga; puis l'énergie, qui les y pousse; la mémoire, qui les y retient; la méditation, qui fixe leur attention sur un seul et unique point, et enfin l'intelligence de l'objet qu'on veut connaître. En s'exerçant à employer ces procédés, on arrive à la méditation, où l'on n'a plus conscience de soi, mais où l'on discerne encore ce qu'on doit faire et ce qu'on doit éviter.

Il faut d'ailleurs apporter en tout ceci une impétueuse ardeur; mais cette ardeur peut être douce, ou modérée, ou excessive. Les yoguis se distinguent entre eux par ces nuances.

C'est par cette voie que l'on arrive à Dieu, à qui l'on doit se vouer sans réserve. Dieu est une âme toute particulière, qui n'est soumise à aucune des conditions humaines. Il ne connaît ni les afflictions, ni les actes, ni les mérites, ni les désirs. Il est distinct de toutes les autres âmes, même des âmes délivrées. Le Seigneur, Îçvara, est unique et souverain. Il n'y a pas plusieurs dieux. Il est le Tout-Puissant. Il sait tout, et sa science est infinie. Il n'y a pas de temps pour lui, parce qu'il n'a ni commencement ni fin. Il est l'instructeur des premiers êtres, tels que Brahma et les autres déités. Ce qui nous le révèle, c'est le Praṇava, ou la syllabe Om, qui exprime notre adoration. Il faut répéter sans cesse cette sainte prière et réfléchir à ce qu'elle signifie. C'est de là que nous viendra la vraie connaissance, toute différente de la perception sensible. Cette connaissance nous affranchira de tous les obstacles, au nombre de neuf, qui nous détournent de la méditation : la maladie, la langueur, le doute, la négligence, la paresse, la distraction, l'erreur, l'impossibilité de s'abstraire, et enfin la mobilité, qui empêche l'esprit de se fixer à rien.

Ces diversions de l'esprit sont accompagnées de souffrances, d'agitations, de tremblements dans l'inspiration ou l'expiration du souffle vital. Pour écarter et vaincre tous ces obstacles, il faut s'exercer à fixer son esprit sur un seul principe. Pour y réussir, il faut régler son souffle, soit en aspirant, soit en expirant l'air qui nous entoure. C'est un secours efficace pour l'esprit, qui se concentre plus aisément. Le yogui, en arrêtant son souffle, devient aussi ferme que le tronc d'un arbre. Il faut donc retenir son souffle aussi longtemps qu'on le peut. L'esprit s'affermit aussi en connaissant bien les objets des cinq sens : odeur, goût, couleur, toucher et son. L'esprit est alors exempt de toute peine, et il est parfaitement lumineux, quand les objets ne font plus d'impression sur lui. Il peut d'ailleurs s'en reposer aussi sur la connaissance que lui procurent le rêve et le sommeil, ou même l'objet qu'il aura choisi pour but de sa concentration. Cet objet peut être vu aussi petit ou aussi grand qu'on veut.

Quand le yogui a pu donner à ses facultés cette puissance supérieure, les moyens de percevoir se confondent en lui avec les objets perçus, qu'il voit comme au travers d'une pierre précieuse transparente, où passent toutes les couleurs. Les arguments qui le décident sont : le mot qui désigne la chose, le sens de ce mot et la compréhension qu'il en a. Il n'y a plus d'arguments possibles quand la mémoire vient à manquer, ou

quand, en comprenant le mot, on ne sait à quoi le rapporter. On arrive ainsi d'objets en objets jusqu'au premier principe, ou la nature, sur qui l'analyse ne peut plus rien, et qui n'est qu'une généralité indécomposable.

Quand l'esprit a subi tous ces préliminaires, le yoga déclare qu'il a été ensemencé et qu'il peut porter des fruits. La connaissance est devenue pour lui la vérité. Cette connaissance résulte du témoignage et de l'induction, qui sont communs à tout, ou de la perception sensible, qui est spéciale. Aussi le témoignage et l'induction l'emportent-ils sur toute autre information; mais, si l'on écarte l'un et l'autre, il ne reste plus que la méditation toute pure ou, comme dit le yoga, la méditation sans aucune semence.

Nous sommes arrivé ici à la fin du premier livre, et l'on peut voir déjà quelle est la doctrine mystique du Yoga et quel en est le style. C'est un désordre et une confusion d'idées qui nous sont tout à fait inacceptables. Mais c'est le défaut ordinaire de l'esprit Hindou, et les épopées, comme le Mahâbhârata, ne sont pas plus régulières que le Yoga, non plus que les Brahmanas et les Oupanishades. Le premier livre a donné une idée générale du Yoga; le second traitera du Yoga pratique.

Le Yoga pratique consiste dans l'ascétisme, dans la prière intérieure et dans la résignation à la volonté de Dieu. L'ascétisme est le jeûne, avec toutes les mortifications de la chair prescrites par la Smṛiti. On ne mange alors que tous les trois jours, alternativement, ou le matin, ou dans la nuit. La prière doit être dite intérieurement et sans que personne au dehors puisse en rien entendre. On arrive par là à provoquer la contemplation et à dominer toute souffrance. Les souffrances sont au nombre de cinq : ignorance, égoïsme, désir, aversion et attachement à la vie. C'est l'ignorance qui est la source des quatre autres afflictions de l'esprit. En se débarrassant de l'ignorance, le yogui se délivre aussi des conséquences qu'elle entraîne. L'ignorance consiste à croire éternel ce qui n'est pas éternel, à croire pur ce qui n'est pas pur, à supposer agréable ce qui est pénible et à prendre pour l'âme ce qui n'est pas l'âme. En un mot, l'ignorance croit à l'existence d'une chose qui n'existe pas. L'égoïsme consiste à confondre la faculté qui emploie les organes avec les organes dont elle se sert pour agir. Le désir anticipe le plaisir qu'on se promet ou qu'on regrette. L'aversion repousse l'idée d'un mal qu'on a déjà éprouvé. L'attachement à la vie et au corps résulte de la vie antérieure, que le sage lui-même a pu mener imprudemment.

Le yogui doit s'efforcer de combattre ces cinq afflictions, et c'est par la méditation qu'il y parvient. Elles sont le résultat des fautes commises dans une existence antérieure, dont on a perdu le souvenir dans l'existence

actuelle. Toutes ces afflictions peuvent agir. L'être est soumis à l'influence de sa caste, à la durée de sa vie et à la manière dont il l'a supportée. Selon qu'il a été vertueux ou vicieux, il recueille dans une nouvelle existence la joie ou la douleur. Mais pour le yogui qui sait distinguer les choses, tout est pénible pour lui, parce qu'il connaît les conséquences du plaisir, qui provoque toujours une certaine anxiété. Il faut tâcher d'éviter la peine avant qu'elle se produise. Afin d'y parvenir, l'esprit, qui est simple spectateur, doit se mettre en relation avec le spectacle des choses. Le spectacle exige la lumière, l'action et le repos. Il est la réunion de la forme des éléments et des organes. Il doit nous soumettre à l'épreuve et nous assurer la délivrance.

Le spectacle peut être de quatre espèces, selon qu'il est particulier ou général, distinct ou indistinct. Le spectacle particulier se compose des éléments grossiers et des organes extérieurs. Le spectacle général comprend les éléments subtiles et l'organe intérieur. C'est l'intelligence qui fait la distinction des choses. Enfin, la nature est indistincte et confuse. Quant au spectateur, il est essentiellement sensible, en tant qu'il est pur; il retient les idées intellectuelles. Le spectacle n'a d'ailleurs pour objet que de faciliter l'œuvre de l'âme; mais, quand cette œuvre est individuellement accomplie, la nature ne cesse pas d'agir, parce qu'elle est commune à bien d'autres êtres. Elle est morte pour l'un, mais elle vit toujours pour d'autres. La réunion du spectateur et du spectacle montre bien ce qu'est la puissance du premier. Au début, le spectateur était ignorant. S'il ne l'était pas, il n'aurait nul besoin de se réunir à l'intelligence pour comprendre la nature. Mais le spectateur est d'abord dans l'isolement, et cet isolement de l'âme est éternel. Le moyen d'éviter l'ignorance, c'est la science, qui distingue les choses et qui n'est jamais troublée.

Il y a sept espèces d'éclaircissements qui détruisent l'ignorance. Le texte du Yoga n'énumère pas ces sept espèces, mais le commentaire de Bhodja les donne. Les quatre premières se rapportent à l'intelligence, qui n'a plus à agir et qui se dit : « Ce qui peut être connu est connu de moi; il ne me reste plus rien à connaître; mes afflictions sont vaincues, et je n'ai plus rien à vaincre; enfin, j'ai atteint la science définitive. » Les trois autres espèces de libération sont simplement intellectuelles, et l'on peut se dire : « Mon intelligence a atteint le but qu'elle se proposait; les qualités ne peuvent plus agir sur moi; ma méditation s'est identifiée à mon âme. » Quand l'âme jouit de ces sept espèces d'éclaircissements, elle peut se dire qu'elle est isolée. Débarrassée de toute impureté, elle est remplie de la science, et elle arrive à la science distincte de toutes choses.

Il y a huit accessoires à cette disposition de l'esprit : la répression de soi-même, qui nous interdit de tuer, de mentir, de voler, d'être incontinent et d'être avare. La véracité nous oblige à conformer nos paroles à nos pensées. Il ne faut s'approprier rien de ce qui appartient à autrui. La continence est l'absolue domination de la chair. L'avarice est la recherche de ce qui peut nous procurer quelque jouissance. Telles sont les grandes austérités qui sont imposées à tous les yoguis, indépendamment de la race, du lieu, du temps et des circonstances. Les obligations sont la purification, le contentement, la pénitence, l'étude et la soumission à Dieu. Les diverses fautes peuvent être commises, ou spontanément, ou suivant un ordre qu'on a reçu, ou après une simple excitation.

Quand il a été prouvé qu'il n'y a pas eu de meurtre, il faut peu à peu renoncer à toute malveillance contre l'innocent qui avait été faussement accusé. La véracité égale les actes les meilleurs. On gagne plus à ne pas voler qu'à voler. La continence nous assure une constante vigueur. En se gardant de toute convoitise, on peut se rappeler ce qu'on a été dans les existences antérieures. La pureté consiste à se défendre contre son propre corps et contre le corps des autres. Toutes ces pratiques n'ont pour but que de servir l'âme, qui arrive alors à la félicité qu'elle recherche. L'austérité bien comprise produit la perfection du corps et de ses organes, préservés de tout déclin et de toute souillure. Par la prière mentale, on arrive à connaître Dieu et à le contempler.

Dans tous ces exercices de piété, le yogui doit mettre son corps dans une position ferme et commode, qui ne demande aucun effort et qui peut durer indéfiniment, sans souffrir ni de la faim et de la soif, ni de la chaleur et du froid.

Une fois assis comme il convient, le yogui doit régler sa respiration, dont le flot est incessant, et qu'il faut interrompre. Le souffle est ou externe ou intérieur; il prend plus ou moins de temps; il s'étend plus ou moins loin; il se répète plus ou moins de fois. Il a ses deux sphères, l'une du dehors, et l'autre du dedans. Quand le souffle est ainsi maîtrisé, l'esprit demeure parfaitement stable, et rien ne peut le distraire de son objet. Les sens sont absolument domptés.

Ici finit le second livre, et c'est là ce que Patandjali appelle le Yoga pratique. On voit que toutes ces prescriptions minutieuses se réduisent à peu de choses et que les mystiques Alexandrins, ainsi que nos mystiques du moyen âge, en ont su davantage sur les moyens matériels de préparer ex tase. Les effusions de sainte Thérèse laissent bien au-dessous d'elles toutes ces descriptions incomplètes et obscures des yoguis hindous.

Le troisième livre du Yoga doit montrer les heureuses conséquences

de cette dévotion, qui a réussi à délivrer l'âme de la sujétion des sens et à la réduire à sa propre substance. Pour se soustraire à tout ce qui pourrait le troubler, le yogui fixe ses regards sur un seul point de son corps, le nombril, par exemple, ou le bout du nez; et alors l'esprit contemple. Sa méditation est aussi profonde qu'elle puisse l'être : c'est ce qu'on nomme le Sanyama, dont rien n'égale la lumière. On peut, grâce à elle, tout comprendre, sans avoir le sentiment de sa propre identité. Le Sanyama comporte plusieurs degrés, selon qu'il est plus ou moins intense. L'esprit voit clairement les propriétés vraies des choses, le temps où elles se produisent et les relations qu'elles peuvent avoir avec d'autres choses. Ce sont trois modifications du Sanyama. Les qualités des êtres peuvent être ou immobiles, ou actives, ou latentes. Selon qu'elles se succèdent, elles affectent directement l'esprit. Le yogui peut ainsi connaître les choses non seulement dans leur condition présente, mais encore leur passé et leur avenir. On croirait qu'il entend toutes les créatures lui parler et lui dire ce qu'elles sont, depuis les animaux féroces jusqu'aux animaux domestiques.

Bien plus, le yogui, faisant un retour sur lui-même, peut découvrir ce qu'il a été dans ses existences antérieures, parce qu'elles ont laissé des traces dans son existence présente, bien que ce ne soit pas le véritable objet de sa pensée. Mais, en songeant à ses existences passées, il se rend invisible dans celle-ci, et son corps n'est plus qu'une vaine apparence. Le Sanyama procure en outre cet avantage au yogui qu'il peut pressentir sa mort ici-bas par une foule de symptômes spirituels, matériels et surnaturels. Chez les autres hommes, ces symptômes d'une fin prochaine se montrent aussi, mais le yogui est le seul à les bien constater. Il les tire de l'influence qu'exercent ses actes du passé. Par sa bienveillance universelle, il acquiert des pouvoirs surhumains; et, par exemple, il lui suffit de penser à la force d'un éléphant ou d'un lion pour devenir aussi fort que ces deux animaux. Sous la lumière dont le yogui est entouré, il peut connaître les atomes les plus subtiles, les plus cachés et les plus distants. En songeant au soleil, il discerne toutes les régions de la terre, de l'air et du ciel, dans toutes les sphères entre lesquelles elles se répartissent. En songeant à la lune, il apprend la disposition des astres et, en fixant l'astre polaire, il voit leur mouvement.

Si le yogui détourne ses regards sur le corps et qu'il les fixe sur son nombril, il comprend comment le corps est constitué. S'il les dirige sur le col, c'est pour dompter la faim et la soif. Il peut même descendre encore plus bas, dans le canal des intestins jusqu'au tube appelé « de la Tortue ». Arrivé à ce point, le yogui a la vision claire des êtres parfaits,

qui restent invisibles à tous les autres hommes. Il peut tout comprendre, bien que la lumière ne soit encore pour lui que l'aube avant le lever du soleil. Il a au fond du cœur la conscience du principe pensant, non pas seulement en lui, mais encore dans les autres. Surtout il connaît son âme, qui éprouve la joie et la tristesse par l'intermédiaire de l'intelligence. Les impressions des sens parviennent toujours à l'âme, mais la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher sont parfaitement épurés. S'ils ne l'étaient pas, ce seraient des obstacles à la méditation du yogui, bien que dans la vie ordinaire ils soient utiles et agréables.

Le yogui, s'étant détaché de la servitude du corps, acquiert des pouvoirs surnaturels, et son principe pensant peut entrer dans un autre corps que ce corps, soit mort ou vivant. Il use de ce corps nouveau comme il a usé de l'ancien, et même, s'il le veut, il l'abandonne après l'avoir occupé, afin de revenir au premier. Les organes qui doivent servir d'instruments suivent l'âme dans ses pérégrinations, comme un essaim d'abeilles suit docilement sa reine. En dominant les deux airs, dont l'un monte dans le corps et dont l'autre descend, on ne peut plus être submergé dans l'eau et dans la vase, ni être piqué par les épines; et l'on brille d'un éclat éblouissant, qui se manifeste sur le visage de l'ascète.

Voilà déjà, ce nous semble, bien des insanités; mais le mysticisme du Yoga s'en permet bien d'autres. Ainsi, par la pratique du Sanyama, le yogui peut entendre les sons les plus lointains, comme s'ils étaient tout près de lui. Il peut traverser l'éther à son gré, parce qu'il est devenu plus léger qu'un brin de coton. Il est le maître de tous les éléments grossiers ou subtils, qui doivent l'aider à devenir aussi grand et aussi petit qu'il le désire. Ni le feu, ni le vent ne peuvent rien sur lui. Son corps est devenu aussi dur que le diamant, sans rien perdre de ses couleurs et de ses charmes, ni de sa souplesse. Le yogui ne domine pas seulement ses propres organes, il devient le dominateur de la nature entière. Il a la science universelle, et il peut connaître les choses directement sans l'intermédiaire des sens, parce qu'il est soustrait à toutes les conditions de la vie matérielle.

Mais, en atteignant cette perfection, le yogui va courir un grand danger. Les Dieux qui l'envient, mais qui ne peuvent manifester directement leur inimitié, cherchent à le séduire en lui dressant des pièges où il doit succomber. Ils lui offrent des femmes charmantes, des richesses incalculables, une longue vie, c'est-à-dire toutes les tentations mondaines qui empêcheraient le yogui d'arriver au parfait isolement. C'est Indra qui est le chef de ces divinités malfaisantes. Il emploie toutes les servantes de sa cour céleste à assaillir le malheureux ascète. A ces moyens puissants, le

Dieu en ajoute d'autres, qui sont faits pour épouvanter le patient, s'il a résisté aux douces provocations. Ce sont des serpents pleins de venin qui sifflent autour de lui; des tigres qui rôdent en rugissant; des ogres qui ouvrent leur large bouche pour le dévorer. A ces attaques de tout genre, certains ascètes ont la faiblesse de céder, et ils sont perdus; quelques autres plus fermes n'en tiennent aucun compte, et ils restent invincibles. Toutes ces démonstrations d'ailleurs n'ont pour but que d'effrayer l'ascète et non de le blesser. Quand toutes ces agitations extérieures sont demeurées sans effet, le yogui revient à sa méditation, qui lui indique ce qui se passe à chaque moment. Délivré de ces luttes, il discerne tous les objets à la fois et instantanément. Il n'a pas besoin pour les comprendre de les observer en les séparant.

Désormais, l'esprit du yogui est absolument purifié. Il ne se croit plus l'auteur des actes qu'il semble avoir accomplis en ce monde; il est réuni à la cause souveraine de l'univers, et son âme ne lui appartient plus; elle s'est détachée de lui; mais elle est aussi pure qu'il l'est lui-même dans son isolement. Elle est délivrée aussi des liens qui l'enchaînaient à ce monde.

Ici finit le troisième livre du Yoga, et le commentaire essaye de résumer tous les bienfaits contenus dans le Sanyama, qui fait connaître le passé, le présent et l'avenir, qui assure toutes les perfections que l'esprit peut atteindre, qui lui confère toutes les puissances, qui l'amène à la science distincte et qui, par l'isolement définitif, réunit l'esprit pur à sa cause primordiale, c'est-à-dire à Dieu, tel que le Yoga le conçoit.

Malgré tous les efforts de Bhodja Râdja et de M. Radjendralâla Mitra, l'exposé de la doctrine du Yoga reste fort obscure; c'est un défaut commun à tous les mystiques; mais ici les ténèbres sont plus épaisses que partout ailleurs. Nous ne trouverons pas beaucoup plus de lumière dans le quatrième et dernier livre, qui n'est guère plus précis que les trois autres. Il se rapporte surtout à la transmigration.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Tempérament et caractère selon les individus, les sexes et les races, par M. Alfred Fouillée. Paris, Félix Alcan, éditeur, 1 vol. in-8°.

La philosophie scolastique et, après elle, la philosophie issue de Descartes (en faisant toutefois une exception pour Spinoza) donnait, dans la direction de l'âme humaine une place prépondérante à la volonté éclairée par l'intelligence. Descartes a écrit un *Traité des passions de l'âme* et le livre de *La recherche de la vérité* est plein d'observations délicates sur notre sensibilité; mais, tout en constatant la puissance des passions, Descartes et Malebranche déclarent qu'elles peuvent toujours être vaincues par un effort énergique et persistant de la raison. Ils auraient dit volontiers que l'homme est une intelligence servie ou combattue par des passions.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, il se produisit une sorte d'évolution de la philosophie dans l'explication du développement de la vie humaine. Spinoza, l'un des premiers, attribua une force prépondérante à la constitution que nous donne la nature. Hobbes et Locke en Angleterre, Condillac et Helvétius en France suivirent ce mouvement, qui a été continué jusqu'à nos jours. Taine s'y rattachait. On peut citer aussi, parmi les penseurs contemporains, M. Th. Ribot.

Cette manière de concevoir la nature humaine a passé des écoles dans le roman. En vain l'école écossaise, qui a été renouvelée en France par Royer-Collard, Cousin, Jouffroy, s'est-elle efforcée d'analyser avec le même soin tous les éléments de la nature humaine, et de rendre compte avec exactitude de l'action de nos facultés l'une sur l'autre : le bon sens et la sagesse ont obtenu l'estime des esprits calmes et réfléchis; mais le monde qui ne raisonne pas et se laisse dominer par ses impressions a suivi sa passion selon sa coutume et méconnu la doctrine scientifique. Le drame l'émeut, le tourmente, le passionne, le surprend; la science l'éclaire doucement et le plus souvent l'ennuie. Si quelque grande découverte éclate tout à coup, il ne refuse pas son enthousiasme; mais il abandonne la science à elle-même pendant qu'elle poursuit ses recherches et se garde bien de lui emprunter ses méthodes et ses doctrines qui, à force d'être raisonnables, sont incapables d'être émouvantes. Condillac et Helvétius, qui ont été de grands coryphées de la philosophie encyclopédique, n'attiraient pas par eux-mêmes. Personne n'est plus froid que Condillac ni plus lourd qu'Helvétius. Mais ils apportaient la toute-puis-

sance de ce qu'on appela dès lors la « nature », c'est-à-dire des instincts et des passions. Le roman et le théâtre s'emparèrent de ces théories sans même essayer de les discuter; ils leur donnèrent aussitôt la vie et l'influence que les philosophes, sans ces bruyants auxiliaires, n'auraient jamais pu leur donner. On divisa les penseurs et les écrivains, romanciers, dramaturges, philosophes, en deux classes : les passionnels et les intellectuels. Les passionnels se déclarèrent les seuls vrais psychologues; les autres, disaient-ils, opéraient sur la nature morte ou plutôt sur une abstraction inanimée et chimérique. Quant à eux, c'était la nature vivante qui était l'objet de leurs études, et non pas seulement dans ses phénomènes abstraits, mais dans ses rapports avec la chair et le sang qui en sont les facteurs et les auxiliaires, et qui participent comme eux à tous les mouvements de la nature humaine. La physiologie devint partie intégrante de la psychologie; la psychologie devint la philosophie tout entière. Les grands romanciers furent de grands philosophes. Ils eurent leur doctrine, et cette doctrine-là, à la différence de celle des philosophes, entraîna la foule à sa suite.

Il en résulta une manière nouvelle de juger toutes choses. La société telle qu'elle existe, fondée en premier lieu sur le mariage et subsidiairement sur la propriété, ne fut plus autre chose qu'un établissement considérable par son antiquité, dont les ruines pouvaient servir d'abri aux faibles, qui avait peut-être raison, au point de vue de l'utilité, de se défendre contre les attaques violentes du socialisme, mais qui, ne reposant pas sur la vérité éternelle et s'appuyant uniquement sur une double hypothèse, n'avait le droit ni de s'imposer aux esprits supérieurs, ni de réprimer par des condamnations les mouvements irrésistibles de la nature, qualifiés désormais de crimes passionnels.

Il y eut un moment où cette théorie devint un danger social. Elle trouva de l'écho jusque dans les bouges où le crime s'organise. Des assassins essayèrent de se transformer, aux yeux du public, en philosophes pratiquants. Elle régna dans les salons, où toutes les sympathies furent pour le séducteur et pour la femme adultère. Les honnêtes gens passèrent pour défenseurs de traditions officielles, barbares et contre nature. Le déterminisme philosophique, c'est-à-dire la prédominance des passions et des instincts sur l'intelligence et la volonté, prêché à la fois dans les cabarets et dans les salons, aboutissait, en cour d'assises, à des acquittements scandaleux.

M. Fouillée, dans une étude des caractères très forte, très serrée, très nourrie de faits, combat le déterminisme. Il n'est pas de ceux qui croient que l'intelligence est le facteur exclusif du caractère; il proclame que la

psychologie et la physiologie ont toutes deux leur raison d'être et qu'elles sont faites pour s'entendre et non pour se détruire. Il ne nie pas l'influence de la nature, qui est une vérité éclatante. Il l'étudie, la compare et la range à sa vraie place.

Il y a, dit-il, dans le caractère de l'individu, une partie innée, qui résulte de la manière d'être générale de l'organisme, des besoins spéciaux et des aptitudes spéciales : c'est le tempérament. Il ne faut pas méconnaître le rôle important de notre tempérament dans nos actes. Mais le rôle de notre intelligence est encore plus grand. Il n'est pas vrai de dire, comme M. Th. Ribot, que les caractères ne changent pas; ils se forment et se modifient continuellement sous l'action de notre intelligence. Il faut dire seulement que l'intelligence et la volonté rencontrent des facilités ou des obstacles, selon qu'elles s'exercent sur un tempérament sanguin ou bilieux, sur un homme ou sur une femme, sur un blanc, un nègre ou un jaune.

M. Fouillée divise les tempéraments en deux grandes classes : les tempéraments sensitifs et les tempéraments actifs; les premiers sentent plus qu'ils n'agissent; chez les seconds, c'est le phénomène inverse qui se produit. Au fur et à mesure que l'individu se développe, son intelligence se développe également et agit dans des conditions différentes sur les différents tempéraments. Il en résulte trois sortes de caractères : les sensitifs, les volontaires et les intellectuels, suivant que l'un ou l'autre des tempéraments ou l'intelligence prédomine. C'est surtout en étudiant les intellectuels que M. Fouillée prend à partie les déterministes. Il combat la théorie de M. Ribot, d'après laquelle l'intelligence, ne produisant que tardivement ses effets chez l'individu, ne peut être considérée comme un facteur primordial du caractère. Chez les grands génies, chez Descartes, chez Pascal, l'intelligence s'affirme avec éclat dès l'enfance; dans la masse des individus, elle paraît en germe au moment de l'âge de raison pour se développer ensuite.

Si l'on en croit M. Ribot, un grand développement de l'intelligence entraînerait l'atrophie des autres facultés. Une intelligence très développée peut très bien coexister avec une sensibilité très vive et une volonté très énergique. L'histoire le prouve. « Pascal, dit M. Fouillée, n'était-il pas à la fois un raisonneur et un passionné? Kant ne versa-t-il pas des larmes à l'annonce de la Révolution française? »

La seule concession que fasse M. Fouillée, c'est qu'il peut arriver que le développement de l'intelligence émousse la sensibilité. « Il est clair, dit-il, qu'un Spinoza, par exemple, après que de longues méditations l'ont convaincu du déterminisme des actions humaines, de la nécessité

interne qui fait, selon lui, que les uns sont vertueux et les autres vicieux, ne pourra plus éprouver des transports d'indignation ou de colère à la vue du mal. » Mais ce cas est tout à fait exceptionnel. L'énergique indignation que produisent même dans les foules les actes criminels et l'enthousiasme suscité par les belles actions prouvent que l'instinct de la nature humaine la porte invinciblement à affirmer la responsabilité des hommes dans leurs actions.

Il n'est pas plus exact de dire que le progrès de l'intelligence a lieu aux dépens de l'exercice de la volonté que, par exemple, un esprit éclairé, qui voit tous les côtés de la question, suspend son jugement et reste dans l'inaction, tandis qu'une intelligence inférieure se forme une opinion, peut-être fausse, mais qui lui paraît incontestable et la pousse à agir avec fermeté et obstination. Ce qui importe, ce n'est pas d'agir, mais de bien agir; pour cela il faut peser très soigneusement le pour et le contre et reconnaître de quel côté penche la balance. « En fait, tout problème a une solution; si vous ne la voyez pas, ce n'est pas par excès, mais par manque de science. »

L'étude de M. Fouillée est remplie d'observations très curieuses. Il rapporte qu'au cours d'une enquête faite par M. Galton, celui-ci constata, non sans étonnement, que les membres de l'Institut étaient pour la plupart dépourvus de la faculté d'imagination représentative; leur intelligence les porte surtout au raisonnement et à l'abstraction. « La conclusion, dit M. Galton, c'est qu'une trop prompte perception de peintures mentales est en antagonisme avec l'acquisition de pensées hautement généralisées et abstraites, surtout lorsque les pas successifs du raisonnement sont marqués par les mots comme symboles, et si la faculté de voir des tableaux intérieurs a jamais été possédée par des hommes de pensée forte, elle est très exposée à se perdre par manque d'usage. Les esprits les plus élevés sont probablement ceux chez qui elle n'est pas perdue, mais subordonnée et prête pour les occasions favorables. » M. Fouillée pense que « la pauvreté d'imagination optique croît avec les années et les études philosophiques », et il déclare qu'il est lui-même un pauvre visuel.

Après avoir étudié et classé les caractères de l'individu en général, M. Fouillée devait être amené à faire la comparaison des caractères de l'homme et de la femme : c'est l'objet de la seconde partie de son livre.

Jusqu'à nos jours, la femme a été considérée comme un être physiquement et moralement inférieur à l'homme : Schopenhauer, Herbert Spencer, Lombroso affirment cette infériorité. Au point de vue physique, Spencer dit que la femme est un homme dont l'évolution a été

arrêtée. M. Fouillée soutient que la théorie de Spencer est contredite par les découvertes les plus récentes de la science. Ce serait la nutrition qui déterminerait le sexe, et une nutrition très favorable déterminerait le sexe féminin, tandis qu'une nutrition défectueuse aurait pour effet la naissance d'un garçon. « Après une épidémie ou une guerre, les naissances masculines augmentent; le nombre des garçons varie, d'après Dusing, selon les récoltes et les prix. Le nombre des naissances de garçons est plus grand dans les pays pauvres que dans les pays riches et dans les villes. Enfin, dans les deux tiers des grossesses doubles, les jumeaux, obligés de se disputer la nourriture, sont du sexe masculin. »

Au point de vue intellectuel, Schopenhauer donne aux femmes « une raison de 18 ans, strictement mesurée ». Des anthropologistes ont soutenu que la femme était moins intelligente que l'homme, parce que son crâne était moins volumineux et moins pesant. M. Fouillée répond : le crâne de Voltaire était tout petit.

Il constate que les différences entre l'homme et la femme sont très nombreuses. La femme a le tempérament sensitif; l'homme, le tempérament actif. Chez l'homme, la raison domine; chez la femme, le sentiment. L'homme a l'esprit déductif; la femme, l'esprit intuitif. Les grands travaux de l'intelligence sont le fait de l'homme. M. Fouillée reconnaît que les écrits et découvertes de Descartes, Leibnitz, Newton ne pourraient pas être attribués avec vraisemblance à une femme. Hugo, Lamartine, Shakespeare, Gœthe, Rembrandt, Michel-Ange, Raphaël, tous les grands noms dans les lettres et dans les arts appartiennent à des hommes. On dit quelquefois que la faute en incombe à la société, que l'instruction des femmes n'est pas suffisamment dirigée vers les choses de l'esprit. Les femmes du XVII[e] siècle qui savaient le grec et le latin étaient assez nombreuses. La musique est un art que les femmes apprennent et cultivent autant et plus que les hommes : elles sont incapables de composer. Il faut se résoudre à avouer que les femmes n'ont pas le génie créateur.

Schopenhauer l'a dit très justement : « La femme paye sa dette à la vie non par l'action, mais par la souffrance : douleurs de l'enfantement et soins inquiets de la famille. »

Faut-il conclure avec Spencer et Lombroso à l'infériorité de la femme sur l'homme, ou à l'équivalence, comme le voudrait M. Fouillée?

En présence de facultés aussi dissemblables, il paraît bien difficile de conclure.

L'équivalence ne nous éclaire pas sur le rôle moral et social de la femme. M. Fouillée, en face de cette question, se trouve embarrassé.

Dans toute cette partie de son livre, il pose des problèmes plutôt qu'il ne les résout. Quel est le rôle de la femme dans la famille, dans la société?

La nature veut la famille, sans quoi la situation de la femme serait trop dure. La famille est une société à deux. Il n'y a pas de majorité à espérer. Il faut un chef, avec recours en cas d'excès; le recours n'est peut-être pas suffisamment constitué. Il faut un chef; le chef est très indiqué. Le ressort de son autorité n'est peut-être pas bien délimité. Il combat et il gagne. Il est le chef au dehors, le politique. La mère est l'organisatrice du dedans au point de vue matériel et spirituel. La loi n'accorde à la mère aucune autorité, même sur le dedans. Elle n'a aucun pouvoir pour l'aménagement des biens et leur emploi, pour la résidence, la profession, les relations, même pour l'éducation des enfants, pour le choix d'un culte, d'une école. Mais il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. De par la loi, le pouvoir de la femme est très minime; il est très grand par l'influence morale très salutaire qu'elle peut exercer sur son mari. Gardons-nous de laisser la femme descendre dans l'arène politique : ce serait lui faire jouer un rôle pour lequel elle n'est pas faite. La femme pourrait-elle discuter les questions de guerre ou d'alliance, être prête en tout temps, à toute heure, à répondre aux calomnies? Ce serait mettre la femme, la mère en lutte avec son mari, avec ses fils. Elle perdrait du même coup les privilèges qu'elle tient de sa faiblesse et de sa dignité. Dans la maison, il serait sage de laisser à la femme des pouvoirs d'administration plus grands. Est-il admissible qu'elle n'ait pas la libre disposition du produit de son travail? Beaucoup de législations étrangères, moins draconiennes que notre code civil, accordent à la femme mariée une certaine capacité quant à la gestion de sa fortune. La seule préoccupation doit être de n'accorder à la femme que des pouvoirs qui ne nuisent pas à l'unité de l'autorité. C'est de la maison qu'il faut dire : *οὐκ ἀγαθον πολυκοιρανίη. Ἑις κοίρανος.*

Dans la troisième partie de son livre, M. Fouillée passe en revue les caractères des trois grandes races qui peuplent le globe : la race blanche, la race jaune et la race noire. Il ne parle pas de la race rouge, qu'il considère comme éteinte. Il aurait dû au moins la mentionner, parce que cette élimination est un grand fait de l'histoire ethnologique. Il indique les traits caractéristiques de chaque race : le nègre, encore à l'état barbare; le jaune, positif et utilitaire, doué d'un merveilleux esprit d'imitation, et enfin le blanc. Il ne pénètre pas dans l'intérieur de chaque race; il ne distingue pas parmi les blancs : l'Européen et l'Américain, le Latin et le Germain; en France, l'homme du Nord et le Marseillais, le

Breton et le Normand, qui sont voisins. Il laisse cela; il faut bien se restreindre. Il suffit qu'il n'y ait rien de superflu dans le livre. M. Fouillée se borne à constater que les différences entre les types tendent à diminuer avec le développement de la civilisation. Les découvertes de la science moderne ont pour effet de détruire partout les différences; le mouvement qui entraîne l'humanité aboutit à l'identité des habitations, du costume, des langues, de l'éducation, des cultes ou plutôt à l'indifférence générale en matière de culte. Le mouvement d'identification commencé par la philosophie abstraite est poussé avec rapidité par les découvertes de la physique et de la chimie. On en viendra à faire le tour du monde sans changer de place. Il faut constater avec soin les différences, puisqu'elles existent; mais, tout en les constatant, il faut se dire qu'elles disparaissent de plus en plus. Ceux qui portent la guerre dans ce qu'il nous plaît d'appeler les pays barbares voient, comme une transformation nécessaire et prochaine, les Chinois devenus Japonais et les Japonais devenus Anglais. En ethnologie comme en toutes choses, il n'y a ni progrès, ni sagesse sans la mesure; il faut voir, constater et juger les différences et les identités. L'unité dans la variété est le dernier mot de la philosophie, comme elle est le grand secret de l'art.

En dehors de l'éducation, le croisement est un moyen d'améliorer les caractères des races inférieures. Mais on a remarqué que, si les deux races mélangées sont à une trop grande distance dans l'échelle de la civilisation, la race inférieure n'emprunte le plus souvent à l'autre que ses vices. Les Arabes disent : Dieu a créé le blanc, Dieu a créé le noir, le diable a créé le métis.

Nous attribuons actuellement la supériorité à la race blanche. La race jaune a de grandes qualités et se transforme très rapidement : les Japonais en sont un exemple. Le mur de la Chine abattu a été un quatorze juillet ethnologique.

Quelle est la race qui l'emportera dans l'avenir? Deux théories sont en présence : les optimistes pensent que la civilisation beaucoup plus développée de la race blanche ne peut manquer de lui conserver la prépondérance sur les autres races. Mais, disent les pessimistes, il faut compter avec la difficulté pour les blancs de vivre dans les pays chauds; les races inférieures, ayant des besoins beaucoup moins grands, peuvent nous rendre la lutte économique de plus en plus difficile à soutenir. Enfin la population augmente dans des proportions beaucoup plus considérables chez les noirs et les jaunes que chez les blancs. Nous devons espérer, dit M. Fouillée, que les découvertes de la science nous permettront de vaincre les obstacles provenant du climat et de nous défendre dans la

lutte économique; le mouvement ascendant de la population noire et jaune reste le principal danger. C'est ici que, pour formuler une appréciation exacte sur l'avenir des différentes races, il aurait peut-être été bon de distinguer non pas seulement les trois grandes races, mais les types différents dans chaque race. Les jugements qu'on porte à l'égard des Latins, par exemple, risquent de ne pas être exacts à l'égard des Russes et des Américains.

Mais il ne faut pas trop reprocher à M. Fouillée ses conclusions incomplètes sur des points secondaires de son livre. Il réfute les théories décevantes des déterministes. Il rend par là un très grand service. Il en rend un aussi par la préparation des éléments d'une solution quand il s'abstient de la donner.

On voudrait qu'après avoir battu le déterminisme, et rendu par là possible la création d'une morale, il eût indiqué au moins les fondements et le caractère de la morale. Il est évidemment pour la morale spiritualiste, un principe incontesté, avec ses applications sérieuses et impératives; mais il n'en voit pas la démonstration absolue.

Il parle d'un doute suprême sur la morale. Est-ce le doute du philosophe sur la morale comme science? ou le doute de l'individu sur le parti à prendre dans les questions de casuistique dont notre vie se compose?

Ce n'est pas bien raisonner que de dire : la certitude morale est inférieure à la certitude scientifique, en s'appuyant sur cette raison que je fais le mal sachant que c'est le mal, tandis qu'aucun physicien éclairé sur la pesanteur des corps ne se jettera par la fenêtre, en se disant qu'il ne tombera peut-être pas.

La différence entre les deux conduites n'est pas dans la nature des deux certitudes, mais dans les circonstances ambiantes. Mon jugement est aussi absolu dans un cas que dans l'autre. Si je fais le mal, cela ne tient pas à une défaillance de mon intelligence, mais de ma volonté. Je vois le mieux; j'en comprends la supériorité et la souveraineté théorique; je fais le mal les yeux ouverts. L'acte de me jeter par la fenêtre n'a rien en lui-même d'attrayant. Supposons un acte à faire qui soit passionnel : un adultère, par exemple. Je le juge criminel et dangereux, contraire au devoir et à l'intérêt bien entendu tout à la fois. Cependant je le commets. L'attrait passionnel est si grand que je n'ai pas le courage d'y résister. Les passionnels doivent être les premiers à le comprendre, eux qui soutiennent que la passion est irrésistible. Les adversaires des déterministes ne disent pas cela; ils croient seulement qu'elle est souvent aveuglante et entraînante, et que la volonté est quelquefois faible et in-

suffisante. Il n'est pas sage de créer en quelque sorte la liberté par l'observation et de la détruire aussitôt par la négation des principes.

Pour former une règle déterminante, il faut deux choses : la claire vision du bien et l'amour du bien. M. Fouillée en appelle à l'amour du bien pour soutenir, régler et rendre efficace la conception du bien. C'est une idée juste, s'il s'agit de concours; dangereuse, s'il s'agit de soumettre l'idée, qui est impersonnelle, à la passion qui est toute personnelle. La passion n'a et ne peut avoir aucun caractère impératif, parce qu'elle manque d'universalité. Lors même qu'elle se produit uniformément chez tous les individus différents de temps ou de race, elle n'est qu'un accident. Ce n'en est pas moins une idée heureuse d'appeler l'amour du bien au secours de la science morale. Il côtoie la science, il la sert, il l'aide, sans contribuer à la former. L'existence d'une science morale, dans les conditions de certitude et d'autorité que comprend la définition même des sciences, est tellement nécessaire à la société humaine que les philosophes doivent appeler toutes les forces à les secourir, chacune au rang qui lui appartient. Il est sage de tenir compte des traditions, de l'éducation, de l'honneur patriotique et familial. L'honneur est fondé sur le désir d'estime; il est, dans la grande majorité des cas, conforme à la conception du bien, quoiqu'il s'en écarte quelquefois dans des cas graves. On ne doit jamais faire céder l'idée du bien devant les prescriptions de l'honneur; mais c'est une joie pour le philosophe et une fête pour l'humanité quand l'idée et le sentiment se rencontrent dans la même conclusion. On peut constater que, dans toutes les langues, les maximes par lesquelles on exhorte les hommes à la vertu font aussi souvent appel au sentiment qu'à la conviction. Faire le bien; croire à la vertu; aimer le bien. La confusion qui ne manque pas de se produire tient à la connexion établie par la nature. Faire le bien sans l'aimer est un état étranger à la nature humaine, tandis qu'aimer le bien sans le faire est la triste condition d'une grande partie de l'humanité.

Les moralistes qui aboutissent au doute font aux autres moralistes cette objection : en morale, comme en toutes choses, il faut dire ce qui est, et non pas ce qu'on voudrait qui soit. Je ne me préoccupe pas de cette objection pour moi-même, parce que ma doctrine est conforme à mes désirs. Je demande à ceux qui n'ont pas le même bonheur de songer à l'énormité des conséquences. S'ils n'ont que des doutes, se croient-ils obligés de les faire connaître? Je trouverais plus sage d'amonceler tout ce qui peut aider la société à vivre. Le moraliste est le grand éducateur. Il a le genre humain sous sa tutelle. Certains moralistes ou prétendus tels, qui exercent à l'heure actuelle une influence manifeste sur

les habitudes morales de la société, doivent se dire à eux-mêmes : Quel bonheur pour nous tous si ma doctrine était fausse! Et nous qui la croyons fausse et dangereuse à la fois, nous ne devons pas cesser de la combattre dans l'intérêt de la vérité et dans l'intérêt de l'humanité.

JULES SIMON.

L'ESTHÉTIQUE DU MOUVEMENT, par P. SOURIAU, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, professeur à la Faculté des lettres de Lille. 1 volume in-8°. Paris, Félix Alcan, éditeur.

L'esthétique est comptée aujourd'hui au nombre des sciences philosophiques. Des penseurs tels que Kant, Schelling, Schiller, Hégel, en Allemagne; tels que Victor Cousin, Théodore Jouffroy, Lamennais, en France, ont travaillé à découvrir les principes de cette science, à en déterminer la méthode, à établir, au moyen de cette méthode, les rapports nombreux qui existent entre l'âme humaine, d'une part, le beau et l'art, d'autre part. Si divers que soient les écrits de ces philosophes, si différentes que paraissent certaines de leurs théories ou de leurs conclusions, on avait cru pouvoir dire que, sur quelques points essentiels au moins, ils étaient tombés d'accord, et qu'ainsi la science esthétique avait fait d'incontestables progrès.

Or, voici un livre important, savant, consciencieux, ouvrage d'un philosophe ami des études patientes et des connaissances précises, dont la première page contient le jugement suivant qui ressemble fort à une condamnation : « Dans les recherches scientifiques, le meilleur moyen d'arriver au but, c'est de ne pas trop se hâter. Longtemps les esthéticiens se sont imaginé qu'ils allaient résoudre le problème du beau d'un coup, par un simple effort de réflexion, en se prenant la tête à deux mains et en fronçant énergiquement les sourcils. A quoi ont-ils abouti? Quels services ont rendus, je ne dirai pas même à l'art, mais seulement au goût, toutes ces dissertations sur le beau en soi? On avait voulu aller trop vite, et la question n'avait pas fait un pas. » Nous aurions aimé que M. Souriau désignât par leur nom et par le titre de leurs ouvrages ces singuliers esthéticiens dont il dessine la figure bizarre. Parmi ceux qui méritent d'être cités, nous n'en connaissons aucun qui se soit contenté,

pour résoudre les questions d'esthétique, et toutes à la fois, de se serrer les tempes et de froncer violemment les sourcils. Tout au contraire, non pas depuis hier, mais depuis longtemps déjà, les hommes que ces questions ont attirés et retenus, quoique donnant, ainsi qu'il le fallait, une part considérable à la psychologie, ont porté leur attention sur les beautés de la nature et sur celles des arts. Au lieu de se forger des personnages imaginaires, il vaudrait mieux interroger, s'informer. Je vois encore Victor Cousin, à un âge déjà avancé, passant en Angleterre pour aller y étudier les tableaux du Poussin, que notre Louvre ne possède pas, et chercher en quels rapports ces grandes œuvres sont avec le génie français au XVII[e] siècle. Je le vois se faisant montrer et commenter par Flandrin, pendant de longues heures, les dessins de Ingres, ou regardant et comparant les statues antiques de notre principal musée. Et Taine, lorsqu'il préparait ses leçons ou qu'il écrivait ses livres, commençait-il par se claquemurer dans son for intérieur? Enfin, et pour ne plus en nommer qu'un, avant de composer son traité de *L'Expression dans les beaux-arts*, M. Sully Prud'homme ne s'était-il pas pourvu de connaissances aussi solides que diverses?

M. P. Souriau reproche à ses prédécesseurs, à part quelques-uns très récents, d'avoir trop embrassé. D'après lui, c'est une faute d'aborder tous les problèmes de l'esthétique; c'est une nécessité de les séparer. Et il ajoute : l'ère des monographies est arrivée. Sur ce point s'est-il assez expliqué? Chaque science est un corps qui a sa tête et ses membres. Il est impossible d'envisager l'un de ces membres isolément et d'en comprendre la fonction sans le rattacher au corps et à la tête. A la tête sont les questions principales qui dominent et, à vrai dire, gouvernent les autres. Établir l'enchaînement qui relie les premières aux secondes, reconnaître et déterminer l'ordre dans lequel elles doivent être étudiées et les aborder successivement dans cet ordre, est-ce donc tenter de les résoudre d'un seul coup? Non; c'est procéder de la seule façon logique et féconde. M. P. Souriau prétend que cette marche dont il méconnaît, je ne sais pourquoi, l'évidente lenteur, est funeste à l'esthétique. Il estime que le chercheur doit choisir un problème particulier, fût-ce le plus humble de tous, s'attacher à celui-là, à l'exclusion du reste, et ne le quitter qu'après l'avoir traité à fond. Les raisons qu'il donne de cette opinion sont spécieuses. Il est aisé d'en montrer le peu de solidité.

En effet, il a cru qu'il était non seulement possible, mais facile, de constituer l'esthétique du mouvement en la séparant : 1° des questions générales de la philosophie du beau; 2° des questions particulières que comprend cette philosophie. De ces deux séparations, la première a été

très préjudiciable à son travail. Dès le début, et tout le long du livre, il emploie forcément les termes de science esthétique, d'émotion esthétique, d'impression esthétique, de valeur esthétique, et pas une seule fois ces termes ne sont définis, non pas même provisoirement. Cependant le lecteur aurait besoin de savoir en quel sens ils sont pris, d'autant plus qu'il ne les entend pas toujours comme semble les entendre M. P. Souriau. Or, pour en éclairer la signification, il aurait été nécessaire de commencer l'ouvrage par des études psychologiques sur l'idée et sur le sentiment du beau, sur le beau comparé à l'agréable et à l'utile, sur l'admiration et sur ce qui l'excite. Ces études, l'auteur se les est interdites et par là a laissé dans un certain vague, quelquefois même dans l'obscurité, son vocabulaire et plus d'un endroit de son livre.

En second lieu, il a cru que l'esthétique du mouvement serait un sujet très particulier, très restreint, dans lequel il serait aisé de se cantonner en mettant à l'écart les autres recherches. Mais, chemin faisant, malgré ses efforts, le cadre s'est élargi, si bien que ce qui avait été éliminé d'un côté rentrait par un autre. Qui ne voit effectivement que le mouvement sous ses aspects divers, c'est toujours la vie sous ses formes multiples, et que l'esthétique du mouvement, dans son intégrité, c'est peut-être l'esthétique tout entière, bien loin de ne représenter que la matière d'une monographie limitée. Aussi n'est-il pas surprenant que l'auteur, sans aller jusqu'à se contredire, en soit venu, après l'expérience, à l'aveu suivant : « Il s'est trouvé que cette question qui me semblait, au premier abord, devoir être suffisamment élémentaire, m'est apparue si complexe en y regardant de plus près, qu'après avoir eu la prétention de la traiter à fond, je m'aperçois que je n'ai fait que l'effleurer.

Lorsque je cherche par quoi M. P. Souriau a été poussé dans la voie de critique et d'investigation, voie, selon moi, détournée, où il s'avance, je découvre que c'est par une préoccupation commune aujourd'hui à plusieurs jeunes philosophes. Il a cédé à ce qu'il faut nommer *la fascination du procédé scientifique.* Quoiqu'il invoque çà et là les concepts, au fond il aime peu la métaphysique et s'en défie. Il se défend d'incliner vers la littérature; il ne veut à aucun prix que son livre soit littéraire; et, comme il écrit bien, comme il a soin de la forme et du style, on se demande si son éloignement pour la littérature ne serait pas tout simplement une preuve de son estime trop modérée de la psychologie. Non certes qu'il renonce à consulter la conscience et à tirer parti de ses réponses. Toutefois, il n'est pas de ceux pour qui l'esthétique est surtout une branche de la psychologie. Il disait tout à l'heure : Ne vous fiez pas à l'effort de la réflexion; ne vous prenez pas la tête à deux

mains! Il dit deux pages plus loin : Ne nous enfermons donc plus en nous-mêmes!

La recommandation, je le répète, était bien superflue. Elle atteste seulement l'esprit de l'auteur. Il réclame expressément des moyens de recherche autres que ceux qu'offre la philosophie. Lesquels donc? Il les indique une première fois dans l'introduction : « Il y a bien des choses, écrit-il, dans une symphonie de Beethoven : avant de nous expliquer tout cela, dites-nous au moins pourquoi tels sons nous font plaisir, tandis que d'autres blessent notre oreille. Certes j'aimerais bien savoir d'où vient le charme étrange de ce tableau de Véronèse; mais jamais je ne le saurai, si je ne m'explique d'abord pourquoi du vert s'accorde fort bien avec du rouge et fort mal avec du violet; et ce sont là des questions non de métaphysique, mais de physique et de physiologie. » Ces lignes nous apprennent déjà à quelles sources l'auteur puisera, non pas uniquement, mais de préférence, ses explications. Tout le long de son livre il nous le montrera de mieux en mieux en recourant sans cesse non seulement aux sciences physiques, chimiques, naturelles, mais aux applications, à la partie la plus technique de ces sciences; l'élément psychique, ainsi qu'il l'appelle, viendra sans doute, mais pas assez tôt, selon nous, et l'auteur ne reconnaîtra pas assez ce que lui fournit cet élément. Quels résultats produira cette méthode que M. Paul Souriau regarde comme éminemment expérimentale; quel progrès en sortira pour la science esthétique? Pour le savoir au juste, il est indispensable, même en nous bornant à un résumé, de marquer et de comprendre le plan de l'ouvrage.

Il est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur étudie le *déterminisme du mouvement*, c'est-à-dire les lois physiques ou psychiques en vertu desquelles nous avons une tendance à nous mouvoir d'une manière plutôt que d'une autre. Il est logique, pense l'auteur, d'étudier d'abord les mouvements en eux-mêmes avant de chercher quel effet ils peuvent produire sur le spectateur. Toute son esthétique repose sur la connaissance des mouvements qui nous sont le plus naturels.

Après les avoir décrits, il aborde l'étude des conditions requises pour que le mouvement ait une valeur esthétique. Ces conditions qu'on n'a pas, dit-il, suffisamment distinguées avant lui, peuvent être réduites à trois : la beauté mécanique du mouvement, son expression et son agrément sensible.

Le chapitre relatif au plaisir du mouvement purement mécanique est très intéressant et, ce qui est à remarquer, plein de fines observations psychologiques. Le mouvement est d'abord un moyen de fuir la douleur :

c'est le meilleur des anesthésiques. Il est en outre, et principalement, la satisfaction d'un besoin et à ce titre une cause d'un plaisir. Enfin, il est une source de plaisir physique positif. « Quand nous nous livrons à un exercice où nous mettons beaucoup d'énergie, toutes les fonctions s'accélèrent, le cœur bat plus vite, la respiration augmente de fréquence et de profondeur, et nous éprouvons un sentiment général de bien-être. Nous vivons davantage et nous sommes heureux de vivre. » Ces remarques sont fort justes. Elles semblent devoir aboutir à cette conclusion que, si le plaisir du mouvement est vif, s'il apporte le bien-être et même une sorte de bonheur passager, il ne peut cependant être confondu avec le plaisir du beau, avec l'émotion esthétique et n'a rien qui ressemble à de l'admiration. Cette conclusion ne vient pas. Et ces considérations sur le plaisir physique du mouvement laissent l'esprit en suspens.

J'en dirai autant des pages judicieuses consacrées au plaisir moral du mouvement. Ces pages sont d'un observateur exercé et pénétrant. Les fines remarques y abondent : « L'activité musculaire, dit l'auteur, peut nous servir de remède à des douleurs morales. L'homme le plus affligé oublie son chagrin s'il se livre à un exercice violent. En outre, les exercices physiques nous procurent des plaisirs positifs, d'abord et surtout des satisfactions d'amour-propre. En me livrant à un exercice, je veux m'en tirer mieux que personne et, quand j'y ai réussi, j'éprouve un sentiment de fierté. Je ne cherche pas seulement le plaisir d'agir : je veux atteindre un résultat agréable par lui-même et qui mérite de m'intéresser. Un de ces résultats sera la joie orgueilleuse d'avoir montré, par exemple, à la chasse, que je suis un vigoureux marcheur et, de plus, un habile tireur. Un genre particulier d'orgueil que nous sommes heureux de satisfaire consiste à prouver que nous sommes capables, à l'occasion, de vaincre certaines forces de la nature qui nous arrêtent ou semblent nous défier. De là le plaisir réel qu'on ressent à remonter une pente, à franchir une haie ou un fossé, à marcher contre une bourrasque, à ramer contre le courant. »

Mais de toutes les forces qui s'opposent à nous comme des adversaires, celle qui nous paraît le plus hostile est la force de la gravitation. Toute victoire remportée sur celle-là nous grandit à nos propres yeux et aux yeux de nos semblables. Les mouvements qui nous emportent avec rapidité nous charment, parce qu'ils nous ôtent, pour quelque temps, le sentiment de notre inertie. « Dans un train express lancé à toute vapeur, on est fier d'aller si vite, tandis que les piétons se traînent sur les interminables routes blanches. Sur un cheval au galop, chaque fois que ma monture s'élève, je me sens grandir. On envie les ailes des oiseaux,

parce que le vol semble la plus belle victoire remportée contre l'inertie et la pesanteur. La première ascension de Pilatre de Rozier excita un immense enthousiasme. Quelle est la punition des révoltés, des dieux vaincus, de Satan? C'est d'être précipités au fond des abîmes. Quelle est la récompense des élus? L'ascension des corps glorieux dans le ciel. L'homme n'est qu'un atome dans l'univers; mais l'acte par lequel il grandit, il monte, il croit vaincre la pesanteur, cet acte a sa valeur propre, parce que c'est un effort vers la liberté. »

Tels sont, d'après M. P. Souriau, les plaisirs moraux que nous apporte le mouvement. Ces plaisirs sont, en résumé, l'amour-propre satisfait, le sentiment de la fierté, la joie orgueilleuse, le bonheur de résister aux forces fatales, de grandir, de monter, ou tout au moins d'en avoir l'illusion. Ces faits sont reconnus vrais par la psychologie la plus exacte. Mais, quand j'en ai lu la très intéressante exposition, j'attends que l'auteur me dise en quoi ces plaisirs ressemblent au plaisir du beau, en quoi ils en diffèrent, ce qu'ils ont de commun avec la pure jouissance d'admirer, bref, quelle en est la valeur esthétique. A ces questions si légitimes, point de réponse. Cependant les faits si bien choisis, si sûrement analysés suggéraient une solution partielle, sinon générale. Cette solution, je crois la voir sortir tout naturellement des exemples invoqués, mais je me garderais de la désigner. M. P. Souriau me reprocherait d'aller trop vite, de faire ce qu'il nomme *de l'esthétique déductive*. Pourtant, entre marcher à pas précipités et ne pas recueillir les résultats à mesure qu'ils se produisent, ce qui est proprement ne pas avancer, il y a certainement un milieu.

Au surplus, notre auteur n'a pas attendu d'avoir achevé sa première et sa deuxième partie pour définir la beauté mécanique. Dès la page 5, il dit que cette beauté « est l'exacte adaptation du mouvement à la fin poursuivie ». Et il ajoute : « La vue d'un mouvement bien exécuté nous donne un plaisir vraiment esthétique. » Cette définition, après avoir été le début théorique du livre, en est aussi la formelle conclusion. Citons ces lignes de la page 294. « Ainsi la conclusion de cette étude nous ramène au principe essentiel que nous avions posé tout d'abord, et que nous voudrions voir s'imposer dans toutes les discussions d'art et de goût : à savoir que la beauté véritable est dans l'intelligente adaptation des choses à leur fin. Et c'est avec un véritable soulagement que notre esprit le retrouve. Dans cette longue excursion à travers les régions les plus troubles de l'esthétique, un instant nous revoyons la lumière. »

Il n'y a donc pas à s'y tromper : un seul et même principe est posé au commencement et à la fin du livre, et toute la composition y est su-

bordonnée. Si l'on accepte ce principe, — nous verrons tout à l'heure si l'acceptation en est possible, — il faut alors louer l'esprit de suite avec lequel l'auteur s'est efforcé de faire servir la plupart des lois et des formes du mouvement à la justification de son idée prédominante. Pour lui, qu'il le répète ou non, qu'il s'en souvienne ou paraisse l'oublier, le beau mouvement est toujours celui qui marche à sa fin par les moyens les mieux adaptés à celle-ci. La démonstration de cette thèse est ingénieuse, savante, curieuse et nouvelle par l'abondance des arguments et des explications techniques. Un pareil travail ne peut se résumer. Voici du moins quelques traits qui révèlent ou attestent clairement la persistance d'une idée unique sous la diversité des exemples analysés. Le beau mouvement sera celui par lequel chaque être tendra à sa fin avec rythme, avec aisance, avec la moindre dépense d'énergie, avec un effort minimum. Partant de là, l'auteur propose la solution de quelques problèmes de gymnastique, solution qui consiste encore à réduire l'effort à son moindre degré. Les animaux eux-mêmes savent trouver les mouvements qui les portent le mieux au but, par conséquent ceux que nous jugeons les plus beaux. Tel le reptile qui perfectionne sa locomotion en n'appuyant sur le sol que certaines parties de son corps. Tel le poisson qui emploie le procédé d'oscillation, analogue à la manœuvre de la godille, parce que ce procédé, combiné avec les ondulations de tout le corps, donne des résultats excellents. Ces mouvements des animaux offrent une variété infinie; mais lorsqu'ils ont une valeur esthétique, lorsqu'ils sont mécaniquement beaux, c'est par l'adaptation des choses à leur fin. Les descriptions auxquelles a recours l'auteur sont brèves et claires; elles intéressent, elles instruisent. Nous croyons que c'est la première fois que sont introduites des explications aussi techniques dans cet ordre de problèmes.

Cependant, grâce à cet ensemble de discussions et d'analyses, M. Paul Souriau a-t-il rendu sa thèse incontestable? Je serais heureux de le constater. Je regrette de ne pas le pouvoir. Des raisons graves m'en empêchent. Il était, ce me semble, de bonne logique de soumettre la définition adoptée à une sévère contre-épreuve; il était indispensable de se demander si elle était assez large pour envelopper tous les cas particuliers. Appellerons-nous *beaux* mécaniquement tous les mouvements dans lesquels les moyens sont adaptés à la fin? La définition ne reçoit-elle pas de la méthode même chère à l'auteur plus d'un démenti? Comme lui, observons attentivement certains mouvements naturels. Prenons un exemple simple et frappant. Voici un crapaud au guet : il aperçoit une limace appétissante; en se traînant d'abord il s'approche de sa proie;

puis il saute et la happe. Oui ou non, ses mouvements sont-ils produits par des organes adaptés à la fin poursuivie? Le naturaliste l'affirme, le montre, rend cette adaptation évidente par la description des moyens de locomotion que possède l'animal. De plus, il insiste sur les services que rend cette humble bête, si bien qu'aujourd'hui non seulement le cultivateur ne tue plus les crapauds, mais il en achète pour en mettre dans son jardin ou dans sa vigne. Avant d'avoir reçu cet enseignement, il trouvait tout laid chez le crapaud, son corps, sa tête, ses pattes, sa démarche pesante, gauche, pénible, etc.; il éprouvait en le rencontrant une forte impression de dégoût. Maintenant qu'il est instruit de l'anatomie et des facultés locomotrices de l'animal, et de l'adaptation de ses organes à leur fin, cette impression, par cela seul, se change-t-elle en un sentiment de plaisir esthétique? Pas le moins du monde. Voilà le fait. Il suffit à contredire la définition de M. P. Souriau.

Chez le crapaud, l'adaptation du mouvement à la fin est certaine. Pourquoi donc ses mouvements ne sont-ils pas beaux? Pourquoi personne, quoi que dise M. Souriau, ne les trouvera-t-il beaux? Ne serait-ce pas parce que ces pas malaisés en apparence, ces sauts lourds, loin de traduire à nos yeux une conformation normale, une organisation correcte, nous semblent exprimer le contraire? Ici, le mouvement extérieur est une forme pour nous déplaisante en ce que, au lieu de manifester le mécanisme intérieur, elle nous le voile, elle nous le fausse. Le beau mouvement, au point de vue purement mécanique, est celui qui exprime visiblement la perfection du mécanisme caché au moyen des formes qui y correspondent avec fidélité. Deux termes très différents, en même temps qu'inséparables, étaient à distinguer : le mouvement et le mécanisme. Le mécanisme, c'est le squelette en action avec tout ce qui l'entoure et le complète au-dessous de l'enveloppe; le mouvement, c'est le retentissement à l'extérieur de l'action du mécanisme. Ces deux termes, M. P. Souriau les a, selon nous, confondus. Il a ainsi négligé l'idée d'expression, que réclamait toute sa seconde partie et qui n'intervient formellement qu'à la troisième.

Dans celle-ci, elle est interprétée surtout par la psychologie. Il en résulte une étude tantôt critique, tantôt affirmative, qui appartient bien à l'auteur et qui est, à notre avis, de réelle valeur. Il est utile d'y insister.

La troisième partie du livre est donc intitulée : Expression du mouvement. L'auteur y considère successivement l'expression de l'aisance, l'expression de la force et l'expression des divers sentiments moraux; et il se demande dans quelle mesure ces diverses expressions contribuent à déterminer le caractère esthétique des mouvements que nous percevons.

L'expression de l'aisance physique et morale dans le mouvement est ce qu'on appelle la grâce. Mais la grâce ne se réduit ni au bon emploi de la force, qui n'est que la beauté mécanique, ni même au moindre effort dans le mouvement. La grâce est quelque chose de plus compliqué que la beauté mécanique. Sans doute elle exige que les mouvements soient jusqu'à un certain point conformes aux conditions de la beauté, mais elle réclame encore autre chose. L'auteur a vu des écoliers anglais qui patinaient remarquablement. Leur idéal semblait bien être celui de H. Spencer, d'obtenir le maximum de vitesse avec le minimum d'effort. Pourtant la plupart d'entre eux n'étaient pas gracieux. C'est qu'ils patinaient pour eux, non pour la galerie. C'était bien la méthode utilitaire, économique : cela ne donnait pas la sensation de l'art. C'était la beauté mécanique, parfaite en son genre, mais mécanique. Qu'eût-il fallu de plus?

Ce surplus, M. P. Souriau s'applique à le chercher, non pas seulement à l'égard des patineurs anglais, mais au point de vue général. Il se résigne, pour y réussir, à étudier, dans leur complexité réelle les conditions de la grâce. Et il ajoute : « On aura beau faire, on ne pourra empêcher qu'elles ne consistent actuellement dans de simples apparences. » L'auteur ne s'aperçoit pas que ce qu'il nomme des « apparences », sont, d'après ses analyses, et même d'après son langage, des expressions, qui ne trompent pas lorsqu'on apprend à les interpréter.

Dans un premier paragraphe de ce chapitre, il dit quelles sont les conditions requises pour qu'un mouvement nous donne l'impression de l'aisance physique. La plus importante, dit-il, est une conformité avec nos habitudes personnelles. En l'absence de cette conformité, nous croyons qu'il y a difficulté de se mouvoir là où il y a vraiment aisance. « Quand je vois marcher une tortue, je suis tenté de m'apitoyer sur son sort. » Cependant elle n'est pas à plaindre. Elle ne fait pas en réalité plus d'efforts pour marcher qu'un lièvre pour courir. Il y donc là une illusion qui s'oppose à l'impression d'aisance. — L'auteur aurait dû dire : à l'impression *immédiate*. Car un peu de réflexion suffit à dissiper l'illusion. Mais la formule de cette première condition eût été plus précise et plus frappante, s'il eût dit : il faut, en premier lieu, que nous rencontrions des organes semblables à ceux dont les mouvements sont chez nous des signes expressifs de l'aisance.

Une seconde condition pour que nous ayons l'impression de l'aisance, c'est l'absence d'effort visible : « Si un athlète exécute son tour sans que ses sourcils se froncent, sans que ses veines se gonflent, sans que sa face s'empourpre, il en résultera pour le spectateur une impression d'aisance

dans le déploiement de sa force. » Afin de se rendre plus comiques, les clowns ont imaginé de se barioler le visage. Ils ont obtenu cet effet inattendu de se rendre plus gracieux. Sur leur face barbouillée, rayée de balafres rouges ou noires, l'effort n'est plus visible. Pendant qu'ils se livrent aux tours les plus étranges, leur masque reste impassible. Les clowns qui se dispensent de ce maquillage, quelque habiles qu'ils soient, parviennent difficilement à paraître agir aussi aisément.

Ce n'est pas tout : l'oreille aussi participe à nos appréciations de l'aisance dans les mouvements. Le jeu d'une machine qui crie nous paraît toujours pénible : par exemple, un essieu mal graissé, une porte qui gémit en tournant sur ses gonds. Au contraire, les mouvements sans bruit semblent s'accomplir d'eux-mêmes : ainsi la course d'un Basque chaussé d'espadrilles, le galop d'un cheval sur l'herbe drue d'un pré, le vol silencieux de la chouette; le travail de l'ouvrier ou du manœuvre qui, ne changeant rien à sa respiration ordinaire, ne la rendant ni bruyante, ni haletante, ne manifeste aucune laborieuse tension de forces. Donc l'absence de bruit est une condition de nos jugements d'aisance dans le mouvement.

Les conditions de l'impression de l'aisance, ou pour mieux parler, avec l'auteur lui-même, les *signes* de l'aisance dans le mouvement qui viennent d'être étudiés sont les plus manifestes de tous. A notre connaissance, M. P. Souriau est le premier qui en ait tenu compte. Il les a distingués et décrits avec finesse et sûreté. On retrouve cette même sûreté et cette finesse dans la façon dont il parle de quelques autres signes de l'aisance dans le mouvement. Il serait curieux, mais beaucoup trop long, de nous arrêter sur ces points secondaires. Notons toutefois qu'il a eu bien raison de mettre à l'étude la légèreté apparente de l'animal qui se meut, le maximum de solidité dans le point d'appui et le maximum de résistance apparente. Avec beaucoup de modestie, il s'excuse d'avoir peut-être exagéré l'effet produit sur le spectateur par ces divers mouvements. Mais un peu d'exagération, dit-il, est inévitable quand on décrit des objets absents et que l'imagination qui les représente amplifie plus ou moins. Très longuement, il donne au lecteur un moyen de remédier à cette cause d'erreur que l'on retrouve dans la plupart des études d'esthétique. Ce moyen consistera à toujours nous efforcer de distinguer de l'expression concrète des objets réels l'expression simplifiée et en même temps exagérée des objets ramenés par l'imagination.

Mais distinguer l'une de l'autre l'expression concrète et l'expression simplifiée, n'est-ce pas faire de l'interprétation psychologique, puisqu'on explique ce qu'éprouve le spectateur par la signification des apparences

qui le frappent? Cette méthode psychologique, toujours, je le répète, plus employée qu'avouée, est le guide qui jusqu'ici a le plus heureusement dirigé l'auteur. Elle le sert mieux encore dans les pages où il examine sous ses nombreux aspects ce qu'il appelle « l'aisance morale dans le mouvement ». Elles contiennent des observations fort bien présentées. A ceux qui jugeraient un peu simples certaines de ces observations, nous répondrions qu'on aurait dû plus tôt s'aviser de les faire, car, telles qu'elles sont, elles éclairent utilement tout un côté de cette question esthétique de la grâce, si délicate et si difficile.

Elles font sentir mieux encore que ce qui précède la différence qui existe entre la beauté mécanique et la grâce. Certes, plus un mouvement est régulier, ordonné, rythmé, plus il est beau. M. P. Souriau fait remarquer d'abord avec raison qu'un mouvement rythmique trop régulier a l'inconvénient de paraître absolument machinal et ne donne nullement l'impression de l'aisance intérieure du sujet. Dans la plupart des exercices physiques, et surtout dans les jeux, on peut constater que nous avons une tendance à varier le rythme naturel de nos mouvements pour le seul plaisir de le varier. Nous réagissons contre l'automatisme qui nous envahit, et cela, afin de n'avoir pas l'air de machines. Nous sentons que les mouvements n'ont vraiment de grâce que si le rythme n'en est pas subi mais accepté; que si l'on reste libre de s'en affranchir et s'il laisse une part à la fantaisie ; car, dit spirituellement l'auteur, après le plaisir d'observer une règle, ce qu'il y a de plus délicieux, c'est de l'enfreindre.

Ce besoin de varier le rythme est attesté par la musique. Sans rythme, point de musique, et c'est la mesure qui marque le rythme. Il faut donc que la mesure soit respectée. Toutefois, si elle est d'une régularité inflexible, comme les battements du métronome, elle cause une pénible impression de raideur. Voilà pourquoi les machines à musique, que l'on monte avec une clef et qui vont ensuite toutes seules, sont si fatigantes à entendre. La démonstration la plus frappante, je dirai presque la plus cruelle pour les auditeurs, en fut donnée, il y a quelques années, par un orgue à vapeur installé aux fêtes de Saint-Cloud. C'était un supplice de retrouver là sans aucune nuance dans le mouvement, sans aucune altération expressive, des morceaux qui réclamaient des changements de vitesse ou de lenteur selon les passages. Ni les compositeurs, ni les chanteurs, ni les chefs d'orchestre n'admettent l'invariabilité de la mesure et du rythme. Un éminent théoricien, qui est maître en cette matière, M. Mathis Lussy, dans son *Traité de l'Expression musicale*, aujourd'hui traduit dans toutes les langues de l'Europe, a fait voir que les irrégularités dans le rythme et dans la mesure sont les signes des nuances du sentiment, en musique.

Il a profondément distingué l'accent métrique, qui représente la simple régularité, de l'accent pathétique, qui répond à l'émotion et qui impose sa loi non seulement à l'accent métrique, mais encore à l'accent rythmique. Je ne puis développer ici cette belle doctrine. Je devais pourtant en dire un mot à l'appui du paragraphe de M. P. Souriau sur les rapports de la régularité, de l'aisance morale et de la grâce.

Je signale, sans m'y arrêter, les justes observations qui suivent au sujet de la monotonie dans le rythme du vers et des rythmes variés qui sont aussi les plus gracieux.

Quand on vise à un but, quand on s'efforce de l'atteindre, on soumet ses mouvements à un ordre déterminé. Cette régularité stricte ne donne pas l'impression de la grâce. L'activité de celui qui joue est plus gracieuse que l'activité de celui qui travaille. Comparez des ouvriers qui tournent un cabestan et des enfants qui font une partie de ballon; chez lesquels voyez-vous la grâce? Si le travail est gracieux, c'est par accident. Par sa nature même, il y a quelque chose d'obligatoire qui le distingue du jeu. Un labeur nous fait penser à l'effort; une distraction, au bon plaisir. Ces remarques peuvent s'appliquer aux animaux. Un jeune chien qui bondit en jouant avec un autre a plus de souplesse, d'aisance et de grâce que lorsqu'il court et aboie pour remplir son devoir de gardien. Mais il y a plus : par analogie nous interprétons pareillement ce qui se passe chez les êtres inanimés. Une branche bercée par le vent, bien que soumise à des impulsions déterminées, me semble plus libre que le pendule astreint à des oscillations mathématiquement réglées, et dont le but est évident. Une girouette est tenue, en tournant tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, de marquer la direction et les variations du vent. Une flamme flottante qui descend du haut d'un mât, bien qu'elle serve à annoncer une fête et qu'elle ait donc une fin, nous plaît moins par l'idée de cette destination que par les ondulations molles, sinueuses, incertaines, qui, avec l'apparence de la liberté, lui prêtent le charme de la grâce.

Les considérations que l'on vient de lire nous conduisent à examiner quels rapports il peut y avoir entre la grâce et l'art. « La grâce, a dit Schiller, est une beauté qui n'est pas donnée par la nature, mais produite par le sujet même. » M. P. Souriau déclare que rien n'est plus vrai, et, dans un très attrayant chapitre, il s'applique à développer et à justifier cette opinion. D'après lui, la grâce sans doute suppose quelques dons naturels : un corps souple, agile, vigoureux; une beauté plastique suffisante pour que l'exhibition qu'on fait de sa personne non seulement n'ait rien de ridicule, mais présente aux yeux un spectacle agréable; enfin le sentiment instinctif du rythme et de l'harmonie. Avec cela, on sera plus

aisément gracieux. Sans cela, on aura beau faire, on ne réussira jamais à l'être. Ces dons sont nécessaires, mais tout le reste est notre œuvre.

En effet, au moins dans les formes supérieures de la grâce, pour y atteindre, il faut que nous soyons attentifs, sinon à rendre nos mouvements élégants, au moins à éviter les mouvements gauches et empruntés. Il nous faut surveiller nos attitudes et rechercher les mouvements irréprochables. Cependant, n'est-ce pas là contredire ce principe que le naturel est la condition essentielle de la grâce? L'expérience ne prouve-t-elle pas que plus on recherche la grâce, plus elle nous échappe? Il est bien vrai que, pour la trouver, il ne faut pas être obligé de la poursuivre. M. P. Souriau ne dissimule pas l'objection. Tout au contraire : il esquisse quelques croquis bien enlevés de personnages qui, en effet, s'appliquent à être élégants et ne réussissent qu'à être gauches et ridicules. Mais il résout la difficulté par une distinction juste. Les maladresses dont on parle sont, dit-il, des défauts de débutants. Dans l'acquisition de la grâce, il y a une période de transition, un âge ingrat, où l'on perd ce que la nature peut donner de grâce et où l'on n'a pas encore la grâce acquise. Celle-ci est le fruit d'un certain travail sur soi-même qui doit créer l'habitude, laquelle produit un heureux automatisme, qui fait disparaître l'embarras, l'affectation, l'effort. C'est là un naturel acquis, supérieur, une sorte d'œuvre d'art. Toutefois, afin que cette spontanéité créée ne tourne pas à la routine mécanique, il importe que la volonté la surveille. Accorderons-nous à l'auteur que cette intervention de la volonté peut aller légitimement jusqu'aux calculs de la coquetterie? La grâce étudiée qui non seulement laisse percer, mais même manifeste l'intention de séduire, ne perd-elle pas quelque chose de sa fleur et de son charme?

Quoi qu'il en soit, ces analyses de M. P. Souriau sur l'aisance et sur la grâce méritent d'être rangées au premier rang parmi les essais de l'esthétique récente. Il a poussé l'observation plus loin qu'on ne l'avait fait avant lui, en marchant d'un pas prudent dans cette voie glissante. Il est observateur; c'est là sa qualité maîtresse. L'est-il surtout, ainsi qu'il le croit, en vertu de sa méthode prétendue scientifique? Ne l'est-il pas plutôt en vertu de son éducation psychologique et de son habileté à saisir les plus délicats rapports de l'âme et du corps? C'est ce que l'examen de la seconde moitié de son volume achèvera de nous apprendre.

Ch. LÉVÊQUE.

Psyche, Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen, von Erwin Rohde. Freiburg im Breisgau, Mohr, 1894, 2e partie.

Nekyia, Beiträge zur Erklärung der neuentdeckten Petrusapocalypse, von Albrecht Dieterich. Leipzig, B. G. Teubner, 1893.

Recherches sur l'origine et la nature des Mystères d'Eleusis, par P. Foucart. Extraits des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXV, 2e partie. Paris, Klincksieck, 1895, 84 pages in-4°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Il est plus facile de déterminer les croyances et les dogmes des sectes religieuses et philosophiques que d'établir la moyenne des idées répandues parmi le peuple sur la nature et l'avenir de l'âme humaine. Les documents qui pourraient servir à une pareille enquête sont insuffisants, les idées mêmes qu'il s'agit de constater sont variables, confuses et mal arrêtées. Procédons par élimination. Le dogme de la métempsycose n'est jamais devenu populaire, il répugnait au bon sens des Grecs : aussi peut-on croire qu'il fut importé de l'étranger. Une autre croyance, qui est, si l'on veut, le pendant de la métempsycose, dominait dans les plus beaux siècles de la civilisation hellénique. Que les mêmes âmes renaissent sur terre en revêtant d'autres corps, c'est une imagination qu'aucun fait ne confirme; mais il est constant que les hommes revivent en quelque sorte dans leurs enfants. La loi de l'hérédité est incontestable; mais on en exagérait la portée, on y rattachait des idées superstitieuses. Il est vrai que les traits physiques comme les traits intellectuels, la vigueur et la faiblesse, les qualités et les défauts, les aptitudes, les penchants, les passions se propagent dans les familles; on est donc fondé à dire que les enfants jouissent, jusqu'à un certain point, des vertus de leurs pères et pâtissent de leurs vices. Dans un âge où la solidarité de la famille était plus étroite qu'aujourd'hui, où elle se trouvait consacrée par les amitiés et les haines héréditaires, par la coutume et la législation, on imagina des effets mystérieux de cette solidarité; on se persuada que des crimes restés impunis étaient expiés par les enfants, par les descendants du criminel. C'est ainsi que l'on expliquait à la fois la prospérité scandaleuse des coupables et les malheurs immérités des innocents. La

[1] Voir les cahiers d'avril, p. 213, et de mai, p. 303.

postérité d'un homme était considérée comme une série d'autres lui-même, on pouvait admirer la justice divine; elle semblait même se manifester avec d'autant plus d'éclat qu'elle était plus lente à frapper. Les exemples de cette singulière théodicée abondent chez Hérodote. Le père de l'histoire est ferme partisan de cette croyance, répandue alors en Grèce et chez tous les peuples méditerranéens; elle fait partie de sa religion, qui est éminemment internationale. En remontant plus haut, on retrouve la même croyance chez Solon et chez Théognis; et, d'un autre côté, les poètes tragiques, jusqu'à Euripide, en attestent la diffusion et la persistance. Inutile de rappeler Eschyle, le grand peintre des races, dont les trilogies mettent en œuvre cette conception de la destinée humaine. Citons cependant deux déclarations explicites. Les Danaïdes conjurent le roi d'Argos de ne pas méconnaître les lois de l'hospitalité. Autrement, disent-elles, ses enfants et toute sa maison expieraient son impiété [1]. Ailleurs on lit que le mortel ne sait d'où viennent les coups qui le frappent, quand les crimes commis par ses ancêtres le traînent aux pieds des Furies [2]. Sophocle voit, dans le meurtre de Myrtile par Pélops, la cause première des malheurs des enfants d'Agamemnon, et son Antigone expie les forfaits d'Œdipe [3]. Je ne sais si Euripide partageait la même croyance, mais les personnages qu'il met en scène la professent plus d'une fois. A la vue du cadavre de Phèdre, Thésée s'écrie que ce malheur lui vient sans doute de quelque faute commise par un de ses aïeux; Hippolyte attribue sa mort à la même cause lointaine et mystérieuse [4]. Il s'agissait d'expliquer des malheurs en apparence immérités. Les partisans de la migration des âmes y voyaient le châtiment de délits commis dans une vie antérieure. La croyance populaire accusait les crimes d'une autre génération. D'un côté, les auteurs de la race renaissant dans leurs descendants; de l'autre, les mêmes âmes parcourant le cercle de plusieurs existences. Ces deux doctrines sont parallèles.

Le sentiment de la solidarité de la famille était nourri par le culte des morts, la plus antique et la plus vivace des religions. Les révolutions bouleversaient les cités, réformaient les lois et les institutions; les guerres faisaient passer la suprématie d'un État à l'autre, les mœurs elles-mêmes changeaient et les intelligences s'éclairaient, mais les rites funéraires restaient toujours les mêmes. On continuait de meubler la chambre tombale, d'y déposer les objets les plus chers au défunt, de lui faire des libations, des offrandes de tout genre, de mettre sa dernière demeure

[1] Eschyle, *Suppl.*, 434. — [2] *Euménides*, 932 et sq. — [3] Sophocle, *El.*, 504-515; *Antig.*, 856-865. — [4] Euripide, *Hippol.*, 830-833; 1380.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sous la garde des pouvoirs publics ou des puissances infernales : la violation des tombeaux passait toujours pour un sacrilège et le *τυμβωρύχος* pour le dernier des hommes; n'avoir plus de famille naturelle ou adoptive pour veiller sur la sépulture et accomplir les rites était considéré comme le plus grand des malheurs. Cependant, la persistance des usages ne prouve pas l'identité des croyances. On admettra difficilement que tous ceux qui déposaient un gâteau sur une tombe ou qui y versaient des libations entendaient réellement nourrir et abreuver le mort; la plupart ne faisaient sans doute que se conformer à une pieuse tradition, non pour subvenir aux besoins d'une ombre, mais pour satisfaire un besoin de leur propre cœur. Malgré les apparences contraires, je crois que le grand point était de perpétuer le souvenir du défunt parmi les vivants. On érigeait les monuments funéraires le long des grandes routes, dans les lieux les plus fréquentés. Dans Homère déjà l'ombre d'Elpénor demande que ses cendres soient ensevelies sous un tertre près du rivage de la mer et qu'on y fixe la rame dont il s'était servi. afin que sa mémoire arrive aux hommes à venir (*καὶ ἐσσομένοισι πυθέσθαι*[1]).

Æternumque locus nomen Palinuri habebit.

Par cette promesse Énée console l'ombre de son pilote.

Si les inscriptions tumulaires invitent le passant à saluer le mort, si parfois elles lui prêtent la parole et dictent au passant la réponse, ce sont là, ce me semble, de jolies fictions, qui plaisaient à l'imagination, mais qui n'impliquent pas de croyance sérieuse? Rien n'est plus naïf en ce genre que l'épitaphe d'un acteur que l'on croit du IIe siècle après notre ère. Il prie ses camarades, quand ils viendront à passer près de son tombeau, de l'appeler en chœur par son nom ou de l'applaudir en claquant des mains; sur quoi ils répondent : « j'appelle Straton et je l'honore en applaudissant[2] ». C'est là une charmante prosopée, rien de plus. Aujourd'hui encore, si nous fleurissons les tombeaux de ceux qui nous sont chers, si nous nous persuadons être plus près d'eux à l'endroit où leurs restes reposent, nous nous abandonnons sciemment à une illusion qui a ses racines en des croyances surannées, parce qu'il nous est doux d'évoquer l'image des amis que nous avons perdus et qu'il est naturel à

[1] Homère, *Od.*, XI, 78.

[2] *Athen. Mittheil.*, 1892, p. 272 : ...*τοιγὰρ, ὅσοι Βρομίῳ Παφίῃ τε νέοι μεμέλησθε,* | *δευόμενον γεράων μὴ παρανεῖσθε τάφον·* | *ἀλλὰ παραστείχοντες ἢ τοὔνομα κλεινὸν ὁμαρτῇ* | *βωστρέετ' ἢ ῥαδινὰς συμπαταγεῖτε χέρας.* — *Προσεννέπω Στράτωνα καὶ τιμῶ κρότῳ.* Vers cités par Rhode, p. 635.

l'homme de rattacher des souvenirs à certains lieux, comme à certains jours.

Un fait connu indique mieux que tout le reste qu'aux plus beaux siècles de leur histoire les Grecs n'avaient pas grande opinion du bonheur dont pourraient jouir les ombres. Le culte était alors religieusement observé, la famille accomplissait scrupuleusement tous les rites dans le cas même où la cité adoptait les défunts et les ensevelissait sous des monuments publics; et cependant, en ces occasions, les orateurs chargés de faire l'éloge des citoyens morts pour la patrie, quand ils adressaient des consolations aux familles en deuil, ne faisaient aucune allusion ni à un revoir, ni à une félicité d'outre-tombe. L'immortalité qu'ils promettent aux victimes de la guerre est celle du nom, de la gloire, du souvenir de la postérité. Toutes les oraisons funèbres, sauf une, à laquelle nous reviendrons plus bas, s'accordent sur ce point. Platon lui-même, dans son *Ménexène*, ne perd guère de vue le monde des vivants [1]; c'est que, tout en donnant un modèle du genre, il veut se conformer aux traditions oratoires, qui répondent aux croyances de la majorité. Or, ces croyances étaient dominées par le tableau qu'Homère avait tracé de l'Hadès. Aucune autorité, aucune influence ne pouvait le disputer à l'influence et à l'autorité d'un poète dont les enfants apprenaient les vers, qui présidait à l'éducation de la jeunesse, dont tous les âges se nourrissaient et qui était devenu comme la Bible de la nation. Aussi les idées d'Homère s'étaient-elles emparées de tous les esprits, ses peintures étaient-elles présentes à toutes les imaginations. Tous les héros et toutes les héroïnes tragiques se souviennent des paroles de l'ombre d'Achille dans l'*Odyssée* et disent en mourant un mélancolique adieu à la lumière du jour. Sans doute, il y aura quelque douceur à retrouver des amis dont on partagera la terne existence. Les ombres ne se réunissent-elles pas dans la prairie des asphodèles? Antigone sera bien accueillie par des parents qu'elle a pieusement ensevelis. Œdipe s'est condamné à être aveugle pour ne pas voir vivants ses enfants, fruits de l'adultère, ni après la mort un père et une mère qu'il ne pourrait regarder sans se faire horreur à lui-même [2]. Clytemnestre lance au cadavre d'Agamemnon ce sarcasme, qu'Iphigénie s'empressera sans doute d'embrasser sur les bords de l'Achéron un père aussi tendre [3]. Admète dit à sa femme mourante de préparer sous terre la maison où ils demeureront un jour ensemble [4]. Plus passionnés étaient les amants

[1] On ne peut citer que p. 246 D: Τῷ τοιούτῳ οὔτε τινὰ ἀνθρώπων οὔτε θεῶν φίλον εἶναι οὔτ' ἐπὶ γῆς οὔθ' ὑπὸ γῆς τελευτήσαντι.

[2] Sophocle, *Antig.*, 898; *Œdipe Roi*, 1371.

[3] Eschyle, *Agam.*, 1522.

[4] Euripide, *Alceste*, 364.

dont parle Platon, qui se donnèrent la mort pour rejoindre plus promptement l'objet aimé. Socrate enfin reste tout à fait dans la donnée homérique quand, causant avec ses juges après sa condamnation, il se promet un grand plaisir à causer dans l'Hadès avec Palamède et d'autres victimes de l'injustice des hommes[1]. Il ne faut pas s'y tromper; une affreuse tristesse n'en règne pas moins dans le séjour des ombres, et l'amant qui y descend volontairement fait un acte d'un dévouement plus héroïque encore que celui qui partage les privations ou l'exil de la personne qui lui est chère.

L'attente d'une vie amoindrie, sans joie comme sans douleur intense, peut se supporter avec résignation. Si une pareille conception des Enfers laisse place à un autre sentiment, c'est la crainte, plutôt que l'espoir, qu'elle inspire. On imagine plus facilement des châtiments que des récompenses dans la sombre demeure d'Hadès. Les Furies qui punissent le parjure après la mort sont déjà dans Homère, et les Enfers de l'*Odyssée* décrivent les supplices de quelques grands criminels. Peu importe que ces derniers morceaux soient des amplifications du texte primitif; les Grecs ne mettaient pas de lunettes critiques pour lire leur poète. Il est très vrai que le Minos de la Νεκυία n'était primitivement qu'un simulacre de juge, une ombre de ce qu'il avait été pendant sa vie; mais de bonne heure déjà on ne l'entendait plus ainsi; nous nous refusons à suivre M. Rohde, qui prête aux hommes du ve siècle les lumières d'un Aristarque. Quand Socrate parle, dans l'*Apologie*, de Minos, de Rhadamante et des autres, il les représente comme les juges devant lesquels les morts doivent rendre compte de leur vie passée : on ne saurait en douter, puisqu'il les appelle les vrais juges et les oppose aux soi-disant juges d'Athènes[2]. Or Socrate exprime ici les idées généralement reçues[3].

Dans un de ses plaidoyers, Lysias met en scène une femme d'Athènes, avec la vérité et le naturel que l'on sait. Obligée de défendre les intérêts de ses enfants contre un grand-père qui les a dépouillés, elle se déclare prête à confirmer son accusation par un serment, et elle ajoute : « Et cependant je ne suis pas assez malheureuse ni assez avide d'argent pour quitter la vie après m'être parjurée sur la tête de mes propres enfants et avoir enlevé injustement le bien de mon père[4]. » Képhalos, le père de

(1) Platon, *Phédon*, p. 68 A; *Apologie*, p. 41 B.

(2) Platon, *Apol.*, p. 41 E : Εἰ γάρ τις ἀφικόμενος εἰς Ἅιδου, ἀπαλλαγεὶς τούτων τῶν φασκόντων δικαστῶν εἶναι, εὑρήσει τοὺς ἀληθῶς δικαστὰς, οἵπερ καὶ λέγονται ἐκεῖ δικάζειν. Je dois dire que Schanz adopte l'avis de Rohde.

(3) Cf. Isocrate, XII, 205.

(4) Lysias, *Contre Diagiton*, 13 : Καίτοι

Lysias, est encore plus explicite. On se souvient de cet honnête et aimable vieillard, qui figure dans les premières pages de la *République* de Platon. « A mesure, dit-il, que l'on approche de la fin de la vie, on est plus enclin à ajouter foi aux croyances populaires, on est inquiet, tourmenté, on craint d'expier dans l'Hadès les fautes que l'on a pu commettre, on fait son examen de conscience, et les hommes sages (comme Képhalos lui-même) s'efforcent de réparer tous leurs torts avant de mourir [1]. » Ces croyances populaires sont converties par Platon en doctrine philosophique; avec un art d'autant plus achevé qu'il est dissimulé, Platon énonce dès le début de l'ouvrage, à l'état d'idée juste mais irraisonnée, (*δόξα ὀρθή*) ce qu'il proclamera à la fin comme une vérité établie sur des preuves, une connaissance acquise (*ἐπισΊήμη*).

Des allusions aux châtiments d'outre-tombe se trouvent jusque dans les plaidoyers politiques, ce qui achève de montrer combien les imaginations en étaient obsédées. Démosthène dit qu'il faut condamner à mort l'auteur d'une loi détestable, afin qu'il donne cette loi aux impies dans les Enfers [2]. Ailleurs, il présume qu'un vil sycophante sera un jour précipité par les dieux infernaux dans le lieu où sont les impies [3]. Les supplices infligés aux ombres des criminels étaient un sujet familier aux peintres, comme on le voit par ce dernier passage et mieux encore par quelques vers des *Captifs* de Plaute, comédie imitée d'un original grec [4]. Longtemps avant d'être exalté par Lucrèce, Épicure s'était proclamé lui-même le bienfaiteur du genre humain, pour l'avoir délivré de ces vaines terreurs. Ces terreurs avaient donc de son temps une grande prise sur les esprits. On dirait que les récompenses dues aux bons sont la contre-partie obligée du supplice des méchants; mais, en dehors des mystères, le peuple ne semble pas avoir eu une idée bien nette ni bien haute d'une félicité qui se conciliait mal avec l'image qu'il se faisait du sombre séjour. La dernière en date des oraisons funèbres athéniennes, celle d'Hypéride, exprime à cet égard une espérance discrète. Après avoir raisonné dans l'hypothèse de ceux qui croyaient tout fini avec la mort (et il convenait de tenir compte de cette partie du public), l'orateur continue : « Mais si les défunts conservent le sentiment et si la divinité s'occupe d'eux, comme nous le croyons (*ὥσπερ ὑπολαμβάνομεν εἶναι*),

οὐχ οὕτως ἐγώ εἰμι ἀθλία, οὐδ' οὕτω περὶ πολλοῦ ποιοῦμαι χρήματα, ὥσΊ' ἐπιορκήσασα κατὰ τῶν παίδων τῶν ἐμαυτῆς τὸν βίον λιπεῖν, ἀδίκως δὲ ἀφελέσθαι τὴν τοῦ πατρὸς οὐσίαν.

[1] Platon, *Rép.*, I, ch. v.

[2] Démosthène, *Timocrate*, § 104. Cf. *Hymne homér. à Hermès*, v. 259.

[3] Démosthène, *Aristogiton*, I, 53.

[4] Plaute, *Captifs*, V, 4, 1 : « *Vidi ego multa saepe picta quae Acherunti fierent | cruciamenta.* »

ces guerriers, qui ont combattu pour défendre les honneurs des dieux, jouiront sans doute des plus grandes faveurs de la divinité[1]. » Plus haut, l'orateur avait montré Léosthène et ses compagnons d'armes accueillis dans l'Hadès par les héros du siège de Troie et des guerres médiques : morceau brillant, qui ne s'écarte pas, il est vrai, des conceptions homériques, mais qui est cependant unique dans ces discours officiels, et qui laisse, lui aussi, entrevoir que, vers la fin du IVe siècle, on commençait à se préoccuper davantage de l'au-delà.

Il est des moments où le souvenir d'un mort s'anime, où son image se présente avec plus de force à l'esprit des survivants; alors on se figure volontiers que le défunt est présent en réalité. Lysias accuse le meurtrier de son frère et des autres défenseurs de la démocratie. « Je crois, s'écrie-t-il dans la péroraison de son discours, qu'ils nous entendent et qu'ils connaîtront vos votes : ils sauront qui de vous les venge et qui les trahit[2]. » Comment le sauront-ils? L'Oreste d'Euripide va l'expliquer. Il dit à Ménélas, dont il réclame le secours : « O frère de mon père, crois que son âme, présente ici, quoiqu'il soit sous la terre, voltige au-dessus de toi et t'adresse les mêmes prières que moi[3]. » On se souvient des petites images ailées si souvent représentées sur les monuments. Des revenants plus incommodes erraient parmi les vivants faute d'avoir été ensevelis d'après les rites. On les apaisait en leur donnant la sépulture. Faut-il croire que, de bonne heure déjà, on croyait à la possibilité de soulager d'autres âmes en peine, de délivrer, par la vertu de certains sacrifices, celles qui étaient torturées dans l'Hadès pour des crimes commis sur terre? L'orphisme charlatan aurait spéculé sur cette croyance, s'il fallait s'en tenir à l'interprétation usuelle d'un passage de Platon[4]. J'ai peine à le croire : cela est trop isolé, et l'on ne voit rien de pareil chez les autres auteurs anciens[5]. Je pense que ce passage peut s'entendre autrement. On y lit que certaines pratiques peuvent affranchir du châtiment les vivants et les morts (*ὡς ἄρα λύσεις τε καὶ καθαρμοὶ ἀδικημάτων διὰ θυσιῶν καὶ παιδιᾶς ἡδονῶν εἰσὶ μὲν ἔτι ζῶσιν, εἰσὶ δὲ καὶ τελευτηκόσιν*), ce qui veut dire, si je ne m'abuse, qu'ils peuvent faire que des méfaits ne soient punis par les dieux ni dans cette vie ni après la mort. Mais il est vrai qu'à la crainte de la mort, sentiment naturel à l'homme, s'ajou-

(1) Hypéride, *Epitaphios*, à la fin.

(2) Lysias, *Contre Ératosthène*, § 100.

(3) Euripide, *Oreste*, 674 : Ὦ πατρὸς ὅμαιμε θεῖε, τὸν κατὰ χθονὸς | παρόντ' ἀκούειν τάδε δόκει, ποτωμένην | ψυχὴν ὑπὲρ σοῦ, καὶ λέγειν ἁγὼ λέγω.

(4) Platon, *Républ.*, II, p. 364 E. Cf. p. 336 A.

(5) La leçon *λύσιν προγόνων ἀθεμίστων* dans *Orphica*, fr. 208, 3 Abel, me laisse un doute. Le morceau semble demander quelque chose de plus général.

taient des terreurs superstitieuses, qui allaient en augmentant depuis la fin du IVe siècle. La faiblesse d'esprit gagne de plus en plus. Cependant il faut se garder de généraliser. La littérature et les inscriptions funéraires attestent les opinions les plus diverses. La crainte, l'espérance, le doute, la négation de l'autre vie se partagent le peuple comme les philosophes.

Cette indécision, ce mélange d'opinions diverses qui divisaient la société antique, qui se combinaient quelquefois confusément dans le même esprit, se retrouvent dans la description des Enfers que nous a laissée le grand poète latin : il n'y a pas lieu de s'en étonner, il ne pouvait presque en être autrement. Il est vrai que l'on a récemment essayé de mettre Virgile d'accord avec lui-même et de prouver qu'une seule et même conception dominait tout le sixième livre de l'*Énéide*(1) ; mais cette tentative ingénieuse n'aura sans doute convaincu que peu de lecteurs. Il convient d'abord de se demander quel était le but de Virgile en composant ce livre. On répondra qu'une descente aux Enfers était depuis l'*Odyssée* un épisode presque obligé de toute grande épopée, et que Virgile voulait à son tour orner son poème d'un tableau aussi intéressant. Sans doute; mais ce motif général n'exclut pas une intention particulière. Pour l'auteur de la Νέκυια de l'*Odyssée*, ce motif particulier avait été d'introduire dans le poème ceux des compagnons d'armes d'Ulysse qui n'étaient plus en vie et qui ne pouvaient y figurer directement comme Nestor et Ménélas. Si l'*Odyssée* regarde en arrière, l'*Énéide* au contraire regarde en avant, et son héros n'est vraiment intéressant que par le peuple dont il prépare l'avènement, les maîtres du monde qui descendront de lui. Le poète nous mène dans la Rome d'Évandre, ce rudiment de la Rome à venir; de même il nous fait passer en revue les ombres des grands Romains à naître, et, les dominant toutes, celle de cet autre Énée, qui, comme le chef de sa race, combattra *cum Penatibus et magnis Dis*(2). Là est la grande nouveauté des Enfers virgiliens. Afin de la rendre possible, le poète ne pouvait faire autrement que d'employer le dogme pythagoricien de la métempsycose. Pour le reste, il avait l'avantage de mettre en œuvre des idées beaucoup plus répandues. La croyance aux peines et aux récompenses et aux séjours distincts qui y répondent était devenue populaire. Mais, avant l'endroit où la route bifurque vers la droite et la gauche, Virgile place un autre séjour, comparable, si l'on veut, aux limbes de l'Eglise, très particulier cependant et difficile à définir. Là se

(1) E. Norden, *Vergilstudien*, dans *Hermes*, XXVIII (1893), p. 360-406. — (2) *Énéide*, VIII, 679, et III, 12.

trouvent les âmes des enfants morts en bas âge, les âmes des hommes condamnés à mort injustement, celles des suicidés, des victimes de l'amour, des victimes de la guerre. On s'attendait à voir dans ce troisième séjour les âmes moyennes, ni tout à fait vertueuses, ni tout à fait vicieuses; mais on ne saurait identifier les cinq catégories si particulières, que nous venons d'énumérer, avec cette classe moyenne, formée par le commun des mortels. Il est question ailleurs d'une classification qui a plus de rapport avec celle qui nous occupe. D'après une superstition attestée par plusieurs auteurs, les âmes enlevées à la vie avant l'âge (*ἄωροι*) ou par une mort violente (*βιαιοθάνατοι*) étaient obligées d'errer sans repos jusqu'à l'heure marquée pour la durée normale de leur vie. Ces ombres étaient les plus faciles à évoquer, et ce sont elles que les nécromants conjuraient de préférence. S'il y a ressemblance, il n'y a cependant pas identité. Les limbes de Virgile sont au delà de l'Achéron, il ne laisse en deçà que les morts privés de sépulture. De plus, il n'admet pas dans ses limbes tous ceux qui ont péri de mort violente. On n'y voit pas les victimes d'un simple assassinat. Les criminels justement condamnés à mort n'y figurent pas non plus [1]; le poète réserve ce séjour à ceux qu'il appelle *falso damnati crimine mortis*, et à cette fin il fait reviser leur procès par Minos. Il est singulier que ce juge des Enfers ne soit mentionné que pour ce cas particulier et accidentellement. Ensuite le poète dit expressément *qui sibi letum insontes peperere manu ;* il exclut donc les suicidés qui se sont punis eux-mêmes d'un crime qu'ils avaient commis. Les deux restrictions sont absolument parallèles. Qu'y a-t-il donc de commun entre ces deux catégories si nettement définies et les trois autres ? Je ne vois qu'un seul trait qui puisse expliquer leur réunion. C'est la tristesse de leur fin qui les rend également dignes de pitié. Le nom de champs de deuil, *lugentes campi*, que le poète donne au séjour des victimes de

[1] Cette exception n'existait pas dans la théorie des *magi*, qui ne faisaient aucune différence entre les diverses espèces de *βιαιοθάνατοι*. M. Norden (p. 373) interprète mal le passage de Tertullien, *De anima*, c. 56 : « *Perinde* <*nec*> *extorres inferum habebuntur quas vi ereptas arbitrantur, praecipue per atrocitates suppliciorum, crucis dico et securis et gladii et ferae. Nec isti porro exitus violenti quos justitia decernit violentiae vindex; et ideo, inquies, scelestae animae inferis exulant.* » *Nec* a été inséré par Fulvio Orsini. Les éditeurs de Vienne citent cette conjecture en note; ils auraient pu la mettre dans le texte, car elle est nécessaire. Tertullien réfute l'opinion qui refuse le repos suprême à ceux qui meurent de mort violente : il les y admet tous, et particulièrement les martyrs. Il ajoute qu'on ne doit pas considérer comme violente la mort de ceux qui ont été condamnés par la justice vengeresse de la violence. Cette observation est empruntée à Virgile ou à la source où avait puisé Virgile.

l'amour, pourrait s'appliquer tout aussi bien aux autres : partout règne la même mélancolie. Si cette région des Enfers est attribuée aux cinq catégories d'âmes qu'on vient de voir, leur mérite et leur démérite n'y sont pour rien; la tristesse des lieux qu'elles habitent sous terre répond à la tristesse de leur sort; les derniers moments de leur vie ont laissé sur elles une empreinte ineffaçable, par la raison que cette empreinte est désormais inséparable de leur souvenir. L'ombre de Déïphobe conserve les cruelles mutilations que lui avaient infligées Ménélas; l'ombre d'Hector apparaît à Énée dans l'état lamentable où Achille avait réduit Hector vivant; l'Œdipe de Sophocle descendra aveugle dans la maison d'Hadès. L'image que les vivants ont laissée dans l'esprit des hommes, soit au physique, soit au moral, est celle qui demeure aux défunts. Ainsi s'expliquent d'étranges disparates que l'on remarque dans le sixième livre de l'*Énéide*. Les princes troyens morts dans la dernière guerre sont dans les limbes; les anciens princes, *Ilusque Assaracusque et Troiae Dardanus auctor,* se trouvent dans l'Élysée. Au point de vue moral, cette différence ne se justifie pas; à quoi tient-elle donc? Virgile nous l'apprend lui-même. Ces anciens sont nés en des temps meilleurs, *nati melioribus annis* [1]. L'idée de félicité s'est attachée à leur souvenir; une idée toute contraire, une teinte de mélancolie, à celui des derniers défenseurs de Troie.

Les limbes de Virgile ressemblent aux enfers de l'*Odyssée,* si ce n'est que le poète latin réserve à certaines âmes ce qui est le sort commun de toutes les âmes chez Homère : gémir tristement dans un lieu éternellement obscur. Achille regrette la lumière du jour; ces regrets sont prêtés aux suicidés dans l'*Enéide.* La dernière division des limbes est tout homérique. Énée retrouve ses compagnons d'armes, comme avait fait Ulysse; le récit de Déïphobe rappelle le récit d'Agamemnon. Ici le désir d'imiter un si grand modèle entraîna une contradiction : nous apprendrons plus tard que les guerriers morts pour la patrie séjournent dans l'Élysée; à ce compte, les héros de Troie devraient y être aussi. Dans la quatrième division, Énée s'efforce d'apaiser l'ombre de Didon, comme Ulysse avait fait pour celle d'Ajax. Cette division répond à celle des femmes illustres dans l'*Odyssée,* à cette différence près que Virgile se borne à celles qui se consumèrent d'amour. C'est du moins ce qu'il annonce; mais ici encore l'imitation d'Homère amène une disparate.

> His Phædram Procrinque locis mœstamque Eriphylen
> Crudelis nati monstrantem volnera cernit [2].

[1] *Énéide,* VI, 649. — [2] Virgile, *Én.,* VI, 445-446.

Qu'est-ce qu'Ériphyle vient faire dans cette société? M. Norden répond qu'un poète alexandrin avait peut-être imaginé une intrigue d'amour entre Polynice et l'épouse d'Amphiaraos. Quelque ingénieuse que soit cette conjecture, il nous est difficile de l'admettre en présence du texte latin, où Ériphyle est loin d'être présentée comme une femme qui se mourut d'amour. Le premier des deux vers cités est composé de deux hémistiches homériques[1], à une épithète près. L'*Odyssée* raconte la trahison d'Ériphyle et l'appelle « odieuse », *στυγερήν*; Virgile l'appelle « triste », *mœstam,* et nous montre les blessures qu'elle reçut de la main d'un fils. Cette mort lamentable peut lui valoir une place légitime parmi les ombres plaintives des limbes, sinon parmi les victimes de l'amour, où elle s'est égarée parce qu'elle est femme, et que les victimes de l'amour ont pris la place des femmes de l'*Odyssée.*

Si on demande maintenant où Virgile prit les éléments de ses limbes, voici ce que nous répondrons. On a vu dans l'article précédent qu'un écrit orphico-pythagoricien, qui existait déjà du temps de Platon, assignait une place à part aux enfants morts en bas âge. Les hommes injustement condamnés ou morts de leur propre main sans avoir commis de crime pouvaient figurer à côté des enfants dans un écrit de ce genre. Les femmes amoureuses et les guerriers de Troie ont été ajoutés par Virgile, qui reprenait ici, en les modifiant, les données de l'*Odyssée.*

La justice et la rémunération ne commencent qu'à la bifurcation. A gauche, au fond du Tartare, sont enchaînés dans une prison inexpugnable les grands criminels condamnés à des supplices éternels. Les plus fameux sont passés en revue; la foule innommée des autres est classée d'après les genres de délit qu'ils ont pu commettre. Ces deux séries, confondues dans les manuscrits, ont été heureusement séparées par M. Louis Havet au moyen d'une transposition fortement motivée[2]. Comme la seconde série est générale, le poète pouvait y faire des allusions aux choses romaines, soit par le choix de certains termes, soit par l'énoncé de certains délits. A moins de commettre de choquants anachronismes, il n'avait pas la même liberté pour la première série; force lui était de s'en tenir aux traditions grecques. Sur le bouclier prophé-

[1] Homère, *Od.*, XI : *Φαίδρην τε Πρόκριν τε ἴδον* (321) *στυγερήν τ' Ἐριφύλην* (326), *ἣ χρυσὸν φίλου ἀνδρὸς ἐδέξατο τιμήεντα* (327). M. Norden aurait pu alléguer ce dernier vers en faveur de sa conjecture, en supposant qu'un poète bâtit un roman d'amour sur les mots *φίλου ἀνδρός* interprétés à contre-sens. Les Grecs ont plus d'une fois abusé des vieux textes pour modifier les traditions antiques.

[2] *Revue de philologie,* 1888, p. 145 et suivantes.

tique d'Énée, il pourra montrer Catilina châtié dans le Tartare [1]. Les suppliciés qu'il introduit ici nominativement ont tous provoqué la colère des dieux en les combattant et les outrageant directement. On peut affirmer qu'il ne suit pas, pour cette partie, un modèle attique, puisque Thésée, le héros d'Athènes, figure parmi les impies, *sedet aeternumque sedebit infelix Theseus*. Du reste, il était déjà condamné à cette peine dans le poème de Panyassis [2]. Mais le supplice de Phlégyas n'est pas, à notre connaissance, mentionné avant Virgile. Phlégyas passait pour avoir incendié le temple de Delphes [3]; c'est là que son châtiment a dû être imaginé. Il s'agissait, pour les prêtres, d'inspirer l'horreur du sacrilège : ainsi s'expliquent, suivant nous, le grand développement donné à ce supplice et la circonstance que Phlégyas donne l'avertissement salutaire qui avait été placé par Pindare dans la bouche d'Ixion. Nous n'admettons pas que Virgile ait recherché une vaine originalité en « démarquant » Pindare, dont les odes étaient familières à tous les lettrés de Rome. Où a-t-il pris une autre particularité? Je ne sais, mais il n'a sans doute pas inventé que Rhadamante siège dans le Tartare. La tradition la plus répandue place Rhadamante dans les îles Fortunées. Y a-t-il quelque rapport entre le rôle attribué à Rhadamante dans l'*Enéide*, et le fait, rapporté par Diodore, que le frère de Minos punissait avec une rigueur implacable les pirates, les impies et les autres malfaiteurs? [4]

S'il est difficile d'indiquer le modèle grec du Tartare de Virgile, son Élysée et sa vallée de Léthé portent la marque évidente de leur origine. Le soleil souterrain, les exercices de la palestre, les danses et les chants, les figures d'Orphée et de Musée; la roue (*rota*) des existences, le cycle millénaire et le passage des âmes en d'autres corps, tout est conforme aux doctrines orphico-pythagoriciennes. On reconnaît, il est vrai, des idées stoïciennes dans le morceau célèbre sur la nature ignée des âmes individuelles, émanations de l'âme du monde, qui ont été corrompues par la contagion du corps et ont besoin, après la mort, pour revenir à leur pureté primitive, de subir toutes sortes de traitements douloureux. Mais on sait que l'éclectisme suivit de près la production des grands systèmes philosophiques, et M. Norden pense avec raison que Virgile avait sous les yeux un poème (contentons-nous de dire un écrit) néo-pythagoricien, dans lequel ces théories venues du Portique étaient déjà combinées avec les vieux dogmes de la secte. Ces mêmes théories

(1) *Énéide*, VIII, 668.

(2) Pausanias, X, 29,9. Panyassis, fr. 9 Kinkel.

(3) Cf. Servius *ad Æn.* VI, 618.

(4) Diodore, V, 79 : *Ῥαδάμανθυν δὲ λέγουσι . . . τοῖς λησταῖς καὶ ἀσεβέσι καὶ τοῖς ἄλλοις κακούργοις ἀπαραίτητον ἐνεχηκέναι τιμωρίαν.*

sont simplement signalées dans les *Géorgiques* comme particulières à certains penseurs (*quidam dixere*[1]). Virgile finit-il par les faire siennes? Je ne sais trop, mais il se sentait certainement attiré par leur élévation et leur beauté. Si elles ne sont pas absolument en désaccord avec le reste du VIe livre, elles planent cependant en l'air. Parmi les différentes localités qui y sont décrites, aucune n'est destinée à la douloureuse purification des âmes.

Quant à la métempsycose, il ne faut pas y regarder de trop près, ni poser des questions indiscrètes. Comment se peut-il que tant d'âmes attendent près du Léthé pendant des siècles, quelques-unes même durant toute une période millénaire? Quand donc ont-elles subi les châtiments salutaires ou joui du séjour de l'Elysée?[2]. L'imagination se plaît à prêter aux ombres des défunts la ressemblance des vivants, mais conçoit-on que des âmes portent d'avance les traits des corps dans lesquels elles ne sont pas encore entrées? Le lecteur ne s'aperçoit pas de ces inconvénients, et le poète ne pouvait les éviter sans se refuser à la fois la plus grande et la plus belle nouveauté de ses enfers. Pour y faire entrer la Rome à venir, il fallait, nous l'avons dit, recourir à la métempsycose. Le poète en avait un si grand besoin pour arriver à ses fins, qu'on ne me persuadera pas que l'homme ait réellement adopté une croyance aussi particulière. Jusqu'à quel point faut-il prendre au sérieux les autres parties du VIe livre? Nous n'osons rien affirmer. Elles sont peut-être trop incohérentes pour être regardées comme l'expression de convictions profondes; ce sont plutôt de séduisantes conceptions poétiques, destinées à agir puissamment sur les esprits à mesure que grandissait l'autorité de l'épopée nationale.

HENRI WEIL.

[1] Virgile, *Géorg.*, IV, 219. — [2] Norden (*l. c.*, p. 404) explique l'incohérence des vers 743-747 par une dittographie : conjecture très plausible.

La Finlande au XIXᵉ siècle, décrite et illustrée par une réunion d'écrivains et d'artistes finlandais. Helsingfors, 1894, in-fol.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

L'Université de Finlande, fondée à Abo en 1640, sur l'initiative du gouverneur général, le comte Per Brahe, et transférée plus tard à Helsingfors, eut, sur tout le développement de la civilisation en Finlande, une influence qu'on ne peut trop estimer. Elle a été, depuis sa fondation, le foyer où se concentrait et d'où se répandait toute vie intellectuelle. Pour bien comprendre le rôle prépondérant de l'Université, il faut se rappeler qu'il n'y avait pas d'autre centre de culture qui pût donner le ton, pas de cour, pas de puissante et riche aristocratie qui pût prétendre à gouverner les opinions et les mœurs. La Finlande n'a pas eu de Médicis. Les fonctionnaires civils, le clergé et le personnel de l'enseignement ont constitué la classe dirigeante.

Quant aux emplois militaires, ils ont été très peu nombreux, du moins à partir de 1809. Les études universitaires ont toujours été une condition indispensable d'admission aux emplois civils, sauf les plus inférieurs; aussi tous ceux qui ambitionnaient une condition sociale supérieure à celle de la grande masse du peuple affluaient à l'Université, qui imprimait sur eux son cachet intellectuel. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'elle ait exercé une si grande influence sur les opinions et qu'elle ait concentré sur elle l'attention publique plus que ce n'est le cas ailleurs.

Après la séparation de la Finlande et de la Suède, l'importance de l'Université comme centre intellectuel se trouva plutôt augmentée que diminuée, la nation étant dès lors plus isolée, plus réduite à ses propres ressources. Presque toutes les entreprises, sociétés, associations, qui se fondèrent dans les premières années pour travailler au développement de la haute culture intellectuelle, naquirent dans le sein de l'Université ou eurent pour origine des impulsions venant d'elle. Il en résulta qu'on fut porté, dans les hautes sphères gouvernementales, à voir dans les manifestations de vie données par l'Université et la jeunesse studieuse

[1] Pour les premiers articles, voir les cahiers de juillet et d'août 1895.

une sorte de baromètre de l'opinion politique dans le pays; on en a peut-être exagéré l'importance.

L'incendie qui, en 1827, réduisit Abo en cendres, détruisit le nouveau bâtiment universitaire et la plus grande partie des collections scientifiques. Le fruit de près de deux siècles de travail fut anéanti en quelques heures. Entre autres pertes sensibles, il faut citer la bibliothèque, d'environ cinquante mille volumes, outre quantité de manuscrits d'une valeur irréparable pour la littérature et l'histoire ancienne du pays. Après l'incendie, l'Université fut transférée à Helsingfors, la nouvelle capitale; ce transfert avait pour but, selon les expressions du manifeste publié à ce sujet, de resserrer les liens qui devaient exister entre l'Université, le gouvernement et les principales autorités. Il fut décidé en même temps qu'en mémoire d'Alexandre Ier, le bienfaiteur de la Finlande, l'Université s'appellerait désormais l'*Université Alexandre de Finlande*. Les cours furent ouverts à Helsingfors, en 1828, dans des locaux provisoires. Mais ceux-ci devaient être bientôt remplacés par un édifice élevé sur les plans de C.-L. Engel, en un style renaissance simple, mais élégant; l'inauguration eut lieu avec une grande solennité, le 19 juin 1832. Ce bâtiment, grandiose pour le pays, avec son vestibule aux colonnes doriennes, son *aula*, ou « salle des solennités », en hémicycle, aux bancs disposés en amphithéâtre, imposa au public, qui se réconcilia peu à peu avec le transfert à Helsingfors, après avoir d'abord accueilli cette mesure avec une certaine inquiétude.

Le transfert à Helsingfors marque une nouvelle ère dans l'histoire de l'Université. Ses anciennes lois ou « constitutions » furent changées. Ses nouveaux statuts furent à leur tour remplacés, en 1852, par d'autres statuts, encore en vigueur, bien que modifiés depuis en plusieurs points par des stipulations plus récentes.

L'Université comprend quatre facultés : théologie, droit, médecine et philosophie. Cette dernière, divisée en deux sections : celle d'histoire et de philologie, et celle des sciences mathématiques et physiques. Le chiffre du personnel enseignant est de 107. Chaque faculté se réserve le droit de conférer des diplômes.

Pour être admis comme étudiant à l'Université, il faut subir un examen écrit et oral. Mais, une fois inscrit, l'étudiant jouit d'une grande liberté dans le choix de ses études. Les cours sont, pour la plupart, publics et gratuits.

Une université comme celle de Finlande, placée à l'écart des grands courants de la civilisation, doit se proposer comme tâche principale de faire participer la nation à la haute culture scientifique. Elle n'est pas

dans les mêmes conditions que ses sœurs d'Europe pour frayer des voies nouvelles dans le domaine de la science pure. Elle a cependant contribué pour sa part à des travaux de recherches scientifiques.

Peu après l'installation de l'Université à Helsingfors, il se forma une réunion qu'on appela la *Société du Samedi*. C'était un cercle d'hommes jeunes, vraiment doués et animés de sentiments enthousiastes pour la littérature, la science et la patrie. De ce cercle partit un mouvement d'idées qui, se propageant peu à peu, finit par pénétrer jusque dans les couches profondes de la nation; toutes ces impulsions ne pouvaient pas rester sans effet et devaient naturellement agir tout d'abord sur l'Université et ses jeunes disciples.

Les mœurs des étudiants gardaient encore beaucoup de la rudesse et de la licence des temps anciens. Mais cet état de désordre changea sous l'influence du mouvement idéaliste. Diverses circonstances contribuèrent surtout à élever les pensées vers des buts plus nobles : ainsi le jubilé célébré, en 1840, en l'honneur du deux centième anniversaire de la fondation de l'Université. Les quatre Facultés organisèrent des promotions; on s'y rendit en foule, non seulement des différentes parties du pays, mais de l'étranger. Divers travaux scientifiques et littéraires furent publiés à l'occasion du jubilé, qui, par là et par l'élan patriotique que ces fêtes communiquèrent aux esprits, eut une influence durable.

Le nombre des étudiants présents pendant le semestre d'automne 1828 était de 339. Il est resté à peu près stationnaire pendant les trente années suivantes; en 1838, en effet, il n'était que de 369. Mais depuis il a beaucoup augmenté, si bien qu'en 1888 il était de 1,002, et cette année (1894) il est de 1,127. La cause d'un accroissement aussi considérable pendant les trente-deux dernières années est en partie due au grand nombre de nouveaux établissements d'enseignement secondaire ayant le droit de préparer des élèves aux études universitaires. Les chiffres donnés plus haut comprennent aussi les étudiants du sexe féminin.

La « maison des étudiants » constitue un lieu de réunion et un lien commun pour tous les étudiants. Elle a été bâtie au moyen de dons volontaires venus de toutes les parties du pays et de sommes recueillies par les étudiants en donnant des soirées, des concerts, etc. L'inscription qu'elle porte au fronton rappelle son origine : *spei suae patria dedit*. Elle fut inaugurée le 26 novembre 1870. Elle contient une grande salle des fêtes, des salles de réunion pour les divisions, les facultés et diverses sociétés scientifiques, une salle de concert, des salles de lecture où l'on trouve les journaux étrangers; enfin un restaurant. La bibliothèque, con-

tenant 50,000 volumes, est installée dans un autre bâtiment construit par les étudiants.

La Finlande est pauvre; aussi les étudiants viennent-ils à s'endetter plus ou moins pour faire leurs études; cela d'autant plus qu'il est très ordinaire que des enfants du peuple, fils de paysans, d'artisans, d'ouvriers, se vouent à des carrières universitaires. Des bourses créées soit par l'État, soit par des particuliers, aident en quelque mesure les étudiants pauvres. Ces bourses montent actuellement à 36,000 marcs par semestre. Des bourses d'un autre genre ont été fondées par l'État pour mettre des étudiants avancés et des professeurs à même de faire des voyages à l'étranger. Quelques donations particulières sont affectées au même but. Tout récemment, l'Université a été l'objet de deux legs considérables. Le professeur d'obstétrique J. A. J. Pippingskold (mort en 1892) a laissé par testament 200,000 marcs pour la création d'une chaire de physique appliquée. H. F. Antelli, licencié en médecine, né à Vasa, mort à Paris en 1893, a légué à l'Université, où il avait fait ses études, un capital de 800,000 marcs, dont les intérêts serviront à former des bourses de voyage, de 8,000 marcs par an chacune, allouées pour trois ans.

Même avec de si notables appoints, la somme totale des donations faites à l'Université n'est pas grande, si on la compare avec ce qui a été fait à cet égard par des pays plus riches. Mais elles ont été inspirées par des sentiments de patriotisme et d'humanité, et elles sont un témoignage de l'amour dont le peuple de Finlande entoure son centre de lumières, son enfant de prédilection, son Université.

Une réforme des écoles de la Suède et de la Finlande se préparait à l'entrée du XIXe siècle. La loi scolaire de 1724 ne répondait plus aux besoins de l'époque; les progrès généraux de la civilisation créaient des exigences nouvelles, et, dans le domaine de la pédagogie, se faisaient jour de nouvelles et vivifiantes idées; le siècle qui finissait avait vu germer des semences fécondes et léguait des pousses déjà vigoureuses au siècle qui se levait. La loi scolaire de 1807 fut un des fruits de ces tentatives de réforme; elle tendait à satisfaire le besoin de connaissances exactes, à renforcer un personnel enseignant trop peu nombreux, tout en élevant le niveau de son instruction. Mais cette nouvelle organisation ne fut pas réalisée en Finlande : la guerre de 1808 éclata et l'école rentra dans les vieilles ornières. La diète de Borga avait, en 1813, proposé des mesures pour l'amélioration de l'instruction publique à Viborg et le monarque lui-même avait reconnu la nécessité de réaliser ces réformes en Finlande d'après les nouvelles méthodes. Mais les travaux préliminaires prépara-

toires à cette réforme traînèrent en longueur et cette réorganisation si urgente ne put avoir lieu qu'en 1841.

L'année 1841 marque le commencement d'une nouvelle époque dans l'histoire de l'école finlandaise. Cette même année furent promulguées diverses ordonnances spéciales relatives à la réorganisation des études, et ces lois furent suivies, en 1843, d'un plan détaillé d'organisation des gymnases et des écoles. L'enseignement secondaire devait comprendre des écoles élémentaires inférieures à une ou deux classes, des écoles élémentaires supérieures à quatre classes et des gymnases à deux, plus tard à trois classes, où se terminaient les études secondaires et qui ouvraient l'accès à l'Université. Des gymnases de ce type furent créés à Abo, Borga, Kuopio et Vasa. On établit des écoles élémentaires supérieures dans les villes qui avaient des gymnases; le nombre des écoles élémentaires inférieures fut de trente. Le personnel enseignant, si mal rétribué jusqu'alors, fut placé dans des conditions pécuniaires convenables et fut augmenté. Dans le programme de l'enseignement, on conservait aux langues classiques, surtout au latin, une position prépondérante; mais on faisait une plus large part aux connaissances exactes. Le suédois continua d'être la langue de l'enseignement; l'étude du russe était en outre obligatoire dans toutes les écoles.

La réforme de 1841 s'étendit aussi à l'instruction des femmes. Jusque-là l'instruction des jeunes filles avait été exclusivement l'affaire des familles; pour la première fois, l'État s'en occupait en décrétant l'établissement d'écoles supérieures de jeunes filles à Helsingfors et à Abo, et la transformation de l'école allemande qui existait à Viborg en une école de langue suédoise. La portée d'un pareil progrès s'étendait bien au delà de la sphère propre de ces écoles. Car, bien que l'éducation de la majorité des jeunes filles continuât encore dans la famille ou à l'étranger, les écoles contribuèrent à fixer les exigences générales pour l'instruction secondaire des femmes.

Le besoin d'un développement, surtout de l'enseignement professionnel, s'imposait. Il ne suffisait pas que le professeur possédât les connaissances théoriques dans sa partie, il fallait encore qu'il fût formé à l'enseignement, et c'est pour satisfaire à cette nécessité que fut fondé à Helsingfors, en 1864, un « lycée normal », qui devait être une école centrale pour la formation des professeurs de l'enseignement secondaire. Le lycée normal forme un établissement secondaire complet, comprenant les classes élémentaires et les classes de gymnase.

L'enseignement y fut donné d'abord en suédois et en finnois, puis chaque langue eut ensuite un lycée normal séparé.

IMPRIMERIE NATIONALE.

De tout temps l'enseignement en Finlande avait été sous la direction de l'Église; depuis la Réforme il est resté dépendant des chapitres. Cela ne pouvait continuer, et la diète en 1869 consentit à la séparation de l'école et de l'Église et institua une direction supérieure des écoles. Organisée définitivement en 1874, cette direction a pour chef L. Lindelof, auparavant professeur de mathématiques.

Cette création fut le signal de réformes importantes et nombreuses. La loi de 1872 est conçue dans un esprit plus libéral que les précédentes et tient mieux compte de l'expérience acquise dans le domaine pédagogique. Le lycée normal y est pris pour type des établissements d'enseignement secondaire, lesquels devaient comprendre désormais des lycées préparant à l'enseignement supérieur et des écoles *reales* destinées à continuer et à étendre les cours des écoles primaires et à préparer l'entrée dans les écoles spéciales. Les anciennes écoles élémentaires et les anciens gymnases furent alors réunis de façon à former des lycées à huit classes, en même temps qu'il en fut fondé de nouveaux. L'hébreu fut banni des programmes du lycée, et la place accordée jusque-là au grec et au latin un peu réduite en faveur des deux langues du pays. A Helsingfors, on organisa en outre un lycée où les langues anciennes étaient remplacées par les langues modernes. Les écoles des jeunes filles furent augmentées.

Les programmes d'études, s'étendant à mesure des besoins pratiques, se sont chargés de matières qu'on a dû répartir sur les heures d'école. Il a fallu faire place à au moins trois langues modernes, à côté des deux langues du pays. Il en résulte des difficultés auxquelles on ne peut obvier qu'en accordant une sollicitude particulière aux méthodes d'enseignement et en évitant le surmenage par une juste répartition du travail, du repos et du temps suffisant aux exercices du corps. Le nombre des heures de classe ne dépasse pas cinq par jour. La gymnastique est obligatoire dans toutes les écoles, et enseignée par des maîtres très capables, qui ont su développer le goût des exercices physiques. Les vacances sont longues; elles durent du 1er juin au 1er septembre, et du 20 décembre au 14 janvier; de cette façon, la jeunesse rassemblée, souvent de très loin, dans les villes, est à même de jouir pendant une grande partie de l'année des bonnes influences du foyer paternel. Un trait caractéristique de l'école en Finlande est l'esprit démocratique dont elle est pénétrée. Elle est ouverte à toutes les conditions sociales, et, pour que les plus humbles en puissent profiter, la rétribution scolaire a été fixée très bas.

Les progrès réalisés en tant de directions par la Finlande au XIXe siècle

se sont aussi étendus à l'instruction primaire et ont apporté à la nation un nouvel élément de vie et de force pour l'avenir. Cependant l'instruction populaire, dans le sens le plus large de ce mot, a ses racines très loin dans le passé de la Finlande. Depuis trois siècles, le peuple sait lire, et, comme dans les autres pays protestants, c'est à la Réforme qu'il le doit. Il est vrai que l'instruction provoquée par la Réforme avait un but exclusivement religieux et se bornait à la lecture et aux éléments de la religion; même avec cette restriction, c'était déjà quelque chose que les gens du peuple apprissent à lire.

Les sociétés scientifiques et littéraires jouent un rôle important dans la vie intellectuelle de notre époque; la nécessité s'en fit vivement sentir en Finlande, lorsque, séparée de son ancienne métropole, elle commença sa propre vie nationale. L'Université, qui était le seul foyer de haute culture et qui avait, en outre, à remplir son devoir d'établissement d'État, ne pouvait plus seule satisfaire aux exigences de la recherche scientifique. Ces considérations décidèrent, en 1838, quelques hommes à Helsingfors, parmi lesquels il faut citer Hallström, Lagus, Linsen et l'intendant supérieur des mines Nordenskiöld, à former une association sous le nom de « Société finlandaise des sciences ». Cette société se proposait de propager les recherches scientifiques originales et de vivifier l'activité scientifique en se communiquant les progrès accomplis dans les sciences en d'autres lieux.

Un projet de statuts fut élaboré; soumis à l'approbation du gouvernement, le 21 mai 1838, la Société recevait ses lettres patentes, et l'empereur la prenait sous « son auguste protection ». Peu après, la Société se constituait et choisissait pour président le professeur de physique Hallström, et pour secrétaire le professeur Schulten.

D'après ses statuts, la société se compose de trois sections : celle de mathématiques et de physique, celle des sciences naturelles et celle d'histoire et de philologie. Chaque section comprend un nombre déterminé de membres : il est de quinze. Mais la Société peut s'adjoindre comme membres honoraires des hommes qui se sont distingués comme savants ou protecteurs des sciences. Chaque année la section dont c'est le tour choisit, dans son sein, le vice-président qui devient président l'année suivante. Les séances ont lieu une fois par mois, et une séance solennelle a lieu tous les ans le 29 avril, anniversaire de la naissance d'Alexandre II.

La Société travaille au but prescrit par ses statuts, d'abord par des publications dont le nombre et l'importance ont augmenté avec les ressources. La principale porte le titre de : *Acta Societatis Scientiarum*

Fennicae, et paraît en forts volumes in-4° de 600 à 1,000 pages. Le premier fascicule de ces Actes, contenant environ vingt-six feuilles d'impression, parut en juillet 1840, et fut distribué, dans une séance solennelle tenue le 20 du même mois, aux nombreux amis et protecteurs des sciences réunis à Helsingfors pour célébrer le deux centième anniversaire de l'Université. Mais le premier volume ne fut achevé qu'en 1842. Le comte Armfelt, ministre secrétaire d'État, en fit hommage, au nom de la Société, à l'empereur et au czarevitch, et reçut en échange l'assurance que l'empereur reconnaissait « l'utile activité dont la Société avait fait preuve au profit de la science et à l'honneur de la patrie ».

Pendant les vingt-cinq premières années de son existence, la Société ne publia que six volumes de ses Actes. Depuis il en a paru treize; ce qui fait dix-neuf volumes pour cette série. Les travaux qui y sont insérés ont en vue un public de savants, surtout à l'étranger; aussi sont-ils en grande partie rédigés en allemand, en français et en latin.

En même temps, la Société faisait paraître une collection d'articles, sous le titre de *Contributions à la connaissance de la nature et de la population de la Finlande.*

Outre ces deux séries, les « Actes et les Contributions », dont l'une représente le côté scientifique général, la seconde le côté spécial et patriotique de son programme, la Société publie chaque année un *Aperçu des travaux de la Société finlandaise des sciences*, où sont insérés entre autres de courts articles et des comptes rendus scientifiques.

Depuis longtemps la Société apporte un soin particulier à l'étude des conditions climatologiques de la Finlande.

Le plan de cette enquête, conçu par Hallström en 1844, fut, après sa mort, exécuté par Nervander. Sur sa proposition on imprima et distribua à des observateurs établis dans différentes parties du pays des livrets pour y consigner de simples observations de physique et d'histoire naturelle, ainsi que sur les époques de gel et de débâcle sur les fleuves et les lacs, sur la direction des vents, sur la quantité d'eau tombée. Depuis 1852, la Société fait exécuter des mesures quotidiennes de la hauteur de la mer à différents points des côtes, afin de déterminer l'exhaussement séculaire du continent. Dès les premiers temps de sa fondation, la Société reçut de nombreuses preuves de bienveillance du gouvernement. Une subvention annuelle de 1,500 marcs lui fut allouée en 1840 et s'élève maintenant à 15,000 marcs. La Diète lui témoigna aussi de l'intérêt en demandant que cette subvention fût portée à 27,000 marcs, afin qu'elle pût s'adjoindre un météorologiste, un géologue et un minéralogiste. Cette demande avait pour but de donner un

grand développement à la Société en faisant d'elle une institution centrale entretenue par l'État. Le gouvernement, sans l'accorder entièrement, la prit en considération et décida que l'observatoire magnétique et météorologique créé à l'Université, sur l'initiative de Nervander, serait, après le départ de son directeur actuel, placé sous la dépendance de la Société des sciences, qui en prit la direction en 1880. Cet établissement devint ensuite établissement central des recherches météorologiques, sous le titre d'Institut météorologique de la Société finlandaise des sciences.

Par cette mesure la Société s'est vue chargée d'une mission officielle importante : la surveillance immédiate de l'établissement, qui est exercée par une commission de trois membres et deux suppléants élus pour un an. L'ambition de la Société est d'amener cette institution au niveau des établissements étrangers; mais des difficultés pécuniaires ne le lui ont permis qu'en partie. Parmi les nouveaux problèmes qu'imposent les progrès accomplis par la météorologie, est celui de comparer l'état météorologique en différents lieux, pour arriver à déterminer les lois des mouvements atmosphériques. D'ailleurs, les observations magnétiques ont été continuées sans grands résultats.

La Société a aussi donné son soutien à des travaux d'un autre genre dans diverses circonstances. Ainsi elle a accordé des bourses de voyage, pour des recherches de géologie et d'histoire naturelle, et a contribué à quelques grandes entreprises, en vue du progrès de l'archéologie et de l'ethnographie. La Société des sciences a fêté, le 20 avril 1888, son cinquantième anniversaire; à cette occasion elle a reçu de chaleureux témoignages de sympathie et de félicitation, non seulement de Finlande, mais aussi d'un grand nombre d'académies et de sociétés savantes de l'étranger. Ce n'est pas par un pur effet du hasard que la *Societas pro fauna et flora fennica* fut la première en date des Sociétés scientifiques finlandaises. Il n'est aucun domaine de la science où l'association donne d'aussi heureux résultats que l'histoire naturelle dans les premiers stages de son développement. Ce n'étaient pas des hommes de science qui fondèrent cette Société : c'étaient pour la plupart de jeunes étudiants qui se réunirent, le 1er novembre 1821, chez le professeur Sahlberg et convinrent avec leurs maîtres de fonder une société de zoologie et de botanique finlandaise, pour faire, en rassemblant des plantes et des animaux de la Finlande, plus ample connaissance avec la faune et la flore du pays. On se mit à l'œuvre avec ardeur. Les ressources de la jeune Société étaient plus que modestes : elles se composaient surtout des petites contributions des membres; mais le désintéressement et le zèle étaient

d'autant plus grands, et en peu d'années on eut réuni d'importantes collections d'animaux et de plantes. L'Université donna un local pour les classer et les conserver. L'incendie d'Abo, en 1827, détruisit tout; après le transfert de l'Université à Helsingfors, la Société se réorganisa dans cette ville et se remit à l'œuvre. D'après les nouveaux statuts de 1829, le but de la Société était de fonder et de former un musée finlandais d'histoire naturelle et de réunir les matériaux d'une faune et d'une flore finlandaises aussi complètes que possible; enfin, pour assurer l'avenir des collections, on réunirait un capital. On inviterait à faire partie de la Société tous les hommes zélés pour la connaissance de la nature finlandaise. En 1848, la Société fut pour la première fois à même de donner une bourse de voyage à un explorateur, qui visita la Laponie; elle en envoya d'autres dont les collections enrichissaient le musée.

La Société des médecins finlandais date du 11 octobre 1835; elle ne fut pas nombreuse d'abord : le corps médical du pays tout entier ne comptait pas plus de soixante-quatre membres; un peu moins qu'on en trouve aujourd'hui dans la capitale seulement; mais, s'ils étaient peu nombreux, ils n'oubliaient pas le but à poursuivre : l'amélioration de l'instruction médicale et le progrès de la science. Aussi le projet, qu'on avait eu dès le commencement, de publier un journal scientifique, put-il être réalisé en 1841; c'est alors que parut la première livraison des *Actes de la Société des médecins finlandais*. Cette Société, qui compte actuellement quatre fois plus de membres qu'à l'origine, a bien servi les intérêts de la science médicale dans le pays. Sa bibliothèque, qui s'accroît constamment, est la seule grande collection de livres spéciaux de médecine que possède la Finlande, et, à ce titre, elle a une importance considérable.

C'est dans des conditions extérieures singulièrement dures que le peuple finlandais s'établit dans les solitudes glacées du Nord. Il s'y organisa peu à peu une société réglée, où les lumières de la civilisation se répandirent de bonne heure. Le but principal des historiens finlandais a été de suivre dès le commencement le travail pénible et de décrire les circonstances au milieu desquelles il s'accomplit.

Le premier qui s'engagea dans cette voie fut Henrik Porthan (1739-1804); aussi l'a-t-on nommé « le père de l'histoire de la Finlande ». Il est le premier qui ait considéré l'histoire de Finlande comme un domaine indépendant, méritant d'être exploré.

Erik Lencquist, Kristfried Ganander et d'autres se livrèrent à des recherches historiques sous la direction de Porthan; mais le plus distingué de ses disciples fut Jakob Tengström (1755-1832), qui étudia à l'Uni-

versité d'Abo, devint professeur de théologie en 1790, évêque d'Abo en 1803 et archevêque de Finlande en 1817.

Parmi les historiens les plus considérés du commencement du siècle, il faut citer Pipping (1783-1868), longtemps bibliothécaire de l'Université. Ses fonctions le mirent à même de prendre ample connaissance des documents littéraires et historiques de la Finlande.

Le professeur de philosophie Johan Jakob Tengström (1787-1858) travailla aussi avec succès dans le même domaine.

Wilhelm Gabriel Lagus, professeur de droit, fut aussi un historien zélé.

Gabriel Rein (1800-1867) fut pendant longtemps le représentant de l'histoire à l'Université. Comme historien, Rein fut un digne successeur de Porthan; comme professeur, il réussit à éveiller et à entretenir l'intérêt pour les recherches d'histoire nationale. Ses cours, publiés après sa mort sous le titre de *Conférences sur l'histoire de Finlande*, offrent un tableau assez détaillé des destinées de la Finlande, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1809.

A partir de 1840, s'ouvre une ère nouvelle pour l'histoire en Finlande; l'étude des documents originaux prend une grande importance. La plupart des historiens se rendent à l'étranger pour y fouiller les archives. En même temps, on exige d'eux une étude plus approfondie des sujets traités. Parmi ceux qui éclairèrent les annales de la Finlande en publiant des documents puisés dans les archives, il faut citer Adolf Arwidson, Fabian Collan, Karl Tigerstedt, Georg Forsman et Bomansson.

Il faut aussi mentionner l'intérêt qui s'est attaché depuis une dizaine d'années aux histoires locales. Plusieurs jeunes auteurs ont voulu, par une étude exacte et détaillée de telle ou telle province, ou de telle ou telle ville, contribuer à établir les bases solides d'une connaissance toujours plus certaine de l'histoire du pays. Une société d'histoire d'Abo s'est particulièrement signalée par son zèle à poursuivre le but.

Pendant les vingt dernières années, l'attention des historiens finlandais s'est portée sur les temps préhistoriques de la Finlande et sur les peuples finno-ougriens.

La science théologique en Finlande au XIXe siècle s'est avant tout proposé le but patriotique d'appuyer l'Église luthérienne dans une œuvre qui a de tout temps exercé une influence capitale sur la vie morale du peuple finlandais.

Ce sont les conditions historiques dans lesquelles s'est développée l'Église qui ont donné à la science son caractère. L'esprit général du XIXe siècle agit, lui aussi, sur la théologie finlandaise; non pas qu'elle ait

été atteinte de la contagion du doute : elle n'a pas cessé de s'appuyer sur la révélation ; mais elle a dû s'élever pour la défense de l'idée chrétienne contre la négation et le scepticisme.

Le théologien Jakob Tengström occupa au commencement du siècle une position éminente, non pas comme écrivain, mais comme organisateur de l'action pratique de l'Église, de sa situation juridique et de l'enseignement théologique à l'Université.

L'Église, au XIXe siècle, a instruit et formé le peuple à comprendre et à remplir son devoir, et toute l'œuvre des théologiens se dressait pour mettre l'Église à même d'accomplir cette mission. Tel a été, tel est encore le but de la théologie finlandaise. Ce sera toujours son honneur de mettre son travail au service de la patrie.

La philosophie qui prédomina dans les universités luthériennes et à l'académie d'Abo était une scolastique très semblable à celle du moyen âge. Dans le pays, on mettait tout son zèle à exclure le système cartésien, proclamé hérétique. Ce ne fut qu'au XVIIIe siècle que des systèmes nouveaux purent prendre pied à l'Université finlandaise, avec Leibniz et Locke.

Porthan, homme d'un vaste savoir, se rapprochait de la philosophie de Locke, sans arriver toutefois aux conclusions que certains penseurs en ont tirées.

Porthan fut témoin de la révolution philosophique provoquée à la fin du XVIIIe siècle par les idées de Kant ; mais il ne les goûtait pas, et, tant qu'il vécut, l'immense autorité qu'il avait acquise empêcha le système de Kant d'être accepté à Abo.

Peu après la mort de Porthan, il se produisit un phénomène curieux et unique jusque-là en Finlande : l'éclosion d'un système philosophique entièrement indépendant. L'auteur en était Gabriel Hartman, né en 1776, fils d'un pasteur d'Aland, qui mourut en 1809, à peine âgé de trente-trois ans. Il publia un traité de philosophie : *La théorie de la connaissance*. Hartman assure qu'il avait conçu les principaux traits de sa théorie avant d'avoir jamais entendu parler de Kant. On a douté de la véracité de cette assertion. Hartman n'a formé qu'un disciple : Karl Sederholm.

Il avait déjà paru trois manuels de langue finnoise lorsque Porthan, que l'on considère comme le véritable fondateur de la philosophie finnoise, entreprit une étude complète de toutes les branches de cette science.

L'œuvre de Porthan appartient principalement au siècle dernier. Des hommes qui recueillirent son héritage aucun ne s'étendit dans ses

recherches sur un aussi vaste terrain. L'étude du finnois prit une autre direction. On se proposait d'établir une langue écrite en se servant de matériaux fournis par différents dialectes; on voulait ainsi élever le finnois à la dignité de langue littéraire. Les deux principaux représentants de ce mouvement furent Gustaf Reinvall (1781-1841) et Reinhold von Becker (1788-1858). Reinvall publia, en 1810 et en 1811, des travaux sur la manière de parler et d'écrire le finnois. L'orthographe dont il prenait la défense dans ses écrits est celle qui a prévalu. On avait aussi commencé à recueillir des poésies populaires finnoises. Elias Lönnrot publia le Kalevala. Cette poésie populaire, dont la publication a immortalisé le nom de Lönnrot, a eu une grande influence sur la langue écrite en voie de formation. Fondée jusque-là sur le finnois occidental, elle s'empressa de s'assimiler le vocabulaire et les locutions plus riches du dialecte oriental, la langue des vieilles chansons. L'œuvre la plus considérable de Lönnrot fut son dictionnaire finnois-suédois, qui parut de 1866 à 1880. Cet ouvrage contient d'immenses matériaux.

La fin du XVIII[e] siècle vit paraître à l'Université d'Abo plusieurs savants distingués dans le domaine des sciences exactes. Ce fut un bonheur pour le pays que cette œuvre scientifique eût à sa tête des hommes comme le chimiste Johan Gadolin et le physicien Gustaf Hallström.

Dans la plupart de ses travaux, Gadolin se révèle comme un chercheur et un penseur profond. De nouvelles voies s'ouvraient alors à la physique et à la chimie; les recherches de Gadolin embrassèrent ces deux branches. Hallström était une personnalité très marquée; ses nombreux travaux portent sur des observations dans diverses branches de la physique et sur des recherches théoriques.

Le principal représentant des mathématiques fut longtemps Schulten, qui publia un grand nombre de travaux, dont quelques-uns furent très appréciés à l'étranger.

L'étude des mathématiques prit un nouvel essor avec Lorenz Lindelöf. La clarté et la précision qui caractérisaient son enseignement distinguent aussi ses écrits.

Mittag-Leffler, disciple des grands mathématiciens Hermite, à Paris, et Weierstrass, à Berlin, avait atteint de bonne heure, sous cette illustre direction, une maturité scientifique remarquable.

L'astronomie eut dans Friedrich Argelander un représentant éminent. On peut encore citer les professeurs Woldstedt, Brueger, Gylden et Donner, qui furent des astronomes distingués. Le minéralogiste Nils Gustaf Nordenskiold publia un ouvrage très estimé, intitulé : *Essai de système chimique des minéraux.* Il a rapporté de ses nombreux voyages

d'étude de riches collections de minéraux. Son fils, Erik Nordenskiold, né en 1832, a fait la plus grande partie de ses études à l'Université d'Helsingfors. Ses talents attirèrent de bonne heure l'attention. On espérait que l'Université aurait en lui son premier professeur de géologie et de minéralogie; mais, à la suite d'un discours prononcé en 1857, Nordenskiold fut contraint de se réfugier en Suède, où il fut bientôt nommé professeur à l'Académie des sciences. Quoiqu'on ait vivement regretté en Finlande que Nordenskiold ait dû poursuivre sa carrière hors de son pays, on n'en est pas moins heureux de l'empressement avec lequel sa nouvelle patrie mit à son service les ressources considérables dont il avait besoin pour accomplir ses travaux scientifiques et réaliser ses vastes projets.

Les études d'histoire naturelle ont eu en Finlande, comme ailleurs, pour point de départ la faune et la flore indigènes. Dès le XVIIe siècle, on constate des efforts dans ce sens à l'Université d'Abo; mais dans le pays, comme partout ailleurs, les recherches d'histoire naturelle ne prirent un véritable essor qu'après que le génie ordonnateur de Linné eut mis les savants à même de s'orienter au milieu de l'infinie diversité des formes animales et végétales. Dans la dernière partie du XVIIIe siècle, l'histoire naturelle fut étudiée, en Finlande comme en Suède, avec une ardeur dont aucune autre science n'avait été l'objet jusque-là. A la tête de ces études était Kalm (1716-1779), un des élèves les plus distingués de Linné, connu pour ses voyages dans l'Amérique du Nord et auteur d'un grand nombre d'ouvrages scientifiques.

La *Societas pro fauna et flora fennica*, fondée en 1821, a été la source de tout ce qui s'est fait depuis cette époque pour accroître la connaissance de la flore et de la faune finlandaises. L'initiative principale et la direction du travail accompli dans ce sens appartiennent, de 1820 à 1840, à Sahlberg, professeur de zoologie et de botanique. Une nouvelle période de grande activité commença vers 1845, sous l'influence de la personnalité énergique de Nylander.

Les naturalistes finlandais se sont occupés principalement de la nature de leur patrie. Ils ont rassemblé de riches collections, qui, déposées dans les musées de l'Université, servent à l'instruction des nouvelles générations de savants. Néanmoins leur intérêt ne s'est pas borné exclusivement à la nature indigène. Nous avons nommé les botanistes Nylander, Lindberg, Karsten. Les zoologistes aussi ont poussé avec succès leurs investigations au delà des frontières du pays.

Le plus célèbre d'entre eux fut sans contredit Alex. von Nordmann (1803-1866). Introduit à Berlin par Rudolphi et par Ehrenberg, il

étudia cinq ans auprès d'eux, et c'est là qu'il exécuta ses remarquables travaux sur la structure et le développement des animaux inférieurs. Nommé en 1832 professeur de zoologie à Odessa, il étudia la flore et la faune de la Russie méridionale. En 1849, il vint occuper la chaire de zoologie à l'Université d'Helsingfors. En 1860, il fut nommé correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

L'étude de l'anatomie comparée fut introduite en Finlande vers 1850; c'est alors, en effet, que Bonsdorff publia ses recherches sur la structure anatomique de divers animaux vertébrés et, en particulier, sur leur système nerveux.

Dans la première partie de ce siècle, l'Université était l'unique foyer de l'activité médicale scientifique. Les médecins étaient rares et on ne pouvait guère attendre d'eux des travaux scientifiques. A l'Université le personnel enseignant était peu nombreux : trois professeurs et deux adjoints. L'outillage nécessaire aux études scientifiques faisait presque entièrement défaut. Il y avait bien une salle d'anatomie; mais la première clinique destinée à l'enseignement ne fut ouverte qu'en 1832. Néanmoins le zèle et l'intérêt scientifique ne manquaient point chez les hommes de cette époque. Le plus éminent d'entre eux fut Gabriel Hartman, professeur de médecine depuis 1789. Ses collègues, l'anatomiste Bonsdorff et le chirurgien Pipping, furent des professeurs distingués; ils ont peu écrit. Aussi, bien que la science médicale fût en progrès en Finlande, on ne remarquait pas, vers 1850, l'influence du grand mouvement qui, dans les centres européens, entraînait la médecine et les sciences qui s'y rattachent. Pourtant un changement se fit bientôt sentir à cet égard. Plusieurs jeunes médecins avaient achevé leurs études à l'étranger. Ils en revenaient avec de nouvelles idées, de nouvelles doctrines, de nouvelles aspirations qui pénétrèrent tous leurs travaux. Il est échu à une nouvelle génération de reprendre et de poursuivre l'œuvre des hommes distingués dont on vient de parler. Des forces toujours plus nombreuses sont venues se mettre au service de la science et ont défriché des domaines spéciaux qui n'avaient pas encore été cultivés.

Abo fut, pendant le premier tiers de ce siècle, le centre littéraire du pays, et le nom le plus célèbre dans la poésie de cette époque fut celui de Michael Franzen (1772-1847). Dans tout le royaume de Suède il n'y avait, dans la jeune génération, personne qui méritât mieux le nom de poète que le jeune professeur d'histoire et de morale à l'Université d'Abo, l'auteur des chants à Selma.

Vers 1820, il y avait à l'Université d'Abo un groupe d'étudiants qui travaillaient à leur licence et se préparaient un avenir dont personne ne

pouvait prévoir l'importance pour leur patrie. Nervander, Snellmann, Runeberg, Lönnrot, Cygnaeus devaient un jour illustrer leur pays. Ils étaient presque tous pauvres alors et trouvaient le moyen de poursuivre leurs études en s'imposant des privations et en donnant des leçons.

Ils étaient passionnés de littérature, Franzen était leur vrai père en poésie. Nervander, le plus avancé d'eux tous, s'était fait connaître comme une merveille de science précoce aux promotions de 1827. Runeberg, le poète populaire et une des gloires de la Finlande, travaillait déjà à un poème : *La chasse à l'élan,* destiné à occuper une place éminente dans l'histoire littéraire, « peut-être ce qui a été écrit de plus exquis sur la terre de Finlande », écrivait, à cette époque, un autre poète célèbre, Cygnaeus.

L'influence de l'amour de la patrie sur l'inspiration poétique de Runeberg fut profonde. Il avait acquis dans sa province natale d'Ostrobothnie, où s'était écoulée son enfance, l'intelligence et le goût de la nature; la chasse et la pêche les avaient de bonne heure développés en lui, et c'est dans cette liberté de la vie en plein air, dans ce commerce familier avec la nature qu'il puisa la vive connaissance de ses manifestations qui distingue toute sa poésie. Plus tard, lorsque, jeune étudiant, il passa les années 1824 et 1825 à Saarijavi et à Ruovesi comme précepteur, le spectacle, nouveau pour lui, des paysages de l'intérieur et surtout la fréquentation de la population finnoise qui vivait au sein de cette nature furent pour lui la source de fortes impressions.

En 1830, arrivé à l'apogée de son talent, il publia un nouveau volume de poésies : *Les nuits de jalousie.* En 1839, après l'apparition de son poème *Hanna,* sa réputation se répandit en Europe et Xavier Marmier, dans ses études sur la littérature scandinave, place Runeberg à côté d'Oelenschläger et de Tegnër comme un des trois grands poètes du Nord.

Runeberg mourut en 1877. Les États de Finlande assistèrent à ses funérailles. Le peuple finlandais a élevé à son poète aimé un monument au centre de la capitale. Cette statue, œuvre d'un fils du poète Walter Runeberg, fut solennellement inaugurée au mois de mai 1885.

Fredrik Cygnaeus débuta par des poésies qui excitèrent plus d'étonnement que d'admiration. Son premier ouvrage, intitulé : *Glaçons* (1837-1841), fut suivi de deux volumes de *Scènes de voyage.* On trouve dans Cygnaeus, historien et critique, une originalité d'expression qui prête à sa prose un charme que n'ont pas ses vers. Les éloges de Nervander et de Franzen sont, parmi les travaux de critique de Cygnaeus, ceux qui ont conservé le plus d'intérêt pour la postérité.

Zacharius Topelius possède à un degré supérieur le don de la forme, qui manquait à Cygnaeus. Né en 1818, il entra à peine âgé de vingt-quatre ans dans la carrière de publiciste. Il rédigea le journal *Helsingfors Tidningar*. Son talent chaud et coloré se fit remarquer dans des causeries, des essais de critique, des feuilletons; il devint le grand favori du public, et sa feuille le journal le plus répandu du pays.

Après avoir quitté l'Université en 1878, Topelius s'est retiré à la campagne, au bord de la mer, dans cet archipel où il a toujours aimé à passer ses étés. Là, dans sa jolie villa de Bjorkudden, il a continué à écrire, mais aussi à prendre un intérêt actif à toutes les œuvres d'art et d'humanité. Objet de la vénération et de la gratitude de ses compatriotes, Topélius jouit dans tout le Nord d'une considération dont il a reçu des témoignages précieux.

A côté de la littérature de langue suédoise, une littérature finnoise s'est formée en Finlande. L'action réciproque qu'ont eue l'une sur l'autre ces deux littératures prouve qu'elles sont nées toutes deux d'un même esprit national.

Quoique ce ne soit que du temps actuel que l'on puisse parler d'une littérature finnoise, les fondements en ont été posés il y a déjà trois siècles et demi. Le mérite en revient aux tendances populaires de la réforme luthérienne. L'évêque Michael Agricola (1508-1557), fils d'un pauvre pêcheur, traduisit en finnois le Nouveau Testament et des parties de l'Ancien, et ainsi fut-il considéré comme le créateur de la littérature finnoise. Pendant les siècles suivants, cette littérature ne fut guère augmentée que d'ouvrages du même genre. Aux premiers jours du siècle actuel, naquit l'homme qui révéla la poésie populaire finnoise, le créateur de la langue littéraire et ainsi le véritable père de la littérature finnoise, Elias Lönnrot. Comme Agricola, Lönnrot était sorti d'une humble demeure. Son père était un pauvre tailleur de village dans une région forestière écartée. Né en 1802, il fut admis à l'Université d'Abo en 1822, la même semaine que deux autres célèbres Finlandais, Runeberg et Snellman. Il choisit pour profession la médecine; mais il donna son cœur à la poésie du peuple et à sa langue maternelle; en retour, il leur dut la célébrité. Établi comme médecin à Rajana, bien loin dans le Nord, il alla chercher cette poésie à sa source dans les solitudes, au delà des frontières de la civilisation. Là il trouva en foule des chanteurs, et il fit une belle et riche moisson de poésies et de légendes.

Dans les premiers recueils imprimés par Topelius et Lönnrot, quelques chants épiques avaient attiré l'attention. Lönnrot en trouva de nouveaux, qu'il réunit et dont il fit une grande épopée nationale. Cette

épopée, le *Kalevala*, ainsi nommée d'après le pays des héros de la légende, les enfants de Kaleva, parut en 1835.

Les chants du Kalevala datent de l'époque païenne, des siècles précédant l'introduction du christianisme. Les temps préhistoriques sont trop obscurs pour qu'on puisse rapporter à des événements réels le sujet de ces chants; toutefois le poème donne une image complète, non seulement des idées religieuses ou autres des anciens Finnois, mais encore de la vie extérieure et intime des contrées septentrionales qu'ils habitent, du monde végétal et animal qui peuple les forêts et les eaux.

En 1809, la Finlande ne possédait qu'un seul journal, *Abo tidning*. Cette feuille était l'héritière de la première publication périodique en Finlande, fondée, en 1771, par Porthan, et qui fut une sorte d'archives pour les recherches historiques et la littérature en langue suédoise. A partir de 1810, le journal changea de nom; il devint *Journal officiel*, et, pendant neuf ans, il n'y eut pas en Finlande d'organe indépendant. En 1819 parut la revue la *Mnemosyne*, rédigée par quelques jeunes professeurs de l'Université; l'année suivante, von Becker publia le premier journal en langue finnoise, et Arwidsson fonda l'*Abo Morgonblad*. Ces efforts ne furent pas couronnés de succès; le journal d'Arwidsson fut supprimé en 1823; la *Mnemosyne* s'éteignit à son tour; mais, en 1824, on fonda le journal *Abo Underättelser*, aujourd'hui la plus ancienne feuille finlandaise après le *Journal officiel*.

Après le transfert de l'Université à Helsingfors, apparurent deux nouveaux journaux qui ont joué un rôle important dans l'histoire de la presse finlandaise, le *Helsingfors Morgonblad*, rédigé de 1832 à 1837 par Runeberg, et le *Helsingfors Tidningar*, rédigé depuis 1841 par Topelius. Un grand nombre des œuvres de ces poètes virent le jour dans ces journaux, et les articles de critique littéraire de Runeberg, dirigés contre les tendances de la littérature en Suède, peuvent être regardés comme une déclaration d'indépendance nationale.

En 1862, la Finlande posséda son premier journal indépendant quotidien, le *Helsingfors Dagblad*, qui prit aussitôt une situation prépondérante dans la presse.

En 1820, la Finlande n'avait qu'une feuille périodique en finnois et trois en suédois; aujourd'hui on compte soixante-dix-neuf journaux finnois et soixante-six suédois.

Les revues ont aussi fait de rapides progrès pendant ces dernières années. Ce n'est pas seulement comme lecteur que le peuple favorise le progrès de la presse. Le paysan finnois, accoutumé de tout temps à exprimer, par des chants et des contes, ses sentiments et ses expériences,

prend volontiers la plume pour raconter, dans un journal de sa province ou de la capitale, ce qui se passe dans son endroit ou ce qu'il pense de telle ou telle question générale qui a éveillé son intérêt. Cette collaboration des hommes du peuple fait que la presse peut être appelée en Finlande, à meilleur droit qu'ailleurs, la voix du peuple, d'autant plus que toute réclame payée y est absolument inconnue.

Les vieilles églises, bâties avec les blocs de granit dont les glaciers préhistoriques ont couvert la Finlande, sont encore debout, monuments vénérables de l'art architectural des époques disparues; les peintures primitives qui en ornent les murailles prouvent que la Finlande a possédé dès les temps reculés un art naïf; mais on ne rencontre qu'accidentellement des traces d'un art supérieur.

La Société finlandaise des beaux-arts fut fondée en 1846. Si l'on jette un coup d'œil sur l'œuvre de cette Société, on est confondu de l'esprit de suite et de l'énergie avec laquelle elle a poursuivi son but, qui était de tirer du néant un art finlandais, et, si l'on considère la disproportion flagrante entre le but et les ressources dont elle disposait, on comprendra que quelqu'un ait pu dire de ses fondateurs qu'on n'avait jamais vu tant d'utopistes réunis. Ainsi donc ce fut surtout la conviction, chez quelques hommes dévoués à leur patrie, de l'immense importance de l'art pour la civilisation qui ouvrit la Finlande aux beaux-arts.

Quand les résultats des efforts de la Société eurent montré qu'il ne s'agissait pas d'une utopie irréalisable, le gouvernement lui vint en aide; il accorda des subventions aux écoles de la Société et des bourses de voyage; plus tard il alloua des pensions à des artistes de mérite; il institua des concours annuels, des expositions, et il fit des achats d'œuvres d'art.

L'État a donné une preuve magnifique de son souci des intérêts artistiques en construisant à ses frais le palais de l'Atheneum, à Helsingfors, pour les besoins de la Société des beaux-arts et de la Société des arts appliqués à l'industrie. Parmi les paysagistes célèbres on peut citer Magnus von Wright, 1810-1868; Holmberg, dont les sujets favoris furent les arbres et les forêts, et qui mourut à Dusseldorf, à peine âgé de trente ans.

Adolf von Becker et Severin Falkman, nés en 1831, suivirent une autre voie : tous deux devinrent peintres de genre. Jusque vers 1875, c'était à Dusseldorf et à Rome que les peintres et les sculpteurs finlandais allaient étudier les secrets de leur art; mais depuis lors Paris a exercé une influence marquée sur l'art finlandais. Les progrès rapides que cet art a faits pendant cette dernière période sont dus en grande partie aussi au fait qu'il a pris part aux concours artistiques des grandes nations et en particulier aux salons annuels de Paris.

A la tête du progrès on voit un jeune artiste, qui, dès ses débuts, éveilla des espérances qu'il a remplies et au delà : Albert Edelfelt, né en 1854.

Je terminerai ma narration sur la Finlande au XIX[e] siècle en rappelant que le pays possède aussi en musique le commencement d'un art national. Un nombre croissant de créations musicales tirent leur inspiration de l'antique musique épique, des mélancoliques mélodies populaires, ou de la grâce un peu triste des paysages finlandais, ou bien encore cherchent à donner une expression poétique au courant d'idées et de sentiments qui agitent l'âme de la nation. En progressant dans cette voie, où la tâche de l'artiste est ennoblie par l'inspiration patriotique, la musique finlandaise concourra avec les autres forces intellectuelles à fortifier la vie spirituelle du peuple finlandais et à lui imprimer un caractère original.

ÉMILE BLANCHARD.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1895.

The Yoga aphorisms of Patanjali with the commentary of Bhoja Râjâ and English translation by Râjendralâla Mitra, Calcutta, 1883, 8°, CCVI-227-118.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les facultés puissantes et parfaites dont jouissent les êtres durant cette vie, tiennent à cinq causes : d'abord, la naissance dans telle ou telle espèce, et ensuite la nourriture qu'ils ont reçue. A ces deux premières causes, qui sont naturelles, se joignent les incantations magiques, les austérités et la méditation. Le changement de race s'opère par la transmutation des éléments matériels. La vertu à elle seule ne suffirait pas à préparer une nouvelle existence; mais elle écarte les obstacles qui pourraient s'y opposer. C'est ainsi que le laboureur nivelle le sol pour que l'eau puisse l'irriguer; mais ce n'est pas lui qui produit l'écoulement du liquide. Le yogui peut, s'il le veut, se créer plusieurs corps nouveaux, bien qu'il n'y ait en lui qu'un principe unique de pensée. Il peut diriger tous ces corps, comme dans l'état actuel il dirige ses organes. Les divers corps qu'il revêt simultanément et qu'il anime sont pareils à autant d'étincelles sorties d'un seul et unique foyer. Le principe pensant, purifié par la Samâdhi, ne ressent plus l'influence des actes antérieurs. Le yogui, ayant renoncé à la jouissance de tous les plaisirs, ne fait plus ni bien ni mal. Il ressemble à la feuille du lotus, sur laquelle le liquide peut se répandre sans y laisser la moindre trace.

[1] Pour les premiers articles, voir les numéros de juillet et septembre 1895.

Les résultats d'une existence antérieure peuvent encore se faire sentir même après plusieurs existences intermédiaires. La mémoire de ces résultats ne s'efface pas, quelque éloignés qu'ils soient; mais, dans l'intervalle, il peut y avoir eu bien des changements de castes, de localités et de temps. On se souvient d'avoir été enfant, nourri par le lait maternel, quand on rentre dans la forme humaine, après avoir été successivement oiseau ou serpent. Le souvenir ne s'est pas interrompu. Les désirs qui accompagnent toute existence étant éternels, la transmutation est éternelle comme eux, et elle est sans commencement. L'univers, qui n'a pas commencé, n'aura pas non plus de fin, et il n'y a point à rechercher quelle a été l'origine des choses. Ce que le yogui doit s'efforcer d'obtenir, c'est l'absence de tous les désirs, qui peuvent avoir de si fatales conséquences. Le principe pensant doit conserver sa nature propre; et les qualités extérieures sont seules à pouvoir changer et à produire du bien, du mal, ou à n'être ni mauvaises ni bonnes.

L'objet extérieur demeure toujours le même; mais il peut causer des impressions diverses, agréables à l'un, déplaisantes à l'autre et indifférentes à un troisième. C'est donc le principe pensant qui se modifie; mais l'objet même ne change pas, bien qu'il puisse tour à tour être connu par le principe pensant, ou lui rester inconnu. Quant au principe pensant lui-même, il connaît toujours ses fonctions spéciales sous la conduite de l'âme, qui ne peut être modifiée et qui est le centre de toutes les perceptions. Le principe pensant n'est pas lumineux par lui seul; mais ce qui se passe en lui est perçu par l'âme; il ne perçoit pas directement les choses, puisqu'il est lui-même un objet de perception. C'est ainsi qu'on peut percevoir une jarre d'eau; mais la jarre ne perçoit rien. L'attention de l'esprit ne peut à un même moment se fixer sur deux objets; et quand il s'attache à un objet extérieur, il cesse de se connaître lui-même. Percevoir le dehors et se percevoir sont deux actes qui ne peuvent être simultanés et se confondre. Les perceptions, en s'accumulant les unes sur les autres, n'amèneraient que la confusion dans la mémoire, où il n'y aurait plus que du désordre. Pour que les choses soient claires, il faut qu'elles soient distinctes. Pour que le principe pensant connaisse les objets extérieurs, il faut que l'âme le modifie, en même temps qu'il est modifié par les objets qu'il doit connaître. Il y a donc dans toute perception deux éléments : l'un qui est éternel et qui est l'âme, l'autre qui est passager et qui est l'objet perçu. Le principe pensant est intermédiaire, et il a rapport aux deux à la fois. L'action de l'âme sur le principe pensant est semblable à l'action de l'aimant sur le fer; elle agit aussi à distance, et elle n'a pas besoin de contact. La lumière de l'âme se réflé-

chit sur le principe pensant, comme les rayons du soleil se réfléchissent sur l'eau, quelque agitée et quelque troublée qu'elle soit.

Le principe pensant n'agit toujours que pour un autre, c'est-à-dire pour l'âme; il n'agit pas pour soi, attendu qu'il est nécessairement affecté par les résidus de toutes les émotions qu'il a subies en s'y associant. L'âme sait bien que le principe pensant n'a pas conscience de ce qu'il est, et elle sent toute la différence qui la sépare de lui. Dans les intervalles de la méditation, l'âme pourrait être encore assaillie par les résidus des existences passées; elle évitera ce danger en se concentrant, de même que par ce moyen elle a évité toutes les douleurs de ce monde. Une fois que l'âme a franchi toute la série qu'elle doit parcourir, elle arrive enfin à ce qu'on appelle le Nuage des vertus, c'est-à-dire à ce point où toutes les vertus se déversent; et le yogui profite de leur influence bienfaisante, sans même avoir recherché cet heureux état. A ce moment, toutes les souffrances de l'âme viennent à cesser, ainsi que toute son activité. Libre alors de tous les voiles et de toutes les impuretés, elle a une connaissance infinie de toutes choses. Les trois qualités de la nature, le bien, le mal et l'obscurité, n'ont plus la moindre puissance sur elle; toute notion des moments successifs du temps a disparu. Les qualités auraient beau revenir, elles sont sans effet, et le principe pensant a retrouvé la situation qui est sienne. L'âme a fait tout ce qu'elle avait à faire en ce monde; et elle est enfin émancipée. Elle est dans l'isolement absolu (Kaivalya).

Avec cette théorie se termine le Yoga de Patandjali; mais, comme le remarque M. Radjendralâla, il semble qu'il manque ici une conclusion dernière. L'âme s'étant abstraite de tous les liens terrestres et réduite à sa pure essence, que devient-elle? Se réunit-elle à Dieu? Patandjali ne le dit pas; il oublie cette question, qui est cependant le complément nécessaire de toutes les autres, et il la laisse sans solution. Pour notre part, nous croirions assez volontiers que le Yoga, en rendant à l'âme toute sa pureté, a voulu simplement la disposer à la transmigration. Ainsi dégagée, elle a rompu tous ses rapports avec l'existence présente; elle est toute prête à une existence nouvelle, sous une forme quelconque, résultant de ses actes et de ses mérites durant la vie. Si c'est là ce que le Yoga veut faire comprendre, il eût bien fait de le dire expressément; et quoique notre conjecture nous paraisse probable, elle ne ressort pas clairement du système du Yoga. C'est une conséquence que nous croyons pouvoir en tirer; ce n'est pas une théorie qui lui appartienne, puisqu'il ne l'a point formulée.

Maintenant que nous connaissons suffisamment le Yoga, quel jugement en portons-nous? Quelle est sa valeur dans l'histoire de la philo-

sophie? Évidemment, c'est un mysticisme outré; mais on peut être mystique sans l'être avec autant de désordre et d'obscurité. Ce sont là des défauts communs à l'esprit hindou; car Patandjali ne les évite pas plus que les auteurs des Oupanishades et des Brahmanas. Seulement, l'étude de l'âme ainsi faite n'est plus de la psychologie, c'est une suite d'assertions arbitraires. La réalité est absolument méconnue, soit dans les phénomènes extérieurs, soit dans les phénomènes moraux. Il n'y a aucune observation des faits les plus frappants, et on les remplace par des subtilités, où l'on s'égare de plus en plus. Ainsi, par exemple, le Yoga, d'accord en cela avec les autres Darçanas, ne paraît pas soupçonner que l'âme humaine soit douée du libre arbitre, et que dans une certaine mesure elle soit responsable de ce qu'elle fait. On parle sans cesse du mérite et du démérite; mais on ne discerne pas un seul instant le principe sur lequel l'un et l'autre se fondent. Pour le Yoga, notre destinée actuelle dépend uniquement de nos actes passés, que nous ignorons et sur lesquels nous ne pouvons rien. Le principe qui est en nous est éternel, et par conséquent il n'a pas eu de commencement et il n'aura pas de fin. Avec la volonté a disparu la personnalité, et elle nous appartient si peu que nous pouvons tour à tour revêtir perpétuellement les formes de tous les êtres. C'est un cercle fatal dans lequel roule le monde et d'où l'on ne peut sortir que par le néant, prêché par le Bouddhisme. Patandjali ne descend pas à cette extrémité; mais l'éternité qu'il promet à l'âme ne vaut guère mieux que le Nirvâna.

On pourrait défendre le Yoga en se rappelant que la philosophie grecque, par l'organe du Platonisme, a partagé cette erreur; elle n'a pas cru précisément à l'éternité de l'âme, mais elle a cru à une vie antérieure, où les âmes ont contemplé la vérité et les essences des choses. Dans la vie actuelle, nous ne faisons que nous ressouvenir d'une science, dont nous n'avons ici-bas que de pâles rayons. Platon croit, en outre, à une existence future, où l'âme séjournerait plus ou moins longtemps, selon le jugement que les Dieux porteraient sur elle, et d'où elle reviendrait sur la terre. Ainsi dans la théorie platonicienne, si l'âme n'est pas absolument éternelle, elle jouit cependant de l'immortalité après cette vie, comme Socrate le démontre dans son dernier entretien rapporté par Phédon.

Mais on peut croire que l'âme est immortelle, sans croire à son éternité. C'est la vie présente qui décide de la vie future. L'âme immortelle peut être douée de toutes les facultés que nous lui reconnaissons. L'âme éternelle ne peut avoir aucune personnalité; elle transmigre dans tous les êtres de la création, sans avoir jamais aucun caractère qui la distingue

de toutes les autres âmes; elle fait forcément partie de l'infini, d'où elle est venue et où elle retourne.

Une autre différence entre le Platonisme et le Yoga, c'est la théorie des rapports de l'âme et du corps, pendant notre existence terrestre. Socrate ne se demande pas d'où vient cette alliance de deux principes contraires, luttant sans cesse l'un contre l'autre. C'était là, au temps de Socrate, un problème réservé à l'avenir, bien que la Bible des Juifs en eût déjà essayé la solution; mais, dans les conseils que le sage Athénien donne au vrai philosophe, il ne commet aucun excès; ses recommandations sont de nos jours aussi pratiques que jadis. Le corps est fait pour servir l'âme, qui le dirige à son gré, et elle a sur lui une suprématie qui fait le nœud de toute notre vie morale. Mais le Platonisme n'anéantit pas le corps comme le Yoguisme tente de le faire. Si l'on en croit Patandjali, l'âme détachée du corps n'a plus rien de commun avec lui; elle n'a plus ni sensation ni pensée. Elle cesse en même temps de se connaître. Dans le Platonisme, c'est tout le contraire : l'âme s'isole du corps afin de penser mieux et d'exercer plus sûrement les facultés qui lui permettent d'atteindre la vérité. L'âme est à peu près anéantie dans le système du Yoga; elle est plus libre et plus agissante que jamais dans la théorie de Platon. C'est ce que Socrate appelle l'apprentissage de la mort, c'est-à-dire un avant-goût de la mort, qui est la séparation définitive de l'âme et du corps. Durant notre vie, cette séparation ne peut être complète; mais la philosophie peut préserver l'âme de toutes les misères et de tous les désordres de son compagnon.

On a supposé quelquefois que les théories platoniciennes pouvaient être venues de l'Inde jusqu'en Grèce. C'est là une conjecture bien gratuite, et les dissemblances sont si manifestes qu'on a peine à comprendre comment l'erreur a pu se produire. De part et d'autre, le sujet est le même, et c'est toujours la nature de l'homme qu'on étudie; mais le génie grec ne sort pas de la réalité, tandis que le fanatisme hindou franchit toutes les bornes et se jette dans d'impraticables rêveries.

Bien des siècles après Platon, et peut-être en même temps que les Darçanas brahmaniques, l'hellénisme tombe dans une décadence qui annonce sa fin prochaine. Mais Plotin, tout mystique qu'il est, ne se laisse point aller aux aberrations où Patandjali se perd. Il est bien vrai que Plotin a eu des visions extatiques, et qu'il a cru, dans ces instants fugitifs, s'unir à Dieu. Si l'on accepte le témoignage de son disciple fidèle, Porphyre, Plotin a joui quatre fois de cette béatitude ineffable. Mais il n'en a pas fait l'objet unique de l'intelligence en ce monde; il n'en a pas fait le but de la vie. Tant s'en faut, qu'il a traité en philo-

sophe toutes les questions qu'avaient agitées ses grands prédécesseurs. Il s'est efforcé autant qu'il l'a pu de concilier Platon et Aristote, et c'est un éclectisme qu'il a tenté. Il y a si peu réussi qu'à côté de leurs systèmes il a élevé un système nouveau, qui en est la négation. Les trois hypostases, l'un, l'intelligence et l'âme, n'auraient pas été acceptées par Platon ni par Aristote; mais peut-être ils auraient loué Plotin de ses études sur l'âme, si étendues et si minutieuses. La quatrième Ennéade tout entière y est consacrée. Comme Platon et comme Patandjali, Plotin croit l'âme éternelle. Elle réside dans le sein de Dieu, avant de descendre en ce monde animer le corps qui a été préparé pour la recevoir. Quand le corps vient à périr, l'âme remonte à la source d'où elle était sortie, et elle s'y replonge, pour y être récompensée ou punie selon ses mérites. En devenant individuelle, son essence universelle n'a pas disparu, et elle rentre dans la première des trois hypostases dont elle s'était un instant séparée. En ceci, Plotin commet la même faute que le mystique hindou; et, comme lui, il supprime le libre arbitre et la personnalité.

Il a cet avantage sur Patandjali qu'il n'a jamais cru à la magie; son mysticisme est, à certains égards, excessif et déraisonnable; mais il n'aboutit pas à cette extravagance si chère aux brahmanes. Il a d'autant plus de mérite à s'en défendre qu'il a passé une bonne partie de sa vie en Égypte, où les superstitions étaient si ardentes, et à Rome, où elles n'étaient pas moins aveugles. Apulée, qui vivait au même temps à peu près, nous montre assez où en était alors le paganisme. Les charlatans étaient aussi nombreux qu'habiles, dans la capitale du monde, et leurs dupes avaient une crédulité qui n'était pas moins docile que sur les bords du Gange. Aujourd'hui même, malgré les lumières de la civilisation, la foi à la sorcellerie n'a pas disparu parmi nous; elle a encore ses adeptes et ses victimes. Il est bien probable que c'est une maladie dont l'esprit humain ne se guérira jamais. Ceci doit nous inspirer quelque indulgence pour les aberrations des ascètes de l'Inde. Mais du moins chez nous, ce ne sont pas des philosophes qui se livrent à ces pratiques et qui les réduisent en doctrine. Au contraire, Patandjali passe pour un sage auprès de ses compatriotes, et le Yoga a pris rang parmi les six Darçanas. Plotin n'a pas commis une faute aussi lourde, quoique ce soit un égarement déjà bien grave que de prêter à l'âme cette puissance de s'unir à Dieu dès cette vie. Si Plotin ne s'est pas trompé davantage, c'est qu'il avait pour guide et pour barrière cette philosophie qui avait commencé, six siècles auparavant, par Socrate et Platon, et qui avait successivement produit Zénon, Épictète et Marc-Aurèle. On pouvait bien ne pas suivre d'assez près de tels enseignements; mais on ne pouvait pas les ignorer,

tout en s'en écartant. Patandjali n'avait pour l'éclairer et le retenir ni de tels maîtres, ni de telles doctrines.

La composition des Ennéades n'est pas certainement très régulière, mais le style de Plotin est supérieur à celui du Yoga, autant que la Grèce peut l'être à l'Inde védique. Le mysticisme alexandrin, malgré quelques ressemblances éloignées, n'est pas issu du mysticisme des brahmanes.

Nos mystiques du moyen âge, maître Eckart, Jean Tauler, Henri Souzo, Ruysbrook, n'ont jamais connu ni les alexandrins ni les yoguis; mais ils se rencontrent avec eux sur quelques points essentiels, et notamment sur l'éternité de l'âme, émanée de Dieu et devant retourner à lui. Nos mystiques, plus encore que ceux d'Alexandrie, étaient entourés d'une atmosphère d'orthodoxie qui devait jusqu'à un certain point les préserver des derniers abîmes. Ils ne respectent pas toujours la nature de l'homme et ses attributs; mais du moins ils cherchent à fonder leurs systèmes sur une étude attentive de l'âme. Que leur psychologie soit exacte et complète, on ne saurait le leur demander, quand on voit ce qu'est encore parmi nous la science psychologique, niée par la physiologie, et presque abandonnée par des philosophes spiritualistes. Tout ce qu'il faut constater ici, c'est que, dans notre Occident, le mysticisme n'a jamais commis d'excès comparables à ceux du mysticisme hindou. Le climat s'y prête moins, et cette cause toute matérielle, sans en compter une foule d'autres, suffit à expliquer les différences.

Les Lois de Manou, qui ont une autorité décisive, imposent quatre périodes sacramentelles à la vie du brahmane. Il est d'abord écolier et novice pour apprendre tout ce que doit savoir un homme de sa caste. En second lieu, il se marie et devient chef de maison et père de famille. Quand il s'est vu naître un petit-fils, il peut se retirer dans les bois et y vivre solitaire ou accompagné de sa femme. Il est alors anachorète. C'est le troisième stage. Le quatrième et dernier est celui de yati, ou dévôt. Parmi les anachorètes, ceux-là seuls peuvent prétendre à ce degré suprême, qui sont capables de se livrer aux mortifications les plus sévères, et de méditer avec le plus de constance et d'ardeur. C'est parmi les yatis que se recrutent les yoguis. Le régime prescrit par Manou est déjà bien rigoureux; mais on peut imaginer tout ce qu'y ajoute encore l'exaltation individuelle. La solitude perpétuelle, les privations les plus pénibles, la contention incessante de l'esprit concentré sans relâche sur le même objet, ce sont là des conditions d'un fanatisme indomptable. Rien ne peut en approcher dans la discipline la plus exigeante de nos ordres religieux; et voilà comment le Yoga de Patandjali n'est possible que sous un ciel plus clément que le nôtre. Nos mystiques ont été un peu plus

sages que lui; mais ils n'ont pas évité les justes répressions de l'Église. Même au XVIIe siècle, Bossuet a dû montrer encore une fois quelles sont les vraies limites, *Mystici in tuto.*

M. Victor Cousin, dans une de ses leçons les plus brillantes et les plus décisives, a décrit le mysticisme en traits ineffaçables, et il l'a condamné; mais il le prend encore pour un système de philosophie. C'est lui faire trop d'honneur. Le mysticisme est si peu philosophique qu'il renverse autant qu'il le peut toutes les bases de la philosophie. En niant la raison, il tend à détruire la nature humaine telle que Dieu l'a faite. La foi orthodoxe peut trouver en cela une tentative sacrilège et presque criminelle. Le sens commun ne réclame pas moins haut, et l'on peut juger par l'exemple de Patandjali, et même par celui de Plotin, quoique moins démonstratif, ce que devient l'esprit du mystique, soit dans l'isolement du yogui, soit dans l'extase alexandrine. Il n'y reste plus rien de l'homme, et lui-même en cet évanouissement a renoncé à sa faculté la plus belle, celle de penser. Dans ces ténèbres qu'il a volontairement créées, il ne peut plus se retrouver; il n'en sort que pour rentrer dans la vie, qu'il a cherché à fuir et qu'il n'abdique quelques instants que pour y revenir presque aussitôt. Le yogui a beau faire, il n'échappe pas à cette nécessité, et il ne s'est soustrait au joug que pour le reprendre malgré lui, avec moins de forces qu'avant cet effort inutile. C'est une sorte de suicide que commet le mystique, suicide passager, mais qui n'en est pas moins réel pendant sa courte durée.

Selon nous, le mysticisme ainsi pratiqué n'est pas une doctrine philosophique. On comprend bien que le philosophe puisse se tromper en se fiant exclusivement au témoignage des sens, ou au témoignage moins incertain de l'esprit; il peut même, sans perdre son caractère d'indépendance, repousser ces deux autorités et leur opposer un doute qui mène au scepticisme. Sensualiste, idéaliste ou sceptique, il est toujours philosophe tant qu'il s'en rapporte plus ou moins heureusement à la raison. Mais, dans le mysticisme, l'esprit se dépouille de toutes ses puissances; et, croyant se remettre entre les mains de Dieu et de l'être éternel et infini, il ne voit pas qu'il ne gagne que le néant.

Dans l'état actuel des esprits, chez les nations civilisées autant que le sont celles de notre Occident, les périls du mysticisme ne sont pas à craindre, et l'on ne verra point de Patandjali européen; mais il y a des doctrines prétendues scientifiques qui ne valent pas mieux que la sienne, et qui arrivent à des conclusions non moins fâcheuses. Le magnétisme et l'hypnotisme tendent aussi à modifier toutes les conditions de l'esprit humain. Les facultés qui lui sont inhérentes changent radicalement d'effets. S'il est une faculté qui semble appartenir indubitable-

ment à l'individu, c'est la volonté. Une science nouvelle prétend nous enlever ce don essentiel et le transmettre à autrui. La volonté ravie à l'un passera dans la volonté d'un autre, qui disposera de son esclave plus despotiquement que n'a jamais pu le faire le maître le plus absolu. Les magnétiseurs n'ont pas des prétentions moindres; s'ils ne nous ôtent pas nos facultés, ils y ajoutent des facultés nouvelles; ils nous font voir les choses sans le secours des yeux, entendre sans le secours de l'ouïe, etc. En un mot, certaines sciences, dites naturelles, aspirent à refaire l'homme de toutes pièces; et peut-être tout à l'heure elles le créeront, à la place de Dieu, qu'elles oublient quand elles ne le nient pas. A leur façon, elles rivalisent avec le mysticisme hindou. Elles se réclament souvent de Bacon; et, comme lui, elles croient à une sorte de magie, qu'elles sauraient tirer de la nature bien comprise.

Le sânkhya de Patandjali, ou Yoga, se distingue surtout du Sânkhya de Kapila en ce qu'il est déiste, tandis que Kapila est athée; nous avons vu, par quelques aphorismes, ce qu'est Dieu tel que Patandjali le comprend. Il le déclare bien tout puissant et éternel. Mais, de ce principe, il ne sait déduire aucune conséquence sérieuse et pratique; c'est une simple affirmation. Le Yoga ne dit absolument rien des rapports de Dieu à l'humanité ni au monde. Il observe si peu la nature et il l'observe si mal qu'il ne saurait remonter à son auteur. La nature est éternelle aussi bien que Dieu et que l'âme. L'homme n'a de relations avec elle que pour s'en affranchir; il ne se laisse tromper ni par ses attraits ni par ses rigueurs. Mais d'où vient l'homme? D'où vient la nature? Patandjali ne s'en inquiète pas. Le Dieu qu'il a proclamé n'est ni créateur ni providentiel; il ne tient presque aucune place dans le système du Yoga, qui pourrait s'en passer tout aussi bien que l'admettre. Il semblerait donc que le déisme de Patandjali est peut-être une superfétation et une concession faite à une doctrine étrangère. Nous nous garderions de faire en ceci aucune hypothèse; mais cette anomalie nous porterait à supposer que le Yoga est d'une date beaucoup plus récente qu'en général on ne l'admet. Ces velléités de pur déisme n'ont pu venir que fort tard dans l'Inde; le Védisme entier n'en offre pas trace. Le Bouddhisme n'a jamais pensé à Dieu; la transmigration des âmes est son unique préoccupation, et la puissance du Bouddha consiste exclusivement à l'éviter. Le Nirvâna, quel qu'en soit le sens, met fin au cercle des existences; et sans être mystique, le réformateur poursuit à peu près la même chimère que les yoguis. Il a encore moins que Patandjali la vraie notion de Dieu; il l'ignore absolument, tandis que le Yoga l'accepte indirectement et en contradiction avec tout son système. Ce n'est donc pas du Bouddhisme,

non plus que du Véda, que le Yoga a pu emprunter son déisme insuffisant. A qui le doit-il? C'est un problème que l'avenir résoudra peut-être, mais qu'il est prudent de laisser de côté aujourd'hui.

Nous croyons devoir réprouver également et le mysticisme hindou et celui d'Alexandrie, et le mysticisme scientifique de notre temps. A quoi tendent toutes ces aberrations? Quelle en est la source commune? Pour nous, c'est une maladie de l'esprit de l'homme. Riche de facultés admirables, il ne s'en contente pas; et, aveuglé par l'orgueil, il se croit doué de facultés qu'il ne possède point. Au lieu d'observer attentivement la réalité, il caresse des espérances qui l'enivrent; mais en voulant se grandir, il s'amoindrit; il se ravale au lieu de s'élever. La Grèce, notre mère, nous donnait, il y a plus de deux mille ans, une leçon qui nous serait profitable, si nous savions l'entendre. Le plus utile conseil de Socrate, c'est le Connais-toi toi-même, de l'oracle de Delphes. L'homme doit avant tout s'appliquer à savoir ce qu'il est; sa première étude, c'est celle-là; elle est le fondement de toutes les autres. C'est le début de toute sagesse et de toute vérité. La connaissance du monde extérieur ne peut être solide que si elle s'appuie sur cette base. A la suite de Socrate et de Platon, Aristote l'a bien montré en créant l'histoire naturelle, comme ses devanciers avaient révélé la morale. De part et d'autre, c'est la même méthode, celle que Dieu a imposée à notre intelligence. Depuis l'époque reculée des Thalès et des Pythagore, elle s'est perfectionnée de jour en jour, en s'étendant à des objets sans cesse nouveaux et plus nombreux; mais elle est restée toujours la même, et nos successeurs n'en auront pas d'autre; ils seront comme nous soumis à cette loi imprescriptible. Le malheur de tout mysticisme, antique ou moderne, qu'il vienne de l'Inde ou de l'Égypte, c'est de se révolter contre un principe que rien ne peut suppléer; c'est de vouloir créer un monde autre que celui qui pose devant nos yeux; c'est de substituer à la réalité les hypothèses et les divagations toujours permises à l'esprit, mais dont il doit s'abstenir.

En résumé, nous croyons pouvoir condamner le mysticisme d'une manière générale, de quelque contrée qu'il vienne, à quelque époque qu'il appartienne, de quelque autorité qu'il se réclame. Celui du Yoga est peut-être le plus déraisonnable de tous; mais les autres, bien qu'un peu plus réguliers, commettent une abdication non moins blâmable. Le mysticisme ne tient à la philosophie que par la nature des questions qu'il agite; mais ses procédés n'ont rien d'acceptable, et c'est là ce qui explique les monstruosités qu'il se permet.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Fondation Eugène Piot. — *CATALOGUE DES BRONZES ANTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE*, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par Ernest Babelon, conservateur du Département des médailles et antiques, et Adrien Blanchet, sous-bibliothécaire au même département. Ouvrage illustré de 1,100 dessins, par Saint-Elme Gautier, gr. in-8°, XLV-763 pages, Ernest Leroux, 1895.

I

Dans l'intéressante et substantielle introduction qu'il a mise en tête du Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale, M. Babelon cite le nom de ceux de nos souverains qui, depuis François Ier et Henri II, ont pris le plus de plaisir à créer et augmenter cette collection d'antiques que l'on appelait le *Cabinet du roi,* collection où dominaient les médailles et les gemmes, mais qui comprenait aussi des vases, des marbres et des bronzes. Il rend hommage aux conservateurs, aux *gardes,* comme on disait autrefois, dont le zèle intelligent a dirigé la curiosité des princes et fait de leur argent un emploi judicieux. Il dit comment cette collection, surtout depuis le siècle dernier, a dû son développement plus encore à la munificence de donateurs désintéressés qu'à des achats directs, qu'aux sacrifices consentis par le propriétaire, qui jadis était le roi, qui est aujourd'hui l'État; il dresse la liste de ces bienfaiteurs du Cabinet, parmi lesquels, sans oublier personne, il met en première ligne, pour la richesse de leurs présents, le comte de Caylus et le duc de Luynes. Ce à quoi il s'attache d'ailleurs, au cours de cette rapide esquisse historique, c'est à relever ce qui concerne la partie du fonds confié à ses soins qu'il s'est proposé de décrire, les figurines de bronze et autres objets du même métal. Il indique comment il a compris le travail, quelles conditions devait, selon lui, réunir le catalogue qu'il ambitionnait de mettre à la disposition des archéologues; mais le programme qu'il s'était tracé exigeait des dépenses auxquelles, livré à ses propres ressources, aucun libraire ne se serait résolu, quelque hardi qu'on le suppose. M. Babelon témoigne des secours qu'il a trouvés, pour réaliser son projet, dans les subsides que lui ont fournis l'administration de la Bibliothèque nationale et surtout l'Académie des inscriptions, à laquelle la fortune héritée d'Eugène Piot permet d'en-

courager efficacement toutes les entreprises qui ont pour but de mieux faire connaître l'histoire des arts du dessin, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; il rappelle combien il a été aidé par le lourd sacrifice que s'est imposé son éditeur, M. Ernest Leroux, et par la conscience avec laquelle s'est acquitté de sa tâche son habile dessinateur, M. Saint-Elme Gautier.

Arrivé au terme de cette exposition, voici comment l'auteur en résume les principales données, non sans une émotion secrète que l'on sent percer dans la sobre discrétion d'une parole savamment mesurée : « Il ressort de là que la publication des bronzes du Cabinet des médailles est due à un concours de libéralités et de désintéressements, de même que la formation et les accroissements successifs de la collection elle-même, depuis le don de la collection Du Périer fait à Henri IV par les États de Provence, jusqu'au legs Oppermann. N'y a-t-il pas là autre chose qu'une série de hasards heureux? Qu'on nous permette d'y voir un mouvement général de sympathie aujourd'hui comme jadis, en faveur de ce vieux Cabinet du roi, l'un des berceaux de l'archéologie, où tant de savants ont trouvé les éléments de leurs recherches, et qui a été, en un mot, l'un des foyers les plus actifs et les plus féconds de la science française. »

On s'est demandé quelquefois, à propos des antiques autres que les monnaies, les médailles, les intailles et les camées, si la place en était bien à la Bibliothèque nationale. Ne conviendrait-il pas de les en retirer, pour les fondre dans les séries correspondantes que possède le Louvre? Les marbres, les bronzes, les vases du Cabinet rendraient, a-t-on dit, plus de services dans des galeries largement ouvertes que dans ce sanctuaire qui n'entre-bâille sa porte que deux fois par semaine et qui est toujours fermé aux visiteurs du dimanche. Les Parisiens qui ne connaissent pas le chemin du Louvre — il n'y en a que trop, même parmi ceux qui prétendent passer pour des hommes intelligents et cultivés — n'ont pas d'excuse; on ne peut en vouloir autant à ceux qui ignorent jusqu'à l'existence du riche musée de la rue Richelieu. Pour y pénétrer, il faut tout au moins prendre la peine de tirer une sonnette; n'est-ce pas là plus que l'on ne peut demander à l'indolence de gens qui ne font pas métier de numismatistes et d'archéologues?

Ainsi posée, cette thèse paraît spécieuse; elle flatte le goût que nous avons en France pour la régularité, pour la simplicité. Nous ne serions pas surpris qu'un beau matin quelque journaliste en quête de copie, s'il se trouvait avoir par hasard découvert le Cabinet, entamât à ce propos ce que l'on appelle une campagne de presse, campagne dont le mot

d'ordre serait : « Les gemmes et les monnaies, si l'on veut, à la Bibliothèque, puisque aussi bien elles n'intéressent que les érudits et que les Louvre n'est pas installé pour les recueillir; mais, sans retard, tous le autres monuments au Louvre, où le grand public, où tous les gens de goût seront mieux à même d'en jouir que s'ils continuent à rester enfouis, ainsi qu'ils le sont aujourd'hui, dans une sorte de cachette où des initiés les gardent sous une clef jalouse. »

Ces raisons, si jamais on se hasarde à les produire, toucheront peut-être quelques esprits; elles ont pourtant plus d'apparence que de solidité réelle. Le seul sacrifice que l'on pourrait, à la rigueur, demander au Cabinet, ce serait qu'il voulût bien remettre au Louvre quelques marbres qui, par leur importance et leur mérite exceptionnels, charmeraient les amateurs et les artistes autant qu'ils piquent la curiosité des savants. C'est le cas, par exemple, pour l'admirable torse d'Aphrodite, qui provient de la collection du duc de Luynes. Quant aux statuettes de bronze et aux vases peints, ils se confondraient et se perdraient, sans beaucoup accroître la valeur du trésor qui se les serait adjoints, dans la multitude des monuments de même nature que possède déjà le Louvre; ils y seraient certainement moins remarqués, ils auraient moins chance d'y être étudiés que là où leur petit nombre même attirait sur eux l'attention. La symétrie, l'ordre administratif auraient peut-être gagné quelque chose à cette expropriation; mais la recherche et la science n'en tireraient aucun profit; elles risqueraient plutôt d'en souffrir.

Il y aurait d'ailleurs, à ce démembrement, un autre inconvénient qui, nous l'espérons, en fera toujours écarter la pensée. Toucher au Cabinet, ce serait détruire un ensemble qui a son histoire et son unité. Cette histoire a le mérite de remonter à un lointain et glorieux passé, qu'elle relie au présent. Elle atteste le goût éclairé que beaucoup de nos princes ont eu pour les choses de l'art et rend ainsi plus sensible le devoir qui s'impose au gouvernement de la France, quelque nom qu'il porte, de rester fidèle à cette tradition, de ne point déserter ce patronage de la haute curiosité. Quant à cette unité, ce qui la constitue, ce n'est pas la nature des objets, qui sont d'espèces très diverses; c'est, si l'on peut ainsi parler, la vie commune dont ils ont pris l'habitude. Il y a là des monuments dont beaucoup sont associés les uns aux autres, par groupes, depuis un, deux et jusqu'à trois siècles. Ils ont été si longtemps réunis, dans quelque pièce élégamment décorée, rendez-vous des plus fins connaisseurs, et dans de somptueuses armoires, sculptées par un maître ouvrier de la Renaissance ou ciselées par Boule, que les séparer serait vraiment de la cruauté, une sorte de violence et de profanation

brutale. La plupart des monnaies de notre collection reposent encore dans les meubles de grand goût où les avait couchées et classées l'abbé Barthélemy. Le duc de Luynes, qui, pour les archéologues de la jeune génération, est déjà presque un ancêtre, a donné, avec tous ses trésors, les piédestaux sur lesquels il avait dressé ses statues et ses statuettes, les vitrines, d'un travail merveilleusement soigné, dans lesquelles il avait exposé ses armes antiques, ses pierres gravées et ses monnaies à fleur de coin, pour pouvoir, à toute heure, en nourrir amoureusement ses regards.

Il est aisé de comprendre quelle impression éprouvent, à la vue de toutes ces reliques et parmi tous ces souvenirs, les archéologues qui ont l'âme pieuse, qui, dans ce siècle où la science s'est faite méthodique et marche à pas comptés, savent rendre justice à d'aventureux et souvent chimériques devanciers, savent reconnaître ce que ceux-ci doivent à l'ardeur de leur passion et à leurs erreurs mêmes. Cette âme s'émeut, elle s'attendrit, dans ces salles où presque chaque objet évoque la mémoire et l'image de quelque grand érudit ou de quelque amateur célèbre. Le collectionneur lui-même qui a pu paraître le plus intéressé, celui que l'on a parfois accusé d'être surtout un spéculateur, se sent incapable de toujours résister à la contagion de l'exemple; il est tenté d'inscrire, lui aussi, son nom parmi les noms illustres de tous ces généreux dont les présents et les legs ont contribué à créer ces belles suites qui lui ont rendu tant de services et au milieu desquelles il a passé tant d'heures tranquilles et heureuses. Cette tentation, il y cédera souvent, pour peu que l'on sache, au moment propice, l'encourager dans cette pensée et changer en une volonté ferme ce qui risquerait, sans cette intervention, de n'être qu'une velléité bientôt oubliée, une intention non suivie d'effet.

On courrait un gros risque à brouiller et à effacer les traits de toute cette histoire, à toucher au Cabinet et à déranger ainsi les habitudes des amateurs qui y ont leurs entrées, qui y vivent dans l'intimité d'ombres vénérées, de ces prédécesseurs dont ils se portent les héritiers. On ne s'y prendrait pas autrement si l'on avait le dessein de tarir la source de ces libéralités sur lesquelles, étant donnée l'insuffisance notoire des crédits affectés à l'entretien et à l'accroissement de nos collections, il nous faut compter, pour maintenir notre rang, en face de rivaux qui, surtout à Londres et à Berlin, sont en mesure de mieux saisir toutes les occasions et d'aller avec une bourse mieux garnie à la bataille des enchères, lorsque s'ouvre une de ces grandes ventes qui mettent en émoi tous les musées de l'Europe. Mais, dira-t-on, si le Louvre se substituait au Cabinet, ce serait lui qui bénéficierait des présents qui, sous le régime ac-

tuel, vont au Cabinet de la Bibliothèque nationale, et l'État n'y perdrait pas. Croire que rien ne serait changé, c'est mal connaître les hommes. Sans doute, depuis qu'est enfin créée cette caisse des musées qui aurait dû l'être depuis bien longtemps, le Louvre a chance, lui aussi, de voir se multiplier les cadeaux dont il a déjà parfois tiré tant de profit; une donation récente, quasi royale, montre quels espoirs il est en droit de fonder sur son organisation nouvelle. Cependant il n'est pas sûr que le Louvre, toute proportion gardée, reçoive jamais de l'amateur des présents aussi nombreux et aussi beaux que ceux dont le Cabinet a été comblé, depuis un siècle environ, pour ne parler que des bronzes, par les Caylus, les Allier de Hauteroche, les de Witte, les Lajard, les de Luynes, les de Janzé, les de Blacas, les Oppermann et d'autres encore, qu'il serait trop long de nommer, mais qui sont représentés dans la collection par quelque morceau de choix, par quelque pièce de provenance certaine, rapportée d'un voyage d'exploration ou trouvée dans une fouille heureuse. C'est que le Louvre est trop grand et contient des séries de monuments trop hétérogènes; ses longues galeries, livrées aux copistes, sans cesse parcourues par des passants et des badauds, ne sont pas un lieu propice aux rencontres et aux conversations, aux discussions des amateurs. Le seul jour où ils pourraient s'y retrouver, pour y causer à leur aise, en l'absence du public, le lundi, on y est poursuivi par les balais des garçons occupés au nettoyage et par la poussière qu'ils soulèvent. Les conservateurs, relégués dans les combles, sont loin de ceux qui auraient intérêt à leur demander un renseignement; on n'ose pas les déranger pour les prier d'ouvrir une vitrine; on n'a que rarement, au Louvre, l'occasion, qui se présente si souvent au Cabinet, de toucher les monuments, de les tenir en main et de les retourner sous toutes leurs faces, d'en déchiffrer les inscriptions, d'en interroger du doigt la patine ou la terre. Le Cabinet est bien moins vaste et bien moins riche que le Louvre; mais les connaisseurs, les privilégiés qui le fréquentent s'y sentent chez eux. C'est comme leur salon et leur cercle; c'est leur vraie patrie, une patrie qui se compose de trois ou quatre chambres dont tous les aspects leur sont familiers, où ils savent la place de chaque monument, le contenu de chaque tiroir et de chaque vitrine. Or, de tout temps, les petites patries ont été les plus aimées; elles l'ont été avec une tendresse plus jalouse et plus prodigue d'elle-même que les grandes; elles ont éveillé dans l'âme de leurs enfants des affections plus vives et suscité des dévouements plus mémorables.

II

Par les souvenirs qu'il évoque presque à chaque page comme par les facilités qu'il assure à la recherche, le présent catalogue ne peut qu'ajouter à la popularité du Cabinet, à sa popularité dans un cercle très restreint, la seule sur laquelle il puisse jamais compter. Voici en quels termes simples et modestes les auteurs, à la fin de leur préface, définissent le but et la raison d'être de leur entreprise : « Cette introduction atteindrait des proportions démesurées si nous voulions insister sur l'intérêt archéologique des monuments que nous allons décrire, sur les enseignements variés, au point de vue de l'histoire de l'art et de la civilisation, que l'on peut faire ressortir de cette merveilleuse réunion de statuettes, d'inscriptions et d'ustensiles grecs, étrusques et romains. C'est le rôle des archéologues, plutôt que le nôtre, de tirer parti des matériaux d'étude que nous devons nous borner à placer sous leurs yeux. L'espoir que ce catalogue pourrait leur être de quelque utilité nous a soutenus dans le labeur long et fastidieux du classement, de la description, des recherches bibliographiques, des identifications et des confrontations avec d'anciens catalogues, et même, pourquoi le tairions-nous? du numérotage et du collage matériel des étiquettes. Il nous a semblé aussi que ce catalogue était un hommage dû à la mémoire des nombreux donateurs qui, trois siècles durant, ont sans cesse enrichi la collection [1]. »

Deux auteurs ont signé le livre. M. Babelon est le chef du département; il a donné déjà la preuve de sa compétence et de son exactitude par plusieurs publications d'une haute valeur dont la matière lui a été fournie par les trésors du Cabinet. Il en a figuré les pièces les plus belles et les plus curieuses dans une suite de belles planches, exécutées en phototypie ou en couleurs, dont chacune est accompagnée d'une description élégante et concise [2]. Il a ensuite, à lui seul, donné des catalogues de quelques-unes des suites de monnaies que renferment les médailliers dont il a la garde. En vaillant qu'il est, il a choisi, pour les étudier, celles de ces séries qui offrent peut-être à l'étude les plus sérieuses difficultés, celles où l'on rencontre les légendes dont le déchiffrement est le plus malaisé, les types que l'on a le plus de peine à déterminer,

[1] P. XLII.

[2] *Le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, choix des principaux monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, par E. Babelon, in-fol., 60 planches et 225 pages de texte, 1888, A. Lévy.

les princes dont les effigies et les inscriptions mêmes, là où il y en a, se prêtent le moins à un classement méthodique et à l'établissement d'une chronologie certaine ou tout au moins très bien liée et très vraisemblable[1]. On est donc en droit d'attribuer à M. Babelon la plus grande part d'initiative et de responsabilité. C'est lui qui a eu, depuis longtemps, la première idée de l'œuvre, qui en a réglé le plan et qui en a dirigé l'exécution. Lorsque M. Blanchet fut nommé attaché au Cabinet des médailles, M. Babelon, afin d'aboutir plus vite, le prit immédiatement comme collaborateur. Les deux associés se sont aussitôt mis ensemble à la rédaction. M. Blanchet a écrit sous la dictée de M. Babelon toutes les fiches de la description. La bibliographie a été faite avec les notes que chacun d'eux s'est occupé à réunir. L'introduction est exclusivement l'œuvre de M. Babelon, comme la table alphabétique, qui est excellente, est celle de M. Blanchet. M. Babelon a revisé seul toutes les fiches de la description, tandis que M. Blanchet s'occupait plus particulièrement de surveiller l'exécution des dessins. Il y a eu, entre les deux collaborateurs, une entente assez cordiale pour que l'on ne sente de disparates ni dans les proportions ni dans le ton des notices. Si l'on ne lisait deux noms sur le titre, on croirait l'œuvre tout entière d'une seule venue et d'une même main.

Cette œuvre n'est pas, comme on pourrait le croire à première vue, sur la seule annonce du sujet, un développement, une édition revue et augmentée de l'un des chapitres du catalogue donné en 1858 par M. Chabouillet, le prédécesseur de M. Lavoix, auquel M. Babelon a succédé en 1892. Pour éviter toute fâcheuse méprise, les auteurs se sont expliqués sur ce point, dans leur avant-propos : « Le seul ouvrage dans lequel les principaux bronzes du Cabinet des médailles aient été l'objet d'une description suivie est le *Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés*, par M. A. Chabouillet (Paris, 1858, in-8°). Mais cet excellent catalogue, qui restera longtemps encore le plus utile *vade-mecum* des visiteurs du Cabinet, ne décrit que 274 de nos bronzes[2]. Le présent volume en renferme 2,500, sous 2,431 numéros. L'énoncé de cet écart consi-

[1] *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Comagène*, in-8°, 1890, 32 planches, Rolin et Feuardent.

Les Perses Achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire. Cypre et la Phénicie, in-8°, 39 planches, 1893, Rolin et Feuardent.

[2] Il y en a un moindre nombre encore dans l'*Histoire du Cabinet des médailles, antiques et pierres gravées*, par Marion du Mersan, in-8°, 1838.

dérable justifierait, à lui seul, au besoin, la publication d'un catalogue général et complet[1]. »

Cet écart, qui ne laisse pas de surprendre, s'explique de deux façons. D'une part M. Chabouillet, comme l'indique le titre qu'il avait choisi, s'était surtout proposé de faire connaître les ouvrages de la glyptique que renferme le Cabinet; là, mais là seulement, il avait tâché de ne rien omettre et, sinon de tout décrire, au moins de tout relever, de tout indiquer; mais dans les autres catégories de monuments, tels que bronzes, vases, terres cuites, meubles, instruments, il avait fait un choix; il s'était contenté de mentionner celles de ces pièces qui étaient *exposées*, c'est-à-dire assez mises en vedette pour que le visiteur les regardât et songeât à s'enquérir de leur provenance et de leur signification. Ce qu'il étudie et ce qu'il signale, ce n'est pas les bronzes ou les vases, c'est certains bronzes ou certains vases du Cabinet. Il faut, d'autre part, ne pas oublier que si, dès ce temps, la suite des bronzes du Cabinet ne laissait pas de comprendre beaucoup de pièces d'une réelle valeur, le nombre de celles-ci s'est singulièrement accru depuis 1858. C'est en 1862, en 1865 et en 1874 qu'y sont entrées les collections du duc de Luynes, du vicomte de Janzé et du commandant Oppermann. Dans la première, la plus importante des trois, les bronzes n'occupaient, en comparaison des autres séries, qu'une faible place; ils étaient en petite quantité; mais il y avait là des morceaux de premier choix, tels que l'Aristée criophore de Rimat (*Catal.*, n° 450), l'athlète grec (*Catal.*, n° 928) dont la poitrine développée, la cambrure des reins et la musculature vigoureuse rappellent les meilleures œuvres de l'école d'Argos, le grand trépied étrusque de Vulci (*Catal.*, n° 1472), la tablette cypriote de Dali (*Catal.*, n° 2297), le casque d'Herculanum (*Catal.*, n° 2023), le rétiaire d'Esbarres (*Catal.*, n° 942). Les bronzes de Janzé comprennent 88 statuettes, toutes remarquables par leur conservation exceptionnelle et leur intérêt archéologique; plusieurs, aussitôt qu'elles ont été connues, sont devenues célèbres. Il suffira de rappeler ici le petit Diadumène, réplique exquise d'une des plus belles œuvres de Polyclète (*Catal.*, n° 927). Parmi les bronzes de la collection Oppermann, plusieurs ne méritent pas une moindre admiration. Tel est, par exemple, l'Héraclès combattant (*Catal.*, n° 518). Je ne sais s'il faut y reconnaître, comme on l'a prétendu, la copie d'une statue d'Onatas d'Égine; mais, en tout cas, c'est une œuvre d'une exécution singulièrement large et ferme. Je me suis bien souvent arrêté à contempler cette figure, à la regarder par de-

[1] *Introduction*, p. XLII-XLIII.

vant, par derrière, de côté. Je ne connais pas de statuette qui conserve mieux le caractère de la statue; je n'en connais pas qui, malgré ses petites dimensions, fasse mieux deviner la noblesse et la grandeur de l'original qu'elle représente. On peut appliquer à celle-ci la formule par laquelle Stace cherche à donner une haute idée de la beauté d'une figurine d'Hercule que possédait un de ses riches patrons, figurine qui, attribuée à Lysippe, n'était probablement que la copie réduite d'un ouvrage du maître. De l'Hercule Oppermann comme de l'Hercule de Nonius Vindex, on dira qu'il est

parvusque videri
Sentirique ingens [1].

III

Du jour où M. Babelon conçut la pensée de procurer ce catalogue, il se promit de se conformer, en le rédigeant, à toutes les exigences de la science moderne. Grâce aux concours qui se sont offerts à lui, il a pu se donner à lui-même et donner aux savants pour lesquels il travaillait pleine satisfaction. Ici même, à propos du catalogue des sculptures du musée de Berlin, nous avons dit combien il est utile, combien il est indispensable à l'archéologue de trouver, avec la description de chaque monument, pour peu que celui-ci ait quelque intérêt, une image qui, toute sommaire qu'elle soit, le représente assez fidèlement pour que l'on saisisse, d'un coup d'œil, la pose, le costume et les attributs d'une figure ou la forme d'un vase, d'un meuble, d'un ustensile quelconque et le caractère du motif qui le décore [2]. L'exemple mémorable qu'ont donné les auteurs du catalogue de Berlin, MM. Conze et Kékulé, a déjà été suivi, en France, par M. Salomon Reinach, dans son *Catalogue des bronzes du musée de Saint-Germain* [3].

La collection des bronzes du Cabinet, par le nombre restreint des monuments qui la composent, se prêtait merveilleusement à un essai de ce genre, et, d'autre part, il n'en était point pour laquelle cette illustration continue parût plus nécessaire et dût rendre plus de services. Ces figurines sont de petite dimension, ce qui rend moins sensibles les différences de détail. Beaucoup d'entre elles sont des répétitions d'un même

[1] Stace, *Silves*, IV, vi, 38-39.

[2] *Journal des Savants*, 1893 et 1894. *Trois catalogues.*

[3] *Antiquités nationales. Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, par Salomon Reinach, ouvrage accompagné d'une héliogravure et de 600 dessins, par Devillard et S. Reinach, in-8°, Firmin-Didot, 1894.

type et offrent les mêmes attributs. Sans le secours du dessin, l'érudit qui devrait compulser toutes ces notices aurait peine, malgré la minutie de la description, à distinguer les unes des autres toutes ces variantes du thème plastique. Les dessins de ce catalogue sont moins abrégés que ceux de M. Reinach, de légères esquisses au trait; ils sont à plus grande échelle et plus poussés que ceux du catalogue allemand. Sans prétendre, ce que ne permettrait pas la faible dimension de l'image, reproduire toutes les finesses du modelé des originaux, ils donnent pourtant une juste idée du caractère de la facture. Pour s'en convaincre, il suffira de jeter les yeux sur ceux qui représentent des pièces telles que l'*Hercule* Oppermann ou le *Guerrier combattant* du duc de Blacas (*Catal.*, n° 815). On appréciera aussi, dans les miroirs et les cistes, la justesse et la précision du contour. M. Babelon a été bien inspiré de faire appel, pour cette partie du travail, au concours d'un artiste, M. Saint-Elme Gautier, qui, en illustrant l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, de MM. Perrot et Chipiez, avait fait déjà ses preuves d'intelligente et consciencieuse fidélité. Il ne l'a pas été moins quand il s'est résolu à charger ce même artiste d'exécuter tous les dessins, sans exception, que devait comprendre le volume. Dans le catalogue de Berlin, ceux-ci sont de plusieurs mains; aussi ne sont-ils pas tous traités de la même façon et offrent-ils de fâcheuses inégalités. A cet égard, le catalogue des bronzes du Cabinet est donc encore supérieur aux deux excellents ouvrages qui lui ont servi de modèles; il marque un progrès. Nous n'avons qu'un regret à exprimer, et les auteurs seront les premiers à s'y associer, c'est que les ressources dont ils disposaient ne leur aient pas permis d'ajouter aux dessins insérés dans le texte cinq ou six planches en héliogravure, qui auraient été consacrées aux plus rares et aux plus beaux des monuments de la série. C'était le désir que l'Académie avait exprimé, lorsque M. Babelon était venu solliciter son appui en vue de cette entreprise; mais le commissaire qu'elle avait chargé de surveiller la publication a pu s'assurer que, le nombre des dessins ayant dépassé de beaucoup celui qui avait été prévu dans le devis, la dépense s'était aussi accrue dans de fortes proportions. La charge qui s'est trouvée peser ainsi sur l'éditeur était beaucoup plus lourde que celle qu'il avait cru accepter tout d'abord. Nous avons donc dû nous résigner à ce sacrifice. Si je le rappelle ici, ce n'est pas à titre de reproche; c'est seulement pour indiquer ce que devait être, dans notre pensée, le catalogue parfait, celui que MM. Babelon et Blanchet, avec une dépense additionnelle d'un millier de francs, nous auraient certainement donné.

Que les objets soient ou non figurés dans la page qui les concerne,

les auteurs les décrivent tous, avec la même précision, avec le même soin de n'omettre aucun trait de quelque importance que si leur catalogue n'était pas illustré. « On remarquera peut-être, disent-ils à ce propos, que, malgré la présence des images, nos descriptions sont, en général, très développées. Des esprits superficiels pourraient être tentés d'opiner que ces détails analytiques sont superflus, et que le dessin y supplée. Dans la pratique, cette opinion ne pourrait se justifier que bien rarement. D'abord l'image n'explique rien; elle ne parle qu'à l'œil et non à l'esprit; elle est subjective et plus ou moins muette, suivant le degré d'instruction de la personne qui la regarde. En outre, elle ne présente le monument que sous un aspect unique, de sorte que tout ce que l'on ne voit pas reste ignoré; elle n'indique pas les restaurations modernes, les incrustations en un autre métal et maints détails qu'il peut être utile de connaître. L'image enfin ne fournit aucune explication technique sur le sens des attributs et des ustensiles que l'on voit souvent sans les comprendre. Bref, dût-on nous accuser d'avoir trop développé le côté descriptif, nous préférerions ce reproche à celui qui nous taxerait de trop de concision, car la brièveté en pareil cas est souvent le masque derrière lequel se dissimule l'ignorance du rédacteur [1]. »

Les auteurs, dans cette partie de leur travail, ont gardé la juste mesure. La description contient toutes les notions vraiment utiles, rien de plus et rien de moins. Même pour les monuments les plus importants, elle n'arrive jamais à dépasser une vingtaine de lignes. Elle se termine par un bref jugement. Sans s'engager dans des controverses qui ne seraient pas ici à leur place, le rédacteur de la notice apprécie la valeur du monument; il indique l'époque et l'école auxquelles il croit pouvoir le rattacher. Il enregistre ensuite les dimensions de l'objet; il en signale la provenance, quand elle est connue, ce qui n'est pas souvent le cas pour ces figurines, pour toutes ces menues pièces qui voyagent aisément et qui, la plupart du temps, ne sont arrivées au Cabinet ou chez les amateurs desquels il les a reçues qu'après avoir passé par les mains des marchands d'antiquités. Vient enfin, pour achever l'article, la bibliographie des monuments qui ont été publiés. Cette bibliographie, les auteurs expliquent comment ils l'ont comprise et dans quelles limites ils ont cru devoir l'enfermer : « On y constatera sans doute des lacunes : certains de nos bronzes ont été reproduits, depuis le siècle dernier, dans des centaines d'ouvrages, tant en France qu'à l'étranger. Mais en supposant que l'on parvienne, à force de patience, à relever tous ces écrits,

P. XLIII-XLIV.

de quelle utilité serait une telle nomenclature? A quoi servirait la bibliographie complète de l'Apollon du Belvédère ou de la Vénus de Milo, par exemple? L'accumulation de notes bibliographiques, qui ne sont pas justifiées par un intérêt scientifique de quelque nature, n'est qu'un trompe-l'œil peu digne d'un ouvrage d'érudition. Il en est tout autrement de l'indication des livres où un objet a été publié pour la première fois, où il a reçu des interprétations nouvelles et successives, où la reproduction en a été faite d'une manière originale, où enfin se trouvent consignés quelques éléments nouveaux capables de compléter l'enquête archéologique dont il est susceptible de devenir l'objet. Voilà le but auquel la bibliographie scientifique doit tendre, et, à ce point de vue, nous espérons ne pas encourir trop souvent le reproche d'omission [1]. »

Rien de plus judicieux que ces réflexions et que cette réserve discrète dans la citation. Aujourd'hui on ne trouverait plus guère de naïfs disposés à se laisser éblouir par de longues listes de titres, de titres transcrits par un pédant qui les a mis bout à bout sans avoir lu les livres qu'ils représentent, sans savoir s'ils ne se répètent pas les uns les autres et quels sont ceux qui contiennent quelques données utiles. Il n'y a rien, au contraire, qui rende plus de services qu'une bibliographie dressée par un homme de goût, qui s'est imposé comme règle de n'y faire figurer que les écrits qui contiennent ou des faits inconnus jusqu'alors ou des idées et des vues vraiment personnelles. C'est ainsi, et nous ne saurions trop les en remercier, que M. Babelon et son collaborateur ont entendu la lourde tâche qu'ils ont assumée et qu'ils ont si rapidement menée à bonne fin.

IV

Au terme de cette analyse, il est un vœu que nous ne saurions nous défendre d'exprimer : c'est que le Louvre ne tarde pas à suivre l'exemple que lui a donné le Cabinet. Ce n'est certes ni le zèle ni la science qui manquent aux conservateurs du Louvre et à tout le personnel qu'ils ont sous leurs ordres. Pour ne parler ici que des deux départements qui renferment les antiquités grecques et romaines, nous savons quels chefs ils ont à leur tête, combien ceux-ci prennent à cœur les intérêts des collections qu'ils administrent, avec quel empressement ils saisissent les occasions d'en accroître les richesses et combien ils seraient heureux de faire mieux connaître et mieux apprécier les monuments dont la garde

[1] P. XLIV.

leur est confiée, d'en faciliter l'usage aux savants de la France et de l'étranger. Quels secours ils peuvent leur fournir, on est à même d'en juger par le *Catalogue des terres cuites du Musée du Louvre* que M. Heuzey a publié en 1883, par ce petit volume où il a mis tant d'idées et par le bel album qui l'accompagne, où les figures sont si bien choisies et rendues avec tant de goût[1]. Mais M. Heuzey n'avait pu entreprendre cette publication qu'à l'aide d'un subside spécial qui lui avait été accordé par la direction des Beaux-Arts et, depuis lors, sauf les monuments de la Palestine, qu'a décrits M. Héron de Villefosse, aucune autre série de monuments n'a été l'objet d'une étude de ce genre. C'est, on a peine à le croire, que, dans le budget du Louvre, il n'y a point de crédit, même minime, qui soit réservé pour la confection et l'impression des catalogues. De vieux traités, qu'il serait urgent de dénoncer, lient le musée à un éditeur qui entreprend cette impression à ses risques et périls, quitte à compter, pour rentrer dans ses débours, sur la vente des livrets. On ne peut exiger que cet éditeur soit un Mécène; il n'acceptera que des livrets qui soient d'une vente facile et courante. Docile à la routine, il s'effraiera même d'innovations qui, en dernier lieu, auraient chance de tourner à son profit, et le grand public ne trouvera pas, de sitôt, au Louvre, quelque chose d'analogue à ces livrets illustrés par la photographie que l'on achète au seuil de la *National Gallery* ou du *Musée britannique* et que leur prix met à la portée de toutes les bourses. Quant aux catalogues scientifiques, avec le développement qu'ils comportent, avec les figures et les planches qui doivent les accompagner, les attendre de ce régime serait folie. Les musées de Berlin et de Londres, s'ils avaient eu à compter avec les intérêts d'un éditeur, auraient-ils jamais mis sur le chantier les catalogues que l'un a déjà donnés de ses sculptures antiques et que l'autre publie, en ce moment, de ses vases peints?

Il n'y a, dans ces conditions, qu'un parti à prendre. Il faut que l'administration des musées nationaux rompe les chaînes qui l'embarrassent et qu'elle ressaisisse, le plus tôt possible, sa liberté d'action; il faut qu'elle se charge d'éditer, comme elle l'entendra, ses propres catalogues. Jamais les circonstances n'ont été plus favorables. Une mesure récente met à sa disposition une rente annuelle, qu'elle n'est pas forcée de dépenser en cours d'exercice. C'est à elle d'obtenir qu'une part de cette rente, part à déterminer avec le concours du Conseil qui vient d'être institué, soit

[1] *Catalogue des figurines antiques du Musée du Louvre*, par Léon Heuzey. Tome I, in-18, 1882. — *Les figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, par Léon Heuzey, gravées par Achille Jacquet, in-4°, 30 pages et 56 planches, Morel.

attribuée chaque année à la préparation et à la publication des catalogues. Quand la somme n'aurait pas été employée avant le 31 décembre, elle ne perdrait pas sa destination; elle servirait à constituer un fonds qui serait bientôt en mesure de subvenir largement aux frais d'entreprises dont l'honneur serait grand pour le Louvre et pour la science française. La réforme est urgente. Tant qu'elle n'aura pas été accomplie, les conservateurs de nos musées se sentiront condamnés, bien malgré eux, à ne remplir qu'une partie de leur tâche, et l'historien de l'art antique continuera de voir s'ajouter les uns aux autres, sur les rayons de sa bibliothèque, les catalogues que lui envoient les musées de l'Europe et qui lui fournissent, sans qu'il ait d'autre peine à prendre que d'en tourner les pages, toutes les données dont il a besoin, tandis que, pour le Louvre, il est contraint d'avoir recours à des ouvrages déjà anciens, qui sont nécessairement incomplets et que l'on ne trouve même pas aisément en librairie. S'il est Français, ce n'est pas sans quelque chagrin et je dirai même sans quelque honte qu'il se contente de ce pis-aller, qu'il constate cette différence, qu'il se résigne à cette infériorité.

Georges PERROT.

Grundriss der vergleichenden Grammatik der Indogermanischen Sprachen (*Esquisse de la grammaire comparée des langues indo-germaniques*), von Karl Brugmann und Berthold Delbrück. Strasbourg. Trübner, 1886-1893, 4 vol. in-8°.

Vergleichende Syntax der Indogermanischen Sprachen, von B. Delbrück. Erster Theil. (*Syntaxe comparée des langues indo-germaniques.* Première partie.) Strasbourg. Trübner, 1893, 1 vol.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Notre examen du livre de M. Delbrück nous a conduit jusqu'au chapitre de l'adjectif. C'est à l'occasion de l'adjectif que l'auteur traite des degrés de comparaison, quoique les suffixes du comparatif et du superlatif puissent aussi bien s'ajouter à des pronoms, et quoiqu'ils puissent

[1] Voir les numéros d'août 1894, mai et août 1895.

même, comme nous l'avons vu, se joindre quelquefois à des substantifs. Mais il est bien vrai que leur emploi le plus fréquent est avec les adjectifs : il est donc naturel que l'auteur les ait placés ici.

Le comparatif présente un intérêt particulier, car il a un double rôle, que l'on n'a pas toujours assez distingué. Il exprime une idée de degré quand, au lieu de *sapiens*, je dis *sapientior*. Je compare alors deux personnes, dont l'une et l'autre mérite, mais dont l'une mérite à un plus haut degré la qualité marquée par l'adjectif. *Sapientior* s'oppose donc à *sapiens*. Mais ce n'est point là le rôle que joue partout et toujours le comparatif. Je prends, par exemple, l'adjectif *interior*. *Interior* n'indique pas une comparaison avec *interus*, mais avec son contraire, *exterior*. *Superior* évoque l'idée, non pas de *superus*, mais de son opposé, *inferior*. Ici, au lieu d'une idée de degré, le comparatif marque une idée de relation. Nous avons pareillement le suffixe du comparatif *-ter* (grec *-τερος*) dans les mots *dextra* et *sinistra* : *dextra* est un comparatif, quoique le positif de cet adjectif soit inusité en latin. *Dextra* s'oppose à *sinistra*. C'est aussi à cause d'une idée d'opposition que le même suffixe se trouve dans les pronoms possessifs *noster* et *vester*. *Noster* a le suffixe du comparatif parce qu'il sert à distinguer ce qui nous appartient de tout ce qui ne nous appartient pas.

On peut donc dire que le comparatif a deux significations : l'une, ampliative (*sapientior*), l'autre adversative (*exterior, interior*). Nous appellerons le premier, *comparatif de degré;* le second, *comparatif de relation.*

Nous nous y arrêterons un peu, car M. Delbrück n'a peut-être pas assez insisté sur ce rôle adversatif. Ce rôle est, selon toute apparence, le plus ancien; il est celui d'une quantité de mots, et l'emploi est loin d'en avoir cessé dans nos langues modernes. Si je dis d'un ami dont les visites, pendant un temps, ont été rares : « Il vient maintenant plus souvent », je ne donne pas à entendre qu'auparavant il venait souvent, mais bien l'opposé. Si j'entends dire à une personne : « Je me sens mieux », l'idée qui m'est suggérée n'est point que précédemment elle se sentait bien, mais qu'au contraire elle était souffrante. Il y a donc comparaison quand j'oppose des contraires aussi bien qu'il y a comparaison quand je rapproche des semblables. C'est ce que le langage a fort justement exprimé.

Il y a pourtant quelque chose qui est identique dans l'un et l'autre rôle : c'est l'idée de la dualité, car cette dualité se retrouve également dans l'un et dans l'autre cas, soit que la pensée s'arrête sur le degré, soit qu'elle se dirige sur la relation. C'est donc l'idée de dualité qui est le fond et l'essence propre du comparatif. De là un certain nombre d'em-

plois de nature particulière. Homère, parlant des femmes qui doivent adresser leurs prières aux dieux et allumer de grands feux pendant que les hommes iront combattre, emploie l'expression *θηλύτεραι γυναῖκες* :

Θηλύτεραι δὲ γυναῖκες ἐνὶ μεγάροισιν ἑκάστη
Πῦρ μέγα καιόντων [1]...

L'adjectif *θῆλυς*, qui a le sens du latin *tener*, est au comparatif à cause de cette idée de dualité, le sexe le plus faible étant opposé au sexe fort.

Hérodote, rapportant la naissance de Cyrus, dit que son père et sa mère n'étaient pas de même rang (qu'il était, pour employer son expression, mulet) : *Ἦν γὰρ δὴ ὁ Κῦρος οὗτος ἡμίονος· ἐκ γὰρ δυοῖν οὐκ ὁμοεθνέων ἐγεγόνεε, μητρὸς ἀμείνονος, πατρὸς δὲ ὑποδεεστέρου.* C'est l'idée de dualité qui amène ici deux fois le comparatif.

Plusieurs règles de syntaxe tirent de là leur explication. Tout le monde se rappelle l'exemple classique : *Felicior quam prudentior.* Ces deux comparatifs n'auraient pas de raison d'être si nous les prenions comme des comparatifs de degré. Ils s'expliquent, au contraire, très bien, si nous les prenons comme des comparatifs de relation. Seulement la dualité est toute subjective : on compare intérieurement deux qualités, et c'est parce qu'elles sont l'une et l'autre simultanément présentes à l'esprit que l'un et l'autre adjectif est au comparatif. De même dans Homère, quand Télémaque parle du retour possible d'Ulysse, il dit qu'en ce cas les prétendants préféreront être agiles des jambes que riches en or et en habits :

Εἰ κεῖνόν γ' Ἰθάκηνδε ἰδοίατο νοστήσαντα,
Πάντες κ' ἀρησαίατ' ἐλαφρότεροι πόδας εἶναι
Ἢ ἀφνειότεροι χρυσοῖό τε ἐσθῆτός τε [2].

C'est aussi l'idée de relation qui explique l'emploi du comparatif dans des phrases comme celle-ci : l'auteur du *De Bello Civili* vient d'expliquer que les Espagnols, familiarisés depuis longtemps avec la renommée de Pompée, lui étaient attachés. *Cæsaris autem erat in Barbaris nomen obscurius.* Il est facile de voir que *obscurius* ne s'oppose pas ici à *obscurum,* mais plutôt à quelque mot de sens contraire, comme *pernotum* ou *clarum.*

Ovide, dans ses *Métamorphoses*, fait raconter l'histoire de Circé à l'un des compagnons d'Ulysse. Celui-ci rapporte que pour prix de sa foi,

[1] *Iliade*, VIII, 520. — [2] *Odyssée*, I, 163.

Ulysse avait obtenu de l'enchanteresse que ses compagnons qui avaient été, comme on sait, métamorphosés en bêtes, fussent rendus à leur première forme.

Thalamoque receptus
Conjugii dotem sociorum corpora poscit.
Spargimur ignotæ sucis melioribus herbæ.

L'intention du narrateur n'est pas douteuse; chacun comprend à quoi s'oppose le comparatif *meliores*.

Le comparatif de relation, à force de revenir fréquemment pour certains adjectifs toujours les mêmes, finit par y rester à demeure. C'est à peine si nous sentons que *dextra* et *sinistra* sont des comparatifs. Il en est de même pour *superus* et *inferus*, pour *intra* et *extra*. Nous le percevons encore moins pour *minister* et *magister :* il faut, si nous voulons en sentir la force, rétablir quelque locution plus complète, comme *magister equitum, magister fratrum Arvalium.* Par un revirement étrange, qui montre bien comme s'efface la valeur étymologique des mots, une fois qu'ils sont passés substantifs, le comparatif *minister* a pris une forte avance chez les peuples modernes sur son contraire *magister.*

Ainsi fixé à demeure, le comparatif de relation a quelquefois rendu impossible le comparatif de degré. Comme le fait remarquer M. Delbrück[1], l'adjectif sanscrit *nava* « nouveau » fait au comparatif *navjas :* mais *navjas* désigne les choses nouvelles par opposition à celles qui ne le sont pas; il ne s'emploie jamais pour désigner une chose qui est « plus nouvelle » qu'une autre. C'est exactement ce qui s'est passé pour le grec *νεώτερος* qui ne signifie rien de plus que le positif.

Ainsi s'explique peut-être l'accumulation des suffixes dans les mots comme *superior, inferior, interior, exterior*, la langue ayant essayé de rendre à ces comparatifs une force ampliative qu'ils avaient perdue, et que d'ailleurs ils n'ont pas tardé à perdre derechef.

Non seulement cette sorte de comparatif existe encore dans nos langues modernes, mais il a donné naissance à des tours elliptiques qui ne sont compréhensibles qu'à la condition de rétablir, par la pensée, un second terme non exprimé. Tel est l'anglais *rather,* dans des phrases comme *she is rather pretty; no better, but rather worse.* Nous disons de même en français, peut-être par imitation de l'anglais : *elle est plutôt laide; la situation s'est plutôt améliorée.*

C'est pareillement par le sens adversatif que s'explique la formation

[1] P. 416. Voir aussi la *Grammaire sanscrite* de M. Delbrück, p. 189.

de notre conjonction française *mais*, qui est un comparatif, puisqu'elle représente le latin *magis*. Dans une inscription grecque récemment trouvée en Tunisie, on a *μᾶλλον* employé au même sens[1].

Rien de plus simple, au fond, que ces faits. Encore méritent-ils d'être mis en lumière. La plupart de nos grammaires les passent sous silence; mieux que cela : possédées de l'idée que le comparatif est uniquement destiné à marquer la différence de degré, elles ont inventé, à côté du « comparatif de supériorité », un prétendu « comparatif d'infériorité », qui est bien l'imagination la plus superflue dont on ait pu grossir inutilement le bagage de nos écoles.

Nous quittons maintenant le comparatif pour retourner à l'adjectif en général.

Quoique entre le substantif et l'adjectif il n'y ait eu primitivement aucune différence de forme, cependant, avons-nous dit, le travail des siècles y aidant, il s'est introduit des différences extérieures entre ces deux parties du discours. On sait que les langues germaniques et les langues slaves ont créé une déclinaison spéciale de l'adjectif en incorporant à celui-ci un pronom qui est venu lui prêter ses désinences. C'est sans doute le besoin de clarté, le désir de souligner l'accord de l'adjectif avec le substantif, qui a été la cause de ces soudures. Du moment que l'adjectif doit marquer le genre, le langage est porté à favoriser les formes les plus propres à le bien faire ressortir.

Pour le même motif, dans nos langues romanes, l'adjectif a fréquemment changé de déclinaison. Si nous comparons, par exemple, le latin *pauper* à l'italien *povero*, nous voyons que l'adjectif a passé dans une autre classe, dans celle précisément où la marque du genre est visible[2]. Le portugais *Torres-Vedras*, l'italien *Castelvetro*, nous montrent l'adjectif *vetus* ayant subi un changement analogue. En français, quand nous disons : *une terreur mortelle, une époque meilleure, une forte conception, une grande ville*, nous employons des féminins que le latin ne possédait pas.

Ces faits appartiennent autant à la syntaxe qu'à la morphologie. En voici d'autres qui relèvent exclusivement de la syntaxe.

On sait que les langues anciennes emploient fréquemment un adjectif là où nous mettons un substantif. Les grammaires latines enseignent que la fin de l'année se dit *extremus annus* et que cette phrase : « Il se retira

(1) *Mémoires de la Société de linguistique*, VII, 187.

(2) Déjà l'*Appendix ad Probum*, ancien traité de grammaire, cite parmi les locutions vicieuses : *Pauper mulier, non paupera.*

au fond de la Macédoine », est rendue par : *Abdidit se in intimam Macedoniam.* Mais d'où vient cet emploi plus fréquent de l'adjectif? Il doit tenir à quelque cause générale, car la même construction se retrouve en grec avec les adjectifs comme *μέσος*, *πλάγιος*, *ἀντίος*, *ἄκρος*, *μετέωρος*, etc. De même en sanscrit avec les adjectifs comme *ādja* « primus », *pūrva* « prior » et les nombreuses formations en *anc*, telles que *pratjanc* « adversus », *apānc* « remotus », *tiryanc* « obliquus », etc.

La cause de cette construction se devine. Elle vient de ce que les langues anciennes n'étaient pas aussi riches en termes abstraits ou plutôt en termes décolorés que les nôtres. Dans cette expression qui nous est si familière : « le *bout* de l'année », il y a une métaphore que l'habitude nous empêche de sentir. De même en cette autre : « au *fond* de la Macédoine », il y a un substantif pris au figuré pour lequel les langues anciennes ne possèdent pas d'équivalent. Il a fallu des siècles pour dépouiller ces mots de leur signification trop concrète. Aussi longtemps que le langage n'eut pas à son service des noms de cette sorte, l'adjectif s'offrait tout naturellement pour rendre l'idée. De là aussi des expressions comme *τὴν πλείστην τῆς στρατίας*, *τὸ πολὺ τοῦ βίου.*

On sait, d'autre part, que quand il s'agit d'exprimer une idée de temps, le grec montre une préférence décidée pour l'adjectif, alors même qu'il aurait un substantif à sa disposition. En voici quelques exemples :

Ἑσπέριος δ' ἦλθεν. « Il vint le soir. »
Od., IX, 336.

Εὗδον παννύχιοι. « Ils dormirent toute la nuit. »
Il., II, 2.

Ποσταῖος ἂν ἐκεῖσε ἀφικοίμην; « Quel jour arriverai-je ? »
Xén., *Cyr.*, V, 3, 28.

Κατέβαινον εἰς τὰς κώμας ἤδη σκοταῖοι. « Ils arrivèrent dans les villages à la nuit. »
Xén., *An.*, IV, 1, 10.

Ce sont là de ces petits faits qui contribuent à la physionomie d'un idiome. Beaucoup de faits semblables forment ce qu'on est convenu d'appeler, d'un terme un peu vague, *le génie d'une langue.* Il faut d'autant moins les négliger qu'ils sont de ceux par lesquels la grammaire va se rejoindre à l'analyse littéraire.

Nous allons maintenant quitter le chapitre de l'adjectif, qui nous a assez arrêtés, et sautant quelques centaines de pages, nous passerons tout de suite au chapitre des mots invariables. Dans la plupart des grammaires ces mots sont un peu sacrifiés, mais à tort, car ils sont également inté

ressants par eux-mêmes et importants pour l'ordonnance de la phrase. Les adverbes, grâce à la pétrification qui les a saisis, nous font descendre dans les couches les plus profondes du langage. D'autre part, les prépositions et les conjonctions représentent, par leur emploi, en quelque sorte, les ligaments et les nervures du discours. Il y a donc là matière à nombre d'observations.

Une première question se pose : Comment se fait-il que dans nos langues, dont la déclinaison et la conjugaison sont les mécanismes essentiels, tellement essentiels qu'à cause de cela on les a appelées *les langues flexionnelles*, il y ait cependant quantité de mots invariables? Nous aurions aimé que M. Delbrück traitât la question en son ensemble, au lieu de laisser le lecteur rencontrer une à une les réponses qu'on y peut faire. A son défaut nous allons rapidement énumérer les différents cas qui se présentent.

Réservant les prépositions et les conjonctions pour un examen ultérieur, nous parlerons surtout des adverbes.

1° En premier lieu, on trouve dans cette catégorie certains mots qu'il est permis de croire antérieurs à l'invention du mécanisme grammatical. Ce sont des mots très simples, que probablement le geste accompagnait : *apa* « loin d'ici », *pra* « en avant », *ati* « par-dessus ». Survivants de l'âge antéflexionnel, ils sont restés étrangers au système grammatical de l'époque subséquente.

2° D'autres mots dits *indéclinables* sont en réalité des substantifs, adjectifs ou pronoms portant une désinence casuelle; mais cette désinence casuelle n'est plus sentie comme telle, ayant cessé d'être en usage. Tels sont, en grec, les anciens locatifs *οἴκοι*, *πέδοι*, *χαμαί*; les anciens ablatifs *οὕτως*, *κακῶς*, *δεινῶς*; les anciens instrumentaux *ἶφι*, *βίηφι*. Il n'est pas très logique d'appeler ces mots des « indéclinables », chaque cas étant indéclinable en lui-même : on pourrait dire aussi bien que le nominatif *οἶκος* ou le génitif *οἴκου* sont indéclinables. Mais ces mots nous font l'effet d'être indéclinables parce qu'ils sont sortis du cadre régulier et ordinaire de la déclinaison.

3° Inversement, il peut arriver que le cas soit resté usité, mais que le mot soit sorti de l'usage, sauf à ce seul cas. En latin, *temere* est l'ablatif d'un ancien substantif *temus* « nuit, confusion »; *oppido* est l'ablatif d'un adjectif qui signifiait « ferme, solide »; en grec *εὖ* est l'accusatif neutre d'un adjectif *ἐΰς* encore employé dans la langue homérique.

4° Pour certains mots, les désinences casuelles sont tombées de bonne heure. Ainsi en sanscrit, à côté de *antarā* et *antarēna*, qui marquent une idée d'intériorité, on trouve *antar*. De même en latin *inter*. Il est alors

difficile de dire quel est le cas qui a survécu, toute trace de désinence étant effacée.

5° Deux ou plusieurs mots se sont contractés ensemble, formant ainsi une expression en apparence nouvelle. Tels sont en latin *hodie* (*hoc die*), *denuo* (*de novo*); en allemand *heute* (*hiu tagu* « en ce jour »), *heint* (*hî naht* « cette nuit »); en français, *toujours*, *désormais*, *dorénavant*.

6° La langue s'étant modifiée, une locution parfaitement normale fait l'impression d'un mot *sui generis*. Tels sont en français : *peut-être*, *beaucoup;* en latin, *partim;* en grec, *ἐνίοτε*.

La catégorie des adverbes est donc comme un lieu de refuge pour quantité de mots déclassés. Mais derrière les causes secondes, il faut voir la cause première, qui est (comme presque toujours) d'un autre ordre. En réalité, la cause qui a produit les adverbes est une cause intellectuelle. Quand un mot a cessé d'être en un rapport immédiat et nécessaire avec le reste de la phrase, quand il sert à mieux déterminer quelque autre terme sans être pourtant indispensable, il est prêt à prendre la valeur d'un adverbe. Il suffit pour cela du plus léger prétexte. Pour peu que le mot cesse d'être parfaitement clair en sa structure, pour peu qu'on y puisse voir la moindre apparence d'irrégularité, il est enlevé de sa catégorie grammaticale et rangé parmi les adverbes.

Il y a donc dans notre esprit une catégorie de l'adverbe, comme il y en a une de l'adjectif ou du substantif. Non qu'il faille en aucune manière faire intervenir ce que la philosophie allemande a appelée *die innere Sprachform* (la forme intérieure du langage), en tant qu'ayant précédé le langage. Ce qu'on nomme *innere Sprachform* n'est pas autre chose qu'un effet de l'habitude; c'est, à y bien regarder, l'empreinte laissée sur notre esprit par la langue maternelle. Cette *innere Sprachform* varie selon les pays et les idiomes. Nos langues indo-européennes étant faites de telle sorte qu'elles distinguent extérieurement les mots selon le rôle qu'ils jouent dans la phrase, l'esprit s'est habitué à certaines désinences qu'il a rencontrées plus souvent en ce rôle de complément un peu lâche et surabondant, et il en a fait les désinences adverbiales.

Il y a un fait qui prouve que les langues indo-européennes sont arrivées tard à se donner ces formes spéciales : c'est que ces langues ne sont pas d'accord entre elles. Le latin n'a rien à opposer aux adverbes grecs en *δον*, *δην*; le grec n'a rien de semblable aux adverbes latins en *tim*, ni même aux adverbes en *ter*. Il y a donc eu un temps où différentes désinences se sont disputé la préférence, et ce temps d'indécision s'est prolongé jusqu'après la séparation de la famille.

C'est quelquefois une étude délicate, et sur laquelle on peut différer

d'avis, de voir à quel moment le substantif, ou l'adjectif, ou le pronom s'est assez engourdi, assez pétrifié, pour qu'on soit autorisé à lui donner le nom de « mot indéclinable ». Il semble que les grammairiens allemands aient parfois un penchant à étendre outre mesure la catégorie de l'adverbe. Ainsi Gottfried Hermann, dans son livre célèbre *De emendanda ratione grammaticae latinae*, émet une théorie assez étrange. Il regardait comme des adverbes les adjectifs employés dans la phrase comme prédicats; ainsi dans cette phrase : *das Pferd ist gut*, le mot *gut*, qui reste invariable, était pour lui un adverbe. Il est vrai que le latin et le grec s'écartent ici de l'allemand et font accorder l'adjectif avec le sujet : mais G. Hermann déclare que le grec et le latin ont tort. L'allemand est seul dans la vérité[1].

Pour s'expliquer ce singulier paradoxe, il faut se rappeler que Gottfried Hermann, dans l'ouvrage que nous venons de citer, se montre habituellement plus philosophe que grammairien. Il avait cru trouver dans l'usage de la langue allemande la confirmation de la théorie philosophique qui réduit toute phrase à trois termes : sujet, copule et prédicat. Au sujet correspondrait la catégorie grammaticale du substantif; à la copule, celle du verbe (étant bien entendu que le seul verbe véritable est le verbe *être*); au prédicat correspond l'adverbe. Sans examiner ici la valeur de cette théorie, nous pouvons dire que la confirmation fournie par la langue allemande est purement accidentelle et de date très moderne. Il suffit de remonter au moyen haut-allemand pour voir que l'adjectif employé comme prédicat s'accordait avec le sujet en genre et en nombre, comme cela a lieu en latin et en grec. Il en est même resté quelque chose en allemand moderne, puisqu'on dit : *Er ist voller Tücke, Der Tag ist halber hin.*

M. Delbrück, qui montre très bien ce qu'il y a d'erroné dans cette manière de voir, n'échappe pas lui-même au danger de faire à la catégorie de l'adverbe une trop large part. Ainsi dans cette phrase : *Revertor domum*, ou dans celle-ci : *abeo rus*, il considère comme adverbes les mots

[1] Il ne sera pas inutile de citer ses propres paroles : « Neque vero hoc debet offensioni esse, quod in hisce atque aliis plurimis exemplis, si Græca Latinaque lingua exprimuntur, particulae loco nomen adjectivum occurrit. Id enim vitio istarum linguarum, non rei necessitate fit. Id quod clarissime e Germanica lingua cognoscitur, cujus in hac quidem re admirabilis veritas est atque simplicitas. Nos enim non nomen adjectivum jungimus substantivo, sed adverbium, ut in his « das Pferd ist gut, besser, am besten », plane, ut rei natura postulat, simplici conditionis nota cum subjecto copulata. Quanto operosius Latini et Græci, « equus bonus est, melior, optimus, *ὁ ἵππος ἀγαθός ἐστι, κρείσσων, βέλτιστος.* »

domum et *rus* [1]. Nous ne pouvons partager son sentiment. Malgré l'absence de la préposition, nous voyons ici de purs substantifs. Au contraire, nous lui accordons qu'en allemand, *heim*, dans *ich komme heim*, est un adverbe; en effet, la langue moderne a cessé d'employer *heim*, quoique ancien nom déclinable, en qualité de substantif.

On doit convenir que la limite n'est pas toujours facile à marquer. Pour qu'il y ait adverbe, il faut, selon nous, que le mot présente, soit dans sa forme, soit dans son emploi, quelque chose d'insolite. Si je dis : « Je n'aime pas de voyager la nuit », *la nuit* est un substantif, construit comme complément circonstanciel; au contraire, quand les Latins disent : *noctu ambulat*, *noctu* est un adverbe, parce qu'il a une forme spéciale qui ne permet pas de l'employer autrement [2]. Il n'est pas nécessaire que le changement soit considérable, mais encore faut-il qu'il existe. *Quomodo* est un adverbe à cause de la soudure des deux mots; *qua ratione* est un complément circonstanciel, parce qu'il n'y a rien qui lui donne une estampille particulière. Quand on dit en français : « Il s'est fâché *beaucoup*, j'ai attendu *longtemps* », *beaucoup*, *longtemps* sont des adverbes, parce qu'il y a dans le choix de ces mots ou dans leur emploi quelque chose qui s'écarte de l'usage actuel de la langue.

Une fois sorti de sa catégorie grammaticale, une fois devenu adverbe, le mot est livré aux caprices de l'usage, qui peuvent le jeter bien loin de sa signification originaire. M. Delbrück se refuse à croire que *oppido* soit l'ablatif d'un adjectif signifiant « solide, ferme ». Il demande comment ce sens peut se concilier avec des phrases comme *oppido interii*, *oppido occidimus* [3]. Mais il ne fait pas la part assez large à l'ellipse : il faut sous-entendre quelque mot signifiant « je crois, je suis sûr ». C'est ainsi que nous disons : *Nous sommes assurément perdus*, ou en allemand : *Wir sind sicherlich verloren*, locutions où il y a, si l'on veut s'en tenir uniquement au texte, une sorte de contradiction dans les termes [4].

Laissons maintenant ces discussions, et passons à quelques-uns des exemples cités par M. Delbrück. Nous nous arrêterons seulement sur les

[1] P. 596.

[2] Disons à ce propos que nous ne comprenons pas bien comment M. Delbrück peut dire (p. 547) que *diu* a été fait sur le modèle de *noctu*. C'est le contraire qui nous paraît être la vérité.

[3] P. 567.

[4] Comparez l'ellipse qui se trouve en allemand avec des mots comme *freilich*, *überhaupt*, *geradezu*, etc. Ainsi s'explique aussi l'adverbe latin *ferme*, qui est un doublet de *firme*. M. Delbrück veut y voir un superlatif de *fere* (p. 563).

IMPRIMERIE NATIONALE.

points où nous ne partageons pas l'opinion de l'auteur; d'une façon générale nous ne pouvons que rendre hommage à la clarté et à l'ordre de l'exposition.

Les adverbes qui portent le signe d'une flexion ont été groupés selon le cas auquel ils appartenaient anciennement. Comme on devait s'y attendre, l'auteur cite peu de mots portant la désinence du nominatif. En effet, le nominatif, qui sert à exprimer le sujet de la phrase, ne peut être subordonné à aucun autre mot.

Toutefois M. Delbrück croit pouvoir citer, avec plus ou moins de certitude, quelques nominatifs. En premier lieu, le latin *nudius*, qui accompagné d'un nom de nombre ordinal, comme *tertius*, *quartus*, marque une idée de temps : « Il y a trois jours, il y a quatre jours ». Mais, en réalité, nous avons ici toute une petite phrase. Il est vrai que l'altération phonétique est grande; mais si le français cessait d'être écrit, on aurait, dans un ou deux siècles, un adverbe *ilya*, marquant le passé : « *ilya trois jours*. »

Plus douteux encore sont les deux autres exemples cités par M. Delbrück. L'un est le mot *mordicus*, qui serait un nominatif formé à la façon de *medicus*[1]. Mais on ne voit pas ce qui aurait procuré à ce nominatif masculin singulier le privilège ou la disgrâce de devenir étranger à toute modification de genre, de nombre et de cas. Pourquoi, par exemple, Plaute aurait-il dit :

Asini me mordicus scindant, boves incursent cornibus.

La raison donnée que *mordicus* exprime une action énergique, qui convient plutôt au masculin, nous paraît médiocre. Ce ne serait d'ailleurs pas un motif pour que le mot ne prît pas la marque du cas ni du nombre. Il vaut donc mieux déclarer que nous avons ici une formation adverbiale non encore expliquée[2].

On est quelque peu surpris de voir M. Delbrück donner, jusqu'à un certain point, son assentiment à un autre exemple de nominatif adverbial. Il s'agit des adverbes nominaux *sexies*, *decies*, *toties*, *quoties*, qu'on trouve aussi écrits *sexiens*, *deciens*, *totiens*, *quotiens*. Un professeur de Vienne, M. Stowasser, a produit, au sujet de ces mots, une explication que nous ne craignons pas d'appeler extraordinaire. Il suppose que la finale *-iens* n'est pas autre chose que le participe présent *iens*, *euntis*.

[1] L'étymologie est de M. Bücheler. *Archiv* de *Wölfflin*, I, 104. — [2] *Varicus* « en écartant les jambes » est un second exemple de cette formation.

Quand Virgile, parlant de Pollux, qui va alternativement de la terre aux enfers et des enfers à la terre, dit :

Itque reditque viam totiens,

selon M. Stowasser, on peut lire : *tot iens.* Dans cette phrase : *Quinquiens tibi panem attuli*, c'est *quinque iens* qu'il faut entendre. Mais où trouve-t-on *quinque*, *tot*, employés de cette manière? Ce sont là des fantaisies dont on croyait que la linguistique était revenue. Mais il semble que nous soyons destinés à revoir, sous des noms nouveaux, quelques-uns des spécimens les plus étonnants de l'étymologie comme on l'entendait du temps de Ménage.

Les cas qui ont fourni le plus grand nombre d'adverbes au grec et au latin sont l'accusatif et l'ablatif.

L'accusatif a donné les mots comme *primum*, *rursum*, *potissimum*, *facile*, *recens*, *rectius*, *plus*, *minus*, *potius*, *magis*, *nimis*, *etc.*

Parmi les substantifs devenus adverbes il faut surtout mentionner les substantifs primitivement terminés en *tis*, qui ont donné les adverbes comme *statim*, *tractim*, *raptim*, *coactim*, *exquisitim*, etc. Il eût été intéressant de montrer comment, au milieu de cette formation en *tim*, qui a fini par s'étendre indéfiniment, il est resté en quelque sorte un îlot groupé autour du mot *partim*. Ce sont les adverbes à sens distributif comme *gregatim*, *catervatim*, *centuriatim*.

D'autre part, nous avons été surpris de voir le mot *præsertim*, qui est d'une formation parfaitement régulière, enlevé hors de sa famille et rapproché d'un mot avec lequel il n'a aucune parenté [1]. *Præsertim*, du verbe *sero* « attacher », se dit d'une chose qui est mise à part, en avant de la série, hors de pair. Il est formé comme *disertim* « distinctement » et *insertim* « en s'insinuant ». On en peut rapprocher, en ce qui concerne le sens, *praecipue* et *eximie*.

De ces accusatifs en *tim* il faut soigneusement séparer les adverbes comme *olim*, *illim*, *istim*, *interim*, *hin-c*, *illin-c*, qui, par leur forme comme par leur sens, dénotent une origine différente, et qui, encore à l'heure qu'il est, sont une énigme pour l'étymologiste. Cette formation était probablement plus nombreuse à une époque plus reculée : ainsi s'expliquent les adjectifs comme *longinquus*, *propinquus*, *utrinque*, *extrinsecus*, qui remontent à des primitifs *longim*, *propim*, *utrim*, *extrim*, et qui n'ont probablement rien de commun avec les adjectifs sanscrits *udanc*, *prânc* [2].

(1) P. 614. — (2) P. 635.

L'ablatif est le cas qui a été le plus fécond. Il n'y faut pas seulement rapporter les adverbes comme *crebro*, *raro*, *certo*, *vero*, *subito*, et les féminins comme *extra*, *supra*, *intra*, *contra*, *infra*[1]; la nombreuse famille des adverbes en *ē*, comme *docte*, *recte*, *æque*, *ornate*, *occulte*, etc., appartient à la même origine. Le changement de voyelle s'explique par le changement de déclinaison que nous voyons dans *impunis*, *inermis*, *infamis*, *exanimis*, etc. On a dû dire, à une certaine époque, *improbis* : de là l'ablatif latin *improbe* et l'ablatif osque AMPRVFID de la loi de Bantia. Ce changement de voyelle présentait l'avantage de mieux trancher sur la déclinaison ordinaire, en sorte que la forme en *ē* a été propagée et adoptée comme forme spécialement adverbiale.

Nous ne pousserons pas plus loin pour le moment ces critiques de détail. Ce que nous venons de dire montre assez combien le livre de M. Delbrück est utile. Il faut l'avoir manié beaucoup, comme il nous est arrivé, pour en connaître le mérite. C'est un guide bien informé qui renseigne et qui rassure. Il fournit en même temps un cadre commode pour les recherches à venir. Aussi prenons-nous congé de lui avec l'espérance que le tome II, lequel doit traiter du verbe, ne se fera pas trop attendre.

Michel BRÉAL.

L'Alliance autrichienne, par le duc de Broglie, de l'Académie française, Paris, Calmann-Lévy, 1895, un vol. in-8°. — *Le Secret du Roi*, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques (1752-1774), par le même, 2 vol. in-8°.

Le nouveau volume que M. le duc de Broglie vient d'ajouter à ses belles études sur le XVIIIe siècle comprend la période qui s'écoule du traité d'Aix-la-Chapelle au commencement de la guerre de Sept ans, de 1748 à 1756. C'est une période de calme pour le présent, mais qui est

[1] Il est difficile de saisir le motif pour lequel M. Delbrück (p. 565) propose de voir des accusatifs pluriels neutres dans *contra*, *intra*, *ultra*, en dépit de la quantité et des anciennes formes épigraphiques, EXSTRAD, SVPRAD.

grosse d'avenir, car elle aboutit à une révolution complète dans la direction de la politique extérieure de la France : révolution que les historiens ont généralement mal appréciée, mais que le duc de Broglie éclaire d'un jour nouveau et sur laquelle il porte, je ne crains pas de le dire, un jugement définitif. De la Prusse, la France va passer à l'Autriche. Pourquoi? La plupart des historiens n'y ont vu qu'un coup de tête, une sorte de révolution de cour, pour ne pas dire de sérail, sous l'influence de Mme de Pompadour. Le duc de Broglie montre qu'elle a été amenée par la force des choses et qu'elle n'a eu qu'un tort, c'est de ne s'être pas accomplie plus tôt et de n'avoir pas été suivie avec plus de résolution.

La France, depuis la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, avait été dominée par cette conviction que l'ennemi héréditaire pour elle, c'était l'Autriche; et en effet, c'était contre la maison d'Autriche, maîtresse de l'Empire germanique, des Pays-Bas et de l'Espagne, qu'il fallait s'armer pour protéger l'indépendance du reste des États européens. Ce fut la politique de Henri IV, ce fut celle de Richelieu et de Mazarin, qui n'hésitèrent point à s'allier, pour la combattre, aux protestants d'Allemagne. C'est le courant que suivit Louis XIV, jusqu'au moment où, dépassant la mesure, il fit pencher d'un autre côté la balance et amena l'Europe, — surtout après le grand événement de la succession d'Espagne, — à s'armer contre lui. Mais la paix d'Utrecht avait rétabli l'équilibre et donné de suffisantes garanties, tant à la France que contre la France, jusqu'au jour où une autre grande succession, celle de la branche allemande de la maison d'Autriche, excita toutes les convoitises de ses voisins. De là ces guerres et ces complications diplomatiques que le duc de Broglie a exposées dans cette suite d'ouvrages dont j'ai rendu compte ici même : *Frédéric II et Marie-Thérèse; Frédéric II et Louis XV; Marie-Thérèse, impératrice; Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson; la paix d'Aix-la-Chapelle.* Dès le commencement de cette période, la politique de la France aurait dû changer d'orientation, en présence des deux royautés nouvelles qui s'étaient élevées, l'une en Allemagne, l'autre en Italie, la Prusse et la Sardaigne, royautés nées à la faveur des événements de la succession d'Espagne et qui comptaient trouver dans la succession d'Autriche des occasions d'agrandissement. La France n'avait pas à craindre l'Autriche et elle aurait pu, en soutenant Marie-Thérèse dans ses droits évidents, se faire payer d'un juste retour. On a vu comment, au contraire, elle s'était alliée au roi de Prusse et au roi de Sardaigne, et ce qu'elle en tira. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), qui termine cette guerre, la laissait en apparence dans l'état où elle se trouvait auparavant,

— sauf les hommes et l'argent qu'elle avait perdus dans cette lutte si mal combinée. Et cette paix n'était qu'une trêve dont le terme échappait à son influence, car les deux puissances avec lesquelles elle venait de traiter se retiraient mal contentes de la lutte. L'Autriche ne se résignait point à perdre pour jamais la Silésie, et l'Angleterre ne se consolait pas davantage des conquêtes qu'elle avait dû restituer dans les colonies et de celles qu'elle avait compté faire encore, si la guerre n'avait pas été suspendue.

Le renouvellement de la guerre était donc imminent, et l'Angleterre n'avait point tardé à y préluder par des provocations auxquelles il était difficile de ne pas répondre, sous peine de déchéance. Quels alliés retrouverait-on? La Prusse? La Sardaigne? On avait appris par expérience quel fond on pouvait faire sur leur concours. Et pourtant on n'en voyait pas d'autre. La Prusse avait toujours pour elle l'opinion représentée, non par la presse, mais par les philosophes : Frédéric II n'était-il pas de leur bord? Quant à eux, ils ne lui avaient jamais fait défaut. Toutefois, à la cour, on n'avait point perdu le souvenir de sa mauvaise foi, et Louis XV, malgré son apathie, avait été blessé par la brusquerie de ses procédés. C'est alors que s'offrit une alliance à laquelle personne n'avait songé, celle de l'Autriche.

Ici l'ouvrage de M. le duc de Broglie a une importance capitale.

Que Marie-Thérèse ait fait les premières démarches, c'est ce que l'on savait déjà. Mais comment y fut-elle amenée et de quelle façon la chose fut-elle engagée? C'est ce qui a été mis en pleine lumière par les documents récemment publiés dont notre auteur a su tirer parti. Marie-Thérèse s'était placée résolument devant le péril auquel elle s'exposait en tentant de reprendre la Silésie à son nouveau maître. Quels alliés pouvait-elle se donner? Dans son conseil, on ne voyait que ceux qu'elle avait eus déjà, l'Angleterre, les États généraux. Un diplomate, qui débutait alors, et devait fournir une si longue carrière, fut d'un avis tout différent. J'ai nommé Kaunitz. Il montra que désormais l'ennemi pour l'Autriche, ce n'était plus la France, mais la Prusse, et que contre la Prusse, l'alliée nécessaire était la France. Il fit goûter à Marie-Thérèse sa manière de voir. Mais comment amener la France à se détacher de la Prusse pour se rapprocher de l'Autriche? Ce ne fut point par les moyens que l'on a dit. L'Impératrice procéda plus dignement. Elle reçut avec des marques de bienveillance et une franchise pleine de séduction un premier envoyé, Blondel, simple commis, chargé d'affaires en attendant l'arrivée de l'ambassadeur qui venait renouer les relations officielles de la France avec la cour d'Autriche. Elle reçut naturellement avec plus

d'honneur et ne sut pas moins séduire cet ambassadeur, le marquis d'Hautefort, à qui l'on avait pourtant bien recommandé de se tenir sur ses gardes. Hautefort ne tarda point à être convaincu de la sincérité du langage qu'on lui tenait. Ce n'était point assez de donner ces assurances à l'ambassadeur venu à Vienne; il fallait les faire porter à Paris; et Marie-Thérèse en chargea l'habile conseiller qui l'avait engagée dans cette voie : Kaunitz (1750).

C'était un choix significatif; et déjà le bruit de cette attitude nouvelle de l'Autriche s'était répandu au dehors. On s'en inquiétait à Londres; on s'en inquiéta aussi à Berlin. Cela perçait dans le langage de Frédéric, qui, malgré la neutralité peu secourable où il s'était renfermé à partir du milieu de la dernière guerre, se regardant toujours comme un allié dont on ne pouvait se passer, ne se gênait point pour plaisanter, devant notre ambassadeur, sur la tenue de nos armées et l'incapacité de nos ministres, afin qu'en France on fût bien convaincu de la nécessité de rester en paix. Il craignait plus qu'il ne le voulait laisser voir, que ces forces et ces hommes qu'il dédaignait ne vinssent en aide au ressentiment de Marie-Thérèse. Ce fut bien pis après l'arrivée de Kaunitz à Versailles :

Frédéric, dit notre auteur, a fait en deux traits le portrait de ce célèbre diplomate dont la carrière a été pendant tant d'années mêlée à la sienne : « Il était, dit-il, aussi frivole dans ses goûts que profond dans les affaires. »

Pour la mission qu'il avait alors à remplir, ces apparences frivoles pouvaient bien valoir « la raideur et la lourdeur germaniques », dont on riait volontiers à propos des envoyés prussiens :

Ce ne fut pas sans surprise, continue l'auteur, qu'on vit, dans le nouvel ambassadeur impérial, un Allemand à qui personne en France n'avait rien à apprendre, ni pour la grâce exquise des manières, ni pour la recherche et même le raffinement de l'élégance. Rien ne manquait à Kaunitz sous ce rapport, pas même ces avantages extérieurs auxquels aucune éducation ne supplée. Une taille élevée et un port plein d'aisance et de noblesse, des traits réguliers, un regard animé et fin, et, bien qu'il fût déjà dans sa quarantième année, toute la vivacité de la jeunesse; c'était là un ensemble d'agréments qui prévenait tout de suite en sa faveur. On ne pouvait lui reprocher que de trop laisser voir qu'il en avait lui-même le sentiment et de chercher à en accroître l'effet par une affectation de toilette, seule faute de goût qui trahît son origine étrangère : « M. de Kaunitz, dit d'Argenson, se rend ridicule par son amour pour sa figure, qu'il prétend encore plus belle qu'elle n'est; il lui faut quatre miroirs pour s'habiller; sa perruque n'est pas frisée, mais en lacets d'amour » (p. 51).

D'Argenson pouvait railler ce travers; Kaunitz trouvait dans le gou-

vernement auprès duquel il était accrédité bien d'autres choses à reprendre : « C'est une charrue assez mal attelée », disait-il ; et il savait aussi fort bien juger la personne, la position et le rôle possible de Mme de Pompadour. Aussi ne négligeait-il point de lui faire sa cour ; en quoi il paraissait mieux réussir que les envoyés mal dégrossis de Frédéric, car il ne faudrait pas croire, sur un mot de Voltaire, que Frédéric négligeât cette voie. L'auteur le montre et il ajoute : « Ses correspondances récemment publiées nous font assister à un dialogue entre les ministres de Prusse et leur souverain sur ce sujet délicat, où il ne joue pas ce rôle de censeur des mœurs » (p. 61).

Kaunitz fut donc facilement maître du terrain. C'est ici que se place la légende dont le duc de Broglie montre le peu de fondement. Il s'appuie du témoignage de Kaunitz lui-même. A plusieurs reprises, Kaunitz avertit Marie-Thérèse « que, malgré les politesses et même les caresses dont il est l'objet, il ne peut se vanter d'avoir fait un pas vers une entente sérieuse et que rien ne lui permet d'espérer que l'ancien système soit encore ébranlé ». Il n'espère rien de plus du roi : si Louis XV paraît pour sa personne flatté des bonnes paroles de Marie-Thérèse, « c'est affaire d'amitié et non d'alliance, et le roi de Prusse est toujours le maître de la politique ». Tout ce qu'il pense avoir gagné, c'est d'y avoir apporté quelque entrave et mis un terme à des procédés malveillants : « Je suis trop heureux, continue-t-il, d'avoir fait en sorte qu'on ne nous hait pas » (p. 68)[1].

C'est, après tout, le sentiment personnel de Louis XV, beaucoup plus qu'une influence étrangère, si intime fût-elle, qui devait aider à l'évolution dont il s'agit. Louis XV était froissé par les allures de Frédéric, par les encouragements qu'il donnait au dénigrement du souverain et du gouvernement de la France, par les faveurs qu'il prodiguait aux hommes de lettres qui abandonnaient Versailles pour aller lui faire la cour. Il n'avait pas en soi la force de secouer le joug qui lui pesait et ne la trouvait pas non plus dans ses ministres. De là, l'idée qu'il eut de se faire renseigner en dehors de son conseil. C'est l'origine de cette diplomatie occulte que le duc de Broglie a mise le premier en lumière dans ses deux curieux volumes sur le *Secret du Roi*. L'auteur raconte dans la préface de ce dernier ouvrage comment lui-même a été amené à s'enquérir à fond de ce secret, dont parlaient les documents contemporains, sans que personne en connût le mystère. Une demi-révélation en avait été faite par M. Boutaric, sous-directeur aux Archives, qui, en 1866,

[1] Kaunitz à Koch, 12 février 1752.

publia deux volumes sous le titre : *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tencin, etc.*, mais son travail était incomplet : « Il n'avait eu sous la main que les instructions données ou les réponses faites par le roi à ses agents. » Le duc de Broglie fut curieux de connaître comment et dans quelle mesure son parent y avait été mêlé, et, sur les indices que lui fournissaient des papiers de famille, il finit par retrouver aux Archives des affaires étrangères et au Dépôt de la guerre les pièces originales de cette correspondance qui avaient échappé à M. Boutaric. De là ce livre qui dépasse les limites où s'arrête le dernier ouvrage de l'auteur, car cette diplomatie occulte se continua, même quand elle n'avait plus véritablement d'objet, jusqu'à la mort de Louis XV, et je soupçonne que c'est à cette première étude que nous devons celles que M. le duc de Broglie a poursuivies depuis, en remontant à l'époque où les grandes questions de la politique européenne au XVIII[e] siècle commencent à s'engager, c'est-à-dire à la mort de l'empereur Charles VI, à l'ouverture de la succession d'Autriche.

Le premier objet de cette politique secrète fut la Pologne. La Pologne avait de vieilles attaches avec la France; mais la fâcheuse organisation, on dirait mieux la désorganisation, de ce pays avait fait que ces rapports n'avaient jamais pu se consolider. Le duc d'Anjou (Henri III de France), élu roi de Pologne, s'était soustrait à cette royauté par la fuite; le prince de Conti, qui, par l'ordre de Louis XIV, était allé se faire élire, n'attendit même pas qu'on l'eût proclamé; Stanislas Leczinski, soutenu par Louis XV, son beau-père, avait dû fuir sous un déguisement pour sauver sa tête, abandonnant tous ses droits à son compétiteur, Auguste III, électeur de Saxe. Ce furent des gentilshommes polonais qui, mécontents du favori d'Auguste III, eurent la pensée de reprendre la couronne à la maison de Saxe, lors d'une vacance que l'on regardait comme prochaine, pour l'offrir au prince de Conti, petit-fils de celui qui l'avait jadis convoitée; et le prince avait toutes les qualités qui pouvaient justifier ce choix. Il avait de plus l'ambition de tenir un premier rang; il était bien vu de Louis XV, et le roi accueillit volontiers cette idée, pourvu qu'on ne le mît point en demeure d'agir par lui-même et d'en faire une affaire d'État : car il aurait eu à soutenir dans son conseil des résistances que sa mollesse aurait eu trop de peine à combattre. Il laissa donc le prince de Conti préparer les choses à loisir, en adoptant ses amis comme envoyés auprès des cours où il fallait avoir l'œil ouvert, notamment à Dresde, résidence préférée de l'électeur-roi. Rétablir l'influence française en Pologne, ce n'était point alors chose de peu de conséquence, car la Pologne, placée entre l'Autriche, la Prusse et la

Russie, était fort convoitée des trois puissances et pouvait servir à les contenir. Conti fut autorisé à recevoir directement communication des dépêches qui arriveraient des envoyés français auprès de ces cours, au sujet de cette affaire, pour les soumettre personnellement à Louis XV, et l'agent que l'on choisit pour être sur le principal théâtre de l'action, je veux dire auprès de l'électeur de Saxe, qu'il s'agissait éventuellement de remplacer, fut le comte de Broglie.

A ce propos, l'auteur rappelle la place du comte de Broglie dans la généalogie de sa famille. La famille de Broglie, de bonne noblesse piémontaise, avait eu pour premier représentant, de ce côté des monts, un lieutenant général des troupes du duc de Savoie, que Mazarin fit venir après la paix de Westphalie, en lui maintenant son grade. Il avait fidèlement et efficacement servi Mazarin pendant et avant la Fronde et laissa un fils qui fut maréchal de France et après lui un petit-fils qui fut investi de la même dignité. Le comte de Broglie était le deuxième fils du second maréchal. Son arrière-petit-neveu renonce à faire son portrait, n'ayant guère le goût des portraits dans l'histoire, qui ont, à son avis, « l'inconvénient d'avertir le lecteur de ce qu'un récit bien fait doit lui faire apercevoir de lui-même »; et ce qu'il en dit dans ce livre nous donne, en effet, l'idée la plus nette de la sûreté du coup d'œil, de l'habileté de conduite et de l'énergie du jeune brigadier, dont le roi fit choix pour cette affaire délicate. Je l'appelle brigadier, car il avait conquis ce grade dans les campagnes de Bohême et de Bavière, où il avait vaillamment servi, avec ses deux frères, sous son père le maréchal; mais c'est dans cet emploi nouveau qu'il s'est principalement fait remarquer : c'est le diplomate de la famille au XVIIIe siècle; et plût à Dieu qu'au lieu d'être absorbé dans cette mission inavouée, il eût eu sa place dans les conseils, où sa clairvoyance et sa décision auraient été si nécessaires!

L'affaire dont il fut chargé ne devait point aboutir, entravée par les grands événements que le duc de Broglie expose plus au long dans son ouvrage nouveau.

Kaunitz était rentré à Vienne (1753), reconnaissant qu'il n'y avait rien à faire auprès d'un prince si peu disposé à l'action et d'un ministère si incapable de rien oser; son avis était qu'il fallait attendre. Mais Marie-Thérèse ne renonçait point à sa politique. Elle éleva l'ambassadeur qui lui revenait de France à la plus haute situation auprès d'elle, avec le titre de chancelier, et envoya à Paris Stahremberg, muni de volumineuses instructions où « tous les personnages importants de la cour, Belle-Isle, Noailles, Richelieu, Tencin, sont passés en revue par une suite de portraits tracés évidemment par Kaunitz lui-même, d'après les originaux

qu'il a connus. Mais le nom de Mme de Pompadour n'est pas même prononcé ». M. d'Arneth l'avait déjà fait remarquer, et le duc de Broglie insiste tout particulièrement sur ce point (P. 76.)

Les événements qu'attendait Kaunitz allaient rapidement se produire. En France, on était en paix avec l'Angleterre; mais on avait toujours quelques affaires avec elle. Dans les Indes, La Bourdonnaye, Dupleix, « qui n'eurent qu'un tort, celui de ne pouvoir s'entendre, » étaient en rivalité avec les compagnies anglaises sur des questions d'annexion et de protectorat; en Amérique, le règlement des limites entre les possessions voisines restait toujours pendant. Les Anglais y apportaient une passion fébrile; en France, dit le duc de Broglie, on se passionnait sur la bulle *Unigenitus;* et les difficultés financières étaient grandes. On croyait y remédier par des changements de ministère. On retirait le poste de contrôleur à Machault; mais on l'en dédommageait en le mettant au Ministère de la marine, et pour cela on faisait passer Rouillé de la Marine aux Affaires étrangères. Des ministres qui sont bons à tout ont grande chance de n'être propres à rien. Frédéric II, qui avait l'œil sur tout cela, écrivait à son ambassadeur : « Je vois bien que M. Rouillé est la marionnette de quelqu'un. » Sur quoi le duc de Broglie trouve qu'il se trompait : « c'était bien une marionnette, mais ce n'était une marionnette de personne; aucune main ne le dirigeait » (p. 95). Et voilà où en était le pouvoir à cette heure décisive ! Quelle résolution était-il capable de prendre à la veille d'une guerre maritime imminente? Il rappelait des Indes Dupleix sur la plainte d'une compagnie anglaise, et il recevait d'Angleterre, sur les délimitations au Canada, des propositions inacceptables. Or nos escadres n'étaient pas en mesure de lutter.

M. le duc de Broglie a très nettement indiqué la situation.

L'Angleterre, inattaquable chez elle, ne pouvait être touchée que dans le Hanovre, électorat de son roi Georges II, et Frédéric était alors assez mal avec ce roi, son oncle. Mais cela n'allait pas jusqu'à le décider à l'attaquer de concert avec la France; or, en cas de guerre, la neutralité ne lui était pas possible; et si la France, blessée de ses refus, s'unissait à l'Autriche, n'avait-il pas à craindre pour ses propres États? Il était donc assez perplexe, et, pour faire croire qu'il était toujours bon allié, il se donnait l'air de s'intéresser à la France et de la servir par de bons avis. Il l'avertissait que l'Angleterre songeait à l'attaquer, et il eût fallu être aveugle en France pour ne pas le voir; il ne livrait donc aucun secret. Il faisait même dire que si l'on voulait prévenir l'Angleterre en l'attaquant dans le Hanovre, il fallait le faire tout de suite. A Versailles, on recevait cette communication comme d'un ami, d'un allié qui s'of-

frait, et l'on répondait au roi de Prusse en lui disant d'envahir lui-même le Hanovre, qui était à sa portée, tandis que l'armée française entrerait dans les Pays-Bas. Mais Frédéric était loin de vouloir jouer ce rôle dans la lutte. Le Hanovre n'était pas encore une proie dont la Prusse pût se saisir. Il évita donc de s'engager; et le duc de Broglie montre, pièces en main (ces pièces, c'est la correspondance du prince lui-même qui les fournit), avec quelle inexactitude Frédéric a paru vouloir rendre compte de toute cette négociation dans son *Histoire de la guerre de Sept ans;* c'est un véritable travestissement de l'histoire.

Cependant la guerre du côté de l'Angleterre était de plus en plus menaçante. Que dis-je? elle avait commencé, ou, si ce n'était pas la guerre, c'était une piraterie officielle. Les Anglais avaient capturé, sans déclaration comme sans prétexte, deux des vaisseaux d'un convoi, laissé sans protection parce que l'on craignait de paraître prendre une attitude hostile. Et en France on hésitait encore. Louis XV demandait des mémoires écrits et on en rédigeait; on en faisait une œuvre littéraire que l'on communiquait aux amis et qui faisait l'objet de conversations dans les salons : « Quel spectacle, disait Bernis, pour les ministres étrangers, rassemblés alors à la cour, de voir que les affaires les plus graves étaient ainsi traitées comme dans un café ! » (P. 120.) M. le duc de Broglie a signalé en particulier le contraste qu'offraient, dans cette réunion de diplomates, deux personnages : l'ambassadeur d'Autriche, qui affectait le calme, et son collègue de Prusse, qui poussait à l'action. Il semblait que Frédéric n'attendît plus qu'un mot pour partir en guerre contre l'ennemi de la France : or la correspondance de Frédéric avec ses ministres prouve qu'il n'avait offert à la France ni action combinée, ni diversion. Quand La Touche, notre ministre à Berlin, chargé de sonder les dispositions du roi, parla du traité d'alliance de 1741, conclu pour quinze ans, fort mal suivi jusque-là et qui avait besoin d'être renouvelé l'année suivante, il ne reçut que des paroles évasives, et l'on évita les occasions d'en reparler.

La Touche paraissant insuffisant à Berlin, on résolut de le remplacer par quelque grand personnage. Ce fut le duc de Nivernais, petit-neveu de Mazarin. Le duc y voulait paraître dans tout l'éclat de sa maison. Il lui fallait du temps pour se préparer. En attendant qu'il arrivât, La Touche n'était plus rien, et c'est le moment où il importait le plus de veiller sur l'attitude de Frédéric. Il y eut alors dans les relations diplomatiques une sorte de calme, comme l'étale qui règne sur la mer entre les deux périodes alternatives du flux et du reflux. L'Autriche se trouvait à l'égard de l'Angleterre dans une situation qui rappelait celle

de la France à l'égard de la Prusse. L'ancienne alliance subsistait-elle toujours de part et d'autre, et que pouvait-on en attendre? En France, on se complaisait dans ce calme; en Autriche, on voulait y voir clair et l'on aborda les questions avec plus de décision et de suite. Marie-Thérèse, pour recouvrer la Silésie, aurait bien abandonné les Pays-Bas. Ce n'était pas l'affaire de l'Angleterre, qui l'invitait à les bien garder contre la France; mais l'impératrice demandait si l'Angleterre était aussi bien disposée à la défendre elle-même contre la Prusse. Des mémoires et des communications furent échangés; on y mettait à la continuation de l'alliance des conditions qui en présageaient la rupture. L'Angleterre commençait à voir que sa véritable alliée contre la France, ce n'était pas l'Autriche, mais la Prusse; d'autant plus que la Prusse était le mieux en position ou d'accabler, ou de protéger le Hanovre, et de susciter à la France sur le continent, une guerre qui lui abandonnerait à elle-même le vaste champ des mers.

La pensée du Hanovre était la préoccupation dominante de Georges II, et c'est ce qui le porta à faire les premières ouvertures à Frédéric. La défiance est le sentiment qui s'éveillait tout d'abord dans l'âme de ce prince. N'ayant d'autre principe de morale que l'intérêt, il commençait toujours par se demander quel avantage on pouvait avoir à lui faire une proposition, et si la même raison qui le faisait rechercher ne pourrait pas (comme c'était son habitude à lui et sa pratique), après l'avoir lancé dans une voie, le laisser en route.

L'Angleterre songeait-elle sérieusement à rompre avec l'Autriche? C'est le duc de Brunswick, parent du roi Georges, qui avait été chargé de sonder Frédéric; c'est par lui que Frédéric, son beau-frère, voulut s'assurer des intentions du gouvernement anglais. Le duc de Brunswick, qui avait accepté du roi Georges, avec hésitation d'abord, ce rôle d'intermédiaire, s'y porta dès lors avec conviction, « avec extase ». Frédéric avait levé ses scrupules et réussi à le fasciner. Il était devenu l'homme de Frédéric.

M. le duc de Broglie suit avec beaucoup de perspicacité cette négociation délicate dans tous ses méandres. Si bien gardé qu'il fût, le secret en fut surpris par Colloredo, ministre d'Autriche à Hanovre, et la cour de Vienne s'en inquiéta. Frédéric serait-il belligérant ou neutre? On ne croyait guère à l'abstention de la Prusse. Devant cette neutralité mal garantie, se retrancher soi-même dans la neutralité ne paraissait pas bien sûr. Kaunitz fit prévaloir un parti plus décisif. Il avait gardé ses impressions de Versailles; il savait que le roi était, au fond, mal disposé pour la Prusse. Il fallait faire alliance avec la France, et il développa son plan :

Former contre la Prusse une ligue où la France amènerait ses alliés naturels (Suède et Danemark) comme l'Autriche les siens (Bavière, Saxe et Russie). On ne demandait pas à la France un concours armé immédiat. L'Autriche et la Russie engageraient seules l'attaque; et l'on offrait à la France pour prix de cette alliance, avec l'occupation temporaire d'Ostende et de Newport, un établissement aux Pays-Bas pour l'infant Philippe, mari d'une fille de Louis XV, en échange de Parme et de Plaisance qui reviendraient à l'Autriche; de plus on aiderait à l'élection du prince de Conti au trône de Pologne, satisfaction fort inattendue offerte aux tendances du Secret du roi. Kaunitz en avait donc su quelque chose? le duc de Broglie en témoigne sa surprise (p. 182). L'Autriche comptait reprendre la Silésie, sa chère province. La Prusse vaincue laisserait d'autres dépouilles à partager entre les coalisés (p. 179-185).

Des instructions furent adressées en ce sens à Stahremberg. Kaunitz lui signalait, comme intermédiaires à choisir, le prince de Conti et Mme de Pompadour. C'est au prince de Conti que Stahremberg devait s'adresser d'abord; ce fut l'ambassadeur qui jugea plus opportun de préférer la favorite, et le duc de Broglie trouve dans la lettre d'introduction que Kaunitz lui expédia pour la marquise la preuve qu'elle n'avait pas été, jusque-là, préparée à cette médiation. Mme de Pompadour en parla au roi, et, par ses ordres, remit à l'abbé de Bernis le billet de Stahremberg en le chargeant de recevoir sa communication.

L'auteur expose à ce propos son jugement sur Bernis, dont il estime que les historiens ont fait trop peu de cas. Bernis n'acceptait qu'avec hésitation, on peut même dire avec crainte, cette mission qui contenait en soi une révolution complète dans la politique de la France. Il exprimait ces sentiments à la marquise, quand le roi, entrant brusquement, mit un terme à toute objection, en lui intimant de recevoir l'ambassadeur autrichien sans le concours d'aucun de ses ministres, seul, avec Mme de Pompadour qui, d'ailleurs, ne devait assister qu'à la première conférence; et, pour le couvrir contre toute récrimination, il lui en donna l'ordre par écrit.

Ce fut dans le château de Mme de Pompadour à Sèvres, appelé Babiole, aujourd'hui Brimborion, qu'eut lieu cette entrevue. On n'a pour la connaître que le récit de Bernis; la dépêche de Stahremberg n'a pas été retrouvée à Vienne, mais une autre lettre de cet ambassadeur, après un second entretien, nous a conservé le texte précis de la réponse que Bernis avait faite au nom du roi. On remerciait l'impératrice de sa démarche; on y voyait l'espoir et le gage d'une alliance solide et peut-être éternelle; mais le roi pouvait-il rompre avec Frédéric sans avoir la preuve qu'il avait

manqué à ses engagements? et en attendant ne pouvait-on assurer l'avenir par une convention préliminaire portant que l'agresseur, quel qu'il fût, qui violerait la paix existante rencontrerait pour adversaires la France et l'Autriche? Les puissances neutres n'auraient aucune raison pour ne pas souscrire à cette clause, et on aurait le temps de régler tous les autres points à loisir.

La proposition répondait assez mal aux vues de Marie-Thérèse, puisque le but de l'alliance projetée, c'était précisément d'attaquer Frédéric. Néanmoins, on pouvait y voir un signe des dispositions secrètes du roi et une preuve que, s'il était convaincu des relations engagées entre l'Angleterre et la Prusse, il n'hésiterait point à souscrire au projet d'alliance offensive avec l'Autriche. Marie-Thérèse n'en fut pas moins blessée du peu d'empressement de la France, et, tout en s'y résignant, elle rendit à Bernis, comme dit le duc de Broglie, la *monnaie de sa pièce*, en stipulant que la garantie réciproque se bornerait au continent. Or, ce n'était que sur la mer que la France pouvait être mise en péril (p. 223).

On avait au moins là un terrain de discussion, et, pour le moment, Kaunitz n'en demandait pas davantage. En France, où l'on avait tant de raisons de craindre, on aurait dû se montrer plus pressé d'aboutir; et que faisait-on? La chose était renvoyée aux délibérations d'une commission où entraient maintenant quatre ministres, fort étonnés d'être mis si tard dans la confidence d'une si grave affaire. Mais l'urgence de prendre un parti apparut tout à coup et le signal d'alarme vint de Berlin : Frédéric avait traité avec l'Angleterre.

Comment n'avait-on pas prévu cette solution? En France, on ne pouvait plus mettre en doute qu'une grande guerre avec l'Angleterre allait s'engager; la question était de savoir si on la soutiendrait directement sur mer ou si l'on y chercherait une diversion dans le Hanovre. C'est sur cela que les ministres étaient divisés; et Frédéric, surpris qu'on délibérât si longtemps quand il fallait agir, demandait, non sans quelque dédain, quand finirait cette *léthargie stoïque*. Mais lui-même n'y avait-il point quelque intérêt et n'avait-on pas quelque raison de suspecter ses manœuvres secrètes? Avec une duplicité dont il semble qu'on n'aurait pas dû être dupe une seconde fois dans nos rapports avec les hommes d'État de la Prusse, il allait au devant des soupçons par des déclarations qui semblaient être pleines de franchise. On parlait d'un envoyé anglais porteur de graves dépêches, qu'il avait reçu ou qu'il allait recevoir :

Je ne veux pas vous laisser ignorer, écrivait-il à Knyphausen, son ministre à Paris, et vous pouvez même en glisser quelque chose à M. de Rouillé, qu'on est venu me

faire des ouvertures assez singulières et importantes dont je me réserve cependant de communiquer le détail au duc de Nivernais, dès qu'il sera arrivé chez moi.

Et notre ministre des affaires étrangères, Rouillé, y trouvait une raison d'attendre. Knyphausen écrivait même au roi combien le ministre avait « été édifié de la bonne foi avec laquelle il agissait envers sa cour »; et le duc de Nivernais ne se pressait pas davantage de partir. Mais une chose hâta décidément son départ. On recevait le discours du roi d'Angleterre au parlement. Loin de donner quelques explications atténuantes, comme on voulait encore l'espérer, sur l'arrestation des bâtiments français, il en faisait honneur à sa marine et l'annonçait, aux applaudissements du parlement, comme les préludes de la guerre! Cette fois, il n'y avait plus à hésiter. Le duc de Nivernais partit pour Berlin; on ne lui avait rien dit des négociations ouvertes avec l'Autriche et on ne le pouvait pas, puisqu'on avait promis le secret à Marie-Thérèse; mais comme le fait observer le duc de Broglie :

Il était possible de ne pas mettre en opposition directe le langage que Nivernais était chargé de tenir à Berlin avec celui de Bernis au Luxembourg. On pouvait éviter de donner ainsi, soit à l'un, soit à l'autre des deux représentants de la France, une apparence de duplicité blâmable ou de duperie ridicule. Cette réserve était d'autant plus facile à observer qu'il n'y avait au fond rien de contradictoire dans la double conduite prescrite à ces agents. La France s'était positivement refusée à prendre aucun engagement qui pût porter atteinte à la situation de Frédéric en Allemagne; et l'attitude de neutralité jusque-là observée par Marie-Thérèse dans la lutte qui allait s'engager rendait naturel qu'on n'eût pas voulu absolument fermer l'oreille à ses propositions. On pouvait donc négocier avec les deux cours, sans tromper ni l'une ni l'autre. De plus, pour être à la fois efficace et sincère, l'interrogation posée à Frédéric devait être pressante, de nature à le mettre dans l'embarras de garder une situation équivoque. Il fallait, en un mot, lui adresser, sous une forme courtoise, une véritable sommation à sortir d'un silence suspect, et c'était le cas de lui laisser deviner que, s'il continuait à se réserver, on saurait se passer de lui et au besoin se pourvoir ailleurs (p. 241).

Mais tel n'était pas le caractère des instructions volumineuses remises au duc de Nivernais. Laissées à la diligence de commis qui ne savaient rien des affaires engagées, elles étaient sur le ton de l'ancienne alliance avec la Prusse et de l'antagonisme avec l'Autriche. Rien de décisif n'était réclamé de Frédéric en vue des circonstances présentes. Il était libre de se mouvoir à son aise dans le vague où d'ailleurs on restait (p. 243).

Le duc de Nivernais arriva enfin à Berlin. Depuis trois jours le traité de l'Angleterre avec la Prusse était conclu (Westminster, 16 janvier 1756) et n'attendait plus que la ratification des deux souverains.

Si Frédéric en cette circonstance fit preuve de sa mauvaise foi bien connue, l'Angleterre n'avait pas su moins bien user de son habileté proverbiale. Elle avait commencé par conclure un traité avec la Russie. Catherine l'avait signé, presque les yeux fermés, croyant qu'il était dirigé contre Frédéric qu'elle haïssait. Frédéric l'avait craint lui-même. Avoir contre soi l'Autriche et la Russie, quand il n'avait pas le droit de compter sur la France, c'était, à son avis, une situation bien critique; aussi n'avait-il point hésité à se rendre aux propositions de l'Angleterre. Que répondre aux compliments de l'ambassadeur français qui arrivait? Frédéric n'hésita point. Il prit les devants. Il dit que l'Angleterre lui faisait des propositions d'alliance; et après? il fallut bien, à la seconde entrevue, reconnaître que ce pacte était conclu. Mais, disait-il humblement, que pouvait-il faire? « Entre la Russie, l'Autriche et l'Angleterre unies contre lui, il était bloqué, assiégé. Il avait dû capituler. » Et après tout, quel tort faisait à la France ce qu'il avait promis à l'Angleterre? La France pouvait-elle conquérir le Hanovre? Elle soulèverait contre elle toute l'Allemagne. « A défaut du Hanovre, est-ce qu'il n'y a pas les Pays-Bas qu'il a eu le soin de faire excepter de toute garantie? Que la France les prenne. Personne ne les défend; cela vaut bien le Canada », etc. (p. 274).

Nivernais espérait encore qu'il pourrait arrêter le traité avant la signature; mais, trois jours après, Frédéric lui annonça que tout était consommé. Étrange confidence! la chose était publique. Si, devant l'ambassadeur français, il avait usé de faux-fuyants et presque d'excuses, c'est sur un autre ton qu'il entendait que son ambassadeur en France s'en expliquât à Versailles. Sa justification était hautaine, aggressive, et il disait à Knyphausen qu'il le jugerait sur la manière dont il saurait s'acquitter de cette communication (p. 286).

Cette conduite du roi de Prusse, qui souleva l'indignation de Paris tout entier, devait rapprocher décidément la France de l'Autriche. Dès le 27 janvier, Kaunitz (connaissait-il déjà le traité signé le 16 en Angleterre?) avait écrit à Stahremberg d'accepter le projet de Bernis. L'alliance de la Prusse et de l'Angleterre étant avérée, pouvait-on s'en tenir encore à ce traité, déclaré provisoire? Stahremberg remit en avant le plan proposé originairement par l'Autriche. Il n'y avait plus autre chose à faire, et le cabinet de Versailles hésitait toujours. La chose était pourtant d'une urgence si visible, que Knyphausen, dans ses lettres, en témoignait de la crainte. Frédéric se montrait plus indifférent. Il semblait n'avoir de son côté nulle pensée de rupture. Il invitait Knyphausen à voir Mme de Pompadour, qui l'éconduisit; mais il avait près de lui le brillant duc de Nivernais qui, ébloui par les honneurs dont il était l'objet à

IMPRIMERIE NATIONALE.

Postdam, croyait toujours un accommodement possible, et envoyait à Versailles, dit le duc de Broglie, un projet de traité qu'on ne lui demandait pas. Il fallut bien enfin qu'à Versailles on vît les choses comme elles étaient. Toute idée de rapprochement avec la Prusse fut écartée dans le conseil à l'unanimité des voix, moins celle de Belle-Isle.

Le duc de Nivernais fut rappelé. Il n'était que temps. Frédéric, avec ses caresses, tâchait de savoir par lui ce qui, au fond, avait été conclu entre Vienne et Versailles. Quand il partit, ce furent les plus excessives démonstrations en son honneur, à quoi il répondit par des protestations de dévouement qui n'accusent pas sa sincérité, mais justifient mal sa clairvoyance. Le duc de Broglie a cité cette page des *Mémoires* de Voltaire sur sa mission :

Le roi de France, voulant retenir le marquis de Brandebourg dans son alliance, lui avait envoyé le duc de Nivernais, homme d'esprit et qui faisait de très jolis vers. L'ambassade d'un duc et pair et d'un poète semblait devoir flatter le goût de Frédéric; il se moqua du roi de France et signa son traité avec l'Angleterre le jour même que l'ambassadeur arriva à Berlin, joua très joliment le duc et pair, et fit une épigramme contre le poète (p. 329).

Le duc de Broglie estime que l'épigramme, si elle n'est pas dans les œuvres de Frédéric, se trouve suffisamment traduite dans ce passage de Voltaire.

L'auteur consacre un dernier chapitre à l'appréciation du fameux traité de 1756. Les historiens l'ont sévèrement blâmé. Il prouve que c'est sans fondement; que la situation en faisait une nécessité et pour l'Autriche, et pour la France; pour la France plus encore que pour l'Autriche, car le péril n'était pour l'Autriche que dans l'avenir; pour la France il était dans l'heure même. La guerre de Sept ans fut désastreuse pour nous. Le désastre eût-il été moindre si la France avait été seule dans la lutte? Or cette lutte, elle ne pouvait plus l'éviter. Voltaire a jugé le traité en un mot, et le duc de Broglie ne fait que ratifier ce jugement : « On a prétendu que l'union de la France et de l'Autriche était monstrueuse. Puisqu'elle était nécessaire, sans doute elle était naturelle. » (P. 343.)

Ce traité nécessaire ne se fit pas sans tiraillements, Bernis réclamant une complète réciprocité entre les obligations des deux parties. Si la France renonçait à toute alliance avec la Prusse, l'Autriche devait renoncer à toute alliance avec l'Angleterre. Mais dans quelle mesure leur assistance réciproque, en cas de guerre, devait-elle être assurée? L'Autriche ne pouvait aider la France sur mer contre l'Angleterre. La France prêterait-elle à l'Autriche le concours de ses armées pour

reprendre à Frédéric la Silésie? Louis XV ne voulait s'obliger qu'à laisser faire. Les États allemands que l'on voulait engager dans la coalition suffiraient-ils à la tâche? Il faudrait, en cas de succès, les dédommager aux dépens de la Prusse; et la France n'avait pas non plus intérêt à ce complet démembrement de la Prusse. Rien n'allait se faire, quand Bernis tourna la difficulté en proposant, au lieu des hommes, un subside qui permettrait à l'Autriche de s'assurer au moins la neutralité des États allemands, en devançant l'Angleterre qui, par son or, pouvait les entraîner dans l'orbite de la Prusse. On en fit comme une soulte pour l'échange des principautés de Parme et de Plaisance contre la principauté promise au gendre et à la fille de Louis XV dans les Pays-Bas. Quant au royaume de Pologne pour le prince de Conti, dont il était question dans le premier projet, on le rayait de nouveau. Ce fut, sur ce chapitre, la fin du Secret du Roi.

Le traité défensif, avec les deux articles restés secrets, où l'on prévoyait l'aggression de Frédéric et l'entente des deux parties contractantes « sur les différends territoriaux et autres objets qui pourraient troubler la tranquillité de l'Europe », fut réglé en huit jours et signé le 1[er] mai 1756 au château de Jouy-en-Josas, qui appartenait au ministre Rouillé : ce qui n'empêcha pas qu'on l'appelât « traité de Versailles » (p. 370), — traité défensif, mais tout y sentait la guerre et il fallait s'y préparer. Ici le duc de Broglie signale encore avec douleur l'inégalité morale des deux contractants. En France, incurie incorrigible des ministres. Il semblait qu'on eût signé la paix; on croyait du moins qu'on n'avait qu'un pas à faire pour l'avoir. La surprise de Minorque par un hardi coup de main du duc de Richelieu semblait un gage de la prochaine défaite de l'Angleterre. Louis XV était dans la joie; M[me] de Pompadour aussi; et ce n'était point pour le succès de son œuvre. Le duc de Broglie constate, en terminant son enquête, que depuis la conférence, en quelque sorte introductive, de Babiole, elle n'a figuré dans aucune phase de la négociation. Ce succès maritime était de bon aloi et il fallait tout faire pour le soutenir; mais le ministre de la guerre ne comprenait la guerre que dans les Pays-Bas, et ils lui étaient dérobés par l'alliance avec Marie-Thérèse. Même désarroi dans la diplomatie. Nos envoyés près les différentes cours n'avaient pour orientation que l'hostilité contre l'Autriche, et voilà que l'on était en alliance avec elle. « La balance de l'Europe était comme *affolée* », selon le mot très pittoresque de notre auteur ; et il était, comme il l'ajoute, d'autant plus difficile de faire comprendre la situation nouvelle à nos agents, que Rouillé n'y entendait rien. Ajoutez que dans cette alliance les vues des deux confédérés étaient fort différentes :

Marie-Thérèse ne songeait qu'à attaquer Frédéric, et Louis XV qu'à éviter d'entrer en lutte avec lui.

Frédéric, assez inquiet d'abord, eut bientôt pris sa résolution. Il s'était mis en défense en Silésie, comme Marie-Thérèse en Bohême; mais cela n'était point assez. Il avait pour maxime de ne pas se laisser surprendre : *prævenire et non præveniri*. Après une sommation à Vienne, à laquelle Marie-Thérèse répondit avec hauteur, et sans tenir compte de cette déclaration de notre envoyé Valory que s'il attaquait l'Autriche, la France devait la soutenir, il lança une seconde sommation à Vienne et entra dans la Saxe, État neutre. La guerre de Sept ans était commencée.

Le duc de Broglie, en mettant au grand jour un point capital si généralement méconnu avant lui, a fait œuvre de critique et d'historien. L'homme d'État dont la haute intelligence jetait tant de lumière sur les débats de cette nature à la tribune de nos assemblées se retrouve dans les dernières pages, où il traite des alliances. Il y montre comment celle de l'Angleterre et de l'Autriche avait eu sa raison et pourquoi elle se rompit; pourquoi aussi celle de la France et de la Prusse devait se rompre et comment elle se rompit trop tard. Sous un gouvernement plus vigilant, l'alliance de la France avec l'Autriche se serait conclue plus tôt et la France aurait eu en Europe une tout autre position. En 1756, si elle ne lui assurait plus les mêmes avantages, elle n'en était pas moins nécessaire. Mais, dit le duc de Broglie (et ce sont ses derniers mots), « la faiblesse et l'impéritie, qui en ont retardé, compromis et dénaturé l'application, expliquent, si elles ne justifient pas complètement, la sévérité de l'histoire ».

H. WALLON.

The voyage of H. M. S. Challenger *during the years 1872-1876. Summary of the scientific results,* publié par ordre du gouvernement de S. M. Londres, 1895, un volume grand in-4° en deux parties d'un total de 1,608 pages, avec appendices, publié par John *Murray,* l'un des naturalistes de l'expédition.

La magnifique publication relative aux résultats obtenus par l'expédition scientifique du *Challenger* vient de recevoir un digne couronne-

ment sous le titre de *Summary of the scientific results;* c'est un très fort volume en deux parties, publié avec non moins de luxe que l'ensemble de l'ouvrage.

On se rappelle que l'expédition dont il s'agit fut organisée par le gouvernement britannique en 1871 et 1872, sur l'instigation de la Société royale de Londres. Elle avait pour objet principal d'explorer scientifiquement les conditions physiques, chimiques, géologiques et biologiques des océans. Après avoir rempli de la manière la plus remarquable cette grande mission, le *Challenger* revenait en Angleterre en mai 1876.

Depuis lors, les résultats obtenus dans ces différentes branches de la science ont été confiés à de nombreux savants, choisis parmi les plus compétents, tant dans les Îles Britanniques qu'à l'étranger. Leurs travaux ont paru successivement en cinquante volumes grand in-4°, d'une rare beauté d'exécution; ils ne contiennent pas moins de 3000 planches gravées ou lithographiées et d'innombrables gravures sur bois.

Les lecteurs du *Journal des Savants* ont pu acquérir une idée de la nouveauté et de l'importance des découvertes par deux articles qui ont résumé le volume relatif aux *dépôts des mers profondes*[1].

Pour faire apprécier les résultats auxquels la science est arrivée de notre temps, l'auteur présente, comme introduction, un résumé historique de l'océanographie, auquel se joignent nécessairement des notions relatives aux conquêtes de la géographie. Partant de l'antiquité et des idées autrefois émises par les philosophes et les explorateurs, l'auteur passe au moyen âge, puis à l'époque de Cooke, enfin à l'expédition du *Challenger* et aux expéditions subséquentes. A raison du titre spécial du chapitre, on ne sera pas surpris de voir passer sous silence, puisqu'ils ont été essentiellement continentaux, les admirables voyages de Marco Polo, dont le nom brille parmi les plus illustres.

Jusqu'à la première partie de ce siècle, l'observation des phénomènes de la mer était presque exclusivement limitée aux eaux de la surface ou du voisinage de la surface de l'océan. Dans l'intérêt de la navigation, les hydrographes avaient depuis longtemps entrepris une reconnaissance des côtes, des routes pouvant le mieux servir au commerce, ainsi qu'une discussion des vents, marées et courants qui les affectent; mais les observations du biologiste, du chimiste et du géologue ne s'étendaient généralement pas loin des terres émergées, ni au delà d'une faible profondeur. Il n'avait pas été fait de recherches systématiques dans le but de déterminer les conditions physiques et bio-

[1] Décembre 1892, p. 733 et janvier 1893, p. 37.

logiques de cette immense région occupée par les eaux profondes de l'océan; d'ailleurs, les appareils nécessaires pour cette investigation n'avaient pas encore été inventés.

Ce n'est en réalité que vers 1856, c'est-à-dire depuis une quarantaine d'années, qu'on entra largement dans cette nouvelle voie, lorsqu'on résolut d'établir un câble télégraphique sous-marin à travers l'Atlantique, entre l'Irlande et Terre-Neuve. Depuis lors, les méthodes et les appareils se sont perfectionnés assez rapidement pour qu'il soit actuellement possible d'examiner avec précision bien des particularités des grands fonds de l'océan. L'influence de la pose d'un télégraphe sur l'étude de ces problèmes fournit un nouvel exemple de la dépendance mutuelle de questions en apparence très différentes.

Il ne faut cependant pas oublier les précurseurs. Déjà Magellan dans son immortel voyage avait tenté, entre les îles de coraux Saint-Paul et Los Tiburones, d'atteindre le fond de la mer à l'aide d'une sonde de 3,680 mètres (2,000 fathoms), sans toutefois pouvoir y parvenir. C'est, paraît-il, le premier sondage authentique exécuté sur une telle dimension. L'annonce faite dans l'antiquité par Posidonius que la profondeur de la mer sur la côte de Sardaigne atteint environ 1,000 orgyes (1,850 mètres) ne paraît s'appuyer sur aucune mesure.

En parlant de la configuration du fond des mers, M. John Murray ne manque pas de rappeler le nom de l'académicien français Buache, qui, en 1737, fit une première tentative pour la déterminer, à l'aide de courbes de niveau[1].

En même temps que la mesure des profondeurs des mers, celle de leur température attirait l'attention; mais elle ne présentait pas moins de difficultés.

Lorsque en 1757 Cavendish imagina un thermomètre enregistreur, il pensa immédiatement que cet instrument pourrait être employé à déterminer la température de la mer jusqu'à de grandes distances de la surface : Irvine, qui accompagnait lord Mulgrave aux régions arctiques, s'en servit en effet dans ce but en 1773. Peu de temps après cette première tentative, dans laquelle on atteignit 680 mètres, De Saussure, en 1780, utilisait un thermomètre construit d'après ses idées, qu'il descendait dans la Méditerranée entre 600 et 1,200 mètres. Le thermomètre était aussi mis à profit par Krusenstern en 1803 et, vers 1805, par le naturaliste Péron, quand il fit le tour du monde. Des mesures de grandes profondeurs furent obtenues en 1817 et 1818 par sir John Ross dans son voyage à la

[1] *Histoire de l'Académie des sciences*, 1752.

baie de Baffin, ainsi que par son célèbre neveu, sir James Ross, et sir James Hooker, dans leur voyage antarctique; ils opérèrent jusqu'à 3,680 mètres de fréquents sondages. En 1832, Dupetit-Thouars, dans l'Atlantique, puis dans le Pacifique où il avait De Tessan à bord de la *Vénus*, fit exécuter au sud-ouest du cap Horn des sondages atteignant plus de 3,000 mètres. Il convient encore de rappeler comme très méritoires les sondages profonds de Dumont-d'Urville exécutés en 1837 sur l'*Astrolabe* et les nombreuses observations de températures de mers profondes faites en 1839 au Spitzberg par Bravais et Martins, à l'aide de thermomètres spéciaux.

Quant à la connaissance de la nature des grands fonds, les explorations du *Challenger*, opérées dans des régions fort diverses, font époque, ainsi qu'on a pu le voir dans l'article précité du présent recueil. Elles nous ont appris que les grands fonds sont généralement occupés par de menus débris volcaniques, incohérents, vitreux ou boursouflés.

Ainsi que son nom l'indique, le *Summary* résume tous les travaux exécutés par le *Challenger* à travers les océans, ainsi que les études considérables auxquelles les recherches faites en mer ont donné lieu ultérieurement. Des répertoires méthodiques, en partie rangés dans un ordre alphabétique, permettent de consulter sans peine, dans leurs moindres détails, les nombreux sujets traités dans les cinquante volumes de l'ouvrage.

Des tables spéciales concernent la physique du globe, la chimie, la météorologie, la géologie, y compris les dépôts des mers profondes, la botanique et la zoologie. La table relative à tous les animaux de la mer, depuis les infiniment petits jusqu'aux plus gros, occupe la plus grande partie de ce très nombreux inventaire.

Trois cent cinquante-deux stations avaient été choisies dans les régions les plus diverses des océans pour y faire des sondages et des observations scientifiques de nature variée. Les divers résultats obtenus dans chacune de ces stations sont rappelés sommairement. Après la date et la situation du sondage ou du lieu de la pêche, figure la température de la mer à des profondeurs diverses, à partir de la surface jusqu'au fond. De même, en différents points de la même verticale, on détermine la densité, en la ramenant à une température uniforme. La nature des dépôts solides rapportés sur le navire est signalée, ainsi que leur situation bien exacte. En ce qui touche la zoologie, les noms des genres, espèces et variétés de poissons et d'invertébrés que les appareils ont rapportés à la surface sont mentionnés dans un ordre systématique, avec accompagnement d'observations diverses. L'étendue de ces énumérations fait entrevoir combien la campagne du *Challenger* a été féconde. Des cartes marines

de la route parcourue, au nombre de 43, et 22 diagrammes achèvent de préciser les notions recueillies pendant tout le voyage.

Ce tableau général des conditions physiques et biologiques des océans, jusque dans leurs abîmes, est complété dans le chapitre intitulé : *Distribution bathymétrique et géographique des animaux observés à une profondeur supérieure à 4,500 mètres* (2,500 fathoms). C'est la répartition des organismes suivant la verticale, exposée dans ses traits généraux. Nous savons maintenant que la vie s'étend jusque dans les grandes profondeurs de l'océan. Les foraminifères et les débris d'éponges que les tubes de sondage en ont retirés paraissent y avoir vécu. Le chapitre consacré à cette profusion des organismes vivants est plein d'intérêt.

Enfin une dernière table générale présente de nouveau, mais cette fois rangés par ordre alphabétique, les noms de tous les genres, sous-genres, espèces et variétés capturés dans le trajet et décrits dans l'ouvrage. Cet index général, riche d'environ vingt mille articles, renvoie pour chacun aux pages du *Summary* où le sujet est traité.

Comme appendice de l'ouvrage, on trouve un article sur l'une des importantes questions éclairées par l'expédition du *Challenger*, la *circulation océanique*. Ce n'est pas seulement dans sa partie superficielle que l'on a reconnu des mouvements généraux ou *courants* et qu'on en a déterminé la direction et la vitesse. A une certaine distance de la surface, des contre-courants intérieurs ont été constatés, par exemple dans le détroit de Gibraltar et dans le Bosphore. Dans ses grandes profondeurs, l'immense masse d'eau n'est pas immobile; mais ses mouvements sont trop lents pour qu'on ait pu les constater directement, à l'aide des instruments qui ont servi dans les parties moins éloignées de la surface. Pour ces études, il a fallu recourir à des observations de température et de densité; c'est ce qu'expose M. Buchan, dans ce savant article.

Des cartes annexées à ce dernier travail résument, sous une forme synoptique et très claire, une multitude d'observations. A la suite des cartes de la surface, qui représentent les fortes inflexions du Gulf-Stream, dix autres figurent la densité et la température moyenne à des profondeurs croissantes et atteignant 4,000 mètres. On y voit la température décroître, à partir de la surface jusqu'au fond, de 17° à 1°70. Enfin, deux cartes donnent ces mêmes mesures pour les plus grandes profondeurs.

En terminant, je ne dois pas omettre d'autres documents intéressants de l'ouvrage. Ce sont trois grandes cartes bathymétriques, c'est-à-dire représentant les profondeurs établies d'après les données les plus récentes, pour l'Océan Atlantique, l'Océan Pacifique et l'Océan Indien; des colorations différentes donnent une grande clarté à ces indications.

D'après l'appréciation de M. John Murray, depuis les grandes découvertes de Colomb, de Gama et de Magellan, qui se succédèrent avec tant d'éclat dans l'espace de trente années, la connaissance de notre globe n'aurait pas, dans un si court espace de temps, reçu une aussi importante addition aux faits acquis que celle due, pendant le dernier quart de siècle, aux explorations des grandes profondeurs des mers.

Ce qui est certain, c'est que l'expédition du *Challenger*, en révélant, entre autres résultats, l'existence de tant d'êtres qui habitent les profondeurs des mers, constitue une des œuvres scientifiques les plus remarquables de notre temps; elle fait à la fois honneur à la situation navale et à la haute réputation scientifique de l'empire britannique.

Quant à M. John Murray, il a eu le grand mérite de consacrer vingt-trois années d'abord à l'expédition, puis à la mise en ordre et à la publication des résultats de l'entreprise. C'est à ce titre que notre Académie des sciences a décerné, en 1894, le prix Cuvier à ce savant infatigable et distingué, qui a fait preuve d'une persévérance si méritoire et auquel nous adressons aujourd'hui nos vives félicitations.

DAUBRÉE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

A l'occasion du centenaire de la fondation de l'Institut, les cinq Académies, présidées par M. Ambroise Thomas, ont tenu la séance publique le 24 octobre 1895 dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Pasteur, membre de l'Académie française, est décédé à Villeneuve-l'Étang, le 28 septembre 1895.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Pasteur, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences, membre de la section de minéralogie, est décédé le 28 septembre 1895.

M. le baron Larrey, membre libre de l'Académie des sciences, est décédé le 8 octobre 1895.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 19 octobre 1895 sous la présidence de M. Ambroise Thomas.

Après l'exécution d'une ouverture intitulée : *Bérénice*, composée par M. Silver, ancien pensionnaire de Rome, le président a proclamé les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et les autres prix.

Peinture. — Le sujet était : « Le Christ mort, descendu au pied de la croix, est pleuré par les Saintes Femmes. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Larée (Antoine-Marc-Gaston); le premier second grand prix a été décerné à M. Laurens (Paul-Albert); le deuxième second grand prix à M. Guinier (Henri-Jules).

Sculpture. — Le sujet était : « David, vainqueur de Goliath, amené en triomphe à Saül. » Le premier grand prix a été remporté par M. Roussel (Hippolyte-Paul-René); le premier second grand prix par M. Salières (Sylvain); le deuxième second grand prix par M. Ségoffin (Victor-Joseph-Jean-Ambroise).

Architecture. — Le programme était : « Le Palais des expositions et des fêtes. » Le premier grand prix a été décerné à M. Patouillard (Auguste-René-Gaston-Antoine); le premier second grand prix à M. Duquesne (Eugène-Joseph-Armand); le deuxième second grand prix à M. Garnier (Tony).

Composition musicale. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages intitulée : *Clarisse Harlowe*, par M. Édouard Noël. Le premier grand prix a été remporté par M. Letorey (Omer); le premier second grand prix par M. d'Ollone (Maximilien-Paul-Marie-Félix).

Prix Leprince. — Ce prix est attribué à M. Larée pour la peinture, à M. Roussel pour la sculpture, et à M. Patouillard pour l'architecture.

Prix Alhumbert. — Ce prix est décerné à MM. Pillet et Lavalley.

Prix Deschaumes. — Ce prix est décerné à M. Blanchard (Henri).

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix est partagé entre MM. Boverie, statuaire, et Duquesne, architecte.

Prix Bordin. — Le sujet était : « De la musique symphonique et de la musique dite *de chambre*, en France, depuis les trente dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. » Le concours ayant été jugé insuffisant, l'Académie a décerné une première médaille, de 1,500 francs, à MM. Defrasse et H. Lechat pour leur ouvrage intitulé : *Épidaure;* une deuxième médaille, de 500 francs, à M. Clausse, pour son ouvrage : *Basiliques et mosaïques chrétiennes;* une troisième médaille, de 500 francs, à M. Fauré,

pour sa *Théorie des proportions en architecture*, et une quatrième médaille, de 500 francs, à M. H. Havard, pour sa publication intitulée : *Les arts de l'ameublement.*

Sujet proposé pour 1896 : « De l'influence des mœurs, des milieux, des croyances, sur l'art de la peinture, depuis le XVI[e] siècle jusqu'au milieu du XIX[e]. »

Sujet proposé pour 1897 : « Étude sur Jean Goujon et ses œuvres. »

Les étrangers pourront prendre part à ce concours, pourvu que les mémoires soient écrits en langue française.

Prix Trémont. — Ce prix est partagé entre MM. Charbonneau, peintre, et Lutz, compositeur de musique.

Prix Georges Lambert. — Ce prix est partagé entre M[mes] Colin, Lavidière et MM. Trodoux et Power.

Prix Achille Leclère. — Le sujet du concours était : « Le pavillon pour les produits de la manufacture de Sèvres à l'exposition de 1900. » Le prix a été décerné à M. Debat (Félix) ; deux mentions honorables sont accordées, la première à M. Arfridson (André), la deuxième à M. Tronchet (Guillaume).

Prix Chartier. — Ce prix est décerné à M. Alary (Georges), compositeur de musique.

Prix Troyon. — Sujet proposé : « Effet de crépuscule ». Le prix est décerné à M. Hugues de Beaumont ; deux mentions honorables sont accordées à M. Mouthon (Charles) et à M. Cachoud (François).

Prix Duc. — Le prix est décerné à M. Jossot ; deux mentions honorables sont accordées, la première à M. Édouard Bauhain, la seconde à M. Charles Wable.

Ce prix sera de nouveau décerné en 1896.

Prix Jean Leclaire. — Ce prix est décerné à MM. Duquesne (Eugène-Joseph-Armand) et Hormbostel (Henry).

Prix Chaudesaigues. — Le prix est décerné à M. Hulot (Louis-Jean) ; trois mentions honorables sont accordées à MM. Berger (Joseph-Charles-Marcel), Dumesnil (Georges-Raoul) et Poncet (Ernest-Aimé-André).

Fondation de Caen. — Les revenus de la fondation ont été répartis entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs et architectes, à leur retour de l'École de Rome.

Prix Monbinne. — Ce prix biennal, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné, en 1896, à l'auteur de la musique d'un opéra-comique en un ou plusieurs actes.

Fondation Dubosc. — Les revenus de cette fondation sont, chaque année, distribués par égales portions aux peintres et aux sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome.

Fondation Delannoy. — Ce prix est décerné à M. Patouillard.

Fondation Lusson. — Ce prix est attribué à M. Duquesne.

Prix Rossini. — Le prix a été décerné au poème lyrique intitulé : *Aude et Roland*, par MM. Georges Hartmann et Édouard Adenis.

Le concours ouvert pour la composition musicale à adapter au livret ci-dessus indiqué sera clos le 31 décembre 1895.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix sera décerné en 1897.

Fondation Laboulbène. — Ce prix est distribué à la fin du concours, par portions égales, aux élèves admis en loge.

Fondation Cambacérès. — Ce prix est attribué à MM. Laurens, pour la peinture, et Salière, pour la sculpture.

Fondation Pigny. — Ce prix est attribué à M. Duquesne.

Prix Desprez. — Ce prix est décerné à M. Loiseau-Rousseau pour sa statue en marbre intitulée : « Esclave empoisonné. »

Prix Henry Lehmann. — Ce prix est décerné à M[lle] Élisabeth Sonrel, pour sa composition exécutée à l'aquarelle intitulée : « Le Sommeil de la Vierge. »

Prix Brizard. — L'Académie décernera, s'il y a lieu, en 1896, deux prix : l'un au meilleur tableau représentant une marine, et l'autre au meilleur tableau représentant un paysage.

Prix Maxime David. — Ce prix a été décerné à M[lle] Chauchefoin (Marie-Louise).

Fondation Anastasi. — La pension viagère reste attribuée à M. Metzmacher.

Prix Eugène Piot. — Ce prix est destiné à récompenser alternativement une production de peinture et de sculpture, représentant un enfant nu de huit à quinze mois.

Le concours, ayant été jugé insuffisant, est prorogé à l'année 1896.

Deux prix seront donc décernés, s'il y a lieu, en 1896, l'un à une production de peinture, et l'autre à une production de sculpture.

Prix Kastner-Boursault. — Sujet proposé pour 1897 : « De l'influence réciproque des écoles française et étrangères dans les diverses branches de la musique depuis Lulli jusqu'à nos jours. Indiquer les causes de cette influence et citer, avec des appréciations critiques, les principaux ouvrages qui l'ont déterminée. »

Les étrangers pourront prendre part à ce concours, pourvu que le mémoire soit écrit en langue française.

Prix Bailly. — Ce prix a été décerné à M. Laloux pour sa construction de l'église de Saint-Martin de Tours ; il sera de nouveau décerné, en 1896, à l'auteur du meilleur ouvrage publié sur l'architecture (texte ou planches gravées).

Prix Maubert. — Deux prix de 2,000 francs chacun seront décernés en 1897 aux lauréats du meilleur des concours de Rome qui auront eu lieu, soit pour la peinture, soit pour la sculpture, dans la période quinquennale déterminée par le testateur.

Prix Houllevigue. — Ce prix a été décerné à M. Nenot pour sa construction de la nouvelle Sorbonne. Le prix sera de nouveau décerné en 1897.

Fondation Joseph Saintour. — Ce prix a été attribué à M. Pillet, grand prix de gravure en médailles, en 1890.

Fondation Pinette. — « Une rente de 12,000 francs sera divisée en quatre parties égales de 3,000 francs chacune, qui seront servies durant quatre années consécutives aux pensionnaires musiciens de l'Académie de France dès qu'ils auront terminé leur temps de pension tant à Rome que dans les autres pays qui leur sont indiqués par les règlements. Les susdits pensionnaires musiciens ne jouiront de

cette rente que s'ils ont rempli, durant toute la durée de leur pension, toutes leurs obligations envers l'État. »

M. Carraud, grand prix de composition musicale en 1890, ayant rempli toutes ses obligations envers l'État, a été déclaré apte à recevoir la première annuité de la pension instituée par M. Pinette.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, lit une notice sur la vie et les œuvres de Henri Chapu.

La séance est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale et dont l'auteur est M. Letorey (Omer).

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie. Danemark. Avec une introduction et des notes, par A. Geffroy. Paris, Alcan, 1895, 240 p. in-8°.

Les instructions que contient ce volume ne sont pas nombreuses; mais elles sont toutes très instructives et une très claire introduction de M. A. Geffroy en fait apprécier tout l'intérêt. Combien de traités publics ou secrets conclus entre la France et le Danemark durant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle ! Et combien de réciproques trahisons ! Faut-il accuser la plus faible des deux puissances d'avoir été la moins sincère? On le peut. Mais ce serait peut-être la juger trop sévèrement, la sincérité n'étant alors nulle part exigée dans les rapports et les conventions diplomatiques.

Le volume que nous annonçons est le treizième du Recueil. D'autres sont sous presse.

Étude sur les hellénismes dans la syntaxe latine, par J. Brenous, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier. Paris, 1895.

L'étude des hellénismes en latin est un sujet intéressant, délicat, qui a souvent tenté les philologues, et qui les a conduits à des réponses différentes, selon qu'ils étaient plus ou moins disposés à reconnaître le latin comme une langue ayant son caractère propre et son développement original. M. Brenous, qui aborde à son tour ce sujet, après s'y être préparé par de solides études, apporte une solution moyenne, admettant l'imitation de la syntaxe grecque là où il est impossible de la nier, mais accordant partout ailleurs au latin sa juste part d'indépendance. On peut n'être pas toujours d'accord avec l'auteur, car c'est une matière où le goût littéraire a une part aussi importante que l'analyse grammaticale : mais on reconnaît qu'il est toujours informé, presque trop informé, les noms de ses prédécesseurs revenant à toutes les pages du volume.

L'influence exercée par une langue sur une autre a été particulièrement observée dans ces derniers temps : influence du français sur l'allemand, de l'anglais sur le français, de l'allemand sur le hongrois, de l'italien sur le slave. Mais ces exemples ne sont pas tout à fait de même sorte. Il s'agit dans le cas présent de deux langues étroitement apparentées, ayant même vocabulaire, même morphologie et même syntaxe, mais dont l'une possède sur l'autre l'avance d'une culture littéraire plus par-

faite. Pour imiter certains tours de la langue grecque, le latin n'avait qu'à s'interroger lui-même et faire appel à des aptitudes endormies, mais non absentes. C'est ce qui explique comment Virgile, Horace, Properce ont pu introduire des constructions qui ne choquaient point leurs lecteurs, qui leur plaisaient plutôt comme un légitime bien remis en valeur et restitué à la langue latine. La lecture assidue des modèles grecs préparait d'ailleurs tous les Romains lettrés à ces hardiesses.

C'est ce qu'a généralement compris et fait comprendre M. Brenous. Si son livre, comme nous l'espérons, obtient les honneurs d'une seconde édition, nous l'engageons à y joindre un index qui en facilitera grandement l'usage.

Les Origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor, par l'abbé Mignon. Paris, Lethielleux, 2 vol. in-8°.

L'objet de ces deux volumes est de démontrer que le chanoine Hugues de Saint-Victor a été l'initiateur de la philosophie comme de la théologie scolastiques, et que de lui dérive, sinon la forme, du moins le fond de tout ce qui fut la matière de l'enseignement durant le XIIIe siècle. Hugues de Saint-Victor fut incontestablement un des hommes supérieurs du moyen âge. C'est un mystique, mais un mystique tendre, qui, les yeux toujours levés vers le ciel, s'abîme en Dieu, sans toutefois maudire la terre, son œuvre, très différent en cela des farouches mystiques du XVe siècle, dont les écrits ne respirent et n'inspirent que la haine de ce monde, et ne semblent avoir été faits que par ou pour des Chartreux. Hugues de Saint-Victor est, d'ailleurs, un écrivain élégant, châtié, qui, durant plusieurs siècles, a joui d'un succès mérité. Cependant tout le monde n'accordera pas qu'il ait eu sur la scolastique la grande influence qui lui est attribuée par M. l'abbé Mignon. La scolastique n'est pas, en effet, une doctrine; c'est une méthode, et, s'il faut reconnaître que l'éminent Victorin a été le premier en date des théologiens sententiaires, on ne voit pas trop ce que lui doivent comme philosophes, au point de vue de la méthode, Albert le Grand, saint Thomas, Jean Duns Scot et Guillaume d'Ockam. Leur méthode, ils la tiennent d'Aristote. Hugues de Saint-Victor n'a pas, on nous le prouve bien, méprisé la raison. Ce n'est pourtant pas un raisonneur, un rationaliste; c'est un contemplatif, et, s'il avait entendu professer saint Thomas, il l'aurait certainement, avec beaucoup d'autres, accusé d'accorder trop de crédit à la méthode, à la science profanes. M. l'abbé Mignon semblera donc à quelques critiques avoir confondu ce qu'il faut toujours distinguer, les origines et les commencements de la scolastique; mais tous s'accorderont à louer son livre comme un des meilleurs qu'on ait publiés jusqu'à ce jour sur cette période de notre histoire littéraire. Ce livre est très savant, écrit dans une bonne langue, et, si l'on y trouve des obscurités, on ne les reprochera pas à l'auteur. Étant professeur de théologie, l'auteur insiste particulièrement, cela s'explique, sur les questions théologiques qui furent débattues dans l'école de Paris tant au XIIIe siècle qu'au XIIe; or il n'est pas facile d'exposer clairement des opinions si peu claires que plusieurs d'entre elles ont été consacrées ou condamnées sans avoir été vraiment comprises. Le seront-elles jamais? On en doute.

ALLEMAGNE.

Benedicti Regula monachorum, Recensuit Eduardus Wœlfflin, Lipsiæ, Teubner, 1895, in-16.

M. Wœlfflin nous dit avoir fait cette édition sur trois manuscrits, deux du VIIIe siècle

et un du IXe siècle. Entre eux il y a des différences assez notables, et, dans les uns et les autres, les offenses à la grammaire sont plus ou moins fréquentes. A-t-on le droit de mettre au compte de saint Benoît celles qu'on rencontre dans le plus ancien de ces manuscrits ? A notre avis, on ne l'a pas. Saint Benoît vivait au VIe siècle, et certainement il y a lieu d'admettre qu'entre le VIe et le VIIIe siècle son texte aura été plus ou moins altéré par des copistes insuffisamment lettrés. Ainsi l'on ne peut induire de telle ou de telle incorrection qu'elle était usuelle du temps de saint Benoît, ou que le saint homme savait mal le latin. Quoi qu'il en soit, il pouvait être utile de connaître les leçons diverses de ces anciennes copies, et l'on sait gré à M. Wœlfflin de les avoir patiemment recueillies.

ÉTATS-UNIS.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, showing the operations, expenditures and condition of the Institution, to July 1892. Washington, Government Printing Office, 1893, in-8°, XLIII et 811 pages avec 179 figures.

Un autre volume faisant suite au précédent porte le même titre, avec cette différence qu'il est relatif à l'année 1893 et a paru en 1894; il a XLIV et 763 pages avec 94 planches.

Il a déjà été rendu compte dans le *Journal des Savants* des premiers volumes de cette publication [1]. On sait la libéralité avec laquelle a été dotée, en 1846, par un legs des plus généreux, la Société scientifique dont le nom rappelle celui de James Smithson, son fondateur. D'après la noble intention de Smithson, le revenu annuel doit être employé « à l'accroissement et à la diffusion du savoir parmi les hommes ». Ce revenu reçoit des emplois fort distincts. Parmi les principaux figurent de nombreuses et luxueuses publications, d'importants appareils de laboratoires, des récits d'explorations lointaines, des investigations relatives à l'ethnologie de l'Amérique du Nord, l'entretien et l'accroissement d'un musée national et d'un jardin géologique également national.

La plus grande partie des volumes de 1892 et de 1893, comme celle des volumes précédents, est consacrée à faire connaître les découvertes les plus remarquables de l'année écoulée. Ces articles sont, les uns originaux, les autres reproduits ou traduits d'après des publications faites tant aux États-Unis qu'en Europe.

Parmi les 34 articles que renferme le volume de 1892, je citerai : *Changements géologiques dans le temps,* par sir Archibald Geikie; *Expériences de Hertz; Progrès de l'anthropologie en 1892,* par Mason; *Explorations en Mongolie et au Thibet,* par Rockhill; *Progrès de l'astronomie en 1891 et 1892,* par Minlock.

Le volume de 1893 renferme entre autres : *Explorations antarctiques,* par John Murray; *Explorations du bassin polaire,* par Seebohm; *État présent de la géographie,* par Markham; *Dépôts des mers profondes,* par Daubrée (reproduction textuelle des articles du *Journal des savants*); *Migrations des races humaines dans l'histoire,* par James Bryce.

C'est, on le voit, un choix judicieux de sujets très variés. Des figures et des cartes complètent fort utilement le texte et une table alphabétique des matières permet de le consulter commodément. Il convient, d'ailleurs, de rappeler la générosité avec laquelle le *Smithsonian Report* est distribué gratuitement des deux côtés de l'Atlan-

[1] Décembre 1892, p. 769.

tique. Le nombre des sociétés et institutions qui en sont dotées n'est pas de moins de 16,000, dont environ 4,500 aux États-Unis et 11,500 dans les autres pays.

En propageant chaque année, d'une telle manière, les progrès les plus remarquables accomplis dans les différentes branches du savoir humain, et, d'autre part, en provoquant des recherches et des explorations variées, l'Institution smithsonienne remplit très efficacement la noble intention de son généreux fondateur.

A. DAUBRÉE.

INDE ANGLAISE.

The Mahabharata translated into English prose; n° XCV, 65-136 pages in-8°, Calcutta, 1895.

La traduction anglaise du Mahabharata ne sera pas interrompue par la mort de M. Pratapa Chandra Roy. Sa veuve, Mme Sundari Bâlâ, continue cette grande œuvre. Elle s'est courageusement décidée à y consacrer tout ce qu'elle possède; mais ses ressources sont bien faibles, et elle fait appel à tous ceux qui, dans l'Inde, ou en Europe, s'intéressent aux lettres sanscrites. Au point où en est arrivée cette noble publication, il reste tout au plus à faire un dixième de la traduction totale. On sait que Pratapa Chandra Roy distribuait presque tous les exemplaires gratuitement, afin de répandre la lecture de l'épopée nationale. Nous espérons que l'appel de Mme Sundari Bâlâ sera entendu, et qu'on l'aidera pour l'achèvement d'une œuvre si importante et si bien commencée. Le n° XCV contient une partie de l'Açvamédha parva. Après ce chant, ceux qui restent sont assez courts; et, si aucun obstacle ne surgit, le tout pourra être terminé l'année prochaine. Nous désirons vivement que notre attente ne soit pas trompée.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1895.

L'Esthétique du mouvement, par P. Souriau, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, professeur à la Faculté des lettres de Lille. 1 volume in-8°. Paris, Félix Alcan, éditeur.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le chapitre deuxième de la troisième partie est intitulé : « Esthétique de la force. » Il y en a, dans l'ouvrage, d'aussi intéressants; il n'y en a pas de plus solide ni d'aussi profond. Chose curieuse, on n'a pas oublié que l'auteur est peu épris de la métaphysique et qu'en général il n'accorde pas à la psychologie le premier rôle dans l'œuvre de la science esthétique; or, c'est de la métaphysique et de la psychologie que ce chapitre tire presque toute sa valeur. Essayons de le montrer.

D'où nous vient la notion de force? — se demande M. P. Souriau. Et il répond : « Il nous est impossible dans la pratique de ne pas nous la représenter comme un effort. Je tiens dans ma main la main d'une autre personne, et fais effort pour l'attirer à moi; elle m'oppose une résistance; et cette résistance, je ne puis l'imaginer que comme un effort de rétraction, égal et opposé à mon effort de traction. — L'apparence sera la même quand j'aurai affaire à un objet inanimé. Si je le pousse, je me figure qu'il m'oppose une force d'inertie, c'est-à-dire un effort pour se fixer au sol. » — L'observation est exacte. La résistance opposée à mon

[1] Voir le premier article dans le cahier de septembre 1895.

IMPRIMERIE NATIONALE.

effort, je ne puis, en effet, me la représenter, l'imaginer que comme un effort. Toutefois, d'après M. P. Souriau, et d'après le témoignage de la conscience, je ne m'en tiens pas là. Cette notion d'effort extérieur ou de force résistant à mon effort ne reste pas à l'état de simple relation entre l'objet et moi; elle tend à s'objectiver complètement, à survivre à l'antagonisme qui l'a suggérée, à se faire considérer, affirmer comme une activité permanente. « Quand je tends un arc, je sens l'effort que je fais pour le courber, et j'imagine en lui un effort analogue pour se détendre. Voilà la corde attachée; moi je me repose; mais j'imagine que l'effort de l'arc reste le même. . . Et je ne puis m'empêcher de me représenter dans ces molécules (de l'arc) une force de tension. . . telle que si la corde casse, l'arc se redressera. » M. P. Souriau a dit, il n'y a qu'un instant, que cette notion de force tend à s'objectiver complètement : il dit maintenant que la croyance à cette existence objective n'est qu'une illusion. Ces deux affirmations se contredisent. En réalité, c'est la première qui domine dans l'esprit de l'auteur et dans tout son livre. Il y insiste; il la développe avec complaisance; et tous les développements où il entre témoignent de sa ferme confiance dans la réalité et dans l'action des choses qui composent pour nous le monde extérieur.

Ces développements portent sur l'instinct qui nous pousse à regarder les êtres et même les choses comme plus ou moins semblables à nous, à les personnifier d'après notre propre nature. L'auteur observe attentivement cet instinct; les analyses qu'il en donne ont de la nouveauté. J'en résume quelques-unes.

Et d'abord, il découvre dans notre notion de force, si primitive qu'elle soit, une sorte de poésie, parce que l'instinct qui provoque cette notion tend à faire, à créer des existences ressemblant à la nôtre. Ces représentations par nous formées des objets matériels peuvent nous procurer des émotions esthétiques d'un ordre élevé.

Un premier fait psychologique à noter, c'est que nous éprouvons une sorte de sympathie pour toute force en action et que vaguement nous désirons qu'elle se conserve. La physique nous apprend que la force se conserve intégralement, que la quantité de mouvement n'augmente ni ne diminue dans la nature; l'expérience vulgaire, base de nos jugements esthétiques, parle autrement. A n'en croire que l'attestation de nos sens, toute force s'épuise dans un temps variable; toute masse en mouvement s'arrête si elle ne reçoit du dehors comme une impulsion nouvelle. La pierre que vous avez lancée tombe sur la terre et aussitôt son mouvement paraît anéanti. Les cercles que je produis en frappant l'eau d'un étang, après s'être graduellement agrandis, s'arrêtent tôt ou tard.

Quand sa toupie cesse de tourner, l'enfant dit qu'elle se meurt; et le poète des *Méditations*, s'exprimant comme l'enfant, écrit :

Vois-tu comme le flot paisible
Sur le rivage vient mourir.

Parler ainsi n'est-ce pas manifester, pour les mouvements des corps et pour les forces qui les causent, de l'intérêt, presque un peu de sympathie? Cet intérêt, cette sympathie, sont plus évidents quand il s'agit de la prolongation ou de la cessation de mouvements que nous avons produits nous-mêmes; ils nous semblent être quelque chose de nous; la force qui les continue en dehors de nous, nous la croyons nôtre.

Il y a plus encore. Supposez que le mouvement n'a pas été produit par nous, ni même par des êtres dont notre imagination nous fasse partager les sentiments, ce mouvement excitera notre sympathie par le besoin que nous éprouvons de personnifier les objets qui se meuvent. « La force, pourrait-on dire, est l'âme de la matière en mouvement. » Cette formule qui paraît hardie, M. P. Souriau en essaie une justification. Ne vous semble-t-il pas, dit-il, que la matière prend vie devant nous lorsque notre regard suit un projectile qui traverse l'air, lorsqu'un tourbillon de poussière s'élève et roule sur une grande route? Et inversement, aussitôt que cette matière retombe dans l'immobilité, n'avons-nous pas l'impression de quelque chose qui meurt?

Au moyen d'autres exemples bien analysés, l'auteur suit et approfondit cette pensée. La sympathie dont il vient de noter certains effets lui sert à expliquer le plaisir esthétique que procure la vue des mouvements des corps élastiques. Une bille de grès tombe sur une dalle de marbre et rebondit. Quoi de plus gracieux que ce mouvement? Et cette grâce résulte non seulement de l'alternance et du rythme, mais surtout de la *vitalité dynamique*, qui est manifestée dans la chute, et qui se retrouve disponible presque tout entière pour une ascension équivalente. Bien différente est la chute d'une balle de plomb qui tombe sur la pierre, s'y aplatit, et ne laisse que l'idée d'une force anéantie; tandis que la balle élastique fait voir une force toujours renaissante, à laquelle, malgré nous, nous attribuons la spontanéité. — Remarquons que l'auteur a déjà plusieurs fois, dans ce chapitre, ramené l'idée d'impression esthétique à la notion de force, puis à celle de vie et enfin de vitalité. Plus loin, nous tirerons de là quelques conséquences. Mais présentons encore quelques-unes de ses ingénieuses observations.

Il a constaté un autre fait psychologique qui prouve aussi combien nous sommes enclins à animer les forces physiques en leur attribuant

nos passions et à nous émouvoir des sentiments que nous leur prêtons. Loin de rester indifférents à leurs conflits, « nous prenons toujours parti » pour l'un des deux adversaires Un fleuve débordé bat un pan de mur, nous souhaitons que le mur résiste. Les vagues déchaînées par la tempête donnent l'assaut à une falaise; je me réjouis de leur impuissance. Un chêne sur la colline est assailli par l'ouragan; selon nos dispositions du moment, nous tiendrons tantôt pour l'arbre, tantôt pour la rafale. Il est certain que nous suivons avec un intérêt quelquefois passionné les phases de la lutte. Mais l'auteur ne pousse pas cette analyse assez à fond; il nous devait d'aller plus loin et de marquer en quoi l'intérêt qu'il a clairement aperçu se confond avec le sentiment du beau.

J'adresserai le même reproche aux deux observations suivantes. Elles sont relatives aux victoires que les forces matérielles tentent de remporter ou remportent en effet sur la puissance de gravitation.

Cette puissance est, a déjà dit l'auteur, celle qui nous est le plus antipathique. Aussi est-ce contre elle que nous prenons presque toujours parti et réservons-nous nos sympathies pour celles qui lui résistent, et qui se montrent capables de surmonter la fatalité de la chute. Un édifice que je regarde n'est pour moi ni une simple image visuelle, ni une combinaison artificielle de lignes et de surfaces. D'autres notions entrent dans la représentation que j'en ai, et ces notions sont des idées dynamiques, des idées de forces luttant avec la gravitation. Ces pierres ne sont pas pour moi de ces solides que le professeur de géométrie dessine au tableau. Ce sont des masses résistantes et pesantes; elles poussent et sont poussées; elles pressent et sont pressées. L'architecte a calculé les effets réciproques de ces énergies. Et selon que la combinaison lui apparaît stable ou non, solide ou non à l'œil, le spectateur en reçoit une impression de sécurité ou d'inquiétude. — Fort bien; mais l'auteur oublie de faire observer que si le monument lui semble solide, le spectateur l'admire, et de rechercher ce que le spectateur admire au juste dans cette construction. En étudiant, à son point de vue, une église gothique, M. P. Souriau est plus explicite, sans être assez nettement concluant. Qu'admirons-nous, dit-il, dans cette église? « Est-ce seulement la pureté des lignes, la grâce des courbes? Non; c'est aussi cette victoire remportée sur la pesanteur; c'est l'entente de ces forces solidaires qui se réunissent pour lutter contre l'ennemi commun. » Cette entente constitue assurément, en même temps que la solidité, l'harmonie, mieux encore, l'ordre de l'édifice. Ce terme d'*ordre*, pourquoi l'auteur ne l'écrit-il pas? Craint-il de se rapprocher de la célèbre définition d'Aristote : le beau consiste dans la grandeur et dans l'ordre?

Cette notion de l'ordre, invoquée à propos, aurait, croyons-nous, apporté un utile complément à l'étude assez neuve qui suit et qui a pour objet le caractère esthétique des mouvements ascendants et descendants. Il faut reconnaître, avec l'auteur, que toute chute, tout écroulement éveille en nous la pensée d'une énergie défaillante, quelquefois plus encore, d'une force perdue. C'est pourquoi les mouvements descendants sont de leur nature moins esthétiques, c'est-à-dire paraissent plus dénués de toute beauté que les mouvements ascendants. Quelques comparaisons le démontrent. L'athlète qui exécute un saut considérable en hauteur est plus applaudi que s'il exécute un saut en profondeur. La foule admire un ballon qui s'élève dans les airs; elle en admire moins, ou pas du tout, la descente, même quand ce n'est pas une chute dangereuse. En écartant toute raison extrinsèque, le mouvement ascendant a par lui-même un attrait et cause un plaisir particulier. Au contraire, dit M. P. Souriau, quand le mouvement descendant a quelque charme, c'est non par lui-même, mais par des causes extérieures. Par exemple, la chute d'une cascade n'a rien d'agréable en soi. Ce qui nous en plaît, c'est sa fraîcheur qui nous enveloppe, son éclat qui brille, son bruit doux qui nous berce, et point son mouvement de haut en bas. — Ici, je signale, dans l'analyse de l'auteur, une lacune qui provient, je l'ai annoncé, de ce qu'il ne tient aucun compte de l'ordre, élément essentiel du beau. L'eau qui tombe peut avoir, dans sa chute, des mouvements de formes très diverses. Une pluie fine et à peine perceptible ne présente aucun contour; le contenu d'un seau versé sur le sable n'en offre pas davantage; une source qui bouillonne à la surface de son bassin d'origine ne dessine à l'œil rien de saisissable. Mais une nappe large, unie, glissant sur la ligne de faîte d'un grand rocher nous plaît par la pureté de cette forme qu'elle garde quelque temps. Inversement, si une rivière, comme la Loue, non loin de Besançon, sort de la base d'un grand mur de rochers à pic, toute faite, d'une seule pièce, pareille à un miroir large de plusieurs mètres, sans un saut, sans une ride, cette masse tranquille qui chemine devant moi me charme par sa beauté plastique, indépendamment de la force qui l'entraîne. En dehors des chutes d'eau naturelles, l'art des jardins en crée d'artificielles où il s'efforce, en respectant la vraisemblance, de produire des effets de grâce, d'harmonie, d'ensemble, toutes choses qui relèvent d'un ordre à la fois savant et voilé.

Je sais ce que M. Paul Souriau va me répondre : « Indépendamment, dit-il, de toute beauté mécanique, de toute grâce, la force par elle-même, par cela seul qu'elle se développe avec énergie, éveille en nous

un sentiment d'admiration. » Certes je le pense comme lui. On doit lui savoir gré de l'avoir prouvé au moyen de faits nombreux et les plus divers. En voici quelques-uns. Dans le monde où nous sommes, quoique notre raison place le droit au-dessus de la force, celle-ci est non seulement l'objet de notre ambition et de notre envie, mais encore de notre admiration. Nous admirons un homme d'une rare vigueur. Nous estimons que l'expression de la force est l'un des éléments de la beauté virile. Quel est l'enfant qui ne désirerait être très fort? Si nous passons aux animaux, « le taureau, le bison, le rhinocéros, l'éléphant, si peu gracieuse que soit leur structure, se font admirer pourtant : *à défaut de la beauté des formes*, ils ont la beauté dynamique. » — Cette phrase de M. P. Souriau ne signifie-t-elle pas que ces animaux, qui n'ont que la beauté dynamique, ne sont beaux qu'à moitié, et que, pour l'être entièrement, ils auraient besoin de la beauté des formes qui leur manque? Et notre auteur, dans cet endroit, n'avoue-t-il pas, sans s'en apercevoir, que le beau a deux éléments, la force ou la vie intense, d'une part, la beauté des formes, ou l'ordre, de l'autre? Il semble oublier ici sa définition du beau par l'adaptation du mouvement à la fin.

Nous ferons à ce propos une remarque que suggère ce chapitre de M. P. Souriau, remarque que je n'ai pas encore rencontrée, du moins assez expresse, dans les ouvrages spéciaux, et que notre auteur semble n'avoir qu'à peine entrevue. C'est qu'il n'est pas nécessaire qu'un objet, pour être admiré, possède tous les caractères du beau; il suffit qu'il en présente un, pourvu que ce soit à un degré éminent. L'admiration, dans ce cas, est légitime, à la condition toutefois qu'elle ne prétende pas que le caractère qui la ravit épuise le concept de l'admirable. Plusieurs définitions du beau ont été critiquées, puis écartées, parce que, étant partiellement vraies, elles se piquaient de l'être intégralement. La définition du beau par la force seule est partielle et incomplète, mais elle n'est pas fausse. Bien plus, M. P. Souriau l'a heureusement étendue au sublime : « Ne pourrait-on pas soutenir, — a-t-il écrit, — que dans tout ce qui nous paraît sublime, aussi bien dans la grandeur morale que dans la grandeur matérielle. . ., c'est la puissance de l'effort qui éveille notre admiration; autrement dit, que le sublime véritable, c'est le sublime dynamique? » — Sans doute. Toutefois il convenait d'ajouter que cette puissance nous ébranle au lieu de nous charmer, parce qu'elle dépasse les limites ordinaires de toute forme, de toute mesure, et qu'ainsi elle nous trouble, tandis que le beau, qui est ordre en même temps que puissance, nous apaise même en nous transportant. Une force, même énorme, qui se laisse mesurer par notre raison, si cette force est morale,

ou qui se laisse circonscrire par nos sens ou notre imagination, si cette force est physique, n'est pas sublime; elle manque de cette part d'inconnu, de mystère qui nous dépasse, nous étonne et va parfois jusqu'à nous effrayer.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le chapitre que nous venons d'analyser. Pour nous, c'est le plus profond et le plus substantiel de tout l'ouvrage. Il présente même cette particularité qu'inconsciemment l'auteur y apporte d'excellents arguments à l'appui de certaines doctrines, ou tout au moins de définitions qu'il n'admet pas. Nous devons nous demander quelle est, dans ces pages, la méthode qu'il a suivie. On se souvient qu'à son point de départ il a annoncé qu'il emploierait la méthode d'observation et d'expérimentation et que, sans réprouver le procédé rationnel, il en ajournerait l'usage et se bornerait au procédé scientifique, appliqué de préférence à des questions de physique et de physiologie. A-t-il tenu parole? Il a cherché l'origine de la notion de force. Il l'a trouvée dans notre conscience de l'effort, puis dans celle de la force qui en nous produit l'effort. La conscience que nous avons de notre force personnelle est déjà quelque chose qui dépasse la simple psychologie et qui a paru à quelques-uns appartenir à la métaphysique. Mais ne discutons pas ce point. Notre auteur avoue, malgré certains détours, que nous concevons, dans les êtres extérieurs qui résistent à notre effort, une force analogue à la nôtre et que, de plus, cette force extérieure, nous l'objectivons à la fin complètement. Et nous la mettons non seulement dans les hommes nos semblables, mais, avec des nuances et des degrés, dans les animaux, dans les plantes, dans les corps bruts eux-mêmes; et ainsi nous voyons : « une âme dans la matière ». Ce procédé par lequel nous projetons hors de nous des forces analogues à la nôtre, c'est proprement l'induction métaphysique. Si M. P. Souriau nous répond que ce n'est qu'une hypothèse, nous répliquerons que c'est une hypothèse métaphysique. Et cette esthétique qui ne devait reposer que sur l'observation et l'expérimentation, fonde sur une métaphysique, hypothétique ou non, ce qu'elle contient de plus profond et de plus fécond.

Dans un livre tel que celui-ci, il était indispensable de traiter des mouvements en tant qu'expressifs des sentiments moraux. Sur ce point, l'auteur n'a pas ignoré les travaux déjà accomplis. Il en a reconnu la valeur, et en particulier celle du bel ouvrage de M. Sully Prudhomme. Tout n'était donc pas à faire. C'est pourquoi, au lieu de reprendre à frais nouveaux la question générale de l'expression, l'auteur s'est proposé seulement de dire quelques mots de l'influence que les sentiments ont sur la grâce et la beauté des mouvements.

Il remarque que quand nous voyons une personne qui agit sous l'empire d'une émotion quelconque, notre attention peut se porter tout spécialement sur trois choses : 1° sur les mouvements eux-mêmes; 2° sur l'émotion ressentie par le sujet; 3° sur le rapport de ces mouvements à cette émotion.

Il considère d'abord les mouvements expressifs en essayant de ne se préoccuper, pour un moment, que de la manière dont les sentiments modifient l'exécution même du mouvement. Il fait preuve ici d'une rare perspicacité. Pour la mettre en évidence, quelques citations résumées seront nécessaires.

Certains sentiments excitent l'activité, d'autres la dépriment. Aux premiers correspondent des gestes; aux seconds des attitudes. L'homme gai remue, s'agite avec vivacité; l'homme triste reste plutôt assis, immobile, silencieux. Le plus sûr moyen de saisir la modification qu'un sentiment imprime à notre activité est d'en observer les effets sur un mouvement de sa nature régulier, mesuré, périodique. Regardons un promeneur qui passe. S'il va droit devant lui, d'un pas égal, ordinaire, ce pas est aussi peu expressif que les roues tournantes d'une voiture. C'est, à n'en pas douter, qu'aucun sentiment vif ne l'agite. Qu'une sensation, qu'une émotion, qu'une intention le domine, son pas ou se ralentira, ou s'accélérera, ou deviendra inégal.

Ces phénomènes d'ordre moral altèrent la régularité du rythme mécanique. L'impatience d'arriver au but produit l'accélération troublée; le ralentissement coupé d'arrêts manifeste le découragement ou la fatigue. Les plus délicates nuances du sentiment auront leur signe dans quelque altération du rythme et de la mesure de la marche. Et les choses se passent, dans ces formes de notre locomotion, comme dans celles du mouvement musical. La gaîté a les mouvements assez exubérants; le contentement de soi se révèle par une certaine manière caractéristique de jeter les pieds en dehors; l'humeur agressive frappe fortement le sol du talon et le fait résonner; la tristesse ne s'avance que lente et abattue; la crainte hésite, tâtonne, parfois recule; le désir a des élans brusques; le remords, des arrêts subits. Et les mêmes sentiments provoquent de semblables différences alors même qu'on n'exécute qu'une besogne tout à fait machinale. L'homme qui tourne une roue, par exemple, pourra varier cet acte, si uniforme cependant, selon qu'au cours de son travail il lui arrivera d'être diversement ému.

Pourquoi le même sentiment agit-il sur nos mouvements dans un sens plutôt que dans le sens contraire? C'est une question que l'auteur croit difficile à résoudre. Elle l'est d'autant plus que le même sentiment

devient actif ou passif selon qu'il est plus ou moins fort et que la personne qui l'éprouve est d'une nature plus ou moins énergique. Mais M. P. Souriau propose à ce sujet une pensée très plausible, c'est que plus les sentiments se rapportent directement au présent, plus ils sont actifs. La colère, la terreur sont des sentiments actifs, parce qu'ils sont excités par quelque événement ou présent, ou récent, ou imminent. Les sentiments dont l'objet est plutôt lointain, par exemple, le regret qui se souvient du passé, l'espérance qui songe à l'avenir, le bonheur qui est sans rapport précis avec le temps, rentrent dans la classe des sentiments passifs et intérieurs, car ils impliquent le recueillement, la méditation. Celui qui en veut goûter le charme ou l'amertume s'enferme en lui-même. Ils ne stimulent pas la volonté, parce qu'ils ne lui offrent pas une de ces fins prochaines, immédiates qui réclament le prompt effort.

Mais en quelle relation ces sentiments actifs ou passifs sont-ils avec la grâce et avec la beauté? Ils ne sont incompatibles ni avec l'une ni avec l'autre, pourvu qu'ils restent modérés. Trop intenses, ils rendent impuissante l'influence régulatrice de la raison. Les gestes deviennent nerveux, saccadés, automatiques; l'élément irréfléchi et involontaire les domine. Enfin s'ils prennent un caractère d'intensité excessive, toute grâce disparaît. Il n'y en a plus trace dans l'accès de fou rire, dans les mouvements désordonnés du désespoir, de la rage, de la terreur, de la souffrance qui torture; ces mouvements en effet ressemblent à autant de violents efforts par lesquels nous tentons de nous soustraire à l'action des sentiments violents. Les contorsions, les cris sont des soulagements. Le corps est le maître : il décharge les nerfs par de brutales secousses, qui rompent les rythmes naturels. D'autres fois le sujet épuisé donne le pénible spectacle d'une complète prostration. Et il est des états complexes où les sentiments excitants et les sentiments déprimants s'entrechoquent; alors le conflit moral produit l'antagonisme des gestes et la laideur des formes; la colère pousse le lâche en avant, la peur le tire en arrière; il ne fait plus voir que désaccord et désordre.

Est-ce à dire cependant que les sentiments actifs, lorsqu'ils s'exagèrent, lorsqu'ils dépassent la mesure que réclame le beau, perdent tout caractère esthétique ou même tombent dans la laideur? M. P. Souriau a raison de ne pas le penser. L'exagération, quand elle n'est pas un absolu déchaînement, peut être une manifestation de la force et par conséquent avoir quelque beauté. Certes, le désespoir au paroxysme est un spectacle uniquement pénible; et M. P. Souriau, qui le remarque, aurait dû ajouter que c'est parce que cet état exprime non la force, mais au con-

IMPRIMERIE NATIONALE.

traire l'extrême faiblesse. En revanche, la grosse gaieté a quelque chose de puissant, une exubérance de vie que l'on est bien près d'admirer. Pour que la peur, cette défaillance de l'âme, ait quelque charme, il faut qu'elle s'atténue jusqu'à ce degré où elle n'est plus que la timidité d'une jeune fille. Tout à l'inverse, la colère, même furieuse, a de belles poses, des regards de défi, des apprêts menaçants. Tels le dogue que l'on irrite, le taureau que l'on provoque, le lion qui se dispose à bondir sur sa proie. M. P. Souriau cite, à cet endroit, d'après le récit émouvant d'un voyageur, le spectacle que donna un terrible gorille, surpris et mis en rage par la rencontre de plusieurs chasseurs. Le tableau est saisissant. L'animal se dressa de toute sa hauteur; il frappa de ses poings sa poitrine retentissante; il s'avança en poussant rugissement sur rugissement jusqu'à ce que des coups de feu l'abattirent. Que l'on puisse admirer l'affreux animal pour sa force et sa formidable colère, nous l'accordons à M. P. Souriau. Mais nous ne pouvons voir là rien qui ressemble à ce que Kant appelait le « sublime dynamique ». Encore une fois le sublime ne s'enferme jamais dans des formes limitées comme celles d'un animal qu'embrasse le regard. Son caractère est de dépasser toute figure, toute imagination, toute pensée.

Lorsqu'on considère attentivement les émotions qu'éprouve une personne, plusieurs observations différentes peuvent être faites. Il arrive parfois que nous partageons cette émotion et qu'il nous est agréable de la partager. Cette sympathie nous incline à bien apprécier ce qu'il y a de beauté dans les mouvements que provoque le sentiment observé. Nous goûtons la grâce d'un visage souriant; toutefois, ce ne sont pas seulement les lignes et les formes aimables de cette figure qui nous plaisent, c'est aussi le sentiment de gaieté, de bonté, qu'expriment ces lignes et ces formes. Ainsi, en effet, l'élément moral se joint à l'élément physique; le résultat esthétique est plus complet. Il arrive, d'autres fois, qu'au lieu d'y avoir accord il y a conflit entre les deux éléments. Nous partageons une douleur profonde dont nous sommes témoins; nous allons même jusqu'à la trouver moralement belle, par exemple la douleur d'une fille qui pleure sa mère. Mais cette souffrance contracte les traits, bouleverse la physionomie et véritablement enlaidit la personne. Que se passera-t-il en nous? Si nous éprouvons une vive sympathie, une compassion sincère, nous ne serons pas blessés de cette laideur momentanée. Il pourrait même se faire qu'un chagrin réel, mais non violent, donnât du relief à tels éléments de la beauté du visage et en rehaussât le charme. Mais qui donc alors ne s'en voudrait d'être plus attentif à ce trouble séduisant du visage qu'à la douleur qui l'a causé? Au théâtre même, si nul spectateur n'est

indifférent à la beauté physique du personnage, si l'on exige même que cette beauté ne soit pas trop altérée par la douleur, trop sacrifiée à l'effet dramatique, on veut néanmoins éprouver avant tout la satisfaction d'être ému de la souffrance morale qu'exprime l'acteur. La coquette qui désire ajouter du piquant à ses attraits, feint de ressentir quelque chagrin; mais si ce sentiment était ou paraissait trop faible pour exciter la sympathie et ne laissait penser qu'à la figure, le but serait manqué. Quant à ceux qui, comme Néron, terrifient la beauté et lui arrachent des larmes, pour le plaisir de les voir couler, ce sont des pervers; ils recherchent, en faisant souffrir autrui, un surcroît d'impressions qui a bien peu de chose de commun avec la véritable émotion esthétique. Ce qui démontre une fois de plus que celle-ci ne se confond pas avec la sensation agréable, bien qu'elle l'admette pourtant.

La qualité propre des mouvements expressifs consiste en ce qu'ils s'adaptent aux sentiments exprimés avec exactitude. Cette exactitude d'adaptation varie comme les organisations elles-mêmes. Les natures épaisses, rudes, éprouvent peut-être au fond certaines émotions douces, tendres, délicates; après tout, elles sont humaines; mais elles ne s'ébranlent extérieurement que sous le coup des sentiments violents, et ne laissent paraître que ceux-là. Au contraire, les natures fines, semblables à des instruments sensibles au plus haut point, vibrent et tressaillent tout entières au moindre émoi. Cette harmonie entre l'intérieur et l'extérieur, entre l'âme et le corps, est une source de jouissances esthétiques. Allons plus loin : considérons un mouvement expressif sans penser au sentiment particulier qu'il traduit, par conséquent abstraction faite de sa qualité spéciale; il aura encore une beauté supérieure, générale, en ce qu'il traduira à nos yeux plus que la vie matérielle, la vie de l'âme. Regrettons que M. P. Souriau n'ait pas eu recours plus souvent à cette considération de la vie pour rendre compte des effets esthétiques. Cette considération le sert bien ici. Elle lui indique que, dans la vie réelle, la plupart du temps c'est l'expression générale qui nous plaît, sans que nous analysions les adaptations de l'expression spéciale. Et de même, dans les œuvres d'art, à moins de quelque sujet très déterminé, très précis, nous sommes contentés par la beauté des lignes et des formes, pourvu qu'elles nous parlent un peu, et c'est assez, de l'âme et de la vie.

En est-il de même pour la mimique? Cet art difficile exige une étroite correspondance entre les états de l'âme et les gestes, les mouvements, les attitudes. Les Grecs avaient poussé aussi loin que possible cette étude de l'expression sans paroles. Le traité de Lucien sur la *Danse*, sous forme de dialogue, nous apprend qu'ils jouaient ainsi des scènes entières de la

mythologie avec la plus minutieuse, la plus saisissante exactitude. Ne pourrait-on reconstituer cet art, aujourd'hui presque perdu, car il n'y a pas à le comparer avec ce que présente sur nos théâtres l'incomplète et trop vague pantomime du ballet. M. Souriau était, ce semble, tout prêt à traiter cette jolie question. On regrette qu'il l'ait écartée. Elle rentrait dans son sujet.

Il a voulu du moins dire quelques mots sur ce qu'il nomme la comédie du geste accompagnant les divers emplois de la parole lorsque nous traitons quelque point qui nous intéresse vivement. Il distingue avec raison deux sortes de gestes : les gestes seulement expressifs des émotions de l'âme, et les gestes descriptifs qui essaient de représenter les actes provoqués par ces états. Les premiers appartiennent à la rhétorique. Les anciens y attachaient une extrême importance. Cicéron et Quintilien y voient une des principales forces de l'éloquence. Les modernes, surtout les avocats, en usent au hasard, sans étude, sans méthode; et M. Souriau a raison de dire qu'ils en rendent trop souvent l'emploi ridicule. Très ridicule risque d'être et est souvent le geste descriptif, dont il faut être sobre et peut-être s'abstenir. Vous racontez qu'un brigand italien ou grec vous a mis en joue; exprimez de votre mieux l'émotion qu'il vous a causée, mais prenez garde d'imiter avec vos bras la menace du brigand. Mirabeau fut terrible lorsque de son bras impérieusement tendu il prononça son fameux : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. » Si à son premier geste, purement expressif, il eût ajouté le geste descriptif de croiser la baïonnette, il eût atteint le comble du ridicule.

Dans la quatrième partie du livre, M. P. Souriau traite de *la Perception du mouvement*. Sous ce titre il comprend les perceptions visuelles, le mouvement des yeux et le plaisir des yeux; — puis les perceptions auditives et le mouvement sonore. Il n'étudie pas spécialement le plaisir auditif.

Ses analyses relatives à la perception du mouvement sont empruntées en grande partie aux travaux psycho-physiologiques de Helmholtz, de Wundt, etc. Il s'est toutefois approprié ces emprunts; il y a joint certains compléments et s'en est servi pour proposer plusieurs explications. Je ne puis le suivre dans le détail de ces analyses. Je me contente de faire observer que la psychologie y est prédominante. Et je dois remarquer que tout y est soumis à une idée très importante sur laquelle il y a lieu d'insister un moment.

Lorsqu'on énumère les faits qui entrent dans le fait complexe de

l'émotion esthétique, on ne tient pas toujours assez compte de l'élément sensuel. Dans toute jouissance que le beau nous procure soit par les yeux, soit par les oreilles, il y a d'abord absence d'impression désagréable; mais ce ne serait pas assez; il faut, comme le dit très bien M. Sully Prudhomme, qu'il y ait une caresse, par conséquent un plaisir de l'œil ou de l'oreille, indépendamment du plaisir que donne l'expression de la beauté psychologique ou morale de l'objet. Sans établir précisément le fait comme je viens de le poser, sans marquer la dualité de l'agrément sensuel et du plaisir intellectuel, M. P. Souriau cherche premièrement quels sont les mouvements dont la perception n'est pas désagréable. Il trouve que ce sont ceux qui répondent aux conditions de notre nature physique et qui par là nous coûtent le moindre effort. Cependant ce mérite serait tout négatif et ne suffirait pas. Pour être esthétiques, il est nécessaire que les mouvements charment l'œil ou l'oreille. Comment charment-ils nos sens? L'auteur l'explique judicieusement pour plusieurs cas bien choisis. Je ne puis cependant m'empêcher de noter que fréquemment l'explication qu'il fournit est surtout psychologique. Par exemple, une ligne courbe plaît à l'œil plus qu'une ligne droite. Pourquoi? Est-ce pour quelque raison géométrique? Non; c'est, dit M. P. Souriau, parce que la ligne courbe semble exprimer quelque chose de la vie.

Sur les perceptions auditives, l'auteur a tiré un bon parti des travaux de Helmholtz. J'appelle particulièrement l'attention sur ce qu'il dit des sensations prolongées de l'oreille sans lesquelles nous ne pourrions saisir le lien qui rattache les unes aux autres les notes d'une mélodie et en forme un tout. Quand nous percevons la dernière, la première, la seconde, etc., résonnent encore dans notre appareil auditif. Il y a là aussi certes une intervention de la mémoire, qui plus tard agira seule dans le souvenir musical; mais, dans la perception présente de la mélodie, il y a sans aucun doute un prolongement des sensations qui est plus qu'un souvenir.

M. P. Souriau ne pouvait manquer de constater, au moins en passant, la faculté merveilleuse que l'homme possède de saisir à la fois et pourtant de distinguer les diverses parties d'un morceau d'ensemble. Il a raison de reconnaître que cette faculté est jusqu'ici inexpliquée. Mais, quoique inexpliquée, elle est réelle, et sa réalité met à néant cette objection trop répétée de Grimm que, puisqu'on ne parle pas plusieurs à la fois, on ne doit pas chanter deux, trois, quatre, cinq, etc., en même temps.

Si intéressant que soit ce chapitre, il est incomplet. M. P. Souriau

s'est abstenu d'aborder la question du beau musical, parce qu'elle ne pouvait, dit-il, être traitée d'une façon épisodique. Soit. Cependant son programme, tel qu'il l'avait tracé lui-même, impliquait l'étude du plaisir musical, au moins en tant que sensation auditive. Il n'en a pas parlé. Nous le regrettons, car il était en état d'en donner l'analyse et de rechercher les causes qui nous rendent agréables les sonorités de la voix humaine et celles des divers instruments.

Dans l'étude que je viens de faire du livre de M. P. Souriau, j'ai joint constamment l'éloge à la critique. A cet égard, il est superflu de me résumer. Je voudrais seulement, avant de finir, dégager ce que l'auteur a apporté de nouveau à la science qu'il cultive. En ce qui regarde la méthode, quoiqu'il ait tenté de la rectifier, il en a conservé trois procédés antérieurs : l'observation psychologique, celle des rapports de l'âme et du corps et l'induction métaphysique. Ce qui lui appartient en propre, c'est d'avoir ajouté à ces procédés l'étude habile d'un nombre considérable de faits empruntés aux arts, aux sciences, surtout à la technique. Par là, il a élargi et enrichi les bases de l'esthétique. Mais sur l'essence du beau, il a plutôt rétréci le domaine de cette science, lorsqu'il a réduit l'idée de la beauté à celle de la simple adaptation des moyens à la fin. Non que ce caractère doive être méconnu ou écarté. Mais ce que l'admirateur en apprécie, c'est surtout l'harmonie d'un ensemble de moyens ou de facultés, quel que soit le but où ils tendent. M. P. Souriau suggère au lecteur une définition du beau qu'il n'adopte pas et qui consiste à dire que le beau a pour éléments principaux, d'une part la vie, de l'autre l'ordre, sous toutes ses formes qui sont l'harmonie, la mesure, le rythme, la proportion, la symétrie.

Ch. LÉVÊQUE.

La Philosophie de Jacobi, par Lévy Brühl (Alcan, 1894).

DEUXIÈME ARTICLE [1].

La philosophie de la croyance (*die Glaubensphilosophie*), comme on l'appelle en Allemagne, est surtout représentée par deux écrivains re-

[1] Pour le premier article voir le cahier de juin 1895.

marquables, Hamann et Jacobi. Celui-ci est de beaucoup le plus important des deux; mais quelques mots sur Hamann ne seront point inutiles pour bien faire comprendre l'esprit de cette école. Hamann, né en 1731, à Kœnigsberg, était un compatriote et un ami de Kant. Son existence modeste, sur laquelle il nous a laissé des mémoires intéressants, ne fut traversée par aucun événement de quelque importance. Nous savons seulement qu'il eut une jeunesse très dissipée, et qu'après s'être livré à beaucoup de désordres, il revint à la religion, et même au mysticisme, par la lecture de la Bible. Il occupait une position très humble dans l'administration des douanes; mais il était lié et en correspondance avec tous les hommes éminents de son temps. Il mourut en 1788. Ses œuvres complètes ont été publiées en 8 volumes in-12, de 1820 à 1843. Ses écrits, en général courts, portent les titres les plus bizarres; par exemple : *Les Nuées; Essais à la mosaïque; Lettre hiérophantique; Golgotha et Scheblimini.* Lui-même était un esprit des plus bizarres, unissant une sensibilité très vive et presque hypocondriaque à une humeur amère et sarcastique; beaucoup d'imagination, peu de jugement, nulle suite dans les idées, pas ombre de démonstration; mais des vues perçantes et quelquefois profondes. Ce qu'il y a de plus intéressant chez lui, ce sont ses lettres. En 1846, lors de l'illuminisme mystique de la Sainte-Alliance, on a fait de Hamann une sorte de saint protestant. Il aimait à parler en style d'oracle et comme un hiérophante. Il s'appelait lui-même, et le nom lui en est resté, le *Mage du Nord.*

Un tel homme ne peut avoir de place en philosophie qu'à titre de ferment qui suscite et qui provoque des idées et des doctrines. Rien de systématique et de régulier ne peut être attendu de lui. Nous pouvons nous faire quelque idée de son talent, mais à une distance immense, en le comparant à Pascal, ou encore à Joseph de Maistre; mais il me paraît fort au-dessous non seulement du premier, mais même du second de ces deux penseurs.

L'idée dominante de Hamann, celle à laquelle il revient sans cesse, mais sans pouvoir la développer, c'est l'unité des contradictoires. Par cela seul il mériterait une place dans l'histoire de la philosophie allemande. Il est le premier qui ait entrevu et signalé l'importance du principe de Giordano Bruno, *Coincidentia oppositorum*, qui devait devenir chez Hégel le principe de l'identité des contraires. Du haut de ce principe, Hamann ne s'embarrassait plus guère d'aucun problème philosophique. Comme J.-J. Rousseau, il jugeait très sévèrement la philosophie et les philosophes. Il leur reprochait l'abus de l'abstraction et de l'analyse. Séparer ce que la nature a uni, voilà le péché philosophique

par excellence. Il condamnait tous ceux qui, par le raisonnement et les procédés discursifs, essaient de voir clair dans leurs idées. Il est donc opposé à toute philosophie d'école, non seulement au dogmatisme, mais à tous les systèmes rationalistes, et, en particulier, à la philosophie de Spinosa et à celle de Kant.

Pour celui-ci, il l'admirait cependant et il l'appelait le « Hume prussien ». Il disait que c'était une tête de fer, et que lui-même n'était qu'un vieux pot cassé. Cependant il ne pouvait digérer son criticisme; il lui préférait encore Hume, parce que celui-ci revenait à la croyance, motif de préférence d'ailleurs très peu fondé, car la critique de Kant elle-même avait pour résultat le retour à la croyance. Hamann reprochait encore à Kant l'abus des divisions et des distinctions : par exemple la distinction de deux sources de connaissance, la sensibilité et l'entendement, qu'il n'avait pas su ramener à une seule, et aussi l'opposition de la raison spéculative et de la raison pratique.

Lui-même Hamann était empirique. Il ramenait tout aux sens et en même temps à la tradition. Pour lui, comme pour Herder, qui se rattachait à la même école, mais en la débordant de tous côtés, la philosophie était tout entière dans le langage. Il trouvait dans le langage la synthèse souvent cherchée du sensible et de l'intellectuel: comme son, le mot est sensible; comme symbole, il est spirituel. Le langage est la forme naturelle la plus haute de l'esprit, créée par l'esprit. En un mot, son système est, comme on l'a dit, une sorte de *verbalisme*.

Le but de toutes ces conceptions était de substituer la croyance à la science. Il poussait très loin le principe de l'intuition immédiate, en considérant comme des faits la Providence et l'immortalité de l'âme. Au reste, il ne séparait pas la religion naturelle de la religion révélée. C'étaient pour lui deux révélations. Il était très dur contre ce qu'il appelait le plat déisme du XVIII[e] siècle; mais en même temps il était très libre et très indépendant dans sa foi.

Son aversion pour toutes les séparations artificielles le conduisait à des conséquences très peu libérales. C'est ainsi que le juif Mendelsohn, ami de Lessing et l'original, dit-on, de Nathan le Sage, ayant défendu la liberté de conscience dans son écrit intitulé *Jérusalem*, en se fondant sur la distinction du droit et de la morale, Hamann le réfuta dans son bizarre écrit *Golgotha et Scheblimini*, dans lequel il combattait la distinction du droit et de la morale, celle de la conscience et de l'action et enfin celle de l'Église et de l'État.

En un mot, Hamann représente plutôt une individualité remarquable qu'un système philosophique. Il est un type curieux de cette ma-

nière de penser qui a horreur de l'abstraction, de la démonstration, qui cherche partout le divin, mais un divin concret, sensible, vivant, et pour qui le monde spirituel, aussi bien que le monde sensible, est une affaire d'intuition et de sensation. Avec un degré d'imagination de plus, Hamann eût été un Swedenborg; mais il ne dépassa pas le terrain traditionnel : c'est un mystique, ce n'est pas un spirite. L'école de Hégel lui a su grand gré de son principe de la coexistence des opposés, et, tout en attribuant à Kant une bien plus haute valeur scientifique, elle affirmait cependant que Hamann avait dépassé Kant sur le fond des choses. Cette appréciation, quelle qu'en soit la vérité intrinsèque, suffit pour assurer à Hamann une certaine valeur historique. Cependant, pour trouver une véritable philosophie de la croyance, fondée sur des raisons, ce n'est pas à Hamann, c'est à Jacobi qu'il faut nous adresser.

La philosophie de Jacobi mérite d'autant plus d'être étudiée que, comme nous l'avons dit déjà, la philosophie de Kant et celle de Fichte aboutissent de leur côté à une doctrine de la croyance. Ainsi, entre la philosophie critique et la philosophie de la croyance, il y a des affinités naturelles. Il est donc important de bien connaître celui qui a fait de ce principe le fond même de sa philosophie, à côté de ceux qui ont choisi le même principe comme un remède et comme un refuge contre le doute et l'ignorance. Il est intéressant et utile de considérer les analogies et les différences de ces deux points de vue.

Jacobi, comme Hamann, mais avec plus de logique et de méthode, est absolument opposé à toute philosophie de l'entendement et du raisonnement, c'est-à-dire à toute philosophie abstraite. Lui-même disait qu'il avait beaucoup de peine à ouvrir son esprit aux notions abstraites. Il était essentiellement intuitif et concret, et ne comprenait les choses que sous forme sensible. Il opposait, comme Pascal, la nature et la raison, et plaçait même sa philosophie sous le patronage de Pascal, en prenant pour épigraphe de son livre, *L'idéalisme et le réalisme,* ces mots du philosophe français : « La nature confond les pyrrhoniens et la raison confond les dogmatistes. Nous avons une impuissance de prouver invincible à tout le dogmatisme, nous avons une idée de la vérité invincible à tout le pyrrhonisme. » De cette impuissance de prouver, jointe à l'impossibilité de nier et de douter, résulte la nécessité de croire. La croyance (*das Glauben*), voilà donc le principe et le but de la philosophie. Cette philosophie distingue deux sortes de savoir : le savoir médiat fondé sur la démonstration, et le savoir immédiat, qui consiste dans la croyance, dans le sentiment, et que Jacobi, dans la dernière forme de sa philosophie, attribuait à la raison, qu'il opposait à l'entendement.

La distinction du savoir médiat et du savoir immédiat est depuis longtemps connue en philosophie. Elle remonte jusqu'à Aristote, qui le premier a fait voir que la chaîne des principes ne peut pas aller à l'infini, qu'il faut s'arrêter à certains principes évidents par eux-mêmes, car on ne peut pas tout démontrer. Mais Jacobi, en reprenant cette distinction, l'entendait différemment. Il ne voulait pas seulement parler de ce que l'on appelle encore aujourd'hui les vérités premières, ou les axiomes de la géométrie. Il s'agissait pour lui, non de vérités abstraites, mais d'existence de réalités. La réalité, l'existence, voilà ce qui ne peut pas être démontré; voilà ce qui est l'objet de l'intuition et de la croyance. Ainsi, la croyance à notre propre existence, à celle des autres hommes, à celle du monde extérieur, de la liberté, de Dieu, voilà ce qui est l'objet non de la science, mais de la croyance.

Jacobi se servait de la démonstration pour prouver que tout n'est pas démontrable. Expliquer l'origine des choses lui paraissait une contradiction dans les termes. Qu'est-ce qu'expliquer en effet? C'est réduire une chose à ses conditions. Qu'est-ce que démontrer? C'est la déduire de ses conditions. Ainsi, expliquer, comprendre, démontrer, c'est remonter de conditions en conditions. Mais ces conditions elles-mêmes, comment pouvons-nous les comprendre et les expliquer, sinon en les ramenant elles-mêmes à leurs conditions? Si donc on admet quelque chose d'absolu, d'inconditionné, c'est une contradiction dans les termes que de vouloir le comprendre et l'expliquer; car, s'il était susceptible d'être expliqué et compris, il ne serait plus absolu.

Il en est de même du mode d'action de l'absolu. Ce mode d'action ne peut être comparé à aucune autre action de nature relative. Il suit de là que non seulement l'existence de l'absolu, mais encore la production de la nature par l'absolu, ne peut être expliquée ni démontrée. Le monde ne peut être admis que comme il est donné, à savoir comme un fait, et son rapport à l'absolu est encore un objet de croyance, non de science.

De ces prémisses, il suit que l'on ne peut pas démontrer Dieu. Toute démonstration de ce genre aboutirait, selon Jacobi, au panthéisme ou au fatalisme. C'est Jacobi qui a avancé le premier cette proposition, dont on a tant abusé depuis contre la philosophie : « Toute philosophie, dit-il, aboutit au panthéisme. » En effet, la seule démonstration légitime de l'existence de Dieu, c'est l'argument *a priori* ou argument ontologique, à savoir le célèbre argument de saint Anselme, repris par Descartes. C'est le seul où Dieu soit démontré par ses conditions, c'est-à-dire par son essence. Au lieu d'être posée comme un acte absolu et incompréhensible,

l'existence est ici déduite de la définition de Dieu et en résulte comme l'égalité des angles à deux angles droits résulte de la nature du triangle. Mais si l'existence de Dieu résulte nécessairement de son essence, à plus forte raison en est-il de même de son action. Aussi Jacobi faisait-il dériver le spinosisme de l'argument ontologique de Descartes.

Ce fut ainsi que Jacobi fut amené à s'occuper de Spinosa. Nous avons déjà raconté et résumé la mémorable controverse qu'il soutint avec Mendelsohn à ce sujet, et qui fut l'occasion de son livre *Über die Lehre des Spinoza*. Dans cet écrit, Jacobi nous apprend que Spinosa fut pour lui la lumière qui lui fit abandonner la philosophie de l'entendement pour la philosophie de la croyance. Pour Jacobi, la doctrine de Spinosa n'était autre chose que l'ancien matérialisme : *Ex nihilo nihil;* la pensée ne fait qu'accompagner l'étendue et ne la produit pas. Le spinosisme conduit non seulement au matérialisme, mais encore au fatalisme. Comment échapper au spinosisme? Espère-t-on y parvenir à l'aide de Leibniz? On ne le peut; car Leibniz lui-même est déterministe, et le déterminisme, c'est encore le fatalisme.

On voit qu'une telle doctrine ressemble beaucoup, sauf réserve, à celle de Pascal. C'est de l'impuissance de la raison que Jacobi conclut la nécessité de la foi. Pour lui la raison aboutit forcément à l'athéisme, comme pour Pascal, au pyrrhonisme. Pour l'un comme pour l'autre, la résistance de la nature et du cœur prouve qu'il y a quelque autre chose que la raison, et c'est la croyance. Seulement pour Pascal il s'agit de la foi révélée et pour Jacobi de la foi naturelle. Sauf cette différence, Jacobi procède de la même manière que le philosophe français. Il nous plonge dans l'abîme du doute pour que l'effroi du mal nous ramène au bien.

La vérité pour Jacobi n'est pas une affaire de réflexion et d'analyse; c'est l'affaire de l'âme. Par la réflexion, nous n'atteignons qu'une vérité morte et abstraite; ce n'est que la lettre de la vérité; il faut y substituer l'esprit. Ce qu'il nous faut, c'est la vérité vivante. « Au commencement était le Verbe et le Verbe était Dieu. » La croyance est une condition inhérente à notre nature; nous ne pouvons y échapper, car toute certitude repose sur une certitude première et immédiate, et la raison elle-même suppose la croyance. Tout se ramène soit aux données des sens, soit aux sentiments de l'âme. Or, ce que nous savons par l'âme, nous disons que nous le croyons. De même qu'il y a un sens extérieur, il y a un sens intérieur, qui se garantit à lui-même la vérité. Jacobi appelle encore ce sens intérieur une « intuition intellectuelle ».

Dans cette doctrine, que deviennent les principes *a priori* de la philo-

sophie de Kant? C'étaient, dit Jacobi, « les préjugés de l'entendement ». Comme les empiristes, il les faisait sortir de l'expérience. Dans une telle philosophie, tous les problèmes philosophiques se résolvaient facilement. Comment savons-nous qu'il y a un monde extérieur? Nous le croyons. D'autres hommes? Nous le croyons. La liberté? Nous y croyons. Dieu et la vie future? Ce sont des faits. Par ces affirmations à la fois naïves et audacieuses, la doctrine de Jacobi allait rejoindre la philosophie écossaise, la philosophie du sens commun.

En même temps, cette même philosophie rejoignait aussi la philosophie de Kant. En poussant la raison à l'absurde, pour se réconcilier avec la foi, et, en essayant de corriger par la foi les erreurs de la raison pure, elle n'était guère, sous une forme populaire, que la philosophie de Kant elle-même. Cependant Jacobi tenait à distinguer sa philosophie de celle de Kant, et Kant, de son côté, réfutait avec dédain la philosophie de Jacobi. Jacobi reprochait à Kant de donner nos perceptions pour des apparences, tandis que pour lui, comme pour Reid, nos perceptions étaient des perceptions véritables qui révélaient ce qui est. En outre, il lui reprochait cette méthode qui consiste à tout nier d'abord, pour tout relever ensuite. Il est vrai que Kant pouvait rétorquer cette objection. Mais Jacobi croyait éluder cette rétorsion en disant que, selon lui, c'est l'homme tout entier qui croit, et que ce n'est qu'une partie de l'homme, à savoir l'entendement, qui doute, tandis que, pour Kant, c'est la nature même qui nous trompe, et ce n'est que par un raisonnement subtil qu'il nous ramène à la croyance. De son côté, Kant dédaignait cet appel au sentiment comme peu philosophique. Il demandait la preuve de cette intuition intellectuelle à laquelle Jacobi faisait sans cesse allusion, et que Kant déclarait impossible. Il renvoyait aussi l'accusation de contradiction à son adversaire, en soutenant que cette contradiction est bien plus forte dans la philosophie de Jacobi que dans la sienne. Jacobi combattit la doctrine de Fichte comme celle de Kant, en soutenant, contre l'un et l'autre, que l'idéalisme conduit au scepticisme et au nihilisme.

Dans la dernière partie de sa carrière, ce ne fut plus seulement à l'idéalisme qu'il eut affaire, mais à la philosophie de l'identité de Schelling. Cette nouvelle phase ne le trouva pas désarmé. Il y retrouvait le premier adversaire de sa jeunesse, à savoir le spinosisme. « Telle était la question il y a trente ans, disait-il, telle elle est aujourd'hui. » Il ne vit donc, dans la philosophie de Schelling, que le panthéisme. Il écrivit contre cette philosophie l'un de ses ouvrages les plus célèbres sur les choses divines (*Über die göttlichen Dingen*), dans lequel il montrait que

cette philosophie de l'identité ne faisait que mettre au premier rang des attributs de Dieu la puissance à la place de la sagesse et de la bonté. C'était encore la doctrine du Destin substituée à la doctrine de la Providence.

Hégel, dans son *Histoire de la philosophie*, a porté sur Jacobi un jugement acerbe, mais pénétrant et intéressant : « Jacobi n'a pas vu qu'au fond de la croyance il y a quelque chose de supérieur à la croyance, à savoir la pensée. De plus, qu'entend-il par savoir immédiat? Ce n'est que le savoir naturel, le savoir sensible. Lorsque l'homme est arrivé à savoir quelque chose d'immédiat, sur Dieu par exemple, qu'il est esprit, c'est le résultat d'une longue culture. Les Égyptiens savaient immédiatement que Dieu était un bœuf ou un chat. C'est un manque de critique de ne pas voir que l'universel n'est pas dans le savoir immédiat, mais que c'est le résultat de la culture.

« De plus, si c'est le savoir immédiat qui décide, chacun n'a plus affaire qu'à lui-même. Tout est autorisé et justifié. La philosophie de Jacobi a été acceptée avec joie par utilité. Elle s'est répandue parce qu'elle permettait à tout le monde de parler de philosophie comme l'aveugle des couleurs. Et le monde admet cependant qu'on ne peut faire de souliers sans être cordonnier, quand même on aurait la mesure, le pied et la main. Mais avec le savoir immédiat tout le monde peut être philosophe, comme s'il connaissait familièrement les êtres de la maison.

« La doctrine du savoir immédiat conduit aux résultats les plus vides. Elle ne sait de Dieu qu'une chose, c'est qu'il est. C'est « l'Être Suprême » de la philosophie française, de la philosophie des lumières. L'immédiat, encore une fois, n'est autre chose que le sensible, le simple. L'absolu, au contraire, est mouvement et vie. C'est la plus vide des philosophies que de ne pas savoir que l'immédiat suppose toujours un long travail de médiatisation.

« Néanmoins il reste quelque chose de beau et de grand dans la philosophie de Jacobi : c'est le principe de la liberté de l'esprit. »

La partie la plus intéressante de la philosophie de Jacobi, quoique exposée sous forme très peu systématique, c'est la morale. Cette morale est exposée surtout par l'auteur dans un roman, le roman de *Woldemar*. Dans ce roman, les idées qui sont les siennes sont aussi celles des personnages qui les soutiennent. Il résulte de cette forme toute littéraire, que ces idées doivent être exprimées avec plus d'humour et de passion que dans une philosophie purement théorique. Mais en retranchant quelques exagérations, on peut dire que le principal personnage du roman, Woldemar, est l'interprète fidèle de la pensée de Jacobi.

La morale de Woldemar n'est autre chose que la morale de l'école écossaise, la morale du sentiment. Mais elle se présente avec d'autres caractères et une véritable originalité. Les Écossais, comme les utilitaires, sont des philosophes de l'école expérimentale. Ils prennent le sentiment comme fait primordial, ils l'analysent comme les autres analysent le fait de l'intérêt bien entendu. Ils croient mieux expliquer par là les faits de la morale; mais leur but est le même, à savoir : expliquer les faits moraux. Leur méthode est scientifique. Ils cherchent par le raisonnement et l'analyse à fonder une morale scientifique. En un mot, ils fondent la morale sur le sentiment, mais ils ne font pas de la morale avec du sentiment. Dans le traité d'Adam Smith sur *Les sentiments moraux*, on retrouve les mêmes qualités d'esprit, le même talent d'analyse, la même précision, la même recherche des lois, le même désir d'explication des faits que dans le traité de *La richesse des nations*. Dans Jacobi, au contraire, la morale n'est pas seulement une morale de sentiment, c'est une morale sentimentale. C'est une morale d'enthousiasme opposée à la morale d'analyse; c'est la morale de Rousseau. Il résulte de cette différence d'assez importantes conséquences. Les Écossais étudient le sentiment comme un fait objectif, d'où ils essaient de déduire par voie d'abstraction et d'induction tous les préceptes de la morale ordinaire; ils ne sont aucunement préoccupés des beautés d'une morale sentimentale, ils n'en voient pas non plus les difficultés, à savoir le danger de laisser l'interprétation de la morale à la conscience de chacun. Jacobi, au contraire, a touché à ce problème avec une grande hardiesse et l'on peut dire avec une certaine profondeur. C'est précisément le problème de Woldemar. Ce que Jacobi a vu et mis en lumière, c'est le conflit entre la morale de la conscience individuelle, toujours confondue par lui avec l'enthousiasme du cœur, l'inspiration, avec cet élément divin de l'âme qui produit les grandes pensées comme les grandes actions, c'est le conflit, dis-je, entre cette morale libre du cœur et la morale de la loi, de la règle, des préceptes stricts, officiels, extérieurs. La loi, voilà ce que Jacobi combat avec passion, que cette loi soit religieuse, civile, profane ou mondaine. Ce que Woldemar poursuit de ses véhémentes invectives, c'est ce que le monde appelle souvent la morale, c'est-à-dire un ensemble confus d'habitudes, de mœurs, de règles traditionnelles, de conventions sociales, morale qui s'oppose à toute individualité et à toute conscience généreuse. Rien de plus intéressant que la lutte de ces deux points de vue dans une discussion étendue qui est le morceau capital du roman. En parcourant ce passage à la lumière de la philosophie ultérieure, on lit très clairement dans la pensée des deux interlocuteurs, qui ne se

rendent pas compte eux-mêmes de ce qu'ils pensent. On s'aperçoit que ce que l'un, le défenseur de la morale reçue, a dans l'esprit, c'est l'idée inflexible de la loi morale, telle que Kant l'a défendue plus tard; seulement, interprète infidèle de cette loi, il la confond avec les règles traditionnelles et les convenances sociales, qui n'en sont qu'une très infidèle expression. Ce que l'autre a dans l'esprit, c'est le droit souverain de la conscience de s'élever au-dessus d'une règle écrite, d'une discipline extérieure et matérielle, et de préférer l'esprit à la lettre. Rien ne fait mieux ressortir la puissante originalité de Kant que cette double confusion par laquelle le premier appelle « immoral » tout ce qui est appel à la conscience, tandis que l'autre appelle « règle matérielle » et confond avec l'égoïsme la pensée d'une loi inviolable supérieure à l'individu. Ainsi, quatre ans avant la *Critique de la raison pure*, dix ans à peine avant la *Raison pratique*, un penseur comme Jacobi n'avait pas même l'idée d'une loi morale, d'une loi du devoir, distincte de l'obligation matérielle et dégagée du sentiment. Kant a essayé de réconcilier les deux points de vue, en défendant à la fois le principe de la règle sous le nom de l'« impératif catégorique », et le principe de la liberté sous le nom d'« autonomie de la volonté ». Fichte semble aussi s'être rapproché de Jacobi, lorsque, tout en conservant le principe kantien de l'impératif catégorique, il admettait cependant comme règle pratique cet axiome : « Obéis à ta conscience, c'est-à-dire à la conviction actuelle que tu as de ton devoir. » Jacobi ne se satisfait pas même de cette solution qui paraît si près de la sienne. Son aversion pour toute forme abstraite de la pensée le rend rebelle à toute morale rationnelle. « Il ne connaît pas, dit-il, le bien en soi. » Le caractère intuitif de son esprit le porte à chercher toujours un bien individuel, se manifestant au sens moral, comme les qualités du corps aux sens extérieurs. Par la même raison, l'idée de la loi, c'est-à-dire de la règle, fût-ce une loi absolue, supérieure à toute loi transitoire et positive, lui est insupportable. Il critique le formalisme de Kant et de Fichte, et ce qu'il appelle « une volonté qui ne veut rien ». Mais il se laisse trop aller à faire de l'exception la règle dans ce passage si admiré par Mme de Staël[1]. « Oui, je suis cet athée, cet impie qui, contre la volonté qui ne veut rien, voudrait mentir comme mentit Desdémone mourante, tromper comme Pylade se donnant pour Oreste pour mourir à sa place, tuer comme Timoléon, violer son serment et la loi comme Épaminondas et Jean de Witt, être sacrilège comme David, arracher même des épis le jour du sabbat, uniquement pour ce que j'aurais faim, et que la

[1] *Allemagne*, 1re partie, chap. XVI.

loi est faite pour l'homme et non l'homme pour la loi. Oui, je suis cet athée qui me ris d'une philosophie qui pour cela me traite de criminel; car j'ai en moi la certitude que le droit de grâce que la conscience de l'homme exerce sur des crimes contre la lettre de la loi morale absolue, est un droit souverain de l'humanité, le sceau de sa dignité, de sa nature divine. »

Tel est le résumé des belles et judicieuses analyses de M. Lévy-Brühl dans son livre sur Jacobi. Mais il ne s'est pas contenté de l'exposer et de le résumer; il a essayé de le juger. Sa préface est une grande étude sur les causes philosophiques qui ont amené de nos jours une espèce de renaissance de la philosophie de la croyance et du sentiment, et contient en même temps une critique de cette philosophie. Trois causes, dit-il, ont contribué à ce résultat : 1° le développement continu de l'agnosticisme, que l'on aurait appelé autrefois le scepticisme; 2° la répugnance d'un grand nombre d'esprits à se passer de métaphysique; 3° enfin le besoin d'une morale obligatoire. Ces trois causes ont suscité, par compensation, une solution pratique qui satisfait les âmes, si elle ne contente pas la raison; cette compensation, c'est la philosophie de la croyance et du sentiment. Cette philosophie sert utilement à rabattre les prétentions de l'orgueil rationaliste et nous ramène à la modestie qui sied à la faiblesse humaine.

Mais à côté de cet avantage pratique que présente la philosophie de la croyance, que de lacunes et de dangers! Quoi de plus contraire à la méthode philosophique que cet appel à la force du sentiment et de la conviction personnelle. On invoque les nécessités de la vie morale et de la conservation sociale. Mais la première condition de la recherche philosophique de la vérité, c'est le désintéressement. Subordonnée à la défense de telle conception morale, cette recherche perd le caractère de science pour prendre celui d'une apologie. Mais, dit-on, comment une doctrine morale et sociale peut-elle être vraie, si elle conduit à la négation de toute moralité et à la destruction de la société? Est-il possible que la science ruine les principes de l'action au lieu de la fonder, et n'est-ce pas là une preuve suffisante qu'elle est tombée dans l'erreur? Une telle doctrine, répond M. Lévy-Brühl, risque fort en effet d'être fausse; mais il faut l'en convaincre autrement qu'en lui objectant ses conséquences. Elle est fausse si elle fausse les faits et si elle manque aux règles de la logique et de la méthode; mais favoriser la dissolution de nos croyances, ce n'est ni un signe d'erreur ni un signe de vérité. N'y a-t-il pas là un cercle vicieux? On impute à certaines doctrines la dissolution sociale; mais n'est-ce pas précisément la dissolution sociale qui est cause de l'apparition de ces doctrines? Quelque difficile que soit la découverte de la

vérité, ce n'est cependant qu'en la cherchant qu'on a quelque chance de la découvrir; or cette recherche ne peut être que l'œuvre de la raison. Sans doute, cette étude peut troubler nos habitudes et menacer notre tranquillité; mais cela vaut mieux encore qu'un optimisme complaisant qui paralyse tous les efforts de la pensée. La philosophie de la croyance et du sentiment, dit encore M. Lévy-Brühl, n'a aucune chance de se développer et de vivre. Elle tombe faute de soutien. Rien de si convaincant que le sentiment pour celui qui l'éprouve et pendant qu'il l'éprouve; rien de si insuffisant pour celui qui ne l'éprouve pas ou ne l'éprouve plus. La solidité de la doctrine dépend des dispositions de l'âme qui peuvent changer à tout moment. D'ailleurs la doctrine fait des prosélytes plus que des élèves. Elle n'ouvre pas la voie vers des vérités nouvelles. Sans doute, dira-t-on, le sentiment est identique chez tous les hommes; mais de la croyance générale à la vérité objective il y a loin. La raison, dit-on encore, sépare les hommes; le sentiment les unit. On peut dire avec autant de justesse : le sentiment sépare les hommes, la raison les unit. Mais ni l'une ni l'autre formule n'est absolument rigoureuse. Le sentiment et la raison servent également à unir et à diviser. Le sentiment peut donc produire autant de doctrines individuelles que la raison. Si le sentiment régnait seul, il y aurait bien des chapelles dans l'église philosophique. Le mysticisme, le dilettantisme, le nihilisme peuvent se ranger également sous la bannière du sentiment. Une doctrine du sentiment ne peut établir par elle seule la valeur universelle des vérités qu'elle proclame. Il lui reste d'avoir recours à un credo extérieur et de renoncer par là à toute autorité philosophique.

« Ainsi, dit en terminant M. Lévy-Brühl, le principe se nie lui-même. Ceux qui revendiquent la liberté du sentiment contre l'autorité de la raison aboutissent rapidement à se soumettre à une autorité extérieure. C'est la raison, au contraire, qui affranchit. La contrainte qu'elle impose est salutaire. Les éléments individuels dont elle exige le retranchement sont autant d'obstacles dans la poursuite du vrai. La seule idée d'une vérité privilégiée, fût-ce la vérité morale, est injurieuse et funeste à la vérité même que l'on veut protéger. »

Nous n'avons pas à nous engager dans le débat mené si vivement par M. Lévy-Brühl. Disons seulement que, dans cette controverse, il s'est montré philosophe judicieux, lucide, pénétrant, en même temps que, dans l'exposition de la doctrine de Jacobi, il s'est montré historien sagace de la philosophie, et connaisseur compétent de la littérature allemande.

Paul JANET.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Théorie du vélocipède, par J. Macquorn Rankine, professeur à l'Université de Glascow. Traduction de J.-B. Viollet, revue par l'abbé Moigno, 1870. *Traité des bicycles et des bicyclettes*, par C. Bourlet. *Encyclopédie scientifique et aide-mémoire*, publiée sous la direction de M. Léauté, membre de l'Institut. Paris, Gauthier-Villars et fils et C. Masson, éditeurs.

Les examens sur la mécanique des élèves de l'École polytechnique étaient confiés, il y a quarante ans, à l'un des savants les plus illustres de notre époque, Gabriel Lamé. Par les élèves, il jugeait très finement les maîtres, alternativement chargés pendant deux ans d'instruire les élèves d'une même promotion. L'un d'eux, disait-il, se pique d'être clair; loin de signaler les difficultés, il les élude et voudrait les cacher; son collègue, moins exercé à l'enseignement, y apporte moins de netteté, mais plus de scrupules. Pour dissiper les doutes, il s'efforce de les faire naître; on le trouve hésitant et difficile à suivre. Ses élèves se plaignent qu'on laisse à leur charge beaucoup de travail, mais ils savent plus et comprennent mieux. Delaunay, on peut le nommer sans indiscrétion, dans une de ces leçons où il se plaisait à tout simplifier, exposa la théorie du vélocipède, et se fit comprendre de tous ceux qui n'avaient pas vu l'instrument, moins répandu alors qu'aujourd'hui. Quelques-uns cependant, qui connaissaient la pratique, la trouvaient, sur plus d'un point, en désaccord avec la théorie; ils suivirent cependant les conseils du maître, et s'en trouvèrent si mal qu'à la fin de l'année, lorsque, suivant une tradition qui n'est pas oubliée, on représente sous forme d'ombres chinoises les portraits satiriques des maîtres, qui n'en sont pas moins respectés et aimés, on vit apparaître Delaunay monté sur un vélocipède, faire quelques tours de roue, et rouler par terre au premier tournant.

La théorie de cet instrument, si répandu aujourd'hui, présentait donc, au début, quelques difficultés; elles n'ont pas toutes disparu, et l'Académie des sciences a cru pouvoir la proposer cette année pour sujet de l'un de ses prix. Le problème n'est pas neuf, assurément; on l'a abordé plusieurs fois, mais en y laissant des points inexplorés, des assertions sans preuves, et, quelquefois, des aperçus contestables. La théorie du vélocipède, exposée par J. Macquorn Rankine, professeur à l'Université de Glascow, a été traduite dans la collection publiée par le journal *Les Mondes*, sous la direction de l'abbé Moigno. Rankine était

un savant éminent et célèbre, qui peut-être deviendra illustre. C'est à lui qu'appartient l'idée hardie d'exposer la théorie de l'énergie d'une manière abstraite, indépendamment des phénomènes à étudier. Il a le premier, tout au moins indépendamment de Clausius qui peut lui disputer cet honneur, affirmé que, pendant la détente, dans le cylindre d'une machine à vapeur, l'eau doit se liquéfier en partie, ce qui change complètement les principes adoptés jusque-là comme évidents, et le calcul du rendement. Le nom de Rankine enfin doit être cité avec grand honneur dans l'histoire de la théorie mécanique de la chaleur.

L'esquisse tracée par Rankine dans un opuscule d'une trentaine de pages est, dans son ensemble, digne d'un tel maître; on y retrouve les qualités, peut-être aussi les défauts, d'un esprit solide et brillant, habitué à étendre le domaine de l'évidence bien au delà des régions accessibles à tous. On se demande souvent si l'illustre auteur a pris le temps d'entrer, pour chaque assertion, dans le détail minutieux des preuves.

Guidé par un sentiment très exercé des théories physiques, il énonce des vérités dont la rigueur n'est pas absolue, sans indiquer, sans avoir cherché peut-être, à quel degré d'approximation il faut les admettre.

Le cavalier, nous nous permettrons, avec Rankine, de l'appeler ainsi, ne peut par un effort quelconque sur une des parties de la machine, ou par quelque attitude qu'il prenne, modifier *directement* le mouvement du centre de gravité du système. Les forces extérieures sont : la pesanteur, l'action du sol et la résistance de l'air. L'action du cavalier est indirecte et résulte de ce qu'il fait varier, à volonté, les positions, les directions et les intensités des forces exercées par le sol sur les circonférences des deux roues. Quand le cavalier fait tourner la roue motrice, cette rotation, par elle-même, ne tend aucunement à entraîner le système; mais la roue repose et presse sur le sol; elle ne peut tourner sans faire naître un frottement qui, tendant à empêcher la rotation, pousse en avant le point le plus bas, qui entraîne la machine tout entière. Tout le monde connaît une expérience souvent faite par les enfants : ils lancent devant eux un cerceau, auquel ils impriment en même temps un mouvement de rotation sur lui-même; le cerceau retombe, quelquefois fort loin de celui qui l'a lancé, et, dès qu'il touche la terre, au lieu de s'éloigner en vertu de la vitesse acquise, on le voit rétrograder et revenir, de lui-même dans la main qui l'a lancé. La rotation du cerceau, comme celle du vélocipède, fait naître un frottement qui sert de force motrice.

La pression exercée sur le sol, pendant le mouvement horizontal,

étant à très peu près constante, le frottement de glissement, qui représente le maximum de l'effort possible, a une intensité constante déterminée par cette pression, mais la force motrice varie avec les circonstances, et la plupart de ceux qui ont traité la question semblent avoir pris soin d'écarter de leurs calculs cette force qui joue dans le phénomène un si grand rôle. Lorsque la machine est en marche régulière, la vitesse étant devenue constante et la trajectoire du centre de gravité rectiligne, la résultante des forces extérieures doit être nulle; cette seule condition ne peut les déterminer toutes deux, ou, pour mieux dire, toutes trois, si l'on tient compte de la résistance de l'air. Leur évaluation n'est pas traitée dans le mémoire de Rankine, non pas, très certainement, parce qu'il l'a jugée trop difficile, mais parce qu'il n'estime pas qu'un tel détail soit utile. La lacune est volontaire, ainsi que beaucoup d'autres qui subsistent dans son exposition très concise.

Ces lacunes ont pour origine, je n'en doute pas, la tendance de l'illustre auteur de la théorie de l'énergie, à écarter de ses explications l'analyse et le calcul des forces mises en jeu, pour y substituer l'évaluation des transformations de l'énergie.

Poncelet, l'un des premiers, dans l'enseignement de la mécanique, donna à la notion du travail une importance qui depuis a fait de grands progrès. Les meilleurs juges alors, ceux du moins qu'on avait toute raison de présumer tels, estimaient cependant qu'il allait trop loin. La résultante de plusieurs forces, disait-il, est celle qui produit un travail égal à la somme des travaux des composantes. Cette définition, c'est le nom qu'il lui donnait, devait être, suivant lui, imposée dans l'enseignement et inscrite dans les programmes d'examens. Parmi les géomètres et les mécaniciens, quelques-uns, comme Liouville, accusaient ceux qui l'affirmaient d'une imagination ironique; d'autres, comme Léon Foucault, s'écriaient : comme on tombe du côté où l'on penche! Aujourd'hui cependant on va plus loin encore; la chute continue, d'autres disent le progrès. Je me permettrai de mettre en présence les deux manières de résoudre un problème dans un cas dont l'extrême simplicité n'imposera aucun effort d'attention.

Supposons une porte qui s'ouvre quand on la pousse et se referme dès qu'on l'abandonne à elle-même. Le mécanisme est simple. La porte, pour s'ouvrir, doit soulever un poids; quand on cesse de la pousser, ce poids retombe, et puisque la porte en s'ouvrant procure son ascension, sa descente la fermera. Le travail nécessaire pour ouvrir la porte est le produit du poids par le chemin vertical qu'il parcourt, auquel on ajoutera, pour ne rien négliger, le travail absorbé par les frottements.

Une telle théorie a le mérite de la simplicité. On n'y parle ni de la corde qui relie la porte au poids qu'elle soulève en s'ouvrant, ni du nombre et de la disposition des poulies intermédiaires. C'est un avantage à la fois et un grave inconvénient. Il est commode, assurément, de pouvoir, sans s'écarter de la plus exacte rigueur, supprimer les difficultés et répondre à la question principale; c'est là pour la science une marque de perfection; mais plus d'un problème important subsiste, dont la solution n'est pas même indiquée. Ne serait-il pas désirable de connaître à chaque instant la tension de la corde, de déterminer l'effort exercé sur chaque poulie, de savoir quels dangers, en poussant la porte trop brusquement, on fera courir à la solidité du mécanisme? Tout en admirant qu'il soit possible d'écarter des questions aussi intimement liées à la théorie que l'on étudie, il importe de les résoudre. Le principe général du travail ne peut entrer dans de tels détails, et ne suffit pas, par conséquent, pour satisfaire la curiosité des mécaniciens.

Lorsqu'une voiture est en mouvement, la force exercée par le sol sur la roue joue un rôle important dans le phénomène. Rankine, et avec lui la plupart des auteurs, évitent de l'introduire dans leurs raisonnements, ou, tout au moins, trouvent inutile de la faire paraître. Cette force, s'exerçant sur un point dont la vitesse est nulle, ne produit pas de travail. C'est là peut-être toute la raison. On peut la décomposer en deux autres, l'une verticale, égale et contraire à la pression exercée sur le sol, l'autre horizontale, qu'il semble naturel de nommer *frottement*, et, lorsque la voiture roule, *frottement de roulement*. De savants auteurs, on pourrait dire presque tous les auteurs, repoussent ce langage si simple et si conforme aux analogies. Le frottement de roulement, pour eux, est distinct de la résistance horizontale; il résulte de la déformation du sol et du changement qui en résulte dans le point d'application de la force de pression. Ce changement produit un couple, qui n'est pas à négliger, quoique, dans la plupart des cas, fort petit par rapport aux autres actions du sol. Quant à la force horizontale, sans méconnaître son existence, on ne lui assigne aucun nom, et ceux qui la nomment frottement de roulement s'exposent à n'être pas compris.

Je citerai, comme remarquable exemple, le livre de Morin sur le tirage des voitures, qui fut l'occasion de tant de discussions entre l'auteur et un très savant ingénieur nommé Dupuit. En énumérant au début de ses calculs les grandeurs qui doivent y figurer, Morin introduit une quantité ainsi définie : R, résistance opposée par le sol au roulement et rapportée à la circonférence du rouleau.

Le mot résistance, au singulier, est-il synonyme de force?

Qu'est-ce qu'une force, *rapportée* à la circonférence d'une roue?

Cette résistance, on le comprend en étudiant les calculs qui suivent, est pour Morin un couple ayant R pour force, et pour bras de levier le rayon de la roue. Ce couple n'a pas d'existence réelle, mais il remplace les forces développées et produit le même travail. La substitution paraît tellement permise que rien n'en avertit le lecteur; on ne s'intéresse pas aux forces réellement développées. A quoi bon? puisque le travail n'est pas changé!

Que se passe-t-il quand une bicyclette est en marche uniforme sur une route horizontale et rectiligne? Une première question se présente : quelle sera la vitesse de la roue motrice? Suivant quelle loi s'accélère-t-elle au départ? Comment et pourquoi devient-elle constante?

Rankine ne traite aucune de ces questions, à ses yeux sans doute trop faciles.

Lorsque la roue motrice accomplit une révolution, son centre parcourt une ligne égale à la circonférence développée. Le temps d'une révolution étant déterminé par la rapidité avec laquelle le cavalier piétine la pédale, c'est de lui que dépend la vitesse; et si elle n'atteint pas immédiatement sa valeur normale, c'est que la roue ne peut rouler dès le début de la mise en marche; la résistance du sol est, au départ, égale au frottement de glissement qu'il faut vaincre, et les pieds du cavalier doivent développer un effort plus grand à partir du moment où la vitesse de translation, mise en harmonie avec celle de rotation, impose une vitesse nulle au point d'appui de la roue. Le rythme des pédales ne pouvant dépasser une certaine rapidité, on a voulu d'abord, pour accroître la vitesse, grandir le rayon de la roue motrice auquel elle est proportionnelle. Les vélocipèdes adoptèrent cette solution. Le cavalier, placé très haut et en avant, au-dessus du centre de la roue, courait de grands dangers. Dans la bicyclette, la roue motrice est beaucoup plus petite, et pour marcher vite on la fait tourner plus rapidement, sans accélérer le mouvement des pédales. La transmission s'opère par le moyen d'une chaîne qui passe sur deux roues de rayons inégaux, dont le rapport est le facteur arbitraire par lequel la vitesse se trouve multipliée. La vitesse, pour un rythme déterminé des pédales, est donc à la disposition du constructeur. Pourquoi ne pas l'accroître indéfiniment? Si l'on cédait à la tentation, quel inconvénient en résulterait-il? La théorie du travail répond en invoquant l'évidence et le bon sens. Le travail produit pendant une seconde dans une montée, si douce qu'elle soit, grandit avec la vitesse, s'accroît avec elle sans limite, et surpasserait la puissance dont le cavalier est capable.

La théorie ainsi présentée satisfera-t-elle complètement un esprit curieux? Si les choses se passaient autrement, le mouvement perpétuel serait possible. La raison est suffisante, elle est rigoureuse, mais sans répondre complètement à une curiosité raisonnable. Ce n'est pas ici le lieu de poursuivre la solution d'un problème très facile.

La première question résolue par Rankine est celle de l'*équilibre* de la machine en mouvement. Ce mot, très mal choisi, est aussi très mal défini : « L'équilibre consiste à maintenir les roues dans une position telle qu'elles soutiennent leur charge lorsqu'elles se meuvent, soit en ligne droite, soit sur une courbe de rayon donné. »

La manière dont Rankine cherche les conditions d'équilibre ne laisse cependant aucun doute; il entend par équilibre l'état de la machine en mouvement, dans lequel les deux roues conservent la même position relative et la même inclinaison sur le sol. Rankine ne parle d'ailleurs que des mouvements rectilignes ou circulaires, regardant sans doute comme évident que la théorie de ceux-là contient celle de tous les autres.

Rankine énonce la condition d'équilibre, sans tentative de démonstration : « Pour conserver l'équilibre d'un vélocipède, dit-il, il faut conduire les roues de telle sorte que le point central d'appui soit, à chaque instant, traversé par la résultante de la pesanteur et de la force centrifuge. »

Le point central d'appui, d'après les explications données antérieurement, est le pied de la perpendiculaire abaissée du centre de gravité sur la ligne qui joint les points de contact des deux roues. Cette règle, si rapidement énoncée, demanderait un sérieux examen.

Et d'abord, qu'est-ce que *la* force centrifuge? Le système tournant, sans changer de forme, autour d'un axe vertical, à chacun de ses points correspond une force centrifuge; ces forces, différant de grandeur et de direction, n'ont pas nécessairement une résultante, et cette résultante, lorsqu'elle existe, ne coïncide ni en grandeur ni en direction avec la force centrifuge qui correspondrait à une masse égale à la masse totale placée au centre de gravité.

Il ne faudrait pas, pour écarter cette difficulté, invoquer le principe qui rend le mouvement du centre de gravité indépendant des actions et réactions du système; il s'agit ici du mouvement, et, comme on dit, de l'équilibre de l'ensemble.

La difficulté, très grosse au point de vue mathématique, et qui exige une étude attentive, porte dans la pratique sur des différences peut-être négligeables; il faudrait, pour s'en assurer, des mesures et des calculs précis.

En acceptant la force centrifuge comme unique et bien définie, on

peut se demander pourquoi l'*équilibre* exige que cette force et le poids du système aient une résultante dirigée vers le point d'appui?

Le système conservant une forme invariable et tournant, c'est l'hypothèse, autour d'un axe vertical, il faut, d'après le principe de d'Alembert, que les forces qui y sont directement appliquées fassent équilibre, en vertu des liaisons, aux forces égales et contraires à celles qui produiraient le mouvement de chaque point, c'est-à-dire aux forces centrifuges. En acceptant la substitution à ces forces d'une force centrifuge unique passant par le centre de gravité, le système, en vertu du principe de d'Alembert, est donc en équilibre sous l'action de deux forces : l'une est la pesanteur; l'autre, celle que nous acceptons comme tenant lieu des forces centrifuges. Que faut-il pour l'équilibre? Le corps reposant sur deux appuis, la condition connue de tous est que la résultante rencontre la ligne qui réunit les deux points. Pourquoi la rencontre doit-elle avoir lieu au point même auquel Rankine donne le nom de point d'appui? Rankine sans doute admet, pour des raisons qu'il n'a pas dites, que, pendant le mouvement, les pressions exercées sur le sol sont les mêmes que dans l'état d'équilibre. Leur résultante alors passe par le point d'appui. C'est à cette supposition sans doute que se rapportent les indications données dans la définition de l'équilibre et dont la traduction nous a paru inintelligible.

La question, on le voit, et pour deux raisons, mériterait une étude sérieuse.

Il est impossible au cavalier le plus adroit, dit Rankine, d'empêcher absolument le point central d'appui de dévier plus ou moins de la trajectoire régulière; mais, s'il est exercé, il corrige toutes les déviations avec une promptitude qui dépend de son habileté, en portant le plan de la roue antérieure dans une direction contraire à la déviation irrégulière de la base. « Le temps nécessaire pour rectifier de cette manière une déviation donnée hors de la ligne d'action de la charge, en opérant, au moyen de la barre du régulateur, un déplacement convenable de la roue antérieure, est inversement proportionnel à la vitesse dont le vélocipède est animé. » Nous rencontrons ici un exemple de ce sens rapide et sûr des lois du mouvement qui souvent, trop souvent, osons le dire, autorise l'auteur à supprimer toute démonstration. L'enseignement actuel de la mécanique dans nos écoles semble organisé précisément pour enlever à nos élèves la tentation d'abuser des qualités qu'on évite soigneusement de développer dans leur esprit.

Les assertions de Rankine sur les ondulations de la machine sont savantes et précises.

« Les trajectoires du centre de gravité et du point central d'appui ne peuvent jamais être exactement des droites ou des cercles; elles présentent des cercles d'une forme plus ou moins ondulée, selon que la route est plus ou moins raboteuse et que le cavalier est moins ou plus habile. « La courbure de la trajectoire du centre de gravité varie, Rankine l'affirme, en raison directe de l'amplitude des écarts, mais en raison inverse du carré de la vitesse, et aussi en raison inverse de la longueur d'un pendule dont les oscillations conserveraient le synchronisme avec les ondulations de la direction sinueuse du mouvement.

Tout cela est exact, mais reste à démontrer.

Rankine explique avec détail la manœuvre à faire quand on veut changer de direction. La théorie repose sur la nécessité de donner aux plans des roues une inclinaison sur le sol. Le centre de gravité devant décrire une ligne courbe horizontale, il faut nécessairement que les forces agissent sur la machine et transportées à ce point donnent une composante horizontale normale à la trajectoire et représentant la force centripète. Une telle force est impossible tant que les roues restent verticales et le premier soin du cavalier doit être de donner aux roues une inclinaison qui dépend à la fois de la vitesse et du rayon de la courbe à décrire. La manœuvre est aisée. La théorie est moins simple. Rankine, lors d'un changement de direction, prescrit deux manœuvres qui, pour les cyclistes les plus habiles et les plus curieux d'analyse, semblent se confondre en une seule. Par la première de ces manœuvres, dit-il, on déplace le point central d'appui jusqu'à ce que l'on ait obtenu la force centripète nécessaire pour produire la nouvelle courbure désirée dans la trajectoire du centre de gravité; par la seconde, on dispose la trajectoire du point central d'appui de manière à conserver cette force centripète et à maintenir l'équilibre du véhicule. Ces règles ont besoin d'explications; l'auteur veut les donner; on lit quelques lignes plus loin : « De ce qui a été dit dans l'article précédent il résulte évidemment que la première chose à faire est d'incliner la roue antérieure sous la direction *opposée* à celle de la courbure projetée, afin que le point central d'appui puisse être déplacé et développer l'action de la force centripète. L'effet de cette manœuvre est de dévier la trajectoire du point central d'appui et de l'éloigner du centre de courbure projeté C. Aussitôt que cette trajectoire commence à dévier et à s'éloigner de C, celle du centre de gravité commence à se courber vers C pour prendre une courbure qui, d'abord insensible, devient de plus en plus prononcée. » Et comme conclusion : « Il y a donc trois positions à donner au plan de la roue antérieure : d'abord, une faible inclinaison opposée à celle de la courbure

IMPRIMERIE NATIONALE.

désirée, pour commencer le déplacement en dehors du point central d'appui et de la première partie de la trajectoire; secondement, une inclinaison dans la même direction que la courbure désirée, mais un peu plus grande que l'inclinaison permanente, et enfin l'inclinaison permanente. »

Un livre publié récemment dans la bibliothèque des Aide-mémoire contient plus de développements que le mémoire de Rankine. L'auteur montre dès les premières pages sa préférence pour les formules. Le premier soin quand on veut résoudre un problème est, pour lui, de le mettre en équations, et ce n'est pas sans intention que le premier paragraphe du premier chapitre porte pour titre : Conditions *analytiques* de l'équilibre sur un sol horizontal. Pourquoi analytiques? Si l'analyse apparaît sous forme d'équations différentielles, au grand effroi sans doute des amateurs qui tenteront la lecture de ce livre, n'est-il pas désirable que ce soit pour un instant seulement et comme chemin suivi vers des conclusions exprimées sans formule? Telle n'est pas la pensée de l'auteur et je crois que sur mille lecteurs curieux de la bicyclette et pouvant se croire, par leur éducation scientifique, capables d'en comprendre la théorie, il s'en trouvera cinq ou six, tout au plus, qui ne soient pas rebutés par l'habileté mathématique qu'on leur suppose.

L'introduction, qui n'a que vingt pages, mettra immédiatement en défiance non seulement les ignorants et les demi-savants, mais, après réflexion, beaucoup d'autres peut-être.

Sans vouloir se borner, comme avait fait Rankine, au cas d'un mouvement rectiligne ou circulaire, l'auteur, désireux de généraliser, suppose une trajectoire de forme quelconque. Son premier soin doit être et est, en effet, de distinguer sur le sol les traces du point d'appui de chaque roue; l'une de ces deux courbes est arbitraire, l'autre s'en déduit par une construction fort simple; il faut, sur chaque tangente, à partir du point de contact, porter une longueur constante égale à la distance des deux roues. Cette dépendance très simple est exprimée par trois équations différentielles du premier ordre, transformées aussitôt en équations du second ordre, dans lesquelles, certainement, il s'est glissé quelque inadvertance, car la conclusion géométrique est inexacte. Le centre de courbure commun des traces des deux roues sur le sol serait, en effet, le centre instantané de rotation du système; or le centre instantané, qui est, en effet, celui de l'une des deux traces, ne peut être celui de la seconde que dans le cas où elles se réduisent à des cercles concentriques.

Cette erreur, due à une faute de calcul insignifiante, est acceptée

comme une vérité certaine, dont les conséquences, comme on le verra dans la suite, dit l'auteur, seront de la plus grande utilité. Ces conséquences, malheureusement, ne peuvent inspirer aucune confiance.

Un chapitre est consacré aux courbes de raccordement à adopter pour passer d'une trajectoire rectiligne à une autre de direction différente. Le problème à résoudre est celui-ci : Quelle courbe doit adopter un bicycliste qui veut changer une route rectiligne pour une route également rectiligne inclinée sur la première? L'auteur ne pense pas que ces courbes puissent être quelconques, et la raison qu'il en donne, c'est que le plan moyen, lorsque le cycle décrit une ligne droite, doit être vertical, et que, pendant le parcours d'une courbe, lorsque la vitesse dépasse une certaine limite, ce plan doit être incliné; or on ne peut pas passer brusquement de la position verticale à la position inclinée. L'assertion est exacte, mais la durée du passage peut être tellement rapide qu'il ne semble pas utile d'en tenir compte. La seule condition imposée à l'arc de raccordement serait d'ailleurs, si l'on tient compte de ce scrupule, de présenter à ses deux extrémités un rayon de courbure infini. Pour préciser l'énoncé du problème, l'auteur ajoute une condition arbitraire; il suppose que la barre qui détermine l'angle formé par les plans des deux roues tourne avec une vitesse constante. Les conditions paraissent ici renversées. C'est la route qui doit être donnée et le mouvement correspondant de la barre qu'il faut trouver; la route doit conduire où l'on veut aller, il faut manœuvrer en conséquence.

Le traité des bicycles et des bicyclettes adopte, dans l'étude des conditions d'équilibre, toutes les assertions de Rankine, sauf la définition qu'il rend plus précise sans se préoccuper de la mettre d'accord avec le sens habituel et bien connu du mot équilibre, pour lequel on pouvait se dispenser de définition.

Lorsqu'un cycle est en marche, dit-il, il est en équilibre lorsque le plan moyen conserve une inclinaison constante par rapport au sol. L'angle formé par les plans des deux roues n'est pas mentionné dans la définition. L'auteur admet, sans en proposer la preuve, qu'il doit y avoir équilibre entre la pesanteur et *les forces centrifuges* qu'il remplace par une résultante agissant suivant la perpendiculaire abaissée du centre de gravité sur l'axe vertical de rotation; il admet ensuite, comme Rankine, que pour l'équilibre des deux forces, il faut et il suffit que leur résultante passe par le point que l'illustre mécanicien anglais nomme le « point d'appui ».

Nous en avons dit assez pour montrer que la théorie est loin d'être

parfaite. Le concours provoqué par l'Académie des sciences donnera lieu sans doute à d'intéressants travaux. La théorie dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, a été devancée par la pratique.

J. BERTRAND.

Histoire des corps explosifs, par M. von Romocki. Tome Ier, jusqu'au commencement des temps modernes. — *Geschichte der Explosivstoffe,* von S. J. M. von Romocki. — I. Geschichte der Sprengstoffchemie, der Sprengtechnik, und des Torpedowesens, bis zum Beginn der neuesten Zeit. Berlin, 1895. Robert Oppenheim. — (Nouvelles copies du texte de Marcus Græcus.)

Cet ouvrage renferme des renseignements très intéressants et recueillis avec un soin qui mérite notre estime; mais le titre en est peu exact et promet plus que l'ouvrage ne tient. En réalité, c'est surtout une collection de documents pour l'histoire des matières explosives, documents tirés principalement des manuscrits et ouvrages anciens contenus dans les bibliothèques allemandes. C'est à ce point de vue que je me propose de l'examiner. Si l'on voulait se placer à un point de vue plus général, il serait nécessaire d'observer que l'ouvrage témoigne d'une étude insuffisante des agents incendiaires employés dans l'antiquité et au moyen âge. Il ne paraît pas avoir la connaissance de la plupart des mémoires et traités publiés en France sur ces questions. Quelques-uns seulement sont cités, de seconde main ce semble, et l'écrivain ignore l'existence des plus importants, tels que l'étude de M. Lalanne sur le feu grégeois, étude où notre savant bibliothécaire a réuni pour la première fois tous les documents byzantins relatifs à cette question. M. von Romocki ne les cite que d'une façon incomplète et d'après des ouvrages allemands d'une date postérieure. Telle est aussi l'étude de M. Lacabanne sur les origines de l'artillerie moderne et sur les premiers textes relatifs à son emploi en France, étude que notre auteur passe entièrement sous silence, ainsi que les documents de toute nature relatifs aux débuts de la propagation de l'emploi de la poudre à canon et de l'artillerie dans les divers États européens. Peut-être me permettra-t-on de rappeler ici les travaux publiés

sur cette question par l'auteur du présent compte rendu[1], la reproduction en 1891[2], avec commentaires, des figures de deux manuscrits de Munich, qui forment date en l'espèce, ainsi que la nouvelle édition donnée en 1893, d'après les manuscrits de Paris et de Munich, du traité de M. Marcus Græcus, dans le premier volume de l'*Histoire de la Chimie au moyen âge.*

M. von Romocki ne témoigne pas davantage connaître la publication imprimée des textes des alchimistes grecs, relatifs à la distillation, ni celle des écrits du véritable Geber, publication qui a démontré le caractère apocryphe des écrits latins mis sous le nom du vieil écrivain arabe, écrits qui datent en réalité de la fin du XIIIe siècle, du courant du XIVe, et quelques-uns même du XVe.

Si je relève ces oublis, dans un ouvrage exécuté d'ailleurs avec soin pour ses parties originales, ce n'est pas dans le dessein d'en faire un reproche personnel à un auteur estimable; mais c'est parce qu'ils se reproduisent aujourd'hui trop souvent dans les historiques des découvertes de science pure, ou appliquée, publiés en des ouvrages allemands. Si la plupart de ces ouvrages sont exécutés avec grand soin et conscience, il en est d'autres qui ne présentent plus cette connaissance étendue et impartiale de la « littérature » des questions, caractéristique des livres d'autrefois. Soit ignorance, soit dédain des langues étrangères, leurs auteurs ne lisent plus guère que les œuvres écrites en allemand, se contentant pour les autres nations des comptes rendus de plus en plus superficiels et écourtés des *Jahrbuch*, *Jahresbericht*, *Monatsbericht*, etc.; parfois même on n'y trouve que le titre des mémoires étrangers à l'Allemagne, quand ils n'y sont pas complètement passés sous silence. Peut-être est-ce là un mal inévitable, résultant de l'accroissement prodigieux du nombre des publications faites de notre temps et en tous pays sur toutes les questions. Il devient impossible d'être complètement au courant. Certes, chacun a le droit de limiter le sujet qu'il embrasse. Mais, dans ce cas, il conviendrait que l'auteur limitât aussi le titre de son livre et qu'il prévînt avec précision ses lecteurs de la marche qu'il a suivie et des bornes où il a cru devoir se renfermer, afin de les mettre en garde contre le préjugé d'une connaissance intégrale du sujet traité.

Ces réserves faites, je me bornerai moi-même à examiner deux des questions traitées par M. von Romocki, celle de la nature du feu gré-

[1] *Des origines de la poudre*, dans le *Traité sur la force des matières explosives*, t. II, p. 352-363, 1883. — *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1891. — [2] *Annales de chimie et de physique*, 6e série, t. XXIV, 433-522.

geois et celle du *Liber ignium* de Marcus Græcus, et de la publicité qu'il a reçue au moyen âge.

On sait que le feu grec, ou grégeois, fit son apparition en 678 dans un combat naval et servit à arrêter l'invasion arabe, parvenue jusqu'à Constantinople. C'était une invention nouvelle, tout à fait distincte des feux de guerre et projectiles incendiaires des anciens, parce qu'il brûlait même sous l'eau et produisait des effets incomparablement plus terribles que les anciens engins. Les Byzantins en tinrent pendant longtemps la formule secrète et son nom même se trouve appliqué à tort par divers auteurs, jusqu'au XVIe siècle, à des compositions incendiaires déjà décrites chez les vieux auteurs grecs et latins. De là une extrême confusion dans l'histoire du feu grégeois, confusion entretenue à dessein par les Byzantins pour couvrir leur secret. Cependant la formule finit par être connue de leurs adversaires et les auteurs arabes la publièrent les premiers d'une façon explicite, au temps des croisades. Or les textes traduits par Reinaud et Favé signalent le salpêtre parmi les composants du feu grégeois; le nom, les propriétés et la préparation de cette substance se trouvent d'ailleurs avec certitude dans les auteurs latins et arabes du XIIIe siècle. Quant au mot de *nitrum*, on sait qu'il n'a jamais signifié « salpêtre » chez les anciens auteurs, mais sulfate ou carbonate de soude (natron).

La continuité des traditions relatives au feu grégeois jusqu'à l'époque où la composition en fut rendue publique, la nature de ses effets, tout à fait distincte de celle des simples mélanges incendiaires, et signalée par des caractères propres, explosifs et inextinguibles, que les compositions salpêtrées peuvent seules reproduire, tels sont les motifs qui ont décidé jusqu'ici les personnes qui se sont occupées de la question à divers points de vue, érudits, chimistes et artilleurs, à regarder le feu grégeois comme reposant sur l'emploi du salpêtre. C'est seulement avec cet agent que nous pouvons reproduire expérimentalement les effets décrits par les chroniqueurs. Cette opinion devient plus solide encore, si l'on remarque que les effets mécaniques déterminés par l'emploi du même corps, effets inaperçus d'abord, sont devenus peu à peu l'origine de la fusée, puis, par une conception nouvelle, de la poudre à canon avec les emplois fondés sur sa force impulsive.

Cependant M. von Romocki propose un nouveau système, d'après lequel le feu grégeois aurait eu une composition différente, où le salpêtre ne jouerait aucun rôle, et qui aurait pour conséquence de rendre l'histoire du feu grégeois indépendante de celle de l'invention de la poudre à canon. D'après son idée, la base du feu grégeois aurait été constituée par un mélange de soufre, de chaux vive et de pétrole, résine,

ou autre matière organique combustible, mélange susceptible en effet de s'allumer par l'action de l'eau. Ce serait la découverte de ces effets par les Byzantins, vers le VIIe ou VIIIe siècle de notre ère, qui aurait constitué le feu grégeois. Marcus Græcus signale en effet plusieurs compositions de ce genre, et l'on en rencontre une souvent citée dans Africanus. Cette dernière ferait déjà échec à la thèse de M. von Romocki, Africanus ayant écrit, ou plutôt compilé, ses « Cestes » au IIIe siècle après J.-C. Mais notre auteur se tire de cette difficulté, en supposant une interpolation dans les transcriptions du traité d'Africanus, interpolation faite par quelque copiste de Constantinople. On sait que les manuscrits que nous possédons sont de date plus moderne.

Malheureusement pour ce système, il existe un texte de Tite-Live qui montre que l'emploi d'un mélange de chaux vive et de soufre pour préparer des torches inextinguibles par l'action de l'eau était un procédé connu en l'an 186 avant J.-C.[1]. Il s'agit de cette première invasion à Rome des superstitions orientales, sous la forme de Bacchanales, que le sénat romain arrêta par les procédés les plus énergiques :

Matronas Baccharum habitu... cum ardentibus facibus decurrere ad Tiberim, demissasque in aquam faces, quia vivum sulfur cum calce insit, integra flamma efferre.

« Les matrones, en appareil de bacchantes, couraient au Tibre avec des torches ardentes; elles les plongeaient dans l'eau et les retiraient enflammées, cet effet étant dû à la présence d'un mélange de chaux vive et de soufre. »

Pline signale aussi l'échauffement par l'eau de la chaux calcinée, mais sans parler de la réaction exercée sur le soufre, en vertu de laquelle on peut enflammer, par l'action de l'eau, les corps combustibles.

En tout cas, le texte de Tite-Live montre que cette réaction était connue des anciens, même avant l'ère chrétienne; dès lors ce n'est pas sa découverte par les Byzantins qui a pu constituer le secret du feu grégeois.

Sans nous arrêter davantage sur ce point, arrivons à Marcus Græcus. On sait que la date de son ouvrage, et celle même de la vie de l'auteur, ont donné lieu à des controverses. On a déjà relevé à plusieurs reprises[2] l'erreur commise par Dutens et reproduite par Hœfer, qui prétendait, dans son *Histoire de la Chimie*, trouver le nom de Marcus Græcus dans le traité du vieux médecin arabe Mesue. Il n'en est rien, et M. von Ro-

[1] Voir mon *Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. I, p. 95. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 90.

mocki répète à cet égard les négations de ses prédécesseurs. Il remarque de même, avec raison, que les recettes de Marcus Græcus sont, en partie du moins, extraites des ouvrages grecs d'art militaire et de poliorcétique; quelques-unes notamment ressemblent singulièrement à celles d'Africanus et en tirent leur origine. Mais il ne paraît pas avoir eu connaissance, car il n'en fait aucune mention, des textes d'alchimistes arabes et latins, où figure le nom d'un Marcus ou Marcouch, qui semble bien être notre personnage[1]. Le *Liber ignium* lui-même est une compilation, faite à une basse époque, de recettes pratiques ou prétendues telles, comme on en possédait pour les usages médicaux et industriels au moyen âge; une de ces compilations par lesquelles une portion considérable de la science antique a été conservée. Dans le cas du *Liber ignium*, ces recettes appartiennent à six groupes principaux[2] et portent la trace de diverses époques, depuis l'antiquité grecque jusqu'aux Byzantins, aux Arabes, et même aux Latins du moyen âge. Je demande la permission de rappeler ces groupes, parce qu'ils rendent compte du caractère et du mode de classement des manuscrits et des compilations nouvelles que M. von Romocki nous fait connaître :

1er groupe : Recettes incendiaires, de l'ordre de celles d'Africanus et des écrivains analogues;

2e groupe : Recettes attribuées à Aristote, de caractère magique, se rattachant à l'histoire fabuleuse d'Alexandre, et ayant passé par les Arabes;

3e groupe : Formules de feu grégeois;

4e groupe : Fusée et pétard : recettes plus modernes du XIIe ou XIIIe siècle, où figure le salpêtre, et qui représentent les débuts de la poudre de guerre;

5e groupe : Matières phosphorescentes, sources de prestiges et d'illusions magiques, dont l'origine remonte aux prêtres et alchimistes égyptiens;

6e groupe : Recettes protectrices et prestiges, congénères des précédents.

M. von Romocki, après avoir transcrit le texte de Marcus Græcus, d'après Du Theil, son premier éditeur, et Hœfer, qui l'a reproduit d'une façon assez peu correcte, donne une autre rédaction de ce texte, différente dans la forme, quoique concordante au fond, laquelle est contenue dans deux manuscrits de Nuremberg et de Berlin; puis il reproduit une vieille traduction allemande, qui existe en manuscrit à Vienne et à

(1) *Histoire de la Chimie au moyen âge*, p. 89. — (2) *Ibid.*, p. 128.

Berlin; il analyse avec de longs détails un ouvrage de Conrad Kyeser, qui existe en manuscrit à Gottingue et à Innsbruck et qui contient, entre autres, une transcription partielle du traité de Marcus Græcus. L'existence de ces divers textes montre à quel point le « Livre des feux » a été connu et répandu au moyen âge. Entrons dans quelques détails.

Les plus anciens manuscrits de ce traité sont, à ma connaissance, le n° 7156 (latin) de la Bibliothèque nationale de Paris, et le n° 267 de la Bibliothèque royale de Munich. Ils ont été écrits vers la fin du XIIIe siècle, ou au commencement du XIVe. Je les ai pris comme base de l'édition nouvelle du *Liber ignium* que j'ai publiée en 1893 (*Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. I, p. 89-136), en y joignant la collation du manuscrit 7158 de Paris, écrit au XVe siècle, et du n° 197 de Munich, écrit vers 1438, et qui offre une rédaction très différente. Je rappellerai encore que plusieurs des articles de Marcus Græcus sont reproduits dans le traité *De Mirabilibus*, écrit au XIVe siècle par un élève d'Albert le Grand, auquel on l'attribue souvent à tort. Roger Bacon connaissait déjà les recettes relatives au pétard et à la fusée qui se trouvent dans le *Liber ignium*, sans que l'on puisse affirmer qu'il ait eu en main ce livre même. Les documents analysés par M. von Romocki sont plus modernes; je ne crois pas qu'aucun de ces textes ou manuscrits soit antérieur au XVe siècle.

Le plus ancien est l'ouvrage de Conrad Kyeser, intitulé *Bellifortis*. Il a été écrit entre 1396 et 1405 et terminé le 29 août de cette dernière année.

Le manuscrit original n'est pas connu; mais il en existe plusieurs copies : deux à la bibliothèque de l'Université royale de Gottingue, une au *Ferdinandeum* d'Innsbruck. Le traité est écrit en latin, prose et vers rythmés, avec plusieurs centaines d'images : ce qui le rend particulièrement précieux. A cet égard, on doit le rapprocher du manuscrit 197 de Munich, écrit vers 1430, et lequel renferme des dessins analogues [1], ainsi qu'une copie de Marcus Græcus.

Toutes ces compilations ont été copiées les unes sur les autres, ou sur des sources communes. Mais je me bornerai à parler ici des textes tirés de Marcus Græcus et congénères. A la feuille 100 du manuscrit de Gottingue se trouvent, sans indication d'auteur, les mots *Incipit liber ignium*.

[1] Voir la reproduction des dessins relatifs au scaphandre, au bateau à roue, au cheval chargé de matériaux incendiaires, etc., que j'ai donnée dans les *Annales de chimie et de physique*, 6e série, t. XXIV, p. 439 et suiv.; figures dont les analogues existent dans l'ouvrage de Kyeser.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Puis viennent le premier et le second groupe de Marcus Græcus, comprenant les recettes que j'ai rangées sous les numéros 1 à 11[1]; ce sont les recettes incendiaires proprement dites et les recettes réelles ou fantastiques attribuées à Aristote. Le texte est à peu près identique à celui que j'ai adopté. Je ferai seulement les remarques suivantes :

Dans la recette n° 5, après le soufre et le jaune d'œuf, le texte de Gottingue ajoute « sanguinem antiqui baconis »; il faut lire *draconis* et entendre par là la résine appelée sang-dragon, dont le nom a donné lieu à une multitude d'équivoques et d'erreurs.

Le n° 7 débute par les mots : « Recipe Sandaracæ horatæ libram unam et... » Les autres manuscrits renferment ici des mots inintelligibles « horaattinet »; « horatattanet »; on lit « hortatentæ » dans la traduction en vieil allemand. Les copistes des manuscrits plus récents, cités par M. von Romocki, ne comprenant pas ces mots, les ont remplacés par : « Sandaracæ libram, ceræ libram et, etc. » Or le sens véritable me paraît donné par le texte de Kyeser : il s'agit de l'orpiment, appelé aussi sandaraque dorée (*auratæ*, c'est-à-dire, dans l'orthographe du copiste, *horatæ*, suivi du signe *l.* I. et du mot *et*).

Le titre de l'article n° 9 : « Espèce de feu avec lequel Aristote a incendié des maisons situées dans la montagne et brûlé la montagne elle-même », manque dans le texte de M. von Romocki. La formule de la composition incendiaire : baume, poix, huile d'œuf et chaux vive, est d'ailleurs la même; cette composition étant supposée devoir prendre feu lors des pluies d'automne. Mais il y a quelque confusion à la suite, entre les phrases du manuscrit de Paris et de celui de Gottingue, la dernière recette de l'article 8 étant reportée ici dans le dernier manuscrit (liniment inextinguible d'une sphère métallique); puis viennent l'assertion, attribuée à Aristote, d'après laquelle ce feu dure neuf ans (dans mon texte), ou vingt ans (texte de Kyeser), et la recette qui forme l'article 10, suivie du procédé (article 11) pour éteindre ces feux avec le vinaigre, l'urine, le sable, ou un feutre imbibé trois fois de vinaigre.

A la suite, Kyeser indique une recette, qui manque dans nos manuscrits de Marcus Græcus, sous le titre de *Ignis ab Alexandro magno repertus*. C'est une répétition ou variante, que l'on pourrait reproduire en combinant la recette n° 1 et la recette n° 10. Il y est fait mention du danger qu'il y aurait à chauffer trop fortement le vase renfermant la composition, et l'auteur termine en disant : « Ce feu ne s'éteindra que par l'action

[1] Ces numéros ne sont pas dans les manuscrits. Mais je les ai mis dans mon édition, afin de rendre les renvois plus clairs.

d'un vinaigre fort, de la vieille urine, ou du lait de femme »; dernier ingrédient qui ne figure pas ailleurs dans les recettes :

Distilla lento igne et cave ne ignis fortificetur, ne vas rumpatur, quia periculum esset in fractione vasis. . . Et non morietur ignis iste, nisi cum aceto forti, vel lacte mulieris, vel urina antiqua.

Une autre variante de cette formule constitue le n° 10 du manuscrit 197 de Munich que j'ai publié.

Le texte de Marcus Græcus fournit un troisième groupe de recettes, relatives à la fusée et au pétard : ce sont celles où figure le salpêtre. Dans Conrad Kyeser, elles se trouvent également à la suite, mais beaucoup plus développées. On y rencontre non seulement la fusée : *ignis volans in aere*, décrite ainsi que son chevalet de tir, et le pétard, *ignis tonitras*, mais aussi deux types nouveaux : le jet de feu incendiaire, *ignis exiens*, obtenu au moyen d'un mélange fusant enfermé dans une boîte à étroit orifice, et le cordeau combustible, *ignis super cordam*. Nous trouvons aussi décrite comme une composition salpêtrée le feu qui nage à la surface de l'eau, *ignis ardens et natans super aquam*, fusée à longue queue qui répond bien aux descriptions byzantines du feu grégeois.

Trois formules analogues de feu brûlant dans l'eau sont données ensuite, dont deux à base de salpêtre, de soufre, de pétrole, etc. Puis vient une série de nouvelles recettes, congénères de celles de Marcus Græcus, mais non identiques et qui se répètent à plusieurs reprises : on y retrouve le mélange de soufre et de chaux vive, avec du pétrole ou du charbon, que l'eau allume (recette 24 de Marcus Græcus); mais que l'huile éteint, ce qui est une indication nouvelle. Puis vient « Candela quæ in aqua accenditur et ardet ». Elle se compose de cire, soufre, chaux vive et pétrole; l'auteur ajoute : « Imo non incensa aqua accenditur. » C'est bien la recette des Bacchantes de Tite-Live.

La chaux vive est aussi employée pour allumer une poudre salpêtrée par l'action de l'eau; à peu près comme nos anarchistes modernes mettent en œuvre l'acide sulfurique pour enflammer une poudre à base de chlorate de potasse; ou mieux encore le sodium, pour y mettre le feu, lorsqu'on la noie dans l'eau.

Relevons encore dans notre auteur diverses variétés de compositions analogues à la poudre à canon : poudre salpêtrée avec soufre, charbon de tilleul, limaille de fer, mercure, arsenic sulfuré (orpiment), réalgar. On assiste là aux tâtonnements par lesquels a passé l'invention de la poudre noire, avant d'arriver à sa formule définitive.

Signalons particulièrement le rôle attribué au mercure et à l'arsenic

sulfuré dans sa fabrication. En voici une autre preuve tirée de l'ouvrage suivant :

Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du xve siècle, t. II, p. 127.

1346. *Item deu per 1^a^ lb. meg cart salpetra e aurpimen, de que fen polveras de cano per lo capitol, que fe bailar a Me Ratier d'Audoy et a Guamot a xxv d'aost a xxxiii s. l'escut x s. t.*

De là cette indication, dans le 2e cahier du manuscrit 197 de Munich, œuvre autographe de l'ingénieur Marianus Jacobus de Sienne, écrite en 1438, fol. 23-24 recto.

Arsenicus mistus cum pulvere, magis a longe projicitur lapis bombarde.

« L'arsenic étant mêlé à la poudre, le boulet de pierre de la bombarde est lancé plus loin. »

Cependant on avait remarqué dès lors que l'addition de l'arsenic rend la poudre brisante, comme l'indique le manuscrit 7239 de Paris, fol. 9 (*Ann. de chimie et de physique*, 6e série, t. XXIV, p. 480 et 500). Au temps même de la Révolution française, on faisait encore des expériences sur cette question, expériences rigoureuses et qui démontrèrent que l'addition de l'arsenic diminuait en réalité la force de la poudre. L'illusion des premiers artilleurs venait de ce que l'arsenic rend la poudre plus vive, quoique moins énergique.

Mais revenons aux origines, je veux dire à Marcus Græcus et à ses copistes et continuateurs, tels que Conrad Kyeser.

La 4e série de recettes de Marcus Græcus (n°s 15 à 20) est relative aux matières phosphorescentes, instruments de prestiges effrayants et de recettes magiques, les unes réelles, les autres fantastiques. Leur lumière, que l'eau n'éteint pas, était confondue avec celle des feux véritables. Ces recettes remontent aux alchimistes gréco-égyptiens, qui recouraient aux biles de poissons. Marcus Græcus en contient de spéciales, dans lesquelles les biles d'animaux aquatiques sont combinées avec celles des vers luisants et insectes analogues. Conrad Kyeser commence par reproduire deux des recettes de Marcus Græcus, avec de légères variantes. Il cite de même Hermès et Ptolémée, comme les auteurs des recettes, mais en développant davantage :

...Hoc compositum est mirabile quod fecit Hermes et Ptolemeus, necnon et collectio sapientum; ipse Magnus Alexander usus fuit, quando insulas exterioris Indiæ subintravit.

Nous avons là problablement la variante de quelque copie perdue de Marcus Græcus.

Mais Conrad Kyeser développe bien davantage ce sujet et consacre plusieurs pages à cet ordre de recettes, qui amusaient et effrayaient à la fois les hommes de son temps. Il les transcrit d'abord en prose, puis il en reproduit quelques-unes en vers.

Notons enfin la transformation singulière que Conrad Kyeser fait subir aux propriétés et à la préparation de l'alcool, *aqua ardens*, préparation réelle décrite en six lignes par Marcus Græcus (recette n° 27). Elle prend un caractère fantastique dans Kyeser :

Voici l'eau ardente, dont le feu brûle toute espèce de murs.

Il ne parle pas du vin, qui en est la matière première. C'était là sans doute un secret réservé. Il se borne à dire : on la distille sur du tartre calciné à trois reprises, et il ajoute :

Sache qu'aucun vase de verre ne peut la conserver un jour entier. On doit la changer de vase deux ou trois fois par jour. Cette eau seule brûle les murailles et réduit en eau (dissout) tout ce que l'on y met. Si l'on y met de la colophane, de la poix grecque, de la résine, un peu de soufre vif et de chaux vive, en doses convenables pour qu'elle les résolve en elle-même, on aura le feu grégeois. Si on le jette quelque part et si l'on verse de l'eau ordinaire dessus, ou bien si on le projette dans un fleuve, il s'allume terriblement et il ne peut être éteint que par un autre feu. Cette eau liquéfie la chaux (oxyde métallique) provenant de n'importe quel corps.

Ces propriétés, en partie réelles, en partie fantastiques, rappellent les propriétés attribuées à l'alcool par Arnaud de Villeneuve[1], d'après lequel l'alcool doit être conservé dans un vase d'or; il en exalte les vertus. Le faux Raymond Lulle l'appelle « mercure végétal ». On voit que la légende avait fini par lui attribuer les propriétés du feu grégeois. Mais il est probable que Conrad Kyeser s'est borné à reproduire le texte de quelque autre auteur, et qu'il ne connaissait pas l'alcool par lui-même.

En somme, le Livre des feux de Marcus Græcus a passé presque tout entier dans cette compilation : une portion s'y trouvant reproduite textuellement, une autre partie développée et amplifiée. L'ouvrage de Conrad Kyeser renferme encore bien autre chose; mais le surplus est étranger à la présente étude.

M. von Romocki a reproduit également le texte de deux manuscrits spéciaux de Marcus Græcus : le Codex 1481 du Germanische Museum de Nuremberg et le Codex 2 de l'Arsenal royal de Berlin, tous deux du

[1] *Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. I, p. 136 et suivantes.

xve siècle, ce semble. Ces deux manuscrits sont les copies d'un même texte et ce texte représente une rédaction assez différente de celle que j'ai publiée. Cependant les articles sont les mêmes et rangés dans le même ordre jusqu'au numéro 23 inclusivement; les numéros suivants manquent jusqu'aux 33 et 35. Comparons ces relations de plus près : elles donnent lieu à quelques réflexions intéressantes.

Transcrivons d'abord sur deux colonnes parallèles le titre et le commencement du premier article, afin de caractériser les similitudes et les différences des deux textes :

Texte nouveau du manuscrit allemand de M. von Romocki, texte plus récent.

Hic invenies species ignium a Marco Græco conscriptas, quarum virtus et efficacia ad comburendum castra, tam in mari quam in terra, ut in plurimum efficax reperitur.

Recipe Sandaracæ puræ I libram et armoniaci liquidi libram unam, et pistentur simul in vase vitreo, claudendo sapienter et diligenter, ut liquescant ad solem vel ignem lentum, ut fiat butyro similis liquor, qui apparebit si lignum per foramen vasis intromittatur. Tunc alkitran Græci libræ decem supra mittantur et caveas ne flamma tangat domum vel tectum.

Texte des vieux manuscrits.

Incipit Liber ignium a Marco Græco descriptus, cujus virtus et efficacia ad comburendos hostes, tam in mari quam in terra, plurimum efficax reperitur, quorum primus hic est :

R. Sandaracæ puræ l. I, armoniaci liquidi l. I. Hæc simul pista et in vase fictili vitrato et luto sapiæ diligenter obturato dimitte; donec liquescat, ignis supponatur. Liquoris vero istius hæc sunt signa, ut ligno intromisso, ad modum butiri videatur. Postea vero IIII libras de alkitran Græco superfundas. Hæc autem sub tecto fieri prohibentur, quoniam periculum immineret.

La suite de l'article continue avec de légères variantes, sans importance, quoique continuelles. Cependant il paraît difficile d'admettre que ce soient là des traductions différentes d'un texte grec ou arabe commun. Ce sont plutôt les variantes d'une même recette, transcrites par des praticiens différents, qui s'attachent au sens général, plutôt qu'au mot à mot.

Ainsi, pour ne pas sortir de la citation actuelle, les deux phrases ultimes :

Caveas ne flamma tangat domum vel tectum,

ou bien :

Hæc autem sub tecto fieri prohibentur, quoniam periculum immineret,

ne sont évidemment pas les traductions d'une phrase unique, écrite en grec ou en arabe.

Le texte des manuscrits de M. von Romocki est, d'ailleurs, plus récent que celui des vieux manuscrits que j'ai reproduits, ainsi qu'on le reconnaît à divers signes. En outre l'auteur moderne de ces versions ne comprenait pas bien le texte ancien et il y substituait des mots qu'il regardait comme des équivalents, et qui en réalité changent tout à fait le sens. Tel est le mot *sapienter*, adverbe vague, substitué à *luto sapiæ*, qui a un sens technique : lut des philosophes, c'est-à-dire des alchimistes.

Un autre caractère différentiel est celui-ci : Le vieux texte porte en tête d'un certain nombre d'articles des titres spéciaux et caractéristiques. Tel est le titre de l'article 2 : *Item sequitur alia species ignis qui comburit domos inimicorum in montibus sitas, aut in aliis locis similibus*. R. Balsami, etc. Le texte de von Romocki porte simplement : *Alia species ignis*. Recipe Balsami, etc. — Il en est de même pour tous les articles suivants. Cette suppression des titres semble l'œuvre plus moderne d'un abréviateur. Après avoir décrit la composition de la matière inflammable à peu près dans les mêmes termes, on continue :

Texte de M. von Romocki.	*Texte ancien.*
Ex his simul corporatis sagittam cavam implebis, quam ubi volueris in altum projicies aut in plana, et quidquid de ligno tetigeris concremabis et per ictum ignis augetur, etiamsi aqua fuerit projecta, sive desuper fusa.	Omnibus simul collectis sagittam quadrifidam faciens, de confectione predicta replebis. Igne autem intus reposito in aere cum arcu dimittis, ubi enim sepo liquefacto et confectione accensa, quocumque loco ceciderit, comburet illum, et si aqua superjecta fuerit, augmentabitur flamma ignis.

Le nouveau texte fait disparaître un mot spécifique « quadrifidam » qui caractérisait le *malleolus*, ou projectile incendiaire des Grecs et des Romains, décrit par Ammien Marcellin (liv. XXIII, chap. IV). Il supprime aussi la mise de feu, indiquée explicitement dans le vieux texte. Du reste la mise de feu et les artifices divers sur lesquels elle reposait sont au nombre des tours de main et détails d'application que les auteurs de ces vieilles recettes passent fréquemment sous silence. Ces descriptions étaient alors considérées comme des mémentos, que la pratique des techniciens complétait.

Enfin le nouveau texte ajoute divers détails, tels que le tir en l'air, ou le tir horizontal de la flèche, et cette indication que le choc, au lieu d'étouffer ou d'éteindre le feu, en augmente l'intensité.

Tout cela appartient bien à une rédaction différente, et non à une

autre traduction d'un texte commun. Dans la recette n° 3, je relève les mots « Recipe balsamum Eutrophiæ » au lieu de « Recipe basilicum, alias balsamum, oleum Ethiopiæ, etc. » — « Eutrophiæ », qui n'a aucun sens, a été substitué à « Ethiopiæ ».

Les recettes 4, 5, 6, 7, 8 se suivent dans le même ordre, toujours avec des variantes considérables répondant à une rédaction différente. Je note seulement la diversité des titres.

Texte de M. von Romocki.	*Ancien texte.*
N° 6. — Alius modus ignis contra habet.	Sequitur alia species ignis cum qua si prius ignem subjicias, hostiles domos vicinas...
N° 8. — Species ignis quam invenit Aristoteles.	Ignis quem invenit Aristoteles, quando cum Alexandro rege ad obscura loca iter ageret, volens in eo per mensem fieri illud quod sol in anno preparat, ut in spera de auricalco.

Vers la fin on trouve cette addition :

Laminam cuspidi apponas.

Elle répond à une phrase de Conrad Kyeser :

Pone eam super cuspidem, vel cuneum et lini sphæram.	Dans le vieux texte, il y a à cette place un mot illisible.
N° 9. — Alius modus ignis Alexandri regis.	Sequitur alia species ignis, quo Aristoteles domos in montibus sitas destruxit incendio ut et mons ipse subsideret.

Vers la fin de l'article on lit :

Sicut Alexander combussit urbes Agarrenorum.	Dans le vieux manuscrit de Munich on lit après *ignis* la variante : Quo Alexander urbes Agarenorum in montibus sitas, etc.

Cette mention a été reproduite par divers auteurs du XVIe siècle, parfois avec la variante « Samaritanorum ». Les Agareni désignent les Arabes chez les Byzantins du Xe siècle. — Il y a là un souvenir légendaire des sièges de Tyr et de Gaza.

Le n° 10 est le seul pour lequel le texte de von Romocki offre une variante inattendue :

Alius modus ignis inextinguibilis, quem composuit Virgilius.	Compositio inextinguibilis facilis et experta.

Le nom de Virgile introduit ici ne vient pas des Orientaux, Arabes ou Byzantins, mais des Occidentaux, qui regardaient au moyen âge Virgile comme un grand magicien. Nous avons donc ici la preuve d'une addition récente, faite par un copiste occidental.

En effet l'indication d'une lampe inextinguible fait partie de la légende de Virgile, transformé par la tradition en un magicien redoutable. Elle figure dans les principaux textes réunis par Dom. Comparetti (*Virgilio nel medio evo*, t. II, 1872). Par exemple, on lit dans l'*Image du monde*, ouvrage écrit vers 1245 :

Deux ciergès fist toz jorz ardanz
Et une lampe a feu dedenz,
Qui toz jorz sanz estaindre ardoient
N'onques de rien n'amenrissoient.

Un autre manuscrit du même ouvrage place cette lampe dans un sépulcre souterrain de Virgile, où pénétra saint Paul, etc. La légende des lampes perpétuelles dans les tombeaux était courante au moyen âge; peut-être avait-elle pour origine quelque phénomène de phosphorescence, analogue à ceux qui servent de base aux recettes de Marcus Græcus. Mais revenons à la lampe inextinguible attribuée à Virgile.

Le roman de *Cléomadès*, par Adenès Le Rois (fin du XIIIe siècle) dit de même :

Encor Virgiles fist un fu
Qui longuement à Ronme fu;
Ades en nuit et jour ardoit,
Grant aise à plusieurs gens faisoit.

Antonio Pucci, auteur populaire du XIVe siècle, écrit pareillement :

Fece une lampana che sempre ardeva senza mettersi olio o altra cosa.

Aucun de ces auteurs ne donne d'ailleurs la recette de la lampe inextinguible. On voit qu'elle existe dans Marcus Græcus et qu'elle repose sur des observations réelles, mais auxquelles la légende a attribué une extension et un sens magique et miraculeux. En tout cas, je le répète, nous avons là la preuve d'un caractère plus récent dans le texte du manuscrit analysé ici, comparé à ceux de notre édition de Marcus Græcus.

De même le mot *fortalitia* pour « fortifications », à la fin de ces articles, existe seulement dans le texte de M. von Romocki.

L'article 11, relatif à l'extinction des feux précédents, se trouve à la fin du n° 10 de M. von Romocki.

Ensuite apparaissent, dans les nos 12 et 13, la fusée et le pétard; ils sont soulignés dans le vieux texte :

> Nota quod ignis volatilis in aere duplex et compositio. Quorum primus, etc. Secundus modus ignis volatilis hoc modo conficitur;

tandis que le texte de M. von Romocki se borne à répéter deux fois : « Alia species ignis. » Mais les développements qui suivent ces mots sont au fond les mêmes.

Vient ensuite, chez M. von Romocki, la recette n° 26 (feu grec) du vieux texte; elle se trouve ici mieux à sa place, et elle est suivie d'une recette spéciale :

Ignis qui in pluvia accenditur.

> Prenez un gros morceau de chaux vive non éteinte, faites-y une cavité, mettez-y un mélange de térébenthine grasse et de soufre vif; bouchez avec de la poudre de chaux vive. Placez dans un tet, ou une marmite; mettez-la dehors à la porte et vous verrez que la pluie, loin de l'éteindre, y met le feu.

C'est toujours le mélange de chaux vive, de soufre et de térébenthine, analogue à ceux qui figurent dans d'autres recettes de Marcus Græcus, telles que les nos 9 et 24. Mais la rédaction est différente. C'était donc une recette nouvelle, insérée dans le cahier de notre praticien.

La recette 14 : Préparation de salpêtre, manque ici chez M. von Romocki.

Le texte de M. von Romocki continue, comme celui des vieux manuscrits, par les recettes des compositions phosphorescentes :

N° 15. Candela continuo ardens. Formata sphera ex ære ita fit, etc.	Candela quæ, si semel accensa fuerit, amplius non extinguetur; si vero aqua irrorata fuerit, magis parabit incendium.
N° 16. Alia specis ignies.	Formatur spera de ære ytalico [1], etc.
N° 17. Ad idem.	Alia candela quæ continuum præstat incendium.
	Alia quæ semel accensa continuum præstat incendium seu lumen.

Et à la fin :

Hæc sunt opera pretiosa satisque miranda, quæ asserunt sapientes.	Hæc autem opera prodigiosa et admiranda Hermes et Ptolemæus asserunt.

[1] « Ære ytalico » signifie bronze et rappelle l'étymologie de ce dernier mot : « Æs brundusium ». — *Introduction à la Chimie des anciens*, p. 216 et 279, et *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 356.

La dernière variante de M. von Romocki est d'un caractère plus moderne.

Les n°s 18 et 19 portent seulement *Ad idem.*

N° 20. — Titre abrogé.

N° 21. « Ignis ni lædat », au lieu de : « Ut ignem manibus gestare possit sine ulla læsione ».

La terre de Michna ou de Messine du vieux texte ne figure plus ici.

N° 22. Recette similaire. — Légères variantes.

N° 23. Recette de prestige. — Similaire.

Le n° 32, recette de fusée, se trouve ici dans le texte de M. von Romocki; mais le n° 33, autre recette de fusée, manque.

De même le n° 24 (chaux vive et soufre), allumable par la pluie, numéro remplacé plus haut par une recette équivalente.

Les n°s 25 (pierre solaire, phosphorescente), 27 (eau ardente ou alcool), 28 (procédé pour traverser le feu et prendre un fer rouge à la main, 29 (procédé pour paraître couvert de feu), 30 et 31 (procédé pour agrandir la flamme et brûler celui qui tient la lampe), 34 (encore boule phosphorescente) manquent dans le texte de M. von Romocki.

Ces recettes font partie de nos groupes 4 et 5. Ce sont des additions ou juxtapositions, qui manquaient sans doute dans quelques-uns des manuscrits anciens de Marcus Græcus. Mais on lit au contraire chez M. von Romocki la dernière recette :

N° 35. Candela semper urens et ardens.	Candela durabilis hoc modo ingeniose fit.

Il s'agit d'une lampe alimentée par un réservoir latéral. Mais le vrai texte « Candela » est pris dans le sens général de lampe ou lumière, ce qui s'accorde avec l'expérience indiquée; tandis que le texte publié par M. von Romocki indique expressément « Candelam ceream », laquelle ne pourrait pas être alimentée par un réservoir d'huile. Ici, comme dans quelques-uns des articles précédents, l'écrivain semble ne pas avoir bien compris ce qu'il traduisait et modifiait par une rédaction spéciale.

Pour épuiser le sujet, c'est-à-dire les anciens textes relatifs à Marcus Græcus, il ne nous reste plus à parler que d'une traduction allemande du XVe siècle, dont M. von Romocki cite trois copies, existant à Vienne et à Berlin. Elle débute ainsi : « Voici les feux décrits par maître Achille Thabor. »

Ce nom d'auteur est tout différent de Marcus Græcus : c'était sans

doute quelque compilateur, qui avait reproduit une partie des recettes de ce dernier avec d'autres différentes.

Le n° 1 répond au texte des anciens manuscrits. Seulement le traducteur allemand traduit « Armoniaci liquidi » par « Czerlass Salarmoniak », c'est-à-dire « sel ammoniac fondu », ce qui est un contresens. En effet les mots latins s'appliquent à une résine, notre gomme-ammoniaque, associée avec la sandaraque, autre résine.

Le n° 2 répond également au vieux texte. Il traite notamment de la flèche creuse à quatre fentes (*quadrifidam*).

De même le n° 3, à cela près qu'il n'y est pas fait mention des *corvos* (projectiles?) incendiaires, destinés à être lancés sur les tentes ennemies.

Les n°s 4 et 5 renferment les mêmes préparations de l'huile de soufre.

Les n°s 6, 7 et 8 sont à peu près identiques.

Le titre du n° 9 est le même, si ce n'est qu'il mentionne Alexandre au lieu d'Aristote, et la ville des Agaréniens (en latin). Le nom d'Aristote ne figure pas non plus à la fin.

Ensuite vient une recette pour tenir le feu dans la main, comme celle du n° 21; mais la rédaction est différente.

Nous revenons au n° 10, composition inextinguible, avec la même rédaction, et au n° 11, matière propre à étendre la précédente : même rédaction.

On passe ensuite à la recette 22, relative à un prestige : la rédaction en est différente. Suit une autre recette de prestige, qui manque dans Marcus Græcus. La recette 23 (lumière qui s'éteint lorsque les mains sont ouvertes, etc.) se retrouve avec l'indication de la châtaigne indienne et de l'eau de camphre.

La recette 15 (lumière qui une fois allumée ne s'éteint plus) se retrouve ensuite. Les mots « ære italico » sont remplacés par « welische Kuppher ».

De même, dans la recette 16, les mots « ferro Judaico » sont traduits par « Eysen von India ». De même la recette 17, avec sa formule d'Hermès et Ptolémée.

La recette suivante (lumière inextinguible) manque dans Marcus Græcus.

Nous revenons alors à ce dernier :

Recettes n°s 12 et 13. Ce sont celles de la fusée. La seconde est plus développée dans le texte allemand, qui ajoute à la fin le *malleolus* (flèche à quatre fentes). Le pétard manque ici.

Puis une formule de feu grégeois, toute différente de celle de Marcus

Græcus, et qui reproduit en partie les indications de l'eau ardente de Kyeser.

Mais on lit ensuite une recette qui débute comme la recette de feu grégeois n° 26 de Marcus Græcus; la composition est bien plus compliquée et la rédaction différente. L'orpiment y figure d'ailleurs, ainsi que dans une dernière recette différente et également très développée.

Un certain nombre des recettes de Marcus Græcus manquent complètement.

En somme, les divers manuscrits que je viens d'examiner et qui sont relatifs aux feux de guerre sont d'accord avec ce que nous savons des autres arts techniques. Les traditions scientifiques de l'antiquité n'ont pas disparu subitement, au moment de la chute de l'Empire romain, au moins dans leurs applications à l'industrie. Les besoins de la pratique devaient nécessairement les maintenir, partout où se conservait quelque trace de l'ancienne civilisation. Mais ces traditions n'ont pas subsisté sous leur forme abstraite, personne ou presque personne ne possédant plus le degré de culture nécessaire pour les comprendre; c'est sous une forme essentiellement pratique qu'elles ont persévéré. En effet, pendant tout le moyen âge, dans les arts les plus divers ainsi que dans la médecine, les gens de métier ont possédé et se sont transmis de main en main des cahiers de recettes techniques, originaires de l'antiquité, et ayant un fond commun dans chaque art, parce qu'ils avaient le même objet. Beaucoup de ces cahiers de dates diverses sont venus jusqu'à nous dans les manuscrits. J'en ai signalé et analysé plusieurs dans mon *Histoire de la Chimie au moyen âge*, en en montrant la filiation, souvent littérale, depuis les papyrus et les textes alchimiques grecs et égyptiens; par exemple dans les *Compositiones*, la *Mappæ clavicula*, etc.

Les cahiers relatifs à une même matière offrent donc des formules communes, parfois avec des rédactions différentes et multiples. En outre, ils portent les traces de remaniements et de compléments ajoutés à diverses époques, avec la seule idée du possesseur de tenir son manuel au courant. Enfin les formules réelles sont mélangées avec les formules magiques ou légendaires. Plusieurs de ces cahiers sont purement occidentaux; d'autres ont traversé l'Orient arabe.

Tel est le cas du *Liber ignium*, qui représente une de ces collections. Si la plupart de ses recettes semblent venir de textes grecs, il n'en est pas moins certain qu'elles sont remplies de mots arabes, qui attestent leur passage à travers l'Orient, d'où elles sont revenues au temps des croisades. Jusqu'ici on ne connaissait cet ouvrage que par les manuscrits de la fin du XIIIe siècle et par les citations faites au XVIe siècle par Cardan,

Scaliger, Porta, Biringuccio. La publication de M. von Romocki vient combler l'intervalle, en montrant que les recettes de cet ordre n'ont pas cessé d'être reproduites dans la période intermédiaire, particulièrement au XVe siècle. Les rédactions des formules en sont, comme toujours, tantôt identiques, tantôt diverses, avec des additions et variantes multiples, dont quelques-unes laissent apercevoir la date à laquelle elles ont été faites. Ces rédactions font partie de traités plus étendus, où elles sont intercalées, souvent sans indication du nom de l'auteur, ou bien avec celle du nom du dernier rédacteur. Leur véritable filiation et caractère rentre ainsi dans le cas général de la conservation au moyen âge des traditions techniques de l'antiquité.

BERTHELOT.

Découverte d'une très ancienne version latine de deux livres de la Bible.

Le 16 octobre dernier arrivaient à Paris les premiers exemplaires du catalogue d'une vente de livres à laquelle un libraire de Lyon devait procéder le lundi 4 novembre et les dix jours suivants. Il était intitulé : *Catalogue de l'importante bibliothèque de feu M. le baron Louis-Marie-François Dauphin de Verna, de Crémieu (Isère) : Manuscrits sur peau de vélin, des VIIe, VIIIe, XIe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVe, XVIe siècles, livres d'heures avec miniatures, etc.; 132 incunables du XVe siècle et gothiques en tous genres.* (*Lyon, Louis Brun, 1895, in-8° de VI et 228 pages*).

Quel bibliophile serait resté insensible à la vue d'un titre rempli de tant de promesses, et à la lecture d'une préface où étaient simplement exposés l'origine et le caractère des collections de la famille Dauphin de Verna? Je m'empressai donc de parcourir ce catalogue, et je constatai que les termes pompeux du titre n'avaient rien d'exagéré. Entre beaucoup d'articles, je remarquai le suivant :

1235. Manuscrit du VIIe siècle. — Libri Deuteronomici Josue et Judicum. (Le commencement du Deutéronome manque et le livre des Juges au chapitre XX, verset 31.) Plusieurs ff. raccommodés, tachés, gr. in-4°, de 172 p. à trois colonnes.
Manuscrit sur vélin en lettres onciales moyennes. Belle reliure moderne, maroq. n. fil. et compart. dos et milieux ornés, tr. dor. (*Messier.*)

Je ne sais comment l'annonce d'un texte biblique écrit sur trois colonnes, en lettres onciales, et commençant par la dernière partie du

Deutéronome réveilla dans mon esprit le souvenir de ce fragment d'une antique version latine de la Bible, au sujet duquel un certain bruit s'était fait en 1878, quand j'en signalai l'existence de 64 feuillets dans le manuscrit 329 de la bibliothèque de Lyon, en 1880 quand, à titre purement gracieux, j'en obtins du comte d'Ashburnham la restitution de 80 feuillets jadis volés par Libri, et surtout en 1881 quand M. Ulysse Robert eut publié cette savante et somptueuse édition du « Pentateuque de Lyon », dont les mérites ont été appréciés avec tant de justesse et de compétence dans le *Journal des Savants*[1] par M. Gaston Paris.

Impatient de vérifier si je n'étais pas le jouet d'une illusion, je m'adressai au libraire M. Louis Brun, dont l'obligeance m'était bien connue. Il acquiesça à mon désir avec une bonne grâce dont je ne saurais assez le remercier, et dans la journée du 20 octobre je pus examiner à loisir, dans mon cabinet, une dizaine de manuscrits qu'il avait bien voulu, d'après mes indications, m'envoyer en communication.

L'un des premiers manuscrits que j'ouvris en déballant la caisse arrivée de Lyon, fut celui qui figure au catalogue de vente sous le n° 1235. Je n'en eus pas plus tôt vu une page que, sans une minute d'hésitation, j'acquis la certitude que j'avais entre les mains une partie du volume dont la bibliothèque de Lyon possédait déjà 144 feuillets.

Je fis aussitôt part de ma constatation à M. Caillemer, qui, en qualité de président de la commission d'inspection et d'achat, veille avec une sollicitude si active et si éclairée sur les bibliothèques municipales de Lyon. Nous résolûmes de réunir et de combiner nos efforts pour assurer la possession d'un aussi précieux manuscrit, soit à la ville de Lyon, soit à la Bibliothèque nationale. Il fallait à tout prix empêcher de sortir de France un débris de l'antiquité chrétienne qui est pour nous un titre de gloire, comme l'a proclamé Ernest Ranke dans une ode en strophes saphiques, inspirée par la découverte des feuillets lyonnais en 1878[2] :

Spemque alens certam fore ut inde priscæ
Galliæ perstans honos augeatur,
Quæ monumenta
Talia erexit fidei.....

C'était le mercredi 13 novembre que ce manuscrit devait être mis aux enchères. Mais l'administrateur de la bibliothèque de Lyon, M. Desvernay, avait, de son côté, compris quel intérêt la ville de Lyon avait

[1] Année 1883, p. 276 et 386. — [2] *Ernesti* RANKE, *professoris theologiæ Marburgensis, Rhythmica.....* (Vindobonæ, 1881, in-8°), p. 101-104.

à rentrer en possession d'un morceau de son vieux patrimoine littéraire. Il ne craignit pas d'engager sa responsabilité en ouvrant, de son chef, avec les représentants de la succession du baron Dauphin de Verna des négociations qui aboutirent, la veille de la mise en vente, à la cession de ce précieux manuscrit pour une somme très modérée. C'est là un succès inespéré qui fait grand honneur à M. Desvernay et dont je l'ai sincèrement félicité le lendemain, 13 novembre, quand je revis sur sa table, à l'entrée de la bibliothèque de Lyon, le volume dont les destinées m'avaient causé tant d'inquiétude, trois semaines auparavant. Ma joie fut d'autant plus vive que j'appris en même temps que toutes facilités seraient données à M. Ulysse Robert pour préparer le complément du beau travail publié par lui en 1881.

Maintenant il convient de donner quelques renseignements sur le manuscrit dont s'est ainsi enrichie la bibliothèque de Lyon. Les 88 feuillets dont il se compose sont de la même taille et affectent la même disposition que les 144 feuillets précédemment conservés dans cette même bibliothèque. L'écriture des uns et des autres est identique : elle est d'ailleurs facile à distinguer, comme on peut s'en assurer en jetant les yeux sur les héliogravures insérées dans la Bibliothèque de l'École des chartes, année 1878, dans l'édition du Pentateuque de M. Ulysse Robert, et dans l'Album paléographique dela Société de l'École des chartes. Mais la connexité entre les deux groupes de feuillets (d'une part celui des 88, et d'autre part celui des 144) est attestée par des indices encore plus probants. Les 144 feuillets que possède d'ancien temps la bibliothèque de Lyon portent les signatures III, V-VIIII, XII-XVII, XVIIII-XXVII; sur les cahiers de M. Dauphin de Verna se voient les signatures XXVIII-XXXVIII, c'est-à-dire que la première signature du premier cahier de ce dernier groupe (XXVIII) fait immédiatement suite à la dernière signature du premier (XXVII). Ce n'est pas tout. La dernière page du cahier XXVII se termine par les mots : *et perdidit illos Dominus usque;* la première page du cahier XXVIII commence par les mots *in hodiernum diem.* Réunissons les deux textes; nous aurons le membre de phrase *et perdidit illos Dominus usque in hodiernum diem,* lequel correspond à la dernière ligne du verset 4 du chapitre XI du Deutéronome dans nos bibles modernes : *et deleverit eos Dominus usque in præsentem diem.* Jamais raccord ne s'est fait avec une exactitude plus rigoureuse.

Il me paraît impossible de déterminer à quelle époque les cahiers XXVIII-XXXVIII ont été séparés des cahiers précédents. Ce qui est certain, c'est que la bibliothèque municipale de Lyon ne les possédait

pas lors du voyage en France du Dr F. F. Fleck. Celui-ci, dans la relation de son *Voyage scientifique*, publiée à Leipzig de 1835 à 1838, a soigneusement relevé les rubriques de la portion du manuscrit qu'il avait examinée à Lyon. Or il n'a rien dit des rubriques *Explicit Deuteronomium. Incipit liber Jesum Navè. Explicit liber Jesum Nave. Incipit Judicum*, qui se lisent dans la portion du manuscrit recueillie par M. Dauphin de Verna. Il y a plus. Fleck a formellement déclaré que le manuscrit examiné par lui s'arrêtait aux mots par lesquels il se terminait quand j'en dus rendre compte en 1878. Voici les paroles mêmes du savant professeur de Leipzig : *Finis codicis lacunosi : « Illius quem admodum delusit aqua maris rubri in faciem illorum dum consequerentur post vos, et perdidit illos Dominus usque.* » Preuve évidente que la distraction est antérieure aux méfaits de Libri.

Sur les 88 feuillets du manuscrit provenu de M. Dauphin de Verna, nous avons sans aucune lacune la fin du Deutéronome, le livre de Josué et les vingt premiers chapitres des Juges, jusqu'aux mots : *et exierunt fili Benjamin ovviam populo, et extracti sunt de civitate, et cœperunt cadere vulnerati* (*Jud.*, xx, 31).

On y devra remarquer les notes en beaux caractères minuscules, tirant sur la cursive, qui ont été tracées sur les folios 21, 23 v° et 46, et les gloses et corrections marquées en notes tironiennes sur les folios 69, 71 et 71 v°.

Le morceau en écriture semi-onciale ajouté sur les marges des folios 21 v°-23 est une leçon pour la fête de la Chaire de saint Pierre : *Leg. in natale cathedre sancti Petri.*

Les marges des folios 71 v°-75 ont été couvertes par le texte complet du chapitre XXI du livre III des Rois, qui devait se réciter à la cérémonie de la Tradition du symbole aux catéchumènes : *In tra*[*di*]*cione symboli.*

Je dois me borner à ces brèves indications. Il faut laisser à M. Ulysse Robert le soin et l'honneur de mettre en lumière le précieux monument qu'un heureux hasard vient de nous révéler. Ce savant, qui nous a donné tant de preuves de son activité et de sa critique, ne saurait tarder à compléter l'excellent volume qu'il a publié en 1881 sous le titre de *Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi.* Toutefois, le manuscrit dont il s'agit ici ne devra plus être considéré comme un Pentateuque. Nous savons aujourd'hui qu'outre la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome, il contenait Josué et les Juges : il faut y voir au moins un Heptateuque, et peut-être le premier volume d'une Bible complète.

Léopold DELISLE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 21 novembre 1895, sous la présidence de M. Hervé, directeur.

La séance est ouverte par le rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les concours de l'année 1895.

PRIX DÉCERNÉS.

Le prix de poésie est partagé également entre M. le vicomte de Borrelli, *La Fonte du Persée*, et M. André Bellessort, *L'hôtellerie.*

Prix Montyon. — Un prix de 2,000 francs à M. L. Crouslé, *Fénelon et Bossuet.* Dix prix de 1,000 francs aux ouvrages suivants : *Au Soudan français*, par M. Étienne Péroz ; *Hérodote historien des guerres médiques*, par M. Amédée Hauvette ; *Renan, Taine, Michelet*, par M. Gabriel Monod ; *Lettres d'un curé de campagne*, par M. Yves le Querdec ; *Les Cent jours (1815)*, par M. Édouard Noël ; *Notes d'un étudiant français en Allemagne*, par M. Jean Breton ; *Un vaincu*, par Jean de la Brète ; *Sœur Jeanne*, par M. Jean Carol ; *La Trouée des Ardennes*, par M. A. Rayeur ; *Étude sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*, par M. Fernand Maury. Treize prix de 500 francs à chacun des ouvrages suivants : *Saint Vincent de Paul et ses œuvres à Marseille*, par M. l'abbé H. Simard ; *Le Capitaine de la Tour d'Auvergne*, par M. Émile Simond ; *Grands artilleurs : Drouet, Senarmont, Éblé*, par M. Girod, de l'Ain ; *Naples contemporaine*, par M. Marcellin Pellet ; *Cambronne, sa vie civile, politique et militaire*, par M. Léon Brunschvig ; *Le collège et le lycée d'Orléans (1762-1892)*, par M. L.-H. Tranchau ; *La légende de la Mort en Basse Bretagne*, par M. A. Le Braz ; *Zozo*, par M. Jean de la Bretonnière ; *Paris qui mendie*, par M. Louis Paulian ; *Pour une Rose*, par M. Adolphe Aderer ; *Jacques Germain*, par M. F. Deschamps ; *Toit de chaume*, par M. du Campfranc ; *L'orgueil des Moustrey*, par M[me] Chéron de la Bruyère.

Prix Gobert. — Le premier prix à M. Gustave Fagniez : *Le père Joseph et Richelieu (1577-1638)*. Le second prix à M. le comte de la Ferrière : *Les deux cours de France et d'Angleterre ; deux Drames d'amour* (Anne Boleyn, Élisabeth) ; *La correspondance de Catherine de Médicis*, 5[e] volume.

Prix Thérouanne. — Un prix de 1,500 francs à M. le comte de Ludres : *Histoire*

d'une famille de la Chevalerie lorraine. Deux prix de 1,000 francs chacun : à M. l'abbé A. Degert : *Le cardinal d'Ossat* (*1537-1604*), accompagné de lettres inédites ; à M. Laffleur de Kermaingant : *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV : mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont* (*1602-1605*). Un prix de 500 fr. à M. Henri Chabeuf : *Dijon : monuments et souvenirs.*

Prix Thiers. — Partagé également entre M. Germain Bapst : *Essai sur l'histoire du théâtre*, et M. le prince Georges Bibesco : *Règne de Bibesco.*

Prix Bordin. — Un prix de 2,000 francs à M. J.-J. Jusserand : *Histoire littéraire du peuple anglais, des origines à la Renaissance.* Deux prix de 500 francs à chacun des ouvrages suivants : *L'homme et sa destinée*, par M. Th. Funck-Brentano ; *Paris révolutionnaire*, par M. G. Lenôtre. Une mention honorable à M. C. de la Jonquière : *L'armée à l'Académie.*

Prix Marcelin Guérin. — Un prix de 1,500 francs à M. Charles Gavard : *Un diplomate à Londres : lettres et notes* (*1871-1877*). Trois prix de 1,000 francs à chacun des ouvrages suivants : *Les Fabliaux, étude de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge*, par M. Joseph Bédier ; *Sydney Smith et la renaissance des idées libérales en Angleterre au XIXe siècle*, par M. A. Chevrillon ; *Les Professions et la Société en Angleterre*, par M. Max Leclerc. Un prix de 500 francs à M. Ernest Tissot : *Le Drame norvégien.*

Prix Langlois. — Ce prix n'est pas décerné.

Prix de Jouy. — Ce prix, de 1,400 francs, est ainsi réparti : un prix de 1,000 fr. à M. Brada : *Notes sur l'Angleterre ;* un prix de 400 francs à M. Adolphe Chènevière : *Honneur de femme.* Une mention honorable à M. Roger Alexandre : *Le Musée de conversation.*

Prix Archon-Despérouses. — Ce prix, de 3,000 francs, est décerné à M. François Fabié : *La bonne Terre. — Voix rustiques.*

Prix Vitet. — Ce prix, de 3,900 francs, est partagé également entre M. Augustin Filon et M. le marquis G. de Cherville.

Prix Monbinne. — Ce prix, de 3,000 francs, est ainsi réparti : un prix de 1,000 fr. à Mme Simone Arnaud : *Jeanne d'Arc ;* quatre prix de 500 francs chacun : à M. Armand Dayot : *Napoléon raconté par l'image ;* à M. Paul Radiot : *Notre fille de France ;* à M. Grenest : *L'armée de l'Est ;* à M. Octave Aubert : *Mémoires d'un petit sou percé.*

Prix Calmann Lévy. — Ce prix, de 3,000 francs, est décerné à M. Émile Bergerat pour l'ensemble de ses œuvres.

Prix Lambert. — Ce prix, de 1,600 francs, est ainsi réparti : un prix de 600 fr. à M. J. de la Faye : *Le général de Laveaucoupet ;* deux prix de 500 francs à M. Charles Buet : *L'aînée ;* à Marie de Grandmaison (Mme Melchior) : *Le petit montagnard.*

Prix Jules Favre. — Ce prix, de 1,000 francs, est décerné à Mme Poradowska : *Les filles du pope.*

Prix Toirac. — Ce prix, de 4,000 francs, est décerné à M. Edmond Rostand : *Les Romanesques.*

Prix Émile Augier. — L'Académie attribue à M. François Coppée, auteur de *Pour la Couronne*, la somme de 5,000 francs, offerte par Mme Émile Augier pour être dé-

cernée en prix à l'auteur de la pièce jugée la meilleure, et qui aura été représentée soit au Théâtre Français, soit au théâtre de l'Odéon pendant l'année 1894 et jusqu'au mois d'avril 1895.

Prix Montariol. — Ce prix n'est pas décerné.

Prix Saintour. — Ce prix, de 3,000 francs, est partagé également entre : M. Edmond Huguet : *Étude sur la syntaxe de Rabelais ;* M. Maurice Lanusse : *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du xve siècle à la seconde moitié du xviie siècle,* et M. l'abbé Charles Urbain : *Nicolas Coeffeteau* (*1574-1623*).

Prix Narcisse Michaut. — Ce prix, de 2,000 francs, est décerné à Mme Octave Feuillet : *Quelques années de ma vie.*

Prix Sobrier-Arnould. — Ce prix, de 2,000 francs, est partagé également entre M. Lucien Biart : *La conquête d'une patrie ; le Pensativo,* et M. A.-Ed. Chaignet : *Les héros et les héroïnes d'Homère.*

Prix Née. — Ce prix, de 5,000 francs, est décerné à M. Pierre de la Gorce : *Histoire du second Empire.*

ANNONCES DE CONCOURS.

Prix d'éloquence, à décerner en 1896. — Sujet : « Ronsard. »

Prix Kastner-Boursault, à décerner en 1896. — Sujet : « De l'influence du théâtre sur les mœurs. »

Pour les prix Montyon, Gobert, Thérouanne, Thiers, Halphen, Guizot, Bordin, Marcelin Guérin, Langlois, Jules Janin, de Jouy, Archon-Despérouses, Botta, Jean Reynaud, Vitet, Monbinne, Calmann Lévy, Lambert, Maillé-Latour-Landry, Jules Favre, Toirac, Narcisse Michaut, Saintour, Sobrier-Arnould, Née, de Courcel, Varat, Émile Augier, Furtado, l'Académie n'indique, selon l'usage, aucun sujet de concours.

M. le Secrétaire perpétuel ayant achevé son rapport, M. le Directeur prononce son discours sur les prix de vertu. La séance est terminée par la lecture de fragments des deux pièces de vers qui ont remporté le prix de poésie.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 15 novembre 1895, sous la présidence de M. Maspero.

M. le Président fait connaître les résultats du concours :

Prix ordinaire de l'Académie. — Sujet : « Étude sur la chancellerie royale depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois. » Le prix est décerné à M. Ch.-V. Langlois.

Antiquités de la France. — Trois médailles et cinq mentions honorables sont décernées dans l'ordre suivant : — 1re médaille : M. François Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes.* — 2e médaille : M. Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne.* — 3e médaille : M. Édouard Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France.* — 1re mention :

M. A. Claudin, pour une série de brochures sur les origines de l'imprimerie en diverses villes de France. — 2ᵉ mention : M. Louis Guibert, *Laron, topographie, archéologie, histoire.* — 3ᵉ mention : M. Jules Finot, *Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre du moyen âge.* — 4ᵉ mention : M. Achille Bardon, *Histoire de la ville d'Alais de 1250 à 1340.* — 5ᵉ mention : M. le marquis de Rochambeau, *Le Vendômois, épigraphie et iconographie.*

Prix de numismatique. — Fondé par M. Allier de Hauteroche, ce prix est décerné à M. Six, d'Amsterdam, pour ses derniers travaux sur les monnaies grecques inédites et incertaines.

Prix Gobert. — Le premier prix est décerné à M. Élie Berger, auteur d'une *Histoire de Blanche de Castille, reine de France.* Le second prix est décerné à M. l'abbé Clerval, auteur de l'ouvrage intitulé : *Les écoles de Chartres au moyen âge (du vᵉ au xvıᵉ siècle).*

Prix Bordin. — Sujet : « Étudier quels rapports existent entre l'Ἀθηναίων πολιτεία et les ouvrages conservés ou les fragments d'Aristote, soit pour les idées, soit pour le style. » Le prix est décerné à M. B. Haussoullier.

Prix Stanislas Julien. — Le prix est décerné au R. P. S. Couvreur, pour son volume intitulé : *Choix de documents, lettres officielles, proclamations, édits, mémoriaux, inscriptions, etc.*, texte chinois avec traduction française.

Prix Jean Reynaud. — Le prix est décerné à M. Chatelain, pour sa *Paléographie des classiques latins* et l'ensemble de ses publications.

Prix de la Grange. — Le prix est décerné à M. Alfred Jeanroy, pour ses *Observations sur le théâtre religieux au moyen âge dans le Midi de la France*, et pour sa publication, en collaboration avec M. Teulié, du manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque nationale, contenant une collection de mystères provençaux.

Fondation Garnier. — L'Académie attribue, sur les arrérages de la fondation : 1° au R. P. Hacquard, une somme de 7,500 francs pour recueillir des documents sur la géographie, l'ethnographie, la linguistique des contrées dont Tombouktou est le centre; 2° à M. Foucher, une somme de 7,500 francs pour une mission dans l'Inde septentrionale, notamment dans le Népal et le Kachmir.

Prix Loubat. — Le prix est décerné à M. G. Marcel, pour ses *Reproductions de cartes et de globes relatifs à la découverte de l'Amérique du xvıᵉ au xvıııᵉ siècle,* texte et atlas.

Fondation Piot. — L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation : 1° deux subventions, de 3,000 francs chacune, au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles à Carthage; 2° une subvention de 3,000 francs à M. Leroux, libraire, pour la publication d'un volume de l'ouvrage de M. Eug. Müntz sur *Les arts à la cour des Papes;* 3° une subvention de 2,000 francs à M. Gauckler, directeur du service des fouilles et antiquités à Tunis, pour la continuation de ses fouilles à Oudna, l'ancienne *Colonia Julia Uthinensis;* 4° une subvention de 4,000 francs à M. Bertaux, ancien membre de l'École française de Rome, pour lui permettre de poursuivre ses recherches sur les monuments d'art exécutés en Italie et en Sicile au temps des princes de la maison d'Anjou.

Prix Saintour. — Le prix est partagé également entre les deux ouvrages sui-

vants : *De l'origine des cultes arcadiens*, essai de méthode en mythologie grecque, par M. Victor Bérard, et *Les métèques athéniens*, étude sur la condition légale, la situation morale et le rôle social et économique des étrangers domiciliés à Athènes, par M. Michel Clerc.

ANNONCES DES CONCOURS.

Prix ordinaire de l'Académie. — Questions proposées :

1° Pour l'année 1896 : « Chercher dans les *Métamorphoses* d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé. »

2° Pour l'année 1897 : « Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie. »

3° Pour l'année 1898 : « Étude sur les sources des martyrologes du IXe siècle. (On se bornera aux textes primitifs, en négligeant leurs adjonctions postérieures.) »

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — Trois médailles seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1894 et 1895 sur les *antiquités de la France*. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Prix de numismatique. — 1° *Fondation Duchalais.* — Ce prix sera décerné en 1896 au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, qui aura été publié depuis le mois de janvier 1894.

2° *Fondation Allier de Hauteroche.* — Ce prix sera décerné, en 1897, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1895.

Chacun de ces prix est de la valeur de 800 francs.

Prix Gobert. — Ce prix est destiné à récompenser le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Prix Bordin. — Sujets proposés :

1° Pour l'année 1896 : « Étude sur les vies de saints, traduites du grec en latin jusqu'au Xe siècle. »

2° Pour l'année 1897 : « Étudier dans ses traits généraux le recueil de traditions arabes intitulé *Kitab-el-Aghâni* (le livre des chansons); signaler, au moyen de citations, l'importance de ce livre pour l'histoire politique, littéraire et sociale des Arabes. »

Questions prorogées à l'année 1896 :

I. « Étude sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V. »

II. « Étude critique sur l'authenticité des documents relatifs aux emprunts des Croisés. »

Sujet pour l'année 1898 : « Dresser le catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satirique); s'en servir pour restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues. »

Un prix extraordinaire, institué sur les arrérages de la fondation Bordin, sera décerné, en 1897, à un ouvrage d'érudition orientale publié dans les cinq années précédentes, et qui paraîtrait mériter cette récompense.

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Ce prix, de la valeur de 5,000 francs, sera décerné en 1896 à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.

Prix La Fons-Mélicocq. — Ce prix triennal, de 1,800 francs, sera décerné en 1896 au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).

Prix Brunet. — Ce prix triennal, de 3,000 francs, sera décerné en 1897 au meilleur ouvrage de bibliographie savante publié en France dans les trois dernières années.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix, de 1,500 francs, sera décerné en 1896 au meilleur ouvrage relatif à la Chine.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix sera décerné en 1896 au meilleur ouvrage concernant les études orientales et sera, de préférence, attribué à un ouvrage relatif à l'Inde.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal, de 10,000 francs, sera décerné en 1900.

Prix de la Grange. — Ce prix annuel, de 1,000 francs, est fondé en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Fondation Garnier. — Cette fondation est affectée, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

Prix Loubat. — Ce prix, d'une valeur de 3,000 francs, sera décerné en 1898 au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.
Seront admis les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er juillet 1895.

Fondation Piot. — Cette fondation est affectée chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».
Une somme de 6,000 francs sera réservée chaque année pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : « *Fondation Piot.* Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. »

Fondation Joseph Saintour. — Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1896, au meilleur ouvrage relatif au Moyen Âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1893;

En 1897, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1894;

En 1898, au meilleur ouvrage relatif à l'Antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1895.
Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou imprimés d'auteurs français.

Prix Estradè-Delcros. — Ce prix, de la valeur de 8,000 francs, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1897, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

La séance est terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux du commandeur Jean-Baptiste de Rossi, associé étranger de l'Académie, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, et par une lecture sur *Le trésor d'argenterie de Boscoreale*, par M. Héron de Villefosse.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance du 25 novembre 1895, l'Académie des sciences a élu M. Lannelongue membre de la section de médecine et chirurgie, en remplacement de M. Verneuil, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 12 octobre 1895, a élu M. Nénot membre de la section d'architecture, en remplacement de M. Ancelet.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Cucheval-Clarigny, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'économie, statistique et finances), est décédé le 2 novembre 1895.

M. Barthélemy-Saint Hilaire, membre de l'Académie des sciences morales et politique (section de philosophie), est décédé le 24 novembre 1895.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Annales Gandenses, nouvelle édition publiée par M. Frantz Funck-Brentano. Paris, Picard, XLVIII-132 pages in-8°.

On avait déjà trois éditions de ces *Annales;* mais, s'étant convaincu qu'elles étaient les unes et les autres plus ou moins défectueuses, M. Frantz Funck-Brentano a cru devoir s'appliquer à nous en donner une meilleure. Nous lui savons très bon gré d'avoir formé cette entreprise. Les *Annales* dont il s'agit sont en effet fort intéressantes, et la lecture n'en était pas toujours facile. Le nouvel éditeur n'a pu faire ses corrections que d'après une copie. Chose singulière! On dit perdu le manuscrit original, qui se trouvait encore en 1823 dans la bibliothèque de Hambourg. Mais la copie, que conservent, à Gand, les archives de l'État, pouvait suffire pour amender la plupart des leçons fautives. Au texte de l'annaliste flamand, très passionné patriote, M. Frantz Funck-Brentano a joint un assez grand nombre de notes, tirées d'autres chroniques. Ces notes rendent le récit de l'annaliste plus clair et quelquefois le rectifient.

L'intérêt de ces Annales avait été signalé dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVII, p. 82. Il l'a été plus récemment par M. Frantz Funck-Brentano dans un *Mémoire pour la bataille de Courtrai*, inséré dans le tome X des *Mémoires de l'Académie des inscriptions; Savants étrangers*, première partie, p. 235. L'auteur est un religieux Mineur, très ardemment engagé dans le parti populaire, qui ne déteste pas beaucoup moins que l'étranger les orgueilleux adhérents de la faction aristocratique gantoise. La vivacité des opinions qu'il exprime donne à ses récits un attrait tout particulier. On ne soupçonne pas en le lisant qu'il porte l'habit d'une religion quelconque. On le croit plutôt un laïque, qui a combattu vaillamment dans les rangs des tisserands, des foulons, dont il célèbre les exploits.

Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits arabes, par M. le baron de Slane. Paris, 1883-1895, in-4°.

Ce fascicule commence avec le n° 4058 et finit avec le n° 4665. Ce sera le dernier. Le catalogue de notre fonds arabe est donc enfin achevé, et plusieurs tables, celle des divisions de ce fonds, celle des titres des ouvrages et celle des noms d'auteurs, y rendront faciles les recherches des érudits. L'ancien catalogue, imprimé en 1739, ne mentionnait que 1,683 volumes. Mais notre fonds arabe s'est, depuis ce temps, beaucoup enrichi, surtout pendant la Révolution, quand les bibliothèques des abbayes et des couvents furent transférées dans nos dépôts publics. La bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés ne possédait pas moins de 300 manuscrits arabes, venus, pour la plupart, de chez le chancelier Séguier. La campagne d'Égypte nous procura dans le même temps 320 manuscrits, tant arabes que turcs et persans. Les accroissements ne se sont pas ensuite interrompus. Il y a lieu de rappeler particulièrement l'acquisition, faite en 1833, de 1,500 manuscrits, en majeure partie arabes, qui avaient été réunis par M. Asselin de Cherville, notre agent consulaire en Egypte.

Beaucoup de savants se sont employés, depuis l'année 1739, à classer, à cataloguer les manuscrits postérieurement acquis : M. Reinand, M. Michel Amari, M. H. Derenbourg, enfin M. de Slane.

Œuvres de saint François de Sales; édition complète d'après les autographes et les éditions originales, tomes IV et V. *Traité de l'amour de Dieu.*

La publication des Œuvres de saint François de Sales se continue avec une rapidité qui peut en faire espérer un très prompt achèvement.

A peine a-t-on le temps d'en lire un volume que le suivant a paru. Le tome VI, *Les vrays entretiens spirituels*, paraît au moment où je me propose d'appeler l'attention des lecteurs du *Journal des Savants* sur les tomes IV et V, comprenant le *Traité de l'amour de Dieu.* « Ce traité, dit avec raison l'éditeur, est la révélation complète de l'esprit et du cœur de saint François de Sales, arrivé à l'apogée du génie et de la sainteté. Bien qu'en elle-même l'*Introduction à la vie dévote* soit un chef-d'œuvre, ce n'est pourtant, à l'égard de ce *Traité*, qu'une radieuse aurore comparée à un midi resplendissant. » Il est vrai qu'il n'est pas donné à tous les yeux de contempler sans éblouissement cette splendeur du midi. Plusieurs en ont eu la vue troublée, même Fénelon, que Bossuet a ramené, trop rudement peut-être, à une plus saine perception des Maximes des saints.

Le saint docteur, qui ravirait volontiers son disciple (non plus Philothée, mais Théotime) jusqu'au troisième ciel, l'y achemine il est vrai par degrés, selon son procédé habituel de comparaisons empruntées à la terre. Mais il faut, pour bien goûter, selon son esprit, cette lecture, une âme bien épurée déjà. Rien ne témoigne plus sensiblement de cette pureté en lui que la candeur avec laquelle, pour faire com-

prendre l'amour divin, il cherche ses analogies soit dans les affections naturelles des époux, soit dans les récits de la Bible, dont les traits sont comme transfigurés par ses naïves interprétations. Il est du reste tellement pénétré de l'amour de Dieu que tout lui fournit matière à comparaison, même Pline, sur les sujets les plus inattendus. Mais quand il s'en tient aux scènes familières, il a des peintures d'une grâce enchanteresse. On est encore sous le charme, lorsqu'on arrive, ainsi préparé, à la pensée qu'il veut nous suggérer. Un exemple entre mille : « Quand un peintre tient et conduit la main de l'apprentif, le trait qui en procède est principalement attribué au peintre; parce qu'encor que l'apprentif ait contribué le mouvement de sa main et l'application du pinceau, si est-ce que le maistre a aussi de sa part tellement meslé son mouvement avec celuy de l'apprentif, qu'imprimant en iceluy, l'honneur de ce qui est de bien au trait luy est spécialement déféré; encor qu'on ne laisse pas de louer l'apprentif à cause de la souplesse avec laquelle il a accommodé son mouvement à la conduite du maistre. Oh! que les actions des vertus sont excellentes, quand le divin amour leur imprime son sacré mouvement, c'est-à-dire lors qu'elles se font par le motif de la dilection! »

Ce passage peut donner une idée des allures de cette langue, toujours si souple, si docile à suivre le mouvement de la pensée. L'auteur affecte trop souvent certains parallélismes : « calamités misérables ou misères calamiteuses », — « promet en commandant et commande en promettant ». Il a des mots qui sont très justement passés d'usage : « bonteux » pour « ayant de la bonté » (*bonté* ne peut faire *bonteux* comme *honte* fait *honteux*); mais que d'autres que l'on regrette! *s'alangourir*, se laisser tomber en langueur, etc. Il serait à souhaiter que l'Académie les recueillît dans son dictionnaire, au moins comme ayant vieilli. Cela donnerait peut-être l'envie de les reprendre à ces jeunes écrivains qui, ne trouvant pas suffisante pour eux la langue de Bossuet et de Voltaire, s'ingénient à trouver des mots nouveaux, et quels mots! Il est vrai qu'ils ne consultent guère le *Dictionnaire de l'Académie*.

H. Wallon.

ALLEMAGNE.

Musici scriptores græci. Aristoteles, Euclides, Nicomachus, Bacchius, Gaudentius, Alypius et melodiarum veterum quidquid exstat, recognovit, procemiis et indice instruxit Carolus Janus. Lipsiæ, B. G. Teubner, 1895, 1 vol. in-12.

Le texte des musicographes recensés dans cette édition n'avait pas été réimprimé, celui des morceaux aristotéliques excepté, depuis 1652, année où Marc Meibom fit paraître ses *Musici auctores septem.* Dans une introduction consacrée en majeure partie à la notice de 206 manuscrits grecs relatifs à la musique, M. Charles de Jan a rappelé les travaux entrepris ou projetés par J. Franz, P. Marquardt, Poetko, Fr. Bücheler, H. Deiters, Usener, E. Richter et Studemund. Il mentionne avec un soin minutieux les obligations qu'il croit avoir à ces savants ainsi qu'à M. Soranzo, de la bibliothèque Saint-Marc de Venise, à M. B. Keil et à l'auteur de la présente note.

La principale différence entre cette édition et celle de Meibom, qui d'ailleurs contient en outre les Harmoniques d'Aristoxène et Aristide Quintilien, réédités respectivement par J. Marquardt et par Albert Jahn, provient des manuscrits utilisés pour la première fois par M. de Jan. Ceux qu'il fait entrer dans sa riche nomenclature pourraient être partagés en trois classes : 1° les manuscrits dont il a obtenu de ses amis ou fait lui-même la collation et qui ont servi de base à sa recension; 2° ceux qu'il a consultés subsidiairement, enfin 3° ceux qu'il n'a connus que par

des catalogues ou par des descriptions relevées dans divers mémoires philologiques. Nous citerons seulement les premiers, savoir : le *Marcianus Venetus*, VI, 10, du XIIe-XIIIe siècle (où se trouvent, entre autres textes, *Bacchius l'Ancien* et les trois hymnes de Mésomède [V]); le *Marcianus Venetus*, VI, 3 (M) exécuté au XIIe siècle (Euclide, Cléonide et Alypius), et au XIVe siècle (Nicomaque et Bacchius); le *Vaticanus*, 191, du XIIIe-XIVe siècle (Gaudence, Cléonide, Euclide, Alypius [V] et une seconde copie d'Euclide et de Cléonide [W]); enfin le *Vaticanus*, 198, du XIVe-XVe siècle (R), contenant Nicomaque. Nous connaissons maintenant, grâce à M. de Jan, toutes les bonnes variantes des plus anciens manuscrits, soit que l'on adopte les corrections qu'il a introduites dans le corps du texte, soit qu'on préfère celles qu'il a reléguées au bas des pages. Deux planches représentent, la première, le tableau des notes décrites et figurées par Alypius, avec leur traduction en notation moderne; la seconde, un fac-similé du *Marcianus Venetus*, VI, 10, folio 205 v°, où se lisent les hymnes à la muse Calliope, au soleil et à Némésis. Chacun de ces textes est précédé de prolégomènes étendus, d'où se dégagent plusieurs faits nouveaux et importants. Les Problèmes dits *d'Aristote* émanent en majeure partie des ouvrages du Stagirite, de Théophraste et du Περὶ ἀκουστῶν, attribué par M. de Jan à Héraclide de Pont.

L'introduction harmonique, placée dans la plupart des manuscrits sous le nom d'Euclide, est l'œuvre d'un certain Cléonide, inconnu d'ailleurs. Le texte de Nicomaque, donné par tous les copistes comme un manuel en deux livres, se compose de ce manuel, qui est μονόβιβλος, et de fragments extraits des autres ouvrages musicaux de l'auteur. M. de Jan a oublié de dire que cette nouvelle manière de voir a déjà été consignée dans notre traduction de Nicomaque; mais il a été le premier à reconnaître deux traités successifs dans le texte de *Bacchius l'Ancien*, et à restituer, d'après un manuscrit, le nom de *Dionysius* à un autre texte, que Bellermann a publié, d'après tous les autres manuscrits, sous ce même nom de *Bacchius l'Ancien*. Les tableaux d'Alypius lui ont suggéré l'opinion, admissible selon nous, que les tons ou tropes éolien, ionien (ou iastien), hypo- et hyperéolien furent constitués en dernier lieu. Nous hésitons à le suivre en ce qui touche les formes qu'il affecte aux diverses positions de l'hémi-alpha; car son argumentation, bien que reposant sur le vieux manuscrit vénitien VI, 3, ne nous a pas convaincu. Du reste il n'en a pas tenu compte, en motivant son revirement, dans la planche où il a résumé les tableaux d'Alypius. Dans le *Stasimon* d'Euripide, conservé sur un morceau de papyrus, l'auteur est de ceux qui admettent l'emploi du diésis enharmonique au lieu du diésis chromatique, qui nous paraît plus vraisemblable. Quant aux hymnes delphiques, M. de Jan se fût sans doute arrêté à d'autres conclusions de détail, s'il avait pu connaître à temps le récent mémoire de M. Th. Reinach sur le second hymne trouvé dans les fouilles de Delphes. Ces réserves faites, on ne peut que saluer avec une pleine satisfaction l'apparition de ce volume, fruit de trente années de travail, qui vient à propos dans un moment où la musique théorique et même pratique des anciens Grecs est étudiée avec une nouvelle ardeur.

C. E. R.

ANGLETERRE.

The Djâtakamâlâ or garland of birth Stories by Ârya Çoûra, translated from the sanskrit by J.-S. Speyer, London, 1895, in-8°, XVII-350 pages.

Cet ouvrage est le premier volume d'une collection nouvelle qu'entreprend

M. Max Müller. Il a terminé en 49 volumes la collection des Livres sacrés de l'Orient; il commence maintenant celle des Livres sacrés des bouddhistes, sous le patronage de Sa Majesté Tchoulâlankarana, roi de Siam. Nous souhaitons bon succès à ce recueil, qui sera peut-être aussi considérable que le précédent. Après avoir résumé ce qu'il a fait pour les Livres sacrés de l'Orient, l'éditeur explique l'objet de cette seconde publication. L'histoire des renaissances du Bouddha tient une très grande place dans le canon bouddhique, et elle est la lecture favorite des classes populaires. Chacun des Djâtakas contient une leçon de morale donnée par le Bouddha et reçue avec vénération par les fidèles. C'est en quelque sorte une prolongation de l'enseignement primitif. Ce premier volume contient déjà 34 récits plus édifiants les uns que les autres, depuis celui de la tigresse jusqu'à celui du pivert; et l'auteur ne manque jamais de tirer de chacun d'eux la moralité qu'il renferme. Cette instruction peut être fort utile, et elle charme certainement ceux à qui elle s'adresse. Pour nous, c'est tout au moins un objet de curiosité. Aucune autre religion n'a de monuments de ce genre. M. Max Müller fait remonter ce singulier recueil jusqu'au concile de Vesâli, en 377 avant l'ère chrétienne. Les Djâtakas écrits en pâli ont été conservés à Ceylan, au nombre de 550, dans le Commentaire de Bouddhagosha, du ve siècle de notre ère. Mais les 34 Djâtakas de M. le professeur Speyer ont été écrits en sanskrit, par Arya Çoura, on ne sait pas précisément à quelle époque. Le roi de Siam se fait grand honneur en patronnant l'érudition occidentale si généreusement, et il sert en même temps la religion de son royaume en contribuant à la faire connaître de plus en plus.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1895.

Apollonius de Rhodes et Virgile. — La mythologie et les dieux dans les *Argonautiques* et dans l'*Énéide,* par H. de La Ville de Mirmont, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux. Paris, Hachette, 1894, 1 vol. in-8°, VIII-778 pages.

SECOND ET DERNIER ARTICLE [1].

Je crois avoir suffisamment montré dans un premier article que l'originalité d'Apollonius de Rhodes ne consiste aucunement dans la manière dont il a traité la mythologie. Son sujet semblait l'inviter à parler de la cosmogonie orphique, où il trouvait un moyen, sinon d'être original, du moins de renouveler sur certains points ce qu'on peut appeler l'épopée classique, celle qui, docilement attachée aux traces d'Homère et des anciens épiques, s'adressait à tous les Grecs. Il pouvait y avoir là une inspiration d'un nouveau genre, capable d'intéresser à la fois par la grandeur de la pensée philosophique et religieuse et par l'étrangeté des mythes et des symboles : on a vu que l'orphisme d'Apollonius est à peu près nul. Il suit fidèlement la tradition vulgaire ou ne paraît la modifier que dans des détails avec la liberté qu'une longue habitude a consacrée chez les poètes ou bien par un souci d'archéologue et d'érudit. Il n'est, à proprement parler, ni philosophe ni religieux; c'est un poète, qui montre dans sa mythologie, comme ailleurs, son imagination ingénieuse, ses qualités et ses défauts d'écrivain. Il prête donc surtout à une étude littéraire.

[1] Voir le cahier d'août.

Pour bien le mettre à sa place, il faudrait pouvoir le comparer à son contemporain Callimaque et peut-être surtout à l'auteur de la *Thébaïde*, célèbre en son temps et encore fort admiré par la critique romaine, Antimaque de Colophon. Mais c'est déjà beaucoup que de pouvoir mettre en parallèle avec les *Argonautiques* un poème comme l'*Énéide;* car la situation des deux poètes offre bien des points de ressemblance, et, comme ils mettaient en œuvre à peu près la même mythologie, le rapprochement fait assez bien ressortir ce qui caractérise chacun d'eux. Indiquons, en suivant le travail de M. de La Ville de Mirmont, quelques points de cette comparaison et essayons de marquer (c'est le sujet annoncé par l'auteur) ce que le poète latin doit au poète grec et en quoi il diffère de lui tout en l'imitant.

Quant à la cosmogonie, si Virgile a emprunté quelque chose à son devancier, c'est tout au plus l'idée d'insérer dans son poème quelques vers sur la formation du monde. Iopas, comme Orphée l'avait fait pour apaiser une querelle des Argonautes, choisit ce sujet pour procurer aux convives de Didon le plaisir délicat de la poésie. Virgile ne pouvait guère, à l'exemple du poète de l'Odyssée, faire chanter pendant le repas les aventures de son héros avant qu'il les raconte lui-même; et il y avait à cela plus d'une raison. La première, c'est que l'intérêt principal de la scène homérique, la reconnaissance de ce héros, aurait nécessairement disparu, puisque Énée est connu de Didon avant le repas donné en son honneur. Virgile était plus libre de prendre une matière analogue à celle qui est développée dans l'autre chant de Démodocos : les amours d'Arès et d'Aphrodite et la surprise des amants par Héphæstos. A cette mythologie badine il a préféré le grave sujet qu'il trouvait indiqué dans les *Argonautiques* et qui paraît avoir excité à Rome le même intérêt que chez les Alexandrins. Avant Virgile, Lucrèce, après lui Manilius et Lucain témoignent, à des degrés divers, de l'impression produite sur les imaginations latines par les mystères et par les grands spectacles de la nature. Nul n'en fut plus profondément ému que le poète des *Géorgiques* et de l'*Énéide.* Il l'atteste lui-même quand il assigne à la poésie, comme la source la plus haute de son inspiration, l'explication des phénomènes du monde [1]; et il est probable qu'il éprouvait, pour ces grands problèmes de l'origine et des lois de l'univers, une curiosité du même genre que celle qui avait passionné les anciens philosophes de la Grèce; ce qu'on ne pourrait pas dire, semble-t-il, d'Apollonius. Cependant ici les cinq vers qui contiennent le sujet du chant d'Iopas n'ont et ne pou-

[1] *Géorgiques*, II, vers 475 et suiv.; *Énéide*, VI, vers 724 et suiv.

vaient guère avoir rien de particulièrement expressif. L'intérêt de la scène est ailleurs : dans l'amour que Didon « boit à longs traits » et dans ses conséquences lointaines, où est impliquée la naissance de Rome et de l'empire romain.

C'est l'idée romaine qui contribue le plus à déterminer le caractère particulier de la mythologie de l'*Énéide*, qu'il s'agisse des divinités primitives ou des divinités olympiennes.

Parmi les premières, on songe d'abord à Saturne, cette divinité italique qui avait été confondue de bonne heure avec le Kronos des Grecs. Mais elle ne se présente pas dans l'*Énéide* avec des traits empruntés aux *Argonautiques*. Tout l'intérêt consiste à reconnaître comment Virgile a latinisé de son mieux la divinité grecque ou, pour mieux dire, s'est appliqué à conserver le type d'un dieu du Latium, relégué à l'arrière-plan par le mouvement de la religion romaine. Il le représente une faucille à la main; c'est le dieu agricole et le roi de l'Italie primitive, heureuse et paisible au temps fortuné de l'âge d'or. Virgile n'est pas l'auteur de l'identification qui l'a fait confondre avec Kronos et il ne doit à Apollonius absolument rien sur cette identification. Mais le poète grec paraît lui avoir fourni une légende érotique qui ne convenait guère au caractère de son épopée, et dont il s'est souvenu dans les *Géorgiques*. Un vieux mythe thessalien faisait naître le centaure Chiron de Kronos et de l'océanide Philyra. Quels qu'en fussent l'origine et le sens primitif, ce mythe se développa suivant la marche ordinaire, et l'imagination grecque en fit de plus en plus un mélange de merveilleux et de réalité humaine. Elle en vint même à le transformer en un conte léger sur les amours de Kronos et de la nymphe et sur la surveillance jalouse de l'épouse légitime, Rhéa. Celle-ci surprend les deux amants, et le dieu coupable, pour se dissimuler, se métamorphose en cheval et s'enfuit dans la montagne; d'où la double nature de l'enfant qui naît de cette union adultère. C'était peut-être Apollonius qui avait inventé cette mythologie érotique. Sa peinture de la fuite de Kronos, s'élançant sous la forme d'un cheval *à la longue crinière*, frappa Virgile et celui-ci en tira d'admirables vers où l'imagination et le sentiment de la nature vivifient l'inspiration alexandrine :

Talis et ipse jubam cervice effudit equina
Conjugis adventu pernix Saturnus, et altum
Pelion hinnitu fugiens implevit acuto [1].

Ces vers, quoiqu'ils n'appartiennent pas à l'*Énéide*, sont bons à citer

[1] *Géorg.*, II, vers 92-95.

ici comme un exemple de la liberté des imitations mythologiques de Virgile. Il est à remarquer que leur forme rapide et elliptique suppose, non seulement chez Virgile, mais chez ses lecteurs, une connaissance familière de la mythologie des *Argonautiques* et donne ainsi la mesure de l'influence d'Apollonius sur la grande époque de la poésie latine.

Indépendamment de la légende dont il vient d'être question, l'épouse de Kronos, Rhéa, occupe une certaine place dans les *Argonautiques;* elle figure dans l'abrégé cosmogonique d'Orphée; de plus certains rites locaux fournissent l'occasion de rappeler son souvenir. On l'y voit confondue (la confusion était très ancienne) avec Cybèle, la Grande Mère, la déesse des montagnes phrygiennes, de Bérécynthe, de Dindyme, de l'Ida, que suit le bruyant cortège des Corybantes. C'est sous cette seconde forme qu'elle apparaît dans l'*Énéide;* ce qui s'explique naturellement par le fait religieux de l'introduction du culte de la Grande Mère à Rome à la fin de la seconde guerre punique et par l'action qu'un pareil culte avait exercée sur les imaginations. La part réservée à Cybèle dans l'*Énéide* était un des points à détacher dans le travail de M. de La Ville de Mirmont, et il y avait à montrer, peut-être plus nettement encore qu'il ne l'a fait, comment Virgile s'est souvenu d'Apollonius et comment cet emprunt s'est fondu dans l'expression de la pensée nationale qui domine son poème.

C'est dans un passage de son IXe chant que se trouve ce souvenir des *Argonautiques.* Apollonius avait représenté Rhéa recevant les hommages de tous les dieux olympiens et de Zeus lui-même, « lorsque des montagnes elle se rendait dans le vaste ciel » [1]. De même dans l'*Énéide*, Jupiter, recevant la visite de sa mère dans l'Olympe, lui témoigne de grands égards. Il défère, au moins dans une large mesure, au désir qu'elle lui exprime. Il y a quelque intérêt à constater que Virgile, qui avait lu et relu le poème grec, a reproduit ici à sa façon, et en respectant davantage la dignité du dieu suprême, une petite scène des mœurs de l'Olympe; mais ce qui est peut-être plus intéressant, c'est de reconnaître à quelles pensées différentes ont obéi les deux poètes.

Le poète alexandrin, rencontrant dans l'itinéraire des Argonautes un lieu qu'une consécration religieuse désigne à son attention, suit la tradition de la poésie de sanctuaire, telle qu'elle apparaît, par exemple, au début de l'hymne homérique en l'honneur d'Apollon Délien, dont il s'est évidemment souvenu : il grandit la divinité qu'il célèbre. Il est d'ailleurs d'autant plus porté à le faire, que cette divinité asiatique de la nature, par la singularité de ses légendes et de ses rites, qui parlaient si violem-

(1) I, vers 1100 et suivants.

ment aux sens et à l'imagination, avait pris une place de plus en plus importante dans les mœurs, et aussi dans la poésie, comme l'atteste dans le recueil de Catulle le poème d'Atys, qui est sans doute une traduction de Callimaque. La Cybèle de Virgile tient beaucoup plus étroitement au fond de son poème. C'est la grande déesse des Phrygiens, ces ancêtres qu'il veut donner aux Romains. Il la montre donc s'intéressant au sort de ses adorateurs exilés et au succès de leur voyage; il suppose, contrairement à la tradition historique, qu'elle s'établit avec eux en Italie, et il cherche à rehausser la majesté de cette patronne lointaine des Césars. Il avait écrit au VIe livre : « Telle la déesse de Bérécynthe, la déesse mère, le front couronné de tours, s'avance sur son char au milieu des villes phrygiennes, fière d'avoir enfanté des dieux, de compter cent petits-fils, tous habitants du ciel, tous occupant la région supérieure du monde... » Cette image de la mère des dieux olympiens est magnifiquement associée, dans la revue [1] des gloires futures de la patrie romaine, à celle de Rome elle-même, féconde en héros.

Au IXe chant, dans les vers dont peut s'autoriser un rapprochement avec Apollonius, la mythologie de Virgile est soutenue par une légende. C'est du moins lui-même qui le dit : « Prisca fides facto, sed fama perennis »; et les termes qu'il emploie indiquent qu'il se défie de la vraisemblance de cette légende; on pourrait ajouter : « de son intérêt ». Il n'est en effet ni très vraisemblable, même au point de vue de la vraisemblance mythologique, ni très intéressant de raconter que les vaisseaux troyens ont été changés en nymphes. Le merveilleux antique ne nous touche guère que lorsqu'il a quelque rapport avec la nature et ses phénomènes. Je serais porté à croire que Virgile, s'il n'a pas inventé lui-même cette légende, cherche à la rendre plus attachante, d'abord en la donnant comme dénouement à une attaque furieuse de Turnus, brillante imitation de l'attaque d'Hector contre les vaisseaux grecs dans l'Iliade; ensuite, en représentant ces navires troyens comme l'objet de la sollicitude de Cybèle. Ils ont été construits avec les pins du mont Ida consacré à la déesse et, dès le premier moment, elle a demandé pour eux à son fils Jupiter le privilège d'échapper à tous les périls de la mer, d'être inviolables et immortels. Jupiter, fidèle gardien des décrets de la destinée, n'admet pas cette infraction aux lois de la nature : les œuvres d'une main mortelle ne peuvent obtenir l'immortalité, et il faut qu'Énée, qui conduit ces vaisseaux, ne soit pas assuré d'avance contre les épreuves du voyage. Mais du moins, ceux qu'ils auront épargnés, une fois par-

[1] *Én.,* VI, 784 et suiv.

venus aux rivages ausoniens, seront soustraits à tout péril et métamorphosés en nymphes de la mer. Au temps fixé le prodige s'accomplit. Au moment où Turnus et ses soldats s'élancent la torche à la main, une nuée resplendissante apparaît, venant de l'Orient et portant la troupe bruyante des Corybantes idéens, et la voix de la déesse elle-même se fait entendre. Les navires, obéissant, se détachent du rivage et plongent dans les flots, et un chœur de vierges qui en reproduit le nombre va se perdre dans la haute mer.

Cette mythologie est, en somme, assez froide. La tendresse inquiète de Cybèle pour une flotte dont les arbres de sa montagne ont fourni le bois nous touche peu, et il faut toute l'habileté de Virgile pour donner à la transformation qu'il raconte une valeur poétique. Il n'en est pas moins intéressant d'essayer d'analyser le travail par lequel il a fait entrer dans le corps de son poème, au milieu des souvenirs d'Homère et des inventions plus ou moins heureuses de sa tendre et gracieuse imagination, une idée empruntée au poète d'Alexandrie.

C'est le genre d'intérêt qui domine de beaucoup dans la comparaison de la mythologie de Virgile avec celle d'Apollonius. Elle fournit peu à la science des religions; mais les analyses complexes et délicates auxquelles elle donne lieu aideraient beaucoup, si elles étaient bien faites, à comprendre l'art et le génie des poètes. Si cette observation est vraie au sujet des anciennes divinités dont il peut être question dans les *Argonautiques* et dans l'*Énéide*, elle vaut à plus forte raison pour les dieux olympiens, bien plus souvent en scène et intimement mêlés au drame.

Ce n'est pas le premier d'entre eux, le Zeus grec ou le Jupiter latin, qui prête le plus aux rapprochements. Dans les longs chapitres que M. de La Ville de Mirmont lui a consacrés, il n'est guère question des emprunts de Virgile. Il réunit et commente, avec un soin souvent ingénieux, tous les passages qui concernent le maître de l'Olympe, son histoire, ses attributs, ses moyens d'action et ses rapports avec l'humanité, et, dans ces deux copies, en somme assez fidèles, de la grande divinité homérique, il constate cependant d'intéressantes différences. Il remarque avec raison, mais peut-être en exagérant un peu, que le Zeus d'Apollonius est moins vivant, plus isolé des hommes et même des autres dieux, qu'il a quelque ressemblance avec Ptolémée restant au fond de son palais et gouvernant de loin, à peu près comme le Zeus d'Homère ressemblait à Agamemnon, et aussi qu'il possède une certaine perfection philosophique. Le Jupiter de Virgile, le dieu suprême du pieux Énée, est en relation plus fréquente et plus intime avec l'humanité et avec les dieux.

Son gouvernement s'exerce dans le ciel et sur la terre avec une justice plus active; il est impartial et régulier. C'est le Jupiter Optimus Maximus qui, en révélant sa grandeur et sa bonté, montre une moralité plus haute et plus appréciable. Mais, si l'on se place au point de vue que l'auteur semblait avoir choisi et où je veux rester, on reconnaîtra que Virgile doit ici bien peu de chose au poète alexandrin et qu'à vrai dire, il ne l'a pas imité. Son imitation est, au contraire, très sensible dans l'image qu'il nous donne de deux déesses, Vénus et Junon, et dans le rôle qu'il leur attribue. Sa Vénus surtout a de grands rapports avec la Cypris des *Argonautiques*.

Comme celle-ci, elle s'associe à Junon pour faire naître ou fomenter une passion terrible dont le héros du poème est l'objet et elle recourt au pouvoir de son fils, l'Amour. Les pénétrantes analyses de Sainte-Beuve nous ont depuis longtemps aidés à comprendre le caractère particulier des peintures dans chacun des deux poètes : dans l'un, un mélange d'une saveur tout alexandrine qui unit la mythologie traditionnelle d'Aphrodite et d'Éros à la grâce raffinée et spirituelle des mœurs contemporaines; dans l'autre, avec le sentiment le plus délicat de la beauté propre à Vénus et à son fils, des nuances de tendresse maternelle et enjouée et de dignité romaine, auxquelles il faut ajouter l'esprit et l'habileté oratoire. M. de La Ville de Mirmont, obligé par son sujet même de reprendre ces analyses, a su y introduire quelques idées personnelles. On doit lui savoir gré particulièrement de ne pas avoir négligé le point de vue plastique, dont Apollonius s'était certainement préoccupé. S'il ne peut indiquer avec précision les modèles dont le poète s'était souvenu, il rappelle du moins des monuments figurés où sont représentés des sujets analogues et où est traité le thème fécond de la toilette d'Aphrodite. Dans les *Argonautiques*, c'est une broderie du manteau de Jason où l'on voit la déesse se mirant dans le bouclier d'Arès; c'est aussi le gracieux tableau qui s'offre aux yeux d'Héra et d'Athéné, quand elles vont visiter la déesse. Arrêtées sous le portique, elles l'aperçoivent dans sa chambre :

> Elle était seule dans sa demeure, assise sur un trône bien arrondi, en face de la porte. Sa chevelure couvrait des deux côtés ses blanches épaules; elle l'ornait d'une épingle d'or et allait tresser ses longues boucles [1].

Ce sont des effets dont Euripide avait souvent donné le modèle.

M. de La Ville de Mirmont a eu raison d'indiquer ces rapports de la poésie d'Apollonius avec des monuments de l'art grec. Peut-être n'a-t-il

[1] III, vers 43 et suiv.

pas tort non plus de faire quelques réserves au jugement de Sainte-Beuve sur la Vénus de l'*Énéide* « partout ravissante de grâce, de *pitié*, de *décence* ». On ne peut oublier la peinture de la séduction par laquelle Vénus obtient de Vulcain l'armure d'Énée, et il est difficile, en lisant ce passage, d'admirer la décence de cette déesse de la volupté. On ne serait, du reste, autorisé à lui demander cette qualité que par l'idée de distinction suprême et de grâce noble que font naître tant d'autres peintures. Il est bien difficile d'apprécier avec une justesse parfaite les éléments d'une composition aussi complexe et aussi délicate que celle de la Vénus de Virgile. Cette divinité, intéressée si directement dans la fable d'une épopée nationale, qui est faite aussi à la gloire des Césars, prend dans le dessein du poète une grandeur particulière; mais il n'a pas voulu qu'elle cessât d'être la déesse de l'amour et de la séduction.

L'idée morale, inséparable d'une conception de grandeur et de noblesse, gêne un peu dans la combinaison d'éléments aussi divers; mais il faut se garder de se placer à un point de vue trop moderne. Je ne suis pas sûr que M. de La Ville de Mirmont ait échappé à ce péril. Il est très frappé de ce qu'il y a de blessant dans le rôle de Vulcain, dont il fait un « barbon amoureux », et dans cette requête que Vénus lui adresse pour « son fils », c'est-à-dire pour un enfant né de son infidélité, et il emploie de bien gros mots pour qualifier la conduite de la déesse. Les Latins et, avant eux, les Grecs ne pouvaient pas avoir cette sévérité pour les légendes mythologiques. Formées d'éléments de provenances diverses, elles s'étaient réunies et coordonnées en systèmes au moyen d'une conception historique de mariages, d'unions et de naissances, inspirée aux Grecs par la tendance de leur esprit vers l'anthropomorphisme. De là des traditions qui s'étaient imposées à eux, au milieu desquelles ils vivaient et dont ils avaient si bien pris l'habitude qu'ils en usaient sans les juger. C'était comme une langue courante dont les mots s'étaient émoussés par l'usage. Il était d'ailleurs naturel qu'avec le temps cette mythologie fût en butte à la critique et à la parodie. La philosophie et la comédie d'abord, puis les faiseurs de contes et d'œuvres légères y trouvèrent une ample matière à leurs réflexions ou à leurs fantaisies. Il n'en est pas moins vrai que la disposition dominante du public dans Alexandrie et à Rome était, à tout prendre, un sentiment de respect protégé par l'indifférence et par une sorte d'inconscience sur la moralité des dieux. Aujourd'hui nous sommes au moins surpris de voir Virgile appeler Créuse la bru de Vénus et Énée le frère de l'Amour : les contemporains n'éprouvaient pas cette surprise, et quand Lucrèce nommait la déesse « mère des Énéades, Æneadum genetrix », c'est-à-dire des Ro-

mains, nul ne songeait que ce titre solennel par lequel commençait l'invocation de son poëme philosophique avait pour origine l'adultère.

L'appréciation de tous ces détails de la composition de Virgile au point de vue moral et au point de vue littéraire, qui sont souvent très voisins, est, je le répète, très délicate, et, en nous abandonnant à notre impression du moment, qui ne répond pas toujours aux idées du poète et de son temps, nous sommes fort exposés à dépasser la mesure vraie. Surtout il faut entrer dans la pensée de Virgile, avant de le critiquer. C'est ce que M. de La Ville de Mirmont ne me paraît pas avoir toujours fait : quand, par exemple, il blâme cette plainte du poète : « Cruel Amour, à quoi ne forces-tu pas les cœurs des mortels ! »

Improbe Amor, quid non mortalia pectora cogis !

et quand il n'y voit qu'une « maladroite imitation de la fameuse imprécation d'Apollonius ». Si je comprends bien la première critique qu'il adresse à ce vers, c'est de renfermer une accusation injuste contre un dieu bien innocent des souffrances de Didon puisque, au temps de Didon, il n'existait pas encore, l'Amour n'apparaissant dans le panthéon hellénique qu'à une date postérieure. Il n'est peut-être pas très nécessaire de discuter cette question de chronologie mythologique et sa valeur pour les lecteurs de Virgile. Il est clair d'ailleurs que chez les deux poètes, l'Amour ici n'est pas particulièrement le dieu qu'on a vu folâtrer avec sa mère Cypris ou se prêter aux ruses de Vénus; c'est en général le dieu de la passion amoureuse. Quant à la seconde critique, celle qui porte sur le mérite de cette imitation d'Apollonius, j'avoue qu'elle me surprend beaucoup. Je serais plutôt tenté, pour ma part, d'accuser de froideur cette « fameuse imprécation » que le poète grec insère comme une atténuation dans le récit de l'odieuse trahison que Médée conçoit et exécute contre son frère Absyrte, et j'admire au contraire le trait rapide qui, dans Virgile, fait moins l'effet d'une réflexion morale qu'il n'achève la peinture de Didon, dont il rappelle la dignité au moment même où elle l'oublie. Elle en vient, dans sa lassitude et sa détresse, à supplier son amant par l'intermédiaire de sa sœur; mais bientôt elle retrouvera son énergie et sa noblesse pour mourir. C'est une phase de cette passion qui se développe avec une suite pathétique depuis son début jusqu'à son terme; c'est un épisode de ce beau drame où l'héroïne apparaît toujours vivante et toujours elle-même. Cette unité n'était pas possible dans le personnage de Médée, telle qu'Apollonius l'avait conçue, à la fois jeune fille gracieuse et timide et magicienne ter-

IMPRIMERIE NATIONALE.

rible, destinée à commettre des crimes monstrueux. La magie a aussi une place dans le IVe livre de l'*Énéide*, et le souvenir d'Apollonius a évidemment contribué à l'y introduire. Ce serait encore une occasion d'étudier l'art avec lequel Virgile a subordonné l'emploi de cet élément d'intérêt à l'unité du personnage de Didon et l'a fait entrer dans le tissu même du drame. Mais je ne voudrais pas trop prolonger ces analyses. Il me faut cependant encore indiquer les rapports de la Junon de l'*Énéide* avec la Junon (sous le nom grec, Héra) des *Argonautiques*, et surtout les différences que Virgile a établies entre les deux déesses, là où elles peuvent être rapprochées.

M. de La Ville de Mirmont a fort bien montré quel était le rôle de Héra dans les *Argonautiques*. C'est la protectrice de Jason et des Argonautes, protectrice longtemps très attentive et très vigilante. Elle protège Jason pour une raison d'un caractère général, parce qu'elle est la déesse d'Iolcos; et pour une raison particulière, parce que le héros ne lui a pas refusé son aide quand, déguisée en vieille femme, elle ne pouvait passer l'Anauros débordé; petit conte dans le goût des Alexandrins, qui fait penser à l'*Hécalé* de Callimaque. De plus, elle conserve dans le poème le caractère rancunier qui lui est attribué dans l'*Iliade* et dans les *Héracléides*. Elle le manifeste contre Hercule lui-même et surtout contre Pélias. M. de La Ville de Mirmont remarque qu'elle protège Jason moins par affection pour lui que pour amener par son union avec Médée la punition horrible de Pélias, qui l'a oubliée autrefois dans un sacrifice solennel. Il remarque aussi qu'une fois cette union accomplie, elle disparaît, comme si les périls des Argonautes lui devenaient indifférents du moment qu'elle avait atteint son but. Ne serait-ce pas simplement que le poète avait en Crète et en Libye des légendes qui le dispensaient de recourir encore à l'intervention de Héra?

La Junon de l'*Enéide*, loin de protéger le héros principal (le rôle de protectrice d'Énée appartient à Vénus), s'acharne contre lui avec une activité qui est le ressort principal du drame. Si elle a un protégé, c'est son ennemi en Italie, Turnus. Il y a trois raisons pour qu'elle combatte Énée de toute sa force: elle est la déesse d'Argos, patronne des Achéens qui ont détruit Troie; elle est celle de Carthage, où l'Astarté phénicienne devient la « Juno Cælestis »; elle est la déesse d'Ardée, ville de Turnus et des Rutules. Elle poursuit donc Énée depuis Troie jusque dans le Latium. De même qu'à la suite de la victoire d'Énée on aperçoit dans l'avenir la grandeur des Énéades, c'est-à-dire de Rome et de l'empire Romain, à la suite de ces luttes inutiles de Junon, l'arrêt du destin et la volonté de Jupiter, auxquels la déesse se soumet, lui font voir le jour où, devenue

« Juno Regina », elle prendra place au Capitole à côté du dieu suprême et régnera de là sur le monde.

Ces idées et ces faits, nettement exposés par M. de La Ville de Mirmont, montrent les dissemblances principales de Héra et de Junon dans les deux poèmes. Leurs rapports et l'influence d'un poète sur l'autre se font sentir dans la part qu'elles prennent aux amours de Jason et de Médée, d'Énée et de Didon. Ce sont elles qui emploient le ministère de Vénus et de l'Amour pour exciter la passion dans le cœur des deux femmes. Sur ce sujet, les jolies scènes correspondantes des *Argonautiques* et de l'*Énéide* ont été bien analysées par M. de La Ville de Mirmont. Mais je suis surpris qu'il n'ait pas plus insisté sur un second point de rapprochement entre les deux déesses, qui méritait son attention. Je veux parler de leur rôle comme divinités du mariage. Toutes deux président aux unions que leur politique a préparées. Les scènes décrites par Apollonius sont curieuses à étudier. Le mariage de Jason et de Médée, menacée par Alcinoüs d'être remise entre les mains des Colchiens et rendue à son père, le terrible Æétès, si elle est encore libre des liens conjugaux, est improvisé et s'accomplit la nuit dans la caverne sacrée de la nymphe eubéenne Macris, recueillie autrefois par les Phéaciens. C'est cependant une fête que Héra réussit à rendre brillante malgré les inquiétudes des époux et de leurs compagnons. Sur la couche nuptiale resplendit la Toison d'or, dont l'éclat se reflète sur les nymphes des fleuves, des montagnes et des bois, quand elles entrent apportant des fleurs pressées contre leurs blanches poitrines. Et, tandis qu'elles déploient leurs voiles parfumés, à l'entrée les Argonautes, brandissant leurs lances et prêts à repousser une attaque subite des ennemis, entonnent, la tête couronnée de feuillage, le chant d'hyménée, qu'accompagne Orphée sur sa lyre. Le lendemain, à peine l'Aurore vient-elle égayer de sa lumière les montagnes et les plaines de l'île, que les chemins s'emplissent des habitants de la ville et de la campagne, qui amènent des victimes, apportent des présents et viennent voir ce mariage merveilleux. Les femmes ne se lassent pas de contempler les héros, de regarder les danses des nymphes, d'écouter leurs chants et la lyre d'Orphée. Tels sont les principaux traits d'un récit où l'on voit que le poète n'a pas épargné les effets de contraste et les tableaux pittoresques, pour éblouir ses lecteurs.

Tout autre est l'impression produite par le récit de l'*Énéide*. M. de La Ville de Mirmont, qui ne ménage pas les termes, appelle dédaigneusement le mariage de Didon « une triste parodie de celui de Médée ». Il est certain que la joie et les couleurs éclatantes manquent dans la peinture de Virgile. La caverne où se réfugient les deux amants est assombrie par

la tempête que Junon a excitée, et, au lieu des chants d'hyménée, retentissent au milieu des éclairs les hurlements des nymphes dans la montagne. Je m'étonne que M. de La Ville de Mirmont, qui ne craint pas de critiquer Virgile, n'ait pas remarqué ce qu'il y a d'équivoque dans le rôle qui est attribué ici à Junon. Héra, dans les *Argonautiques*, présidait à un mariage légitime, et cependant on peut observer que le poète, au lieu de faire ressortir le caractère grave de sa fonction, ne lui prête que le désir d'honorer Jason (Ἰήσονα κυδαίνουσα). L'union de Didon et d'Énée est, au contraire illégitime, et cependant Virgile marque bien plus fortement la fonction consacrée de la déesse. Il la nomme Junon *Pronuba*, il lui fait dire qu'elle sera là, dans la caverne, ainsi que le dieu Hyménée : « Adero... Hic Hymenæus erit »; qu'elle unira Didon à Énée par un mariage durable, « connubio jungam stabili ». En réalité, il y aura, non pas un mariage régulier et une cérémonie telle que l'annonce la présence promise de Junon et du dieu Hyménée, mais une surprise de l'amour; et Junon le sait bien, puisque c'est elle qui imagine et prépare la rencontre dans la grotte. Les mots sont en contradiction avec les faits. Il n'eût pas été sans intérêt d'examiner de près ces passages et d'essayer de déterminer quelle a été la pensée de Virgile, ce qu'il a voulu et ce qu'il a pu faire.

Je ne suivrai pas M. de La Ville de Mirmont dans ses études parallèles sur les autres divinités des *Argonautiques* et de l'*Énéide*. Je crois avoir indiqué le principal en parlant des deux divinités qui ont le rôle le plus actif dans chacun de ces poèmes et qui prêtent le plus aux rapprochements. C'est là qu'on voit comment Virgile imite Apollonius ou s'inspire de lui. C'était le sujet que l'auteur semblait promettre de traiter; sujet peu étendu, mais difficile, et qui demandait moins de science que d'intelligence littéraire. L'auteur ne s'y est pas renfermé et nous présente un vaste travail sur toute la mythologie d'Apollonius et de Virgile. Faut-il lui reprocher beaucoup d'avoir donné plus qu'il n'avait promis? Il vaut mieux le remercier de s'être donné la peine de recueillir et de commenter avec un soin très attentif, en s'aidant des scolies et des secours que lui fournissait l'antiquité, tous les passages qui se rapportent à cette intéressante partie de la mythologie ancienne.

Jules GIRARD.

W. Reichel. *Ueber Homerische Waffen, archæologische Untersuchungen*, mit 55 Abbildungen im Texte. (Sur les armes homériques, recherches archéologiques, avec 55 figures dans le texte.) 1 vol. in-8°, 1894; Vienne, Alfred Hœlder.

PREMIER ARTICLE.

Avec ses cinquante pages, ce court mémoire contient plus de matière utile, plus de faits et d'idées que beaucoup de gros volumes. C'est pourtant presque une œuvre de début, celle de M. Wolfgang Reichel, un élève de M. Otto Benndorf, qui fera grand honneur à son maître. Comme pour mieux marquer le lien de respect et d'affection qui existe entre le jeune érudit et l'éminent archéologue dont est fière l'Université de Vienne, celui-ci a réimprimé, à la fin de ce cahier, une de ses plus ingénieuses dissertations, qui était jusqu'ici comme perdue dans un recueil peu répandu; nous voulons parler de celle où il étudie les origines du jeu que les Romains appelaient *Trojæ lusus*, le « jeu de Troie », et que décrit Virgile.

Après s'être initié aux meilleures méthodes et à l'observation minutieuse des monuments dans le *Séminaire archéologique* que M. Benndorf dirige avec tant d'autorité, M. Reichel a pris le chemin d'Athènes, et, là, ce qui a tout d'abord éveillé sa curiosité, ce qui a surtout retenu son attention, pendant le séjour de deux ans qu'il a fait en Grèce, c'est les problèmes de tout genre que soulevaient les découvertes de Schliemann, de Dœrpfeld, de Tsoundas et de leurs émules. Il a examiné une à une, jusqu'au moindre débris, les antiquités mycéniennes du Musée d'Athènes et en a dressé, pour son propre usage, un catalogue complet. C'est après avoir terminé ce long et minutieux inventaire qu'il a entrepris de lire d'un bout à l'autre l'*Iliade* et l'*Odyssée*, pour arriver à se faire une idée exacte de la nature, de la forme et du jeu des armes que le poète prête à ses héros. Pendant qu'il poursuivait cette lecture, il avait les monuments toujours présents à l'esprit, et ceux-ci, avec les détails d'ajustement qu'il y avait notés, lui ont livré le vrai sens de vers qui avaient été souvent mal compris par les anciens commentateurs, auxquels manquait la connaissance des choses de ce lointain passé.

On pourrait être induit en erreur par le titre que M. Reichel a donné à son mémoire. Dans celui-ci, l'auteur n'étudie et ne restitue, en réalité, que les armes défensives; peut-être aurait-il mieux fait de le dire tout d'abord et de donner les raisons qui l'ont décidé à borner ainsi ses re-

cherches. Ces raisons, on les devine. Il n'y a point de difficulté à propos des armes offensives, l'épée, la lance, la flèche, la hache de combat. Ni le bouclier, ni la cuirasse, ni même le casque de l'âge homérique ne sont arrivés jusqu'à nous; au contraire, la nécropole du Céramique d'Athènes nous a conservé des épées, des pointes de lance et de flèche, des haches qui datent d'une époque très voisine du siècle où s'achevait l'épopée, et l'on n'a aucun motif de croire que la forme de ces armes soit autre que celle des armes dont se servaient les contemporains d'Homère. Toute la différence est dans la matière. Entre le temps des chanteurs épiques et celui auquel appartiennent les sépultures en question, le fer est devenu d'un emploi très général; il s'est substitué au bronze. Faites du nouveau métal, les armes offensives resteront, à peu de chose près, jusque dans l'âge classique, ce qu'elles étaient déjà dans l'âge homérique; par leur nature même, elles ne pouvaient varier que dans de très étroites limites.

Au contraire, l'armure défensive a subi, vers le VIIIe siècle, un profond changement, qu'attestent à la fois les témoignages des historiens et les monuments de la sculpture et de la peinture. On se représentait volontiers les héros d'Homère comme des guerriers armés de pied en cap, à la façon des hoplites grecs du VIIe et du VIe siècle. C'est contre cette erreur que proteste M. Reichel. Il entreprend de démontrer que l'armure défensive qui est prêtée par le poète à ses héros ne différait pas sensiblement de celle qui était en usage dans les derniers temps de ce que l'on est convenu d'appeler l'*âge mycénien*. Ce n'est pas sans surprise que l'on constate la longue persistance d'un mode d'armement très primitif, qui, tout en n'assurant au corps du soldat qu'une protection très imparfaite, exigeait un déploiement extraordinaire de vigueur et de souplesse. Force est pourtant de se rendre à l'évidence; c'est ce que nous essaierons de prouver en présentant une analyse aussi resserrée, mais aussi fidèle que possible, des observations et des arguments de M. Reichel. Il nous manquera, malheureusement, le secours des figures qui lui servent à justifier les comparaisons qu'il établit et à donner une idée exacte de la forme des armes qu'il décrit [1].

Le bouclier mycénien, tout en gardant toujours cette grande dimension qui en fait l'originalité, a deux formes différentes, que l'on trouve

[1] Les vues de Reichel sont acceptées, dans leur ensemble, par un des hommes qui connaissent le mieux les antiquités mycéniennes, Maximilian Mayer (*Berliner philologische Wochenschrift*, 1895, n°s 16 et 17); il ne fait de réserves que sur certains détails. Salomon Reinach se range aussi au même avis (voir son article *Galea* dans le dictionnaire de Daremberg et Saglio).

parfois rapprochées l'une de l'autre dans un même tableau, par exemple sur la lame de l'un des poignards à incrustations qui ont été recueillis à Mycènes[1]. Tantôt le contour en est curviligne et présente deux échancrures qui l'entament sur les côtés[2]; tantôt c'est un rectangle qu'il dessine[3]. Dans les deux cas, on devine, malgré la gaucherie du dessin, que le bouclier offre, à l'extérieur, une surface convexe, à laquelle correspond, en dedans, une sorte de berceau concave où trouve à se loger tout le corps du guerrier. Dans une de ces images, on distingue très nettement la courroie qui, passant sous l'aisselle droite, tient le bouclier suspendu sur l'épaule gauche[4].

C'est par l'emploi d'un bouclier qui pouvait être indifféremment de l'un ou de l'autre type, mais qui se caractérisait toujours par cette même ampleur du cadre et par cette même forme de carapace arrondie, que s'expliquent, de la façon la plus naturelle, les scènes de combat où le bouclier joue un rôle et que se justifient les épithètes qui lui sont appliquées, comme *ποδηνεκής*, « qui descend jusqu'aux pieds » et *ἀμφιβρότη*, « qui entoure tout l'homme ». Avec toute autre hypothèse, on ne comprendrait pas qu'Homère comparât le bouclier d'Ajax à une tour[5]. Quand un héros marche à l'ennemi, il s'avance, couvert de son bouclier, qu'il tient dressé devant lui[6]; il le rejette sur son dos quand il quitte le champ de bataille[7]; ailleurs, renversé par un coup subit, il tombe sur le dos, couché dans le creux du bouclier[8].

Dans plusieurs passages, il est fait de claires allusions au jeu de la courroie, en des termes qui s'accordent de tout point avec ceux qu'Hérodote emploie là où il indique comment on portait le bouclier, avant que les Cariens eussent imaginé d'en changer la forme et le mode de suspension. « Les Cariens, dit l'historien, sont les premiers qui aient donné des poignées aux boucliers; jusqu'alors, tous ceux qui avaient l'habitude de se servir de boucliers les portaient sans poignées; ils réglaient l'action du bouclier au moyen d'une courroie de cuir passée le long du cou, sur l'épaule gauche[9]. » Une barre transversale, qu'Homère appelle *κανών*, concourait, avec la courroie, à fournir les moyens de soulever l'écran à propos, de le porter vivement à droite ou à gauche[10].

(1) *Hist. de l'art*, t. VI, pl. XVIII.
(2) *Ibid.*, t. VI, fig. 359, 423, 431, 433.
(3) *Ibid.*, t. VI, fig. 365, 421.
(4) *Ibid.*, t. VI, pl. XVIII.
(5) *Iliade*, VII, 219; XI, 485; XVII, 128.
(6) *Iliade*, XIII, 157-158.
(7) *Ibid.*, VI, 117; XII, 545.
(8) *Ibid.*, VII, 270-272.
(9) Hérodote, I, 171.
(10) *Iliade*, VIII, 193; XII, 407.

Le bouclier homérique, c'est donc un rempart mobile, fait de peaux qui sont tendues sur un cadre de bois et recouvertes par des bandes de métal. Plus il est épais, plus il a de chances de résister à la pointe de l'épée ou de la lance qui cherche à s'y frayer un passage; mais son poids augmente en raison directe de son épaisseur, et, pour soutenir ce fardeau, pour manier avec aisance une arme aussi lourde et aussi encombrante, il faut une vigueur extraordinaire[1], servie par une gymnastique spéciale, par une sorte d'entraînement professionnel[2]. Cette adresse, Hector se vante de la posséder. Au moment d'engager le combat qui va le mettre aux prises avec Ajax, il s'écrie : « Je sais porter à droite, je sais porter à gauche le cuir de bœuf séché qui me rend invincible à la guerre. » Dans ces paroles, où le rythme est marqué par la répétition et par l'assonance, on a cru reconnaître le refrain d'une chanson de bouclier[3].

Seuls les héros, les fils de noble race, tenaient de leur naissance et de leur éducation, toute consacrée à l'apprentissage de la guerre, la force et l'agilité que requérait cet exercice; encore, pour s'éviter la fatigue d'avoir à faire une longue course à pied en soutenant ce fardeau, se faisaient-ils transporter par leur char jusque sur le champ de bataille; c'était là seulement qu'ils mettaient pied à terre et qu'ils marchaient à l'ennemi couverts du bouclier. Seuls aussi ces héros étaient en mesure de faire les frais d'une pièce d'armure qui exigeait beaucoup de main d'œuvre et où il entrait une quantité considérable de cuir et de métal, quelquefois de métal précieux. Les gens du commun, ceux que l'on pourrait appeler les simples soldats, n'étaient donc pas pourvus du grand bouclier sous lequel s'abritaient les chefs. Ils allaient au combat sans autres armes défensives que des peaux de bêtes serrées, en manière de ceinture, autour des reins, jetées sur les épaules et liées par les pattes, de manière à pendre devant la poitrine, ou roulées autour du bras gauche. Ce serait ce que le poète désigne par le terme *λαΐσηια*[4]. La conjecture paraît justifiée par l'étymologie[5]. Voici d'ailleurs qui la confirme : pour les archers, l'énorme bouclier d'Hector et d'Ajax eût été

(1) Il est fait plusieurs fois allusion à la sueur que le maniement de cette arme fait couler sur les membres du guerrier (*Iliade*, II, 388).

(2) *Iliade*, VII, 238.

(3) Οἶδ' ἐπὶ δεξιά,
οἶδ' ἐπ' ἀριστερὰ
νωμῆσαι βῶν.

La conjecture est d'Ameis.

(4) *Iliade*, V, 452; XII, 425. Reichel, p. 65-69.

(5) Il semble bien qu'il y ait un rapport originel entre le substantif *λαισήιον* et l'adjectif *λάσιος*, « velu »; les *λαισήια πτερόεντα* auraient été des peaux non tannées, revêtues de leurs longs poils.

une gêne; avant tout, ils avaient besoin de garder la liberté de leurs mouvements; c'était à peine s'ils songeaient à se protéger contre les traits. Pâris s'enveloppe d'une peau de panthère, et Dolon de la peau d'un vieux loup au poil blanc; un autre jour, quand il leur plaira de manier la lance et l'épée, ils se chargeront du bouclier. Ce qui leur suffisait quand ils combattaient avec l'arc et les flèches, c'était ce dont se contentait en tout temps la foule anonyme des guerriers sans aïeux. Il y avait là un reste des plus vieilles coutumes. La dépouille de l'animal sauvage ou domestique, une chaude toison appliquée sur une membrane épaisse et résistante, a été le premier vêtement et aussi la première armure défensive. C'est peut-être à ce titre que la peau de lion est devenue la coiffure traditionnelle d'Héraclès, ce dieu qui personnifie l'effort par lequel l'humanité s'est dégagée de la barbarie en triomphant des monstres et des fléaux qui faisaient obstacle à ses progrès[1]. C'est sûrement pour cette raison que les divinités les plus augustes, Zeus, Apollon, Athéné, ont eu toujours pour bouclier l'*égide* (*αἰγίς*).

L'imagination des poètes a pu finir par voir l'égide revêtue de lames d'or étincelantes, bordée de mille franges et, plus tard, décorée d'une tête de Gorgone; mais, d'après l'étymologie du mot, l'égide n'était, au début, qu'une peau de chèvre; elle a dû garder longtemps ce caractère. La religion et les cultes qu'elle suscite ont une rare puissance de conservation; les noms et les titres divins se maintiennent dans les rituels; le peuple n'aime pas qu'on lui change l'image de ses dieux. Les dieux vivent et durent pendant que se succèdent les générations des hommes; ils sont ainsi les fidèles représentants des plus vieux usages; tel trait singulier, legs d'un lointain passé, persiste chez eux bien après que, chez les mortels éphémères, il a depuis longtemps disparu.

On s'est parfois étonné que les héros d'Homère ne soient pas cavaliers; mais comment auraient-ils pu, à cheval, porter ce bouclier dont ils ne se séparaient point, sans lequel ils se considéraient comme dépourvus de tout moyen de défense, comme *nus* (*γυμνοί*) dit le poète[2]? Au contraire, si l'usage qu'ils font de cette arme leur interdit l'équitation, il leur conseille ou, pour mieux dire, il leur impose l'emploi du char. Celui-ci a bien été, selon toute apparence, emprunté à l'Asie, où on l'utilisait à la guerre depuis des siècles; mais, dans l'épopée, le

[1] La peau de lion, je le sais, ne paraît qu'assez tard dans les représentations d'Héraclès; mais il se pourrait qu'avant de lui être communément attribuée par la plastique elle lui ait été prêtée par des monuments qui ne seraient pas parvenus jusqu'à nous, par certains cultes locaux.

[2] *Iliade*, XVI, 815.

char n'est pas un instrument de combat comme dans les batailles que figurent les monuments de l'Égypte et de l'Assyrie. C'est seulement par exception et par accident que les princes achéens poussent leur char dans la mêlée[1]; d'ordinaire, ils n'en usent que pour arriver sans fatigue sur le terrain où va s'engager la lutte; là, ils mettent pied à terre, et c'est en fantassins que, couverts du bouclier, ils marchent à l'ennemi. Quand le bouclier mycénien aura passé de mode, avec lui disparaîtra le char, et l'on verra la cavalerie commencer de jouer son rôle dans les armées.

En ce qui concerne ce bouclier, la tradition monumentale est d'accord avec les données des deux poèmes. Sur ceux des vases du Dipylon qui paraissent les plus anciens, on ne rencontre qu'un seul bouclier, que les peintres des amphores funéraires du Céramique attribuent aux piétons, aux conducteurs de chars et même aux rameurs qui, sous la menace des traits, mettent en mouvement les navires de guerre. C'est bien encore le bouclier mycénien; comme lui, ce bouclier des vases est très haut et très large. Aux deux mains qu'il laisse libres, on devine qu'il se porte suspendu au cou par une courroie; il couvre tout le buste, des épaules jusqu'au bas des cuisses. Ce qui le distingue, c'est que les échancrures latérales paraissent ici beaucoup plus profondes; mais cette différence tient peut-être moins à la forme même du modèle qu'au procédé du dessinateur; celui-ci, pour rendre plus sensible l'effet de la double encoche, en aura exagéré le creux, comme il le fait pour la saillie des muscles du mollet et du bras.

Vers la fin de cette période, probablement dans la seconde moitié du VIIIe siècle, un changement se produit, dont témoigne la peinture. On commence à se servir d'un bouclier rond, plus petit, qui s'attache au bras gauche par une poignée.

Il y a tel vase, du style de transition, où est représentée une file de guerriers en marche; le nouveau bouclier y alterne avec l'ancien[2]. Sur un fragment qui provient d'Athènes, il y a, pour trois guerriers, autant de boucliers différents, dont deux reproduisent les deux variétés typiques de l'arme mycénienne, tandis que le troisième est celui de l'hoplite grec[3]. On touche au moment où cet hoplite, armé de pied en cap, fera son apparition dans la plastique. C'est des premières années du VIIe siècle que semblent dater les plus vieux des vases où ce type se montre avec

(1) *Iliade*, XI, 531-537; XX, 497-502.

(2) Furtwængler, *Archæol. Zeitung*, 1885, p. 139.

(3) E. Pernice, *Ueber eine geometrische Vase aus Athen* (*Athen. Mitth.*, 1892, p. 205), fig. 4.

les traits si particuliers qui, depuis lors, ne cesseront pas de le caractériser [1].

Quand se fut répandu l'usage de la cuirasse, le guerrier n'avait plus aucune raison de s'astreindre à supporter le fardeau écrasant du bouclier mycénien; le corselet de cuir et de métal protégeait tout le buste, et, pour parer à la volée un coup dirigé contre les parties du corps qui restaient encore exposées, il suffisait de l'écu rond et léger, vivement projeté en avant, vivement abaissé ou relevé. Il y a donc corrélation intime entre ces deux faits : l'adoption de la cuirasse et l'abandon du grand bouclier à courroie. C'est de celui-ci que se servent les héros d'Homère; on s'attendrait donc à ce que la cuirasse fût absente de l'épopée, et cependant elle y est mentionnée jusqu'à trente-quatre fois, et le poète la prête à dix-sept des combattants qu'il met en scène [2]. Enfin la cuirasse d'Agamemnon est décrite comme un des chefs-d'œuvre de l'armurier phénicien [3]. Cette description peut avoir été ajoutée par un rapsode auquel il aura paru malséant que le chef de l'expédition n'eût pas, lui aussi, dans son équipement, quelque arme de prix qui le mette hors de pair; mais ce qui est plus significatif, c'est que dans les épisodes où est prononcé le nom de la cuirasse (θώρηξ), celle-ci ne paraît pas remplir une fonction qui ait la constance et la régularité de celle dont s'acquitte le bouclier; presque toujours, la cuirasse pourrait disparaître sans qu'il y eût rien de changé aux péripéties du combat. Tel héros en est revêtu à un certain moment qui, plus tard, dans une action décisive, ne semble plus la porter; c'est ce qui arrive pour Hector. Enfin, là où le poète dit que les Locriens ne suivent pas, dans la mêlée, leur roi, Ajax fils d'Oïlée, il en donne comme raison que ces archers n'ont ni casques d'airain, ni boucliers circulaires, ni lances de frêne [4]. La cuirasse ne figure pas parmi les pièces dont se compose l'équipement complet du soldat pesamment armé. Ce qui résulte de ces observations, c'est que ces mentions de la cuirasse se seraient introduites, comme par une sorte d'infiltration lente et continue, dans les récits de bataille, à mesure que se répandait l'usage de l'arme nouvelle. Ces contradictions apparentes s'expliquent ainsi sans difficulté, si l'on admet, comme s'accordent aujourd'hui à le faire presque tous les critiques, que le texte du poème, confié à la mémoire des rapsodes, qui en usaient avec lui très librement, a subi des remaniements de détail jusqu'à la fin du

(1) Par exemple dans le beau vase de Mélos qui appartient au musée d'Athènes et qui a été jadis publié par A. Conze.

(2) Reichel, *Homerische Waffen*, p. 85 et 105.

(3) *Iliade*, XI, 19-28.

(4) *Iliade*, XIII, 714-715.

VIII[e] siècle et peut-être plus tard encore, tant qu'il n'a pas été fixé par l'écriture [1].

Il n'est pas une seule fois question de la cuirasse dans l'*Odyssée*, qui est pourtant postérieure à l'*Iliade*. Si l'auteur de l'*Odyssée* avait connu la cuirasse, il aurait eu plus d'une occasion d'en parler; c'eût été par exemple le cas lorsque Ulysse et Télémaque enlèvent de la salle du festin les armes qu'elle contenait, et lorsque, déjà décimés par les flèches redoutables, les prétendants envoient Mélanthée leur chercher de quoi s'armer pour la lutte suprême. Ce qu'Ulysse croit avoir soustrait à ses ennemis, ce que Mélanthée leur restitue par la ruse, c'est seulement des boucliers, des casques et des lances; de la cuirasse, pas un mot [2]. Le fait semble anormal; il a pourtant sa raison d'être. La bataille et les armes ne tiennent dans l'*Odyssée* qu'une place très secondaire. Là, ce n'est pas sur les formes diverses et les accidents du combat que s'est exercé l'esprit inventif des rapsodes; quand ils ont cédé au désir de rajeunir le poème et de le mettre au goût du jour, les additions et les recherches qu'ils se sont permises ont porté sur d'autres portions de ces récits; on sait tout ce qu'ils ont ajouté au thème primitif de l'évocation des morts et quel épilogue ils ont cousu au vrai dénouement de la fable. Au contraire, dans tout ce que l'on pourrait appeler la partie militaire de ces fictions, la plus récente des deux épopées a gardé plus fidèlement que son aînée l'empreinte des usages qui régnaient dans le monde grec, alors que sont nés les chants d'où le génie d'un maître poète a tiré la matière de l'*Odyssée*. Celle-ci, par le silence qu'elle garde au sujet de la cuirasse, vient ainsi confirmer la théorie qui a été suggérée à la critique par ce qu'elle a cru trouver d'incohérent et d'obscur dans les passages de l'*Iliade* où il est fait allusion à cette pièce de l'armure. Ce qui confirme encore, indirectement, cette théorie, c'est qu'il n'y a pas trace de la cuirasse sur les vases du Dipylon.

(1) Il faut lire dans Reichel toute cette discussion critique dont nous n'avons pu qu'indiquer ici l'esprit et résumer les conclusions. Il y a là beaucoup de remarques fines et même subtiles qui tendent toutes au même but et qui, par leur accumulation et leur concordance, finissent par convaincre le lecteur (p. 79-106). Le verbe *θωρήσσεσθαι*, qui se rencontre dans des épisodes où il n'est pas nommément question de la cuirasse, paraît appartenir aux parties les plus anciennes du texte; mais il n'y aurait d'autre signification que *s'armer*. Le mot *θώρηξ*, d'où il dérive, aurait d'abord désigné d'une manière générale le harnais de guerre. C'est seulement après l'invention de la cuirasse qu'il aurait pris un sens plus spécial et entièrement défini.

(2) Reichel signale encore d'autres passages où, si la cuirasse avait été en usage, il eût été naturel de la nommer (*Odyssée*, I, 256; II, 376).

Avant l'invention de la cuirasse, si c'est surtout sur le bouclier que l'on comptait pour mettre le buste à l'abri des coups, l'équipement du soldat comprenait certaines pièces qui, sans offrir la même protection que, plus tard, le corselet de métal, étaient pourtant de quelque secours, au moins pour le ventre. Ce n'est pas du ζῶμα que nous voulons parler; autant que permettent d'en juger les quelques vers où se rencontre ce mot, le ζῶμα serait, porté sous la tunique, le caleçon qui formait d'ordinaire l'unique vêtement des guerriers et chasseurs mycéniens[1]. Le ζωσΊήρ, bien plus souvent mentionné, est une ceinture de cuir, parfois recouverte d'une lame de métal; elle serrait la tunique aux hanches[2]. Quant à la μίτρη, c'était un cercle de métal, haut de plusieurs doigts, qui s'appliquait, à ce qu'il semble, sur la peau, en dessous de la tunique[3]. Ce cercle est très apparent, malgré la petitesse de l'image, sur plusieurs intailles mycéniennes et dans des figurines de bronze que nous avons attribuées à cette même époque[4].

Ce qui, comme la question de la cuirasse, n'est pas non plus sans présenter quelques difficultés, c'est un terme qui revient souvent dans l'*Iliade* et deux fois dans l'*Odyssée*, celui de χαλκοχίτωνες, *à la tunique de bronze*, appliqué aux Grecs[5]. Quelle en est la vraie signification? A prendre le terme dans le sens littéral, on serait tenté de croire qu'il fait allusion soit à une tunique dont l'étoffe serait recouverte de lames de métal, soit à une sorte de cotte de mailles; mais il ne semble pas y rien avoir dans l'épopée qui autorise l'une ou l'autre de ces interprétations ni même qui y donne prétexte. Souvent, lorsqu'il décrit les effets d'un coup, le poète dit que la lance ou l'épée a percé la tunique; mais, nulle part, il ne semble supposer que celle-ci ait pu offrir à la pointe qui la déchire même une légère résistance. La *tunique de bronze* dont parle le poète, serait-ce la cuirasse? Mais, outre que celle-ci nous a paru ne pas appartenir au vrai fonds de l'épopée, a-t-on jamais pu avoir l'idée d'assimiler la cuirasse à une tunique? La tunique, même la plus courte, descend jusqu'au genou; la cuirasse s'arrête aux hanches. Suggérée par la cuirasse, la métaphore serait d'une singulière inexactitude; elle paraîtra au contraire d'une justesse expressive et pit-

(1) Reichel, p. 109.

(2) *Iliade*, V, 537, 615; XII, 189; XVII, 578; XXI, 30.

(3) C'était l'ἕρκος ἀκόντων, ἥ οἱ πλεῖσΊον ἔρυτο (*Il.*, IV, 137 et 138). Il est dit d'elle : τὴν χαλκῆες κάμον ἄνδρες (*Il.*, IV, 187; IV, 132-140, 187, 215 et 216); le poète indique dans quel ordre le guerrier revêtait les diverses pièces de son armure.

(4) *Histoire de l'art*, t. VI, fig. 354 et surtout 355, 420, 422, 423, 426[12],[15], 428[7],[23].

(5) Reichel, p. 110 et 111.

toresque si l'on admet que le poète qui l'a le premier introduite dans la langue avait en vue le bouclier mycénien. Celui-ci, par sa forme et par sa dimension, se prête à cette comparaison. Comme la tunique, il entoure, il enveloppe tout le corps, sauf la tête, le cou et le bas des jambes. C'est donc, en ce sens, comme une seconde tunique, un vêtement de dessus où le cuir se dissimule sous une garniture de bronze. L'œil, à une certaine distance, pouvait presque s'y tromper. Il est tel monument où figurent des guerriers devant l'image desquels on a pu se demander si l'artiste avait voulu les représenter seulement habillés de la tunique ou couverts du grand bouclier[1].

Nous avons traité du bouclier, qui protégeait le buste, et de la cuirasse, qui est venue plus tard l'aider à rendre ce service. Il nous reste à examiner, dans une prochaine étude, les textes qui se rapportent aux *cnémides* et au casque.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Nous faisons ici allusion au fragment de vase en argent trouvé à Mycènes sur lequel est représenté le siège d'une ville. Avec Tsoundas (Ἐφημερίς ἀρχαιολογική, 1891, p. 14), nous avons cru que les deux personnages qui se tiennent à droite, vers le milieu du morceau, étaient vêtus de la χλαῖνα (*Histoire de l'art*, t. VI, p. 775 et fig. 365). Dans ce qui nous a paru être un manteau d'une étoffe raide, Reichel reconnaît, et j'incline à croire qu'il a raison, le bouclier suspendu à l'épaule par une courroie (p. 111, note). Max Meyer trouve pourtant bien forcée l'explication que donne Reichel de χαλκοχίτωνες. Il se demande si avant la cuirasse du VIIe siècle, celle qui était formée de deux plaques d'airain reliées par des courroies, plaques dont l'une couvrait le devant et l'autre le derrière du buste, il n'y a pas eu des essais de protection au moins partielle, si l'on n'a pas attaché parfois des plaques de métal sur une sorte de gilet rembourré d'étoupes ou sur le haut de la tunique. C'est dans une disposition de ce genre qu'il chercherait l'explication du terme χαλκοχίτωνες et aussi de l'épithète λινοθώρηκες, qui se rencontre dans le livre II de l'*Iliade*. Il renvoie à ce débris d'une cuirasse d'étoffe que Studniczka a cru trouver dans le cinquième tombeau de l'Acropole mycénienne (*Athen. Mitth.*, 1887, p. 22). La difficulté, c'est que le poète ne présente nulle part la tunique comme capable d'opposer quelque résistance.

La vie et les ouvrages de Denis Papin, par L. de la Saussaye, membre de l'Institut; terminé par L. de Belenet, officier d'infanterie; en 8 volumes. Blois, imp. Migault et Cie. 4 volumes dont l'un, incomplet, est paru.

C'est au zèle pieux de la descendance de Papin, ou plutôt de personnes alliées à la famille de Papin, que nous devons la publication dont je vais rendre compte.

L. de la Saussaye, natif de Blois, comme Papin, et qui devint plus tard recteur de l'académie de Lyon et membre de l'Académie des inscriptions, avait conçu l'idée d'élever un monument durable à la gloire de son compatriote; il entreprit dès 1846, avec l'encouragement d'Arago et à la suite de voyages en Angleterre et en Allemagne, la publication de la correspondance et des travaux inédits de Papin.

Mais l'exécution n'eut pas lieu tout d'abord. En 1861, De la Saussaye, appuyé de son titre de recteur, s'adressa au Ministre de l'instruction publique, et le Comité historique des sciences, présidé par Leverrier, proposa la publication des œuvres de Denis Papin à M. Rouland, qui la décida en principe. M. de la Saussaye fit un voyage à Marbourg, Cassel et Hanovre, à cette intention. Les correspondances de Leibnitz et de Huygens, les archives de Leyde, celles de la Société royale furent compulsées. De la Saussaye associa même à son œuvre Figuier, plus apte à une entreprise de vulgarisation qu'à une étude scientifique et critique approfondie. Ce travail traîna et Figuier se retira, en se réservant de faire pour son propre compte un article sur Papin, suivant ses données et sa méthode propres. Bref, en 1866, De la Saussaye écrivit au ministre d'alors, Duruy, pour réclamer l'autorisation d'exécuter l'œuvre en son nom privé et personnel, ce qui lui fut naturellement accordé.

Enfin, en 1869, De la Saussaye, avec la collaboration de M. A. Péan, publia un premier volume, où il avait réuni de précieux détails biographiques sur Papin.

Ce volume a été l'objet, à l'époque, dans le *Journal des Savants*, d'un clair et excellent article de notre confrère, M. J. Bertrand; il y a résumé la biographie de Papin, d'après les résultats nouveaux consignés dans la publication de De la Saussaye. Aussi serai-je bref sur cette partie biographique, me bornant à renvoyer à l'article de M. Bertrand, sauf sur quelques points, où il m'a paru utile d'entrer dans des explications nouvelles.

La publication de l'œuvre de Papin devait être poursuivie. Mais la mort interrompit, quelques années après, ce travail lentement continué. Il vient d'être repris par M. A. de Belenet, officier d'infanterie, qui appartient, je crois, à la descendance de la famille Papin. Il lui a fallu beaucoup d'énergie et de dévouement pour persévérer, car, ainsi qu'il l'écrit, non sans amertume, faisant allusion à des incidents qu'il ne m'appartient pas de rapporter ici : « Ma tâche n'aura été rendue facile, ni par les circonstances, ni par l'aide de mes chefs hiérarchiques. »

Voici le tableau de la publication actuelle, telle que M. de Belenet l'a conçue, et telle qu'elle est déjà presque à moitié réalisée.

Tome I[er] (368 pages; 1894) : Introduction et vie de Denis Papin, avec pièces justificatives, telles que les privilèges accordés par le landgrave de Hesse aux immigrants dans ses États; les pièces relatives au différend entre le pasteur Gautier et Papin, que le pasteur avait frappé d'excommunication; les procès-verbaux de la municipalité de Münden, relatifs à la destruction du bateau de Papin par les bateliers du Weser. Ce sont les pièces fondamentales. On y revient plus loin.

Ce volume avait été en grande partie publié par De la Saussaye, en 1869. Il a été réimprimé et complété par M. de Belenet.

Donnons quelques détails sur le contenu. L'introduction débute par des notices historiques, où sont rappelées les idées d'Aristote et de Sénèque sur les tremblements de terre, qu'ils attribuent, comme on le fait encore aujourd'hui, à l'action de la vapeur d'eau échauffée par le feu souterrain; puis l'éditeur parle des *Pneumatiques* d'Héron d'Alexandrie, résumé de la science grecque au temps des Ptolémées, sur les propriétés de l'air et de la vapeur. On y voit notamment la description de l'éolipyle, jouet de physicien, le premier instrument connu qui mette en jeu la force motrice de la vapeur; il a été le point de départ des idées des modernes, au temps de la Renaissance, et on a même proposé de lui faire jouer le rôle du vent, comme moteur de machine, et, le plus souvent, celui d'une broche à rôtir.

Vient ensuite la description d'une idole en bronze du dieu Pérun chez les Wendo-Slaves, idole qui a été retrouvée intacte, et qui était destinée à terrifier le peuple par la projection subite et violente de la vapeur surchauffée.

On arrive ainsi à Salomon de Caus, ingénieur architecte, qui a construit les jardins du prince de Galles, à Richmond, et de l'électeur de Bavière, à Heidelberg. Dans son ouvrage intitulé *Les raisons des forces mouvantes*, et publié en 1614, il explique de la façon la plus nette

comment la force de la vapeur d'eau peut être employée à faire monter l'eau.

La vie de Papin est racontée ensuite :

Sa naissance, le 22 août 1647; son éducation à l'université d'Angers; sa promotion au grade de docteur en médecine (1669) et sa venue à Paris (1671) comme aide de Huygens; son départ, en 1675, pour l'Angleterre, où il fut accueilli par Boyle, qui le prit également pour aide et le fit nommer titulaire à la Société royale en 1680, et curateur aux expériences de la Société, avec traitement. Ce fut là que Papin publia (1681) son *Digesteur,* ou marmite, à laquelle son nom est resté attaché. Il quitta Londres, cette même année, pour suivre à Venise Sarotti, secrétaire du sénat, qui voulait y fonder une académie privée, et il revint à Londres en 1684. A cette époque (1686) la révocation de l'édit de Nantes obligea la famille de Papin, qui était protestante, à quitter la France. Une partie se réfugia dans les Etats du landgrave de Hesse. Le landgrave, informé du mérite de Papin, lui offrit une chaire à l'université de Marbourg; puis, intéressé par ses inventions, il l'appela auprès de lui à Cassel, en 1695, avec les titres de conseiller et médecin de sa personne. Papin se maria en 1691 avec une de ses cousines, protestante comme lui. Poursuivant toutes sortes de recherches pratiques et d'inventions, après avoir essayé, à la suite de Huygens, de produire le vide à l'aide de la poudre dans un piston, afin d'utiliser ensuite ce vide comme force motrice, il eut l'idée géniale d'employer la vapeur d'eau à la même destination. De là, en 1690, son mémoire intitulé : *Nova methodus ad vires motrices validissimas levi pretio comparandas,* mémoire publié dans les *Acta Eruditoram* de Leipzig et réimprimé en français à Cassel, en 1695. Il y décrit en détail son appareil.

Tel est son principal titre à l'invention de la machine à vapeur, antérieur à ceux des ingénieurs anglais, tels que Savery seul d'abord (1698), puis travaillant avec Newcomen et Cawley (1707).

Cependant, après vingt ans de séjour au service du landgrave et diverses péripéties, Papin se décida à retourner pour la troisième fois en Angleterre. Il voulait emporter avec lui un bateau de son invention, qu'il avait construit en lui donnant la vapeur comme force motrice; c'est le premier bateau à vapeur qui ait été exécuté. Mais le bateau, après avoir descendu la Fulda, fut saisi par les bateliers du Weser comme attentatoire à leurs privilèges et détruit par eux sur place. On a retrouvé à Münden les procès-verbaux de cette destruction, et ils sont reproduits dans la publication de M. de Belenet. C'est la catastrophe la plus terrible dont Papin ait été victime, l'un des plus tristes événements du

martyrologe des inventeurs. Ensuite Papin se rendit à Londres. Mais il n'y trouva qu'indifférence et misère poussée jusqu'aux plus noires extrémités. En 1712, il revint en Allemagne, et après 1714, il disparaît sans laisser aucune trace.

Tels sont les événements rapportés dans ce volume, avec pièces à l'appui, telles que les concessions accordées par le prince Charles Ier, landgrave de Hesse, aux protestants qui viendraient exercer ou faire des manufactures et autres actes dans ses États;

Actes relatifs aux professeurs de mathématiques, conservés dans les archives de l'université de Marbourg;

Pièces relatives à un différend survenu entre le docteur Gautier, pasteur, et le docteur Papin;

Procès-verbaux de la municipalité de Münden sur le bateau à vapeur;

Extraits du mémoire des baptêmes, mariages, registres et enterrements faits dans l'église française de Marpourg (*sic*), etc.;

Documents relatifs à la publication des œuvres de Papin;

Deux planches sont annexées, qui ne figurent pas dans l'exemplaire.

Je serai plus bref pour les volumes suivants.

Tome II. Notice généalogique de la famille de Papin, avec table. Cette notice, comprenant 128 pages, a seule paru (1893). L'éditeur annonce une seconde partie, relative à l'œuvre de Papin, à la reconstitution de son bateau à vapeur et aux applications du digesteur.

Les tomes III et IV doivent comprendre la réimpression des mémoires publiés du vivant de Papin, soit dans des brochures séparées, soit dans des recueils périodiques.

Le tome IV (357 pages) a été publié avec la date de 1894. Il renferme :

Les lettres de Papin exposant diverses inventions à des grands seigneurs du temps;

Un abrégé de sa dispute avec Leibniz sur la véritable manière d'estimer les forces mouvantes, etc.;

Son ouvrage intitulé : *Nouvelle manière pour lever l'eau par la force du feu,* suivi de quelques notes manuscrites que Leibniz avait inscrites sur deux exemplaires de l'ouvrage et qui montrent avec quelle attention il l'avait lu;

Les œuvres de Papin publiées dans les *Acta Eruditorum* de Leipzig, parmi lesquelles son mémoire : « Touchant un nouvel usage de la poudre à canon »;

Plusieurs mémoires sur la question des forces motrices, en opposition avec Leibniz; point sur lequel Papin soutenait à tort les opinions cartésiennes sur la quantité de mouvement, contre celles de Leibniz sur

les forces vives, opinions qui sont adoptées aujourd'hui par les mathématiciens;

Les œuvres de Papin publiées dans les *Nouvelles de la République des lettres :* sur sa machine à élever l'eau; sur un projet de mouvement perpétuel, qu'il réfute, sans réussir à convaincre l'auteur, pas plus qu'on n'y parvient de notre temps, après tant de démonstrations de l'impossibilité de ce mouvement, etc.

Les tomes V et VI seront consacrés aux travaux manuscrits de Papin, tirés des archives de plusieurs grandes sociétés savantes. Les tomes VII et VIII doivent comprendre la correspondance de Papin avec différents savants, Huygens, Sloane, Leibniz, etc.

Le tome VII a paru, en effet, en 1894 (372 pages). Il renferme :

Les lettres de Huygens, tirées de la bibliothèque de l'université de Leyde, 1675-1691;

Les lettres au docteur Sloane et à quelques autres (1681-1712), tirées des archives de la Société royale de Londres et de la Bibliothèque royale de Londres;

Les documents relatifs au différend entre Leibniz et Papin sur la dynamique, conservés à la bibliothèque de Hanovre;

La correspondance de Leibniz et de Papin (1692-1698), conservée à la même bibliothèque.

Telle est l'œuvre considérable poursuivie par M. de Belenet et déjà à moitié accomplie. J'en attendrai la publication complète pour examiner les pièces et lettres nouvelles et inédites qu'elle renferme. Mais je n'ai pas voulu tarder de féliciter l'éditeur de son dévouement à l'exécution d'une entreprise si onéreuse, si longue et si profitable à l'histoire des sciences.

BERTHELOT.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Avignon, par M. Labande, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

La bibliothèque d'Avignon est très riche en manuscrits; elle n'en possède pas moins de 2,900, parmi lesquels un assez grand nombre, jusqu'à ce jour à peu près inconnus, offrent des informations précieuses pour

l'histoire littéraire. M. Labande les a presque toutes signalées dans son excellent catalogue, et très vivement, pour notre part, nous l'en remercions. On a pleine confiance dans ses propres opinions quand on les voit par lui confirmées; on les tient pour suspectes quand il les critique, et on lui sait gré d'être averti que l'on a pu se tromper.

Ses notices, quelquefois très étendues, ne le sont pas trop, et, quand elles sont courtes, elles sont généralement suffisantes. Cependant il nous semble que plusieurs de celles-ci réclament un bref complément. Quand il s'agit, par exemple, de vers anonymes, n'est-on pas curieux d'apprendre, premièrement, s'ils ont été quelque part imprimés; secondement, s'ils se trouvent en d'autres manuscrits avec des noms d'auteurs, et si ces noms sont faux ou vrais? Sur tout cela M. Labande sait, nous n'en doutons pas, ce qu'il a négligé de dire. Mais plus d'un lecteur de son catalogue regrettera qu'il ne l'ait pas dit. C'est pourquoi nous allons ajouter quelque chose aux mentions de ces vers anonymes qui nous ont paru trop sommaires. Ainsi nous rendrons peut-être service à quelqu'un.

Il y a, dans le n° 302, plusieurs petits poèmes que nous n'avons pas ailleurs rencontrés. Mais en voici trois qui nous sont bien connus. Le premier, qui commence, au folio 60, par *Sacerdotes mementote*, a été publié par M. Th. Wright à la page 80 de ses *Poèmes communément attribués à W. Mapes*. Il n'est pas du tout certain qu'il soit du badin archidiacre; mais on a pu le lui donner sans lui faire injure; il y a là, comme dans ses poèmes authentiques, de la malice et de la dureté; car il était dur quelquefois, cet archidiacre, quoique habituellement dédaigneux. Nous avons deux copies de cette satire dans les nos 8246 (fol. 101) et 11867 (fol. 99) de la Bibliothèque nationale; une troisième est dans le n° A 274 de Rouen. Plus loin, la pièce dont le premier vers est

Chartula nostra tibi mittit, dilecte, salutes,

est un des sept ou huit poèmes sur le mépris du monde qu'on a souvent imprimés sous le nom de saint Bernard et dont pas un n'est de lui. Enfin la véhémente invective qui commence par

Sacrilegis monachis, emptoribus ecclesiarum,

que nous avons réclamée pour un certain Galon, a été mise et remise sous les yeux du public par Francowitz, Leyser, Fabricius, en partie par Beaugendre, récemment par MM. Wright et Fierville.

La pièce qui commence sous le n° 336 par

Cur mundus militat sub vana gloria,

n'a pas été moins souvent imprimée sous les noms de saint Bernard, de W. Mapes, de Jacques de Todi. Nous pourrions en citer aussi de nombreux manuscrits. Le *Répertoire* de M. le chanoine Ulysse Chevalier en offre une liste qui, quoique longue, n'est pas complète. On tient que l'auteur le plus probable est Jacques de Todi. Cependant cette attribution n'a pas été suffisamment justifiée par ses confrères en religion. Que si nous ne saurions indiquer l'auteur avec sûreté, n'hésitons pas à reconnaître qu'il avait de l'esprit et de la verve.

Venons au n° 342. On y trouve d'abord une pièce dont M. Labande n'a pu lire tout entier le titre mutilé. Tel était, croyons-nous, ce titre : *Versus magistri P. Abaelardi de incarnatione Verbi et reparatione lapsi.* Mais il était inexact; la pièce est, en effet, un petit poème publié plusieurs fois sous le nom d'Alain de Lille et qui certainement est de lui. Ajoutons qu'il fait peu d'honneur à l'auteur très distingué de l'*Anticlaudianus*. Au folio 10 du même volume, nous rencontrons le *Mariale* célèbre qui commence par cette strophe :

Ut jucundas
Cervus aquas
Æstuans desiderat,
Sic ad Deum,
Fontem vivum,
Mens fidelis properat...

C'est là certainement un rythme gracieux; mais, quel qu'en soit l'agrément, il ne faut pas en abuser. Or ici l'abus existe, et il est gros. Le poème est, en effet, une sorte de prière, et une prière de cinq cent quatre-vingts strophes sur ce rythme n'a jamais sans doute été récitée tout entière même par le plus fervent des dévots. Quant à l'auteur, après avoir successivement nommé le prince Casimir de Pologne, Bernard de Morlas, saint Bernard, saint Anselme, on le cherche encore et il est probable qu'on ne le trouvera jamais. Au folio 103, le poème

Jesu, dulcis memoria.......

tant de fois et sans raison attribué à saint Bernard. Nous avons ici même[1] prouvé que cette attribution n'est aucunement justifiée. C'est pourquoi nous n'insistons pas. Mais nous indiquons sans hésiter à M. Labande l'auteur de la prose

Salve, mater Salvatoris,
Vas electum, vas honoris...,

[1] *Journal des Savants*, 1882, p. 400.

qui se lit deux fois, aux folios 105 et 131, du même volume. C'est incontestablement, comme l'assure M. L. Gautier, Adam de Saint-Victor. Mais il est moins prouvé que le pape saint Grégoire ait composé les vers élégiaques en l'honneur de Marie qu'on rencontre sous son nom au folio 120, commençant par :

Virgo parens hac luce Deumque virumque creavit. . .

Nous tenons, au contraire, pour certain que cette attribution est sans aucun fondement. La pièce est anonyme dans les n[os] 5558 (fol. 18) de la Bibliothèque nationale, 268 de Berne, aussi bien que dans un volume de la Bibliothèque Malatesta[1]; mais elle est au nom du pape Grégoire dans les n[os] 3639 (fol. 225), 16565 (fol. 57) de la Bibliothèque nationale, 7 d'Aix et 211 de Berne. Cependant elle n'a pas été publiée dans les *Œuvres* de ce pape. Pourquoi? Sans doute parce qu'elle n'est sous son nom dans aucun des anciens manuscrits. Ces anciens manuscrits la donnent à un certain André, qualifié d'*orator,* et Gaspard de Barth, Burmann, Meyer, M. Riese se sont accordés à lui en faire honneur. Elle est d'un style tourmenté, précieux, qui n'est pas du tout le style nullement littéraire de saint Grégoire. Remarquons d'ailleurs que, pour lui attribuer ces vers, on a retranché les deux derniers :

Nostras ille suo tueatur numine vitas;
Protegat ille tuum, Rusticiana, genus.

On eût, en effet, jugé peu vraisemblable qu'un tel pape ait été, dans ses rares loisirs, en commerce de vers avec cette Rusticienne. Quant à l'auteur véritable, cet *Andreas orator,* c'est-à-dire rhéteur, il n'est pas d'autre part connu. Mais on croit qu'il vivait au v[e] ou au vi[e] siècle, ayant été cité par saint Adelme qui fut abbé de Malmesbury vers l'année 670[2].

Il y a peu de vers latins dans les manuscrits d'Avignon, et les français n'y sont pas beaucoup moins rares. C'est là ce qu'on n'aurait pas supposé. Les Provençaux doivent avoir écrit, durant le moyen âge, beaucoup de poèmes en langue vulgaire; mais on n'aura pas sans doute pris le soin de recueillir ces poèmes dans les librairies religieuses dont la réunion a formé la bibliothèque municipale d'Avignon; ou peut-être n'aura-t-on pas voulu, par pudeur, les y recevoir. Quoi qu'il en soit,

[1] *Bibl. Malatestina,* t. I, p. 21. — [2] Riese, *Anth. lat.,* t. II, p. 78.

nous n'avons plus que deux remarques à faire sur deux pièces contenues dans le n° 591. Dans ce numéro le poème :

Scribere proposui quid mystica sacra priorum . . .

est attribué, comme par conjecture, à *quidam episcopus sagax. Sagax* est peu dire. Il s'agit, en effet, du poète le plus élégant du XII[e] siècle, Hildebert de Lavardin, et c'est aussi de lui qu'est la pièce suivante :

Tollimur e medio, fatis urgentibus, omnes . . .

Revenons maintenant en arrière et joignons nos annotations à celles de M. Labande, en observant l'ordre dans lequel se succèdent les manuscrits.

Dans le n° 59, deux postilles, l'une sur le Cantique des cantiques, l'autre sur les Épîtres canoniques, sont attribuées, nous dit M. Labande, à saint Thomas d'Aquin. Elles ne sont de lui ni l'une ni l'autre. Il est vrai de dire que tous ou presque tous les anciens bibliographes attribuent à saint Thomas des gloses sur le Cantique; mais ils ne sont plus d'accord lorsqu'il s'agit d'indiquer quelles sont ces gloses, et leurs indications différentes ont mis Échard dans un grand embarras. Or, des trois gloses qui lui ont été données, pas une n'est son ouvrage, et nous en pouvons sûrement nommer les auteurs. La première, commençant par *Salomon inspiratus divino spiritu*, est d'Haimon, évêque d'Halberstadt; la seconde, commençant par *Osculetur me... Hæc est vox synagogæ*, est de Thomas, abbé de Vaucelles; enfin la troisième, commençant par *Sonet vox in auribus tuis*, celle que nous offre le n° 59 d'Avignon, est de Gilles de Rome, a été publiée sous son nom et ne lui saurait être contestée. Il est vrai que Sixte de Sienne la donne à saint Thomas; mais il la donne aussi à Gilles de Rome, se contredisant lui-même : ce qui lui arrive assez souvent. Si donc saint Thomas a vraiment commenté le Cantique, son commentaire est à rechercher. On ne l'a pas, en effet, encore trouvé. Notre désir est, ne le cachons pas, que cette recherche soit vaine. Il nous plairait peu d'être mis dans l'obligation de reconnaître que saint Thomas, si haut placé dans notre estime, s'est, après tant d'autres, appliqué sérieusement à une si puérile besogne.

Quant à la glose sur les Épîtres canoniques, Échard a dissipé tous les doutes qu'avaient provoqués des éditeurs mal informés. Cette glose est, non pas de saint Thomas, mais de son laborieux confrère, Nicolas de Gorran[1].

[1] *Script. ord. Præd.*, t. I, p. 441.

Quelques-uns des sermons anonymes qui nous sont signalés dans le n° 64 sont pareillement sans aucun nom d'auteur dans le n° 18133 de la Bibliothèque nationale, autrefois conservé chez les Carmes de la place Maubert. D'autres sont dans les n°s 1988 de Troyes, 265 de Chartres, et nous ne savons, en l'absence de toute indication, à qui les donner. Mais nous n'hésitons pas à nommer l'auteur de ceux qui s'étendent du folio 197 au folio 221 et commencent par ces mots : *Dicite, filiæ Sion.* Publiés à tort, en 1674, sous le nom de Guillaume d'Auvergne, ils l'avaient été d'abord, en 1494, sous le nom du dominicain Guillaume Pérault, et c'est à celui-ci qu'ils appartiennent. Cela n'est plus contesté. Deux liasses considérables des sermons de ce religieux sont dans le n° 79, où son nom patronymique est traduit en latin par *Petra alta.*

Les sermons anonymes indiqués aux folios 1 et 2 du n° 81 sont, dans le n° 10473 de la Bibliothèque nationale, sous le nom d'un certain Gautier de Guyenne, *Gualterus de Aquitania,* dont il sera parlé dans le tome XXXII de notre *Histoire littéraire.* Notons qu'aucun bibliographe ne l'a cité jusqu'à ce jour. Ce n'est pourtant pas un écrivain sans mérite. L'injustice à son égard commise sera donc réparée; bien tard, à la vérité.

Nous avons plusieurs observations à présenter sur le n° 235. Et d'abord, au folio 7, nous avons, sous le nom de saint Bernard, l'opuscule *Ad quid venisti,* publié tour à tour, mais avec de notables variantes, comme l'a constaté M. Labande, dans les œuvres de saint Bernard et de saint Bonaventure. Est-il de l'un ou de l'autre? Cette question a longtemps embarrassé les critiques. Quelques copies sont anonymes, comme, par exemple, celles que nous offrent les manuscrits 732, 737 de Cambrai, 56, 181, 244 de Charleville, et le n° 15519 de la Bibliothèque nationale; mais celles que contiennent les n°s 863 de Grenoble, 212 de Marseille, 190 de Toulouse et d'autres encore sont au nom de saint Bernard. Cependant on ne tarda pas trop à remarquer que ce traité mystique est d'une autre allure, d'un autre style que ceux du solennel abbé de Clairvaux, et quelques phrases attentivement lues firent d'ailleurs soupçonner qu'il était plutôt d'un religieux que d'un moine. C'est pourquoi l'on crut devoir l'attribuer à saint Bonaventure, quoiqu'on n'en pût citer aucun manuscrit sous son nom, et l'on s'empressa de l'introduire, en 1599, dans l'édition romaine de ses œuvres. Mais la fausseté de cette attribution a plus tard été démontrée par Herbert Rosweid, qui désigna, pièces en main, l'auteur véritable, l'obscur Mineur David d'Augsbourg. On indique ensuite, au feuillet 97, un sermon anonyme, commençant par *Erat autem proximum Pascha.* Le nom de l'auteur

manque au même sermon dans le n° 3728 (fol. 90) de la Bibliothèque nationale; mais il se lit dans le n° 16473 de cette bibliothèque. Ici point d'équivoque; l'auteur est le célèbre cardinal Hugues de Saint-Cher. Enfin on rencontre au folio 22 de la seconde partie de ce volume, sous le nom de saint Augustin, le *Speculum peccatorum*, ailleurs attribué, sans plus de raison, à saint Grégoire, à saint Bernard. Nous avons facilement prouvé qu'il n'est ni de saint Augustin, ni de saint Grégoire. Il est d'ailleurs tout à fait invraisemblable qu'il soit de saint Bernard. On le croit de Gérard Groot, à qui le donne le n° 544 de Cambrai. Ce Gérard Groot a fait tant d'opuscules mystiques qu'on n'en sait pas exactement le nombre. Préfère-t-on, avec la plupart des copistes, laisser anonyme cet écrit d'une si dure morale que le plus honnête chrétien ne le peut lire sans effroi? Il faut, en tout cas, reconnaître qu'il est d'un contemporain de Gérard. Si nombreuses, en effet, qu'en soient les copies, aucune ne semble antérieure aux dernières années du XIVe siècle.

Une courte remarque sur le n° 253. Au folio 21 de ce volume se trouve, sous le nom de Boèce, ce traité fameux *De unitate et uno* dont la lecture a troublé, durant le moyen âge, plus d'une cervelle. L'auteur est, en effet, nommé Boèce en tête de toutes les copies qui ne sont pas anonymes, et, de même, en tête de toutes les éditions. Mais nous avons prouvé que c'est une attribution fautive, et que l'auteur véritable est l'archidiacre de Ségovie Dominique Gundisalvi. Ajoutons que nos preuves ont été jugées convaincantes par M. le docteur Clemens Baeumker, qui vient de donner, à Munster, sous le nom de l'archidiacre, une édition nouvelle de cette compilation panthéiste dont les plus dogmatiques sentences sont empruntées au *Livre des causes*, c'est-à-dire à Proclus, et au *Fons vitæ* d'Ibn-Gébirol.

Il y a beaucoup de sermons latins dans les manuscrits d'Avignon, et nous sommes loin d'avoir ailleurs rencontré tous ceux que mentionne le catalogue de M. Labande. Malheureusement ils sont presque tous anonymes. Signalons toutefois un renseignement précieux. Les nombreux sermons que contient le n° 304 y sont inscrits sous le nom de Jacques de Lausanne. Or, si nous les avons, pour la plupart, à Paris, dispersés en des volumes venus de librairies diverses, à beaucoup manque le nom de l'auteur. Eh bien, ce nom nous est maintenant connu : ce qui nous met en mesure de mieux juger combien est considérable l'œuvre parénétique de Jacques de Lausanne, ce libre parleur dont les âpres censures sont généralement très instructives.

Nous nous arrêterons plus longtemps au n° 591. Les sermons anonymes, au nombre de sept, qu'on lit du folio 32 au folio 37 de ce volume

IMPRIMERIE NATIONALE.

sont de l'évêque de Paris Maurice de Sully. M. Labande remarque que nous avons cité le premier de ces sermons d'après le n° 568 de la Bibliothèque nationale, où il est pareillement anonyme, et que nous n'en avons pas indiqué l'auteur. Le même sermon est encore anonyme dans les n°s 711 (fol. 113), 3831 (fol. 6), 14925 (fol. 66) de la même bibliothèque et 39 de Clermont-Ferrand. Mais une enquête plus attentive nous l'ayant fait découvrir sous le nom de Maurice dans les n°s 2949, 13574, 14937, 16463 de la Bibliothèque nationale, nous comblons aujourd'hui la lacune justement signalée par M. Labande. Au sujet du sermon suivant, qui commence par *Cum natus esset*, nous nous défendons d'avoir induit M. Labande en erreur et nous le prions de vouloir bien assumer toute la responsabilité de sa méprise. Ce n'est pas, en effet, le sermon ici présent que nous avons mis au compte d'Achard, évêque d'Avranches, d'après le n° 259 de Troyes : c'en est un autre sur le même thème. Le sermon ici présent est à bon droit sous le nom de Maurice dans les numéros cités de la Bibliothèque nationale : 2949 (fol. 23), 13574 (fol. 28), 16463 (fol. 173). Sont aussi de Maurice les sept sermons anonymes qui commencent, au folio 39, par *Assumpta*, pour finir, au folio 42, par *Simile*. Aussi de lui les sept autres qui commencent, au folio 50, par *Assumpsit* et finissent, au folio 54, par *Cum appropinquasset*. Tous ces sermons ne sont pas les plus intéressants de ceux que nous a laissés Maurice de Sully. Ce sont en effet des sermons de cabinet, dont pas un peut-être n'a jamais été prononcé. Les copistes en ont recueilli d'autres qui, composés pour la chaire, sont moins sententieux, plus libres et offrent le plus souvent le mot pour rire.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

COPERNIC ET LES DÉCOUVERTES GÉOGRAPHIQUES DE SON TEMPS.

Les grands événements géographiques, qui, à fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, se suivirent pendant le court espace de trente années, marquent une époque sans analogue dans l'histoire de la science et de l'humanité. A la découverte de l'Amérique par Colomb, en 1492, succède bientôt la traversée du Cap de Bonne-Espérance aux Indes Orientales, où Gama aborde en 1498. Puis Magellan, parti de

l'Espagne en 1519, découvre en 1520 le détroit qui porte son nom, et aborde, le 16 mars 1521, aux Philippines, où il reçoit la mort; le seul navire de son expédition qui revoit l'Europe rentre au port de San Lucar, le 6 septembre 1522, trente-sept mois après son départ.

Parmi les conséquences si nombreuses et si diverses que les incomparables découvertes de ces trois grands navigateurs ont fait éclore, la lumière qu'elles ont apportée à l'explication du système du monde mérite d'être examinée avec quelques détails.

Malgré la difficulté des communications à cette époque, la prodigieuse nouvelle de l'expédition de Colomb se répandit rapidement, non seulement en Espagne, mais dans toute l'Europe. Elle se propagea par les ambassades des souverains, les correspondances des savants, les rapports des marchands et des voyageurs. Partout, dès les dernières années du xve siècle, on admirait le hardi navigateur qui, à la suite d'une étude approfondie des vieux portulans et de la lecture des anciens philosophes, s'était convaincu de la possibilité de réussir dans son courageux projet, et qui, grâce à une invincible persévérance, avait pu obtenir d'Isabelle d'Espagne le moyen d'aller conquérir un nouveau monde. Le voyage de circumnavigation de Magellan vint compléter et étendre les vues nouvelles que celui de Colomb avait suggérées aux esprits attentifs.

L'immense accroissement d'un hémisphère, qui venait en quelque sorte de surgir tout à coup dans les régions adaptées aux usages de l'homme, ne pouvait être compris dès lors comme ayant l'importance qu'il devait acquérir. Comment eût-il été possible de soupçonner les conséquences multiples que réservait l'avenir? Cependant il est un homme de génie, Copernic, dont ces événements devaient frapper vivement l'attention. Comme nous allons le voir, ils confirmaient les opinions nouvelles qui germaient dans ce puissant esprit, alors rempli de méditations sur les mouvements célestes. La démonstration géographique de l'isolement et de la sphéricité de notre planète allait le conduire à des analogies d'une importance capitale.

Ce n'étaient pas des notions vagues sur des régions naguère tout à fait inconnues qui se répandaient dans son esprit. Il lui arrivait des documents bien précis, comme il le fallait à un esprit aussi rigoureux. En effet, un changement très considérable venait de s'opérer dans le mode de propagation des travaux géographiques. Aux cartes manuscrites s'ajoutèrent alors des cartes et, dès 1507, des globes *imprimés*. Ce nouveau procédé mécanique de publication apportait une diffusion de connaissances incomparablement plus rapide et plus étendue : les dé-

couvertes qui se succédaient avec une stupéfiante célérité se répandaient de même sans retard dans le public éclairé.

L'examen des planisphères imprimés peu de temps après la découverte du Nouveau Monde, la plupart comme suppléments aux éditions de Ptolémée, fait bien comprendre le mouvement que ces publications devaient opérer dans les idées générales de géographie jusqu'alors en circulation.

Rien de plus intéressant à ce sujet que la collection systématique des plus anciennes cartes imprimées, publiées par M. Nordenskiöld et réunies en un magnifique atlas, sous le nom de « *Facsimile atlas* », Stockholm, 1889.

Comme exemples, je citerai deux planisphères publiés, l'un en 1503, à Fribourg, par Grégoire Reisch, l'autre, par Ruysch, la première carte gravée où figure le Brésil, imprimé en 1508, à Rome. En 1512 paraissait à Cracovie, dans le pays même de Copernic, celui de Jean de Stobnicza. Deux autres planisphères étaient publiés un an plus tard, en 1512, à Strasbourg. Je mentionnerai encore dans la période qui a précédé de peu d'années l'achèvement du grand ouvrage de Copernic : *Ptolomaeus; editio Sylvani, Venetiis, 1511; — Margarita philosophica nova, Strassburg, 1515, par Grégoire Reisch; — Petrus Appianus. Viennae 1520; — Laurentius Frisius, Ptolemaeus, Argentorati, 1522; — Libro di Benedetto Bordone, Vinegia, 1528* [1].

Cette nombreuse série de publications, à en juger par ce qui nous reste, témoigne de l'intérêt avec lequel le public savant accueillait les faits si extraordinaires qui se produisaient. Copernic avait évidemment connaissance de beaucoup de ces cartes et devait en tirer de judicieux enseignements, au point de vue vers lequel son attention se portait sans cesse.

Lorsque l'Amérique fut découverte, Copernic avait vingt et unans et faisait ses études à Cracovie. Quatorze ans plus tard, vers 1502, il était arrivé à son immortelle conception.

Si l'on met les conditions dans lesquelles le grand astronome poursuivait ses recherches en parallèle avec l'examen de ces divers planisphères contemporains, où les contours de l'Amérique étaient chaque jour tracés plus nettement, on saisit des rapprochements significatifs qui ne sont certes pas l'effet du hasard. J'emprunte d'intéressants détails

[1] M. Henry Harrisse, dans sa *Cartographia americana vetustissima* (p. 365 à 636 de sa *Discovery of North America*, Paris-Londres, 1892, grand in-4°), décrit près de deux cents cartes et globes, tant gravés que manuscrits, construits de 1501 à 1536.

biographiques au volume remarquable et trop peu connu, fruit de recherches très approfondies, paru il y a un demi-siècle, dont on est redevable à Jean Czynski[1].

Avide de poursuivre ses études, Copernic s'était rendu, à l'âge de dix-huit ans, de Thorn, ville polonaise, où il était né de parents polonais, à l'université de Cracovie, alors renommée dans tous les pays de l'Europe, qui lui envoyaient des disciples. Tout en s'occupant surtout de philosophie et de médecine, le jeune Copernic y suivait assidûment l'enseignement d'Albert Brudzewski, dont les travaux astronomiques jouissaient d'une réputation européenne et qui porta bientôt un vif intérêt à son disciple. Celui-ci, après avoir bien profité de son séjour à Cracovie, résolut de visiter Rome et les universités d'Italie, où il était attiré par la renommée de plusieurs astronomes. Il avait vingt-trois ans lorsqu'il commença à réaliser son projet. Un détail montrera la variété d'aptitudes de Copernic. Afin de mieux tirer parti de son voyage, il avait consacré à la peinture tout le temps que lui laissaient ses études principales. Bientôt il put non seulement très bien peindre le paysage, mais aussi se distinguer par des portraits d'une extrême ressemblance. La joie qu'éprouva Tycho-Brahé en recevant l'image de Copernic peinte par lui-même fait juger du talent remarquable de l'artiste.

D'après les archives de l'université de Padoue, qui s'en fait honneur, Copernic reçut dans cette institution les deux couronnes de philosophie et de médecine. Le grade de docteur en cette dernière science, qui lui fut également conféré, ne resta pas un simple titre honorifique. Plus tard, dans ses diverses résidences, il voulut se vouer au soin des malades indigents; lui-même leur préparait des médicaments, et avec tant de soin et d'habileté que les pauvres le considéraient comme leur providence. Dans de fréquentes excursions à Bologne, il connut le professeur Dominique Maria de Ferrare, qui, frappé de la haute intelligence du jeune Polonais, l'admit dans son intimité et le jugea même digne d'occuper la chaire d'astronomie dans la capitale de la chrétienté. L'auditoire nombreux et choisi qu'il attira à ses leçons de Rome rappela les plus beaux succès jusqu'alors connus. Quoiqu'il se livrât à des recherches qui préparaient son admirable découverte, il présentait encore à ses élèves l'exposé de l'ancienne astronomie.

Lorsqu'il revint à Cracovie, après quatre années de séjour hors de son pays, il fut fort bien accueilli, non seulement à cause de ses grandes

[1] *Kopernik et ses travaux*, Paris, 1847. Je tiens aussi à citer la *Vie de Copernic*, écrite par M. Camille Flammarion, Paris, 1872.

connaissances, mais aussi pour l'aménité de son caractère; le grade d'académicien de Cracovie qu'il reçut était très recherché.

C'est vers 1502 que la lumière se fit complète dans ses idées; il les élabora pendant cinq années. En 1507, les ayant fixées définitivement, il se mit à écrire. Pour établir avec certitude son système, il voulut en déduire les tables des mouvements célestes, de manière qu'il fût possible de les prédire avec précision. Ce contrôle exigea de persévérantes études, qui ne durèrent pas moins de vingt-trois ans. L'œuvre *De revolutionibus orbium cœlestium*, qui portera le nom de Copernic jusqu'à la postérité la plus reculée, fut terminée en 1530 et parut seulement en 1543, lors des derniers moments du grand astronome.

Si la longueur d'exécution de ce travail fut telle, c'est que l'observation et les recherches astronomiques étaient loin d'occuper seules le temps de Copernic dans la petite ville de Frauenbourg, où il s'était fixé depuis 1510, après avoir embrassé l'état ecclésiastique en 1504, alors qu'il était encore à Cracovie. D'abord il y remplissait avec beaucoup d'exactitude les fonctions de chanoine. De plus, comme médecin habituel des pauvres de la ville, il leur donnait beaucoup de son temps, tout précieux qu'il fût. Des cures réputées miraculeuses lui firent une si grande renommée que des malades de contrées éloignées arrivaient auprès de lui, et que des médecins distingués faisaient appel à son savoir.

En dehors de ses occupations, Copernic ne négligeait aucune occasion de se rendre utile, sauf à sortir de la vie contemplative dans laquelle il se serait plu, et à devenir un homme d'action. Nous ne croyons pas inutile de le montrer par trois exemples. Nommé administrateur des biens du diocèse, il s'aperçut d'usurpations des chevaliers de l'ordre teutonique, et il ne craignit pas d'entamer avec ces hommes puissants une longue lutte, dont il sortit victorieux; mais il eut ensuite à subir les vengeances de ses adversaires. Le commerce souffrait beaucoup d'abus nombreux dans la circulation des monnaies : des villes diverses avaient le privilège d'en frapper, et la valeur nominale était loin de correspondre à la réalité. Copernic, dans un mémoire imprimé, qui est encore conservé dans les archives de la ville de Kœnigsberg, exposa en détail la cause du mal, ainsi que le moyen d'y porter remède et de préserver le commerce de calamités incalculables. Les habitants de Frauenbourg manquaient d'eau et ils devaient aller en puiser dans une rivière éloignée de la ville d'une demi-lieue. Copernic éleva les eaux de la rivière à l'aide d'une écluse et les conduisit au pied de la montagne, où elles possédaient assez de force pour qu'un mécanisme aussi simple qu'ingénieux les fit monter jusqu'à la hauteur de la tour de l'église

Afin de poursuivre son œuvre, il lui fallut donc autant de fermeté que de génie.

L'impression profonde que les récentes découvertes géographiques produisirent sur l'esprit de l'illustre astronome n'est pas une simple supposition, une probabilité résultant du raisonnement. La réalité de cette filiation dans ses idées, malgré la différence de leur aspect, ressort de la déclaration même de Copernic. Pour s'identifier avec sa disposition d'esprit, il n'est pas sans intérêt de connaître les termes textuels dans lesquels il s'exprime.

Dès les premières pages de son livre [1], après avoir établi que la terre et les eaux forment un seul et même globe et que les mers qui pèsent sur le fond de leur lit continuent la sphéricité de notre planète : « Cela sera beaucoup plus évident, ajoute l'auteur, si l'on tient compte des îles découvertes de notre temps, sous les princes d'Espagne et de Portugal, et particulièrement de celle qui, du nom du commandant de la flotte, est nommée Amérique, et que l'on pense être un autre monde à cause de sa grandeur encore ignorée, et de beaucoup d'autres îles naguère inconnues; ce qui fait que nous nous étonnons moins des antipodes et des antichtones. La raison géométrique force de croire que l'Amérique, d'après sa situation et d'après son diamètre, est à l'opposé de l'Inde gangétique. D'après tout cela il est évident pour moi que la terre et l'eau s'appuient sur un seul centre de gravité. Comme la terre est plus pesante, ses parties entr'ouvertes (*dehiscentes*) sont remplies par l'eau et, pour cette raison, l'eau est peu de chose en comparaison de la terre, bien que peut-être il apparaisse plus d'eau à la surface. Il est donc nécessaire que la Terre, avec les eaux qui l'entourent (*cum circumfluentibus aquis*), ait la figure que son ombre nous montre. Cette ombre produit en effet l'éclipse de lune avec la circonférence d'un cercle parfait. La Terre n'est donc pas plane comme le pensaient Empédocle et Anaximène, ni en forme de tambour (*tympanoides*) comme le croyait Leucippe, ni en forme de barque (*scaphoides*), comme le pensait Héraclite, ni creuse comme le pensait Démocrite, ni cylindroïde comme le disait Anaximandre, ni portée à sa partie inférieure sur des racines infinies (*ex inferna parte radicibus crassitadine submissa*), selon l'opinion de Xénophane; mais elle est d'une sphéricité absolue (*rotunditate terra cum aqua unum absoluta*) comme le pensent les philosophes. »

Ces lignes nous font bien connaître le point de vue où se plaçait alors Copernic et l'importance capitale qu'il attachait à la démonstration pal-

[1] Livre I, chapitre III, page 2 de l'édition de 1543.

pable de la sphéricité de la terre, telle qu'elle ressortait des nouvelles conquêtes de la géographie. On peut être surpris de son insistance à appuyer sur cette démonstration, alors que, depuis plus de vingt siècles, la sphéricité de la terre avait été admise par Aristote et par d'autres grands esprits, notamment d'après la rondeur de l'ombre qu'elle projette sur la lune pendant les éclipses. Mais l'illustre astronome exigeait une certitude absolue pour ce fait fondamental. Les résultats si glorieusement conquis par les navigateurs apportaient donc une révélation précieuse aux astronomes : la découverte faite sur notre globe se réfléchissait en quelque sorte dans les profondeurs du ciel.

Remarquons toutefois que, si les découvertes géographiques étaient devenues incontestables, on en méconnaissait dans ces premiers temps les véritables auteurs, puisque Copernic dépossède Colomb en faveur d'Améric Vespuce; mais cette confusion dans les personnes n'importait pas à son sujet.

Ainsi la découverte du Nouveau Monde acheva de fixer irrévocablement la conviction de Copernic; il restait en effet démontré, comme il le dit lui-même, que la terre forme avec l'eau un globe unique [1]; qu'elle n'est pas démesurément grosse et qu'il peut exister au-dessous de nous des habitants qui ont les pieds opposés aux nôtres. La terre ne faisait donc pas une exception dans le système du monde. Dès lors pourquoi resterait-elle immobile, tandis que d'autres planètes parcourent l'espace? Pourquoi, n'étant pas le corps le plus grand, ni le plus brillant, devrait-elle occuper le centre de l'univers? Telles sont peut-être les pensées qui le conduisirent à la sublime interprétation du monde céleste. En plaçant le soleil au centre des planètes comme sur un trône royal, il lui attribue le gouvernement de la famille des astres de notre système : *Ita profecto tanquam in solio regali sol residens circumagentem gubernat astrorum familiam.* Après avoir comparé l'ancien système à un monstre hideux, indigne de la sagesse divine, « Notre globe, dit-il avec une éloquente poésie, devient une note harmonieuse dans le grand concert sidéral. »

Aujourd'hui on a peine à comprendre l'effet d'incrédulité que produisit, sur les hommes instruits comme sur les hommes du peuple, la révélation de ce mécanisme si simple et si contraire aux apparences; le grand mathématicien qui l'annonçait passait pour un visionnaire ou un fou, et les histrions en amusaient la foule sur les places publiques, tandis qu'il en appelait au jugement de la postérité.

[1] Czynski, *Kopernik et ses travaux*, p. 36.

Depuis que ces analogies dans les mouvements de notre système sont démontrées, combien d'autres rapprochements ont été scientifiquement reconnus entre l'histoire de notre petite planète et celle d'autres corps célestes. A partir de leur origine, les uns et les autres ont passé par des transformations semblables, et ces rapprochements, qui s'éclairent mutuellement, nous ramènent à l'unité de constitution de l'univers, que concevait déjà le génie de Descartes. L'étude des épaves célestes connues sous le nom de météorites, qui arrivent de temps à autre sur la terre, a contribué, par bien des renseignements certains, relatifs à leur composition, à nous faire connaître d'autres liens non moins intimes de parenté entre les astres répandus dans l'immensité des espaces.

Parmi les conceptions émises dans l'antiquité par les philosophes, sur notre globe et les autres planètes, il en est qui fournissent les preuves de la merveilleuse perspicacité de leurs auteurs.

Pythagore, on le sait, regardait déjà la terre comme une sphère, et il en contestait l'immobilité. D'après Aristarque de Samos, la terre tourne autour du soleil comme centre, de même que les autres planètes, ainsi qu'il résulte de termes bien précis d'un écrit d'Archimède [1].

Cependant ces vues intuitives restaient confinées dans le domaine spéculatif. Aussi les voyons-nous perdre tout crédit pendant une longue série de siècles. Sous la toute-puissance de la doctrine d'Aristote, pour qui le ciel entier se mouvait autour de la terre immobile, le double mouvement de notre globe paraissait une absurdité; il semblait d'ailleurs en opposition avec le témoignage des sens. En ce qui concerne ce sujet, l'homme de génie si extraordinaire, qui d'ailleurs avait affirmé la sphéricité de notre globe, avait suivi une fausse voie. D'après Aristote, il y avait, en effet, une distinction tranchée entre les phénomènes célestes et ceux du monde sublunaire. Là-haut, l'ordre, la régularité, l'harmonie, la pureté inaltérable, l'incorruptible; ici-bas le trouble et la confusion, causés par le mélange et la grossièreté des éléments en conflit. Combien une telle démarcation s'écartait de l'unité et de la simplicité que nous révèle l'univers!

Le premier parmi les modernes, en 1444, le savant cardinal Nicolas de Cusa, réputé par l'étendue de ses connaissances, entreprit de ressusciter l'hypothèse sur le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil. Il paraît que les idées du cardinal furent transmises à Copernic, grâce à deux intermédiaires, Georges de Peurbach, son élève, qu'il entretenait

[1] *Archimedis Arenarius*, Oxonii, 1676, traduit par Peyraud, 1807, chapitre 1er.

chez lui, et Regiomontanus. Mais il y avait loin de ces aperçus de génie à une démonstration sans réplique. Comme on le voit dans sa dédicace au pape, Copernic connaissait bien aussi les divers aspects sous lesquels les anciens s'étaient représenté l'ordonnance du monde, et avec la plus parfaite loyauté il se plaît à leur rendre hommage.

DAUBRÉE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Alexandre Dumas, membre de l'Académie française, est décédé à Marly, le 27 novembre 1895.

L'Académie française a tenu, le 12 décembre 1895, une séance publique pour la réception de M. Henry Houssaye, élu en remplacement de M. Leconte de Lisle.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du 6 décembre 1895, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Cagnat, en remplacement de M. Derenbourg.

M. le vicomte de la Villemarqué, académicien libre, est décédé le 8 novembre 1895.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle le lundi 23 décembre 1895, sous la présidence de M. Marey.

La séance est ouverte par un discours de M. le Président proclamant les prix décernés pour 1895 et les sujets des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix Francœur. — Le prix est décerné à M. Jules Andrade.

Prix Poncelet. — Le prix est décerné à M. G. Robin.

Prix extraordinaire de 6,000 francs. — Un prix de 2,500 francs est décerné à

M. Mottez. Un prix de 1,500 francs est décerné à M. Houette, et un autre prix de 1,500 francs à M. Gosselin. Une mention très honorable de 500 francs est attribuée à M. Boucher.

Prix Montyon (*Mécanique*). — Le prix est décerné à M. Galliot.

Prix Plumey. — Le prix est décerné à MM. Pollard et Dudebout.

Prix Fourneyron. — Perfectionnement de la théorie de la corrélation entre le volant et le régulateur. — Le prix est décerné à MM. Marié et Lecornu.

Prix Lalande. — Le prix est décerné à M. Maurice Hamy.

Prix Valz. — Le prix est décerné à M. Denning.

Prix L. La Caze (*Physique*). — Le prix est décerné à M. Edmond Bouty.

Prix Montyon (*Statistique*). — Le prix est attribué à MM. Alfred Martin et Charles Baltet. Une mention honorable est attribuée à MM. Hovelacque et Hervé.

Prix Jecker. — Un prix de 6,000 francs est décerné à M. Tanret. Un prix de 2,000 francs est décerné à M. Renard, et un autre prix de 2,000 francs à M. Burcker.

Prix L. La Caze (*Chimie*). — Le prix est décerné à M. Le Chatelier.

Grand prix des sciences physiques. — Décerné au travail qui contribuera le plus à l'avancement de la paléontologie française, en traitant, d'une manière approfondie : « des animaux articulés, des terrains houillers et des terrains secondaires en les comparant aux types actuels ». — Le prix est décerné à M. Charles Brongniart.

Prix Bordin. — Décerné au mémoire qui contribuera le plus à la connaissance de l'histoire naturelle (zoologie, botanique ou géologie) du Tonkin ou de nos possessions de l'Afrique centrale. — Le prix est partagé entre MM. de Pousargues et Barrat.

Prix Delesse. — Le prix est décerné à M. Delafond.

Prix Desmazières. — Le prix est décerné à M. Antonino Borzi.

Prix Montagne. — Le prix est décerné à M. F. Renaud.

Prix de La Fons-Melicocq. — Le prix est décerné à M. Geneau de la Marlière.

Prix Thore. — Le prix est attribué à M. P. Mégnin.

Prix Savigny. — La Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix.

Prix Montyon (*Médecine et Chirurgie*). — Trois prix sont décernés à MM. Gangolphe, Imbert, Teissier; trois mentions sont attribuées à MM. Chipault, Gouguenheim et Glover, Polaillon; des citations à MM. Bellini et Victor Parant.

Prix Barbier. — Le prix est partagé entre MM. Jules Bœckel et Dupuy. Une mention très honorable est attribuée à M. Bernhard.

Prix Bréant. — Le prix n'est pas décerné.

Prix Godard. — Le prix est décerné à M. Émile Reymond.

Prix Chaussier. — Le prix est décerné à M. le Dr Lancereaux.

Prix Bellion. — Le prix est décerné à M. Vaillard. Deux mentions honorables sont attribuées à MM. Vincent et Rouget, et à MM. Mauclaire et Detroye.

Prix Mège. — Le prix est décerné à M. Émile Baudron.

Prix Dusgate. — La Commission ne décerne pas de prix, mais une mention très honorable est attribuée à M. le Dr Icard.

Prix Lallemand. — Le prix est partagé entre MM. Halipré et Toulouse. Des mentions sont attribuées à MM. Chervin et Debierre.

Prix Montyon (Physiologie expérimentale). — Le prix est décerné à M. Maurice Artus. Une mention honorable est accordée à M. Tissot.

Prix L. La Caze. — Le prix est décerné à M. Dastre.

Prix Martin-Damourette. — Le prix est partagé entre MM. Besson et Cristiani. Une mention honorable est attribuée au Dr de Keating Hart.

Prix Pourat. — « Des actions vaso-motrices des matières virulentes. » — Le prix est décerné à M. Charrin.

Prix Philippeaux. — Le prix est décerné à M. Chabrié.

Prix Gay. — « Étudier le régime de la pluie et de la neige sur toute la surface de la Terre. » — Le premier prix est décerné à M. Angot. Un deuxième prix à l'auteur du mémoire portant pour épigraphe : « Pourquoi pas ? »

Prix Biennal. — Le prix biennal est attribué par l'Académie des sciences à M. Raoult, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble.

Prix Montyon (Arts insalubres). — Le prix est décerné à M. Gérardin.

Prix Trémont. — Le prix est décerné à M. B. Renault.

Prix Gegner. — Le prix est continué à M. Paul Serret.

Prix Petit d'Ormoy (Sciences mathématiques pures et appliquées). — Le prix est attribué à feu M. Albert Ribaucour.

Prix Petit d'Ormoy (Sciences naturelles). — Le prix est décerné à M. Pomel.

Prix Leconte. — Le prix Leconte, d'une valeur de 50,000 francs, est décerné à lord Rayleigh et à M. Ramsay.

Prix Tchihatchef. — Le prix est décerné à M. Gustave Radde.

Prix Gaston Planté. — Le prix est décerné à MM. Jacques et Pierre Curie.

Prix Cahours. — Le prix est partagé entre M. Lebeau, Simon, Varet.

Prix Saintour. — Le prix est décerné à M. Termier.

Prix Alberto Levi. — Décerné à celui qui aura découvert le moyen sûr de prévenir ou de guérir la diphtérie, ou bien partagé entre ceux qui auront fait simultanément la même découverte. Le prix Alberto Levi, d'une valeur de 50,000 francs, est partagé entre MM. Behring et Roux.

Prix Kastner-Boursault. — Le prix est décerné à M. Baudot.

Prix Laplace. — Le prix est attribué à M. Bachellery.

Prix Félix Rivot. — Le prix est attribué à M. Bachellery et M. de Ruffi de Pontevès Gevaudan, et à MM. Delemer et Labordère.

ANNONCES DES CONCOURS.

1896.

Grand prix des sciences mathématiques. — Perfectionner en un point important la théorie algébrique des groupes de substitution entre n lettres.

Prix Bordin. — Perfectionner en un point important la théorie des lignes géodésiques. Le cas d'un élément linéaire à un nombre quelconque de variables n'est pas écarté par l'Académie.

Prix Francœur. — Découvertes ou travaux utiles au progrès des sciences mathématiques pures et appliqués.

Prix Poncelet. — Décerné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile au progrès des sciences mathématiques pures et appliquées.

Prix extraordinaire de 6,000 francs. — Progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.

Prix Montyon. — Mécanique.

Prix Plumey. — Décerné à l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué aux progrès de la navigation à vapeur.

Prix Lalande. — Astronomie.

Prix Damoiseau. — On demande de relier les unes aux autres, par la théorie des perturbations, les différentes apparitions de la comète de Halley en remontant jusqu'à celle de Toscanelli en 1456 et tenant compte de l'attraction de Neptune. On calculera ensuite exactement le prochain retour de la comète en 1910.

Prix Valz. — Astronomie.

Prix Janssen. — Astronomie physique.

Prix Montyon. — Statistique.

Prix Jecker. — Chimie organique.

Prix Desmazières. — Décerné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile sur tout ou partie de la cryptogamie.

Prix Montagne. — Décerné aux auteurs de travaux importants ayant pour objet l'anatomie, la physiologie, le développement ou la description des cryptogames inférieures.

Prix Thore. — Décerné alternativement aux travaux sur les cryptogames cellulaires d'Europe et aux recherches sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe.

Prix Savigny. — Décerné à de jeunes zoologistes voyageurs.

Prix Montyon. — Médecine et Chirurgie.

Prix Bréant. — Décerné à celui qui aura trouvé le moyen de guérir le choléra asiatique.

Prix Godard. — Sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires.

Prix Serres. — Sur l'embryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine.

Prix Barbier. — Décerné à celui qui fera une découverte précieuse dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la botanique ayant rapport à l'art de guérir.

Prix Lallemand. — Destiné à récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots.

Prix Bellion. — Décerné à celui qui aura écrit des ouvrages ou fait des découvertes surtout profitables à la santé de l'homme ou à l'amélioration de l'espèce humaine.

Prix Mège. — Décerné à celui qui aura continué et complété l'essai du docteur Mège sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de la médecine.

Prix Montyon. — Physiologie expérimentale.

Prix Pourat. — Étude des changements morphologiques et fonctionnels qu'on peut produire expérimentalement sur l'appareil locomoteur.

Prix Philipeaux. — Physiologie expérimentale.

Prix Gay. — Étudier les lacs français au point de vue physique, géologique et chimique.

Prix Jean Reynaud. — Décerné à l'auteur du travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Prix Montyon. — Arts insalubres.

Prix Trémont. — Destiné à tout savant, artiste ou mécanicien auquel une assistance sera nécessaire pour atteindre un but utile et glorieux pour la France.

Prix Delalande-Guérineau. — Décerné au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science.

Prix Gegner. — Destiné à soutenir un savant qui se sera distingué par des travaux sérieux poursuivis en faveur du progrès des sciences positives.

Prix Jérôme Ponti. — Décerné à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science.

Prix Tchihatchef. — Destiné aux naturalistes de toute nationalité qui auront fait, sur le continent asiatique (ou îles limitrophes), des explorations ayant pour objet une branche quelconque des sciences naturelles, physiques ou mathématiques.

Prix Cahours. — Décerné à titre d'encouragement à des jeunes gens qui se seront fait connaître par quelques travaux intéressants et plus particulièrement par des recherches sur la chimie.

Prix Saintour. — Ce prix est décerné par l'Académie.

Prix Laplace. — Décerné au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Prix Rivot. — Partagé entre les quatre élèves sortant chaque année de l'École polytechnique avec les nos 1 et 2 dans le corps des Mines et des Ponts et Chaussées.

1897.

Grand prix des sciences physiques. — Études et expériences nouvelles sur les hautes régions des montagnes, notamment sur la météorologie et sur les conditions de la vie.

Prix Bordin. — Étude du fond des mers qui baignent les côtes de France au point de vue physique, chimique et zoologique.

Prix Fourneyron. — Donner la théorie du mouvement et discuter plus particulièrement les conditions de stabilité des appareils vélocipédiques (bicycles, bicyclettes, etc.) en mouvement rectiligne ou curviligne sur un plan soit horizontal, soit incliné.

Prix La Caze. — Physique.

Prix Delesse. — Décerné à l'auteur, français ou étranger, d'un travail concernant les sciences géologiques, ou, à défaut, d'un travail concernant les sciences minéralogiques.

Prix La Caze. — Chimie.

Prix Parkin. — Recherches sur les effets curatifs du carbone sous ses diverses formes et plus particulièrement sous la forme gazeuse ou gaz acide carbonique dans le choléra, les différentes formes de fièvre et autres maladies.

Prix La Caze. — Physiologie.

Prix Pourat. — Produire des expériences nouvelles sur la détermination de la part qui revient aux oxydations dans l'énergie mise en jeu par les phénomènes physiologiques chez les animaux.

Prix Martin-Damourette. — Physiologie thérapeutique.

Prix Gay. — Étudier la région méditerranéenne française au point de vue de la distribution géographique des végétaux. Examiner les relations qui existent entre la flore, le climat, la topographie et la géologie, l'influence directe et indirecte de l'homme sur la constitution de cette flore. Étudier l'origine variée des végétaux qui peuplent la région, leur migration, leurs adaptations.

Prix Cuvier. — Destiné à l'ouvrage le plus remarquable soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Prix Petit d'Ormoy. — Sciences mathématiques pures ou appliquées et sciences naturelles.

Prix Gaston Planté. — Destiné à l'auteur français d'une découverte, d'une invention ou d'un travail important dans le domaine de l'électricité.

1898.

Prix Damoiseau. — Exposer la théorie des perturbations d'Hypérion, le satellite

de Saturne découvert simultanément en 1848 par Bond et Lassell, en tenant compte principalement de l'action de Titan. Comparer les observations avec la théorie et en déduire la valeur de la masse de Titan.

Prix de la Fons-Mélicocq. — Décerné au meilleur ouvrage de botanique sur le nord de la France.

Prix Vaillant. — Faire connaître et discuter les indications que fournit l'étude microscopique des roches sédimentaires (particulièrement des roches secondaires ou tertiaires), au point de vue de leur genèse et des modifications qu'elles ont subies, depuis leur dépôt, dans leur structure et leur composition (les corps organisés compris).

Prix Leconte. — Décerné aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales.

Prix Kastner-Boursault. — Décerné à l'auteur du meilleur travail sur les applications diverses de l'électricité dans les arts, l'industrie et le commerce.

Prix Estrade-Delcros. — Ce prix sera décerné par l'Académie des sciences, pour la première fois en 1898, au travail dont elle indiquera le sujet.

1899.

Prix Fourneyron. — Perfectionner en quelque point la théorie des trompes. Confirmer les résultats obtenus par l'expérience.

Prix Chaussier. — Destiné à récompenser le meilleur livre ou mémoire qui aura fait avancer la médecine, soit médecine légale ou pratique.

Prix Dusgate. — Décerné à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

La séance est terminée par la lecture d'une notice historique, sur François-Édouard Paris, membre de l'Institut, par M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 30 novembre 1895 sous la présidence de M. Léon Say.

La séance est ouverte par le discours du Président annonçant les prix décernés et les sujets des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix Gegner. — *Section de philosophie.* — Le prix est continué à M. F. Pillon.

Prix Bordin. — *Section de philosophie.* — Sujet : « Histoire et exposition du positivisme. » Une récompense de 2,000 francs est accordée à M. Charles Laurens, et une récompense de 500 francs, au mémoire inscrit sous le n° 2, ayant pour épigraphe : « Qui trop embrasse, mal étreint », dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Stassart. — *Section de morale.* — Sujet : « Des doctrines nouvelles sur la responsabilité morale. » Le prix, de la valeur de 4,000 francs, est également par-

tagé entre M. Th. Desdouits et M. Léopold Mabilleau; deux mentions très honorables sont accordées : l'une, à l'auteur du mémoire n° 4, ayant pour épigraphe : « Le plus grand don que dans sa largesse Dieu nous fit en nous créant, et le plus conforme à sa bonté. . . , ce fut la liberté de la volonté » (Dante, *Le Paradis*, chap. v, v. 20 et suiv.); l'auteur de ce mémoire ne s'est pas fait connaître; l'autre, à M. l'abbé A. Degert.

Prix Saintour. — Section de morale. — Sujet : « Énumérer les formes diverses du socialisme français contemporain. Montrer en quoi le socialisme, sous chacun de ses aspects, se rapproche des principes et des règles de la morale et en quoi il s'en éloigne. » Le prix, d'une valeur de 3,000 francs, est décerné à M. Edmond Villey.

Prix Odilon Barrot. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet : « Histoire du droit public et privé de la Bretagne depuis l'époque romaine jusqu'à la rédaction définitive de la coutume au XVIe siècle. » Le prix, d'une valeur de 5,000 francs, est décerné à M. Marcel-Fernand Planiol; une mention honorable est accordée au mémoire n° 1, ayant pour épigraphe : « Populo Britannico veram justitiam pro viribus exhibere », dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Blaise des Vosges. — Commission mixte. — Sujet : « Les sociétés de secours mutuels dans la population rurale. » Le prix n'est pas décerné; les récompenses ci-après sont accordées : 1,200 francs à M. A. Jeanne, 1,000 francs à M. Ingoult, 500 francs à M. Bourgeois.

Prix Le Dissez de Penanrun. — Commission mixte. — Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, est décerné à M. Arnauné et à M. Adhémar Leclère.

Prix François-Joseph Audiffred. — (Ouvrages.) — *Commission mixte.* — L'Académie décerne un prix de 2,000 francs au missionnaire Adrien Launay; un prix de 1,000 francs à M. Édouard Petit; elle accorde quatre récompenses de 500 francs chacune : à M. Auguste Bleton, à M. Gabriel Compayré, à M. E. Rayot, à M. le commandant Grandin; et deux mentions honorables : l'une à M. A. Béchaux, l'autre à M. Fernand Naudier. L'Académie accorde aussi deux rappels de récompenses : l'un à M. Eugène Plantet, l'autre à M. le commandant L. Krebs et à M. Henri Moris.

Prix François-Joseph Audiffred. — (Actes de dévouement.) — *Commission mixte.* — Ce prix, de la valeur de 15,000 francs, est destiné en entier à M. l'abbé Camille Rambaud, de Lyon, pour sa vie tout entière de sacrifices et de dévouements au profit des faibles et des abandonnés et pour ses fondations d'œuvres excellentes d'assistance et de charité.

Fondation Carnot. — Commission mixte. — Mme Carnot a fait donation à l'Académie d'un titre de rente de 11,000 francs, produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894, à la charge par l'Académie de remettre, le 24 juin de chaque année, en souvenir du président Carnot, 55 secours de 200 francs chacun à 55 veuves chargées d'enfants, que l'Académie aura jugées les plus méritantes. Les fonds disponibles en 1895 étant de 10,000 francs, l'Académie a décerné 50 secours de 200 francs.

PRIX À DÉCERNER.

Prix du Budget. — Section de philosophie. — Sujet pour l'année 1897 : « Des rap

IMPRIMERIE NATIONALE.

ports généraux de la philosophie et des sciences. Pour l'antiquité : étudier notamment Platon, Aristote, Sénèque et Galien; pour le moyen âge : Roger Bacon; pour les temps modernes : François Bacon, Descartes, l'École écossaise, Kant et la philosophie de la nature; dans les systèmes contemporains, les concurrents concluront en marquant nettement les rapports de la philosophie avec toutes les sciences.

Section de morale. — Sujet pour l'année 1898 : « De l'égalité. En quoi consiste et sur quoi repose le principe de l'égalité entre les hommes? Véritable sens et applications légitimes de ce principe. »

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet prorogé à l'année 1896 : « Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours. »

Sujet proposé pour l'année 1898 : « De l'autorité maritale. Rechercher si, dans l'état actuel de la société, il y a lieu de donner à la femme mariée des droits plus étendus et dans quelle mesure. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet proposé pour l'année 1896 : « Histoire financière de l'Espagne, de l'Autriche et de l'Italie pendant le XVIIIe et le XIXe siècle. »

Sujet proposé pour l'année 1899 : « Étudier le régime des manufactures royales en France avant 1789. »

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet proposé pour l'année 1897 : « Histoire d'un département de 1800 à 1810. »

Sujet proposé pour l'année 1899 : « Histoire de la liberté de conscience et de culte en France depuis l'avènement de Henri IV jusqu'en 1830; rapports des progrès de cette liberté avec la paix et la prospérité publiques. »

Chacun des prix du Budget est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. — *Section de morale.* — Sujet pour l'année 1896 : « Exposer et apprécier la morale de Kant. En examiner les fondements et la valeur intrinsèque. Montrer en quoi elle ressemble à la morale stoïcienne et à la morale chrétienne, et par où elle en diffère. »

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet pour l'année 1897 : « Étude critique sur la puissance paternelle et ses limites d'après le Code civil, les lois postérieures et la jurisprudence. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet pour l'année 1898 : « Le commerce des céréales, grains et farines. L'importation, la répartition des provisions entre les mois de l'année; la variation des prix, l'organisation commerciale. »

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet pour l'année 1896 : « Histoire des idées politiques de Louis XIV, telles qu'elles ressortent de ses mémoires, de ses lettres et de ses actes publics. Origine de ces idées. Influence qu'ont pu exercer sur le développement de ces idées les théories régnantes. »

Sujet pour l'année 1899 : « Rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1798. »

Chacun des prix Bordin est de la valeur de 2,500 francs.

Prix Saintour. — *Section de philosophie.* — Sujet pour l'année 1896 : « De l'idée de la perfection. » — « Faire l'histoire de l'idée de perfection. — Examiner si cette

idée a une valeur objective. — Rechercher quel est le rapport de cette idée avec le principe des causes, avec la loi morale et la loi du progrès, et avec le développement des arts. »

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet pour l'année 1897 : « Étude historique et critique sur la personnalité des sociétés civiles ou commerciales et des associations qui n'ont pas pour but de partager des bénéfices. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet pour l'année 1898 : « Le contrôle de l'exécution des budgets publics en France et à l'étranger. »

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet pour l'année 1899 : « L'influence italienne au XVIe et au XVIIe siècle. »

Chacun des prix Saintour est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Victor Cousin. — *Section de philosophie.* — (4,000 francs.) — Sujet pour l'année 1896 : « Exposition et examen de la philosophie de Philon le juif, et de l'École juive d'Alexandrie. »

Prix Crouzet. — *Section de philosophie.* — (3,000 francs.) — Sujet pour l'année 1896 : « Examen du panthéisme. » — « Après une rapide introduction sur les origines du panthéisme dans l'antiquité et au XVIe siècle, les concurrents insisteront sur le panthéisme moderne depuis Spinoza jusqu'à nos jours. — Ils discuteront le panthéisme dans son principe, dans ses formes diverses et dans ses applications morales et sociales. »

Prix Gegner. — *Section de philosophie.* — (4,000 francs.) — Ce prix annuel est « destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique ».

Prix Odilon Barrot. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — (5,000 francs.) — Sujet pour l'année 1896 : « Étude critique sur la législation électorale actuellement en vigueur dans les différents pays de l'Europe pour la composition des assemblées politiques et administratives. » L'intention de l'Académie est que le sujet soit traité sous tous ses aspects, depuis la confection des listes électorales jusqu'à la vérification des pouvoirs.

Sujet pour l'année 1898 : « Histoire de l'organisation judiciaire chez les Romains depuis l'introduction de la procédure formulaire jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident. »

Prix Kœnigswarter. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — (1,500 francs.) — Ce prix sera décerné en 1899; il est destiné à récompenser le « meilleur ouvrage sur l'histoire du droit, » publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours.

Prix Léon Faucher. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet prorogé à l'année 1896 : « Les finances communales. » — « Étudier en France et dans les principaux États d'Europe et d'Amérique le système d'impositions communales, les diverses sources du revenu, les dépenses communales, les emprunts et les dettes. — Insister sur les liens plus ou moins étroits qui lient la commune à l'État en matière financière. »

Le prix est de la valeur de 4,000 francs.

Sujet pour l'année 1898 : « L'œuvre économique de Ch. Dunoyer. »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Rossi. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — (4,000 francs.) — Sujet pour l'année 1896 : « Du rapport de valeur entre les métaux servant de monnaie, et notamment de la possibilité, pour les gouvernements, de maintenir entre les divers métaux servant de monnaie un rapport de valeur autre que celui qui résulte de l'offre et de la demande. »

Sujet pour l'année 1897 : « Le rôle de l'administration royale dans ses rapports avec la grande industrie en France au XVIIe et au XVIIIe siècle. » — « Étude sur les règlements relatifs à la fabrication, sur les inspecteurs des manufactures, sur la police générale des métiers et en général sur l'intervention de l'administration royale dans l'industrie. »

L'étude spéciale de l'organisation des communautés d'arts et métiers ne fait pas partie du sujet.

L'Académie proroge au 31 décembre 1897 le concours Rossi de l'année 1895 et modifie ainsi le sujet précédemment proposé : « Quels sont les avantages et les inconvénients de la possession et de l'exploitation par l'État de domaines productifs de revenu : terres, mines, usines, fabriques, chemins de fer, etc.? » — « Quelle influence, bonne ou mauvaise cette possession et cette exploitation peuvent-elles exercer sur l'état économique de la nation ? »

Sujet pour l'année 1898 : « Histoire économique du coton. »

Prix Wolowski. — *Sections d'économie politique et de législation réunies.* — (3,000 francs). — Ce prix sera décerné en 1898 au meilleur « ouvrage d'économie politique, finances ou statistique » qui aura été publié dans les sept années qui auront précédé la clôture du concours.

Prix Aucoc et Picot. — *Sections de législation et d'histoire réunies.* — Sujet prorogé à l'année 1897 : « Le Parlement de Paris depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à l'avènement de Charles VII. »

Prix Jean Reynaud. — Ce prix, d'une valeur annuelle de 10,000 francs, sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1898.

Prix Félix de Beaujour. — (5,000 francs). — Sujet pour l'année 1896 : « De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours. »

Prix Bigot de Morogues. — (3,000 francs.) — Ce prix, destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1898.

Prix Blaise des Vosges. — (1,000 francs.) — Sujet pour l'année 1897 : « Exposer les moyens qui pourraient être utilement pris pour mettre les caisses d'épargne à même de faire jouir soit directement, soit indirectement, les petits cultivateurs, soit propriétaires, soit fermiers, soit colons partiaires, des avantages du crédit par des prêts autres que le prêt hypothécaire et moyennant le taux courant de l'intérêt. »

Prix Halphen. — (1,500 francs.) — Ce prix sera décerné en 1897, soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.

Prix Ernest Thorel. — (2,000 francs.) — Ce prix sera décerné en 1896 à l'au-

teur du meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante.

Prix François-Joseph Audiffred. — (Ouvrages.) — (5,000 francs.) — Ce prix, annuel, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie. — Les ouvrages devront avoir été publiés dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.

Prix Le Dissez de Penanrun. — (2,000 francs.) — Ce prix, annuel, est destiné à récompenser ou encourager un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie. Les ouvrages devront, en outre, avoir été publiés dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.

Prix Carlier. — (1,000 francs.) — Ce prix sera décerné en 1897; il est destiné à récompenser le meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris. Les ouvrages devront, en outre, avoir été publiés dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.

Prix Frédéric Chevallier. — (3,000 francs.) — Ce prix, à décerner tous les trois ans, à l'auteur français du meilleur travail publié, dans chaque période triennale, pour la défense soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le Code civil, soit du droit de succéder *ab intestat*, d'après les divers ordres de succession, établi par le même code, sera décerné en 1898.

Prix Jules Audéoud. — (12,000 francs.) — Le prix Jules Audéoud sera décerné en 1897 à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres. Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours.

Les institutions ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

Prix François-Joseph Audiffred. — (Actes de dévouement.) — (15,000 francs.) — Ce prix, annuel, est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient; il peut être attribué à un lauréat ou divisé entre plusieurs.

L'Académie n'admet pas de candidatures à ce prix; elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois elle accueillera les informations que des tiers pourraient lui fournir.

Fondation Carnot. — Mme Carnot a fait donation à l'Académie d'un titre de rente de 11,000 francs, provenant du produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894; à la charge par l'Académie de remettre, le 24 juin de chaque année, en mémoire du président Carnot, 55 secours de 200 francs chacun à 55 veuves chargées d'enfants, que l'Académie aura jugées les plus méritantes.

Les demandes devront être parvenues au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre 1895, terme de rigueur.

Nota. — Les demandes peuvent être adressées soit aux préfets des départements,

soit directement au secrétariat de l'Institut, sans passer par l'intermédiaire des préfets. Elles doivent comprendre les indications suivantes : 1° Noms, prénoms, domicile de la veuve ; 2° Profession du mari et date de sa mort ; 3° Noms, prénoms, âge et sexe de chacun des enfants ; 4° Toutes observations ou titres à l'appui de la demande.

Toute demande non accueillie peut être renouvelée l'année suivante.

Les personnes qui auront obtenu une bourse ne pourront plus concourir les années suivantes.

La séance est terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Victor Duruy, membre de l'Académie, par M. Jules Simon, secrétaire perpétuel.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 14 décembre 1895, a élu M. Gebhart membre de la section de morale en remplacement de M. Martha.

M. BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Nommé membre de l'Institut le 23 mars 1839, M. Barthélemy-Saint Hilaire a été appelé dans le bureau du *Journal des Savants* le 24 juin 1852, en remplacement de M. Eugène Burnouf, lui succédant dans sa province, l'Inde, si longtemps fermée, enfin ouverte, dont il avait, en la compagnie de cet illustre maître, étudié les plus anciens monuments avec non moins d'attention que d'ardeur. Les nombreux articles que M. Barthélemy-Saint Hilaire a publiés dans ce journal sur l'histoire, la littérature, la philosophie, la religion des Indiens, ont tous été très remarqués, ne contenant que des rapports fidèles, des jugements scrupuleusement motivés sur les doctrines dont l'influence malfaisante a précipité si bas un peuple qui, dans les temps les plus reculés, avait, on le sait aujourd'hui, tenu l'un des premiers rangs. Mais il s'en faut bien que les choses de l'Inde aient seules intéressé ce travailleur infatigable. D'ailleurs l'objet de sa plus forte passion, ce n'était pas l'Inde, c'était la Grèce, la Grèce d'Homère, de Platon, d'Aristote, qu'il s'affligeait de voir de jour en jour de moins en moins connue. Aussi que n'a-t-il pas fait pour la remettre en honneur ? Dès sa jeunesse il s'imposait l'effroyable tâche de traduire Aristote, et la mort l'a surpris commençant à traduire Platon. C'était jeter les fondements d'un édifice qu'il savait bien, hélas ! ne pas devoir achever. Il n'est plus ! Mais il a quitté ce monde en pouvant se dire qu'il a, dans le cours de sa longue vie, rempli sans défaillance tous ses devoirs, et ceux qui lui furent imposés par les circonstances, et ceux que lui fit accepter, disons mieux rechercher, son zèle ardent pour le bien. Mais nous n'avons pas à raconter ici sa noble vie ; nous n'avons qu'à témoigner la vive douleur que nous a fait éprouver la perte de notre vénéré doyen, qui fut un de nos plus laborieux collaborateurs.

M. Barthélemy-Saint Hilaire a publié dans notre journal les articles suivants :

Sur les travaux de M. Eug. Burnouf; août, septembre 1852.

Lectures on the Nyâya philosophy; avril, juin 1853.

Rig-Véda, Yadjour-Véda blanc, Sama-Véda; juillet, août, septembre, octobre, décembre 1853 ; février, avril 1854.

Le Lotus de la bonne loi, trad. par Eug. Burnouf; mai, juin, juillet, août, septembre, octobre 1854; janvier, février, avril 1855.
Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouenthsang; mars, août, septembre, novembre 1855; février, mars, juin, juillet 1856.
Histoire des langues sémitiques, par Ern. Renan; octobre 1856; janvier, mars 1857.
Voyages des pèlerins bouddhistes; juin, juillet, septembre 1857; janvier, février 1859.
Étude sur l'histoire des Védas; mai 1857.
Études sur la grammaire védique, etc.; décembre 1857; janvier, février 1858; avril, juin 1859.
The Mahâwanso by G. Turnour; mai, juin, juillet, septembre, octobre 1858.
Ramayana; juillet, août, octobre, décembre 1859; janvier, février 1860.
Les Avadanas, contes et apologues indiens; Pantchatantra; juin, juillet 1860.
A history of ancient sanscrit literature by Max Müller; août, septembre, octobre, décembre 1860; janvier 1861.
Les deux jeunes filles lettrées; mars 1861.
Méthode pour déchiffrer les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois; mai, juin 1861.
Der Buddhismus von W. Wassiljew; février 1861.
L'archéologie indienne, par Christian Lassen; août, septembre, novembre 1861; février 1862.
Original sanscrit texts on the origin and progress of the religion; mars, avril, juin 1862.
La vie de Mahomet; avril, juillet, août, septembre, octobre, décembre 1863; janvier 1864.
De l'état actuel de la philosophie hindoue; mars, mai, juin 1864.
De la poésie chinoise; octobre 1864.
Du Bouddhisme au Tibet; mai 1865.
Le Mahâbhârata trad. par H. Fauche, etc.; août, septembre, octobre, novembre 1865; novembre, décembre 1867; janvier, mars, avril, juillet, septembre 1868; janvier, mars, avril 1869.
Du Bouddhisme à Ceylan; janvier, février, mars 1866.
Lectures on the science of language, by Max Müller; avril, mai 1866.
Les origines indo-européennes; juin 1866.
L'Aiteraya Brâhmana du Rig-Véda; août, septembre, octobre, novembre 1866.
Les sacrifices humains dans l'Inde; juillet, août 1867.
The life or legende of Gaudama; août, septembre, octobre, décembre 1869.
Les paraboles de Bouddhaghosha; novembre 1870; janvier, février 1871.
Syntaxe nouvelle de la langue chinoise; octobre 1870.
L'Outtarakânda; mars, juin, septembre, octobre 1874.
La langue et la littérature hindoustanies par M. Garcin de Tassy; mai, juin, juillet 1875.
Das indische Erbrecht, von Aurel Mayr; août, septembre 1875.
Archæological Survey of India; juin, juillet, août 1876.
Kaccâyana et la littérature grammaticale du pâli; février, mars 1877.
Avesta; janvier, février, mars, avril 1878.
De la religion de Zoroastre; juin, juillet 1878.
Sept soutras pâlis, tirés du Dîgha-Nikâya; novembre, décembre 1878; janvier 1879.

Le Bhâgavata-Purâna; août et septembre 1884.
History of India by J. Thalboys Wheeler; mars et avril 1885.
Religious thought and life in India, par M. Monnier Williams; juin, août et octobre 1885.
Archæological Survey in India; décembre 1885; janvier et février 1886.
État actuel de l'Inde; août, septembre, octobre, novembre 1886.
L'Arménie ancienne, par M. F. Nève; décembre 1886.
New India by H. J. Cotton; England and Russia face to face in Asia by A. C. Yate; mai, juin, juillet, août 1887.
Le Mahâbhârata; septembre 1887.
Life of Alex. Csoma de Körös, by Th. Duka; novembre 1887.
Les Oupanishades; janvier, mars, avril 1888.
The sacred Books of the East; juin 1888.
The Bhagavad-gita; octobre, décembre 1888.
The Laws of Manu; The sacred Laws of the Aryas; février, mars, avril, mai 1889.
The Çatapatha-Brahmana; janvier, février, mars 1891.
Choix de lettres d'Eug. Burnouf; août, septembre 1891.
Vinaya texts, translated from the Pâli; octobre, novembre 1891; janvier, mars 1892.
A life of Boudda by Açvaghosha Boddhisattva; mai, juin 1892.
The Zend-Avesta; août, septembre 1892.
The Mahâvansa; mars, juillet, décembre 1893.
The sacred Books of China; février, juin, juillet, septembre 1894.
East India Census; janvier 1895.
Statement exhibiting the moral and material progress of India; février, mai 1895.
The Yoga aphorisms of Patanjali; juillet, septembre, octobre 1895.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits français. Paris, 1895, 800 p. in-4°.

C'est le tome IV de cet important *Catalogue;* il commence au n° 4587 et finit avec le n° 5525. La plupart des volumes ici décrits sont des recueils de pièces historiques, et, comme chacune des pièces est particulièrement mentionnée, on comprend que 800 pages ne contiennent que la description de 938 volumes. Les curieux vont très vivement applaudir à la publication de ce tome IV, depuis longtemps attendu, qui offre l'indication de si nombreux documents pour l'histoire du XVIe et du XVIIe siècle.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES
QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU *JOURNAL DES SAVANTS*, ANNÉE 1895.

IMPRIMERIE NATIONALE.

let, revue par l'abbé Moigno, 1870. Traité des bicycles et des bicyclettes, par C. Bourlet. Encyclopédie scientifique et aide-mémoire, publiée sous la direction de M. Léauté.

Novembre, 674-684.

M. Ch. Lévêque.

La vie et l'œuvre de Platon, par M. Ch. Huit. Paris, 1893, 2 vol. in-8°.

3e et dernier article, mars, 157-173.
(Voir, pour les précédents articles, les cahiers de septembre et octobre 1894.)

L'Esthétique du mouvement, par P. Souriau, 1 vol. in-8°, Paris.

1er article, septembre, 539-551.
2e et dernier article, novembre, 649-662.

M. Wallon.

Les Grands Écrivains de France. Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition par M. A. de Boislisle, t. XI. Paris, Hachette, 1895. — Villars d'après sa correspondance et des documents inédits, par le marquis de Vogüé, 2 vol. in-8°. — Philippe V et la Cour de France, par Alfred Baudrillart, 2 vol. in-8°, Paris, 1890.

1er article, juin, 371-382.
2e et dernier article, juillet, 418-450.

L'Alliance autrichienne, par le duc de Broglie, Paris, 1895, 1 vol. in-8°. — Le Secret du Roi, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques (1752-1774), par le même, 2 vol. in-8°.

Octobre, 620-636.

M. Gaston Boissier.

Les Africains, étude sur la littérature latine d'Afrique, par Paul Monceaux.

Janvier, 35-46.

Les Sources de Tacite dans les Histoires et les Annales, par Philippe Fabia.

Juillet, 403-413.

M. Hauréau.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France; t. XXV, Poitiers, Valenciennes. Paris, 1894, 637 p. in-8°.

Mars, 191-200.

Les écoles de Chartres au moyen âge, par M. l'abbé Clerval. Paris, 1895, 572 pages in-8°.

Avril, 250-257.

Thomæ Cantipratensis Bonum universale de Apibus quid illustrandis sæculi

M. Gaston Paris.

Les sources du Roman de Renard, par Léopold Sudre. Paris, 1893, in-8°, VIII-354 pages.

4e et dernier article, février, 86-107.

(Voir, pour les premiers articles, les cahiers de septembre, octobre et décembre 1894.)

Pietro Toldo. Contributo allo studio della novella francese del XV et XVI secolo, considerata specialmente nelle sue attinenze con la letteratura italiana. Les Cent nouvelles nouvelles. L'Heptameron. Les Comptes du monde adventureux. Le grand Parangon des nouvelles nouvelles. Les joyeux devis. Roma, 1895, XIII-153 pages, gr. in-8°.

1er article, mai, 289-303.

2e et dernier article, juin, 342-361.

M. Berthelot.

Sur les voyages de Galien et de Zosime dans l'Archipel et en Asie, et sur la matière médicale dans l'antiquité.

Juin, 382-387.

Histoire des corps explosifs, par M. von Romocki. Tome Ier, jusqu'au commencement des temps modernes. — Geschichte der Explosivstoffe, von S. J. M. von Romocki. — I. Geschichte der Sprengstoffchemie, der Sprentechnik und des Torpedowesens, bis zum Beginn der neuesten Zeit. Berlin, 1895. (Nouvelles copies du texte de Marcus Græcus.)

Novembre, 684-702.

La vie et les ouvrages de Denis Papin, par L. de la Saussaye, terminé par L. de Belenet, en 8 volumes. Blois, 4 volumes dont l'un, incomplet, est paru.

Décembre, 739-743.

M. Jules Girard.

Méléagre de Gadara, par Henri Ouvré. 1894, 1 vol. in-8°, 264 pages.

Février, 118-125.

Apollonius de Rhodes et Virgile. — La mythologie et les dieux dans les Argonautiques et dans l'Énéide, par Henri de La Ville de Mirmont. Paris, 1894, 1 vol. in-8°, VIII-778 pages.

1er article, août, 482-491.

2e et dernier article, décembre, 717-728.

M. Henri Weil.

Psyche, Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen, von Erwin Rhode. Psyché, le culte des âmes et la croyance à l'immortalité chez les Grecs, par Erwin Rhode. Freiburg in Breisgau, 1894, 2e partie, p. 289-711, in-8°.

Nekyia, Beiträge zur Erklärung der neuendeckten Petrusapocalypse. Nekyia,

geois, publiée par la Province de Belgique. *Bibliographie.* T. I-V, Bruxelles; Paris, 1890-1894. Cinq volumes gr. in-4°, à deux colonnes.

Février, 108-117.

Das Pariser Nationalkonzil vom Jahre 1290. Ein Beitrag zur Geschichte Bonifaz VIII und der Pariser Universität.

Avril, 240-244.

La Chronique d'Antonio Morosini.

Août, 511-518.

Découverte d'une très ancienne version latine de deux livres de la Bible.

Novembre, 702-705.

M. Michel Bréal.

Grundriss der vergleichenden Grammatik der Indogermanischen Sprachen (Esquisse de la grammaire comparée des langues indo-germaniques), von Karl Brugmann und Berthold Delbrück. Strasbourg, 1886-1893, 4 vol. in-8°.

Vergleichende Syntax der Indogermanichen Sprachen, von B. Delbrück. (Syntaxe comparee des langues indo-germaniques. Première partie.) Strasbourg, 1893, 1 vol.

2e article, mai, 274-288.
3e article, août, 457-471.
4e et dernier article, octobre, 608-620.
(Voir, pour le 1er article, le cahier d'août 1894.)

M. Jules Simon.

Mémoires de Laréveillère-Lépeaux, publiés par son fils, 3 vol. in-8°, Paris.

Avril, 226-240.

L'année philosophique, publiée sous la direction de M. F. Pillon.

Juillet, 414-417.

Tempérament et caractère selon les individus, les sexes et les races, par M. Alfred Fouillée, Paris, 1 vol. in-8°.

Septembre, 530-539.

LIVRES NOUVEAUX.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Espagne, avec une introduction et des notes par A. Morel-Fatio, avec la collaboration de M. Léonardin; t. I, Paris, 1894, 520 p. in-8°.

Janvier, 69-70.

Chronique de Jean de Roye, connue sous le nom de *Chronique scandaleuse*, publiée,

La Révolution française en Hollande. Paris, 1894, 393 p. in-8°.

Avril, 257-258.

Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour, publiée par M. Eug. Plantet; t. II. Paris, XLIII-784 p. in-8°.

Avril, 258.

Beschreibung einer Handschrift mittelalterlicher Gedichten (Berl. cod. theol. 94, in-8°).

Avril, 258-259.

The Churches and Monasteries of Egypt and some neighbouring Countries, attributed to Abâ Ṣaliḥ, the Armenican, edited and translated by B. T. A. Evetts, with added notes by Alfred J. Butler. (Anecdota Oxoniensia, Semitic series, Part VII.) Oxford, 1895, XXV-382 pages.

Avril, 259-260.

Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au Judaïsme, réunis, traduits et annotés par Théodore Reinach, Paris, 1895, XXII et 375 p. gr. in-8°.

Mai, 325-327.

S. Hieronymi, presbyteri, qui deperditi hactenus putabantur, Commentarioli in Psalmos. Ed. D. Germanus Morin, 1895, 114 p. in-4°.

Mai, 327.

Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, etc., en usage dans l'Église latine, par M. le chanoine Ulysse Chevalier. Louvain, 1894, in-8°.

Mai, 327.

The German Universities, their character and their historical development, by Fried Paulsen, traduction anglaise de Edw. Delavan Perry, 1 vol. in-12, XXXI-254 p. New-York, 1895.

Mai, 327-328.

Katalog der Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Bamberg. Bearbeitet von Dr Friedrich Leitschuh. — Erster Band. Erste Abtheilung. I. Lieferung (Bibelhandschriften). Bamberg, C. C. Buchner Verlag Inhaber Rudolf Koch, 1895. in-8°, IX et 133 p.

Juin, 388-390.

The Discourses of Philoxenus, bishop of Mabbôgh, a. D. 485-519, edited from Syriac manuscripts of the sixth and seventh centuries of the British Museum, with an English translation by E. A. Wallis Budge. litt. D., Keeper of the Egyptian and Assyrian antiquities, Bristish Museum. Published under the direction of the Royal Society of litterature of the United Kingdom. Vol. II, introduction, traduction, etc.; Londres, 1894, in-8°, p. 192 et 597.

Juin, 390-391.

The modes of ancient Greek music, by D. B. Monro, M. A., Provost. Oxford, 1894, 1 vol. in-8° de XVI et 145 pages.

Juin, 391-392.

IMPRIMERIE NATIONALE.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

TABLE.